

Caesarea de Maurétanie
Une ville romaine et ses campagnes
Philippe Leveau

Citer ce document / Cite this document :

Leveau Philippe. Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes. Rome : École Française de Rome, 1984. pp. 5-556. (Publications de l'École française de Rome, 70);

http://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1984_ths_70_1

Document généré le 16/06/2016

HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

Lorsque j'entrepris la prospection archéologique de l'arrière-pays de Cherchel, point de départ de ce travail, la guerre de Libération de l'Algérie venait à peine de s'achever et cette région présentait un raccourci de l'Algérie coloniale, sommairement caractérisée par l'opposition de deux sociétés et de deux économies : sur le plateau littoral, une agriculture coloniale dominée par la viticulture; dans la montagne, des populations arabo-berbères survivant difficilement sur un terroir mal cultivé, mal desservi et surpeuplé par rapport à la médiocrité de ses ressources¹. L'un constituait l'appendice occidental de la Mitidja, l'autre, le début d'une vaste zone montagneuse se développant de la mer aux plaines du Chéelif et de la Mitidja à l'Oranie.

Très rapidement, cette prospection devait montrer qu'il n'existait à l'époque romaine, aucune opposition entre la plaine colonisée et le montagne laissée aux indigènes, mais partout de grands centres domaniaux, des *villae* dont la fonction socio-économique peut être comparée à celle des fermes coloniales². L'époque romaine paraissait avoir ignoré la discontinuité de l'occupation du sol caractérisant l'époque française. L'ensemble de la région, plaines et collines, correspondait à l'aire de rayonnement du grand centre romain implanté sous l'actuelle Cherchel, Caesarea de Maurétanie, ville royale maure, puis capitale d'une province romaine. Ce n'était pas la petite ville moderne au rayonnement réduit à quelques gros villages, mais une grande ville

¹ H. ISNARD, *Structures de l'agriculture musulmane à la veille de l'insurrection*, dans *Méditerranée*, n° 9, 1959, p. 49-59 et n° 4, 1959, p. 43-57. «Ainsi, les 130 années de colonisation ont abouti à une partition de fait de l'Algérie. Il existe toujours deux agricultures : l'euro-péenne et la musulmane, organisées sur des structures différentes. Toutes deux sont juxtaposées plus qu'intégrées» (n° 4, oct.-déc., p. 56-57). H. de FRANCE, *Essai sur l'agriculture traditionnelle dans le tell algérien*, thèse dactylographiée, Université d'Aix-Marseille, Faculté des sciences économiques d'Aix-en-Provence, 1971, p. 180-182.

² PH. LEVEAU, *Paysanneries antiques du pays Beni-Menacer, à propos des ruines romaines de la région de Cherchel*, dans *BACTHS*, n. s. 8, 1972, p. 3-26. J'ai proposé une mise au point sur le thème historiographique de «L'opposition de la montagne et de la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique», paru dans les *Annales de géographie*, 1977, n° 474, p. 69-73. Cette note traite essentiellement du problème à la veille du déclenchement

de l'insurrection. Mais l'opposition est beaucoup plus ancienne et S. Gsell, que l'on présente souvent comme un savant échappant au schématisme de ses successeurs, a eu des propos aussi excessifs que ceux de C. Courtois : «La civilisation et la barbarie vivaient côte à côte : l'une, dans les plaines et les plateaux fertiles, l'autre dans les régions déshéritées des steppes, dans les massifs montagneux qui dominaient et isolaient les riches plaines et d'où elles guettaient les occasions favorables pour se précipiter au village» (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, 1913, p. 29). Cette phrase doit être rapprochée de la résolution de la commission de colonisation de Marengo disant que la création de nouveaux villages «sera le commencement d'un réseau de colonisation destiné à enserrer les tribus de la montagne, tribus toujours disposées comme par le passé à porter le meurtre et le pillage chez leurs voisins des villes de la plaine» (Procès-verbal, avril 1872) (Archives du Gouvernement général de l'Algérie, L 23,7).

romaine dont le territoire était parsemé de fermes de ses notables, des villages et des hameaux de ses paysans.

Les débats sur l'existence de la nation algérienne à l'époque de la guerre de Libération³, l'atmosphère intellectuelle des premières années de l'Algérie indépendante qui rejetait un passé romain où la colonisation avait cherché une justification⁴ et plus particulièrement des discussions avec des étudiants qui objectaient que les Romains avaient d'abord été des colonisateurs, tout cela donnait à cette recherche une actualité qui en faisait pour moi l'intérêt et la dépouillait de la froide objectivité que certains prêtent à la science. Quels parallèles pouvait-il exister entre la colonisation française et l'occupation romaine? Les Algériens rejetaient leur passé romain alors que la France revendique son origine gallo-romaine. N'était-ce pas là des interprétations également abusives de l'histoire?

Cette étude correspond à la recherche d'une réponse. En fait, elle devait me montrer que le problème était mal posé et qu'il fallait chercher les éléments d'une solution à la fois dans une nouvelle vision de l'Afrique romaine qui la replace au centre de son histoire⁵ et dans la poursuite d'un siècle de recherches coloniales. Les ruines de la région de Cherchel n'étaient peut-être pas toutes romaines, mais encore fallait-il d'abord en dresser la liste⁶.

Je fus ainsi frappé par le contraste entre la richesse de la zone montagneuse à l'époque romaine et la misère présente de ses habitants. Fatalité physique ou fruit d'un devenir historique? Telle était l'alternative qui se présentait à moi au début de cette recherche.

Une telle problématique pourra paraître dépassée à un citoyen des puissances anciennement colonisatrices. Elle ne l'est certainement pas pour un citoyen des pays anciennement colonisés. L'histoire ancienne est autant que l'histoire contemporaine susceptible de politisation; rappelons la récente condamnation d'Israël par l'UNESCO en octobre 1978 pour avoir voulu judaïser le passé de la Palestine.

Mon projet initial était donc de contribuer à réunir des matériaux nouveaux permettant de réécrire l'histoire des époques anciennes de l'Afrique du Nord. Lorsque vint le temps de la rédaction, je pris conscience de la nécessité de dépasser le stade descriptif et le simple catalogue des ruines romaines d'une région arbitrairement définie. Certes un tel atlas archéologique est indispensable pour illustrer un événement historique, prouver une occupation du sol à tel ou tel moment ou montrer quelle technologie était utilisée dans la mise en valeur de la campagne. Mais, à la limite, ajouter une ruine nouvelle à une collection déjà importante n'apporte pas grand chose. Mon but était donc d'utiliser l'archéologie comme source pour l'histoire sociale en montrant comment elle permettait de rendre compte de l'organisation d'un espace rural dans l'antiquité⁷. Les archéologues ont, à mon avis, trop souvent éludé cette question et les phrases écrites par l'historien soviétique Sergeev en 1926 restent encore trop vraies : « L'une des raisons de l'attitude hostile envers l'histoire de l'antiquité vient de ce que l'histoire, encore aujourd'hui, continue à rester le monopole d'antiquaires qui créent un culte du passé et sont plongés dans des détails de peu d'importance, dévorés qu'ils sont par leur

³ On trouvera une bibliographie sommaire dans A. LARAOUÏ, *L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Paris, 1970, p. 337-378.

⁴ Sur ce problème, en dernier lieu PH. LUCAS et J. C. VATIN, *L'Algérie des anthropologues*, Paris, 1975, p. 30; cf p. 231 et n. 62.

⁵ Tel est également le projet mis en œuvre par M. BENABOU dans sa thèse *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.

⁶ Les débuts de la colonisation française ont vu le développement d'une importante archéologie de terrain illustrée par les travaux des sociétés archéologiques locales et de nombreux officiers des affaires indigènes. Elle a

donné naissance à la remarquable synthèse que constitue de 1902 à 1911 l'*Atlas archéologique de l'Algérie* publié par S. Gsell. À partir de l'Entre-deux-guerres les travaux de terrain sont beaucoup plus rares; par rapport à l'épigraphie, un déséquilibre s'instaure; l'archéologie se limite aux recherches monumentales et urbaines. Ce mouvement peut être mis en rapport avec le repli progressif de la communauté française des campagnes vers les villes.

⁷ C'est ce qu'a fait Y. DURNAND dans son livre *Domitii Aquenses, une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence*, suppl. 5 de la *Revue archéologique de Narbonnaise*, Paris, 1975.

passion de collectionner. Les efforts de ces antiquaires ont transformé l'histoire, de science vivante par excellence, en un herbier contenant des plantes séchées, où est répertorié le moindre brin d'herbe et indiqué avec précision le prénom et le nom du collectionneur »⁸.

Il était impossible d'exploiter le matériel archéologique recueilli par le concept de résistance, comme M. Benabou a pu le tenter pour le matériel épigraphique et littéraire⁹. Car existe-t-il des ruines romaines se différenciant des ruines indigènes par leur seul aspect extérieur¹⁰. Certes les pauvres ont toutes chances d'être les indigènes et les riches d'être les Romains. Mais même historiquement fondée, cette différenciation ne peut contribuer à une description satisfaisante de la société : si l'on ignore s'il existait de pauvres Romains, on est sûr qu'il y avait de riches indigènes¹¹.

J'ai cherché une solution dans la mise en évidence de structures spatiales différentes, qui, pour moi, renvoient à des sociétés différentes. C'est en définitive l'application pratique à Caesarea et à sa campagne, de la proposition énoncée par H. Lefebvre : « La ville projetée sur le terrain une société toute entière, une totalité sociale ou une société considérée comme totalité, y compris sa culture, ses institutions, son éthique, ses valeurs, en bref ses superstructures, y compris sa base économique et les rapports sociaux qui constituent sa structure proprement dite »¹². Cette totalité sociale éclaire non seulement les monuments urbains caractéristiques d'un mode de vie,

auxquels pense H. Lefebvre, forum, maisons urbaines, aqueduc, rempart... , mais aussi un territoire. Si la ville projette sur le terrain, une société entière, ce phénomène de projection doit se retrouver pour la campagne, car la ville antique ne se conçoit pas sans territoire. La première grande théorie synthétique de la ville, celle dite des lieux centraux, formulée par les géographes à partir des notions d'aire de service et de dépendance¹³, implique une spécialisation des tâches et donc des constructions : lorsqu'il y a urbanisation, la maison urbaine se différencie de la maison rurale ; l'aire d'action de la ville est obligatoirement limitée, dans les sociétés anciennes, par les contraintes des transports. Au niveau de la prospection, l'éloignement par rapport au centre urbain, doit se traduire dans le paysage archéologique. Une telle évidence s'impose pour ce qui est du passage de la ville à la campagne : la ceinture des nécropoles marque la transition. Mais au-delà, il existe une discontinuité entre un secteur rural organisé par la ville ou contrôlé par des propriétaires résidant à la ville et un secteur rural échappant à cette organisation. Une analyse archéologique peut mettre en évidence une discontinuité entre une campagne organisée et exploitée par la ville et une autre lui échappant¹⁴.

Depuis *L'idéologie allemande*¹⁵, la problématique du rapport ville-campagne, dualité essentielle pour l'étude du fonctionnement des sociétés a considérablement évolué. On en est arrivé à un relatif consensus dans la description du profit que la ville tire de la campagne. Un philosophe marxiste comme H. Le-

⁸ M. RASKOLNIKOF, *La recherche soviétique et l'histoire économique et sociale du monde hellénistique et romain*, Strasbourg, 1975, p. 53-54.

⁹ M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 9-20.

¹⁰ Ce problème m'est apparu essentiel dès les premières présentations que j'ai faites du travail entrepris ; j'ai cherché à le poser en particulier dans *Paysanneries antiques du pays Beni-Menacer*. . . *loc. cit.*, p. 18.

¹¹ M. BENABOU, *op. cit.*, p. 292-293.

¹² H. LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*, Paris, 1970, p. 148.

¹³ CLAVAL, *La théorie des villes*, dans *Revue géographique de l'Est*, t. 8, 1968, p. 3-56. Sur ces théories spatiales, C. PONSARD, *Histoire des théories économiques spatiales*,

Paris, 1958 ; on y trouvera une présentation de la théorie des auréoles de J. H. von Thünen selon lequel la répartition des cultures doit s'organiser en liaison avec le coût des transports, en cercles concentriques autour des villes. Von Thünen est le premier à avoir posé en termes spatiaux les problèmes de l'économie d'échange, alors que l'école anglaise croyait que tout dépendait de la fertilité du sol.

¹⁴ Ce thème est repris et développé dans le chapitre où sont tirées les conclusions de ma prospection (La campagne autour de Caesarea : réalités et hypothèses : La ville et l'organisation de l'espace rural).

¹⁵ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, Paris, 1977, p. 44-49.

febvre considère que la ville politique caractérisait la phase agraire de l'histoire¹⁶. Pour L. Mumford, la ville romaine n'est pas un lieu de production, mais un centre de gestion et de domination, lié à la primauté sociale de l'appareil politico-administratif¹⁷. C'est au fond l'idée de P. Veyne quand il qualifie le notable de rentier du sol¹⁸. Mais comment concilier cette vision avec celle du *bonus agricola*, idéal typiquement romain, que nous font connaître les sources littéraires¹⁹. Le *bonus agricola* est-il un des nombreux mythes que la bonne conscience romaine va chercher dans son passé le plus ancien?

C'est dans la description concrète des campagnes romaines que l'on pourra trouver une réponse à cette question. Dans son avant-propos à «L'espace social de la ville», R. Ledrut²⁰ propose de distinguer trois types de villes. Dans les sociétés féodales, où la propriété terrienne possède la puissance politique et économique, la ville sert la campagne; dans la société bourgeoise, où le négoce joue un rôle social privilégié, la ville dirige la campagne; dans le premier stade de la société capitaliste, c'est la ville qui exploite la campagne. Mais qu'en est-il dans la société antique? C'est pour les antiquistes une question importante.

Cette question est liée à celle de l'origine des villes. Faut-il envisager le phénomène urbain comme la production lente d'une évolution de la campagne cultivée, la réalité urbaine naissant progressivement du village? Ou, au contraire, faut-il penser que la vie agricole ne s'est développée «que sous l'impulsion (autoritaire) de centres urbains, occupés généra-

lement par des conquérants habiles, c'est-à-dire administrateurs, fondateurs d'un État ou d'une ébauche d'État»²¹?

Toutes ces questions, histoire de la pénétration romaine en Afrique du Nord, organisation des campagnes, rôle des villes, sont liées: dans le cas présent, il s'agit de savoir si la ville romaine est la conséquence d'un développement de la société africaine ou si elle s'est développée sous l'impulsion politique puis coloniale des conquérants romains, étant entendu qu'il s'agit toujours de tendances dominantes. Lorsque Iol devient Caesarea, ce changement de nom exprime-t-il la flatterie d'un roi vassal ou marque-t-il un changement dans la nature de l'agglomération?

Le texte publié dans ce volume est une version remaniée de la thèse que j'ai soutenue au mois de décembre 1979 devant un jury composé de G. Camps (Président), R. Étienne, P. A. Février (rapporteur), J. Le Coz et M. Leglay. J'ai voulu tenir compte des critiques et des objections qu'ils m'avaient formulées et des difficultés dont ils m'avaient aidé à prendre conscience. Qu'ils en soient remerciés! Par la suite j'ai poursuivi ma réflexion sur les problèmes qui viennent d'être évoqués. P. A. Février et moi-même avons organisé une table ronde à Aix-en-Provence au mois de mai 1980 (*Villes et campagnes dans l'Empire romain*, Aix-Marseille, 1982). Enfin, en dernier lieu, cette réflexion a abouti à la rédaction de deux articles auxquels je renvoie le lecteur intéressé: *La ville antique et l'organisation de l'espace rural: villa, ville, village* (*Annales ESC*, n° 4, 1983) et *La ville antique, «ville*

¹⁶ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, Paris, 1970, p. 16-17: «Qui peuplait la ville politique? Des prêtres et des guerriers, des princes, des «nobles», des chefs militaires. Mais aussi des administrateurs et des scribes. La ville politique ne se conçoit pas sans l'écriture: documents, ordres, inventaires, perceptions de taxes. Elle est tout entière ordre et ordonnance, pouvoir. Toutefois, elle implique aussi un artisanat et des échanges, ne serait-ce que pour se procurer les matières indispensables à la guerre et au pouvoir (métaux, cuirs, etc...) pour les façonner et les entretenir. À titre subordonné, elle comprend donc des artisans et même des ouvriers. La ville politique administre, protège, exploite un territoire sou-

vent vaste. Elle dirige de grands travaux agricoles: drainage, irrigation, endiguements, défrichements, etc... Elle règne sur un certain nombre de villages.

¹⁷ L. MUMFORD, *La cité dans l'histoire*, trad. fr., Paris 1961, p. 266-311.

¹⁸ P. VEYNE, *Le pain et le cirque*, Paris, 1976.

¹⁹ R. MARTIN, *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971, p. 17-18.

²⁰ R. LEDRUT, *L'espace social de la ville*, Paris, 1969, p. VIII.

²¹ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, Paris, 1970, p. 16.

de consommation»? (*parasitisme social et économie antique*), dans *Études rurales*, 90, avril-juin 1983.

Terminons, comme il se doit, sur la fabrication de ce livre, aspect fondamental du problème puisque, sans publication, ce travail était perdu pour la collectivité. Or depuis que la publication préalable des thèses n'est plus obligatoire, c'est devenu une redoutable épreuve. J'ai donc une dette particulièrement importante à l'égard des membres de mon jury et plus particulièrement de mon directeur et rapporteur de thèse. P.-A. Février, qui m'ont aidé à franchir cet obstacle. G. Vallet a bien voulu accueillir cet ouvrage dont il avait suivi la maturation dans la *Collection de l'École française de Rome* après que J. Heurgon ait généreusement accepté de le défendre devant le Conseil scientifique de l'École. Je remercie enfin le Service des Antiquités de l'Algérie d'avoir permis que cette publication se fasse à Rome.

L'illustration graphique a posé d'assez importants problèmes à cause de son hétérogénéité et de son abondance. J.-L. Paillet avait relevé et mis sur calques les plans des *villae* qui illustrent les chapitres VIII à XI. J'ai utilisé ce qu'il avait conçu comme de simples documents de travail en les adaptant à ma publication; qu'il veuille bien m'en excuser. Les cartes des chapitres XII à XVI ont été réalisées par S. de Butler, dessinateur au LAPE-MO (CNRS, Aix-en-Provence). J'ai moi-même dessiné ou adapté la majeure partie des croquis des chapitres II et VII que les schémas de situation des sites inventoriés, les histogrammes et diagrammes des ramassages de tessons ainsi que les profils de céramiques des chapitres suivants. On voit donc à quels problèmes ont été confrontés M. Gras, directeur des études pour l'Antiquité à l'École française de Rome, et F.-Ch. Uginet, secrétaire des publications.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

«Cherchel n'est que honte, avarice et rebut de la société. Son visage est une face de brebis; son cœur de chacal. Sois-y marin ou forgeron, sinon sors de ses murs!»

Si Ahmed ben Youssef

LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE SITE DE CHERCHEL ¹

Les premières indications sur les vestiges antiques du site de Cherchel sont anciennes, puisque dès le XI^e siècle le géographe arabe Ibn Awkal évoquait les ruines de la ville qui l'avait précédée. Mais les premières notations proprement archéologiques sont évidemment beaucoup plus tardives, tout en étant relativement précoces puisqu'elles émanent du voyageur anglais Shaw qui parcourut le Maghreb durant la première moitié du XVIII^e siècle.

Un siècle plus tard les Français occupaient Cherchel et dès le lendemain de la prise de la ville, l'architecte Ravoisié venait dresser de la ville et des vestiges antiques de remarquables dessins qui constituent encore aujourd'hui une précieuse source de renseignements, bien que toutes les planches n'avaient pas été exécutées² et qu'il en manque les légendes. Cette première mésaventure est caractéristique de l'histoire des recherches archéologiques sur un site extrêmement riche et donc attrayant pour les archéologues: la ville antique fit à plusieurs reprises l'objet de recherches bien conduites, par des gens fort compétents, mais

les publications projetées virent rarement le jour. La rareté des publications systématiques sur le site est d'autant plus désagréable que celui-ci a toujours été occupé et que ses habitants ont rarement respecté des antiquités qui constituaient autant de freins à la réalisation de leurs projets de construction.

Les difficiles débuts de l'archéologie cherchellose jusqu'à la création du Musée municipal sont racontés par P. Gauckler dans le catalogue qu'il en a publié. Durant la période correspondant au Second Empire, une personnalité émerge, celle de P. de Lhotellerie, un numismate qui devint conservateur du premier musée en 1856. Il eut de grosses difficultés non seulement avec les Cherchellois, mais encore avec l'Inspecteur des antiquités de l'époque, A. Berbrugger qui ambitionnait de réunir dans son musée d'Alger l'essentiel des pièces archéologiques de Cherchel. De guerre lasse, P. de Lhotellerie se retira et son poste fut supprimé en 1869. Conservateur scrupuleux, il adressa à ses supérieurs et aux autorités préfectorales de très utiles rapports qui permettent de retrouver l'origine de nombreuses pièces (statues et inscriptions) conservées au Musée. Ces dossiers ont été partagés

¹ Dans cet historique, pour les références bibliographiques relatives aux auteurs cités, je renvoie à la bibliographie d'ensemble du site de Cherchel.

² A. RAVOISIÉ, *Exploration scientifique de l'Algérie dans*

les années 1840, 1841, 1842. Beaux-Arts, architecture et sculpture, Paris, 1846, t. 3, pl. 24 à 52. N'ont pas été réalisées les planches 23 à 27, 29 et 30, 35 à 38.



Fig. 1 – Vue aérienne de Cherchel en 1960. 1 : amphithéâtre; 2 : la « nouvelle gendarmerie » (Cf. *infra*, fig. 28); 3 : HLM du Cap Tizerine (emplacement de la nécropole pré-romaine); 4 : les tennis (*domus*; temple) 5 : thermes de l'Est; 6 : « le terre-plein » de l'Est (cf. fig. 10); 7 : théâtre antique; 8 : emplacement de l'angle nord-est du forum sévérien; 9 : phare; 10 : thermes de l'ouest; 11 : emplacement des thermes du Centre; 12 : cirque; 13 : le quartier occidental fouillé en 1960 (sous le numéro, la *domus* de Kaid-Youssef; au nord, le temple à péribole; au sud, la ligne blanche correspond au decumanus aboutissant au rempart; 14 : le rempart occidental; 15 : emplacement probable d'un sanctuaire d'époque augustéenne; 16 : Ennabod. Les étoiles (à l'est de l'amphithéâtre, sur l'îlot du phare, et entre 15 et 16) marquent l'emplacement de murs à parement en *opus reticulatum* ou en petit appareil régulier de tuf qui lui est associé dans plusieurs constructions.

entre les Archives nationales et celles de la Sorbonne³. Leur consultation est toujours fructueuse car on y retrouve des renseignements non exploités.

Dans les années 1876, Mgr Lavigerie, vint

fouiller à Cherchel où il espérait trouver de nouveaux témoignages sur le christianisme africain. Il en résulta de nouvelles fouilles restées longtemps inédites et un nouvel exode d'antiquités cherchelloises vers Alger, puis

³ Archives nationales, Dépôt des archives d'Outremer à Aix-en-Provence, dans la série F 80 1587 et 1588. Biblio-

thèque de la Sorbonne papiers de Léon Renier reliés en 5 volumes (manuscrits 452 à 456).

vers Tunis où Mgr Lavigerie créait le Musée dédié à Saint Louis⁴. Entre 1880 et 1883, les épigraphistes eurent à Cherchel un précieux correspondant en la personne d'un inspecteur des douanes, Schmitter, qui publia dans le *Bulletin épigraphique* de la Gaule une série d'articles réunissant l'essentiel des inscriptions trouvées depuis une douzaine d'années.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e voient paraître les premiers travaux d'ensemble sur le site. Tout d'abord I. Schmidt, avec l'appui de R. Cagnat, réunit dans le tome 2 du *CIL*, VIII paru en 1894, puis dans son troisième supplément paru en 1904 l'essentiel des textes épigraphiques recueillis à Caesarea antérieurement aux années 1896. En second lieu, à partir de 1886, la ville devient le champ privilégié des recherches d'un professeur de la faculté des Lettres d'Alger, V. Waille, qui soutient en 1891 une thèse latine sur les monuments de Caesarea et vient y fouiller régulièrement jusqu'à la veille de sa mort en 1905. V. Waille a publié un grand nombre de notes et de rapports sur ses fouilles et sur les inscriptions qui rentrèrent au Musée. Grâce à des subventions du Gouvernement général et à l'appui de la main d'œuvre militaire mise à sa disposition par des officiers amateurs d'archéologie, son activité de fouilleur s'est exercée sur l'ensemble du site. Certes, on ne peut lui reprocher la manière dont il mena ses fouilles; mais il reste peu excusable de n'avoir fourni que très rarement des plans malgré les remontrances de l'Académie des inscriptions à qui il adressait ses envois. En définitive sa principale activité scientifique consista à justifier ses fouilles par la découverte d'une belle statue ou d'une belle mosaïque dont il n'hésitait pas à faire cadeau au Louvre.

Vers la même époque paraissent deux œuvres beaucoup plus utiles pour évaluer l'importance du site. La première est une monographie du Musée de Cherchel due à P. Gauckler et parue dans la collection des Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie que dirigeait R. de La Blanchère. La

seconde est la notice consacrée à Cherchel par S. Gsell au n° 16 de la feuille 4 de l'*Atlas archéologique de l'Algérie* paru en 1901. S. Gsell donne en effet une bibliographie complète du site et des localisations très précises faites à partir de renseignements collectés de première main durant un séjour sur le terrain ainsi que des documents cadastraux. Cette notice complétée en 1911 par un addendum a servi de base aux études ultérieures et lorsqu'en 1946 P. M. Duval compléta son étude du rempart pas une mise à jour des connaissances acquises sur ce site, il put se contenter de porter le nombre des points inventoriés de 55 à 97 sans procéder à une refonte. S. Gsell a également été le principal historien de la Caesarea antique sur lequel, en 1926, il a écrit, dans ses *Promenades archéologiques autour d'Alger*, un chapitre qui a servi de base au livret consacré à cette ville dans la collection des Villes d'Or publiée par le Service des antiquités de l'Algérie. Ce chapitre fit l'objet d'une simple mise à jour par M. Leglay et S. Boucher-Colozier en 1952. S. Gsell se servit enfin de son excellente connaissance du site pour écrire les trois derniers chapitres du tome 8 de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* portant sur Juba, roi de Maurétanie, savant et écrivain et la fin du royaume de Maurétanie.

L'activité de S. Gsell dut se limiter à ces travaux de synthèse. Les recherches archéologiques étaient du ressort du Service des Monuments historiques dirigé par A. Ballu jusqu'en 1929 puis par M. Christofle. Le poste d'inspecteur des Antiquités, occupé d'abord par J. Carcopino, fut confié à E. Albertini de 1920 à 1932, puis à L. Leschi. Sur place, le Service des antiquités disposait d'un représentant particulièrement actif en la personne de son conservateur du Musée J. Glénat qui bénéficiait de l'appui de la population et se révéla un agent très efficace dont on doit regretter qu'il n'ait pas été tiré un meilleur parti. C'est lui qui dirigea la plupart des fouilles qui eurent lieu sur le site des années 1910 aux

⁴ C'est ce qui advint de toute une partie du matériel découvert au cours de fouilles effectuées dans les régions chélifiennes (PH. LEVEAU, *Recherches archéologiques sur*

une région montagneuse de Maurétanie césarienne, dans *MEFRA*, 89, 1971, 1, p. 284-285, n. 50). Sur les avatars de ce matériel, cf. *infra*, p. 490, n. 18.

lendemains de la seconde Guerre mondiale. Il était au courant de toutes les découvertes fortuites et il est regrettable que les destinataires de ses lettres ou de ses rapports n'aient pas mieux consigné les précisions de localisation et les croquis de situation qui y étaient inclus⁵. Toujours à l'affut des possibilités de découvertes nouvelles, il a fouillé ou reconnu une grande partie de la ville antique.

En dehors de trop brèves notices publiées par A. Ballu et M. Christofle au *Journal officiel* et seulement dans la mesure où la publication de ces rapports était obligatoire, c'est-à-dire jusqu'en 1936, le seul apport de connaissances nouvelles est dû aux publications épigraphiques des inspecteurs du Service des antiquités J. Carcopino, E. Albertini puis L. Leschi et à des missions de membres de l'École française de Rome. A. Bruhl, J. Bérard et F. Cumont vinrent étudier et publier des mosaïques. Mais ces missions furent également à l'origine d'importants travaux de synthèse : en 1924, M. Durry publiait un supplément au Musée de Cherchel de P. Gauckler dont une mise à jour avait été réalisée dès 1900 par Wierzjski; en 1946 paraissait l'étude toujours fondamentale de P. M. Duval sur le rempart de Cherchel.

Les années qui suivirent l'arrivée d'un nouveau directeur des antiquités, J. Lassus, furent particulièrement riches en découvertes. Mais cette activité avait été préparée par les inventaires des inscriptions et des statues conservées au Musée. Ils furent confiés à deux membres de l'École française de Rome, H. Pavis d'Escurac-Doisy pour l'épigraphie et S. Boucher-Colozier pour la statuaire. Ces inventaires leur permirent de publier l'essentiel des découvertes faites dans leur domaine d'étude depuis une quinzaine d'années. Au même moment M. Leglay qui avait assuré l'intérim de L. Leschi à la tête du Service des antiquités et s'intéressait au site dont il avait mis à jour le livret-guide, donnait, dans le

cadre d'un rapport plus général le premier compte-rendu sur les activités de ce Service depuis que celui-ci avait cessé d'être obligatoire pour les directeurs du Service des monuments historiques.

En 1953 le Service des antiquités parvint à se doter d'un organe de publication grâce à la création de la revue *Libyca, archéologie, épigraphie*. La publication allait pouvoir suivre de plus près les découvertes. À partir de cette date, des rapports sur l'archéologie algérienne, signés de son directeur, J. Lassus, constituent la principale source documentaire. Il faut seulement regretter que durant cette période, le Service des antiquités n'ait pas trouvé en J. Gazagne un responsable local aussi actif et dévoué que son prédécesseur J. Glénat. On lui doit pourtant les premières indications sur des ruines romaines situées dans l'arrière-pays et surtout la première fouille extra-urbaine, celle des Trois-Îlots.

À partir des années 1957, le développement des hostilités contraignit le Service des antiquités à limiter son activité à la ville même de Cherchel. D'importants programmes de construction voient le jour et l'ouverture de chantiers sur la périphérie de la ville européenne du XIX^e siècle multiplia les découvertes fortuites de maisons antiques. Ces fouilles de sauvetage accaparèrent une partie importante de l'activité du Service des antiquités. Des chantiers archéologiques furent ouverts au Cap Tizerine, au Tennis-Club, dans l'îlot du phare, puis à partir des années 1960 à l'ouest sur un vaste terrain où la CADAT projetait de construire des immeubles locatifs.

L'indépendance de l'Algérie et le départ de la plus grande partie du personnel européen explique qu'un certain nombre de ces fouilles soient restées inédites. Progressivement les fouilles, qui ne bénéficiaient plus de l'incitation des grands programmes de construction des années 1960, se ralentirent. Pourtant

⁵ Ces archives sont conservées par le Service des antiquités de l'Algérie. Exemple caractéristique : le tombeau des affranchis de Ptolémée dont une seule urne avait été publiée par J. Carcopino alors qu'il existait un dossier

assez complet que j'ai publié en 1970 dans le *Bulletin d'archéologie algérienne (Trois tombeaux monumentaux à Cherchel)*, dans *BAA*, 3, 1968, p. 101-120).

J. Lassus continua jusqu'en 1964 des fouilles dans l'îlot du phare et au Tennis-Club avec l'assistance du nouveau responsable du site, S. Tourrenc qui fut lui-même amené à intervenir à l'est de la ville dans le terrain Berba-che et à l'ouest sur la nécropole de la CADAT menacée par de nouvelles constructions. Le travail de J. Lassus fut poursuivi par P. A. Février qui assista comme inspecteur des antiquités, le nouveau directeur S. A. Baghli : en 1965 il mena une campagne de sondage au Tennis-Club afin de dater les mosaïques découvertes par S. Tourrenc; en 1967, il dirigea de nouveaux sondages dans la maison découverte dans la propriété Kaid-Youssef à l'ouest. C'est alors qu'il me confia la mise à jour de l'inventaire des inscriptions de Cherchel de H. Pavis d'Escurac-Doisy dont M. Jannon avait déjà continué le travail, et la fouille d'une area funéraire de la nécropole occidentale. Ce devait être le point de départ de mon travail.

Les années qui suivirent, connurent un arrêt presque complet des fouilles, les conservateurs responsables du site, R. Dokali puis M. Bouchenaki, n'intervenant que pour la conservation et le sauvetage de monuments menacés ou dans le cas de découvertes fortuites. Jusqu'en 1973 celles-ci furent relativement peu nombreuses du fait du ralentissement de la construction. Mais à partir du lancement d'un programme spécial dont bénéficia la ville en 1973, on assista à des découvertes et à des destructions comparables à celles des années 1960. L'une des interventions du Service des antiquités à l'occasion de celles-ci a conduit à une fouille dont l'intérêt est capital pour l'histoire du site, celle du forum par une équipe algéro-anglaise.

LES DIFFICULTÉS D'UNE ÉTUDE DE LA VILLE

Ce bref historique montre à la fois la richesse du patrimoine de connaissances accu-

mulé et les difficultés de son utilisation : tout a été fouillé, mais rien n'est bien connu. La bibliographie est émietlée en de multiples notes qui se répètent parfois ou se complètent et sont rarement localisables avec précision. Des redécouvertes sont passées inaperçues car le nom de l'ancien propriétaire ou le nom ancien de la rue avaient été oubliés. Je me suis documenté auprès des vieux Cherchellois et j'ai continué cette enquête dans les archives de la ville de Cherchel conservées maintenant à Aix-en-Provence, aux Archives d'Outremer.

Un nombre important de fouilles anciennes sont restées inédites. Des plans ont été envoyés à la section Afrique du Nord du Comité des travaux historiques ou à d'autres autorités et sont plus ou moins considérés comme perdus. Convaincu de l'intérêt d'une recherche d'archives, je ne me suis pas satisfait de cette réputation commode. Le travail sur les archives archéologiques du site réserve bien des surprises comme le montre l'anecdote suivante. Ayant pu retrouver l'original du dossier des fouilles conduites par Mgr Lavignerie sur les nécropoles de Cherchel en 1876, j'avais pu interpréter certains relevés de Ravoisié⁶. Mais après la parution des articles en question, je devais m'apercevoir qu'un rapport de de Lhotellerie contenu dans un dossier conservé aux Archives d'Outremer signalait la découverte dans l'une des zones étudiées, de statues funéraires qui provenaient probablement d'un mausolée dessiné par A. Ravoisié⁷.

L'essentiel de mon travail archéologique sur ce site a donc été de tenter de débrouiller le dossier hétérogène et imprécis concernant l'ensemble du site antique et de le confronter aux monuments que je pouvais observer sur place. Ce travail ingrat et peu spectaculaire m'a paru indispensable aux recherches archéologiques qu'il mérite.

Il n'est sans doute pas exhaustif, car je n'ai pas eu accès à tous les documents souhaitables et mes observations se sont arrêtées en

⁶ PH. LEVEAU, *Les hypogées de la rive gauche de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea (Cherchel)*

d'après des fouilles et des dessins anciens, dans AA, 11, 1977, p. 209-256.

⁷ Cf. *infra*, p. 111-112.

1972. Mais il m'a permis de traiter la Caesarea antique autrement que sous la forme d'un catalogue juxtaposant des points.

Ne disposant que de rares éléments de datation et n'ayant eu le secours d'aucune fouille archéologique me permettant de montrer comment avait pu évoluer tel ou tel bâtiment ni même d'étudier en détail un des monuments de la ville, je n'ai pu répéter pour aucun des grands édifices urbain le travail accompli avec J. L. Paillet sur l'aqueduc qui alimentait la ville⁸ : l'étude minutieuse de multiples remaniements, réfections ou corrections de parcours nous avait permis d'écrire une histoire de ce monument complexe. Ceci explique une des limites de la synthèse présentée ici. Déjà S. Gsell avait essentiellement traité de la Caesarea royale; j'ai été conduit à insister sur la même période. Pourquoi? La raison en est le caractère grandiose du projet urbanistique initial et le problème est moins d'évaluer les agrandissements ultérieurs que de vérifier si le projet urbanistique primitif a pu être maintenu après la disparition de la monarchie maure.

L'examen des collections épigraphiques de Cherchel que j'ai mené parallèlement permet de rééquilibrer en partie le tableau. Car si elle illustre toujours l'importance du site au I^{er} siècle, ce qui n'est pas fréquent en Afrique du Nord, où beaucoup de villes connaissent leur apogée au II^e siècle et à l'époque sévérienne, l'étude onomastique de ces inscriptions montre l'importance de la romanisation au siècle suivant.

INTÉRÊT D'UNE RECHERCHE SUR LES CAMPAGNES DE CAESAREA

Dès les années 1850, A. Berbrugger s'était intéressé à la zone rurale entourant Cherchel. Mais il fallut attendre les enquêtes des brigades topographiques à la fin du siècle et surtout évidemment l'*Atlas archéologique* de S. Gsell pour avoir une idée de l'occupation

antique dans la région en dehors de la ville. Il ne s'agissait en fait que de quelques points portés sur une carte et l'un des grands torts de C. Courtois est d'avoir voulu faire dire à cet inventaire beaucoup plus qu'il ne pouvait, en prétendant que la région montagneuse de l'arrière-pays n'avait jamais été réellement occupée par les Romains⁹.

Quatre années de prospections menées depuis Alger où j'enseignais dans le cadre de la coopération m'ont permis d'élaborer le bilan que je présente ici. Pour mener ce travail, j'ai bénéficié de l'autorisation du Service des antiquités de l'Algérie à qui ce projet d'inventaire permettait de mieux évaluer son patrimoine archéologique. Mais cette prospection s'est heurtée aux mêmes difficultés que l'étude menée sur la ville : l'impossibilité de pratiquer des fouilles et des sondages empêchait d'écrire l'histoire des établissements ruraux identifiés.

ORIENTATION DE LA RECHERCHE

Ce travail propose donc deux bilans : un bilan des connaissances sur la ville, son plan, ses monuments, et ses activités; un inventaire des sites que j'ai identifiés au cours de mes prospections. Le souci de livrer une documentation commodément accessibles m'a parfois contraint à de longues descriptions qui pourront lasser. Mais j'ai cru devoir donner en annexe la documentation hétérogène ou inédite existant sur les maisons urbaines, les thermes, les ruines identifiées entre l'enceinte sud et la ville et également sur la céramique antique recueillie; par contre, j'ai délibérément choisi de ne pas traiter des fonctions de capitale sauf dans le cas précis de la *familia* des rois maures et de l'*officium* du gouverneur. L'œuvre monumentale de H. G. Pflaum me dispensait de revenir sur la question des procurateurs gouverneurs de Césarienne et la thèse récente de N. Benseddik de traiter des fonctions militaires et des trou-

⁸ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétanie et l'aqueduc de Cherchel*, Paris, 1976.

⁹ C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1954, p. 114, n. 10.

pes qui y stationnèrent¹⁰. De même j'ai limité au maximum les développements sur l'histoire de l'Afrique du Nord antique. Après les récentes synthèses de M. Benabou sur *La résistance africaine à la romanisation* ou de J. M. Lassère sur *Le peuplement et les mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 av. J.-C. - 245 ap. J.-C.)* et de Cl. Lepelley, sur *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, il me semble que des monographies apportant des données nouvelles sont indispensables pour faire avancer la connaissance de l'Afrique antique.

Mais il y a un point sur lequel j'ai cherché à faire œuvre nouvelle, c'est l'étude des rapports villes-campagne, qui n'a pas encore été abordée de cette manière par les historiens de

l'époque romaine¹¹. J'ai été conduit à m'interroger sur la manière dont Caesarea avait organisé l'espace géographique qui assura sa subsistance. Cette interrogation explique que j'aie cru devoir faire précéder l'étude de la ville romaine d'un long chapitre de présentation historique et géographique centré essentiellement sur l'histoire récente de Cherchel. Le but de cette présentation n'est ni d'expliquer le présent par le passé ni de plaquer sur le passé des réalités présentes mais d'aider le lecteur à prendre conscience de la spécificité du mode d'organisation de son espace rural par Caesarea, ville romaine. Ainsi comme le souligne le titre donné à ce travail, j'ai tenté d'utiliser le dossier réuni pour contribuer à l'étude des rapports entre la ville et la campagne dans l'Antiquité.

¹⁰ H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres au Haut-Empire*, Paris, 1961, t. 3, pp. 1096-1097. N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie césarienne sous le Haut-Empire*, Alger, 1982.

¹¹ Cf. *infra*, p. 483-485 et p. 487 ainsi que mes deux articles signalés p. VIII comme des prolongements de ce travail.

CHAPITRE I

DES ORIGINES À LA FONDATION DE CAESAREA

LE SITE

Cherchel est implantée sur la terrasse de grès tyrrhénien qui forme une étroite bande de quelques centaines de mètres de large entre la mer et les premières pentes de la montagne. La côte, rocheuse, est constituée par une falaise dominant la plage d'une vingtaine de mètres à cet endroit; mais elle est rendue plus hospitalière par la présence d'un îlot détaché à une centaine de mètres du rivage auquel il est maintenant relié par un quai. Cet îlot, qui a joué un rôle important dans le développement du site, constitue un abri par rapport aux vents d'ouest et a favorisé l'installation d'un port, d'autant qu'à l'est un second cap dessine une anse que l'on pouvait aménager en profitant de pointements rocheux.

Entre la terrasse littorale et le versant nord de l'Atlas de Cherchel s'interpose un plateau gréseux qui précède les premières pentes de la forêt des Beni-Habiba et dont le revers nord domine la ville. Les terrains gréseux et volcaniques constituant ce plateau favorisent la formation d'une nappe phréatique et expliquent la présence de sources qui suffisent aux besoins de la petite agglomération du siècle dernier. Ni le plateau ni son versant nord n'ont été véritablement occupés par la ville antique bien que son rempart se soit appuyé sur la ligne de crête de ce plateau : l'oc-

cupation urbaine a toujours été limitée à la zone littorale comprise entre le bord de mer et la courbe de niveau des 50 m au maximum.

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION HUMAINE

Dans une brève note consacrée à la préhistoire de Cherchel, le Dr H. Marchand à qui l'on doit la découverte d'un grand nombre de sites littoraux, observait que, sur ce site, l'importance des vestiges romains avait « fait complètement oublier une histoire beaucoup plus ancienne, la préhistoire de la région. C'est ainsi que S. Gsell, très averti cependant des choses préhistoriques, ne trouve à citer dans son *Atlas archéologique de l'Algérie*, aucun travail de préhistoire sur la région¹. L'infatigable prospecteur que fut le Dr H. Marchand put donc mettre en évidence l'existence de gisements de surface remontant au paléolithique moyen et comportant un outillage moustérien. Ces stations présentent un faciès moustérien homogène sur les gisements dont il a constaté la présence sur toute la série des petits caps qui encadrent des criques entre le village de Sidi-Ghilès et celui d'Hadjret-Enous². Par contre il observait que les gisements de surface identifiables sur les principaux caps qui leur font suite à l'est, Cap Rouge, Cap Blanc, Cap el Meskouta (Trois-Îlots),

¹ Dr. H. MARCHAND, *Cherchell préhistorique*, dans BSPF, n° 10, 1932, p. 1.

² Id., *Stations moustériennes à quartzites de la région*

de Novi, dans *Bull. de la société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, 23, 1932, p. 239-242.

contiennent un mélange de moustérien et d'outillage néolithique. D'autre part, s'il est normal qu'étant donné la superposition des habitats, on n'ait encore signalé aucune trace d'industrie préhistorique sur le site même de Cherchel, l'absence de découvertes à l'intérieur des terres aux environs de la ville mérite d'être notée³. Aucun gisement présentant des restes de l'industrie atérienne, dont on sait qu'elle est la culture typique du Maghreb au paléolithique moyen n'a encore été signalé. Nul doute pourtant qu'il ne s'agisse d'une lacune de la prospection, car cette industrie a été identifiée plus à l'est près de Bérard.

On sait que, sur le littoral maghrébin, entre les cultures atérienne et néolithique, s'intercale l'Ibéromaurusien, culture qui est considérée comme épipaléolithique; elle est contemporaine de la culture capsienne dont l'aire d'expansion est à la fois plus orientale et plus méridionale. Aucun gisement ibéromaurusien n'a encore été signalé sur le littoral cherchelais. Mais il s'agit à coup sûr encore d'une lacune de la prospection car on connaît immédiatement à l'est et à l'ouest deux gisements ibéromaurusiens importants, la grotte basse du Phare à Ténès⁴ et les grottes du Chénoua, grottes Rassel et Rolland récemment étudiées par C. Brahimi⁵.

J'ai signalé plus haut que le Dr H. Marchand avait trouvé des témoignages d'industrie néolithique sur les caps situés à l'ouest de Sidi-Ghilès. De même, mais sans pouvoir préciser leurs rapports avec l'ibéromaurusien, C. Brahimi a noté la présence de témoignages néolithiques dans la grotte Rolland où le séjour des Romains est aussi attesté⁶. La période

de protohistorique pose en effet presque autant de questions que les périodes plus anciennes. Ainsi la découverte d'un poignard chalcolithique au Cap Chénoua amenait G. Camps et P. R. Giot à s'interroger sur les navigations «qu'entreprit le peuple des campaniformes le long des côtes africaines»⁷. La question est importante car elle concerne directement la période qui précède l'arrivée, est clairement attestée, des navigateurs phéniciens⁸.

I O L

LA COLONISATION PHÉNICIENNE ET LES ORIGINES DE L'HABITAT URBAIN

Le problème des origines de l'habitat urbain à Cherchel se confond avec celui, plus général, du rôle des Phéniciens d'Occident dans la naissance des agglomérations littorales de Maurétanie. Iol se rattache à une série de toponymes puniques débutant par le préfixe I qui signifie île⁹. Il figure sur la liste des comptoirs énumérés par le Pseudo-Scylax sur la côte septentrionale du Maghreb¹⁰. Ajoutons, ce qui est un argument de moindre valeur, qu'avec son île située à quelque distance du littoral, le site est caractéristique des établissements puniques. Ce port ne devait pas être sans importance: le Pseudo-Scylax comme plus tard Strabon emploient le terme λιμήν qui désigne le port par excellence par opposition au simple abri, même si l'on peut

³ ID., *Cherchell préhistorique*, loc. cit., p. 6.

⁴ J. LORCIN, *La station préhistorique du Cap Ténès*, dans *Libyca, anthropologie, préhistoire*, 9-10, 1961-1962, p. 9-57.

⁵ C. BRAHIMI, *L'Ibéromaurusien littoral de la région d'Alger*, Alger, 1970.

⁶ ID., *ibid.*, p. 34.

⁷ G. CAMPS et P. R. GIOT, *Un poignard chalcolithique au Cap Chénoua*, dans *Libyca, anthropologie, préhistoire*, 8, 1960, p. 263-276.

⁸ G. CAMPS, *Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, 1961, p. 34-36.

⁹ Selon Cantineau, i- signifie île: M. LEGLAY, *À la recherche d'Icosium*, dans *AA*, 2, 1968, p. 14. Le toponyme

d'Iol ne subsiste plus guère à l'époque romaine que dans un cognomen (cf. *infra*, p. 16). Toutefois J. Marion signale sur une bague en bronze l'inscription IOLFELIX, type d'acclamation dont on connaît d'autres exemples à l'époque impériale (*Inscriptions sur bronze en Maurétanie Tingitane*, dans *AA*, t. 10, 1976, p. 103). C'est ou bien une preuve de l'usage du latin dans le royaume maure ou un témoignage de la survie du nom maure.

¹⁰ *Geographi graeci minores*, éd. Müller, Paris, 1882, § 111, p. 90; S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 2, Paris, 1918, p. 143-169; ID., *Études sur la domination carthaginoise en Afrique*, dans *Recueil de mémoires et de textes publiés en l'honneur du XIV^e congrès des orientalistes*, Alger, 1905, p. 29 et p. 42.

discuter pour savoir si dès l'époque du Pseudo-Scylax le terme a le sens de port aménagé à des fins économiques qu'il a pris à l'époque romaine¹¹.

La réalité de contacts entre les populations littorales et les navigateurs de Carthage est essentiellement prouvée par quelques objets et de rares inscriptions dont la liste est vite dressée : une stèle votive à Baal Hamon¹², une cymbale de bronze trouvée dans le port, trois inscriptions néopuniques provenant de la nécropole occidentale dont le texte daté de 118 av. J.-C. et attestant un culte funéraire rendu au roi Micipsa¹³. Les témoignages numismatiques sont d'utilisation délicate : l'attribution à Iol d'une série de monnaies trouvées sur le site de Cherchel reste conjecturale ; elles peuvent provenir d'autres sites¹⁴.

LES RAPPORTS ENTRE IOL ET LES ROYAUMES AFRICAINS : LES ORIGINES DE LA FONCTION DE CAPITALE

Il est très difficile de dire quel était le statut politique de Iol. Étudiant celui des autres villes littorales à l'époque où se développe le royaume numide, G. Camps distingue trois éventualités : cités autonomes, comptoirs dépendant étroitement de Carthage, cités d'origine phénicienne sur lesquelles les chefs ou rois indigènes exerçaient une co-souveraineté avec Carthage¹⁵. L'importance de la ville qui, dès le V^e siècle ne se cantonne pas à l'îlot du

Phare¹⁶, me paraît exclure qu'il puisse s'agir d'un simple comptoir dépendant uniquement de Carthage. La ville a certes pu posséder un moment un statut d'autonomie. Mais après 213, elle était certainement sous la dépendance du roi masaesyle Syphax : c'est très vraisemblablement à la suite de contestations sur le statut des villes littorales qu'il entra en conflit avec Carthage, bien que le motif de cette guerre ne soit donné ni par Tite-Live ni par Polybe¹⁷ et bien qu'à la différence de Siga elle n'apparaisse pas encore comme une des capitales de son royaume.

Après la défaite de Syphax en 203, elle dut évidemment suivre le destin du royaume masaesyle et être intégrée au vaste royaume massyle constitué par Massinissa durant ses 55 ans de règne et reconstitué par Micipsa (148-118) après une dizaine d'années d'exercice du pouvoir en commun avec ses deux frères Gulussa et Mastanabal. L'aboutissement de l'histoire de Iol à l'époque des rois Massinissa et Micipsa est assurée : la ville est intégrée dans le royaume massyle. Mais le détail des événements qui conduisirent à ce résultat l'est beaucoup moins. On admet en effet que le fils de Syphax, Vermina, s'est un moment maintenu après avoir obtenu de Rome un traité de paix. En 201, il aurait perdu l'Algérie centrale et même probablement tout le nord du royaume paternel avec Siga et ne se serait maintenu que dans les régions méridionales au contact des Gétules¹⁸. Il faut donc supposer que dès cette époque Iol est devenu masyle.

¹¹ J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 115-117.

¹² P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel (Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie)*, Paris, 1895, p. 13; PH. BERGER, *Gazette archéologique*, 1877, p. 91-93; ID., dans *CRAI*, 1901, p. 67.

¹³ Les trois textes néopuniques sont : 1) un texte de sept lignes donné par Schmitter au Musée du Louvre et publié par J. Derenbourg, dans *CRAI*, 1875, p. 203 et p. 259-266; 2) Le texte funéraire de Micipsa réétudié en dernier lieu par J. FÉVRIER, *L'inscription funéraire de Micipsa*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 45, 1951, p. 139-150; 3) un texte fragmentaire publié par le *BACTHS* 1924, p. 146. Certains objets ont été considérés à tort comme puniques, ainsi des ossuaires de plomb (P. GAUCKLER, *Le Musée de Cherchel, op. cit.*, p. 67-68) qui

sont en réalité de fabrication syrienne et sont datables des II^e et III^e siècles ap. J.-C. (PH. LEVEAU, *Les hypogées de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea*, dans *AA*, 11, 1977, p. 211 n. 2 et 212).

¹⁴ J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955, p. 166-168 et ID., *Nouvel apport à la numismatique de Numidie et de la Maurétanie*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 4, 1956 p. 59-60. Cela prouverait au moins le rayonnement et l'importance de la cité à l'époque pré-romaine.

¹⁵ G. CAMPS, *Massinissa*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 1960, p. 172.

¹⁶ Sur l'établissement de l'îlot du Phare, cf. *infra*, p. 12; les fouilles algéro-anglaises sur l'emplacement du forum, au centre de la ville, prouvent son extension.

¹⁷ G. CAMPS, *Massinissa, loc. cit.*, p. 168 et 175.

¹⁸ ID., *ibid.*, p. 190-191.

Après la défaite de Jugurtha, le roi de Maurétanie étendit son royaume vers l'est, au moins jusqu'au Chéelif. Mais Iol dut rester massyle sous le règne du roi Gauda (105-88?). Le royaume massyle fut ensuite partagé entre un royaume des Massyles de l'est qui dura jusqu'au règne de Juba I^{er} et un royaume des Massyles de l'ouest¹⁹. Les frontières de ces royaumes sont mal connues; mais il semble que Iol ne se soit pas trouvée sur le territoire du royaume de l'ouest car, à cette époque et selon un processus inconnu, le royaume maure paraît s'être étendu vers l'est à travers l'Algérois jusqu'à la Soumam²⁰. Le nom des rois maures dont Iol aurait alors dépendu est encore mal assuré: probablement Sosus ou Mastanesosus (80-49)²¹, puis Bogud lequel fut évincé en 38 parce qu'il avait pris le mauvais parti dans les luttes civiles romaines, enfin Bocchus II dont Auguste hérita en 33 av. J.-C.

À cette époque, et peut-être même dès l'apparition d'un royaume de Maurétanie occidentale, Iol a accédé au rang de capitale. La région occidentale de la Mitidja paraît en effet avoir occupé une place importante dans l'espace maure, puisqu'à l'ouest et à l'est se trouvent deux sites littoraux tout aussi anciens, Tipasa et Gunugu et un monument dont la présence peut être mise en rapport avec l'installation de la dynastie maure sur le site de Iol: le Tombeau de la Chrétienne. Pomponius Mela, au début de notre ère, le qualifie de *Monumentum commune regiae gentis*, «tombeau commun de la famille royale». Sa construction est indiscutablement antérieure à Juba II; cependant on ne peut sa-

voir s'il a joué son rôle de mausolée royal au I^{er} siècle avant J.-C. ou même dès le second siècle av. J.-C.²². La parenté de sa forme avec un autre tombeau royal, le Médracen, a été relevée depuis longtemps. On peut discuter pour savoir si elle peut être rapportée de manière spécifique à la tradition libyque²³. Mais il faut insister sur une différence fondamentale de localisation relevée par G. Camps. Eloigné de tout site urbain, le Médracen comparé au mausolée du Khroub qui serait le tombeau de Massinissa ou celui de Micipsa, paraît «archaïque dans sa conception comme dans sa situation inexplicable pour une civilisation citadine comme celle qui gagne précisément le royaume numide au temps de Massinissa et de Micipsa»²⁴. Le Tombeau de la Chrétienne occupe par rapport à Iol une situation sensiblement analogue à celle de la Souma de Khroub par rapport à Cirta. Sa localisation me paraît la conséquence de l'installation de la dynastie maure dans cette ville.

Quelle était l'importance de la ville pré-jubéenne? Les fouilles effectuées sur l'îlot du Phare ont révélé un habitat ancien sur lequel G. Vuillemot donne les précisions suivantes: sous un niveau hellénistique, il subsiste des couches plus anciennes, semblables aux niveaux archaïques d'Oranie datables au moins du V^e siècle avant notre ère²⁵. C'est sans doute là que se trouve l'origine de l'agglomération et le comptoir punique. Mais les fouilles de la mission algéro-anglaise ont amené la découverte de niveaux pratiquement aussi anciens sur la terrasse littorale au centre de la

¹⁹ J. DESANGES, *L'Afrique romaine et libyco-berbère*, dans C. NICOLET (directeur), *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t. 2, *Genèse d'un empire*, Paris, 1978, p. 650.

²⁰ Id., *ibid.*

²¹ En fait l'information, selon laquelle Bocchus fit de Iol une de ses résidences, provient seulement de Solin (XXV, 16).

²² Pomponius Mela, *De Chorographia*, l. 1, ch., 6, folio 31. Sur le Tombeau de la Chrétienne, cf. en dernier lieu: M. BOUCHENAKI, *Le mausolée royal de Maurétanie*, Alger, 1970.

²³ G. CAMPS, *Monuments et rites funéraires...*, op. cit., p. 210-207.

²⁴ Id., *Nouvelles observations sur l'architecture et l'âge*

du Medracen, mausolée royal de Numidie, dans CRAI, 1973, p. 516. La question a été reprise par F. RAKOV (*Hellenistische Architektur im numidischen Königreich*, dans *Architecture et société de l'archaïsme grec à la fin de la République romaine, colloque organisé par le CNRS et l'École française de Rome, 2-3-4 décembre 1980*) qui voit dans ces monuments et dans les mausolées à pile (mausolée de Siga, Souma du Khroub) les témoignages d'un art hellénistique de cour en rapport avec les résidences royales, à paraître.

²⁵ G. VUILLEMOT, *Reconnaissances aux échelles puniques d'Oranie*, Autun, 1962, p. 334 (*Fouilles dans l'îlot Joinville à Cherchel, dossier du Service des antiquités de l'Algérie*).

ville moderne²⁶. Ces découvertes sont très importantes car elles prouvent non seulement que Iol est un des plus anciens sites du littoral maurétanien, au même titre que ses voisines Tipasa et Sidi-Brahim Gunugu²⁷, mais qu'à l'époque de Micipsa, et même avant, elle s'étendait sur une surface analogue à celle de la ville du XIX^e siècle (8 à 10 ha). En dehors des niveaux anciens de l'îlot du Phare, on ne connaissait que la nécropole à tombes à fosses découverte à l'intérieur de l'enceinte romaine sous des maisons du premier siècle de notre ère²⁸. Ce que l'on sait du matériel trouvé dans cette nécropole permet de lui attribuer une période d'utilisation allant du III^e au premier siècle av. J.-C. Elle devait être assez étendue puisque du matériel de type analogue aurait été trouvé jusqu'au voisinage de l'amphithéâtre. Quelques croquis et photos prises lors des fouilles permettent d'assurer qu'elle était largement comparable à celle de Tipasa. C'était une nécropole à inhumations collectives dont certaines en position fléchie, donc typiquement non-romaine²⁹. Cependant on ne peut se servir de son éloignement pour en définir l'étendue : l'exemple de la ville voisine de Tipasa montre bien que ces nécropoles peuvent être assez éloignées de la ville même³⁰.

La découverte de niveaux anciens au centre de la ville moderne me paraît reposer la question de l'identification d'une découverte de J. Glénat en 1921 : dans la partie nord de l'esplanade entourant la propriété Boquet, il mit au jour «un angle de massive construction comprenant un mur épais de 1,50 m, une étroite ouverture de 0,91 m de large et se terminant du côté ouest par une tête de mur

épaisse de 2,10 m et longue de la même dimension. Cette muraille, longue de 7 m 30, se coude à angle droit se dirigeant vers le sud avec une épaisseur de 1 m, une partie circulaire venant s'emboîter à l'angle»³¹. Il se demandait s'il ne fallait pas y voir un reste de l'enceinte de la ville avec une poterne. De fait il pourrait fort bien s'agir d'un élément du mur de la ville pré-jubéenne.

CAESAREA DE MAURÉTANIE

LA FONDATION DE CAESAREA ET LES ORIGINES DE LA PROVINCE ROMAINE

Brièvement résumés³², les faits sont les suivants. Octave hérita de Bocchus II la Maurétanie unifiée de l'Atlantique à l'Ampsaga. Cela se passait en 33 peu de temps avant le début des hostilités avec Antoine. Le sort du royaume ne fut réglé que 7 ans plus tard, en 25 av. J.-C., une fois terminée la guerre contre les Astures et les Cantabres. Dion Cassius rapporte le fait en ces termes : Auguste «accorda aussi à Juba, en compensation du royaume de ses pères, dont la plus grande partie se trouvait comprise dans l'Empire romain, une partie de la Gétulie, les possessions de Bocchus et celles de Bogud, tandis qu'à la mort d'Amyntas, au lieu de remettre son royaume à ses enfants, il le réduisit à l'état de province...» (*Histoire romaine*, 1.53, 26). Ce Juba, fils de l'allié de Pompée, avait été élevé à Rome et avait participé aux côtés d'Auguste à la guerre d'Actium. Il épousa Cléopâtre Séléné, la fille de la grande Cléopâtre et d'Antoine dont il

²⁶ Rapport multigraphié de T. W. Potter et N. Benseddik sur les fouilles du forum de Cherchel en 1979, à paraître dans le *BBA*.

²⁷ P. A. FÉVRIER, *Les origines de l'habitat urbain en Maurétanie césarienne*, dans *Journal des savants*, 1967, p. 107-123.

²⁸ La découverte de la nécropole du cap Tizerine est signalée par J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959-1960*, dans *RAf.* 1961, p. 440 : «Plus bas, on a retrouvé toute une série de tombes d'époque punique, creusées dans le rocher, qui contenaient un important mobilier céramique. Cette nécropole paraît être du second siècle avant notre ère.»

²⁹ Sur ces questions, G. CAMPS, *Monuments et rites...* *op. cit.*, p. 463-504 (Le sort du mort). Découverte plus récente mais publiée d'une nécropole analogue à Tipasa : S. LANCEL, *Tipasitana III, La nécropole préromaine occidentale de Tipasa*, dans *BAA*, 3, p. 85-166.

³⁰ S. LANCEL, *Tipasitana III*, dans *BAA*, 3, 1968, p. 85-87.

³¹ A. BALLU, *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations exécutés par le Service des Monument Historiques (exercice 1921)*, Alger, 1922, p. 11.

³² On se reportera à M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 45-66.

eu un fils, Ptolémée, et peut-être une fille Drusilla³³. En 23 ap. J.-C., Ptolémée que son père avait déjà associé au pouvoir, devint seul roi. En 24, rapporte Tacite, «une députation de sénateurs, renouvelant un antique usage, lui porta les présents du Sénat, le bâton d'ivoire, la toge brodée, avec le titre de roi, d'ami et d'allié» (*Annales*, IV, 27). Son règne dura jusqu'en 40 ap. J.-C., date à laquelle «Caligula manda Ptolémée et l'accueillit fort bien; mais un jour qu'il donnait des jeux, il le fit tuer inopinément pour le seul crime d'avoir, en entrant au spectacle, attiré sur lui tous les regards par l'éclat de son manteau de pourpre» (Suétone, *Caligula*, 35). Dion Cassius, pour sa part, déclare que Caligula fit périr Ptolémée à cause de sa richesse (59,25). À la thèse de la folie jalouse de Caligula³⁴, les modernes ont proposé d'ajouter quelques autres explications. M. Hoffmann y voit la conclusion d'un conflit religieux, portant sur la grande prêtrise d'Isis dont Ptolémée de Maurétanie aurait hérité et que Caligula aurait voulu lui ravir³⁵. Tout en admettant la réalité de ce conflit, T. Kotula pense que ce n'était qu'une des causes du conflit entre les deux souverains; y entrait également la rivalité des groupes d'affranchis constitués autour d'eux³⁶. Plus récemment cette thèse a été critiquée par J.-C. Faur qui suggère d'autres motifs: des tendances indépendantistes de la part de Ptolémée apparaissant dans la frappe de monnaies d'or en 38-39 ap. J.-C.³⁷, la crainte de le voir prendre la tête d'un complot après la répression de celui de Gaetulicus et de Lepidus, c'est-à-dire une rivalité dynastique entre deux descendants d'Antoine, et enfin le constat de son échec à maintenir l'Afrique du Nord en paix³⁸.

³³ KROLL, s.v. *Juba*, dans *RE*, IX, 2, 1916, col. 2384-2389; *Juba*, dans *PIR*, Berlin, 1966, p. 118-119.

³⁴ J. CARCOPINO, *La mort de Ptolémée roi de Maurétanie*, dans *Le Maroc antique*, Paris, 1943, p. 191. Comme le rappelle M. BÉNABOU (*La résistance africaine...*, op. cit., p. 89, n. 5), M. Rostovtzev insiste sur les aspects économiques de l'annexion: l'acquisition de terres nouvelles (*Social and Economic History of the Roman Empire*), Oxford, 1957, 2^e éd., p. 321.

³⁵ M. HOFFMANN, s.v. *Ptolemaios von Mauretaniën*, dans *RE*, XXIII, 1959, col 1768-1787.

LE STATUT DU ROYAUME MAURE DANS L'EMPIRE ROMAIN

Ce débat ne me paraît pas présenter un intérêt capital; il est même assez trompeur dans la mesure où il tend à faire oublier la réalité de la domination romaine en Maurétanie. Celle-ci doit être comprise à l'image de ce que l'on constate en Orient comme il ressort avec évidence du passage cité plus haut où Dion Cassius rapporte l'attribution de la Maurétanie à Juba. Comme vient de le montrer M. R. Cimma, les *reges socii et amici populi Romani* ont sous Auguste un statut qui est l'aboutissement d'un système juridique tendant à substituer un statut de dépendance à la parité initiale: la concession de l'*amicitia* est unilatérale et révocable Plutarque appelle ces rois des ὑπηχοοὶ, terme usité pour parler des provinces (*Antoine*, 61, 1-2); Dion Cassius distingue ὑπηχοὸς (sujet) et ἔνσπονδος (allié) (54, 9, 1), mais tous n'en paraissent pas moins sujets d'Auguste³⁹. Strabon écrit à peu près la même chose: «Parmi tous les pays qui sont sous la domination de Rome, certains sont gouvernés par des rois, d'autres lui appartiennent en propre; on les appelle des provinces» (XVII, 3, 24) ... «Les rois, les dynastes et les décearques sont et ont toujours été sous la dépendance de César» (*ibid.*, 25). En définitive la principale raison de l'exécution de Ptolémée de Maurétanie me paraît être son appartenance à l'aristocratie romaine; son sort est à rapprocher de celui des autres nobles romains condamnés pour lèse-majesté. Réfléchissant sur l'évolution de la noblesse romaine entre l'époque julio-claudienne et son temps, Tacite écrivait: «Les familles nobles d'autrefois, riches ou remarquablement célè-

³⁶ T. KOTULA, *Encore sur la mort de Ptolémée roi de Maurétanie*, dans *Archeologia* (Pologne), 15, 1964, p. 64-91.

³⁷ D. FALZMANN, *Zur Münzprägung der mauretianischer König Juba II und Ptolemaios*, dans *Madriider Mitteilungen*, 15, 1974, p. 174-183.

³⁸ J. C. FAUR, *Caligula et la Maurétanie, la fin de Ptolémée*, dans *Klio*, 55, 1973, p. 249-271.

³⁹ M. R. CIMMA, *Reges socii et amici populi Romani*, Milan, 1976, p. 297.

bres, se laissaient aller au goût de la magnificence. C'est qu'à cette époque, en effet, il était encore permis de rechercher la faveur de la plèbe, des alliés, des rois et de l'obtenir; si bien que celui qui brillait par ses richesses, sa demeure et son train de vie était grandi par sa réputation et par ses clientèles. Après de cruels massacres et les périls nés d'une brillante renommée, les survivants en revinrent à plus de sagesse (*Annales*, III, 55). C'est donc sans doute sa renommée qui a tué Ptolémée et non la nécessité de faire disparaître le souverain légitime d'un royaume indépendant pour transformer le pays en province.

Il me semble ici nécessaire de m'arrêter un peu sur deux thèmes qui ont été utilisés pour prouver des vellétés d'indépendance des rois maures et des caractéristiques non romaines de leur pouvoir. Le premier est l'héritage lagide. Il est certain du point de vue dynastique et culturel et, tout récemment encore, dans un article où il fait le point sur l'iconographie des rois numides, K. Fittschen a insisté sur la composante grecque de celle-ci; il la met en rapport avec le nom de Ptolémée donné à l'héritier du royaume et avec la constitution par ces souverains d'une galerie d'ancêtres dont les portraits de Ptolémée Soter (?) et de Cléopâtre VII laissent supposer l'existence⁴⁰. Mais K. Fittschen met également en évidence une évolution significative des portraits: alors qu'il n'y a encore rien de romain dans l'iconographie de Juba I^{er}, l'influence romaine, et plus précisément celle des portraits de la famille impériale, est évidente dans les représentations de son fils et de son petit-fils. Ceci est important: pris isolément, ces portraits pourraient être la preuve d'une volonté d'indépendance; replacés dans une évolution iconographique, ils viennent confir-

mer la romanisation de la dynastie. Cela n'a rien de surprenant, mais corrobore plutôt l'ambivalence de phénomènes culturels qui peuvent être interprétés aussi bien comme témoignages d'assimilation que de résistance.

Le second thème est celui de la résistance opposée par l'entourage de Ptolémée à la conquête romaine. Il faut à mon avis distinguer deux choses: la réaction d'Aedemon et la résistance opposée par les Maures à la conquête romaine. Sans doute faut-il prendre au pied de la lettre le texte de Plinie donnant comme raison du soulèvement d'Aedemon un désir de vengeance (*Ptolemaeum regem a Gaio Caesare interemptum ulciscente liberto Aedemone*, *HN*, 5, 11). Le comportement d'Aedemon est à ranger dans la liste des exemples d'affranchis romains dévoués à leur maître⁴¹. Son soulèvement a interféré avec les traditions d'indépendance par rapport au pouvoir central des tribus maures. Mais il ne paraît pas avoir été suivi par les autres affranchis royaux qui passèrent au service de la nouvelle administration soit que Caligula ait été l'héritier de Ptolémée ou qu'il se soit emparé de son patrimoine par un procédé exorbitant dont on a d'autres exemples⁴². Tout naturellement, l'ensemble de la *familia* royale dut être transmise à Claude: c'est ainsi qu'à mon avis Ti. Claudius Thalamus Ptolem(aenus) (*CIL*, VIII, 21096) est un affranchi de Claude ayant appartenu au patrimoine de Ptolémée et non un émigré originaire d'Égypte comme le pensait J. M. Lassère⁴³ et que de même Am]mônio[s] est un ancien esclave de Ptolémée devenu probablement esclave impérial (*ibid.* 21442).

Les historiens ont depuis longtemps mis en évidence la dépendance de la Maurétanie par rapport au pouvoir impérial. Celle-ci s'était en particulier traduite par l'installation

⁴⁰ K. FITTSCHEN, *Bildnisse numidischer Könige*, dans H. G. HORN et C. B. RÜGER, *Die Numider, Rheinisches Landesmuseum Bonn*, Bonn, 1979, p. 209-225 et en particulier p. 211-212.

⁴¹ G. BOULVERT, *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1974, p. 103-104 (exemples des affranchis de Néron et de Commode).

⁴² Sur cette questions, *id.*, *ibid.*, p. 24-26. G. Boulvert pose le problème de l'acquisition par l'empereur des biens privés des rois de Galatie et de Cappadoce lors de

l'intégration de ces Etats dans l'Empire. Pour la Maurétanie, à la mort de Ptolémée, le problème est identique. Il conclut à des legs. Sans pouvoir intervenir avec compétence sur ces questions juridiques, il me semble que le cas de Ti. Claudius Thalamus Ptolem(aenus), si l'on suit mon interprétation présentée quelques lignes plus bas, inclinerait à voir dans ces acquisitions des normes exorbitantes du droit privé.

⁴³ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus...*, *op. cit.*, p. 402. Cf. également *infra*, n. 37, p. 97.

d'une douzaine de colonies énumérées par Pline l'Ancien (*HN*, V, 2; 5; 20-21). Ces colonies datent vraisemblablement des sept années qui précédèrent l'avènement de Juba II, non pas tant parce que leur déduction était incompatible avec la restauration de la monarchie numide, mais parce que ce mouvement de colonisation est sans doute en rapport avec le grand mouvement de démobilisation qui suivit la fin des guerres civiles⁴⁴. Au même titre que les citoyens romains isolés ou réunis peut-être en *conventus*⁴⁵, elles étaient à la fois une conséquence et une garantie du contrôle de Rome. Certes, parmi les royaumes vassaux, la Maurétanie bénéficiait d'un statut relativement enviable puisque c'était, avec le Bosphore Cimmérien, l'un des deux royaumes ayant reçu le privilège d'émettre des monnaies d'or⁴⁶. Mais ces monnaies restent anormales et exceptionnelles⁴⁷ et ne contreviennent pas à l'impression de dépendance par rapport au pouvoir de Rome qui ressort de l'examen de la politique des rois maures aussi bien dans le domaine militaire⁴⁸ que dans le domaine administratif⁴⁹. C'est pourquoi, par exemple, on ne peut à mon avis donner une place trop importante à des motivations de type économique, comme le besoin de terres nouvelles : Rome disposait de droits parfaitement légaux pour s'emparer des terres dont elle avait besoin et il n'était pas nécessaire d'annexer le royaume maure⁵⁰.

CAESAREA, LES ORIGINES DU CULTE IMPÉRIAL
ET L'HOMMAGE RENDU À L'EMPEREUR
AUGUSTE PAR LES ROIS VASSAUX

C'est dans ce contexte de dépendance qu'il faut placer la construction de Caesarea à l'emplacement de Iol dont le nom n'apparaît guère plus que sous la forme suffixée du cognomen *Iolitanus, a* (*CIL* VIII 9341, 9767). Fondateur de ville, dans la tradition des rois hellénistiques, Juba II ne rebaptisa pas de son nom sa capitale, mais il en fit hommage à l'empereur Auguste, son protecteur. Il n'est donc pas surprenant que le culte qui est rendu dans cette ville aux empereurs y occupe une place majeure bien avant l'annexion par Rome. Sur ce culte, on dispose d'une documentation numismatique assez imprécise, puisqu'en définitive rien ne dit que les sanctuaires figurant sur les monnaies royales aient été effectivement construits à Caesarea⁵¹, ainsi que d'une documentation archéologique consistant essentiellement en statues. Parmi celles-ci la plus célèbre est une statue colossale d'Auguste trouvée près de l'angle nord du théâtre où paraît avoir existé un sanctuaire du culte impérial⁵²; de ce sanctuaire proviendrait également un trophée de bronze datable du début du premier siècle⁵³. Non seulement Caesarea est l'une des premières villes où, en Occident, un culte est rendu à Auguste, mais c'est aussi une des premières

⁴⁴ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus*, *op. cit.*..., p. 221-232.

⁴⁵ Sur le *Conventus civium Romanorum*, cf. Kornemann, s.v. *conventus*, dans *RE*, IV, 1900, col. 1183.

⁴⁶ J. C. FAUR, *Caligula*..., *loc. cit.*, p. 260-264.

⁴⁷ J. MAZARD, *Les Monnaies d'or des rois de Numidie et de Maurétanie*, dans *Revue de Numismatique*, 14, 1952, p. 10-20.

⁴⁸ M. BENABOU, *La résistance africaine*..., *op. cit.*, p. 62-63; p. 81.

⁴⁹ Comme le montre l'importante inscription que doit publier dans le *BAA* M. Bouchenaki et P. A. FÉVRIER. Cf. *infra*, p. 49.

⁵⁰ Contrairement à l'opinion de Rostovtzev (cf. *supra*, n. 34). Je suis revenu sur cette question dans une communication présentée au colloque sur l'Afrique organisé dans le cadre du 106^e Congrès national des Sociétés savantes (Perpignan, 14-18 avril 1981) : *La fin du royaume maure et les origines de la province de Maurétanie*, à

paraître dans les Actes de ce colloque (*BACTHS*).

⁵¹ J. MAZARD, *Corpus nummorum*..., *op. cit.*, p. 79-83 et p. 132-133. Je n'ai pu lire à temps M. D. FISHWICK, *The imperial cult under Juba II and Ptolemy of Mauretania: the evidence of the coins*, communication au 108^e Congrès national des Sociétés savantes, Grenoble, 5-9 avril 1983.

⁵² Cf. *infra*, p. 41; G. CH. PICARD, *La date du théâtre de Cherchel et les débuts de l'architecture théâtrale dans les provinces romaines d'Occident*, dans *CRAI*, 1975, p. 395 : « sans doute y avait-il là, comme à Merida, à *Lepcis Magna* et à *Bulla Regia*, un sanctuaire placé derrière la scène et plus spécialement voué aux cultes dynastiques ». Sur la statue colossale d'Auguste, notice de S. Boucher-Colozier dans S. GSELL, *Cherchel antique Iol-Caesarea*, rééd. par le Service des antiquités de l'Algérie avec mise à jour par M. Leglay et E. S. Colozier, Alger, 1952, p. 88-89.

⁵³ H. D'ESCURAC-DOISY, *Trophée de bronze découvert à Cherchel*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 75-88.

où ce culte s'est étendu à la *domus Augusta*⁵⁴ : M. Leglay avait identifié avec la tête d'Antonia Minor un buste du Musée d'Alger provenant de Cherchel⁵⁵ ; il eut sans doute un caractère cultuel puisqu'une inscription gravée sur un fragment d'épistyle paraît également la mentionner⁵⁶. Au même culte peut aussi être rapportée une tête de Livie⁵⁷. Enfin, selon Mazard reprenant une hypothèse de Müller, la mention CAISAREA à la suite de ANXXX sur le revers des monnaies de Juba II évoquerait des jeux peut-être décennaux et s'étalant sur deux ans qui auraient été institués par Juba II en l'an XXX de son règne soit en 5-6 ap. J.-C.⁵⁸. Quelle que soit la fragilité d'hypothèses chronologiques fondées sur l'interprétation de légendes numismatiques, la réalité de jeux créés en l'honneur de l'Empereur par Juba II est assurée par l'existence même de l'amphithéâtre⁵⁹.

La précocité de ce culte en Méditerranée occidentale est incontestablement en rapport avec celui qui était rendu aux rois Maures et sur lequel on dispose d'une documentation relativement abondante qu'à réunie en dernier lieu G. Camps⁶⁰. Sous ces rois, ce culte a pu prendre une importance croissante parallèlement au renforcement de la monarchie et en liaison avec des influences hellénistiques et lagides, pour ne pas dire égyptienne⁶¹. N'ou-

blions pas que Cléopâtre Séléné est d'origine lagide et que c'est justement à Alexandrie en même temps que dans certaines villes d'Asie, que furent consacrés de son vivant des temples à Auguste⁶².

Un tel hommage n'est pas particulier au roi Juba : en cela il se conformait à une attitude politique explicitement attestée par un passage de la vie d'Auguste écrite par Suétone : « Les rois amis et alliés fondèrent chacun dans son royaume des villes portant le nom de Césarée » et cet auteur continue par ces mots qui montrent bien dans quelle perspective se place cet hommage : « Tous ensemble décidèrent de faire terminer à frais communs, dans Athènes, le temple de Jupiter Olympien, resté inachevé depuis des siècles, pour le dédier au Génie d'Auguste : et souvent ils quittèrent leurs royaumes pour venir chaque jour lui rendre leurs hommages, non seulement à Rome, mais durant ses voyages dans les provinces et cela en toge, sans leurs insignes royaux, comme de simples clients (*more clientium*) » (Suétone, *Vie d'Auguste*, 60)⁶³.

De fait, il existe en Asie Mineure et en Syrie une foule de villes qui se sont un moment appelées Caesarea ou, en grec, Sébasté. Une partie d'entre elles, postérieures à Auguste, prirent ce nom à la suite de l'aide apportée à leur reconstruction par Tibère au lende-

⁵⁴ Sur la question, cf. M. LEGLAY, *La religion romaine*, Paris, 1971, p. 64-74 ; sur les antécédents hellénistiques, cf. C. PRÉAUX, *Le monde hellénistique*, Paris, 1978, t. 1, p. 254-259.

⁵⁵ M. LEGLAY, *La sculpture antique du Musée Stéphane Gsell*, Alger, 1956, p. 34-35.

⁵⁶ Comme le suggérait V. Waille, la lecture *Feroniae Augustae*, proposée par Mommsen, est improbable. Antonia Minor, fille d'Octavie et d'Antoine, a été nommée Augusta par Caligula (*CIL VIII*, 20976).

⁵⁷ S. GSELL, *Cherchel...*, *op. cit.*, n° 175 du catalogue établi par E. BOUCHER-COLOZIER, *ibid.*, au n° 171, autre statue d'Auguste.

⁵⁸ J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 94-95 ; cf. S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 8, Paris, 1928, p. 226-227.

⁵⁹ Sur l'amphithéâtre, cf. *infra*, p. 36-39.

⁶⁰ G. CAMPS, *Les monuments funéraires...*, *op. cit.*, p. 279-296 avec bibliographie. Cf. *infra*, p. 102 (tableau).

⁶¹ J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, monnaies de type égyptien, p. 93-94, p. 109, p. 112-116.

⁶² M. LEGLAY, *La religion romaine...*, *op. cit.*, p. 68.

⁶³ Un propos identique se trouve sous la plume d'Eutrope : « Auguste fut si aimé même des barbares, que les rois amis du peuple romain bâtirent en son honneur des villes, qu'ils nommèrent Césarée, comme celle du roi Juba en Maurétanie et celle de Palestine qui est aujourd'hui une des plus célèbres de ce pays » (*Breviarium historiae romanae*, VII, 10). Malgré le livre de Cimma, il reste encore des points à éclairer sur ces rois. Ainsi aucune des publications sur l'Olympeion que j'ai pu consulter (en particulier l'article de R. E. WYCHERLEY, *The Olympeion at Athens*, dans *Greek, Roman, Byzantin Studies*, 5, 1964, p. 161-179) ne s'attache à préciser la part de ces princes dans la construction de cet édifice. Par ailleurs, ce type de clientèle n'est pas étudié par N. ROULAND dans son ouvrage récent, *Pouvoir politique et dépendance personnelle dans l'Antiquité romaine*, Bruxelles, 1979 ; il aurait pourtant sa place dans son étude sur le rôle des liens de clientèle dans le jeu des forces politiques à Rome (p. 573-577).

main du grand tremblement de terre d'Asie⁶⁴. D'autres sont des colonies augustéennes ou bien changèrent de nom en hommage à l'empereur à la suite du voyage qu'il effectua en Asie en 20⁶⁵. Le mouvement déborda largement les provinces sous administration directe pour s'étendre aux royaumes vassaux dont la plus grande partie remontait au système mis en place par Antoine, qu'Octave avait repris⁶⁶. Une troisième série de Caesarea et de Sébasté réunit donc les villes que rois et tétrarques fondèrent ou refondèrent en l'honneur d'Auguste. La complexité de la géographie historique d'une région où les villes changèrent fréquemment de nom, rend difficile la constitution de listes. Mais on peut relever quelques cas significatifs dans les royaumes maintenus par Auguste après sa victoire sur Antoine bien que la plupart de leurs souverains aient été clients de l'*imperator* vaincu.

Ainsi en Galatie, le roi Amyntas refonda Antiocheia de Pisidie et lui donna le nom de Caesarea. Comme Caesarea de Maurétanie, la ville devint colonie à la mort du roi lorsqu'en 24 av. J.-C. son royaume fut transformé en

province⁶⁷. En Cappadoce, Archelaus Sisinnis, le plus favorisé des princes clients, semble avoir donné le même nom à la ville de Mazaca⁶⁸. En Cilicie Campestris, Anazarbos reçut le nom de Caesarea en 19 av. J.-C., peut-être à la suite de la restauration en 20 av. J.-C. de la monarchie qui avait été supprimée une dizaine d'années plus tôt⁶⁹. Dans le Pont Polémaïque, la reine Pythodoris, veuve et successeur de Polémon, appela Sébasté, en l'honneur d'Auguste, la ville qui s'était appelée Cabeira et que Pompée avait rebaptisée Diospolis⁷⁰. En Commagène, Caesarea Germanice qui aurait reçu son second surnom lors du voyage de Germanicus, comme son homonyme de Bithynie⁷¹, aurait été appelée Caesarea par les rois Antiochos ou Mithridate⁷².

Mais le plus bel exemple est fourni par le royaume d'Hérode. Dans les années 30 av. J.-C., ce roi avait refondé Samarie sous le nom de Sébasté, en l'honneur d'Auguste⁷³. En 10 ou en 9 av. J.-C., il avait inauguré à l'emplacement de la Tour de Straton, une nouvelle ville, Caesarea Stratonis ou Caesarea Maritima qui offre avec son homonyme de Maurétanie un frappant parallèle qui, comme nous

⁶⁴ D. MAGIE, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the third Century after Chr.*, Princeton 1950, p. 499-500 et n. 23 et 24, p. 1358-1359.

⁶⁵ Id., *ibid.*, p. 471-472.

⁶⁶ R. SYME, *La révolution romaine*, Paris, 1967, p. 248-263 (ch. 19 : Antoine et l'Orient).

⁶⁷ D. MAGIE, *Roman Rule...*, *op. cit.*, p. 1320; B. LEWICK *s.v.* Antiocheia (Pisid.), dans *RE*, suppl. XI, 1968 col. 49-61; ID., *s.v.* Antioch, dans R. STILLWELL, *The Princeton Encyclopedia of classical sites*, Princeton, 1976, p. 60. Elle devint colonie de vétérans sous le nom de *Colonia Caesarea in Provincia Galatia*. Elle reste mal connue archéologiquement et ne paraît pas avoir été très vaste : 46,5 ha.

⁶⁸ D. MAGIE, *Roman Rule...*, *op. cit.*, p. 475 et 1353; DESSAU, *s.v.* Caesarea in Kappadokien, dans *RE*, III, 1, 1897, col. 1289-1290; à la différence de l'auteur de la notice de la *RE*, Magie date le changement de nom, non de l'époque de Tibère qui en 17 ap. J.-C. annexa le royaume, mais d'une période située entre 13-12 et 10-9 av. J.-C. La ville n'a fait l'objet d'aucune fouille.

⁶⁹ M. GOUGH, *s.v.*, Anazarbos, dans *The Princeton Encyclopedia...*, *op. cit.*, p. 53-54; HUBNER, *s.v.* Anazarba, dans *RE*, I, 2, 1894, col. 2101; A. H. M. JONES, *City of the Eastern Roman Province*, Oxford, 1971, 2^e éd. p. 203. L'histoire de cette région et de ses rapports avec Hiérapolis Castabetele est assez obscure (D. MAGIE, *Roman Rule...*, *op. cit.*, p. 473 et 1358). Elle a probablement dépendu du royaume de Tarcondimotos. La ville se trouve à 40 km au

n.e. d'Adana en Turquie; elle avait un rempart, un amphithéâtre, un stade et un théâtre.

⁷⁰ Il s'agit de l'actuelle Niksar en Turquie, 103 km à l'intérieur des terres, au-delà de la chaîne côtière, au-dessus de la plaine du Kelkit Cayi (*Lycus fl.*). D. R. WILSON, *s.v.* Neocaesarea, dans *The Princeton Encyclopedia...*, *op. cit.*, p. 620. D. MAGIE, *Roman rule...*, *op. cit.*, p. 1071 n. 11; p. 1346, n. 56. A. H. M. JONES, *City...*, *op. cit.*, p. 170. Sous Néron, lorsque le Pont fut annexé à la Galatie, elle prit le nom de Neocésarée. Cette identification est refusée par W. RUGE, *s.v.* Neokaesareia, dans *RE*, XVI, 2, 1935 col. 2409-2413. Il ne faut pas la confondre avec Sebasteia ou Sebastopolis du Pont Galatique, qui serait, selon certains, l'ancienne Mégalopolis fondée par Pompée en 64 av. J.-C. et rebaptisée Sebasteia en 2-1 av. J.-C./1-2 ap. J.-C. (W. RUGE, *s.v.* Sebasteia, dans *RE*, II, A 1, 1921 col. 956 et XV, 1931, col. 144; D. MAGIE, *Roman rule...*, *op. cit.*, p. 1285 n. 25).

⁷¹ Cette ville est localisée à Helgas. A. H. M. JONES, *City...*, *op. cit.*, p. 163-164.

⁷² Il s'agit de Maras. D. MAGIE, *Roman rule...*, *op. cit.*, p. 497, 670, 1334 et 1357.

⁷³ Samarie est alors Sébasté du Jourdain (A. NEGEV, *s.v.* Samaria, dans *The Princeton Encyclopedia...*, *op. cit.*, p. 800). Flavius Josèphe donne une description de la nouvelle ville (*Antiquités juives*, 15, 217, 292, 296-297. Hérode l'avait entouré d'une enceinte de 20 stades (*Guerre juive*), I, 21, 2) soit 3,7 km enserrant un espace d'environ 68 ha.

l'avons vu, n'est pas le fruit du hasard⁷⁴. En troisième lieu, Flavius Josèphe rapporte que sous Tibère, Philippe le Tétrarque, fils d'Hérode, «fonda la cité de Césarée dans la région de Panéas, près de la Source du Jourdain, et en Gaulanitide inférieure, la cité de Julias»⁷⁵.

La liste des rois vassaux fondateurs de villes du nom de Césarée ou de Sébasté est longue. Mais il ne faudrait pas en conclure que tous ces rois fondèrent automatiquement une ville de ce nom : ainsi en Thrace, ni Rhœmetalces ni Cotys ou Rhascuporis ne paraissent en avoir fondée. L'hommage rendu à l'empereur ne pouvait être uniquement nominal. La fondation d'une Caesarea ou d'une Sébasté supposait la mise en œuvre d'un certain programme urbanistique, dont comme nous le verrons la ville étudiée ici donne un bon exemple que recoupent les fouilles de Caesarea de Palestine. La simple présence en Maurétanie d'une Césarée peut donc être considérée comme la preuve de l'évolution d'une monarchie qui, quelle que soit sa faiblesse par rapport à Rome, supporte par sa richesse la comparaison avec celles que le pouvoir romain a maintenues ou restaurées en Orient.

CAESAREA ET L'URBANISME ROYAL EN MAURÉTANIE

Le parallélisme entre la Maurétanie de Juba et les royaumes orientaux vassaux d'Au-

guste incite à rechercher si, comme par exemple Hérode en Judée, Juba a étendu son activité urbanistique à d'autres sites urbains. La question est importante car de la réponse dépend l'idée que l'on peut se faire de cette monarchie : Caesarea a-t-elle été la ville vitrine destinée à faire illusion ou n'est-elle que l'une des nombreuses réalisations d'un souverain urbanisateur, c'est-à-dire civilisateur dans l'optique que se faisaient les anciens de la vie civilisée⁷⁶?

Les villes de Maurétanie sont encore mal connues. Certes des progrès ont été faits dans la mise en évidence du passé pré-romain d'un bon nombre d'entre elles⁷⁷. Mais en dehors de quelques cas particuliers, on est bien en peine de faire un bilan de l'activité urbanistique de Juba II et de Ptolémée. C'est le cas de sites comme Tipasa ou Siga, pour prendre à titre d'exemples deux villes dont l'origine pré-romaine n'est pas discutable et qui ont certainement bénéficié de la faveur des rois maures⁷⁸. Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a guère que le site de Volubilis où l'on puisse entrevoir la réalité d'une activité éditiciaire justifiant la qualité d'autre capitale du royaume attribuée par J. Carcopino à cette ville⁷⁹; c'est du moins ce qui ressort des recherches poursuivies par A. Jodin depuis plus de 25 ans⁸⁰. De remarquables progrès ont été faits sur les autres sites de Maurétanie Occidentale depuis les années 1950 : cependant, même ici il ne paraît pas encore possible de dégager la

⁷⁴ Sur Caesarea de Palestine, il existe maintenant une bibliographie assez importante : J. RINGEL, *Césarée de Palestine, étude historique et archéologique*, Paris, 1975; A. NEGEV, s.v. *Caesarea Maritima*, dans *Princeton Encyclopedia...*, op. cit., p. 182 (le chiffre de plus de 500 ha de superficie donné par cet auteur doit être utilisé avec prudence, car il inclut les nécropoles); L. I. LEVIN, *Roman Caesarea. An archeological topographical studies*, Oedem Monogr. of the Institut of arch. of Jerusalem, The Hebrew Institut, Jérusalem, 1975. R. J. BULL, D. Larrimore Holland (edit.), *The joint expedition to Caesarea Maritima*, vol. 1, *Studies in the History of Caesarea Maritima*, Bulletin of the American Schools of Oriental Research, suppl. n° 19. Cf. infra, p. 25, n. 1.

⁷⁵ Flavius Josèphe, *Guerre juive*, II, 9, 1. Auguste avait donné la région à Hérode en 20 av. J.-C. et ce roi y avait fondé un temple en l'honneur de son protecteur. Pour la distinguer des précédentes, on l'appela *Caesarea Philippi* ou *Panias*. J. P. REY-COQUAIS, s.v. *Panias*, *The Princeton Encyclopedia...*, op. cit., p. 670.

⁷⁶ P. BRIANT, *Brigandage, dissidence et conquête en Asie*

achéménide et hellénistique, dans *Dialogues d'histoire ancienne*, 2, 1976 (vol. 188 des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*), en particulier p. 201-209.

⁷⁷ Cf. supra, p. 13, n. 27.

⁷⁸ Les connaissances sur Siga vont être renouvelées par les fouilles algéro-germaniques actuellement en cours. État de la question et bibliographie dans l'article de C. R. RÜGER, *Siga, die Hauptstadt des Syphax*, dans H. G. HORN et C. R. RÜGER (édit.) *Die Numider*, Bonn, 1979, p. 181-185. On connaîtra mieux la Tipasa pré-romaine grâce aux travaux de M. BOUCHENAKI. Cf. supra, n. 22 et 30. Pour Tipasa, je pense au Tombeau de la Chrétienne, tout proche.

⁷⁹ J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris, 1943, p. 176-190. Thèse très contestable (cf. J. GASCOU, *La succession des «bona vacantia» et les tribus romaines de Volubilis*, dans *AA*, 12, 1978, p. 122-123).

⁸⁰ État de ses recherches dans A. JODIN, *Volubilis, capitale punique du Maroc*, dans *Archéologia*, 102, janv. 1977, p. 9-19 avec bibliographie.

spécificité de l'apport des deux derniers souverains «indépendants»⁸¹.

Les chercheurs ont parfaitement raison d'insister sur l'importance du passé urbain pré-romain : la ville n'est pas en Maurétanie un unique apport de la conquête romaine ni sous la forme directe que constitue la fondation de colonies ni sous la forme indirecte à laquelle correspond la construction d'une Caesarea. De même, les rois maures n'ont pas exclusivement consacré leur activité à l'embellissement de Caesarea. Mais il n'en reste pas moins qu'il y a une question d'échelle : l'enceinte de Caesarea délimite un espace de 370 ha⁸² ; un tel chiffre est considérable ; certes la partie située entre la courbe de niveau de 50 m et le Plateau Sud n'était pas occupée de manière continue ; mais celle qui se trouve en contre-bas de cette ligne des 50 m correspond quand même à une superficie de 150 ha. Or à Volubilis, l'enceinte de Marc-Aurèle n'enclôt que 40 ha, le double de celle attribuée à Juba II⁸³ et encore Volubilis peut-elle être considérée comme une grande ville, aussi vaste que Cirta. Tipasa dépassait 60 ha ; mais la plupart des villes d'Afrique avaient une superficie inférieure à 20 ha⁸⁴. Ce ne sont pas ces villes qui étaient petites : dans le reste du monde romain occidental, on retrouve des superficies analogues⁸⁵.

Ces chiffres montrent le caractère exceptionnel de l'effort consenti par les rois maures en faveur de leur nouvelle capitale. Il apparaît encore plus nettement lorsque l'on observe que les superficies données pour Volubilis ou Tipasa concernent leurs enceintes du second siècle. Caesarea n'est certainement pas la seule ville de Maurétanie à avoir bénéficié de l'évergétisme royal. Mais cet évergé-

tisme s'y est exercé sur une toute autre échelle.

CAESAREA DE MAURÉTANIE, CAPITALE MAURE ET VILLE ROMAINE

S. Gsell a consacré les derniers chapitres du tome 8 de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* à décrire l'œuvre de romanisation accomplie par Juba II et par son fils dans leur capitale. Depuis les années trente, la documentation n'a pas sensiblement grossi ; mais les progrès effectués dans son interprétation confirment la vision que S. Gsell proposait de la romanisation du royaume maure⁸⁶.

La familia des rois maures et ses fonctions.

Les listes des esclaves et des affranchis ayant appartenu aux *familiae* de Juba II et de Ptolémée mettent en évidence l'importance relative de la documentation épigraphique dont dispose l'historien. Les voici, telles que permet de les établir la documentation épigraphique et littéraire (tableaux ci-contre et p. 22).

La *familia* des rois maures dut jouer dans les institutions politiques du royaume le même rôle que celle d'Auguste dans l'Empire. G. Boulvert a montré que cette domesticité constituait l'embryon d'une administration qu'organisa Claude⁸⁷. Il n'est d'ailleurs pas invraisemblable qu'il ait existé une véritable circulation des esclaves à travers des legs. Cette circulation a dû naturellement se faire dans le sens du royaume protégé vers Rome : ainsi le suffixe *-ianus* prouve l'origine de *Chius Aug. Iubatianus* (CIL, VI 9046), esclave sans

⁸¹ J. DESANGES, *L'Afrique romaine et libyco-berbère*, loc. cit., p. 654.

⁸² Cette enceinte est présentée dans le chapitre suivant : cf. *infra*, p. 26-33.

⁸³ R. Rebuffat, *Le développement urbain de Volubilis*, dans *BACTHS*, n.s., 1-2, 1965-1966, p. 231-240.

⁸⁴ On trouvera un tableau dans C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1954, p. 108.

⁸⁵ Détails chiffrés dans la troisième partie du *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, d'A. GRENIER : *L'architecture, I - L'urbanisme, les Monuments*, Paris, 1958. Pour l'Espa-

gne, on trouvera des chiffres dans le *Symposium de Ciudad Augusteas (5-9 oct. 1976)*, Saragosse, 1978. Les caractéristiques de l'enceinte de Caesarea et sa place dans l'urbanisme augustéen sont reprises *infra* p. 30 sq. (*Caesarea et les enceintes augustéennes*).

⁸⁶ S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 8, 1928, p. 206-284.

⁸⁷ G. BOULVERT, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire, rôle politique et administratif*, Naples, 1970, p. 23-40.

FAMILIA DE JUBA II

Nom	Fonction connue	Référence
HOMMES		
Acceptus 9350		<i>CIL</i> , VIII 9350
Aeschinus	<i>an</i> [- - - ¹	<i>CIL</i> , VIII 9344 et sans doute 9346
Alypieae		<i>CIL</i> , VIII 21085
Euphorbe, frère d'Antonius Musa	médecin, affranchi	Pline, <i>HN</i> , V, 16
C. Iulius Faustus, frère d'Aeschinus	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 9346
C. Iulius Nigeros	<i>cocus</i> , affranchi	inédit
[- - -]	<i>caelarto</i> pour <i>caelator</i> ou <i>caelario</i> pour <i>cella-</i> <i>rio</i>	<i>CIL</i> , VIII 9349
[- - -]	<i>librarius</i>	<i>CIL</i> , VIII 21097 (attribution incertaine)
[- - -]	<i>myrrepsus</i>	<i>CIL</i> , VIII 21097 (attribution incertaine)
FEMMES		
Iulija Auniga	affranchie	<i>CIL</i> , VIII 9348
Iulia Callo	affranchie	<i>BAA</i> , 7 n° 244
Iulia Clita Epapra	affranchie	<i>CIL</i> , VIII 21086
Dinamis (mère de Iulia Clita Epapra)		<i>CIL</i> , VIII 21086
Fausta	<i>nutrix</i> ou <i>subornatrix</i>	<i>CIL</i> , VIII 21097 (incertaine)
Iulia Fastila	affranchie	<i>CIL</i> , VIII 21087
Iulia Phiale	affranchie	<i>CIL</i> , VIII 21088
Ecloga	<i>mima</i>	<i>CIL</i> , VI 10110
ENFANTS		
Alypias, fils d'Alypias		<i>CIL</i> , VIII 21085
Laetus fils d'Acceptus		<i>CIL</i> , VIII 9350
ATTRIBUTION HYPOTHÉTIQUE		
Julia Mimesis	<i>subornatrix</i> , affranchie	<i>CIL</i> , VIII 9428 (attribution par S. Gsell, <i>Histoire ancienne de l'Afrique du Nord</i> , t. 8, p. 236, n. 5
Crestus	<i>decurio, corpor(e)</i> <i>c(ustos)</i>	<i>CIL</i> , VIII 21068 (attribution par G. Gsell, <i>ibid.</i> , p. 236, n. 1
Iacentus	<i>corpore qustos</i>	<i>BAA</i> , t. 5, p. 192, n° 20 (attribution par S. Gsell, <i>ibid.</i>) (= <i>AE</i> , 1976, 750)
[- - -]	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 21072
[- - -]	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 21089
<p>¹ Le <i>CIL</i>, VIII propose la lecture Anto[nian]us qui montrerait qu'Aeschinus aurait d'abord été la propriété d'Antoine (M. Leglay, <i>BACTH</i>, 1956, p. 121-122). En réalité, la troisième lettre n'est probablement pas un T. A mon sens, il faut plutôt y chercher une fonction dans la domesticité royale.</p>		

doute légué à Tibère par Juba. Mais on connaît des esclaves nés et sans doute formés en Italie et utilisés par les rois maures (*BAA*, 7, 244). Par ailleurs une épitaphe du I^{er} siècle fait connaître un *Anteros hypaul. Vedianus Molpus* (*CIL*, VIII 21098) qui pourrait provenir du legs fait par Vedius Pollio à Auguste en 5 ap. J.-C.⁸⁸.

⁸⁸ *Id.*, *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1974, p. 19 et n. 62.

L'imitation par Juba des pratiques romaines se retrouve ailleurs. S. Gsell avait supposé, très certainement à juste titre, que ce roi s'était doté de gardes du corps analogues aux Germains qui protégeaient Auguste⁸⁹. Plus récemment, développant ce thème du rapprochement entre la cour de Rome et celle de Caesarea, M. Speidel a été conduit à supposer

⁸⁹ S. GSELL, *Histoire ancienne...*, t. 8, *op. cit.*, p. 236, n. 1.

FAMILIA DE PTOLEMÉE (. . . *Maurorum auxiliis, qui Ptolemaeo iuventute incurioso libertos regios et servilia imperia bello mutaverant*, Tacite, Annales, IV, 23)

Nom	Fonction connue	Référence
HOMMES		
Aedemon	affranchi	Pline, <i>HN</i> , V, 11
Am]monio[s		<i>CIL</i> , VIII 21441
Amar[---	<i>serv. M</i> [---	<i>CIL</i> , VIII 21091
Hymnus	affranchi	<i>CIL</i> , VI 20409
Ianuarius	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 21091
C. Iulius Montanus	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 21093
[---]Narcissus	<i>cubucularius</i> , affranchi	<i>AE</i> , 1971, 519
Philecalus	affranchi	<i>CIL</i> , VIII 9351
Pylas	affranchi	<i>ibid.</i>
[---]	<i>cellarius</i> , affranchi	<i>AE</i> , 1971, 517
FEMMES		
Antusa		<i>AE</i> , 1971, 517
Iulia Bodine	affr. d'Urania	<i>AE</i> , 1943, 102
Iulia Charis	affranchie	<i>CIL</i> , VI 20409
Iulia Prima	affranchie	<i>CIL</i> , VIII 21093
ATTRIBUTION INCERTAINE		
Aranius		<i>CIL</i> , VIII 21092

que Juba avait créé à Caesarea une cohorte urbaine⁹⁰ sur le modèle de celles de la ville impériale.

Les rapports entre le roi et sa ville : la question des institutions municipales de Caesarea antérieurement à la colonie honoraire.

L'organisation de la ville antérieurement à son accession au statut de colonie honoraire

au début du règne de Claude reste inconnue. S. Gsell pensait qu'un fragment de dédicace où l'on a restitué le nom de Juba prouvait l'existence d'un pagus, communauté de citoyens romains résidant sur le territoire d'une cité pérégrine⁹¹. En voici le texte (*CIL*, VIII 9343): ---] *Regis*/ [---] *Reginae* / [---] *bo]nae, magnae* / --- *sign]um Victoriae* / [---] *s Felix* / [*decret]o pagi*. Si la restitution *decreto pagi* paraît bien incontestable, celle du reste de l'inscription est beaucoup plus difficile : s'il s'agit de Juba, est-il associé à la reine Cléopâtre? Ce serait l'illustration épigraphique d'une association de la reine au pouvoir royal attestée par ailleurs par le monnayage⁹². Mais de quoi dépendent ces génitifs? peut-il s'agir de statue? les adjectifs *bo]nae, magnae* se rapportent-ils à *Reginae* [*Cleopatrae*] ou ne doivent-ils pas nous inciter à rechercher plutôt que le nom de Cléopâtre, celui d'une divinité comme Isis ou Junon qui portent le titre de *Reginae*? Dans ce dernier cas, il faudrait supposer que le *rex* précédemment nommé est un dieu parèdre — mais aucune divinité ne porte ce titre — ou qu'il s'agit bien du roi Juba. Ce n'est pas impossible : une inscription de Bordj-bou-Arréridj (*CIL*, VIII 20627) associe Jupiter, Juba, le génie du lieu et les dieux Ingirosoglezim⁹³. Il paraît en tout cas bien difficile d'utiliser un texte aussi incertain comme preuve de l'existence d'un pagus de citoyens romains dans la cité de Caesarea. Il est certain que des citoyens romains ont dès l'origine habité la nouvelle Caesarea — il en sera question un peu plus loin —, mais ils peuvent avoir formé un *conventus civium Romanorum* plutôt qu'un pagus : des exemples parallèles existent⁹⁴. Ce texte est donc de restitution et de date incertaines⁹⁵.

Comme d'autres villes de Maurétanie (Gunnugu, Camarata, Timici, Siga, Rusaddir, Tamouda, Tingi, Lixus et Sala), Caesarea eut un monnayage qui prouve sa relative autonomie

⁹⁰ M. SPEIDEL, *An urban cohort for the Mauretanian kings?*, dans *AA*, 14, 1979, p. 121-122.

⁹¹ S. GSELL, *Histoire ancienne...*, *op. cit.*, t. 8, p. 240, n. 8

⁹² J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 108-120.

⁹³ G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie, Massinissa ou*

les débuts de l'histoire, dans *Libyca, arch., épigr.*, 8, 1960, p. 287.

⁹⁴ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus*, *op. cit.*, p. 78-103 Les *conventus C.R.*

⁹⁵ J. Gascou est d'une opinion différente (cf. *infra*, p. 492 et n. 39).

sous le règne des rois Juba et Ptolémée⁹⁶ : ses monnaies forment par rapport au monnayage royal une série parallèle mais distincte⁹⁷. Pourtant sa situation ne devait pas être très différente de celles des villes de Numidie dont G. Camps a étudié les rapports avec le pouvoir royal numide⁹⁸. Aucun élément nouveau n'est venu nourrir le dossier et l'on peut seulement préciser que la situation qu'il décrit trouve ses parallèles dans les villes du monde hellénistique et en particulier dans les rapports du pouvoir lagide avec la ville royale par excellence qu'est Alexandrie⁹⁹. Les institutions municipales antérieures à celles de la colonie sont également extrêmement mal connues. Y avait-il des suffètes et des *principes* comme dans d'autres villes africaines? L'existence de *principes* est d'autant plus vraisemblable que ce titre apparaît sur l'épithaphe d'un personnage dont le nom, incomplet, est de structure indigène et que l'inscription paraît ancienne (c'est-à-dire du début du premier siècle) : les caractères paléographiques et l'indication de la durée de vie par le génitif pluriel *annorum* rapprochent ce texte des épithaphe d'affranchis et d'esclaves royaux. Ce personnage est ---]ensis princeps, qu'il faut probablement compléter en *Caesari]ensis princeps*, *Caesariensis* jouant ici le rôle d'un surnom comme cela se retrouve pour des magistrats municipaux d'époque romaine (*CIL*, VIII, 20983, 20984, 20985)¹⁰⁰.

À la différence de J. M. Lassère qui inclut l'étude de Caesarea dans un chapitre consa-

cré aux « dernières déductions » de l'époque julio-claudienne¹⁰¹, je pense qu'il faut dater la romanisation de la population de la période qui précéda l'octroi sous Claude du statut de colonie honoraire et considérer cette promotion comme une conséquence. Iulii et Claudii n'ont sans doute fait que compléter le nombre des citoyens romains dont une partie est le résultat d'une émigration romano-italienne ainsi que le montre la diversité des gentilices¹⁰². Cette émigration peut être d'époque augustéenne et même antérieure car on ignore en définitive encore tout de la Iol préromaine et de la présence éventuelle de *negotiatores* romains ou italiens¹⁰³. Nous verrons que pour le premier siècle après J.-C. le lien entre les Vibii ou les Marii de Caesarea et des familles romaines du même nom était très vraisemblable, non certes au niveau des chefs de ces familles mais plutôt à celui d'affranchis qui auraient ensuite fait souche et accédé aux honneurs municipaux¹⁰⁴. Peut-être l'épigraphie apportera-t-elle un jour des lueurs analogues sur l'origine des Aufidii, des Messii, des Caecilii de Caesarea pour ne citer que quelques-unes des familles municipales homonymes de celles dont l'activité est connue sur d'autres sites africains dès le siècle précédent¹⁰⁵. Ces gens, comme nous l'avons vu plus haut, auraient pu constituer le conventus ou le pagus dont l'existence a été supposée¹⁰⁶.

La diffusion du gentilice Iulius (29% des porteurs de gentilices au premier siècle de notre ère)¹⁰⁷ atteste une romanisation des éli-

⁹⁶ J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 170-171.

⁹⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 167.

⁹⁸ G. CAMPS, *Aux origines...*, *op. cit.*, p. 254-260.

⁹⁹ C. PRÉAUX, *Les monarchies hellénistiques*, t. 2, 1979, p. 181-194 et p. 408-441.

¹⁰⁰ *AE*, 1980, 978 : ---]aeus / [Caesari]ensis princeps / [annorum]um L; monument / [um feci]t impensa sua / [sibi et P]ollae Eumenis. Sur les principes cf. T. KOTULA, *Principes gentis et principes civitatis en Afrique romaine*, dans *EOS*, 55, 1965, p. 363. Sur *caesariensis*, cf. *infra* p. 120.

¹⁰¹ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus...*, *op. cit.*, p. 235.

¹⁰² Le nombre de gentilices usités dans l'onomastique de Caesarea (cf. *infra*, p. 113) incite à rapprocher cette ville de celles décrites par J. M. LASSÈRE (*ibid.*, *Le Siècle colonial*, p. 75-142). Mais l'absence d'indication de tribus d'origine, à l'exception de quelques noms, empêche de pousser la comparaison.

¹⁰³ Je ne crois encore possible d'utiliser de manière très convainquante des documents archéologiques comme preuve de la présence de *negotiatores*, qu'il s'agisse des céramiques campaniennes ou arrétines, des amphores vinaires du musée (dont un col du Type Dressel 1 B datable du I^{er} siècle av. J.-C. et provenant de Campanie ou du Latium selon F. ZEVİ, *Appunti sulle anfore romane*, dans *Archeologia classica*, 18, 1, 1966, p. 212-214) ou du lingot de plomb d'époque républicaine conservé au Musée (*CIL*, VIII, 10484) datable de l'époque républicaine (type I de la classification proposée par C. DOMERGUE dans son *Catalogue des lingots de plomb romains fabriqués en Espagne*, à paraître). Cf. *infra*, p. 49, n. 126.

¹⁰⁴ Cf. *infra*, p. 121.

¹⁰⁵ Aufidii : cf. *infra*, p. 122 et n. 184; Messii : cf. *infra*, p. 119, n. 168; Caecilii : cf. *infra*, p. 118.

¹⁰⁶ Cf. *supra*, p. 22 et n. 95.

¹⁰⁷ Cf. *infra*, p. 115 et 117.

tes locales dès l'époque royale : Auguste ne s'est sans doute pas contenté de donner le droit de cité à la famille royale ; ce don s'est étendu à des familles notables maures qui ont ultérieurement accédé aux magistratures municipales. Mais il ne faut pas se laisser tromper par l'importance du gentilice Iulius dans l'onomastique de cette période : 17 personnes sur les 52 qui le portent, sont probablement des affranchis : 12 sont explicitement nommés comme tels tandis que 5 dont les cognomina sont hellénisants ou orientaux le sont probablement ; par ailleurs on décompte parmi eux trois soldats et un étranger¹⁰⁸.

CONCLUSION : CAESAREA, VILLE-VITRINE
DE LA ROME D'AUGUSTE EN MAURÉTANIE ?

J'ai, plus haut, employé l'expression de ville-vitrine pour tenter de définir la place de Caesarea dans l'urbanisation de la Maurétanie. Cette formule, évidemment discutable comme toute formule de ce type, me paraît bien aider à comprendre certains aspects de l'urbanisme de Juba, qui me semblent essentiels. L'expression ville-vitrine a été utilisée à propos de Berlin-Ouest, vitrine du système économique libéral occidental au cœur de l'Allemagne de l'Est. Elle inclut la volonté de démontrer la supériorité d'un système économique, de le proposer aux adeptes d'un autre. Ainsi conçue Caesarea serait une vitrine de la Rome d'Auguste dans un pays à séduire avant de le conquérir. Juba II aurait reçu la mission de gagner ses nouveaux sujets à la culture

romaine et les moyens matériels nécessaires à son accomplissement, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les ressources de son nouveau royaume et les techniciens indispensables capables de mettre immédiatement en application les schémas constructifs et décoratifs élaborés pour le classicisme augustéen¹⁰⁹.

La définition de Caesarea comme ville-vitrine de Rome en Afrique est évidemment liée à la conception de la ville antique comme ville politique développée dans l'avant-propos¹¹⁰. Son cas n'est pas isolé et nous ramène à celui de sa sœur de Palestine, la seule qui soit un peu connue. Je ne peux donc que souscrire à la conclusion de G. Ch. Picard comparant les politiques de Juba et d'Hérode : « la similitude de politique des deux rois vassaux s'explique par des instructions communes qu'ils avaient reçues du « cabinet » impérial, et qui avaient pour but, à la fois d'introduire un type d'activité culturelle spécifiquement gréco-romain chez des populations peu réceptives à l'égard du classicisme, et d'en profiter pour diffuser des thèmes de propagande impériale »¹¹¹. L'existence de ce type de ville est une des raisons pour lesquelles j'ai cru, ailleurs, pouvoir affirmer la légitimité de l'utilisation du schéma colonial pour comprendre certaines réactions des provinciaux face à la romanisation¹¹². Nul doute évidemment qu'il existe dans l'Empire romain d'autres types de villes. Mais cette certitude n'empêche pas de constater que Caesarea a été une vitrine de Rome en Maurétanie comme va nous le montrer l'étude archéologique de la ville et des campagnes qui l'entourent.

¹⁰⁸ Cf. *infra*, p. 95 et 164.

¹⁰⁹ C'est ce que montrent en particulier la construction du théâtre et l'utilisation d'éléments décoratifs dérivés directement des édifices augustéens (cf. *infra*, p. 44-46). Il ne faut perdre de vue le moment où intervient cette fondation : c'est celui où le princeps fait reproduire dans ses créations coloniales et dans les Caesarea fondées en son honneur les schémas architecturaux qu'il a défini et dont il a entrepris la réalisation à Rome.

¹¹⁰ Cf. *supra*, p. VIII.

¹¹¹ G. CH. PICARD, *La date du théâtre de Cherchel et les débuts de l'architecture théâtrale dans les provinces romaines d'Occident*, dans *CRAI*, 1975, p. 397. Cette idée avait été formulée une première fois à propos des théâtres

orientaux par E. FRÉZOULS, *Recherches sur les théâtres de l'Orient Syrien*, dans *Syria*, 36, 1959, p. 211 et *Les théâtres antiques de l'Orient Syrien*, dans *Atti del Settimo congresso internazionale d'archeologia classica*, vol. I, 1961, Rome, p. 339-351. Dans le cas de rois vassaux, on peut effectivement supposer qu'ils obéissent à des instructions. Mais cela n'exclut pas une plus grande spontanéité dans d'autres cas comme à Lepcis Magna à la même époque dont l'exemple est mise en évidence par E. SMADJA : *L'inscription du culte impérial dans la cité : l'exemple de Lepcis Magna au début de l'Empire*, dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 4, 1978, p. 171-186.

¹¹² PH. LEVEAU, *La situation coloniale de l'Afrique romaine*, dans *Annales ESC*, 1978, p. 89-91.

CHAPITRE II

CAESAREA : L'URBANISME

Quelque soit leur caractère lacunaire et disparate, les sources archéologiques portant sur la ville sont assez abondantes pour rendre à Caesarea de Maurétanie la place qui lui revient dans l'histoire de l'urbanisme antique en Afrique et dans l'Occident romain. La situation de cette ville est en effet totalement différente de son homonyme de Palestine connue par la description qu'en donne Flavius Josèphe¹ : ici, aucun texte pour nous aider à en restituer la physionomie.

Partant de la description des principaux monuments urbains qui caractérisent une ville romaine et que l'on trouve effectivement à Cherchel, je voudrais montrer l'importance du programme édilitaire mis en œuvre par Juba II pour sa capitale et, au-delà, mettre en évidence les éléments qui prouvent la continuité de la vie urbaine dans l'antiquité tardive contrairement à l'impression que l'on pourrait retirer du témoignage d'Ammien Marcellin sur la ruine de la ville après sa prise et sa

destruction par le prince maure révolté Firmus en 371. Quelle qu'en soit la prospérité aux II^e et au III^e siècle, l'image que l'on retire de cette ville, contrevient à l'idée traditionnelle de la ville africaine inexistante au I^{er} siècle et en déclin au IV^e siècle. Si donc le tableau qui est dressé ici permet d'évaluer l'importance de la ville, la précocité de son développement par rapport aux dates relativement tardives que l'on évoque ordinairement pour les villes de Maurétanie et son importance continue au IV^e siècle, il aura rempli le rôle qui lui était assigné².

L'état de la question présenté ici laisse bien évidemment beaucoup de problèmes sans solution³. Ce n'est pas par hasard : l'ampleur du programme urbain originel, qui est l'une des caractéristiques importantes de cette ville, empêche d'en établir les phares d'évolution par l'étude du déplacement du pomerium ou des changements d'orientation de quartiers comme c'est fréquemment le cas

¹ Dans le livre 1, 21 de la *Guerre des juifs*, Flavius Josèphe donne un tableau frappant des principales constructions et fondations du roi Hérode. Il y présente la fondation de Caesarea comme celle où « il montra le mieux l'élevation naturelle de son génie » (I, 21, 5) ; « il construisit un port plus grand que le Pirée et aménagea dans ses enfoncements des mouillages en eau profonde » ; il reconstruisit la ville « entièrement en pierre blanche et l'orna de magnifiques palais » (*ibid.*)... Le reste des constructions, amphithéâtre, théâtre, places publiques élevées par lui fut digne du nom donné à la ville » (*ibid.*). Sur les autres Caesarea cf. *supra*, p. 17 sq.

² Les recherches menées sur le terrain ou dans les

archives m'ont permis d'apporter un certain nombre de précisions à la connaissance de monuments déjà publiés ou inconnus. Pour ne pas alourdir un travail déjà volumineux, j'ai cru préférable d'en faire l'objet d'articles ou de publications particulières auxquels je renverrai le lecteur.

³ J'ai eu, disons avec litote, quelques difficultés à travailler sur ce site. L'attitude des cherchellois s'explique. Le développement de la ville a été considérablement gêné par l'importance de la caserne et par les ruines romaines qu'il faudrait respecter. Il en a toujours été ainsi depuis le XIX^e siècle ; on lira les plaintes de A. WAHU, *Une ville déshéritée*, dans *Bulletin monumental*, 26, 1860, p. 153.

sur d'autres sites⁴. Il faut donc y voir pour une large part un cadre dans lequel viendront, souhaitons le, s'insérer des recherches nouvelles qui pourront peut-être par des fouilles stratigraphiques judicieusement conduites, éclairer l'histoire de la ville aux second et troisième siècles.

LES LIMITES DE LA VILLE : LE REMPART ET LES NÉCROPOLES

La définition de la superficie occupée par une ville est moins évidente qu'il ne paraît au premier abord : des auteurs ont parfois tendance à gonfler les chiffres en confondant l'espace situé à l'intérieur du pomerium que matérialisait le plus souvent le rempart et les nécropoles situées obligatoirement à l'extérieur⁵.

DESCRIPTION DU REMPART (fig. 2)

Les limites de la ville sont indiquées par un rempart qui a fait l'objet d'une étude très complète par P. M. Duval⁶. C'est une des plus vastes enceintes du monde romain : un mur continu de 4 460 m, peut-être complété par un rempart de mer, entourait 370 ha dont une partie seulement était effectivement bâtie ; elle correspond en gros au plateau littoral. De la sorte, tout l'amphithéâtre de collines dominé par le Plateau Sud qui culmine au-dessus de 240 m était enclavé dans l'enceinte. Les côtés est et ouest du quadrilatère ainsi défini se décomposaient chacun en deux éléments symétriques : un rempart rectiligne de plaine mesurant 500 m à l'ouest et 360 m à l'est, une section ascendante avec des paliers corres-

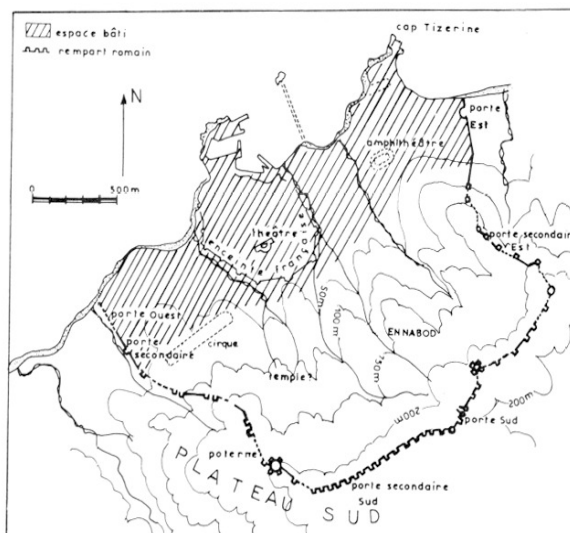


Fig. 2 - Le rempart d'après le plan de P. M. Duval. En hachures, le secteur de plaine ayant fait l'objet d'une occupation continue.

pondant à des replats. Dans les secteurs ascendants, naturellement défendus, le mur n'avait que 1,50 m de large et les tours étaient moins nombreuses qu'en plaine et sur les replats. La partie du rempart qui suivait la ligne de crête était évidemment mieux défendue : long de 1650 m le mur était renforcé par trois bastions circulaires de 35 à 40 m de diamètre et par des tours carrées beaucoup plus rapprochées que sur les autres côtés ; la courtine avait plus de 3 m de large en moyenne et une dizaine de mètres de haut. La forme théorique générale de l'enceinte est dérivée des enceintes triangulaires fréquentes pour les villes méditerranéennes installées entre la montagne et la mer : la sécurité imposait l'occupation des hauteurs dominant la ville. Pour Caesarea, ce n'était pas un éperon montagneux ou une colline, mais un plateau allongé dont il fallait tenir les deux bords.

La porte monumentale sud de la ville est traditionnellement appelée porte de Zuccha-

⁴ La ville voisine de Tipasa fournit un très bel exemple d'extension urbaine datable par une nécropole désaffectée. J. BARADEZ, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin de Pieux en Maurétanie*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1954, p. 90. Sur le changement d'axe, les problèmes qu'il pose et des exemples parallèles, cf. *infra*, p. 78.

⁵ J'ai eu l'occasion de citer plus haut l'évaluation don-

née par A. Negev de la superficie de Caesarea de Palestine (cf. *supra*, p. 19, n. 74). Les chiffres contenus dans les communications au *Symposium de Ciudad Augusteas* (5-9 oct. 1976) (cf. *supra*, p. 20, n. 85) sont également très imprécis. Il en est de même pour les évaluations de la surface de *Lepcis Magna* (cf. *infra*, p. 31, n. 40).

⁶ P. M. DUVAL, *Cerchel et Tipasa, Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946.

bar, de même que l'ancienne porte sud de l'enceinte française, actuellement incluse dans la périmètre de l'École Militaire, a été appelée porte de Miliana. Son emplacement était connu depuis longtemps⁷. Des fouilles effectuées à son emplacement ont permis à J. Meunier d'en donner un plan repris et complété par P. M. Duval : La porte «était formée par la combinaison d'un arc à trois baies avec un puissant système défensif, qui a fait partie du rempart; l'arc, situé à 30 m en arrière du rempart, légèrement plus bas, du côté de la ville, est réuni à ce dernier par deux longs murs obliques, qui forment une avant-tour dont l'accès est gardé sur la ligne même du rempart par deux tours octogonales». L'arc est légèrement antérieur au système défensif⁸. Cette volonté de marquer somptueusement l'entrée de la ville est explicitement attestée par une inscription de 201 qui nous apprend que la route a été repavée pour faire bonne impression sur ceux qui entraient dans la ville⁹. Ces travaux de prestige s'adressaient très probablement pour une part aux gens qui arrivaient des régions chéliennes ou même du littoral, car depuis la vallée de l'oued el Hachem, il est possible de gagner directement le haut de la ville par la vallée de l'oued Saf-Saf¹⁰. Mais la porte sud était aussi la plus pratique pour accéder à l'arrière-pays montagneux de Caesarea. Cette porte n'était pas, comme de nos jours, empruntée exclusivement par de pauvres paysans descendant au marché du vendredi, mais par les *honestiores* de Caesarea se rendant sur leurs domaines. 800 m à l'ouest, P. M. Duval a étudié une porte secondaire.

Sur le rempart est, P. M. Duval n'avait

fouillé qu'une porte secondaire située à mi-pente, sur un replat¹¹. L'emplacement précis de la porte principale était connu depuis longtemps; il avait été confirmé par la découverte en 1923 d'un dépôt de bornes dont plusieurs sont d'époque constantinienne¹². P. M. Duval avait étudié une partie du décor architectonique d'époque sévérienne de la porte. Ultérieurement elle a été fouillée par J. Gazagne et a donné lieu à la brève description suivante : «La porte de Tipasa est du type connu appelé «demi-lune», c'est-à-dire qu'elle se raccorde au rempart par deux murs courbes d'ailleurs dissymétriques. Les amorces de fondations laissent supposer qu'elle était défendue par deux tours. Le mur d'enceinte est à cet endroit de 2,20 m à 3,20 m»¹³. Précisons que l'hémicycle avait une vingtaine de mètres de rayon¹⁴. Deux inscriptions ont été trouvées dans la dallage de la porte. Cette porte rappelle donc le plan de la porte de Césarée à Tipasa.

La porte principale ouest n'a pas encore été localisée. P. M. Duval a montré qu'il fallait la rechercher aux environs de la route nationale¹⁵. La fouille de sauvetage effectuée en 1960-1961 dans la propriété Kaïd-Youssef avait dégagé, à l'extrémité d'un *decumanus*, les vestiges d'une porte située à 107 m au sud de la route nationale et 55 m au nord de la première tour identifiée du rempart. La fouille est restée inachevée et inédite et la structure précise de la porte est mal connue. Pourtant l'examen du plan qui en avait été dressé et une visite complémentaire sur les lieux m'a montré qu'il ne pouvait s'agir que d'une porte secondaire : aucun bastion ne la protégeait en avant; aucun dispositif en entonnoir compa-

⁷ Id., *ibid.*, ch. 6 : *Caractères généraux de l'enceinte : Césarée ville forte et capitale*, p. 142-148.

⁸ Id., *ibid.*, p. 100-106.

⁹ *CIL*, VIII, 20982 = *ILS*, 5376 datée par la procuratèle d'Aelius Peregrinus (H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes...*, *op. cit.*, p. 622). Texte *infra*, p. 444, fig. 238.

¹⁰ Il ne faut pas perdre de vue que l'abandon actuel de cet itinéraire d'accès à la ville est pour une partie dû au privilège donné par l'automobile à la circulation en plaine sur un itinéraire plus court mais plus escarpé : pour quelqu'un qui arrive de la vallée de l'oued el Hachem à pied ou à cheval, il est plus court de passer par le Plateau Sud. L'autre raison est évidemment le déclin des activités

agricoles de la zone montagneuse.

¹¹ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 111-112.

¹² E. ALBERTINI, *Étude sur quelques milliaires de Cherchel*, dans *BACTHS.*, 1923, p. LXIII-LXIX. Sur les chapiteaux, cf. P. PENSABENE, *Les chapiteaux de Cherchel*, 3^e suppl. au *BAA*, Alger, 1982, p. 63-64.

¹³ M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années*, dans *BACTHS.*, 1954, p. 134.

¹⁴ À partir d'un plan de la ville antique dressé pour une brochure publiée par l'Académie Militaire.

¹⁵ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 110.

nable à ceux des portes sud et est ne paraît y avoir existé. D'importants monuments funéraires sont placés exactement dans son axe et d'ailleurs aucun des sondages pratiqués aussi bien en 1960 qu'en 1971 n'ont permis de la retrouver. Cette porte est donc une porte secondaire d'un type analogue à la porte secondaire sud¹⁶.

Le seul jalon qui, en définitive, permette de préciser l'emplacement probable de la porte principale ouest et de la voie qui en partait est le petit pont romain franchissant, à 400 m de là, l'oued el Kantara, une vingtaine de mètres au sud du pont moderne¹⁷. Ce pont est de biais par rapport à l'oued et un croquis sommaire montre que la voie devait venir du nord en suivant une rampe oblique. Il est donc vraisemblable que le tracé de la voie romaine coïncide à peu près avec celui de la route moderne et qu'elle passait au nord du grand temple de la propriété Kaïd-Youssef. À l'appui de cette identification entre le tracé de la rue romaine et de la route, il est possible de faire l'observation suivante : la route traverse l'enceinte à 107 m de la porte secondaire dégagée en 1961 ; la largeur nord-sud de l'*insula* de la maison est de 53 m soit un *actus* (de 35 m) et demi ; logiquement donc il a dû exister un *decumanus* 106 m (3 *actus*) au nord de celui aboutissant à la porte secondaire.

LA GÉOGRAPHIE DES NÉCROPOLES (fig. 3)

La géographie des nécropoles antiques confirme les constatations faites sur l'ampleur de l'enceinte et montre que la cité des morts avait une extension comparable à celle des vivants.

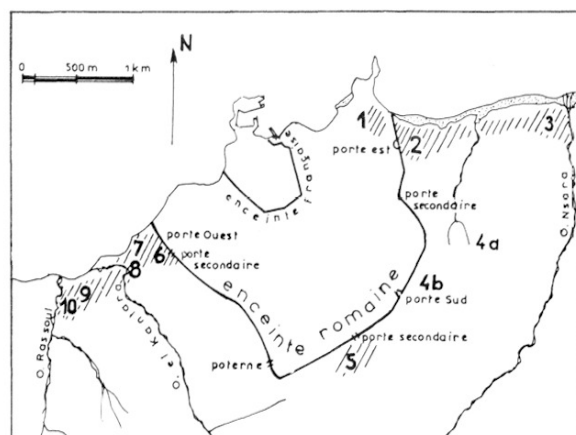


Fig. 3 - Les nécropoles : plan de situation. À l'est, 1 : nécropole du cap Tizerine (II^e siècle av. J.-C.) ; 2 : nécropole de la porte de Tipasa ; 3 : nécropole de l'oued Nsara. Au sud, 4 a et b : tombeaux monumentaux du Plateau Sud ; 5 : nécropole de la porte secondaire sud. À l'ouest, 6 : nécropole de la propriété Roseau ou de Kaïd-Youssef ou encore de la CADAT ; 7 : nécropole Hanafi ; 8 : nécropole de l'oued el Kantara ; 9 : nécropole de la propriété Archambeau ; 10 : nécropole de l'oued Rassoul (area dite de Novi).

Les deux nécropoles les plus importantes s'allongeaient à l'est et à l'ouest le long des deux principales voies sortant de la ville. Elles n'étaient pas continues. À l'est, on connaît en effet deux centres principaux : la nécropole de l'oued Nsara, située entre 1,2 km et 2,5 km du rempart romain et celle qui se trouve immédiatement à l'extérieur du rempart et s'allonge sur deux à trois cents mètres. Ce centre est en réalité la continuation de la nécropole pré-romaine découverte à l'occasion des fouilles effectuées sur le cap Tizerine à l'intérieur du rempart¹⁸. À l'ouest, la situation est identique : une première nécropole le long du rempart¹⁹, une seconde au bord de l'oued el Kantara à 1 km du rempart romain : entre

¹⁶ Id., *ibid.*, p. 113-117. Cf. fig. 27, p. 72.

¹⁷ Bizarrement ce pont ne figurait pas sur l'*Atlas archéologique*. C'est P. M. Duval (*ibid.*, p. 176, n° 93) qui le signale pour la première fois. Cf. fig. 46, p. 243.

¹⁸ Pour une étude de détail, cf. Ph. LEVEAU, *Les hypogées de la rive gauche de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea de Maurétanie (Cherchel) d'après des fouilles et des dessins anciens*, dans AA, 11, 1977, p. 209-256. Les fouilles de la nécropole du cap Tizerine sont restées inédites. La découverte de la nécropole est signalée par J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959-1960*, dans

RAf, 1961, p. 440 : « Plus bas, on a retrouvé toute une série de tombes d'époque punique, creusées dans le rocher, qui contenaient un important mobilier céramique. Cette nécropole paraît être du second siècle avant notre ère ».

¹⁹ Nécropole dite successivement « de la propriété Serfatti », « de la propriété Roseau », puis de Kaïd-Youssef. Cf. mon étude : *Recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea Mauretaniae) (1880-1961)*, dans AA, t. 19, à paraître.

les deux, une zone de tombes et de monuments funéraires s'allongeant au nord de la route nationale dont le tracé doit à peu près recouvrir celui de la voie romaine²⁰; au-delà, plus à l'ouest, entre les oueds el Kantara et Rassoul, une nouvelle zone de tombes le long de la voie romaine avec une zone de plus forte densité vers l'oued Rassoul²¹.

La situation de la nécropole sud est sensiblement différente. Sur le plateau dominant la ville, on connaît essentiellement deux groupes de mausolées à chambre funéraire souterraine et substruction en pyramide à gradin, l'un comprenant quatre monuments, 200 m à l'ouest de la porte sud, l'autre en comportant neuf, 600 plus à l'est, ainsi qu'une petite nécropole située près de la porte secondaire sud²²; à la différence des autres, elle ne paraît avoir comporté aucun monument funéraire collectif.

Il me semble important de noter l'absence de lien entre une quelconque ancienneté relative d'un cimetière et la proximité du centre urbain. Certes, la nécropole du cap Tizerine est située *intra muros* et c'est aussi la plus ancienne. Mais à l'exception de cette nécropole qui est indubitablement celle de Iol, les épitaphes et les monuments funéraires les plus anciens proviennent en majorité des nécropoles de l'oued el Kantara et de l'oued Nsara qui sont parmi les plus éloignées. Dans l'Antiquité tardive, où l'on peut supposer avec nuance²³ qu'il y eut une certaine rétraction de la vie urbaine, les nécropoles chrétiennes les plus intéressantes se trouvent aux points les plus éloignés : à l'est, au bord de l'oued Nsara, à l'ouest au bord de l'oued Rassoul²⁴.

La localisation des cimetières obéit donc à d'autres impératifs que la proximité de la ville. Certaines localisations sont évidemment privilégiées : proximité de la voie (nécropoles

du plateau littoral), points hauts et visibles de loin (tombeaux du Plateau Sud). Des constatations analogues ont été faites par S. Lancel à propos des nécropoles de Tipasa²⁵. L'éloignement par rapport à la ville n'est absolument pas l'indice d'une saturation des nécropoles les plus proches. Des cimetières plus ou moins étendus se sont développés de manière nucléaire probablement à proximité de lieux saints selon un processus que l'on retrouve à l'époque chrétienne autour des basiliques cimetérielles²⁶. Ces lieux sacrés ont duré à travers les siècles : les centres les plus anciens sont aussi ceux qui ont livré les témoignages les plus importants sur les époques tardives; de la nécropole de l'oued Rassoul proviennent les inscriptions de l'area dite de Novi²⁷.

L'AMPLEUR DE L'ENCEINTE ET SA SIGNIFICATION

Le rempart et les nécropoles définissent donc bien un espace d'une ampleur inhabituelle par rapport aux autres villes romaines. Est-ce l'extension de la surface bâtie qui justifie une telle extension? Nous verrons qu'il n'en est rien et qu'il faut sans doute s'orienter vers une explication historique : l'ampleur de cette enceinte serait caractéristique d'un certain type de ville à l'époque augustéenne.

L'occupation du versant sud.

L'*Atlas archéologique*, même en tenant compte des additions dues à P. M. Duval, ne décompte que peu de ruines sur le versant montant du plateau littoral au rempart sud. Ce sont essentiellement des ouvrages hydrauliques. Le tracé de chemins anciens qui peuvent coïncider avec les voies antiques, n'apporte pas non plus de grandes précisions, car

²⁰ Id., *ibid.* : I – La nécropole de la propriété Hanafi, et J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1975*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 210-216.

²¹ Cf. n. 19 et sur la nécropole de l'oued Rassoul : Ph. Leveau, *Fouilles anciennes sur les nécropoles antiques de Cherchel*, dans *AA*, 12, p. 89-96.

²² Id., *ibid.*, p. 96-108.

²³ Sur cette question, cf. p. 36, 39, 62-63, 213-214.

²⁴ Ph. LEVEAU, *Fouilles anciennes...*, *loc. cit.*, p. 94-95;

Id., *Les hypogées de l'oued Nsara...*, *loc. cit.*, p. 231-235.

²⁵ S. LANCEL, *Tipasitana IV*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 156.

²⁶ C'est aussi le cas des nécropoles de la ville voisine de Tipasa où les basiliques de sainte Salsa et de l'évêque Alexandre ont joué ce rôle.

²⁷ Cette expression a parfois provoqué une confusion dans la localisation; il faudrait mieux dire de la route de Novi. Sur cette nécropole cf. n. 21.

leur caractère rectiligne ne s'explique absolument pas par le raccord avec un quelconque *cardo*, mais simplement par le choix délibéré des lignes de crêtes pour implanter un chemin, ainsi mieux défendu contre d'éventuels glissements de terrain.

Un groupe de ruines se distingue des autres, celui d'Ennabod, le numéro 61 de l'inventaire de P. M. Duval qui proposait d'y voir les restes d'un grand temple. Ces ruines ont été fouillées par J. Glénat à partir de 1935, mais elles n'ont fait l'objet d'aucune publication. J. L. Paillet et moi-même en avons effectué un relevé sommaire en 1972. Ce vaste ensemble comporte en réalité trois ruines différentes, réparties sur les bords d'un vallon secondaire drainant un replat situé aux environs de la cote 180 m, au pied du rempart sud, très au-dessus du plateau littoral. Dans le vallon même ont été dégagés de petits thermes²⁸ et plus haut, au sud-ouest, un bâtiment agricole²⁹. Le bâtiment principal, occupant le sommet d'une butte au nord du vallon, tournait vers la ville une façade imposante de 60 m de long, visible de tout le plateau. Large de 40 m, il s'élevait probablement jusqu'à une bonne hauteur, vue l'épaisseur du mur nord (1,40 m) et les substructions d'une salle octogonale inscrite dans un carré de 17 m de côté dont les angles étaient renforcés par des écoinçons contreboutant probablement les retombées d'une coupole ou d'une voûte d'arête. Plusieurs identifications peuvent être proposées pour cet établissement; il s'agit peut-être simplement d'une domus³⁰.

La ruine d'Ennabod n'est pas la seule: d'autres couronnaient les principaux éperons dominant la ville³¹. Aucune identification précise ne peut en être donnée, bien qu'on songe à des sanctuaires. Mais la technique de cons-

truction indique avec certitude qu'il s'agit de bâtiments élevés dans la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

Il n'a donc jamais existé à proprement parler de ville haute. Dès le début du premier siècle, les éperons dominant la basse ville sont occupés par des constructions qui ne paraissent pas défensives. Pour la ruine d'Ennabod, je songerais plutôt à une domus; pour celle de l'éperon central à un sanctuaire. Les conclusions de P. M. Duval restent donc parfaitement valables: l'ampleur de l'enceinte ne s'explique pas seulement par une contrainte technique: enclore une ville exceptionnellement développée ou s'appuyer sur des lignes de hauteurs très excentrées. Il y avait la possibilité de concevoir une enceinte plus réduite sans en exclure une partie de la ville ni rendre plus aisée l'entreprise d'éventuels assiégeants. Dans le cas présent, on a vu grand et l'enceinte de Caesarea entre dans la série des enceintes territoriales (*Gelandemauern*) connues dans le monde grec³².

Caesarea et les enceintes augustéennes.

Il s'agit d'un choix délibéré caractéristique d'une époque. Dans l'antiquité tardive, l'enceinte ne protège plus que les quartiers officiels et sa réduction n'implique pas forcément comme on l'a cru, celle de la ville³³. Au début de l'époque impériale, c'est le parti inverse qui triomphe. Déjà, à propos des enceintes augustéennes, A. Grenier relevait que «sinon en Narbonnaise, du moins dans certaines cités des Trois Gaules, le plan romain des débuts a été trop grandiose et que les villes ne sont jamais parvenues à remplir le cadre trop vaste qui leur avait été attribué»³⁴. Faut-il

²⁸ Id., *Les maisons nobles de Caesarea de Maurétanie*, dans *AA*, 18, 1982, p. 152-153 (n° 34b et fig. 41 et 42).

²⁹ *Ibid.*, 34 c, p. 154-155. On voit une construction analogue dans la ferme du Nador fouillée par une mission algéro-italienne (*infra* p. 280-281).

³⁰ *Ibid.*, n° 34 a, p. 149-150. Elle est recensée sous le n° 61 par P. M. Duval dans les compléments qu'il a apportés à l'*Atlas Archéologique*.

³¹ Étude à paraître. Cf. *infra*, p. 65.

³² Bibliographie dans Y. GARLAN, *La défense du territoi-*

re à l'époque classique, dans M. I. FINLEY, *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, 1973, p. 157-158.

³³ Après les invasions de la fin de l'Antiquité, le mur qui enclôt la ville est construit par la puissance impériale pour protéger la garnison et les services administratifs et non pour abriter obligatoirement la population civile. L'existence de quartiers *extra muros* est une chose normale.

³⁴ A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, t. 2, *L'Archéologie du sol*, Paris, 1934, p. 683.

considérer comme un hasard le fait que les trois plus grandes enceintes de Gaule qui enclosent des espaces supérieurs à 200 ha sont les enceintes augustéennes de Nîmes, de Vienne et d'Autun³⁵? Ces villes ont en outre le caractère commun d'être les capitales de trois importants peuples indigènes, les deux premières avec le titre de colonies latines. Ces villes eurent du mal à occuper la totalité de l'espace compris entre leurs murs. En ce sens, elles procèdent d'un parti pris opposé à celui qui présida à la construction des remparts d'un grand nombre de colonies romaines, telles, pour prendre deux exemples, la colonie césarienne d'Arles en Gaule au premier siècle avant J.-C. ou la colonie trajanienne de Timgad en Afrique à la fin du siècle suivant³⁶.

L'ampleur de l'enceinte et la superficie réelle de l'agglomération sont deux données qui ne se recoupent pas forcément. Étant donnée la valeur symbolique du rempart, il n'est pas certain que l'on ait espéré voir un jour bâti l'ensemble de l'espace enclos. Il se pourrait donc qu'à l'époque augustéenne la construction d'immenses enceintes ait été le moyen choisi par de grandes tribus gauloises et de riches rois vassaux pour manifester leur puissance tout en rendant hommage à l'empereur. Car Juba II n'est pas le seul roi à avoir édifié une vaste enceinte : celle de la Caesarea de Palestine bâtie par Hérode à la même époque entourait plus de 150 ha³⁷. Il serait inté-

ressant de savoir si ce fait est vérifié pour les Caesarea ou Sébasté dédiées à Auguste par les autres rois vassaux; malheureusement les données précises manquent. Nous sommes de même gênés pour invoquer un autre exemple qui peut être rapproché de celui des capitales de cités gauloises et de Caesarea de Maurétanie : Lepcis Magna avait été intégrée dans la nouvelle province d'Afrique en 23 av. J.-C. : juridiquement elle semble rester *civitas foederata* jusqu'à l'époque Flavienne; un municipes fut alors créé et sous Trajan elle fut transformée en colonie³⁸. Le seul rempart d'époque romaine qu'on lui connaisse date de la période comprise entre 250 et 350 ap. J.-C.³⁹; la superficie enclose était de 144 ha, ce qui fait de cette enceinte la seconde d'Afrique après celle de Caesarea. Mais connaît-on avec certitude l'étendue réelle de l'agglomération? Cette enceinte traduit-elle une extension ou une rétraction de l'habitat? On sait qu'elle excluait l'amphithéâtre, construit vers 61 ap. J.-C. et le cirque qui lui est postérieur. Mais Tacite parlant du conflit survenu en 69 avec les Garamantes écrit que les habitants de Lepcis «tremblaient à l'intérieur de leurs remparts» (Histoire, IV, 50). D. E. L. Haynes propose de reconnaître dans ce mur une ligne de défense passant par l'oued Rsef, Monticelli et Sidi-Barcu⁴⁰. C'est sans doute à l'espace ainsi délimité que G. Ch. Picard assigne 408 ha et P. Romanelli une surface moitié moindre⁴¹.

³⁵ Id., *ibid.*, t. 3, Paris, 1958, : Nîmes « colonie latine de 6 km de tour et de plus de 200 ha de superficie, beaucoup plus vaste que les colonies proprement romaines »; (p. 154) Vienne : « Ces remparts embrassent les hauteurs qui entourent Vienne : le mont Salomon, le Mont Arnaud, Sainte-Blandine et Saint-Just atteignant 6 km de tour et délimitant une superficie de plus de 200 ha... Vienne, comme Nîmes, était une colonie latine d'indigènes, capitale du peuple des Allobroges et l'on sait que les colonies latines, sans déduction de vétérans ni de citoyens, étaient plus vastes que les colonies romaines » p. 211; Autun, Augustodunum, création augustéenne mais qui ne fut pas une colonie, occupant une superficie de l'ordre de 200 ha (p. 243-244). Sur cette question, on se reportera maintenant aux pages écrites par C. Goudineau et aux plans qu'il donne dans *Les villes de la paix romaine*, G. Duby (Dir.), *Histoire de la France Urbaine*, Paris, 1980, p. 244-261 (L'enceinte ou son absence).

³⁶ P. A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie*, dans la *Revue d'études ligures*, 1969 (1973), (= *Hommages à Fernand*

Benoît, III), p. 278.

³⁷ Ce chiffre n'est pas certain : c'est celui de l'espace enclos par une enceinte incluant de grands monuments d'époque hérodienne (dont le cirque); mais certains archéologues la datent d'une époque plus tardive et attribuent à Hérode une moins vaste enceinte laissant ces monuments à l'extérieur (cf. L. I. LEVIN, *Roman Caesarea...*, *op. cit.*). Sur l'urbanisme d'Hérode, cf. *supra*, p. 18-19.

³⁸ J. GASCOU, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère*, Rome, 1972, p. 75-80.

³⁹ D. E. L. HAYNES, *Antiquities of Tripolitania*, Antiquities Depart. of Tripolitania (Libye), Londres, 1955, p. 72.

⁴⁰ Id., *ibid.*, p. 71.

⁴¹ G. Ch. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959, p. 177. P. ROMANELLI, s.v. *Leptis Magna*, dans *Enciclopedia dell'arte antica*, Rome, 1961, p. 574. L'enceinte du III^e-IV^e siècle n'avait que 130 ha. Discussion sur cette enceinte dans R. G. GOODCHILD et J. B. WARD-PER-

Mais s'agit-il alors d'une véritable enceinte, d'un mur définissant la ville?

La signification politique de la construction de l'enceinte.

Ces considérations aident à dégager la signification et la date de l'enceinte. Le mur est un des éléments qui font la ville⁴². Dans un récent article, P.-A. Février insiste sur le lien entre enceinte et colonie : «cette *res sancta* est un signe comme le Marsyas l'est de la *libertas* qui rend les cités égales de Rome, assimilées à elle et fières de faire partie de l'Etat romain, tout en conservant une certaine autonomie»⁴³. A priori les données archéologiques ne permettent pas de dater avec précision cette enceinte dans le premier siècle de notre ère⁴⁴. Faut-il donc la mettre en rapport avec l'accession de Caesarea au rang de colonie honoraire sous le règne de Claude ou avec le règne de Juba? La dernière hypothèse me paraît historiquement la meilleure : la construction d'une enceinte autour de la ville dont il est le fondateur⁴⁵ s'inscrit dans la logique du programme urbanistique de ce roi tel que l'analyse archéologique permet de le restituer. Le principal argument opposé à cette hypothèse est l'augmentation du potentiel militaire du royaume, cette enceinte pouvant éventuellement servir à résister à Rome. Mais la dynastie maure était trop dépendante de l'Empereur pour présenter un réel danger et il n'y avait pas de raison valable de lui refuser le droit de fortifier sa capitale. D'autre part, quand bien même cela aurait été, il n'est pas

sûr que les dirigeants romains aient pensé si loin. A propos du siège de Jérusalem par les troupes de Titus et de la solidité de l'enceinte de cette ville, Tacite donne un bon exemple de leur inconséquence : «L'avidité qui régnait au temps de Claude avait permis d'acheter le droit de se fortifier et les murailles furent construites en temps de paix, comme pour se préparer à la guerre» (*Histoires*, V. 12). C'est là une hypothèse que j'aurais aimée appuyer sur des données précises, comme un sondage effectué sur le rempart; cela n'a pas été possible. Elle procède d'un raisonnement opposé à celui qui conduisit P. M. Duval à dater du règne de Claude la construction de l'enceinte de Caesarea : pour moi, Juba II est le fondateur de la Caesarea, ville romaine; la période romaine commence avec lui⁴⁶.

Ce raisonnement trouve un appui dans l'exemple parallèle, déjà utilisé, du royaume juif. Flavius Josèphe raconte dans les *Antiquités Juives* qu'à l'époque où Jérusalem était rattachée à la province romaine de Syrie son Grand-Prêtre ne put relever l'enceinte tandis que lorsque Hyrcan monta sur le trône comme ethnarque, il put bâtir un rempart (XIX, 200). Plus tard, peu après son accession au trône de Judée, Hérode le Grand releva la forteresse hasmonéenne de Bâris et lui donna le nom d'Antonia en l'honneur d'Antoine qui, en 40, l'avait fait déclarer par le Sénat, roi de Judée; le même Flavius Josèphe rapporte qu'il éleva à Jérusalem «un rempart englobant une surface deux fois plus grande que la précédente» (*Guerre des Juifs*, I, 21, 1) et qu'«en Samarie, il construisit une cité entourée d'un magnifique rempart, d'une longueur

KINS, *The roman and byzantine defence of Lepcis Magna* dans *PBSR*, 21, 1953, p. 42-73.

⁴² R. REBUFFAT, *Enceinte urbaine et insécurité en Maurétanie Tingitane*, dans *MEFRA*, 86, 1974, 1, p. 501-522.

⁴³ P. A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie*, *loc. cit.*, p. 285.

⁴⁴ P. M. DUVAL (*Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 154-159) conclut à une telle datation. L'essentiel de la discussion porte sur la période choisie dans le premier siècle après J.-C.

⁴⁵ En prenant cette notion de fondation au sens où elle est pratiquée par les rois hellénistiques; elle ne préjuge

évidemment pas de l'existence (assurée) d'un établissement antérieur; pour moi, il s'agit d'une refondation.

⁴⁶ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 157-159) développe la théorie inverse : «il reste douteux qu'ils (les rois maures) aient pu obtenir du Sénat le privilège de fortifier leur capitale. Autre chose était, pour le Sénat de flatter la vanité d'un souverain ami en le comblant d'honneurs parfaitement inoffensifs à l'égard de la domination romaine, autre chose, de lui donner imprudemment des moyens de défense qui pouvaient, du jour au lendemain, se retourner contre la sécurité des Romains d'Afrique».

de vingt stades» (*ibid.*). On connaît d'autres fortifications hérodiennes comme les cités-forteresses de Cypros près de Jéricho et d'Hérodium au nord-est de Bethléem (*La guerre des Juifs*, I, 21, 9-10). Mais dans le cas présent le parallèle par excellence est constitué par la Caesarea qu'il fit élever sur le littoral à l'emplacement de la Tour de Straton⁴⁷. Les fortifications hérodiennes ne furent certainement pas érigées sans l'accord de l'Empereur de Rome, et on voit mal pourquoi ce qui avait été permis à Hérode aurait été interdit à Juba II.

Mais on ne doit pas oublier que ce mur avait également une fonction défensive. Il n'était évidemment pas dirigé contre Rome, mais contre les tribus de l'intérieur dont la fidélité à la dynastie était incertaine⁴⁸. Camulodunum prise et détruite lors de la révolte des Trinobantes en Bretagne fournit l'exemple *a contrario* d'une colonie «qui n'était pas ceinte de remparts, objet auquel nos généraux avaient négligés de pourvoir, occupés qu'ils étaient de l'agréable plutôt que de l'utile» (Tacite, *Annales*, XIV, 31). Même si telle n'était pas sa destination originelle, par son ampleur, cette enceinte pouvait accueillir les populations rurales et servir de camp à l'armée royale. Plus tard, à l'époque de la province romaine, Caesarea apparaît comme la principale place militaire de Maurétanie Césarienne⁴⁹.

⁴⁷ Cf. p. 19, n. 74 et *supra*, p. 31 n. 37.

⁴⁸ L'épisode connu sous Auguste est le *bellum Gaetulicum* : «Les Gétules, irrités contre le roi Juba et se refusant à tomber à leur tour sous l'obédience romaine, se soulevèrent contre lui...» (DION CASSIUS, LV, 28, 3-4) cf. M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 62-65. Ultérieurement sous Ptolémée, on voit la guerre de Tacfarinas s'étendre vers la Maurétanie.

⁴⁹ N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger 1982, p. 163-165

⁵⁰ Le tracé de ce «stade» apparaît sur le plan de Caesarea par A. Ravoisié (*op. cit.*); S. GSELL, *Atlas archéologique...*, *op. cit.*, f. 4, 16, 21.

⁵¹ S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, t. 1, p. 198; *id.*, *Atlas archéologique...*, *op. cit.*, fe. 4, 16, 13; plan dans S. GSELL, *Cherchel, antique Iol-Caesarea...*, *op. cit.*, p. 104-108; reproduit dans P. ROMANELLI, *Topografia et archeologia dell'Africa romana*, Turin, 1970, tav. 115a avec commentaire, p. 162-163. Comptes

LES ÉDIFICES DE SPECTACLES

Caesarea, comme toute grande ville de l'Empire romain, possédait les trois édifices essentiels de spectacle : le théâtre, l'amphithéâtre et le cirque. Aucun odéon n'est connu. Par contre S. Gsell a émis l'hypothèse de l'existence d'un stade qui se reconnaîtrait dans un espace rectangulaire de 110 m de long sur une cinquantaine de large terminé à l'est par un demi-cercle, sur le cap Tizerine. Aucune fouille n'a jamais tenté de vérifier cette éventualité fondée sur la seule observation de levées de terrain⁵⁰.

Ces édifices, surtout le théâtre et l'amphithéâtre, sont assez bien conservés. Mais, surtout, leur étude conduit à poser des problèmes de chronologie et d'utilisation, essentiels pour l'histoire de la ville.

LE THÉÂTRE⁵¹ (fig. 4-5)

Le théâtre occupe une position centrale. Bâti au bas du versant, dont sa *cavea* utilise en partie la pente afin d'éviter la construction de coûteuses substructions, il domine la terrasse sur laquelle est bâtie la ville romaine. Son hémicycle est orienté au nord conformément aux prescriptions des architectes⁵² et comme c'est presque toujours le cas en Afrique du Nord. Il est en très mauvais état, car

rendus des fouilles de J. Glénat, par A. Ballu, dans ses *Rapports* publiés par le *BACTHS*, 1916, p. 168-171, 1917, p. 218-220; 1919, p. 58 et 148-150; plan de Pietri dans M. CHRISTOFLE), *Rapport sur les travaux... effectués en 1930, 1931 et 1932*, *op. cit.* entre les p. 16 et 17; c'est un plan de l'arène qui prit la place de l'*orchestra* et de la scène. Selon M. Christofle, les carrières qui ont fourni les pierres sont au centre de la ville (*Rapport sur les travaux... en 1933, 1934, 1935 et 1936*, Alger, 1937, p. 18). L'ensemble du dossier est repris dans un article écrit avec J. C. GOLVIN, *L'amphithéâtre et le théâtre-amphithéâtre de Cherchel : monuments à spectacle et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie*, dans *MEFRA*, 91, 1979, 2, 817-843.

⁵² Vitruve, V, 3, 2. S. Gsell insiste sur le respect de cette règle en Afrique du Nord et ne cite comme exception que le théâtre de Dougga (S. GSELL, et C. A. JOLY, *Khamissa, Mdaourouch, Annona*, I^{re} partie *Khamissa*, Alger-Paris, 1914, p. 99 et n. 3).



Fig. 4 – Vue oblique du théâtre romain prise depuis le nord.

ses gradins ont servi de carrière au début de l'occupation française⁵³. Ravoisié avait dressé un plan de sa *cavea*. Au début du XX^e siècle, S. Gsell le croyait complètement détruit. Mais la scène et ses dépendances qui étaient enfouies ont été partiellement dégagées à l'occasion de fouilles effectuées à la fin de la première Guerre mondiale par J. Glénat sous le contrôle de Ballu⁵⁴. Une partie reste pourtant encore recouverte par la rue qui le longe à l'ouest vers la caserne. Certains éléments architectoniques ont été transportés au Musée.

Le diamètre externe de la *cavea* est 45 m, non compris l'escalier d'accès par le sud. Elle paraît avoir compté 27 gradins répartis en deux *maeniana*. Seule la partie supérieure des gradins qui domine la scène d'une dizaine de mètres est bâtie sur voûte. Le reste de la *cavea* est appuyé au versant. On a trouvé quelques traces de l'escalier central et des gradins sur un certain nombre desquels sont gravés des noms⁵⁵. Enfin, le haut de la *cavea* était, comme à Lepcis Magna, Sabratha et Thugga, entouré d'un portique courbe de 5 m de large au milieu duquel, dans l'axe, faisait saillie une construction rectangulaire de 6 m de long sur 4,80 m de profondeur, dont les murs latéraux étaient doubles. Sans doute s'agit-il d'un sanctuaire dont d'autres exemples sont connus en Afrique et à Rome. De part et d'autre de ce sanctuaire, deux escaliers à trois volées donnaient accès par le sud au portique et à la *cavea*.

L'*orchestra* a disparu dès l'Antiquité : on creusa à sa place une arène de forme ovoïde. Elle aurait mesuré environ 22 m de diamètre. Sa démolition fut accompagnée de celle de la *cavea* sur une largeur de 5 m afin d'obtenir à la fois un plus large espace pour l'arène et une dénivellation de l'ordre de 3 m nécessaire à la construction d'un mur de *podium*. Du côté sud, l'arène ainsi aménagée épouse la forme semi-circulaire du monument primitif et son grand axe est long de 33 m. Du côté nord, le *pulpitum* et la scène ont été détruits afin de dégager un espace en arc de cercle de 23,40 m de rayon, dont le centre se trouve 15 m au sud de celui de théâtre. Ce mur se termine à l'est et à l'ouest par deux petites courbes de raccordement avec les extrémités du grand axe. Le petit axe ainsi délimité mesure 25,20 m et la superficie de l'arène est de 1000 m², ce qui est peu. Les *parascenia* du théâtre primitif devinrent les entrées axiales de l'arène. Au sud, quatre pièces donnent directement dans l'arène. Il s'agit sans doute de *carceres*.

Le *pulpitum* a complètement disparu dans l'aménagement de l'arène. On peut restituer un *proscenium* de 42 m de long sur une dizaine de mètres de large. Il était flanqué de deux corps de bâtiments servant de coulisses ou de foyer d'une quinzaine de mètres de long sur une vingtaine de large. La *frons scaenae* a été dégagée lors des fouilles de 1915; elle était très bien conservée. Le réexamen des éléments conservés au musée des corniches décorant ses trois étages d'ordre corinthien a permis à G. Picard de mettre en évidence l'intérêt de ce théâtre pour l'histoire des débuts de l'architecture théâtrale dans les provinces d'Occident⁵⁶.

À chaque aile, de part et d'autre des coulisses existe une cour dallée d'où part un couloir donnant accès aux entrées latérales de l'*orchestra*. Sur la cour orientale s'ouvrent deux chambres et un petit nymphée. La cour occidentale, bien dégagée à l'ouest de la rampe montant à la caserne, mesure 17,50 m d'est

⁵³ A. WAHU, *Une ville déshéritée*, dans *Bulletin Monumental*, 26, 1860, p. 153.

⁵⁴ Cf. *supra*, n. 51.

⁵⁵ A. BALLU, *Rapport...* en 1916, *loc. cit.*, dans

BACTHS, 1917, p. 220.

⁵⁶ G. Ch. PICARD, *La date du théâtre de Cherchel et les débuts de l'architecture théâtrale dans les provinces romaines d'Occident*, dans *CRAI*, 1976, p. 386-397.

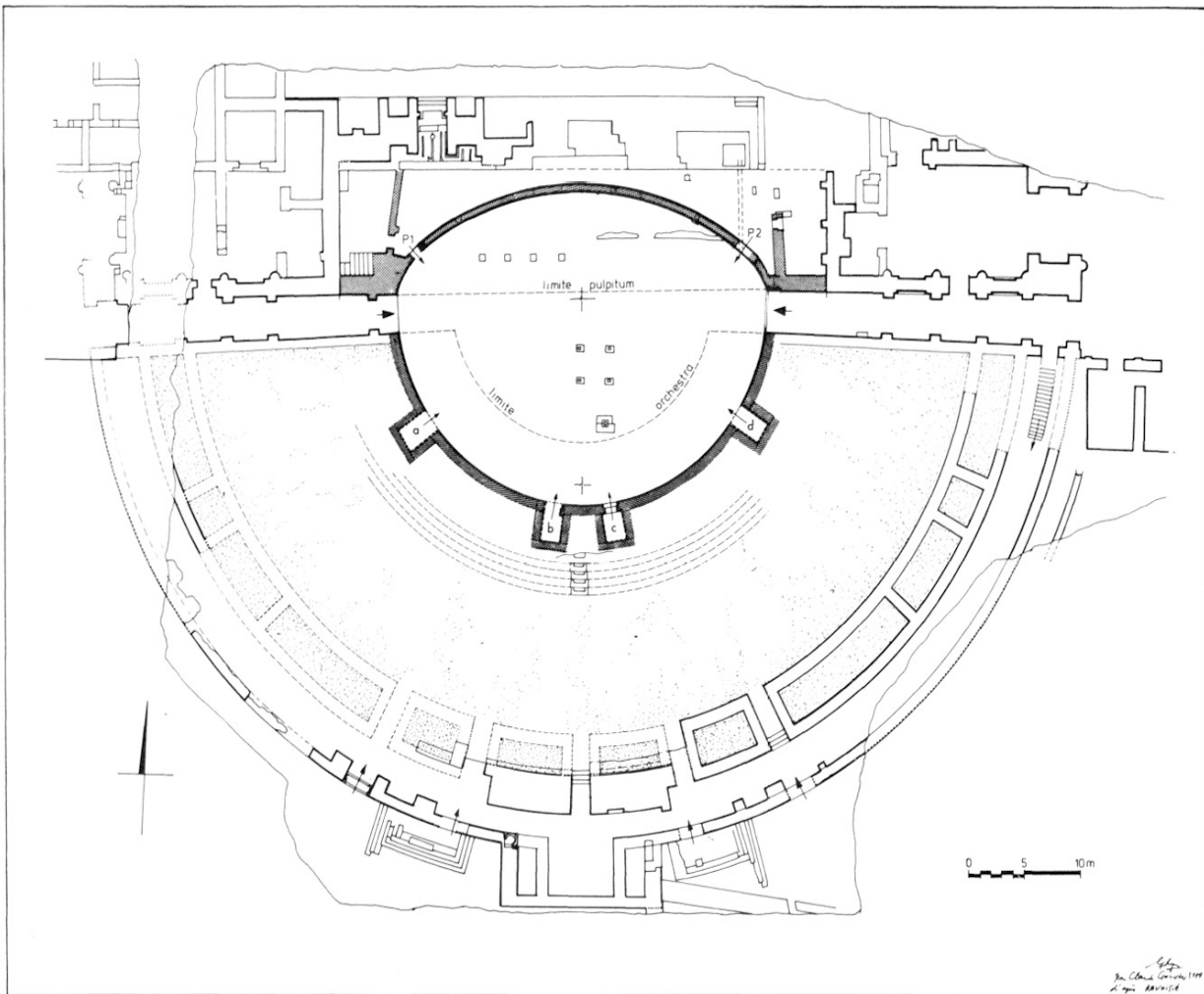


Fig. 5 – Plan du théâtre romain (J. C. Golvin d'après Pietri).

en ouest et 15 m du nord au sud. Elle est pavée de dalles de dimensions variables (1,50 m sur 0,66 m; 1,15 m sur 0,82 m pour les plus grandes et 0,69 m sur 0,33 m, 0,51 m sur 0,42 m pour les plus petites). À l'ouest, un escalier de sept marches permet de monter à une large porte de 3 m de large ouvrant peut-être sur une rue.

L'ensemble monumental correspondant au théâtre lui-même et à ses annexes s'étend sur 130 m d'est en ouest et 72 m du nord au sud. Les hypothèses de S. Gsell sur la datation de ce théâtre dont il attribuait la construction à Juba II viennent d'être confirmées de manière indépendante et convergente par P. Pensabene pour les chapiteaux⁵⁷ et G. Picard pour

les autres éléments architectoniques. Seule une étude précise permettrait de situer avec précision la construction de ce théâtre dans le règne de Juba. Pour sa part, G. Picard, le plaçait dans les années 13 av. J.-C.⁵⁸. P. Pensabene pense pas que les chapiteaux sont plus tardifs et qu'il convient de descendre cette construction dans les années 10 ap. J.-C.

La date de la transformation de ce théâtre en amphithéâtre est inconnue, mais cette transformation n'a rien d'étonnant étant donné la médiocre aptitude de l'amphithéâtre à la représentation des combats de gladiateurs et à ce que l'on sait de la supplantation des spectacles scéniques par les jeux de l'arène, *ventiones* et combats de gladiateurs. Les pro-

⁵⁷ P. PENSABENE, *Les chapiteaux de Cherchel...*, op. cit., n° 48-49, 51-54, 62.

⁵⁸ G. Ch. PICARD, *La date du théâtre de Cherchel...*, loc. cit., p. 395.

blèmes sont bien posés par P. Collart dans un article sur le théâtre de Philippes paru en 1928⁵⁹. La question des théâtres-amphithéâtres doit être distinguée de celle des demi-amphithéâtres, «solution économique pour des cités peu importantes qui ne pouvaient s'offrir le luxe d'un amphithéâtre»⁶⁰. L'évolution du théâtre de Cherchel a, par contre, son parallèle dans le monde hellénique occupé et influencé par Rome. Les théâtres grecs, avec leur orchestra circulaire, se prêtaient particulièrement à l'aménagement de deux emplacements, l'un surélevé pour les acteurs, l'autre creusé en arène pour les jeux⁶¹. P. Collart montre, à partir des exemples du théâtre de Dionysos à Athènes, de celui de Syracuse et de la plupart des grands théâtres hellénistiques de l'Asie Mineure, quelle a été la diversité des solutions proposées par les architectes⁶². La solution adoptée à Cherchel est analogue à celles dont l'exemple est offert par le théâtre de Tyndaris en Sicile⁶³ et par le troisième état du théâtre de Philippes⁶⁴. Elle traduit l'évolution du goût d'un public qui se détache des spectacles scéniques auxquels il préfère les jeux de l'arène : désaffectés, les

anciens théâtres deviennent des demi-amphithéâtres.

Répétons donc ce qui vaut également pour l'amphithéâtre : contrairement à l'hypothèse formulée par Gsell et depuis lors régulièrement reprise⁶⁵, il ne faut pas voir dans la transformation du théâtre de Cherchel une solution économique de remplacement liée aux destructions de la guerre de Firmus. C'est l'adaptation d'un édifice à de nouvelles exigences qui apparaissent dès le début de l'Empire. Témoignages archéologiques et littéraires⁶⁶ concordent pour interdire d'exclure que les remaniements observés aient été effectués dès le premier siècle après J.-C. après 50 ou 100 ans d'utilisation.

L'AMPHITHÉÂTRE⁶⁷ (fig. 6)

L'amphithéâtre se trouve dans la partie orientale de la ville à 800 m du forum et 550 m du rempart de l'est, au niveau du cap Tizerine. Il occupe probablement l'emplacement de l'ancienne nécropole d'époque pré-romaine dont un secteur a été fouillé au cap Tizerine⁶⁸. Son grand axe est-ouest s'insère

⁵⁹ P. COLLART, *Le théâtre de Philippes*, dans *BCH*, 1928, p. 74-124.

⁶⁰ ID., *ibid.*, p. 113. A. GRENIER (*Manuel d'archéologie Gallo-romaine*, 3^e partie, *L'architecture*, t. 2 *Ludi et circenses*), semble largement ignorer l'existence et la signification de ce type de monuments en dehors de Gaule (p. 880-885). Que la maîtrise des celtes dans l'art des charpentes ait favorisé la construction de ce type d'édifice est vraisemblable. Mais faut-il vraiment voir dans le théâtre-amphithéâtre «une création originale de l'architecture gauloise» (p. 974)? Cela me semble bien douteux.

⁶¹ W. DÖRPFELD et E. REISCH, *Des griechisches Theater*, Athènes, 1896, p. 388-390.

⁶² P. COLLART, *Le théâtre de Philippes*, *loc. cit.*, p. 115-121.

⁶³ ID., *ibid.*, p. 122.

⁶⁴ Celui même qui est décrit dans l'article de P. Collart et qui lui apparaît datable du second siècle après J.-C., datation fondée sur celle des bas-reliefs de Nemesis, Mars et Niké qui ont été exécutés après l'aménagement du parodos en passage voûté. Toute cette chronologie mériterait d'être reprise en fonction du progrès des connaissances archéologiques sur le décor architectural romain. D'ailleurs, dans sa thèse (*Philippes, ville de Macédoine*, Paris, 1937, p. 385), P. Collart est revenu sur la datation de la dernière transformation pour laquelle il propose le III^e siècle au lieu du second.

⁶⁵ Par exemple, par A. Grenier, *op. cit.*, p. 883, n. 1 ; par P. COLLART, *loc. cit.*, p. 123. On a voulu s'appuyer sur la date présumée de cette transformation pour prouver le déclin de la ville.

⁶⁶ P. Collart attire l'attention sur un passage de la vie d'Apollonios de Tyane d'où il ressort très clairement que le théâtre de Dionysos à Athènes servait aux combats de gladiateurs, aux *venationes* et aux assemblées (Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, IV, 22).

⁶⁷ Antérieurement à l'article que j'ai publié avec J. C. Golvin (cf. *supra*, n. 51) il n'existait que de brèves descriptions de l'amphithéâtre : S. GSELL, *Atlas archéologique*... , f. 4, 16, 29 ; ID., *Monuments antiques*... , *op. cit.*, t. 1, p. 203 ; A. BALLU, *Rapport*... en 1918, dans *BACTHS*, 1919, p. 150 (débroussaillage des gradins de la partie nord-est de la *cavea*) ; M. CHRISTOFLE, *Rapport*... en 1930, 1931, 1932, *op. cit.*, p. 17 (dégagement de l'entrée nord de l'arène ; découverte à gauche d'un «couloir donnant accès au couloir latéral destiné à la circulation des bêtes»). L. LESCHI, *L'archéologie algérienne en 1948*, dans *Raf*, 9, 1949, p. 155 ; M. LEGLAY, *L'archéologie algérienne en 1953*, dans *Raf* 93, 1954, p. 218 ; *FAA.*, 1953, 3882 ; M. LEGLAY, *L'archéologie algérienne en 1954*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 3, 1955, p. 189.

⁶⁸ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959 et 1960*, *loc. cit. (Raf.)*, p. 440. Cf. p. 28, n. 18.

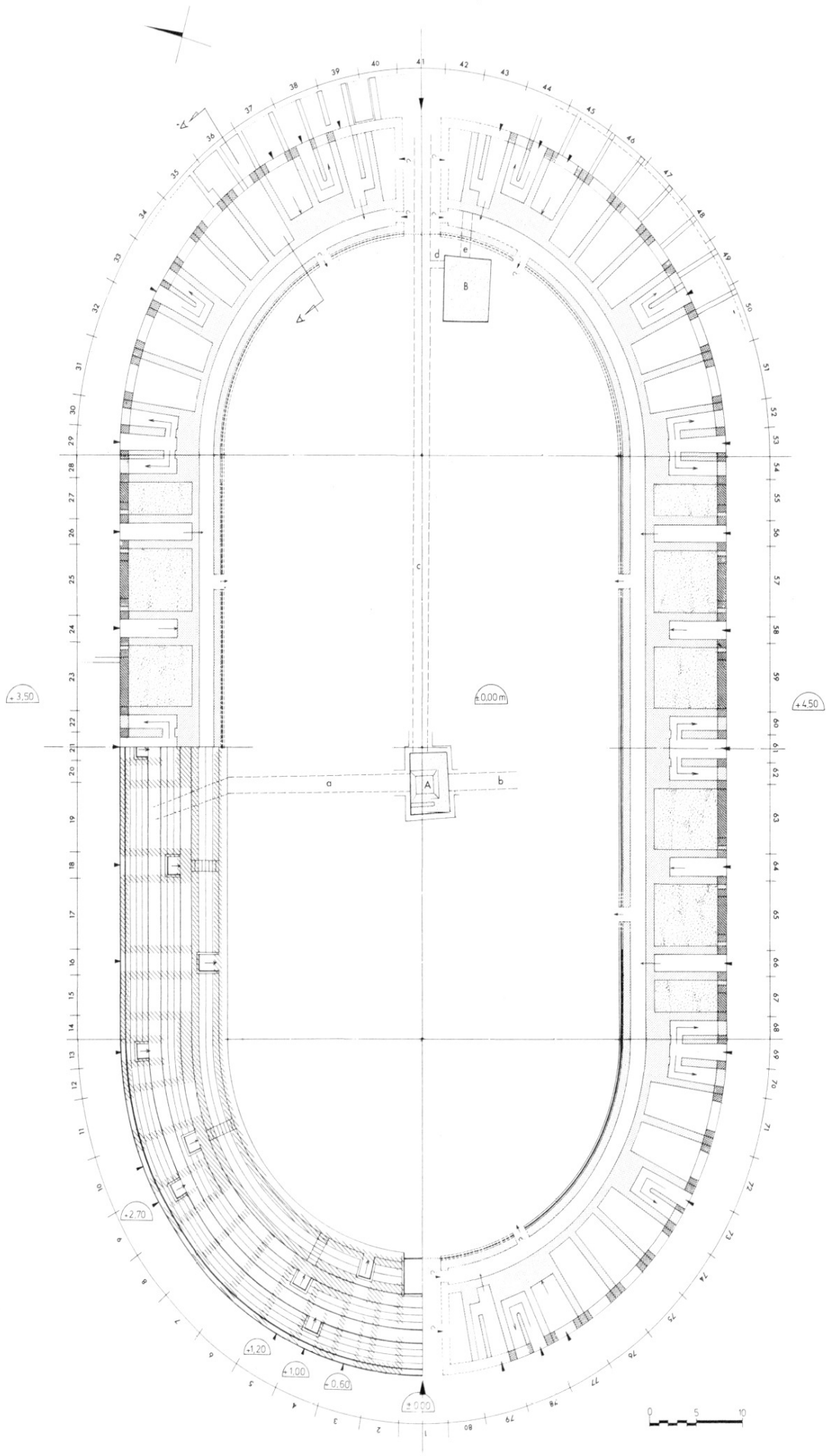


Fig. 6 – Plan de l'amphithéâtre (J. C. Golvin d'après J. Gazagne).

parfaitement dans le quadrillage urbain qui a été défini : il est probable que le decumanus bordant le théâtre au nord et se dirigeant vers la porte de Tipasa le longeait par le sud. Mais il s'agit d'une simple hypothèse géométrique car les seuls tronçons de rues romaines connus se trouvent sous la route nationale et au nord de celle-ci.

L'amphithéâtre de Caesarea présente une particularité unique dans le monde romain : au lieu d'être elliptique, l'arène se compose d'un espace central rectangulaire prolongé sur les petits côtés de deux espaces semi-circulaires. De forme régulière, elle mesure 101 m dans son grand axe et 44 m dans son petit axe. Sa superficie (4 082 m²), nettement supérieure à celle du Colisée lui-même, est la plus grande connue pour un amphithéâtre⁶⁹. Elle comportait un sous-sol : une fosse centrale se trouvait à l'intersection des deux axes de l'arène ; elle était desservie par un système de galeries probablement incomplètement dégagé. Les entrées se situaient comme il est normal aux extrémités du grand axe. En arrière du mur de *podium* délimitant l'arène courait un corridor de service.

La *cavea* a été construite en deux temps. Dans un premier état du monument, elle mesurait 11,45 m ; ultérieurement elle fut élargie de 5 m tout autour de l'amphithéâtre, ce qui porta le nombre des places de 9 900 à 14 400. Les deux parties rectilignes de la *cavea* étaient constituées de compartiments remplis de remblais tassés, selon une technique que l'on peut comparer à celle des amphithéâtres de Mérida, Saintes ou Lambèse. Aux deux extrémités par contre, la *cavea* était supportée par des voûtes coniques. La façade de la *cavea* du premier état était pleine, en grand ap-

pareil, dans les parties rectilignes et ouverte par des arcs aux extrémités semi-circulaires du monument.

La technique de construction utilisée pour la *cavea* et l'aspect général des façades correspondent à celle d'un monument du I^{er} siècle que l'on peut comparer aux amphithéâtres augustéens de Mérida ou de Saintes. De même le type d'appareil utilisé dans la construction du premier état de la *cavea* (petit appareil réglé à assises horizontales de moellons de tuf taillés en queue) est datable, à Caesarea, du premier siècle de notre ère⁷⁰. Il nous est donc apparu, à J.-C. Golvin et à moi-même, qu'une datation de cet édifice à l'époque de Juba ou de Ptolémée permettait de trouver une explication d'un plan si particulier et convenait parfaitement aux conditions historiques de sa construction.

Une telle arène est très malcommode pour un spectacle de combats de gladiateurs. À l'époque augustéenne, de tels combats avaient encore lieu sur le forum comme le dit nettement Vitruve⁷¹. À Rome même, à cette époque, il n'existait aucun amphithéâtre monumental⁷². Il faut donc voir dans l'amphithéâtre de Cherchel un édifice construit pour un type de spectacle particulier, probablement des *venationes* et des combats entre troupes armées selon un processus qui apparaît dans les jeux donnés par César⁷³. Cette explication est la seule vraisemblable, car on ne peut invoquer l'inexpérience ou la médiocrité des architectes dans une ville qui a été le centre d'une importante activité urbanistique et qui a été dotée, avec Utique, du plus ancien théâtre connu en Afrique romaine. Elle s'accommode très bien du désir affiché par Juba II d'imiter Rome en créant un nouveau type

⁶⁹ Les dimensions de l'arène de l'amphithéâtre flavien de Rome sont 79,35 m sur 49,00 m soit 3 052 m² d'après F. Rakob, dans TH. KRAUS, *Das römische Weltreich*, Berlin, 1967, p. 179. C'est en Orient qu'il faut chercher des parallèles à ce type d'arène : à Nysa de Carie existe un monument qu'une inscription qualifie d'amphithéâtre mais dont l'arène encore plus allongée que celle de l'amphithéâtre de Caesarea mesure 192 sur 44 m (N. Bonacasa, s.v. *Nisa* (de Carie) dans *Enciclopedia dell'Arte Antica*, 5, 1963, p. 530-532. Un monument de même type existe à Laodicée.

⁷⁰ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa*, Paris, 1946, p. 95-99

(les modes de construction) ; confirmation pour une chronologie du petit appareil et son rapport avec l'*opus reticulatum* : PH. LEVEAU, *Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, dans *BAA* 4, 1970, p. 129.

⁷¹ Vitruve, 5, 1, 2, : « *ideo quod a majoribus consuetudo tradita est, gladiatoria munera in foro dari* ».

⁷² R. ÉTIENNE, *La naissance de l'amphithéâtre : le mot et la chose*, dans *REL*, 1965, p. 213-230.

⁷³ Suétone, *Divus Iulius*, 39 : *circensibus, spatio circi ab utraque parte producto et in gyrum euripio addito, quadrigas bigasque et equos desultores agitaverunt nobilissimi iuvenes*.

d'édifice monumental pour les spectacles alors à la mode ou également avec le faste de Ptolémée qui devait être le prétexte de son assassinat par Caligula.

L'inadaptation de cet édifice au spectacle des combats de gladiateurs dont le goût se développe, est certainement une des raisons qui expliquent la transformation du théâtre à une époque indéterminée. Ce peut aussi bien être à la fin du I^{er} siècle après J.-C. que le second siècle. Mais il est en tout cas erroné d'invoquer cette transformation à l'appui de l'hypothèse d'un abandon de cette partie de la ville après le raid de Firmus. C'est peut-être dans l'amphithéâtre qu'eut lieu vers 303 le martyre de sainte Marcienne⁷⁴, «spectacle» qui était mieux adapté aux 4 082 m² de sa superficie de son arène qu'aux 1000 m² de celle de l'arène de l'ancien théâtre. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il ait pu être abandonné au V^e siècle.

LE CIRQUE⁷⁵ (fig. 7)

Caesarea possédait un cirque qui occupe une situation analogue à celle de l'amphithéâtre, parallèlement aux courbes de niveau, contre le versant du plateau qui domine la ville. Au nord la *cavea* est construite en terrasse au-dessus de la plaine littorale; au sud, au contraire, elle s'appuie à la colline. On possède ce cirque un plan dressé par Ravoisié au lendemain de la conquête française⁷⁶; ce plan a fait récemment l'objet d'un commentaire de J. Kolendo⁷⁷. Mais, comme l'observait J. Lassus, il est «en bien meilleur état de conservation qu'il n'est possible de l'imaginer»⁷⁸.

Ses dimensions posent un petit problème.

⁷⁴ *De sancta Marciana, virgine, martyre, Acta Sanctorum*, Paris, 3^e éd. 1963, t. 1, p. 568-569 (9 janvier). On se fonde sur le texte de cette passion pour affirmer que l'amphithéâtre était toujours en usage. L'argument est en réalité discutable car, si une arène a été aménagée dès le III^e siècle dans le théâtre, la passion a fort bien pu s'y dérouler. D'ailleurs, dans le texte de la passion il n'est question que d'une arène; le nom du monument n'est pas précisé.

⁷⁵ S. GSELL, *Les monuments antiques...*, t. 1, p. 204; ID., *Atlas archéologique...*, op. cit., f. 4, 16, 56; J. LASSUS,

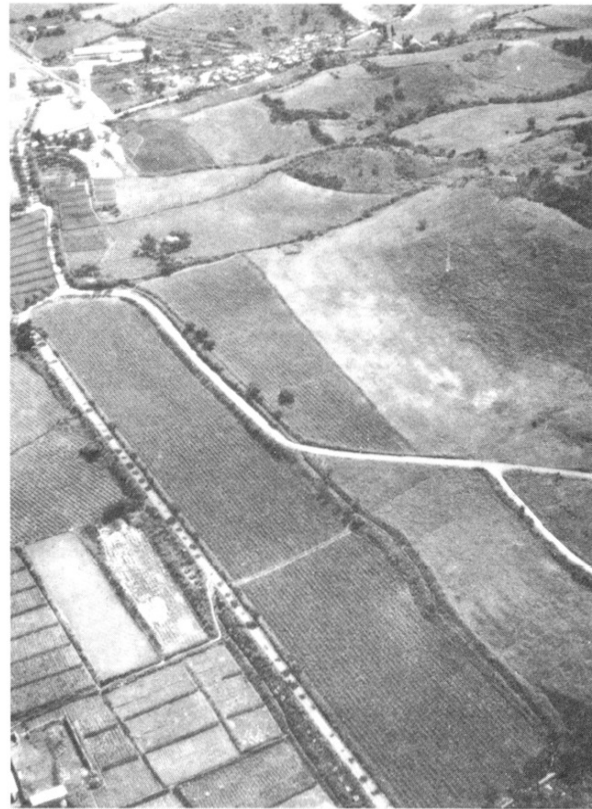


Fig. 7 - Vue aérienne du cirque. Son tracé est repris par les chemins; celui de gauche est installé sur la partie nord de la *cavea*. À l'ouest du cirque, le cimetière musulman, limité lui-même par le rempart romain dont le tracé est assez net (en bas de la photo).

D'après le plan de Ravoisié, sa longueur est de 410,50 m et la largeur de l'arène est de 88 m. Mais, il n'est pas impossible, comme l'observe J. Lassus, qu'il s'étende plus à l'ouest vers le mur d'enceinte sous le cimetière musulman, auquel cas les 410 m seraient largement dépassés. D'autre part, comme le chemin qui le longe au nord est installé sur les gradins même de la façade nord et comme

L'archéologie algérienne en 1959, dans *Libyca, arch. épigr.*, 8, 1960, p. 19-22; P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia...*, op. cit., p. 162; A. LEZINE, *Architecture antique de l'Afrique du Nord*, Tunis, 1961, p. 74; J. KOLENDO, *Cyrki w rzymskiej afryce*, dans *Archeologia*, 25, 1974, p. 44-46.

⁷⁶ A. RAVOISIÉ, *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, Beaux-arts, architecture et sculpture*, t. 3, Paris, 1846, pl. 29-30.

⁷⁷ J. KOLENDO, *Cyrki...*, loc. cit., supra, n. 74.

⁷⁸ J. LASSUS, loc. cit., n. 93, p. 19.

l'emplacement de la *cavea* au sud est partiellement soulignée par un autre chemin, il est possible de se fier aux mesures du parcellaire; d'après celui-ci l'arène ne mesure pas 88 m mais 70 m au maximum. Ces corrections rendent les mesures du cirque de Caesarea plus conformes à celles des autres cirques africains⁷⁹.

Le plan de Ravoisié présente une *spina* de 0,80 m de large, alors que normalement une *spina* a de 6 à 9 m de large. J. Kolendo montre qu'il faut probablement supposer que comme à Carthage la *spina* était composée de deux murs reliés par une voûte. Le mur vu par Ravoisié serait le mur nord; il était en grand appareil et ses pierres ont servi à construire l'église de Cherchel⁸⁰.

Au nord, d'après le plan de Ravoisié, la *cavea* mesure 5,42 m et J. Kolendo évalue le nombre de gradins à 7. Cette *cavea* est contrebutée au nord par une série de contreforts dont 87 figurent sur le plan de Ravoisié. Nous les avons revus en 1972, ces contreforts débordent de 4,70 m. Ils sont larges de 1,40 à 1,70 m; l'espace entre deux contreforts est assez variable: normalement de 2,60 à 3 m, mais parfois seulement 1,90 m. La base est construite en grand appareil analogue à celui de l'amphithéâtre; le haut en appareil semi-grossier avec joints aplatis à la règle et moellons de grande dimension. J. Kolendo suppose que les tribunes sud étaient plus développées car elles étaient mieux situées par rapport au soleil et plus facile à construire.

La *porta triumphalis* par où s'ouvre l'hémicycle est, a été dessinée en détail par Ravoisié. Elle est large de 20,10 m à l'extérieur et de 18,90 à l'intérieur et formé d'un arc à trois baies. Sur l'intérieur de la porte ouvrent les escaliers conduisant à la partie supérieure des gradins. Au nord-ouest, trois autres portes donnent accès à l'arène.

J. Kolendo propose de dater ce cirque du premier siècle; il se fonde sur une comparaison entre l'appareil du mur intérieur dessiné

par Ravoisié (moellons de 25 cm sur 18 cm) et celui de l'enceinte. J. L. Paillet et moi-même avons mesuré des moellons de grès littoral de 36 à 44 cm de long disposés en assises de 12 à 13 cm de hauteur que séparaient des joints de 3 à 4 cm; ces moellons avaient une queue de 34 cm. Il ne s'agit donc pas de l'appareil caractéristique du premier siècle. Certes le grand appareil des contreforts rappelle celui de l'amphithéâtre et du théâtre; certes encore il n'est pas invraisemblable que Juba qui avait doté sa capitale d'un théâtre et d'un amphithéâtre, ait aussi construit un cirque. Mais la certitude manque, d'autant que les chapiteaux de la *porta triumphalis* paraissent d'époque sévérienne⁸¹. D'autre part, A. Lézine fait observer que la *spina* voûtée ne peut être antérieure à la fin du II^e siècle⁸².

LE CENTRE MONUMENTAL

Le centre de la ville qui, comme nous l'avons vu, paraît avoir fait l'objet d'une occupation continue, depuis de V^e siècle av. J.-C. au moins, constitue la partie la plus mal connue de Caesarea: les grandes fouilles des années 1960 qui ont tant apporté à la connaissance de l'urbanisme de la ville antique n'ont porté que sur la périphérie et sur l'îlot du phare. Pourtant en 1977, la construction d'une salle de spectacle à l'emplacement présumé du forum a permis à une mission algéro-anglaise dirigée par T. W. Potter et N. Benseddik d'y mener une fouille scientifique.

LE FORUM (fig. 8)

La localisation du forum de Caesarea a longtemps posé un problème. On pensa le situer à l'emplacement de la mosquée turque transformée en hôpital, à l'ouest de la rue

⁷⁹ Tableau des dimensions dans l'article de J. Kolendo, p. 50-51.

⁸⁰ J. KOLENDO, *Cyrki...*, loc. cit., p. 44. A. LÉZINE (*Architecture antique...*, p. 74) suppose que cette *spina* avait 8,5 m de large.

⁸¹ D'après P. PENSABENE, *Les Chapiteaux de Cherchel...*, op. cit., p. 56-60, n° 169-172.

⁸² A. LÉZINE, *Architecture antique...*, op. cit., p. 74, n. 6.

Pasteur⁸³ : des fragments architectoniques importants avaient été trouvés dans la cour. En 1929, un sondage de 6 m sur 5 m avait conduit à la découverte à 3 m de profondeur d'un dallage constitués de pierres de 0,30 m sur 0,40 m, épaisses de 0,20 m et placées de façon très régulière. En dessous se trouvait un petit égout et le dallage se poursuivait vers le nord⁸⁴.

Mais dès 1923, E. Albertini proposa une localisation plus orientale en s'appuyant sur la découverte d'un groupe de milliaires près de la porte de Tipasa. Ces milliaires indiquent une distance d'un mille, ce qui plaçait le forum vers la rue du Théâtre⁸⁵. L'année suivante, dans la maison Peuto, située entre la rue du Théâtre et la place de l'Église, fut fouillée une salle rectangulaire dont les murs, en pierres de taille, étaient revêtus de marbre et dont le sol était pavé d'une mosaïque simple; il y fut trouvé une base dédiée *ob honorem flaminatus* à la Victoire Auguste⁸⁶. Pour Albertini, il s'agissait d'une salle s'ouvrant sur le portique oriental du forum. C'est dans le même secteur qu'a été découverte la statue d'empereur cuirassé publiée par Héron de Villefosse⁸⁷. Non loin de là, se trouvent les thermes dits du Centre. Mais surtout, en 1977, le Service des Antiquités de l'Algérie a mis en évidence un ensemble comportant «une partie du forum de Caesarea limitée sur deux côtés par une grande salle au sol revêtu de mosaïque (basilique judiciaire?) et une salle à abside vraisemblablement postérieure»⁸⁸. Cette découverte doit être mise en rapport avec la salle fouillée sous la maison Peuto, que P. M. Duval semble placer trop au sud sur son plan et avec la trouvaille voisine d'une base dédiée à un patron de la Province⁸⁹. Le forum s'étend

rait vraisemblablement sous la rue du Théâtre romain. Les fouilles ne portant que sur son angle nord-est, il me paraît impossible d'en préciser l'orientation et les dimensions.

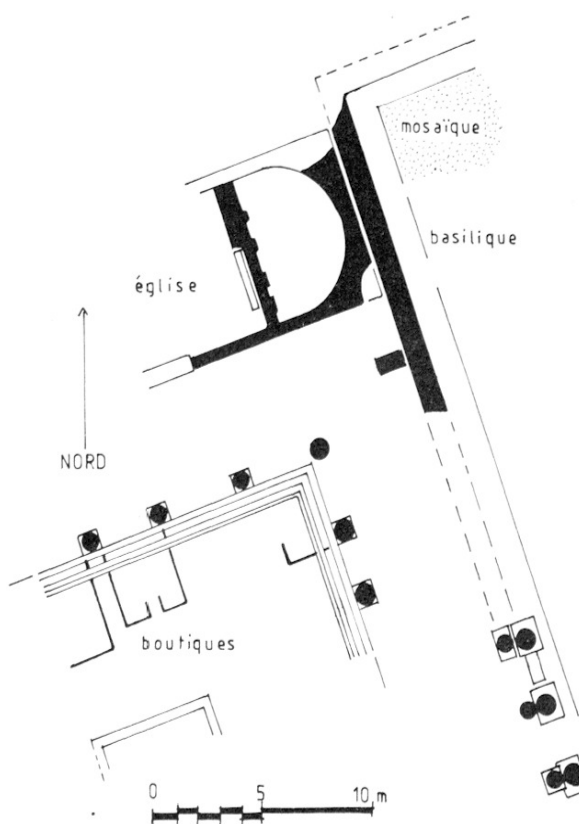


Fig. 8 - Plan des fouilles du forum en 1978 (N. Benseddik et T. W. Potter).

Par contre elles permettent de mieux comprendre l'organisation du quartier.

La voie dont la rue de l'Hippodrome reprend le tracé correspond au *cardo* longeant la basilique. Le *decumanus* qui le délimitait au nord, ne peut être celui qui passe sous la rue de Césarée trop éloignée. Plus probable-

⁸³ « En 1861, en creusant un égout dans la cour de la mosquée, on découvrit, à 3 ou 4 m de profondeur, une grande quantité de colonnes, de chapiteaux, de corniches de marbre blanc », dans *RAf* 14, p. 139. (S. GSELL, *Atlas archéologique*... , *op. cit.*, fe 4, 16, 9).

⁸⁴ M. CHRISTOFLE, *Rapport... en 1930, 1931 et 1932*, *op. cit.*, p. 9.

⁸⁵ E. ALBERTINI, *Étude sur quelques milliaires de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1923, p. LXIX.

⁸⁶ *Id.*, *Note sur des découvertes récentes à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1924, p. XXXIII-XXXIV.

⁸⁷ N° 78 et 80 des compléments apportés par P. M. Du-

val, à la liste donnée par S. Gsell dans l'Atlas Archéologique. Sur la statue cuirassée d'Auguste, cf. en dernier lieu, K. FITTSCHEN, *Juba II und seine Residenz Iol-Caesarea (Cherchel)*, dans H. G. HORN et C. R. RÜGER, *Die Numider*, Bonn, 1979, p. 232-234 et 530-533.

⁸⁸ N. BENSEDDIK et M. KORGALI, *Le Moudjahid, supplément culturel*, n° 242 du 18 mai 1977. *Rapport sur la fouille de sauvetage*, à paraître dans un supplément au *Bulletin d'Archéologie Algérienne*.

⁸⁹ N° 80 du plan de P. M. Duval (= *BACTHS*, 1923, p. LXIX et *ibid.*, 1924, p. XXXIII-XXXIV) et n° 10 de plan de S. Gsell (dédicace = *ILS*, 6871).

ment il correspond au tracé de la rue Amiral-Mouchez. Il paraît désormais certain que le théâtre ne se trouvait pas directement au-dessus du forum. Entre le mur de scène et l'angle nord-est du forum, il y a 120 m. Une partie de cet espace était occupé par les thermes du centre qui subsistèrent longtemps au nord-ouest du théâtre. Un portique dont des éléments auraient été retrouvés pouvait s'étendre sous la rue moderne longeant le théâtre (rue du Caire, puis rue Gambetta). Un sanctuaire dédié aux divinités impériales se trouvait vraisemblablement au nord-est⁹⁰.

Le problème est encore rendu plus complexe par des questions de datation. T. W. Potter et N. Benseddik datent l'élément du forum qui a été découvert, de la période sévérienne et excluent en tout cas qu'il puisse s'agir du forum de Juba. En dessous de son dallage la fouille a en effet mis en évidence des constructions civiles et peut-être des installations artisanales⁹¹. Ces constructions datables de la seconde moitié du premier siècle av. J.-C. adoptent l'orientation des rues de la ville de Juba⁹². Plusieurs solutions peuvent être proposées, car Caesarea n'a certainement pas attendu les Sévères pour avoir un forum. L'angle découvert peut avoir appartenu à un *forum novum* dont quelques autres exemples sont connus en Afrique : à *Thubursicu Numidarum* (*IL Alg.*, I, 1229)⁹³, à Calama (*ibid.*, 177), à Lepcis que Septime-Sévère gratifia d'un *forum novum Severianum* (*AE*, 1930, 2)⁹⁴ et ailleurs⁹⁵. Il faudrait peut-être chercher le *forum* de Juba à l'emplacement de la

mosquée turque où il avait été placé dans un premier temps. Il est également possible de supposer que cet angle correspond à une extension du forum vers le nord : Dougga peut fournir un cas parallèle dans la mesure où la place dite de la Rose des Vents constitue une sorte de prolongement d'un forum devenu trop petit⁹⁶. À cette seconde éventualité, on doit objecter que la présence de fours d'artisans paraît peu compatible avec la proximité d'un centre politique. Mais le fait est peut-être moins surprenant qu'il ne nous paraît car les rares fois où des fouilles ont été pratiquées sous le dallage d'un forum elles ont amené bien des surprises⁹⁷.

LES VESTIGES DU CENTRE MONUMENTAL DE LA VILLE

À plusieurs reprises, sous la ville coloniale, ont été découverts les restes de grands monuments mal identifiés pour lequel nous ne disposons d'aucun plan. Les rapports anciens sur les fouilles de Cherchel les mentionnent pour leur monumentalité, y soupçonnent des édifices publics ou des palais (où était le palais des rois puis la résidence des gouverneurs?). Mais dans l'état actuel des connaissances, il ne paraît pas possible de faire beaucoup plus que d'en dresser la liste.

Le plus important est le « grand édifice de style corinthien qui s'étendait sur l'emplacement actuel de la Mairie et des maisons voisines jusqu'au square de l'Église »⁹⁸. Ce monu-

⁹⁰ G. CH. PICARD, *Le théâtre de Cherchel*, loc. cit., p. 395 : « sans doute y avait-il là, comme à Merida, à *Lepcis Magna* et à *Bulla Regia*, un sanctuaire placé derrière la scène et plus spécialement voué aux cultes dynastiques ».

⁹¹ N. BENSEDDIK et T. W. POTTER, *Rapport préliminaire de Cherchel*, à paraître dans le *Bulletin d'Archéologie Algérienne*.

⁹² Si la datation proposée (aux alentours de 50 av. J.-C.) se confirmait, il faudrait admettre que Juba ait repris une orientation adoptée par ses prédécesseurs. Son urbanisme se place donc dans la continuité de celui de ses prédécesseurs. Il reste pourtant qu'il existe une différence d'échelle entre Iol et Caesarea.

⁹³ S. GSELL, et C. A. JULY, *Khamissa, Madsourouch, Anouna*, 1^{re} partie, *Khamissa*, Alger-Paris, 1914, p. 45-46.

⁹⁴ Les fouilles françaises de Carthage donnent un exemple archéologique de tels dédoublements (P. GROS,

Le forum de la haute ville dans la Carthage romaine d'après les textes et l'archéologie, dans *CRAI*, 1982, p. 642-643 et p. 657.

⁹⁵ La correspondance de Pline fournit un exemple classique : « Maître, avant mon arrivée les habitants de Nicomédie ont entrepris d'ajouter un nouveau forum à l'ancien... » (X, 49).

⁹⁶ G. CH. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959, p. 192-193.

⁹⁷ Dans l'état actuel des connaissances, on oppose à la ville grecque où existent des quartiers spécialisés, la ville romaine caractérisée par la dispersion des fonctions économiques cf. *infra*, p. 68-70). Par ailleurs la découverte de débris de fours n'implique pas l'existence d'ateliers. Ces déchets peuvent avoir une autre provenance.

⁹⁸ S. GSELL, *Atlas archéologique...*, *op. cit.*, fe 4, 16, 17 avec bibliographie. La notice de S. Gsell énumère outre

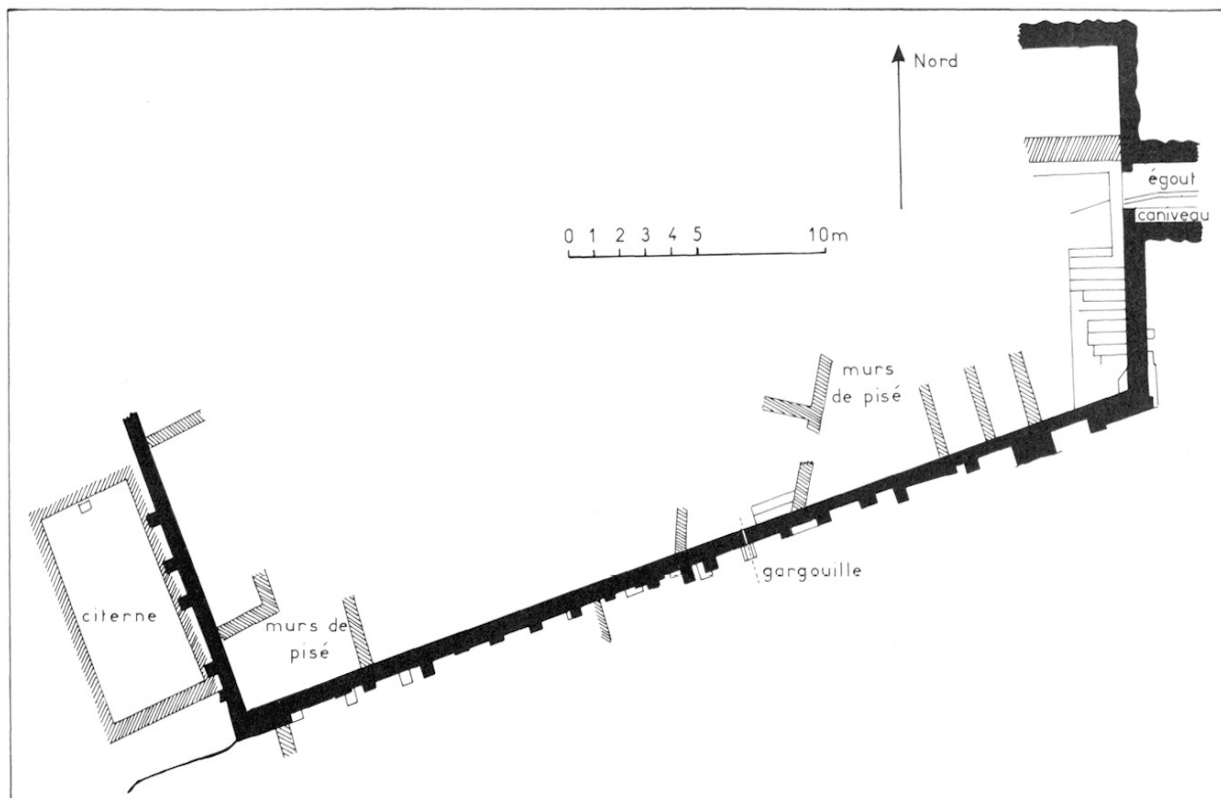


Fig. 9 - Plan des fouilles de la « place romaine » d'après J. Meunier.

ment dont aucun plan n'existe remonterait à l'époque de Juba. Il a été en partie remblayé lors de la construction de la place qui s'étend actuellement à l'ouest de la Mairie et du Musée. Il est possible qu'un plan inédit dressé par l'architecte Meunier corresponde à une partie de ce qui restait des ruines (fig. 8).

En 1957, une fouille conduite par J. GAZAGNE sur le « terre-plein à l'est du rempart moderne »⁹⁹ a permis d'identifier un portique de façade de 18,45 m de long et 3,25 à 3,30 m de large, donnant sur la partie découverte d'un *cardo* « On a retrouvé quelques éléments d'un stylobate dans le premier entrecolonnement sud (largeur 2,25 m). Le second était occupé par un seuil de 2,75 m de longueur. Le mur de fond était construit en moellons, avec des harpes de pierre de taille. Il comportait une

ouverture de 1,12 m, derrière le premier entrecolonnement, un seuil de 3,25 m, derrière le seuil du portique. Le sol du portique était recouvert d'une mosaïque, dont il ne subsistait que des fragments. Dans l'angle étaient posés trois chapiteaux de piliers ». Le portique était fermé aux deux extrémités. L'édifice qui lui faisait suite vers le nord avait son mur ouest dans le prolongement du stylobate. Il était interrompu par un seuil de 2 m (fig. 10).

C'est probablement à ces édifices qu'appartenaient les éléments d'entablement conservés au musée. G. Ch. PICARD a identifié les fragments des corniches de la *frons scaenae* du théâtre. Mais ceux de la corniche de l'entablement du grand édifice corinthien semblent très proches et l'on peut se demander s'il n'y a pas eu des confusions entre les deux. P.

ces fragments d'architecture : quatre têtes colossales, deux grandes statues de femmes drapées de l'école de Phidias, une statue féminine archaïque, une statue d'Athéna, des torses ayant appartenu à des jeunes satyres et à une Diane, une tête d'Auguste (?), une tête de prince indigène, une femme drapée en adorante, un hom-

me en toge et une dame romaine de la fin du second siècle et deux dédicaces jumelles à Sévère Alexandre et à sa femme par les *equites singulares*.

⁹⁹ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 204-205.

Gauckler décrit ainsi les éléments architectoniques : « les nombreuses colonnes trouvées à cet endroit ne sont pas de même taille. Suivant leurs dimensions, elles rentrent dans trois séries différentes dont nous possédons tous les éléments : chapiteaux ornés d'un double rang de feuilles d'acanthe alternées; fûts cannelés et rudentés jusqu'à mi-hauteur, bases attiques, à scoties intermédiaires reliées par deux filets aux deux tores qui l'encadrent. Les corniches d'entablement correspondantes, ornées d'oves et de denticules, présentent une série de modillons recouverts de feuilles d'acanthe alternant avec des caissons à rosaces variées. Les architraves d'une élégance et d'une délicatesse de travail exquis, sont ornées d'une simple rangée de palmettes et de rais de cœur, soulignées par deux chapelets de perles et de piécettes ajoutées »¹⁰⁰. Les éléments de corniches déposés sur l'Esplanade dans les années 1890 portaient presque tous deux chiffres, « l'un sur leur face inférieure, l'autre sur le côté opposé aux sculptures »; P. Gauckler en a relevé sur 13 d'entre eux¹⁰¹ (CIL VIII 21084 a).

Un examen sur photos des éléments de corniche conservés à Cherchel au Musée municipal, dans le Parc des Antiquités, au Théâtre, dans les Thermes de l'Ouest et sur la place des Martyrs montre qu'ils appartiennent à des séries différentes. Les caractères stylistiques de la corniche inférieure du théâtre, bien identifiés par G. Ch. Picard, sont très particuliers : denticules allongés et étroits de tradition hellénistique, modillons plats à baguette axiale et caissons non surcreusés avec un décor végétal qui ne s'est pas encore figé dans les fleurons « canoniques ». Comme le relevait G. Ch. Picard, en l'absence de mesures et d'études systématiques portant sur l'ensemble de ces éléments de corniches, il est impos-

sible de se prononcer sur leur origine. Ce qui est certain c'est qu'il existe à Caesarea des preuves de l'existence d'un art proto-augustéen. J'ai pu photographier au Musée plusieurs éléments de corniches très proches de celle du temple du Divus Iulius à Rome (42-29

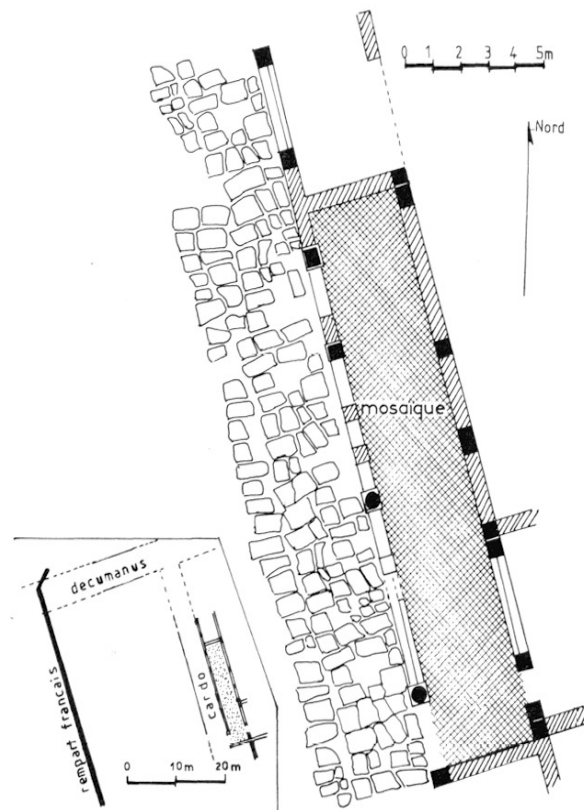


Fig. 10 – Plan des fouilles du terre-plein est du rempart français en 1956 (d'après un croquis de J. Gazagne).

av. J.-C.). Certains proviennent du *frons scaenae* comme le rappelle G. Ch. Picard. Mais ce n'est sans doute pas le cas de tous¹⁰². D'autres motifs sont d'époque augusto-tibérienne¹⁰³. Par contre les éléments stylistiques d'autres éléments de corniches sont datables du milieu du premier siècle après J.-C.¹⁰⁴ (fig. 11, 12 et 13).

tus sur la via Appia.

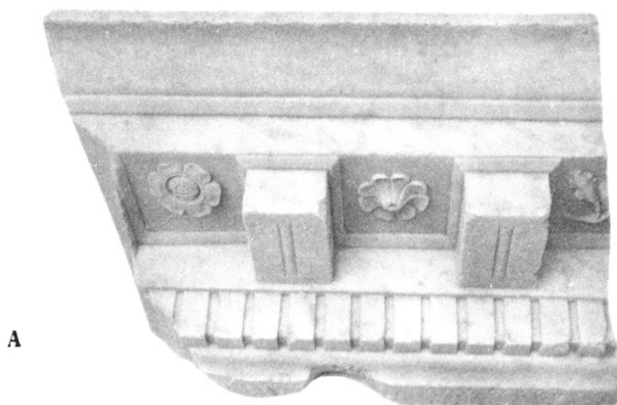
¹⁰⁴ Ces quelques renseignements communiqués par P. Gros à partir du simple examen de photos ont seulement pour but d'éveiller l'attention sur un matériel architectural encore inexploité. Ces éléments décoratifs étaient-ils importés? G. CH. PICARD (*loc. cit.*, p. 394) le suggère en soulignant le parallèle entre la marque P. Antius Amphio portée par un chapiteau et des signatures analogues (J. B. WARD-PERKINS, dans *JRS*, 41, 1951, p. 96 sq).

¹⁰⁰ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel, op. cit.*, p. 42-43.

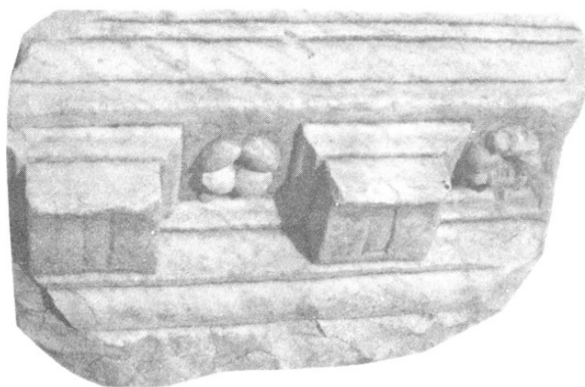
¹⁰¹ ID., *Inscriptions inédites d'Algérie*, dans *BACTHS*, 1892, p. 110-111.

¹⁰² P. GROS, *Aurea Tempia*, Rome, 1977.

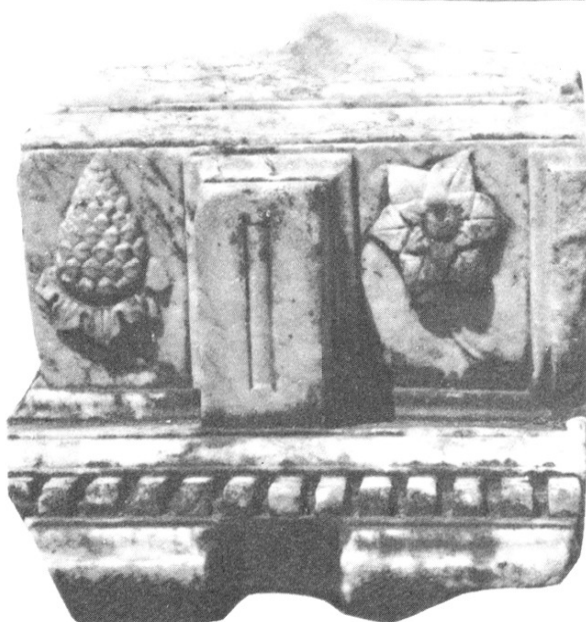
¹⁰³ Le motif tardo-augustéen ou julio-claudien de la fleur de lotus stylisée et symétrique encadrant des fleurons circulaires qui se situe dans l'évolution du type à fleur de lotus symétriques et palmettes, se retrouve dans la frise architravée du tombeau de M. Servilius Quadra-



A



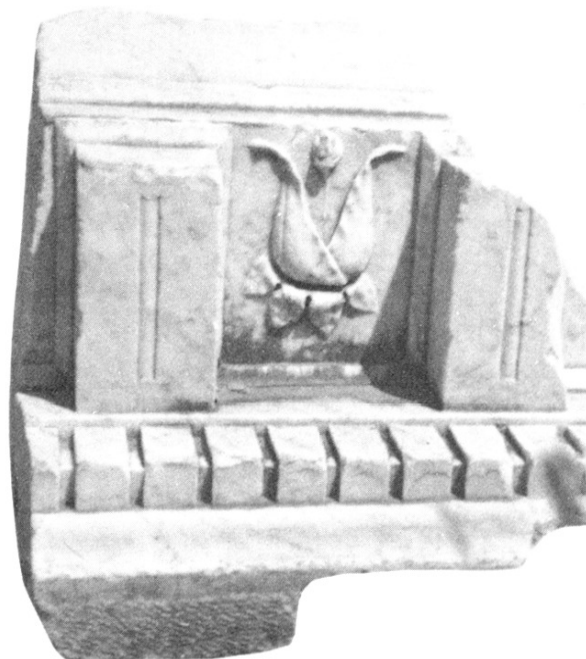
A



B



B



C



C

Fig. 11 – Fragments de corniche provenant sans doute du théâtre. Le fragment **C** est en particulier caractéristique des corniches modillonnaires proto-augustéennes (de bas en haut : talon; denticules à «recessed bar»; modillons plats à soffite en baguette; caissons non surcreusés sans listel antérieur; «fleuron» en faible relief). Son type est très proche de la corniche du temple du Divus Iulius (42-29 av. J.-C.). Le fragment **B** se distingue du **C** par la présence d'une baguette entre le larmier et les denticules; il est encore plus proche du type du Divus Iulius.

Fig. 12 – **A** : Profil de corniche d'un module plus petit que les précédents. Les fleurons semblent d'un type un peu plus récent. Les modillons présentent une légère cambrure. Mais le schéma d'ensemble est très comparable à celui des fragments de la figure précédente. **B** : fragment d'une plaque de marbre décoré d'une de lotus stylisée et symétrique encadrant des fleurons circulaires (évoquant le type de décor à fleurs de lotus symétriques et palmettes). Ce motif est plutôt tardo-augustéen ou tibérien. Il se retrouve sur la frise architravée du tombeau de M. Servilius Quadratus sur la via Appia. **C** : Plaque de marbre décorée du motif stylisé des palmettes affrontées à l'intérieur d'un motif en S, thème d'origine hellénistique popularisé en Occident par la frise du Forum d'Auguste.

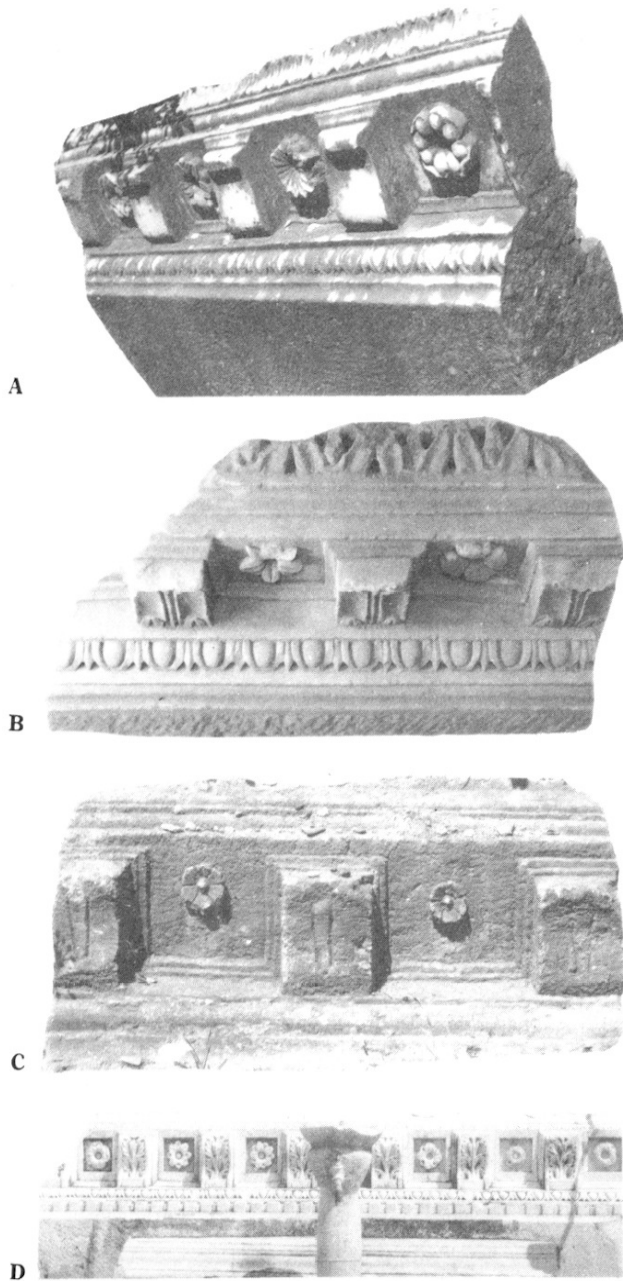


Fig. 13 – Fragments d'éléments de corniches provenant d'autres édifices. Les fragments A et D sont datables du milieu de I^{er} s. ap. J.-C. Le fragment C est en calcaire.

Ces quelques remarques montrent l'intérêt qu'il y aurait à étendre les travaux de P. Pensabene sur les chapiteaux de Cherchel, à l'étude systématique de l'ensemble des éléments architectoniques conservés dans la ville. Les

résultats iront probablement dans le même sens en montrant l'importance du programme édilitaire mis en œuvre sous le règne des rois maures et au I^{er} siècle.

Au lendemain de l'Indépendance, à l'emplacement de l'ancien Tennis-Club, à l'est de la Sous-Préfecture, S. Tournenc a dégagé sur 45 m de long la colonnade septentrionale du portique d'un grand monument pour lequel la date proposée a été l'époque de Juba II¹⁰⁵. Les axes des colonnes qui, d'après le plan, mesuraient 0,90 m de diamètre, étaient espacés de 3 m. Vers le nord, ce portique était séparé de la maison de la Toilette de Vénus par un épais mur situé 6 m au nord. Il peut s'agir d'un temple ou de tout autre monument.

Cette énumération de grands monuments indéterminés incite plus à la prudence qu'à des conclusions précises. Ils constituent certes la preuve de ce que la ville coloniale a occupé le centre monumental de Caesarea et de ce que celui-ci était étendu comme il sied à une capitale royale devenue capitale provinciale. Le seul monument correspondant au programme édilitaire d'époque royale est incontestablement le théâtre. Les vestiges des autres «grands monuments» prouvent qu'il n'était pas le seul. Mais les découvertes du forum démontrent que ce centre urbain fit à plusieurs reprises l'objet de remaniements qui ont au moins l'intérêt de prouver la richesse de la ville et sa vitalité. Elles interdisent de proposer une restitution du plan de ce centre urbain.

Tout juste entrevoit-on, en contrebas du théâtre construit par Juba II et des thermes du Centre, la présence d'un et même plus probablement de deux forum, comme à Lepcis, de leurs édifices annexes, basilique, curie et sanctuaires dont ceux dédiés aux divinités impériales¹⁰⁶ et peut-être du Capitole que mentionne une inscription de l'époque de Gordien III (AE 1914, 35). Dans ce même quartier devait se trouver le palais royal devenu certainement ensuite palais du gouverneur

¹⁰⁵ *Recherches et Travaux 1962-1965*, dans BAA, 1, 1962-1965, p. 3.

¹⁰⁶ Sur le théâtre, cf. *supra*, p. 33 sq., sur les thermes

du Centre, cf. *infra*, p. 53; sur les sanctuaires des divinités impériales, cf. *supra*, p. 41.



Fig. 14 – Vue aérienne oblique du port moderne, prise de l'ouest. Une ligne d'écume souligne l'emplacement de la digue romaine à l'est de l'îlot du phare.

ainsi que les bâtiments abritant les services de la *familia* des rois maures puis l'*officium* du gouverneur dont l'existence évidente n'apparaît encore que par les trouvailles épigraphiques¹⁰⁷.

LE PORT (fig. 14)

La seule mention littéraire du port de Caesarea est donnée par Strabon : «cette ville possède un port et il y a une petite île juste en face de ce port» (XVII, 12)¹⁰⁸. Mais il est relativement bien connu grâce aux relevés de Ravoisié et à ceux des ingénieurs militaires, de

¹⁰⁷ Cf. *infra*, p. 99-101.

¹⁰⁸ Ptolémée, IV, 2, 8 dit une chose analogue. Premiers relevés par A. RAVOISIÉ, *Exploration scientifique...*, *op. cit.*, t. 3, pl. 24 et 25; relevés du capitaine du Massafra en 1841 et de l'ingénieur Giret en 1843 (service hydrographique de l'armée. Exploration par des plongeurs : PH. DIOLÉ, *Promenade d'archéologie sous-marine*, Paris, 1952, ch. 7, p. 149-171 : Le port de Cherchel; R. A. YORK et D. P. DAVIDSON, *Roman harbours of Algeria, Maghreb project*, 1968 (multigraphié).

¹⁰⁹ R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique*, Paris 2^e éd., 1913, p. 280-282, description et plan du port; p. 344-345 évaluation de l'escadre stationnée. Selon Chester G. Starr, la flotte était constituée de navires de Syrie et d'Alexandrie (*The Roman Imperial Navy (31 BC — 324 AD)*, Cambridge, 2^e éd. 1960, *The Mauretania detachment*, p. 117-120). Sur les soldats de la flotte, cf. *infra*, p. 146 et n. 14.

sorte que R. Cagnat a pu en proposer un plan. Ce port était double.

LE PORT MILITAIRE

Le port militaire se trouvait entre l'île et la côte. Il s'ouvrait sur le port marchand par un goulet très étroit : Ravoisié lui donne 10,20 m et Giret 15 m. Un mur très épais le protégeait à l'ouest. Ce bassin avait probablement 2,5 m de fond. R. Cagnat a calculé qu'il pouvait accueillir une flotte de 13 liburnes¹⁰⁹. Les inscriptions ne mentionnent de fait que des triarques et aucun navarque. Le *praepositus* qui la commandait dépendait directement du gouverneur de la province¹¹⁰. On s'est posé le problème de la place de cette escadre dans la flotte romaine : dépendait-elle de celle de Syrie ou d'Alexandrie? Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne porte pas de nom particulier. Formée de vaisseaux prélevés sans doute sur les flottes de ces deux provinces, elle s'intègre à l'armée de Maurétanie Césarienne¹¹¹. Ses tâches ne se bornaient sans doute pas à la police des mers : des *classici* interviennent dans la construction de l'aqueduc de *Saldæ* (*CIL*, VIII 2728); à Caesarea de même, ils purent participer à la construction de monuments publics. Plus intéressante que l'hypothèse de Héron de Villefosse selon laquelle elle a pour origine l'escadre envoyée en mission en 40 à la mort de Ptolémée¹¹², celle de La Blanchère selon laquelle elle serait une transformation de la flotte des rois de Maurétanie¹¹³, attend

¹¹⁰ J. LESQUIER, *L'armée romaine d'Égypte*, Le Caire, 1918, p. 100-101.

¹¹¹ C. COURTOIS, *Les politiques navales de l'Empire romain*, dans *RH*, 186, 1939, p. 18-19.

¹¹² HÉRON DE VILLEFOSSE, dans *Bull. des Ant. Afr.*, 1882, p. 20.

¹¹³ R. DE LA BLANCHÈRE, *De rege Juba*, p. 151. Cette hypothèse cadre tout à fait avec l'image que l'on peut se faire de la politique de Juba et de son imitation de Rome. M. Speidel parallèlement propose de voir dans l'épithète d'un soldat de cohorte urbaine la preuve que Juba aurait doté sa capitale d'une unité semblable à celles connues à Rome. Il s'appuie sur l'ancienneté du texte et l'absence de numérotation de la cohorte (M. SPEIDEL, *An Urban cohort of the Mauretanian kings?*, dans *AA*, 14, 1979, p. 121-122.

toujours une confirmation épigraphique. Mais, à priori, étant donné le degré de dépendance de ces rois par rapport à Rome, elle est fort vraisemblable. Si la nécessité pratique d'une flotte s'est fait un moment ressentir, on ne voit pas pourquoi elle n'aurait pas été créée par Auguste lui-même à l'époque où il contrôlait personnellement la Maurétanie ou à son instigation par son mandataire Juba II. Cette hypothèse s'appuierait sur l'opinion courante qui voit en Auguste le créateur des flottes provinciales ou italiennes¹¹⁴. Elle ne me paraît pas contradictoire avec le rôle évident qu'a dû jouer Claude, organisateur de la nouvelle province¹¹⁵.

LE PORT MARCHAND.

Le port marchand était à l'est, entre le port militaire et une digue s'appuyant sur l'îlot du grand Hammam. La superficie protégée était à peu près de 9 ha. Un petit oued vient s'y jeter et, au sud, tout le fond du port était probablement occupé par une plage où l'on pouvait tirer les bateaux. Il devait être sujet à un certain envasement puisqu'en draguant l'entrée du port actuel on a trouvé deux carcasses de bateaux romains¹¹⁶. L'un contenait des lingots de plomb dont un seul exemplaire semble avoir été gardé (*CIL*, VIII 10484); dans l'autre, on recueillit des poteries¹¹⁷.

R. Cagnat contestait l'existence d'un port à l'ouest du port militaire en s'appuyant sur un avis formulé dans une lettre conservée dans les papiers de Léon Renier¹¹⁸ : « A l'ouest, vis-à-vis de la propriété du capitaine Thiéry, des constructions encore très apparentes dans la

mer font penser à beaucoup de personnes que là existait aussi un port destiné aux barques ou autres bâtiments légers; mais cela paraît fort obscur, vu que cette partie de la côte ouverte aux vents d'ouest et sud-ouest, n'a jamais pu offrir d'abri sûr aux navires ». Cette affirmation est contredite par les données archéologiques incontestables connues depuis longtemps et vérifiées par les plongées sous-marines de Ph. Diolé¹¹⁹ et des plongeurs anglais¹²⁰. Shaw avait déjà remarqué la présence de ces fragments architectoniques¹²¹.

Comme le remarque Ph. Diolé, ce n'est pas parce que ce port ouest ne jouissait pas d'un excellent abri qu'il faut en nier l'existence. De même, il n'est pas invraisemblable que les plages se trouvant à la base du cap Tizerine aient été utilisées pour tirer des barques. Les plongeurs anglais ont montré que Ph. Diolé avait pris des rochers pour un reste de digue. Mais ces rochers n'en brisaient pas moins la force des vagues.

Les fouilles de sauvetage des années 1960 amenèrent la découverte d'un phare dans l'îlot¹²². Seules en subsistent les fondations. Il est construit « selon des traditions qui l'apparentent à l'architecture hellénistique. . . » « Il résulte. . . des précautions prises pour l'établissement de l'assiette du monument, de la combinaison d'appareils qui a été adoptée, et du soin extraordinaire de leur réalisation que la tour devait avoir une grande hauteur. »¹²³. J. Lassus propose une restitution fondée sur le modèle du phare d'Alexandrie : « le phare de Caesarea, plus modeste que son illustre modèle, n'en comprenait que les deux éléments supérieurs : la tour octogonale et la lanterne cylindrique¹²⁴. Il aurait eu 36 m de hauteur. En avant, c'est-à-dire au nord, se se-

¹¹⁴ Sur cette question, C. COURTOIS, *loc. cit.*, p. 16. Mais c'est évidemment toujours prêter aux riches.

¹¹⁵ C. COURTOIS (*ibid.*, p. 27) insiste sur ce rôle. Ti. Claudius Eros, *Augusti libertus, trierarchus*, peut avoir exercé son commandement sous Claude, Néron ou Vespasien (*CIL*, VIII, 21025). On ne dispose donc d'aucune base sûre pour dater l'organisation de cette escadre.

¹¹⁶ B. DE VERNEUIL et J. BUGNOT, *Esquisses historiques sur la Maurétanie césarienne et l'ol Caesarea*, dans *RAF*, 14, 1879, p. 135.

¹¹⁷ A. BERBRUGGER, *Catalogue du musée d'Alger*, Alger 1861.

¹¹⁸ R. CAGNAT, *L'armée romaine. . .*, *op. cit.*, p. 280, n. 2.

¹¹⁹ PH. DIOLÉ, *Promenades d'archéologie. . .*, *op. cit.*

¹²⁰ R. A. YORK et D. P. DAVIDSON, *Roman harbours. . .*, *op. cit.*, p. 12.

¹²¹ M. D. SHAW, *Voyage dans plusieurs provinces de la Berbérie et du Levant*, La Haye, 1843, trad. Mac Carty, Paris, 1830, p. 269-271.

¹²² J. LASSUS, *Les découvertes récentes de Cherchel*, dans *CRAI*, 1958, p. 220-224.

¹²³ *Id.*, *ibid.*, p. 223.

¹²⁴ *Id.*, *ibid.*

rait élevé un sanctuaire dont il ne subsiste qu'une abside.

Dans le tableau qu'il dresse des ports de Méditerranée, J. Rougé écrit que Caesarea était le dernier port important sur la côte nord-africaine avant le détroit de Gibraltar¹²⁵. Ce jugement se fonde uniquement sur l'importance de la ville, la présence d'une escadre et l'aménagement portuaire que constitue le phare. J'aurais aimé pouvoir le compléter en apportant des faits nouveaux ou plus précis sur d'éventuelles activités. Les seuls produits exportables que j'entrevois sont l'huile de l'arrière-pays et la céramique africaine dont Caesarea était peut-être un des centres producteurs¹²⁶. Mais aucun témoignage de l'arrivée d'huile de Caesarea n'a jamais été signalé aux différents points d'aboutissement éventuel, en particulier à Rome. Une partie des arguments que l'on pourrait tirer de l'étude de la population est récusable : la présence d'étrangers s'explique par les relations intermunicipales (cf. p. 96) ou par les fonctions administratives et militaires de cette capitale provinciale (cf. p. 100). Seules quelques données démographiques isolées peuvent être expliquées par la présence de marchands, ainsi à Caesarea même la présence d'Orientaux (cf. p. 170), ou en dehors de Caesarea des faits comme le décès dans cette ville d'un M. Iulius Sedatus dont l'urne funéraire a été ensuite rapatriée à

Aegimurus (Zembra), ile du golfe de Carthage *BSAF*, 1898, p. 292) ou celui de cet Espagnol d'*Astigi* dont le corps resta à Caesarea comme le dit son épitaphe (*CIL*, VIII, 21031).

Par contre, la prospection menée autour de la ville, sur le littoral, amène à insister sur le rôle capital de ce port dans les échanges avec la région. Caesarea a reçu par mer une grande partie des matériaux nécessaires à sa construction : pierres des carrières littorales, colonnes de granit d'Hadjret-Enous, marbre du Chénoua. La plupart des sites littoraux portent la trace d'aménagements pour les barques : il devait exister une intense vie littorale¹²⁷.

CAESAREA PORT DE PÊCHE (fig. 15)

L'importance des activités liées à la pêche me paraît hors de doute à Caesarea. Cette côte rocheuse était très poissonneuse et ses pêcheries devaient être appréciées, même si l'on doit penser, contre l'hypothèse de J. M. Lassère, que l'oriental Lucien songe à Caesarea de Palestine lorsqu'il évoque « Caesarea, où l'on trouve de beaux poissons » (*De la manière d'écrire l'histoire*, 28). Des traces archéologiques de cette activité ont été mises en évidence en bordure de mer : en 1967, deux plongeurs anglais R. A. York et D. P. Davidson

¹²⁵ J. ROUGÉ, *Recherche sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 144.

¹²⁶ Pour l'huile, cf. p. 473 ; pour la céramique, il s'agit d'une simple hypothèse, cf. artisans et boutiquiers, p. 68. La connaissance du commerce de Caesarea bénéficierait assurément d'un examen attentif des amphores recueillies sur ce site. Cette étude reste à faire. Je voudrais seulement me contenter de donner quelques indications sur les amphores du Musée. À partir des photos que je lui ai soumises de ces amphores, R. Lequément a pu reconnaître : 1 – des amphores à salaison de poissons provenant du sud de l'Espagne (3 panses du type Dressel 7 analogues à celles récemment étudiées par F. Zevi, *Appunti sulle anfore romane*, dans *Archeologia Classica*, 18, 1, 1966, p. 208-247 et notamment p. 229-239, datables du I^{er} siècle ap. J.-C. ; une amphore piriforme de la forme Beltran II (cf. M. BELTRAN LLAIS, *Las anforas romanas en España*, Zaragoza, 1970, p. 420-448) datable du second siècle) ; 2 – un fragment d'une amphore le type Dressel 7, 8 ou 14 qui aurait contenu de la saumure de poisson prove-

nant selon le type de l'amphore du sud de la Péninsule ibérique ou de la Lusitanie ; 3 – des amphores vinaires dont un col d'amphore type Dressel 1 B datable du I^{er} siècle av. J.-C. et provenant du Latium ou de Campanie (F. Zevi, *loc. cit.* p. 212-214), un pied de la forme Kapitän II provenant de Méditerranée orientale et datable du III^e siècle ap. J.-C. (cf. D. MANACORDA, dans *Ostia IV, Studi Miscellanei*, 23, Rome, 1978, p. 228-229). 4 – un col d'amphore de Maurétanie césarienne ; 5 – une amphore de type punique ; 6 – une série de 5 amphores de basse époque (IV^e-VII^e siècles ap. J.-C.) dont l'une de type spatheion, de provenance peu assurée et de contenu varié (cf. D. MANACORDA, *loc. cit.*, p. 211-221). En outre, deux marques d'amphores (PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 7, n° 238 et 239) proviennent probablement d'amphores vinaires de Tarracoanaise. Il s'agit évidemment d'une investigation sommaire effectuée sans disposer de dimensions précises ni d'indication sur la texture et la couleur de la pâte.

¹²⁷ Cf. *infra*, p. 446-447.

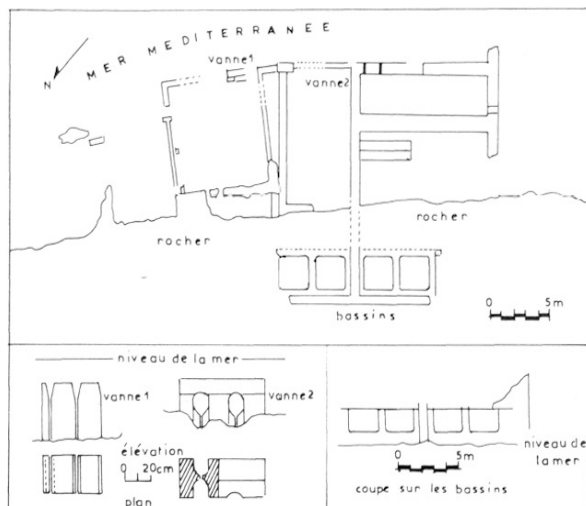


Fig. 15 – Plan des viviers situés en bordure de mer à l'est du cap Tizerine d'après York et Davidson.

ont découvert des viviers, et, à proximité de ceux-ci, des bassins qui peuvent correspondre à des installations de salaison¹²⁸.

Ce type d'installation n'est d'ailleurs en rien particulier à Caesarea. On en rencontre sur toute la côte. J'en ai signalé plusieurs dans la zone prospectée. Mais on en trouve autant à l'est, vers Tipasa, ou à l'ouest, vers *Gunugu* et au-delà. D'une manière générale,

¹²⁸ D. YORK et D. P. DAVIDSON, *Roman Harbour...*, op. cit., p. 13. Ce qui peut se traduire ainsi : « sous la falaise orientale, du cap Tizerine, quelques fondations rectangulaires submergées ont été trouvées; il pourrait bien s'agir de viviers. Il y a trois rectangles principaux entourés de murs maçonnés dont le haut est juste au-dessous du niveau de la mer. L'intérieur de ces réservoirs est rempli de pierrailles et de blocs. Deux de ces réservoirs ont ce qui semble être des vannes. Une vanne est formée de cinq pierres parallélépipédiques dont le haut est chanfréné; ces pierres sont placées 15 cm sous le niveau de la mer et sont décalées de 2 cm pour couvrir un trou de 1 m. La seconde vanne est plus élaborée; elle est formée d'une seule dalle de pierre dans laquelle ont été creusées des fentes en forme de trou de serrure. Sur les faces internes et externes ont été creusés des renforcements verticaux semi-cylindriques se correspondant et entre lesquels ont été pratiquées des ouvertures. La profondeur des bassins a été mesurée à l'aide d'une baguette d'acier : l'extrémité inférieure de la porte de la vanne semble avoir été environ 75 cm sous le niveau de la mer. Mais c'est une hypothèse. Dans la falaise surplombant ces réservoirs immergés, sont alignées quatre citernes. Le plan et l'allure générale de la construction indique qu'elles peuvent être en relation avec les structures immergées ». Autres sites

les cartes qui ont été dressées de ces activités correspondent plutôt aux activités des chercheurs qui s'y sont intéressés, qu'à des localisations exploitables par un historien s'intéressant aux activités économiques du littoral nord-africain¹²⁹.

LES MONUMENTS DES EAUX : LES THERMES, LES FONTAINES ET L'AQUEDUC

À la suite d'A. Grenier dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, on peut réunir sous la dénomination commune de « Monuments des eaux » la présentation des thermes et de l'aqueduc qui ont en commun l'eau que l'un apporte et que les autres utilisent. Certes il ne manque pas d'exemples de thermes qui ont pu fonctionner sans qu'existe un aqueduc qui les alimente¹³⁰. À Caesarea même, le lien entre tel ou tel établissement thermal et l'aqueduc oriental n'est pas toujours évident dans la mesure où cet aqueduc ne constituait pas la seule possibilité d'alimentation en eau¹³¹. Les opérations de bain ne deman-

analogues : n° 12, p. 248 ; n° 19, p. 256 ; n° 233, p. 392 ; n° 240, p. 396.

¹²⁹ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus...*, Paris, 1978, p. 369, carte : fig. 39 : L'exploitation de la mer. Localisation des sites connus par l'archéologie et par les textes. Malgré la restriction indiquée par l'adjectif « connu », cette carte donne l'impression que les zones de pêcheries étaient localisées dans la zone du détroit de Gibraltar, dans le secteur Caesarea-Tipasa et sur la côte tunisienne. Une carte des localisations plus complète n'a aucun intérêt car c'est la carte même des sites du littoral. Par contre, il existe des différences quantitatives énormes entre les installations du littoral marocain et celles que je connais dans le secteur Caesarea-Tipasa.

¹³⁰ Les thermes de Thamusida étaient alimentés par pompage dans le fleuve (R. REBUFFAT, G. HALLIER, *Thamusida II*, Rome, 1970, p. 25 sq. Il en était de même des thermes de *Tigava municipium* et de celles de *Tigava Castra* dans la vallée du Chélif (PH. LEVEAU, *Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétanie césarienne*, dans *MEFRA*, 89, 1977, 1, p. 283).

¹³¹ C'est là toute la question posée par le remaniement du tracé de l'aqueduc (PH. LEVEAU et J. M. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétanie*, Paris, 1977, p. 124. Par ailleurs des établissements thermaux d'impor-

daient sans doute pas d'énormes quantités d'eau. Mais il en est des besoins d'eau pour l'hygiène comme des besoins d'eau pour l'alimentation ou pour des utilisations strictement économiques : leurs minima peuvent être à peu près établis ; ils ne sont pas très élevés, de l'ordre de 50 l par habitant et par jour. Mais la consommation d'eau est indéfiniment extensible ; là est même la cause de l'échec de tous ceux qui ont voulu évaluer la population des villes à partir de débits d'aqueducs¹³². Les seules ressources en eau du site ne pouvaient suffire à alimenter à la fois les thermes et les autres gros consommateurs que sont les fontaines et nymphées, éléments essentiels du charme d'une ville romaine méditerranéenne¹³³ et les maisons nobles, qui utilisaient à la fois l'eau de leurs citernes et celles amenées par les multiples canalisations dont les traces ont été retrouvées sous les dallages des rues. Il a fallu construire un aqueduc.

Aqueducs, fontaines et thermes sont donc liés par l'eau que l'un transporte et que les autres utilisent et par l'ambivalence de leur signification : à quel moment faut-il cesser de parler de dépense d'hygiène pour parler de dépense de luxe¹³⁴ ?

LES THERMES

Trois grands établissements thermaux sont connus à Cherchel. Ils sont de dimension con-

—
 tance secondaire comme ceux d'Ennabod ou de la propriété Volto (PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 146-148 et p. 152-153) n'ont jamais pu être alimentés par cet aqueduc.

¹³² Une telle tentative est régulièrement reprise par des archéologues en mal de chiffres. À propos de l'aqueduc de Conimbriga, R. Étienne donne un bon exemple de l'impossibilité de l'évaluation de la population d'une ville à partir d'une évaluation du débit de l'aqueduc (*Fouilles de Conimbriga. L'Architecture*, Paris, 1977, t. 1, p. 60 n. 1)

¹³³ Cette description des fontaines et des nymphées aurait pu également prendre place dans l'étude de la voirie (cf. *infra*, p. 55-56)

¹³⁴ La majorité des auteurs insiste sur l'hygiène et le progrès dans le domaine sanitaire apporté par l'aqueduc (en particulier récemment R. Étienne, *Fouilles de Conimbriga. L'Architecture*, op. cit., p. 63, qui d'ailleurs invoque un exemple qui ne sert pas tout à fait la cause qu'il défend, puisqu'il s'agit d'un texte relatif à un château d'eau alimenté non par un aqueduc mais par l'aménage-

ment d'une plate-forme destinée à recueillir les eaux de pluies). L'insistance sur le programme social me paraît typiquement moderniste et occulte un autre aspect tout aussi important qui est la nécessité pour une ville qui se veut telle de montrer un certain luxe. Cette conception de la place de l'aqueduc dans la ville était déjà formulée dans *Le quartier nord-est de Volubilis* ; Paris, 1960 où l'aqueduc entre dans une division relative à l'hygiène (p. 17-23). Une lettre de Pline à Trajan (X, 90 et 91) allie les termes *salubritas* et *amoenitas et voluptas* (cf. *infra*, p. 62).

sidérable : Les grands thermes de l'Ouest qui mesurent 115 m sur 70 m occupent une surface de 8 050 m² ; ceux de l'Est et du Centre, moins bien connus, devaient mesurer chacun environ 60 m sur 40 m soit 2 400². À titre comparatif, à Timgad, les grands thermes du Nord mesurent 80 m sur 65 m soit 5 200 m², ceux de l'Est 1 600 m² et ceux du Sud 2 000 m²¹³⁵. À Djemila-Cuicul, on connaît deux grands établissements thermaux : les thermes du Capitole dans la ville primitive et les grands thermes du Sud ; ces derniers les plus vastes, couvrent 2 500 m²¹³⁶. Ces chiffres témoignent de l'importance de Caesarea.

Ces thermes sont difficilement datables. Mais il convient d'observer que leurs axes coïncident parfaitement avec ceux des quartiers oriental et central de la ville.

Les thermes de l'Ouest.

Les Thermes de l'Ouest que leur importance avait fait nommer « Palais du Sultan » sont l'une des quelques ruines de Caesarea qui ont survécu. Ils furent fouillés durant la seconde moitié du XIX^e siècle successivement par de Lhotellerie et V. Waille ; un plan en a été dressé. Récemment, dans une étude sur les thermes d'Afrique, A. Lezine leur a consacré une importante mise au point¹³⁷. La symétrie de leur plan les date d'une époque où les architectes romains maîtrisent parfaitement les problèmes posés par la diversité des opéra-

—
 ment d'une plate-forme destinée à recueillir les eaux de pluies). L'insistance sur le programme social me paraît typiquement moderniste et occulte un autre aspect tout aussi important qui est la nécessité pour une ville qui se veut telle de montrer un certain luxe. Cette conception de la place de l'aqueduc dans la ville était déjà formulée dans *Le quartier nord-est de Volubilis* ; Paris, 1960 où l'aqueduc entre dans une division relative à l'hygiène (p. 17-23). Une lettre de Pline à Trajan (X, 90 et 91) allie les termes *salubritas* et *amoenitas et voluptas* (cf. *infra*, p. 62).

¹³⁵ On trouvera des indications de superficie et une bibliographie dans S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad*, Paris, 1969, p. 33 (les grands thermes de l'est), p. 71 (les grands thermes du nord), p. 132 (les grands thermes du sud).

¹³⁶ P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia...*, op. cit., pp. 180-181.

¹³⁷ A. LÉZINE, *Architecture antique...*, op. cit., p. 9-29.

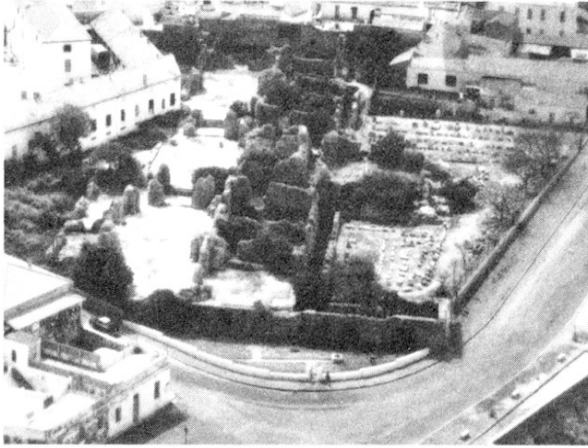


Fig. 16 – Vue aérienne oblique des thermes de l'Ouest (prise du nord vers le sud).

tions du bain. A. Lezine montre en effet que cette symétrie n'est pas due à une pauvreté d'imagination, mais à une contrainte utilitaire : « faciliter l'accès et la circulation d'un grand nombre d'usagers »¹³⁸. Elle permet en outre « de bien équilibrer entre elles les poussées des voûtes des différentes salles »¹³⁹. Une telle maîtrise n'apparaît qu'au second siècle. Mais l'architecte « qui construisit les grands thermes de Cherchel n'était certes pas un des premiers de sa profession. Son plan est mal composé. Le rejet total du *caldarium* à l'extérieur de l'alignement l'a contraint à donner au *tepidarium* de sortie des dimensions inutilement importantes. Le monument a subi plusieurs modifications. Néanmoins son plan « en ligne » demeure bien lisible. Le nombre des salles chauffées est le même qu'à Dougga et à Timgad. . . . On accède aux *tepidaria* d'entrée au moyen de deux portes, soit en venant des vestiaires (placés aux deux extrémités sur la même ligne que les salles chaudes), soit directement à partir des grandes salles d'exercice »¹⁴⁰. Ces thermes mesurent 115 m du nord au sud et 70 m d'est en ouest. Ils sont nettement plus vastes que ceux de Lepcis Magna (6 000 m²)¹⁴¹. Comme à Timgad, la piscine de natation était incorporée au *frigidarium*¹⁴². Ils

sont construits en blocage ou en appareil grossier avec arases et pilastres de briques. Les murs étaient habillés de placages de mar-

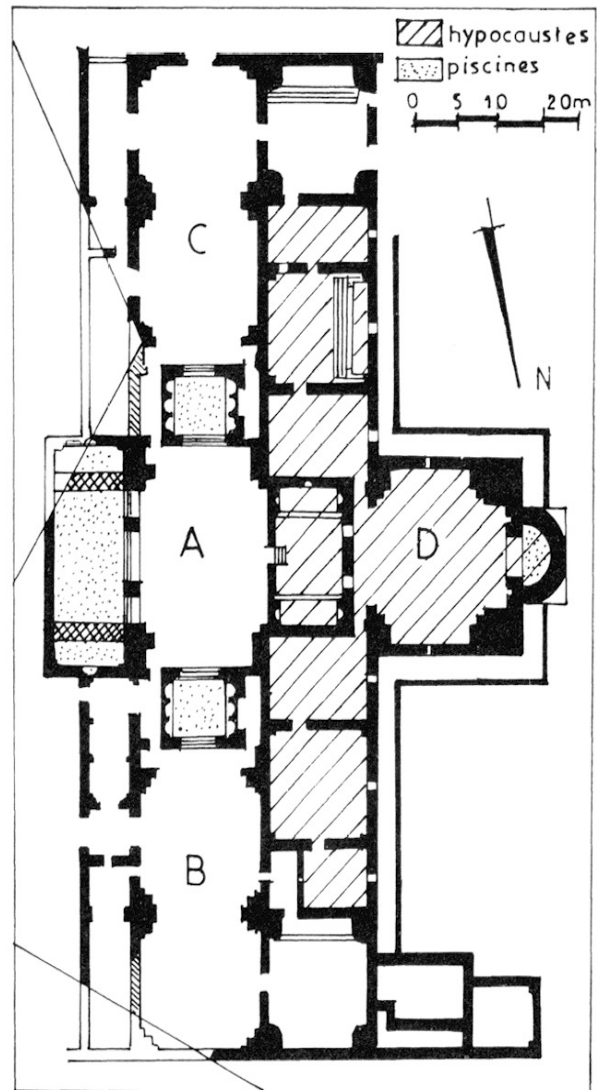


Fig. 17 – Plan des thermes de l'Ouest : A : frigidarium ; B et C : promenoirs ; D : Caldarium. (Orientation identique à celle de la vue aérienne).

bre. Des mosaïques géométriques y ont été retrouvées. Les colonnes étaient en granit d'Hadjet-Enous. On y a recueilli une grande quantité de statues et des bases épigraphes, car il semble qu'à partir du IV^e siècle, on y ait déposé les statues provenant des temples dé-

¹³⁸ Id., *ibid.*, p. 18.

¹³⁹ Id., *ibid.*, p. 19.

¹⁴⁰ Id., *ibid.*, p. 24.

¹⁴¹ P. ROMANELLI, *Topografia et archeologia...*, *op. cit.*,

p. 175..

¹⁴² A. LÉZINE, *Architecture antique...*, *op. cit.*, p. 19 n. 70.

s'affectés¹⁴³. Ces thermes datent vraisemblablement du second siècle. Mais ils s'intègrent parfaitement au quadrillage urbain : leur grand axe est parallèle au cardo.

Les thermes du Centre.

Les thermes du Centre ont complètement disparu. Ils se trouvaient à l'angle nord-ouest du théâtre. Le plan qu'en a donné Ravoisié permet de formuler quelques hypothèses à leur propos¹⁴⁴. En effet si on le compare au plan des thermes du Nord à Timgad, on a l'impression que Ravoisié a levé le plan du *caldarium* et de la salle qui se trouvait dans le même axe, au nord. À l'est, il a vu la partie sud d'une salle à abside qui dans les thermes de Timgad correspond aux latrines. Il n'est pas surprenant que le *caldarium* ait été la partie la mieux conservée des thermes puisque c'est justement celle qui exigeait la construction la plus massive. Dans les années 1860, des pans de murs s'élevaient encore à 6 m de hauteur. En admettant un plan symétrique, ce qui est probable, on aurait un établissement d'une soixantaine de mètres de long d'est en ouest et d'une quarantaine de mètres du nord au sud. Le *caldarium* se serait trouvé au sud.

Le plan de Ravoisié indique un angle de 5° entre l'axe des thermes et le nord. Ces thermes ne se seraient donc pas régulièrement inscrits dans le quadrillage urbain dont l'angle avec le nord, est d'une vingtaine de degrés. Mais cette irrégularité est démentie par un plan de la ville de Cherchel dressé par les services du Génie militaire au lendemain de l'occupation française où figurent l'emplacement et l'orientation précise de ces thermes par rapport au théâtre¹⁴⁵ (*cf. infra* fig. 29, p. 74).

¹⁴³ Sur quatre piédestaux de statues a été gravée l'inscription *translata de sordentibus locis* (CIL, VIII, 20963, 20965, 21078 et BACTHS 1923, p. 121). C. LEPELLEY (*Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 1, Paris, 1979, p. 61-67) a montré que cette formule s'expliquait par l'interdiction de dépouiller un édifice pour en orner un autre.

¹⁴⁴ A. RAVOISIÉ, *Exploration scientifique...*, t. 3, pl. 35-

Les thermes de l'Est (fig. 18).

L'élévation des murs des thermes de l'Est est donnée par Ravoisié. Mais le plan qui l'accompagnait, n'a pas été publié. Par la suite, ces thermes ont été fouillés par V. Waillé dont les recherches se sont concentrées sur une vaste salle de 30 m de long sur 15 m de large, orientée est-ouest¹⁴⁶. Cette salle était munie d'absides latérales de 7,02 m de diamè-

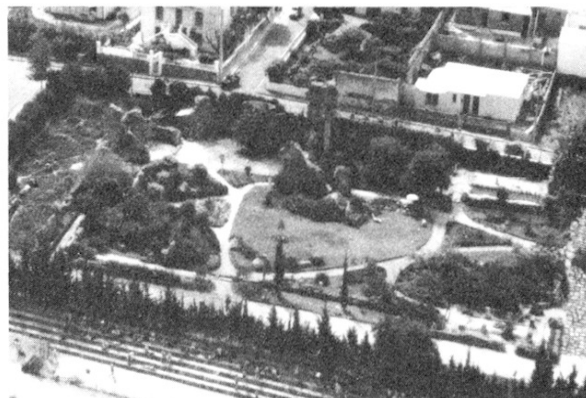


Fig. 18 – Vue aérienne oblique des thermes de l'Est. (Plan, p. 55, fig. 19)

tre et d'une abside principale située au fond. Cette abside avait environ 10 m de diamètre; elle était pourvue de niches et abritait une piscine située un mètre en contre-bas du sol de la salle; on y descendait par trois marches et elle était pavée d'une mosaïque qui «dessine une courbe plus compliquée, rompue par des angles, et formée par les arcs de trois cercles qui se coupent». Le sol de la grande salle était pavé de marbre blanc. Les trois autres absides, «une petite, entre les deux portes d'entrée et deux absides latérales» ne contenaient pas de piscine. Les portes se trouvaient à l'ouest et «la porte gauche (2,10 m) avec seuil de marbre et pavé de mosaïque, est plus large que la droite (1,02)». Les deux absides

36. Il n'y a pas grand chose à tirer de la note publiée sans plan dans la *RAf*, 1864, p. 477-479 et due à M. Beaujean.

¹⁴⁵ Archives de l'Armée, dépôt de Vincennes, Génie Algérie 173; plan dressé par Duhamel, sergent-major à la 1^{re} Cie du 2^e Bataillon du 3^e régiment du Génie en août 1841.

¹⁴⁶ V. WAILLE, *Note sur les fouilles de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1893 p. 393-398.

latérales, «régulièrement cintrées» étaient «constituées par des zones de briques alternant avec des moellons. Leurs parois sont percées de trous carrés, en forme d'entonnoir (0,08 m de profondeur), contenant encore la trace des clous qui fixaient aux briques le revêtement». V. Waille précise que cette salle était «voûtée et flanquée de demi-coupoles». Mais il ne donne guère de détails sur les salles voisines présentées comme des annexes où il rencontre «des indices d'hypocauste, des plaques de marbre de nuances très variées et des morceaux de stuc coloré...» D'après ce que l'on en voit, ces thermes étaient d'une dimension analogue à ceux du Centre : de l'ordre de 2 400 m² (60 m d'est en ouest et 40 m du nord au sud). À proximité ont été dégagées des latrines comptant 40 à 50 sièges.

Peu de statues ont été trouvées dans ces thermes : une statue acéphale d'orateur rappelant «les statues municipales ou les empereurs en toge»¹⁴⁷, la statuette de bronze représentant Vénus détachant sa sandale qui est au Musée d'Alger¹⁴⁸ et deux piliers quadrangulaires de marbre qui entrent dans une série datable de l'époque augustéenne sur laquelle l'attention a été attirée depuis longtemps¹⁴⁹. Par la suite, dans une salle qui aurait fait partie des thermes, mais qui plus vraisemblablement appartenait à une maison voisine, J. Glénat découvrit une mosaïque représentant le jugement de Paris¹⁵⁰. Ces éléments de décor dont l'attribution est d'ailleurs fort incertaine ne sauraient en aucun cas constituer des éléments de datation. Quelques années après la publication de la mosaïque du jugement de Paris, le quartier fut partiellement fouillé. Ces fouilles amenèrent la découverte de rues lon-

geant les thermes et de plusieurs maisons¹⁵¹ (fig. 19).

Les petits thermes.

À Timgad, sans compter les thermes privés des maisons, il n'existait pas moins de onze autres établissements de petite taille couvrant de 4 à 500 m²¹⁵². À Caesarea, il est évidemment impossible de dresser une liste analogue. Mais j'ai pu reconnaître l'existence d'établissements de petite dimension en deux endroits. En 1921, dans la propriété Volto au sud de la ville moderne, près de l'ancienne porte dite de Miliana, fut reconnu un ensemble thermal d'une superficie de 30 m sur 20; de cet ensemble proviennent plusieurs mosaïques dont celle des Muses. Contrairement à l'opinion d'E. Albertini qui les attribuait à une domus, il doit s'agir de thermes publics, les seuls qui habituellement comportaient des latrines¹⁵³. Plus au sud encore, à mi-pente quand on monte vers le rempart sud, J. Glénat a dégagé en 1937 des restes de thermes sur un espace de 16,50 m d'est en ouest et de 9,40 m de large. Ces thermes se trouvent à proximité de la grande ruine d'Ennahod¹⁵⁴. Sur le plateau littoral cette fois-ci, deux kilomètres à l'est de la ville moderne dans la nécropole, le même Glénat a fouillé en 1939 un ensemble thermal mesurant 16 m du nord au sud sur 7 m; mais on ne peut dire avec certitude s'il s'agissait d'un établissement indépendant¹⁵⁵.

Par ailleurs, il ne faut pas exclure l'éventualité d'une identification erronée des établissements artisanaux de la propriété Saadoun à l'est de la ville¹⁵⁶ et de la propriété

¹⁴⁷ ID., *ibid.*, p. 397.

¹⁴⁸ G. DOUBLET, *Musée d'Alger*, Paris, 1890.

¹⁴⁹ V. WAILLE, *loc. cit.*, p. 397. Sur ces piliers, cf. P. PEN-SABENE, *Les chapiteaux...*, *op. cit.*, p. 39-40.

¹⁵⁰ E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1920, p. XCLXXIV-CLXXV et 1921, p. LXXVIII-LXXX; M. DURRY, *Musée de Cherchel*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁵¹ M. CHRISTOFLE, *Rapport... en 1930, 1931 et 1932*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁵² S. GERMAIN, *Mosaïques de Timgad*, *op. cit.*, p. 148.

¹⁵³ E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1921, p. XXXVI et 1923, p. CXVII. M. DURRY, *Musée de Cherchel...*, *op. cit.*,

p. 41 et pl. XIII, p. 43. Sur les latrines cf. R. REBUFFAT, *Thamusida*, II, Paris, 1970, p. 195-196.

¹⁵⁴ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 174, *add.* au n° 35. PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, *loc. cit.*, 34 b., p. 152-153. Cf. *supra*, p. 30.

¹⁵⁵ ID., *ibid.*, p. 146, n° 31.

¹⁵⁶ E. Albertini proposait d'identifier les ruines de la propriété Saadoun (A. BALLU, *Rapport... en 1923*, *op. cit.*, p. 6) comme celles d'une fabrique de poteries (E. Albertini, dans *BACTHS* 1923, p. CXXII). PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, *loc. cit.*, p. 148-149, n° 33, plan fig. 36.

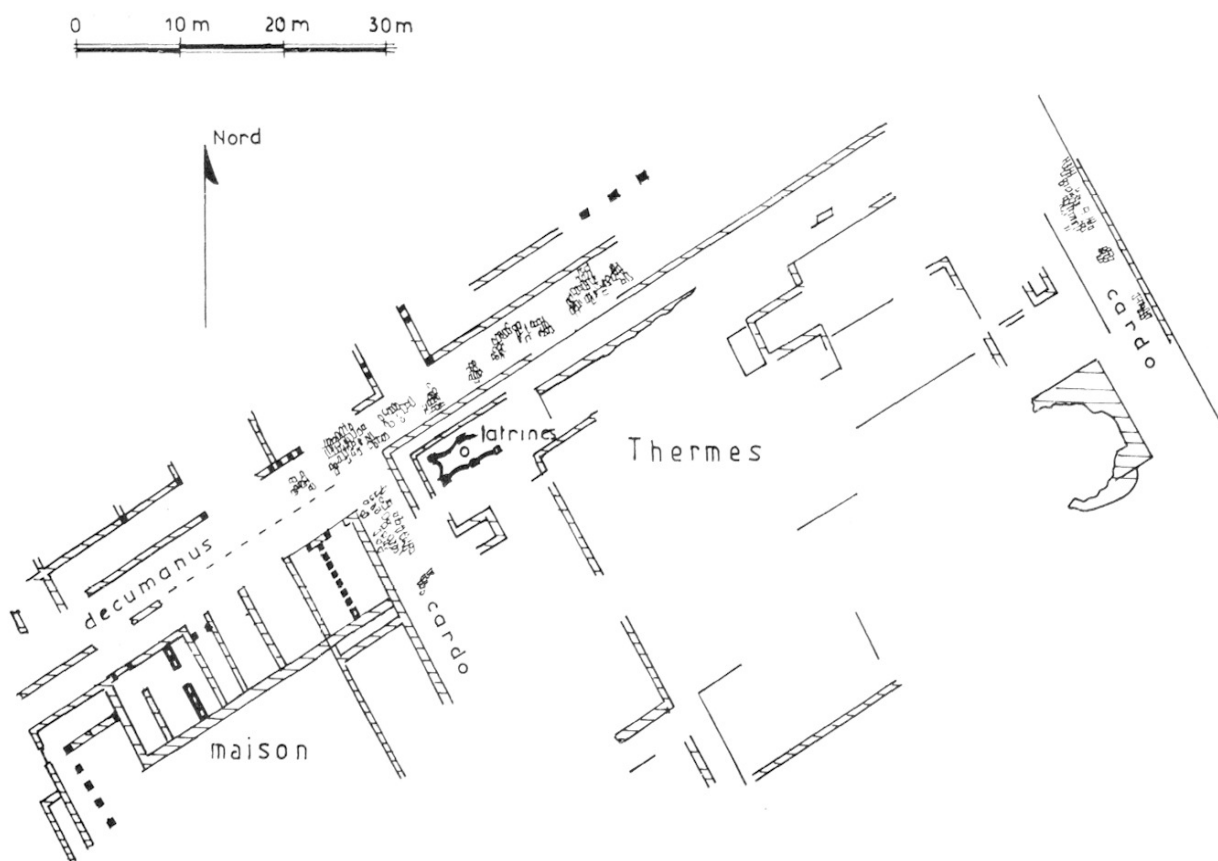


Fig. 19 – Plan du quartier des thermes de l'Est.

Kaïd-Youssef à l'ouest¹⁵⁷. Ce pourraient être en réalité des thermes.

L'existence de ces petits établissements thermaux me paraît un élément non négligeable de l'organisation en quartier de la ville antique. Ils ne faisaient sans doute double emploi ni avec les grands thermes ni avec les thermes des domus dont on connaît plusieurs exemples (maisons de Kaïd Youssef, des propriétés Marcadal et Nicolas)¹⁵⁸.

LE DÉCOR DE LA VILLE : PLACES ET FONTAINES PUBLIQUES

La seule place explicitement signalée à Caesarea est une placette de forme trapézoï-

dale « mesurant 9,30 m le long de la rue, 10 m à l'est, 5,25 m au nord et 10,70 m à l'ouest »¹⁵⁹. Cette situation ne doit pas surprendre étant donné l'état de dégagement de la ville et le manque injustifié d'intérêt porté à cet élément du décor de la ville.

Des recoupements permettent pourtant de suppléer aux carences de la documentation. Ainsi sur la place du théâtre, de part et d'autre de l'entrée des couloirs d'accès à l'orchestra du théâtre, figurent deux espaces dallés symétriques. Sur le côté sud de l'espace oriental, on a dégagé trois salles qui s'enfonçaient sous la cavea du théâtre et un petit nymphée actuellement presque invisible. D'après le plan qui en est donné, une abside de 7,60 m de diamètre voutée en cul de four abritait

¹⁵⁷ Je reviens avec plus de détails sur cette question dans *Recherches sur les nécropoles occidentales...*, loc. cit., à propos des fours du sondage VIII.

¹⁵⁸ N° 24, n° 16 et n° 2 de l'inventaire des maisons nobles de Caesarea auquel il est fait référence n. 154 et 155.

P. M. Duval signale également des thermes dans le centre de la ville : *Cherchel et Tipasa...*, op. cit., p. 174, n° 81.

¹⁵⁹ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 204.

deux petits bassins de forme absidiale de 1,50 m de large. L'eau s'écoulait ensuite dans une canalisation creusée dans les dalles de la place. Aucune construction remarquable n'a été dégagée sur l'espace dallé de l'ouest qui n'a pas été complètement fouillé et dont les limites ne sont connues qu'à l'est où un escalier de 5 marches permettait sans doute de s'élever vers un *cardo*.

Au-dessus du théâtre, a été décrit un nymphée monumental probablement en rapport avec les citernes qui se trouvent sous la caserne. Comme le nymphée de Tipasa, il devait se trouver au bord d'une place¹⁶⁰. De plan semi-circulaire, il a la forme d'une « niche voutée en cul-de-four ouverte au nord et large de 15 m environ. L'eau était déversée, au centre de l'arrondi, à partir d'une niche contenant une statue et tombait dans un bassin à 2,10 m environ du sol. Ce bassin était muni d'un muret de retenue au nord... Le mur de fond recevait un placage de marbre (1,5 cm d'épaisseur). Le muret surmonte une série de petites niches en demi-lunes ornant un soubassement qui fait office de paroi sud pour le bassin final. La margelle au nord de ce bassin est constituée d'épaisses plaques hautes d'environ 1,40 m. L'eau parvient de là sur un radier, au niveau du dallage environnant, par des conduits ménagés à la base du muret et dont l'un est encore visible, comme l'est aussi la naissance de la coupole à 4,50 m environ du sol »¹⁶¹. Les murs avaient 1,50 m d'épaisseur.

Il faut très certainement voir un édifice de

ce type dans l'ouvrage connu par un texte épigraphique (*CIL* VIII 21081) et la brève description qui l'accompagne. On découvrit « un grand bassin de maçonnerie donnant passage à des tuyaux de plomb ». Il paraît s'agir d'un château d'eau de dimension inconnue, mais dont la décoration telle qu'on peut la restituer à partir de l'inscription (colonnes, statues de marbre) évoque plutôt un nymphée¹⁶².

D'autres fontaines avaient un aspect moins monumental. Ainsi au bord du *decumanus* sur lequel avait empiété la salle à abside de la maison de la mosaïque de Thétis et Pélée, il y avait « un terrain découvert, avec une fontaine modeste, pavée d'une mosaïque géométrique »¹⁶³. Des nymphées paraissent également avoir existé, l'un près de la porte sud du rempart, à l'extérieur de la ville, l'autre à l'intérieur, à mi-pente. Leur construction entre dans un programme édilitaire analogue à celui qui transparaît dans une inscription de 201 où l'on apprend que la route a été réparée pour faire bonne impression auprès de ceux qui entraient dans la ville¹⁶⁴.

Aucun reste de maison n'ayant été signalé à proximité, il est vraisemblable que le bassin dit des « Bains de la Reine » décorait une place¹⁶⁵. Situé à 120 m du port et 30 m du rivage, ce bassin a été recouvert par des constructions appartenant à la douane. En 1857, de Villiers du Terrage en donnait une description accompagnée d'un plan beaucoup plus complet que celui de J. Gazagne en 1958¹⁶⁶. « Ce bassin de forme rectangulaire, a 35 m de largeur de l'est à l'ouest, sur 10 m de largeur

¹⁶⁰ P. AUPERT, *Le nymphée de Tipasa et les nymphées et septizonia nord-africains*, Rome, 1974.

¹⁶¹ *Id.*, *ibid.*, p. 93. Ces dimensions excluent qu'il puisse s'agir du nymphée situé à côté du théâtre, comme J. L. Paillet et moi-même l'avions cru (*L'alimentation...*, *op. cit.*, p. 129). Le grand nymphée sur le plan de S. Gsell (*Atlas arch...*, *op. cit.*, f. 4, 16, 14) est très nettement au sud-est du théâtre.

¹⁶² PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation...*, *op. cit.*, p. 125-129. Le texte latin (*CIL*, VIII, 21081) comporte quatre vers que Bücheler a complétés ainsi : *vitea quot longis sunt tecta excepta columnis / ac docili libra teretem quot flexus in arcum est; marmore quot Pareia vivunt / spirantia signa aequoris et vario quot profluit unda meatu...* ce qui peut être traduit ainsi : «... parce que des toits de vigne sont portés par de longues colonnes et par-

ce que la courbure élégamment arquée est d'une mesure docile; parce que le marbre de Paros rend les statues vivantes; parce que l'eau du canal s'écoule d'une ouverture variable... ».

¹⁶³ J. LASSUS, *Cherchel — La mosaïque de Thétis et Pélée*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 75.

¹⁶⁴ *CIL*, VIII, 20 982; cf. *supra*, p. 27.

¹⁶⁵ Il s'agit évidemment d'une hypothèse. Ce type de bassin a été peu étudié; il ne figure pas dans le répertoire de formes dressé par P. AUPERT (*op. cit.*, p. 81-90).

¹⁶⁶ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, *loc. cit.*, p. 209 et p. 212. DE VILLIERS DU TERRAGE, *Sur une ancienne construction découverte à Cherchel*, dans *Mémoires de la Société archéologique française*, 23, 1857, p. 35-45 et pl. 1.

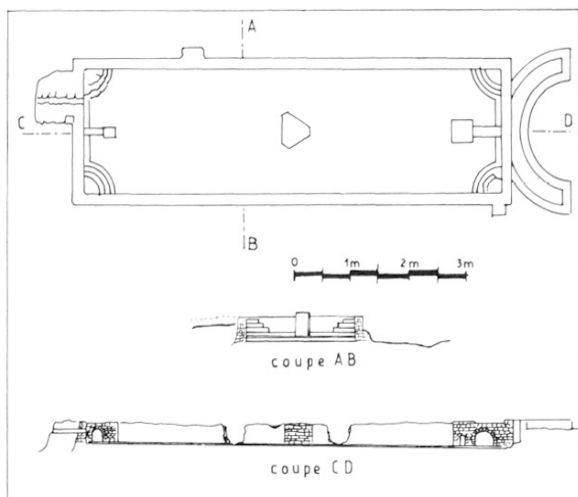


Fig. 20 - Les « Bains de la Reine » d'après le plan de De Villiers du Terrage.

et 2 m de profondeur. On pouvait y descendre par les quatre coins, au moyen d'escaliers circulaires très commodes. . . Deux petites jetées percées, l'une de deux arceaux, l'autre d'un seul, s'avancent du milieu de chacun des petits côtés du bassin. Au milieu du bassin lui-même est un massif ou piédestal triangulaire à arêtes mousses. Enfin, à l'extrémité ouest est un canal demi-circulaire un peu moins profond que le bassin, large de 1,40 m et disposé de telle sorte qu'il a l'air tangent au petit côté du bassin»¹⁶⁷. Le plan (fig. 20) est dû à un ingénieur qui en fit un examen très attentif. Cet examen lui révéla que dans son état primitif le bassin ne comprenait ni escaliers ni petites jetées et qu'entre ses deux points de tangence avec le bassin, le canal semi-circulaire s'ouvrait directement sur celui-ci. Par

¹⁶⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 35.

¹⁶⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 44.

¹⁶⁹ Ordinairement il est en mosaïque. C'est le cas, par exemple, à Caesarea, du nymphée de la propriété Delkich (n° 21 de l'inventaire des maisons nobles de Caesarea dans AA, 18, 1982). Comment ces peintures résistaient-elles à l'eau? Les mosaïques ichthyologique décorent généralement des fontaines ou des bassins. Mais ce n'est pas une règle absolue : à Pompeï, au I^{er} siècle av. J.-C., elles apparaissent comme *emblemata* au centre d'une pièce et G. C. Picard en a publié un bel exemple décorant un triclinium (G. CH. PICARD, C. PICARD, A. BOURGEOIS, C. BOURGEOIS, *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Mactar, I, La maison de Vénus*, Rome, 1977, p. 23-35).

contre, le massif triangulaire central est d'origine. Ce bassin ne présente apparemment aucun orifice de vidange ou de remplissage. Ses éditeurs supposent donc qu'il était rempli par une canalisation arrivant sur un contrefort situé au sud-est et était vidé par un système de siphon s'appuyant sur un second contrefort près de l'angle nord-ouest. Villiers du Terrage y voyait un vivier transformé en piscine. J'y verrai plutôt un bassin ornamental de taille inhabituelle. Villiers du Terrage justifie précisément son identification par la présence de peinture sur le canal semi-circulaire formant la tête du bassin à l'ouest : « Des traces de peinture se voient sur les parois du canal ; et malgré l'épaisseur et d'adhérence d'un sédiment qui s'est déposé sur ces peintures, on a pu y reconnaître des fragments de figures assises sur des poissons »¹⁶⁸. Ce type de figuration est précisément caractéristique des absides-nymphées des maisons¹⁶⁹. Ce bassin pourrait être en rapport avec un très intéressant captage découvert un peu plus haut¹⁷⁰. Mais s'agit-il bien d'un bassin? L'absence de canalisation d'alimentation et la présence d'un décor peint amènent à s'en poser la question.

L'AQUEDUC DE MENACER ET L'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE

J. L. Paillet et moi-même avons consacré à l'aqueduc amenant l'eau des environs de l'actuelle bourgade de Menacer située à une trentaine de kilomètres au sud-est, une monographie détaillée¹⁷¹. Je me contenterai donc d'en rappeler les traits essentiels et les conclu-

Dans cette Maison de Vénus, on trouvera un dispositif de bassins rappelant en plus petit les bains de la Reine : au nord-est d'un bassin quadrangulaire, on a construit un bassin en arc de cercle tangent à son petit côté nord-est. Le rapport entre ces deux bassins n'est pas évident. Sur le péristyle de la même maison avait été édifiée une fontaine dite de Vénus ; dans son dernier état, sa niche fut peinte, preuve selon C. Bourgeois d'un arrêt d'utilisation (*ibid.*, p. 213-216).

¹⁷⁰ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 29-30.

¹⁷¹ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Césarée de Maurétanie et l'aqueduc de Cherchel*, Paris, 1976.

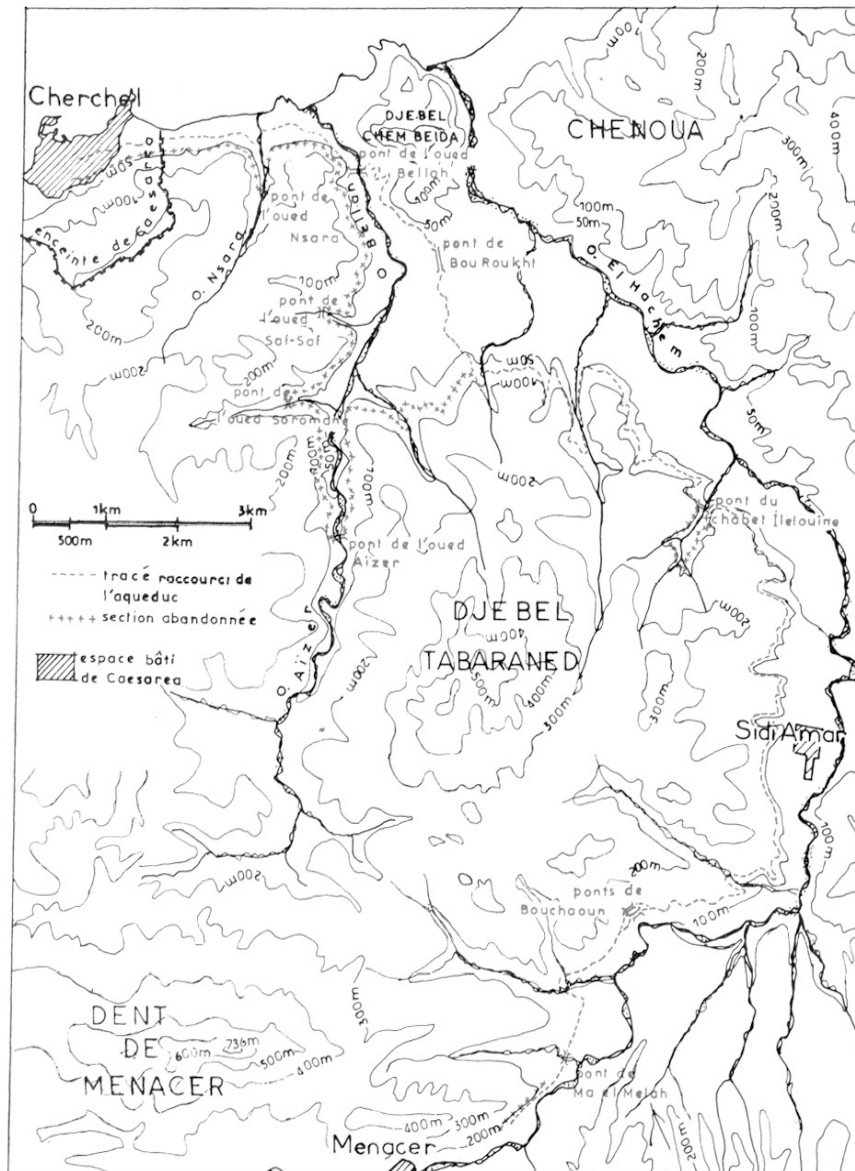


Fig. 21 – Tracé de l'aqueduc oriental de Caesarea.

sions dans la mesure où ils peuvent aider à dégager certains problèmes posés par le développement urbain de Caesarea. Il est en effet évident qu'en pays méditerranéen, peut-être plus qu'ailleurs, les questions d'alimentation en eau sont essentielles.

Notre étude a cherché à mettre en évidence la complexité de l'ouvrage. Car cette complexité est le fruit d'une histoire. Le tracé primitif de la canalisation d'amenée des eaux évitait la construction d'ouvrages d'art de trop grande ampleur et s'accommodait de la sinuosité des courbes de niveau. Ce parti était sans doute le plus économique, dans un premier temps du moins. Car, en fait, le mur for-

mé par le *specus* s'allongeait sur plus de 40 km de long dans des pentes argiluses. La sécheresse de l'été favorisait sur ces pentes la formation de profondes crevasses dans lesquelles s'engouffraient les pluies d'automne. Le mur supportant le canal se comportait alors comme un barrage que ne manquait pas de rompre en plusieurs endroits l'effet conjugué du gonflement des argiles et du poids de la masse d'eau retenue. Pour le franchissement obligé de certaines vallées, les architectes avaient construit des ponts massifs qui avaient tendance à glisser sur le versant des vallées. Il existe en effet une contradiction fondamentale entre la technique romaine de

la maçonnerie de masse et la constitution géologique des versants des vallées à franchir. L'étude détaillée des réfections, des abandons et des reconstructions des deux ponts de Bouchaoun et de l'oued Nsara en apporte la preuve évidente. Sur l'oued Bouchaoun¹⁷², subsistent les vestiges de trois ouvrages dont deux sont à coup sûr des ponts d'aqueduc. Sur l'oued Nsara, les ingénieurs romains tentèrent de mieux ancrer les piles sur le versant en bouchant les arches amont. Cette technique ne pouvait qu'aggraver leur tendance au glissement vers l'oued¹⁷³.

La solution technologique aux problèmes posés par le franchissement des vallées était l'installation d'un pont situé plus en aval de la vallée en un point où le sol était suffisamment stable. Ainsi il était possible de réduire la longueur des parties exposées du canal. Cette solution coûteuse, mais efficace a pu être mise en œuvre sur le chabet Ilelouïne qui fut franchi par un admirable pont long de 137 m et haut de 34 m¹⁷⁴. À l'endroit choisi, la vallée s'étranglait entre deux barres rocheuses et la construction du pont entraînait un raccourcissement de l'ordre de 2 km. Ce pont a été bâti selon une technique particulière que l'on rencontre rarement dans l'architecture des ponts romains. Le plus souvent, aussi bien au pont du Gard qu'à celui de Tarragone, de Ségovie ou dans les ponts des aqueducs de Rome, la solution utilisée est celle des ponts superposés sur deux ou trois niveaux. Ici, un premier pont de 8,40 m de hauteur construit en grand appareil a été surmonté de très hautes piles d'une hauteur triple (25 m) renforcées à mi-hauteur par les arches d'entretoisement destinées à éviter le flambement (tendance à la déformation d'une pile haute et de faible section). Cette technique des piles à entretoise se retrouve à Merida¹⁷⁵ et dans la construction du pont de l'oued Bellah¹⁷⁶.

Ici la solution adoptée était moins satisfaisante. En effet le franchissement de l'oued Bellah à cet endroit permettait de raccourcir

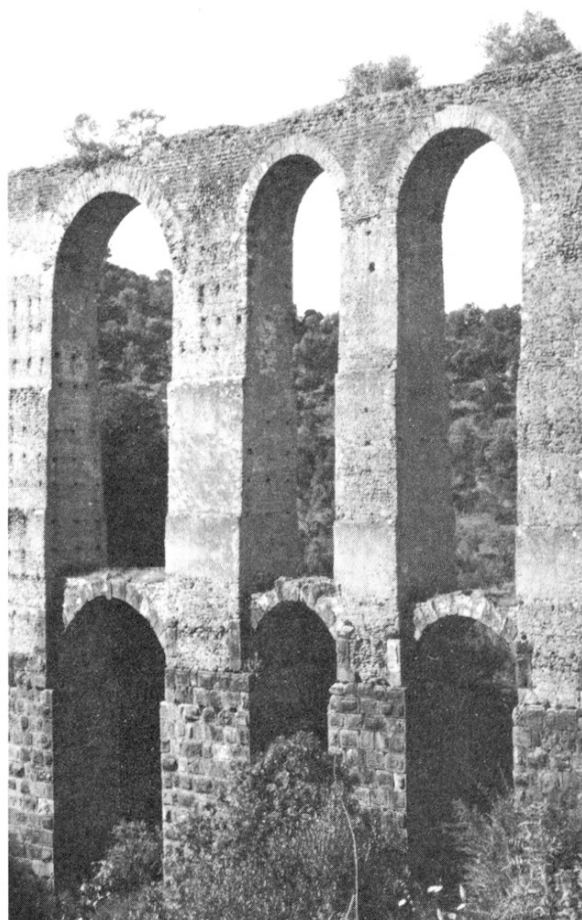


Fig. 22 - Le pont du chabet Ilelouïne. Arches entretoisées du second niveau.

le tracé de 9 km, ce qui est considérable; mais il obligeait à descendre le niveau d'arrivée de l'aqueduc. À l'aval du pont de l'oued Bellah, la canalisation ancienne se trouve près de 19 m au-dessus de la canalisation nouvelle. Le pont, qui mesure déjà 26 m de haut et a 288 m de longueur, aurait donc dû s'élever à 45 m. Mais surtout il aurait fallu construire entre les flancs du djebel Tabaraned et le djebel Chem-Beida un pont de près de 2 km de long qui aurait eu jusqu'à 30 m de haut sur plusieurs centaines de mètres. Le pont de l'oued Bellah est constitué de piles montant de fond, reliées entre elles à un niveau médian par des arches d'entretoisement (fig. 23). La partie in-

¹⁷² Id., *ibid.*, p. 52.

¹⁷³ Id., *ibid.*, p. 110-123.

¹⁷⁴ Id., *ibid.*, p. 66-78.

¹⁷⁵ Id., *ibid.*, p. 138-140. Sur l'aqueduc de Merida, en

dernier lieu A. JIMENEZ, *Problemas de los acueductos emeritenses*, dans *Habis*, 7, 1976, p. 271-292.

¹⁷⁶ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation...*, *op. cit.*, p. 91-102.



Fig. 23 – Le pont de l'oued Bellah.

férieure, jusqu'au niveau d'entretroisement est en grand appareil; le haut, en blocage banché. Sa belle apparence ne doit pas faire oublier les erreurs techniques qui en expliquent la ruine. Le passage du grand appareil au blocage banché est réalisé par un système de quatre blocs d'angle, disposés verticalement et mal liaisonnés avec le corps du blocage de la pile haute. La chute de ces blocs a entraîné celle de l'arche. Surtout, on voulut construire un pont le plus léger possible et compenser la médiocrité de la section du canal qu'entraînait l'étréitesse du pont par une forte pente : 5,45 m par kilomètre, ce qui est énorme et n'a pas manqué de participer à la ruine de l'ouvrage.

En fait l'impossibilité de maintenir le pont de l'oued Nsara a dû emporter la décision. Sur cet oued un nouveau pont, dont il manque hélas la certitude archéologique, a dû être construit en aval¹⁷⁷, plus bas sur le plateau littoral même.

¹⁷⁷ Id., *ibid.*, p. 123-124.

¹⁷⁸ Id., *ibid.*, p. 124.

¹⁷⁹ Sur les aqueducs de Pergame, communication de G. GARBRECHT aux Journées d'études sur les aqueducs romains : *Die Entwicklung der Wasserwirtschaft Pergamons bis zur römischen Kaiserzeit*. Lyon 26-28 mai 1977. Musée de la civilisation gallo-romaine, Lyon. Une adaptation est parue dans le n° 38 (oct.-nov. 1979) des *Dossiers de l'Archéologie, Aqueducs romains*, Dijon, 1979, p. 26-33.

¹⁸⁰ R. MARTIN, *L'urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, 1956 p. 57-60 : «... Citernes. Les astynomes entrant en charge dresseront la liste des citernes existant dans les

Nous n'avons pas retrouvé le point précis d'arrivée de l'aqueduc dans la ville. Mais il est sûr que la descente de niveau fut de l'ordre d'une quinzaine de mètres. Cet abaissement n'eut pas, sur le développement urbain, les conséquences immédiates qu'il n'aurait pas manqué d'avoir sur un habitat moderne : les quartiers situés entre les cotes 40 et 50 m ne furent pas abandonnés : une partie des plus belles domus de Caesarea se passaient complètement de l'eau de l'aqueduc¹⁷⁸. Ce qui apparaît comme une singularité aux yeux d'un moderne, se comprend mieux si l'on tient compte des citernes et des puits qui constituent la base de l'équipement hydraulique d'une ville. Les exemples parallèles ne manquent pas. Je citerais pour son caractère exemplaire le cas d'une ville dont le système d'adduction d'eau est l'un des plus remarquables que l'on ait étudié, celui de Pergame qui était alimenté en eau par des aqueducs pourvus de très longs siphons¹⁷⁹. On pourrait penser que sans ces aqueducs la ville ne pouvait pas subsister. Or la quatrième colonne du règlement royal fixant les fonctions et les charges des astynomes est entièrement consacrée aux conduites, aux fontaines et aux citernes¹⁸⁰. La copie qui l'a conservé est sans doute d'époque impériale. La collecte des eaux zénitales et la multiplication des captages dans l'amphithéâtre de collines gréseuses qui entoure la ville devait suffire aux usages domestiques. Chaque maison était pourvue de citernes collectant les eaux de pluie. Les eaux captées par une multitude de griffons dont l'un était un véritable aqueduc souterrain, étaient rassemblées dans de grandes citernes disposées régulièrement au pied du versant¹⁸¹.

maisons au mois de Pantheion et la remettront aux stratèges; ils prendront soin que les propriétaires les conservent étanches et qu'aucune des citernes existantes ne soit comblée... Si les astynomes ne déposent pas aux archives la liste des citernes placées sous leur surveillance ou ne se conforment pas aux prescriptions de la loi, ils se verront infliger par les nomophylaxes une amende de cent drachmes qui sera versée au même fond» (p. 59).

¹⁸¹ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, ch. 1 : *L'utilisation des ressources en eau du site : citernes, puits et drains*, (p. 21-41).

Le maintien en état de ces ouvrages était d'autant plus indispensable que non seulement la canalisation était exposée à de fréquentes ruptures, mais son alimentation n'était pas assurée. Elle pouvait débiter 34 à 38 000 m³ par jour¹⁸², ce qui aurait assuré une consommation surabondante¹⁸³. Le débit réel devait être très irrégulier. En effet la structure géologique de la région est caractérisée par l'abondance des formations de marnes et de schistes, les sources sont aussi peu abondantes que nombreuses. Les ingénieurs romains allèrent capter les eaux d'une nappe phréatique constituée dans les alluvions de l'oued el Hachem, au pied des hauteurs du djebel Bou-Maad. Cette alimentation, insuffisante, était complétée par des captages annexes dont nous avons étudié plusieurs exemples¹⁸⁴, de sorte que l'aqueduc constitue un long collecteur. Mais tous les hydrologues occupés à tenter de résoudre les problèmes d'alimentation en eau de la ville moderne, à qui nous en avons parlé, ont exprimé leur scepticisme devant la rentabilité de ces ouvrages (pour une économie moderne) et la régularité des débits, même en tenant compte de différences notables dans le couvert végétal.

Notre travail nous a conduit à poser le problème de la date de l'aqueduc sans vraiment le résoudre. Certains détails de l'appareil du pont de l'oued Nsara (emploi de l'appareil semi-grossier) permettent de proposer une date relativement haute dans le I^{er} siècle après J.-C. (fig. 24). Les remaniements seraient de l'époque d'Hadrien ou de son prédécesseur Trajan¹⁸⁵ : des corrections analogues ont été observées dans le tracé des aqueducs de Rome sous Hadrien et Frontin dit qu'à son époque on commençait à procéder ainsi¹⁸⁶. Il est d'autre part possible de rapprocher la technique des ponts à arches entretoisées de l'aqueduc de Cherchel, de celle utilisée dans la construction du pont d'El Hanaïat de

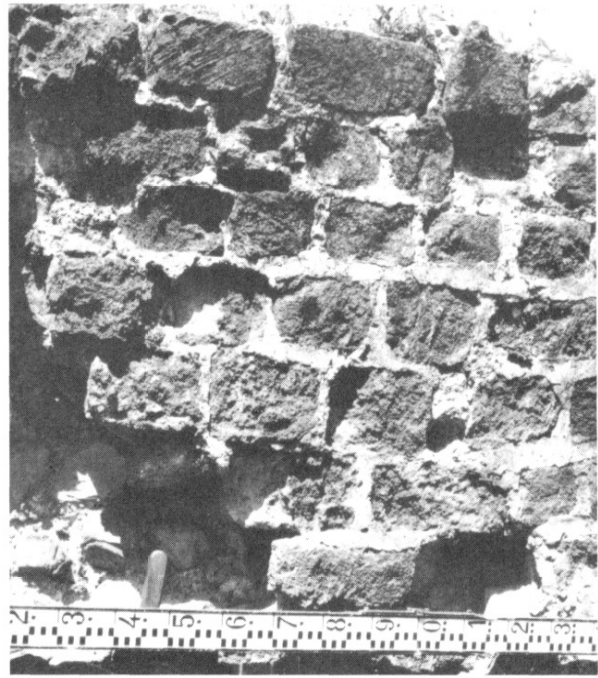


Fig. 24 – Parement de la base des piles du pont de l'oued Nsara. Le petit appareil utilisé est caractéristique des constructions du premier siècle après J.-C. à Cherchel.

l'aqueduc de Saldæ construit entre 137 et 148 ap. J.-C. (*CIL*, VIII 2728, 18121 = *ILS*, 5795).

Au-delà des faits consignés dans la présentation de ces monuments des eaux et en attendant des fouilles, il est possible de présenter des hypothèses sur la durée d'utilisation de ces monuments. Il faut, je crois, les faire remonter à l'époque même de Juba. Cette première hypothèse repose sur des éléments archéologiques fragiles déjà notés : le premier tracé de l'aqueduc comporte des éléments constructifs caractéristiques du premier siècle. Les trois grands établissements thermaux s'intègrent parfaitement à un plan urbain datable de l'époque de Juba II. Un argument *a silentio* est toujours d'utilisation délicate ; mais il faut cependant observer que les thermes sont des bâtiments très souvent remaniés et que des thermes d'époque augustéenne ont

¹⁸² *Id.*, *ibid.*, p. 154.

¹⁸³ En Europe au siècle dernier, on considérait que la consommation minimale par habitant se situait entre 25 et 50 litres. En fait, ici il s'agit d'écoulement permanent dans des fontaines.

¹⁸⁴ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 154-157 (le problème des sources).

¹⁸⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 150-153.

¹⁸⁶ Frontin, *de aquaeductu*, 18, 5 : « Maintenant toutefois, sur certains points, aux endroits où le conduit a été ruiné par le temps, le canal souterrain qui contournait les vallées a été délaissé pour raccourcir et on traverse celles-ci sur mur de soutènement et sur arcades ».

d'autant moins de chances de subsister qu'une ville qui en avait les moyens échappait difficilement à une reconstruction d'ensemble tenant compte des progrès réalisés dans la technique de construction et dans l'organisation même des bains¹⁸⁷. Cette hypothèse s'appuie ensuite sur le lien fonctionnel existant entre aqueduc et thermes : Juba II aurait construit un aqueduc pour alimenter les constructions somptueuses dont il dotait sa capitale, thermes et fontaines de même qu'à la même époque Agrippa bâtissait l'*Aqua Virgo* pour alimenter ses thermes¹⁸⁸. Le troisième fondement de l'hypothèse d'une origine jubéenne de l'aqueduc et des thermes est culturel. Ces deux monuments contribuent à faire la ville romaine. Ils sont essentiels à son prestige. Les textes le disent clairement : Dion Cassius rapporte que pour payer aux Capouans des terres données aux vétérans, Auguste « leur donna en échange l'eau nommée Iulia, de tous les avantages celui dont ils sont le plus fiers, et le pays de Gnosse, qu'ils cultivent encore aujourd'hui »¹⁸⁹. Dans l'une de ses lettres, Pline sollicite de Trajan l'autorisation pour les habitants de Sinope de se construire un aqueduc *et salubritati et amoenitati* (X, 90); autorisation que l'empereur accorde *et salubritati et voluptati* (X, 91). Que l'aqueduc et les bains aient amené un progrès de l'hygiène et de la santé, c'est certain. Mais les thermes ne

sont pas que des monuments destinés au bain; ceux des grandes villes ont en annexe des salles de conversation, des promenades; le bain lui-même prend dans la civilisation romaine une signification sociale plus large qu'une simple recherche de l'hygiène¹⁹⁰. Les rois fondateurs de la ville romaine de Caesarea, soucieux de doter leur capitale de ce qui se faisait de mieux alors dans le domaine urbanistique, comme le montre le plan de l'amphithéâtre¹⁹¹, sont certainement les premiers bâtisseurs de l'aqueduc et des thermes.

Quand ces monuments cessèrent-ils d'être utilisés? C'est un point essentiel pour l'histoire de la ville dans l'antiquité tardive. La décoration des grands thermes de l'ouest fut complètement remaniée comme le prouvent les inscriptions portées sur les bases des statues déplacées¹⁹². Ils servaient donc toujours. On ne dispose d'aucun élément comparable pour approcher la durée d'utilisation des thermes de l'Est et du Centre. Les thermes de l'Est n'étaient d'ailleurs sans doute plus ravitaillés à cette époque par l'aqueduc oriental¹⁹³. Est-ce suffisant pour supposer, au nom du lien fonctionnel liant les deux monuments, que l'aqueduc et les thermes étaient encore utilisés et entretenus au IV^e siècle? Je le crois volontiers. La charge d'entretien de ces monuments suppose, pour le IV^e siècle au moins, une richesse urbaine que l'on retrouve dans

¹⁸⁷ Citons à titre exemplaire les fouilles de Conimbriga (J. ALARCAO et R. ÉTIENNE, *L'architecture*, Paris, 1977, t. 1) qui illustrent bien ces surpositions d'établissements thermaux : « La découverte de ces thermes augustéens sous les thermes flavio-trajaniens fut fortuite. Au moment de publier en 1969 ce que, depuis la fouille des Monuments Nationaux portugais, on appelait encore les thermes du IV^e siècle, nous avons décidé de préciser les relevés faits en 1966. . . » (p. 41).

¹⁸⁸ Le lien entre aqueduc et thermes est connu par de multiples exemples. Il me paraît incontestable. Mais la consommation d'eau par les thermes n'était peut-être pas telle qu'elle ait nécessité à elle seule la construction d'un aqueduc. Les thermes sont de gros consommateurs mais il y en a d'autres. Pour cette raison l'existence d'une série d'aqueducs destinés à des thermes me paraît contestable. Ainsi l'inscription d'Apamée citée par R. ÉTIENNE (*op. cit.*, p. 63 n. 64) ne dit pas tout à fait cela : L. Iulius Agrippa a « fait faire dans l'aqueduc. . . un bon nombre de milles » et, plus loin, il « a fondé les thermes »; ceci, dans une énu-

mération d'évergésies; aucun lien direct n'est établi entre les thermes et la section d'aqueduc construite (J. REY-COQUAIS, *Inscriptions grecques d'Apamée*, dans *Annales archéologique arabes syriennes*, 23, 1973, p. 45-46 pour le texte et p. 57 pour le commentaire sur l'aqueduc = *AE* 1976, 678).

¹⁸⁹ Dion Cassius, *Histoire romaine*, 49, 14.

¹⁹⁰ Un très suggestif exposé d'A. Guillerme sur la destruction des aqueducs romains dans les villes du nord de la France prononcé aux Journées d'études sur les aqueducs romains, Lyon 26-28 mai 1977 (*Les Dossiers de l'Archéologie*, n° 38, *op. cit.*, p. 94-97) met particulièrement en valeur ce lien entre l'aqueduc et la ville : ce ne sont pas les barbares qui ont systématiquement détruit les aqueducs, c'est le déclin de la ville qui a entraîné l'abandon de l'entretien des aqueducs.

¹⁹¹ Cf. *supra*, p. 38-39.

¹⁹² Cf. *supra*, n. 143.

¹⁹³ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea. . .*, *op. cit.*, p. 124.

l'étude du décor des maisons de cette époque¹⁹⁴. Qu'en était-il au siècle suivant? Il me paraît difficile d'affirmer quoi que ce soit à partir de l'étude de ces monuments : les restaurations effectuées dans les thermes peuvent dater du règne de Julien¹⁹⁵. La fin du IV^e dut être consacrée à la restauration des monuments détruits ou endommagés lors des événements de 372. Le fragment d'inscription *CIL*, VIII 20990 qui a été présenté comme la preuve d'une restauration de thermes sous Théodose ([*Salvis*. . . *Theod*]osio *perpe*[tuis *Augustis*]. . . *fe*[. . .] *thermar*[um. . .]), pourrait donner une date intéressante bien que sa restitution reste conjecturale et que l'on ignore de quels thermes il s'agit.

LES TEMPLES

La documentation littéraire et numismatique fait connaître un certain nombre de sanctuaires de l'époque royale : un temple d'Isis (Pline, V, 10,5)¹⁹⁶, un temple construit par Juba II en l'honneur d'Auguste, un temple construit par Ptolémée en l'honneur de Tibère¹⁹⁷. Ces temples n'ont pas été retrouvés, mais doivent être mis en rapport avec des découvertes de statues¹⁹⁸. Dans son étude du théâtre de Cherchel, G. Ch. Picard émet l'hypothèse de l'existence d'un « sanctuaire placé derrière la scène et plus spécialement voué aux cultes dynastiques » comme à Merida

Lepcis Magna et à Bulla Regia¹⁹⁹. Par ailleurs, un fragment d'épistyle porte l'inscription – – *–]oniae Augustae* (*CIL*, VIII 20976), qu'il faut développer en *Antoniae Augustae*²⁰⁰. L'épigraphie nous assure de l'existence d'un temple d'Esculape (*ibid.* 9320), d'un Capitole mentionné par une inscription de l'époque de Gordien III (*AE*, 1914, 35), d'un temple de Bellone (*AE*, 1902, 12). C'est très peu et il est difficile de suppléer à cette carence par les quelques dédicaces à des divinités²⁰¹ ou encore moins par des statues qui le plus souvent appartenaient au décor d'une maison²⁰².

Les fouilles et découvertes archéologiques fortuites font connaître un petit nombre de temples. Le seul temple important qui subsistait est à l'ouest dans la propriété Kaïd-Youssef. Le *podium* de ce temple a été dégagé une première fois par V. Waille en 1902-1903²⁰³; par la suite son parement a été vendu pour construire l'hôtel Césarée. En 1960, il a été de nouveau dégagé, puis définitivement détruit en 1972 lors d'une opération de lotissement²⁰⁴. Le *podium* s'allongeait d'est en ouest sur 30 m de long et 15,45 m de large; il avait 3 m de haut. Le massif de blocage visible en 1960 ne mesurait plus que 22,60 m sur 10,50 m. On y accédait par un escalier de 8,50 m de large, comptant 14 marches de 0,21 m de hauteur et 0,30 m de largeur. Le *podium* était partagé en deux parties inégales par deux échancrures de 2,31 m de large. On peut supposer que le premier tiers correspondait à un pronaos, la cella occupant la partie occidentale (fig. 25). Les échancrures latéra-

¹⁹⁴ PH. LEVEAU, *Les maisons nobles. . .*, *loc. cit.*, p. 161-162.

¹⁹⁵ La réfection du décors des thermes de l'Ouest peut être liée à l'amélioration de la situation financière des curies municipales à partir du règne de Julien (C. LEPALLEY, *Les cités de l'Afrique romaine. . .*, *op. cit.*, p. 99-106). D'une manière générale, C. Lepelley montre que la prospérité de l'Afrique demeure au moins jusqu'à la fin du règne de Théodose I^{er}. Pour le cas de Caesarea, les fouilles algéro-anglaises, dont on espère la publication complète prochaine, montrent que l'entretien et l'embellissement du forum se poursuit au moins jusqu'au moment de l'invasion vandale, comme c'est le cas dans la moitié orientale de l'Afrique (*cf.* C. LEPALLEY, *op. cit.*, p. 109).

¹⁹⁶ *Cf. supra*, p. 16, n. 51 et *infra*, p. 203, n. 137.

¹⁹⁷ *Cf.* au chapitre précédent p. 16-17.

¹⁹⁸ On trouvera des précisions sur ces statues au chapitre précédent (p. 16 : les origines du culte impérial) et dans les deux chapitres suivants (p. 101-112 : religion et culture des classes dirigeantes; p. 203-206 : place limitée des formes non romaines de religiosité).

¹⁹⁹ *Cf.* p. 16, n. 52.

²⁰⁰ *Cf.* p. 17, n. 56.

²⁰¹ *Cf. infra*, tableau p. 104.

²⁰² PH. LEVEAU, *Les maison nobles. . .*, *loc. cit.*, p. 162-163.

²⁰³ V. WAILLE, *Fouilles de Cherchel (1902-1903)*, dans *RAf*, 1903 p. 100-102 et pl. 1.

²⁰⁴ Ce sont les opérations qu'évoquent S. A. BAGHLI et M. BOUCHENAKI, *Travaux et Recherches*, dans *BAA*, 5 1971-1974, p. 12.

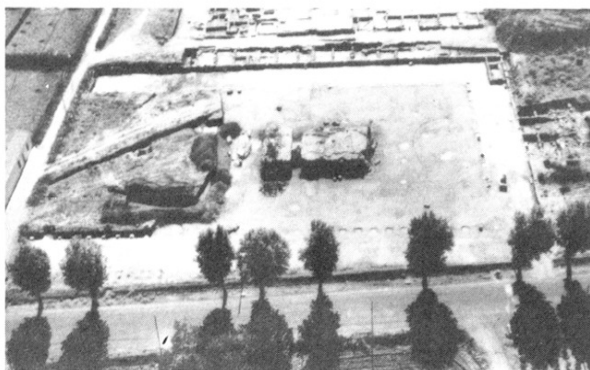


Fig. 25 – Vue aérienne oblique du grand temple ouest. Au premier plan la route nationale 11. Au sud du *decumanus* dégagé, la maison dite de Kaïd-Youssef. (en haut). Plan fig. 27, p. 72.

les devaient être les amorces d'un couloir desservant la crypte découverte lors de la destruction du *podium*. Ce temple se trouvait enclavé dans un péristyle ceinturé d'un portique reposant sur des colonnes espacées de 3,05 m (2,93 m selon V. Waïlle) d'axe en axe. Du côté nord, en 1960, ont été trouvées des bases de colonnes à deux tores de 0,88 m de côté, 0,77 m de diamètre et 0,32 m de hauteur. Selon V. Waïlle la dimension des bases de colonnes du portique sud n'était que de 0,80 m, ce qu'il explique par la pente du terrain du sud vers le nord et la moins grande hauteur des colonnes de ce portique. D'après le plan dressé en 1960, la galerie du portique avait 8 m de large à l'intérieur; V. Waïlle ne lui attribue que 6,80 m. La largeur du péristyle prise à l'extérieur est de 64 m d'après le plan (en restituant une galerie nord de même largeur que la galerie sud); V. Waïlle ne lui attribue que 62 m. Le plan de 1960 ne permet pas de discuter la longueur est-ouest indiquée par V. Waïlle : 140 m, mais il n'y a pas de raison de la mettre en question. On ignore à qui était dédié ce temple. V. Waïlle signale la découverte de fragments d'une grande statue²⁰⁵ et d'un fragment d'inscription²⁰⁶. En 1960, J. Gagne a trouvé dans la fouille le fragment

²⁰⁵ V. Waïlle parle de la découverte d'un doigt de 16 cm de diamètre.

²⁰⁶ V. WAÏLLE, *Nouvelle mission archéologique à Cherchel* (rapport adressé à M. Révoil), dans *RAf*, 1902, p. 31 : « Nous avons rencontré dans cette même région (entre l'hippodrome et la route nationale), qui semble avoir été

d'une main de marbre tenant une patère provenant d'une statue plus grande que nature.

Moins d'une quarantaine de mètres à l'ouest du péristyle du premier temple, J. Gagne a dégagé un second temple très nettement visible sur les photos aériennes obliques du quartier. Une assise de pierres de taille dessine un rectangle de 9,20 m du nord au sud sur 8,80 m d'est en ouest. Le mur ouest est percé d'une ouverture de 1 m de large. En avant vers le nord, deux bandes parallèles de fondation marquent le prolongement de ce temple qui avait plus de 16 m de long. Il s'agit vraisemblablement des fondations d'une *cella*, du mur de façade et du mur soutenant les bases d'une colonnade d'un édifice prostyle



Fig. 26 – Le petit temple ouest. Ses substructions apparaissent en arrière et à droite des deux personnages. Au premier plan, restes d'un escalier et éléments d'une colonnade. Plan fig. 27, p. 72.

tétrastyle. La partie arrière du temple est pratiquement dans l'axe du péristyle du grand temple. Il se trouvait donc à environ 8 m du *decumanus*. Au nord, à une distance indéterminée, S. Tourrenc a dégagé deux bases en place et, allongées en avant, les colonnes qui étaient posées dessus. Le seul document donnant cette précision est une photo (fig. 26). Elle montre qu'entre le stylobate de cette co-

la région des temples, un fragment d'inscription gigantesque (hauteur des lettres : 0,25 m), qui devait s'appliquer sur l'architrave d'un édifice, et qui se rapporte peut-être à la dédicace du temple qu'on sait, par les monnaies, avoir été érigé par Juba II à Auguste, son bienfaiteur (*diVo augusto sacrum?*)».

lonnade et un escalier, qui est peut-être celui du temple, existait une galerie de largeur inconnue. Le temple devait donc se trouver sur une place délimitée au sud par le decumanus non dallé passant entre le grand temple à péribole et la maison de Kaïd-Youssef et à l'est par le cardo également non dallé qui a été suivi, à l'ouest des constructions médiocres (boutiques?) dégagées sur une douzaine de mètres à l'extérieur du grand temple. Les limites nord et ouest de la place nous échappent évidemment ainsi que, par conséquent, l'organisation d'ensemble de cet espace sacré. Ce temple doit-il être mis en relation avec la dédicace à Vénus trouvée non loin, mais en un endroit indéterminé²⁰⁷ ?

Ces temples sont les seuls archéologiquement attestés avec certitude. Mais les fouilles menées à la même époque et dont J. Lassus a rendu compte l'ont amené à proposer l'hypothèse de l'existence d'un sanctuaire sur l'îlot du phare. Il n'en subsiste qu'une abside très imposante, de 4,40 m de diamètre à l'intérieur, « construite en moellons, avec des assises de nivellement en briques, et un chaînage de briques autour de l'arc frontal »²⁰⁸. Cette abside s'ouvrait sur un édifice presque complètement détruit par la mer. C'est contre lui et en liaison avec lui qu'a été édifié le phare. À qui était-il dédié? Il est déjà hypothétique de voir dans ces ruines celles d'un sanctuaire. Inutile donc de proposer une hypothèse supplémentaire.

La part de conjectures est encore plus grande dans l'identification de la colonnade septentrionale du portique du grand monument dégagé à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis. Mais on ne peut évidemment exclure qu'il ait appartenu à un sanctuaire²⁰⁹. Il en est de même pour les deux constructions

circulaires avec pavement de mosaïques dont la trace est encore visible à l'extrémité du cap Tizerine²¹⁰.

P. M. Duval plaçait les substructions d'un temple sous les ruines de l'ancienne redoute française installée à Ennabod, sur un éperon au milieu du versant dominant la ville. Il y a là certes un édifice fort important comportant en particulier les bases d'une construction octogonale²¹¹. Mais je ne vois pas pourquoi il s'agirait d'un temple. Il est par contre fort possible et même vraisemblable que plusieurs ruines visibles sur d'autres éperons dominant le plateau littoral soient celles de sanctuaires. C'est en particulier le cas de la ruine située sur l'éperon central ouest que l'appareil employé semble dater de l'époque de Juba et de Ptolémée²¹².

Ces quelques renseignements permettent-ils de tirer quelques conclusions sur l'urbanisme à Caesarea? Dans le rapport qu'il a présenté au colloque *Architecture et société*, R. Martin a cherché à distinguer deux formes d'espaces civiques, distincts suivant l'origine du groupement urbain : un type évolutif à formation lente (Corinthe, Athènes), un type résultant d'un acte de création (villes coloniales ou apparentées). Dans le premier type, où il faut lutter contre les tendances à la dispersion, le centre civique avec ses espaces religieux et politiques est concentré. Dans le second, les problèmes sont inverses et il faut lutter contre les forces extérieures; les sanctuaires sont disposés comme un rempart autour de l'espace bâti²¹³. Ce dernier cas paraît être effectivement celui de la Caesarea, ville nouvelle de Juba II; si, effectivement, les temples de l'ouest constituent bien une zone sacrée à proximité de la porte ouest, si la terrasse littorale où est implantée la ville, est bien

²⁰⁷ M. LEGLAY, *Une dédicace à Vénus offerte à Caesarea (Cherchel) par le futur empereur Galba*, dans *Mélanges Jérôme Carcopino*, Paris, 1966, p. 636 n. 1.

²⁰⁸ J. LASSUS, *Découvertes récentes de Cherchel*, dans *CRAI*, 1959, p. 219.; cf. *supra*, p. 49.

²⁰⁹ S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Travaux et Recherches*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 3. Cf. *supra*, p. 46.

²¹⁰ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 175,

n° 171, renseignement que j'ai personnellement vérifié.

²¹¹ Cf. mon étude déjà citée. *Les maisons nobles...*, n° 35, p. 155.

²¹² Cf. *supra*, p. 30.

²¹³ R. MARTIN, *L'espace civique (profane et religieux) dans la cité grecque*, dans *Architecture et société de l'archaïsme grec à la fin de la République romaine*, Rome, 1983, p. 9-41.

entourée d'une double ligne de sanctuaires, au nord sur les caps s'avancant dans la mer, au sud, sur les éperons la dominant d'une centaine de mètres.

LA VOIERIE

Les rues romaines ont été reconnues à leurs pavements. Une inscription fait d'ailleurs allusion à ce travail de dallage²¹⁴. Dans les rapports sur les fouilles, on constate la coexistence de deux techniques, dallage orthogonal et polygonal, sans qu'il soit possible d'en tirer une conclusion chronologique. Ainsi, des dalles sont décrites comme carrées (0,60 m de côté) ou presque carrées (0,55 m sur 0,60 m)²¹⁵. Elles étaient épaisses de 20 à 30 cm²¹⁶. V. Waïlle parle pourtant d'une voie pavée de dalles irrégulières de 0,20 m sur 1,16 m; sa description est confirmée par le dessin des dallages dans le relevé publié par J. Lassus des fouilles de la (nouvelle) gendarmerie et par des photos de voies découvertes ultérieurement dans les quartiers occidentaux²¹⁷. Ces dallages devaient être régulièrement refaits. C'est ce qu'a montré un sondage effectué sous le grand decumanus de la propriété Kaïd-Youssef : «Le rocher a été atteint à 2,20 m 2,50 m au-dessous du dallage de la rue. Jusqu'au niveau de ce rocher ont été trouvés des tessons de campanienne et d'Arétine. Les couches supérieures sous le dallage ont donné de l'Arezzo, de l'Italique, du Sud de la Gaule, de la sigillée claire A et de la cérami-

que enfumée. L'implantation de la grande rue est donc contemporaine soit de Juba soit même de Ptolémée; mais le dallage est, lui, un remaniement plus récent»²¹⁸. Ces réfections expliquent peut-être pourquoi le seuil des boutiques ou des maisons qu'il longeait au sud se trouve en dessous du niveau de la chaussée.

La voie était bordée de trottoirs. Un rapport de fouilles déjà cité parle de trottoirs délimités par une bordure de pierres de taille épaisses de 0,20 à 0,30 m et haute de 0,60 m²¹⁹. Dans d'autres cas, elle était bordée de portiques de dimensions variables. Le decumanus de la (nouvelle) gendarmerie était étroit (2,60 m) et bordé de deux portiques analogues d'une largeur moyenne de 2,80 m²²⁰; ces portiques paraissent avoir été simplement en terre battue. Le decumanus mis en évidence dans la propriété Kaïd-Youssef mesurait 11,80 m de large; il comportait une chaussée centrale dallée, large de 5,70 m et deux portiques de 3,05 m de large y compris l'épaisseur des piliers. Mais toutes les rues n'étaient peut-être pas dallées: dans la fouille de la (nouvelle) gendarmerie a été dégagé un *cardo* qui n'était pas dallé sur toute sa largeur; il paraît y avoir existé «un passage pour piéton dont le rebord comme le sol ont disparu»²²¹. De même le decumanus situé entre le grand temple et la maison de la propriété Kaïd-Youssef n'était pas dallé. On connaît au moins un cas d'empiétement d'une maison privée sur la chaussée: la construction de HLM dans la propriété Bouchami en 1960²²² permit d'effectuer des sondages au

²¹⁴ CIL, VIII, 20982 (= ILS 5376) *viam ante portam(?)]Caesareae[. . . quae] intreuntas foeda indignaque nitore civitatis suae facie excipiebat. . . consilio et instantia P. Aelii Peregrini, proc. eorum, lapide stratam dignam congruentemque splendori patriae suae reddiderunt. . . .* Ce texte est daté de l'époque sévérienne par la procuratèle de P. Aelius Peregrinus.

²¹⁵ M. CHRISTOFLE *Rapport sur les travaux. . . en 1930, 1931 et 1932, op. cit.*, p. 18. Id., *ibid.*, p. 11.

²¹⁶ Id., *ibid.*.

²¹⁷ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959, loc. cit.*, p. 61, fig. 36; S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Recherches et travaux en 1970-1971*, dans BAA, 1 1971-1974, p. 12 et fig. 6 et 7, p. 19.

²¹⁸ S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Recherches et travaux en 1967*, dans BAA, 1 1968, p. 3.

²¹⁹ A. BALLU, *Rapport. . . en 1916. . . , loc. cit.*, dans BACTHS, 1917, p. 214.

²²⁰ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958, loc. cit.*, p. 231.

²²¹ Id., *ibid.*, p. 232. De même, à Kaïd-Youssef, le decumanus situé entre le temple et la domus n'était apparemment pas dallé.

²²² J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959 et 1960, loc. cit. (RAf)*, p. 442; Id., *Cherchel — La mosaïque de Thétis et Pélée*, dans BAA, 1 1962-1965, p. 75. La propriété Bouchami est séparée du parc Bocquet par le chemin des Amoureux.

sud de l'Agence du Service des antiquités (Parc Bocquet). Or l'abside de la salle où a été trouvée la mosaïque de Thétis et Pélée était implantée sur un decumanus dont « l'axe n'était distant de celui du chemin des Amoureux que d'une douzaine de mètres »²²³.

Enfin, au sud de la *domus* de Kaïd-Youssef, on a dégagé un cardo de 18 à 19 m de long qui se termine en impasse²²⁴. Il est large de 7,10 m, y compris deux portiques de 2,10 m de large soutenus par des piliers irrégulièrement placés; sur le côté est, paraissent avoir été installées des boutiques. Ce cardo ne semble pas avoir été dallé.

Les dimensions des voies qui ont été relevées présentent un certain nombre de constantes. Les largeurs connues pour les decumanus sont les suivantes: 5, 10 m pour un decumanus fouillé derrière l'actuelle daïrat²²⁵, 2,60 m pour la chaussée et 2,80 m pour chacun des deux portiques soit 8,20 m²²⁶. 5,40 m et 2,90 m pour deux autres decumanus des quartiers situés immédiatement à l'est du rempart français²²⁷. Pour les cardines, j'ai recueilli les dimensions suivantes: 5 m pour la voie longeant les thermes de l'Est²²⁸ et pour un autre cardo même quartier²²⁹, 4,20 m à 6,80 pour un cardo longeant le rempart est de la ville coloniale²³⁰, 5,70 m pour un autre cardo situé plus à l'est²³¹. Ces mesures ne précisent pas toujours si elles englobent ou non des portiques. Mais d'après elles, il semble qu'il y aurait eu deux types de largeurs: autour de 2,90 m et entre 5 m et 5,70 m²³².

²²³ ID., *ibid.*

²²⁴ Ce cardo apparaît sur les plans, mais la fouille est restée inédite.

²²⁵ V. WAILLE, *Fouilles de Cherchel (1902-1903)*, dans *RAf*, 1903, p. 12; mais le croquis p. 11 indique une largeur de 6 m pour la même voie.

²²⁶ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958, loc. cit.*, p. 231.

²²⁷ ID., *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch. épigr.* 6, 1958, p. 204.

²²⁸ M. CHRISTOFLE, *Rapport... en 1930, 1931 et 1932, op. cit.*, p. 11.

²²⁹ ID., *ibid.*, p. 18.

²³⁰ Cf. p. 43, n. 99.

²³¹ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958, loc. cit.*, p. 232.

²³² R. ÉTIENNE, *Le quartier nord-est de Volubilis, op. cit.*, p. 12.

On a peu de précisions sur les égouts qui couraient sous certaines voies. Ils étaient munis de regards²³³. Le réseau paraît complexe et imbriqué. Waille donne un exemple de superposition²³⁴ dans le quartier qu'il a fouillé, J. Lassus signale un égout de 1,08 m de hauteur et 0,80 m de largeur à l'intérieur. Il était voûté en plein cintre mais s'était écroulé et avait été réparé. Un autre égout était recouvert de dalles de 0,40 m de section²³⁵. Ailleurs un rapport mentionne « deux égouts de 0,60 m de largeur et de profondeur, recouverts de dalles en terre cuite parfaitement jointes, avec radier de terre »²³⁶. A propos des fouilles postérieures, J. Lassus insiste sur l'implantation très irrégulière des égouts: « Le tracé des égouts est beaucoup moins strictement lié à l'implantation des rues à Cherchel qu'à Timgad; on peut supposer que, comme à Hippone, il était antérieur à la mise en place du réseau d'urbanisme définitif de l'époque romaine »²³⁷. Par contre, le decumanus dallé de la propriété Kaïd-Youssef était suivi dans son axe par un égout fermé par un dallage de meilleure qualité que celui du reste du decumanus²³⁸.

Sous les rues ou en liaison avec elles, ont été trouvés des éléments du réseau d'adduction. Il était assuré par des canalisations de plomb ou d'argile²³⁹. Mais les connaissances ponctuelles que l'on en a, rendent inutile toute tentative d'en préciser la hiérarchie ou même le rapport avec les grandes citernes dominant la ville et l'aqueduc oriental²⁴⁰.

²³³ A. BALLU, *Rapport... en 1924... op. cit.*, p. 13.

²³⁴ V. WAILLE, *Nouveau rapport... (1903-1904)*, dans *RAf*, 48, 1904, p. 81: « deux égouts superposés, à section rectangulaire, menant sans doute à l'un de ces grands égouts voûtés que nous avons rencontrés en plusieurs endroits de la ville ».

²³⁵ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958, loc. cit.*, p. 231-232.

²³⁶ A. BALLU, *Rapport sur les travaux... en 1923, op. cit.*, p. 7.

²³⁷ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 8, 1960, p. 49.

²³⁸ ID., *ibid.*, p. 61, fig. 36.

²³⁹ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétanie et l'aqueduc de Cherchel*, Paris, 1976, p. 131.

²⁴⁰ ID., *ibid.*, p. 125-130.

ORGANISATION DE L'HABITAT ET FONCTIONS URBAINES

Les espaces à destination économique.

Il importe maintenant de s'attacher à une question très importante : peut-on parler d'une organisation de la ville en quartiers spécialisés : quartier officiel, quartier aristocratique, artisanal... ? C'est là une hypothèse que l'on ne peut écarter, compte tenu de l'importance de la ville.

Constatons d'abord que la trentaine de maisons dont j'ai dressé la liste se répartissent sur l'ensemble de la superficie effectivement occupée par l'agglomération urbaine²⁴¹. Il n'existe pas de quartier aristocratique. C'est une des rares données dont la dispersion des découvertes, le plus souvent fortuites, donne la certitude.

Comme dans toute ville romaine, un certain nombre de boutiquiers se regroupaient autour du forum : ce sont les *forenses* connus par une dédicace à un édile²⁴². D'autres sont mentionnés sur des épitaphes : *argentarius caelator, clostrarius, lanio, olearius, pistior, sagittarius*²⁴³. Comme dans toute grande ville, il devait exister des marchés bien qu'aucun n'ait été encore identifié. Mais une grande partie des boutiquiers, des petits marchands et des petits artisans étaient dispersés entre les différents quartiers urbains. Quelques boutiques ont été signalées dans le quartier

occidental, au sud du grand temple et sur le decumanus situé plus au sud²⁴⁴. Ce sont des pièces étroites sans communication entre elles ni avec la maison dans la partie extérieure de laquelle elles avaient été construites. Leur organisation et leur superficie ne peuvent être précisées à partir des seules photos aériennes sur lesquelles elles apparaissent pourtant avec une grande netteté²⁴⁵. Il faudrait disposer de relevés topographiques précis.

On sait que certaines villes antiques ont connu des quartiers définis par des groupements de métiers, ainsi le Céramique à Athènes²⁴⁶. En était-il de même à Caesarea ? La question mérite d'être posée, car il existait évidemment des ateliers de potiers comme dans toute ville. Une partie de la production était destinée à satisfaire les besoins courants ; c'est la poterie dite commune dont par exemple P. Gauckler supposait l'existence d'un atelier spécialisé dans la production de lampes²⁴⁷. On a également parlé d'un atelier produisant des bouteilles destinées à bâtir les voûtes²⁴⁸. Par ailleurs il a pu exister même des ateliers exportateurs, Caesarea étant peut-être un des centres de production des plats à rebord noir et des casseroles à extérieur gris imitant souvent les formes de sigillée claire A que l'on rencontre sur les sites d'Afrique du Nord et de toute la Méditerranée occidentale²⁴⁹.

Il y avait également sans doute à Caesarea

²⁴¹ Ph. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 165.

²⁴² BSNAF, 1898, p. 189.

²⁴³ Cf. *infra*, liste p. 149-150.

²⁴⁴ Ces boutiques ne sont pas reproduites ou seulement de manière très partielle sur le plan de la maison dressé par Stawski (Ph. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit. fig. 21, p. 137). En existait-il au nord des maisons du Tennis-Club ? dans le quartier de la Nouvelle Gendarmerie ? C'est seulement probable.

²⁴⁵ Ces rangées de boutiques sont en liaison avec le plan de la maison de Kaid-Youssef et des maisons voisines (à l'ouest), non fouillées. Mais de l'autre côté du decumanus non dallé (au nord), elles prennent appui contre le mur d'enceinte du grand temple. Quel était leur rapport avec lui ? Qu'y vendait-on ? Autant de questions sans réponses. Sur les boutiques, cf. V. CHAPOT, s.v. *taberna*, dans C. DAREMBERG, E. SAGLIO et E. POTTIER, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. 5, p. 8-11.

Il faudrait pouvoir comparer les mensurations de ces boutiques avec celles du quartier nord-est de Volubilis

étudiées par R. Étienne (*op. cit.*, p. 92-99).

²⁴⁶ R. MARTIN, *L'urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, 1956, p. 46-47, avec renvoi aux rapports de A. BOETHIUS, *Urbanism in Italy*, dans *Urbanism and Town-planning*, vol. 4 des *Acta congressus Madvigiani Hafniae MDM-LIV (actes du deuxième congrès international des études classiques)*, Copenhague 1958, p. 86-107 et à celui de J. WARD PERKINS, *The early Development of roman town-planning*, *ibid.*, p. 109-129.

²⁴⁷ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel...*, *op. cit.*, p. 72-74.

²⁴⁸ En réalité vraisemblablement des thermes (cf. mon étude sur *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 148).

²⁴⁹ Céramique que les archéologues italiens appellent *Ceramica da Cucina*. Une étude sur cette céramique est parue dans *l'Atlante delle forme ceramiche - I - Ceramica fine romana nel bacino mediterraneo* sous la plume de S. TORTORELLA (suppl. à *l'Enciclopedia dell'arte antica*), Roma, 1982, p. 208-227.

des ateliers de verriers dont la production pose un certain nombre de problèmes malaisés à résoudre. Le sable utilisé venait peut-être des environs de Menacer²⁵⁰. Le musée de Cherchel conserve un petit nombre d'objets provenant certainement de la production d'artisans locaux; c'est tout ce qui reste des trouvailles nombreuses qui eurent lieu sur la nécropole occidentale dans la propriété Archambault²⁵¹. Le mobilier funéraire d'une tombe du second siècle était presque exclusivement composé d'objets de verre et cet exemple n'est pas unique²⁵². Il n'est pas impossible en outre que les ateliers de Caesarea aient travaillé pour la ville voisine de Tipasa ainsi que le suggère S. Lancel²⁵³. Caesarea doit être placée sur la liste des villes de Méditerranée occidentale qui, dès le premier siècle de notre ère, étaient dotées de cet artisanat de luxe²⁵⁴. En effet, l'épithète de Saburrius ou Saburrio, fils d'Anta et de Paula, *vitarius* (CIL, VIII 9430) est du premier siècle de notre ère²⁵⁵.

À ces artisanats de luxe, dont le développe-

ment est largement lié à la richesse des aristocraties locales et à leurs goûts, il faut encore rattacher les ateliers de mosaïstes qui ont réalisé les nombreux pavements des riches domus fouillées depuis un siècle, ceux des sculpteurs sur marbre à qui certains ont pensé pouvoir attribuer certaines œuvres du musée ou encore les lapidaires responsables à coup sûr de l'achèvement de chapiteaux et des si caractéristiques stèles funéraires recueillies dans les nécropoles urbaines et les officines spécialisées dans le travail des métaux précieux²⁵⁶.

La localisation de ces divers ateliers est problématique. Les bijoutiers étaient normalement du côté du forum. Les mosaïstes travaillaient sans doute sur le lieu de commande. Les seuls dont on peut localiser avec quelque certitude le lieu de travail sont ceux qui utilisaient des fours. Quelques découvertes de ce type ont été notées. Ainsi, dans sa chronique de la *Revue Africaine*, J. Lassus écrit que le grand decumanus découvert à l'ouest de la ville dans la propriété Kaïd-Youssef «dessa-

²⁵⁰ Cf. *infra*, p. 360-361.

²⁵¹ E. ARCHAMBAULT, *La nécropole de Iulia Caesarea*, Sarlat, 1916. Une grande partie de la collection a disparu. De là proviennent la plupart des grandes urnes de verre exposées au Musée.

²⁵² Ph. LEVEAU, *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans BAA, 5, 1971-1974, p. 90-91.

²⁵³ S. LANCEL, *Verrerie antique de Tipasa*, Paris, 1967, p. 24-25.

²⁵⁴ H. D'ESCURAC-DOISY, *Verrerie antique et collections des antiquités d'Algérie*, dans BAA, 2, 1966-1967, p. 133. D'autres villes provinciales sont connues par des artisanats de luxe. Ainsi, pour prendre l'Afrique, Volubilis aurait en un atelier de bronzier: R. ÉTIENNE, *Nouveaux bronzes volubilitains*, dans RA, 41, 1953, p. 148-152. À propos de l'Apollon de Mactar, G. Ch. Picard rappelait que «dans leur immense majorité, les très nombreuses œuvres d'art commandées par les riches africains soit pour l'ornement de leurs maisons soit pour le décor des monuments publics qu'ils offraient à leur cité, étaient exécutées sur place par des ateliers dont le personnel paraît bien avoir été presque entièrement autochtone» (G. Ch. PICARD, *Un témoignage sur le commerce des objets d'art dans l'Empire Romain: la statue de bronze de l'«Apollon» de Mactar offerte par Sex. Iulius Possessor*, dans RA, 1968, 2, p. 297-314.

²⁵⁵ H. D'ESCURAC-DOISY (*Verrerie antique... loc. cit.*, p. 134) pense que ce personnage est d'origine syrienne. En fait, ce n'est pas assuré. Il existe des noms masculins

en -a, qui sont certes syriens, mais aussi libyques (Jugurtha par ex.) de même Saburrius ou Saburrio son fils, ne porte pas forcément un nom syrien: Saburra ou Saborra est un des généraux de Juba I^{er} dont il est question dans la guerre d'Afrique. Le *vitarius* est un souffleur de verre (Id., *ibid.*). Sur ces datations, *infra*, p. 82-87.

²⁵⁶ L'existence éventuelle d'ateliers de mosaïstes est suggérée par C. AMPOLO, A. CARANDINI, G. PUCCI, P. PENSABENE, *La villa del Casale à Piazza Armerina*, dans MEFRA, 83, 1971, 1, p. 148. Celle de bijoutiers et ciseleurs s'appuie sur la mention d'*argentarii* dans l'épigraphie: l'*argentarius* est un banquier; mais l'*argentarius caelator* et les *fabri argentarii*, l'*of. arg.*, (cf. *infra*, p. 149-150) sont probablement des bijoutiers. Elle peut être confirmée par des indices archéologiques: trouvaille de moules à bijoux (l'un portait en particulier le mot FORTVNA, dans BSAF 1920, 170 = AE 1922, 35) et à un moindre degré celle d'une patère d'argent (V. WAILLE, *Note sur une patère d'argent découverte en Algérie*, dans BACTHS, 1893, p. 83-90). Sur l'existence d'un atelier de sculpteur: MOWAT, *L'atelier du sculpteur Murismus à Caesarea de Maurétanie*, dans RA, 1888, p. 145-147. (La lecture du nom n'est pas assurée: le CIL, VIII, 21 082 donne Murisius). L'hypothèse de l'existence d'ateliers de sculpteurs et de lapidaires achevant la taille des chapiteaux ou sculptant les stèles funéraires a été formulée depuis longtemps (S. GSELL, *Cherchel antique Iol Caesarea... op. cit.*, p. 24 p. 40). La logique l'impose; mais on aimerait en avoir des preuves plus précises.

vait vers le sud un quartier qui semble composé surtout de constructions à destination industrielle. Nous y avons reconnu une teinturerie, des fours de verriers et des fours de potiers aux environs desquels a été retrouvée une grosse quantité de céramique». Ces identifications ne sont malheureusement pas certaines²⁵⁷. Ultérieurement, quelques centaines de mètres à l'ouest, la poursuite des fouilles de sauvetage de 1959-1960 a montré une interpénétration entre la nécropole et les activités artisanales : une centaine de mètres à l'ouest de la poterne située à l'aboutissement du decumanus, on a dégagé deux fours dont les soles avaient été traversées par les murs d'une construction postérieure ainsi qu'à proximité une construction dont l'utilisation fait problème mais qui paraît à destination artisanale²⁵⁸.

Des fours de potiers ont été signalés à l'autre extrémité de la ville romaine. Ainsi en 1922, dans la propriété Saadoun, 300 m à l'est de l'amphithéâtre, on aurait découvert les substructions de la fabrique de bouteilles de voûtes signalée plus haut²⁵⁹. Mais là encore cette identification prête à discussion et il pourrait s'agir d'un établissement thermal²⁶⁰. Non loin de là, mais à l'extérieur du rempart, une fouille mal localisable menée par J. Glénat dans les années 1939 et restée inédite, amena la découverte d'une série de bassins en cascade, au sud de la route. Il peut s'agir d'installations artisanales²⁶¹. Enfin, au sud de la ville moderne, ont été signalés des vestiges de fonte d'objets de bronze²⁶².

Ces quelques indications permettent-elles d'écrire que certaines activités polluantes, telles que la teinturerie ou les artisanats nécessitant l'emploi de fours (potiers, bronziers, ver-

riers) étaient rejetées à la périphérie de la ville ou même à l'extérieur du rempart? Certes leur localisation est conforme à une pratique que l'on voit encore de nos jours dans les villes anciennes d'Afrique du Nord. Mais pour être concluants, ces renseignements sont trop liés au hasard de découvertes occasionnées par des fouilles qui ont justement essentiellement porté sur les quartiers périphériques de la ville moderne. La question est importante car récemment les fouilles algéro-anglaises portant sur le forum du III^e siècle ont justement montré qu'il avait peut-être été bâti à l'emplacement d'un ensemble artisanal comportant sans doute en particulier des fours de potier et de bronzier et que cet ensemble était en activité en plein cœur de la ville, non loin du théâtre, au premier siècle de notre ère. Une telle localisation peut surprendre; mais ne rencontre-t-on pas une situation analogue à l'ouest où des installations artisanales sont implantées juste à côté de temples?

R. Martin rappelait que les villes grecques «ont pratiqué le système du zoning, spécialisant les quartiers et groupant les organismes urbains d'après leur fonction. Centres administratifs, centres commerciaux et industriels recevaient leur place définie et limitée à l'intérieur du plan»²⁶³. Ce zoning les oppose aux villes italiennes, à Rome, à Ostie, à Pompei caractérisées par les énormes *insulae* avec *tabernae*»²⁶⁴.

À partir des quelques renseignements recueillis sur leur répartition à Caesarea, on peut seulement noter dans cette ville une dispersion des fonctions commerciale, industrielle et résidentielle, plus conforme sans doute à la tradition des villes italiennes.

²⁵⁷ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959 et 1960*, dans *RAF*, 1961, p. 441. PH. LEVEAU, *Recherches sur les nécropoles occidentales . . .*, *loc. cit.*, sondage VIII, à paraître.

²⁵⁸ *Ibid.*, Sondage VI, fig. 67; sondage VIII, fig. 79-80.

²⁵⁹ Cf. mon étude sur *Les maisons nobles . . .*, *loc. cit.*, p. 148.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 146.

²⁶¹ Par exemple V. WAILLE, *Fouilles de Cherchel (1902-1903)*, dans *RAF*, 1903, p. 103 («un four voûté en bri-

ques»). A. BALLU, *Rapport . . . en 1922*, *op. cit.*, Alger 1923, p. 7. M. CHRISTOFLE, *Rapport . . . en 1930, 1931 et 1932*, *op. cit.*, p. 10 (à gauche de l'ancienne porte de Miliana et à l'est des fortifications, un four de 2,5 m de diamètre, à moitié démolé et rempli de cendres noires mélangées à de l'oxyde de cuivre abondant pourrait avoir été utilisé par un fondeur de métaux.

²⁶² Cf. *supra*, p. 42.

²⁶³ R. MARTIN, *L'urbanisme . . .*, *op. cit.*, p. 46.

²⁶⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 47.

PEUT-ON PARLER D'UN PLAN D'URBANISME?

Les grands ensembles monumentaux dont il a été question jusqu'ici constituent des ensembles limités que l'on peut étudier avec une relative précision. Il en est de même pour les fragments de voies, de canalisations ou d'égouts. Mais il n'est évidemment pas possible de se satisfaire d'une vision fractionnée de l'urbanisme de Caesarea et l'on doit s'interroger sur l'existence éventuelle d'un plan d'urbanisme et sur son origine. Nous allons voir que les connaissances que l'on tire de l'état actuel de l'archéologie césarienne suggèrent des questions sans y apporter de réponses. Les monuments, les éléments de voies permettent de tracer des axes rectilignes; mais qui nous assure que deux fragments de rues que leurs prolongements réunissent n'étaient pas interrompues par un décrochement suivi d'un rattrapage? Or, pour l'histoire de l'urbanisme, ce type d'accident sur un tracé grossièrement rectiligne est essentiel.

ÉLÉMENTS ANTIQUES DU QUADRILLAGE URBAIN AUX EXTRÉMITÉS DE LA VILLE²⁶⁵

L'existence d'un plan urbain orthogonal remontant à l'antiquité peut être mise en évidence à partir des fouilles d'éléments de quartiers qui ont été effectuées aux deux extrémités de la ville antique dans les années

1960. Elles ont fait apparaître certains rythmes modulaires.

Dans le quartier occidental, à l'occasion des fouilles pratiquées dans la propriété Kaïd-Youssef (fig. 27), un decumanus a été dégagé sur 300 m de long²⁶⁶. Malheureusement l'emplacement précis des carrefours n'a pas fait l'objet de relevés systématiques, de sorte que l'on en est réduit à des hypothèses sur l'espacement des cardines. La largeur de la grande maison qui y a été fouillée et que l'on connaît grâce à un plan inédit, 53 m, et celle du decumanus, 11,80 m se convertissent très bien en mesures romaines : 52,80 m correspondent à 180 pieds ou 36 pas ou un *actus* et demi; 11,80 m correspondent à 40 pieds soit la largeur idéale d'un decumanus maximum des terres centuriées selon la loi dite d'Auguste²⁶⁷. Il n'est pas hélas possible de poursuivre la vérification de cette observation au nord où a été fouillé le temple à péribole. La largeur du decumanus nord est inconnue. Il n'était pas dallé et devait être assez étroit, car, dans les 12 m qui séparent le mur nord de la maison du mur sud du temple à péribole, il faut placer, outre le decumanus, une rangée continue de boutiques. La largeur du péribole du temple, prise à l'extérieur du mur est de l'ordre de 64 m soit 11 m de plus que l'ilot de la maison. Il apparaît donc bien difficile de déterminer un tracé modulaire régulier. Par contre, d'autres modules se retrouvent dans l'espacement des cardines. La maison de la propriété Kaïd-Youssef a 44 m de large; si celle qui la borde à l'ouest avait une

²⁶⁵ Les textes insistent sur le changement intervenu avec Juba II. Il s'agit d'une véritable refondation de la ville sur le modèle hellénistique. *Iol ab mare aliquando ignobilis nunc quia Iubae regia fuit et quod Caesarea vocitatus illustris* écrit Pomponius Mela (1, 6, 30). Pline écrit quelque chose d'analogue : ... *promontorium Apollinis, oppidumque ibi celeberrimum Caesarea, antea vocitatum Iol, Iubae regia*. . . (*Hist. Nat.*, V, 2, 20). Strabon (*Géographie*, 13, 3, 12) dit la même chose : Ἦν δ' ἐν τῇ παραλίῳ ταύτῃ πόλις Ἰῶλ ὄνομα, ἦν ἐπιχτίσας Ἰούβας ὁ τοῦ Πτολεμαίου πατὴρ μετωνόμασε Καισάρειαν, ἔχουσαν καὶ λιμένα καὶ πρὸ τοῦ λιμένου νησίον. « Comme point remarquable sur cette côte, je signalerai l'ancienne ville de Iol, rebâtie par Juba, le père de Ptolémée, qui changea son nom en

celui de Caesarea ». Mais, la reconstitution éventuelle du plan de la ville antique pose des problèmes irritants. Le géométrisme que nous constatons ne doit pas faire oublier que les distances ont été mesurées sur un plan au 2 000^e, à partir de points placés avec une certaine approximation et qu'à cette échelle des rythmes numériques sont bien difficiles à mettre en évidence. L'addition d'approximations produit une certaine élasticité qui pourrait permettre de démontrer un peu n'importe quelle hypothèse préconçue.

²⁶⁶ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1959 et 1960*, dans *RAF*, 105, 1961, p. 441.

²⁶⁷ R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 70.

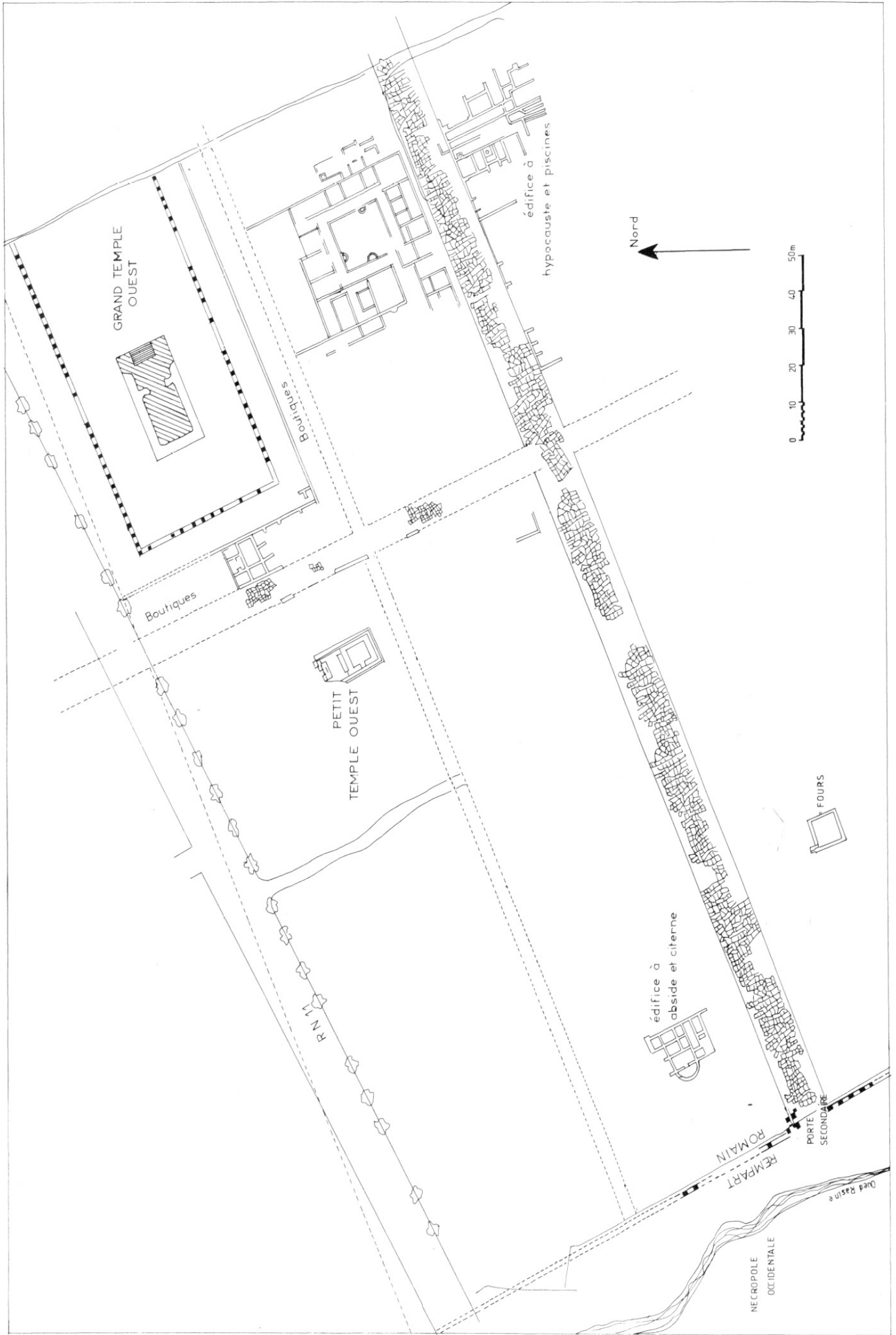


Fig. 27 – Plan du quartier occidental.

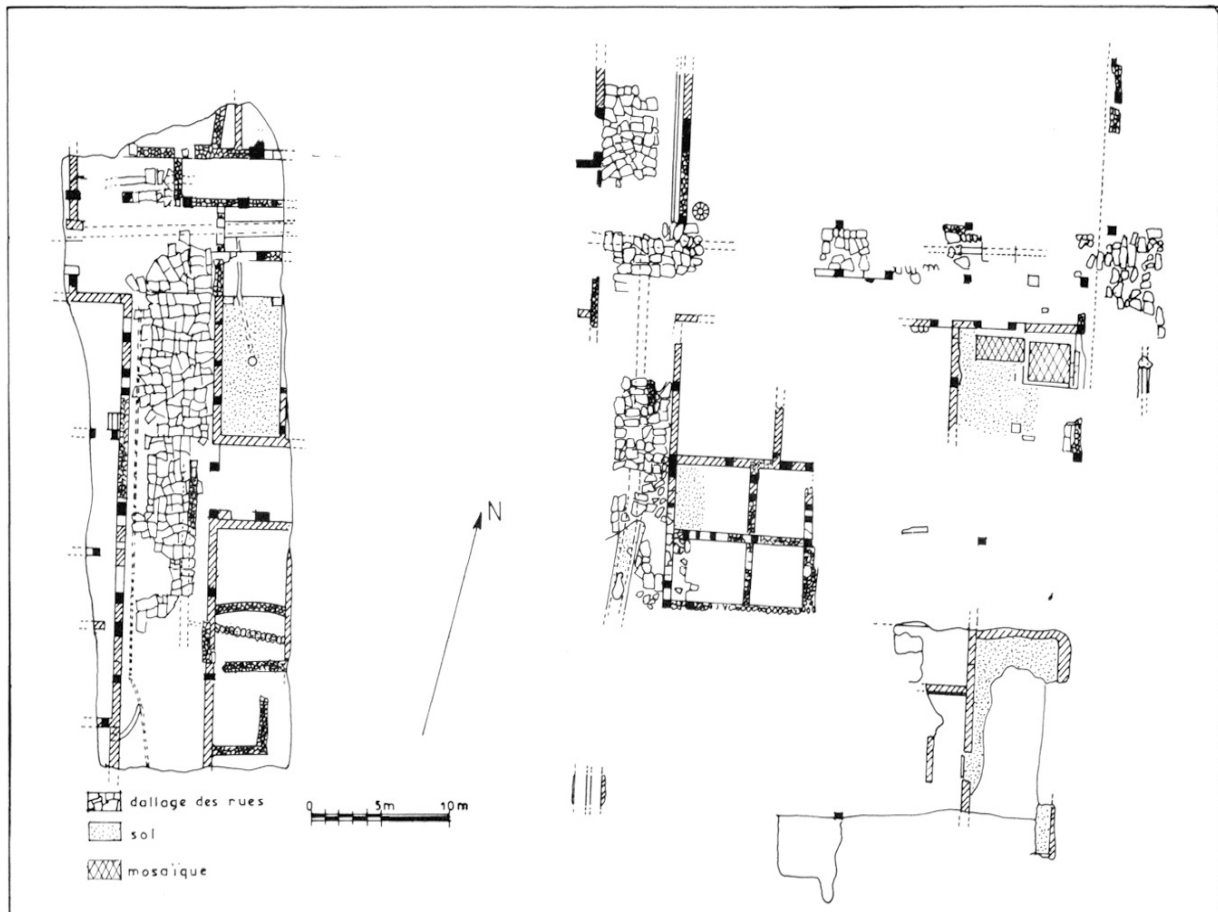


Fig. 28 – Plan d'un îlot du quartier oriental (nouvelle gendarmerie) d'après J. Lassus, *L'archéologie algérienne en 1958...*, loc. cit., p. 231-240).

largeur équivalente, on obtiendrait 88 m soit 2 *actus* et demi. D'autre part d'après V. Waïlle, la péribole du temple a 140 m de long ce qui correspond à 4 *actus*²⁶⁸.

À l'est, la situation est inverse : les fouilles de sauvetage entreprises pour la construction de la gendarmerie ont permis de dégager plusieurs rues et d'observer un espacement de 35 m entre les axes des cardines (fig. 28). Or la largeur de l'*actus* est 35,20 m. Mais cette fois-ci c'est pour l'espacement des decumanus qu'il faut faire des hypothèses. Le decumanus dégagé se trouvant assez exactement situé 40 m au nord de la bordure de la route natio-

nale, et un autre decumanus ayant été anciennement dégagé sur le bord sud de l'esplanade s'étendant entre la route nationale et le parc Bocquet, il est tentant de retrouver le module de 53 m (un *actus* et demi) observé à l'ouest²⁶⁹.

LE CENTRE DE LA VILLE ET LE PROBLÈME DE LA PERMANENCE DU PLAN URBAIN

Ceci posé, il faut quitter ces zones où des fouilles ont été pratiquées à une date peu éloignée, pour faire le point des connaissances

²⁶⁸ La maison de la propriété Kaid-Youssef est le n° 24 de l'inventaire des maisons de Caesarea que j'ai dressé (cf. *supra*, n. 154). Une maison d'où proviennent des mosaïques a été partiellement fouillée à l'ouest. Elle est visible sur les vues aériennes. Mais elle a été détruite, com-

me le temple, pour la construction d'un lotissement en 1972.

²⁶⁹ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 7, 1959, plan p. 240.

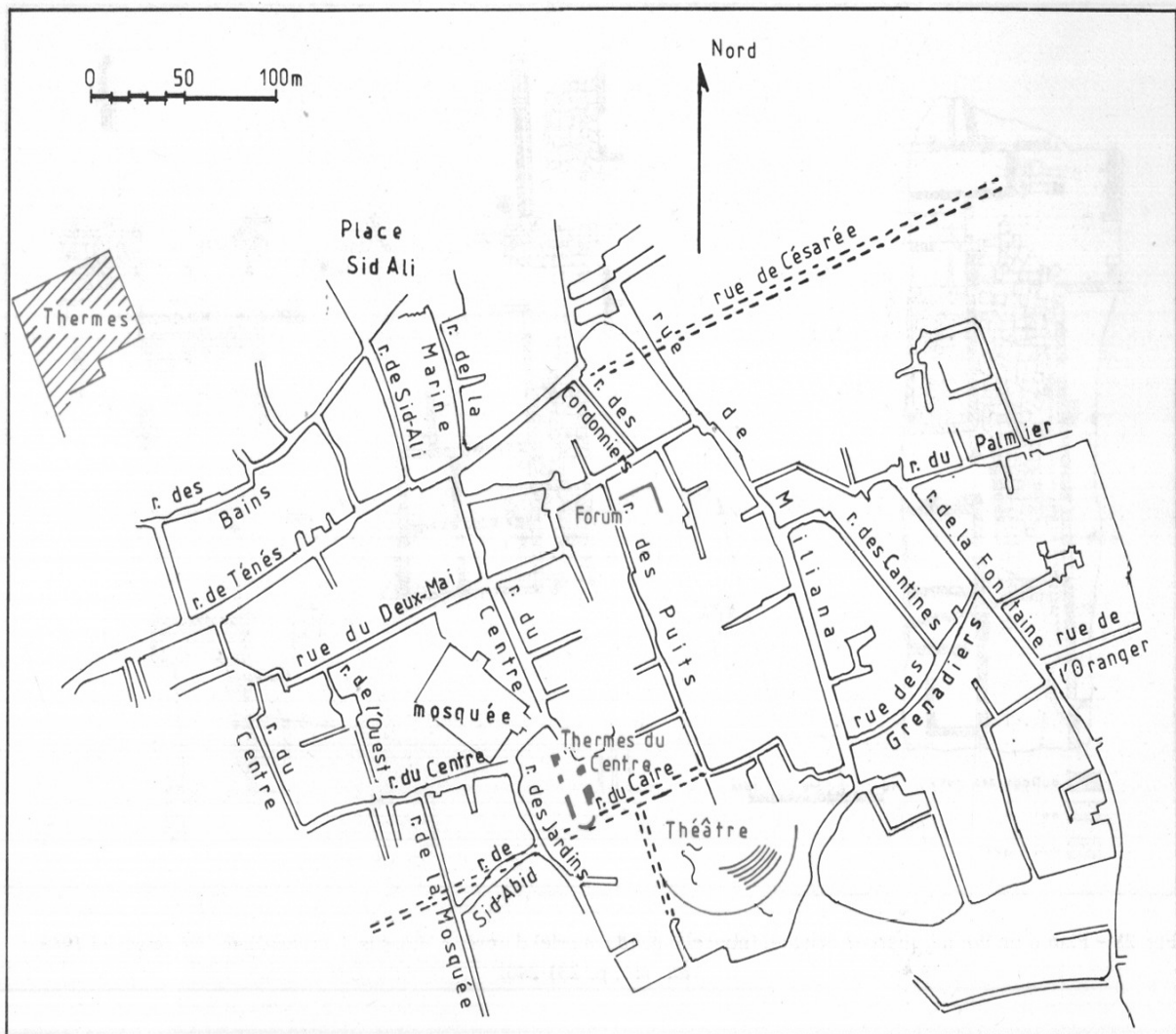


Fig. 29 – Plan du centre de la ville en 1840. En rouge; les monuments antiques.

sur la partie de la ville romaine que recouvre la ville du XIX^e siècle, celle qui fut entourée par le rempart français. Elle prend la suite de la ville arabe dont les maisons évacuées par leurs habitants furent mises sous séquestre par les Français. Toute la partie sud et est de la ville fut occupée par des casernements et la ville française s'étendit vers le nord, du côté de la mer. Contrairement à ce qu'écrivait P. Gauckler²⁷⁰, toute la ville mauresque n'a pas été «rasée, nivelée et rebâtie à la mode française»; cette affirmation est aussi fautive

que l'est probablement celle de la disparition de la ville à l'époque médiévale. S'il y a bien continuité entre la ville médiévale et la ville contemporaine, peut-on remonter plus haut et admettre l'idée d'une permanence urbanistique entre la ville actuelle et la ville romaine? (fig. 29).

Selon Léon l'Africain dont l'opinion a été suivie par certains auteurs modernes, le site de Cherchel aurait été pratiquement abandonné au Moyen Âge jusqu'à la refondation de la ville par les Andalous²⁷¹. Il s'agit en fait d'un

²⁷⁰ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel...*, op. cit., p. 51. Cette affirmation s'appuie sur la comparaison entre le plan actuel de Cherchel et celui qui fut dressé au lendemain du séquestre, en 1841, par le Génie Militaire. Il est conservé au fort de Vincennes dans les archives de l'ar-

mée (Génie Algérie, 173).

²⁷¹ LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. de l'italien par A. Épaulard, Paris, 1956, t. 2, pp. 433-345 : « Bien que celle-ci ait été ruinée par les Gots, une partie en fut très peuplée sous la domination mahométane. Cela

mythe exprimant la division de l'histoire de la Cherchel médiévale en deux périodes principales : une période d'effacement quasi total qui dure jusqu'au début du XVI^e siècle ; puis une période de relative renaissance quand les influences maritimes redeviennent dominantes comme cela avait été le cas à l'époque romaine : aux Andalous chassés d'Espagne vinrent s'ajouter les Turcs de Barberousse qui faillit rendre à la ville son rang de capitale. Au Moyen Âge, la ville appartient à une zone mal contrôlée par les grands États qui se développent à l'intérieur du Maghreb central²⁷². Son rôle est inférieur à celui de Ténès ou d'Alger ; mais ce petit port est relativement actif : les navires chrétiens y bordent ; un consul chrétien y est installé²⁷³. En fait le tableau dressé par G. Yver de la Cherchel médiévale dans l'*Encyclopédie de l'Islam*²⁷⁴ doit être complété par quelques documents épigraphi-

dura peut-être cinq cents ans. Par la suite, lors des guerres entre les rois de Tlemcen et ceux de Tunis, elle fut abandonnée et resta inhabitée pendant environ trois cents ans jusqu'à la prise de Grenade par les Chrétiens ». Cette indication n'est en fait vérifiée que par Marmol selon lequel la ville aurait été détruite par Abou Hacem, Khalife de Kairouan (E. PELLISSIER, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*, dans *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842*, t. 6, 1844, p. 416).

²⁷² L'histoire connaît seulement une occupation de la ville par les Normands en 1146 lors de l'expédition de Georges d'Antioche contre les côtes du Maghreb central et un demi-siècle plus tard en 1300 par Abou Yakoub, sultan mérinide de Fez qui l'enlève au contrôle de la royauté tlemcennienne abd-el-Wadite (IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. 4, Paris, 1956, p. 142). De 1315 à 1319/20, Cherchel relève du sultan de Miliana (C. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghreb aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1966, p. 476-477). S. GSELL (*Cherchel antique Iol-Caesarea*, plaquette remise à jour par M. Leglay et E. Colosier Alger, 1952) exprime son scepticisme par rapport à cette opinion de Léon l'Africain qu'il estime exagérée (p. 30).

²⁷³ C. DUFOURCO, *L'Espagne catalane et le Maghreb...*, *op. cit.*, p. 519.

²⁷⁴ G. YVER, s.v. *Shershel*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, Paris, t. 4, 1934, p. 361-362.

²⁷⁵ V. WAILLE, *Inscriptions sur poteries et sur marbre découvertes à Cherchel* dans *BACTHS*, 1893, p. 137, n° 28 : pierre tombale arabe datée de l'an 714 de l'hégire (qui correspond à 1315 de notre ère), avec la date, la pierre porte la devise (traduite par M. Delpech, interprète judiciaire) : « avec l'aide de Dieu, la victoire est proche ». Elle n'est pas unique : une inscription analogue restée inédite,

ques et archéologiques inaperçus. Ce sont des inscriptions funéraires provenant de nécropoles connues par des découvertes fortuites²⁷⁵. Par ailleurs, le musée de la ville et le parc des mosaïques conservent plusieurs chapiteaux que, dans une étude récente, P. Pensabene rapproche de ceux du palais ziride d'Achir et qu'il date des X^e et XI^e siècle²⁷⁶. Ces chapiteaux ne sont pas isolés : V. Waille a signalé le mirhab d'une mosquée autrefois tombée dans la mer qui paraît d'époque fatimide²⁷⁷.

Le dépeuplement et la destruction totale de la ville au Haut Moyen Age sont d'autant moins vraisemblables que le parler arabe de Cherchel appartient à « un vieux parler sédentaire ayant conservé des traits de la langue des premiers conquérants arabes auxquels sont venus s'ajouter des éléments andalous importés au XV^e siècle »²⁷⁸. Il se rattache au plus ancien des deux types de parlers arabes

a été découverte dans les thermes de l'est. Ces deux textes prouvent en l'absence de toute étude archéologique même imprécise, l'ancienneté de la nécropole arabe maintes fois signalée entre la ville coloniale et le marabout des Ghobrini. Par contre il n'est pas encore possible de dater la nécropole qui existait à l'ouest et dont les tombes ont été trouvées sur la voie romaine à l'emplacement du central téléphonique construit en 1972-1973 (ancienne propriété Ricard).

²⁷⁶ P. PENSABENE, *Les chapiteaux...*, *op. cit.*, n° 196, 197, 198 et 199 (capitelli corinzieggianti a foglie lisce di colonnina di tipo arabo) p. 67-68.

²⁷⁷ V. WAILLE, *Nouveau rapport sur les fouilles de Cherchel (1903-1904)*, dans *RAF*, 1904, p. 83 et pl. IX.

²⁷⁸ J. GRAND' HENRY, *La géographie linguistique arabe en Algérie*, dans *Revue d'Histoire et de civilisation du Maghreb*, n° 6 et 7, Alger, 1969, p. 36. ID., *Le parler arabe de Cherchell (Algérie)*, Institut orientaliste, Louvain-la-Neuve, 1972 (Publications de L'institut orientaliste de Louvain, n° 5), p. XVII. Sur le plan phonétique, c'est un dialecte citadin typique prenant place parmi les plus archaïques d'Algérie aux côtés de ceux du vieux Ténès, de Dellys et de Constantine (p. 168). Morphologiquement, il appartient au même groupe que les parlers de Miliana, Médéa, Blida, Alger, Dellys (p. 169). L'auteur ne sait s'il faut expliquer cette physionomie si particulière par l'isolement de la ville et l'influence andalouse ou s'il faut remonter aux influences arabes des premières conquêtes ; en effet ce parler ne semble pas touché par les influences yéménites qui paraissent caractériser les autres parlers maghrébins. Par ailleurs il semble avoir subi de fortes influences juives. Sur les caractères originaux de ce parler, voir également PH. MARCAIS, s.v. *Algérie*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, t. 1, Paris, 1958, p. 387.

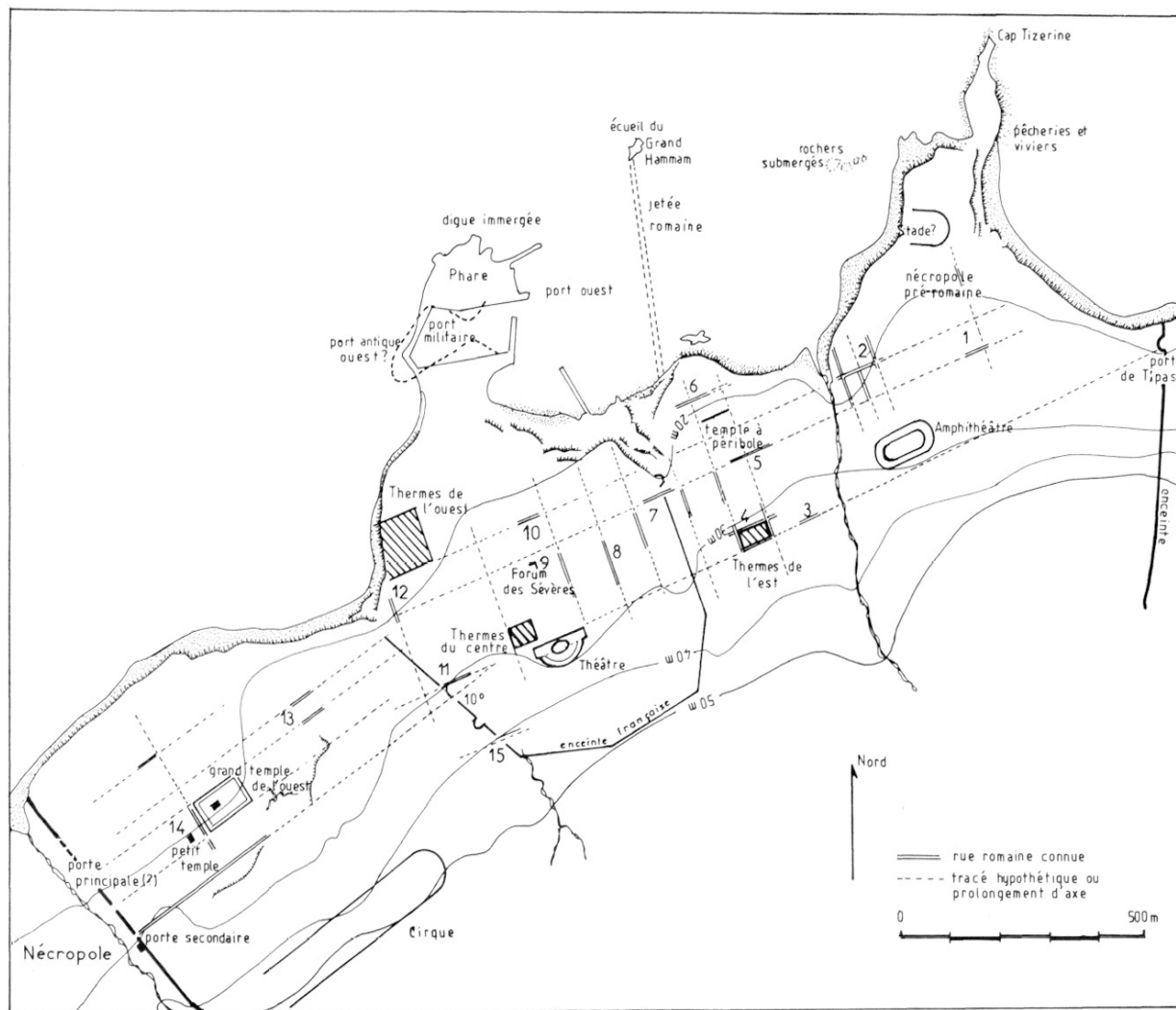


Fig. 30 – Plan restitué de Caesarea. Les numéros renvoient à des découvertes précises d'éléments de voirie : 1 : Fouilles de la propriété Saadoun (*BACTHS*, 1923, p. CXXII) (A. BALLU, *Rapport... en 1923, op. cit.*, p. 6); 2 : Fouilles de la (nouvelle) gendarmerie (J. LASSUS, *L'archéologie en 1958... loc. cit.*, p. 231-240); 3 : J. LASSUS, *Cherchel-Mosaïque de Thétis et Pélée, loc. cit.*, p. 75; 4 : Fouilles des thermes de l'est et du quartier avoisinant (M. CHRISTOFLE, *Rapport... en 1932, op. cit.*, p. 17); 5 : A. BALLU, *Rapport... en 1921*, p. 12 et n. 1, pour le decumanus; E. ALBERTINI, *BACTH*, 1923, p. CXIX, pour le cardo; 6 : Fouilles du Tennis-Club, (J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958... loc. cit.*, p. 246-269); 7 : Fouilles du terre-plein à l'est du rempart (J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1975, loc. cit.*, p. 204-205); 8 : A. BALLU, *Rapport... loc. cit.*, *BACTH*, 1917, p. 214; 9 : Sondage S. Tourrenc 1964; fouilles algéro-anglaises 1978. A. BALLU, *Rapport... 1923, op. cit.*, p. 6 (cardo de la rue de l'Hippodrome); 10 : A. BALLU, *BACTH*, 1917, p. 214; 11 : Fouille du Parc-à-Fourrage 1938-1939; 12 : M. CHRISTOFLE, *Rapport... 1932, op. cit.*, p. 18; 13 : Fouilles de la propriété Kebylen (J. BÉRARD, *Un triomphe bacchique... loc. cit.*, p. 152-153); 14 : Fouilles de la propriété Kaid Youssef (cf. *supra*, p. 72). 15 : F. CUMONT, *CRAI*, 1941, p. 103-109.

du Maghreb, aux parlers préhillaliens des premiers conquérants. Sans continuité de la vie urbaine, on voit mal comment des traits originaux se seraient conservés en plein pays berbérophone.

Plusieurs indices archéologiques militent en faveur d'une continuité relative. Dans un cas au moins des murs romains ont été trouvés à l'aplomb de murs arabes²⁷⁹. Deux rues nord-sud empruntent le tracé de cardines an-

²⁷⁹ M. Christofle, *Rapport sur les travaux de fouilles... en 1930, 1931, 1932... op. cit.*, p. 10.

tiques. Le cardo dont la rue de l'Hippodrome reprend le tracé a été suivi sur 9 m, à une profondeur de 3 m à l'angle de cette rue et de celle du commandant Lamy²⁸⁰; elle était suivie par un égout d'un mètre de haut sur 0,80 m de large. En même temps une voie dallée considérée comme le cardo maximus est signalée sous la rue qui remonte depuis la mer et s'est successivement appelée rue de l'Est, rue de Maurétanie puis de Verdun²⁸¹. Ce cardo avait sans doute déjà été repéré par V. Waïlle qui signalait l'existence de deux dalles superposés dans la cour de la maison Quartero « l'angle de la rue de l'Est et de la rue Romaine » (= rue Amiral Mouchez)²⁸².

Plusieurs tronçons de rue dallée correspondant à un decumanus ont été signalés sous la rue principale, la rue Césarée. Le seul témoignage relativement bien situable est la mention, rue Césarée, sous l'ancien musée, d'un égout muni d'un regard situé sous la voie romaine à une profondeur de 6 m par rapport au niveau actuel²⁸³. Les deux autres sont plus difficilement utilisables. En 1917 on signale en un endroit hélas indéterminé, à une profondeur de 2,10 m sous la rue Césarée la présence « d'une partie de la voie antique, dallée en grès jaune dur de 0,15 à 0,20 m d'épaisseur, limitée de chaque côté par une bordure en pierre de taille épaisse de 0,20 m (en haut) à 0,30 m (en dessous) et de 0,60 m de hauteur. Sur le côté de cette voie qui pourrait bien avoir été le decumanus maximus, on a rencontré un amas de claveaux d'arc, qui semblent s'être écroulés à cet endroit »²⁸⁴. Plus tard, sous la place Bugeaud, qui se trouve à la sortie de la ville, juste à l'est de la porte de Ténès, une rue dallée fut découverte à l'occasion de travaux de voirie²⁸⁵; elle était pavée de dalles carrées de 0,60 m de côté et de 0,22 à 0,30 m d'épaisseur. C'est un cardo conduisant aux thermes occidentaux et dont le rapport précise qu'il donnait sur la « gran-

de voie romaine passant sous la rue de Césarée ».

L'ORTHOGONALITÉ DU PLAN DE LA VILLE ANTIQUE

Si tous ces tronçons sont correctement placés, on dispose d'un argument solide en faveur d'une convergence entre l'orthogonalité du centre urbain de Caesarea et les éléments orthogonaux du plan de la ville de 1840. Le tracé de la rue de Césarée pourrait être utilisé contre cette hypothèse : voilà une rue sous laquelle des éléments de la voirie antique sont signalés, or elle n'est pas conforme à l'orientation des decumanus. En fait la comparaison de son tracé en 1840 et dans les plans récents montre que dans sa partie orientale, celui-ci a été modifié. Son rôle actuel de rue principale de Cherchel n'implique pas qu'elle soit l'héritière du decumanus maximus de Caesarea. Son tracé, comme celui de bien d'autres rues, exprime l'évolution du plan de la ville.

L'hypothèse d'un plan orthogonal transmis de l'époque antique à la nôtre est rendue plus vraisemblable par la conformité entre l'axe des rues orthogonales de la ville moderne et celui des principaux monuments de la ville antique. La direction du decumanus à l'est et au centre de celle-ci est une ligne passant devant le théâtre et longeant les thermes de l'Est par le sud, pour aboutir à la porte de Tipasa. Les axes de l'amphithéâtre et du théâtre sont parallèles. Cet axe forme un angle droit avec un cardo dont la direction exacte est donnée par les thermes de l'Ouest et ceux du Centre. Le géométrisme relatif de la ville arabe tel qu'il apparaît sur les plans est donc bien probablement un héritage antique. Le quadrillage apparu dans les fouilles de la gendarmerie s'intègre parfaitement à cet ensemble²⁸⁶.

²⁸⁰ A. BALLU, *Rapport sur les travaux... en 1923*, Alger, 1924, p. 6.

²⁸¹ Dans *BACTHS*, 1917, p. 214.

²⁸² V. WAÏLLE, *Nouveau rapport sur les fouilles de Cherchel en 1903-1904*. Rapport adressé à M. Jonnart, dans *RAf.*, 48, 1904, p. 77. (= S. GSELL, *Atlas archéologique...*, Paris, 1911, f. 4, 16, n° 17.

²⁸³ A. BALLU, *Rapport... en 1924*, Alger, 1925, p. 13.

²⁸⁴ ID., *Rapport... en 1916*, dans *BACTHS*, 1917, p. 214 avec renvoi au *BACTHS* 1910, p. 93 et suivantes.

²⁸⁵ M. CHRISTOFLE, *Rapport sur les travaux... en 1930, 1931 et 1932*, Alger, p. 18.

²⁸⁶ Cf. *supra*, p. 73.

LA QUESTION DE L'ORIENTATION
DES QUARTIERS URBAINS

Le decumanus dégagé sur une longueur de 300 m à l'ouest de la ville antique donne une orientation assez précise des axes de ce quartier : il correspond à un cardo formant un angle de 328° avec le nord. Une telle orientation constitue une déviation de 7 à 10 degrés par rapport à celle définie au centre par les monuments antiques connus : thermes de l'Ouest (335°), amphithéâtre (335°), thermes de l'Est (339°), théâtre (338°)²⁸⁷.

On pourrait songer à un changement d'axe dû à des phases successives du développement urbain. Une telle hypothèse peut s'appuyer sur le parallèle évident avec une ville comme Lepcis Magna où l'on observe également un angle d'une dizaine de degrés entre le quartier des deux premiers siècles de notre ère et celui de l'époque sévérienne²⁸⁸. Le cas de Sabratha est analogue²⁸⁹. Dans le cas d'une autre ville africaine, Volubilis, R. Rebuffat a cherché à mettre en rapport trois orientations différentes avec trois phases du développement urbain²⁹⁰.

Mais à Caesarea le problème se présente de manière sensiblement différente et il serait bien difficile dans l'état actuel des connaissances d'assigner une antériorité à l'un des deux axes. Les fouilles de 1967 ont montré que « ce quartier occidental de la capitale de Juba avait déjà des bâtiments disposés selon un plan régulier dès la fin du I^{er} siècle avant J.-C. »²⁹¹. Il est donc contemporain des quar-

tiers du centre et de l'est dont l'aménagement est en partie daté par le théâtre et l'amphithéâtre, tous deux monuments d'époque jubéenne. On peut d'autre part relever des orientations sensiblement différentes dans les quartiers orientaux : 346° pour le cardo de la Gendarmerie, 343° pour celui découvert juste à l'est du rempart français ; 340° pour la maison du Tennis-club et 338° pour celle du cap Tizerine.

Il est donc possible qu'il n'y ait jamais eu de decumanus rectiligne traversant la ville de part en part sur 2 km. Une telle voie ne pouvait d'ailleurs relier les portes principales occidentale et orientale²⁹². Certes, sur le plateau littoral, il n'existe aucun obstacle topographique notable. Mais ce plateau est relativement étroit (3 à 400 m de large) et, le versant des collines qui le délimitent au sud étant parallèle au rivage, il en épouse la courbure générale. Les urbanistes de l'époque de Juba qui ont conçu le plan de la ville ont fort bien pu décider de l'adapter à la courbure générale de la côte : c'est à mon avis même ce qui explique la diminution de l'angle obtus que les cardines font avec le nord à mesure que l'on va vers l'ouest²⁹³. On aurait d'ailleurs sans doute tort de rechercher un plan directeur d'un géométrisme absolu : même si la rue préexistait à l'*insula*, elle n'a pas manqué elle-même de s'adapter aux conditions topographiques locales²⁹⁴. La seule placette que l'on connaisse fournit d'ailleurs une illustration de cette relative irrégularité : elle est trapézoïdale²⁹⁵.

Alors qu'il me paraît certain que la cons-

²⁸⁷ Ces chiffres sont à utiliser avec précaution ; car ils ont été établis à partir de mesures sur un plan au 2 000^e et non à partir de visées sur les sites comme il serait souhaitable.

²⁸⁸ R. BIANCHI-BANDINELLI, *The buried City, Excavations at Leptis Magna*, London, 1966, p. 23 ; plan dans P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia dell'Africa Romana*, (t. 7 du vol. 10 (archeologia) de la 3^e section de l'*Enciclopedia classica*), Turin, 1970, p. 71 et fig. 40, p. 504.

²⁸⁹ ID., *ibid.*, p. 7 et fig. 41, p. 505. D. E. L. HAYNES, *An archeological and historical Guide to the pre-islamic Antiquities of Tripolitana*, Londres, 1955, p. 107, plan. Le développement de la ville selon un nouvel axe remonterait à la seconde moitié du II^e siècle.

²⁹⁰ R. REBUFFAT, *Le développement urbain de Volubilis*, dans *BACTHS*, n.s., 1965-1966, p. 231-240. Ces trois pha-

ses sont la fin du I^{er} siècle avant J.-C., l'époque de Trajan-Hadrien, les années 168-169.

²⁹¹ S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Recherches et travaux en 1967*, dans *BAA*, 3, 1968, p. 3.

²⁹² Tipasa de Maurétanie présente un cas analogue où un decumanus ne pouvait joindre les deux portes ouest et est.

²⁹³ Répétons encore que des mesures plus précises effectuées sur le site permettraient sans doute d'y voir plus clair. Les plans dont je disposais paraissent avoir comporté des imprécisions qui, ajoutées les unes aux autres, peuvent être source d'erreurs graves.

²⁹⁴ R. ÉTIENNE, *Le Quartier nord-est de Volubilis*, Paris, 1960, p. 12.

²⁹⁵ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 204.

truction des grands monuments urbains est en relation avec l'avènement de Juba II, un doute subsiste donc pour le plan d'urbanisme. La réalité d'un plan orthogonal est établie, ainsi que, dans le quartier occidental, sa relation avec l'urbanisme jubéen. Mais son articulation avec la ville pré-jubéenne dont les fouilles algéro-anglaises viennent de montrer l'importance, reste à éclairer : à Cherchel, comme sur bien d'autres sites antiques, l'urbanisme géométrique est antérieur à l'implantation romaine.

L'ÉVALUATION DE LA POPULATION URBAINE DE CAESAREA

S. Gsell avait proposé d'évaluer à 100.000 habitants la population de Caesarea à son apogée²⁹⁶. De son côté C. Courtois propose 37.000 habitants, soit à peine un millier d'habitants de plus que l'évaluation qu'il propose pour Lepcis Magna²⁹⁷. L'opinion de G. Ch. Picard²⁹⁸, selon lequel les estimations de C. Courtois étaient trop basses, a été critiquée par A. Lézine dans un article intitulé « Sur la population des villes africaines »²⁹⁹. Insistant sur l'importance des espaces non bâtis dans une ville antique (près de 30% de la surface totale à Carthage, 20% à Dougga) et sur la superficie des domus, 1260 m² en moyenne à Carthage, il propose un coefficient de densité encore plus bas que celui de C. Courtois : 140 à 150 habitants à l'hectare. Je crois cette densité valable pour Caesarea dans le périmètre de laquelle était inclus, comme à Carthage, le cirque et où la superficie des maisons me paraît du même ordre. Si cette hypothèse est valable, les 150 ha compris dans l'enceinte en dessous de la courbe des 50 m qui constituent un maximum et que C. Courtois a pris pour

base de son évaluation, n'ont pas accueilli plus de 20 à 22.000 habitants. Précisons qu'une telle évaluation que certains trouveront pessimiste est liée directement à une certaine conception de la ville. Caesarea m'apparaît comme une ville résidentielle, capitale d'une province et lieu de résidence d'une aristocratie urbaine vivant de l'exploitation de la terre, et non comme un grand centre commercial ou industriel attirant des populations pauvres acceptant de vivre dans un habitat à forte densité.

Conclusion

PLACE DE L'URBANISME JUBÉEN DANS L'URBANISME ROMAIN D'ÉPOQUE AUGUSTÉENNE ET CONTINUITÉ DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, dans ce chapitre et dans le précédent, quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur les rapports entre le plan de la Caesarea de Juba et celui de la Iol de ses prédécesseurs les rois maures, le programme d'urbanisme mis en œuvre dans sa capitale par ce souverain me paraît constituer une pièce importante à verser au dossier de l'urbanisme augustéen en Occident. L'importance des créations urbaines sous les règnes d'Auguste et de son premier successeur, Tibère, a été depuis longtemps mise en évidence en Orient³⁰⁰. Mais c'est l'ensemble du bassin méditerranéen qui a été concerné : dans son *Manuel d'archéologie Gallo-Romaine*, A. Grenier insistait sur l'importance et le nombre des villes gauloises se rattachant « au grand mouvement d'organisation et de construction du début de l'ère

²⁹⁶ S. GSELL, *Cherchel, antique Iol-Caesarea...*, op. cit., p. 222.

²⁹⁷ C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1954, p. 108, n. 1.

²⁹⁸ G. CH. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959, p. 172-173.

²⁹⁹ A. LÉZINE, *Sur la population des villes africaines*, dans AA, 3, 1969, p. 69-82.

³⁰⁰ D. MAGIE, *Roman rule in Asia Minor to the End of the third Century after Chr.*, Princeton, 1950, p. 499-500 et n. 23 et 24, p. 1358-1359.

romaine»³⁰¹. Des constatations analogues sont faites dans d'autres provinces d'Occident. Ainsi un colloque sur les villes augustéennes d'Espagne a souligné l'importance de cette période pour l'urbanisme romain dans la péninsule ibérique. En Afrique même, le cas de Lepcis Magna dont l'espace urbain est transformé à la même époque, vient confirmer l'image qui a été présentée d'une ville indigène reprenant immédiatement les thèmes romains; comme Juba à Caesarea, son aristocratie «se fait l'agent de transmission des idéaux romains et impériaux» pour reprendre l'expression employée par E. Smadja³⁰².

Il s'agit d'un urbanisme authentiquement romain. Bien sûr si le promoteur, Juba II, nous est connu, les architectes urbanistes qui ont conçu ce plan, restent inconnus. En se fondant sur le philhellénisme de Juba II qui écrivait en grec et sur l'ascendance égyptienne de son épouse Cléopâtre Séléné, il ne faudrait pas trop vite conclure à une influence directe des traditions orientales. À cette époque, les influences hellénistiques passent par le relais de Rome: romaines sont les mesures en fonction desquelles a été mis en place le quadrillage urbain, romains sont les principaux monuments urbains: théâtre, amphithéâtre, cirque, forum, thermes dont certains ont pu être construits bien après l'époque royale, mais certainement sur des emplacements réservés à cet effet³⁰³.

L'importance de la période augustéenne permet, en partie, de rendre compte de la médiocrité relative des témoignages d'activité éditiliale portant sur les périodes ultérieures. Le souci principal des successeurs devait être le maintien en état du patrimoine monumental. Quelle qu'en soit la raison et quel que soit le loyalisme des Césaréens à l'égard de Rome,

la disparition des rois fondateurs, évergètes par excellence pour leur cité à laquelle ils pouvaient consacrer une partie des richesses du royaume, dut créer une situation inquiétante. Il faut supposer que les ressources propres de la cité, les dons de son aristocratie et les bienfaits impériaux envers la capitale d'une nouvelle province, furent suffisants. Le second siècle vit la mise en chantier des grands établissements thermaux et peut-être du cirque. Mais ce fut sans doute surtout une période d'amélioration et d'adaptation des monuments antérieurs: les plus notables de ces travaux concernent le rempart, l'aqueduc oriental et sans doute aussi les édifices liés aux jeux — l'amphithéâtre qui est agrandi et le théâtre dont le dispositif de représentation est modifié —. Des recherches archéologiques systématiques ne manqueront pas d'allonger cette liste qui se fonde seulement sur la série limitée des monuments étudiés et que ne nourrit aucune dédicace. Elle prouve déjà que la Caesarea romaine a eu la capacité de prendre en charge le capital éditiliale légué par les rois, de l'améliorer et de le compléter. Dans ce domaine, la première partie du troisième siècle se situe dans la parfaite continuité de la période précédente. De l'époque sévérienne datent la *porta triumphalis* du cirque et, semble-t-il, la construction d'un nouveau forum ou le réaménagement de l'ancien. Car non seulement il n'y a aucune raison pour que l'époque sévérienne n'ait pas constitué pour Caesarea une période de rénovation urbaine comme dans d'autres villes d'Afrique, mais l'accession à l'Empire du Césaréen Macrin a pu être l'occasion de constructions ainsi que le suggère un parallèle tentant avec les réalisations du Lepcитайn Septime-Sévère dans la patrie.

³⁰¹ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 3^e partie, *L'architecture*, Paris, 1958, p. 246.

³⁰² *Symposium de Ciudades Augusteas (5-6 oct. 1976)*, Saragosse, 1976. E. SMADJA, *L'inscription du culte impérial dans la cité: l'exemple de Lepcis Magna au début de l'Empire*, dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 4, 1978, p. 171-186.

³⁰³ Sur l'hellénisme de Juba II cf. S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 8, Paris, 1930, p. 244-246. Ce qui est en question, ce n'est pas cet hellénisme, mais le

relais de Rome. N'oublions pas que Juba a appris le grec à Rome. La recherche de parallèles dans le monde hellénistique conduit à des erreurs, comme celle que fait J. M. Lassère en rapprochant le port de Caesarea de celui d'Alexandrie (*Ubique Populus*, Paris, 1978, p. 382). Le modèle du port appuyé à un îlot est courant en Méditerranée; quand cet îlot n'existe pas, on en construit un comme à Ostie ou à Caesarea de Palestine. Nul besoin de faire appel à des précédents lagides véhiculés par Cléopâtre Séléné. Cf. *infra*, p. 108, n. 101 et p. 163.

CHAPITRE III

LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES DE L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Pour étudier la société de Caesarea, nous disposons d'un matériel épigraphique important, 1 085 inscriptions et fragments d'inscriptions¹, qui font de cette ville un des sites épigraphiques les plus importants d'Afrique du Nord, loin derrière Lambèse qui en compte plus de 1 600, mais nettement devant la plupart des sites d'Afrique Proconsulaire, Thougga, Théveste, Madaure, Thubursucu Numidarum, à égalité avec Castellum Celtianum, Cirta ou même Carthage (si l'on déduit les inscriptions chrétiennes de ce site)².

Ces chiffres ne doivent pas faire trop illusion. D'une part beaucoup de textes sont en réalité de simples fragments et les listes onomastiques ne font pas connaître plus de 1 100 personnes. D'autre part ce sont essentiellement des textes funéraires livrés par les fouilles des nécropoles. Le centre de la ville romaine a été constamment occupé. Il n'a jamais été vraiment accessible aux archéolo-

gues, sauf par hasard, et une grande partie des matériaux a été réutilisée dans des constructions postérieures. Il en résulte une médiocre connaissance de l'aristocratie locale³. Aucun sénateur n'est connu avec certitude, sauf au IV^e siècle, et le nombre des chevaliers attestés est assez réduit.

La périodisation du matériel épigraphique m'a semblé être le moyen de donner une dimension historique à l'étude de la société de Caesarea qui va être conduite dans les deux chapitres suivants. C'est de sa possibilité qu'il va être question ici.

Un petit nombre d'inscriptions sont datées soit directement par l'année provinciale soit indirectement par la mention d'une personnalité connue, souverain maure ou gouverneur romain. Mais la majorité des épitaphes ne l'est évidemment pas. Pour rendre ce matériau utilisable historiquement, j'ai cru possible de le répartir en trois groupes. Le premier

¹ Elles se décomposent en 735 inscriptions et fragments d'inscriptions publiées au *CIL*, VIII, et dans ses suppléments (225 textes publiés au *CIL*, VIII ne sont ni repris ni corrigés dans le supplément; celui-ci, en comptant les textes améliorés et les textes nouveaux, comprend 510 numéros. Ultérieurement 174 inscriptions ont été publiées dans diverses revues essentiellement la *Revue Africaine* (32 textes), le *BACTHS* (84 textes), *Libyca, arch. épigr.* (12 textes) et les *MEFR* (27 textes). La mise à jour du catalogue des inscriptions de Cherchel que j'ai commencée en 1967 m'a amené à publier plus de 280 textes et fragments de textes. Ces textes ont été pour la plupart publiés dans le *Bulletin d'archéologie algérienne*, t. 4 (*Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, p. 112-120), t. 5, 1974, (*Nouvelles inscriptions de Cherchel*, p. 173-193,

t. 6, 1975-1976, (*Nouvelles inscriptions de Cherchel, seconde série*, p. 83-165), t. 7 (*Nouvelles inscriptions de Cherchel, troisième série*). À partir du t. 6, j'ai cru préférable d'adopter une série continue dans la numérotation des textes : les inscriptions publiées dans le t. 6 vont jusqu'au n° 113; celles publiées dans le t. 7 reprennent au n° 114.

² Des chiffres sont donnés à titre indicatif par J. M. Lassère dans ses *Recherches sur la chronologie des épitaphes païennes de l'Afrique*, dans *AA*, 7, 1973, p. 25 (Carthage), p. 58 (Thugga), p. 81 (Theveste), p. 96 (Lambèse), p. 108 (Cirta).

³ Dans d'autres villes, la situation est inverse; ainsi à Djemila (Cuicul) dont les nécropoles n'ont pas été fouillées.

rassemble les textes datables du règne d'Auguste à celui de Trajan, le second ceux datables de la fin du règne de Trajan à celui de Dioclétien, le troisième, les textes des IV^e et V^e siècles.

LES INSCRIPTIONS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE

Peuvent être datées de la première période les épitaphes où ne figure pas l'invocation aux Dieux Mânes. C'est une observation qui a été faite dans l'ensemble du monde romain, à l'extérieur de la ville de Rome⁴. À Cherchel, elle est vérifiée par l'étude de la formule funéraire des épitaphes des affranchis et des esclaves royaux. Le caractère bien daté de ce petit lot d'épitaphes rend intéressante la description détaillée de la formule funéraire qui y est employée.

Au nombre de 22, les épitaphes datées par la mention d'un des rois maures peuvent être réparties en 3 groupes : 11 épitaphes d'affranchis et d'esclaves de Juba, 7 d'affranchis et d'esclaves de Ptolémée, tandis que 4 autres ne sont pas déterminables. Deux textes sont de *elogia*. Aucun des supports (stèle, plaque ou urne) n'est caractéristique de l'un ou de l'autre groupe.

La seule différence notable dans la formule funéraire des deux groupes datés concerne le cas auquel est énoncé le nom du mort : au nominatif pour les esclaves et affranchis de Juba, au datif pour ceux de Ptolémée. Il est dommage que la validité de ce critère permettant d'introduire une intéressante coupure chronologique à l'intérieur des épitaphes du premier siècle, ne puisse être vérifiée sur un plus important lot de textes. Dans l'état actuel des connaissances, il m'a semblé imprudent de fonder sur lui une chronologie.

Mis à part l'utilisation des cas, aucune différence notable n'apparaît dans le formulaire des épitaphes des deux groupes. L'absence

d'indication de la durée de vie, qui est considérée comme un critère d'ancienneté se retrouve sur 5 épitaphes du premier groupe et 2 du second. La formule *H(ic) s(itus) e(st)*, abrégée de diverses manières ou développée, se lit sur 7 inscriptions du premier groupe et 3 du second. Dans un cas a été gravée la formule plus rare *ossa tibi bene adquiescant*. L'acte de dédier la tombe est indiqué à deux reprises dans chaque groupe par *posuit* ou *fecit*. La formule *S(it) t(ibi) t(erra) l(evis)* n'apparaît que dans deux cas. En outre on relève *ob meritis* et *sua impensa*.

L'indication des années de vie est donnée soit au génitif précédé dans un cas de *fuit*, soit le plus souvent à l'ablatif précédé de *vixit*, soit encore dans un autre cas à l'accusatif précédé de *vixit*. Dans trois cas, la précision est poussée jusqu'au décompte des jours. Enfin sur l'épitaphe d'un affranchi de Ptolémée on lit *vixi annu minus dieb(us) XV* (CIL, VIII 9351) peut-être pour *annum unum diebus XV* par distorsion des cas comme dans une autre épitaphe.

Ce petit lot d'inscriptions donne les principales caractéristiques des épitaphes de l'époque julio-claudienne. Par élimination, elles me paraissent montrer que les seuls apports nouveaux de l'époque suivante sont l'invocation aux Mânes, l'utilisation d'adjectifs qualifiant le mort ainsi que celle des superlatifs. Mais aucun lot d'inscriptions ne me permet de proposer pour l'apparition des adjectifs et superlatifs une date, même approximative.

L'étude de la formule funéraire des épitaphes de cette série m'a montré que les hypothèses faites dans les régions danubiennes⁵ sur l'ancienneté de l'emploi du génitif pluriel *annorum* pour introduire le nombre des années de vie, étaient fondées pour Caesarea : *annorum* ne se rencontre sur aucune inscription placée sous l'invocation *DMS*. Mais il convient d'être prudent. Ainsi à Tarragone, G. Alföldy a développé *ann* en *ann(orum)* sur

⁴ J. M. LASSÈRE, *loc. cit.*, tableau de la datation de la formule funéraire et bibliographie, p. 120-121.

⁵ J. M. LASSÈRE (*ibid.*, p. 127) relève que l'indication *annorum* sans *vixit* est une « particularité rare en Afrique ». A. SCHÖBER, *Die römische Grabsteine von Noricum und Pannonien*, dans, *Sonderschriften des Osterr. Arch.*

Inst. in Wien, t. 10, 1923, p. 11) considérait que cette formule était caractéristique du I^{er} siècle ap. J.-C. Cette observation est confirmée par G. ALFÖLDY (*Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969, p. 29).

LES ÉPITAPHES DE LA DOMESTICITÉ DES ROIS MAURES ¹

Source	fam- lia de Juba	fam- lia de Ptolé- mée	type du monument			frag- ment d'épi- taphe	cas du nom du mort		elo- gium	indication de la durée de vie						H(ic) S(itius) E(st)	S(ic) T(ibi) T(erra) L(evis)	Ossa tibi bene ad- que- scant	ob- me- ritis	sua im- pen- sa	po- sui	fecit					
			stèle	plaque	urne		datif	nomi- natif		ab- sente	généatif pluriel	ablatif	accu- satif	fu- it	vixit								indica- tion du nom- bre de jours				
CIL, VIII, 9344	+				+		+				+				+												
ibid., 9346	+				+		+				+				+												
ibid., 9348	+						+				+					+											
ibid., 9349	+			+			+				+																
ibid., 9350	+			+			+				+							+									
ibid., 9351	+			+			+		+																		
ibid., 21085	+	+			+		+															+					
ibid., 21086	+			+			+															+					
ibid., 21087	+			+			+															+					
ibid., 21088	+			+			+															+					
ibid., 21090	+			+			+															+					
ibid., 21092		+			+		?			+																+	
ibid., 21093		+			+		+			+																	+
ibid., 21094		+			+		+			+																	+
ibid., 21095		+			+		+			+																	+
ibid., 21097		+			+		+			+																	+
ibid., 21442		+			+		+			+																	+
AE, 1943, 102	+				+		+			+																	+
AE, 1971, 517		+			+		+			+																	+
AE, 1971, 519		+			+		+			+																	+
BAA, 7, 244	+				+		+			+																	+
inédit					+		+			+																	+

Remarques : ce tableau ne récapitule pas toutes les inscriptions de Caesarea où sont mentionnés les rois Juba et Ptolémée, mais les seules épitaphes utilisables pour l'étude de la formule funéraire. Dans la colonne « indication de la durée de vie à l'ablatif », (+) signifie qu'il s'agit d'un développement de l'abréviation *ann.* Par ailleurs, il existe deux cas de distorsion de cas (CIL, VIII 9350 et 9351).

¹ Il existe à Rome d'autres épitaphes d'affranchis royaux : CIL, VI, 10110 (Eclogae regis Jubae mirae quae vixit) a(mmis) XVIII ibid. 20409 : Iuliae Hymni regis Ptolemaei (libertae) (liberti) Charidi concub(tinae).

une épitaphe introduite par la formule DM et a daté du troisième siècle un texte où la durée de vie est introduite par *annorum*⁶.

Les épitaphes sur plaque de marbre.

Les épitaphes du premier groupe sont gravées sur des plaques ou des stèles. Au nombre de 106, ces plaques proviennent de monuments funéraires mal connus : ils avaient été anciennement détruits ou encore les archéologues qui les ont dégagés, ont porté attention exclusivement à l'inscription en négligeant de décrire le monument auquel la plaque a été arrachée. Certains devaient être des *columbaria*⁷, d'autres des monuments maçonnés de forme mal déterminée. Au cours de fouilles sur la nécropole occidentale, une de ces plaques a été trouvée sur une pyramide en blocage à gradins⁸. Il serait important de savoir si certaines de ces plaques ne proviennent pas de ces cupules en blocage qui sont l'un des monuments funéraires caractéristiques des nécropoles de Cherchel. La plupart de ces plaques sont simples et peu caractéristiques ; mais certaines comportaient un cadre à queue d'aronde analogue à celui que l'on observe dans l'architrave de certaines stèles.

*Les stèles funéraires et votives*⁹.

Ces stèles sont le monument le plus caractéristique de la première période ; elles lui sont même particulières. Les nécropoles de Cherchel en ont livré un lot de 140 environ auxquelles il faut ajouter 28 stèles votives de forme identique. Toutes sont de petite taille : leurs dimensions vont pour les plus petites d'une largeur d'une quinzaine de cm sur une

hauteur d'une trentaine de cm, à une largeur de 25 à 27 cm sur une hauteur de 68 à 70 cm pour les plus grandes. Elles sont taillées dans des plaques de marbre de 3 à 5 cm d'épaisseur.

Quatre éléments principaux peuvent y être distingués. En haut, la stèle se termine par un

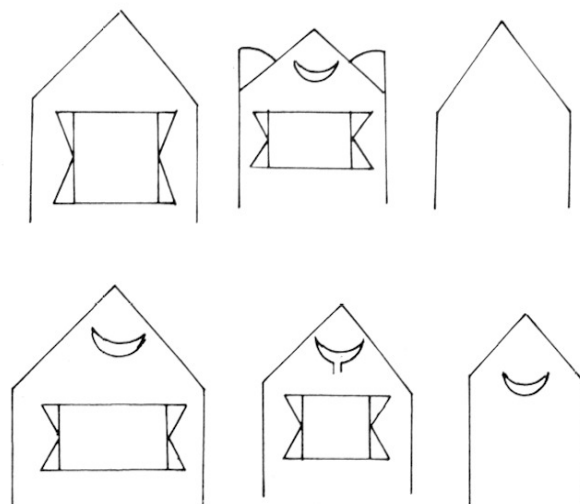


Fig. 31 – Formes des stèles du I^{er} siècle ap. J.-C.

fronton triangulaire muni parfois d'acrotères. Dans ce fronton est figuré un croissant de lune dont les cornes sont dirigées vers le haut ; parfois l'intérieur des cornes du croissant est décoré d'une lune ou d'une rosace ou d'un astre à six branches¹⁰. Le croissant de lune peut également être placé sur une hampe. Ce décor a été interprété en terme de symbolisme astral¹¹. Le fronton n'est pas toujours dégagé. Souvent il est seulement dessiné par un trait. Ce type de stèle est évidemment proche de la plaque. Dans ce cas, les angles peuvent être décorés de motifs floraux (fig. 31).

⁶ G. ALFÖLDY, *Die römischen Inschriften von Tarraco*, Berlin, 1975 n° 384 et 904.

⁷ Le nombre des *columbaria* connus à Caesarea est relativement important. PH. LEVEAU, *Trois tombeaux monumentaux à Caesarea*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 101-147 ; E. ARCHAMBAULT, *Sur la nécropole de Iulia Caesarea*, Sarlat, 1916.

⁸ Tombe de Marcia Rogata : PH. LEVEAU, *Une mensa de la nécropole occidentale de Caesarea*, dans *Karthago*, 18, 1979, p. 127-131 = *AE*, 1978, 896.

⁹ P. GAUCKLER, *Le musée de Cherchel*, Paris, 1895, p. 33-35. Les techniques mises en œuvre par les ateliers lapi-

daires ont fait l'objet du VII^e Congrès International d'épigraphie grecque et latine. B. Helly en étudie un exemple pour la Thessalie : B. HELLY, *Ateliers lapidaires de Thessalie*, dans *Actes du VII^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine, (Constantza 9-15, septembre 1977)*, Bucarest-Paris, 1979, p. 63-70.

¹⁰ Que l'on retrouve sur les monnaies de Juba : J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955, p. 87-88 (n° 189-192).

¹¹ M. LEGLAY, *Saturne africain, Histoire*, Paris, 1966, p. 171-181. H. D'ESCURAC-DOISY, *Inscriptions de Timgad*, dans *Libyca, arch. épigr.* 4, 1957, p. 116-117.

L'inscription est gravée sur l'architrave. Le plus souvent, le champ épigraphique est délimité par un cadre en forme de queue d'aronde. Normalement ce cadre était tracé avant l'inscription et les lignes du texte en débordent fréquemment les limites. Mais la stèle *CIL*, VIII, 21275 donne un exemple du cas inverse où le cadre a été dégagé après que le texte eut été gravé. En dessous était souvent évidée une niche dans laquelle étaient figurés un ou plusieurs personnages. Parfois elle est encadrée de colonnes dont les chapiteaux supportent l'architrave. Les personnages figurés sont le plus souvent des enfants représentés tenant une grappe de raisin dans la main droite pendante le long du corps et un oiseau dans la main gauche repliée sur la poitrine, gestes qui se sont prêtés à interprétation symbolique. D'autres sont des adultes figurés avec des instruments caractérisant leur profession : épée, sistre, bâton... Mais aucun de ces bas-reliefs ne doit présenter de caractère réaliste¹².

Dans deux cas, des stèles de ce type sont qualifiées du nom de *cipus* (*CIL*, VIII 21214 : *fecit cipu*; *BACTHS*, 1954 p. 135 : *cipu posit*)¹³.

Ces stèles sont susceptibles d'une datation. En effet aucune stèle de ce lot très homogène ne comporte d'invocation aux Dieux Mânes. Sur une forte majorité d'entre elles (117 sur 138), le nom du mort est porté au nominatif; sur 16 seulement, il est au datif, les 5 restantes étant des *elogia*. La datation des stèles funéraires de Cherchel est donc bien liée à la chronologie de la formule funéraire. Or nous avons vu que sur ce site, l'absence de l'invocation aux Dieux Mânes est caractéristique du premier siècle. Elle n'apparaît sur aucune des 23 épitaphes d'affranchis et d'esclaves des souverains maures. De plus sur les 220 por-

teurs de gentilices relevés sur l'ensemble des inscriptions caractérisées par l'absence d'invocations aux Dieux Mânes, je n'ai décompté que 5 *Aelii* dont le nom figure au datif et 3 *Ulpia* relevés sur deux plaques qui paraissent brisées en haut. Au contraire, parmi les épitaphes placées sous l'invocation des Dieux Mânes, sur 390 porteurs de gentilices, 14 étaient des *Aelii* et 18 des *Ulpia*.

La chronologie proposée pour les stèles de Cherchel semble particulière à ce site. Dans son étude, J. M. Lassère paraît avoir rencontré des stèles avec DMS¹⁴. Les stèles de Cherchel s'apparentent pour la forme générale aux stèles d'Afrique du Nord. Si cette parenté s'explique par des traditions puniques, c'est pourtant avec les stèles funéraires grecques que l'on trouve la plus nette ressemblance. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter la publication des monuments funéraires de Rhénée, près de Délos¹⁵.

Ces observations chronologiques ont une conséquence sur la datation des 28 stèles votives dont 16 dédiées à Saturne qui sont absolument identiques. M. Leglay, n'ayant pas fait le rapprochement avec cette datation des stèles funéraires, les plaçait entre le I^{er} et le III^e siècle. La plus ancienne stèle votive datée est de 30 ap. J.-C.¹⁶. Le seul autre monument dédié à Saturne et datable est un autel de la fin du second siècle (*CIL*, VIII, 20961). Rien ne paraît donc contrevenir à la datation de l'ensemble de ces stèles votives au premier siècle après J.-C.; c'est une simple précision¹⁷. Elle me permet de rattacher à la première période les noms de l'ensemble des dédicants (fig. 32).

Le caractère particulier de cette série de stèles me paraît mettre en question l'attribution à Icosium de trois inscriptions qui sont justement des stèles funéraires de ce type.

¹² Le *talis erat* gravé sur la stèle *CIL*, VIII, 21346. En dessous d'une niche conclut certainement un éloge funéraire; P. GAUCKLER, *op. cit.*, p. 34.

¹³ J. M. LASSÈRE, *loc. cit.*, p. 59.

¹⁴ À Thugga (id., *ibid.*, p. 58-63).

¹⁵ M. T. COUILLOUX, *Les monuments funéraires de Rhénée*, Paris, 1974.

¹⁶ L. LESCHI, *Un sacrifice pour le salut de Ptolémée, roi de Maurétanie*, dans *Mélanges E. F. Gautier*, Alger, 1937,

p. 332-340 = *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaine*, Paris, 1937, p. 389-392. (*AE*, 1938, 149).

¹⁷ M. LEGLAY, *Saturne africain, Histoire*, Paris, 1966, p. 79-80; M. Leglay souligne la précocité des ex-voto de Cherchel; mais évoquant la « lointaine et obscure Maurétanie », il sous-estime la précocité du développement urbain. Catalogue de ces stèles, dans *Saturne africain, Les monuments*, t. 2, Paris, 1966, p. 314-321.



Fig. 32 – De gauche à droite, stèle funéraire d'un affranchi de Juba (*CIL*, VIII, 9350); stèle funéraire à *elogium* de Flora (*ibid.*, 9473); stèle dédiée à Saturne par C. Dometius Valentinus (*AE*, 1952, 101).

L'une, *CIL*, VIII, 9265, est conservée à Florence dans la collection des Standardii; elle a été apportée là par un marchand d'Alger, ce qui est la seule raison de son attribution à ce site; mais cette collection compte plusieurs autres inscriptions provenant de Cherchel. Une autre *CIL*, VIII, 9262 est conservée au Musée d'Alger avec la mention «provenance inconnue». D'après le *CIL*, VIII, elle vient d'une maison d'Alger. Mais ce type d'inscription est prisé des amateurs et elle ressemble trop aux stèles de Cherchel pour que je ne puisse admettre qu'elle vienne de ce site. C'est également le cas de la stèle *CIL*, VIII, 9284 dédiée à L. Sulpicius Quadratus. Une source d'erreur expliquant ces confusions est probablement constituée par la mention «trouvée route d'Alger»

ou «route de Tenès» fréquemment portée sur ces stèles; après les avoir transportées à Alger, on a dû oublier leur vraie origine pour ne retenir que le nom de la ville qui y était notée (fig. 33)¹⁸.

D'autres stèles ont été trouvées sur les nécropoles de Cherchel. L'une est de forme trapézoïdale. Quelques autres présentent un sommet arrondi, forme fréquente en Italie¹⁹.

Autres monuments funéraires de la première période (urnes, bases...).

Les urnes funéraires sont également caractéristiques de la période chronologique correspondant au règne de Juba et au I^{er} siècle après J.-C. Celles qui comportent des épi-

¹⁸ S. Gsell avait émis une semblable hypothèse pour le texte *CIL*, VIII, 9257 ainsi que le rappelle J. M. LASSÈRE (*Ubique Populus... op. cit.*, p. 227) (S. GSELL, *Histoire ancienne... op. cit.*, t. 8, p. 240 et n. 7). La notion d'ateliers locaux a été utilisée par M. Waelkens pour l'attribution à certains sites d'inscriptions ayant voyagé (M. WÆLKENS, *Ateliers lapidaires en Phrygie*, dans *Actes du VII^e Congrès*

International d'Épigraphie grecque et latine, Bucarest-Paris, 1979, p. 105-128).

¹⁹ Stèle trapézoïdale : *BAA*, 7, n° 118; *AE*, 1952, 102 stèles à sommet arrondi : *RAF*, 1903, n° 13, p. 123; *MEFR*, 64, 1952, n° 10; *BAA*, 6, n° 23 (s'il ne s'agit pas d'une stèle retaillée).



Fig. 33 – *CIL*, VIII, 9262 (en haut); *ibid.*, 9284 (en bas).

taphes sont au nombre de 18; mais il en existe d'autres anépigraphes. Sur ces 21 urnes, une seule porte le nom du mort au datif, 4 ont contenu les cendres d'esclaves ou d'affranchis des rois maures. Les autres monuments datables de cette période sont 2 cupules et 3 bases sur lesquelles le nom du mort est gravé au datif²⁰.

La prise en compte simultanée de la formule funéraire et du support épigraphique m'a donc permis de définir un lot de 294 inscriptions datables de la période s'étendant en-

tre le règne d'Auguste et celui de Trajan. Je l'ai complété par les 17 à 18 bases dédiées à des divinités ou à des particuliers où le système onomastique incluait la mention de la tribu. De fait, cette mention n'apparaît jamais sur la série des bases datées de l'époque sévérienne ou du III^e siècle, alors qu'inversement l'opinion traditionnelle sur la datation de la mention de la tribu est confirmée par l'épithèque 9400 : la tribu du mort est indiquée, la formule DMS est absente.

LES INSCRIPTIONS DE LA SECONDE PÉRIODE

La postériorité de l'invocation des Dieux Mânes est illustrée par les épithèques de P. Cornelius Dammaeus et de son fils Iustus : sur l'épithèque du père, P. Cornelius Dammaeus (*CIL*, VIII, 10939) cette invocation ne figure pas, alors que c'est le cas pour celle du fils. Pour les raisons développées plus haut, je situe à Caesarea le triomphe de la coutume nouvelle d'invoquer les Dieux Mânes, au début du II^e siècle ap. J.-C. Je n'ai pas cru pouvoir faire état de différences chronologiques entre les épithèques portant la formule *Dis Manibus sacrum* ou ses diverses abréviations. En effet sur les deux faces de plaques de marbre réutilisées où donc une épithèque est forcément notablement antérieure à l'autre, on trouve les formules DM ou DMS : les inscriptions *CIL*, VIII, 21140 et 21326 sont gravées sur la même plaque, or celle qui porte l'abréviation DM est antérieure à DMS; les deux inscriptions 21125 et 21289 portent dans le même cas l'abréviation DMS. Je n'ai pas cru devoir non plus utiliser la présence du prénom comme critère d'antériorité pour séparer par exemple les inscriptions du second siècle, de celles du troisième : le prénom figure en effet sur les textes explicitement datés du troisième siècle et l'on sait qu'en Afri-

²⁰ La base dédiée à Grania Marcellina par son père (*CIL*, VIII, 21035) ne porte pas l'invocation *D.M.S.* et le nom de la morte est au datif. Mais l'inscription est datée de 254 (*APCCXV*) et Grania Marcellina est dite *qui et Crementia*. Cette exception serait inquiétante pour le système

de datation fondé sur la formule funéraire, si cette base n'entrait pas dans une série de bases analogues connues en Maurétanie et qui sont toutes de la seconde moitié du III^e siècle (par ex. *CIL*, VIII, 9045).

que la nomenclature était assez conservatrice²¹.

Le lot d'épigraphes défini par ce critère se monte à 290 numéros. Mais aucun monument n'est aussi caractéristique de cette période que les stèles l'étaient pour le premier siècle : il n'y a que 7 cupules, autant de bases et 3 autels. Or, à la différence de la stèle, la plaque n'est pas un monument funéraire : elle est fixée sur un monument qui peut être un *columbarium* ou n'importe quel monument maçonné. Il est en particulier vraisemblable qu'un grand nombre de ces plaques provenaient de cupules maçonnées. Mais en l'absence de fouilles méthodiquement conduites, la plus grande prudence demeure de rigueur.

Quelques plaques sont sculptées. La plus connue d'entre elles représente un laniste (*CIL*, VIII, 21100). Deux autres sont creusées d'une niche à sommet triangulaire rappelant la forme des stèles (*CIL*, VIII, 21062 et *BAA*, 7, n° 93)²².

Enfin le nombre des inscriptions de cette période est augmenté par une série de 24 bases honorifiques pour la plupart d'époque sévérienne, explicitement datées par l'empereur à qui elles sont dédiées, ou par une date provinciale ou par le critère onomastique que constitue sur ce type d'inscription l'absence de la mention de la tribu du dédicant.

LA FIN DE L'ANTIQUITÉ

Les IV^e et V^e siècles sont pauvrement représentés par un texte daté de 342 et une quarantaine d'épigraphes datables de cette époque par l'emploi des formules *Bonae Memoriae* ou

in pace ou par des symboles chrétiens comme le chrisme ou l'alpha et l'omega. Cette série réduite d'inscriptions ne donne sans doute pas une image fidèle de l'importance réelle de la ville au IV^e siècle²³. Ce train n'est d'ailleurs pas particulier à l'épigraphie de Cherchel : il en est de même pour des villes comme Lambèse ou Timgad dont l'épigraphie chrétienne ne reflète absolument pas l'importance attestée au IV^e siècle par les fouilles archéologiques.

On ne peut conclure sans poser une question fondamentale : quelle est la valeur représentative de cet échantillonnage par rapport à l'ensemble de la population de Caesarea ? Certes, le nombre de documents disponibles est largement supérieur au chiffre de 500 que H. G. Pflaum, à partir de son expérience, considérait comme un minimum : nous disposons de plus du double de noms²⁴. Mais la grande question, non résolue, est de savoir ce que représentent un millier de noms pour Caesarea : 1% de l'effectif d'une génération si l'on suit l'évaluation de la population de la ville à son apogée proposée par S. Gsell ; 2,5% si l'on préfère celle de C. Courtois ; 5% si l'on choisit celle que j'ai défendu plus haut²⁵. Mais ce pourcentage relativement favorable doit être divisé par le nombre de générations qui se sont succédés sur le site, soit une dizaine, et il doit, de toute manière, très mal rendre compte de la structure de la population, les classes populaires étant très certainement sous-représentées. Les pauvres n'avaient certainement pas les moyens de réunir les 4 à 500 sesterces que coûtait une pierre tumulaire aux I^{er} et II^e siècles sauf s'ils appartenaient à la *familia* d'un riche Césaréen ou étaient membres d'un collège funéraire²⁶.

²¹ P. M. DUVAL, *Observations sur l'onomastique dans les inscriptions chrétiennes d'Afrique du Nord*, dans *L'onomastique latine, colloque international du CNRS n° 574*, Paris, 1977, p. 447-456.

²² L'épigraphie *CIL*, VIII, 21272 pose un petit problème. Elle est surmontée d'un bas relief représentant deux personnages. La transcription du *CIL* ne mentionne pas *DMS*, au contraire de la publication de Poinssot et De-maeght.

²³ Cf. *infra*, p. 213-214.

²⁴ H. G. PFLAUM, *Considérations sur la méthode des « sondages » épigraphiques locaux en onomastique romaine d'après les inscriptions africaines*, dans *L'onomastique latine (Paris, 13-15 octobre 1975)*, Paris, 1977, p. 320-323.

²⁵ Cf. *supra*, p. 79.

²⁶ S. MROZEK, *Prix et rémunérations dans l'Occident romain (31 av. J.-C. — 250 ap. J.-C.)*, Gdansk, 1975, p. 54-55.

CHAPITRE IV

LES CLASSES DIRIGEANTES ET L'ARISTOCRATIE MUNICIPALE

J'ai insisté sur le caractère royal de Caesarea. Cette affirmation ne doit pas faire oublier que ce fut là un privilège momentané. Au lendemain des événements de 40 av. J.-C., l'aristocratie municipale dut compter essentiellement sur ses propres ressources pour assurer l'entretien et l'embellissement de sa ville. L'Empereur accorda certainement son aide; mais il est improbable qu'il ait pu approcher le niveau de celle apportée par les anciens rois. En ce sens donc, ce que révèle l'archéologie sur le développement monumental de la ville à l'époque romaine, est une première preuve de la richesse de son aristocratie.

Il manque encore un ouvrage d'ensemble sur les classes dirigeantes des villes africaines du Haut-Empire qui puisse soutenir la comparaison avec la thèse récente de Cl. Lepelley sur «*Les cités d'Afrique romaine au Bas-Empire*»¹. Aristocratie municipale, bourgeoisie municipale ou décurionale? L'incertitude du vocabulaire² est révélatrice de cette lacune. Ces milieux sont en fait relativement hétérogènes. Les inscriptions de Caesarea permettent de dresser la liste de 36 notables simples décurions, magistrats municipaux ou membres des

ordres dirigeants de l'Empire. C'est un nombre important bien qu'il reste modeste comparativement aux magistrats connus dans les cités de Numidie : 103 à Thamugadi, 50 à Cui cul, 86 dans la confédération cirtéenne et 35 à Lambèse³. Globalement, le système censitaire romain différencie ces gens du *populus* qui est tout au plus appelé à donner ses suffrages à tel ou tel candidat aux magistratures locales⁴. Mais, dans les faits, ils sont loin de former une classe sociale homogène. Une grande distance sociale sépare le simple décurion du riche magistrat qu'attend une promotion à l'ordre équestre et plus encore du chevalier qui rappelle dans sa titulature qu'il est *decurio caesariensium*. Par ailleurs, il faut également compter dans ces classes dirigeantes le personnel des services impériaux, lui aussi de nature hétérogène, puisque l'on peut y ranger le gouverneur, les officiers des unités militaires stationnées à Caesarea et ces affranchis impériaux qui disposaient d'un redoutable pouvoir quelque soit l'infériorité de leur condition juridique.

La documentation épigraphique est en fait plus abondante que la quarantaine de notables et les quelques fonctionnaires et affran-

¹ Cl. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, la permanence d'une civilisation municipale*, Paris, 1979.

² J. GAGÉ, (*Les classes sociales dans l'Empire romain*, Paris, 1964) emploie le terme «bourgeoisies municipales». P. VEYNE, (*Le pain et le cirque*, Paris, 1976) parle plutôt de notables et d'évergètes.

³ M. MAHBOUBI, *Les élites municipales de Numidie du*

II^e au IV^e siècle, thèse de III^e cycle, UER Histoire, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1974, p. 29-55 (seconde partie, liste des magistrats H. PAVIS D'ESCURAC, *Flaminat et société dans la colonie de Timgad*, dans *AA*, 15, 1980, p. 183-200.

⁴ Cl. Lepelley rappelle à juste titre que la démocratie non censitaire a toujours été inconnue du système politique romain (*op. cit.*, p. 318).

chis impériaux dont on peut dresser la liste. Ces gens ont en commun d'être intégrés dans un système onomastique particulier fondé sur le gentilice dont le port est le signe d'une appartenance à l'élite dirigeante. Il est donc utile d'ébaucher une prosopographie des familles notables de Caesarea. Par ailleurs ils sont réunis par des comportements religieux et culturels communs dont l'archéologie et l'épigraphie éclairent certains aspects caractéristiques.

LES COMPOSANTES DE LA CLASSE DIRIGEANTE

DÉCURIONS ET MAGISTRATS MUNICIPAUX

Les institutions municipales romaines.

Caesarea reçut de l'empereur Claude le titre de colonie honoraire, c'est-à-dire que ce privilège lui fut accordé sans que l'équilibre de son corps social ait eu à être perturbé par l'intégration d'une déduction de citoyens romains. La *colonia Claudia Caesarea Mauretaniae* (CIL, VI, 3, 262) était inscrite dans la tribu Quirina qui est celle de tous ses magistrats indiquant leur tribu⁵. Le petit nombre d'inscriptions dont j'ai dressé la liste (tableau ci-contre) mentionne toutes les magistratures que l'on retrouve dans les villes de ce type, duumvir quinquennalis, duumvir, édile, questeur. Quelques simples membres de l'ordo municipal sont également connus. La ville eut certainement des patrons, que nous ne connaissons pas, mais qu'il faut chercher parmi

ces personnages de rang sénatorial qui paraissent en avoir été originaires comme les Annii ou les Cornelii⁶ : les seuls patrons connus par des inscriptions de Cherchel sont des patrons de la province⁷. Trois textes font connaître des *curatores*. L'un, qui exerça ses fonctions dans les années 187, est un riche personnage appartenant probablement à une puissante famille de Césarienne; il reçut la charge (*cura*) d'élever une statue comme *curator pr(a)efectus pro (a)edilibus* (CIL, VIII, 21078)⁸. Un autre correspond à l'époque où cette fonction a été intégrée aux magistratures municipales, le curateur devenant «le véritable maire de la cité»⁹.

Décurions et magistrats : l'Ordo Cesariensium.

En bas de l'échelle, on trouve deux simples membres de l'ordo : C. Egnatius Claudianus et Aemilius Severinus. Les trois autres personnages qui se disent décurions de Caesarea sont des membres de l'ordre équestre et il en sera donc question plus bas. Le seul cursus de magistrat commençant à la questure est celui de L. Domitius Felix qui parvint au duumvirat; il est intéressant de remarquer que, dans l'armée, il n'a pas dépassé le grade de décurion d'aile; avec le même grade, au III^e siècle, Iulius Theofilus est parvenu dans l'ordre équestre¹⁰. Sur dix édiles, quatre ne font pas connaître d'autres fonctions : Q. Iunius [---] qui a également été augure, peut-être parce que l'inscription qui révèle sa carrière est fragmentaire; C. Iulius Turranicus et ---]sius [---]enus Aemilianus parce que c'est justement *ob honorem aedilitatis* qu'ils ont dédié une base à l'Empereur : Marcius Marcianus Donatus parce que c'est en tant qu'édile

⁵ Cette tribu est, avec l'Aniensis, la plus répandue en Afrique du Nord; cf. J. W. KUBITSCHKEK, *Imperium Romanum tributim descriptum*, Prague, Vienne, Leipzig, 1889, p. 157.

⁶ Cf. *infra*, p. 98 et p. 116. L. HARMAND (*Le patronat sur les collectivités publiques des origines au Bas-Empire*, Paris, 1957, p. 193) y inclut à tort Licinius Hierocles.

⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 414.

⁸ M. Cassius Divitianus, cf. *infra*, p. 119. Peut-être faudrait-il y ajouter L. Septimius Iugurtha (CIL, VIII, 20988)?

⁹ A. CHASTAGNOL, *L'Album municipal de Timgad*, Bonn, 1978, p. 28.

¹⁰ Le problème est évidemment de savoir si la promotion dans l'ordre équestre de ce personnage est liée au décurionat d'aile. A. VON DOMASZEWSKI (*Die Rangordnung des römischen Heeres*, 2^e éd. B. Dobson, Cologne, 1967, p. 53) s'est servi de ce texte à l'appui de sa thèse selon laquelle le décurion d'aile, souvent utilisé comme *praepositus cohortis*, aurait été souvent promu préfet de cohorte.

Tableau I
LES CLASSES DIRIGEANTES À CAESAREA

NOM	ORDO CAESARIENSIVM								ORDRE EQUESTRE					OR-DRE SE-NAT.	SOURCE (les numéros renvoient au <i>CIL</i> , VIII lorsqu'il n'y a pas plus de précision)				
	MAGISTRATURES				SACERDOCES				flamine provincial	equo publico exorn. eques romanus	sac. Luperc. functus	adl. qq. dec.	milices équestres a militiis						
	décursion	curator	questeur	édile	duumvir	dunmvir qq	augur	pontife								flamine	rex sacrorum		
D'Auguste à Trajan	L. Annius Fabianus			+	+								+	+	9374				
	T. Caecilius Honoratus														AE, 1924, 31				
	Ti. Claudius Helvius Secundus			<i>omn. magistr. honor. exorn.</i>										+	+	+	AE, 1925, 44		
	Ti. Claudius Sabinus (qui) et Amonius (? cf. p. 121)															20943			
	L. Domitius Felix			+	+	+										21064			
	C. Egnatius Claudianus	+														94000			
	C. Iulius C. f. Victor				+	+										9402			
	Sex. Iulius Severus														+	AE, 1952, 98			
	Iulius Bassinus														+	<i>ibid.</i>			
	Iulius Pompilius														+	<i>ibid.</i>			
	M. Iunius Asclepiades	+													+	+	21063 + <i>BACTH</i> , 1924 p. CXLII <i>R.Af.</i> , p. 68.		
	M. Iunius Modestus					+	+									+	9404		
	Q. Iunius [---]					+									+		AE, 1952, 99		
	L. Licinius Secundinus	+													+	+	9405, 9406		
Sex. Valerius Municeps														+	+	21066			
II ^e -III ^e siècles	Aemilius Severus	+														21062			
	Caecilius Constans															+	21078		
	M. Cassius Divitianus														+	<i>praef. pro. aed.</i>	21078		
	Sex. Cornelius Clemens																20994		
	C. Domitius Alexander															+	20983 et 20984		
	Flavius Extricatus Marcianus																20985		
	C. Iulius Pudens															+	<i>CIL</i> , III 6758		
	C. Iulius Turranicus																9352, 20986, 20987		
	Iulius Antoninus															+	20991		
	M. Iulius Theofilus	+														+	21039		
	Iunius Asclepiades																9399		
	Sex. Marcus Marcianus															+	<i>BNSAF</i> , 1898 p. 189		
	Marcus Marcianus Donatus																<i>ibid.</i>		
	Marcus Honoratus																+	<i>BACTH</i> , 1930/1, n° 6, p. 23	
	Messius Proculus																	21078	
	Messius Sapido Stratocles																	20948	
	C. Pompeius Sallustius Marcianus																	+	<i>BACTH</i> , 1946, n° 3, p. 103
	M. Pomponius Vitellianus																+	9327	
L. Sep]timius Iugu[rtha	+																20988		
---]sius [---]enus Aemilianus																	+	9319	
---]AETO[---																		21062	
---]ticus																		21062	

(à suivre)

(suite)

N O M	ORDO CAESARIENSIVM								ORDRE EQUESTRE				OR- DRE SE- NAT.	SOURCE (les numéros renvoient au <i>CIL</i> , VIII lorsqu'il n'y a pas plus de précision)		
	MAGISTRA- TURES				SACER- DOCES				flamine provincial	equo publico exorn. equus romanus	sac. Luperc. functus	adl. qq. dec.			milices équestres a militiis	
	décursion	curator	questeur	édile	duumvir	duumvir qq	augur	pontife								flamine
IV ^e s. M.A.I. Severianus														+	20958	
textes non datés [Iulius [--- Iulia Maximila, C.f. Valerius Festus, <i>puer cl.</i> L. Valerius Rufus ---]C.f. Quir. [--- ---]enius C.f. Fatalis Nico[---] Crescent[--- [---] [---] [---]				+	+									+	21037 9403	
									flaminique					+	<i>ILS</i> , 6871	
															+	20965
																21065
																9401
																9397
																9325
															9413	
															21067	

qu'il a été honoré d'une base par les *forenses*. Enfin, M. Cassius Divitianus, chargé comme curateur d'élever une base, a été en 187 *praefectus pro aedilibus*. Les 6 autres sont parvenus au duumvirat : 3 parmi les magistrats de la période allant du règne d'Auguste à celui de Trajan : L. Annius Fabianus, qui fut également flamine et s'éleva à la carrière équestre ; L. Domitius Felix qui avait été questeur ; M. Iunius Modestus, le seul *flamen Augusti* explicitement attesté à Caesarea. Les 3 autres ne sont pas datables et sur ces trois, deux ont été *quinquennales* : L. Valerius Rufus et un anonyme, fils de Caius, qui fut également *rex sacrorum* ; Iulius [---] fit en outre une carrière militaire à la tête d'unités auxiliaires. Sept autres magistrats ne mentionnent pas l'édilité, un seul dans la première période, Ti. Claudius Sabinus, et six dans la seconde : Caecilius

Constans et Messius Proculus, les duoviri de 187, Flavius Extricatus Marcianus et C. Domitius Alexander tous deux duumviralicius, Messius Sapidio Stratocles dont l'édilité constitue la seule magistrature connue et C. Pompeius Sallustius Marianus, également *rex sacrorum*. Enfin un anonyme est dit *omnibus honoribus functus*.

Les sacerdoces municipaux connus sont l'augurat occupé par un édile (M. Iunius Modestus), le pontificat occupé par Iunius Asclepiades probablement un descendant de M. Iunius Asclepiades dont l'épithaphe n'énumère aucune des magistratures qu'il a pu gérer et par l'anonyme *omnibus honoribus functus*, la fonction de *rex sacrorum*¹¹ occupée par un ancien duumvir C. Pompeius Sallustius Marianus et par un *quinquennalis* anonyme. Sur les 4 flamines connus, un seul est explicite-

¹¹ Le *rex sacrorum* se rencontre dans certaines villes d'Italie et dans trois inscriptions africaines : Rosengerg, s. v. *rex sacrorum*, dans *RE IA* 1914, col. 726 ; J. MARCILET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*, Aix-en-Provence, 1968, p. 29-30, n° 15 et p. 191 n° 317 ; *BACTHS*, 1914, p. 292 (Lambèse). Ce titre serait l'équivalent de *praefectus sacrorum* connu à *Lepcis Magna* : *Inscriptions of Ro-*

man Tripolitania, ed. J. M. Reynolds et J. B. Ward-Perkins, Rome-Londres, 1952, p. 80, 567-568 ; ces *praefecti sacrorum* apparaissent au I^{er} siècle (319, 321, 323, 347) et représentent les *addir azarim* des inscriptions puniques 27, 30 et 32. Cf. M. BÉNABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 354, n. 216.

ment dit *flamen Augusti*, M. Iunius Modestus dont l'inscription fait connaître une carrière municipale complète. Les trois autres sont simplement dits *flamen*; mais il s'agit très certainement du flaminat d'Auguste¹²: c'est le sacerdoce exercé par L. Annius Fabianus promis à un important destin; Sex. Marcius Marcianus porte ce titre comme signe de notabilité sur la base dédiée par les *forenses* à leur édile, son fils. Le flaminat de T. Caecilius Honoratus est enfin connu par une base dédiée *ob honorem* à la Victoire Auguste.

En principe les femmes étaient écartées de la vie publique (Dig. L. XVII, 2). Le seul *honor* qu'elle paraissent avoir pu gérer est le flaminat, dans la mesure où la flaminique n'est pas simplement la femme du flamine. Deux inscriptions de Cherchel font probablement connaître des flaminiques; mais, pour l'une, il manque le nom de la prêtresse, tandis que, pour l'autre, Iulia Maximilla, la restitution *flaminica* conserve un caractère conjectural. Une inscription fait par ailleurs problème, c'est la dédicace offerte par Messia Castula qui est dite *duumvira* (CIL, VIII, 20948). Faut-il y voir une expression parallèle à celle de *consularis femina* comme le suggère Mommsen (ILS, 6883)? ou faut-il y voir un cas rarissime d'*honor* soutenu par une femme dont parle une constitution de Philippe (C. J., X, LIIII)¹³.

Dans l'épigraphie de Caesarea, il n'y a pas d'exemple connu de vétéran gérant des magistratures municipales comme cela se trouve dans des colonies de vétérans de fondation récente. Cela n'a rien de surprenant puisque

la dispense de participation aux charges municipales était un privilège accordé aux vétérans et auquel bien peu renonçaient. On ne peut en effet considérer comme simples vétérans ni les deux chevaliers qui au I^{er} siècle ont géré magistratures et sacerdoce municipaux, l'un, L. Annius Fabianus, antérieurement à ses milices équestres, l'autre, Ti. Claudius Helvius Secundus, en son absence¹⁴, ni bien entendu les chevaliers des II^e et III^e siècles, identifiables à leurs milices équestres. Ce n'est pas non plus le cas du duumvir L. Domitius Felix, bien qu'il n'ait été que décurion d'aile. Certes ces gens auraient sans doute pu se faire dispenser, mais ils devaient appartenir à de bonnes familles et être animés de l'esprit civique traditionnel qui faisait accepter les *munera* liés aux *honores*¹⁵.

Les évergésies.

Dans le système municipal romain, l'appartenance à la curie locale et l'élection à une magistrature impliquaient des charges financières que les historiens de l'Antiquité ont pris l'habitude de désigner du nom d'évergésies¹⁶. L'évergétisme *ob honorem* est un moyen pratique d'évaluer la richesse et la générosité de l'aristocratie locale. Malheureusement l'épigraphie cherchellose est particulièrement pauvre en détails chiffrés. Un seul texte, l'inscription CIL, VIII, 21077 a fait connaître une distribution annuelle de blé et peut-être une pollicitation de 50 000 sesterces, mais le nom du donateur manque et les compléments sont problématiques¹⁷. Je ne crois pas que le frag-

¹² H.-G. PFLAUM, *Les flamines de l'Afrique romaine*, CR DE BASSIGNANO, *Il flaminato nelle province Romane dell'Africa*, Rome, 1974, dans *Athenaeum* n. s., 54, 1976, p. 155: «L'emploi de la titulature *flamen* sans plus, correspond dans pas mal de cas à des habitudes locales et les titulaires *flamen* et *flamen Augusti* recouvrent finalement souvent les mêmes fonctions dotées des mêmes privilèges».

¹³ N. CHARBONNEL, *Les Munera publica au III^e siècle*, Université de droit de Paris, II, 1971, p. 149, n. 1 et p. 153; cf. également, P. VEYNE, *Le pain...*, *op. cit.*, p. 357, n. 261.

¹⁴ Les carrières de Ti. Claudius Helvius Secundus et de L. Annius Fabianus ont été étudiées par M. G. JARRETT,

An album of the Equestrians from north Africa in the Emperors Service, *Epigraphische Studien*, 9, Bonn, 1972, p. 167-168 et p. 157 n° 16.

¹⁵ M. Vindius Verianus est le premier chevalier romain ayant employé la formule *a militiis tribus*; il est légat d'Auguste en Mésie entre 198 et 201 (H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, p. 688.

¹⁶ P. VEYNE, *Le pain et le cirque*, *op. cit.*, p. 20. Le concept d'évergétisme est dû à A. Boulanger et H. I. Marrou.

¹⁷ CIL, VIII, 21077: fragment a: ---ann]uam erogationem fr[umentii- - - quotie]ns offeram de[curionibus- - - quinq]uaginta milia[- - -] E*CV.

ment *CIL*, VIII, 21077 b appartienne au même texte; il paraît faire connaître une *summa legitima*, un don annuel et un chiffre exprimé en milliers de sesterces¹⁸. Ce ne sont pas, hélas, les bases élevées *ob honorem aedilitatis*, ni celles *ob honorem flaminatus*¹⁹, ni encore le temple offert à Esculape par les Marcii²⁰ ou celui dédié à Bellone par sa prêtresse Scantia Peregrina²¹, tous deux sur un terrain donné par la cité, qui peuvent nous donner une idée des possibilités financières des évergètes locaux. Les autres textes sont encore moins explicites. Un fragment mentionne le don *ob hon[orem d'un édifice cu]m portico* (*CIL*, VIII, 21080), un autre d'un monument *cu]m suis orn[amentis* (*ibid.* 21106), un troisième d'une somme *additis* pour une construction *a funda(mentis)* (*ibid.*, 9416), dans un dernier texte, on peut restituer *[cum ornamentis omnibus* (*ibid.*, 21067). Il faut donc se contenter de remarquer que la seule somme connue pour une évergésie, 50 000 sesterces, est d'un bon niveau²².

ARISTOCRATIE MUNICIPALE ET ORDRE ÉQUESTRE

Au total, 15 personnages seulement sont nommés par des inscriptions comme relevant

de l'ordre équestre²³ et parmi eux, 8 ont vécu durant la première période. En fait, sur les 8 chevaliers de cette période, 6 sont explicitement désignés comme tels, mais les deux *adlecti, in quinque decuriis* sont ultérieurement parvenus dans l'ordre équestre. La différence entre les deux réside dans le fait que L. Annius Fabianus a effectivement mené une carrière municipale à Caesarea, tandis que Ti. Claudius Helvius Secundus reçut de ses concitoyens les honneurs municipaux en son absence (*quem absentem cives sui omnibus magistratu(u)m honoribus publico decreto exornaverunt*). Une inscription fait connaître trois des six chevaliers restant : Sex. Iulius Severus et ses deux fils Bassinus et Pompilius; Sex. Iulius Severus, chevalier romain, père de deux chevaliers, est PP, abréviation qui a été développée en *p(rimus) p(ilus)*²⁴; mais il n'a géré aucune magistrature municipale. M. Iunius Asclepiades et L. Licinius Secundinus, tous deux *equo publico exornatus* portent le titre de *sacris Lupercalibus functus* qui suppose une participation à Rome à la cérémonie des Lupercales²⁵. Aucun d'eux ne semble avoir parcouru la carrière municipale de Caesarea; ils ont pourtant siégés dans l'*ordo decurionum*²⁶, ce qui implique, qu'ils ont pris part aux *munera*.

¹⁸ *Ibid.* fragment b: -- --]M[-- --]VM[-- --]D vivo[-- --]summae [-- --]a]nnua [-- --]ID est[-- --]a milia[-- --].

¹⁹ Sur ces dédicaces, P. A. FÉVRIER, *Religion et domination dans l'Afrique romaine* dans *Dialogues d'Histoire ancienne* 2, (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 188), Paris, p. 314 et 316. On peut seulement noter qu'un même personnage a offert pour son édilité trois bases, deux à l'Empereur et une à son épouse (*CIL*, VIII, 9352, 20986-7).

²⁰ *CIL*, VIII, 20937 fragment a: -- --]aedem Aesc]ulapi quam MAR F LAB[-- --]accepto loc]o a splendissimo ordine caes(ariensium) pro[-- --]cum pro]nao, [l]acum, arb(oribus), marmorib(us) statuis et omni ornatu O[-- --] fragment b: -- --]Marcianus fratres[-- --]Jo cum columnis instituerunt[-- --]Justi fecer(unt), ... (dernière ligne incertaine).

²¹ *AE*, 1902, 12 = *BACTHS*, 1902, p. 349: *Deae Bellonae, Scantia C(aia) f(ilia) Peregrina, sacerdos, ex decreto ordinis, area adsignata, aedem a fundamentis, d(e) s(ua) p(ecunia) f(ecit)*. Bellone est une divinité, souvent associée à la Vertu, qu'honorent les magistrats municipaux (ainsi à *Aquae Calidae*, *ILS* 3804: *deae pedisequae Virtutis Bellonae, lecticam cum suis ornamentis et basem, C(aia) Avianus Amandus augur d(edit) d(edicavit) et consecravit*).

²² M. MAHBOUBI, *Les élites municipales de Numidie...*, *op. cit.*, liste des évergésies, 2^a partie, p. 73-87.

²³ Les juges des trois premières décuries ont le statut équestre; les décuries suivantes sont réservées à des notables dont la fortune dépasse la moitié du cens équestre (H. G. PFLAUM, *Les juges des cinq décuries originaires d'Afrique*, dans *AA*, 2, 1968, p. 153). À titre comparatif, on connaît en Narbonnaise 5 chevaliers à Fréjus, 9 à Aix, 12 à Arles, 9 à Vaison, 34 à Vienne, 19 à Nîmes, 9 à Narbonne (Y. BURNAND, *Domitii Aquenses, Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence, Mausolée et domaine*, (suppl. 5 à la Revue Archéologique de Narbonnaise), Paris, 1975, p. 55-59).

²⁴ Cf. *infra*, p. 117, n. 159.

²⁵ Cf. *infra*, p. 117, n. 160. S. Demougin pense que ce titre suppose une présence effective à Rome. Il n'est d'ailleurs pas réservé aux chevaliers: des sénateurs le portent. S. v. *Lupercalia*, dans *DE*, vol. IV, fasc. 69, 1980, p. 2204. Contrairement à l'hypothèse de P. Veyne (*Iconographie de la «transvectio equitum»*, dans *REA*, 1969, p. 100-102), il n'y a aucun rapport avec la *transvectio equitum*.

²⁶ Il faut sans doute ajouter l'inscription *CIL*, VIII, 21066: *Sex(to) Valerio L(ucii) filio Quiri(na tribu) Municipi-*

Les trois chevaliers explicitement attestés durant la seconde période sont C. Domitius Alexander, le seul avec L. Annius Fabianus à avoir occupé une magistrature locale, M. Iulius Theofilus qui fut seulement décurion, et Marcius Honoratus dont l'épithaphe ne fait mention d'aucune magistrature gérée à Caesarea. On peut considérer que Iulius Antoninus *a militis* était de rang équestre, de même que C. Iulius Pudens mort à Ancyre après avoir exercé deux milices équestres (*CIL*, III, 6758). Mais que dire des titulaires de commandements militaires de rang équestre? La présence d'un certain nombre s'explique par le rôle de Caesarea dans l'organisation militaire de la province²⁷. Par contre M. Pomponius Vitellianus et Marius Domesticus commandants de corps qui n'ont, semble-t-il, aucun rapport avec la Maurétanie Césarienne, ont quelque chance d'être originaires de Caesarea²⁸.

Le chiffre notable de préfets équestres que l'on rencontre dans ce groupe s'explique, comme l'a montré Jarrett non par une pseudo africanisation de la carrière équestre sous Septime Sévère, mais par une promotion touchant tous les provinciaux, dont les Africains et évidemment ceux des villes anciennement romanisées comme Caesarea²⁹. La promotion dans l'ordre équestre concerne même des grades inférieurs puisque de cette ville provient justement un des quelques exemples de décurion d'aile promu au rang équestre probablement sous Sévère Alexandre³⁰.

Ainsi, malgré sa pauvreté en cursus équestres, l'épigraphie de Caesarea permet d'identifier une fraction de l'aristocratie locale appelée au service de l'empereur et exerçant dans l'armée les commandements équestres. Cette aristocratie évolue : on peut en effet opposer les chevaliers du premier siècle qui ont presque tous appartenu à l'*ordo* municipal et ceux

de la période suivante : à partir du second siècle, les quelques renseignements dont on dispose donnent l'impression que l'aristocratie équestre tend à être dispensée des charges liées à l'appartenance à l'*ordo* municipal, ce qui préfigure la distinction caractéristique de l'Antiquité tardive entre les dignitaires municipaux, simples *honestiores*, et les *honorati*, membres des ordres supérieurs. Seuls C. Domitius Alexander et M. Iulius Theofilus ont appartenu à la curie de Caesarea.

L'ARISTOCRATIE DE CAESAREA ET SES LIENS AVEC L'ARISTOCRATIE MUNICIPALE DES VILLES AFRICAINES. LES CITOYENS ROMAINS ÉTRANGERS À LA VILLE

Il me paraît utile de préciser l'image de l'aristocratie locale de Caesarea en tentant de mettre en évidence des liens entre ses notables et leurs homologues de Maurétanie Césarienne, d'Afrique du Nord et même du reste de l'Empire.

Aucun Césaréen ne fait état de magistratures gérées dans une autre ville de Césarienne. Pourtant le cas de M. Cassius Divitianus, le *curator pr(a)efectus pro (a)edilibus* de 187 dont il a été question plus haut (*CIL*, VIII, 21078) est à verser au dossier de ces aristocrates occupant des charges dans plusieurs villes³¹. Les Caii Iulii doivent compter d'autres personnalités de ce niveau. Certes c'est un nom trop fréquent pour qu'un rapprochement entre deux personnes le portant ait valeur de preuve. Il peut être celui de descendants de soldats libérés, d'esclaves impériaux affranchis, gens de condition moyenne ou inférieure, mais aussi d'aristocrates maures juridiquement romanisés et en particulier celui des descendants des princes des familles royales maures et numides. Il convient donc

pi equo publico exornato, flamini provinciae, cultoris Lorpatri patrono, ob merita eius, caupones (en dernier lieu sur ce texte : T. KOTULA, *Les origines des assemblées provinciales dans l'Afrique romaine*, dans *EOS*, 53, 1962, p. 150 n. 2). Ce flamme provincial semble originaire de Caesarea où les Valerii sont bien représentés; mais ce n'est pas une certitude. Sur les *caupones*, T. KLEBERG, *Hôtel, restaurants et cabarets dans l'Antiquité romaine*, Uppsala, 1957.

²⁷ Cf. *infra*, p. 497.

²⁸ Cf. *infra*, p. 122.

²⁹ M. G. JARRETT, *The african contribution to the imperial equestrian service*, dans *Historia*, 12, 1969, p. 218, pourcentages p. 220. ID., *An Album of the equestrians...* *loc. cit.*, p. 146-162.

³⁰ Cf. *supra*, n. 10, p. 90.

³¹ Sur ce personnage, cf. *infra*, p. 119 et n. 169.

d'attirer l'attention sur les rapports éventuels entre les *Caii Iulii* de Caesarea et la puissante famille du même nom connue par des textes de Tipasa et du pseudo *castellum* des bords du Mazafran³². Tipasa qui reçoit le statut colonial au second siècle de notre ère, avait obtenu de Claude le droit latin : les notables indigènes romanisés par le jeu des institutions municipales sont donc des *Claudii*.

Quelques inscriptions africaines confirment de manière plus sûre la réalité de liens entre des familles de l'aristocratie locale et celle de Caesarea. Ainsi les *Marcii*, une des plus puissantes familles Césaréenne, sont alliés à une famille de *Lepti Minus* ayant fourni des magistrats municipaux³³. Le même type d'alliance entre grandes familles provinciales explique certainement la présence à Auzia d'une *Claudia Saturnina Caesariensis* (*CIL*, VIII, 9098)³⁴. Il est également permis de suggérer un rapport entre les *Messii* de Caesarea, ceux de Gightis et ceux d'Icosium voisine³⁵. Par contre des gentilices comme *Domitius* et *Aemilius* sont trop répandus pour être utilisables dans de tels rapprochements.

À Caesarea même, les listes onomastiques indiquent l'existence de quelques étrangers originaires de villes d'Afrique voisines ou du reste de l'Empire. La présence d'un certain nombre d'entre eux peut s'expliquer par le même type de relations entre familles notables, surtout lorsqu'il s'agit d'alliances matri-

moniales. Pour mettre ces liens en évidence, il faut évidemment dresser la liste de ces étrangers. Voici tout d'abord celle des personnes originaires de villes africaines :

Aemilia Verna Tingitana, de Tingi³⁶ épouse de *Aurellius Flaus*, *Caecilia Iuliana* (*CIL*, VIII, 20952) de Gunugu, épouse de *Q. Memmius Exoratus*, *Cassius Severianus* (*ibid.*, 21110) d'Icosium, *Flavius* (?) *Flavianus* (*ibid.*, 21112) de *Saldae*, *Gargilia Honorata* (*ibid.*, 21032) de *Saldae*, épouse de *Herennius Rogatus*, *Iulius Masculus* (*RAf.*, 1903, p. 121) décurion de *Castra Nova*, *Iulia Vitalis* (*AE*, 1938, 149) de *Rusguniae*, . . .]ricus (*CIL*, VIII, 21118) *ho[noribus or]natus in civ[itate] Tusdritan[a, . . .]lia L. f(ilia) [. . .* (*BAA*, 6, n° 36) *Carth(aginensis)*.

Il faut écarter d'emblée *Gargilia Honorata* épouse d'un simple soldat de la flotte stationnée à Caesarea. Par contre *Iulius Masculus* et les deux dernières personnes au nom incomplet appartiennent bien à l'aristocratie provinciale. Cette liste ne tient évidemment compte que des étrangers explicitement attestés comme tels et l'on ne doit pas oublier que certains gentilices caractéristiques de villes ou de régions africaines peuvent être considérés comme l'indice de migrations internes. Tels sont en particulier les gentilices *Creperius*, *Sittius*, *Cominius* ou *Sallustius*³⁷.

³² J. BARADEZ, *Le castellum du Mazafran et la Colonia Aelia Augusta Tipasensium*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 4, 1956, p. 280-286. Le rapprochement établi par J. Baradez entre la base dédiée à *C. Iulius Valens*, trouvée dans l'amphithéâtre en réemploi, et l'autre dédicace à un autre *C. Iulius Valens*, qui serait son oncle, est une simple hypothèse (*AE*, 1958, 128, 134). Le *castellum* du Mazafran est d'ailleurs une appellation tout aussi trompeuse que celle de *castellum* du Nador donnée à la villa du Nador : on ignore en fait ce qu'était cet établissement. Il faut pourtant retenir de l'étude de J. Baradez que ce *C. Iulius Valens, flaminialis vir, sacerdos Urbis Romae, Patronus Provinciae* a poursuivi une carrière provinciale ; son fils *C. Iulius Masculus* était pontife à Tipasa.

³³ *CIL*, VIII, 22902 : *Marciae Sex(ti) f(iliae) Pompeianae Caesariensi, M(arci) Noni Capitonis flaminicae per(petuae) Leptitanae optimae feminae; M(arcus) Caecilius Lurianus et P(ublius) Postimius Marianus*.

³⁴ Sur les *Claudii*, cf. *infra*, p. 116.

³⁵ Cf. *infra*, p. 119.

³⁶ Je considère *Verna* comme un cognomen (I. KAJANTO, *The latin cognomina, Commentationes Humanarum Litterarum*, vol. 36, 1965, p. 19, 82, 134).

³⁷ J. M. LASSÈRE, *op. cit.*, p. 617-619. Sur les *Creperii*, cf. H. G. PFLAUM, *Les Creperii et les Egrelii d'Afrique*, dans *C.T. (Mélanges Ch. Saumagne)*, Tunis, 1968, p. 67-72. Sur les *Cominii*, O. DE CROISSANT, *Les Cominii en Afrique*, dans *Caesarodunum*, 7, 1972, p. 299-324). La liste donnée n'est pas exhaustive : *Seius*, *Basilius* en particulier sont considérés comme caractéristiques de la région de Cirta. En dehors du cas des militaires, la seule tribu connue à Caesarea est la *Quirinia*. Il n'a donc pas été possible d'identifier des gentilices d'étrangers grâce à la mention d'une autre tribu (sur cette technique, J. M. LASSÈRE, *op. cit.*, p. 398-615). Sur les *Sallustii*, J. KOLENDO, *C. Sallustius Crispus, premier gouverneur de l'Africa Nova et la dispersion géographique du gentilice Sallustius en Afrique*, dans *Arkeoloski Vestnik*, 28, 1977 (Ljubljana), p. 255-277 ; cf. *infra*, p. 122.

Les quelques autres étrangers, peu nombreux en dehors des militaires, viennent du reste de l'Empire. En voici la liste brève :

M. Furius Herennus (*CIL*, VIII, 21031) d'*Astigi* en Espagne, Val]erius Ulpicus (*ibid.*, 21119) d'Alexandrie d'Égypte, ...]acitia Iuli f. Maximina (*ibid.*, 21117) de Cologne (*Col. Cl. Ara Agrip.*), ...] (*BACTH*, 1915, p. LXXVI-LXXVII) Syrien d'Emèse.

M. Furius Herennus est un fils de vétéran émigré en Afrique. Le Syrien est probablement de rang équestre. La situation sociale des autres est inconnue. Il se pourrait par ailleurs que C. Mimmius Capito (*CIL*, VIII, 21115) soit un second alexandrin, ALEXANDR pouvant être l'abréviation d'Alexandrinus ou du second cognomen Alexand(e)r³⁸.

L'ARISTOCRATIE DE CAESAREA ET SES LIENS AVEC LA NOBLESSE IMPÉRIALE

Malgré les quelques renseignements récapitulés plus haut sur les membres de l'ordre équestre originaires de Caesarea, les lacunes de l'épigraphie locale sur les hautes classes

³⁸ Ti. Claudius Thalamus (*CIL*, VIII, 21096) ne me paraît pas originaire de Ptolemais; c'est un esclave ayant appartenu à Ptolémée avant d'être affranchi par Claude cf. *supra*, p. 15 et n. 43. Il en est de même de Am]mōnio[s qui figure sur une épitaphe en grec (*ibid.*, 21442). De la sorte l'importante émigration dont parle J. M. Lassère (*op. cit.*, p. 402) me paraît bien illusoire, de même que les raisons « évidentes » de cet attrait qu'il invoque. Certes Cléopâtre Sélène descend des Lagides; mais on ne voit pas pourquoi elle aurait voulu faire de Caesarea une nouvelle Alexandrie. On n'en a, en tout cas, aucune preuve cf. *supra*, n. 303, p. 80.

³⁹ M. Opellius Macrinus; je ne connais qu'une Ophellia Quarta (*BAA* 6, n° 59). Cette lacune peut s'expliquer par l'obscurité de la famille de Macrin : « Macrin était maure de naissance, originaire de Césarée, fils de parents tellement obscurs qu'on l'a comparé, avec beaucoup de justesse à l'âne conduit par le génie dans le palais; il avait d'ailleurs une oreille percée à la façon de la plupart des Maures; mais sa modération couvrait la bassesse de son extraction; quant aux lois, il était moins habile dans leur connaissance que fidèle à les faire appliquer », Dion Cassius, *Histoire*, 78, 11, éd. E. Gros et V. Boissée, Paris, t. 10, 1878, p. 423-425). On trouvera la liste des textes

de la société restent très évidentes. D'autres villes d'Afrique d'importance bien moindre sont connues pour avoir vu naître des membres de l'ordre sénatorial et Caesarea dont le passé et le patrimoine monumental sont si remarquables n'en aurait compté aucun parmi ses enfants! Il y a là, à mon sens, une invraisemblance dont ne rend compte que le hasard des découvertes épigraphiques.

À cet égard, me paraît révélateur le problème exemplaire des origines de l'Empereur Macrin, dont l'histoire nous apprend seulement qu'il était originaire de cette ville et qu'il était de naissance obscure³⁹. On ne trouve même pas mention de son gentilice dans l'épigraphie locale. Son cas ne paraît pas en fait isolé : nous savons que d'autres préfets d'époque sévérienne semblaient originaires de Caesarea et il conviendrait peut-être même de leur ajouter Iulius Basilianus, qui fut justement nommé préfet d'Égypte par Macrin à l'entourage duquel il appartenait (Dion Cassius, 78, 85). Il n'est pas inimaginable qu'ait existé à cette époque parmi ceux qui se disputaient le pouvoir, un groupe d'Africains originaires de Caesarea⁴⁰.

L'ascension de Macrin est, à l'origine, due à l'influence de Plautien. Ses liens avec ce dernier s'expliqueraient peut-être si l'on con-

relatifs à la carrière de Macrin dans H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, t. 2, n° 248, p. 667-669. H. G. Pflaum insiste sur le rôle de l'appui de Plautien : « notons tout de suite que nous sommes encore en présence d'un Romain d'Afrique protégé par un compatriote. En effet, c'est grâce à la faveur de son patron que Macrin, trop âgé pour servir sous les drapeaux, est nommé avocat du fisc, certainement à Rome ». Plautien (M. Fulvius Plautianus) devait son ascension à la faveur de Septime Sévère dont il était le compatriote et l'ami (Hérodien, 3, 10, 6); Macrin avait été son intendant. On entrevoit des liens bien difficiles à préciser, car de Caesarea à Lepcis Magna il y a loin. Selon l'*Histoire Auguste*, Macrin serait le co-affranchi de Festus le puissant affranchi de Caracalla. Mais selon l'auteur même de cette *Vie de Macrin* (IV, 3, 7) ce serait une légende (sur des cas de promotion d'affranchis dans l'ordre équestre, cf. G. BOULVERT, *Domestique...*, *op. cit.*, p. 252).

⁴⁰ Je pense en particulier aux Messii dont un représentant Messius Extricatus joue un rôle éminent à cette époque. Il semble de Gightis. Mais les Messii sont également représentés à Caesarea (cf. *infra*, p. 119 et n. 168).

naissait des familles césariennes de rang sénatorial. Or on ne fait que commencer à entrevoir leur existence. H. G. Pflaum pense que tel était le cas des Annii⁴¹. Plus récemment, dans un ouvrage sur le Sénat à l'époque des Antonins, G. Alföldy a supposé que Sex. Cornelius Clemens, cos. suf. en 170 (*CIL*, VIII, 20994 = *ILS*, 1099; *AE*, 1925, 43) était originaire de Caesarea; cela lui paraît la seule explication à la présence d'une dédicace offerte à ce personnage de rang sénatorial dans la capitale d'une province procuratorienne⁴². À l'appui de cette opinion, on peut invoquer la dédicace offerte à Sex. Cornelius Eucarianus par le *Municipium Hadrianum Drobotense ex Dacia* (*BACTHS*, 1905, p. CLXII). A. Stein avait déjà mis en rapport ces deux personnages avec la légation du premier en Dacie dans les années 170-172⁴³. Le gentilice Cornelius n'est porté par aucun membre connu de l'ordo; mais il est bien attesté dès le premier siècle par six personnes dont une affranchie et par treize autres aux second et troisième siècles. Une objection doit pourtant être opposée à cette identification: Sex. Cornelius Clemens est inscrit dans la tribu Falerna alors que la tribu de Caesarea est la Quirina. Enfin troisième hypothèse dont on peut faire état: Fl[avius] Antio[chia]n[us], *pr(ovincia) [Ma]ur[ur]etan(ia) [Cae]sarea* (*CIL*, XIII, 7411 = P. Merlat, *Jupiter Dolichenus*, Paris, 1960, n° 34 daté de 191-211) serait originaire de Caesarea et aurait eu pour homonyme et descendant Flavius Antiochianus, préfet de la Ville en 269-270⁴⁴.

Nous verrons plus loin que pour l'Antiquité tardive les connaissances acquises sur

l'aristocratie locale sont encore plus médiocres⁴⁵.

LE PERSONNEL DIRIGEANT DES SERVICES IMPÉRIAUX

L'aristocratie locale constitue évidemment l'essentiel des classes supérieures de la ville. Mais il ne faut pas négliger la place tenue par les services impériaux. En effet, la fonction de capitale ne disparut pas avec la monarchie maure: Caesarea resta une capitale provinciale. Certes, amputée de la Tingitane, cette province était plus petite que l'ancienne Maurétanie. Mais cette fonction impliquait la présence d'un personnel relativement important dont la croissance, à la mesure de celle de l'administration impériale, pouvait suppléer à la déchéance relative que signifiait la perte de l'indépendance.

H. G. Pflaum a en effet établi que le procureur, représentant de l'empereur dans la province, était de rang ducenaire et occupait une place importante dans la hiérarchie des procureurs équestres⁴⁶. À ce titre il était le chef de l'armée provinciale et cette dignité explique le nombre de dédicaces qui lui ont été offertes à Caesarea par des soldats ou des officiers reconnaissants⁴⁷. Pour l'aider dans ses tâches administratives, il disposait d'un *officium* constitué de soldats détachés de leurs corps et d'affranchis⁴⁸. Sous son contrôle direct étaient placés les *Singulares Praesidii*⁴⁹. Il avait également la haute main sur l'administration fiscale, tâche dans laquelle il était assisté par des procureurs affranchis

⁴¹ H. G. PFLAUM, *Les juges africains...*, loc. cit., p. 153; cf. *infra*, p. 116.

⁴² G. ALFÖLDY, *Consulat und Senatorenstand unter der Antoninen*, Bonn, 1977, p. 317.

⁴³ A. STEIN, *Die Reichsbeamten von Dazien*, Budapest, 1944; E. GROAG et F. STEIN, *Prosopographia Imperi Romani*, Berlin, 1939, p. 321, n° 1353.

⁴⁴ H. DEIJVER, *Prosopographia Militiarum Equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 3, 1980, F. 40 renvoyant à *AE* 1935, 147 et 150 = H. G. PFLAUM, *La fortification de la ville d'Adraha d'Arabie*, dans *Syria*, 29, 1952, p. 329-330.

⁴⁵ Cf. *infra*, p. 210.

⁴⁶ H. G. PFLAUM, *Les procureurs équestres sous le*

Haut-Empire romain, Paris, 1950, p. 223 et 226. Liste des procureurs dans Id., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, supplément, Paris, 1982, p. 142-145.

⁴⁷ On en trouvera la liste dans l'ouvrage de N. Benseddik sur *Les unités auxiliaires...*, op. cit., p. 109-110.

⁴⁸ Listes *ibid.* Des affranchis de ces gouverneurs dont on connaît une épitaphe (Baia Ygia affr. de Baius Pudens *CIL*, VIII, 21007) et peut-être même une seconde (L. Sius Diadumeneus peut-être affranchi de L. Seius Avitus *RAF*, 1903, p. 119-120, n° 7), ont sans doute occupé des fonctions dans cet *officium*.

⁴⁹ M. SPEIDEL, *Die Equites Singulares*, Bonn, 1965.

Tableau II
ESCLAVES ET AFFRANCHIS IMPÉRIAUX

NOM	Monument	Datation										FONCTIONS		REMARQUES			
		base honorifique	épitaphe	1 ^{er} s. ap. J.-C.	2 ^e s. ap. J.-C.	3 ^e s. ap. J.-C.	indéterminé	Affranchis					Escl.				
								proc. affr.	autre proc.	tabularius	adjutor tab.	non spécifié	dispensator		non spécifié		
Alexander <i>A.N. lib. CIL, VIII 20943</i>	+	+						+								<i>proc. portorii</i> (De Laet) ou <i>proc. p(ro)v(inciae)</i> (Boulvert) également <i>Patron(us) prov(inciae)?</i>	
P. Ael(ius) August(orum) N(ostrorum) lib(ertus) Processianus <i>CIL, VIII 20955</i>		+	+										+				
Ti. Claudius Aug. l. [---]i tabularius a rationib. <i>CIL, VIII 21008</i>		+	+							+							
Fortunatus Aug. lib. <i>CIL, VIII 21009</i>	+			+					+							<i>praepositus</i>	
Auximus Aug. lib. <i>CIL, VIII 21010</i>		+		+				+								épouse : Ulpia Hermiona	
[---] <i>CIL, VIII 21011</i>		+		+							+						
---]MVS[---] <i>CIL, VIII 21012</i>		+				+								+			
[---] <i>CIL, VIII 21013 Aug. lib.</i>						+								+			
Aelius Aeliorum Augustorum libertus <i>CIL, VIII 21122</i>						+								+			
Lupercus Aug. lib. ex tabul. <i>BNSAF, 1907 p. 210 = AE 1908 30</i> ---]pr]oc. XX I[ib. prov.]	+				+						+					dédicace à M. Aurelius Atho Marcellus proc. prov. 246 à 249 ap. J.-C.	
Mauretaniae [Caesariensis] <i>BACTH, 1923 p. CXVIII-CXIX</i>		+				+			+							proc. de la <i>vicesimae libertatis</i>	
Adjectus Augusti servus) <i>dis. AE, 1980, 966</i>		+		+											+		
Benedicta Caes[ar.] n. verna <i>AE, 1980, 967</i>		+		+												+	
Aelia A.I. Caletyche <i>ibid.</i>		+		+										+			
Felix Caes(aris servus), <i>AE, 1980, 968</i>		+		+												+	
Aurelius Saturio <i>CIL, XIII, 4524</i>								+		+							<i>ex tabul. provinc. Mauret., Narb, Syriae, Palaestinae</i>

Sont donc attestés le procurateur affranchi et les bureaux fiscaux avec les *tabularii a rationibus* et leurs *adjuutores* ainsi que le *dispensator*. Une question se pose à propos des autres procurateurs : G. Boulvert (*Esclaves et affranchis... op. cit.*, p. 128, n. 237) ne croyait pas à la restitution proposée par de Laet de la dédicace *CIL, VIII 20943 (Portorium, Brugge, 1949, p. 262, n. 6)* : le portorium étant intégré dans les *Quattuor publica Africae* ; mais, en fait, une autre inscription mentionne un des trois autres *publica*, la *vicesima libertatis*. Enfin il faut compléter ce tableau par la mention de T. Vinnius Fronton *ex tabulario* non affranchi, qui semble une illustration précoce du phénomène d'exclusion des esclaves et des affranchis atteignant cette catégorie sociale au moment où elle touche les sénateurs, c'est-à-dire à partir du règne de Gallien (G. Boulvert, *Esclaves et affranchis... op. cit.*, p. 454 et H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres... op. cit.*, p. 319).

dont la hiérarchie a été récemment mise en évidence par G. Boulvert⁵⁰. Les affranchis et esclaves impériaux des bureaux de Caesarea sont assez nombreux pour qu'il soit possible d'en dresser un tableau (tableau n° II).

Les 15 personnes relevées dans les inscrip-

tions de Caesarea et auxquelles j'ai cru utile d'ajouter un seizième nom connu par un cursus d'affranchi, constituent un groupe relativement fourni bien qu'on ne puisse le comparer aux 296 individus recensés dans le cimetière des *officiales* à Carthage⁵¹. Il est hétéro-

⁵⁰ G. BOULVERT, *Domestiques et fonctionnaires sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1974, p. 119-160.

⁵¹ R. ÉTIENNE et G. FABRE, *Démographie et classes socia-*

les, dans Recherches sur les structures sociales dans l'Antiquité classique, (Caen 25-26 avril 1969), Paris, 1970, p. 90-93.

gène puisqu'il comprend aussi bien de simples esclaves aux fonctions indéterminées que des procurateurs affranchis et surtout, un personnage, Alexander, qui paraît avoir été au I^{er} siècle patron de la province⁵². Par ailleurs il faut peut-être y rattacher Pudens et Rccpta Phoebiani qui érigent une stèle à leur fils Faustus (*CIL*, VIII, 21292) dans la mesure où il peut s'agir d'esclaves *vicarii* de Phoebus, affranchi de Néron passé au service des Flaviens puis des Antonins⁵³.

J'ai plus haut insisté sur le lien qui semblait exister entre la domesticité impériale et la *familia* des rois maures⁵⁴. Il serait étonnant que tous les affranchis de Ptolémée aient imité Aedemon. Certes aucune inscription ne dit que les affranchis de Ptolémée dont les épitaphes ont été retrouvées sur les nécropoles de Caesarea aient prêté leurs services à l'administration nouvelle. Mais les épitaphes de Ti. Claudius Thalamus (*CIL*, VIII, 21096) et sans doute également d'Ammonios (*ibid.*, 21442) m'ont paru impliquer l'utilisation par l'administration impériale d'un personnel hérité du dernier roi maure.

L'importance des bureaux impériaux dans la ville explique en partie la place des Ti. Claudii et surtout des Flavii, des Ulpii et des Aelii dans l'onomastique de la ville⁵⁵. Mais le pourcentage de porteurs de gentilices impériaux ne se retrouve pas dans l'aristocratie locale : aucun Aelius, aucun Ulpus parmi les magistrats municipaux ; un seul Flavius sur une inscription du III^e siècle. Dans l'état actuel des connaissances épigraphiques, les affranchis impériaux paraissent n'avoir fait que passer à Caesarea sans s'intégrer dans l'aristocratie municipale.

La dédicace de C. Stertinius Aemilianus aux Dieux Maures (*BACTHS*, 1920, p. XLV = *AE*, 1920, 31) pose le problème de savoir s'il existait à Caesarea des procurateurs d'Auguste autres que celui de la province. Cela semble peu vraisemblable : H. G. Pflaum a eu l'occasion de rappeler, à propos de la carrière de C. Octavius Pudens Caesius Honoratus, que son cursus montrait qu'un gouverneur pouvait être chargé du recensement de la province qu'il administrait⁵⁶. Il y a encore évidemment l'autre dédicace aux Dieux Maures faites par M. Pomponius Vitellianus, *procurator Augusti ad curam gentium*. Il n'est pas certain que son titre soit équivalent de celui de préfet⁵⁷ ; le titre de préfet de tribu ne disparaît pas au III^e siècle⁵⁸ ; il a pu exister à Caesarea un bureau impérial chargé de recouvrer l'impôt payé par les tribus. Mais on ignore l'endroit où M. Pomponius Vitellianus a exercé sa procuratèle et C. Stertinius Aemilianus peut très bien être le procurateur de la province.

Comme Pline dans sa province de Bithynie, on voit le gouverneur intervenir dans les travaux d'urbanisme intéressant la cité, soit comme instigateur d'une réparation (*consilio et instantia* dit le texte *CIL*, VIII, 20982) soit directement (*ibid.*, 9364, 21006).

On peut en outre rattacher à ces milieux des militaires dont la présence s'explique évidemment par le rôle joué par la ville dans le contrôle militaire de la province⁵⁹ et par le stationnement d'une escadre⁶⁰. J'ai décompté onze gentilices exclusivement portés par des militaires n'ayant apparemment aucune attache locale et ne s'y étant pas installés comme vétérans ; encore s'agit-il d'une sous-évaluation.

⁵² L. HARMAND, *Le Patronat...*, *op. cit.*, p. 283 (exemples de patronat exercé par des affranchis) ; p. 414.

⁵³ G. BOULVERT, *Domestique...*, *op. cit.*, p. 50, p. 57.

⁵⁴ Cf. *supra*, p. 20-21.

⁵⁵ Cf. *infra*, p. 115.

⁵⁶ H. G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres...*, *op. cit.*, p. 704.

⁵⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 736-737.

⁵⁸ Ph. LEVEAU, *L'aile II des Thraces, la tribu des Mazines et les « praefecti gentis » en Afrique du Nord*, dans *AA*, 7, 1973, p. 179-182.

⁵⁹ Ce rôle a été bien mis en évidence par BENSEDDIK,

Les troupes auxiliaires..., *op. cit.*, p. 163-165.

⁶⁰ J. Baradez a souligné avec quelques exagérations le rôle de Caesarea comme port de débarquement pour d'éventuelles opérations militaires (*Tipasa et les opérations d'Antonin en Maurétanie*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1954, p. 127-139. Le texte le plus significatif de ce rôle est l'épitaphe de Sex. Iulius Iulianus (*CIL*, VIII, 20945), tribun militaire d'un Numerus syrien, enterré à Caesarea durant une escale (sur ce texte cf. M. SPEIDEL, *Numerus syrorum Malvensium. The transfer of dacian army unit to Mauretania and its implications, Dacia*, n. 17, 1963, p. 69-117). Cf. également *infra*, p. 494 et n. 54.

tion ne tenant pas compte des individus réels qui n'ont aucun lien avec la ville, mais portent en commun avec les civils des gentilices tels que, en particulier, Antonius, Iulius ou Valerius. . . On connaît ainsi un certain nombre de chefs de corps, préfets d'aile ou de la flotte, de rang équestre. Installés à Caesarea avec leur famille, puisque l'un d'eux a dédié une épitaphe à sa femme, ils devaient contribuer à l'animation de la ville et à resserrer les liens de son élite avec celle des autres villes du monde romain, ainsi M. Popilius Nepos, *domo Roma* (CIL, VIII, 9359), T. Herculianus Clemens (*ibid.*, 21036), Anullius Geta (*ibid.*, 9371) et Q. [.]n[.]oiri[.]us Severus (*ibid.*, 9363). Ajoutons-y l'indispensable personnel de décurions d'aile, de centurions de cohorte et d'officiers détachés dans l'*officium* du gouverneur⁶¹; d'un niveau social parfois à peine inférieur, ils pouvaient nourrir des espoirs de promotion dans l'ordre équestre⁶².

RELIGION ET CULTURE DANS LES CLASSES DIRIGEANTES

LA DOCUMENTATION ÉPIGRAPHIQUE

Les inscriptions qui font explicitement connaître des cultes, peuvent être réparties en deux tableaux récapitulants l'un les textes relatifs aux cultes des souverains, l'autre aux divinités adorées à Caesarea.

Le culte impérial.

Il a déjà été question plus haut du culte des rois maures et des origines du culte impérial en pleine période royale à Caesarea⁶³. Pour la période proprement romaine, la documentation sur ce culte officiel est assez mé-

diocre. La ville avait ses flamines : elle était le siège du *concilium provinciae*⁶⁴. Mais une seule des bases dédiées à un empereur peut être datée du second siècle (CIL, VIII, 20965). Comme dans beaucoup de villes d'Afrique, la période sévérienne est la mieux représentée : 11 bases sont dédiées à des empereurs Sévères alors que 3 seulement célèbrent des empereurs postérieurs : Gordien III, Maximin et Dicolétien, Maxence. Cette prédominance sévérienne est confirmée par une inscription d'Ostie qui mentionne la fondation de jeux en l'honneur de Sévère et de Commode (CIL, XIV, 474 : *Severa apud Caesariam, Commodia apud Caesariam*). Toutes ces dédicaces présentent un caractère public et officiel : elles émanent de magistrats municipaux dont elles commémorent l'accession à un honneur, du gouverneur de la province ou de collectivités civiles (*ordo Caesariensium*) et militaires (*equites singulares*) avec, dans ce dernier cas, intervention du gouverneur (cf. tableau p. 102).

Les dieux du panthéon romain.

L'examen des documents relatifs au culte des dieux du panthéon romain (tableau p. 104) inspire des considérations analogues. Les dédicaces qui leur sont adressées émanent soit de la communauté césarienne, soit de magistrats, soit au gouverneur représentant l'empereur agissant directement ou comme garant. L'emplacement du Capitole de la ville n'est pas connu, mais son existence est prouvée par un texte fragmentaire où figure les noms de Gordien III et de l'impératrice Tranquillina. Par ailleurs une statue de Jupiter a pu être rapprochée de celle du Capitole de Rome⁶⁵. *I(ovi) O(ptimo) M(aximo)* figure également en tête d'une triade où des militaires du Norique lui associent la Victoire et leur

⁶¹ N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires...*, *op. cit.*, p. 110-111.

⁶² Cf. *infra*, p. 145-148 (Les militaires).

⁶³ *Supra*, ch. 1, p. 16-19.

⁶⁴ T. KOTULA, *Les origines des assemblées provinciales dans l'Afrique romaine*, dans *EOS*, 52, 1962, fsc. 1, p. 150-151. Pouvaient également avoir à la rigueur appartenu au sanctuaire du culte impérial, le buste d'Anti-

nous (E. BOUCHER-COLOZIER, *Nouveaux visages de Cherchel*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1954, p. 75-76) et celui de Domitia Lucilla (L. LESCHI, *Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 81-94).

⁶⁵ E. BOUCHER-COLOZIER, *Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 1, 1953, p. 35.

Tableau III

DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES RELATIFS AU CULTE DES SOUVERAINS

SOUVERAIN HONORÉ	DIVINITÉ ASSOCIÉE	DÉDICANT	QUALITÉ DU DÉDICANT	MOTIF DE LA DÉDICACE	SUPPORT DU TEXTE	RÉFÉRENCE
Juba rex	?	---] Felix	?	<i>decreto pagi</i>	fragment d'une plaque	<i>CIL</i> , VIII, 9343
Juba et Ptolémée (Genio)			?		<i>id.</i>	<i>CIL</i> , VIII, 9342
Juba et Ptolémée (statue)	Vénus	Serg. Sulpicius [Galba?		<i>procos. Africae?</i>	<i>id.</i>	<i>AE</i> , 1966, 595 et <i>AE</i> , 1980, 961
Anto]nia Aug.					fragment d'épistyle (?)	<i>CIL</i> , VIII, 20976
Victoria Aug.		T. Caecilius Q. f. Honoratus	flamine	<i>ob hon. flam.</i>	base	<i>AE</i> , 1924
Septime Sévère (195)		C. Iulius Ianuarius	<i>magg. Kastelli</i>	<i>aere populi</i>	base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 9317
Septime Sévère (209)		L. Cassius Augustinus C. Iulius Turranicus	édile	<i>ob hon. aed.</i>	base	<i>CIL</i> , VIII, 9352
Iulia Augusta (209)		<i>id.</i>	édile	<i>id.</i>	base	<i>CIL</i> , VIII, 20986
Iulia Augusta (209)		<i>id.</i>	édile	<i>id.</i>	base	<i>CIL</i> , VIII, 20987
Septime Sévère		Mes]sius [---]enus Aemilianus	édile	<i>ob hon. aed.</i>	base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 20936
Septime Sévère		<i>decuriones (?)</i>		réfection d'une route	base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 20982
Septime Sévère		C. Domitius Alexander	<i>duumviralicus</i>		base	<i>CIL</i> , VIII, 20983
Septime Sévère		Flavius Extricatus Marcianus	<i>duumviralicus</i>		base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 20985
Commode (214)		<i>scaenici factiones primae</i>			base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 20988
Sévère-Alexandre (Numen, Maiestas)		<i>equ. sing.</i>			base brisée	<i>CIL</i> , VIII, 9354
Orbiana (Numen, Maiestas)		<i>equ. sing.</i>				<i>CIL</i> , VIII, 9355
Gordien III et Tranquillina						<i>AE</i> , 1914, 35
Diocletien, Maximien	IOM, <i>ceteri dii immortales</i>	Aurelius Litua	<i>praeses prov.</i>	retour heureux	base	<i>CIL</i> , VIII, 9324
Maxence (311-313) (Numen, Maiestas)		Valerius Faustus	<i>praeses prov.</i>		base	<i>CIL</i> , VIII, 20989

déesse nationale, Noreia, ainsi que dans une formule syncrétique en association avec *ceteri dii immortales* et les empereurs Dioclétien et Maximin⁶⁶ sur un autel dédié par le gouverneur à l'occasion d'un heureux retour de campagne. Enfin, sur un quatrième texte, il est assimilé à *Dius Fulgur*⁶⁷. Junon est invoquée pour le salut de l'Empereur par une femme qui indique son appartenance à l'*ordo Caesariensium*.

La Vénus romaine n'apparaît que dans une inscription en association aux honneurs rendus aux souverains maures⁶⁸. Mais, dans la publication qu'il a donnée de ce texte, M. Leglay souligne qu'apparemment « aucune divinité — Bacchus et les dieux africains Saturne et Caelestis exceptés — n'a bénéficié d'autant d'attention de la part des *Caesarienses* »⁶⁹ et il suggère que la dizaine de sculptures que l'on a exhumées à Cherchel serait en rapport avec la faveur spéciale que ce culte connut sous Tibère et à un moindre degré sous Claude⁷⁰.

Liber Pater, qui jouissait d'une faveur particulière en Afrique⁷¹ n'apparaît que sur une inscription manifestant le caractère public de son culte. Il existait à Caesarea une association de *Cultores Liberi Patris* (CIL, VIII, 21066). Mais les nombreuses représentations

de Bacchus-Dionysos (statues ou fragments statuaires et mosaïques) prouvent l'importance de sa présence dans la spiritualité de la haute société de cette ville⁷².

Le culte d'Hercule remonte indiscutablement au roi Juba II qui témoigna à ce dieu une faveur particulière et en fit figurer les symboles (la massue et la dépouille du lion de Némée) sur ses monnaies⁷³. Deux inscriptions et une statue colossale⁷⁴ attestent sa continuité à l'époque romaine. Dans l'amphithéâtre a été trouvée une dédicace à Némésis dont, on le sait, le culte était en rapport avec les jeux du cirque⁷⁵. Le culte des abstractions apparaît dans deux dédicaces à la Victoire, dans une autre à la Fortune ainsi que dans une tête d'Afrique provenant du théâtre⁷⁶. Aucune inscription ne mentionne encore le culte d'Apollon, lacune imputable au hasard des découvertes : on attendrait que ce dieu ait connu une faveur particulière dans cette ville étant donné les liens privilégiés existant entre Juba II et l'Empereur Auguste. Mais Pline cite un *promontorium Apollinis* près de Caesarea et les collections archéologiques, en particulier le fameux Apollon de Cherchel, comblent en partie cette lacune de l'épigraphie⁷⁷. Asclepios avait un temple qui est connu par un fragment de dédicace. Il est aussi représenté

⁶⁶ Sur ce type de formule, cf. M. LEGLAY, *Les syncrétismes dans l'Afrique ancienne*, dans F. DUNAN et P. LÉVÊQUE, *Les syncrétismes dans les religions de l'Antiquité*, colloque de Besançon (22-23 oct. 1973), Leiden, 1975, p. 148-149.

⁶⁷ Par syncrétisme d'assimilation cumulative, *Id., Ibid.*, p. 143.

⁶⁸ *Id.*, *Une dédicace à Vénus offerte à «Caesarea» (Cherchel) par le futur empereur Galba*, dans *Mélanges Carcopino*, Paris, 1966, p. 629-639 (= *AE*, 1966, 595). P. 636, n. 1, M. Leglay signale un autel également dédié à Vénus; ligne 2, il lit: *L(ucius) M(…) Hel(…)* qu'il interprète comme le nom d'un premier dédicant. L'examen de la photo de cet autel me semble mettre cette lecture en question. La première lettre peut aussi bien être un I qu'un L et on pourrait l'interpréter en *I(ovi)*; le M serait pour *M(aximo)*; mais il manque le *O(ptimo)*. La principale difficulté à cette lecture vient de la seconde place laissée à Jupiter; mais on peut y répondre en faisant observer que le corps des lettres de la seconde ligne est sensiblement plus gros que celui des lettres de la première. Sur Caelestis cf. note 152, p. 206.

⁶⁹ *Id., Ibid.*, p. 637. Cette constatation suppose que l'on

inclut les figurations de Bacchus sur les mosaïques ornementales des maisons urbaines.

⁷⁰ *Id., Ibid.*, p. 638-639.

⁷¹ M. LEGLAY, *Les syncrétismes...*, *loc. cit.*, p. 132.

⁷² Le catalogue dressé par E. Boucher-Colozier (dans S. GSELL, *Cherchel...*, *op. cit.*) permet de relever les représentations suivantes: Bacchus-Dionysos n° 80, 116, 120, 149 et 155; Bacchus indien, n° 10, Bacchus Ammon ou Dionysios Libyen: n° 66. Mosaïque du triomphe bachchique, J. BÉRARD, *Mosaïques inédites de Cherchel*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 113-114.

⁷³ J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 84-87; M. LEGLAY, *Les syncrétismes...*, *loc. cit.*, p. 131.

⁷⁴ *Id., Ibid.*, n° 153 et 160.

⁷⁵ A.E. 1946, 79 = L. LESCHI, *Inscriptions nouvelles de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1946-1949, p. 102.

⁷⁶ S. GSELL, *Tête de femme coiffée d'une dépouille d'éléphant découverte à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1916, p. 54-57. Monnaies de Juba avec l'Afrique: cf. J. MAZARD, *Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 76-77 n° 125-134.

⁷⁷ M. DURRY, *Le Musée de Cherchel, supplément*, *op. cit.*, p. 68; S. GSELL, *Cherchel...*, *op. cit.*, n° 23, 25, 47, 141, 157?

Tableau IV
DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES RELATIFS AUX CULTES À CAESAREA

Divinité	Divinité associée	Personne ou collectivité concernée; éventuellement fonction religieuse	fonction dans la vie politique	motifs et circonstances de l'inscription	support du texte	référence
Aesculape		Mar. f. Lab[--- et ---] Marcianus <i>fratres</i> ... associés à P. Aelius Peregrinus	notables locaux proc. prov.	sanctuaire	plaque brisée	<i>CIL</i> , VIII, 9320
Bellone		Scantia Peregrina (<i>sacerdos</i>)	<i>sacerdos</i>	<i>aedes (ex decr. ord. area adsignata)</i>	plaque	<i>AE</i> , 1902, 12
C. A. (Caelestis ou Ceres)		Caestia Dubitata (canistraria)		sacrifice pour un voeu		<i>AE</i> , 1976, 737
Ceres		Amatia Africana qui[--- Caesarienses (?)		temple (?)	plaque brisée	<i>CIL</i> , VIII, 20960 <i>BACTH</i> , 1923, p. CXVII, n° 4 <i>CIL</i> , VIII, 9337
Ceres ou Caelestis		Iulia Natalis (canistraria)				
Cybèle ¹		---]enius Fatalis (antistes, dendrophore)	décurion	honorifique	base	<i>CIL</i> , VIII, 9401
Deus Invictus (Mithra?)		?	?	sacrifice	autel	<i>CIL</i> , VIII, 9322
Deus Salutifer (Saturne, Esculape Apollon?)		Sex. Baius Pudens	<i>praeses prov.</i>		base	<i>CIL</i> , VIII, 20961
Deorum ACLST (?)		Faustus	<i>of. arg.</i>		plaque	<i>AE</i> , 1976, 737
Fortune				sacrifice		<i>CIL</i> , VIII, 20962
Hercule			<i>praeses prov.</i>		base	<i>CIL</i> , VIII, 20963 <i>CIL</i> , VIII, 20964
Junon Regina		Vibia Celerina	épouse d'un duumvir qq	pour le salut de l'empereur		<i>CIL</i> , VIII, 20965
IOM	Victoria, Noreia	<i>Vexillatio</i> de l'armée du Norique		<i>votum</i>	autel	<i>AE</i> , 1975, 951
IOM Hel. (?) ²	Vénus	M. Coelius Marcellinus		<i>votum</i>	autel	<i>Mél. Carcopino</i> p. 616, n. 1
IOM Cf. <i>infra</i>	Triade capitoline					
IOM	Ceteri dii imm. DDNN Diocletianus et Maximianus	Aurelius Litua	<i>praeses prov.</i>	retour heureux	autel	<i>CIL</i> , VIII, 9324
IOM Fulgur Dius						<i>AE</i> , 1925, 43

¹ Un second texte mentionne un *antistes* (*CIL*, VIII, 20975).

² Sur cette lecture du texte différente de celle de M. Leglay, cf. *infra* n. 67.

Divinité	Divinité associée	Personne ou collectivité concernée; éventuellement fonction religieuse	fonction dans la vie politique	motifs et circonstances de l'inscription	support du texte	référence
Liber Pater		Respublica Caes.			autel	<i>CIL</i> , VIII, 9325
Manus Draconis		M. Iunius Asclepiades	notable	<i>votum</i>	autel	<i>CIL</i> , VIII, 9326
Dii Maurici Dii Maurici		M. Pomponius Vitellianus C. Stertinius Aemilianus	notable <i>proc. aug.</i>		autel autel	<i>CIL</i> , VIII, 9327 <i>AE</i> , 1920, 31
Deus Midmanim (?)					linteau	<i>AE</i> , 1952, 103
Nemesis Sancta					fragment de bloc	<i>AE</i> , 1946, 79
Noreia	IOM, Victoria	<i>Vexillatio</i> de l'armée du Norique		<i>votum</i>	autel	<i>AE</i> , 1975, 951
Saturne	<i>Cf.</i> tableau p. 205			<i>votum</i>	stèles	
Sol Invictus				<i>pro salute</i>	plaque brisée	<i>CIL</i> , VIII, 9331
Triade capitoline				Capitolium		<i>AE</i> , 1914, 35
Vénus Vénus	Juba et Ptolémée IOM Hel.(?) ²	Serg. Sulpicius [Galba? M. Coelius Marcellinus	procos. Africae(?)	victoire accomplissement d'un voeu	plaque brisée autel	<i>AE</i> , 1966, 595 <i>Mél. Carcopino</i> , p. 616, n. 1
Victoire Aug. Victoire	IOM, Noreia	T. Caecilius Honoratus <i>vexillatio</i> de l'armée du Norique	flamine décurion d'aile, soldats	<i>ob hon. flam. votum</i>	autel autel	<i>AE</i> , 1924, 31 <i>AE</i> , 1975, 951

parmi les statues du Musée comme Diane, Mars, Mercure, Minerve et Neptune⁷⁸.

Les divinités orientales et indigènes, objets d'un culte officiel.

La liste des témoignages relatifs aux divinités orientales à Caesarea peut être assez ra-

pidement dressée à partir des quelques témoignages archéologiques, épigraphiques (tableau ci-contre) et littéraires. Les dédicaces ne font connaître que Bellone, Cybèle⁷⁹, Deus et Sol Invictus qui ont été identifiés à Mithra⁸⁰, le Jupiter et la Vénus d'Héliopolis si l'on accepte la relecture que je propose d'un autel trouvé en 1960 à l'ouest de la ville⁸¹ ain-

⁷⁸ *Ibid.*, Diane : n° 15, 17, 139; Neptune, n° 111 (également G. Doublet, *Musée d'Alger*, Paris, 1893, p. 75, pl. VIII); Mercure : n° 144, 146; Mars : n° 174; Asclépios : n° 151 = G. PICARD, *L'Asclepios assis de Caesarea (Cherchel)*, dans *RA*, 1958, p. 115-117; Minerve (mosaïque) : J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1959, p. 228-230.

⁷⁹ Tous ces dieux sont bien intégrés dans le système

religieux romain. Oriental doit être entendu au sens, non d'étranger, mais d'originaire de la partie orientale de l'Empire. L'identification des dédicants le montre très clairement comme nous le verrons plus bas.

⁸⁰ Sur cette divinité, cf. G. B. HALSBERGHE, *The cult of Sol Invictus*, Leiden, 1972.

⁸¹ Cf. *supra*, p. 103, n. 67. Sur ces divinités, cf. Y. HAJJAR, *La triade d'Héliopolis Baalbek*, Leiden, 1977.

si qu'un mystérieux *Deus Manus Draconis* dont le nom rappelle les mains de dieu en usage dans le culte de Sabazios ou dans celui de Dolichenus⁸². On ne peut évidemment être sûr que la statue d'un Galle et un fragment de ce qui fut peut-être une tête d'Attis proviennent du sanctuaire de la Grande-Mère⁸³. Isis et Serapis étaient adorés à Caesarea comme dans beaucoup de ports de Méditerranée. Dans ce culte, des influences égyptiennes véhiculées par Cléopâtre Séléne et son entourage ont dû jouer leur rôle : Pline rapporte que de son temps encore on voyait dans le lac rattaché au sanctuaire un crocodile qui y avait été introduit par Juba⁸⁴. Plusieurs statues conservées au musée de Cherchel sont probablement liées à la découverte de son sanctuaire⁸⁵. Mais je ne crois pas que l'on puisse attribuer à un temple les deux statues égyptiennes conservées au Musée⁸⁶. Elles me paraissent plutôt avoir appartenu à la décoration d'une maison et rien ne dit qu'elles aient été importées à l'époque augustéenne par la reine Séléne.

Ces documents introduisent à des formes de religiosité sensiblement différentes. Bellone, Cybèle, Deus et Sol invictus ont pris un caractère officiel durant le Haut-Empire. Mais en dehors des inscriptions fragmentaires deux textes dédiés à des divinités orientales, Manus Draconis et le couple des divinités héliopolitaines, (à condition que l'on admette la lecture proposée) proviennent de particuliers. La base *Deo Manu Draconis* est à cet égard importante : elle émane d'un personna-

ge qui appartenait à une des plus importantes familles de Caesarea, Marcus Iunius Asclepiades ; accomplissant un vœu à divinité non romaine, en tant que simple fidèle reconnaissant, il était normal qu'il ne fasse état d'aucune magistrature occupée ou revêtue.

Le même phénomène apparaît avec les cultes indigènes sur la persistance et la résurgence desquels tend à mettre l'accent l'histoire des religions antiques qui depuis une cinquantaine d'années avait surtout insisté sur l'apport novateur des cultes orientaux⁸⁷. Observons qu'à l'exception d'une stèle commémorant un sacrifice fait à Saturne pour le salut du roi Ptolémée, il n'existe aucun témoignage certain du culte de ce grand dieu africain présentant un caractère officiel. Les nombreux ex-voto connus à Cherchel ont été dédiés par des particuliers⁸⁸ : l'ex-voto du gouverneur Sex. Baius Pudens (167-170 av. J.-C.) est dédié à un *deus saluifer* qui peut aussi bien être Esculape ou Apollon que Saturne⁸⁹. Aucune autre dédicace à des dieux africains n'émane de magistrats.

Les dieux Maures (*Dii Maurici*, et non comme habituellement *Mauri*) ont fait l'objet de deux dédicaces offertes par des procurateurs impériaux. L'un d'eux occupe des fonctions non précisées⁹⁰. L'autre paraît être un fonctionnaire de rang équestre originaire de Caesarea qui a été un moment *procurator ad curam gentium* sans que l'on puisse être certain du rapport existant entre cette fonction et l'offrande d'une base à ces divinités⁹¹. Un débat s'est engagé sur la nature de ces dieux.

⁸² WEINREICH, s. v. *Manus Draconis*, dans *RE*, XIV 2, 1930, col. 1399.

⁸³ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, op. cit., p. 142 = S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., n° 107; Attis, *ibid.*, n° 161. Sur le rapport entre l'aristocratie municipale et le culte de Magna Mater, cf. H. PAVIS D'ESCURAC, *La Magna Mater, en Afrique*, dans *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, 6, 1975-1976, p. 223-242 (sur Caesarea, p. 226).

⁸⁴ Ce crocodile était censé constituer la preuve de ce que le Nil prenait sa source sur ses États. Cf. S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, op. cit., t. 8, p. 241. Pline, V, 10, 51 (*Caesarea in Iseo*). Représentations statuariques : S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., n° 2, 62 (Isis); n° 79 (Harpocrate). P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, op. cit., p. 61, p. 135-136 (Serapis). Stèle figurant une prêtresse d'Isis : S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., p. 28 et n° 134; un sistre était exposé dans une vitrine.

⁸⁵ Cf. note précédente. Sur la découverte éventuelle du sanctuaire, S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., p. 44.

⁸⁶ S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., p. 66, n° 94-95. Également, Ureus, « qui se rattache ici probablement à un culte punique (Id., *ibid.*, p. 65, n° 86).

⁸⁷ Comme le rappelle P. A. FÉVRIER dans son article : *Religion et domination dans l'Afrique romaine*, dans *Dialogue d'Histoire ancienne*, 2 (= vol. 188 des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*), Paris, 1976, p. 325.

⁸⁸ Cf. *infra*, p. 204-206.

⁸⁹ M. LEGLAY, *Saturne africain. Monuments*, t. 2, Paris, 1966, p. 321. Mais aussi Jupiter (cf. Id., *Les syncrétismes...*, loc. cit., p. 143, n. 118).

⁹⁰ BACTHS, 1920, p. LXV-LXVI.

⁹¹ *CIL*, VIII, 9327; ce titre apparaît dans un cursus équestre; en définitive, on ne peut être absolument certain de l'endroit où a été exercée cette fonction.

G. Camps a voulu montrer qu'il s'agissait d'un culte officiel rendu aux dieux des ennemis de Rome dont celle-ci comptait ainsi s'assurer la bienveillance; pour lui ils ressortissent du processus de l'*evocatio*⁹². Les deux inscriptions de Caesarea offertes par des procureurs peuvent parfaitement justifier cette interprétation. Pour M. Bénabou, cette interprétation doit être nuancée: s'il est d'accord pour reconnaître dans le culte rendu aux Dieux Maures, un culte romain «permettant d'une part aux Romains de montrer leurs bonnes dispositions à l'égard des cultes africains et de leurs adeptes, d'autre part aux indigènes de faire preuve de leur aptitude à la romanisation»⁹³, il croit qu'il présente pourtant un aspect authentiquement africain et recouvre, au moins à l'origine, des divinités africaines précises. Dans ce cas, une dédicace *deo Midmanim* ne serait pas l'offrande faite par une communauté syro-palestinienne à un dieu anonyme; il faudrait y voir une des divinités maures dont les rares noms sont si déroutants⁹⁴.

Religion et domination à Caesarea.

Le traditionnalisme et le conformisme social des choix religieux de l'aristocratie césarienne procèdent du choix politique qui s'exprime aussi clairement dans les cursus des magistrats dont le tableau a été donné plus haut⁹⁵. Nul doute à cet égard que les *sacra* dont deux d'entre eux furent *rex* ne soient des cérémonies parfaitement romaines⁹⁶. Comme toutes les aristocraties municipales de l'Empire celle de Caesarea trouve ses références spirituelles dans un patrimoine religieux hérité de la culture gréco-romaine dans lequel on serait bien embarrassé de déceler la moindre trace d'une spécificité africaine.

⁹² G. CAMPS, *L'inscription de Béjà et le problème des Dii Mauri*, dans *RAF*, 98, 1954, p. 233-260. En dernier lieu, E. FENTRESS, *Dii Mauri and dii patrii*, dans *Latomus*, 37, 1978, p. 507-516.

⁹³ M. BÉNABOU, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 329.

⁹⁴ H. D'ESCURAC-DOISY, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *MEFR*, t. 64, 1952, p. 109, n° 26. On trouvera une liste de ces divinités africaines dans l'article de G. CAMPS, (*L'inscription de Béjà...*, *loc. cit.*), ainsi que dans G. Ch. PICARD, *Les religions de l'Afrique antique*, Pa-

Leur absence d'originalité enlèverait tout intérêt aux données épigraphiques et iconographiques fournies par ce site si l'on espérait y trouver une documentation nouvelle sur les cultes orientaux ou les formes religieuses indigènes. Mais cette impression d'apparente banalité disparaît si l'on adopte l'approche définie par P. A. Février: il est «dangereux de minimiser l'importance des cultes officiels et de ce panthéon gréco-romain, sous prétexte qu'il ne serait que le cadre d'un culte civique. Si les chefs militaires utilisaient pour la propagande au I^{er} siècle avant notre ère, les noms et la mythologie des dieux du Panthéon officiel, c'est bien qu'ils y croyaient et que leurs contemporains les croyaient capables de ramener l'ordre»⁹⁷. Dans cette perspective, la documentation relativement médiocre dont on dispose sur la vie religieuse à Caesarea de Maurétanie aide à rendre compte de la réussite de la romanisation qui ressort à la fois de l'étude du cadre monumental et de la société: la très nette prépondérance des cultes officiels romains s'explique par le cadre spirituel qu'a fourni à la classe dirigeante la religion traditionnelle.

LES MODÈLES CULTURELS ET LEUR TRANSMISSION

Culture et religion.

La recherche des cultes pratiqués à Caesarea nous a montré combien était délicate l'utilisation du matériel iconographique dont l'essentiel a été réuni par E. Boucher-Colozier pour les statues et par S. Ferdi pour les mosaïques⁹⁸. Il est en effet difficile d'appliquer nos critères de distinction des domaines religieux et culturel à l'étude des sociétés antiques et plus particulièrement à la religion tra-

ris, 1954, p. 24. Sur les noms en *-im*: A. BESCHAOUCH, *À propos de la question des noms en «im» sur les inscriptions latines d'Afrique*, dans *BSAF*, 1969, p. 205-206.

⁹⁵ Cf. *supra*, p. 91, tableau.

⁹⁶ Cf. *supra*, p. 92 et n. 11.

⁹⁷ P. A. FÉVRIER, *Religion et domination...*, *loc. cit.*, p. 281-285.

⁹⁸ Pour E. Boucher-Colozier cf. p. 4; S. FERDI, *Catalogue des mosaïques publiées de Cherchel*, Université de Provence, 1982 (dactyl).

ditionnelle romaine qui s'intéresse au salut de la communauté civique romaine et non à celui de l'individu. Le décor de la maison, les thèmes des statues ou des mosaïques montrent que les riches Césaréens s'identifiaient à cette culture empreinte d'allusions mythologiques qui était celle des Romains. Rappelons — nous les thèmes des mosaïques⁹⁹ : ils sont tirés d'épisodes célèbres des poèmes homériques, ils illustrent des scènes du cycle d'Orphée ou de celui de Bacchus. Tous se réfèrent à un patrimoine culturel dont la pérennité est remarquable, puisque les rares datations dont on dispose montrent que certaines de ces mosaïques datent du IV^e et même du V^e siècle. Il en est de même pour les statues. Comment distinguer celles qui représentaient effectivement le dieu dans la *cella* de son temple de celles qui étaient utilisées pour la décoration d'une maison ou d'un édifice public? D'un côté il est sûr que des statues trouvées dans les grands thermes de l'ouest provenaient de temples désaffectés : certaines bases portent effectivement la mention *de sordentibus locis*¹⁰⁰. Mais, par ailleurs, la célèbre statue de l'Apollon de Cherchel provient du décor d'une riche maison encore habitée à une époque tardive¹⁰¹.

Organisation et décor de la maison.

Ces remarques nous rappellent que l'archéologie de la maison peut aider à tracer le portrait de l'aristocratie locale. Les thèmes mythologiques des mosaïques, les copies des

chefs-d'œuvres de l'art grec qui font la beauté du musée de Cherchel ne s'expliquent pas par le philhellénisme de Juba II¹⁰²; ces copies expriment l'adhésion à un modèle culturel : « se procurer la reproduction d'une œuvre d'un des grands maîtres de la Grèce classique et l'adapter en objet faisant partie du mobilier de la maison est un trait caractéristique, dans ce temps, de la société opulente de l'impérialisme romain »¹⁰³. Elles constituent un des signes les plus caractéristiques de la richesse des maîtres de ces maisons qui avaient le moyen de ne pas se contenter de « rêves en peinture »¹⁰⁴. Des raisons similaires expliquent que dans les ruines de plusieurs maisons aient été trouvés des portraits d'empereurs, de membres de leur famille et ceux des rois maures. Leur présence dans le décor de la maison exprime la même idéologie culturelle, mélange de références historiques et d'adhésion à un ordre politique dont Rome est le symbole. Le buste de Domitia Lucilla¹⁰⁵ et celui de Juba trouvé en 1921 dans la propriété Espitalier¹⁰⁶ proviennent probablement de la même maison. Posséder un portrait de Juba ou de Ptolémée n'était pas plus le signe d'un irrédentisme numide qu'avoir chez soi le buste de Caton celui du désir de voir changer le régime politique à Rome.

Par leur plan, ces maisons sont caractéristiques du niveau social de leur propriétaire. Il n'y a rien de très original à relever la corrélation sur laquelle insistait fortement Vitruve entre le plan de la maison et le niveau social de son propriétaire; c'est un trait commun à toutes les villes du monde romain¹⁰⁷. Ce qui

⁹⁹ Ph. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit..

¹⁰⁰ Cf. *supra*, p. 53 et n. 143.

¹⁰¹ Ph. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit. : n° 3 : la maison des Thybridii Basiliani ou de l'Apollon.

¹⁰² Contrairement à l'opinion exprimée par P. MONCEAUX, *Statues de Cherchel provenant du Musée grec des rois maures de Cherchel*, dans *Gazette archéologique*, 1886, p. 60-63 et pl. 7. Cf. *infra*, p. 124 (*Addendum*).

¹⁰³ R. BIANCHI-BANDINELLI, *Rome, le centre du pouvoir*, Paris, 1969, p. 45-47.

¹⁰⁴ Id., *ibid.*, p. 41.

¹⁰⁵ L. LESCHI, *Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 81-94.

¹⁰⁶ E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1923, p. CXVII; M. DURRY, *Musée de Cherchel*, op. cit., p. 90, pl. 9,6.

¹⁰⁷ VITRUVÉ, *De l'architecture*, 6,7. Texte cité par M. Clavel et P. Lévêque, *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1971, p. 112-113 : « Il faut savoir dans la disposition des bâtiments privés, de quelle manière on doit construire les pièces qui sont destinées au logement du maître de maison et celles qui doivent être communes avec les étrangers, car, dans les appartements particuliers comme les chambres à coucher, les salles à manger, les bains et les autres endroits de cette nature, il n'entre que des personnes qui sont invitées, tandis que tout le monde peut entrer sans y être appelé dans les lieux qui sont publics, tels que les vestibules, les cours, les péristyles et les autres parties qui peuvent avoir un usage semblable ». Suit l'application de ces principes aux diverses catégories sociales : gens de condition commune,

est plus particulier à Caesarea c'est la dimension de ces maisons : toutes celles dont la superficie peut être évaluée ont nettement plus que la superficie moyenne de 1260 m² attribuée par A. Lézine aux maisons de Carthage¹⁰⁸ ; certaines dépassent nettement les 2000 m²¹⁰⁹. Par ailleurs leur dispersion dans les 155 ha occupés en plaine par les quartiers urbains montre qu'il n'existait pas de « quartier aristocratique » mais que l'aristocratie étendait son emprise spatiale sur l'ensemble de la ville.

La culture littéraire.

Les statues du Musée de Cherchel montrent que, comme dans les autres villes du monde romain, les notables municipaux aimaient à se faire représenter en orateur ou à côté des symboles de leur culture : ainsi l'une d'elles représente un personnage en toge à côté duquel est disposé « un coffre pour les rouleaux à écrire ; un paquet de ces rouleaux était déposé sur le couvercle »¹¹⁰. Un coffret de pierre porte une inscription vantant l'habileté à écrire du personnage dont il accompagnait la statue¹¹¹.

On comprend donc mieux qu'à la fin de l'Antiquité, les controverses nées autour de l'hérésie donatiste prouvent la présence à Caesarea de gens maîtrisant parfaitement les

subtilités de la langue latine et capables d'en faire une arme redoutable dans les controverses doctrinales comme l'a montré S. Lancel dans les pages qu'il a consacrées à l'évêque donatiste Emeritus¹¹². Une quarantaine d'années auparavant un autre évêque, Clément, entretenait de bonnes relations avec Symmaque, le chef du parti païen à Rome auquel il demandait au nom des décurions de la ville d'intervenir auprès du vicaire d'Afrique afin d'obtenir un allègement d'impôt¹¹³. Par delà les controverses religieuses, cette correspondance est la meilleure preuve de l'appartenance à une communauté culturelle. Un siècle plus tard naissait à Caesarea Priscien qui fut professeur à Constantinople au début du VI^e siècle et écrivit les *Institutiones grammaticae* ; c'est le dernier produit connu du milieu culturel césaréen.

Dans un bref article sur « Virgile et les Africains », Stéphane Gsell a fait la recension des vers du poète qui ont été imités dans des textes épigraphiques. Caesarea y figure naturellement¹¹⁴. Cette ville est en effet une de celles qui ont fourni le plus d'épigrammes funéraires, petits textes poétiques dans lesquels s'exprime de façon plus ou moins originale le regret d'un être cher. Ces textes sont évidemment le plus souvent rédigés en latin¹¹⁵ mais plusieurs sont en grec et démontrent même une bonne connaissance de cette langue¹¹⁶.

agriculteurs, banquiers, avocats, personnes de haute condition. Ce texte et d'ailleurs le bon sens légitiment toute tentative pour remonter de l'examen archéologique d'une maison à l'appréciation du niveau social de ses occupants.

¹⁰⁸ A. LÉZINE, *Sur la population des villes d'Afrique*, dans *AA*, 3, p. 75.

¹⁰⁹ PH. LEVEAU, *Les maisons nobles de Caesarea*, loc. cit. : 2 320 m² pour la maison de Kaïd-Youssef, plus de 2 400 m² pour celle du cap Tizerine, et pour la maison de la mosaïque de la Chasse de la propriété Felicien. Cf. p. 124, *Addendum*.

¹¹⁰ S. GSELL, *Cherchel*. . . , *op. cit.*, p. 84.

¹¹¹ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 7, n° 199 (à paraître) : *Operam scribendi ingenio coniuxit*. *CIL*, VIII, 22645, 480 (= Bücheler, *Carm. epigr.*, 938) : *pulveris aurati pluvia sit sparsa papyrus : rescribet Danae sollicitata «veni»* (sur le bord d'une petite assiette).

¹¹² S. LANCEL, *Actes de la conférence de 411*, t. 1, Paris, 1972, p. 208-221 (Emeritus de Caesarea) ; p. 279-280 (La carrière d'Emeritus de Caesarea).

¹¹³ Lettre de Symmaque à Celsius Titianus, I, 64.

¹¹⁴ S. GSELL, *Virgile et les Africains, Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, dans *RAf*, 1932, p. 32 : *CIL*, VIII, 21031.

¹¹⁵ Les textes suivants figurent dans le recueil de P. Bücheler, A. RIESE, et LOMMATZSCH, *Anthologia latina*, rééd. Amsterdam, 1972 : *CIL*, VIII, 9519, 21031, 21032, 21081, 21108, 21179, 21236, 21275, 21303, 21346, 21347, 21348, 21349, 21350, 21352, 21356, 21357, 21441, auxquels il faut ajouter *AE* 1971, 518 et cinq textes à paraître dans *BAA*, 7, n° 244-248.

¹¹⁶ *CIL*, VIII, 9597, 21445, auxquels il faut ajouter la relecture par C. Vatin d'une stèle publiée par J. Carcopino, dans *BACTHS*, 1918, p. 228-229, n° 6 (*Une épigramme funéraire grecque de Cherchel*, dans *AA*, 19, 1983, à paraître) et deux nouvelles épigrammes funéraires (PH. LEVEAU, *Recherches sur les nécropoles de Cherchel (Caesarea Mauretaniae)* (1880-1961), *ibid.*, à paraître, inscriptions i 1 et i 2). Cette liste ne tient compte que des textes grecs les plus intéressants qui dénotent quelque chose de plus que la simple connaissance de l'alphabet ou de quelques mots grecs.

Faut-il y voir le témoignage de l'implantation à Caesarea d'une colonie grecque venue ici à la suite de la reine Cléopâtre et de Juba II que Plutarque plaçait « parmi les historiens les plus savants des Grecs »¹¹⁷ ? C'est certainement vrai en partie. Mais toutes les épigrammes en grec ne semblent pas remonter au I^{er} siècle après J.-C. et la connaissance du grec dans l'aristocratie des villes romaines s'explique par un courant culturel général dont Juba II est lui-même une des plus remarquables illustrations ; l'éducation classique faisait du jeune Romain issu d'une famille notable un homme *utraque lingua eruditus*, s'exprimant avec aisance dans les deux langues de la culture classique comme Apulée de Madaure.

Enseignement et culture.

Comment ce patrimoine culturel et religieux était-il transmis aux jeunes Césaréens ? Les rares documents dont nous disposons montrent une remarquable conformité par rapport aux modèles qui ont été élaborés grâce à l'étude de sites mieux documentés¹¹⁸. L'enseignement du jeune aristocrate se faisait d'abord dans le cadre de la familia et deux textes mentionnent le *paedagogus* et le *grammaticus latinus* qui assuraient les deux premiers degrés de l'enseignement¹¹⁹. Au-delà devait-il quitter la ville pour recevoir ce que nous qualifions d'enseignement supérieur ? Aucun document n'atteste l'existence à Caesarea d'un établissement ou d'une institution dans lesquels un tel enseignement aurait été diffusé. Ceux-ci existaient non seulement dans de très grandes villes comme Carthage en Afrique, mais dans des villes de moindre importance ainsi à Mactar¹²⁰ ou à Timgad dont la bibliothèque est la mieux conservée qu'il

nous soit donné de connaître¹²¹. Il est donc permis de supposer que Caesarea dut compter parmi ces centres universitaires. L'impulsion première aurait été donnée par le roi Juba II dont Pline l'Ancien dit qu'il fut encore plus célèbre par ses doctes travaux que par son règne (*H.N.*, V, 16) ; S. Gsell a pu consacrer un chapitre entier de son *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord* à son activité littéraire et scientifique¹²². L'énormité de l'œuvre de Juba II suppose l'existence d'une bibliothèque à sa mesure qui dut rester à Caesarea.

Le goût de l'aristocratie municipale de cette ville comme de toutes celle du monde romain pour les représentations mythologiques doit être compris, comme il a été dit plus haut, en référence à la fois à une imprégnation religieuse et à des textes appris et expliqués tout au long de l'enfance et de l'adolescence : « Un Romain cultivé est un homme qui possède son Virgile, comme un Grec Homère : trésor de sagesse et de beauté déposé au plus profond de la mémoire, dont les vers remontent à la conscience chaque fois qu'on éprouve le besoin d'exprimer, de souligner ou de cautionner un sentiment ou une idée »¹²³.

La religion funéraire.

Les découvertes épigraphiques effectuées sur les nécropoles urbaines ne permettent d'identifier dans ses caractéristiques architecturales aucun tombeau attribuable à telle ou telle grande famille. Pourtant certains monuments me paraissent bien être ceux des familles de l'aristocratie locale. Ce sont en particulier les mausolées à base pleine sur lesquels s'élèvent les murs d'une chambre funéraire de plan carré dans la paroi interne de laquelle sont ménagés des *loculi*. Leur mode de cou-

¹¹⁷ PLUTARQUE, *Vie de César*, 55. Sur l'hellénisme de Juba, cf. *supra*, p. 80.

¹¹⁸ Je pense ici à la synthèse classique de H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 6^e éd., 1975 ou au chapitre consacré à « La vie intellectuelle », par M. CLAVEL, et P. LEVÊQUE, dans *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1971, chapitre 12, p. 267-288.

¹¹⁹ H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation...*, *op. cit.*, p. 389-411.

¹²⁰ G. CH. PICARD, *Université et Maisons de Jeunes dans*

l'Empire romain d'Occident, dans *Archeologia*, sept-oct. 1969, p. 14-25.

¹²¹ J. LASSUS, *Visite à Timgad*, Alger, 1969, p. 26-29. M. LEGLAY, *La vie intellectuelle d'une cité africaine des confins de l'Aurès*, dans *Hommage à L. Herrmann*, Paris, Bruxelles, 1960, p. 485-491.

¹²² S. GSELL, *Histoire ancienne...*, *op. cit.*, t. 8, p. 250-276.

¹²³ H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation...*, *op. cit.*, p. 396.

verture (voûtée ou pyramidale?) est inconnu. De tels monuments ont été signalés aussi bien dans la nécropole occidentale que dans la nécropole orientale. Dans cette dernière existent des exemples de bases à gradin¹²⁴. Des parallèles à ces monuments ont été étudiés par S. Lancel sur les nécropoles de Tipasa¹²⁵. De tels mausolées ne me paraissent pas avoir été construits par les collèges funéraires réunissant des *tenuiores* auxquels je rapporterais plutôt les *areae* funéraires enclosant des tombes à stèles ou à cupules¹²⁶.

Sur les nécropoles de Caesarea ont été également trouvés des *columbaria* qui devaient abriter les cendres des membres de la *familia* déposées auprès de celle du maître. Plusieurs cas sont connus. Certains ne figurent que sur des compte-rendus de fouilles comme ce *columbarium* de la nécropole occidentale qui ne comptait pas moins de «soixante cases disposées par rangées et par étages séparés entre eux par un parquet de briques et de ciment»¹²⁷. D'autres peuvent être supposés à partir des urnes cinéraires qui en proviennent¹²⁸. Ce sont des monuments authentiquement romains. On dispose de renseignements plus précis sur deux *columbaria* des bords de l'oued el Kantara et sur deux autres dans la région de l'oued Nsara¹²⁹. Le plus remarquable, qui se rattache à des traditions typiquement romaines, avait la forme d'une tour octogonale surmontant une chambre funéraire où des niches étaient disposées sur deux niveaux¹³⁰. Par contre, les tombeaux collectifs creusés en falaise de l'oued Nsara semblent hérités de la tradition syro-palestinienne

des tombes à kokhim¹³¹. Les tombeaux à chambre funéraire souterraine et superstructure pyramidale à gradins du Plateau Sud restent à dater : sont-ils d'époque numide ou d'époque romaine? Ils sont également plus difficiles à classer car leur inspiration indigène n'est pas absolument évidente¹³². Lorsqu'on ne connaît que la chambre funéraire d'un tombeau collectif, comme c'est le cas pour celui à la mosaïque d'Orphée, il est évidemment encore plus difficile de présenter une hypothèse permettant de classer typologiquement ces tombeaux¹³³. Mais il reste que le monde des morts reproduit l'ordonnance sociale de celui des vivants.

D'une certaine manière le témoignage le plus intéressant sur cet aspect de la mentalité des classes dirigeantes est difficilement exploitable : il faut attirer l'attention sur l'existence à Caesarea d'une statuaire funéraire qui, considérée comme médiocre, n'a pas retenu l'attention des archéologues. Ainsi P. Gauckler, dans son *Musée de Cherchel*, notait la présence de «plusieurs portraits funéraires d'enfants et de dames romaines aussi laids que le buste du Musée de Constantine»¹³⁴. Ce dernier, qualifié avec mépris par le même P. Gauckler d'aussi laid que bien conservé, avait été trouvé dans le tombeau dit «des affranchis»¹³⁵. Dans le grand hypogée à la mosaïque d'Orphée de l'ancienne propriété Pietrini, auraient été trouvés plusieurs statues et fragments de statues, dont une tête de femme et une statue d'Hygie¹³⁶. Mon attention sur ces statues funéraires a été attirée par la lecture d'un rapport de P. de Lhotellerie qui

¹²⁴ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 210-215. PH. LEVEAU, *Les hypogées de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea (Cherchel) d'après des fouilles et des dessins anciens*, dans *AA*, 11, 1977, p. 237-238 et fig. 27-28.

¹²⁵ S. LANCEL, *Tipasitana IV*, *BAA*, 4, 1970, p. 283-204 (mausolées appareillés sur plan carré ou rectangulaire).

¹²⁶ Cf. *infra*, p. 207-208.

¹²⁷ E. ARCHAMBAULT, *Sur la nécropole païenne de Julia Caesarea*, Sarlat, 17, p. 7.

¹²⁸ PH. LEVEAU, *Les hypogées de l'oued Nsara...*, *loc. cit.*, p. 251, fig. 40 et p. 252, fig. 41 et 42.

¹²⁹ PH. LEVEAU, *Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 101-147.

¹³⁰ ID., *ibid.*, p. 121-137.

¹³¹ ID., *Les hypogées de l'oued Nsara...*, *loc. cit.*, p. 223-228.

¹³² ID., *Fouilles anciennes sur les nécropoles antiques de Cherchel*, dans *AA*, 12, 1978, p. 96-108.

¹³³ ID., *Les hypogées de l'oued Nsara...*, *loc. cit.*, p. 219-221.

¹³⁴ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel...*, *op. cit.*, p. 63-64.

¹³⁵ G. DOUBLET et P. GAUCKLER, *Musée de Constantine*, Paris, 1892, p. 38. Sur ce tombeau, cf. S. GSELL, *Atlas arch.*, *op. cit.*, f. 4, 16, 56).

¹³⁶ ID., *ibid.*, f. 4, 16, 57. Cf. également PH. LEVEAU, *Les hypogées de la rive gauche de l'Oued Nsara...*, *loc. cit.*, p. 210-211.

signale la découverte en 1848 de trois statues féminines et d'une statue masculine. Ces découvertes eurent lieu sur la nécropole de l'oued Nsara, celle même à laquelle appartenaient les deux hypogées cités plus haut. Ces statues étaient taillées pour être placées dans des niches. L'une d'elle portait un symbole qui paraît avoir été un flambeau dont P. de Lhotellerie remarque qu'il était «assez semblable à celui que l'on remarque sur les médailles antiques au type de Diane Lucifère ou Hécate»¹³⁷. La stèle funéraire de Iulia Maxuma Perpetua (*CIL*, VIII, 21246) représente la morte tenant deux flambeaux. Je pense donc que ces statues provenaient des niches d'un des nombreux mausolées de l'oued Nsara. C'est la seule explication de leur présence en un endroit qui durant toute l'Antiquité appartient à l'une des plus importantes nécropoles de Caesarea¹³⁸. Un examen attentif des statues de Cherchel permettrait peut-être de reconnaître d'autres statues funéraires¹³⁹. Issues des *imagines* des ancêtres que les nobles romains présentaient à leurs funérailles, ces statues funéraires appartiennent à la tradition romaine. Leur présence est un élément supplémentaire à verser au dossier de la romanité césaréenne.

Le rôle de l'aristocratie locale dans l'économie de la cité.

Par ses dépenses, l'aristocratie locale jouait donc évidemment le rôle essentiel dans l'animation économique de la cité. Ses évergésies, les constructions publiques qu'elle a dû financer et ses constructions privées devaient contribuer très largement à faire vivre les travailleurs de bâtiment. Car comme il a été signalé plus haut, après la disparition du pouvoir royal, l'*ordo caesariensium* ne s'est pas contenté d'entretenir le patrimoine monu-

mental hérité, il l'a accru, avec bien sûr très certainement l'aide de l'Empereur¹⁴⁰.

Mais les goûts et les dépenses de cette aristocratie expliquent l'existence d'un artisanat d'art. Nous avons en effet vu que Caesarea doit être placée parmi les villes de Méditerranée occidentale qui, dès le premier siècle de notre ère, sont dotées de cet artisanat de luxe¹⁴¹. À la même clientèle s'adressaient les bijoutiers dont l'épigraphie fait état dès le premier siècle de notre ère et dont on a même de rares témoignages archéologiques¹⁴². Les propriétaires des domus constituaient également un marché dont l'importance potentielle explique que certains archéologues aient supposé que de véritables ateliers d'art se soient installés à Caesarea. Cela a été le cas de la statuaire pour laquelle, comme l'expliquait S. Gsell, deux hypothèses sont également envisageables : la plupart des statues «furent peut-être exécutées dans les ateliers d'Orient. Il se peut aussi que les marbres bruts aient été importés à Césarée, où des artistes d'origine hellénique seraient venus s'établir et auraient formé des élèves»¹⁴³. Le problème ne paraît pas avoir progressé depuis qu'il écrivait ses lignes. Pour la mosaïque, la situation est sensiblement différente : le nombre de celles que l'on a trouvées à Caesarea autorise à penser qu'il existait dans cette ville des ateliers de mosaïstes. La question est maintenant de savoir si, comme A. Carandini en a suggéré l'hypothèse, ces mosaïstes ont travaillé en dehors de leur ville d'origine¹⁴⁴.

L'ARISTOCRATIE DE CAESAREA : ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE

L'onomastique de Caesarea, nous l'avons vu, est pauvre en carrières équestres et tota-

¹³⁷ P. de Lhotellerie, rapport du 18 avril 1856, dossier F 80 1547 conservé aux Archives d'Outremer à Aix-en-Provence. Ce rapport mériterait d'être publié.

¹³⁸ Étude d'ensemble de la nécropole, PII. LEVEAU, *Les hypogées de la rive gauche de l'oued Nsara...*, loc. cit.

¹³⁹ Par ex. S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., n° 103 du catalogue dressé par E. Boucher-Colozier.

¹⁴⁰ C'est la question posée au chapitre 2 : cf. *supra*, p. 80.

¹⁴¹ Cf. *supra*, p. 69, n. 254.

¹⁴² Cf. *supra*, p. 69, n. 256.

¹⁴³ S. GSELL, *Cherchel...*, op. cit., p. 40. Cf. *supra*, *ibid.*

¹⁴⁴ Cf. *supra*, p. 69, n. 256.

lement dépourvue de cursus sénatoriaux. Aucune fouille n'avait été faite à l'emplacement du forum avant celle qui est actuellement conduite par une mission algéro-anglaise et il n'est pas sûr que l'on y retrouve les bases qui ont pu être réutilisées ou détruites. Le seul moyen de cerner la physionomie des classes supérieures reste donc l'étude des gentilices dont le port est au Haut-Empire et surtout au premier siècle de notre ère un privilège enviable.

INVENTAIRE DES GENTILICES

L'inventaire des gentilices prouve une assez remarquable diversité : ils sont au nombre de 159 et l'utilisation de 147 d'entre eux peut être cernée chronologiquement, essentiellement grâce à l'analyse de la formule funéraire¹⁴⁵. En voici la liste avec l'indication du nombre d'exemplaires attestés pour chaque période¹⁴⁶. On pourra consulter en annexe un tableau plus détaillé où figurent la qualité du personnage et la classification onomastique du cognomen. Le signe placé à gauche du nom indique éventuellement qu'il s'agit d'un gentilice porté uniquement par un militaire.

NOMBRE DE PORTEURS

Gentilices	Première période	Seconde Période	indatables	Total
Acrisius	1			1
+ Aebutius	1			
Aelius	5	14	5	24
Aemilius	3	11		14
Afranius		1		1
Allecinius	1			1
Amatius			1	1
Ancestius		1		1
Annius	3	8	1	12
Antius	1			1
Antistius	1			1

Antonius	6	6	1	13
+ Anullius		1		1
+ Appeus		1		1
Aquilius		1		1
Arrius	1	4		5
Atilius, Atellius	2	3		5
Attius		3		3
Aufidius			1	1
+ Avidius		1		1
Avilius		1		1
Aurelius	2	8	3	13
Baebius		1		1
Baius		1		1
Barbatus	1			1
Basilus	1			1
Bassius		1		1
Caecilius	8	11	2	21
Caedius		1	1	2
Caeseni	1			1
Caesius		1	1	2
Callonius		1		1
Calpurnius	2	3		5
Caninius			1	1
Cannuntius	1			1
Caprarius	1			1
Carminius		1		1
+ Cartellius		2		2
Carusius		6		6
Casineius	1			1
Cassius		4		4
Castricius		1		1
Cattius			1	1
+ Cerrenius	1			1
Cestius			1	1
Claudius	30	21	3	54
Clodius	4	5	2	11
Coelius		2	1	3
Cominius		1		1
Cornelius	6	16	3	25
Crepereius		1		1
+ Cusonius		1		1
Cutilius		1		1
Damatius		2		2
Didius			1	1
Domitius	4	18	4	26
Egnatius	1			1
Ennius	1			1
Euatius	1			1
Fabius	2	3		5
Fabricius	1	1		2
Fadius	5			5
Fannius	1			1
Faustius	1			1

¹⁴⁵ J. M. Lassère (*Ubique Populus*, Paris, 1977, p. 241) n'a décompté que 123 gentilices. Cette différence doit s'expliquer par le fait qu'il a essentiellement travaillé sur les inscriptions publiées au *CIL*, VIII, alors que j'ai pu tenir compte de la quasi totalité des inscriptions

connues.

¹⁴⁶ Les gentilices précédés d'une croix sont ceux qui ont été exclusivement portés par des militaires. En annexe à ce chapitre, on trouvera p. 125-140 la liste des porteurs de ces gentilices.

Flavius	6	17	1	24	Oclatius	1			1
Fonteius		1		1	Octavius		2		2
Fu]ndanius			1	1	Ophellius		1		1
Furius	2	2		1	Papirius		2		2
Gabinus	1			1	Petronius	1	2		3
Gallius		1		1	+ Plotius		1		1
+ Gavius	2			2	Pompeius	1	1	1	3
Gallonius		1		1	Pomponius	1	3		4
Gargilius		2		2	Popilius	1			1
Gellius	5	4		9	Porcius		2		2
Geminus		2		2	Postumius		2		2
Granius		2		2	Publicius		2		2
Heraclianus	1			1	Pullaenius	1			1
Herennius	1	2		3	Refrius			1	1
Imu[---		1		1	Rubrius			1	1
+ Insteius		1		1	Rufinius			1	1
Iulius	57	67	29	153	Rutilius		2		2
Iunius	5	2	1	8	Safinus	1			1
Labericus	1			1	Sallustius		1		1
Laetorius			2	2	Satrius	1			1
Latidius		1		1	Scantius			1	1
Latisius		1		1	Scribonius	2			2
Licinius	1	3		4	Sempronius	2			2
Livius	1			1	Sentius		2		2
Lollius		2		2	Septimius		1		1
Longinius	1	1	2	4	Sestius	2			2
Lovius		3		3	Sicinius		1		1
Lucius		1	2	3	Sitius		2		2
Lucretius		1		1	Sius		1		1
+ Magius	1			1	Sossius		1		1
Malius		1		1	Spurius		1		1
Mamilius		2		2	Sulpicius	3			3
Mammius		1		1	Tadius		1		1
Manlius		2		2	Tannonius		2		2
Marcus	4	6	1	11	Terentius	5	2		7
Marius	5	3		8	Trebius/Tribius	1	1		2
Mimmius/Memmius	1	1		2	Vafrius		1		1
Messius		6		6	Valerius	8	13	8	29
+ Milito[---		1		1	Vedius?	1			1
Modius	2			2	+ Vereius/Verreius		3		3
Mussidius		2		2	Vettius		2		2
Naevius	1			1	Vibius	3	1	1	5
Nasennius	1			1	Vinicius		2		2
Nicius		2		2	Vinnius		1		1
Nonius		3		3	+ Vitelius		1		1
Numisius	1			1	Ulpius	5	19	2	26
Nu[---	1			1	Umbrius		1	1	2
Num[---			1	1	Volusius		1		1
Numerilius		1		1					

Parmi les 147 gentilices datables, 36, soit un quart, sont attestés durant toute la période¹⁴⁷, 37, soit un second quart, disparaissent dans la seconde période tandis que 74 nou-

veaux gentilices, soit la moitié, apparaissent au second siècle. Ces chiffres donnent l'impression d'un profond renouvellement au second siècle. Mais cette impression doit être

¹⁴⁷ Ce pourcentage inclut les Aelii et les Ulpia qui apparaissent sur des textes datables du début du second siècle. Je n'ai pas cru devoir les éliminer, car il est évident

que, dans les deux sens, il y des recouplements. J'ai laissé jouer la loi des grands nombres.

corrigée par plusieurs observations. Tout d'abord, 14 gentilices dont 10 qui apparaissent au second siècle sont attestés une seule fois par des épitaphes de soldats; 6 gentilices figurés comme disparaissant au second siècle ou attestés seulement à partir de cette époque, sont connus parmi les gentilices non datés. Surtout, cette impression doit être corrigée par l'examen du nombre réel des porteurs de gentilices. Les gentilices portés durant toute la période envisagée représentent plus de 81% du total des porteurs de gentilices connus du règne d'Auguste à la fin du I^{er} siècle et près de 73% de ceux connus durant la seconde période. Si l'on soustrait des chiffres restant les 11 gentilices de soldats et les 6 gentilices non datés, on constate que le renouvellement n'intéresse que 15% environ du nombre des porteurs de gentilices. Il s'agit évidemment d'un chiffre indicatif ne révélant qu'en partie le renouvellement réel de la population, puisque des porteurs de gentilices aussi fréquents que les gentilices impériaux sont venus grossir le nombre des Iulii, Claudii, Ulpui, Aelii . . . , de Caesarea. Qui s'en étonnerait puisque Caesarea est à la fois un port important et une capitale administrative?

ÉTUDE DES GENTILICES

Les gentilices impériaux

Les gentilices impériaux représentent environ 40% du total des porteurs de gentilices soit 104 sur 237 pendant la première période distinguée et 150 sur 392 pendant la seconde. Il ne me semble guère faire de doute que la plupart des Flavii, Ulpui, Aelii, Aurelii ne soient des affranchis impériaux ou leurs descendants. Avec 59 personnes, ce groupe re-

présente dans la seconde période 14% de l'ensemble des porteurs de gentilices. Un certain nombre sont explicitement connus comme tels; d'autres portent des cognomina hellénisants qui, comme nous le verrons plus loin, sont caractéristiques de ce groupe social¹⁴⁸. Les Iulii et les Claudii sont de loin les plus nombreux 57 : Iulii et 30 Claudii dans la première période; 67 Iulii et 21 Claudii dans la seconde. Mais ils posent des problèmes plus complexes. Iulius est en effet le gentilice des rois maures¹⁴⁹ et Caesarea, d'autre part, est une colonie claudienne. En fait, une partie des C. Iulii et des Ti. Claudii, ou plus généralement des Iulii et des Claudii (car le prénom n'est pas toujours indiqué et les femmes, qui sont nombreuses, n'en ont pas), sont effectivement des descendants des affranchis des rois maures ou des empereurs claudiens, comme cela est explicitement prouvé. Mais ces gentilices ont été aussi portés par des notables locaux maures, juridiquement romanisés, soit à l'époque royale même (les Iulii) soit aux lendemains de la création de la province (les Claudii). C'est d'eux que descendent probablement Ti. Claudius L.f. Helvius Secundus qui reçut à titre honorifique toutes les magistratures locales en son absence (*AE*, 1925, 44) et les Iulii qui sont nombreux dans l'aristocratie municipale et dont certains ont accédé à l'ordre équestre dès le premier siècle (*AE*, 1952, 98)¹⁵⁰. Enfin c'est parmi eux que l'on rencontre le plus de soldats et de vétérans : 3 Iulii pour chacune des deux périodes, 4 Claudii pour la première période, alors qu'un seul Aelius et un seul Aurelius sont connus.

Les gentilices d'anciens gouverneurs

Comme l'a noté J. M. Lassère¹⁵¹ la place des gentilices évoquant les anciens gouver-

¹⁴⁸ Cf. *infra*, p. 154 et 163.

¹⁴⁹ J. M. LASSÈRE, *op. cit.*, p. 241 se fait l'écho de la position prudente de l'auteur de *PIR*², I, 65 sur le gentilice de Juba. Celle de S. Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 8, Paris, p. 207) me paraît pleinement justifiée. Juba s'appelait C. Iulius Juba. De la même manière, les descendants d'Hérode sont des C. Iulii, mais ils conservent leur système onomastique (R. I. SULLIVAN, *The dynasty of Judea in the first century*, dans H. TEMPO-

RINI et W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, t. 8, p. 305).

¹⁵⁰ Cf. *infra*, p. 117. J. M. LASSÈRE (*op. cit.*, p. 441 et 444) donne des cartes de répartition de ces gentilices. Leur très grande diffusion dans l'Empire implique évidemment la présence parmi eux de gens qui ne sont pas originaires de Caesarea.

¹⁵¹ J. M. LASSÈRE, *op. cit.*, p. 241.

neurs est faible. Les deux Sentii connus sont datables de la seconde période alors que Sex. Sentius Caecilianus occupe le gouvernement de la Maurétanie dans les années 75 ap. J.-C. De même J. M. Lassère met en question le rapport entre les Vettii de Caesarea et M. Vettius Latro, gouverneur en 128. Par contre, je suis en désaccord avec lui lorsqu'il met en doute le rapport entre les Vibii de Caesarea et L. Vibius Secundus gouverneur de Maurétanie sous Néron. En dehors de Vibia Celerina, alliée à une famille de magistrats municipaux (*CIL*, VIII, 20965), les inscriptions de Cherchel connaissent des esclaves de la familia des Vibii (*ibid.*, 9508). D'autre part sa liste peut être complétée par les gentilices suivants : Seius, gentile de L. Seius Avitus, gouverneur des années 119-120 dont L. Sius Diadumenus (*RAf*, 1903, p. 119-120, n° 7) serait l'affranchi¹⁵² de même que Baia Ygia (*CIL*, VIII, 21007) est affranchie du gouverneur Sex. Baius Pudens. Mais on ne peut expliquer par les deux gouverneurs au gentile de Petronius (C. Petronius Celer en 137 et Petronius Restitutus à l'époque sévérienne) les Petronii de Caesarea qui sont attestés durant la première période¹⁵³. De même la différence des prénoms gêne le rapprochement du gentile de Q. Porcius Vetustinus, gouverneur des années 150 et de L. Porcius, père de Porcia Saturnina. Enfin il serait très hasardeux de rechercher quels Aelii, Antonii, Flavii, Licinii, Octavii, . . . doivent leur nom à un des gouverneurs qui portèrent ces gentilices : il s'agit de

gentilices trop fréquents et ceux qui les portent, souvent, n'indiquent pas leurs prénoms.

*Les familles notables*¹⁵⁴

Deux des plus anciens textes se rapportant aux juges africains des cinq décuries dont H. G. Pflaum a dressé la liste, sont originaires de Caesarea : L. Annius Fabianus qui serait le grand-père d'un sénateur¹⁵⁵ et Ti. Claudius Helvius Secundus dont il a déjà été question plus haut. Les Annii ne sont connus dans l'épigraphie de la ville que par 3 inscriptions dans la première période et 8 durant la seconde, parmi lesquelles un affranchi; un dernier Annius figure parmi les textes non datés. En dehors de Ti. Claudius Helvius Secundus, le seul magistrat césaréen portant ce gentile est peut-être Tib. Claudius Sabinus, nommé sur une base dédiée à un affranchi Alexander, *procurator portorii* (*CIL*, VIII, 9362 = 20943), mais la pierre est abîmée et, plutôt que *II vir*, il faut peut-être lire *Quir(ina tribu)*; en effet le *et Amonius* qui suit est un *agnomen*. Mais Ti. Claudius Licinius, ancien préfet de cohorte, qui dédie une base entre 209 et 211, doit appartenir à la même famille (*CIL*, VIII, 20942). Enfin une inscription sur mosaïque non datée (*ibid.*, 21083) fait connaître un Claudius Sabinus dont le nom est inscrit sur le ventre du cheval Mucosus, qui devait lui appartenir¹⁵⁶. Au premier siècle également est connu un *decurio CCC*, qui a été interprété comme *C(oloniae) C(laudiae) C(aesariensis)*

Annii

Claudii

¹⁵² Sur les Seii, cf. H. G. PFLAUM, *Remarques sur l'onomatistique de Cirta, Limes studien*, dans *Actes du 3^e Congrès international sur les frontières romaines dans la région du Rhin*, Bâle, p. 103-104.

¹⁵³ J. M. Lassère place le gentile Petronius parmi ceux qui traduisent une immigration italienne. Il est attesté surtout en Césarienne à *Saldae* et *Tubusuptu* (*op. cit.*, p. 462).

¹⁵⁴ Il est difficile d'identifier les branches de familles notables à partir de différences dans les prénoms : les listes de gentilices montrent que souvent, le fils n'hérite pas du prénom de son père. À Caesarea, comme dans d'autres villes, il devait exister des familles dont les branches se distinguaient par un prénom (Y. BURNAND, *Domitii*

Aquenses, Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence, Paris, 1975, p. 36; M. FRÉZOULS-FASCIATO, *Note sur Vérone, Brescia et la batellerie du lac de Garde aux trois premiers siècles de notre ère*, dans *Homages à Albert Grenier*, t. 2, 1962, p. 689-706), mais il ne m'a pas paru possible d'en proposer d'identification précise.

¹⁵⁵ H. G. PFLAUM, *Les juges des cinq décuries originaires d'Afrique romaine*, dans *AA*, 2, 1968, p. 157.

¹⁵⁶ Quelques uns des Claudii porteurs de cognomina hellénisants comptent probablement parmi leurs affranchis. Claudia Saturnina, *caesariensis*, (*CIL*, VIII, 9098) installée à Auzia, appartient vraisemblablement à l'une de ces familles.

Egnatii (*ibid.*, 9400) C. Egnatius Claudianus dont le gentilice ne reparait sur aucun autre texte¹⁵⁷; son cognomen Claudianus paraît la preuve d'une alliance avec les Claudii. Du premier siècle date également l'épithaphe de L. Domitius, L(ucii) f(ilius) Quir(ina tribu) Felix qui parcourut la carrière des magistratures locales, après avoir été décurion dans l'aile des Parthes. Les autres Domitii connus dans la première période sont au nombre de 3. Si l'on en croit le supernomen Mega porté par un autre L. Domitius Felix sur une épithaphe de la seconde période, cette famille pourrait avoir une origine maure, Mega évoquant la racine libyque MG¹⁵⁸. Ces Domitii de la seconde période sont au nombre de 11. Parmi eux figure un C. Domitius Alexander, Caesariensis, *duumviralicius, equo publico exornato*; il appartenait certainement à la même famille que le duumvir du premier siècle, malgré la différence des prénoms¹⁵⁹. Enfin, 3 autres Domitii figurent parmi les textes non datés, ce qui porte à 16 le nombre des porteurs de ce gentilice à Caesarea.

Iulii Le gentilice le plus fréquemment représenté parmi les magistrats municipaux est évidemment celui de Iulius. L'origine de leurs familles est hélas inconnue. Il me paraît vraisemblable qu'un certain nombre sont les descendants des affranchis des rois maures. Le plus ancien texte datable ne mentionne pas à proprement parler des magistrats municipaux, mais une famille équestre¹⁶⁰. Ces Iulii, chevaliers romains de Caesarea, sont également représentés par un texte de 234 (*CIL*, VIII, 21039), un second texte daté des environs de 221 (*ibid.*, 20991) et par l'épithaphe non datée de C. Iulius Pudens, fils de Quintus, mort à Ancyre à 37 ans après avoir accompli

deux milices équestres (*CIL*, III, 6758). L'édilité de Iulius Turranicus est datée de 209 par trois bases qu'il dédie à la famille impériale. Une flaminique, Iulia Maximilla, fille de Caius, et un duumvir qui avait probablement accompli les milices équestres sont connus par deux textes non datés. Enfin, ce gentilice est porté par des épouses de magistrats municipaux (Iulia Lucilla, Iulia Boni).

Les Iunii sont une autre importante famille de Caesarea. Une inscription datable du premier siècle fait connaître un Marcus Iunius, *M(arci) f(ilius) Quir(ina tribu) Modestus*. Les quatre dédicaces à Marcus Iunius Asclepiades, datables de la même période, ne doivent pas correspondre à un même personnage: le surnom d'Asclepiades semble en effet s'être transmis dans cette famille, particulièrement importante dès cette époque dans l'aristocratie locale, puisqu'un de ses représentants reçut le titre de «*sacris lupercalibus functus*» (*CIL*, VIII, 21063 = *BACT HS*, 1924, p. CXLII)¹⁶¹. Une Iunia et un autre Iunius Asclepiades figurent parmi des textes datables de la seconde période et deux autres parmi les inscriptions non datables.

Une autre famille puissante était celle des Marcii¹⁶². Elle est connue, probablement dès le premier siècle, par l'épithaphe d'un chevalier, — — — *Mar]cius [— — —]fil(ius) quir(ina tribu) Pro[c]culus* et par deux autres textes. Sept textes de la seconde période peuvent lui être rapportés dont une dédicace à Marcius Marcianus Donatus, édile, fils de Sextus Marcus Marcianus, lui-même ancien flamine. C'est certainement cette famille qui, sous le gouvernorat de P. Aelius Peregrinus en 201, fit construire un temple à Esculape¹⁶³. Le second cognomen de Flavius [Ext]ricatus Marcianus,

¹⁵⁷ Egnatius, gentilice d'un colon de Mactar (G. CH. PICARD, *Le démographie de Mactar*, dans *Acta of the 5th Intern. Congr. of Greek and Latin Epigr.*, Cambridge 1967, Oxford 1971, p. 270) est rangé par J. M. Lassère parmi les gentilices liés à une émigration (*op. cit.*, p. 461).

¹⁵⁸ J. B. CHABOT, *Recueil des Inscriptions Libyques*, Paris, 1940-1941, Tables, p. XIX.

¹⁵⁹ Cf. *supra*, p. 92.

¹⁶⁰ *AE*, 1952, 98: *Sexto Iulio / Bruti filio Quir(ina tribu) / Severo / eq(uiti) r(omani) PP, / patri piissimo / atque indulg[issimo] / Iulii Pompei[us] / et Bassin[us] / equites romani / patroni*. H. Doisy a proposé de lire à la troisiè-

me ligne *P(rimo) p(ilo)*. La date que je suggère est fondée sur la mention de la tribu.

¹⁶¹ Sur ce titre, S. Demougin me signale un autre texte africain: *AE*, 1913, 158 (Djemila) (*sacror(um) public(orum) causa Lupercorum factus*). Cf. *supra*, p. 94, n. 24.

¹⁶² J. M. Lassère note que ce gentilice est attesté dans les établissements de Marius, en Cirtéenne; à Tubusuptu, il remonte à la colonisation augustéenne (*op. cit.*, p. 462).

¹⁶³ *CIL*, VIII, 9320.

duumvir au début du III^e siècle (*CIL*, VIII 20985), pourrait traduire une alliance entre les deux familles¹⁶⁴. Cette famille est liée à d'autres familles puissantes d'Afrique : une Marcia Pompeia *caesariensis*, peut-être fille de Sextus Marcius Marcianus, est flaminique de Leptis Minor en Proconsulaire (*CIL*, VIII, 22902). Le texte le plus tardif où elle figure est un autel funéraire élevé *Memori(a)e Marci Honoratis equitis romani*¹⁶⁵.

Pompei Pompeia, le cognomen de la flaminique de Leptis, peut être considéré comme une preuve de l'alliance des Marcii et de Pompei de Caesarea. De fait une base datable de la seconde période fait connaître un C. Pompeius Sallustius Marianus, duumvir et rex sacrorum. C'est un témoignage intéressant car peu de Pompei sont connus par les inscriptions de Caesarea : un seul au premier siècle et deux dans la période suivante; un autre parmi les textes non datés. La présence d'Aemilii dans l'*ordo* de Caesarea n'est également prouvée que par une inscription de la seconde période dédiée à la femme d'Aemilius Severinus *dec(urio)*. Or trois Aemilii sont connus au premier siècle et une douzaine (dont un vétéran) dans la période suivante.

Aemilii

Les Valerii sont au contraire particulièrement bien représentés. Au premier siècle, les listes onomastiques font connaître huit Valerii dont un chevalier, patron de la province

(Sextus Valerius Municeps, fils de Lucius); **Valerii** dans la seconde période, les Valerii sont une douzaine, dont il est vrai quatre au moins sont des étrangers (trois soldats et un pannonien). De plus, sept se trouvent dans la série des inscriptions non datées dont en particulier L. Valerius Rufus, duumvir et Valerius Festus dont la famille paraît de rang sénatorial¹⁶⁶. Mais il est vrai que Valerius est un gentilice très fréquent et que beaucoup d'homonymies doivent exister.

L. Licinius Secundinus¹⁶⁷ est le seul porteur de ce gentilice connu au I^{er} siècle; sa famille n'est connue dans la période suivante que par deux épitaphes; une Licinia Severa **Licinii** figure sans doute parmi les textes non datés. Or il a été *decurio caesariensium*, chevalier et, comme M. Iunius Asclepiades, a mérité l'honneur de participer aux Luperciales; son beau-frère, qui sans doute à cette occasion lui avait dédié une base, était un personnage assez important pour avoir été déclaré *hostis publicus*¹⁶⁸.

Un texte daté de 187 (*CIL*, VIII, 21078) fait connaître les gentilices de trois familles ayant alors des représentants dans l'*ordo* de Caesarea : Caecilius Constans et Messius Proculus **Caecilii** étaient *duumviri*, M. Cassius Divitianus était curateur. Les Caecilii sont représentés au I^{er} siècle par huit personnes dont un *flamen perpetuus*, T. Caecilius Honoratus et dans la se-

¹⁶⁴ Quoique Marcianus paraisse un cognomen utilisé dans l'ordre équestre et n'indique pas forcément que la mère de ce personnage ait été une Marcia (P. R. C. WEAVER, « *Cognomina ingenua* », a note, *The Classical Quarterly*, 14, 1964, p. 311.

¹⁶⁵ Lecture de E. Albertini, *BCHS*, 1930-1931, p. 23, n° 6, *Memori(a)e Marci(i) [L]ic(ini) Honorati, eq(uitis) romani*...; or à la fin de la seconde ligne, il me paraît y avoir une dittographie *HO* et non *[L]IC*.

¹⁶⁶ Le texte *ILS*, 6871 est malheureusement incomplet en haut et il manque 4 à 5 lettres à droite : -- --] *li Albini patroni pr[ovin]/ciae Mauretaniae Ca[esarien]/sis fil(io), Val(erii) Festi et L(ucii?) I[- - -] / melli Latroniani c(larissimi) p(ueri) [- - -] / decreto concili prov[inciae] / Mauretaniae Caesa[riensis] / h(onore) r(ecepto) i(mpensam) r(emisit)*. Dessau propose de restituer *matri*, à la suite de *c(larissimi) p(ueri)*. Ce texte reste d'interprétation incertaine. En fait on ignore le nom de l'enfant de rang sénatorial : si son gentilice commençait bien par un I, il faudrait peut-être lire *L(ucii) I[ul(ii) Ge]/melli Latroniani*. D'autre part, quel rapport y a-t-il entre lui-même et Vale-

rius Festus? *clarissimus puer* s'applique-t-il aux deux? Sur ce texte, voir outre T. KOTULA, *Les origines des assemblées provinciales dans l'Afrique romaine*, dans *Eos*, 52, 1962, n. 26. Sur les Valerii, Gerontius, *Vie de Sainte Mélanie*, 1, trad. D. Gorce, coll. sources chrétiennes, Paris, 1962, p. 1; la grande famille des Valerii possédait au IV^e siècle des domaines en Maurétanie.

¹⁶⁷ J. M. LASSÈRE (*op. cit.*, p. 462) inclut L. Licinius parmi les gentilices correspondant à une immigration datable; il correspond à la colonisation de César et est fréquent en Cirtéenne.

¹⁶⁸ Dans une publication antérieure (*Caesarea Muretaniae*, dans *Aufstieg und Niedergang*..., *loc. cit.*, p. 723, n. 104, j'ai supposé que le beau-frère de ce personnage, dont le nom est martelé, avait été déclaré *hostis publicus* peut-être pour avoir pris parti pour Clodius Albinus (*CIL*, VIII, 9405, 9406). Mais, à partir du moment, où l'on considère que la mention de la tribu renvoie à une période antérieure, cette opinion n'est plus tenable et il faut chercher dans des événements antérieurs.

Messii conde période par onze autres dont le duumvir de 187; deux Caecilii figurent parmi les textes non datés dont un centurion. Les Messii n'apparaissent pas au premier siècle dans l'état actuel des connaissances¹⁶⁹; six sont connus dans la seconde période, dont le duumvir de 187 et Messius Sapidio Stratocles, duumvir en 217. Ils possédaient peut-être un domaine dans la vallée de l'oued el Hachem où une base datée de 209 a été dédiée *ob honorem aedilitatis*, par --]sius [--]enus *Aemilianus*, dans lequel, compte tenu des gentilices attestés à Caesarea, il faut vraisemblablement reconnaître un Messius; le cognomen pourrait prouver une alliance avec les Aemilii. Le gentilice du curateur chargé d'ériger la base, M. Cassius Divitianus, est mal attesté dans l'onomastique de Caesarea par deux autres textes de la seconde période et un texte indatable; l'un est d'Icosium et les deux autres sont un soldat et un magistrat d'un castellum voisin. Son cognomen permet de le rapprocher d'un propriétaire de greniers connus par une inscription de Ténès (*CIL*, VIII 9699 = *ILS*, 5912 : *Horrea fortia et felicia Cassior(um) Divitiani et Mariani*)¹⁷⁰.

Cassii C'est seulement au III^e siècle que l'on voit un Flavius parmi les magistrats de Caesarea : **Flavii** Flavius [Ext]ricatus Marcianus Caesariensis (*CIL*, VIII, 20985). Ce second cognomen paraît indiquer une alliance avec la grande famille des Marcii. Est-ce le descendant d'af-franchis impériaux ou d'africains ayant reçu la cité romaine d'un empereur flavien? Il faut en tout cas noter que, jusqu'à présent, aucun magistrat ou décurion portant les gentilices

des empereurs Antonins n'est connu. Le lien matrimonial unissant une Longinia Saturnina à un Iulius qui s'était élevé au duumvirat après avoir accompli ses milices équestres (*ibid.*, 21027) peut impliquer l'entrée de cette famille parmi les familles notables de Caesarea; mais elle est mal connue par deux ou trois épitaphes¹⁷¹. Autre alliance entre une famille qui a donné des magistrats à la cité et une famille qu'aucune inscription ne permet autrement de ranger dans la bourgeoisie municipale, celle qui unit les Antonii aux Licinii : Antonia Rufina est la mère de L. Licinius Secundinus, chevalier romain¹⁷².

La polyonymie et les classes supérieures

Rien ne peut être tiré de l'indication de la tribu dans la mesure où, justement, celle-ci n'apparaît jamais dans les inscriptions funéraires de Cherchel, mais toujours dans les textes officiels qui font connaître des magistrats municipaux. Par contre la nomenclature qui est l'étude des éléments constitutifs du nom peut permettre d'identifier un certain nombre de personnages comme appartenant à la classe supérieure. Les philologues et les historiens ont remarqué depuis longtemps que la polyonymie, c'est-à-dire la pratique des noms multiples, avait été de plus en plus utilisée dans les classes supérieures pour lutter contre la diminution du nombre des noms effectivement utilisés¹⁷³.

Le matériel onomastique de Caesarea compte peu de gentilices multiples: deux exemples seulement parmi les magistrats mu-

¹⁶⁹ J. M. Lassère range des Messii parmi les grandes familles de Gightis et les considère comme d'importants *negotiatores* (*op. cit.*, p. 376 et n. 70 (avec renvoi à *CIL*, VIII, 22720. L. Messius Rufinus, sénateur au début du III^e siècle; *Latomus*, 23, 1964, p. 516, n° 58). On connaît un M. Messius Masculus à Alger (*AE* 1955, 158). Par ailleurs M. CÈBEILLAC-GERVASONI (*T. Messius Extricatus et les Saborrarii*, dans *Parola del Passato*, 197, 1979, p. 267-277) explique le cursus étonnant de ce personnage qu'elle suppose d'origine africaine, par la faveur de Caracalla puis d'Elagabal.

¹⁷⁰ Le cognomen de ce curateur avait été mal lu (*Divic(i)nnus*). Il s'agit sans doute d'un personnage d'importance provinciale ayant exercé des fonctions dans plusieurs villes (aristocratie pluri-municipale), comme par

exemple L. Decius Honoratus qui géra des magistratures à Tigava et à Rusguniae (*AE*, 1928, 23, daté de 164 ap. J.-C.).

¹⁷¹ L'inscription de Nicopolis (*AE*, 1969-1970, 633) mentionne un C. Longinius Valens soldat de la Legio II Trajana Fortis, dans les années 150; il paraît originaire de Caesarea de Maurétanie plutôt que de Palestine; mais un doute subsiste.

¹⁷² La liste *CIL*, VI, 32536, d, 29 mentionne un prétoire originaire de Caesaria, L. Anton[ius]...

¹⁷³ J. KAJANTO, *Onomastic Studies in the early christian inscriptions of Rome and Carthage*, Helsinki, 1963, p. 4; R. DEER, *Die römische Namengebung*, Stuttgart 1937 (rééd. Hildesheim - New York, 1974), p. 124 sq.

nicipaux : celui de Ti. Claudius Helvius Secundus Caesariensis durant la première période, celui de C. Pompeius Sallustius Marianus durant la seconde. Un seul autre cas peut encore être relevé parmi les porteurs de gentilices de cette seconde période : Cl(audius) Publicius Fortunatus qui a été *aedituus*¹⁷⁴.

L'examen des cognomina est plus intéressant, en particulier celui de Caesariensis qui apparaît sur plusieurs inscriptions de Caesarea comme un cognomen supplémentaire et apparemment inutile puisqu'il est porté dans la ville même dont il est l'ethnique. Les Caesarienses de Caesarea sont les suivants, cités dans l'ordre du *CIL*, VIII : C. Domitius Alexander Caesariensis, *duumviralicus. equo publico exornatus* (20983, 20984). Flavius Extricus Marcianus Caesariensis, *duumviralicus* (20985), Rogata Fabricia Procli f. Caesariensis Maximi (centurionis) uxor (21042), Ti. Cl(audius) Flaus Caesariensis (21111), Latus Masculus Caesariensis (21112), Sestia Cerialis Caesariensis (21116), Ti. Claudius Helvius Secundus... Caesariensis (qui est placé comme un signum à la suite de l'énumération de sa carrière et avant la mention des honneurs qui lui ont été conférés en son absence par ses concitoyens) (*AE*, 1925, 44). On peut sans doute leur adjoindre encore C. Ann[---] Caesariensis] (21075). Ainsi, sur les 8 Caesarienses de Caesarea, deux sont d'anciens duumvirs et un troisième un chevalier de haut rang. L'utilisation comme cognomen de son ethnique dans sa ville d'origine me paraît être assimilable à la revendication d'une appartenance à l'aristocratie municipale. Il faut donc sans doute rajouter à la liste des gentilices de cette catégorie sociale Fabricius et Sestius.

Par ailleurs, en dehors de ce cas un peu particulier, il existe plusieurs exemples de cognomina doubles intéressant des personnages qui ont géré des magistratures. Deux d'entre

eux, et c'est un fait important, sont formés par suffixation de gentilices courants mais bien attestés dans l'aristocratie locale : Marcianus (F)lavius [Ext]ricatus Marcianus et Marcius Marcianus Donatus) et Aemilianus ([---]sius [---]enus Aemilianus); le troisième est le cognomen hellénisant de Messius Sapidio Stratocles. La base où est nommé le dernier mentionne aussi une femme portant également deux cognomina : Messia] Sapida Ziarur. La question se pose donc de savoir si la polyonymie est une caractéristique de la nomenclature de l'ordre décursional, comme elle l'est, il est vrai à une beaucoup plus grande échelle, pour la classe sénatoriale. Dans l'affirmative, on pourrait considérer comme notables C. Aemilius Bassinus Putator Iunior fils de C. Aemilius Putator, L. Vafrius Vafrius Catintanus, Ulpius Clau(dius) Copicius et son père Ulpius Quadratus Aper; tous figurent dans les listes de la seconde période qui justement correspond à l'époque durant laquelle cette mode se développe.

À vrai dire, la pratique des doubles cognomina apparaît à Caesarea d'abord dans l'onomastique féminine, puisque dès le I^{er} siècle on en connaît trois exemples : Iulia Maxuma Perpetua, Marcia Rogata Cytisus et Naevia Provincia Benedicta. L'appartenance des deux premières aux familles décursionales est vraisemblable étant donnés leurs gentilices; par contre le gentilice Naevius n'est pas autrement attesté. Cette pratique disparaît dans la période suivante, en dehors du cas cité plus haut de Messia Sapida Ziarur. Tels sont les rares traits qui peuvent être, avec prudence, considérés comme typiques de la nomenclature des notables. Les autres particularités de l'onomastique féminine, inversion du gentilice et utilisation d'un second gentilice comme cognomen, sont normales à l'époque impériale¹⁷⁵.

La question des gentilices ou cognomina

¹⁷⁴ L'*aedituus* est préposé à la garde et à l'administration d'un temple; c'est une fonction profane. Mais il peut également être préposé à un bâtiment officiel. HABEL, s. v. *aedituus*, dans *RE*, t. 1, 18, col. 4665.

¹⁷⁵ Sur cette question de la nomenclature féminine, cf. en dernier lieu I. KAJANTO, *On the peculiarities of women's nomenclature*, dans *L'onomastique latine, op. cit.*, p. 147-

159. Inversion du gentilice à Caesarea seulement durant la première période : Rogata Numisia, Rogata Fabricia. Gentilice utilisé comme cognomen : première période : Claudia Attia, Cornelia Antistia, Fabia Marcia, Iulia Pompeia, Terentia Cornelia; seconde période : Aelia Flavia, aure(li)a Cornelia, Iulia FABia, Tannonia Antonia, Ulpia Marcia.

multiples doit être bien distinguée de celles des *supernomina* dans laquelle les travaux de I. Kajanto permettent de voir maintenant plus clair¹⁷⁶. Voici la liste de ceux qui ont été relevés à Caesarea :

Agnomina :

Crementius (Kajanto (I.), *Supernomina. Commentationes humanarum litterarum*, vol. 40, 1966, p. 79) : Grania Marcellina *quae et Crementia* (CIL, VIII, 21035), [Fu]ndiano [Fel]iciano *filio dulcissimo* Crementio (*ibid.*, 21198).

Amonius : Tib(erius) Claudius Sabinus (*qui et Amonius* (*ibid.*, 20943) (sur l'absence de *qui* : Kajanto (I.), *Supernomina, op. cit.*, p. 10).

Mega : L. Domitius Felix *qui et Mega* (BAA, 6, n° 54).

Signa :

Baniura : M. Ulpus Hammonius Iunior *huic Baniura signum fuit* (CIL, VIII, 21333).

Cuccurius : Q. Carusius Valens... Cuccuri (*ibid.*, 9451).

Honores : Clodia Saturnina *cui signum Honores* AE, 1919, 36.

Thaumas : L. Caecilius Honoratus *signo Thaumanti* (CIL, VIII, 9520).

H. Thylander avait déjà insisté sur le rapport existant entre les *agnomina* et une origine servile. I. Kajanto exprime la même idée, même si il relève des cas d'*agnomina* dans des familles équestres et même sénatoriales¹⁷⁷. La condition sociale de Grania Marcellina est connue : c'est une fille d'officier de rang subalterne. Ammonius pose plus de problème puisque le CIL, VIII propose d'y voir un *duumvir* et que pour ma part je serais ten-

té par la restitution *QJuir(ina tribu)* plutôt que *IIJ vir*. L. Domitius Felix serait un affranchi. Par contre la question des *agnomina* en *ius* et des *signa* est beaucoup plus délicate et on les rencontre dans l'aristocratie. Cependant je ne crois pas qu'il faille en faire une caractéristique des classes supérieures : I. Kajanto interprète le *signum Baniura* de M. Ulpus Hammonius Iunior comme un exemple de promotion juridique d'une famille indigène ; l'étude de la signification des noms hellénisants est des noms africains qui est développée dans le chapitre suivant suggère plutôt qu'il s'agirait d'un affranchi impérial d'origine africaine¹⁷⁸.

Autres méthodes d'identification

D'autres familles notables peuvent être identifiées bien qu'en ne leur connaisse pas de représentant dans l'*ordo*. Ce sont les Vibii, les Marii, les Aufidii et les Basillii. Des esclaves de la *familia* sénatoriale des Vibii¹⁷⁹ sont connus au premier siècle par deux inscriptions. Ultérieurement une Vibia Celerina épouse L. Valerius Rufus *duumvir*. Comme les Vibii de Rome ne sont certainement pas venus s'établir à Caesarea, il est probable que Vibia Celerina descend de leurs affranchis. De même, on connaît aussi des *servi Mariorum*¹⁸⁰. Il est donc également possible que certains des Marii (5 durant la première période, 3 durant la seconde) soient les descendants d'affranchis auxquels une grande famille romaine aurait confié la conduite de ses affaires dans le royaume maure¹⁸¹. Cette famille a pu accéder

Vibii

Marii

¹⁷⁶ I. KAJANTO, *Supernomina, a study in latin epigraphy*, Helsinki, 1966.

¹⁷⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 15-16.

¹⁷⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 55-56.

¹⁷⁹ Cf. *supra*, p. 116 ; CIL, VIII, 9508 et 21195 ; on connaît également à Sigus un *Victor Vibiorum* (*ibid.*, 5866). Le génitif pluriel du gentilice indique qu'il s'agit d'un esclave commun. Cet esclave peut être le représentant local des intérêts de cette famille. L'utilisation de ce type d'esclave présentait un grand intérêt pratique de gestion dans une société ignorant la représentation directe lorsqu'il y avait pluralité de contractants (cf. J. GAUDEMET, *Étude juridique sur l'indivision en droit romain*, Paris, 1934, p. 232-239. Le nombre important d'esclaves des Vibii en Afrique a déjà été souligné par Ensslin (s. v. *Vi-*

bis Secundus, dans RE, VIII A, 1952, col. 1983.

¹⁸⁰ CIL, VIII, 21194, et AE, 1980, 982.

¹⁸¹ Ces Marii peuvent se rattacher à la grande famille sénatoriale connue au premier siècle de notre ère et donc Néron confisqua les biens. On peut également formuler l'hypothèse que, de même que des descendants des affranchis des Vibii peuvent être à l'origine de la famille notable de Caesarea, des descendants des affranchis des Marii seraient à l'origine de la famille des Marii de Caesarea. Rappelons par ailleurs que le frère (?) de M. Casius Divitianus s'appelle Marianus (cf. *supra*, p. 119 et n. 169). À Gunugu, on connaît maintenant un Publius Marius Honoratus, fils de Publius, qui parcourut une carrière municipale : PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans BAA, 5, 1974, p. 179-180 = AE, 1976, 751 ;

à l'ordre équestre à l'époque sévérienne dans la mesure où l'on admet que Marius Domesticius préfet du *Numerus Mauretanorum Tibiscensium* est l'un de ces préfets d'origine africaine qu'à cette époque on voit accéder à des commandements¹⁸². Par ailleurs, une alliance matrimoniale explique peut-être le second cognomen de C. Pompeius Sallustius Marianus, duumvir et *rex sacrorum* (*AE*, 1946, 80)¹⁸³. Les Aufidii ne sont nommés sur aucune des inscriptions de la ville; mais le fragment d'une grande inscription sur lequel figure leur nom a été découvert dans les ruines d'une *villa* de l'arrière-pays qui devait leur appartenir¹⁸⁴; Aufidius est d'autre part encore attesté comme nom unique dans la dernière période¹⁸⁵.

Une inscription sur mosaïque provenant d'une maison nommée les *Thyridiorum Basilianorum*. Qui étaient ces Thyridii Basiliani? I. Kajanto range ce nom parmi les *signa*¹⁸⁶. De fait on ne connaît pas de gentilice analogue. Basilianus est par contre un cognomen intéressant qui est formé par suffixation du gentilice Basilius. Or ce gentilice est porté au premier siècle par un affranchi, P. Basilius Syneros. La présence à Caesarea du cognomen peu usité Basilianus et du gentilice rare Basilius amène à se demander si Iulius Basilianus, fait préfet d'Égypte par l'empereur caesaréen Macrin (*Dion*, 78,35), à l'entourage duquel il appartenait, n'était pas justement originaire de la même ville. Bien sûr, cette hypothèse doit être présentée avec prudence car H. G. Pflaum a relevé la concentration des

membres de cette gens dans la confédération cirtéenne à Castellum Celtianum où il en décompte 14 et également à Calama où il est porté par une famille de notables¹⁸⁷.

Deux autres gentilices peuvent être également rangés dans la liste de ceux de l'aristocratie municipale: Pomponius et Scantius. M. Pomponius Vitellianus, *tribus militiis perfunctus*, connu par une dédicace aux Dieux Maures (*CIL*, VIII, 9327) était vraisemblablement originaire de Caesarea bien que son gentilice soit mal représenté dans l'épigraphie locale¹⁸⁸. Scantia Peregrina¹⁸⁹, prêtresse de Bellone, déesse orientale rangée à cette époque parmi les cultes officiels¹⁹⁰, a fait construire un temple à cette déesse sur un espace donné par la ville; elle possédait évidemment la fortune nécessaire à l'exercice de cette évergésie.

L'appartenance d'autres familles à l'aristocratie locale est plus problématique. Pourtant j'y range les Sallustii. Ce nom est porté comme second gentilice par C. Pompeius Sallustius Marianus, *duumvir, rex sacrorum*¹⁹¹. D'autre part, et c'est à mon avis le signe culturel d'une appartenance sociale, il apparaît sur l'épigramme funéraire rédigée par Sallustius Honoratus en faveur de sa mère Claudia Extricata (*CIL*, VIII, 9513). Une remarque du même ordre me paraît s'appliquer aux Sulpicii. L'épithète poétique de Sergius Sulpicius Festus (*CIL*, VIII, 9519), hélas non datée, s'applique à mon avis à un jeune homme de noble famille dont la perte n'affecte pas seulement

Pomponius

Scantius

Sallustius

Sulpicius

il était inscrit dans la tribu Fabia qui, dans l'index de Kubitschek, ne correspond à aucune ville d'Afrique; cette particularité pourrait s'expliquer par la colonisation vétérane sous Auguste (sur la tribu Fabia, cf. J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus, op. cit.*, p. 606).

¹⁸² *CIL*, VIII, 20944. Sur ce Numerus, cf. R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 248 n. 3; sur ces officiers, cf. G. L. CHEESMAN, *The Auxilia of the Roman Imperial Army*, Oxford, 1914, p. 96.

¹⁸³ Sur ce titre, cf. *supra*, p. 92-93.

¹⁸⁴ Cf. *infra*, p. 340 et 480.

¹⁸⁵ Les Aufidii sont connus comme marchands de grains à Ostie et à Hippone: M. FASCIATO, *Inscriptions provenant d'Ostie*, dans *REL*, 27, 1949, p. 34; J. ROUGÉ, *Le commerce maritime...*, *op. cit.*, p. 308.

¹⁸⁶ *BACTHS*, 1917, p. 216-217. Sur les formes au plu-

riel des *signa*, cf. I. KAJANTO, *Supernomina, Commentationes humanarum Litterarum*, vol. 40, 1966, p. 43-50.

¹⁸⁷ Selon H. G. Pflaum (Remarques sur l'onomastique de Cirta, *loc. cit.*, p. 132), ce gentilice est lié à la colonisation de P. Sittius.

¹⁸⁸ Id., *Les carrières procuratoriennes...*, p. 736-737.

¹⁸⁹ Le liste de Nicopolis (*AE*, 1969-1970, 633) fait connaître un P. Scantius Saturninus qui semble bien être de cette Caesarea et non de celle de Palestine.

¹⁹⁰ Bellone est à la fois la déesse de la guerre de la mythologie romaine et la déesse cappadocienne dont le culte fut introduit à Rome après la guerre de Mithridate. Texte *supra*, p. 94, n. 20.

¹⁹¹ J. KOLENDO, *C. Sallustius Crispus...*, *loc. cit.*, n'inclut pas ce personnage dans sa liste (p. 263).

son père et sa famille : *hunc flevit populus pius* (ligne 10). Une épithète de la seconde période nomme un Sulpicius Callistus dont le cognomen hellénisant peut se rapporter à un affranchi de cette famille. Mais surtout ce texte pose la question de l'identification proposée par M. Leglay du dédicataire d'une statue des rois Juba et Ptolémée avec le proconsul d'Afrique Sergius Sulpicius Galba¹⁹². Le texte ne donne pas le cognomen de ce Sergius Sulpicius; Sulpicius est un gentilice répandu dans toute l'Italie et ce texte fragmentaire peut aussi bien être la preuve de la présence de Sulpicii, émigrés italiens, figurant déjà parmi les familles notables dans la Caesarea royale.

Ces considérations nous rappellent que, si la méthode la plus sûre consiste à identifier les grandes familles à partir de leurs chefs, il est possible (bien que moins probant) de supposer l'existence d'une grande famille à partir du gentilice des affranchis. L'incertitude de la méthode est en particulier liée à deux difficultés : quand on a pu prouver qu'une personne était affranchie, il reste toujours possible qu'elle se soit trouvée à Cherchel pour représenter les intérêts d'une famille résidant dans une autre cité. Pourtant, malgré ces incertitudes dont il faut tenir compte, la recherche vaut la peine d'être entreprise. Les travaux de H. Solin, sur lesquels je reviendrai, montrent que le cognomen hellénisant est l'indice d'une origine servile¹⁹³. L'application de cette méthode permet d'ajouter à celle des familles dont l'appartenance est bien attestée, une seconde liste hypothétique d'une vingtaine de noms : Ancestius, Atellius, Attius, Aurelius, Carminius, Castricius, Cornelius, Fabius, Gellius, Gargilius, Latidius, Lucretius, Manlius, Mussidius, Oclatius, Postumius, Publicius, Scantius, Scribonius, Sulpicius. On y retrouve certains noms comme Cornelius, Scantius et Sulpicius dont il a été question plus haut. L'appartenance des Cornélii à l'ordre sénatorial est même possible¹⁹⁴.

CONCLUSION

De l'étude qui vient d'être conduite sur l'aristocratie de Caesarea ressortent à mon sens trois conclusions essentielles.

En premier lieu, l'examen des gentilices permet de mieux cerner le contrôle exercé par les notables sur la population urbaine connue par l'épigraphie. Voici quelques chiffres : les seize gentilices dont on peut être sûr qu'ils ont été portés par des membres des familles de l'*ordo caesariensium*, en excluant provisoirement du compte les Iulii et les Claudii, représentent environ 20% de l'ensemble des noms à gentilice connus dans la première période et 18,6% de ceux connus dans la seconde. Les dix-neuf noms de la liste complémentaire correspondent eux à 11% de chacune des deux listes. On peut donc évaluer à environ 30% la part des familles notables (en y incluant leur clientèle) dans l'onomastique de Caesarea. Mais il convient de tenir compte des Claudii et des Iulii, groupe hétérogène réunissant les premières familles de la ville et leur clientèle, des descendants d'affranchis impériaux et de quelques vétérans; ils représentent 36,7% des porteurs de gentilices dans la première période et 22,4% dans la seconde. On aboutit à cette constatation que plus de 66% des noms à gentilice semblent liés aux familles notables ou dans la clientèle directe des empereurs pendant la période allant d'Auguste à Trajan. Dans la période suivante, ce chiffre descend à moins de 49% si l'on ne tient pas compte de ceux qui ont reçu la citoyenneté ou la liberté des empereurs Antonins; il lui est équivalent si l'on tient compte des 16% de Flavii, Aelii. Au total donc, 123 des 159 gentilices de Caesarea ne sont attestés que par un, deux ou trois noms, alors que les 36 gentilices attribuables à l'aristocratie locale ajoutés aux gentilices impériaux, représentent 66% de l'effectif total des noms à gentilice pour chacune des deux périodes distinguées.

¹⁹² *AE*, 1966, 595. Correction à ce texte : Ph. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 6, 1975-1976, p. 83, n° 1 = *AE*, 1980, 961. Il faut également ajouter aux Sulpicii de Cherchel, L. Sulpicius Quadratus dont

l'épithète ne viendrait pas du site de Ténès (*CIL*, VIII, 9684) (*Cf. supra*, p. 86).

¹⁹³ *Cf. infra*, p. 154 et 163.

¹⁹⁴ *Cf. supra*, p. 98 et n. 40 et 41.

En second lieu, cette classe paraît stable : sur les trente-trois gentilices attestés durant les deux périodes qui ont été distinguées, 5 sont des gentilices impériaux et 17 sont portés dans ces familles. Certes des noms nouveaux apparaissent aux second et troisième siècles ; mais il est intéressant de relever qu'à Caesarea on ne connaît aucun notable au gentilice d'Aelius, Ulpus ou Aurelius, qui sont justement les gentilices impériaux caractérisant une accession à la citoyenneté romaine postérieurement à la fin du premier siècle. Des familles notables d'origine locale, probablement anciennes, dominent donc la cité et rien dans l'onomastique des gentilices n'évoque l'image d'une ville cosmopolite, emporion méditerranéen peuplé de *negociatores*.

Ces deux conclusions concernent la structure de la population. Il serait utile de la comparer à celle d'autres villes romaines. Mais des études équivalentes portant sur des villes dont la majorité des inscriptions provient de fouilles de nécropoles, n'ont pas encore été réalisées. Les rares autres portent sur des villes riches en cursus municipaux et les problèmes rencontrés sont très différents.

Troisième conclusion : Cette aristocratie

est très romaine et la spécificité africaine n'y joue qu'un rôle mineur. Les quelques inscriptions municipales ne permettent d'identifier aucune particularité institutionnelle. L'onomastique de l'aristocratie caesaréenne est très latine : aucun signe du retour en vogue des *cognomina* africains observé ailleurs. Le seul exemple contrevenant à cette image est L. Sep]timius Iugu[rtha (*CIL*, VIII, 20988). La maison noble à Caesarea est de tradition gréco-hellénistique et romaine : cette romanité se retrouve dans son décor et nous avons vu que l'on ne saurait même pas interpréter comme témoignage d'un regret d'une indépendance passée la présence de bustes des rois maures dans quelques-unes de ces maisons. Peu de trace d'africanité même dans le domaine religieux : il n'est pas certain que le titre de *rex sacrorum* soit équivalent de celui de *praefectus omnium sacrorum* et ait été hérité de la religion punique. Les témoignages du culte de Cérès sont peu nombreux et leur africanité n'est pas indiscutable ; plus fournies sont les preuves du culte de Liber Pater, mais s'agit-il de l'héritier de Shadraba ? Manifestement cette aristocratie se sent parfaitement à son aise dans le cadre romain.

Addendum sur les maisons de Caesarea et la question de l'hellénisme : dans l'ouvrage de CH. GOUDINEAU, *Les fouilles de la maison au Dauphin. Recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris, 1979, on trouvera une mise au point sur la dimension des maisons et l'importance des cours (p. 236-249). On constatera par comparaison avec les chiffres donnés que les maisons de Caesarea sont plus grandes que celles de Vaison. Les cours des maisons de Caesarea se placent dans la catégorie des *viridaria* et non des péristyles. Le qualificatif d'« hellénistique » donné à certaines, en particulier à la maison de Kaïd-Youssef (n° 24), apparaît d'autant moins fondé ; il s'explique en partie par la surévaluation des liens entre Juba II et le monde grec. Mais Ch. Goudineau a bien montré que l'on a qualifié d'hellénistiques des maisons typiquement romaines.

Annexe
LES PORTEURS DE GENTILICES¹
 PREMIÈRE PÉRIODE : I^{er} SIÈCLE AP. J.-C.

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Acrisius Crescens, <i>BACTH</i> , 1898, p. CXLIX						+				
Aebutius Rufus, <i>AE</i> , 1976, 741			+			+				
Ael(ius) Decim(us) 9436						+				
Aelius Silvanus 9437						+				
Ael(i)a Aurlia 20956						+				
Aelia Ingenua 9436						+				
Aelia Silvana 9437						+				
M. Aemilius Seneco, <i>MEFR</i> , 1952, p. 101 n° 13									+	
L. Aemilius Cerdippus, <i>BACTH</i> , 1925, p. CLXXIX, n° 11							+			
Aemilia Veneria 21173						+				
L. Allecinus Athicus 20938							+			
L. Annius C. f. Quir. Fabianus 9374	+					+				<i>Adlectus in quinque de- curiis</i> , chevalier
L. Annius Optatus 9440						+				
M. Annius Quartus, <i>BACTH</i> , 1930/1, p. 232, n° 7						+				
Antistia Galla, <i>AE</i> , 1938, 149										
P. Antius Amphio, <i>RAF</i> , 1905, p. 9							+			signature de chapiteau triéararque
M. Antonius Heracla 21025				+			+			décurion de turme fils d'un soldat
Antonius, <i>AE</i> , 1976, 747				+						
Antonius [--- <i>AE</i> , 1980, 972										
An]tonia[---, <i>BAA</i> , 7, n° 256										
Antonia Rufina 9405	+					+				mère de L. Licinius Se- cundus, chevalier
Antonia Rufina 21165						+				
Arrius Severus 9383				+	+	+				
Atelius Frugi 20965a						+				
Atilia Cloe 9441							+			
Aure(lius) Clarianus, <i>Libyca</i> , 1959 p. 329						+				
Aurelia Archelais, <i>ibid.</i>						+				
M. Barbatius Pandarus 9448							+			
P. Basilius Syneros <i>AE</i> , 1971, 516					+		+			
C. Caecilius Rogatus 21243						+				
Q. Caecilius[--- 21147										
Sex. Caecilius Rogatus 21147						+				
T. Caecilius Q. f. Quir. Honoratus, <i>BACTH</i> , 1924, p. XXXIV = <i>AE</i> , 1924, 31	+					+				<i>flamen</i>
Caecilia Severa 21206						+				
Caecilia [--- <i>BAA</i> , 6, n° 46										
Caecilia [--- <i>BAA</i> , 7, n° 124										
Caecili [--- <i>ibid.</i> , n° 42										
Ca[esenia Mar[--- 9400										
Cannutia [--- 21008										
Calpurnius [--- <i>BAA</i> , 6, n° 40										

(à suivre)

¹ Les listes des porteurs de gentilices ont été constituées selon les critères de datation définis p. 81-88. Les références sont données de manière parfois abrégée. Lorsqu'il s'agissait d'une revue, je me suis souvent contenté d'en indiquer l'année et le numéro d'ordre sans préciser la page lorsque l'inscription entrait dans une série de nouvelles inscriptions de Cherchel. Dans la colonne « remarques », j'ai porté quelques indications qui me semblaient utiles pour expliquer mes identifications (par ex. polyonymie des notables) ou bien j'ai précisé le grade d'un militaire, la magistrature d'un notable... Enfin, dans le doute, j'ai inclus un certain nombre de chefs de corps qui ne sont sans doute pas originaires de Caesarea.

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Cornelia Antistia 20965a Cornelia Trypho 21176 C. Dometius Valent[inus, <i>AE</i> , 1952, 101						+				affr. de Domitius (?)
L. Domitius L. f. Quir. Felix 21064 Domitius 21176	+					+				duumvir patron de Cornelia Trypho
Domitius Montanus 9461 C. Egnatius Claudianus 9400		+				+				<i>decurio C(oloniae) C(lau- diae) C(aesariensis)</i> texte attribué à tort à Icosium
L. Ennius Paulus 9262						+				
Euatia Venusta 21185 M. Fabiu[s Cr]escen[--- 21187 Fabia Marcia 21188 Fabricia (Rogata) 21042 Fadius, <i>MEFR</i> , 1952, p. 99, n° 9 Fadius Expeditus, <i>ibid.</i> Fadia 21189 Fanni[us --- 9466 Faustus Quadratus, <i>BAA</i> , 7, n° 275 T. Flavius Eucarpus, <i>AE</i> , 1980, 980 Flavius Abascantus 21204 Flavius Clotus 21112						+				inversion du gentilice père du précédent fille de Caius
Flavia Ianuaria 21029 Flavia Saturnina 21030 Flav[ius ou a, <i>BAA</i> , 7, n° 137 A. Furius [---21198 M. Furius Herrenus 21031 A. Gabinius Cresces 21200 Gallia Natalis 9475 A. Gellius Latro 21203 L. Gellius Latro 21203 Gelia Ingenua 21205 Gelia Atica 21204 Gellia Severa 21206 Q. Gavius Frontinus 21034		+				+				+ cognomen celtique; <i>sal- ditanus</i>
Sex. Gavius Paulus 21034 T. Herculianus Clemens 21036 Herenia Mustela 21210 C. Iulius Anina, <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 16 C. Iulius Cracus, <i>BAA</i> , 7, n° 177 C. Iulius Crispinus 21224 C. Iulius Dapnus 21038 C. Iulius Fa[---, <i>BAA</i> , 7, n° 246						+				d'Astigi fils du précédent
C. Iulius Faustus 9346 C. Iulius Ianuarus 21094 C. Iulius Licinius, <i>BAA</i> , 7, n° 142 C. Iulius Lydus 21246 C. Iulius Me[tel]lus, <i>BAA</i> , 7, n° 144 C. Iulius Montanus 21093						+				centurion des singula- res père du précédent préfet d'aile
										+ cognomen syrien + cognomen celtique
										vétéran frère d'un affranchi de Juba
										affranchi de Ptolémée
										affranchi de Ptolémée

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
C. Iulius Nigeros inédit							+			cognomen latin helléni- sé; affr. de Juba
C. Iulius Optatus, <i>BAA</i> , 6, n° 70						+				
C. Iulius Pelaz[---, <i>BACTH</i> , 1954, p. 135							+			
C. Iulius Seneca, <i>BAA</i> , 7, n° 144									+	cognomen celtique
C. Iulius Solutor 21233						+				
C. Iulius Victor, <i>BAA</i> , 7, n° 145						+				
C. Iulius C. f. Quir. Victor 9402	+					+				duumvir qq
C. Iuli[us ---]sta[---, <i>BACTH</i> , 1892, p. 107, n° 50						+				
C. Iulius Vitalio, <i>BAA</i> , 7, n° 234						+				
C. Iulius Zetus, <i>BAA</i> , 7, n° 118					+		+			<i>pistor</i>
C. Iulius [---, <i>BAA</i> , 7, n° 244					+					
L. Iulius C. f. Fab. Saturninus 21025				+		+				triérarche
M. Iul(ius) Numus 21253						+				Mediani f(iilus)
M. Iulius Rogatus 20969a						+				
Sex. Iulius Bruti f. Quir. Severus <i>AE</i> , 1952, 98	+						+			chevalier
Iulius Bassin[us], <i>AE</i> , 1952, 98	+						+			chevalier
Iulius Pompilius, <i>ibid.</i>	+						+			chevalier
Iulius Si[--- 9383										
Iul(ius) Viator 9382						+				
Iulius M[---]tor 21235										
Iulia 9336										
Iulia Bodine, <i>AE</i> , 1943, 102					+			+		affranchie de la reine Urania
Iulia Clita 21086					+	+				affranchie de Juba
Iulia Dapnis, <i>AE</i> , 1952, 102							+			
Iulia Eg[--- 21239										
Iulia Faustilla 9347					+	+				
Iulia Fa(u)stila 21087					+	+				affranchie de Juba
Iulia Flava, <i>RAf</i> , 1904, p. 66						+				
Iulia Hesperis 9493					+	+				
Iulia Hygia <i>BSAF</i> , 1909, p. 201							+			
Iulia Italia <i>MEFR</i> , 1952, p. 105, n° 21						+				
Iulia Iucunda, <i>BAA</i> , 7, n° 249						+				
Iulia Laeta 21243						+				
Iulia Mimesis 9428						+				
Iulia Maxuma Perpetua 21246						+				épouse de C. Iulius Ly- dus
Iulia Phiale 21095					+		+			affranchie de Juba
Iulia Pieris 21095					+		+			affranchie de Ptolémée
Iulia Pompeia 21268						+				
Iulia Prima 21093					+	+				affranchie de Ptolémée
Iulia Sc[--- 21235										
Iulia Secunda, <i>BAA</i> , 7, n° 147						+				
Iulia Selene 21249							+			
Iulia Se[---, <i>BAA</i> , 7, n° 148										
Iulia Vartinagig 21038								+		épouse d'un vétéran de Rusguniae
Iulia Vitalis, <i>AE</i> , 1938, 149		+				+				
Iul[--- 9511										
M. Iunius M. f. Quir. Modestus 9404						+				duumvir
M. Iunius M. f. Quir. Asclepiades 21063 + <i>BACTH</i> , 1924, p. CXLII	+							+		chevalier

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men- latin	cogno- men- hell.	cogno- men- afr.	cogno- men- autre	REMARQUES
M. Iunius M. f. Quir Asclepiades, <i>BACTH</i> , 1932-1933, p. 445 = <i>AE</i> , 1933, 71	+						+			le même?
M. Iunius M. f. Quir Asclepiades, <i>RAf</i> , 1904, p. 68	+						+			le même?
Q. Iunius [---] Quir., <i>AE</i> , 1952, 99	+									
L. Licinius L. f. Quir. Secundinus 9405/6	+					+				décurion, chevalier
P. Livius Pileros, <i>AE</i> , 1925, 45bis					+		+			affranchi de P. Eusex- tus
Longinius Muserun 21029			+					+		ou Mulervan
Magius Maximus 21042				+		+				<i>centurio classicus</i>
Q. Marcius 21047			+							soldat de la III ^e légion
Mar[c]ius Proculus 20949	+					+				chevalier
Marcus Vitalio 21268						+				
Marcia Rogata Cytisis, <i>AE</i> , 1978, 896							+	+		double cognomen ou cogn. et signum
Marius 21194										
Marius, <i>AE</i> , 1980, 982										
Maria, <i>MEFR</i> , 1952, p. 101, n° 13										
Maria Faustilla, <i>MEFR</i> , 1952, p. 106, n° 20					+	+				épouse d'un affranchi
Maria P. f. Modesta 21036						+				épouse de T. Hercula- nius Clemens, préfet
C. Mimmius Capito 21115		+				+				<i>alexandrinus</i>
Modius Felix, <i>MEFR</i> , p. 102, n° 14						+				
Modia Victorina 21280						+				
Naevia Provincia Benedicta <i>BACTH</i> , 1921, 6						+				
Numisia Rogata 20963						+				inversion du gentilice féminin
C. Nu[---] 21283										
Oclatius Chereas 21185							+			
Petronius Capito 21160						+				
Q. Pompeius Rogatus 21287						+				
Q. Pomponi(u)s Secundus, <i>BAA</i> , 6, n° 93						+				
Popillia L. f. Tranquilla, <i>MEFR</i> , 1952, p. 106, n° 22						+				
Primogenia Fausta, <i>BAA</i> , 7, n° 118					+	+				
Pullaenius Martialis 21293						+				
L. Safinus Hilarus 21302							+			
Scribonius Omuncio, <i>RAf</i> 1903, p. 119, n° 5						+				
Scribonia Cale, <i>ibid.</i>							+			
Sempronia, <i>AE</i> , 1980, 982										
T. Septi[m]ius [---] 9518										
Sestia Cerialis Caesariensis 21116						+				polyonymie
M. Sestius Florus 21116						+				
Sulpicius 21030				+						décurion de turme = <i>AE</i> , 1980, 961
Serg. Su[lp]icius [---], <i>AE</i> , 1966, 595										beau-père d'un soldat
C. Terentius 21047								+		
C. Terentius Demosthenes 21105								+		
L. Teren[t]ius 20940										
Terentia Cornelia 21321						+				
Terentia 21047										épouse d'un soldat

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Tribia Matróna 21161 C. Valer[ius ---], <i>MEFR</i> , 1952, p. 102, n° 15 L. Valerius Sp. f. Saturninus 9522 Sex. Valerius L. f. Quir. Municeps 21066 T. Valerius Felix, <i>BAA</i> , 7, n° 120 Valeria, <i>AE</i> , 1925, 45bis Valeria Secundilla 20970 Valeria(es), <i>BAA</i> , 7, n° 118 Valeria [--- 21283 Vibius Gemellus 9508 Vibia Lethe, <i>BAA</i> , 7, n° 126 Vibii 21195 M. Ulpus Ci[--- 21332 M. Ulpus Iaxax 21335 Ulpia Astorope 21335 Ulpus Valerianus 21337 Ulpus Victor 21337						+				
	+					+				chevalier
						+				épouse d'un affranchi
						+				
					+	+				affranchi de L. Vibius Secundus
							+			
								+		<i>contubernalis</i> du suivant
						+		+		fil du suivant
						+				
SECONDE PÉRIODE : II^e ET III^e SIÈCLE AP. J.-C.										
M. Aelius Saturninus 20996 P. Aelius Primitivus 21143 P. Ael[ius --- 21124 P. Ael(ius) Pecuaris 20955 P. Ael(ius) Procellianus 20955 Ael(ius) Ampliatius 21125 Ael(ius) Aquestor 9433 Aelius Felix 21019 Ael(ius) Fructuosus 9433 Aelius Ianuarius, <i>AE</i> , 1980, 986 Aelius Ianuarius, <i>BAA</i> , 7, n° 170 Aelius [--- 21122 Aelia Caletyche, <i>AE</i> , 1980, 967 Aelia Flavia 21134 Aelia Tigris 21143 C. Aemilius Bassinus Putator 9438 C. Aemilius Bassinus Putator Iunior 9438 L. Aemilius Homolanus, <i>AE</i> , 1980, 976 M. Aemili[us --- 21016 Aemilius Asper, <i>MEFR</i> , 1952, p. 101, n° 13 Aemilius Humullianus, <i>AE</i> , 1980, 976 Aemilius Severinus 21062 Aemilia Iucunda 21127 Aemilia Severa 21062 (A)emilia Venusta, <i>BAA</i> , 6, n° 93bis Aemilia Verna 9422 Afrania Victorina 21128 Ancestius Aux[---]cus, <i>BACTH</i> , 1902, p. 352, n° 16				+		+				<i>ex decurione</i>
						+				
						+				père du suivant affr. imp.
						+				
						+				+ cognomen d'origine non identifiée
			+			+				frère d'Aquestor, fils de Zet
						+				
						+				affranchi de deux Augu- stes
							+			
						+				
						+				
						+				fil du précédent
			+			+				vétéran
						+				
						+				vétéran decurion
						+				
		+				+				<i>verna tingitana</i>
						+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
A]ninius [---, <i>BAA</i> , 6, n° 36						+				
C. Annus Florus, <i>ibid.</i> , n° 35						+				
C. Annus O(?), <i>BAA</i> , 7, n° 135						+				
Annus Abellas 21130						+				
Annus Felix 21131						+				
Annus Hermes 21132					+	+				
Annus Quintillus 21131						+				
Annia Flora 21130						+				
Antistia Lucilla 21062						+				
M. Anto[nius 21133										
Antonius Avitus 21017			+			+				
Antonius Iulius 21134						+				
Antonius Karus 21017			+			+				
Antonius, <i>MEFR</i> , 1952, p. 101, n° 13										soldat de la flotte frère d'Aemilius Asper, peut-être cognomen
Antonia Ieracu, <i>BAA</i> , 6, n° 94									+	cognomen d'origine non déterminée
Anullius Geta 9371				+					+	ancien préfet d'aile
Appeus Celer 21018			+			+				
C. Aquilius Proculus 9504						+				
M. Arrius Silvanus 21135						+				
Arrius 21135										père du précédent
Arrius Victor 21136						+				
Arria Fructuosa 21136						+				
Atellia Accepta 21019						+				mère d'un soldat
Atellia Terefne 21044								+		
M. Atilius Saturninus, <i>BAA</i> , 6, n° 98						+				
Q. Attius Apollonius 21137							+			
Attia Caelestina 21137						+				
Attia Crescentia 21137						+				
Avidius Valens 20994			+			+				légionnaire; avant 170 ap. J.-C.
Avilius Felix, <i>RAf</i> , 1903, p. 118, n° 3						+				
L. Aurelius [--- 21139										
L. Aurelius L[--- 21139										fil du précédent
Aurelius Crispinus 21140						+				
Aurelius Flaus 9422						+				
Aurelius Vincentius 21021			+			+				légionnaire thrace
Aurelia Maura 9447								+		
Aurelia Philumene 9447							+			
Aurelia [--- 21141										amica de Chrysogonus
Baebius Saturni[nus, <i>BAA</i> , 7, n° 160						+				
Baia Ygia 21007					+		+			affr. d'un proc.
Bassia Bassina 9438						+				
L. Caecilius Honoratus signo Thau- manti 9520						+				signum hellénisant
Sex. Caecilius Paulinus 21148						+				
Caecilius Constans 21078	+					+				duumvir; 187 ap. J.-C.
Caecilius Saturninus 21149						+				
Cae[cilius Saturninus, <i>BAA</i> , 6, n° 44						+				
Caecilia Colonica 21151						+				
Caecilia Iuliana 20952						+				fille de Maximus de Gu- nugu
Caecilia Maura 21152								+		
Caeci[lius ou lia 21150										

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Caeci[lius ou lia, <i>BAA</i> , 7, n° 125 Cae[---] Asambarilis 21153									+	cognomen d'origine non déterminée
P. Caedius [---, <i>BAA</i> , 6, n° 96 Caesius Gutmal, <i>BAA</i> , 6, n° 43 Callonius Saturninus 21151 Cal(purnius) Domitianus 21151 Calpurnius Modestus 21155 Calpurnia Ancillu, <i>AE</i> , 1933, 61						+		+		cognomen d'origine non déterminée
Carminios Thessalonikeus inédit Cartellius Rufus 21022 Cartelia Munatia 21022 C. Carusius Valens 9451 C. Carusius Valens 9452 Q. Carusius Valens 9451 Carusius [--- 9452 Carusia Se[--- 9452 Carusia Sat[urnina 9452 L. Cassius Augustin[us 9317 M. Cassius Divitianus 21078 M. Cassius Calpurnianus, <i>AE</i> , 1936, 61 Cassia Inquisita, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 2 Castricios Philetos 21443 Ti. Claudius Adauctus 21162 Ti. Cl(audius) Licinius 20942			+		+		+		magister kastelli <i>praefectus pro aedilibus</i> fils de Calpurnia Ancillu	
Ti. Claud[ius] Sabinus 20943 Ti. Claudius Sossianus 21162 Ti. Cl(audius), <i>BAA</i> , 7, n° 128	+			+		+				préfet de cohorte; 209/211 ap. J.-C. duumvir 217 ap. J.-C.
Ti. C[laudius ---, <i>BAA</i> , 6, n° 46 Cl]audius Eleu[ther 21322 Clau[dius] Iason 21272 Cl(audius) Honor[atus 21168 Clau]dius Mas[---, <i>MEFR</i> , 1952, p. 97, n° 5 Cl(audius) Publicius Fortunatus 9425 Cl(audius) Quintosus, <i>AE</i> , 1958, 158 Cl(audius) Saturio <i>BAA</i> , 7, n° 128 Cl(audius) Seneca 9514						+				père de Cl(audius) Saturio
Claudia Elpis 21166 Claudia Extrikata 9513 Cl(audia) Graecina 9514 Claudia Ianuaria, <i>BAA</i> , 6, n° 47 Clau(dia) Marthosa, <i>BAA</i> , 7, n° 276 Clau(dia) Monula 21169 Cl]audia Rogata, <i>BAA</i> , 6, n° 44 Quintus Clodius Rogatus, <i>MEFR</i> , 1952, p. 104, n° 18 Clodius [---, <i>BAA</i> , 7, n° 127		+				+				<i>aedituus</i> décurion d'aile
									+	<i>vernaculus</i> ; cognomen celtique
									+	cognomen orientalisant cognomen africain

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men- latin	cogno- men- hell.	cogno- men- afr.	cogno- men- autre	REMARQUES
Clodia Saturnina signum Honores <i>AE</i> , 1919, 36						+				
CCS : C(aius) C(aecilius) S(aturninus), <i>BACTH</i> , 1930/1, p. 232, n° 3						+				développement incertain
M. Coelius Marcellinus 9456						+				
Coelia Restituta 9457						+				
Cominius Crescens, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 3						+				
L. Cornelius Felicio, <i>MEFR</i> , 1952, p. 97, n° 6						+				
L. Cornelius Felix, <i>ibid.</i>						+				fil du précédent
P. Cornelius Iustus 10940						+				
Sex. Cornelius Clemens 20994	+					+				sénateur (attribution incertaine)
Sex. Cornelius Eucarianus, <i>AE</i> , 1905, 110								+		
Cornelius Eutrapelus, <i>BACTH</i> , 1899, p. CLXXXV								+		
Cornelius Maximus 9393			+			+				
Cornelius [---, <i>BAA</i> , 6, n° 49										
Cornelius [---, <i>BAA</i> , 7, n° 129										
Cornelia, <i>BACTH</i> , 1899, p. CLXXXV										
Cor]nelia Afr[--- 21107										
Aurea Cornelia 21140						+				inversion du gentilice
Cornelius Primus 9379			+			+				strator du gouverneur
Cornelia Veneria 9502						+				
Cornelia <i>BACTH</i> 1899 p. CLXXXV										
Corn[elius ou ia 21174										
Crepereius Ci[--- 9494										
C. Cusonius Viator 9376			+			+				
Q. Cutilius Solutor 21180						+				
M. Damatius Faustinus 21181						+				
M. Damatius Felix 21181						+				
C. Dom(itius) Alexander Caesariensis 20983 et 20984	+							+		chevalier
C. Domitius Iulianus, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 2										
L. Dom(itius) Felix qui et Mega, <i>BAA</i> , 6, n° 54						+				signum africain
L. Dom[itius --- <i>BAA</i> , 6, n° 51										
M. Domitius Primitivus <i>MEFR</i> , 1952, p. 100, n° 10						+				
D(omitius) Honeratus 9462						+				
Domitia Honorata 9462						+				
Domitia Rustica 9462						+				
Domitia Urbana, <i>BAA</i> , 7, n° 233						+				
Dom[itius ou ia, <i>BAA</i> , 6, n° 53										
Q. Fabius Asellus 21186a						+				
Q. Fabius [---, <i>BAA</i> , 7, n° 133										
Fa]bia Faust[a 9468						+				
Q. Fabri[cus, <i>BAA</i> , 7, n° 134										
T. Flavius Martialis 21270						+				
T. Fl(avius) Panca[rpus, <i>BAA</i> , 6, n° 57								+		
T. Flavius [--- 9471										

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Fl(avius) Calocaerus, <i>BAA</i> , 6, n° 59							+			
Fl(avius) Caturo, <i>BAA</i> , 6, n° 136									+	cognomen celtique
Fl(avius) Clem[ens 9470						+				
Flavius [Ext]ricatus Marcianus Caesariensis 20985	+					+				duumvir
Flavius Felix, <i>BAA</i> , 5, p. 133						+				
Fl(avius) Iulianus, <i>BAA</i> , 7, n° 136						+				
Flavius Placi[dus 9471						+				
Fl(avius) Sigerus 21100									+	<i>summa rudis (acceptus)</i> ; cogn. celtique
Flavius Vindex 21193						+				
Fla(via Apama, <i>BAA</i> , 7, n° 135									+	cognomen orientalisant
Fl(avia) Hedone, <i>RAf</i> , 1903, p. 119-120, n° 7							+			
Fl(avia) Plusias, <i>BAA</i> , 6, n° 59							+			
Fl(avia) Polliene, <i>ibid.</i>							+			
Fl(avia) Severa 21136						+				
Fonteia Mar[--- 21326							+			
Fuficius Felix, <i>RAf</i> , 1903, p. 118						+				
Furius Caprarius, <i>BAA</i> , 6, n° 59						+				
Furia Quarta, <i>ibid.</i>						+				
Gallonius Saturninus 21151						+				
Gargilia Archelais 21333										
Gargilia Honorata 21032		+				+				<i>salditana</i> ; épouse d'un soldat de la flotte
L. Gellius Genialis, <i>BAA</i> , 6, n° 62						+				
N. Gellius Onesimus, <i>BAA</i> , 7, n° 115							+			
Gellia Gaetula, <i>ibid.</i>					+			+		
Gelia Ro[gata, <i>BAA</i> , 6, n° 61						+				
Geminius Priscinus 9476						+				
Q. Grandius Felix 21035			+	+		+				<i>ex decurione</i> ; 262 ap. J.- C.
Grania Marcellina quae et Crementia 21035						+				fille du précédent
Herennius Rogatus 21032			+			+				
Herrennia Felicia 9477						+				
M. Imur[--- 20995										
Insteius Victorinus 9379			+			+				<i>scriba classis</i>
A. Iul(ius) Victorinus 21288						+				
C. Iul(ius) Africanus 21221								+		
C. Iulius Annius 21222						+				
C. Iulius Atticus, <i>BAA</i> , 7, n° 143							+			
C. Iulius Castus 9486						+				
C. Iulius Cerialis 21222						+				
C. Iulius Crispinus 9487						+				
C. Iul(ius) Decembir 21225						+				
C. Iul(ius) Felix 21227						+				
C. Iul(ius) Honoratus 21228						+				
C. Iulius Ianuarius 9317						+				<i>magister Kastelli</i>
C. Iul(ius) Ing(enuus) 9491						+				
C. Iulius Italis, 20944						+				
C. Iul(ius) Neptunas, <i>BAA</i> , 7, n° 143	+					+				
C. Iul(ius) Niger 21229						+				
C. Iul(ius) Niger 21229						+				fil du précédent
C. Iulius Relatus 21230						+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
C. Iulius Romulus 21231						+				
C. Iulius Segontius 21231									+	cognomen ibérique
C. Iulius Severus 9491						+				
C. Iulius Turranicus 9352, 20986, 20987	+						+			édile; 209 ap. J.-C.
M. Iul(ius) Iulianus 21039	+					+				fils d'un chevalier; 234 ap. J.-C.
M. Iul(ius) Victoritas 21237						+				
Q. Iulius [---, BAA, 7, n° 149										
Sex. Iul(ius) Iulianus 20945			+			+				trib. <i>du numerus syrorum a militiis</i>
Iul(ius) Antoninus 20991	+					+				
Iu]lius Aufidi[us 9487						+				
Iul(ius) Callipus, BAA, 7, n° 116					+		+			
Iul(ius) Castus, <i>ibid.</i>						+				
Iul(ius) Cosconianus 21238						+				
Iul(ius) Domitius <i>RAf</i> , 1914, p. 340						+				
Iul(ius) Dom(itius), BAA, 6, n° 69						+				
Iul(ius) Euzelus 21230							+			
Iulius Exoratus 9380			+			+				
Iulius Extricatus, BAA, 7, n° 235						+				
Iulius Felix, BAA, 6, n° 67						+				
Iul(ius) Ianuarius, BAA, 7, n° 141						+				
Iul(ius) Ingenuus 20945						+				frère du tribun du <i>num. syr.</i>
Iul(ius) Martialis 21241						+				
Iul(ius) Nemesa(nus?) 21228						+				
Iul(ius) Pr(i)mus, <i>RAf</i> , 1914 p. 340						+				
Iulius Rufus 9375			+			+				vétéran
Iul(ius) Saturninus, <i>RAf</i> , 1914, p. 340						+				
Iul(ius) Saturninus, BAA, 7, n° 141						+				
Iulius Theofilus 21039	+						+			chevalier
Iul(ius) Valerius 9380						+				vétéran
Iul(ius) Victor 21315						+				
Iulia Boni, <i>BACTH</i> , 1946, p. 103, n° 3	+									cognomen Boni ou fille de Bonus?
Iulia Cara 9451						+				
Iulia Eraclia 21241										
Iul(ia) Etycha 21225							+			
Iulia Fabia, BAA, 6, n° 67						+				
Iulia Fortun(ata) 21240						+				
Iulia Fortunata, BAA, 6, n° 68						+				
Iul(ia) Glicira, <i>BACTH</i> , 1954, p. 137							+			
Iulia Hospita 21242						+				
Iu]lia Lu[---, <i>BACTH</i> , 1892, p. 109, n° 71										
Iulia Maura, <i>RAf</i> , 1914, p. 340								+		
Iul(ia) Mari[--- 9494									+	
Iul(ia) Monnica 9495									+	
Iulia Natalis 9337						+				<i>canistraria</i> ; 183 ap. J.-C.
Iulia P[--- 21247						+				
Iulia Sapida 21248						+				
Iulia Stacte 9496							+			
Iulia Statia 21221						+				
Iulia Veria 21062						+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Iulia [--- 21238										
I]ulia [--- 21252										
Iunius Asclepiades 9399	+						+			<i>pontifex</i>
Iunia Ianuaria 21182						+				
Latidia Hygia 21112							+			
Latisius Masculus Caesariensis 21112	+					+				polyonymie
L. Licinius L. f. Quir. Secundinus 9405/6	+					+				chevalier
Lic(inius) Argyris 21257							+			
Licina Crispina 21258						+				
Lol(lius) Masculus 21169						+				
Lollia Saturnina 21018						+				épouse d'un militaire
Longinia Ammonus 9388									+	cognomen oriental
Q. Lovius Proculus 21260						+				
Lovius Caecilianus 21260						+				
Lovius Honoratus 21260						+				
Lucia Petronia 9385						+				épouse d'un soldat de la flotte
Lucretius Helenus 21263							+			
Malia Corinthia, <i>RAF</i> , 1905, p. 89							+			
C. Mamili[---, <i>AE</i> , 1976, 748			+							soldat de
P. Mamilius Rufus 21043			+			+				vétéran
C. Mammius Alburn(us) 21266									+	cognomen celtique
Manlius Tabernarius, <i>RAF</i> , 1905, p. 89						+				
Manlia Eutactilla, <i>ibid.</i>							+			
Q. Marcius Crescens 9502						+				
Marcus Honoratus, <i>BACTH</i> , 1930/1, p. 23, n° 6	+					+				chevalier
Sex. Marcus Marcianus, <i>BSAF</i> , 1898, p. 189	+					+				flamine
Marcus [Mar]cianus Donatus <i>ibid.</i>	+					+				édile
Marcia Benedicta 9502						+				
Marcia Maura 21270									+	
Marcia Namantia, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 5						+				
C. Marius Felix 21271						+				
Marius Domesticus, 20944	+					+				<i>praef. alae Mauret. Ti- bisc.</i>
Marius Donatus 21271						+				
Maria Fortuna, <i>AE</i> , 1980, 976						+				
Q. Memmius Exoratus 20952						+				
Messius Proculus 21078	+					+				duumvir; 187 ap. J.-C.
Messius Sapidio Stratocles 20948	+					+		+		duumvir; 217 ap. J.-C.
Messia Aphrodisia 21277							+			
Messia Castula 20948	+					+				<i>duumvira</i> ; 217 ap. J.-C.
Messia Honorata 9504						+				
Messia] Sapida Ziarur 20948	+					+			?	épouse d'un duumvir; 217 ap. J.-C.
C. Milito[---, <i>AE</i> , 1976, 742			+							
Mussidia Callista 21281							+			
Mussidia Euporia 21281							+			
L. Nasenni[us] Secundus 21117						+				
Nic(ius) Felicianus 21238						+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Nonius Extricatus 21242						+				
Nonius Firminus 21242						+				
Nonia Aquila 21242						+				
Numerilia Iuliosa, <i>BAA</i> , 7, n° 152						+				
Octavius Expeditus, <i>MEFR</i> , 1952, p. 98, n° 7					+	+				
Octavia Rogata, <i>ibid.</i>					+	+				<i>conliberta</i> du précédent
Ophellia Quarta, <i>BAA</i> , 6, n° 59						+				
Papirius Extricatus, <i>BACTH</i> , 1925, p. CLXXIX, n° 12						+				
Papirius Sorico, <i>ibid.</i>						+				
Petronius Vales 9388			+			+				vétéran
L. Plotius Modestus 9389			+			+				soldat
C. Pompeius Sallustius Marianus <i>BACTH</i> , 1946, p. 103, n° 3	+					+				duumvir, <i>rex sacrorum</i>
Pomponia Honorata 21288						+				
L. Pomponius Emeritus 21289						+				
M. Pomponius Vitellianus 9327	+					+				chevalier
M. Popilius Nepos 9359	+					+				préfet, <i>domo Roma</i>
L. Porcius, <i>BAA</i> , 7, n° 157										
Porcia Saturnina, <i>ibid.</i>						+				
Post(umius) Fort(unatus), <i>BAA</i> , 6, n° 84						+				
Postumia Therine, <i>BACTH</i> , 1932/3, p. 309, n° 2							+			
P]ubli[cius --- 21380							+			<i>contubernalis</i>
Publicius Epictetus, <i>BAA</i> , 6, n° 85							+			
P. Ru(tilius) Victor, <i>AA</i> , 1977, p. 243						+				
P. Ru(tilius) Victor, <i>ibid.</i>						+				fils du précédent
Sallustius Honoratus 9513						+				
L. Satrius Maurus, <i>BAA</i> , 7, n° 160								+		
C. Sentius Saturninus, <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI			+			+				vétéran
Sentius, <i>BACTH</i> , 1932/3, p. 309, n° 2								+		213 ap. J.-C.
L. Septimius Iugu[rtha] 20988								+		
Sicinia Rustica 21315						+				
L. Sities Gemelus, <i>BAA</i> , 7, n° 163						+				
L. Sities Gemelus, <i>ibid.</i>						+				fils du précédent
L. Sius Diadumenus, <i>RAf</i> , 1903, p. 119-120, n° 7						+				
Sessia Crescentina 9517						+				
C. Spuri[us] --- <i>BAA</i> , 7, n° 164								+		
L. Sulpicius Callistus 21319							+			
Tadia Fortuna 9520						+				
Tannonius Felix 21320						+				
Tannonia Antonia 21320						+				
L. Terentius Lucanus 9391			+			+				
L. Terentius Secundus 9391			+			+				
Trebia Mustia 9379							+			épouse d'un soldat de la flotte
L. Vafrius Proculus Catintanus, <i>BAA</i> , 7, n° 166						+				
C. Val(erius) Bassus 21049			+							
C. Valerius Longus 21051		+	+			+				<i>alexandrinus</i> ; vétérans
L. Val(erius) Saturnus 21327						+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Q. Valerius Or[---, <i>Libyca</i> , 1958, p. 216, n° 3										
Val(erius) Antonius 21320						+				
Val(erius) Lascivus 21050			+			+				soldat
Val(erius) Muriclio 21325						+				
Valerius Processus 21320						+				
Valerius Saturninus 21326						+				<i>pan</i> : métier (<i>pantomimus</i> ?) ou origine: <i>pan(nonicus</i> ?)
Val(eria) Demetria 21325							+			
Valeria Marcia, <i>BAA</i> , 6, n° 94						+				
Valeria Secunda, <i>MEFR</i> , 1952, p. 104, n° 19						+				
Val(eria) Sympherusa 9486							+			épouse de C. Iulius Castus
Vereius Viator 9393			+			+				
Vereius Victor 9393			+			+				
Verrius Priscus 9476						+				
T. Vettius Severus 21329						+				
Vettia Iuniona 21329						+				
Vibius Pr[---, <i>Libyca</i> , 1958, p. 216, n° 4			+							légionnaire
Vinicia Karpina 9524						+				
Vicinia Quinta 9524						+				fille de la précédente
T. Vinnius Fronto, <i>AE</i> , 1931, 39						+				<i>ex tabulario duplicarius</i>
Viteli[us ---, <i>AE</i> , 1980, 973			+							
M. Ulpus Abelas 9394										
M. Ulpus Emeritus 21338						+				
M. Ulpus Hammonius 21333									+	cognomen égyptisant
M. Ulpus Hammonius Iun(ior) signo								+	+	fil du précédent; signum africain
Baniura 21333										
M. Ulpus [---, <i>BAA</i> , 6, n° 99										
P. Ulpus ou Pullus Peregrinus 21294						+				
P. Ulpus ou Pullus Saturninus 21294						+				
Ulpus Claud(ius) Copicius 21336						+				
Ulpus Quadra Aper 21336						+				
Ulpia Ania[na 21338						+				
Ulpia Felicissima 21339						+				
Ulpia Helias, <i>BAA</i> , 6, n° 97							+			
Ulpia Hermione 21010							+			
Ulpia Iulia 21340						+				
Ulp(ia) Marcia, <i>BAA</i> , 7, n° 170						+				
Ulpia Monnina 21278								+		
Ulpia Quartina, <i>BAA</i> , 6, n° 98						+				
Ulpia Sperata 21341						+				
Ulpia Urbana 21022						+				femme d'un vétéran
Umbrius Saturninus, <i>RAf</i> , 1903, p. 119, n° 6						+				
Q. Volus[ius --- 21107										
C.V. Hermes, <i>BAA</i> , 6, n° 93bis							+			

(à suivre)

INSCRIPTIONS NON DATÉES

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
P. Ael[---, BAA, 6, n° 34 Ael(ius) [--- 21374 Aelia Flaviana, AE, 1902, 13	+				+	+				épouse de Classicus, <i>proc. prov.</i>
Aelia Faustina 9435						+				
Aelia Victorina 21126						+				
Aelia Secunda 9435						+				
A]el(ius) Ma[--- 21057			+							légionnaire
Amatia Africana 20960								+		
C. Ann[ius ---]Caes[ariensis 21075	+									polyonymie
C. Antonius [---, RAf, 1903, p. 120, n° 8			+							
A]ufidius [---, BACTH, 1921, p. LXXXVI										
Aurel[ius ou ia 9528										
Aur[elius ou ia 9446										
Aur[elius ou ia --- 9444										
Aur[elius, BSNaf, 1912, p. 347				+		+				centurion
Caecilius Victor, AE, 1976, 743										
Caec[ilius ---, BAA, 6, n° 42										
P. Caedius [---, <i>ibid.</i> , n° 97										
C. Caesius Marcellus 9358			+			+				vétéran
Caninia Salsa, AE, 1903, n° 13						+				2 ^e s. ap. J.-C.?
Cattia Ianuaria, BACTH, 1923, p. CXVIII						+				
M. Cassius Severianus 21110		+				+				<i>icositanus</i>
Celia Monnata 20946								+		épitaphe <i>ob memoriam</i> <i>canistraria</i>
Cestia Dubitata, AE, 1976, 737						+				
L. Ce[---, RAf, 1903, p. 120, n° 8										
Claudiu[s --- 9454										
Cl]audius I[---, BACTH, 1892, p. 59										
Cl(audius) Sabinus 21083						+				propriétaire d'un cheval
Clodius Antistius 21171						+				
Clodius Luciolus 21171						+				
M. Coelius Marcellinus, <i>Mél. Carcopi-</i> <i>no</i> , 1966, p. 636, n. 1						+				
Cornelius Primus 9363				+		+				décursion d'aile
Corn[elius --- 21175										
L. Corni]ficius ou ne[lius --- 21175a										
Didius [--- 9416										
Domitius, BAA, 6, n° 52										père d'Horion
L. Domitius Agatianus, <i>Rapport Ballu</i> <i>pour 1921</i> , p. 12			+			+				
D]om(itius) [---, BAA, 6, n° 130										
Dom[itius, <i>ibid.</i> , n° 131										
Flav[ius ---, BACTH, 1899, p. CXCIV, n° 3										
Fla[via Flora, BAA, 6, n° 59						+				
Fu]ndanius [Mar]cianus 21198						+				
L. Gavius Libo 21033			+			+				père d'un soldat
Gavi[us --- 21201										
Geliu[s --- 21202										
Gemi[nius --- BAA, 7, n° 252										
C. Iulius Fa[---, BAA, 7, n° 244bis										

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
C. Iulius L. f. Ita[licus? 20944						+				
C. Iulius [Max ou Pri]mus, <i>RAf</i> , 1904, p. 62						+				
C. Iulius [Max ou Pri]mus, <i>ibid.</i>						+				père du précédent et de Iulius Priscianus
C. Iulius Prud[--- 9490						+				
C. Iuli[us --- 21234										
Iul(ius) Cle[mens, <i>BAA</i> , 7, n° 140						+				
Iulius Fau[--- 21226										
Iulius Germanus, <i>AE</i> , 1976, n° 744			+			+				
Iul(ius) Masculus, <i>RAf</i> , 1903, p. 121	+	+				+				décursion de Castra Nova <i>dendroforus</i>
Iulius Mustarius 21070								+		
Iul(ius) Priscianus, <i>RAf</i> , 1904, p. 62						+				
Iulius [--- 21037	+									duumvir
Iulius Q[--- 21120										
Iulius S[--- 21232										
Iulius Tav[--- 21236										
Iulius [---]barus 21223										
Iulius [---, <i>BAA</i> , 7, n° 140										
I]ulia Lu[ci]lla 20949										
Iulia C. f. Maximilla 9405	+					+				flaminique
Iul(ia) M[---, <i>BAA</i> , 7, n° 150										
Iulia M[--- 21244/21245										
I]ulia Sever[a 21250						+				
Iulia S[--- 9499										
I]ulia [---, <i>BAA</i> , 7, n° 190										
Iul(ius ou ia) H[--- 9488										
Iuli[us ou a --- 21005										
Iul[ius ou ia --- 9484										
I]ulius [---, <i>BAA</i> , 6, n° 71										
Iun(ius) Ama[---, <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI, n° 2										
M. Iunius Asclepiades 9326	+							+		
Laetorius [Sec]undus 21254						+				
Laetoria Iulia 21254						+				
Li ?]cinia Severa 21314						+				
Q. Lollius [---, <i>BAA</i> , 6, n° 90										
Longinia Ammonus 21259									+	cognomen égyptisant ou hellénisant
Longinia Saturnina 21037	+					+				épouse d'un duumvir
Lucius I[--- <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI, n° 2										
Lucia Te[--- 9499										
Marc[ius ---, <i>BACTH</i> , 1918, p. CCLX, n° 7										
Q. Ma[--- 9501										
Num]isius Ce[--- <i>BACTH</i> , 1918, p. CCLX n° 6										
Q. Pomp[ei]us --- 20973										
Po]mpeius Pri[ms <i>BAA</i> , 6, n° 82						+				
Pompeus [--- <i>ibid.</i> , n° 83										
Refrius [--- <i>AE</i> , 1976, n° 745			+							
Rubria [---, <i>BAA</i> , 7, n° 253										
C. Rufinius [---, <i>RAf</i> , 1903 p. 120, n° 8			+							

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nota- ble	étran- ger	soldat	offi- cier	affran- chi	cogno- men latin	cogno- men hell.	cogno- men- afr.	cogno- men autre	REMARQUES
Scantia C. f. Peregrina, <i>AE</i> , 1902, 12	+					+				
Semp(ronia) Venusta 21311						+				
Sem[pro]nia Unus[--- 21312										
Sept(imia) Agath[--- 21313							+			
Sergius Sulpicius Festus 9519						+				
Thybridius, <i>BACTH</i> , 1917, p. 216										
Valerius Silvanus 20946				+		+				triérarque
L. Val(erius) Rufus 20965	+					+				duumvir qq
L. Val(erius) Scipio 20965	+					+				fil du précédent
Ti V[alerius? ---, <i>BAA</i> , 7, n° 216										
Valerius Festus, <i>ILS</i> , 6871	+					+				<i>puer clarissimus</i> ; <i>ILS</i> , 6871
Val(eria) Celerina 20965	+					+				fille de L. Valerius Ru- fus
Val(eria) Scipionilla 20965	+					+				fille de L. Valerius Ru- fus
Valeria [---, <i>BAA</i> , 7, n° 167										
Vibia Celerina 20965	+					+				épouse de L. Valerius Rufus
M. Ulpus [---, <i>BAA</i> , 7, n° 169										nom répété sur la même inscription
M. Ulpus [---, <i>ibid.</i>										
Umbrius E[---, <i>BAA</i> , 5, p. 191, n° 19										
NOMS INCOMPLETS (I ^{er} SIÈCLE AP. J.-C.)										
---]acitia [---]uli f. M[axi]mina 21117		+				+				<i>agrippinensis</i>
---]enius C. f. Fatalis 9401	+					+				décurion
---]nia Honorata 9481						+				

CHAPITRE V

LES CATÉGORIES INFÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ DE CAESAREA

Évoquant l'entrée des jeunes gens dans la curie, Pline le Jeune donne dans sa correspondance une définition en quelque sorte négative de la plèbe urbaine : cette *plebs* se compose de ceux dont l'entrée dans cette assemblée n'est pas souhaitable. Les hommes libres, citoyens de la ville qui la composent, sont donc rejetés du côté de ceux que la coutume et le droit, à partir du II^e siècle, appellent les *tenuiores* ou les *humiliores* et que nous appelons les classes inférieures¹. Numériquement ces catégories représentent 91 ou 92% des porteurs de gentilices étudiés dans le chapitre précédent et 94 à 95% des personnes nommées sur l'ensemble des inscriptions recueillies sur ce site.

Elles ne sont pas seulement unies négativement par leur exclusion de l'assemblée curiale : une inscription de Caesarea qui est probablement un fragment de la liste d'un collège funéraire énumère des soldats et des affranchis exerçant les fonctions d'*argentarius*, de notaire et de pédagogue². Elles sont d'autre part sans doute également soumises au contrôle des notables par le jeu des liens de clientèle. Il n'en reste pas moins possible d'opérer un certain nombre de distinctions et de regroupements dans le millier de noms livrés essentiellement par les épitaphes, en

utilisant successivement les ressources de la nomenclature et de l'onomastique.

LES COMPOSANTES DE LA SOCIÉTÉ DE CAESAREA D'APRÈS LA NOMENCLATURE

Dans une société aussi « organisée » et hiérarchisée que la société romaine, il est normal de trouver dans la nomenclature des compléments exprimant le statut social de chacun (origine, métier exercé, dignités...). Ce sont ces renseignements qui ont permis de présenter un tableau de l'aristocratie locale. Le même procédé peut servir à déterminer certaines autres composantes de la société urbaine dont la situation sociale justifiait que leur qualité soit explicitement indiquée. C'est au premier chef le cas des militaires qui bénéficient du prestige attaché à cette fonction dans la société romaine. L'utilisation du système gentilice permet d'isoler les citoyens, simples membres du *populus caesariensis*, et les *incolae* de statut pérégrin, qui n'ont pas droit aux *tria nomina*. De même leur dénomination distingue très nettement des hommes libres, les esclaves et les affranchis, quels que soient leur rôle réel et leur puissance sociale.

¹ « *quia sit aliquanto melius honestiorum hominum liberos, quam e plebe in curiam admitti* (Pline le Jeune, X, 79, 3). On trouvera quelques indications sur ces distinctions dans le livre de J. GAGÉ, *Les classes sociales dans*

l'Empire romain, Paris, 1964, p. 282-284.

² *BACTHS*, 1900, p. CLI; sur ce texte, cf. *ILS*, 7760 *infra*, p. 207.

LES HOMMES LIBRES

*Le populus caesariensis*³.

Le *populus caesariensis*, ensemble des citoyens appelés à élire les magistrats municipaux, n'apparaît en tant que tel sur aucun texte épigraphique. Mais, étant donné le statut colonial de Caesarea, quelques unes de ses caractéristiques peuvent être dégagées grâce à la nomenclature qui permet d'évaluer la part des personnes nommées qui sont intégrées dans le système gentilice.

L'évolution de son importance relative par rapport aux autres composantes de la société de Caesarea est révélatrice d'une très nette évolution juridique. Pendant la première période qui, en gros, correspond au premier siècle de notre ère, seulement 36% des 527 personnes nommées sur les inscriptions portent un gentilice. Parmi ces 36%, on décompte environ 4,4% de notables, 2,6% de militaires, 4,5% d'affranchis connus comme tels et autant de porteurs de cognomina hellénisants qui, comme on le verra plus bas, sont certainement aussi des affranchis. La plèbe des hommes libres ne représente donc pas plus de 20% des Césaréens connus par les inscriptions. D'une période à l'autre, la proportion des personnes intégrées dans le système onomastique à gentilice double pratiquement : 70,8% des 497 Césaréens, dont le nom nous est connu, portent un gentilice. Parmi eux la proportion des notables n'a pas changé ; par contre celle des affranchis explicitement connus comme tels est descendue à 1,2% tandis que les porteurs de cognomina hellénisants, orientaux ou africains représentent 11,5% de l'ensemble et les militaires 7%. Ainsi, dans cette seconde période, ce que l'on peut considérer

comme la plèbe des hommes libres, le *populus caesariensis*, représente près de la moitié des personnes connues par les inscriptions.

Il faudrait pouvoir comparer ces chiffres à ceux relevés dans d'autres villes du monde romain. Sans doute apparaîtrait-il que la place des noms uniques est importante. Les inventaires dressés par H. G. Pflaum montrent qu'à Cirta, pour une période correspondant aux deux que j'ai distinguées à Caesarea, les citoyens romains étaient près de 89% dans les inscriptions, et qu'à Castellum Celtianum pour un laps de temps équivalent à peu près à la seconde de Caesarea, ils étaient 96,50%⁴. J'ai la conviction qu'il faut interpréter l'importante proportion de noms uniques à Caesarea comme liée à celle des esclaves qui, elle-même, s'expliquerait par l'existence d'une puissante aristocratie. Cette opinion devrait être étayée par des études comparatives effectuées sur d'autres villes du monde romain. Est-elle en contradiction avec l'idée traditionnelle, remontant à S. Gsell, selon laquelle l'esclavage n'a jamais connu un grand développement en Afrique du Nord ? Sans préjuger de l'importance de l'esclavage rural, il convient de garder présent à l'esprit que la documentation épigraphique en question porte exclusivement sur la ville⁵.

L'onomastique des gentilices permet de suppléer partiellement à la carence des informations littéraires ou épigraphiques sur le processus de romanisation juridique des Césaréens. La diffusion du gentilice Iulius (24% des gentilices dans la première période)⁶ atteste une romanisation des élites locales dès l'époque royale : Auguste ne s'est sans doute pas contenté de donner le droit de cité à la famille royale ; ce don s'est étendu à des familles notables maures qui ont ultérieurement

³ Il me semble important de bien prendre garde à deux réalités apparemment contradictoires : la société romaine a toujours été fortement hiérarchisée et il a toujours existé une grande distance entre les membres de l'*ordo* et les simples citoyens ; d'un autre côté il existe de grandes différences entre les membres de l'*ordo*. C. Lepelletier cite le cas très caractéristique à cet égard d'Alfius Caecilianus, duumvir d'Abthugni en 303 (*Les cités de l'Afrique romaine...*, op. cit., p. 319-320).

⁴ H. G. PFLAUM, *Remarques sur l'ononastique de Castellum Celtianum*, dans *Carnuntina, Römische Forschun-*

gen in Niederösterreich, 3, 1956, p. 134 ; Id., *L'Onomastique de Cirta*, Limes-Studien Vorträge der 3. Int. Kong. in Rheinfeld-Basel (dans *Schrift. der Institut für Ur- und Frühgeschichte der Schweiz*, 14, 1959, p. 96).

⁵ S. GSELL, *Les esclaves ruraux dans l'Afrique romaine*, dans *Mélanges Glotz*, 1932, p. 395-415. Le problème n'est pas traité de manière satisfaisante par J. M. Lassère (*Ubique Populus*, op. cit., p. 426-436) qui s'est essentiellement posé la question de savoir si les esclaves étaient autochtones ou immigrés.

⁶ Cf. *supra*, p. 117.

ment accédé aux magistratures municipales. Progressivement par le jeu des affranchissements et des clientèles, le gentilice Iulius a pu se diffuser dans la plèbe urbaine. La part du gentilice Claudius dans l'onomastique du premier siècle est de 13%; c'est une proportion relativement réduite dans la mesure où l'attribution du statut colonial aurait pu se traduire par une promotion massive des citoyens de Caesarea à la citoyenneté romaine. On doit en conclure que les origines de la romanisation de la population urbaine sont antérieures à sa promotion juridique⁷. Au-delà de l'époque claudienne, l'action des empereurs paraît réduite et on n'assiste à aucun renforcement massif du corps civique, en dehors de quelques cas individuels de libération de soldats⁸ : la prédominance des cognomina hellénisants dans l'onomastique des Flavii, des Ulprii et des Aelii m'a conduit à supposer que la plupart d'entre eux étaient, non des indigènes promus à la citoyenneté romaine, mais des affranchis impériaux ou les descendants de ceux-ci⁹. De même, je l'ai rappelé plus haut, la faible représentation du gentilice Aurelius oppose Caesarea aux villes de romanisation récente et s'explique par la quasi absence des hommes libres de statut pérégrin dans une cité dont la romanisation juridique était achevée dès le premier siècle de notre ère.

Les militaires.

Il a déjà été question à plusieurs reprises des militaires qui forment l'un des groupes les mieux représentés à Caesarea : dans sa thèse sur les troupes auxiliaires de Maurétanie Césarienne, N. Benseddik a utilisé 79 textes où sont mentionnées, à divers titres, ces différentes troupes; ces inscriptions constituent de loin le plus gros des 251 qu'elle reproduit dans son catalogue. Mais son travail ayant porté exclusivement sur les troupes auxiliaires, elle n'a évidemment pas regroupé

toutes les inscriptions de Caesarea ayant trait à des militaires : légionnaires, soldats de la flotte ou d'autres unités n'entraient pas dans son catalogue, non plus par conséquent que la plupart des cas douteux, en particulier les vétérans n'indiquant pas leur corps d'appartenance¹⁰. Au total, 109 inscriptions soit le dixième des inscriptions fournies par ce site, sont en rapport avec l'armée romaine, son organisation ou sa composition.

Voici la liste des unités auxiliaires appartenant à l'armée de Maurétanie Césarienne dont le nom figure sur les inscriptions de Cherchel avec en regard le nombre des textes concernés et entre parenthèses le nombre total des textes mentionnant chaque unité dans cette province¹¹.

Cohortes

cohors II Breucorum : 2 (7)
 cohors II Britonnum equitata : 1 (3)
 cohors I Corsorum Civium Romanorum : 1 (1)
 cohors VI Delmatarum Equitata : 2 (2)
 cohors VII Delmatarum Equitata : 3 (3)
 cohors II Gallorum : 1 (1)
 cohors I Flavia Hispanorum Equitata : 3 (5)
 cohors Hispanorum Equitata : 1 (7)
 cohors I Flavia Musulamiorum : 2 (6)
 cohors I Augusta Nerviana Velox : 1 (1)
 cohors I Nurritanorum : 1 (3)
 cohors I Pannoniorum : 3 (5)
 cohors IV Sygambrorum : 4 (7)
 cohors Syrorum Sagittaria Milliaria : 1 (1)
 cohortes indéterminées : 2 (5)

Ailes

ala Augusta 1 (1)
 ala II Flavia Hispanorum : 1 (1)
 ala I Nerviana Aug. Fidelis Miliaria : 1 (1)
 ala Miliaria : 3 (13)
 ala Parthorum : 4 (11)
 ala Gemina Sebastana : 7 (10)
 ala II Augusta Thracum : 16 (29)
 ailes indéterminées : 3 (10)

⁷ Cf. *supra*, p. 23.

⁸ Ph. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie, la borne de Sidi-Bouزيد*, dans *REA*, 76, 1974, p. 295-296.

⁹ Cf. *infra*, p. 164.

¹⁰ N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger, 1982.

¹¹ D'après les listes données par N. BENSEDDIK, *ibid.*

Numeri et autres

numerum Mauretanorum Tibiscensium : 1 (1)
 numerus Syrorum Sagittariorum (6)
 numerus Ques... : 1 (1)
 numeros Syrorum Malvensium : 1 (1)
 Garde du gouverneur (Singularis Praesidis) : 4 (7)
 Troupes incertaines : 3 (10)
 Vétérans d'une troupe probablement auxiliaire : 9 (26)

Une partie de ces troupes n'ont fait que passer par la ville, ainsi le numerus Syrorum Malvensium (*CIL*, VIII, 20945). D'autres ne sont encore connues que par leur mention dans le diplôme militaire de 107 (*CIL*, XVI, 56), comme l'*ala Nerviana* et les cohortes des Bretons, des Corses, des Gaulois et des Nuritaniens¹². Certaines autres unités ne figurent que dans la carrière d'un préfet qui peut aussi bien avoir été son commandant pendant un séjour dans la capitale de la province qu'un notable de Caesarea rappelant une milice exercée ailleurs¹³.

À ces troupes sur l'inventaire duquel il n'y a pas lieu de revenir, il faut ajouter les soldats de la flotte stationnée à Caesarea. Leur nombre ne s'est accru que de deux unités depuis que R. Cagnat en dressa la liste : 8 textes seulement au total¹⁴. Dix autres textes nomment des légionnaires. Un certain nombre sont morts à Caesarea durant le passage de leur unité ou d'un détachement de celle-ci venue renforcer l'armée de Césarienne lors de troubles graves¹⁵. Mais dans trois cas au moins on peut se demander s'il ne s'agit pas de légionnaires originaires de la ville ou qui s'y seraient retirés. C'est le cas des deux textes, d'ailleurs probablement assez anciens pour le site où sont nommés avec leurs épouses deux soldats de la III^e légion (*CIL*, VIII, 20970 et 21047) et de la base dédiée par Caecilius Victor à son frère (*AE*, 1976, 743).

Ceci conduit à poser le problème de la pla-

ce de Caesarea dans le recrutement de l'armée romaine. Cette ville étant colonie romaine depuis Claude, il est parfaitement normal de trouver certains de ses citoyens dans les légions. C'est pourquoi contrairement à l'opinion de C. Forni reprise dans l'*Année Epigraphique*, je crois que la Caesarea nommée que l'inscription de Nicopolis (*AE*, 1955, 238 = *AE*, 1969-1970, 633) est Caesarea de Maurétanie et non celle de Palestine ou quelque autre. Un doute subsistera toujours, car s'il est vrai qu'il y a beaucoup d'Africains nommés sur ce texte, les Syriens ne sont pas absents. Auraient donc servi dans la II^e légion P(ublius) Scantius Saturninus et C. Annius Apollinaris (côté droit, col. I), C. Longinius Valens (côté gauche, col. IV). Aucun de ces noms n'est très caractéristique; mais on doit cependant observer que tous sont représentés dans l'onomastique de Caesarea, en particulier le gentilice Longinius porté par un auxiliaire au I^{er} siècle et par la nièce d'un vétéran au second siècle. L'origine de C. Vitellius Seranus Caes(are) nommée sur l'inscription d'Adamklissi reste évidemment incertaine¹⁶. Par contre T. Flavius Safidianus, légionnaire de la III^e légion Auguste stationnée à Lambèse est certainement originaire de *Caesarea Mauretaniae* (*CIL*, VIII, 19084, n° 56).

La carrière d'un citoyen romain désireux de s'élever jusqu'à l'ordre équestre par l'armée passait logiquement par Rome. Il y a donc quelques chances que la Caesarea donnée comme *origo* de certains soldats d'unités stationnées à Rome soit celle de Maurétanie. La chose est sûre pour Geminius Pacatus, *equus singularis* (*CIL*, VI, 6758). Elle est seulement possible pour L. Anton[us...], Aurelius Cortinus et M. Ulpus Marsus (*CIL*, VI, 32536 d, 29; e, 37; c, 38) ainsi que pour Sex. Valerius Cia[...]. Ce sont sans doute des gens qui ont

¹² C'était le cas de l'aile des Musulames jusqu'à la découverte récente de l'épithaphe d'un de ses cavaliers (*AE*, 1980, 971).

¹³ C'est le cas de Marius Domesticus, *praefectus numeri Mauretanorum Tibiscensium* (*CIL*, VIII, 20944).

¹⁴ R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique*, 2^e éd., t. 1, Paris, 1912, p. 277. Les deux textes supplémentaires sont une épithaphe (*AE*, 1976, 744) et une reconnaissance de dette émanant d'un soldat de la flotte et trouvée en Égypte

(A. BRUCKNER et R. MARICHAL, *Chartae Latinae Antiquiores*, t. 5, Zurich, 1974, n° 293, p. 34-35 : papyrus écrit en cursiva bureaucratique et daté du II^e siècle ap. J.-C., Ann Arbor Univ. of Michigan, P. Inv. 4301).

¹⁵ *CIL*, VIII, 9376, 9382, 20994 corrigé par *AE*, 1925, 43, 21020, 21049, 21057, *Libyca, arch., ép.*, 6, 1958, p. 214, n 4.

¹⁶ *CIL*, II, 14214, I, 14.

¹⁷ Lanuvium, *EE* 9, p. 383, n° 605.

choisi la même voie que l'on retrouve à Caesarea avec le grade de *primipile* comme Sex. Iulius Severus (*AE*, 1952, 98) ou comme l'anonyme qui figure sur l'épithaphe d'une enfant (*CIL*, VIII, 21055) avec le titre de *primipilaris* dans la mesure où il s'agit bien d'un texte du Haut-Empire¹⁸ ou encore ce *centurio classicus* époux d'une femme appartenant probablement à l'aristocratie municipale (*CIL*, VIII, 21042)¹⁹. Par contre Q. Gavius, fils de Sextus, Frontinus, centurion des *singulares* n'est probablement pas originaire de Caesarea étant donné qu'il est inscrit dans la tribu Collina dont il est le seul représentant dans cette ville, bien qu'il ne faille pas écarter la possibilité qu'il soit le descendant d'une famille d'émigrés romains (*CIL*, VIII, 21034).

Profitons de cette occasion pour rappeler qu'à la différence de ce qui a été constaté dans d'autres villes, il n'apparaît pas que ces gens aient accédé aux honneurs municipaux dans leur patrie une fois leur service accompli. Les quelques magistrats passés par l'armée énumèrent des milices équestres²⁰, c'est-à-dire qu'ils doivent à leur condition sociale le grade occupé. Il est cependant vrai que deux décurions d'aile sont parvenus, l'un au premier siècle, au duumvirat (L. Domitius Felix *CIL*, VIII, 21064), l'autre à l'époque sévérienne, à l'ordre équestre (M. Iulius Theofilus; *CIL*, VIII, 21039)²¹.

Les citoyens de Caesarea pouvaient servir dans la légion et ainsi espérer accéder à des charges équestres. Le renouvellement du corps civique était en partie assuré par la promotion à la citoyenneté romaine des pérégrins ayant servi dans les unités auxiliaires. Le nombre de ces derniers n'est pas très élevé : ils sont de 23 à 25²², pour la plupart d'anciens soldats ou sous-officiers d'unités auxi-

liaires démobilisés sur place comme le montre en particulier le diplôme militaire de 107 (*CIL*, XVI, 56). Ce mouvement de démobilisation sur place date des débuts de l'occupation romaine, comme le prouve la proportion de Ti. Claudii dans les inscriptions les plus anciennes (*CIL*, VIII, 21023, 21024, et 21027). Mais la majorité des épithaphe sont plus tardives; elles dénotent une certaine africanisation du recrutement²³. Il existait deux sortes de *missio* : la *missio agraria*, démobilisation accompagnée du don d'une parcelle de terre, et la *missio numeraria* démobilisation assortie d'une somme d'argent destinée à acheter une terre²⁴. On ignore évidemment quelle était la situation des vétérans installés à Caesarea. Par contre il est certain que s'il y a eu assignation de terres, elle fut *viritim*, car en Maurétanie Césarienne centrale, les textes ne font connaître d'établissements de colonies militaires que, sous Auguste à Gunugu, Aquae Calidae et Zucchabar, sous Claude à Oppidum Novum. D'autre part, la toponymie antique qui prouve l'existence de nombreuses bourgades (par ailleurs mal localisées) ne leur accole jamais le complément *veteranorum* comme c'est le cas dans l'Est²⁵ du Maghreb.

Le petit nombre de vétérans dont les épithaphe ont été retrouvées dans les nécropoles antiques de Caesarea me paraît en définitive lié à la maîtrise exercée par l'aristocratie urbaine locale sur les terres du territoire de la ville. Les jeunes césaréens désireux de faire une carrière dans l'armée devaient évidemment servir dans la légion et non dans les unités auxiliaires. Quant aux autres, la citoyenneté romaine acquise, s'ils étaient effectivement originaires de la province, ils avaient tout intérêt à revenir s'établir dans leur communauté non romaine d'origine afin d'y bénéficier

¹⁸ F. LAMMERT, s.v. *primipilaris*, dans *RE*, XXII, 2, 1954, col. 1976; au Bas-Empire, le *primipilaris* est chargé de l'annonne militaire. B. DOBSON, *Die Primipilares*, Bonn, 1978, p. 30 et n. 242, p. 325.

¹⁹ Cf. *supra*.

²⁰ Cf. *supra*, p. 90 et 95.

²¹ Cf. *supra*, p. 93 et 95.

²² Liste dans PH. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu...*, loc. cit., p. 295, n. 1.

²³ On le voit par exemple pour l'aile des Thraces (PH. LEVEAU, *L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et*

les praefecti gentis en Afrique du Nord, dans *Antiquités Africaines*, 7, 1973, p. 171). N. BENSEDDIK (op. cit.) l'a montré pour l'ensemble des unités auxiliaires.

²⁴ A. NEUMANN, s.v. *Veterani* dans *RE*, suppl. IX, 1962, col. 1597, 1609.

²⁵ Je pense à un site comme Diana Veteranorum. Sur cette question, cf. H. D'ESCURAC-DOISY, *Notes sur le phénomène associatif dans le monde paysan à l'époque du Haut-Empire*, I, *Petits paysans propriétaires*, dans *AA*, 1, 1967, p. 59-71.

de la promotion sociale liée au changement de statut juridique. Le fait d'avoir trouvé sur les limites orientales du territoire de la cité, dans un secteur qui semble avoir été l'enjeu d'un combat avec les tribus, une borne délimitative entre un vétéran du nom de Surus et une communauté indigène, les Tabianenses, me paraît renforcer cette opinion : le refoulement des tribus mettait à la disposition de l'empereur de nouvelles terres parmi lesquelles il pouvait prélever des assignations en faveur de vétérans²⁶.

Cette faible importance de vétérans dans le milieu urbain césaréen explique que l'on n'y relève qu'un exemple de soldat, fils de soldat, dont l'épithète est datable du second siècle (*CIL*, VIII, 9380). Elle doit être mise en rapport avec la médiocre représentation du gentilice Aurelius qui, elle aussi, s'explique par la romanisation ancienne du milieu urbain.

Le statut pérégrin dans la nomenclature.

Dans l'étude de l'onomastique de Caesarea, j'ai été frappé par le petit nombre des noms à propos desquels il était possible d'écrire qu'ils désignaient des pérégrins. J'entends par là les noms uniques suivis de la filiation. Cette nomenclature des pérégrins se différencie ainsi de manière absolue de celle des Romains d'origine ou des bénéficiaires d'une romanisation juridique qui, eux, portent les *tria* ou les *duo nomina*. Dans la mesure où je ne m'attache ici qu'au statut juridique, peu importe qu'à Caesarea, comme dans d'autres villes d'Afrique ou dans d'autres provinces²⁷, les *duo* ou *tria nomina* soient suivis

du cognomen du père. C'est peut-être la preuve d'une origine indigène ou d'une citoyenneté récente. Mais ces gens sont juridiquement des Romains. Par contre la nomenclature des pérégrins ne se distingue pas aisément de celle des esclaves, ces derniers n'indiquant pas toujours leur appartenance servile et faisant parfois figurer une filiation sur les épitaphes²⁸.

Si donc on ne compte comme très certainement pérégrins que les porteurs de nom unique indiquant une filiation, on arrive au chiffre dérisoire d'un quinzaine de textes datant tous de la première période²⁹, à une exception près³⁰. Ce chiffre exclut évidemment les noms uniques entrant dans une filiation comme par exemple C. Iulius Zorae f. Anina. Zora était peut-être un pérégrin, mais peut-être aussi un affranchi³¹. Aiax, fils de C. Iulius Pelaz, fils d'un porteur des *tria nomina* ne peut pas être de statut pérégrin³². Une constatation confirme l'intérêt de ce chiffre : les épitaphes cherchelloses des soldats des unités auxiliaires comportent normalement la succession *nom unique filiation* caractéristique de leur statut pérégrin.

Le petit nombre d'inscriptions comportant une filiation de type pérégrin, leur concentration dans la première période et l'importante proportion de noms indigènes parmi eux³³ laissent penser qu'une partie de ces textes pourrait dater d'une période antérieure à l'attribution du statut colonial à Caesarea, d'autant que l'un d'entre eux est l'épithète fragmentaire d'un *princeps caesariensis*³⁴.

Il faut donc conclure que rares sont les habitants de Caesarea de statut pérégrin dont les épitaphes ont été conservées. Est-ce la

²⁶ PH. LEVEAU, *Un cantonnement de tribus...*, loc. cit., et plus généralement M. BÉNABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 429-445.

²⁷ Cf. par exemple, J. GUERRIER, *L'onomastique des Senons*, dans *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 30, 1979, p. 227 ou J. ALARCAO et R. ÉTIENNE, *Fouilles de Conimbriga. Conclusions générales*, t. 7, Paris, 1979, p. 257 (la dénomination celtique).

²⁸ Par exemple *Florus Epagathi Marioru(m) filius* (*CIL*, VIII, 21194) qui est évidemment le fils d'un esclave des Marii; par contre *Beatilla Messi filia* (*ibid.*, 9449) n'est pas obligatoirement la fille d'un esclave.

²⁹ *CIL*, VIII, 9442, 9449, 9450, 9453, 9473, 9515, 21104,

21109, 21145, 21207; *RAf*, 1903, p. 105 et *ibid.*, p. 123, n° 13; *BACTHS*, 1954, p. 136 c; *BAA*, 6, n° 19, n° 74.

³⁰ *BAA*, 6, n° 110.

³¹ H. D'ESCURAC-DOISY, *Quelques inscriptions de Caesarea (Cherchel)*, dans *MEFR*, 64, 1952, p. 103 n° 6.

³² M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années (1950-1953)*, dans *BACTHS*, 1954, p. 135-136, b.

³³ *CIL*, VIII, 9442, 9450, 9515, 21104, 21109, *RAf*, 1903, p. 105; chiffre qu'il faut comparer avec le nombre réduit des noms africains connus à Caesarea (cf. *infra*, p. 166-170).

³⁴ *AE*, 1980, 978; cf. *supra*, p. 23.

preuve de leur petit nombre par rapport aux Césaréens de statut romain ou d'origine servile? Dans d'autres colonies, où l'on a la chance de disposer d'inscriptions à caractère officiel, on les voit figurer à côté de l'*ordo* et du *populus* sous la dénomination d'*incolae*; ainsi pour prendre l'exemple d'une colonie voisine, à Cartennae (*CIL*, VIII, 9663). Tenons compte du rapport entre l'épigraphie funéraire et l'appartenance sociale: les notables et les propriétaires fonciers indigènes installés dans la ville à l'époque royale ayant reçu la citoyenneté romaine, le Maure passé ultérieurement de la société tribale dans la société urbaine pouvait-il réunir les 4 à 500 sesterces que coûtait aux I^{er} et II^e siècle une pierre tumulaire³⁵? On comprend que les *incolae*, indigènes de statut pérégrin, que l'on ne doit pas confondre avec les indigènes intégrés dans le système romain, qu'ils soient citoyens ou esclaves, forment un groupe très malaisé à saisir.

ESCLAVES ET AFFRANCHIS DANS LES INSCRIPTIONS DE CHERCHEL D'APRÈS LA NOMENCLATURE

À l'extrémité inférieure de l'échelle juridique, doivent être considérés comme esclaves

tous ceux et toutes celles qui se disent *servi* ou *conservi*, *vernae*, *vicarii*, *ancillae* et *pueri* et, comme affranchis, les *liberti* et *colliberti*; tels sont les termes explicites usités sur les inscriptions de Cherchel³⁶. La condition ou l'origine servile peuvent également être décelées par les suffixations en *-enus* ou *-anus* d'un nom qui est celui du propriétaire ou de l'ancien propriétaire³⁷ ou par le vocabulaire des unions matrimoniales. Dans une épitaphe, lorsqu'il s'agit de personnes de sexe différent, *amicus* ou *amica*³⁸, *contubernalis* révèlent une union entre deux personnes de statut inégal ou non libres. Le *contubernium* est en effet normalement l'union de fait de deux esclaves ou d'un esclave et d'une personne libre; dans le cas d'affranchis, il désigne une union antérieure à l'affranchissement et se poursuivant³⁹. Le mot *sodalis* peut désigner un co-esclave⁴⁰.

Certaines inscriptions font connaître d'autres fonctions occupées dans la domesticité de familles anonymes ou des métiers exercés par des affranchis ou des esclaves dont un certain nombre étaient probablement des *vetratores* c'est-à-dire non astreints à la résidence dans la maison du maître⁴¹:

aerari[us] ⁴²	<i>CIL</i> , VIII, 21108
argentarius caelator	<i>ibid.</i> , 21106

³⁵ S. MROZEK, *Prix et rémunérations dans l'Occident romain (31 av. J.-C. - 250 ap. J.-C.)*, Gdansk, 1975, p. 54-55.

³⁶ Une dénomination est mystérieuse: que signifie *familiarissus* (*CIL*, VIII, 21295: *Quintio et Lucundus familiarissus, Faustae amatissimae*)?

³⁷ Sur les doubles noms ou doubles *cognomina* en *-ianus*, Cf. G. BOULVERT, *Domestiques et fonctionnaires sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1974, p. 49-52. C'est ainsi que j'interprète Ptolemaenus (*CIL*, VIII, 21096 et 21442), Fadianus (*ibid.*, 21099). Vedianus (*ibid.*, 21098), Phoebianus (*ibid.*, 21292), Varia[nus] (*BAA*, 6, n° 72).

³⁸ G. BOULVERT, *Domestiques et fonctionnaires sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1975, p. 285; G. FABRE, *La vie familiale des affranchis*, dans *Actes du colloque 1971 sur l'esclavage*, (vol. 140 des Annales littéraires de l'Université de Besançon), Paris, 1973, p. 241, n. 20.

³⁹ G. BOULVERT, *Domestiques et fonctionnaires*, *op. cit.*, p. 284.

⁴⁰ G. FABRE, *La vie familiale des affranchis*, *loc. cit.*, p. 241; les termes *uxor*, *vir*, *conjux*, *maritus*, *marita*, n'excluent pas qu'il s'agisse d'esclaves: *Id.*, *ibid.* (à Cherchel, *AE*, 1902, 14); par ailleurs, les liaisons endogamiques ont un caractère probablement servile (*Id.*, *ibid.*, p. 242).

⁴¹ Cette question — doit-on considérer la mention d'un métier comme la preuve d'une origine servile? — n'appelle pas de réponse simple et doit être posée historiquement. Il existait à Rome un artisanat libre (S. M. TREGGIARI, *Urban labour in Rome: «mercenarii» and «tabernarii»*, dans P. Garnsey (édit.), *Non Slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, 1980, p. 48-64). Beaucoup de métiers, surtout ceux qui produisaient des objets de luxe, étaient pratiqués par des esclaves ou des affranchis exerçant leur profession en dehors de la maison du maître (cf. E. M. STAERMAN, *Die Blütezeit der Sklavenwirtschaft in der römischen Republik*, Wiesbaden, 1969, ch. 3: *Die Sklavenwirtschaft in der römischen Republik*, p. 102-127 et *Id.*, et M. K. TROFIMOVA, *La schiavitù nell'Italia imperiale*, ch. 3: *La schiavitù nell'artigianato, la familia urbana*, Roma, 1975, p. 72-105). La question des métiers serviles peut être éclairée par cette réflexion de J. Ramin et P. Veyne «Aux États Unis, les employeurs n'admettaient d'autres rapports qu'esclavagistes avec des individus appartenant à la race noire et, à Rome, les employeurs n'admettaient d'autres rapports que serviles pour utiliser les hommes à certains offices ou pour pouvoir compter sur eux. Dans beaucoup d'emplois, on n'admettait les

argentarius	<i>BACTHS</i> , 1900, p. CLI; 1930/1, p. 230 <i>AE</i> , 1976, 737 (<i>of. ar.</i>)	sarcinatrix	<i>ibid.</i> , 9428
clostrarius	<i>CIL</i> , VIII, 21103 et 21104	scriba	<i>BAA</i> , t. 7, n° 121
comicus tarentinus ⁴³	<i>ibid.</i> , 21172	stichologos	<i>AE</i> , 1954, 210
cubuclaris	<i>ibid.</i> , 9431	structor ad repositorium	<i>CIL</i> , VIII, 9436
dispensator	<i>AE</i> , 1902, 14	subornatrix	<i>ibid.</i> , 9428
fator	<i>CIL</i> , VIII, 9432	summa rudis (acceptus) ⁴⁹	<i>ibid.</i> , 21100
grammaticus latinus ⁴⁴	<i>ibid.</i> , 21107	sutor	<i>ibid.</i> , 9329
hypales	<i>ibid.</i> , 21098	sy(m)p(h)oniacus	<i>ibid.</i> , 21101
impaestor	<i>ibid.</i> , 20953	vitrarius ⁵⁰	<i>ibid.</i> , 9430
lanio	<i>ibid.</i> , 21054	u(n)ctor	<i>ibid.</i> , 21102
lanius	<i>ibid.</i> , 9332		
lan(arius?)	<i>BAA</i> , t. 6, n° 81		
librarius ⁴⁵	<i>CIL</i> , VIII, 21097		
medicus	<i>ibid.</i> , 21099		
medicus ocularius ⁴⁶	<i>ibid.</i> , 21105		
myrrepsus	<i>ibid.</i> , 21097		
notarius	<i>BACTHS</i> , 1900, p. CLI		
officinator	<i>MEFR</i> , 1952, n° 17		
olearius	<i>AE</i> , 1925, 43 bis		
paedagogus	<i>BACTHS</i> , 1900, p. CLI,		
pan(tominus) (?)	21326		
pistor	<i>BAA</i> , t. 7, n° 118		
sagittarius ⁴⁷	<i>AE</i> , 1925, 45		
sarcinator ⁴⁸	<i>CIL</i> , VIII, 21046		

Certains noms de fonctions comme en particulier celle de *dispensator* se retrouvent évidemment dans la *familia* impériale dont la liste des membres connus a été donnée plus haut. Un texte mentionne un *lib(ertus) r(ei) p(ublicae)* (*CIL*, VIII, 21073) et un second un *lictor* (*ibid.*, 21069), probablement esclave de la cité.

Évolution générale⁵¹.

Dans la première période, j'ai décompté 64 esclaves ou affranchis portant un nom hellé-

salariés que faute de mieux (*Droit romain et société*, dans *Historia*, 30-4, 1981, p. 489-490). Cependant les choses évoluent : les professions de *grammaticus latinus* (cf. *infra*, n. 46) et de *medicus* (cf. *infra*, n. 48), au III^e siècle ap. J.-C., ne sont pas exclues des *honores*. Il n'y a pas encore d'études systématiques portant sur les villes de l'Empire. Mais la question me paraît proche de celle du nom grec (cf. *infra*, p. 154 sq.); tous les porteurs de noms grecs ou orientaux ne sont pas des esclaves, mais du premier siècle av. J.-C. au second siècle après J.-C., porter un tel nom est une présomption d'origine servile. De même, à la même époque, exercer un métier artisanal comporte une présomption de servitude, surtout quand on porte un nom unique ou un nom ou cognomen hellénisant. Au II^e siècle av. J.-C., encore, et au II^e siècle ap. J.-C., de nouveau, il n'en est pas de même.

⁴² *Aerarius* : H. BLÜMER, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römer*, t. 4, Leipzig, 1887, p. 179.

⁴³ G. DAREMBERG, E. SAGLIO, et E. POTTIER, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 3, 1, 1900, article *Histrion*, p. 223 avec renvoi à Cicéron, *Pro Roscio Comoedo* X et à Gaius, *Digeste*, III, tit. 2. Le statut des acteurs dans la société romaine est complètement différent de celui qu'ils avaient dans la société grecque. Sur ce dernier, cf. P. GHIRON-BISTAGNE, *Recherches sur les acteurs dans la Grèce antique*, Paris, 1976, p. 173-206. Un autre texte mentionne probablement les *scaenici factionis primae*, pour une dédicace offerte à l'empereur en 214 par le soin de Sep]timius Iugu[r]tha; ce personnage pourrait avoir reçu le droit de cité de Septime Sévère ou être un affranchi de cet empereur; c'est en tout cas le seul por-

teur de ce gentile actuellement connu à Caesarea. Sur les associations d'acteurs, en dernier lieu : E. J. JORRY, *Associations of actors in Rom*, dans *Hermes*, 98, 1970, p. 224-253.

⁴⁴ Sur la place du *grammaticus* dans la société : H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 6^e éd., Paris, 1965, p. 369 et 400-401 tous les *grammatici* ne sont pas des esclaves, certains sont très bien payés, mais « beaucoup sont d'origine servile et c'est aussi un métier qui recueille les épaves sociales » (p. 401). Le pédagogue est lui, en principe, l'esclave qui accompagne le jeune maître (p. 220-221). Sur les privilèges accordés par Vespasien aux rhéteurs et médecins : *AE*, 1936, 128.

⁴⁵ H. Dessau propose de lire également *lib(rarius) notarius* sur la liste publiée dans le *BACTHS*, 1900, p. CLI (en commentaire de *ILS*, 7760).

⁴⁶ Liste des médecins connus en Afrique dans J. M. LASSERE, *Ubique Populus*, *op. cit.*, p. 409-410. Sur les médecins, cf. en dernier lieu : G. PFOHL (éd.) : *Inscriptionen der Griechen. Epigraphische Quellen zur Geschichte der antiken Medizin*, Darmstadt, 1977.

⁴⁷ Le *sagittarius*, fabricant de flèches, a été pris par E. Albertini pour un archer syrien.

⁴⁸ Le *sarcinator*, portefaix, est l'esclave d'un soldat; mais il peut aussi, dans le cas présent, s'agir d'un nom.

⁴⁹ L. ROBERT, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, rééd. Amsterdam, 1971, p. 263; ces personnages sont considérés et jouent le rôle d'arbitres.

⁵⁰ Cf. *supra*, p. 69, n. 255.

⁵¹ On trouvera les références des noms cités dans les listes données en annexe à ce chapitre et dans celles du chapitre suivant. Des différences dans les décomptes

nisant, 55 un nom latin, 10 un nom africain, 1 un nom oriental, 2 restent indéterminés. Les 132 personnes décomptées se subdivisent en 75 esclaves et 57 affranchis (mais en fait on ne peut pas être absolument sûr du statut juridique de 8 d'entre elles qui peuvent aussi bien avoir été des affranchis que des esclaves). Les affranchis et les esclaves des rois maures dont le cognomen est connu, sont au nombre de 26 (cf. *supra* p. 21 et 22). Ils portent plutôt des noms hellénisants (14) que des noms latins (9); deux autres ont un nom africain et un troisième n'a pu être identifié. Fréquemment, comme les affranchis impériaux plus tard, ils n'indiquent pas leur gentilice. Dans la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J. -C., on ne connaît que deux affranchis impériaux faisant explicitement connaître leur qualité : un triérarque de liburne (*CIL*, VIII, 21025) et Alexander, *procurator portorium*⁵². Mais, par ailleurs, l'épithaphe versifiée *CIL*, VIII, 21008 nomme un *tabularius a rationibus*. Si les deux affranchis au gentilice de Claudius et Claudia ont appartenu à des privés, il est par contre vraisemblable que le Flavius et les deux Ulpii affranchis sont des affranchis impériaux. Enfin trois Iulii qui indiquent leur qualité d'affranchis peuvent avoir appartenu aux rois maures.

Dans la seconde période, ce groupe se réduit à 11 porteurs de noms hellénisants, 12 porteurs de noms latins, 3 porteurs de noms celtiques et un nom non identifié, soit 27 individus. Les esclaves et les affranchis impériaux dont le cognomen est connu sont nombre de 8 sur un total de 15 (cf. tableau p. 99). Il faut encore ajouter un Ulpus et un Flavius. Un couple d'affranchis de Sex. Baius Pudens, gouverneur en 167-169, est connu par une épithaphe. Ainsi, même si l'on pouvait ajouter

à ce groupe les trois esclaves et affranchis nommés sur des inscriptions non datées, le nombre des individus représentés ne dépasserait pas le quart de ceux connus durant la première période.

L'ONOMASTIQUE SERVILE⁵³

Il me paraît utile de donner la liste récapitulative des personnes d'origine et de statut servile en fonction des catégories linguistiques et des périodes définies plus haut.

Noms grecs et hellénisants portés par des esclaves

Première période :

Aeschinus	Himerus
Aeschinis	Iacetus
Alexander	Ierax
Alypias	Melpo
Amar[---]	Menelaus
Am]monio[s]	Mimesis
Anteros	Narcissus
Antusa	Neritus
Astorope	Nigeros
Chresimus	Pandarus
Clita	Pileros
Corentus	Philo
Crestus	Philocalus
Demosthenes	Piloxenus
Diadumenus	Philumenes
Eucarpus	Pieris
Epagathus	Pyladis
Epapra	Samana (oriental?)
Eros	Semnos
Eutachtus	Stephanus
Euticha	Syneros
Helice	Trophimus
Hesperis	Trypho[---]
Hetaerus	Tyche
Hilara	Zetus

s'expliquent par le fait que certaines inscriptions sont fragmentaires et que l'on n'y lit que la qualité (affranchi) de la personne qui y était mentionnée.

⁵² Ce texte pose des problèmes et sa datation n'est pas assurée (la formule AN n'est pas datable; H. CHANTRAINE, *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, 1967, p. 207). Dans son étude sur *Le patronat des collectivités publiques des origines au Bas-Empire*, Paris, 1957, L. Harmand n'a pas tenu compte de la correction au *CIL*, VIII, 9362 qui restitue (*procuratori portorii*) (p. 414 et 452); il en est de même de T. Kotula

(*Les origines des assemblées provinciales...*, loc. cit., p. 150 n° 27). Cet Alexandre est le patron de la province; il existe d'autres exemples de patronat d'affranchis sur une cité (*CIL*, X, 5917, XIV 2407).

⁵³ L'onomastique servile a été l'un des thèmes du VII^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine. Dans son discours d'introduction, L. Robert insiste sur la nécessité d'étudier les noms des esclaves dans le cadre de l'onomastique générale (*Actes du VII^e Congrès international d'épigraphie (Constanza 9-15 sept. 1977)*, Bucarest-Paris, 1979, p. 37.

Deuxième période

Antiochus	Heliodorus
Auximus	Hermes
Caletyche	Hermione
Callipus	Ygia
Epagathus	Menander
Epictetus	

Noms indatables

Apollinaris	Theseus
Hyacinthus	

La liste ainsi dressée des noms grecs et hellénisants explicitement portés par des esclaves ne permet pas de conclure qu'un type de nom leur était réservé. Les noms géographiques qui désignaient fréquemment des esclaves dans la Grèce classique ne sont pas en particulier fréquents⁵⁴. Cette constatation n'a rien de surprenant : nous verrons que c'est plutôt le nom grec dans sa généralité qui présentait un caractère servile.

*Noms latins portés par des esclaves*⁵⁵.

Première période

Acceptus	Martialis
Kalamus	Martialus
Cinnamus	Montanus
Donatus	Primigenius
Fadianus	Prima
Bubbal	Quadratus
Fa(u)stilla	Red[---
Faustus	Rogata
Fausta	Rosa
Felix	Salvius
Florus	Saturninus
Fortunata	Saturnina
Gemellus	Soda[us]
Geminus	Spero
Hilara	Tertius
Ianuarius	Venusta
Immunis	Vitulus
Ingenuus	Vitlus
Laetus	
Mario	

⁵⁴ O. MASSON, *Les noms des esclaves dans la Grèce antique*, dans *Actes du colloque 1971 sur l'esclavage*, op. cit., p. 13.

⁵⁵ Des cas douteux ou discutables existent dans ces listes. Ainsi Hilarus est-il un nom latin ou hellénisant? Cf. H. SOLIN, *Beitrag zur Kenntnis...*, op. cit., p. 54, n. 1 et

Deuxième période

Adjectus	Lupercus
Benedicta	Mevianus
Felix	Rogata
Fortunatus	Sapancio
Honorata	Verecundus

Noms indatables

Clemens	Rogatus
Privatus	Victoricus

En conclusion de son étude du nom latin, I. Kajanto donne un tableau de la répartition des catégories de noms en fonction des groupes sociaux⁵⁶. Les trois catégories onomastiques où se regroupent le plus grand nombre de noms d'esclaves sont celles des noms tirés d'événements de la vie (24,2%), de circonstances de la naissance (19,7%) et d'attitudes mentales (13,8%). La répartition des 55 noms latins connus à Cherchel pour l'époque allant d'Auguste à Trajan confirme l'ordre d'importance de ces catégories, mais les proportions sont différentes : très supérieure pour les noms correspondant à des événements de la vie (34% avec 19 noms dont 11 Faustus, a et dérivés, 4 Felix, une Fortunata, deux Acceptus, une Venusta) et, inférieure pour les noms évoquant des circonstances de naissance (13% avec 7 noms : Primigenius et Primus, Tertius, Gemellus, Geminus, Rogatus, Donatus). Les autres catégories sont représentées chacune par deux ou trois noms à l'exception (caractéristique de l'onomastique africaine) des noms théophores (5 noms soit moins de 10%).

Il ne semble pas exister de noms latins réservés aux esclaves : les noms se terminant en *-por* et les noms féminins terminés en *-io* et *-ium* qui sont transposés du grec⁵⁷ ne se rencontrent pas dans l'onomastique de Caesarea. Par contre, pour des raisons qui échappent, certains cognomina latins paraissent avoir été donnés plus souvent aux esclaves.

p. 56-58. Dans le cas de Fadianus Bubbal faut-il retenir Fadianus ou Bubbal?

⁵⁶ I. KAJANTO, *The latin cognomina*, Helsinki, 1965, p. 131.

⁵⁷ G. FABRE, *Libertus, Patrons et affranchis à Rome*, Rome, 1981, p. 105 et n. 101-104.

La remarque a été faite pour Salvius qui est en réalité un vieux prénom⁵⁸. À Caesarea, Faustus, Fausta et leurs dérivés apparaissent dans les inscriptions de la première période, uniquement comme nom d'esclave et c'est même l'un des plus usités; dans la seconde période, ce caractère de nom d'esclave s'estompe, bien que dans deux cas sur trois il apparaisse comme nom unique.

Noms indigènes portés par des esclaves et des affranchis.

Première période :

Africanus	Miggin
Annobalis	Namphamo
Aranus	Numida
Bubbal (Fadianus)	Posina
Eclen	Sotalus

Deuxième période

Gaetula

Ces noms ne me paraissent pas présenter de caractères spécifiques par rapports aux autres noms indigènes.

Autres noms (noms celtiques et incertains) :

Première période : Ciripsa.

Deuxième période : Caramus, Sacimathus, Sigerus.

Nom indatable : Tedasin.

Nom orientalisant.

Le seul nom à racine sémitique porté par un affranchi explicitement déclaré comme tel sur une épitaphe est Damario (*CIL*, VIII, 21183), nom formé sur Dama, typique d'une condition servile (Horace, *Satires*, I, 6, 28; 2, 5, 18; 2, 7, 54).

Les limites d'une étude fondée sur la nomenclature.

Dans la pratique dénominative, les distinctions fondées sur la nomenclature ne sont pas si nettes et les différentes catégories tendent à se recouper. Il faut tenir compte du désir de sortir de leur condition juridique qu'ont tous ceux qui appartiennent à une catégorie sociale inférieure. Un affranchi n'aimait pas forcément se faire connaître comme tel : le cens était même en partie destiné à prévenir de telles usurpations de statut social⁵⁹. Inversement des familles qui devaient être très connues dans la ville ne prenaient pas toujours la peine de rappeler le gentilice du mort, d'autant qu'il était précisé à l'entrée du tombeau. Sur une épitaphe, un père qui décline ses *tria nomina* ne rappelle pas toujours le gentilice de son fils. Le plus souvent ce dernier doit être placé parmi les porteurs de gentilice avec le même gentilice que son père; mais ce dernier peut être un affranchi libéré postérieurement à la naissance de son fils qui, dès lors, peut être lui-même encore esclave.

Il n'est pas moins difficile de distinguer un esclave d'un homme libre de statut pérégrin. Certains noms étaient si typiques d'une condition et d'une origine servile qu'il était inutile de préciser le statut juridique. L'existence d'une filiation suivant le nom unique n'est pas forcément la preuve d'un statut pérégrin. En effet la règle selon laquelle un esclave n'a pas de parents est tempérée par l'évolution des mœurs et l'amélioration de la condition humaine des esclaves, surtout urbains, dans les premiers siècles de l'Empire : un esclave peut dédier la tombe de son enfant et il arrive que la filiation d'un esclave soit indiquée sur son épitaphe⁶⁰.

⁵⁸ I. KAJANTO, *The latin cognomia, op. cit.*, p. 134. Par ailleurs, I. Kajanto observe que Hilarus est un nom fréquent chez les esclaves (*ibid.*, p. 69).

⁵⁹ Les *causae liberales* continuent à occuper les tribunaux. Sur le refus du nom servile, *infra*, n. 77, p. 163.

⁶⁰ Théoriquement l'affranchi n'a pas de famille civile;

sa seule parenté, ce sont les enfants placés sous sa propre puissance. Dans la réalité, les affranchis revendiquent une filiation que la loi ne leur reconnaît pas G. FABRE, *La vie familiale des affranchis, loc. cit.*, p. 244-245; cf. *supra*, n. 28, p. 148.

STATUT SOCIAL ET ONOMASTIQUE

*L'onomastique grecque et hellénisante*⁶¹.

L'importance de la composante grecque et hellénisante dans l'onomastique de Caesarea a été relevée depuis longtemps. Mais les chiffres donnés étaient approximatifs; on parlait souvent d'un tiers de noms grecs. Les listes onomastiques dressées et présentées ci-dessous en tableaux permettent de donner des pourcentages et ainsi de mettre en évidence une évolution importante pour laquelle il nous faudra proposer une interprétation: la proportion de cognomina et noms uniques grecs et hellénisants qui est de 26,7% durant la période allant du règne d'Auguste à la fin du premier siècle de notre ère descend à 18,1% dans la période suivante.

La proportion des cognomina et noms uniques à caractère hellénique et hellénisant (26,7% pendant la première période; 18,1% pendant la seconde) peut être éclairée par une comparaison avec celle relevée sur d'autres sites. Dans son *Étude sur l'épigraphie latine*, H. Thylander a calculé le pourcentage de ces noms dans l'onomastique d'Ostie et des ports d'Italie. À Ostie, elle est de 40% de noms grecs pour 59% de noms latins. On trouve les proportions analogues dans les ports d'Italie Centrale et d'Italie du Nord. En Italie du Sud, les noms grecs égalent 50%, ce qui n'est pas particulièrement étonnant compte tenu de la

réalité et de l'ancienneté du peuplement authentiquement grec⁶². Les communications faites au *Colloque sur l'onomastique latine*⁶³ permettent de proposer des comparaisons avec d'autres sites d'Occident. Pour l'Espagne, G. Alföldy donne le chiffre de 28% de noms grecs à Tarragone⁶⁴ et R. Étienne de 17% à Merida, 8% à Conimbriga, 14% à Merida, 15% dans la province de Séville⁶⁵. Pour le Norique, G. Alföldy donne des chiffres toujours inférieurs à 10%⁶⁶. G. C. Picard évalue, en Afrique, la proportion de ces noms à 8%⁶⁷. C'est la proportion calculée par Y. Thébert à Bulla Regia⁶⁸. À Cirta, ils sont moins de 10%⁶⁹ et seulement 1 à 2% à *Castellum Celtianum*⁷⁰. Mais à Carthage, cette proportion s'élève à 21%⁷¹. Ces chiffres montrent l'importance réelle de l'onomastique hellénisante à Caesarea, même si, à l'exception de celle de G. Alföldy pour le Norique, aucune des études d'où ils sont tirés n'établit de distinction entre le premier siècle et les suivants.

La signification sociale du nom grec dans l'onomastique romaine.

L'abondance des formations hellénisantes dans l'onomastique latine doit être étudiée en tenant compte du nouvel éclairage donné à ces problèmes par les travaux de H. Solin sur les inscriptions de la ville de Rome où 63% des noms sont d'origine grecque⁷². La présence de ces noms grecs ne s'explique pas par une migration venue d'Orient. En effet plus

⁶¹ J. M. LASSÈRE, (*Ubique Populus*, *op. cit.*, p. 428-435) donne un état de la question. Il se rallie au point de vue selon lequel l'onomastique n'est pas révélatrice d'une origine ethnique ou géographique.

⁶² H. THYLANDER, *Études sur l'épigraphie latine*, *op. cit.*, p. 182: 51% pour Bari, Brindisi, Tarente; 49% pour les villes de Campanie.

⁶³ *L'onomastique latine*, *Colloques internationaux du CNRS n° 564*, Paris, 13-15 oct. 1975, Paris, 1977.

⁶⁴ G. ALFÖLDY, *L'onomastique de Tarragone*, dans *L'onomastique latine... op. cit.*, p. 295: aux I^{er} et II^e s. 50% d'esclaves ou affranchis parmi les noms grecs, 8% seulement au III^e siècle.

⁶⁵ R. ÉTIENNE, *Intervention*, *ibid.*, p. 292.

⁶⁶ G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in Noricum*, *ibid.*, p. 262 (Tabelle 1), p. 264 (Tabelle 3).

⁶⁷ G. CH. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*,

Paris, 1959, p. 148 résultat obtenu par sondage à partir des *ILT* et des *ILA* (Cirta), n. 57 p. 383.

⁶⁸ Y. THÉBERT, *La romanisation d'une cité indigène d'Afrique*, *Bulla Regia*, dans *MEFRA*, 85, 1973, 1, p. 271.

⁶⁹ H. G. PFLAUM, *Remarques sur l'onomastique de Cirta*, *loc. cit.*, p. 115.

⁷⁰ *Id.*, *Remarques sur l'onomastique de Castellum Celtianum*, *loc. cit.*, p. 135.

⁷¹ I. KAJANTO, *Onomastic Studies... op. cit.*, p. 58.

⁷² H. SOLIN, *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom*, t. 1, *Commentationes Humanarum Litterarum*, t. 48, Helsinki, 1971, p. 33 (environ 47 000 personnes). Cette théorie ne fait évidemment pas l'unanimité (en dernier lieu et contre: P. HUTTUNEN, *The social strata in the Imperial City of Rome, a quantitative study of the social representation in the epitaphs published in the CIL VI*, Oulu, 1974).

PREMIÈRE PÉRIODE

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Abascantus (Flavius) 21204	+													époux de Gelia Atica
Aeschinus 9344				+										affr. de Juba
Aeschinis 9346				+										frère d'un affr. de Juba
Agis, <i>BACTH</i> , 1954, p. 135	?		+											fils de C. Iulius Pelaz[---
Ajax, <i>ibid.</i>														---
Alexander 20943					+									<i>proc. port.</i>
Alypias 21085				+										affr. de Juba
Alypias, <i>ibid.</i>								+						fils du précédent
Amar[antus ou imnus] 21091								+						escl. de Ptolémée
Amarimnus (Ti. Claudius), <i>BAA</i> , 6, n° 45	+													
Am]mônio[s 21442								+						escl. de Ptolémée
Amonius (Ti Claudius Sabinus) 20943	+	+												agnomen : (<i>qui</i>)
Ampalus, <i>BACTH</i> , 1900 p. CLI									+					<i>et...</i> cavalier, fils de Camala
Amphio (P. Antius), <i>RAf</i> , 1905 p. 9.	+													signature de base nom incomplet
Ant[--- 9430														<i>hypaulas</i>
Anteros 21098								+						
Anteros 21317								+						
Antusa, <i>AE</i> , 1971, 517				+										escl. de Ptolémée (?)
Apollonius (Q. Attius) 21137	+													père de Caelestina et Crescentia
Apolonu[s, <i>BAA</i> , 6, n° 37			+											
Archelais (Aurelia) Libyca, 1959, p. 329	+													fille d'Aurelius Clarianus
Arethusa, <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 13			+											
Astorope (Ulpia) 21335	+				+									<i>contubernalis</i> de M. Ulpus Ierax
Asclepiades (M. Iunius Quir.), <i>RAf</i> , 1904, p. 68	+	+												il peut s'agir aussi bien d'un seul
Asclepiades (M. Iunius Quir.), <i>BACTH</i> , 1932-1933 p. 445 = <i>AE</i> , 1933, 71	+	+												personnage que de trois personnes
Asclepiades (M. Iunius M. f. Quir.) 21063 + <i>BACTH</i> , 1924 p. CXLIV	+	+												
Athictus (M. Allecinus) 20938	+													
Atica (Gelia) 21204	+													
Atticus 21026												+		décursion de turme
Ausesis Virgo 21142			+											
Cale (Scribonia), <i>RAf</i> , 1903, p. 119, n° 5	+													épouse de Scribo- nius Omuncio
Calli[---, <i>AE</i> , 1980, 962														texte incomplet
Callo (Iulia), <i>BAA</i> , 7, n° 244					+									affranchie d'un roi maure
Canon 9428			+											

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Karpina (Vinicia) 9524	+													
Cerdippus (L. Aemilius), <i>BACTH</i> , 1925, p. CLXXIX, n° 11	+													
Cerdo 20966			+											
Chereas (Oclatius) 21185	+													époux d'Euatia Venusta
Chresimus (Claudius) 9345	+													frère de Ti. Claudius Zena
Chresimus (L. Clodius), <i>AE</i> , 1980, 979	+				+									affranchi
Chrysomallos 21444			+											frère de Chrysostomatos
Chrysostomatos <i>id.</i>			+											frère de Chryso-mallos
Cissus, <i>BAA</i> , 6, n° 66			+											
Clita (Iulia) 21086	+			+										affr. de Juba
Cloe (Atilia) 9441	+													
Clyd[---, <i>MEFR</i> , 1952, p. 102, n° 15														nom incomplet
Copicius (Ulpus Claudius) 21336	+													
Corentus 9426														<i>structor ad reposi-torium</i>
Cosmus 21177			+											
Crestus 21068														<i>decurio corpore cus-tos</i>
Cytisis (Marcia Rogata), <i>AE</i> , 1978, 896	+	+												porte un second surnom
Dapnis (Iulia), <i>AE</i> , 1952, 102	+													
Dapnus (C. Iulius) 21038	+										+			vétéran
Demosthenes (C. Terentius) 21105	+													occuliste
Diadumenus 21331														
Dinamis 21086									+					mère d'une affran-chie de Juba
Dionysios, <i>BACTH</i> , 1918 p. CCIV			+											
Diodoteus, <i>BAA</i> , 6, n° 74			+											
Dioratus, <i>AE</i> , 1980, 871											+			
Echus 9509			+											
Echus 21184			+											
Eleutheris, <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 17			+											
Eleuthernis 9493														mère de Iulia He-speris, affr.
Encarpus (F. Flavius), <i>AE</i> , 1980, 980	+													
Epagathus 21194														
Epapra (Iulia Clita) 21086	+				+									affr. de Juba
Eros (T. Claudius) 21025	+					+					+			affr. soldat de la flotte
Eros Suru 9493														époux d'une affr. de Juba
Eumen, <i>AE</i> , 1980, 978			+											

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Eusextus (P. Livius) AE 1925 45 bis	+												patron de P. Livius Pileros	
Eutachtus 9465			+											
Eutachtus 21274														
Eutica 9431														
Eutyclus, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 2													<i>cubuclaris</i> époux de Naevia Provincia Benedic-ta	
Gamu[s], <i>AE</i> , 1980, 962			+											
Gorgone 20967			+											
Hedeia 21309			+										--]estari fille de Secundus	
Helenaes (Iulia Faustilla) 9347	+							+					ethnique ou se- cond cognomen	
Heliodorus, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 6													fils de Naevia Pro- vincia et d'Euty- chus	
Helice 21274														
Helpis 21209			+											
Heracla (M. Antonius) 21025	+									+		+	trierarche	
Hesperis (Iulia) 9493								+						
Hetaerus (---iu[s]) 21212	+							+					pour Hetairos	
Hilarus (L. Safinius) 21302	+													
Hilara 21214													+	
Hilar[--- 21213			+											
Hila[--- 9479			+											
Himerus, <i>BACTH</i> , 1954, p. 136														
Hygia (Iulia), <i>BSAF</i> , 1908 p. 201	+													
Hygenus <i>ibid.</i>														
Iacentus, <i>AE</i> , 1976, 750														
Ierax (M. Ulpius) 21335	+							+						
Ionicus 9428			+											
Lethe (Vibia), <i>BAA</i> , 7, n° 126	+													
Leurus, <i>AE</i> , 1976, 747												+		
Lezbia 21114														
Lucrio 21264			+											
Lydus (C. Iulius) 21246	+													
Lygdamus 21441			+											
Mega (L. Domitius Felix), <i>BAA</i> , 6, n° 54	+	+												
Melpo 21274														
Menelaeus 21275														
Mimesis (Iulia) 9428	+													
Molpus 21098														

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Myndia 21114														Lezbia Myndia Rhodo
Narcissus, <i>AE</i> , 1971, 519				+										affr. de Ptolémée
Neritus 9505														<i>vicarius</i> de Trophi-mus
Nigeros (C. Iulius) inédit	+			+										<i>Jubae cocus</i>
Olympia 21284			+											
Pandarus (M. Barbatius) 9448	+					+								
Pelagia (Claudia), <i>AE</i> , 1980, 982	+													
Pelaz[---(C. Iulius), <i>BACTH</i> , 1954, p. 135	+													pour Pelasgius (?)
PHEME (Claudia), <i>BAA</i> , 7, n° 126	+													filles de Vibia Lethé et de Cl. Bassio
Phiale (Iulia) 21088	+			+										affr. de Juba
Pileros (P. Livius), <i>AE</i> , 1925, 45 bis	+					+								<i>olearius verna</i>
Philo 9508										+				affr. de Ptolémée
Philocalus 9351				+										père de Gemella
Philocalus 21208			+											<i>Lan(arius)</i>
Piloxenus, <i>BAA</i> , 6, n° 81										+(?)				père (?) de Cl. Felix, affr.
Philumenes 21160										+				père de Recepta affranchie de Juba
Phoebianus 21292			+											
Pieris (Iulia) 21095														
Posina, <i>AE</i> , 1980, 982	+			+										
Pyladis 9351				+										affr. de Ptolémée
Rhodus ou Rhodo 21114														Lezbia Myndia Rhodo
Selene (Iulia) 21249	+													
Semnos 21101														<i>sy(m)p(h)oniacus</i>
Sincretius 21332			+											
Status (?), <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 14														
Stephanus 21317														
Strobilus, <i>BAA</i> , 7, n° 145			+											père de C. Iulius Victor
Syneros (P. Basilius), <i>AE</i> , 1971, 516	+					+								affr. d'Atax
Thalamus (Ti. Claudius) 21096	+					+(?)								ancien escl. de Ptolémée (Ptolemaeus)
Thalera (Rusticus Thalere Stasi) <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 14			+											
Thu(n)daris, <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 13				+										
Trophimus 9505														
Trypho[---(Cornelia) 21176	+						+							affr. de Domitius
Tyche, <i>AE</i> , 1954, 210														<i>stikologos</i>
Zena (Ti. Claudius) 9345	+													
Zetus (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 118	+					+								<i>pistor</i>

(à suivre)

SECONDE PÉRIODE

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Agatopus, <i>RAf</i> , 1905, p. 84, n° 12			+											
Alexander (C. Domitius) 20983	+	+												chevalier
Antiochus, <i>AA</i> , 1977, p. 244														<i>puer</i>
Aphrodisia (Messia) 21277	+													mère de Callestus
Apollinaris, <i>RAf</i> , 1903, p. 118, n° 2			+											
Apollonius, <i>ibid.</i>			+											
Archelais (Gargilia) 21333	+													ép. de Ulpus Hammonius
Argyris (Licinia) 21257	+													belle-mère de Staphilus
Asclepiades (Iunius) 9399	+	+												pontife
Atticus (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 143	+													frère de Neptunas
Attica (9425)			+											ép. de Cl. Publicius Fortunatus
Auxesis 9375														<i>vernacula</i>
Auximus 21010					+									<i>aug. lib., proc. aug.</i>
Aux[---]cus (Ancestius), <i>BACTH</i> , 1902, p. 352, n° 16	+													
Baucia 21143			+											soeur de P. Aelius Primitica et de Aelia Tigris (escl. ou affr. imp.?)
Caletyche (Aelia), <i>AE</i> , 1980, 967	+				+									<i>a(ugusti) l(iberta)</i>
Callipus (Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 116	+													
Callistius (L. Sulpicius) 21319	+													
Callestus 21277			+											fils de Messia Aphrodisia
Callista (Mussidia) 21281	+													filles de Mussidia Euporia
Calocaerus (Flavius), <i>BAA</i> , 6, n° 59	+													
Charinus 21186			+											neveu maternel de Q. Fabius Asellus
Chrysogonus 21141			+											<i>amicus</i> d'Aurelia [---]
Corinthia (Malia), <i>RAf</i> , 1905 p. 89	+													filles de Manlius Tabernarius et d'Eutactilla
Daphne, <i>BAA</i> , 7, n° 276														<i>liberta</i>
Demetria (Valeria) 21325	+													mère de Valerius Muriclio
Diadumenus (T. Sius), <i>RAf</i> , 1903, p. 119-120, n° 7	+													époux de Flavia Hedone
D]iodoru[--- 21181a			+											
Eleu[ther (Claudius) 21322	+													dédie une tombe à Th]repten, <i>puella</i>
Elpis, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV			+											

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble-muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Elpis (Claudia) 21166	+												mère de ---]Quir. Eu[---	
Epagathus, <i>BAA</i> , 6, n° 85			+										<i>contubernalis</i> du suivant	
Epictetus (Publicius), <i>ibid.</i>	+												<i>contubernalis</i> d'Epagathus	
Eucaerianus (Sex. Cornelius), <i>BACTH</i> , 1905, p. CLX	+												texte incomplet	
Euphrosin[us ou a, <i>BAA</i> , 6, n° 55	+													
Euphr[---, <i>BAA</i> , 6, n° 46			+											
Euph[---] (--- f. Quir.) 21166	+												texte incomplet	
Euph[---, <i>BAA</i> , 6, n° 56														
Euporia (Mussidia) 21281	+												mère de Mussidia Callista	
Euschemon 9464			+										<i>nepos</i> de Phosphorus	
Eutactilla (Manlia), <i>RAf</i> , 1905 p. 83	+												ép. de Manlius Tabernarius et mère de Corinthia	
Eutrapelus (Cornelius), <i>BACTH</i> , 1899 p. CLXXXV	+												époux d'une Cornelia	
Eutygianus, <i>RAf</i> , 1905, p. 84, n° 2														
Euzelus (Iulius) 21230	+												fils de C. Iulius Relatus	
Glicira (Iulia), <i>BACTH</i> , 1954 p. 137	+													
Graecina (Claudia) 9514	+					+							affr. de Claudius Seneca (?)	
Hammonius (M. Ulpus) 21333	+												Iunior <i>signo</i> Baniura, fils du précéd.	
Hammonius (M. Ulpus) 21333	+												épouse de T. Seius Diadumenus	
Hedone (Flavia), <i>RAf</i> , 1903, p. 119-120, n° 7	+													
Helenus (Lucretius) 21263	+													
Helias (Ulpia), <i>BAA</i> , 6, n° 97	+												épouse de Primitivus	
Heliodoros 21009			+										dédie une base à un affranchi imp.	
(H)eraclia (Iulia) 21241	+													
Hermes (Annius) 21132	+					+								
Hermes (C(. .) V(. .)), <i>BAA</i> , 6, n° 93 bis			+											
Hermione (Ulpia) 21010	+												épouse d'un affranchi impérial	
Hermu[--- 9478			+											
Herm[--- 21211													texte incomplet	
Hilarus, <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 3			+										père de Cominius Crescens	
Hygia (Latidia) 21112	+													
Ygia (Baia) 21007	+					+							affr. d'un procureur de la province	

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Iason (Claudius) 21272 Menander 21172 Narcissus, <i>BAA</i> , 6, n° 86	+		+											père de Matut <i>comicus tarentinus</i> dédie l'épithaphe de Rogata
Neptunas (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 143 N]estor, <i>BAA</i> , 7, n° 151 Onesimus (N. Gellius), <i>BAA</i> , 7, n° 115 Pamphila 9507	+		+											frère de C. Iulius Atticus patron de Gellia Gaetula épouse de Philoco- mas
Pancar[pus (T. Flavius), <i>BAA</i> , 6, n° 57 Philetos (Castricios) 21443 Philocomas 9507	+		+											époux de Pamphi- la mère de Aurelia Maura
Philumene (Aurelia) 9447 Phosphoro 9464 Pithusa, <i>BAA</i> , 6, n° 109 et 110 Plusias (Flavius), <i>BAA</i> , 6, n° 59	+		+											mère d'Albura épouse de Flavius Calocaerus
Polliene (Flavia), <i>BAA</i> , 6, <i>ibid.</i> Pothus 21216 Spinth[er, <i>AE</i> , 1980, 968	+		+											père de Ianuarius dédie la tombe d'un esclave impé- rial
Stacte (Iulia) 9496 Staphilus 21257	+		+											épouse de Rufus gendre de Licinia Argyris texte daté de 217
Stratocles (Messius Sapidio) 20948 Sympherusa (Valeria) 9486	+	+												épouse de C. Iulius Custus
Terefne (Atellia) 21044 Thaumas 9520	+													épouse d'un soldat signum de L. Cae- cilius Honoratus
Theofilus (Iulius) 21039 Thessalonikeus (Carminios) inédit Therine (Postumia), <i>BACTH</i> , 1932-1933, p. 309, n° 2 Th]repten 21322 Turranicus (C. Iulius) 20986, 20987, 9352 Tyche 21324 Zet (Aelius?) 9433	+	+										+		magistrat municipi- pal; daté de 234
Zoticus (---]us) 21343	+		+											épouse de Sentius <i>puella</i> magistrat municipi- pal; daté de 209 père d'Aelius Aquestor et d'Ae- lius Fructosus daté de 193 ap. J.-C.

COGNOMINA ET NOMS UNIQUES NON DATÉS

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Agatianus (L. Domitius), <i>Rapport Ballu pour 1921</i> , p. 12, dans le texte										+				vétéran
Agath[---, <i>BACTH</i> , 1923, p. CXVII														sur une mosaïque
Amph[--- 21379			+											
Asclepiades (M. Iunius) 9326	+													
Basilianus (Thybridius), <i>BACTH</i> , 1917, p. 216														
Chresimos 21157			+											
Cleo[menes, <i>BAA</i> , 6, n° 112			+											
Da[phné, <i>BAA</i> , 6, n° 113			+											
Di]onysios <i>BACTH</i> , 1918, p. CCLXIV														
De[metriu[s, <i>BAA</i> , 6, n° 50			+											
Euphr[osine, <i>BAA</i> , 7, n° 132			+											
Hilarus, <i>BAA</i> , 6, n° 65			+											
Hyacinthus, <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI										+				<i>paedagogus</i>
Hy(l)las 9482			+											
Iasis 21255			+											
Leucois 21255			+											
Ni]ces, <i>AE</i> , 1980, 984			+											
Olympion (--- ?) 21285	+													
Horio, <i>BAA</i> , 6, n° 52			+											
P]amphil[us, <i>BAA</i> , 7, n° 153			+											
Pardalus (Bitoni Pardali), <i>BACTH</i> , 1917, p. 220, n° 3			+											
Philar[--- 21286			+											
Pygm[alion 21400			+											
Strobilus (--- ?), <i>BAA</i> , 7, n° 165	+													
Theseus, <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI, n° 2														
---]horus 9389														
---]mene 20972														

de 58% de ceux-ci dans la première période et plus de 56% dans la seconde sont des formations d'époque romaine ne correspondant à aucun nom grec usité dans le monde hellénique et hellénistique. Certains sont même formés par l'hellénisation de noms latins (Nigrinos, Neptunas). Ces noms sont très diversifiés et sont rarement attestés à plus de deux

exemplaires, y compris ceux qui, d'après H. Solin, sont les plus fréquents à Rome, comme Abascantus, Alexander, Antiochus, Helpis, Eutyclus (qui correspond à Felix), Eros, Hermès, Onesimus, Stephanus, Trophimus et Tyche⁷³.

La signification de ces noms est culturelle. Thieling avait déjà mis ce fait en évidence⁷⁴.

⁷³ H. SOLIN, *Die Namen der orientalischen Sklaven in Rom*, dans *L'onomastique latine...*, op. cit., p. 216-217, n. 3.

⁷⁴ W. THIELING, *Hellenismus in Kleinafrika*, Mulhouse, 1911.

Mais il tendait à invoquer l'influence hellénisante de la cour de Juba II et de Cléopâtre Sélénée, fille d'Antoine et de Cléopâtre VII. Juba II écrivit en grec, il concourut aux jeux grecs. Son fils et successeur reçut le nom dynastique des souverains grecs d'Égypte. Ces influences allaient dans le sens de la vieille influence hellénistique qui s'exerçait sur la culture africaine parallèlement à la culture punique, rendant le milieu local particulièrement réceptif à l'hellénisation. Sous cet angle, l'hellénisation de l'onomastique serait une sorte de promotion culturelle. Or le phénomène est ambigu et complexe⁷⁵. H. Solin⁷⁶ a mis fortement en évidence le rapport entre l'essor de l'esclavage du milieu du second siècle avant J.-C. au second siècle après J.-C., phénomène socio-économique, et d'autre part le développement d'une onomastique hellénisante, phénomène culturel. Le commerce des esclaves y joue un rôle essentiel : les marchands débaptisaient les esclaves (d'où un nombre de noms orientaux sans rapport avec la réalité d'importations massives d'esclaves orientaux) et leur donnaient des noms intelligibles pour les Romains. Cette hellénisation du nom servile se concilie parfaitement avec le prestige de la culture grecque et le fait que dans la classe sénatoriale on ait continué à porter des noms grecs. En définitive, ne gardaient leur vrai nom que les esclaves de prix dont la personnalité faisait la valeur. Aux autres, on donnait ou on fabriquait un nom de consonnance grecque. Après l'affranchissement, ces noms ne se perpétuaient pas dans les familles, un affranchi répugnant tout naturellement à donner à ses enfants un nom rappelant son origine servile. Des exemples de changement de nom consécutif au changement de statut sont même connus⁷⁷. Progressivement, à partir du second siècle après J.-C., ces noms hellénisants devinrent de plus en plus familiers

et, comme les esclaves portaient également des noms latins, le nom grec perdit sa signification servile. Au quatrième siècle, cette évolution est totalement accomplie⁷⁸.

On ne sait pratiquement pas d'où venaient les esclaves de Caesarea. Un seul texte mentionne les affaires d'un marchand d'esclaves habitant Caesarea, Aurelius Epimachus, et vendant à Rhodes une esclave de Maurétanie⁷⁹. D'autres nomment Menelaus, *natus in Hesperia* (CIL, VIII, 21275), Aemilia verna *tingitana* (*ibid.*, 9422); Julia Callo, affranchie royale, est née en Italie (BAA, 7, n° 244); Quadratus, *sagittarius*, est dit *surus* (AE, 1925, 45). Ces quelques noms sont cependant révélateurs, puisque le Syrien porte un cognomen latin alors que deux autres originaires du bassin occidental de la Méditerranée portent des noms grecs.

Dans l'onomastique de Caesarea comme dans celle de Rome, le pourcentage des noms hellénisants est en liaison avec l'importance de la classe servile. L'examen de la nomenclature usitée pendant la première période est particulièrement caractéristique de ce fait. Sur 141 cognomina et noms uniques, les six cas concernant des membres de l'aristocratie locale se décomposent de la manière suivante : le cognomen Asclepiades revient trois fois; les trois autres sont deux supernomina (Amonius et Mega si toutefois ce nom n'est pas en réalité africain) et un second cognomen (Marcia Rogata Cytisis). Trois noms hellénisants sont portés par des soldats, deux par des gradés tandis que deux autres interviennent dans une filiation de militaire. Par contre 64 noms soit 42,5% des porteurs de noms hellénisants sont explicitement connus comme esclaves ou affranchis et 34, soit 24% de l'ensemble, sont des noms uniques et donc très probablement des noms portés par des esclaves. Les porteurs de gentilice sont au

⁷⁵ Cf. *supra*, p. 80, n. 303, p. 108, n. 101.

⁷⁶ H. SOLIN, *Beiträge Kenntnis...*, p. 43-47.

⁷⁷ G. BOULVERT, *Domestiques et fonctionnaires...*, *op. cit.*, p. 251, n. 351 renvoyant à P. WEAVER, *Cognomina ingenua*, dans *Class. Quart.* n. 14, 1964, p. 311. G. Fabre (*Libertus...*, *op. cit.*, p. 107-108) donne une série d'exemples.

⁷⁸ H. G. PFLAUM, *Sur les noms grecs portés par les Romains et leurs esclaves*, dans *REL*, 51, 1973, p. 48-51 (CR de l'ouvrage de H. Solin).

⁷⁹ I. BIEZUNSKA-MALOWIST, *L'esclavage dans l'Égypte gréco-romaine*, Wroklav, 1977, p. 33, renvoyant à un papyrus d'Oxyrhinchos publié par Oates dans *JEA*, 55, 1969, p. 191-210.

nombre de 28 (18,5% de l'ensemble), déduction faite des soldats des notables et de ceux des affranchis dont le gentilice est connu. Or la moitié de ces gens (14 au total) portent des gentilices impériaux et ont quelques chances d'être soit des affranchis royaux impériaux ou encore leurs descendants directs soit les affranchis de grandes familles locales ayant reçu la cité romaine sous Juba ou sous Claude.

L'examen de la douzaine de gentilices restants est instructif. Certes, en dehors du rappel du caractère hellénisant de leur nom, il n'y a rien à dire d'un certain nombre de ceux dont le gentilice n'est pas explicitement attesté dans l'aristocratie locale : M. Allecinus Athictus, Q. Attius Apollonius, Aurelia Archelais, P. Livius Eusextus, sauf peut-être que le caractère hellénisant de ces cognomina n'est pas très évident. Le nom du fils d'Atilia Cloe, Redemptus, est en rapport avec le culte de Saturne et peut attester, à la rigueur, une extraction populaire⁸⁰. Par contre P. Antius Amphio dont la signature apparaît sur une base d'époque augustéenne, probablement importée, est certainement un affranchi et n'a sans doute jamais résidé à Caesarea⁸¹. De même, P. Cornelius Dammaeus doit se rattacher aux Corneli, probablement une des familles sénatoriales originaires de Caesarea⁸². Flavius Abascantus est sans doute un affranchi impérial et l'on peut supposer que son épouse Gelia Atica est de condition analogue. Scribonia Calé est l'épouse de Scribonius Omuncia; or le fait que les époux portent le même gentilice peut être l'indice d'un mariage entre affranchis d'une même gens. Enfin Vibia Léthé, dont nous avons vu plus haut qu'elle semblait appartenir à la *familia Vibiorum*⁸³ paraît bien avoir également été une affranchie; elle a épousé Claudius Bassio dont

elle a eu une fille qui porte le cognomen hellénisant de Phémé.

Au second siècle encore, le cognomen hellénisant reste socialement marqué. Dans l'aristocratie, en dehors du cognomen familial Asclepiades, on ne relève que Alexander et Turranicus, qui ont depuis longtemps été adoptés par la nomenclature romaine, et Stratocles qui est porté comme second cognomen. Par contre, alors qu'il n'y a parmi les porteurs de noms latins qu'un peu plus de 3% d'esclaves et d'affranchis et que 9,5% de noms uniques, sur les 90 porteurs de cognomina et de noms hellénisants, 39,4% relèvent de ces deux catégories. Se rattachent également à ce milieu selon toute probabilité, une bonne partie de ceux qui portent des gentilices d'empereurs régnant à la fin du premier siècle ou au second siècle (Flavii, Aelii, Ulpii), le gentilice d'un ancien gouverneur (Seius) ou encore des gentilices de familles aristocratiques (Cornelius et, un demi-siècle au plus tôt, après la mort du dernier des Claudii, les gentilices Iulius et Claudius, portés par des familles notables).

Classification des noms grecs à Caesarea.

La lecture des listes montre que près de 55% des noms grecs et hellénisants de Caesarea sont des formations d'époque romaine dans lesquelles un helléniste a beaucoup de peine à reconnaître un nom grec. Ce sont pourtant des noms qui ne s'expliquent que par le grec. Aussi m'a-t-il semblé indispensable de faire suivre les listes onomastiques réunissant ces noms, de tableaux indiquant par période les formations auxquelles ces noms se rattachent. Mon critère a été le livre de F. Bechtel *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*, Halle, 1917; j'ai considéré comme formations d'époque romaine les noms grecs qui n'y figurent pas. Je n'ai pas tenu compte de la latinisation par substitution de la finale -us au grec -os, ni de transcriptions comme *f* pour *ph*⁸⁴.

⁸⁰ «Celui qui a été racheté»; ce nom est en rapport avec le rite du sacrifice de substitution et donc peut-être (?) une indice d'origine libyco-punique.

⁸¹ Cf. *supra*, p. 44, n. 104.

⁸² Cf. *supra*, p. 98.

⁸³ Cf. *supra*, p. 98 et 121.

⁸⁴ D'une manière générale, pour l'étude philologique, on se reportera à H. SOLIN, *Beiträge zur Kenntnis...*, et à la bibliographie qu'il donne dans cet ouvrage. En ce qui concerne la répartition et la fréquence de ces noms, les

observations suivantes doivent être faites. Les noms grecs les plus fréquents à Rome (par ordre de nombre de mentions : Hermes, Eros, Alexander, Onesimus, Helpis, Tyche, Nice, Eutyches, Antiochus, Trophimus, Epaphroditus, Apollonius, Irene, Dionysius, Zosimus, Abascantus, Stephanus, H. SOLIN, *ibid.*, p. 111) ne sont pas particulièrement usités à Caesarea : certains d'entre eux sont même complètement absents. D'autre part, d'une manière générale, les noms grecs et hellénisants ne figurent au plus que pour deux mentions sur ce site.

I – Première période

A – Formations grecques d'époque hellénique et hellénistique

1 – Noms ordinaires :

Aeschinus, is	Eutica
Alexander	Eutyclus
Arethusa	Hedeia
Cale	Helice
Calli[---]	Hetaerus (Etairos)
Callo	Iaerax
Canon	Leurus
Chresimus	Lygdamus
Ch(a)ereas	Molpus
Clita	Philetos
Cosmus	Philo
Crestus	Philocalus
Demosthenes	Piloxenus
Dinamis	Philumene
Epagathus	Stephanis
Eucarpus	Strobilus
Eumen	Zena
Eutactus, Eutactus	

2 – Autres noms (formés sur des noms de divinités ou de héros, de concepts abstraits, de particularités physiques...):

Amônio[s]	Heracla
Amonius	Iacentus
Anteros	Lethe
Asclepiades	Narcissus
Astoroep	Pandarus
Di]onysios	Pheme
Eros	Pylades
Helpis	Tyche

B – Formations hellénisantes d'époque romaine

1 – Noms ordinaires :

Abascantus	Dioratus
Amphio	Eleuteris
Alypias	Eleuter(i)nis
Amarimnus	Epapra
Anta	Eusextus
Ant(h)usa	Gorgn
Archelais	Heliodorus
Athictus	Hesperis
Cerdippus	Mémésis
Cerdo	Pelaz[---]
Chrysollos	Phiale
Chrysostômatos	Pileros
Cloe	Stasus
Clyd[o]	Syneros
Cytisis	Thalamus
Dapnis	Thaler
Dapnus	Trophimos
Diadumenus	Trypho

2 – Noms issus de divinités, de héros mythologiques ou de personnages historiques :

Agis	Olympia
Ajax	Selene

Gamu[s]	Semnos
Hygia	Thundaris
Melpo	Hélenaes
Neritus	Zétus
Nimesis	

3 – Noms géographiques :

Ampalus	Ionicus
Atica	Lezbia
Atticus	Lydus
Cissus	Myndia
Corentus	Piëris
Himerus	Rhodo ou Rhodus

Noms à racine grecque et suffixation latine
suffixation en -ius : Pelagia, Sincretius

suffixation en -inus, ina : Karpina

suffixation en -ianus, iana : Phoebianus

suffixation en -eus, ea : Diodoteus, Menelaeus

suffixation en -anus, ana : Hyginus

suffixation grecque d'un nom latin : Nigeros

préfixation grecque d'un nom latin : Eusextus

Noms pouvant être rangés aussi bien parmi les noms hellénisants que parmi les noms latins : Apollinaris, Apollo, Apollonius, Hilarus,a

II – Seconde période

A – Formations grecques d'époque hellénique et hellénistique

Noms de personne de forme ordinaire :

Alexander	Euschémon
Antiochus	Glicira
Argyris	Heliodorus
Caletyche	Menander
Callipus	Pamphila
Callistus	Pothus
Callista	Spinther
Charinus	Staphilus
D]iodoru[s]	Stratocles
Epagathus	Theofiles
Epictetus	Th]repten
Euporia	---]nikès

Nom latin désignant un grec : Graecina

signum : Thaumás

Nom pouvant être rangés aussi bien parmi les noms grecs que parmi les noms latins : Hilarus

III – Noms indatables

A – Formations grecques d'époque hellénique et hellénistique

Noms de personnes de forme ordinaire :

Cleo[menes]	Pamphilus
Da]phne	Philar[---]
De]metriu[s]	Pygm[alios]
Hierocles	Strobilus
Hy(l)as	

Noms dérivés de noms de divinités ou de concepts :
Asclépiades, Euphr[osine, Hyacinthus

B – Formations hellénisantes d'époque romaine

Noms de forme ordinaire :

Abascantus	Nices
Amph[io	Olympio
Iasis	Pardalus

Noms dérivés de noms de héros : Horio, Theseus

Noms à racine grecque et suffixation latine :

Basilianus	Agatianus
Eucaerianus	Potamiolis ⁸⁵ .
Leucoia	

Noms pouvant être rangés aussi bien parmi les noms grecs que parmi les noms latins : Hilarus.

Noms incomplets : Agath[---, ---]méné, ---]horus

Autres noms (formés sur des noms de divinités ou de héros, de concepts abstraits, de particularités physiques) :

Asclepiades	Hermione
Demetria	Narcissus
Elpis	N]estor
Eraclia	Tyche
Euphrosinus ou a	Zoticus
Helenus	

B – Formations hellénisantes d'époque romaine

Noms ordinaires :

Archelais	Panca[rpus
Calocaerus	Philumene
Diadumenus	Phosphorus
Eleu[therus	Pithousa
Eutrapelus	Plusias

Euzelus	Polliene
Hedone	Sympherusa
Helias	Stacte
Onesimus	Therine

Noms issus de divinités, de héros mythologiques ou de personnages historiques :

Auxesis	Iason
Hermes	Zet
Hygia	

Noms géographiques : Atticus,a, Corinthia, Tessalonikeus

Noms à racines grecques et terminaisons latines :

suffixation en -icus : Turranicus

suffixation en -illus, illa : Eutactilla

suffixation en -ius, ia : Aphrodisia, Baucia

suffixation grecque d'un nom latin : Neptunas.

L'ONOMASTIQUE INDIGÈNE⁸⁶

Pour la première période, j'ai décompté une quarantaine de noms africains (libyco-puniques) (soit 8,35% de l'ensemble). Ce sont pour la plupart des noms uniques; quatre seulement, dont un soldat et l'épouse d'un autre soldat, indiquent un gentilice. Le quart de ces gens portent des noms entrant dans un système à filiation et sont donc probablement des pèlerins. Un autre quart (onze exactement) correspond à des noms portés par des esclaves ou des affranchis. En voici la liste :

⁸⁵ F. BECHTEL, *Die historischen Personennamen...*, *op. cit.*, p. 381 donne le nom Πόταμις. Potamo est attesté à Pergame (*AE*, 1979, 98 et *ILS*, 962).

⁸⁶ Il n'existe pas encore de travail d'ensemble satisfaisant sur cette question. On pourra utiliser un article de F. Vattioni, *Per una ricerca dell'antroponima fenicio-punica*, dans *Studi Magrebini*, 9, 1977, p. 1-7. Je n'ai pu en disposer à temps, non plus, bien entendu, que de la suite de ce travail parue dans les n° 10, 11 et 12 de la même revue. F. Vattioni considère comme phénico-puniques la plupart des noms dont j'ai laissé en question l'identification (cf. *infra*, p. 196 sq.). Sur la problématique du nom africain, cf. M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 491-503. En fait, pour étudier les noms africains, il faudrait d'abord bien les identifier, problème linguistique complexe, pour lequel il faut être à la fois sémitisant (pour les noms puniques) et berbérissant (pour les noms libyques). Les difficultés de la question sont bien montrées par L. Galand dans la communica-

tion « *La berbère et l'onomastique libyque* », *L'onomastique latine*, *op. cit.*, p. 299-305; dans le même colloque, O. MASSON, *La déclinaison des noms étrangers dans les inscriptions latines d'Afriques du Nord*, p. 307-310. Quelques noms qui ne figurent pas en tant que tels dans ces travaux ou n'ont pas été étudiés à l'occasion de leur publication, méritent certaines précisions. Futusa me paraît formé sur Fut, fleuve de Maurétanie (Pline, V, 13). Iria qui figure également sur une inscription de *Tubursicu Numidarum* (*CIL*, VIII, 5005) est aussi connu comme gentilice et c'est par ailleurs le nom d'une ville de Ligurie (Pline, H.N. 3, 49). Saburrio peut être rapproché de la tribu africaine des Saburianenses connue par une nouvelle inscription (P. CORBIER, *Neptune africain*, dans *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 1, 1974, p. 97). Son père Anta est-il également un africain? On aurait également pu penser à des Orientaux (cf. *infra*, p. 170-172). Sur Vartinagig, cf. N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires...*, *op. cit.*, p. 97.

PREMIÈRE PÉRIODE (D'AUGUSTE À TRAJAN)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Africanus 9332 Africa[--- 9466 A[m]micart (Amicus Ammicart Bostaris [---]Arinis f.) 9450 Annib[---, BAA, 7, n° 123 An]nibalis 21276 Annobalis 20954 Aranius (---) 21092			+					+(?)					<i>lanio</i>	
Aris 9450			+											
Atm 9442			+											
Aurasigudula 21109			+											
Balienis 20951													de b'lhm	
Baricbal 9442 Baricbal (Clodius), <i>BACTH</i> , 1902, p. 352			+										père d'Atm	
Baricbal, <i>RAF</i> , 1903, p. 105 Baricbal (---)?, <i>BAA</i> , 6, n° 39 Bocchus, <i>AE</i> , 1976, 747	+		+										père de Tettal nom incomplet cavalier de l'aile des Thraces	
Bodine, <i>AE</i> , 1943, 102				+									affranchie de la reine Urania fils d'Arinis	
Bostar 9450			+											
Bubbal (Fadianus Bubbal) 21099													+	
Dudit, M. Leglay, <i>Saturne...</i> t. 2, p. 318, n° 6			+										+	
Eclen, <i>BAA</i> , 7, n° 120													+	
Focolim 21109			+											
Futusa, <i>BACTH</i> , 1954, p. 135			+											
Iria <i>MEFR</i> , 1952, p. 95, n° 3			+											
Iucarta, <i>MEFR</i> , 1952, p. 100, n° 11			+											
Magonus 9515			+											
Mazic (Focolim Mazic) 21109			+											
Mazi[--- 21121			+											
Miggin (Spero Miggin) 21104													+(?)	
Muserun (Longinius) 21029	+												+	
Mustela (Herennia) 21210	+													
Mustela 21205			+											
Mutumbal, M. Leglay, <i>Saturne</i> , t. 2, p. 318			+											
Mygen (Iustus Varianus My- gen), <i>BAA</i> , 6, n° 72			+											
Namphamo 20954													+	
Nassaeus 21243														
Numida 21102													+(?)	
Posina, <i>AE</i> , 1980, 982													+	

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Saburrio 9430 Sotalus, <i>AE</i> , 1971, 519 Subsac 9431 Tettal, <i>RAf</i> , 1905, p. 105 Vartinagig (Iulia) 21038	+		+		+									affr. de Ptolémée fils de Baricbal épouse d'un vété- ran

SECONDE PÉRIODE (II^e-III^e SIÈCLES)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Africanus (C. Iulius) 21221 Baniura 21333 et 21334	+													signum de M. Ulpius Hammonius
Catelma, <i>BAA</i> , 7, n° 166			+											
Gaetula (Gellia), <i>BAA</i> , 7, n° 115	+													
Gutmal (Caesius), <i>BAA</i> , 6, n° 43	+													
Iugu[rtha] (L. Septimius) 20988	+	+												donne des jeux en 214
Maraxa (Iulius), <i>AE</i> , 1975, 749	+									+				vétéran
Maurus (L. Satrius), <i>BAA</i> , 7, n° 160	+													
Maura (Aurelia), 9447	+													
Maura (Caecilia) 21152	+													
Maura (Marcia) 21270	+													
Maura (Iulia), <i>RAf</i> , 1914 p. 340	+													
Monnica (Iulia) 9495	+													
Monina (Ulpia) 21278	+													
Monnula (Claudia) 21169	+													
Mustia (Tribia) 9379	+													épouse d'un mili-taire
Saggin 21044			+							+				

Aux II^e et III^e siècles, les noms libyco-puniques ne sont qu'une dizaine à laquelle on peut ajouter les 5 noms latins désignant les divers peuples africains. Ces chiffres ne représentent plus que 3,4% de l'ensemble des noms de

la période. De plus, l'identification de certains noms est incertaine ou discutable⁸⁷.

L'onomastique africaine n'est pas mieux représentée parmi les cognomina et noms uniques non datables dont voici la liste :

⁸⁷ C'est par exemple le cas de Iulius Maraxa dont le nom évoque le libyque MRKSN (J. B. CHABOT, *Inscriptions libyques*, op. cit., n° 251) avec chute très normale du N (O. MASSON, *La déclinaison...*, loc. cit., p.310) ou le

pagus Maracitanus, Mais il existe également Marrax (G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg 1969, p. 329; I. KAJANTO, dans *Latomus*, 30, 1971, p. 468). Des noms comme Asambarili

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble	nom uni-que	affr.		escl.		sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				im-périal	privé	im-périal	privé					
Africanus ([--]us) 9340	+											
Africana (Amatia) 20960	+											
Abagiline, BAA, 6, n° 31			+									
Ares[---, BAA, 6, n° 38			+									
Iolitana 9341			+									
Mazic (---) 21120			+									
Monnata (Celia) 20946	+											sur un gnomon
Mustarius (Iulius) 21070	+											épitaphe <i>ob memo-riam dendroforus</i>

Ainsi avec une cinquantaine de noms attestés pour toute l'époque romaine l'onomastique indigène de Cherchel est beaucoup moins riche que celle de Cirta qui compte 85 noms pour la même période et, moins encore que celle de *Castellum Celtianum* qui, pour une période correspondant aux II^e et III^e siècles compte 107 noms, c'est-à-dire dix fois plus, alors que, pour la même période, l'ensemble des noms attestés sur ce site n'est que trois fois plus élevé. À Tiddis, la proportion de l'onomastique libyco-punique est encore plus forte : 62 cognomina et noms uniques pour un peu plus de 500 personnes⁸⁸.

Par ailleurs il est intéressant de mettre en parallèle la diminution du nombre des noms proprement africains et l'augmentation des noms dits latino-africains, c'est-à-dire des noms latins qui sont des traductions de noms africains, des noms théophores et des formations considérées comme caractéristiques⁸⁹ : les noms africains diminuent de plus de la moitié tandis que le nombre des noms latino-africains double.

NOMS LATINO-AFRICAINS

	d'Auguste à Trajan	de Trajan à Diocletien	non datés	Total
suffixations en -icus,a	3	5		8
-osus,a	1	5		6
-itas		3		3
Amicus	1			1
Castus		2 (+1)		2 (+1)
Donatus	3	2	1	6
Extricatus	1	4		5
Fortunatus	1	5 (+3)	(2)	6 (+5)
Honoratus	1	15	2	18
Hospes	1			1
Martialis	3	2		5

(à suivre)

(CIL, VIII, 21153) Ziarur, surpernom de Messia Sapida (*ibid.* 20948) ou Tedasin (*ibid.* 9521) pourraient être des noms africains. Pardali (BACTH, 1917, p. 220, n° 3) rappelle le toponyme Pardalarius (CIL, VIII, 6890 et 8425).

⁸⁸ H. G. PFLAUM, *Remarques sur l'onomastique de «Cir-ta»*, loc. cit., p. 117-118; *Remarques sur l'onomastique de «Castellum Celtianum»*, loc. cit., p. 136-137; *Remarques sur l'onomastique de «Castellum Tidditanorum»*, dans BACTHS n. s. fasc. 10-11 b, p. 27.

⁸⁹ J'ai utilisé les listes données par I. KAJANTO (*The Latin Cognomina, Commentationes humanarum littera-*

rum, t. 36, 2, Helsinki, 1965, p. 18) en y ajoutant seulement les deux noms Memor et Amicus. Je n'ai pas tenu compte de tous les noms formés sur des participes passés. La liste établie par J. M. LASSÈRE, (*Ubique Populus*, op. cit., p. 451-454) me paraît excessive, malgré les nuances qu'il propose. Une opinion analogue hostile à l'attribution systématique à des Africains de cognomina comme Donatus, Fortunatus, Optatus, Honoratus, Speratus, Rogatus est exprimée par R. Syme dans *Historia*, 28, 1978, p. 588-603.

NOMS LATINO-AFRICAINS (suite)

	d'Auguste à Trajan	de Trajan à Dio- cletien	non datés	Total
Matut		1		1
Memor	1			1
Rogatus	9	8 (+1)	3	20 (+1)
Sapidus,a		3	1 (?)	4
Saturninus,a	10	22 (+1)	2	34 (+1)
Solutor	1	1		2
Victor	5 (+2)	5 (+4)	4 (+2)	14 (+8)
Urbanus		3		3
Total général	41 (+2)	86 (+10)	13 (+14)	140 (+16)

On parvient ce résultat, que le substrat indigène représenté dans l'onomastique de Caesarea ne varie pas de l'époque d'Auguste à celle de Dioclétien. Il reste aux alentours de 16 à 18%, mais la proportion des noms latinisés passe de 7% à 15,5%. Certes, il faut se garder de prendre ces chiffres au pied de la lettre et il est bon de rappeler que tous les noms dits «latino-africains» ne sont pas portés par des Africains d'origine tandis que beaucoup d'Africains devaient porter des noms typiquement romains⁹⁰. Saturninus est un nom particulièrement prisé des Africains, mais tous les Saturninus ne sont pas Africains. Il reste cependant l'expression d'une tendance qui coïncide trop bien avec l'augmentation générale des noms latins pour être un simple hasard.

Il faut donc mettre en parallèle l'évolution du nom africain et celle du nom grec : quel que puisse être l'attachement des Africains à

leur passé, pendant la période qui suit la conquête et qui est marquée par l'apogée du système esclavagiste, le nom africain est signe d'une condition juridique inférieure : c'est le nom des esclaves et des pèlerins : jusqu'à Trajan, un dixième des porteurs de noms africains indique un gentilice. Par la suite la proportion s'inverse et le nom de Iugurtha paraît même porté dans l'aristocratie locale. Mais des traces de la situation antérieure subsistent : le cas le plus symptomatique est celui de M. Ulpius Hammonius Iunior signum Baniura. C'est certainement le fils d'un affranchi de Trajan, il porte un cognomen gréco-égyptien hérité de son père et caractéristique de sa condition juridique, auquel il a ajouté un signum africain.

LES AUTRES NOMS

Les noms orientaux.

Le nombre des Orientaux est réduit. Pour la première période, ces noms ne représentent que 3% de l'ensemble du matériel onomastique recueilli sur le site et encore y ai-je ajouté un nom thrace, Bithus, ainsi que Syrus qui est un surnom ethnique. Dans la seconde période, la proportion atteint à peine 16% en incluant Ammonus et ses dérivés qui pourraient également être décomptés parmi les noms hellénisants. Il faut y ajouter un soldat du numerus Syrorum (*AE*, 1980, 975) dont le début du nom figure sur un fragment d'inscription. Par ailleurs, la liste des noms de la première période doit vraisemblablement être complétée par ceux du verrier Anta et de son fils Saburrius ou Saburrio (*CIL*, VIII, 9430). L'identification des noms syriens est en effet difficile pour le non spécialiste des langues sémitiques⁹¹.

⁹⁰ Suétone (*Dom.*, 10,3) rapporte qu'après avoir lu dans Tite-Live le récit des guerres puniques, Mettius Pompusianus avait donné à ses esclaves des noms comme Hannibal et Magon (cité par H. SOLIN, *Orientalische Sklaven*, dans *Colloque d'onomastique...*, *op. cit.*, p. 218). En Afrique, le problème est sensiblement différent.

⁹¹ Dama est un nom oriental typique d'esclave : H. SOLIN, *Beiträge zur Kenntnis...*, *op. cit.*, p. 137 (Horace, *Satires* : 1, 6, 38; 2,5, 18; 2,7, 54) Id., *Orientalisch Sklaven...* dans *Colloque d'onomastique...*, *op. cit.*, p. 212,

n. 1 = *CIL*, VIII, P, 3422 = Frey, *CIJ*, 643. D'après Russu (*Colloque d'onomastique...*, *op. cit.*, p. 361), Zora est un nom syro-palmyrène ou ituréen : Atia peut n'être qu'un nom latin (Attius existe comme nomen) ou être la transcription latine du nom asiatique Αττας, Αττας. Bassio serait formé sur Bassus, nom oriental ; il en est de même pour Bassinus. Samana me paraît formé sur le nom sémitique SMN. Sur Acibas, *Colloque d'onomastique, op. cit.*, p. 218.

PREMIÈRE PÉRIODE (D'AUGUSTE À TRAJAN)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Anina (C. Iulius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 16	+									+				fils de Zora, soldat
Atia (Claudia) 21163	+													
Bassio (Claudius) <i>BAA</i> , 7, n° 126	+													
Bitus <i>BAA</i> , 6, n° 91			+											
Gamala, <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI											+			
Iava, <i>BAA</i> , 6, n° 66			+											Saru(s), époux de Cissus
Martha, <i>BAA</i> , 6, n° 78			+											
Marth[---] 21188			+											mère de Fabia Marcia
Samana 21274			+											mère d'Helice, escl.
S]yrus, <i>BAA</i> , 6, n° 92			+											
Zora, <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 16			+								+			père de C. Iulius Anina
Identifications probables :														
Damario 21183						+								
Damianus 9481			+											
Damianus (P. Cornelius) 21165	+													père de Claudia Dammina
Damaeus (P. Cornelius) 9458 et 10939	+													père de Cornelius Iustus
Dammina (Claudia) 21165	+													filles de Damianus

SECONDE PÉRIODE (II^e-III^e SIÈCLES)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble	nom unique	affr.		escl.		sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				im-périal	privé	im-périal	privé					
Abba <i>BAA</i> , 7, n° 276			+									probablement esclave
Acibas, <i>BACTH</i> , 1930-1931, p. 229, n° 2			+									
Ammonus (Longinia) 9388 et 21334	+											
Hammonius (M. Ulpius) 21333	+											
Hammonius (M. Ulpius Iunior) 21333	+											signum Baniura
Apama (Flavia), <i>BAA</i> , 7, n° 135	+											
Martha (L(. . .)), <i>BAA</i> , 7, n° 276			+									probablement esclave
Marthosa (Claudia), <i>ibid.</i>	+											probablement affranchie

La composition de ce groupe est intéressante à observer. Pour le groupe le plus ancien, Gamala et Zora ne sont connus que comme pères de soldats enterrés à Cherchel. Iava Suru et Martha sont certainement des esclaves. Trois autres portent des gentilices impériaux; deux d'entre eux sont probablement des affranchis et le troisième, C. Iulius Anina, est sans doute comme C. Iulius Dapnus (*CIL*, VIII, 21038) un vétéran syrien ayant reçu la citoyenneté en même temps que l'*honesta missio*. Dans le second groupe, on décompte probablement plusieurs esclaves au nom unique ou dont l'épithète a été dédiée par une affranchie (Abba, Martha, Marthosa); les deux porteurs de gentilices impériaux sont peut-être des affranchis.

Ce petit nombre d'Orientaux est normal. H. Solin note qu'à Rome où l'on est sûr d'une forte immigration orientale, 1,9% seulement des noms entrent dans cette catégorie⁹². C'est que beaucoup d'esclaves d'origine orientale reçurent des noms grecs. De fait, parmi les noms hellénisants qu'il cite comme parfois associés à des ethniques orientaux, on retrouve trois noms connus à Cherchel: Stacte, Sympherusa et Trophimus⁹³. D'autres esclaves reçurent des noms latins, comme le *sagittarius* syrien, Quadratus⁹⁴. La signification sociale du nom oriental est donc proche de celle du nom hellénisant, avec pourtant une différence essentielle: ces noms sont également portés par des soldats.

L'abondance des noms grecs ne permet pas de conclure à l'importance d'une commu-

nauté hellénique à Cherchel. Inversement à partir du petit nombre d'Orientaux connus dans les listes onomastiques, on ne peut induire l'inexistence d'une ou de plusieurs communautés orientales. Caesarea était un port important qui devait avoir ses commerçants syriens. Or, de fait, il existe à l'extrémité de la nécropole orientale une série de tombeaux syriens⁹⁵, le récit de la passion de sainte Marcienne parle d'une communauté juive⁹⁶, un graffiti araméen sur tuile est conservé au Musée de Cherchel⁹⁷. Enfin, même si leur présence peut s'expliquer de toute autre manière que par celle d'un noyau de Syriens, il faut tenir compte des cultes orientaux⁹⁸.

*Les noms celtiques*⁹⁹.

Les noms celtiques occupent dans les listes onomastiques de Cherchel une proportion équivalente à celle des noms orientaux. Elle est à peine supérieure: 2,7% dans la première période, 2% dans la seconde. Leur origine est proche. Cette fois-ci il ne s'agit pas de soldats syriens plus ou moins spécialisés dans la guerre sur les marges désertiques, mais de Celtes venus probablement avec l'armée de la conquête¹⁰⁰. La diminution de la proportion de noms celtes de la première à la seconde période est d'ailleurs très clairement liée aux modifications subies par le recrutement des ailes auxiliaires.

C'est ce que montre la liste des cognomina et noms uniques durant les deux périodes distinguées:

⁹² H. SOLIN, *Die Namen der orientalischen Sklaven in Rom*, loc. cit., p. 212.

⁹³ Id., *ibid.*, p. 216, n. 3.

⁹⁴ Cf. *supra*, p. 150, n. 47.

⁹⁵ PH. LEVEAU, *Les hypogées de l'Oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea*, dans *AA*, 11, 1977, p. 223-228.

⁹⁶ *Acta Marcianae* 4-6; P. MONCEAUX, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans *Revue des études juives*, 44, 1902, p. 8-9.

⁹⁷ D'après une suggestion de J. Starky. J'ai publié la photo de ce graffiti dans le t. 6 du *BAA*, n° 108.

⁹⁸ Cf. *supra*, p. 105-106.

⁹⁹ Pour la détermination des noms celtiques, on dispose d'études beaucoup plus poussées que celles concernant les noms africains. Il y a d'abord le recueil de

A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig 1894-1916 et celui plus récent de D. E. EVANS, *Gaulish Personal Name*, 1967; M. LEGLAY, *Remarques sur l'ononastique gallo-romaine*, dans *L'ononastique latine*, op. cit., p. 269-277. Pour les noms ibériques, on trouvera une bibliographie à la suite de la communication de A. TOVAR, *Les noms ibériques*, *ibid.*, p. 289-290. J'ai interprété Alburn, comme une dérivation d'Alburus. Esus apparaît sous la forme Hesus dans le *Satiricon* (cf. S. PRIULI, *Ascyltus*, Bruxelles, 1975, p. 32-33). Magelo me paraît une formation dérivée de Mago. On trouvera des renseignements sur les autres noms dans les répertoires cités *supra*. Atax est le nom de l'Aude et il existe un vicus Atax (M. GAYRAUD, *Narbonne antique*, Paris, 1981, p. 157, n° 247).

¹⁰⁰ M. BÉNABOU, *La résistance africaine*, p. 90-91.

PREMIÈRE PÉRIODE (D'AUGUSTE À TRAJAN)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Atax (P. Basilius), <i>AE</i> , 1971, 516	+												patron de P. Basilius Syneros	
Balaterus, <i>AE</i> , 1921, 31										+			cavalier dalmate	
Balienis (Q.) 20951														
Cloutus (Flavius) 21112	+											+	<i>salditanus</i>	
Congonetiacus (Ti. Claudius) 21024	+									+			natione biturix	
Cracus (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 117	+													
Esus, <i>BAA</i> , 7, n° 154														
Goutis, <i>MEFR</i> , 1952, p. 100, n° 11			+										père de Iucarta	
Leurus, <i>AE</i> , 1976, 747			+								+		père de Silvanus	
Maganus 9390			+							+				
Magelo, <i>BAA</i> , 7, n° 77			+								+			
Saecus 9390			+							+				
Seneca (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 144	+													
Seneco (M. Aemilius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 101, n° 12	+													
Solimarus 21046			+									+		

SECONDE PÉRIODE (II^e-III^e SIÈCLES)

Albura, <i>BAA</i> , 6, n° 109			+											fille de Pithusa
Alburn (?) (C. Mammius) 21266	+													
Caramus 9543			+			+								
Caturo (Flavius), <i>BAA</i> , 7, n° 136	+													
Cuccurus 9451														signum
Hispanus 9389											+			père de L. Plotius Modestus
Lovessio 20978										+				
Sacimathus 9381												+		esclave d'un officier
Segontius (C. Iulius) 21231	+													
Sigerus (Flavius) 21100	+					+(?)								<i>summa rudis (acceptus)</i>

Parmi ces noms, on remarque l'importance relative de l'élément celtibère avec des noms comme Maganus, Magelo, Seneca, Seneco, Saecus dans la première période et plus encore dans la seconde où tous les noms à l'exception de Sacimathus¹⁰¹ peuvent avoir une telle origine. Le poids de l'élément ibérique est d'ailleurs plus important si l'on recherche sur d'autres listes. Il faut d'abord compter les quelques noms romano-ibériques : Capito portés par quatre personnes dans la première période (dont un soldat et, il est vrai, un *alexandrinus*) et Reburus, nom porté par le père d'un soldat pendant la même période. Par ailleurs M. Furius Herennus (*CIL*, VIII, 21031), le fils d'un vétéran est né en Espagne. Enfin, il faut compter particulièrement avec les incertitudes de l'identification des noms.

L'étude des noms caractéristiques de l'onomastique de la péninsule ibérique illustre bien les difficultés de ce type de recherche. Ainsi publiant l'épithaphe d'un cavalier de l'Aile II des Thraces, j'avais proposé de voir en Bocchus un Africain et, dans ses deux héritiers Silvanus fils de Leurus et Vegetus fils de Reburus, un Espagnol et un Oriental, Leurus me semblant être la latinisation de Leuros, nom porté pendant plusieurs générations dans une famille d'Hypata en Thessalie. Il

s'agit en réalité d'un des meilleurs témoignages sur le recrutement dans la péninsule ibérique de l'Aile II des Thraces au premier siècle. Bocchus est en effet un nom punique connu en Lusitanie et en Bétique¹⁰². Silvanus, Vegetus et Reburus sont des noms typiquement romano-ibériques et *Leuri* (gèn.) est attesté dans l'onomastique lusitanienne¹⁰³.

Enfin parmi les noms d'identification incertaine plusieurs paraissent celtiques et même probablement ibériques. C'est en particulier le cas de Auniga, affranchi de Juba (*CIL*, VIII, 9348) où se retrouve le radical ibère Aunin¹⁰⁴ et peut-être également celui d'Oletanus, centurion d'une cohorte urbaine (*AE*, 1976, 741)¹⁰⁵ pour la première période. Dans la seconde période, le même problème se pose pour Calpurnia Ancilla (*AE*, 1933, 61) dont le cognomen peut aussi bien venir du latin *ancilla* qu'être rapproché du toponyme celtique Ancilla¹⁰⁶, *Aques-* que retrouve dans le cognomen d'Aelius Aquestor (*CIL*, VIII, 9433) entre dans la composition de noms celtiques¹⁰⁷. Catintaninus, supernomen de Lucius Vafrius Proculus (*BAA*, 7, n° 166), s'explique peut-être par l'onomastique celte. Enfin, entre autres possibilités, Nonnosus (*RAf*, 1903, p. 118, n° 3) peut avoir une origine celtique¹⁰⁸.

¹⁰¹ R. REBUFFAT, *L'ascia de l'épithaphe de Sextus Iulius Iulianus*, dans *BAA*, 5, 1971-1974, p. 198.

¹⁰² Bocchus est certes un nom africain porté par des souverains maures. Mais il existe également dans l'onomastique de la péninsule ibérique (cf. Maria-Lourdes ALBERTOS FIRMAT, *La onomastica personal primitiva de Hispania Tarraconense y Betica*, Salamanque 1966, p. 59); sur Cornelius et Servilius Bocchus, cf. *AE*, 1967, 195). Ma première opinion (erronée) est exprimée dans *L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices...*, *loc. cit.*, p. 158-159 et dans *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1971-1974, p. 117.

¹⁰³ M. PALOMAR LAPESA, *La onomastica personal prelatina de la antigua Lusitana*, Salamanque 1957, p. 77 : *Leuri* (génitif) *EE X*, B 36, 190, p. 9 Ibahermando Trujillo; par ailleurs le radical *Laur* — est très fréquent dans l'ono-

mastique celtique antique. Sur les noms latino-ibères consulter les listes données par Maria-Lourdes ALBERTOS FIRMAT, *La onomastica...*, *op. cit.*, p. 1-259; et par J. UNTERMAN, *Elementos de un Atlas antroponomico de la Hispania antigua*, Madrid, 1965, p. 23-24.

¹⁰⁴ Aunin est un radical ibère (*ibid.*, p. 262).

¹⁰⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 172.

¹⁰⁶ A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz...*, *op. cit.*, t. 1, col. 137. La final -u n'est pas un indice certain d'africanité. À *Auzia*, Ancilla : *CIL*, VIII, 9142.

¹⁰⁷ *Id.*, *ibid.*, t. 1, col. 168 (*Aques-*); *ibid.*, col. 841 (*Cati-*).

¹⁰⁸ Mais Nonnosus serait une formation « africaine » sur Nonnus que I. Kajanto considère comme vraisemblablement celte (*Latin cognomina...*, *op. cit.*, p. 366). Au *CIL*, VIII, Nonnus 14846, 27918; Nonnica : 9255.

*Les noms illyriens*¹⁰⁹.

PREMIÈRE PÉRIODE (D'AUGUSTE À TRAJAN)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble	nom uni-que	affr.		escl.		sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				im-périal	privé	im-périal	privé					
Annus 21040										+		décurion de turme; dardanien
Balaterus, <i>AE</i> , 1921, 31								+		+		
Breucus 21041								+				fils de Landio; pannonien
Burnio 21041									+			père de Licco
Carvus 9384									+			père de Liccaius
Dasius 21052									+			
Dazas 9377								+				dalmate, fils de Scenus
Iauletis 21040									+			père de Licaus
Landio 21041									+			père de Breucus
Licco 21041								+				fils de Burnio
Licaus 21040								+				fils de Iauletis
Liccaius 9384								+				fils de Carvus
M(i)lus (?), <i>AE</i> , 1921, 31									+			père de Balaterus
Scenus 9377									+			père de Dazas
Verzo 21052								+				
SECONDE PÉRIODE (II ^e -III ^e SIÈCLES)												
Geta (Annulius) 9371										+		Ancien préfet de l' <i>ala Parthorum</i> (209-211)
NOM INDATABLE												
Licaius, <i>RAf</i> , 1903, p. 103, n° 10								+				soldat

Geta est évidemment un cognomen adopté par l'onomastique latine. Par contre les 15 autres noms sont authentiquement illyriens.

Tous viennent d'épithètes de soldats venus en Maurétanie durant les premiers temps de l'occupation romaine, à une exception près.

¹⁰⁹ Ces noms sont répertoriés par G. ALFÖLDY, (*Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969).

LES NOMS LATINS¹

PREMIÈRE PÉRIODE (D'AUGUSTE À TRAJAN)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Acceptus 9350 Acceptus 21214				+										affr. de Juba affr. de Barbario, frère d'Hilara
Aceratus, <i>AE</i> , 1980, 9914			+											
Amicus (Ammicar Bostaris [-- --]Arinis) 9450			+											
Antestia (Cornelia) 20965a	+													
Anus, <i>Libyca</i> , 1958, p. 215, n° 1			+											
Aplica 9330			+											
Aquilus (Ti. Claudius) 21023	+									+				vétéran
Attia (Claudia) 21164	+													
Attio[--- 21331														
Aurlia (Aelia) 20956	+													
Bassinus (Iulius), <i>AE</i> , 1952, 98	+	+												chevalier
Beatilla 9449			+											fille de Messus
Benedicta (Naevia Provincia), <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 6	+													
Blandus 21146			+											
Brutus <i>AE</i> , 1952, 98	+	+												époux de Crispina père de Sextus Iu- lius Severus
Kalamus 21183													+	père d'un affran- chi
Campanus 21243			+											père de Iulia Laeta
Capito (Claudius) 21160	+													
Capito (C. Mimius) 21115	+													+ alexandrinus
Capito, <i>BACTH</i> , 1917, p. 220														
Capito, <i>AE</i> , 1976, 746			+											frère d'un vétéran
Cerialis (Stel. Sestia) 21116	+	+												Caesariensis
Ci[---, <i>BAA</i> , 6, n° 103														
Ci ou Cl[---(M. Ulpus) 21332	+													
Cinnamio 9453			+											
Cinnamus 21158														
Cinnamus 21094										+				fils de Cinnamus <i>SIR</i> pour <i>ser(vus)</i> ? escl. ou affr. de Ptolémée <i>decurio CCC</i>
Claudianus (C. Egnatius) 9400	+	+												
Clarianus (Aurelius), <i>Libyca</i> , 1959, p. 329	+													
Clemens (T. Herculianus) 21036	+													
Clemens (Ti. Claudius) 21024	+											+	+	préfet de l'ala Mi- liaria
Copicus (Ulpus Claudius) 21336	+													fils d'un vétéran
Cornelia (Terentia) 21321	+													
Crescen[s (M. Fabius) 21187	+													
Crescens (Acrisius), <i>BACTH</i> , 1898, p. CXLIX	+													
Cresces (A. Gabinius) 21200	+													
Crisa[--- 9540			+											
Crispinus (Vibius) 21195	+													
Crispinus (C. Iulius) 21224	+													

(à suivre)

¹ L'ouvrage de base est celui de I. KAJANTO, *The latin cognomina. Commentationes Humanarum Litterarum*, t. 36, Helsinki 1965.

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble-muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Crispina 21146			+											filles de Munatus, épouse de Blandus
Crispina 21179			+											
Decim(us) (Aelius) 9436	+													
Dexter 21041			+							+				centurion panno-nien
Donatus 21183														
Donatus (L. Terentius) 20940	+													
Donatus (---)lius) 20957	+													
Dulcis 21345			+											
Expeditus (Fadius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 99, n° 9	+													
Extricat[--- 20971			+											
Faber, <i>AE</i> , 1980, 981													+	père d'un <i>verna</i>
Fabianus (L. Annius C. f. Quir.) 9374	+													
Fadianus Bubbal 21099													+	<i>medicus</i>
Faust[--- 9518			+											
Faustilla (Maria), <i>AE</i> , 1971, 516	+													<i>Mimarionis</i>
Fastilla (Iulia) 21087	+			+										affr. de Juba
Faustilla (Iulia) 9347	+												+	
Faustus (C. Iulius) 9346	+			+										frère d'Aechinus, affr. de Juba
Faustus 20954														
Faustus 21069														
Faustus 21292														
Faustus, <i>AE</i> , 1976, n° 737														
Fausta 9328														
Fausta 21097				+										
Fausta 21295														
Fausta (Primogenia), <i>BAA</i> , 7, n° 118	+													
Faust[--- 9518														
Felix 9335			+											
Felix (---)s) 9343	+													
Felix 20953														
Felix (L. Domitius L. f. Quir) 21064	+													
Felix 21190														
Felix (Claudius) 21160	+													
Felix (Modius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 102, n° 14	+													
Felix (T. Valerius), <i>BAA</i> , 7, n° 120	+													
Flavinus (Flavius) 21112	+												+	filles de Flavius Cloutius salditanus Caesariensis (polyonymie)
Flaus (Ti. Claudius) 21111	+	+												
Flava (iulia), <i>RAf</i> , 1904, p. 66-67	+													
Florus (M. Sestius) 21116	+													
Florus 21194														
Florus 21195														

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Florus 21207			+											père de Gemela
Flora 9473			+											filie d'Ingenuus
Fortunata (Claudia) 21023	+					+								centurion des <i>sin-gularium</i>
Frontinus (Q. Gavius) 21034	+											+		
Frugi (Atelius) 20965a	+													
Fuscus (L. Cornelius) 21173	+													
Galla (Antistia) <i>AE</i> , 1938, 149	+													daté de 29-30 ap. J.-C.
Gal[--- 21264														père de Lucrio?
Gemellus (Vibius) 9508						+								
Gemellus (Claudius) 21026	+											+		
Gemella 21207			+											filie de Florus
Gemella 21208			+											filie de Philocalus
Geminus 9328												+		père de Fausta affr.
Helvius (Ti Claudius L. f. Helvius Secundus), <i>AE</i> , 1925, 44	+	+												chevalier
Herennus (M. Furius) 21031	+													fils d'un vétéran né en Espagne
Herenni[us ou anus, <i>BAA</i> , 6, n° 63														
Honoratus (T. Caecilius Q. f. Quir), <i>BACTH</i> , 1924, p. XXXIV = <i>AE</i> , 1924, 31	+	+												flamine
Hospes (Ti. Claudius) 21161	+													
Ianuarus (C. Iulius) 21094	+					+								affr. de Ptolémée
Ianuarina (Flavia) 21029	+													épouse d'un soldat
Ianuarina, <i>BACTH</i> , 1954, p. 136c			+											
Immunis 21094									+					escl. ou affr. de Ptolémée
Ingenuus 9473			+											
Ingenuus 9483			+											
Ingenuus 9329												+		<i>sutor</i>
Ingenuus 21205			+											père de Gelia
Ingenuis 20939			+											
Ingenua (Aelia) 9436	+													
Ingenua (Gelia) 21205	+													
Italia (Iulia), <i>MEFR</i> , 1952, p. 105, n° 21	+													
Iucundus 21295													+	<i>familiarissimus</i>
Iucunda (Iulia), <i>BAA</i> , 7, n° 249	+													
Iustus (Varianus Mygen), <i>BAA</i> , 6, n° 72			+											
Iustus (P. Cornelius) 10939	+													
Labericia (Memor) 21071	+													gentilice inversé ou second cognomen?
Laetus 9350									+					fils d'un affr. de Juba
Laeta (Iulia) 21243	+													
Libosus 9498			+											
Licinius (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 142	+													
Longinus (Cornelius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 102, n° 14	+													

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble mun-icipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Lucretius (Ti. Claudius) 21027	+					+								
Lucrio (Gal[---]) 21264	+													
Macer 9338			+											
Mar]cellus (Claudius?) 21159	+													
Marcella 21267			+											
Marcia (Fabia) 21188	+													
Mario, <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 17														
Martialis 21101														<i>offinator</i> fils de Semnos <i>sy(m)p(h)oniacus</i>
Martialis (Pullaenius) 21293	+													
Martialus, <i>AE</i> , 1980, 981														
Mara, <i>BAA</i> , 7, n° 74			+											
Masculus (Iulius), <i>RAf</i> , 1903, p. 121	+	+											+	
Matrona (Trebia) 21161	+													
Maximus (Magius) 21042	+										+			centurion de la flotte
Maxuma (Iulia Maxuma Perpetua) 21246	+													
Ma]ximu[s 9503														
Medianus 21253			+											père de M. Iulius Numus
Memor (Labericia) 21071	+													inversion du co- gnomen et du gen- tilice?
Messus 21276			+											
Messus 9449			+											
Me[te]llus (C. Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 144	+													
Mimario, <i>AE</i> , 1971, 516			+											père de Maria Fau- stilla
Modestus (M. Iunius M. f. Quir) 9404	+	+												duumvir
Modesta (Maria P. f.) 21036	+													
Montanus (Domitius) 9461	+													
Montanus (C. Iulius) 21093	+					+								affr. de Ptolémée
Munatus 21146			+											père de Crispina chevalier
Municeps (Sex. Valerius) 21066														
Natalis (Gallia) 9475	+													
Numida 9440			+											
Numus (M. Iulius) 21253	+													fils de Medianus
Omuncio (Scribonius), <i>RAf</i> , 1903, p. 119, n° 5	+													
Optatus (L. Annius) 9440	+													
Optatus (C. Iulius), <i>BAA</i> , 6, n° 70	+													
Pacata, <i>BAA</i> , 7, n° 234			+											
Paulus 21303			+											
Paulus (Sex. Gavius) 21034	+										+			père du centurion des <i>singulares</i>
Paullus (L. Ennius C.F.) 9262	+													texte attribué à <i>Icosium</i>

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Paula 9430			+											
Peregrinus, <i>BAA</i> , 7, n° 154			+											
Perpetua (Iulia Maxuma) 21246	+													
Peticus 21029												+		décursion de turme
Placidus (Ti. Claudius), <i>BACTH</i> , 1899, p. CIV, n° 1			+											
Plat[--- 9504			+											
P]olla, <i>AE</i> , 1980, 978			+											
Pompeia (Iulia) 21268	+													
Pompil(ius) (Iulius), <i>AE</i> , 1952, 98	+	+												
Primigenius 21103													+	<i>clostrarius</i>
Primus 21264			+											
Prima (Iulia) 21093					+									affr. de Ptolémée
Proclus 21042														père de Rogata Fabricia Caesariensis
Proclus le Jeune, <i>BACTH</i> , 1918, p. 228-229, n° 6			+											fils de Publius
Proculus (---]cius Quir.) 20949	+	+												chevalier
Propinquus 9390												+		décursion d'aile
Provincia (Naevia Provincia Benedicta) <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 6														
Publius, <i>BACTH</i> , 1918, p. 228			+											père de Proclus le jeune
Pudens 21292			+											
Quadratilla 9262			+											fille de Victor
Quadratus, <i>RAf</i> 1903, p. 123, n° 13													+	
Quadratus, <i>BACTH</i> , 1925, 9 = <i>AE</i> , 1925, 45													+	<i>surus, sagittarius</i>
Quadratus (Faustus), <i>BAA</i> , 7, n° 275	+													
Quartus (M. Annus), <i>BACTH</i> , 1930/1, p. 232, n° 7	+													
Quintio 21295			+											
Reburus, <i>AE</i> , 1976, n° 747												+		
Recepta 21292									?					<i>vicaria</i> de Phocbus, affranchi de Néron
Redemptus 9441			+											fils d'Atilia Cloe
Red[--- 21351													+	
Respectus, <i>AE</i> , 1938, 149			+										+	père de Iulia Vitalis de Rusgunae 29-30 ap. J.-C.
Restitu[--- 9511			+											
Rogatus (M. Iulius) 20969a	+													
Rogatus 21026												+		père de Claudius Gemellus
Rogatus (Sex. Caecilius) 21147	+													
Rogatus (C. Caecilius Rogatus Nassaesus) 21243	+													
Rogatus (Q. Pompeius) 21287	+													

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Rogata (Fabricia) 21042	+													fille de Proclus Caesariensis
Rogata 10938										+				<i>sarcinatrix</i>
Rogata (Marcia Rogata Cyri- sis), <i>AE</i> , 1978, 896	+													
Rogata (Numisia) 20969	+													inversion du genti- lice féminin
Rosa 9426										+				
Rufinus, <i>AE</i> , 1976, 746										+				
Rufina (Antonia) 9405	+	+												mère de L. Lici- nius Secundinus chevalier
Rufina (Antonia) 21165	+													mère de Claudia Dammina
Rufus (Aebutius), <i>AE</i> , 1976, 741	+									+				
Rusticus, <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 13			+											
Sabinus (Ti Claudius) 20943	+	+												duumvir
Salvius 21303										+				fils de Magonus
Saturninus 9515			+											
Saturninus (L. Valerius Sp. f.) 9522	+													
Saturninus (---]lius) 21304	+													
Saturninus (L. Iulius C. f. Fab) 21025	+									+				soldat de la flotte vétérans
Saturninus 21045			+							+				
Saturninus, <i>BAA</i> , 7, n° 117										+				
Saturnina (Flavia) 21030	+													épouse d'un soldat
Saturnina 21045			+											fille d'un vétérans
Saturnina, <i>BACTH</i> , 1899, p. CIV, n° 1										+				
Saturnina 21305			+											
Secundilla (Valeria) 20970	+													
Secundinus (L. Licinius L. F. Quir.) 9405 et 9406	+	+												chevalier
Secundio 9330			+											époux d'Aplica
Secundio 9516			+											
Secundio 21284			+											époux d'Olympia
Secundus (Ti. Claudius L. f. Helvius), <i>BACTH</i> , 1925, 8 = <i>AE</i> , 1925, 44	+	+												chevalier
Secundus 21309			+											
Secundus (Q. Pomponius), <i>BAA</i> , 6, n° 93	+													
Secunda (Iulia), <i>BAA</i> , 7, n° 147	+													
Sequnda 21308			+											
Secund[--- 21310			+											
Serpulus (M. Cassineius) 21095	+													
Severus (Arrius) 9383	+									+				
Severus (Sex Iulius Quir.), <i>AE</i> , 1952, 58	+	+												
Severa (Gellia) 21206	+													mère de la suivan- te

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Severa (Gellia) 21206	+													filles de la précé- dente
Se[--- (Iulia), BAA, 7, n° 148	+													
Silvanus (Aelius) 9347	+													
Silvanus, AE, 1976, 747			+							+				fil de Leurus, sol- dat
Silvana (Aelia) 9347	+													
Simpl[---, BAA, 7, n° 162			+											
Situs 21308														
Sodal[--- 21072				+										
Solutor (C. Iulius) 21233	+													
Sperata, BAA, 6, n° 91			+											
Spero 21104										+				fil du <i>clostrarius</i> Miggin
Spes (Claudius ou ia), AE, 1971, 518	+													
Suc[---, BAA, 6, n° 92			+											
Tertius, BACTH, 1899, p. CXCIV, n° 1										+				
Tertia 9465			+											
Tranquilla (Popillia), MEFR, 1952, p. 106, n° 22	+													
Valent[inus (C. Dometius), AE, 1952, 101	+													
Valentianea [---, BAA, 6, n° 93														
Varia[nus (Iustus Varianus Myggen), BAA, 6, n° 72			+											
Vedianus 21098										+				Anteros <i>hypaules</i> Vedianus Molpus
Vegetus, AE, 1976, 747										+				
Veneria (Aemilia) 21173	+													
Venusta 21190										+				épouse de l'esclave Felix
Venusta (Euatia) 21185	+													
Veteranus 21027										*				patron de Ti. Clau- dius Lucretius fils d'un soldat légionnaire
Viator (Ti. Claudius) 21024	+													
Viator (Iulius) 9382	+									+				
Victor (C. Iulius), BAA, 7, n° 145	+													
Victor (C. Iulius C.f.) 9402	+	+												duumvir
Victor (---]ius) 21330	+													
Victor 9262			+											père de Quadratilla
Victor (---) 21329a	+													
Victorina (Modia) 21280	+													
Victorina, MEFR, 1952, p. 102, n° 14														
Viola 21158										+(?)				filles de Modius Felix épouse de Cinna- mus (SIR)
Vitalio (C. Iulius), BAA, 7, n° 234	+													
Vitalio (Marcius) 21268	+													
Vitalis (Iulia), AE, 1938, 149	+												+	29-30 ap. J.-C.

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Vitalis (Ba[silius?]) 21331 Vitalis, <i>RAf</i> , 1903, p. 123, n° 13 Vitulus 21106 Vitlus 9432	+		+											<i>fator</i>
SECONDE PÉRIODE (II ^e -III ^e SIÈCLES)														
Abelas (M. Ulpus) 9394	+									+				vétéran
Abellas (Annius) 21130	+													mère d'un soldat
Accepta (Atellia) 21019	+													
Adauctus (Ti. Claudius) 21162	+													
Adjectus, <i>AE</i> , 1980, 966					+									
Adjutor (---), <i>BAA</i> , 6, n° 33	+													
Adjutor, <i>BAA</i> , 7, n° 122			+											
Ae[m]ilianus (Mes)sius) 20936	+	+												édile; 209 ap. J.-C.
Alumna 21055			+											épouse (?) d'un sol-dat
Ampliatius 21125			+											père du suivant
Ampliatius 21125			+											fils du précédent
Aniana (Ulpia) 21338	+													
Annian[us?], <i>BAA</i> , 7, n° 129														
Annianus, <i>BAA</i> , 6, n° 49														
Annius (C. Iulius) 21222	+													
Antoninus (Iulius) 20991	+													223-235 ap. J.-C.
Antonius (Valerius) 21320	+													
Antonia (Tannonia) 21320	+													
Aper (Ulpus Quadra(tus)) 21336	+													père de Ulpus Claudius Copicius
Aquila (Nonia) 21242	+													
Asellus (Q. Fabius) 21186	+													oncle maternel de Charinus
Asper (Aemilius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 101, n° 12	+													
Attaeus, <i>AE</i> , 1902, 14										+				<i>Primitivi (filius) disp. servus</i>
Augustalis 21138														
Augustin[us (L. Cassius)] 9317	+	+												<i>magister castelli</i>
Avitus (Antonius) 21017	+									+				soldat d'un nume-rus syrien
Aurea Cornelia 21140	+													inversion du genti-lice
Bassinus (C. Aemilius Bassinus Putator Iunior) 9438	+													
Bassina (Bassia) 9438	+													mère du précédent
Bassus (C. Valerius) 21049	+									+				légionnaire
Benedicta, <i>AE</i> , 1980, 967					+									affr. d'un Aelius
Benedicta (Marcia) 9502	+													
Benedicta 21144			+											
Bonus, <i>BACTH</i> , 1946, n° 4														beau-père d'un duumvir
Caecilianus (Lovius) 21260	+													
Caelestina (Attia) 21137	+													
Calpurnianus (M. Cassius), <i>AE</i> , 1936, 61	+									+				

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Caprarius (Furius), <i>BAA</i> , 6, n° 59	+													
Cara (Iulia) 9451	+													
Cara 9452			+											
Karus (Antonius) 21017	+									+				soldat de la flotte
Castula (Messia) 20948	+	+												<i>duumvira</i>
Castus (Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 116	+													époux de Symphe-
Castus (C. Iulius) 9486	+													rusa
Celer (Appeus) 21018	+									+				
Cerialis (C. Iulius) 21222	+													
Claud(ius) (Ulpius Claudius Copicius) 21336	+													
Clemens (Sex. Cornelius) 20994	+	+												sénateur; II ^e siècle
Colonica (Caecilia) 21151	+													duumvir; 187 ap.
Constans (Caecilius) 21078	+	+												J.-C.
Cordi[---], <i>RAf</i> , 1903, p. 119, n° 6														
Cosconianus (Iulius) 21238	+													
Crementia (Grania Marcellina quae et Crementia) 21035	+													agnonem; 262 ap.
Crescens 9385										+				J.-C.
Crescens 9425														soldat de la flotte
Crescens (Q. Marcius) 9502	+													fils de Cl. Publicius
Crescens (Cominius), <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 3	+													Fortunatus
Crescentina (Sossia) 9517	+													
Crescentia (Attia) 21137	+													
Cris[---] <i>BAA</i> , 6, n° 54														filles de L. Domi-
Crispinus (Aurelius) 21140	+													tius
Cr[is]pinus (C. Iulius) 9487	+													
Crispina (Licinia) 21258	+													
Damnaeus 10940			+											père de P. Corne-
Dativus, <i>BAA</i> , 6, n° 68			+											lius Iustus
Decembir (C. Iulius) 21225	+													
Divitianus (M. Cassius) 21078	+	+												<i>curator, praefectus</i>
Divitas 21182	?													<i>pro aedilibus</i>
Domesticus (Marius) 20944														filles de Iunia Ia-
Domitianus (Calpurnius) 21154	+													nuaria
Domitius (Iulius), <i>RAf</i> , 1914 p. 340	+													<i>praef. alae Mauret.</i>
Dom(itius) (Iulius), <i>BAA</i> , 6, n° 69	+													<i>Tibisc.</i>
Donatus (Marius) 21271	+													
Donatus (Marcius Donatus Marcianus), <i>BSAF</i> , 1898, p. 189	+	+												édile

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	notable municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Emeritus (L. Pomponius) 21289	+													
Emeritus (M. Ulpus) 21338	+													
Exoratus (Iulius) 9380	+									+	+			
Exoratus (Q. Memmius) 20952	+													
Expeditus (Octavius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 98, n° 7	+										+			
Extrictatus (Nonius) 21242	+													
Extrictatus (Papirius), <i>BACTH</i> , 1925, p. CLXXIX, n° 12	+													
Extrictatus (Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 233	+													
Ext]rica[t]us (Flavius Extrictatus Marcianus) 20985	+	+												<i>duumviralicus</i>
Fabia (Iulia), <i>BAA</i> , 6, n° 67	+													
Fatalis (---]enius C. f.) 9401	+													
Faustinus (M. Damatius) 21181	+													
Faustus 9469			+											
Faustus 21296			+											époux de T. Quintulla
Fausta (Fa]bia) 9468	+													
Felicianus (Nicius) 21238	+													
Felicia (Herennia) 9477	+													
Felicio (L. Cornelius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 97, n° 6	+													père de Felix
Felix (Aelius) 21019	+													
Felix (Annius) 21131	+													
Felix (Avilius), <i>RAf</i> , 1903, p. 118, n° 3	+													
Felix (L. Cornelius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 103, n° 17	+													
Felix (M. Damatius) 21181	+													
Felix (L. Domitius Felix qui et Mega), <i>BAA</i> , 6, n° 54	+													
Felix (Fuficius), <i>RAf</i> , 1903, p. 118, n° 4	+													
Felix (Flavius), <i>BAA</i> , 5, p. 133	+													
Felix (Granius) 21035	+													<i>ex decurione</i> ; 262 ap. J.-C.
Felix (C. Iulius) 21227	+													
Felix (Iulius), <i>BAA</i> , 6, n° 67	+													
Felix (Marius) 21271	+													
Felix (Tannonius) 21320	+													
Felixa, <i>AE</i> , 1980, 968														second siècle ap. J.-C.
Festus, <i>BAA</i> , 7, n° 170														
Festus (Sergius Sulpicius) 9519	+													
Firminius (Nonius) 21242	+													
Flavia (Aelia) 21134	+													
Flaus (Aurellius) 9422	+													
Florus 9393												+		centurion

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Florus (C. Annius), BAA, 6, n° 35	+													
Flora (Annia) 21130	+													
Fortunatus (Cl. Publicius) 9426	+													
Fortunatus 21009					+								Aug. lib. praepositus	
Fortunata 9425	?												filles de Cl. Publicius Fortunatus	
Fortunata 21100			+											
Fortunata (Iulia), BAA, 6, n° 68	+													
Fortun(ata) (Iulia) 21240	+													
Fortuna (Tadia) 9520	+													
Fortuna (Maria), AE, 1980, 976	+													
Fronto (T. Vinnius), AE, 1931, 39	+												ex tabul., 217 ap. J.-C.	
Fruct(uosus) (Aelius) 9433	+													
Fructuosa (Arria) 21136	+													
Gaiu[---], BAA, 7, n° 139									+				Gaius comme nom unique	
Gellianus (L. Gellius), BAA, 6, n° 62	+													
Gemelus (L. Sities), BAA, 7, n° 163	+												père du suivant	
Gemelus (L. Sities), BAA, 7, <i>ibid.</i>	+												fils du précédent	
Genialis (L. Gellius), BAA, 6, n° 62	+													
Homolanus (L. Aemilius), BAA, 6, n° 17	+										+		vétéran	
Homo---us), BAA, 6, n° 88	+													
Honoratus (Marcus), BACTH, 1930/1, p. 23, n° 6													chevalier	
Honoratus (---)us) 9480	+												répété deux fois sur le même texte	
Honoratus (---)us) 9480														
Honoratus (L. Caecilius Honoratus signo Thaumanti) 9520	+													
Honora[tus] (Claudius) 21168	+												répété deux fois sur le même texte	
Honora[tus] (Claudius) 21168	+													
Honoratus (C. Iulius) 21228	+													
Honoratus (Lovius) 21260	+													
Honoratus (Sallustius) 9513	+													
Honorata (Domitia) 9462	+													
Honorata (Messia) 9504	+													
Honorata (Gargilia) 21032	+											+	épouse d'un vétéran, <i>salditana</i>	
Honorata 21279													mère de SFR (<i>servus</i> ?) Mevianus	
Honeratus (Domitius) 9462	+													
Honerata (Pompeia) 21288	+													
Honores (Clodia Saturnina), AE, 1919, 36	+												signum	

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	notable municipal	nom unique	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Hospita (Iulia) 21242	+													
Humullianus (Aemilius), <i>AE</i> , 1980, 976	+									+			vétéran	
Ianuarus (C. Iulius) 9317	+												<i>magister kastelli</i>	
Ianuarus 9425													fils de Cl. Publicius Fortunatus	
Ianuarus (Aelius), <i>AEA</i> , 1980, 986	+												170 ap. J.-C.	
Ianuarus (Iulius), <i>BAA</i> , 7, n° 141														
Ianuaria (Iunia) 21182	+													
Ianuaria (Iunia) 21216			+											
Ianuaria (Claudia), <i>BAA</i> , 6, n° 42	+													
Ingenuus (Iulius) 20945	+										+		en réalité frère du tribun du numerus	
Ing(enuus) (C. Iulius) 9491	+													
Ingenua (---)] 21211	+													
Inquisita (Cassia), <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 2	+													
Italicus 10941			+											
Italis (C. Iulius) 20944	+													
Iucunda (Aemilia) 21127	+													
Iulianus (M. Iulius) 21039	+	+											chevalier; 234 ap. J.-C.	
Iulianus (Sex. Iulius) 20945	+										+		tribun du numerus syrien	
Iulianus (Flavius), <i>BAA</i> , 7, n° 136	+													
Iulianus (C. Domitius), <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 2	+													
Iulianus 21443			+											
Iuliana (Caecilia) 20952	+											+	fille de Maximus de Gunugu	
Iuliosa (Numerilia), <i>BAA</i> , 7, n° 152	+													
Iulius (Antonius) 21134	+													
Iulia (Ulpia) 21340	+													
Iunonia (Vettia) 21329	+													
Iustus (P. Cornelius) 10940	+													
Lascius (Valerius) 21050	+									+				
Licinius (Ti. Claudius) 20942	+										+		<i>ex praef. coh. Hisp.</i> ; 209/211 ap. J.-C.	
Longus (C. Valerius) 21051	+									+		+	vétéran; alexan-drin	
Lucanus (L. Terentius) 9391	+												fils d'un centurion	
LJucana 21262			+											
Lucilla (Antistia) 21062	+													
Lupercus, <i>AE</i> , 1908, 30						+							<i>ex tabul(arius)</i> ; 246/249 ap. J.-C.	
Malia, <i>AE</i> , 1902, 14										+			épouse d'Attaeus, esclave	
Marcella (---)], <i>BAA</i> , 7, n° 133														

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Marcellina (Grania Marcellina) 21035	+													<i>quae et Crementia</i> ; 262 ap. J.-C.
Marcellinus (M. Coelius) 9456	+													
Marcianus (F)lavius [Ext]ricatus) 20985	+	+												<i>duumviralicius</i>
Marcianus (Marcus Marcianus Donatus) <i>BSAF</i> , 1898 p. 189	+	+												édile flamine
Marcianus (Sex. Marcus) <i>ibid.</i> Marcia 21269	+	+	+											fille de Martialis
Marcia (Valeria), <i>BAA</i> , 6, n° 94	+													
Marcia (Ulpia), <i>BAA</i> , 7, n° 170	+													
Marcia (Ulpia), <i>ibid.</i>	+													
Marianus (C. Pompeius Sallustius), <i>BACTH</i> , 1946, p. 103	+	+												<i>duumvir, rex sacrorum</i>
Mar[---] (Fonteia) 21326	+													
Mari[---] (Iulia) 9494	+													
Martialis (Iulius) 21241	+													
Martialis (T. Flavius) 21270	+													
Masclus (Lollius) 21169	+													
Masculus (Latisius) 21112	+													Caesariensis (polyonymie)
Masc[ulus] (---), <i>BAA</i> , 6, n° 73	+													
Matut 21272			+											fille de Claudius Iaso
Ma]ximilia 21291														
Maximinus 21021												+		Centurion de la III ^e coh. pret.
M[axi]mina (---)acitia) 21117	+												+	<i>Agrippinensis</i>
Maximus (Cornelius) 9393	+									+				
Maximus 20952													+	père de Caecilia Iuliana de Gunugu
Maximus 20978												+		père de Lovessio
Mercur[---], <i>BAA</i> , 6, n° 75			+											
Mevidianus 21279													+	<i>SFR</i> pour <i>ser(vus?)</i>
Mer[---] 21371														
Modestus (L. Plotius) 9389	+											+		
Modestus (Calpurnius) 21155	+													
Munatia (Cartilia) 21022	+													fillic de vétéran
Muriclio (Valerius) 21325	+													
Namantia (Marcia), <i>BACTH</i> , 1921, p. LXXXIV, n° 5	+													
Natalis (Iulia) 9337	+													<i>canistraria</i> ; 183 ap. J.-C.
Nemesa(nus?) (Iulius) 21278	+													
Nepos (M. Popilius) 9359	+	+												<i>praefectus; domo Roma</i>
Niger (---) 21282	+													
Niger (C. Iulius) 21229	+													père du suivant
Niger (C. Iulius) 21229	+													filis du précédent
Nigrinus 9506			+											
Or[---] (Q. Valerius), <i>Libyca</i> , 1958, p. 216, n° 3	+													
Pac[---] 9564														

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble-municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Paulinus (Sex. Caecilius) 21148	+													
Pecuaris (P. Aelius) 20955	+													
Peregrinus (P. Ulpis) 21294	+													
Pere[grinus (- - -]us), BAA, 7, n° 155	+													
Petronia (Lucia) 9385	+													épouse d'un militaire
Pili[- - -, BAA, 7, n° 156														
Placidus (Flavius) 9471	+													
Pollio (Flavius), BAA, 6, n° 59	+													
Popu[- - - 21290														
Primigina 21022			+											
Primitivus, AE, 1902, 14										+				père d'Attacus, esclave
Primitivus (P. Aelius) 21143	+													
Primitivus (M. Domitius), MEF, 1952, p. 100, n° 10	+													
Primitivus, BAA, 6, n° 97			+											
Primosa (Iulia) 9462	+													
Primus, BAA, 7, n° 159			+											
Pr(i)mus (Iulius), RAf, 1914, p. 340	+									+				immunis
Priscinus (Geminius) 9476	+													
Priscus (Verrius) 9476	+													
Processianus (P. Aelius) 20955	+													
Processus (Valerius) 21320	+													
Proculus (C. Aquilius) 9504	+													
Proculus (C. Lovius) 21260	+													
Proculus (Messius) 21078	+	+												duumvir; 187 ap. J.-C.
Proculus (L. Vafrius Catintani-nus), BAA, 7, n° 166	+													
P]rocul(us) 21291														
Publicius (Cl. Publicius Fortu-natus) 9425	+													
Putator (C. Aemilius) 9438	+													
Putator (C. Aemilius Bassinus														
Putator Iunior) 9438	+													fils du précédent
Quadra (Ulpis Quadra Aper) 21336	+													
Quarta (Ophellia), BAA, 6, n° 59	+													
Quartina (Ulpia), BAA, 6, n° 98	+													
Quintillus (Annius) 21131	+													
Quinta (Vinicia) 9524	+													
Quinta 21301			+											
Quintosus (Claudius), AE, 1958, 158	+									+				décurion
T. Quintula 21296														
R]egili[us, BAA, 5, p. 135														
Relatus (C. Iulius) 21230	+													
Restituta (Coelia) 9457	+													
Rogatinus (Claudius) 21168	+													frère de Claudius Honoratus

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Rogatus (Q. Clodius), <i>MEFR</i> , 1952, p. 104, n° 18	+													
Rogatus (Herennius) 21032	+									+				
Rogatus (---)], <i>BAA</i> , 6, n° 87	+													
Rogata (Detavia), <i>MEFR</i> , 1952, p. 98, n° 7	+					+								
Rogata (Claudia), <i>BAA</i> , 6, n° 44	+													
Rogata (Gelia), <i>BAA</i> , 6, n° 61	+													
Rogata, <i>BAA</i> , 6, n° 86			+											
Rogata (---]a), <i>BAA</i> , 6, n° 88	+													
Romulus (C. Iulius) 21231	+													
Rufina 21301			+											
Rufus (Iulius) 9375	+									+				vétéran
Rufus 9496			+											époux de Iulia Stacte
Rufus (Cartellius) 21022	+									+				vétéran
Rufus (Manilius) 21043	+									+				
Rustica (Domitia) 9462	+													
Rustica (Sicinia) 21315	+													
Sallustius (C. Pompeius Sallustius Marianus), <i>BACTH</i> , 1946, p. 103, n° 3	+	+												duumvir, <i>rex sacrorum</i>
Sapancio 9514											+			<i>vernaculus</i> de Cl. Seneca
Sapidio (Messius Sapidio Stratoctles) 20948	+	+												duumvir; 217 ap. J.-C.
Sapida (Messia/ Sapida Ziarur) 20948	+	+												<i>duumvira</i> ; 217 ap. J.-C.
Sapida (Iulia) 21248	+													
Saturio (Claudius), <i>BAA</i> , 7, n° 128	+													
Saturninus (M. Aelius) 20996	+									+				207 ap. J.-C.
Saturninus (Caecilius) 21149	+													
Saturninus (Gallonius) 21151	+													
Saturninus (P. Ulpus) 21294	+													
Saturninus (Valerius) 21326	+													
Saturninus (Iulius) 21340	+													
Saturninus (C. Sentius), <i>BACTH</i> , 1900, p. CLI	+													
Saturninus (Umbrius), <i>RAf</i> , 1903, p. 119, n° 6	+													
Saturninus (Iulius), <i>RAf</i> , 1914, p. 340	+													
Saturninus (---)], <i>AE</i> , 1954, 136	+													décurion d'aile; 253/263 ap. J.-C.
Saturninus (Caecilius), <i>BAA</i> , 6, n° 44	+											+		
Saturninus (M. Atilius), <i>BAA</i> , 6, n° 98	+													
Satur]ninus 21282	+													
Saturnina (Lollia) 21018	+													épouse d'un soldat
Saturnina (---)] 21065	+	+												épouse d'un duumvir
Saturnina 21305														

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Saturnina (Claudia), <i>AE</i> , 1919, 36	+													
Saturnina, <i>BAA</i> , 7, n° 157	+													
Satu[rnina (---)a] 21307														
Satu[rninus] 21323														
Sat[urnina] 9452														
Sat[urninus ou a] 21027														
Saturnus (L. Valerius) 21327	+													
Sebosa, <i>BAA</i> , 6, n° 54														fille de L. Domitius
Secundus (L. Nasennius) 21117	+													
Secundus (L. Terentius) 9391	+										+			centurion; <i>natione</i> Noricus
Secunda, <i>BACTH</i> , 1930-1931, p. 229, n° 2														
Secunda (Valeria), <i>MEFR</i> , 1952, p. 104, n° 19	+													
Sedatus 9517														époux de Sossia Crescentina
Seneca (Claudius) 9514	+													
Severia (Aemilia) 21062														
Severianus (M. Imur[---]) 20995	+													
Severus (T. Vettius) 21329	+													
Severus (C. Iulius) 9491	+													
Severa (Flavia) 21136	+													
Se[---] (Carusius) 9452	+													
Silvanus (M. Arrius) 21135	+													
Silvanus 9385			+								+			père de Crescens soldat de la flotte
Silva 21015			+											épouse d'un militaire
Solutor (Q. Cutilius) 21180	+													
Sorico (Papirius), <i>BACTH</i> , 1925, p. CLXXIX, n° 12	+													
Sossianus (Ti. Claudius) 21162	+													
Sperata (Ulpia) 21341	+													
Statia (Iulia) 21221	+													
Stecor (---)ius 21316	+													
Stercorosa 21151			+											soeur de Caecilia Colonica
Tabernarius (Manlius), <i>RAf</i> , 1905, p. 89	+													
Tertius (---) 21048	+												+	<i>Viri(duno)</i>
Tigris (Aelia) 21143	+													
Tuto[---] 21323														
Valens (Q. Carusius) 9451	+													
Valens (C. Carusius) 9451	+													fil du précédent légionnaire; 170 ap. J.-C.
Valens (Avidius) 20994	+									+				
Valensius 9506			+											
Valerius (Iulius) 9380	+									+				vétéran
Vales (Petronius) 9388	+									+				vétéran

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble municipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Veneria (Cornelia) 9502	+													
Veneria (---]ia) 9523	+													
Veneria, BAA, 6, n° 96			+											
Venusta (Aemilia), BAA, 93 bis	+													
Verecundus 21007														affr. de Baius Pu-dens; 167/9 ap. J.-C.
Veria (Iulia) 21062	+													
Viator, MEFR, 1952, p. 100, n° 10			+											père de M. Domi-tius Primitivus
Viator (C. Cusonius) 9376	+									+				
Viator (Verius) 9393	+									+				
Victor (P. Rutilius), AA, 1977, p. 245	+													père du suivant
Victor (P. Rutilius) <i>ibid.</i>	+													fil du précédent
Victor (Vereius) 9393	+									+				
Victor (Iuliua) 21315	+													
Vicro (---?), BAA, 6, n° 61	+													
Victorinus (A. Iulius) 21288	+													
Victorinus (Insteius) 9379	+									+				<i>scriba classis</i>
Victorina (Afrania) 21128	+													
Victoritas (M. Iulius) 21237	+													
Vincentius (Aurelius) 21021	+									+				thrace
Vindex (Flavius) 21193	+													
Ulpicus (---]erius) 21119	+												+	<i>alexandrinus</i>
Urbanus 21342			+											
Urbana (Ulpia) 21022	+													épouse d'un vété-ran
Urbana (Domitia), BAA, 7, n° 233	+													
Vitellianus (P. Pomponius) 9327	+	+												chevalier
NOMS INDATABLES														
Amandus 21129			+											
Ama[--- (Iunius), BACTH, p. CLI, n° 2	+													
Antistius (Clodius) 21171	+													
Cerialis, BAA, 7, n° 251														
Celerina (Valeria) 20965	+	+												fille de la suivante
Celerina (Vibia) 20965	+	+												épouse d'un duum-vir
Clemens (---]us) 21170	+													
Cle[mens (Iulius), BAA, 7, n° 140	+													
Crescen[---(---) 9397	+	+												<i>curator</i>
Crescent[--- 21178			+											
Donatus, RAf, 1904, p. 79			+											
Dubitata (Cestia), AE, 1976, 737	+													<i>canistraria</i>
Fatalis (---]enius) 9401	+													
Faricus 9467			+											
Faustina (Aelia) 9435	+													

(à suivre)

(suite)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			sol-dat	père d'un sol-dat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Fau[--- (Iulius) 21266	+													
Felix (---)ius) 21191	+													
Felix 21273, <i>AE</i> , 1927, 25			+											
Felix (---)citanus														
Festus (Sergius Sulpicius) 9519	+													
Festus (Valerius), <i>ILS</i> , 6871	+	+												<i>puer clarissimus</i> (?)
Festa 21192														
Flavianus (---)lus), <i>BACTH</i> , 1917, p. 220, n° 4	+													
Flaviana (Aelia), <i>AE</i> , 1902, 13	+	+												épouse d'Aelius Classicus, <i>proc. prov.</i>
Flor[--- 21197			+											
Florus ou Floro 21196			+											
Florus 9341			+											
Flora (Fl]avia), <i>BAA</i> , 6, n° 58	+													
For]tunata 21375														
Fortunula 21129			+											
Fro[nto (---)], <i>BAA</i> , 7, n° 138	+													
Gen]erosus, <i>BAA</i> , 7, n° 18														
Germanus (Iulius), <i>AE</i> , 1976, 744	+									+				soldat de la flotte décurion
Ger[---, <i>AE</i> , 1976, 745											+			
Hono[ratus (---)ius), <i>BAA</i> , 7, n° 140	+													
Honorata 21215	+		+											
Ingen[uus ou ua 21217														
Italia (---)a, <i>BACTH</i> , 1899, p. CXCIV, n° 3	+													
Ital]is (C. Iulius L. f.) 20944	+													
Ianuarina (Cattia), <i>BACTH</i> , 1923, p. CXVIII	+													
Iulian(us ou a) 21220														
Iulia (Laetoria) 21254	+													
Latronianus (L. F.), <i>ILS</i> , 6871		+												<i>puer clarissimus</i>
Libo 21256			+											
Libo (L. Gavius) 21033	+										+			
Lu[ci]lla (Iulia) 20949														
Luciolus (Clodius) 21171	+													
Luciose (---) 9500	+													
Marcellinus (M. Coelius), <i>Mél. Carcopino</i> , 1966, p. 636	+													
Marcellus (C. Caesius) 9358	+									+				vétéran
Macer 9338			+											
Marcianus (---) 9320	+	+												
Mar]cianus (Fu]ndianus) 21198	+													
Marta[--- <i>Libyca</i> , 1958, p. 215														
Mas[--- (Clau]dius, <i>MEFR</i> , 1952, p. 97, n° 5	+													
Maximilla (Iulia C. f.) 9405	+	+												flaminique
M(a)ximus 21273			+											
Nummus 20969			+											

(à suivre)

L'une des caractéristiques de l'onomastique latine de Cherchel est sa grande variété : le quotient du nombre des noms par celui des personnes qui les portent est le même dans la première période et dans la seconde : 1,8¹¹⁰. C'est dire que la très grande majorité des noms n'est attestée qu'une fois dans chaque période. Le tableau ci-dessous donne la liste des noms apparaissant plus de deux fois dans chacune des périodes. Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de dérivés.

	d'Auguste à Trajan	de Trajan à Diocletien	non datés
Benedicta	1	3	
Capito	4		
Carus,a		3	
Castus,a		2 (+1)	
Crescens	3	4 (+2)	1 (+1)
Crispinus,a	4	4	
Domitius,a		2 (+1)	
Donatus,a	3	2	1
Extricatus,a		4	
Faustus,a	10 (+4)	3 (+1)	(1)
Felix	8	14 (+3)	3 (+1)
Florus,a	5	3	3
Fortunatus,a	1	5 (+3)	(2)
Honoratus,a	1	15	1
Ianuarus,a	3	7	1
Ingenuus,a	6 (+1)	3	1
Iulius,a		2 (+1)	1
Iulianus,a		6	1
Marcus,a	1	4	
Marcianus,a		3	(+1)
Martialis	3 (+1)	2	

	d'Auguste à Trajan	de Trajan à Diocletien	non datés
Maximus	3	3 (+3)	1 (+1)
Montanus,a	3		
Niger		3 (+1)	
Primus,a	2	2 (+1)	3
Primitivus,a		4	
Proculus	3	5	
Quadratus,a	3 (+1)		
Rogatus,a	9	8 (+1)	3
Rufus	1 (+3)	4 (+1)	1
Sabinus,a	1		2
Sapidus,a		2 (+1)	(1)
Saturninus,a	10	19 (+3)	1
Secundus,a	6 (+5)	4	2
Severus,a	4	4 (+2)	2 (+2)
Silvanus,a	3	2 (+1)	
Valens	(1)	4 (+2)	
Veneria	1		3
Victor	7 (+2)	18 (+4)	2
Vitalis	2 (+2)		
Urbanus		3	

Il est intéressant de comparer la liste ainsi établie avec celle des noms latins les plus fréquents d'après les calculs de I. Kajanto pour l'ensemble de l'Empire Romains : Crescens, Faustus, Felix, Fortunatus, Ianuarus, Maximus, Primus, Priscus, Proculus, Rufus, Sabinus, Saturninus, Secundus, Severus, Tertius, Victor, Vitalis. On constate que des noms comme Priscus, Sabinus et Tertius et Vitalis ne sont pas particulièrement usités. Faustus, Felix, Saturninus sont bien parmi les noms

¹¹⁰ Les chiffres bruts sont les suivants : 1^{ère} période : 273 personnes et 151 cognomina ou noms uniques ; se-

conde période : 366 et 201 ; noms indatables : 103 et 72.

les plus fréquents. Mais juste derrière eux, on trouve Crispinus, Honoratus, Rogatus¹¹¹. Ce n'est pas un hasard comme le montre la comparaison avec la liste des noms dits latino-africains. Ce sont les influences africaines bien souvent relevées qui rendent compte de ces anomalies¹¹². Inversement certains noms sont essentiellement portés par des étrangers, surtout des soldats, ce qui en accroît l'importance; ainsi Maximus et Rufus. Enfin à Caesarea, le nom de Faustus, a et ses dérivés paraissent caractéristiques du milieu servile: dans la première période, tous ceux et toutes celles qui les portent sont esclaves ou des affranchis.

Le second trait marquant est le renouvellement complet du matériel onomastique: 44 cognomina et noms uniques se retrouvent durant les deux périodes, alors que près de 410 n'apparaissent que dans l'une ou l'autre des deux périodes. Certains sont même assez fréquents pendant la période durant laquelle ils semblent avoir été utilisés. C'est le cas de Benedicta, Capito, Ingenuus, Montanus pour la première période et de Carus, Iulianus, Marcianus, Niger, Primitivus, Putator, Valens, Veneria ainsi que de Castus, Sapidus et Urbanus parmi les noms latino-africains pour la seconde période. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de tirer des conclusions

chronologiques à partir de telles notations. Un exemple illustre cette impossibilité: Ingenuus est caractéristique de la première période; or dans son étude sur les noms de personnes dans le Norique, G. Alföldy écrit exactement le contraire¹¹³.

L'examen des suffixations des noms latins montre que la suffixation en -io est caractéristique de la première période: sur dix-neuf noms de ce type, quinze sont datables de cette période. Par contre les suffixations en -inus et -ianus sont plutôt, mais de manière moins nette, caractéristiques de la seconde période: cinq noms en -inus et dix en -ianus pour la première période au lieu de quatorze et dix-sept pour la seconde, alors qu'il existe près de 40% de noms en plus dans la seconde période. La plus grande partie de noms en -ianus sont évidemment formés sur les gentilices les plus fréquents à Caesarea comme en particulier Iulianus et Marcianus. Certains de ces gentilices sont également utilisés comme cognomen, ainsi Iulius, Marcius, Domitius, Annius, Marianus; ce sont certainement l'indice d'alliances familiales.

NOMS D'ORIGINE NON IDENTIFIÉE

Une série de noms ont résisté à mes efforts d'identification. En voici les listes.

PREMIÈRE PÉRIODE (I^{er} SIÈCLE AP. J.-C.)

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à genti-lice	nota-ble muni-cipal	nom uni-que	affr.			escl.			soldat	père d'un soldat	offi-cier	étran-ger	REMARQUES
				royal	im-périal	privé	royal	im-périal	privé					
Acriou 21015										+				soldat du num. syrien; de Acrios?
Ancillu (Calpurnia), AE, 1936, 61	+													Ancilla, toponyme celtique?
Aule 21008														
Auniga (Iuli]a) 9348	+			+										affr. de Juba; nom celtique?
Aquestor (Aelius) 9433	+													agues entre dans la composition de noms celtes

¹¹¹ J'ai choisi de placer Hilarus parmi les noms hellénisants cf. n. 55. I. Kajanto le place parmi les noms latins (*Latin Cognomina...*, op. cit., p. 69).

¹¹² Cf. *supra*, p. 169-170.

¹¹³ G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in der römischen Provinz Noricum*, dans *L'onomastique latine*, op. cit., p. 263.

Une observation intéressante peut être faite à partir de ces listes : si le nombre des noms résistant à l'identification est plus important pendant la première période, ce n'est certainement pas un hasard, mais la conséquence de la plus grande variété observée dans l'onomastique de cette époque. Par la suite, la latinisation du matériel onomastique réduit les problèmes d'identification.

CONCLUSION : LATINISATION DE L'ONOMASTIQUE ET PROMOTION JURIDIQUE

Le nom latin est le grand bénéficiaire du déclin de l'usage de ceux qui se rattachent à d'autres groupes linguistiques : sa part passe de moins de 52% à 73% de l'ensemble des *cognomina* et noms uniques. Ce phénomène a une signification sociale ; il est lié à une promotion juridique comme l'ont montré H. Solin pour l'onomastique grecque et M. Benabou pour l'onomastique africaine¹¹⁴. À l'appui de ces thèses, opposons, dans l'onomastique de Caesarea, la tendance statistique générale à l'évolution de groupes particuliers : alors que, dans l'ensemble, la proportion de noms latins fait un bond, dans le groupe des esclaves et des affranchis, celle des noms grecs et hellénisants reste remarquablement stable autour du chiffre de 50%. Inversement, dans le groupe constitué par les soldats et leurs ascendants, la proportion des noms latins entre les deux périodes passe de 46% à 87%. Mais surtout, latinisation de l'onomastique et développement des noms à gentilices sont deux phénomènes parallèles : alors que la part du nom latin passe de 52% à 73%, celle des noms à gentilices double, passant de 36 à 71%¹¹⁵.

Pendant la période qui va d'Auguste à Trajan, plus de la moitié des personnes nommées

sur les épitaphes sont d'origine ou de condition servile. Le groupe des esclaves et des affranchis comprend en effet 25% de l'ensemble de ces gens. Il faut y ajouter la plus grande partie des 26,5% de porteurs de noms uniques dont une petite minorité (10% des 26,5%) utilise le système à filiation, caractéristique des pérégrins. Si l'on déduit du reste de la population les soldats (10 à 11% y compris les ascendants nommés dans la filiation), les quelques membres connus de l'*ordo* et les incertains (de l'ordre de 10%), il reste plus de 27% de porteurs de gentilice, parmi lesquels il faut encore chercher des affranchis qui n'indiquent pas leur origine. Ces derniers sont à rechercher plus particulièrement dans la quinzaine de porteurs de *cognomina* hellénisants.

Dans la période qui suit, au contraire, les esclaves et les affranchis ne représentent plus que 6,5% des personnes nommées sur les épitaphes et les porteurs de noms uniques, 13,5%. Les soldats sont un peu moins nombreux que dans la période précédente (9,3% au lieu de 10,66%). Les membres connus de l'*ordo* représentent près de 4% de l'ensemble. Le pourcentage des autres porteurs de gentilices correspond à 64,6% de l'ensemble. Quelques étrangers et un nombre assez important de cas incertains forment le reliquat. Il faut donc conclure à la fois à la romanisation juridique de la population de Caesarea et au déclin de l'esclavage au second siècle, déclin d'autant plus net qu'au I^{er} siècle après J.-C. la proportion des esclaves était relativement forte.

La structure sociale ainsi mise en évidence et son évolution opposent Caesarea aux autres villes d'Afrique, dont la population paraît avoir compté une plus faible proportion d'esclaves. R. P. Duncan-Jones estime que dans une ville comme Siagu les esclaves étaient 3 000 environ pour 14 000 citoyens au total¹¹⁶

¹¹⁴ M. BENABOU, *La résistance africaine...*, op. cit., p. 491-578 (Le nom).

¹¹⁵ Chiffres obtenus en tenant compte de ce que le nombre des gentilices servant à obtenir le quotient doit être diminué du nombre des noms incomplets : 237-47 =

190 noms à gentilices pour la première période ; 392-41 = 351 noms à gentilices pour la seconde.

¹¹⁶ R. P. DUNCAN-JONES, *City population in Roman Africa*, dans *JRS*, 53, 1963, p. 88 (= *The economy of the Roman empire*, 1974, p. 265-274), évaluation critiquée

Tableau I
**POURCENTAGES DES COGNOMINA ET NOMS UNIQUES APPARTENANT À CHAQUE CATÉGORIE ONOMASTIQUE
 CALCULÉS À L'INTÉRIEUR DES GROUPES SOCIAUX DÉFINIS PAR LA NOMENCLATURE**

Catégories sociales et nomenclature	noms latins		noms grecs et hellénisants		noms africains		noms orientaux		noms celtiques		noms illyriens		noms non identifiés		pourcentages totaux	
	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.
1 – esclaves et affranchis	20,10%	3,20%	42,50%	12%	22,70%		5,50%			30%			10,5%	20%	25,4%	5,4%
2 – porteurs de nom unique	24,9%	9,5%	24,10%	29,40%	55,30%	6%	46,50%	37,50%	14,4%	10%			26,50%		26,66%	13,6%
Total (1-2)	45%	12,70%	66,65%	41,40%	75%	6%	52%	38%	40%				57%		52,06%	19%
3 – noms à gentilices (affranchis et soldats exclus)	37%	62%	18,4%	50%	9%	76,50%	31%	62%	28,50%	30%			37%		28,48%	59,55%
4 – notables	5,50%	5,2%	4,20%	5,50%	6%	6%							5%		4,09%	5,08%
Total (3-4)	41,50%	67,20%													32,57%	64,63%
5 – militaires (et leurs ascendants)	7%	11,50%	5%		7%		17%		50%	20%		100%			10,66%	9,3%
6 – étrangers	2%	1,50%				12%			7,10%						1,4%	1,2%
7 – indéterminés	2,50%	7%	3%	3%	9%					10%			10,50%	80%	3,44%	7,11%
Total général des % (1...+7)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre total de noms	273	366	144	92	44	17	16	8	14	10	15	1	19	5	523	492

Tableau II

**RÉPARTITION DES GROUPES SOCIAUX À L'INTÉRIEUR DES CATÉGORIES ONOMASTIQUES
(LES CHIFFRES CORRESPONDENT AU NOMBRE DE COGNOMINA ET NOMS UNIQUES CONNUS DANS CHAQUE PÉRIODE)**

Catégories onomastiques	esclaves et affranchis		porteurs de nom unique		noms à gentilité et notables		militaires et ascendants		étrangers		indéterminés		total des noms		pourcentages totaux	
	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.	I ^{er} s.	II ^e -III ^e s.
noms latins	55	12	68	35	118	246	19	41	6	6	7	25	273	366	52,2%	73,4%
noms grecs et hellénisants	64	11	34	27	32	50	7				4	4	144	92	26,76%	18,4%
noms africains	10		23	1	4	14	3	2			4	1	44	17	8,35%	3,4%
noms orientaux	1		8	3	5	5	3						16	8	3,06%	1,6%
noms celtiques		3	2	1	4	3	7	1				1	14	10	2,68%	2,03%
noms illyriens							15	1					15	1	2,9%	0,2%
noms non identifiés	2	1	5		8		2				2	4	19	5	4%	0,1%
Total des noms	132	27	140	67	171	318	56	46	6	6	18	35	523	492		
pourcentages totaux	25,14%	5,4%	26,66%	13,6%	32,57%	64,63%	10,66%	9,3%	1,14%	1,2%	3,44%	7,11%			100%	100%

et J. M. Lassère¹¹⁷ trouve ce chiffre élevé. La différence entre Caesarea et ces autres villes tient pour une bonne part à l'absence de recherche systématique sur l'esclavage urbain d'après l'épigraphie : tous les esclaves sont loin d'être identifiés¹¹⁸ et d'autre part on ne tient sans doute pas assez compte de la différence entre le premier et les second et troisième siècles. À Sétif ou Djemila, on trouve une proportion d'esclaves plus faible qu'à Cherchel; cette disparité est due, pour une large part, à ce que le développement de ces villes est postérieur aux années 100 ap. J.-C. Par contre, le cas de Caesarea doit être comparé à celui de Carthage, autre grande cité africaine¹¹⁹. Dans une recherche sur la valeur des épitaphes en tant que source d'une histoire démographique, K. K. Ery a établi une série de courbes et de diagrammes de la répartition des âges de décès pour 31 sites d'Afrique du Nord¹²⁰. Deux sites se distinguent de l'ensemble : Carthage et Caesarea. Ce rapprochement est confirmé par l'étude plus détaillée de J. M. Lassère¹²¹. Quelle que soit la validité (discutable) des moyennes obtenues, leur similitude est un élément de poids pour justifier le rapprochement des deux villes¹²². Dès le premier siècle de l'Empire, Caesarea n'est pas une bourgade rurale d'Afrique du Nord ni un petit port. C'est déjà une ville dont l'étude archéologique nous a montré l'importance monumentale.

«DEUX OU TROIS CHOSES» SUR LA VIE ET LA MORT DES HUMILIORES

Tous ceux qui se sont intéressés à la vie des classes populaires dans l'Antiquité savent que la médiocre place qui leur est faite par l'historiographie n'est pas uniquement due à un (réel) préjugé idéologique des historiens de l'Antiquité qui ont systématiquement privilégié les riches et les Romains au détriment des pauvres et des indigènes. L'archéologie des humbles est la plus difficile à faire car elle porte sur les vestiges qui avaient le moins de chance d'être conservés et sur les gens qui avaient le moins d'accès au durable. Si donc les *domus* de Caesarea constituent un témoignage aisément exploitable sur le genre de vie des riches Romains, l'identification du logement de leurs esclaves prêterait toujours à discussion. Car personne ne peut affirmer avec une certitude absolue que la pauvreté de logements dégagés dans une fouille, pas plus que celle d'une tombe, est en rapport direct avec un quelconque statut servile.

VIE MATÉRIELLE

Pour le cas précis de Caesarea, dans son état actuel, la question est très rapidement traitée, car aucune source ne permet d'évo-

par Y. THÉBERT (*La romanisation d'une cité indigène...*, loc. cit., p. 252 n. 1) qui fait observer que Duncan-Jones inclut tous les habitants de la *civitas*.

¹¹⁷ J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus*, op. cit., p. 428.

¹¹⁸ La préparation d'un catalogue des inscriptions de Cherchel et l'examen attentif du *CIL* VIII, m'ont montré que les *indices* de ce recueil ne donnaient pas les références de tous les individus explicitement mentionnés comme esclaves.

¹¹⁹ C. Courtois écrit : « Seules Caesarea, Leptis Magna et naturellement Carthage atteignaient des chiffres auxquelles on peut supposer quelque ampleur » (*Les Vandales et l'Afrique*, op. cit., p. 109). À propos de l'urbanisme, de la superficie des maisons, de l'intégration du cirque dans l'enceinte, j'ai eu l'occasion de rapprocher Caesarea de Carthage. Discussion sur les évaluations de population, *supra*, p. 79.

¹²⁰ K. K. ERY, *Investigations on the demographic source*

values of tombstone originating from the Roman period, dans *Alba Regia*, 10, 1969, p. 56-60. Les courbes de Ery sont dressées d'après les tables de J. SZILAGYI, *Die Sterblichkeit in den nordafrikanischen Provinzen*, dans *Acta Archeologia hungarica*, 17, 1965, p. 309-334; 18, 1966, p. 235-277; 19, 1967, p. 25-59. Elles ne tiennent pas compte des distinctions de sexe ni de périodes mais, pour la question envisagée ici, elles sont plus parlantes que celles établies par J. M. LASSÈRE (*Ubique Populus*, op. cit., p. 528-537).

¹²¹ ID., *ibid.*, p. 539-540.

¹²² Ce rapprochement peut s'expliquer par des données culturelles (coutume de mentionner l'âge de ceux qui sont morts trop jeunes, sans avoir réalisé ce que leur promettait la vie) ou socio-économiques (forte proportion d'esclaves et surtout des plus déshérités d'entre eux, car on sait quelle est la diversité du monde servile).

quer de manière satisfaisante la vie des *humiliores*. Sur des sites dégagés systématiquement et protégés comme Djemila ou Timgad, on peut observer des habitats autres que les riches *domus* de l'aristocratie. À Cherchel, il n'en est rien. Tout juste connaît-on quelques boutiques, qui ont été présentées plus haut¹²³.

Le monde du travail n'est guère plus accessible par la documentation épigraphique. Elle se réduit aux quelques mentions d'artisans dont la liste a été donnée plus haut et à laquelle il convient d'ajouter l'atelier du sculpteur Murisius¹²⁴. En dehors de la stèle de l'*olearius*, souvent reproduite, on ne dispose d'aucune connaissance particulière sur l'outillage et l'équipement des artisans¹²⁵. Parmi eux, il est bien difficile de distinguer les travailleurs indépendants des esclaves pourvoyant aux besoins de la *familia*¹²⁶. Certains devaient être organisés en collèges professionnels, puisqu'une inscription mentionne les *conlegi fabrorum argentariorum* et *conlegi Caesariensium crescentium* (CIL, VIII, 21106 et ILS, 7286). D'autres collèges étaient funéraires¹²⁷. C'est en effet sur ce que l'on peut appeler la vie spirituelle de ces catégories sociales ou plutôt sur la diffusion parmi elles des modes culturelles romaines, que la documentation est la moins pauvre.

CULTURE ET RELIGION DES CLASSES POPULAIRES

La diffusion des modèles culturels romains.

Les témoignages conservés d'une iconographie populaire à Caesarea sont exceptionnels. Sur les stèles funéraires du premier siècle, un ou plusieurs personnages sont normalement figurés dans une niche évidée sous

l'épithaphe. Ces personnages ne présentent pas un grand intérêt documentaire. Ce sont le plus souvent des enfants représentés tenant une grappe de raisin dans la main droite pendant le long du corps et un oiseau dans la main gauche repliée sur la poitrine, gestes susceptibles d'une interprétation symbolique. Il existe également quelques représentations d'adultes figurés avec les instruments caractéristiques de leur profession : épée, sistre, bâton... Mais deux d'entre elles seulement sont bien conservées : la stèle figurant le marchand d'huile et la plaque représentant le laniste. Il faut y ajouter les stèles de militaires, essentiellement de cavaliers représentés chargeant l'ennemi, iconographie que l'on retrouve dans l'ensemble du monde romain¹²⁸. D'une manière générale, on peut observer qu'à Cherchel il n'a encore jamais été signalé de document iconographique présentant la forte originalité qui a été reconnue aux stèles dédiées au dieu Saturne et dans lesquelles on voit la marque d'une personnalité culturelle africaine¹²⁹. Les documents révélant une tradition artistique non romaine sont exceptionnels et leur rareté oppose ce site à beaucoup de sites antiques africains.

La population de Caesarea apparaît donc fortement romanisée, même dans les manifestations culturelles des classes inférieures. Comment expliquer une telle situation ? C'est la conséquence de la diffusion des modèles culturels adoptés par les classes dirigeantes¹³⁰ dans le peuple de la ville et de la campagne. L'exercice des cultes traditionnels attachés indissolublement à ces modèles culturels joua, à cet égard, un rôle essentiel : à ses cérémonies sont attachés un corps de croyances et de récits appartenant au fond de la culture classique, celle dont les textes fondamentaux sont enseignés aux jeunes nobles. On connaît éga-

¹²³ Cf., p. 68.

¹²⁴ Cf., p. 149-150 ; sur cet atelier, cf. p. 69, n. 256.

¹²⁵ M. Durry, *Musée de Cherchel...*, op. cit., p. 44-45 ; stèle de l'*olerarius*, AE, 1925, 43 bis.

¹²⁶ Cf. *supra*, p. 150.

¹²⁷ Cf. *infra*, p. 207, n. 167.

¹²⁸ Sur ces stèles datables du premier siècle de notre ère, cf. *supra*, p. 84-86. On trouvera une série de fragments de stèles anépigraphes en annexe à ma publication d'une série d'inscriptions de Cherchel dans BAA, 6, 1975-

1976, p. 154-159. Les stèles de cavaliers présentent l'image classique, liée en partie à l'héroïsation du mort, du cavalier chargement un ennemi vaincu (R. CAGNAT, s. v. *equus* dans C. DAREMBERG, E. SAGLIO et E. POTTIER, *Dictionnaire des antiquités...*, op. cit., t. 2, Paris, 1892, p. 786-787.

¹²⁹ M. LEGLAY, *Saturne africain, Les monuments*, Paris, 1961, introduction, p. 5-9.

¹³⁰ Cf. *supra*, p. 107-110.

lement l'origine religieuse des *ludi*. Or dans ce domaine, Caesarea était particulièrement bien dotée puisque la ville possédait la série complète des édifices à spectacles : théâtre, amphithéâtre, cirque et peut-être même un stade¹³¹ ; seul manque un odéon dont aucune trace n'a encore été signalée. Nous avons vu que le fait le plus notable de l'évolution de ces édifices était l'agrandissement de l'amphithéâtre peut-être dans le courant du second siècle et la transformation du théâtre et son adaptation aux combats de gladiateurs¹³². On aurait pu autrefois y voir la preuve d'une barbarisation, sous l'influence des habitudes romaines, d'un centre de culture créé par un roi hellénisé. Mais le théâtre de Cherchel est un théâtre typiquement romain et L. Robert a fait justice de ce thème en montrant que le goût pour les jeux sanglants (combats de gladiateurs et *venationes*) était lié au progrès du culte impérial¹³³.

Autant peut-être qu'à l'augmentation de la population urbaine, l'agrandissement des édifices de spectacles et en particulier celui de l'amphithéâtre peut être dû à leur ouverture aux populations rurales venues à la ville durant les périodes de fêtes. Mais tout dans le décor de la ville, les nymphes des fontaines, les statues du forum, les statues et les mosaïques des thermes, concourait à la romanisation de ces populations. Ces faits doivent rester présents à l'esprit quand on veut aborder les aspects plus complexes de la valeur de cette romanisation. Ont-ils contribué à exciter l'envie des populations rurales, donnant à la prise de Caesarea par Firmus en 371 un aspect de jacquerie analogue à celui que Rostowzcf a cru déclencher dans des troubles du siècle

précédent¹³⁴? Faut-il reconnaître au contraire avec M. Leglay que les pantomimes eux-mêmes ont « contribué à faire pénétrer dans un public très large, en grande partie illettré, les bienfaits historiques, voire moraux, des beaux spectacles et à participer ainsi à la noble tâche de l'élévation du niveau intellectuel des populations »¹³⁵? Faut-il y voir au contraire un processus de déculturation et d'aliénation pour transcrire en notre terminologie moderne la conclusion lucide et pessimiste de Tacite après sa description de la romanisation des Bretons : « ils appelaient civilisation (ici est traduit le mot latin *humanitas*) ce qui contribuait à leur asservissement ». Il est en effet évident que l'adoption d'une culture commune à l'ensemble du monde romain et des populations soumises au pouvoir impérial était un facteur essentiel pour la cohésion de l'Empire et le maintien de l'ordre social établi¹³⁶.

La place limitée des formes non romaines de religiosité.

Une telle situation explique que les formes non romaines de religiosité occupent à Caesarea une place moindre que dans beaucoup de villes africaines. Mais il faut également reconnaître que la documentation essentiellement épigraphique dont on dispose ne se prête pas à ce type de recension et se garde de conclure de l'absence de témoignage à l'inexistence d'une dévotion populaire à l'égard des divinités orientales : qui croirait qu'Isis n'a fait l'objet d'aucun autre culte que celui rendu par les rois Maures¹³⁷? Le hasard met parfois en pré-

¹³¹ Cf. *supra*, p. 33-40.

¹³² J. C. GOLVIN et PH. LEVEAU, *L'amphithéâtre et le théâtre-amphithéâtre de Cherchel...*, *loc. cit.*, p. 832-838.

¹³³ L. ROBERT, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris, 1971, p. 234.

¹³⁴ Cette thèse a été formulée en particulier par M. ROSTOVTSSEF dans *Gesellschaft und Wirtschaft im römischen Kaiserreich*, t. 2, Leipzig, 1930, ch. 10, p. 159-164. Présentation, discussion et bibliographie dans J. GAGÉ, *Les classes sociales dans l'Empire romain*, Paris, 1964, p. 292-294.

¹³⁵ M. LEGLAY, *La vie intellectuelle...*, *loc. cit.*, p. 490.

¹³⁶ Tacite, *Vie d'Agricola*, XXI. Discussion sur la valeur

de ce passage utilisé par M. BÉNABOU (*La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 257) : Y. THÉBERT, *Romanisation et déromanisation en Afrique du Nord; histoire coloniale ou histoire inversée*, dans *Annales ESC*, 1978, p. 72; PH. LEVEAU, *La situation coloniale de l'Afrique du Nord*, *ibid.*, p. 90).

¹³⁷ Ce culte est attesté par Pline (V, 10,5). J. MAZARD (*Corpus nummorum...*, *op. cit.*, p. 80, n° 152) montre que Müller et Charrier ont mal interprété certaines monnaies en y voyant la représentation d'un temple d'Isis. Par ailleurs, des symboles isiaques apparaissent sur certaines monnaies (Id., *ibid.*, p. 93-94). Il n'y a d'ailleurs pas besoin de faire appel à l'influence de Cléopâtre Sélé-

sence d'un témoignage de dévotion populaire isolé comme ce fragment de stèle figurant le lobe d'une oreille, celle du dieu qui a écouté le fidèle¹³⁸. On ne connaît à Caesarea que quelques fragments de lampes décorées du candélabre à sept branches et que quelques noms juifs¹³⁹. Cela permettrait bien difficilement d'évoquer l'existence d'une communauté juive si les *Acta Marcianae* ne mentionnaient un *archisynagogus* du nom de Budarius et avec lui tout un groupe de Juifs¹⁴⁰. La présence d'une telle communauté est normale dans un port, de même que celles de chrétiens sur lesquels on ignore tout jusqu'aux persécutions de Dioclétien¹⁴¹.

Nous sommes heureusement mieux documentés sur les cultes indigènes à la persistance et la résurgence desquels la recherche en histoire des religions antiques porte depuis quelques années un intérêt croissant¹⁴². Le culte africain qui a laissé le plus de témoignages est celui de Saturne, étudié en dernier lieu par M. Leglay¹⁴³. Peu de découvertes nouvelles sont venues allonger la liste déjà substantielle qu'il a donnée de ses ex-voto. Il me semble pourtant utile de la reprendre sous forme d'un tableau intégrant des stèles votives absolument identiques mais où le nom du dieu remercié n'est pas indiqué ci-contre.

La datation que j'ai proposée pour ces ex-voto permet de reposer le problème de leur interprétation. Si tous datent bien du I^{er} siècle ap. J.-C. comme je le pense¹⁴⁴ il est d'autant

plus remarquable d'observer que la proportion des porteurs de gentilices et celle des porteurs de noms uniques sont identiques à celles observées dans l'onomastique de Caesarea au I^{er} siècle ap. J.-C. : 40% et 60%. Les proportions des différents groupes de cognomina et noms uniques (latin, grec, africain) sont sensiblement identiques à celles relevées pour l'ensemble du site : 65%, 25% et 10%. Une conclusion s'impose : le culte de Saturne intéressait l'ensemble de la population de Caesarea.

Ces ex-voto proviennent probablement non d'un temple à proprement parler, mais plutôt d'une *area* de type ou de tradition punique semblables à celles décrites par M. Leglay¹⁴⁵. En second lieu, il faut remarquer qu'on ne connaît encore aucun témoignage certain postérieur à ce lot de documents épigraphiques : l'ex-voto du gouverneur Sex. Baius Pudens (167-170 ap. J.-C.) est dédié à un *deus salutifer* qui peut aussi bien être Esculape ou Apollon que Saturne¹⁴⁶; la série remarquable des statues de Cherchel n'en compte aucune attribuable au Saturne dont le type a été créé au II^e siècle par la statuaire romaine¹⁴⁷.

Si donc Caesarea est bien un des rares sites de Césarienne où des inscriptions mentionnent Saturne antérieurement à l'époque sévérienne¹⁴⁸, il garde à l'époque suivante une situation originale en ce qu'il n'en compte plus aucune au moment où justement les témoignages de ce culte sont les plus nom-

né pour expliquer les influences égyptisantes. A cette époque, elles sont normales dans un grand port méditerranéen. Les témoignages archéologiques du culte d'Isis sont relativement abondants. Cf. le catalogue dressé par S. Boucher-Colozier, dans S. GSELL, *Cherchel antique Iol-Caesarea...*, *op. cit.* : Isis : n° 2, 62; Harpocrate : 79. Statue de Sérapis : P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, *op. cit.*, p. 61, p. 135-136. En 1923, près du Parc Bocquet, on découvrit dans une cachette, une statue d'Isis et une tête d'Harpocrate qui furent mises en rapport avec une fosse et un éventuel sanctuaire (E. ALBERTINI, *BACTHS*, 1923, p. CXXI et 1924, p. XLI; M. DURRY, *Musée de Cherchel*, *supplément*, *op. cit.*, p. 71-72; P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, n° 75 de la liste donnée en complément à S. Gsell, p. 175).

¹³⁸ *AE*, 1980, 963.

¹³⁹ Cf. *supra*, p. 85.

¹⁴⁰ Cf. *supra*, p. 172 et n. 96.

¹⁴¹ Cf. *infra*, p. 214-215.

¹⁴² Comme le rappelle P. A. FÉVRIER, dans son article, *Religion et domination dans l'Afrique romaine*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne*, 2 (= vol. 188 des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*), Paris, 1976, p. 325.

¹⁴³ M. LEGLAY, *Saturne Africain*, *Histoire*, Paris, 1966; *Saturne Africain*, *Monuments*, t. 2, Paris, 1966, p. 314-321.

¹⁴⁴ Cf. *supra*, p. 84-86.

¹⁴⁵ M. LEGLAY, *Saturne africain*. *Histoire*, *op. cit.*, p. 269-272.

¹⁴⁶ *Id.*, *ibid.* *Monuments*, *op. cit.*, p. 321. Mais aussi Jupiter (cf. *Id.*, *Les syncrétismes...*, *loc. cit.*, p. 143, n. 118).

¹⁴⁷ *Id.*, *ibid.* *Histoire*, p. 84-88.

¹⁴⁸ *Id.*, *ibid.*

LISTE DES EX-VOTO

Personnes nommées sur la stèle	caractér. onomast.					métier	Deo	nom du dieu						références	
	gentilice	nom unique	cogn.					Saturno	Deo Saturno	Domino Saturno	Domino	Dio Bono	omission		texte fragmentaire
			latin	grec	africain										
Africanus		+			+								9332		
Allecinus	+				+								20938		
Anus		+	+			+							<i>Libyca</i> , 6,2 ^e sem. 1958, p. 215		
Antistia Galla		+	+				+						<i>AE</i> , 1938, 149		
Aplica		+	+								+		9330		
Atelius Frugi		+	+					+					20965a		
Calli[---]		+	+	+								+	<i>AE</i> , 1980, 962		
Cerdo		+	+				+						20966		
Cornelia Antistia		+	+					+					20965a		
C. Dometius Valent(inus)		+	+					+					<i>AE</i> , 1952, 101		
Dudit Mutumbalis f.		+		+				+					M. Leglay, <i>Sat. afr., Monuments</i> , t. 2, p. 318, n° 6		
Fausta L. Gemini filia			+	+				+					9328 <i>Salditana</i>		
Felix			+	+			+						9335		
Gamu[---]				+	+							+	<i>AE</i> , 1980, 962		
Gorgene			+	+				+					20967		
[I]ngenuis			+	+						+			9329		
M. Iulius Rogatus		+		+						+			20969a		
Iulia		+									+		9336		
Iulia Dapnis		+		+				+					<i>AE</i> , 1952, 102		
Iulia Flava		+		+							+		<i>RAf</i> , 1904, p. 66-67		
Iulia Vitalis Respecti f.		+		+				+					<i>AE</i> , 1938, 149; <i>Rusguniensis</i>		
Macer			+									+	9338		
Rogat[a] Numisi[a]		+		+				+					20969; inversion du gentilice féminin		
Rogata			+	+				+					10938		
Secundio			+	+							+		9330		
---]a Sexsti Dec.												+	<i>AE</i> , 1980, 963		
---]arta				+								+	<i>AE</i> , 1980, 964		
---]arus				+								+	<i>BAA</i> , 6, n° 4		
---]es												+	20968		
---]eia[---												+	<i>BAA</i> , 7, n° 5		
---												+	<i>BAA</i> , 5, p. 175, n° 3		

breux¹⁴⁹. Dans la mesure où le culte de Saturne apparaît comme le témoignage romanisé de la persistance des traditions indigènes,

une telle situation peut s'expliquer par la précocité de la romanisation à Caesarea. Elle trouverait d'ailleurs un parallèle dans l'ono-

¹⁴⁹ Mais il faut être prudent dans l'interprétation de l'absence de documents épigraphiques, dont l'archéologie (stèles anépigraphes, sanctuaires) peut parfois combler

les lacunes; tel est le cas de Timgad (Cf. P. A. FÉVRIER, *Religion et domination...*, loc. cit., p. 319).

mastique d'un site où les noms africains ne sont pas fréquents¹⁵⁰. Mais on connaît l'ambiguïté des phénomènes religieux et tout aussi possible paraît l'interprétation de M. Benabou pour lequel «cette abstention traduit moins la bouderie ou la négligence que la simple indifférence à l'égard d'une divinité considérée comme trop étrangère à l'esprit religieux de l'aristocratie romaine»¹⁵¹.

Le culte de Caelestis est encore peu attesté¹⁵². Par contre Cérès est connue par trois dédicaces de *canistraria* (*CIL*, VIII, 9337, 20960, *AE*, 1976, 737) et peut-être même par un fragment de la dédicace du temple qu'elle aurait eu à Caesarea¹⁵³. J. Carcopino a montré que les *Cereres graecae* introduites à Carthage en 394 av. J.-C. avaient connu une faveur particulière chez les Numides¹⁵⁴. Leur culte aurait été diffusé vers l'ouest par Micipsa plutôt que par Massinissa lui-même selon G. Camps¹⁵⁵. Faut-il voir dans les inscriptions de Caesarea la lointaine conséquence de la diffusion de ce culte sous ce souverain? L'hypothèse peut en être formulée; les historiens et S. Gsell, le premier, ont bien été obligés de s'appuyer sur des témoignages d'époque romaine et même byzantine pour dresser un tableau des croyances africaines à l'époque des royaumes indigènes¹⁵⁶. Cependant cette Cérès peut aussi être la Cérès Maurusia connue par deux textes¹⁵⁷.

¹⁵⁰ Cf. *supra*, p. 166-170.

¹⁵¹ M. BÉTABOU, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 375.

¹⁵² Le seul témoignage de ce culte serait une monnaie signalée par Müller où est figuré un frontispice surmonté d'un croissant (S. Gsell, *Atlas arch.*, *op. cit.*, f. 4, p. 7, col. 2); sur le catalogue de Mazard, une monnaie de ce type figure avec l'inscription AVGVSTI (*op. cit.*, p. 79, n° 144). Voir l'art. de A. Benseddik à paraître dans *AA*, 20, 1984.

¹⁵³ Hypothèse d'E. Albertini dans *BACTHS*, 1923, p. CXVII, n° 1.

¹⁵⁴ J. CARCOPINO, *Le culte des Cereres et les Numides*, dans *RH*, 158, 1928, p. 1-18 = *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1941, p. 13-47.

¹⁵⁵ G. CAMPS, *Aux origines...*, *op. cit.*, p. 229 avec bibliographie; P. A. FÉVRIER, *Le culte des Cereres en Afrique*, dans *BSAF*, 1975, p. 39-43. Réserves de P. A. Février sur les hypothèses de J. Carcopino, cf. *Religion et domination...*, *loc. cit.*, p. 308.

¹⁵⁶ G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie...*, *op. cit.*, p. 219.

Les coutumes funéraires.

Le rite funéraire le plus anciennement attesté, celui pratiqué dans les tombes de la nécropole pré-romaine du cap Tizerine, est l'inhumation. Certaines de ces inhumations sont en position contractée (decubitus latéral fléchi) dont on sait qu'il s'agit d'une tradition indigène. Au Haut-Empire, cette tradition apparaît occultée par la pratique de l'incinération dont le triomphe dès l'époque royale est prouvé par les urnes de marbre, de pierre ou de poterie trouvées dans les *columbaria* des affranchis royaux¹⁵⁸. Il semble qu'il s'agisse alors d'une semi-crémation: dans les urnes, on recueille encore des débris osseux¹⁵⁹. Par contre dans les tombes du II^e siècle, la crémation est complète et effectuée sur place comme le montre la présence d'un lit de terre brûlée sous les tombes¹⁶⁰. Dans ce cas, un mobilier funéraire est placé dans la tombe: une ou deux lampes, une monnaie, des plats et cruches en nombre variable. Certains mausolées font pourtant exception à la règle: aucun matériel ne se trouvait dans les cendres; c'est sans doute qu'il était déposé à la surface de la chambre funéraire¹⁶¹. Résurgence de l'ancienne pratique ou mode nouvelle, l'inhumation qui ne paraît plus pratiquée dans les nécropoles urbaines du Haut-Empire, à l'except-

¹⁵⁷ *ILALg.*, t. I, 2033 (*Madauros*); *BACTHS*, 1935, p. 348. Évoquons enfin pour terminer cette présentation des cultes attestés à Caesarea une plaque de marbre sur laquelle est gravée une inscription qui peut être un exemple de syncrétisme: *Deorum / A*C*L*A*ST / FAVSTVS*OF*AR*. Le développement de la seconde ligne est incertain. S'il fallait lire *Deorum A(ugustorum)*, on aurait un nouvel exemple d'une formule syncrétiste (M. LEGLAY, *Les syncrétismes...*, *loc. cit.*, p. 148). La qualité du dédicant montre qu'il ne s'agit sans doute pas d'un culte officiel.

¹⁵⁸ P. DE LHOTELLERIE, *Notice sur les découvertes qui ont été faites dans le colombarium de la campagne Riffard près de Cherchel*, dans *RAf*, 6, 1856-1857, p. 441-446 = *RA*, 14, 1857-1858, p. 403-406 et pl. 316. PH. LEVEAU, *Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 100-148.

¹⁵⁹ PH. LEVEAU, *ibid.*, p. 135.

¹⁶⁰ *Id.*, *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1974, p. 145.

¹⁶¹ Par exemple, *Id.*, *ibid.*, p. 107-110.



Fig. 34 – Une cupule de la nécropole occidentale : la niche (brisée), la stèle, le conduit de libation.

tion des tombes d'enfants¹⁶², redevient le rite funéraire le plus commun à la fin du second siècle ou au début du troisième siècle. La précocité relative du triomphe de ce rite et la présence d'une inhumation en position contractée dans une *area* de la nécropole occidentale¹⁶³ témoignent en faveur d'un lien entre les inhumations de l'époque pré-romaine et celles du III^e siècle.

Il a été rappelé plus haut que, d'une certaine manière, l'organisation des nécropoles reflétait celle de la société et que les *colombaria* étaient l'un des meilleurs témoignages archéologiques de la puissance des *familiae*¹⁶⁴. Au même titre, les *areae* funéraires découvertes dans les nécropoles de la ville¹⁶⁵ peuvent

¹⁶² ID., *ibid.*, tombes sous tuiles n° 3 et 4, p. 80-81; tombes en jarre, p. 148.

¹⁶³ ID., *ibid.*, p. 162.

¹⁶⁴ Cf. *supra*, p. 111.

¹⁶⁵ S. GSELL, *Les Monuments Antiques de l'Algérie*, t. 2, Paris, 1901, p. 397-401, considère les *areae* comme caractéristique des cimetières chrétiens, bien qu'il relève la présence d'*areae* païennes à Carthage (*ibid.*, p. 397 n. 4). L'*area* de la nécropole occidentale de Cherchel dont il a été question plus haut est certainement du Haut-Empire. Elle n'était évidemment pas la seule.

¹⁶⁶ Pour les *tenuiores*. J. P. WALTZING (*Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. 1, Louvain, 1895, p. 114 sq.) pensait que l'interdiction des collèges professionnels par César puis par Auguste, à

être mis en rapport avec des collèges funéraires qui constituaient l'une des seules associations licites¹⁶⁶. L'épigraphie funéraire en

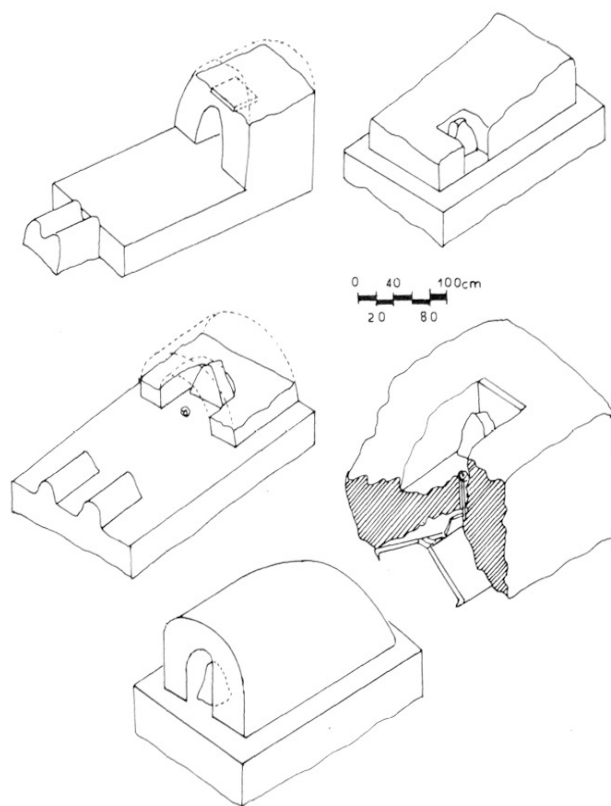


Fig. 35 – Cupules maçonnées de la nécropole occidentale.

fournir quelques rares exemples dont un texte fragmentaire qui paraît montrer que s'y côtoyaient des soldats, des affranchis (*argentarius*, *notarius*, *paedagogus*)¹⁶⁷. Les *areae* entouraient des monuments individuels assez di-

la suite de leur rôle durant les guerres civiles, avait été générale. Actuellement on croit plutôt que seuls les *collegia tenuiorum* avaient été interdits et que plus tard un *senatus-consulte* aurait autorisé en bloc tous ceux qui se contentaient d'être des associations de secours mutuel (cf. G.-C. PICARD et J. ROUGÉ, *Textes et documents relatifs à la vie économique et sociale dans l'empire romain*, Paris, 1969, commentaire à l'inscription *CIL*, XVI, 2112, p. 113-114).

¹⁶⁷ Des sodalités funéraires apparaissent sur les épitaphes 20953 et 21071; les inscriptions *BACTHS* 1900, p. CLI, n° 2 et *BAA*, 7, n° 183 sont probablement des fragments de listes de collèges; dans le texte fragmentaire *BAA* 7, n° 183 il paraît être question de repas funéraires.



Fig. 36 – Une cupule monolithe; à droite de l'épitaque, la niche que l'on voit sur les cupules maçonnées (RAF, 1905, p. 84, n° 12).

vers : pyramide tronquée et table funéraire en sigma (mensa)¹⁶⁸, stèles à fronton triangulaire, bases parallélépipédiques, pentagonales ou même rondes¹⁶⁹, autels funéraires. Mais le

monument le plus répandu est la cupule qui semble caractéristique des II^e et III^e siècles. On la rencontre fréquemment sous la forme maçonnée. Certaines sont analogues à celles étudiées par S. Lancel et M. Bouchenaki dans les nécropoles de Tipasa¹⁷⁰. Mais une particularité distingue les cupules de Caesarea : un certain nombre comporte des niches abritant parfois une ou même deux stèles et il en existe même des exemplaires monolithes¹⁷¹. Une table funéraire d'offrande analogue à celles de Tipasa était ordinairement construite dans l'axe de la cupule et un conduit de libation descendait vers la tombe. Des plaques de marbre semblables à celles des *columbaria* étaient fixées sur la partie antérieure de la cupule¹⁷². Ce monument était placé sur la tombe soit directement soit avec interposition de fragments de jarre ou de tuiles placées en dos d'âne. Avec ce type de monument on peut sans doute véritablement parler d'une tradition africaine¹⁷³. À partir du III^e siècle, la tombe sous tuiles cesse peu à peu d'être protégée par un monument funéraire.

¹⁶⁸ PH. LEVEAU, *Une mensa de la nécropole occidentale de Cherchel, Karthago*, 18, p. 127-131.

¹⁶⁹ CIL, VIII, 21334; PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...* loc. cit., n° 120.

¹⁷⁰ S. LANCEL, *Tipasitana IV*, loc. cit., p. 171-181. M. BOUCHENAKI, *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (1968-1972)*, Alger, 1975.

¹⁷¹ Ces cupules étaient nombreuses dans la nécropole dite de la CADAT (cf. Ph. Leveau, *Recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea Mauretaniae)* (1880-1961), dans AA (à paraître), sondages I et II. Il existe à Cherchel des cupules analogues à celles de Tipa-

sa (Id., *Les hypogées de l'oued Nsara...*, loc. cit., p. 241, fig. 32).

¹⁷² Cf. supra, p. 84.

¹⁷³ S. LANCEL, *Tipasitana IV*, loc. cit., p. 178-179 avec renvoi pour la bibliographie à D. JULIA, *Les monuments funéraires en forme de demi-cylindre de la province romaine de Tarragonaise*, dans *Mélanges de la Casa de Velasquez* 1, 1965, p. 29-72. Cf. également I. BERCIU et W. WOLSKI, *Un nouveau type de tombe à Apulum et le problème des sarcophages à voûte dans l'Empire romain*, dans *Latomus*, 24, 1970, p. 919-965.

CHAPITRE VI

L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Au début de son récit de la guerre de Firmus, Ammien Marcellin décrit en termes catastrophiques la situation de Caesarea, «ville naguère opulente et célèbre»: «quand Théodose y fut entré, ayant constaté qu'elle était presque complètement brûlée par des incendies qui avaient pris une grande extension, et ayant vu des pierres d'une épouvantable blancheur, il décida d'y faire cantonner pour le moment la première et la deuxième légion, afin qu'en transportant à l'extérieur les tas de débris consumés, elles y établissent une ligne de défense pour la protéger d'une nouvelle attaque des barbares» (Histoire, XXIX, 5, 18)¹. La réalité indéniable de ces destructions ne doit cependant pas être exagérée. Une lettre de Symmaque appuyant une demande de moratoire fiscal déposée par l'évêque Clément de Césarée nous apprend qu'en 380 le trésor impérial réclamait aux notables de la cité les trésors du fisc sur lesquels Firmus avait fait main basse (Lettres, I, 64). Ces gens n'apparaissent pas ruinés, mais seulement incapables de prendre à leur charge le remboursement des contributions de toute la province. Il convient donc d'examiner avec circonspection la documentation, à vrai dire assez médiocre, dont nous disposons.

L'ONOMASTIQUE TARDIVE À CAESAREA

LA CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS

Il n'existe à Cherchel que deux inscriptions datées, l'une de 342 (*CIL*, VIII, 21414) et l'autre de 358 (*ibid.*, 21417). En conséquence, la formule funéraire reste le seul critère de datation. C'est un critère relativement incertain et en tout cas imprécis. Mais, étant donné la largeur des fourchettes chronologiques adoptées, cette imprécision n'est pas trop grave. J'ai donc rangé parmi les inscriptions tardives toutes celles qui présentaient des signes de «christianisme», c'est-à-dire où étaient utilisées des formules telles que *in pace*, *requiescit*, *Memoria*. On sait d'ailleurs qu'il y a une imbrication entre les concepts de christianisme et d'Antiquité tardive, onomastique chrétienne et onomastique de la fin de la romanité². L'invocation à la *Memoria* pose en particuliers quelques problèmes; en Sitifienne, la formule apparaît dès le début du III^e siècle³; que penser de sa localisation en fin d'inscription (*memoria eorum*, *BACTHS*, 1932-1933, p. 309, n° 1) ou encore de l'initial *ob memoriam* (*CIL*, VIII, 20946)?⁴. Ces doutes concer-

¹ Cl. Lepelley a consacré une notice à Caesarea dans *Les cités de l'Afrique au Bas-Empire*, t. 2, Paris, 1981, p. 513-520 et 547-548.

² H. I. MARROU, *Problèmes généraux de l'onomastique chrétienne*, dans *L'onomastique latine*, op. cit., p. 430-434.

³ P. A. FÉVRIER, *Remarques sur les inscriptions funéraires datées de Maurétanie Césarienne orientale*, dans *MEFR*, 64, 1964, 1, p. 124.

⁴ Ainsi l'épithaphe *CIL*, VIII, 20946: *Ob memoriam mariti sui Val(erii) Silvani Trierarchi, Celia Monnata cupulam super stitem rogis eius; vixit an(nis) XLI, m(ensibus)*

nent un petit nombre de textes, mais la question n'est pas sans importance dans la mesure où elle amène à nuancer une opinion sur le maintien ou la disparition du gentilice. C'est qu'en fait, à Caesarea, on dispose d'un petit nombre de textes présentant des caractéristiques indubitables de christianisme : chrisme⁵, symboles chrétiens de l'ancre et de la colombe⁶, formulaire (*domus aeterna*)⁷, *alleluia* (BACTHS, 1954, p. 139), *ad sanctos*⁸, ou fonction sacerdotale d'une des personnes nommées⁹.

Le nombre des gentilices est faible : 9 ou 11 gentilices (selon la date assignée à l'épithèque *CIL*, VIII, 20946) en regard de 49 noms uniques et cognomina. Ils se décomposent en 4 Iulii, 1 Aurelius, 1 Aelius, 3 Flavius et 1 Marcius, essentiellement donc des gentilices impériaux très fréquents. Mais aucun ne mentionne un prénom ni une filiation traditionnelle. C'est donc dire qu'à Caesarea, dans les inscriptions funéraires on ne retrouve pas ce conservatisme onomastique qui caractérise certains sites d'Afrique du Nord, en particulier Altava¹⁰. Sur les 49 noms uniques et cognomina, 8 sont hellénisants (17%); mais tous sauf Alcinius sont formés par suffixation; 3 sont africains ainsi peut-être qu'un quatrième (Tilauge), un nom (Fridila) est germanique et tous les autres sont latins. Parmi ceux-ci les suffixations en *ianus*, *inus*, *ilius* et surtout *ius* représentent plus de 27% du total (13 noms), ce qui correspond à une tendance déjà notée au renouvellement du matériel onomastique¹¹. Cette onomastique ne présente pas de

caractère spécifiquement chrétien. On ne décompte que deux noms tirés du Nouveau Testament : Iohan[es et Petrus, un nom caractéristique du Christianisme africain, Quotvuldeunis. Repentinus, nom dans lequel peut s'exprimer une idée chrétienne, et Saturninus nom africain ou de martyr africain, peuvent à la rigueur entrer dans cette catégorie. Mais la proportion de ces noms reste faible (7%).

Comme il a été annoncé plus haut¹², les connaissances portant sur l'aristocratie locale dans l'Antiquité tardive sont encore plus médiocres que celles portant sur le Haut-Empire. Sur les deux inscriptions relatives à des *curatores* attribuables à cette période, il manque le nom des titulaires¹³. L'inscription *CIL*, VIII, 21014 nous fait connaître la famille d'un *officialis* occupant le rang de *sesquiplarius*, dans l'*officium* du gouverneur de la Sitifienne voisine. Dans la mesure où le personnage est qualifié de *primi loci*, il y a quelques raisons de penser qu'il s'agit d'un *officialis ex ordine* et que sa famille est de rang décurional¹⁴. Il figure d'ailleurs parmi les rares personnages dont le gentilice est mentionné. Deux autres textes doivent par ailleurs être cités. Sur l'inscription assez mystérieuse dite de l'area de Novi il est question d'un certain M. A. I. Severianus, *c.v.*, que Gamurrini et De Rossi ont proposé d'identifier à Marcus Antonius Severianus¹⁵, mais qui pourrait aussi être un Annius. L'autre texte, non daté, mentionne un Valerius Faustus, *puer clarissimus*, dont les rapports avec Caesarea ne sont pas évidents¹⁶. Rappelons enfin, pour terminer cette brève

V, *d(i)ebus* X. Dans ce cas une datation au début du III^e siècle est rendue vraisemblable par le rite funéraire (incinération) et par le grade du défunt (triérarque dans la flotte dont on sait qu'elle était stationnée à Cherchel au Haut-Empire). Les deux gentilices ne peuvent donc être utilisés dans les listes des noms de l'antiquité tardive.

⁵ BAA, 7, n° 232; *CIL*, VIII, 9590, 9591, 21431.

⁶ Cf. BAA, 7, n° 224, auxquelles il faut ajouter 21435.

⁷ BACTHS, 1930-1931, n° 6, p. 23; en Césarienne orientale, cette formule apparaît sur des textes de 360 et de 374 : P. A. FÉVRIER, *Remarques sur les inscriptions...*, loc. cit., p. 125.

⁸ *CIL*, VIII, 20958 = 9585.

⁹ *CIL*, VIII, 9586 (*presbyter*), 21417 (*sacerdos*), 21418 (*episcopus*); BACTHS, 1954, p. 139.

¹⁰ En général : N. DUVAL, *Observations sur l'onomasti-*

que dans les inscriptions chrétiennes d'Afrique du Nord, dans *L'onomastique latine*, op. cit., p. 447-455; en particulier J. MARCILLET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*, Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, 1968.

¹¹ N. DUVAL, *Observations sur l'onomastique...*, loc. cit., p. 454.

¹² Cf. *supra*, p. 98.

¹³ Cf. *supra*, p. 92 (tableau).

¹⁴ C. LEPALLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 1, Paris, 1979, p. 175-276.

¹⁵ Hypothèse reprise par S. GSELL (*s.v. Cherchel*, dans F. CHABROL et H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. 3, 1^{re} partie, Paris, 1948, col. 2176 et n. 11 et 12).

¹⁶ Cf. *supra*, p. 118, n. 165.

LES GENTILICES

NOM ET RÉFÉRENCE	notable	étranger	soldat	officier	affranchi	cognomen latin	cognomen hell.	cognomen afr.	cognomen autre	REMARQUES
Aelius Placentus 21420						+				<i>sesq. off. pro. sitif.</i> , 342 ap. J.-C. père du précédent mère d'Honoratus restitution du gentilice
Fl(avius) Honoratus 21014						+				
Fl(avius) Honoratus 21014						+				
Fl(avia) Saturnina 21014						+				
Iulius Castus, <i>BACTH</i> , 1917, p. CXLVI						+				
Iulia Ae[l]i(j)ena, <i>BAA</i> , 7, n° 225						+				
Iulia Monis, <i>BACTH</i> , 1932-1933, p. 309, n° 1						+	+		<i>memoria eorum</i>	
Iulia Tutta 9509						+				
M.A.I. Severianus 20958	+									<i>c(larissimus) v(ir)</i>
--]us Zenon 21423							+			

LES COGNOMINA GRECS ET HELLÉNISANTS

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à gentilice	notable	nom unique	REMARQUES
Abascantesia 21431			+	du grec Ἀλχίνοος racine Ἄσπερ- du grec Caedes
Alcinus 9586			+	
Asterius 20958			+	
Caeditis 21422a			+	
Euelpius 20958				
Portesis, <i>BAA</i> , 7, n° 227			+	
Potinus, <i>Libyca</i> , 1958, p. 216, n° 6				
Zenon (---]us 21423	+			

LES COGNOMINA ET NOMS UNIQUES AFRICAINS

Monnata (Celia) 20946	+		
Monis (Iulia), <i>BACTH</i> , 1932-1933, p. 309, n° 1	+		
Suttun, <i>BAA</i> , 7, n° 227			

NOM GERMANIQUE

Fridila 21424			+
---------------	--	--	---

NOMS NON IDENTIFIÉS

Po[---]osus, <i>BACTH</i> , 1954, p. 139			+
Tilauge 21433			+

LES COGNOMINA ET NOMS UNIQUES LATINS

NOM ET RÉFÉRENCE	nom à gentilice	notable	nom unique	REMARQUES
Ae[i]jena (Iulia), <i>BAA</i> , 7, n° 225	+			
Amanda 21421			+	
Aufidius 21422			+	
Caritas 9586			+	
Castus (Iulius), <i>BACTH</i> , 1917, p. CXLVI	+			
Crescens, <i>Libyca</i> , 1959, p. 240, n° 5			+	
Cresce[ns] 21418			+	évêque
Cres]centia 21423			+	
Faventius, <i>BACTH</i> , 1917, p. CXLVI			+	grand-père de Iulius Castus
Gratianus, <i>BAA</i> , 7, n° 227			+	
Honoratus (Flavius) 21014	+			<i>sesq. off. prov. Sitif.</i> 342 ap. J.-C.
Honoratus 21014				père du précédent
Iuliana 9586	+			
Mamme 21425			+	
Pere[gri]nus 20959			+	
Petrus 9590			+	
Placentus 21420			+	
Pullus 21426			+	
Quartin]us a 9510			+	
Quinta, <i>Libyca</i> , 1959, p. 240, n° 5			+	
Quintilia, <i>BACTH</i> , 1917, p. CXLVI			+	mère de Iulus Castus
Quotvuldeunis, <i>BAA</i> , 7, n° 232			+	
Repentius, <i>BACTH</i> , 1917, p. CXLVI			+	père de Iulius Castus
Restutus, <i>BAA</i> , 7, n° 254			+	
Rogata 9586			+	
Saturas 21427			+	
Saturnius 21428			+	
Saturnina 21014				mère de Iulius Honoratus
Scantia, <i>RAf</i> , 1903, p. 122, n° 12			+	
Severianus (M.A.I.) 20958	+	+		<i>c(larissimus) v(ir)</i>
Tutta (Iulia) 9589	+			
Venantius 21434			+	
Victor 9586			+	prêtre
Victor 21432			+	
Vitula 9591			+	

LES COGNOMINA ET NOMS UNIQUES TIRÉS DU NOUVEAU TESTAMENT

Iohan[us], 9588
Petrus, 9590

énumération, que Symmaque avait des propriétés en Maurétanie et que l'on a invoqué d'éventuels liens entre cet aristocrate païen et les *curiales* de Caesarea pour expliquer l'appui qu'il apporta à l'évêque Clément dans sa demande de moratoire fiscal (*Lettres*, I, 64).

On voit donc qu'il est difficile de mettre

sur le même plan les résultats obtenus dans l'étude du nom à Cherchel dans l'Antiquité tardive et aux périodes antérieures. Les noms connus à Cherchel dans la dernière période ne représentent que moins de 15% de ceux connus dans chacune des périodes précédentes¹⁷. Ce chiffre n'est absolument pas repré-

¹⁷ A Carthage, I. Kajanto décompte 1588 noms sur les inscriptions dites païennes et 1505 sur les inscriptions dites chrétiennes (*Onomastic studies in the early christian*

inscriptions of Rome and Carthage, Helsinki, 1963, p. 58).

sentatif de l'importance de la ville et de sa population. Des questions de coutumes locales interviennent certainement¹⁸. Mais l'archéologie est heureusement là pour aider à corriger ou nuancer l'impression de déclin qui résulte de la seule étude du matériel épigraphique.

LA FIN DE L'ANTIQUITÉ ET LE MAINTIEN DE LA VIE URBAINE

D'une certaine manière les restaurations de l'enceinte¹⁹, celles des thermes occidentaux²⁰ et les travaux continus effectués sur le forum qu'ont mis en évidence les fouilles de la mission algéro-anglaise²¹, montrent que l'idée d'un irrémédiable déclin urbain au IV^e siècle doit être abandonné. Mais la plus évidente preuve de l'impossibilité d'accepter l'image d'une ville ruinée par les événements de 371, telle que la présente Ammien Marcelin et telle qu'elle a été reprise à la suite de S. Gsell²², réside dans l'étude de l'architecture privée des riches maisons caesaréennes. Le nombre de maisons sur lesquelles on dispose de quelques renseignements est relativement important : plus de 30. Certes quelques-unes ne sont connues que par des fragments de mosaïques²³. Aucune n'a fait l'objet d'une publication scientifique systématique. Pourtant les plans connus permettent de remarquer la fréquence relative des salles de réception à abside dont la mode semble se répandre à

partir du III^e siècle²⁴. Les plus particulières d'entre elles sont les salles à abside outrepassée dont deux exemples au moins ont été signalés : dans la maison de la mosaïque de Thétis et Pélée et dans la maison ouest du Tennis-Club²⁵. On connaît en outre des salles à abside simple dans quatre autres maisons²⁶ et une salle à triple abside²⁷. Ces salles de banquet ou de réception à abside doivent bien sûr être distinguées des salles à niche voûtée en cul-de-four ; de telles niches étaient destinées à recevoir des statues²⁸. Les archéologues qui s'y sont intéressés ont remarqué que ces maisons avaient eu une histoire compliquée ; ils ont noté des arrachements de pavements anciens, des superpositions de mosaïques²⁹. Une des découvertes les plus importantes à cet égard a été la mise en évidence par J. Lassus dans les années 1960 du caractère tardif (IV^e-V^e siècle) de certaines mosaïques. Ses constatations ont été corroborées par H. Stern dans une étude plus récente sur des mosaïques ornant un nymphée-abside³⁰. Enfin, elles ont été confirmées par des sondages stratigraphiques pratiqués par P. A. Février ; celui-ci écrivait dans la rubrique « Recherches et Travaux en 1966-1967 » du *Bulletin d'Archéologie Algérienne* : dans la maison ouest du Tennis-Club, « les sondages ont seulement donné, sous la mosaïque de Vénus marine, de la sigillée D. Même chose sous la mosaïque de Thétis et Pélée au sud du Parc Bocquet. Dans une *domus* de Kaïd-Youssef, d'autres sondages ont montré l'existence de très nombreux remaniements de plan et fait constater la coexistence, dans le dernier état de la

¹⁸ La coutume de graver des inscriptions sur pierre est plus particulière au Haut-Empire. D'autre part, il est fort possible que les nécropoles chrétiennes aient été plus détruites que les plus anciennes.

¹⁹ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, *op. cit.*, p. 162-163.

²⁰ Cf. *supra*, p. 52 et 62.

²¹ Cf. *supra*, p. 42.

²² S. GSELL, *Cherchel, antique Iol-Caesarea...*, *op. cit.*, p. 28.

²³ PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, *loc. cit.*, n° 2 et 3 par exemple.

²⁴ Sur la multiplication des absides, cf. J. LASSUS, *La salle à sept absides de Djemila-Cuicul*, dans *AA*, 5, 1971, p. 193-207. Autre exemple : P. A. FÉVRIER, *Remarques sur*

le paysage d'une ville à la fin de l'Antiquité : l'exemple d'Aquilée, dans *Antichità altoadriatiche*, 19, 1981, p. 202-209 (salles à abside prises pour des oratoires).

²⁵ PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, *loc. cit.*, n° 8 et n° 12.

²⁶ *Id.*, *ibid.*, n° 4, n° 21 et n° 30.

²⁷ *Id.*, *ibid.*, n° 2.

²⁸ Grande salle du portique nord de la maison de Kaïd-Youssef, maison de l'Apollon, maison de la propriété Berbacha (*Id.*, *ibid.*, n° 24, n° 3, n° 1).

²⁹ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958*, dans *Libya, arch., épigr.*, 7, 1959, p. 231-240, p. 234.

³⁰ H. STERN, *Fontaine de Neptune au Musée de Cherchel*, dans *AA*, 15, 1980, p. 285-302.

maison qui a commencé d'être habitée peut-être au I^{er} siècle ap. J.-C., de mosaïques anciennes (I-II^e) et d'autres pavements plus tardifs»³¹.

Ces preuves matérielles de la prospérité de la bourgeoisie urbaine au IV^e siècle viennent très utilement contrebalancer la pauvreté de la documentation épigraphique sur une période qui a été trop rapidement considérée comme celle du déclin urbain³².

LA CHRISTIANISATION DE LA SOCIÉTÉ

La diffusion du christianisme à Caesarea antérieurement à la Paix de l'Eglise est prouvée par quelques passions de martyrs plus ou moins bien datées³³ et par quelques textes épigraphiques et reliefs approximativement datés par le symbole de l'ancre³⁴. On ignore quelles furent les incidences réelles du triomphe de la nouvelle religion. Quelques bases trouvées dans les thermes de l'ouest portent la mention *de sordentibus locis* que l'on interprète comme la preuve du soin que l'on aurait récupéré des statues et des bases après l'abandon des temples auxquels elles étaient

attachées³⁵. De fait d'ailleurs, nous avons observé que le décor des riches maisons d'époque tardive ne dénonçait aucun changement culturel et personne ne peut dire que le propriétaire de la maison ouest de Tennis dont une exèdre était décorée d'une toilette de Vénus ou celui de la maison de la mosaïque de Thétis et Pélée n'était pas chrétien³⁶. On voit un évêque de la ville entretenir d'excellentes relations avec le chef du parti païen à Rome³⁷. De même avons-nous vu que, dans l'onomastique d'époque tardive, le christianisme de la société ne se traduit que par l'apparition d'un nombre réduit de noms³⁸. Les nécropoles chrétiennes ne se différencient pas davantage de manière fondamentale des nécropoles païennes : celles-ci connaissent déjà l'organisation en *area* et le remplacement de l'incinération par l'inhumation, qui est le rite funéraire le plus ancien en Afrique du Nord et qui n'avait jamais cessé d'être pratiqué, ne s'explique pas uniquement par le christianisme³⁹. Les fouilles conduites dans des secteurs des nécropoles urbaines où l'on sait de manière incontestable qu'il y eut des cimetières chrétiens, montrent la superposition des tombes chrétiennes et païennes et leur localisation ne peut s'expliquer que par une continuité du sacré, comme si au lieu de

³¹ S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Recherches et travaux en 1967*, dans *BAA*, 3, 1968, p. 3.

³² En ce sens Caesarea rejoint le cas de la majorité des villes de la moitié orientale du Maghreb dont C. Lepelley vient de montrer la vitalité au Bas-Empire. Sur la datation trop haute des mosaïques africaines, cf. J. P. DARMON, *Les mosaïques en Occident*, I, dans *ANRW*, 12, 2^e partie, Berlin-New-York, 1981, p. 275-284.

³³ Listes dans l'article de S. GSELL, s.v. *Cherchel*, dans F. CHABROL et H. LECLERQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 3, 1^{ère} partie, Paris, 1948, p. 1269-1270 : Fabius (*Analecta Bollandiana*, 1890, t. 9, p. 123; P. MONCEAUX, *Histoire Littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. 3, Paris, 1905, p. 122-126), Marciana (*Acta sanctorum*, t. 1, p. 569, (9 janvier) P. MONCEAUX, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 156-158); Théodota et ses sept fils dont les gesta sont perdus (Martyrologe hiéronymien, cf. P. Monceaux, *op. cit.*, p. 154).

³⁴ V. WAILLE, *Nouvelle Mission archéologique à Cherchel*, dans *BACTH*, 1902, p. 358 = P. MONCEAUX, *Monuments du Musée de Cherchel*, *ibid.*, p. 329-330; P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, *op. cit.*, p. 26 = *CIL*, VIII, 21421;

J. A. MARTIGNY, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, 2^e éd., Paris, 1877, p. 40 = P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, *op. cit.*, p. 36; P. MONCEAUX, *Histoire littéraire...*, *op. cit.*, t. 2, 1902, p. 122-123; L. LESCHI, *Découvertes épigraphiques et archéologiques à Cherchel*, dans *BACTH*, 1932-1933, p. 311 = *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaine*, Paris, 1957, p. 395-396; Ph. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 7 (à paraître), n^o 224 et 274. Pour un commentaire de l'inscription dite de l'area de Novi (provenant en réalité de la nécropole de l'oued Rassoul, cf. *supra*, p. 29 et n. 24) de *CIL*, VIII 9590 on se reportera à Y. DUVAL, *Loca sanctorum Africae*, Rome, 1982, t. 1, p. 380-384.

³⁵ Sur ces inscriptions, cf. *supra*, p. 53, n. 143 et p. 6, n. 195.

³⁶ Ph. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, *loc. cit.*, p. 117, n^o 8 et 12.

³⁷ Clément évêque de Caesarea et Symmaque (cf. SYMMAQUE, *Lettres*, I, 64).

³⁸ Cf. *supra*, p. 210.

³⁹ Ph. LEVEAU, *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1971-1974, p. 145-150.

culte païen s'était substitué une chapelle chrétienne⁴⁰.

L'Église de Caesarea n'échappa pas aux problèmes posés à l'Église africaine par le schisme donatiste : en 411, elle était partagée entre deux évêques, le donatiste Emeritus et le catholique Deuterius. En 418, saint Augustin vint y prêcher apparemment sans grand succès⁴¹. D'autre part la récente étude de F. Decret révèle l'existence *in partes Caesarienses* d'une cellule manichéenne attestée par un billet de délation qu'il date de l'époque de saint Augustin. Il s'agit d'une simple mention qui ne dit rien de très précis sur l'implantation de la secte à Caesarea⁴². Tels sont les rares épisodes connus de son histoire que l'épigraphie éclaire très médiocrement. Peu

de découvertes nouvelles ont en effet été faites depuis l'article de S. Gsell paru dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* où l'on trouvera un bilan des connaissances épigraphiques archéologiques et littéraires ainsi qu'une liste des évêques⁴³. Quelques épitaphes peuvent y être ajoutées⁴⁴. Les seules nouveautés notables concernent la pénétration du christianisme dans la campagne : une église a fait l'objet de fouilles sur le site littoral des Trois-Îlots; mes prospections m'ont amené à identifier une ou peut-être même plusieurs églises⁴⁵. Enfin et surtout les fouilles algéro-anglaises entreprises au centre de la ville ont conduit à la découverte d'une basilique chrétienne, la seule connue de manière certaine sur ce site⁴⁶.

⁴⁰ Id., *Les hypogées de la rive gauche de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Cherchel*, dans AA, 11, 1977, p. 254-256; *Fouilles anciennes sur les nécropoles antiques de Cherchel*, AA, 12, 1978, p. 94-95; *Recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea Mauretaniae) (1880-1961)*, dans AA, à paraître; on trouvera dans cette dernière étude le plus intéressant exemple de continuité avec des données épigraphiques (inscriptions funéraires chrétiennes et païennes, stèles à Saturne) et archéologiques (mausolées, sarcophage et, sans doute, preuve archéologique du rite du *refrigerium* connu à Tìpasa).

⁴¹ Saint Augustin, *Retractiones*, II, LI; *Epistolae*, CXC, 1; CXCIII, 1; *De doctrina christiana*, IV, LIII; *De gestis cum Emerito, Sermo ad Caesarensis Ecclesiae plebem*; *Contra Gaudentium*, I, XV. En 411, il y avait deux évêques : le donatiste Emeritus et le catholique Deuterius (cf. S. LANCEL, *Actes de la conférence de Carthage en 411*, t. 1, Paris, 1972, p. 186-187 (Le voyage d'Augustin à Césarée en 418)).

⁴² P. DECRET, *L'Afrique manichéenne (IV^e-V^e siècle)*, *Études Augustiniennes*, Paris, 1978, p. 194-195.

⁴³ S. GSELL, s.v. *Cherchel*, loc. cit., col. 1271-1272. Liste des évêques également dans J. L. MAIER, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et Byzantine*, Institut suisse de Rome, Rome, 1973, p. 120. Plus généralement, pour tous

les personnages importants nommés, on peut se reporter à A. MANDOUZE, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne (303-533)*, Paris, 1982.

⁴⁴ Ph. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans BAA, 7 (à paraître), n° 224, 225 et 232.

⁴⁵ J. LASSUS, *Une église déblayée aux Trois-Îlots près de Cherchel*, dans BACTHS, 1955-1956, p. 119-121; M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique...*, loc. cit., p. 139. Hypothèses relatives à la présence d'églises, cf. *infra*, p. 407-408.

⁴⁶ N. BENSEDDIK et T. W. POTTER, *Rapport préliminaire sur la fouille du forum de Cherchel*, à paraître dans un supplément au *Bulletin d'archéologie algérienne*. La transition de l'Antiquité au Moyen-Âge est la période sur laquelle les connaissances sont appelées à faire le plus de progrès car c'est aussi une de celles qui ont longtemps le moins retenu l'attention. Deux communications au colloque sur l'Afrique du Nord du 108^e Congrès des Sociétés savantes (Grenoble, 6-9 avril 1983), dont j'ai eu connaissance pendant la correction des épreuves, le montrent : celle de N. Benseddik pour ce qui est du site même de Cherchel (*De Caesarea à Cherchel : premiers résultats de la fouille du forum*) et celle de G. Camps pour le cadre provincial (*Rex Maurorum et Romanorum. Recherches sur le royaume de Maurétanie du V^e au VII^e siècle*).

CHAPITRE VII

INTRODUCTION À LA GÉOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE DE LA RÉGION DE CHERCHEL

Ainsi que je l'ai expliqué dans l'avant-propos à ce travail, les circonstances et le désir de mettre en évidence l'assise matérielle de la ville romaine m'ont rapidement amené à sortir de la ville pour en étudier la campagne. Ce sont le cadre et les méthodes de cette prospection que je voudrais présenter dans cette introduction à l'étude des campagnes de Caesarea.

DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE CHERCHEL

LES GRANDS TRAITS DU RELIEF

Une nette opposition physique existe entre d'une part les plaines alluviales, le plateau littoral et les bassins néogènes qui prolongent la Mitidja, et d'autre part la zone montagneuse qui isole les plaines du Chélif à la fois de la mer et de la Mitidja et constitue la majeure partie de la région étudiée.

Ce massif montagneux comprend du sud au nord :

1) – les Zaccar, bombement anticlinal de calcaire liasique culminant à 1 579 m, à moins

de 7 km de la plaine du Chélif dont l'altitude est inférieure à 300 m ;

2) – la crête du Bou-Maad développée sur plus de 40 km au-dessus de 1 000 m jusqu'à la limite ouest de la feuille de Marceau ;

3) – l'Atlas de Cherchel, parallèle à la crête de Bou-Maad dont il est séparé par le sillon post-mitidjien¹.

Seuls le versant nord du Bou-Maad et tout l'Atlas de Cherchel sont dans la limite de cette étude. L'Atlas de Cherchel qui en constitue le centre, forme un massif de 8 à 9 km d'épaisseur, culminant vers 600 m. Ce relief est enfin rendu plus complexe par un volcanisme qui, affectant les bordures du sillon, a développé des épanchements volcaniques que les oueds descendant du Bou-Maad traversent par des gorges rendant difficile la communication entre la zone des bassins néogènes et les petits bassins intérieurs².

Par rapport à ce pôle montagneux, les régions de plaine occupent une surface réduite, discontinue et périphérique : un étroit plateau littoral lié à des terrasses tyrrhéniennes (alt. 15-20 m), plusieurs couloirs de plaine de quelques centaines de mètres de large correspondant aux oueds littoraux, deux petits bassins néogènes (Menacer et Touares) qui constituent la terminaison occidentale du sillon

¹ L. GLANGEAUD, *Étude géologique de la province d'Alger*, Bordeaux, 1932, p. 47-49.

² Comme il arrive fréquemment en Afrique du Nord :

H. ISNARD, *Le Maghreb*, coll. Magellan, Paris, 1971, p. 12-13.

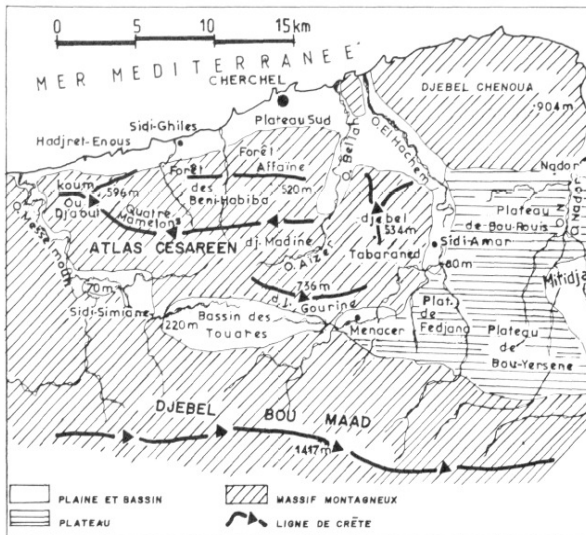


Fig. 37 – Géographie physique de la région de Cherchel.

post-mitidjien. La discontinuité entre ces deux zones géographiques est soulignée par des placages forestiers correspondant à des affleurements de flysch au bas des versants de l'Atlas³.

LES SOLS ET LA VÉGÉTATION NATURELLE

Quatre formations principales se rencontrent (fig. 39) : les calcaires, les marnes et

marno-calcaires, les grès et conglomérats, les facies volcaniques et flysch qui donnent des sols rocailloux. Les calcaires massifs déterminent les reliefs abrupts du Chénoua (lias massif) et de la zone axiale de l'Atlas de Cherchel, du djebel Tabarraned aux Quatre-Mamelons. Ces calcaires d'âge crétacé supérieur et éocène inférieur⁴ sont durs et siliceux. Ils permettent l'enfoncement des eaux de pluies, mais le sol superficiel est souvent extrêmement mince et érodé. Les deux formations principales sont les marnes et les marno-calcaires allant de la fin du crétacé au miocène. Les oueds y ont évidé des vallons en berceau. Ils donnent des sols acceptables si on peut les irriguer, mais en fait leur fertilité est variable. Les marnes gréseuses du miocène inférieur (facies cartenien) développées sur le versant nord de l'Atlas de Cherchel au-dessus et à l'ouest de Sidi-Ghilès à la limite du Bou-Maad, au sud du bassin néogène de Menacer et des Touares donnent des sols compacts difficiles à travailler. Par contre les calcaires marneux du cénomanien développés sur le versant sud de l'Atlas de Cherchel sont favorables à la culture de l'orge. Quant aux argiles helvétiques du miocène moyen que l'on rencontre dans le bassin de Menacer et à l'est des Touares, elles donnent de bons résultats dans le domaine des céréales, si elles sont bien cultivées.

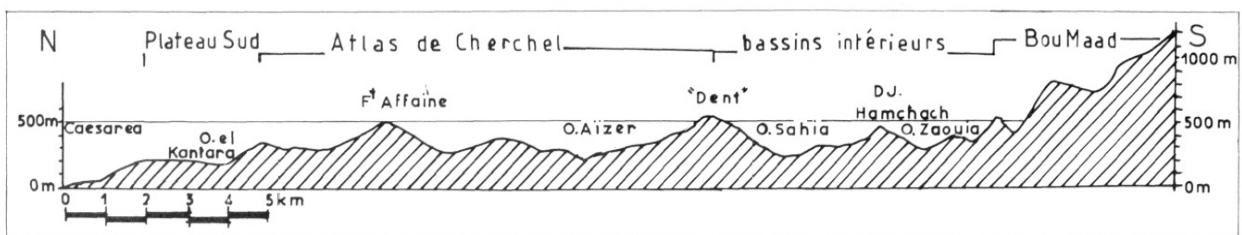


Fig. 38 – Coupe topographique du plateau littoral au djebel Bou-Maad.

³ C. LEPVRIER, J. MAGNÉ, et J. SIGAL, *Données stratigraphiques et structurales sur les formations telliennes d'une partie du Tell septentrionale (secteur compris entre Cherchell, Miliana, El Asnam et Ténès Algérie)*, dans *Bull. de la soc. géol. de France*, 12, 1970, n° 5, p. 794-804, avec cartes. Je remercie particulièrement C. Lepvrier des précieuses indications qu'il a pu me donner. L'étude d'ALAIN PERRODON (*Étude géologique des bassins néogènes sublitto-*

raux de l'Algérie occidentale, Publication du Service de la carte géologique de l'Algérie (nelle série), Bulletin n° 16, Alger, 1957) ne traite que des trois bassins sublittoraux de l'Algérie occidentale : bassin du Bas-Chélif, bassin du Moyen-Chélif, bassin de la Tafna.

⁴ Réputés à tort cénomaniens dans les Quatre-Mamelons (C. LEPVRIER, J. MAGNÉ et J. SIGAL, *Données stratigraphiques...*, loc. cit., p. 800).

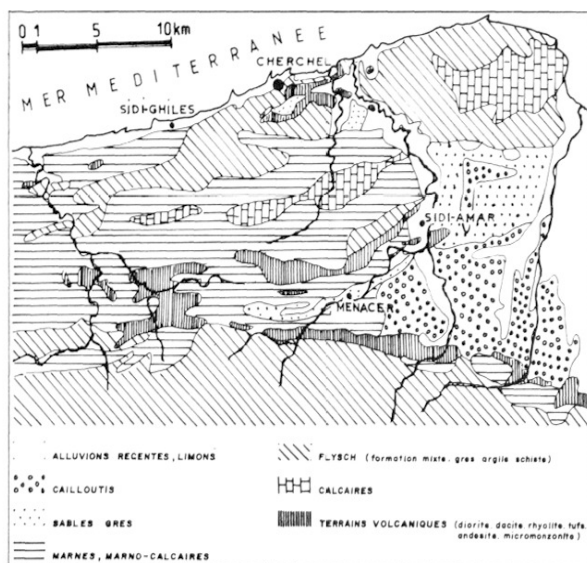


Fig. 39 – Les facies géologiques.

D'une manière générale sur les pentes l'érosion est violente. Les pentes très fortes sont affectées de coulées de solifluxions se traduisant par d'importants décrochements. Sur les pentes moyennes et faibles, la nature des argiles détermine l'évolution vers des formations de type vertisol, tandis qu'au niveau des plaines il se produit des phénomènes d'hydromorphie en profondeur. Pour tous un travail important est nécessaire afin de compenser l'effet asphyxiant de l'excès d'argile.

Les facies volcaniques (ryolithe, dacite, andésite de Menacer à Sidi-Simiane; tufs volcaniques du cap Blanc, micromonzonite du Koub Oudjout) donnent des sols rocaillieux sur lesquels se développent des forêts. De même les formations crétacées du type flysch (formation mixte d'argiles, marnes dures, de grès et de schistes) correspondant aussi bien aux terrains primaires du revers nord du Chenoua qu'aux formations autochtones de la forêt des Beni-Habiba et du Bou-Maad donnent des terrains pauvres couverts de forêts ou de broussailles. Les facies gréseux et conglomératiques (sables et alluvions) de la base du

miocène et du pliocène supérieur développés dans la partie orientale de la région donnent de bonnes terres à vigne. Au sud de Cherchel (Plateau sud) et dans la région de Menacer, ils constituent des zones aquifères.

Les vallées alluviales des oueds Bellah/Aizer, de l'oued el Hachem, le plateau littoral sont recouverts de sols lourds argileux, plus ou moins sableux ou limoneux, issus de l'érosion des formations schisto-marneuses et éruptives de l'arrière-pays. Ils sont fertiles lorsqu'un travail convenable compense l'effet asphyxiant de l'excès d'argile et conviennent aux cultures céréalières, maraîchères et fourragères. Normalement, ils tendent à donner des sols bruns, calcaires et calciques. Seules en sont exclues les cultures arbustives réclamant des sols plus sableux.

Les forêts couvrent une part importante de la superficie: pour la commune de Sidi Ghilés, P. Faizant évalue le taux de boisement à 46%⁵. La monographie de l'arrondissement de Cherchel donnait un taux général de 44%⁶. L'ancienneté du peuplement de la région rend impossible la détermination de la végétation primitive.

Nous retrouvons évidemment les principales formations caractéristiques du type végétal du domaine méditerranéen⁷. La forêt de chênes-lièges représente encore d'importants boisements dans le Bou-Maad, sur les versants arrosés et les terrains schisteux; le sous-bois peu pénétrable est constitué de fougères arborescentes. On le retrouve également en quelques points de la forêt des Beni-Habiba sur l'Atlas de Cherchel. Le plus souvent il ne s'agit pas de peuplements purs, mais des chênes verts s'y mêlent. Le chêne vert qui a presque disparu sur la côte tient encore une grande place dans la zone montagneuse. Toute la partie inférieure du massif jusqu'à 800 m est colonisée par le pin d'Alep qui donne des forêts denses, surtout sur les sols calcaires. Dans le Bou-Maad il est associé au chêne-liège ou au chêne vert. Sur la côte, se développe un

⁵ P. FAIZANT, *De Novi à Sidi-Ghilés ou du village agricole colonial au village de l'Algérie indépendante*, Mémoire de maîtrise, Géographie, Institut de Géographie d'Alger, Université Paul Valéry, Montpellier, juillet 1974, p. 17.

⁶ Département d'Orléansville. *Monographie de l'arrondissement de Cherchell*, février 1959 (ronéotypée), p. 19.

⁷ J. DESPOIS, *L'Afrique du Nord*, Paris, 1964, p. 86-91.

sous-bois de lentisques, philaria, chêne-ker-mès. Enfin, là où la forêt a disparu on trouve l'habituel maquis de lentisques, oliviers, doums, genêts, diss, bruyères arborescentes qui se développent particulièrement bien sur les terrains argilo-marneux et les grès.

LE CLIMAT ACTUEL

Les précipitations.

La région se situe climatiquement dans la zone de transition entre l'Algérie orientale humide et l'Algérie occidentale sèche dont on hésite à placer la limite sur le Chenoua ou sur Alger⁸. De fait la décroissance des précipitations d'est en ouest est très nette : Alger : 647 mm ; Cherchel : 635 mm ; Gouraya : 600 mm ; Ténès : 545 mm. Cette région appartient encore à la zone relativement humide. Les deux centres de précipitations maximales sont évidemment les deux massifs montagneux du Chénoua (moyenne annuelle 1 054 mm) et du Bou-Maad qui reçoivent plus d'un mètre d'eau par an. La majeure partie de l'Atlas de Cherchel et les bords du Bou-Maad reçoivent plus de 700 mm, la zone située au-dessus de la courbe des 300 m en reçoit encore plus de 600 (fig. 40).

Ces pluies relativement importantes tombent évidemment essentiellement en huit mois, de la fin du mois d'octobre au plus tôt, à la fin du mois de mai, avec un maximum en décembre et janvier, ce qui constitue une saison pluvieuse relativement longue. Les trois mois d'été sont pratiquement secs. En fait la répartition annuelle des précipitations est sujette à de grandes variations : certaines années il ne pleut pratiquement pas en décem-

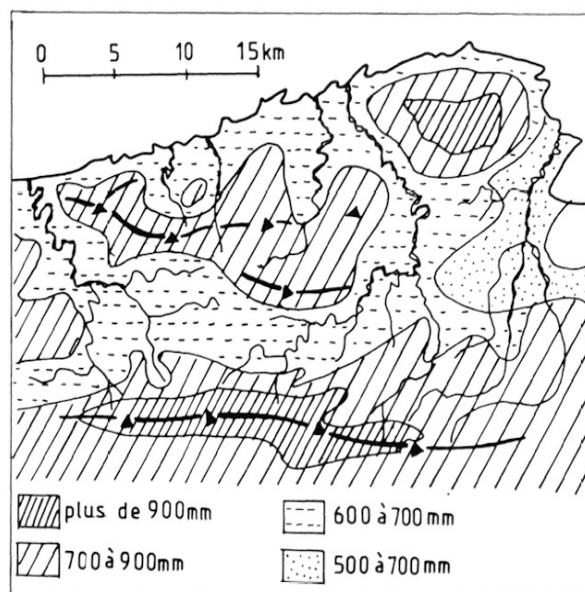


Fig. 40 – Carte pluviométrique de la région de Cherchel (d'après Seltzer).

bre et janvier et le maximum se déplace en mars et avril (l'hiver 70-71, les pluies eurent lieu à la fin du mois de décembre et les paysans de la montagne faillirent ne pas pouvoir semer).

La pluie tombe sous forme d'averses courtes et très violentes en 82 jours en moyenne. Cela rend plus aigus les problèmes de rétention de l'eau. Les schistes du Bou-Maad sont susceptibles d'en retenir des quantités importantes ; la constitution de ces réserves est d'ailleurs favorisée par la couverture forestière. De fait, de grosses sources alimentent toute l'année les oueds qui en descendent. Les calcaires des Quatre Mamelons et du Tabarraned, les terrains volcaniques, forestiers et les plateaux villafranchiens ont des propriétés analogues et peuvent alimenter des sources assez importantes. Un certain artésianisme

⁸ X. YACONO, *La colonisation des plaines du Chélif*, Alger, 1955-1956, p. 136, renvoyant à E. F. GAUTHIER, *Structure de l'Algérie*, Paris, 1922, p. 154 et p. 162. Cette situation se retrouve dans le domaine de la végétation : « Le *Callitretro-Rosmarinetum* qui constitue l'expression la plus orientale de la callitriaie oranaise disparaît entre Bou-Ismaïl et Zeralda. À propos du *Lonicro-Quercetum*, on dit que c'est dans les versants septentrionaux du Chénoua que se terminait l'Algérie orientale. Inversement le kermès pénètre en coin jusqu'à Cap Ténès et les espèces

vraiment orientales de dépassent pas la Kabylie (R. NÈGRE, *Carte au 50000^e de Tipasa*, dans *Mémoires de la société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, n° 8, n.s., Marseille, 1964, p. 43 et n. 1 ; cf. également, p. 20 à propos de l'association *Erica arborea* et *Simethis bicolor* que l'on retrouve en Kabylie). Sur le climat de l'Algérie, on se reportera à l'étude de P. SELTZER, *Le climat de l'Algérie*, Alger, 1946, d'où sont extraits toutes les données chiffrées utilisées ici.

existe dans le Bou-Maad et la vallée de l'oued el Hachem. Mais ces réserves sont dans l'ensemble limitées; dans les bassins, les marnes qui constituent l'essentiel du sol favorisent le ruissellement empêchant ainsi la constitution d'une nappe phréatique; sur le littoral, les alluvions et colluvions argileuses jouent un rôle identique. Les sources sont nombreuses mais de débit limité: rares sont celles qui donnent plus de 10 l. à la minute. Sur le plateau littoral, la nappe est à 12 m de profondeur et elle est insuffisante. Pour cette raison, l'avenir agricole des plaines alluviales et du plateau littoral est conditionné par la construction de barrages qui seuls peuvent procurer les quantités d'eau nécessaires au développement des cultures maraîchères⁹.

L'hygrométrie varie entre un minimum estival de 50% et un maximum hivernal de 90 à 95%.

Les températures.

L'amplitude n'est que de 12°75 avec un maximum de 24°40 en août, un minimum de 11°65 en janvier et une moyenne annuelle de 17°80 (fig. 41).

La situation d'abri fait du climat de Cherchel un des plus agréables en période d'été. On ne rencontre des moyennes estivales analogues que dans les stations d'altitude ou, au bord de la mer à Ghazaouet (Nemours) et Serraidi (Bugeaud) qui ont des moyennes et des maxima inférieurs. A titre indicatif, le maximum absolu relevé et la moyenne brute des maxima mensuels observés ne sont que 38°6 et 34°1 alors qu'ils sont 47°2 et 37°8 à Ténès, 44° et 37° à Alger port et 42°6 et 35°4 à Bou-Ismaïl (Castiglione). En fait il faut distinguer la côte de l'intérieur. Tous les ans, il neige sur les sommets du Bou-Maad même si la neige ne tient pas plus de quelques jours. La différence entre la côte et l'intérieur n'est pas imputable seulement à l'altitude qui entraîne une baisse normale de la température. Cher-

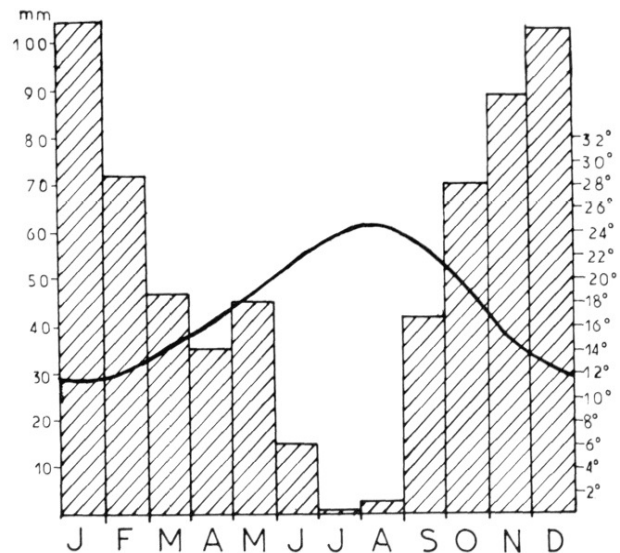


Fig. 41 - Diagramme thermo-pluviométrique de la station de Cherchel.

chel doit la douceur de son climat à une situation abritée des influences de l'intérieur.

La plaine du Chélif qui s'étend au sud de notre région est selon X. Yacono, caractérisée par un «climat sublittoral semi-aride ou encore, en faisant intervenir la végétation, un climat sublittoral steppique, climat que l'on retrouve par exemple dans la vallée du Sébaou et dans la Soummam en Algérie, la plaine de la Medjerda en Tunisie, la vallée de l'Ebre en Espagne»¹⁰. Il a montré que ces caractéristiques étaient dues à l'extension vers l'est, vers l'Algérie humide, de l'aridité de l'Algérie occidentale, du fait des reliefs du Bou-Maad et des Zaccar dont l'altitude rompt l'harmonie entre la pluviométrie de la côte et celle du Chélif et d'autre part à la surchauffe qui détermine au-dessus du Chélif l'existence d'une colonne d'air relativement chaude à caractère ascendant¹¹. On peut considérer réciproquement que le Bou-Maad et les Zaccar arrêtent les influences de l'intérieur. Mais la douceur des influences maritimes est bloquée sur la côte par l'Atlas de Cherchel. De la sorte, en période de grande chaleur et surtout de

⁹ Des barrages sont prévus sur l'oued el Hachem en amont de Sidi Amar, à Fedjana et sur l'oued Djera, à l'ouest de Sidi Simiane.

¹⁰ X. YACONO, *La colonisation...*, op. cit., p. 140.

¹¹ Id., *ibid.*, p. 136.

sirocco, il existe une différence de plusieurs degrés entre le littoral à l'ouest de l'oued Belah et d'autre part l'oued el Hachem, le bassin de Menacer et des Touares qui climatiquement constituent l'extrémité occidentale de la Mitidja. Ces influences sont nettes surtout l'été. Ainsi, en juillet, il peut exister des différences d'une dizaine de degrés entre le littoral et l'Atlas de Cherchel : souvent la sirocco ressenti au sud du Chénoua et dans le bassin de Menacer n'atteint pas Cherchel. Le fait n'est pas sans importance pour l'interprétation des ruines de l'intérieur dans lesquelles il est impossible de voir des lieux de villégiature d'altitude; car l'été la fraîcheur est au bord de la mer.

LES POSSIBILITÉS AGRICOLES

Les zones favorables à la vie humaine sont donc la bordure littorale, la vallée de l'oued El Hachem et les bassins néogènes de Menacer et des Touares qui réunissent les conditions favorables : sols fertiles, possibilité d'irrigation, circulation aisée. Les zones défavorisées sont les versants des montagnes, le Bou-Maad aux sols caillouteux et maigres, aux bassins isolés par des barres volcaniques que les oueds franchissent en de profondes gorges, la zone volcanique de l'ouest et la bordure sud de l'Atlas de Cherchel, également volcanique, le versant nord de l'Atlas de Cherchel où reparaissent les formations géologiques du Bou-Maad. La partie centrale de l'Atlas occupe une position intermédiaire : des lignes de crête régulières favorisent la circulation, les calcaires sont susceptibles de retenir des eaux qui ressortent un peu plus bas au niveau des marnes où les oueds ont évidé des vallons en berceau; les fissures des dômes

calcaires sont même susceptibles de recevoir des arbres. Mais il est évident que la prospérité de cette région est plus particulièrement liée à des techniques de mise en culture.

Dans l'ensemble, les possibilités agricoles sont meilleures qu'il ne peut sembler de prime abord. La première impression de pauvreté que donne cette région¹² est due à la disposition des zones les moins fertiles, en particulier des flysch; ceux-ci occupent les versants nord de l'Atlas de Cherchel et sud/sud-ouest du Chénoua, de sorte qu'ils s'offrent d'abord à la vue du voyageur venant de la Mitidja, tandis qu'à l'arrière-plan, à l'horizon, émergent les hauteurs forestières du Bou-Maad constituées de formations géologiques analogues. Par contre, les bassins néogènes de Mehacer et des Touares, les quelques vallées intérieures, le versant sud plus fertile n'apparaissent pas. Les sommets calcaires de l'Atlas de Cherchel vus de la plaine, surtout le djebel Tabaraned, semblent impropres à toute agriculture. En fait, si la pente et la médiocrité des terres arables en font un terroir évidemment peu favorable à la céréaliculture, ils offrent de bonnes conditions pour l'arboriculture. Les arbres peuvent en effet pousser leurs racines dans les trous de culture que constituent les fissures du calcaire.

Une telle constatation est importante, car s'il est évident que les sols ont été considérablement érodés depuis l'Antiquité, il ne l'est pas moins que la pauvreté actuelle de ces collines est en grande partie explicable par l'absence d'arboriculture. La prospérité antique de cette zone s'explique très naturellement par la plantation d'oliviers. On peut reprendre pour cette région les remarques de Tchalenko sur l'olivier dans le massif du *Belus*¹³. Les raisons de la pauvreté actuelle des montagnes des Beni-Menacer sont d'origine humai-

¹² X. YACONO, *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'Ouest du Tell algérois*, Paris, 1953, p. 28.

¹³ G. TACHALENKO, *Villages antiques de Syrie du Nord*, Paris, 1953, p. 69 (Conditions du sol) : « un sol calcaire, avec cuvettes et fissures profondes remplies d'une terre meuble, fertile, qui ne retient pas l'eau en surface; un relief assez varié, qui permet de choisir pour les plantations l'exposition la mieux ensoleillée et la mieux aérée, la

mieux protégée contre les vents trop chauds de l'été ou trop froids de l'hiver. L'espacement de 8 à 10 m nécessaire à l'olivier permet d'utiliser des terrains à surface rocheuse, mais pourvus de fissures où les arbres, plantés avec intelligence, parviennent à couvrir toute la superficie ». Sur ces conditions géographiques de la culture de l'olivier, voir en particulier : D. FAUCHER, *Géographie agraire*, Paris, 1949, p. 316-317.

ne; aucune calamité physique ne s'est abattue sur le pays. Les sols étaient certes plus épais dans les montagnes durant l'Antiquité mais il est douteux qu'il puisse s'agir d'un facteur décisif : les conditions économiques et politiques de l'époque romaine ont permis l'utilisation des potentialités biologiques de l'étage oléocératonien dans toute la région¹⁴.

LE CADRE HISTORIQUE

LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE

Dans les premiers chapitres, il a été question des origines de l'habitat urbain et de l'évolution de la ville à l'époque romaine. J'ai eu l'occasion de souligner l'incertitude des connaissances historiques sur la fin de l'Antiquité et la période médiévale. La ville reste prospère aux IV^e et V^e siècles¹⁵; la continuité de l'habitat dans le centre urbain paraît réelle durant toute la période médiévale contrairement à l'impression qui ressort de la lecture des géographes médiévaux¹⁶. En fait la renaissance du XVI^e siècle, liée à l'installation des Andalous à la suite de la prise de Grenade en 1492¹⁷, est en rapport avec le développement de la guerre de course à laquelle l'arrivée des corsaires turcs donna une impulsion décisive. La Cherchel andalouse et turque n'a pas encore été étudiée comme elle le mérite-

rait. Certes le fort construit par les Turcs en 1518 a été détruit à la veille de la seconde guerre mondiale. Mais malgré l'ouverture de nouvelles rues, de vieilles maisons subsistent dans le quartier ancien correspondant à la partie sud de la ville actuelle délimitée par les anciennes rues du 2 mai 1840, de Monastir, Jules-Belle, de la Marne et de Verdun et demeure également la vieille mosquée turque que les Français avaient transformée en hôpital au lendemain de la prise de la ville.

L'ignorance dans laquelle nous sommes de l'histoire de la région qui s'étend aux alentours est encore plus profonde. À l'époque moderne, trois tribus se partageaient l'ensemble géographique qui a fait l'objet de la présente prospection : à l'est, la tribu du Chénoua dont la moitié occidentale se trouvait sur le territoire de la commune de Cherchel, celle des Beni-Menade qui n'intéresse la région étudiée que pour une zone très marginale au sud-est et surtout la grande tribu des Beni-Menacer. C'est sur le territoire de cette dernière que s'est déroulé l'essentiel de ma prospection, à telle point que j'avais un moment pensé en utiliser les limites pour fixer celles de ce travail. La tribu des Beni-Menacer occupe les deux versants du massif montagneux interposé entre la mer et les plaines du Chélif, entre les deux vieilles villes arabes de Cherchel et de Milianah. Elle constitue la partie orientale d'un vaste ensemble berbérophone s'étendant entre la Mitidja et le méridien de Ténès¹⁸. À l'ouest, l'oued Messelmoun

¹⁴ R. NÈGRE, *Carte au 50 000^e de Tipasa*, loc. cit., p. 55 : Toute la région couverte par l'association *Hedysarum capitatum* et *Asteriscus maritimus* « appartient à un étage intermédiaire entre le subhumide chaud de la chêneraie à liège et thuya et le subhumide de la chêneraie d'yeuse sèche. Du point de vue des potentialités biologiques, les parties les plus gréseuses et les moins calcaires appartiendraient encore au chêne-liège, le reste étant du domaine de l'Oléo-Ceratonien, avec, en limite supérieure, des arrivées de chêne-vert. Bien entendu, c'est dans cet étage de végétation, où les conditions étaient les plus favorables, que les Romains, avec leurs sens biologique extraordinaire, introduisirent l'oléiculture » (cf. *infra*, p. 466, n. 6).

¹⁵ Cf. *supra*, p. 213-214.

¹⁶ On trouvera la liste de ces textes dans l'article de G. YVER, s.v. *Shershel*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, Pa-

ris, 1934, t. 4, p. 361-362.

¹⁷ Id., *ibid.*, renvoyant à Léon L'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. de l'Italien par A. EPAULARD, Paris, 1956, t. 2, p. 345. Sur le peuplement andalou de Cherchel, cf. également E. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 1, Leyde-Paris, 1950, p. 350, n. 3; F. BRAUDEL, *Les Espagnols en Afrique du Nord de 1492 à 1577*, dans *RAf*, 1928, p. 184-233 et p. 351-428. À ces listes de textes, on peut ajouter une description de Piri Reiss dans le *Kitabi Bahriya* publiée par R. Mantran (*La description des côtes de l'Algérie dans la Kitabi Bariya de Piri Reiss*, dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 15-16, 1973, p. 162).

¹⁸ La plus ancienne notice sur les Beni-Menacer est contenue dans le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie en 1843*, p. 430 sq. Les dossiers de délimitation de la tribu constitués en application du

les sépare des Beni-Ferah; à l'est, la limite avec les Beni-Menade est constituée par les oueds el Hachem et Fedjana. Au sud-est, ils sont limités par les Righa, le territoire de Miliannah, la tribu arabophone des Aribis et les Beni-Ghomerian berbérophones.

Les dialectes berbères de cette région sont très différents de ceux des Kabyles du Djurdjura qui ne les comprennent pas; par contre ils s'apparentent aux parlers chaoui¹⁹. Il s'agit d'une paysannerie berbère ancienne héritière des sanhadja, c'est-à-dire de l'élément berbérophone le plus anciennement en place et le plus stable du Maghreb central²⁰. Leur nom même est énigmatique: il peut être traduit par la périphrase: «Les fils de celui qui reçoit de Dieu la victoire». Mais on peut aussi le rapprocher de l'ethnique de l'évêque Victor *Manaccenseritanus* de la liste de 484²¹. La tribu comprenait huit fractions principales: Bou-Maad et Zaccar au sud, Tidaf, Beni-Salah, Beni-Abdallah, Ouled-Arbi, Taourira, Beni-Habiba, Mazer et Haiouana au nord. À l'époque turque, les Beni-Menacer relevaient de la province d'Alger et appartenaient à un Outhan portant leur nom et s'étendant jusqu'à l'oued Damous. En fait, le contrôle du gouvernement turc ne s'exerçait vraiment qu'aux environs immédiats de Cherchel.

On sait qu'à partir du XV^e siècle les progrès des chrétiens entraînèrent une réaction de l'Islam particulièrement forte dans les oa-

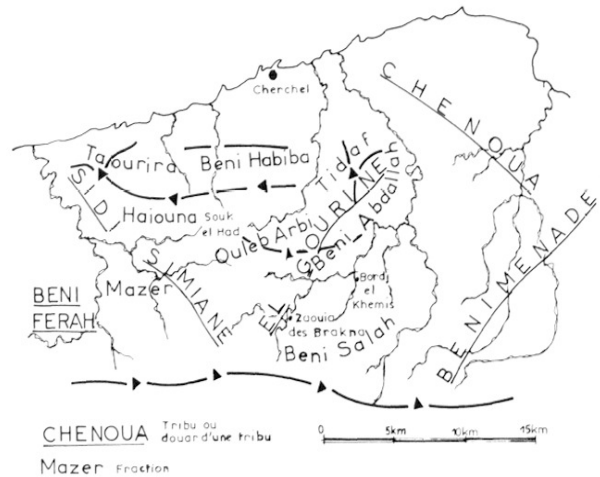


Fig. 42 – Organisation traditionnelle des douars du nord de la tribu des Beni-Menacer (Sidi-Simiane et El Gourine).

sis du Sud où se levèrent de saints marabouts. Un grand nombre partirent en particulier de Seguiet-el-Hamra et se dirigèrent vers l'actuelle Algérie²². Telle serait l'origine des deux grandes familles qui dominent l'histoire de Cherchel au moment de la conquête française: les Ghrobini, marabouts de la ville de Cherchel, qui dominaient les tribus de l'ouest, Beni-Zioui, Beni-Haoua, Zatima, Beni-bou-Mileuk²³ et les Brakna plutôt originaires de la région de Médéa, mais installés au cœur de la tribu des Beni-Menacer dans une zaouia située dans une étroite vallée au pied du massif

Senatus-Consulte de 1863 contiennent une brève introduction historique (Dépôt des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, Dossiers d'application du Senatus-consulte).

¹⁹ Ces dialectes n'ont pas encore suffisamment été étudiés pour qu'on les situe correctement dans la géographie linguistique du monde berbère; quelques brèves notes ont seulement été écrites par E. LAOUST sur le dialecte du Chénoua (*Étude sur le dialecte berbère du Chénoua comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah*, Paris, 1912) et par R. et A. BASSET (R. BASSET, *Le dialecte des Beni-Menacer*, dans *Journal Asiatique*, 1885, n° 1 et 13, réunis en un fascicule de 111 pages dans *Notes de Lexicographie berbère*, Paris, 1883-1888); Bibliographie dans *Étude sur les dialectes berbère*, Paris, 1894, p. XII; A. BASSET, *Aires phonétiques homogènes et non homogènes*, dans *Notes de dialectologie berbère*, Paris, 1959, p. 29-32.

²⁰ On pourra également consulter la notice rédigée par Guin sur la tribu voisine des Beni-Ferah (Archives du

Gouvernement Général de l'Algérie, Dépôt des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, M. 220 (1) folio 48 sq.). Sur les berbères, cf. G. YVER, s.v. *Berbères*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd., Leiden, 1960, t. 1, p. 1209-1210.

²¹ J. L. MAIER, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, Institut suisse de Rome, 1973, p. 166.

²² IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Paris, 1925, t. 2, p. 280 et t. 4, p. 110. E. DERMENGHEN, *Le culte des Saints dans l'Islam maghrébin*, Paris, 1954, 3^e éd., p. 95.

²³ GUIN, *Notice sur la famille des Ghobrini de Cherchel*, *RAf*, 17, 1873, p. 454-455. Renseignement sur cette famille également dans les dossiers 4 M 10 et 2 EE 3, 269-270 conservés aux Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, dans le dossier 1ter, art. 1, n° 194 (expédition de mai-juin 1843) conservé aux Archives du Génie Militaire, Dépôt de Vincennes. D'une manière générale on lira un récit de ces événements dans l'ouvrage de L. M. RINN, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, Alger, 1871, p. 510-511, n. 2 et p. 516 et p. 524-525.

de Bou-Maad, au sud de l'actuel bourg de Menacer²⁴.

Les choix personnels et le jeu des rivalités politiques au moment de la conquête française firent que les Brakna devinrent les symboles de la résistance à l'occupant tandis que les Ghobrini choisissaient le parti de la collaboration²⁵. Mais ces deux familles féodales²⁶ virent leur puissance également détruite : l'une pendant la conquête, pour s'être rallié à Abd-el-Kader et avoir pris la tête de la résistance des Beni-Menacer lors des campagnes de 1842 et 1843, puis lors de la grande révolte de 1871 ; l'autre, lorsqu'elle ne fut plus utile aux occupants.

Il faut donc se garder de voir dans l'histoire de Cherchel et du territoire qui l'entoure aux XVIII^e et XIX^e siècle l'expression de la rivalité entre un vieux centre urbain arabe et des tribus berbères. En réalité le dialecte Beni-Menacer est fortement influencé par le parler arabe²⁷. Les deux grandes familles rivales sont également d'origine maraboutique ; elles sont implantées dans les tribus berbères et rivales dans la ville. Cherchel et le pays Beni-Menacer entretenaient des rapports complexes faits d'interdépendance sur un fond de rivalité apparente. Il était logique que la politique coloniale française utilise les éléments de division. Mais l'histoire ne peut reprendre aussi facilement le thème de l'opposition entre ville arabe et tribu berbère largement utilisé par la propagande coloniale.

LA COLONISATION FRANÇAISE DANS LA RÉGION DE CHERCHEL

Le centre de colonisation de Cherchel a été créé le 20 septembre 1840 à partir des biens abandonnés par les Cherchellois qui avaient fui à l'arrivée des troupes françaises et dont les terres et les maisons avaient été mises sous séquestre. En 1848, cet îlot de peuplement colonial fut renforcé par la création des deux centres de colonisation de Novi, fondé à l'ouest, à proximité du marabout de Sidi-Ghilès, et de Zurich, installé à l'est dans la vallée de l'oued el Hachem au pied de Sidi Amar. La chute du Second Empire, le séquestre des terres des tribus qui avaient participé à l'insurrection de 1871 relancèrent la colonisation. Furent alors créés les centres de Meurad et les fermes de Bou Yersene à l'ouest de Marengo en 1875, Desaix, au pied du Chénoua en 1877, Fontaine-du-Génie à l'ouest de Novi en 1879, Marceau au sud-ouest de Zurich en 1884.

Parmi tous ces centres, seul Cherchel connut un développement relatif qui en fit la petite ville coloniale de la région : en 1958, 1731 Européens y vivaient, d'ailleurs le plus souvent très modestement et même pauvrement, de l'agriculture, de la pêche, du petit artisanat et du petit commerce. Son développement relatif contraste avec la stagnation des villages agricoles et illustre localement l'urbanisation de la colonisation et l'échec de la coloni-

²⁴ Renseignements sur les Brakna dans les notices sur les Beni-Menacer citées n. 18 ; C. R. AGERON, *Les Algériens musulmans et La France (1871-1919)*, Paris, 1968, p. 11-12 ; E. PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales Algériennes*, Paris, 1854, t. 2, p. 343. Sur Mohamed Aissa el Berkani, cf. P. FOURNIER, *L'État d'Abd-el-Kader*, dans *RHMC*, 4, 1962, p. 155 et n. 1, renvoyant à M. EMERIT, *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, Paris, 1959, p. 271 et 275.

²⁵ Récit des événements de 1842-1843 dans l'ouvrage de E. PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales Algériennes*, cité plus haut, t. 2, p. 343-346 et surtout, t. 3, ch. 35. P. AZAM, *Conquête et pacification de l'Algérie*, Paris, 1951, p. 278. On pourra consulter le dossier 2 EE f. 202-210 des Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Récit des événements de 1871 dans le chapitre intitulé Malek el Berkani de l'ouvrage de L. M. RINN (p. 507-536) et dans

les articles du Colonel PHILIBERT, *Expédition dans les Beni-Menacer en 1871*, dans le *Journal des Sciences militaires*, 8^e série, t. 6, 1873, p. 170-193 et 593-623 (= p. 1-23 et 25-55 du tiré à part conservé à la B.N.) que l'on pourra compléter par un rapport inédit du général Wolf conservé aux Archives de la Guerre, 191 (d'après C. R. AGERON, *Les musulmans algériens et la France*, op. cit., p. 10, n. 4).

²⁶ A. BERQUE, *Esquisse d'une histoire de la seigneurie algérienne*, dans *Revue de la Méditerranée*, 7, 1949, p. 18-34. Les cas présent paraît infirmer la thèse générale d'A. Berque selon lequel la rivalité essentielle est entre la noblesse maraboutique et la noblesse militaire : Ghobrini et Brakna sont de souche maraboutique.

²⁷ J. GRAND'HENRY, *Le parler arabe de Cherchell...*, op. cit.

sation rurale de peuplement. À l'ouest, Novi²⁸ le seul village de peuplement resté relativement fidèle à l'esprit de ses origines, végétait tandis qu'à l'est de Cherchel se développaient quelques grandes propriétés coloniales annonçant déjà la Mitidja et que déclinaient les villages de colonisation de Zurich et de Marceau.

La conquête française eut des conséquences extrêmement graves pour la société indigène. La méthode appliquée pour la soumission des Beni-Menacer fut celle de la razzia et de la dévastation considérées comme moyen de guerre par excellence²⁹. Les campagnes menées par Saint-Arnaud sont à cet égard d'une atrocité exemplaire et des extraits de sa correspondance ont souvent été cités³⁰. Si ces dévastations et ces atrocités ne brisèrent pas l'esprit de résistance des Beni-Menacer qui se soulevèrent de nouveau en 1871, elles durent ruiner leur économie et sont largement responsables du déclin d'une arboriculture autrefois prospère³¹. Il est certain que certaines ruines de village dont j'ai trouvé les traces très nettes lors de mes prospections correspondent à ces destructions³².

Dans un premier temps, les Beni-Menacer perdirent le dixième de leurs terres prélevé au profit de Cherchel et des deux centres de colonisation créés en 1848; il s'agissait évidemment des meilleures terres arables³³. L'application du Senatus-Consulte de 1863 entraîna son démembrement administratif. Le secteur méridional fut rattaché à Milianah. La zone qui nous intéresse fut divisée en deux parties à peu près égales du point de vue du

peuplement : à l'est le douar El Gourine des Beni-Menacer Cheraga (18 287 ha et 4 727 habitants); à l'ouest le douar Sidi-Simiane des Beni-Menacer Gheraga (16 418 ha, 4 929 habitants)³⁴. Les années qui suivirent la révolte de 1871 virent la mise en place d'un plan de colonisation visant à étouffer les tribus. Ce plan constitue l'essentiel du programme des colons après l'insurrection tel que le décrit C. R. Ageron³⁵. L'application du code forestier français donna toutes les forêts à l'État colonial. Les Beni-Menacer durent se racheter d'un séquestre collectif en abandonnant plus de 7 000 ha soit le cinquième de leurs terres.

L'équilibre économique ancien fut détruit et les paysans appauvris commencèrent à descendre de la montagne pour travailler dans les fermes coloniales auxquelles ils fournirent une main-d'œuvre bon marché³⁶. Les nécessités de subsistance entraînèrent le paysan dans un cycle qui l'amena à abandonner presque totalement les cultures arbustives au profit des cultures céréalières. Il me paraît indispensable d'insister sur ces données qui constituent un des éléments de la question dont j'ai souligné l'importance dans l'avant-propos : la misère des populations de la montagne que je constatais dans les années 1960 est le fruit d'un devenir historique et non le destin fatal d'une terre et d'un peuple. Dans cette région comme ailleurs, force est de constater que le secteur dit abusivement traditionnel n'était à la veille de la guerre de Libération que ce résultat du déséquilibre agraire profond engendré par la colonisation qu'ont mis en évidence historiens et sociologues : « paupérisa-

²⁸ P. FAIZANT, *De Novi à Sidi-Ghilés...*, op. cit., p. 5; H. ROSEAU, *Histoire d'un village d'Algérie. Novi, colonie agraire de 1848*, Alger, Comité départemental pour la célébration du centenaire de la révolution de 1848 en Algérie, Alger, 1950.

²⁹ C. A. JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 1, Paris, 1964, p. 319.

³⁰ Id., *ibid.*, p. 319.

³¹ X. YACONO, *Les bureaux arabes...*, op. cit., p. 303.

³² Au nord de la Dent de Menacer, entre Souk-el-Had et le haut bassin de l'oued Aizer (coord. Lambert : x : 453 et y : 357,50). À Loud Alouz, carte au 50000^e de Oued Damous (n° 60), coord. Lambert x : 424,70 et y : 355,90. Mais il y en a bien d'autres.

³³ Dépôt des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, Dossier d'application du Senatus-Consulte, 6 Mi 9.

³⁴ *Ibid.*, M. 59 (72). El Gourine est le nom de la montagne dite Dent de Marceau; ce serait un duel signifiant « les deux cornes (de el guern) » (F. DOR, *Cherchel et la commune mixte de Gouraya*, Paris, 1895, p. 133). Sidi-Simiane est le nom d'un marabout.

³⁵ C. R. AGERON, *Les Algériens musulmans...*, op. cit., p. 52-55.

³⁶ J'en ai présenté un exemple dans *Le Chénoua, de la colonisation au village de regroupement, la prolétarianisation d'une communauté montagnarde d'Algérie*, dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 19, 1975, p. 101 à 112.

tion et prolétarisation de la société rurale algérienne» pour C. R. Ageron³⁷, clochardisation selon Germaine Tillon³⁸, traditionnalisme du désespoir écrivent P. Bourdieu et A. Sayad³⁹. La colonisation française avait brisé la complémentarité de la plaine et de la montagne, créant une opposition nouvelle matérialisée dans le paysage et la géographie administrative jusqu'aux regroupements de 1958 qui entraînent la descente des montagnards : dans la plaine, le secteur agricole colonial, dans la montagne, les paysans indigènes⁴⁰.

Pour les indigènes, la fin de la résistance armée ne signifiait pas l'acceptation de la colonisation. Entre la révolte de 1871 et l'insurrection victorieuse qui débuta en 1954, il existe une continuité qu'en l'absence d'études nous ne pouvons qu'entrevoir. Un de ces aspects nous intéresse particulièrement, car il explique l'échec de la colonisation à l'intérieur du territoire de la tribu. Nous y apprenons en particulier les raisons de l'abandon des projets d'implantation de villages dans le bassin des Touarès ou dans le secteur d'El Arba sur l'oued Messelmoun : ce sont les difficultés de communication, l'opposition des indigènes et les risques en cas d'insurrection⁴¹. La colonisation abandonna donc rapidement ses intentions de pénétration vers l'intérieur et se limita à la zone littorale, renonçant, et certainement pas par simple mansuétude, au filet qui devait enserrer les tribus de la montagne.

Ainsi se trouvèrent réunies les conditions du grand embrasement qui débuta en 1954 et aboutit au départ massif des colons. Car s'y

ajouta à partir de l'Entre-deux-Guerres, une pression démographique de plus en plus nette. L'évolution démographique de la région de Cherchel corrobore les constatations qui ont été faites dans le reste de l'Algérie : à la croissance modérée de la population musulmane à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle succède une croissance rapide avec des taux d'accroissement brut annuels de 1,4% à partir des années 1930⁴². Or jusque dans les années 1920, la population des douars de la montagne n'avait guère crû : l'excédent démographique des montagnards avait été absorbé par la zone de colonisation dont la population musulmane s'était accrue dans de fortes proportions. À la veille du déclenchement de l'insurrection, la situation s'était inversée : alors que la population algérienne musulmane des centres européens augmentait à un rythme modéré, celle des douars de la montagne vit son rythme s'accélérer. La zone géographique où se développait la colonisation avait cessé d'absorber l'excédent démographique, tandis que l'économie de survie de la zone montagnaise rendait désastreuse la situation économique des fellah'in de la montagne⁴³.

LES PROSPECTIONS ARCHÉOLOGIQUES AUTOUR DE CHERCHEL ET DANS LE PAYS BENI-MENACER

Pour permettre des comparaisons avec des travaux analogues effectués dans l'autres régions, il est nécessaire de présenter la manière

³⁷ C. R. AGERON, *Les Algériens musulmans...*, op. cit., p. 846-847.

³⁸ G. TILLON, *L'Afrique bascule vers l'avenir*, Paris, 1960, p. 55-56 (repris de l'Algérie en 1957).

³⁹ P. BOURDIEU et A. SAYAD, *Le déracinement*, Paris, 1964, p. 20 : « Ainsi au traditionnalisme traditionnel qui convenait à une société fortement intégrée, reposant sur une économie relativement équilibrée, se substitue le traditionnalisme du désespoir, inséparable d'une économie de survie et d'une société désagrégée et propre à des sous-prolétaires enchaînés à un passé qu'ils savent mort et enterré ».

⁴⁰ Sur cette question et ses conséquences sur l'historio-

graphie de l'Afrique du Nord, cf. Ph. LEVEAU, *L'opposition de la plaine et de l'historiographie de l'Afrique du Nord antique*, dans *Annales de géographie* 1977, p. 201-205.

⁴¹ Sur ces projets avortés, cf. Archives du Gouvernement Général, dossiers L. 43, n° 6; L. 44; 20 L. 92.

⁴² C. R. AGERON, *Les Algériens musulmans...*, op. cit., p. 845.

⁴³ C'est ce qui ressort des tableaux de l'évolution démographique de la région que j'ai dressés à partir des statistiques contenues dans le *Tableau général des communes d'Algérie* (p. 63 et 64 de l'exemplaire de soutenance de ma thèse).

re dont cette prospection a été conduite. Les développements qui suivent sont simplement descriptifs et non méthodologiques en ce sens que je n'ai aucune méthode nouvelle à proposer. Ils ont pour but seulement de montrer le degré de finesse atteint⁴⁴.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROSPECTION

Le travail de prospection archéologique que j'ai poursuivi autour de Cherchel entre les années 1967 et 1972⁴⁵ a été effectué selon la méthode la plus empirique et la plus traditionnelle, c'est-à-dire par des prospections en surface avec l'aide de cartes topographiques au 50000^e (Nord de l'Algérie, Cherchel n° 39, Marceau n° 61) et au 25000^e (Cherchel 5-6, 7-8, Hadjout 1-2). C'est seulement dans une phase ultime qu'une photo-interprétation effectuée par J. Soyer de l'I.A.M. m'a donné l'occasion de relancer la prospection. Bien que le caractère tourmenté du relief, la couverture végétale buissonnante et l'occupation humaine récente aient considérablement gêné son étude, cette photo-interprétation a joué un rôle essentiel dans ma recherche en me révélant l'existence de traces d'habitat qui

⁴⁴ Cette finesse est évidemment liée au temps passé et à l'espace parcouru. Une équipe nombreuse travaillant sur un territoire plus réduit aurait évidemment obtenu des résultats quantitativement beaucoup plus importants. Il faut le préciser et en tenir compte; mais cela ne disqualifie en rien, à mon sens, l'expérience présentée ici. A. Ferdière et A. M. Fourteau ont exposé une intéressante expérience de prospection systématique sur le territoire assez modeste d'une commune de Beauce qui était relativement bien connu. 190 journées individuelles de travail ont permis d'identifier 61 sites dont 24 d'époque gallo-romaine alors que l'on n'en connaissait qu'un (A. FERDIÈRE et A. M. FOURTEAU, *Gestion des archives du sol en milieu rural. Expérience de prospection systématique à Lion-en-Beauce (Loiret)*, dans *Revue d'Archéométrie*, 3, 1979). On ne peut dire qu'une région est vide de sites sans songer à cette expérience.

⁴⁵ J'ai enseigné à l'Université d'Alger au titre de la coopération culturelle du début de l'année universitaire 1966-1967 à la fin du mois de juin 1972. Les premières indications sur ce travail ont paru dans la *Revue d'Histoire et de civilisation du Maghreb*, 8, janvier 1970 (*Prospections archéologiques autour de Cherchel, Méthode et premier bilan*, p. 7-21). Un second compte rendu a été adressé au Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, à

m'avaient complètement échappé et elle a eu le mérite de m'aider à préciser l'extension réelle des sites⁴⁶.

Les prospections longues et répétées effectuées dans la montagne⁴⁷ m'ont été considérablement facilitées par l'aide d'Amar Benmansouri qui avait déjà accompagné P. A. Février dans ses recherches en Algérie et autour de Sétif, puis par celle d'ouvriers du chantier archéologique de Cherchel mis à ma disposition à plusieurs reprises et pour une durée limitée par la Direction du Service des Antiquités de l'Algérie, enfin par celle d'amis qui ont souvent sacrifié leurs loisirs⁴⁸. La localisation de beaucoup de ruines n'aurait pas été possible sans la compréhension des paysans qui nous ont amenés sur les sites archéologiques et qui ont souvent su apprécier l'intérêt de cette archéologie non monumentale pour l'histoire de leur terre. D'une manière générale, la prospection en zone montagneuse m'a toujours été plus aisée qu'en plaine où l'agriculture moderne et les charrues à soc profond avaient détruits les vestiges apparents.

Une fois le site localisé, l'essentiel du travail a consisté en un relevé photographique des pierres remarquables et des vestiges apparents⁴⁹. Lorsque la présence de pierres ou

l'automne 1971; il est paru dans le t. 8 du *BACTHS*, 1972 (1975), p. 3-36 sous le titre *Paysanneries antiques du pays Beni-Menacer; à propos des «ruines romaines» de la région de Cherchel (Algérie)*.

⁴⁶ Pratiquement aucune des ruines visibles en surface n'étaient repérables sur les photos aériennes. L'examen des photos aériennes faisait apparaître par contre les ruines détruites par la mise en culture du plateau littoral.

⁴⁷ Il faut se garder de croire que l'on puisse tout voir lors d'une unique visite. Des labours, un glissement de terrain font toujours apparaître des éléments nouveaux que la familiarité des lieux aide à mieux percevoir.

⁴⁸ Je pense en particulier à P. Faizant, D. Grébénart et J. Planchet.

⁴⁹ Ces photos ont été prises par moi et déposées dans la photothèque de l'Institut d'archéologie méditerranéenne à Aix-en-Provence (LA 151) qui a accepté de fournir les tirages dont j'avais besoin. Après la dissolution de ce laboratoire en 1978, la gestion de la photothèque a été assurée par le laboratoire Camille Jullian. Les clichés pris en Afrique du Nord et contenus dans cette photothèque ont été réclamés par l'Algérie et font l'objet d'une négociation avant d'être sans doute donnés au service de antiquités de l'Algérie.

d'éléments de murs en place le permettaient, nous avons procédé à un relevé topographique au tachéomètre⁵⁰. J'ai enfin cherché une datation de l'occupation du site par le ramassage de tessons en surface. Ce ramassage sélectif portant sur les rebords de vases de sigillées claires et de cette céramique plus grossière composée de plats à rebord noirci (orlo annerito) et de casseroles à vernis gris (patina cenerognola), dite de cuisine a permis d'établir des diagrammes qui donnent une idée de cette durée d'occupation. Ni la céramique commune ni les débris d'amphores ou de jarres abondants sur certains sites n'ont été étudiés⁵¹. Les relevés tachéométriques des éléments de construction en place et apparents, les ramassages de surface renseignent naturellement surtout sur le dernier état d'occupation du site et peuvent déformer la réalité. Pourtant la localisation des sites en terrain accidenté et l'importance de l'érosion qu'ils subissent, la remontée des tessons lors des travaux agricoles et la durée relativement faible de l'occupation romaine (trois siècles environ) rendent cette approximation acceptable, eu égard à la maigreur des connaissances actuelles sur le monde rural de l'Afrique du Nord romaine⁵². L'extension de la zone prospectée et l'absence d'étude antérieure s'accordent avec une telle étude de surface. Des vérifications stratigraphiques et d'éventuelles fouilles sur des sites choisis en fonction du résultat d'ensemble exposé ici permettront certainement d'importants correctifs, mais ne

remettront probablement pas en question le tableau d'ensemble.

Cette recherche archéologique a été complétée par une étude bibliographique relativement aisée puisqu'il n'y avait pas grand chose à ajouter aux notices de l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, les recherches de terrain s'étant pratiquement arrêtées dans cette région avec l'achèvement du travail des brigades topographiques⁵³. Son apport est limité, car rares et imprécises sont les indications contenues dans les différents rapports⁵⁴. Par contre la fréquentation du dépôt des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence et la consultation des dossiers concernant les projets de colonisation dans la région n'ont été extrêmement utiles. Certaines ruines étaient localisées sur les plans contenus dans ces dossiers. Mais surtout j'y ai trouvé des études parfois très précises sur les possibilités agricoles d'un site qui m'ont rendu plus familière la terre que j'avais parcourue. Bien qu'ils ne contiennent rien de directement utilisable pour l'étude de l'occupation du sol dans l'Antiquité, les rapports des officiers topographes aident à comprendre les problèmes posés par la mise en valeur de ces terres. Ce sont par exemple les procès-verbaux ayant servi à l'application du Sénatus-Consulte de 1863 qui m'ont montré l'existence dans la zone forestière de nombreuses enclaves cultivées dont j'avais vu les restes sans en comprendre l'importance; cela m'a permis de mieux rendre compte de la présence de certaines ruines romaines dans cette zone: elle s'expliquait par

⁵⁰ Les premiers relevés ont été effectués par J. L. Paillet au mois de septembre 1970; il m'a initié au maniement assez simple de cet appareil. Aussi ai-je pu poursuivre la tâche commencée avec l'aide bénévole d'amis.

⁵¹ On regrettera cette lacune. Mais l'absence de moyens techniques et le caractère individuel de ce travail l'expliquent.

⁵² Présentant la vie rurale au Haute-Empire, P. Petit rappelle que «Chr. Courtois écrivait en 1955: "Il faut souligner combien nous connaissons mal le village romain", *Les Vandales et l'Afrique*, p. 112. Il en est de même aujourd'hui et l'on peut se demander si les progrès de l'archéologie permettraient de faire un gros travail sur les campagnes de l'Empire romain. Même si l'on fouillait de nombreux villages, la documentation serait faible, étant donné leur pauvreté matérielle et la précarité

des constructions» (*La paix Romaine* (coll. Nouvelle Clio), Paris, 1967, p. 303).

⁵³ S. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris, 1911. Par la suite on constate que les mentions de R. R. disparaissent des cartes au 50 000^e. Le *CIL*, VIII, donne également quelques indications sur la localisation d'inscriptions trouvées dans l'arrière-pays; mais elles sont très imprécises.

⁵⁴ Ainsi sur la foi de renseignements erronés communiqués par J. GAZAGNE directeur des fouilles de Cherchel, M. Leglay signale un sanctuaire près duquel avaient été trouvés une statue de Priape, un pilastre de marbre et des caissons funéraires (*Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années (1950-1953)*, dans *BACTHS*, 1954, p. 133. Il s'agissait en réalité de trois sites différents distants chacun d'un kilomètre.

des facteurs humains et non par la dégradation physique de sols qu'aurait reconquis une forêt secondaire.

Par rapport à des recherches similaires effectuées dans beaucoup de régions européennes, celle-ci a été considérablement favorisée par une meilleure conservation des sites qu'expliquent la moindre extension des techniques modernes d'agriculture et le réemploi moins fréquent des matériaux de construction antique. Mais il convient de signaler un gros handicap. En Europe, la toponymie est devenue une discipline scientifique très largement mise à contribution par les archéologues, non seulement pour localiser des sites antiques, mais aussi pour dresser un tableau d'activités économiques anciennes⁵⁵. Elle a certes été parfois sollicitée de manière excessive et ne saurait évidemment pallier une prospection archéologique⁵⁶. Mais son intérêt n'est plus à démontrer. En Afrique du Nord, cette science reste à constituer. Les toponymes sont parfois

déformés par les cartes⁵⁷ et n'ont encore fait l'objet d'aucune étude utilisable par un archéologue, de sorte que même s'ils avaient été transcrits exactement et même si la connaissance des langues arabe et berbère ne m'avait pas fait défaut je n'aurais rien pu en tirer.

Dans les années 1970, au moment où j'effectuais cette prospection, les effets d'une plus grande attention portée aux problèmes ruraux n'avaient pas encore porté leurs fruits et même les travaux des médiévistes ou des modernistes sur les villages désertés, s'ils attireraient l'attention sur ces problèmes et monteraient la voie à suivre, n'armaient pas, à proprement parler, pour aborder l'étude archéologique du territoire d'une ville antique. Il importait d'adapter à l'étude archéologique des régions méditerranéennes dans l'Antiquité les principes et les méthodes de recherche définis et appliqués en Europe du Nord et en Europe Centrale pour les époques proto-historique et médiévale⁵⁸. Or, à voir les travaux en

⁵⁵ Voir par ex. M. CLAVEL, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris (Annales littéraires de l'Université de Besançon, vol. 112 = Centre de Recherches d'Histoire Ancienne, vol. 2), 1970, p. 353-408.

⁵⁶ La thèse du lien entre la paroisse et le domaine gallo-romain a été développée par Fustel de Coulanges dans *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, Paris, 1889 (5^e réed., Paris, 1931) et celle selon laquelle le nom des communes est dérivé du propriétaire gallo-romain par H. d'Arbois de Jubainville dans ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890. Mais des études récentes ont montré les dangers d'une utilisation excessive de la toponymie : cf. M. LEGLAY, *La Gaule romanisée*, dans G. DUBY et A. WALLON, *Histoire de la France rurale*, Paris, 1975, p. 226-228 et plus récemment et manière très pertinente, J. G. GORGES, *Les villas hispano-romaines*, Paris, 1979, p. 85 sq.

⁵⁷ J. Maugeness, *Nomenclature des cartes d'Afrique du Nord*; (anonyme), *À propos de la nomenclature des cartes d'Algérie* (compte-rendu de la séance de l'Institut d'études orientales d'Alger (22 février 1948), *Onomastica*, 2^e année, n° 2, juin 1948 (Deuxième congrès international de toponymie et d'anthroponymie), p. 147-151 et p. 155-157. Pour des observations sur la région de Cherchel, Ph. LEVEAU, *Paysanneries antiques*. . . , *loc. cit.*, p. 14-15).

⁵⁸ Le texte fondamental présentant ces perspectives nouvelles est celui de W. HENSEL, *Méthodes et perspectives de recherches sur les centres ruraux et urbains chez les Slaves (VII^e-XIII^e siècles)*, Académie polonaise des scien-

ces, Centre scientifique de Paris, conférences, fasc. 36, Varsovie, 1962, avec références bibliographiques. Je souscris en particulier à ce qu'écrivait W. A. Van Es dans une présentation des « *Établissements ruraux de l'époque romaine et du début du Moyen Âge aux Pays-Bas* » : « À cette information incomplète se joint une recherche trop bornée. Jusqu'ici on a considéré en général les habitats ruraux comme des phénomènes isolés. Et c'était l'aspect formel des habitations qui était surtout l'objet des recherches. . . Depuis quelques temps toutefois, on observe un changement dans la conception des recherches archéologiques concernant l'habitat rural. L'intérêt semble se déplacer de l'aspect formel aux questions fonctionnelles. L'attention accordée aux problèmes technologiques, démographiques et socio-économiques s'accroît. De plus en plus on se rend compte que ce que l'archéologie doit essayer de reconstruire, ce sont tous les événements socio-économiques dont les restes des habitats, conservés dans le sol, sont le résidu. Cela ne signifie par seulement une conception plus universelle de la situation particulière. On se rend compte, peut-être plus clairement qu'autrefois, que chaque résidence est une partie d'un tout plus étendu. Ce n'est que dans un cadre socio-géographique que l'on peut vraiment comprendre l'habitat spécifique. . . », dans IX^e Congrès de l'Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques, colloque XXX, *Les relations entre l'Empire romain tardif, l'Empire franc et ses voisins*, Direction K. Bohner, Nice, 1976, p. 115 du préirage.

cours et les parutions ou les soutenances de thèses de troisième cycle dans ces dernières années, on peut considérer qu'il s'est constitué un courant nouveau parallèle à celui de l'archéologie classique toujours dominant en France⁵⁹.

L'œuvre déjà ancienne de S. Gsell ne pouvait servir que de point de départ⁶⁰ : les progrès accomplis dans l'analyse archéologique d'un terroir ont amplement montré que des expressions comme « petite ruine » ou « ruine sans importance » qui reviennent souvent dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie* ont une signification uniquement spatiale et relative à un terroir et à une région⁶¹. La notion même de ruine romaine est assez confuse, car elle renvoie à la fois à une période bien précise de l'histoire et à un peuple étranger qui étendit sa domination temporairement sur le Maghreb. L'utilisation qui en a été faite lors de la colonisation française a eu la fâcheuse conséquence de lui donner dans l'Algérie indépen-

dante une coloration répulsive qui complique le travail du chercheur⁶².

Dans la rédaction de ce travail, j'ai été gêné par une certaine inadéquation du vocabulaire que j'utilisais. C'est ainsi que j'ai été amené à prendre conscience de ce que la notion de site n'était pas toujours très claire. Si, dans son acception classique et habituelle, elle convient pour les grandes ruines bien délimitées et bien localisées, cette notion mérite d'être précisée quand il s'agit de quelques pierres éparses et de tessons dans un champ. Ces tessons peuvent provenir aussi bien d'un vase brisé par un paysan pendant des travaux agricoles que d'un épandage de fumier dans un champ et ils n'impliquent pas forcément la présence d'un habitat. C'est pourquoi j'ai, autant que possible, cherché à préciser si les sites que je décrivais pouvaient être des sites d'habitat⁶³.

Je crois enfin utile de rappeler à la suite de bien d'autres⁶⁴, les difficultés opposées par

⁵⁹ Pour la Provence, on se reportera à la communication de P. A. Février, *Problèmes de l'habitat du Midi méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le Haut Moyen Âge*, dans *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz*, 1978, p. 208-246, avec en note une abondante bibliographie. P. A. Février déplore le manque de matériel pour une description synthétique : « Habitat de hauteur plus ou moins important, habitat de plaine groupé ou dispersé, habitat de grotte, les uns et les autres temporaires, permanents ou utilisés durant une durée plus ou moins longue, tout cela, on aimerait pouvoir le regrouper en une image plus cohérente. On aimerait surtout passer d'une image morcelée du fait d'une prospection ou d'une fouille toujours très localisée et éclatée par le temps, à une image plus organique, celle que devait présenter l'habitat dans l'organisation de rapports sociaux qu'il implique » (*ibid.*, p. 235). Au titre des thèses de troisième cycle récemment soutenues sur ce sujet, il faut en particulier signaler celle de A. FERDIÈRE, *Recherches sur l'habitat rural gallo-romain en Beauce*, Paris, IV, 1978.

⁶⁰ S. GSELL, *Atlas arch.*, *op. cit.*, préface : « Depuis vingt ans, j'ai beaucoup voyagé en Algérie. Cependant, il ne m'a pas été possible de tout voir : une vie d'homme n'y aurait pas suffi. J'ai donc dû me servir fréquemment, sans les contrôler, des documents, imprimés ou manuscrits, que j'ai eus à ma disposition... Je connais mieux que personne les imperfections de cet Atlas. On y constatera beaucoup de lacunes et sans doute des erreurs... ».

⁶¹ Par ex. R. Agache souligne que les dimensions consi-

dérables des fermes romaines de la Somme « même par rapport aux plus vastes fermes modernes, sont dues, en partie, au fait que les bâtiments ne sont pas jointifs. Il n'en reste pas moins que le nombre, l'importance et l'étendue des dépendances est considérable. Cela semble un très sérieux indice en faveur d'exploitations frumentaires ». (R. AGACHE, *Détection aérienne de vestiges proto-historiques gallo-romains et médiévaux dans le bassin de la Somme et ses abords*, Numéro spécial du *Bulletin de la société de préhistoire du Nord*, n° 7, Musée d'Amiens, 1980, p. 199). Les fermes méditerranéennes ont une structure tout autre et des dimensions plus réduites.

⁶² « La résurrection d'une culture latine venait à propos renouer, par-delà les "siècles obscurs de l'Islam", avec les conquérants romains, promus colonisateurs exemplaires. Relever les plans des monuments antiques, relancer l'épigraphie latine, ouvrir des campagnes de fouilles, c'était rendre l'Afrique du Nord à sa latinité originelle » (Ph. LUCAS et J. C. VATIN, *L'Algérie des anthropologues*, Paris, 1975, p. 39). L'ambiguïté de toute étude sur la romanité africaine est bien soulignée par M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 9-10.

⁶³ Un espace délimitable sur lequel sont concentrés un certain nombre de vestiges caractéristiques (tessons, pierres...) et datables d'une époque relativement précise mérite donc d'être considéré comme un site.

⁶⁴ Cf. en particulier et en dernier lieu l'introduction du livre de J. G. GORGES, *Les villas hispano-romaines*, Paris, 1979, p. 11-14.

l'emploi de deux termes usuels du vocabulaire archéologique : les termes de *villa* et de *castella* ainsi que leurs traductions, qui reviendront évidemment fréquemment dans la description du territoire de Caesarea. Le terme *villa* a certainement en latin même une ambiguïté qui se comprend très bien lorsqu'on étudie la mentalité économique des grands propriétaires romains⁶⁵. Mais on ne prête pas toujours suffisamment d'attention à sa traduction⁶⁶ et la distinction entre *villa rustica* et *villa pseudo-urbana* utilisée dans les anciens manuels d'archéologie apparaît maintenant périmée car trop liée à l'archéologie monumentale. Mieux vaudrait sans doute parler de fermes, de maisons de maître ou de châteaux et de centre dominaux. Le même incertitude existe pour le terme de *castellum*, pendant africain au *vicus* gallo-romain, qui désigne des réalités souvent juridiques et complexes et s'applique malaisément aux agglomérations que l'on observe sur le terrain⁶⁷. L'emploi des termes village ou bourgade pose également des problèmes en partie liés à l'utilisation, elle-même parfois discutable qui en a été faite par les médiévistes⁶⁸. J'ai donc préféré le plus souvent recourir, au moins au niveau de la description archéologique, aux périphrases inélégantes de petites ou grosses agglomérations.

⁶⁵ R. MARTIN, *Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps*, dans *REA*, 69, 1967, 1-2, sur le double visage de Pline, à la fois bon administrateur et désinvolte, p. 62-97.

⁶⁶ P. GRIMAL, trad. de Frontin, *Les aqueducs de la ville de Rome*, 2^e éd., Paris, 1961, p. 9 (9,5), traduit *villa* par maison de campagne alors que ce sont évidemment des fermes qui « reçoivent à tour de rôle », l'eau « distribuée à jours fixes selon des quantités fixes ». Sur le sens du mot *villa* : J. HARMAND, *Sur la valeur archéologique du mot « villa »*, dans *RA*, 1951, p. 155-158.

⁶⁷ On relève chez les philologues les mêmes difficultés à traduire le mot *castellum*. Ainsi dans Salluste, *La guerre de Jugurtha*, 92-94, le *castellum* où Jugurtha avait déposé ses trésors est traduit par les termes château, fortin ou par d'autres termes ayant toujours une signification essentiellement militaire alors qu'il semble s'agir d'un établissement civil utilisé secondairement par l'armée de Jugurtha. C'est qu'en réalité on fait encore très mal le lien entre les données archéologiques (un certain type d'habitat) et juridiques (le *castellum*, agglomération indigène). À

L'IDENTIFICATION DES « RUINES ROMAINES »

Le travail présenté ici ayant pour point de départ une recherche de l'habitat d'époque antique, il m'a paru légitime de m'appuyer sur la description de ces sites pour conduire des analyses de terroirs. Certes la poursuite de la recherche sur le terrain m'a donné la conviction que l'utilisation de techniques de prospection mises au point dans les recherches d'archéologie médiévale ou protohistorique (recherche des champs anciens, palinologie...) auraient pu donner des résultats supérieurs. Mais leur mise en œuvre n'était pas dans l'ordre des possibilités.

Les éléments de base permettant de définir un site comme antique sont bien connus et, dans leur ensemble, détaillés dans les différents manuels d'archéologie⁶⁹; mais il existe des différences régionales et un site nord-africain ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'un site des Gaules. Chaque région a ses particularités qu'il est important de mettre en évidence et dont l'étude pourra peut-être un jour permettre des travaux de technologie culturelle du monde romain⁷⁰.

Il s'agit essentiellement de matériaux de construction : pierres de taille dont les dimensions sont souvent en rapport avec la coudée punique⁷¹ et que l'on peut nettement distin-

titre d'exemple : M. Bénabou, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 186-199 : Les castella de la plaine de Sétif; Ph. LEVEAU, *Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétanie césarienne, des Tigava Castra à la mer*, dans *MEFRA*, 1977, 1, p. 302.

⁶⁸ Le Centre de recherche sur l'occupation du sol et le peuplement de l'Université de Bordeaux III a organisé à Bazas du 19 au 21 octobre 1978 un colloque consacré à la *Géographie historique du village et de la maison rurale* (Paris, 1979). Il résulte des communications que les médiévistes ont autant de scrupules à employer les termes de village, bourg ou bourgade.

⁶⁹ Par ex. R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine*, t. 1, Paris, 1916, p. 1-39.

⁷⁰ A. G. HAUDRICOURT, *La technologie culturelle : essai de méthodologie*; J. MICHÉA, *Essai de systématique*, dans J. Poirier (dir.), *Ethnologie générale*, Paris, 1968, p. 731-880.

⁷¹ La coudée punique mesure 0,52 cm; elle est largement employée en Afrique du Nord (G. C. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, 1959, p. 196).

quer des pierres de taille médiévales⁷² ou modernes⁷³; briques de différentes catégories⁷⁴, *opus signinum* ou mortier de tuileau ainsi nommé à cause des éléments de briques concassées qui lui donnent sa couleur rose⁷⁵. Ce sont ensuite les techniques de construction : murs à parement en petit appareil grossier ou régulier⁷⁶, murs en *opus africanum*, en *opus reticulatum* ou en blocage banché⁷⁷. Certaines pierres sont aisément datables qu'il s'agisse d'éléments de décoration (fragments de colonnes, bases, chapiteaux)⁷⁸ ou d'éléments techniques (contrepoids de pressoir, pierres d'ancrage du prelum, meules, mortiers, auges...)⁷⁹. Mais en l'absence de ces différents éléments, la présence de tessons de poterie antique permet à coup sûr d'identifier un site comme d'époque romaine⁸⁰.

LES PROBLÈMES D'INTERPRÉTATION

Aucune des sites archéologiques présentés n'a encore fait l'objet d'une étude précise et

satisfaisante. Deux d'entre eux seulement ont été fouillés mais l'un, les Trois-Ilots n'a été publié que de manière très incomplète et il pose beaucoup de problèmes⁸¹; la publication du second, la ferme du Nador confiée à une mission algéro-italienne, n'est pas encore achevée. J'ai donc dû me contenter d'un relevé des éléments de construction en place qui m'a permis d'en dresser des plans souvent lisibles bien qu'ils laissent une place importante à la conjecture et à l'interprétation. La quasi totalité de ces ruines doivent correspondre à des fermes. Mais la médiocrité paradoxale des connaissances sur la ferme méditerranéenne d'époque romaine ne permet pas de raccrocher l'étude archéologique de la région de Cherchel à une typologie simple servant de fil conducteur pour la description des plans relevés. Dans le cas présent comme il a été rappelé plus haut, la classification traditionnelle entre *villa urbana* et *villa rustica*, utilisée de manière classique par les manuels d'archéologie⁸² ne rend pas compte de la diversité des fermes étudiées. La présence de

⁷² Les pierres taillées visibles sur le site d'Achir sont de taille nettement inférieure et de forme différente (L. GOLVIN, *Le Maghreb central à l'époque des Zirides*, Paris, 1957, p. 196-198).

⁷³ C'est ce qui apparaît très nettement sur les carrières du littoral (cf. *infra*, p. 300).

⁷⁴ R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel...*, *op. cit.*, p. 12-19.

⁷⁵ Il ne m'échappe pas que ces identifications ont quelque chose d'incertain : les blocs taillés à l'époque romaine ont pu être réutilisés; des mortiers de tuileau ont pu être fabriqués à l'époque médiévale. Ce qui est donc décisif, c'est la convergence des données et la présence de tessons de céramique romaine en surface.

⁷⁶ Sur les appareils romains à Cherchel et dans la région, P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa. Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946, p. 36-37 (Tipasa) et 95-99 (Cherchel).

⁷⁷ Sur l'*opus africanum*, G. C. PICARD, *op. cit.*, p. 196. On appelle blocage banché un blocage coulé et tassé entre les banches (panneaux) d'un coffrage de bois. L'*opus africanum* est appelé «*opera a telaio*» par les italiens (*telaio* signifie chassis ou trame); le monument le plus célèbre construit avec cet appareil est l'huilerie de Bir-Sgaoun (S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. 2, Paris, 1901, pl. 75 et 76). Sur les appareils romains en Afrique : P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia dell'Africa romana*, dans *Enciclopedia classica*, sez. III, archeologia e storia dell'arte classica, vol. 10, archeologia, t. 7, Turin, 1970, p. 52-59 et pl. 29-33.

⁷⁸ Ces éléments architectoniques se distinguent bien des colonnes ou chapiteaux médiévaux que l'on trouve à Cherchel (cf. en particulier et à titre exemplaire, l'étude de P. PENSABENE, *La decorazione architettonica...*, *op. cit.*).

⁷⁹ Sur les pierres taillées de manière caractéristique utilisées dans les huileries, voir *infra*, p. 429-430.

⁸⁰ La connaissance de la poterie rencontrée sur ces sites a fait de grands progrès grâce aux travaux de J. W. HAYES, *Late Roman Pottery*, London, 1972, que j'ai utilisés de préférence à la classification, pourtant plus familière aux céramologues, de N. LAMBOGLIA, *Nuove osservazioni sulla « terra sigillata chiara »*, 1 (tipi A e B), dans *Rivista di Studi Liguri*, 1958, p. 258-330, 2 (tipi C, Lucente e D), *ibid.*, 1963. Très importantes sont également les indications synthétisées dans *Studi Miscellanei*, 21, Ostia III (autori vari), Roma, p. 408-420 (Ceramica a patina ceneregnola, Ceramica a orlo annerito par A. CARANDINI). Mais l'ensemble de la chronologie de ces céramiques est repris dans *l'Atlante delle forme ceramiche - I - Ceramica fine romana nel Bacino mediterraneo*, Roma, 1981, dans *l'Enciclopedia dell'arte antica*, que je n'ai pu utiliser comme il aurait été nécessaire (cf. *infra*, p. 449, n. 3).

⁸¹ Cf. *infra*, p. 250, n. 36 et 37.

⁸² « Les Romains désignaient par un seul terme les exploitations agricoles et les maisons de campagne, par le mot *villa*. Pour les distinguer, ils ajoutaient seulement une épithète. Les premières étaient dites *villae rusticae*, les autres *villae pseudo-urbanas* ». (R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel...*, *op. cit.*, p. 300). (Voir *supra*, n. 66).

maisons de maître (*pars urbana*) ne peut être supposée que sur le littoral, à une exception près, et dans un petit nombre de cas. Alors que certaines régions de Grande-Bretagne, du Nord de la Gaule ou du Bassin Pannonien font l'objet d'importants travaux⁸³, la bibliographie reste pauvre pour les pays de la Méditerranée occidentale. D'importantes recherches ont été menées en Italie Centrale depuis une quinzaine d'années. Mais les résultats obtenus n'ont commencé que tout récemment à être connus de sorte que je n'ai pu en tenir compte dans ma prospection⁸⁴.

Rares sont encore les études portant sur des secteurs ruraux et des établissements agricoles de Gaule du Sud, d'Espagne et d'Afrique du Nord⁸⁵. D'une manière générale,

l'existence de quelques grands types de *villae* a été mis en évidence : ferme méditerranéenne à cour centrale, maison à galerie de façade des régions nordiques; mais on est très loin d'avoir réuni les éléments d'une classification régionale des fermes romaines qui puisse, même de très loin, soutenir la comparaison avec les travaux des géographes sur l'habitat rural moderne⁸⁶.

En attendant les progrès souhaitables des études rurales sur l'Antiquité en Afrique du Nord et la constitution d'une typologie à laquelle ce travail pourra contribuer, les descriptions présentées s'inspirent de principes descriptifs mis en évidence par van Gansbeke pour la Belgique romaine⁸⁷. Plutôt que de privilégier la destination d'un établissement agri-

⁸³ A. L. F. RIVET, *The roman villa in Britain*, London, 1969; récemment : M. TODD (éd.), *Studies in the Romano-British Villa*, Leicester, 1978; C. M. TERNES, *La vie quotidienne en Rhénanie à l'époque romaine*, Paris, Hachette, 1972, p. 117-151 (L'habitat civil), p. 193-203 (L'économie rurale); Id., *Das römische Luxemburg*, Zurich, 1976, p. 53-76 (Haus und Hof); R. AGACHE, *Détection aérienne...*, *op. cit.*; E. B. THOMAS, *Römische Villen in Pannonien*, Budapest, 1964.

⁸⁴ On trouvera une mise au point sur ces recherches dans l'article de T. W. POTTER, *Villas in South Etruria: some comments and contexts*, dans Kenneth Painter (éd.), *Roman villas in Italy*, Occasional Paper, n° 24, British Museum, Londres, 1980, p. 73-81. T. W. POTTER s'appuie en particulier sur les résultats publiés dans son ouvrage récent *The Changing Landscape of South Etruria*, Londres, 1979.

⁸⁵ Pour la Gaule, d'une manière générale, on trouvera une mise au point récente sous la plume de M. LEGLAY, *La Gaule romanisée*, dans G. DUBY et A. WALLON, *Histoire de la France rurale*, t. 1, p. 195-285. Les travaux de M. PONSICH sur la Tingitane (*Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970) et sur l'Espagne (*Implantation rurale antique sur le Bas Gualdaquivir*, Paris, t. 1, 1974, t. 2, 1979, à compléter par deux articles parus de F. DIDIERJEAN, *Le paysage rural antique au nord-ouest de Séville*, dans *Mélanges de la Casa de Velasquez*, 14, 1978, p. 1-33 et *Archéologie aérienne dans la province de Séville; premiers résultats*, *ibid.*, 15, p. 94-114) constituent une importante contribution. Pour l'Espagne, on a désormais un état de la question dans l'ouvrage de J. G. GORGES, *Les villas hispano-romaines*, Paris, 1979. Sur l'Afrique, il n'existe pas de synthèse satisfaisante. On se reportera à S. GSELL, *Les monuments antiques*, *op. cit.*, t. 2, p. 15-38 (Maisons, installations rurales) et à P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia dell'Africa romana*, *op. cit.*, p. 252-263 (ville e case di campagna; opere idrauliche

che delle campagne) qui donne une bibliographie. Par ailleurs il existe de nombreuses études de détail en particulier dans les rapports publiés par le service des Antiquités de l'Algérie depuis 1921 (*Rapport sur les Travaux de fouilles et de consolidations exécutés par le Service des Monuments historiques (exercice...)*), publiés par le Gouvernement général de l'Algérie, sous la plume d'Albert Ballu (1922-1929), puis de Marcel Christofle (1930-1936). Ultérieurement J. Lassus reprit la publication de rapports détaillés dans la revue *Libyca, arch., épig.*; cette publication a été continuée dans le *Bulletin d'archéologie algérienne*. On dispose de peu de renseignements sur la période pendant laquelle L. Leschi dirigea le service des Antiquités de l'Algérie malgré le rapport de M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique...*, *loc. cit.*, BACTHS, 1954, p. 131. Les travaux de R. G. GOODCHILD sur la Libye ont été repris récemment dans *Libyan Studies* (éd. Joyce Reynolds), Londres, 1976. Le travail intéressant d'une mission anglaise en Tunisie (*Bratay exploration Group, Annual report and account of expeditions in 1962*, p. 60-77. P. V. ADDYMAN, *The archaeology of Sbeitla area: interim report*) paraît de diffusion quasi confidentielle. Leur carte des sites ruraux oléicoles est reproduite par J. M. Lassère à qui je dois cette référence (*Ubique populus...*, *op. cit.*, p. 310) et dans l'ouvrage duquel on trouvera un état des connaissances (*L'évolution des populations rurales*, p. 295 sq.) ainsi qu'une bibliographie. En définitive, il n'existe pour la Méditerranée occidentale aucun travail qui soutienne la comparaison avec celui de G. TCHALENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, Paris, 1953.

⁸⁶ Par ex. M. DERRUAU, *Précis de géographie humaine*, Paris, 1963.

⁸⁷ P. VAN GANSBEKE, *Quelques types de fermes en Belgique romaine*, dans *Bulletin de la société belge d'études géographiques*, 22, 1953, p. 145-140.

cole qui, sauf dans le cas précis d'huileries, reste largement hypothétique, mieux vaut en faire une description d'ensemble qui tienne compte de l'organisation des bâtiments (fermes rectangulaires ou carrées constituées d'éléments juxtaposés ou répartis par rapport à une cellule centrale; fermes dissociées aux bâtiments jointifs ou dispersés), du site et de l'importance spatiale de la ruine⁸⁸.

À côté de ces ruines relativement bien caractérisées existent des vestiges que l'on pourrait croire négligeables ou d'utilisation pratiquement impossible pour l'étude de l'habitat d'époque romaine car leur pauvreté leur donne un aspect «an-historique». Pourtant des indices irréfutables (tessons, fragments de mor-

tier de tuileau, *tegulae*, contrepoids de pressoir) obligent à les ranger dans cette catégorie. Ce sont les vestiges d'édifices dont les murs ont été montés en pierres non équarries liées avec de l'argile selon une technique toujours pratiquée dans la construction des gourbis. Comme il a été dit plus haut, la photo-interprétation a joué un rôle décisif dans leur localisation. Mais il est arrivé que les paysans me signalent la seule présence de tessons romains qu'ils avaient remarqués en surface à l'occasion de travaux agricoles⁸⁹. Dégagé par le hasard du creusement d'une route, un mur de ce type ne reste visible que quelques jours⁹⁰. Il s'agit évidemment des *mapalia* dont parlent les auteurs latins⁹¹.

⁸⁸ Les évaluations de superficie données ici sont purement indicatives car il n'a été tenu compte que des éléments apparents. Des surprises sont toujours possibles comme l'ont montré encore une fois les prospections aériennes de R. Agache.

⁸⁹ R. de la Blanchère a vu en Oranie des habitats de ce type. Ils sont caractérisés par des tas de pierres presque toujours non taillées. Tantôt le pied du mur subsiste et le reste a disparu; tantôt toute la masse écroulée donne un éboulis de forme linéaire qui trace le plan sur le terrain. Pierres de taille, briques, tuiles, ciment et ornements sont rares. Les murs se distinguent à leur construction: alors qu'à son époque, les murs étaient construits en petites pierres liées par un mortier très pauvre en chaux, les murs anciens sont constitués d'un double parement de dalles irrégulières dressées d'un côté avec remplissage intérieur de moellons assez petits. (R. DE LA BLANCHÈRE, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie césarienne*, Paris, 1883, extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e série, t. 10, p. 26-27). Plus loin il décrit ainsi un site: «Le tell de Saida, de Frenda et de Tiaret est montagneux, surtout au sud. Il présente très fréquemment de ces hauteurs à pente fort escarpée qui se terminent pas un kef, c'est-à-dire un plateau étroit limité par des bords à pic qui ont parfois une élévation énorme. Ce sont ces emplacements que choisirent les anciennes populations. La plupart des constructions en pierres sèches ou en pierrailles et mauvais mortier appartiennent à des bourgs posés sur des montagnes inaccessibles. Souvent l'endroit est absolument inabordable: il n'a d'autre accès qu'un sentier tracé jadis par le passage des habitants; quelquefois même on n'entrait dans la place que par une montée à degrés ou même un escalier véritable (Id., p. 29).

⁹⁰ Voir *infra*, p. 303, n° 100; p. 310, n° 110.

⁹¹ On hésite dans la dénomination de ces habitats. C'est la *casa* que mentionnent documents littéraires, épigraphiques et toponymiques (par ex. *Casae Calventi* entre

Icosium (Alger) et *Tipasa*). Le paysan est parfois dénommé *casarius* (*Cod. théod.*, 9, 42, 7). On trouve également le terme *cella rusticana* (Augustin, *Contra Gaudentium*, 1, 28, 52). Mais en Afrique on pense à *mapalia*. Sur les *mapalia*, *mappalia*, *magalia* les travaux fondamentaux sont ceux de S. GSELL (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, 1929, t. 5, chapitre Habitation, p. 212-231) et de Ch. LE CŒUR (*Les «mapalia» numides et leur survivance au Sahara*, dans *Hesperis*, 1937, p. 29-45) dont l'étude regroupe tous les textes anciens concernant cet habitat. L'article de E. G. GOBERT (*Le mapalia*, dans *RT*, 1938, p. 343-345) y ajoute quelques comparaisons. G. MARCY (*Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. À propos des mapalia*, dans *Hesperis*, 29, 1942, p. 23-40) apporte des compléments linguistiques; mais il conclut que du rapprochement entre *mapalia* et *nuāla* on ne tire qu'un sens générique qui n'apprend rien sur la forme de l'habitation. L'article de J. MARTINIÉ (*À propos des mapalis*, dans *Hesperis*, 35, 1949, p. 446-447) et les remarques de E. THOUVENOT (*Réponse à la note de M. Martinié, ibid.*, p. 448-450) n'apportent rien de nouveau. Si *mapalia* est le mot libyque, le mot latine est *tuguria* qui apparaît également dans les textes concernant l'Afrique du Nord. Ces cabanes seraient représentées sur une mosaïque d'Uthina (*Monument Piot*, 1896). En fait de telles constructions se retrouvent partout. G. Tchalenko décrivant le site de Taqlé écrit: «Ces demeures humbles, grossièrement construites, se sont éboulées et ne peuvent plus que difficilement être étudiées ou même reconnues, mais elles n'occupent pas moins sur beaucoup de sites une part importante de la surface habitée. Il existe même, dans le djebel Siman en particulier, de nombreuses agglomérations entièrement composées d'édifices de ce genre, donc complètement écroulées. Sans épigraphie ni architecture monumentale elles n'ont pas arrêté les archéologues, et il serait d'ailleurs impossible d'en faire le relevé (G. TCHALENKO, *Villages antiques...*, op. cit., p. 204; cf. également, p. 291, p. 353). Dans son étude sur les *Ruines anciennes*

Par rapport à ces ruines d'habitat, les autres sites jouent dans ma description un rôle second ou complémentaire, quelque soit leur importance. Ce rôle n'exprime en aucun cas un jugement de valeur; il définit seulement leur position dans un raisonnement qui privilégie l'habitat. Ces sites complémentaires sont les carrières et les fours qui ont fourni les matériaux nécessaires à la construction des maisons, les travaux hydrauliques et les aménagements du sol qui ont favorisé la production agricole, les nécropoles et les sanctuaires où s'expriment les croyances en un au-delà⁹². J'y comprends également les vestiges d'organisation du paysage, plus rares et d'identification plus difficile : voies romaines repérables aux vestiges des ponts qui enjambaient de petits ravins, chemins muletiers de la zone montagneuse dont l'antiquité ne peut être induite qu'à partir de leur aspect sur les photos aériennes⁹³ et des ruines antiques qu'ils pouvaient desservir. La persistance de la vie agricole a probablement fait disparaître toute trace de cadastre antique (s'il a jamais existé) et s'est accommodé de l'absence surprenante de terrasses de culture⁹⁴.

de la région d'Oujda (Dir du Ras Asfour), J. Marion décrit des ruines de villages berbères anciens; les maisons sont rarement carrées; elles ont entre 5 m et 2 m de côté; 8 m sur 4 m est une dimension relativement fréquente (dans BAM, 2, 1957, p. 136).

⁹² D'autres choix peuvent être évidemment effectués de manière légitime : le village ou la ferme ont pu développer en relation avec une carrière, une zone d'irrigation ou encore un sanctuaire rural, ainsi, dans son article cité (*Problème de l'habitat du Midi Méditerranéen...*). P. A. Février utilise cimetières (p. 233-236) et lieux de culte (p. 236-238) comme témoignage archéologique permettant de passer dans l'étude de l'habitat « à une image plus organique, celle que devait présenter l'habitat dans l'organisation des rapports sociaux qu'il implique » (p. 233). Ce point de vue dont la justesse paraît évidente n'est pas contradictoire avec le caractère complémentaire ou secondaire assigné ici à ce type de ruines. Il s'agit seulement de niveaux différents dans le raisonnement. Dans le cas présent, j'ai seulement pour but de présenter les éléments que j'ai utilisés pour une description de géographie archéologique se proposant d'éclairer l'économie agricole des campagnes autour de Caesarea.

LES LIMITES DE LA ZONE PROSPECTÉE

LE CADRE ADMINISTRATIF

La question des limites à assigner à la prospection est l'une de celles qu'il importait de résoudre en premier puisqu'elle en commandait l'extension spatiale. À cet égard, l'organisation administrative moderne de la région pouvait me fournir un cadre commode.

Antérieurement à la dissolution de la commune mixte de Cherchel survenue en 1956, la région étudiée comprenait les unités suivantes issues de la réorganisation des anciens territoires de Cherchel et de la tribu des Beni-Menacer⁹⁵.

1) La commune de plein exercice de Cherchel créée le 20 septembre 1840 et comprenant, outre les 3939 ha qui lui étaient propres, le centre de Zurich, colonie agricole de 1848 (1338 ha), les fermes de Fedjana créées en 1876 (611 hectares comptés le plus souvent avec Cherchel dans les recensements), le douar Chénoua créé par division de l'ancienne tribu du Chenoua par décret du 22 février 1868⁹⁶ qui a été inclus dans la prospection;

⁹³ G. Tchalenko fait des remarques analogues à propos de la circulation dans le massif du Belus : « Le caractère rudimentaire des communications intérieures fait contraste avec la richesse des installations agricoles antiques. L'usage du chariot a toujours été une exception : les transports de matériaux, de marchandises, de produits agricoles se sont presque uniquement faits par portage, au moyen d'animaux de bât ou à bras d'homme ». (*Villages antiques...*, *op. cit.*, p. 90).

⁹⁴ En dehors de quelques traces douteuses dans la région de Fedjana : Ph. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu à l'est de Caesarea de Maurétanie : la borne de Sidi Bouzid*, dans *REA*, 76, 1974, 2, p. 296.

⁹⁵ Cette coupure chronologique a été choisie par commodité car beaucoup de statistiques, en particulier démographiques, sont perturbées par les bouleversements consécutifs à la guerre et, plus particulièrement, par les regroupements de population. En 1954 eut lieu le dernier recensement avant le début de la Guerre de Libération.

⁹⁶ *B.O.*, 1868, p. 647. Ce douar fut rattaché à la commune mixte de Cherchel par arrêté gouvernemental du 31 janvier 1878.

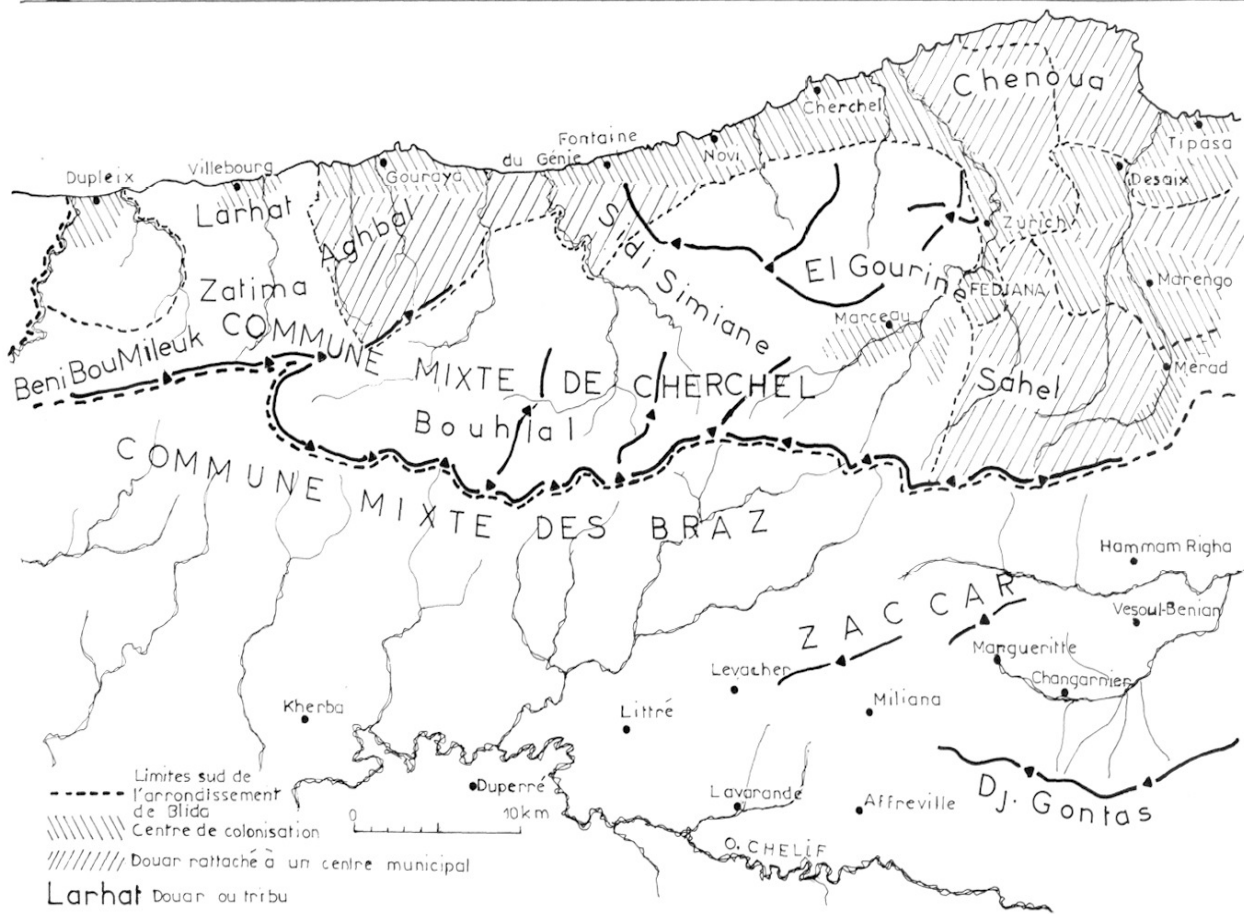


Fig. 43 – Carte administrative de l'arrondissement de Cherchel en 1952.

2) La commune de plein exercice de Novi créée le 12 juin 1899 à partir de la colonie agricole qui était jusque là un centre dépendant de Cherchel (1553 ha) et à laquelle avaient été ajoutés en 1929 le centre de Fontaine-du-Génie créé en 1880 (338 ha) et la fraction Taourira du douar Sidi-Simiane dépendant jusque-là de la commune mixte de Gouraya;

3) La commune mixte de Gouraya devenue commune mixte de Cherchel, mais dont l'administrateur résida presque tout le temps à Cherchel et comprenant : le centre de Marceau créé en 1881

(1656 ha), les douars Sidi-Simiane des Beni-Menacer Geraba (15987 ha) et El Gourine des Beni-Menacer Cheraga (16731 ha) créés par décret du 29 juin 1870⁹⁷ par division de l'ancienne tribu des Beni-Menacer en vertu de l'application du Senatus-Consulte de 1863 et rattachés à la commune mixte de Gouraya par arrêté gouvernemental du 31 janvier 1878. L'ensemble couvrait une superficie de 471,51 km² et était peuplé de 37938 habitants au recensement de 1954.

La commune mixte de Cherchel comprenait en outre⁹⁸ : les douars Bouhjal, Zaticma, Aghbal, Lar-

⁹⁷ *Journal officiel du Gouvernement général de l'Algérie*, 1870, p. 303.

⁹⁸ Une commune mixte comprend : 1) des douars issus du morcellement des tribus en vertu de l'application du Senatus-Consulte de 1863; ils en constituent la section indigène avec un caïd et, depuis 1895, une djemaa qui, à partir de 1919, est élue; 2) des centres de colonisation

qui en constituent la section française et élisent des conseillers et un adjoint. La direction de la commune mixte est assurée par un administrateur nommé, assisté des adjoints et membres français des centres, des caïds et des présidents de djemaa (M. CHAMP, *La commune mixte d'Algérie*, 1928).

hat, Beni-Mileuk plus à l'ouest. Elle fut dissoute en 1956 et chacun de ces douars devint commune. Pour notre secteur, c'est ce qui advint au douar El Gourine dont la mairie fut installée à Marceau et au douar Sidi-Simiane. Ces communes dépendirent d'abord de la sous-préfecture de Blida, département d'Alger. Lors de la création du département d'Orléansville, par décret du 28 juin 1956, il fut rattaché à l'arrondissement de Milianah. Le 20 mai 1957, le Cherchelois fut constitué en arrondissement.

Cet arrondissement subsistait dans les premières années de l'indépendance; mais les villages de colonisation changèrent de nom. Novi devint Sidi Ghilés du nom du marabout près duquel il avait été fondé; Fontaine-du-Génie s'appela Hadjret-Enous; Zurich devint Sidi-Amar du nom de la montagne qui le domine; Marceau, Menacer en souvenir des Beni-Menacer dont la zaouia voisine des Brakna avait constitué l'un des centres⁹⁹.

LE RAYONNEMENT DE LA VILLE ET LA DÉTERMINATION DE LA ZONE PROSPECTÉE

En fait le cadre administratif de la commune mixte de Cherchel présentait le double inconvénient d'être trop vaste et trop artificiel car trop lié aux commodités administratives d'un pouvoir imposant ses découpages aux vaincus du moment. Je ne pouvais non plus définir une « région de Cherchel » présentant une suffisante homogénéité historique et géographique: on ne peut en aucune manière parler d'une région naturelle ni d'une région historique fruit de l'harmonieuse combinaison des données d'une terre, d'un climat et d'une histoire. Aucune permanence historique n'en constitue l'unité: à l'époque turque, la vie régionale était dominée par le conflit entre le pouvoir turc venu de la mer et appuyé sur la ville; les Ghobrini fortement implantés

dans la ville et dans le massif montagneux à l'ouest et les Brakna appuyés sur les Beni-Menacer. Après la conquête française, ce conflit fut remplacé par celui de la société coloniale et de la société indigène. La réflexion géographique actuelle a montré que la notion de région naturelle était trop liée à l'idéologie passéiste d'un monde clos et permanent pour être, dans le cas présent, méthodologiquement féconde¹⁰⁰.

Je me suis donc longtemps posé le problème des limites à assigner à ma prospection. Prospector l'ensemble du pays Beni-Menacer n'avait pas plus de sens que de prospector la zone colonisée: pour l'Antiquité, leurs limites ne correspondent à rien. Impossible également de me cantonner à une unité physique précise: une vallée alluviale s'étudie aussi mal sans les versants qui la délimitent qu'un massif montagneux sans les plaines qui la bordent. En France, on a toujours la possibilité de se raccrocher à des limites communales ou diocésaines ordinairement présumées héritées de celles d'un domaine ou d'une cité gallo-romaine¹⁰¹. En fait, ma prospection a été dirigée par les facilités de communication, l'ouverture d'une piste à l'occasion d'une fête maraboutique ou les hasards d'un renseignement.

Comment, dès lors, à partir d'un travail incomplet effectué dans une région sans unité, prétendre apporter plus qu'une simple contribution à la refonte des feuilles 4 et 13 de l'*Atlas Archéologique de l'Algérie*, qui avait été mon projet initial? Pourquoi et à quel titre, même parfaitement conscient des limites de cette prospection, ai-je pu me croire en droit de passer d'un simple inventaire à une description géographique du territoire d'une cité romaine d'Afrique du Nord? Les chapitres qui suivent constituent une tentative de

⁹⁹ Le souvenir de cette zaouia est conservée dans la toponymie (au s.e. de Menacer; coord. Lambert : x : 456 et y : 352,70).

¹⁰⁰ La notion de région naturelle, merveilleusement illustrée par le géographe Vidal de la Blache, fondateur de l'école géographique française, est maintenant de plus en plus mise en question. A. REYNAUD, *La géographie entre le mythe et la science, essai d'épistémologie*, n° 18-19, 1974,

Travaux de l'Institut de géographie de Reims, Reims, 1974, p. 111. C. LACOSTE, *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, 1976, p. 91-92, renvoyant à P. CLAVAL et J. P. NARDY, *Pour le cinquantenaire de la mort de Vidal de la Blache*, dans *Annales de l'Université de Besançon*, vol. 93, Paris, 1968.

¹⁰¹ Cf. *supra*, n. 56.

réponse à cette question. Mais, quitte à y revenir plus loin, je crois devoir par souci de clarté présenter l'hypothèse qui m'a paru opératoire.

La solution que j'ai adoptée a consisté à attribuer un caractère déterminant aux ruines de *villae*. Puisque j'avais choisi d'étudier un territoire urbain, étant donné ce que l'on sait de l'origine terrienne et rurale de la fortune de l'aristocratie municipale¹⁰², l'élément déterminant de l'organisation de l'espace rural ne pouvait être que la propriété foncière, soit en terme de géographie archéologique, les ruines des centres domaniaux, c'est-à-dire des *villae*. Une fois accepté le lien entre la *villa* et l'économie urbaine, le jeu très simple des présences et des absences permet de définir une région caractérisée par la présence de *villae* et exprimant la polarisation de la vie rurale par la ville¹⁰³. Il donne les limites régionales de l'expansion urbaine, donc une base géographique relativement précise et, par le passage du quantitatif (nombre de sites) au qualitatif (reflet d'une forme économique), permet d'en organiser l'étude, même en l'absence d'un inventaire exhaustif¹⁰⁴. J'ai donc considéré que

ma prospection était terminée, au moins dans son extension spatiale, quand, sur les marges de la zone parcourue, les *villae* ont disparu, alors que la persistance des ruines des *mapalia* et des petites agglomérations indiquait que le territoire avait été aussi occupé dans l'Antiquité. La limite ainsi déterminée n'est évidemment pas juridique, mais économique; elle ne correspond pas à la frontière de la cité de Caesarea, mais traduit les limites d'un mode d'organisation de l'économie rurale par l'aristocratie urbaine¹⁰⁵. Ainsi définie, elle englobe un espace semi-circulaire d'un rayon d'une quinzaine de kilomètres tracé à partir de Cherchel.

L'un des points intéressants de la prospection que j'ai menée a été de démontrer que ces limites ne coïncidaient absolument pas avec celles de zones géographiques; elles les recourent¹⁰⁶. Mais à l'intérieur du territoire délimité, les éléments naturels de la géographie physique reprennent leurs droits pour définir des zones qui tirent leur particularité de la combinaison d'éléments archéologiques et de données géographiques¹⁰⁷. J'ai donc pu procéder au découpage suivant qui corres-

¹⁰² Cf. Nicolet montre par ex. que même à l'époque de la splendeur des publicains, au I^{er} siècle av. J.-C., la plus grande partie des chevaliers romains restent des propriétaires fonciers (C. NICOLET, *L'ordre équestre*, Paris, 1966, p. 317 sq.). Il est par contre toujours difficile de donner des chiffres précis: « Nous devons nous contenter de cette proposition vague mais incontestable que la plupart des habitants du monde antique vivaient de la terre, d'une manière ou d'une autre, et qu'eux-mêmes voyaient dans la terre la source de tout bien, tant matériel que moral » (M. I. FINLEY, *L'économie antique*, Paris, 1976, p. 128).

¹⁰³ Cette notion est reprise plus bas dans les conclusions (cf. p. 483 sq.). De même, le lien entre *villa* et économie urbaine est fortement mis en évidence par J. G. GORGES, *Les villas hispano romaines...*, op. cit., par ex., p. 76-77.

¹⁰⁴ Il est évidemment toujours difficile de décider que l'on dispose d'une documentation suffisamment abondante pour entreprendre l'étude synthétisante d'un espace géographique antique. Mais il faut être convaincu que l'exhaustivité d'un inventaire archéologique relève du mythe et que l'espoir d'achever un jour un tel inventaire est une attitude de fuite rejetant une telle étude à un terme dont chacun sait qu'il ne sera jamais atteint.

¹⁰⁵ Il s'agit d'un mode d'organisation de l'économie rurale et non de l'organisation de l'économie rurale: l'influence et le contrôle économique exercés par l'aristocratie urbaine peuvent fort bien s'étendre au-delà sur les villages de la zone où elle n'a pas implanté de *villae*. Cette distinction est importante, car, comme nous le verrons en conclusion, elle permet d'interpréter le déclin des *villae* au IV^e siècle non forcément comme un déclin rural mais en terme de changement de l'organisation du contrôle de la campagne par l'aristocratie foncière.

¹⁰⁶ C'est ce qui m'a inspiré une note signalée plus haut sur *L'opposition de la montagne et de la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique*, dans *Annales de Géographie*, mars-avril 1977, p. 201-206.

¹⁰⁷ La méthode mise en œuvre est celle que W. Hensel définit comme microrégionale (W. HENSEL, *Au sujet de la différence entre la méthode microrégionale et la méthode microgéographique dans la recherche archéologique*, dans *Archaeologia Polona*, 11, 1960, p. 143-146): « Au fond, la méthode microrégionale qui découvre les différents éléments d'habitat, liés fonctionnellement les uns aux autres dans le cadre d'une petite région, n'est autre chose qu'une généralisation théorique de la voie que devrait suivre toute investigation archéologique de grande envergure portant sur les complexes d'habitat ». (p. 143).

pond aux différents chapitres où seront exposés les résultats de ma prospection : 1) La région littorale comprenant la zone suburbaine, le littoral à l'est de Cherchel, le massif littoral du Chénoua, les plaines alluviales et les pla-

teaux de l'est, le littoral à l'ouest de Cherchel; 2) L'Atlas de Cherchel; 3) Les bassins de l'intérieur; 4) Les marges de la région de Cherchel (fig. 44).

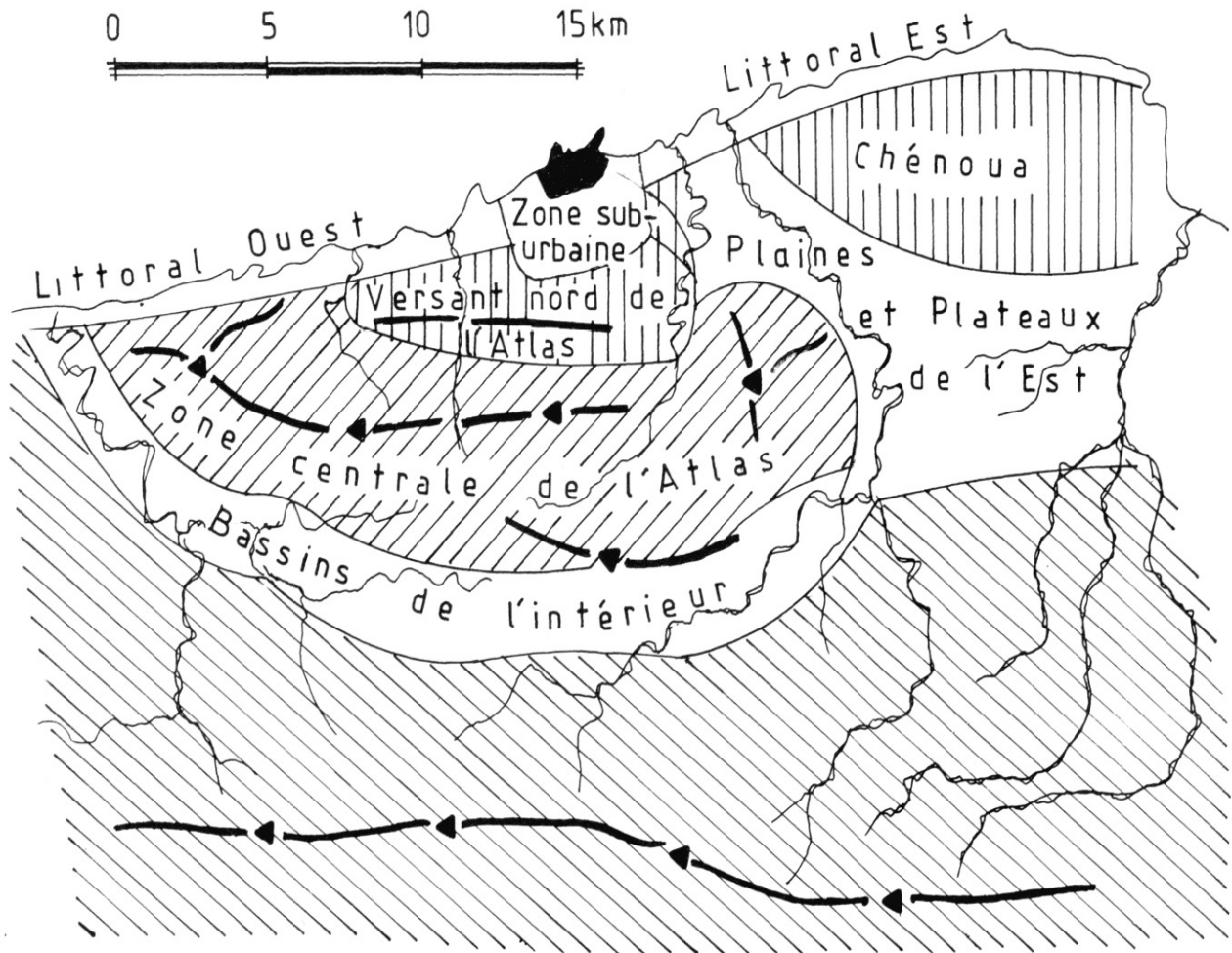


Fig. 44 - Étude archéologique de la région de Cherchel : délimitation des secteurs étudiés.

CHAPITRE VIII

LE LITTORAL

J'ai réuni dans un premier ensemble les secteurs qui composent la partie nord de la zone rurale étudiée, c'est-à-dire, la zone plane du littoral et le secteur de plaine et de plateau qui la prolonge vers l'est englobant ainsi le petit massif littoral du Chénoua.

LA ZONE SUBURBAINE : OÙ FINIT LA VILLE ET OÙ COMMENCE LA CAMPAGNE?

Dans les années 1970, Cherchel n'occupait que la partie centrale de Caesarea : le reste de la ville romaine était recouvert par des maraîchages et des vignes. Dans l'Antiquité même, les limites religieuses du *pomerium*, à l'intérieur duquel on ne doit pas enterrer, et défensive du rempart, sur lesquelles nous nous sommes déjà interrogé¹, ne correspondaient pas forcément à celles des activités humaines : certaines activités rurales ont pu être pratiquées à l'intérieur d'un trop vaste rempart, comme ce fut le cas dans la partie sud de la ville, tandis que des maisons résidentielles ont pu être construites en dehors du rempart. Ce problème topographique par lequel il

convient de débiter la description du territoire rural de la ville antique, doit être posé en fonction du relief c'est-à-dire de la notable différence existant entre le plateau littoral où étaient implantées les plus importantes nécropoles urbaines et le Plateau Sud où leur place est beaucoup plus réduite.

LE PLATEAU LITTORAL

Entre les oueds Nsara à l'est et Rassoul à l'ouest, les vestiges archéologiques les plus intéressants que l'on rencontre sur le plateau littoral à l'extérieur de la ville romaine sont ceux des nécropoles urbaines. Leur géographie que nous avons examinée plus haut² est plus complexe qu'il ne semble au premier abord : elles n'étaient pas exclusivement implantées le long de la voie romaine et présentaient des discontinuités à la faveur desquelles d'autres activités paraissent s'être installées, à moins que ce ne soit l'existence d'établissements antérieurs qui explique ces discontinuités. Les recherches menées se bornent à constater cet état de fait.

Il devait exister un habitat en rapport avec les citernes de la propriété Peyron³ et les « bassins en cascade » fouillés en 1939 par

¹ Cf. *supra*, p. 29-33.

² Cf. *supra*, p. 28-29.

³ S. GSELL, *Atlas arch. . .*, *op. cit.*, f. 4, 16, 31 = PH. LE-

VEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétanie et l'aqueduc de Cherchel*, Paris, 1976, p. 17.



Fig. 45 – Vue aérienne oblique de Cherchel et de son arrière-pays en 1960. Au premier plan, le plateau littoral avec la ville. Au-dessus, le Plateau Sud dont le bord septentrional était défendu par le rempart romain. La première ligne de hauteurs forestières correspond au massif secondaire de la forêt des Beni-Habiba. En arrière, la brume cache le haut bassin de l'oued Aizer et la partie orientale de la zone centrale de l'Atlas : sa moitié occidentale est visible à partir de la Dent de Menacer au profil caractéristique. Au fond, le Bou-Maad derrière lequel on voit même émerger le haut du Zaccar.

J. Glénat et sur lesquels on ne dispose que d'un médiocre croquis⁴. Ces mêmes fouilles ont amené la découverte de thermes privés⁵. À peu près à hauteur de la citerne, plus près de la route nationale (coord. Lambert : x : 456,40 et y : 467,80), une longue haie de roseaux dissimule un mur s'allongeant sur 150 m d'est en ouest et bordant une terrasse de 3 m de haut. Il pourrait s'agir de citernes

en rapport avec la canalisation inférieure de l'aqueduc de Menacer⁶. Des ruines existaient encore dans les années 1970 dans une petite crique située un peu au nord-est de là (coord. Lambert : x : 456,50 et y : 368).

Le tracé exact de la voie romaine est mal connu. À l'est de la *porta tipasitana*⁷, elle traversait la nécropole orientale. Située d'abord au nord de la route actuelle, elle la rejoignait

⁴ D'après une fiche de L. Leschi (Cf. PH. LEVEAU, *Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 103). PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 146, fig. 32.

⁵ *Ibid.*, fig. 33.

⁶ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 124.

⁷ Cf. *supra*, p. 27.

350 m plus loin et passait alors 25 ou 30 m au sud⁸. L'emplacement du pont sur l'oued Nsara est inconnu; il se trouvait vraisemblablement à l'emplacement du petit pont qui, avant la correction du virage en 1975, permettait de franchir l'oued.

Ce bilan donne une grande impression d'incertitude quant à la nature de l'habitat entre Caesarea et l'oued Nsara : rien ne confirme de manière absolue l'existence de *domus* suburbaines en bordure de mer ou au pied du versant du Plateau Sud. La présence de thermes est pourtant un indice solide en faveur de cette hypothèse.

Nos connaissances sur la zone occidentale ne sont guère supérieures, malgré l'étendue des fouilles de sauvetage effectuées en 1960-1961 et en 1964 sur le terrain de la C A D A T en bordure du rempart occidental. Les seuls vestiges connus sont ceux des nécropoles et de la voie romaine. Dans l'organisation des nécropoles, j'ai observé des discontinuités semblables à celles de la nécropole orientale⁹. Par contre, de ce côté-ci, il ne paraît pas avoir existé de *domus* suburbaine.

Au sortir de la ville, le tracé de la voie romaine n'est pas établi avec certitude, car la porte principale occidentale, dite de *Gunugu*, n'a pu encore être localisée¹⁰. Mais son emplacement approximatif est établi par la présence d'un petit pont romain qui franchissait l'oued el Kantara une vingtaine de mètres au sud du pont moderne¹¹ (fig. 46). Ce pont est de biais par rapport à l'oued et un croquis sommaire montre que la voie devait venir du nord en suivant une rampe oblique. Il est donc vraisemblable que le tracé de la voie romaine coïncide à peu près avec celui de la route moderne.

Le pont n'a que 11 mètres de long pour une largeur de 4,90 m au centre. Il est plus large en rive droite (5,3 m) qu'en rive gauche



Fig. 46 – Petit pont romain sur l'oued el Kantara.

(5 m). L'intrados de la voûte se trouve 4,2 m au-dessus du lit de l'oued. Au centre l'épaisseur de la voûte est de 0,75 m. Construite entièrement en blocage, elle a été montée sur des cintres de bois dont l'empreinte est bien visible. À l'ouest de l'oued El Kantara, la voie remontait probablement directement le talus pour passer sous la ferme moderne (ancienne ferme Roseau). Son tracé est ensuite conservé par un sentier qui longe une ligne de broussailles.

Comme plus à l'est, elle traversait une nécropole, celle que vint fouiller en 1877 Mgr Lavigerie¹². Il la décrit en ces termes : « Cette voie n'était nulle part apparente. Mais elle devait se trouver dans la largeur d'un demi-kilomètre environ qu'occupaient les ruines des tombeaux et probablement vers le milieu de cet espace. J'y fis donc faire simultanément

⁸ E. ALBERTINI, dans *BACTHS* 1918, p. CCLIX-CCLX, n° 4, a rapporté à la voie romaine un texte qui paraît plutôt concerner l'aqueduc de Menacer (PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, op. cit., p. 150). La voie a été rencontrée par J. Glénat au cours de ses fouilles (E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1923, p. LXLX-LXX).

⁹ PH. LEVEAU, *Fouilles anciennes sur les nécropoles antiques de Cherchel*, dans *AA*, 12, 1978, p. 94-95.

¹⁰ Cf. *supra*, p. 27.

¹¹ P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa...*, op. cit., p. 176, n° 95.

¹² PH. LEVEAU, *Fouilles anciennes...*, loc. cit., p. 89-95.

ment plusieurs fouilles et, dans la même journée, à une profondeur qui variait de un mètre à soixante centimètres, nous la retrouvâmes partout... Elle était simplement pavée de gros cailloux roulés, ramassés sur le rivage voisin et qui sont couchés sur un double lit de mortier et de briques pilées. Elle a dix mètres de large en y comprenant des trottoirs de quatre-vingts centimètres. Très bien conservée par place, elle est, en d'autres endroits, bouleversée et comme soulevée d'en dessous»¹³ (fig. 47).

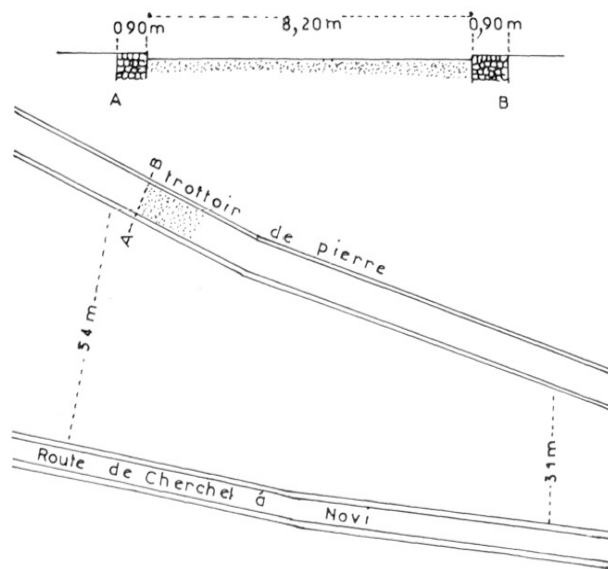


Fig. 47 - La voie romaine entre les ponts de l'oued el Kantara et de l'oued Rassoul d'après les fouilles de Mgr Lavigerie.

C'est là, la structure d'une voie parfaitement classique composée d'une première assise de mortier probablement maigre, d'un noyau élastique à base de tuileau et d'un parement en galets roulés¹⁴. La coupe jointe montre que ce que Mgr Lavigerie appelait des trottoirs correspond plutôt à des murs délimitant la voie et en consolidant les rebords. Sa largeur est également normale¹⁵. Il reste à rendre compte d'un détail du dessin : la voie romaine est figurée à une trentaine de mètres de la route de Cherchel à Novi alors que la route actuelle est à une distance variant entre 50 et 200 m de l'emplacement de la voie romaine. C'est, tout simplement, que la ligne d'arbres correspond au chemin du siècle dernier qui était légèrement au sud de la voie



Fig. 48 - Le pont sur l'oued Rassoul : la culée ouest.

romaine. La route figurée sur ce croquis est celle du XIX^e siècle : par la suite, les ponts ont été reconstruits en aval des ponts romains et la route s'est trouvée déplacée vers le nord.

L'oued Rassoul, second petit oued à l'ouest de Cherchel, s'encaisse dans le plateau littoral un peu plus profondément que l'oued El-Kantara. Le point de franchissement antique est situé 150 m au sud du pont moderne. La voie abordait la vallée une cinquantaine de mètres en aval et suivait une rampe oblique vers l'amont. Le pont de l'oued Rassoul est moins bien conservé que celui de l'oued El Kantara ; il est aussi beaucoup plus étroit (2,65 m) et de structure différente. La culée de rive gauche encore bien conservée montre qu'il a été construit avec soin : elle présente sur la face interne deux assises en grand appareil séparées par trois lits de briques. Les claveaux dont trois sont encore visibles étaient des blocs de tuf liés par un mortier blanc fortement dosé (fig. 48).

¹³ Lettre à De Rossi sur l'area d'Euelpius, Bibliothèque du Vatican, ms 10537.

¹⁴ R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 94-95.

¹⁵ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine, L'archéologie du sol*, Paris, 1931, p. 376 : « hors des villes, la largeur de la chaussée des routes paraît le plus souvent avoir varié de 5 à 8 m (15 à 20 pieds) ».

LE PLATEAU SUD

La région qui s'étend en arrière de Cherchel entre les oueds Bellah et El Kantara correspond à un élément de plateau miocène compris entre le littoral et l'Atlas de Cherchel. Sa relative horizontalité aux alentours de la cote 200 m lui a valu le nom de Plateau Sud. Au sens étroit, ce terme désigne les environs du marabout Sidi-Yaya à l'ouest et de l'ex-ferme Tripier, de part et d'autre de la piste qui s'élève vers la forêt Affaine. En fait la rive droite de l'oued El Kantara à l'ouest, les régions d'En Nakkâch au sud, d'En Nsara au sud-est, les collines comprises entre les oued Bellah et Nsara à l'est appartiennent au même ensemble géographique. Ainsi défini, il mesure 4,5 km d'est en ouest sur 1,5 km à 2 km du nord au sud. C'est une zone d'agriculture traditionnelle; mais l'armée y a étendu son emprise et toute cette zone est devenue militaire et interdite aux non résidents. Par ailleurs, de nouvelles routes ont été tracées postérieurement à la période durant laquelle j'ai effectué les recherches exposées ici.

La porte monumentale de la ville au sud est traditionnellement appelée porte de *Zuchabar* de même que l'ancienne porte sud de Cherchel actuellement incluse dans le périmètre de l'Ecole Militaire, a été appelée porte de Miliana. Comme il a été dit plus haut, cette porte était l'accès normal de la ville pour les paysans et les *honestiores* possessionnés dans l'Atlas de Cherchel¹⁶.

L'éloignement de ce Plateau Sud par rapport à la partie effectivement occupée par la ville à l'intérieur de son rempart explique que les nécropoles y soient beaucoup moins importantes que sur le littoral. Elles se regroupent essentiellement en deux endroits: près

de Sidi-Yaya, non loin de la porte secondaire sud et près de l'angle sud-est du rempart¹⁷. Mais il faut également mentionner la région plus éloignée de Thebaynet qui, selon V. Waïlle, aurait été parsemée de tombeaux et d'où proviendraient les inscriptions *CIL*, VIII, 21158 et 21179¹⁸. Inversement, la prospection a montré la présence d'aménagements agricoles et en particulier de *villae*.

Dans cette zone, en effet, des *villae* paraissent avoir existé en deux endroits. Le premier est situé juste à l'ouest du marabout de Sidi-Yaya (coord. Lambert : x : 455,10 et y : 365,70) **N° 1** où une ferme a été construite avec des blocs taillés d'époque romaine; au nord de cette ferme subsiste un magnifique puits romain en pierres soigneusement taillées. Le second emplacement possible est tout à fait au sud-est, sur la piste carrossable de l'oued Saf-Saf (coord. Lambert : x : 457,30 et y : 367,05), à **N° 2** Thalesroua : des murs de blocage subsistent en élévation dans les buissons au nord du chemin, tandis que d'autres apparaissent sur la piste où ils ont été arasés¹⁹.

Dans l'ensemble, en effet, les restes d'édifices agricoles sont rares. Ceux d'une installation de pressage subsistent dans un bosquet en contrebas de Sidi-Yaya (coord. Lambert : x : 454,85 et y : 365,5); le seul élément d'identification conservé est la plate-forme d'écrasement qui mesure 3 m de long sur 1,5 m de large; elle est constituée d'une semelle de blocage de médiocre qualité sur laquelle a été coulée une forme de mortier de tuileau. Quelques harpes en place apparaissent à proximité et quelques pierres taillées ont été rejetées en bordure du champ en contrebas²⁰. Le seul autre édifice qui existe dans cette zone se trouve sur la ligne de crête séparant les bassins des oueds Bellah et Nsara à la cote 140 m (coord. Lambert : x : 458 et y : 367). C'est une petite

¹⁶ Cf. *supra*, p. 27 et *infra*, p. 444.

¹⁷ PH. LEVEAU, *Fouilles anciennes...*, *loc. cit.*, p. 96-108.

¹⁸ Ce lieu qui est orthographié Tbaïent sur la carte au 50 000^e paraît correspondre à la colline de Bou-Alem (coord. Lambert x : 455,5 et y : 364,30. V. WAÏLLE, *Fouilles de Cherchel (1902-1903)*, dans *RAf*, 1903, p. 124-126. Personnellement, je n'ai vu aucune ruine sur cette colline.

¹⁹ L'examen des photos aériennes laisse supposer l'existence de vestiges importants à proximité; selon un paysan, il y aurait des ruines dans la colline forestière au nord-est.

²⁰ Aucun tesson n'apparaît en surface; mais d'après la photo aérienne, il y aurait dans le champ la trace d'un habitat enfoui. Sur le bassin qui existe en contre-bas, cf. *infra*, p. 246, n° 7.

construction mesurant 4 m de large sur 7 à 8 m de long que recouvrait un autre édifice plus récent et en ruine. Son caractère remarquable est la présence d'un parement en *opus reticulatum* constitué de carreaux de tuf taillés en queue (8 cm sur 7 cm de côté et 11 cm de longueur) revêtu de mortier de tuileau; aucune arase de brique n'en renforce les angles²¹. Aux alentours, on ramasse quelques tessons épars de poterie romaine.

En définitive, les ruines caractéristiques de ce secteur sont autres : ce sont des vestiges de travaux hydrauliques dont l'existence est conditionnée par la nature géologique du sous-sol : des grès miocènes favorables à la constitution d'une nappe phréatique. À la faveur d'un petit karst naturel, les Romains y avaient aménagé un réseau de galeries de façon à détourner des sources vers le nord pour contribuer à l'alimentation en eau de la ville²². Ce réseau avait des prolongements au sud. Une partie des galeries, actuellement effondrées, aboutissait aux environs de l'ancienne ferme Tripiet (coord. Lambert : x : 456,40 et y : 366). À l'aboutissement de ces galeries existait probablement un nymphée dont on retrouve la trace dans la correspondance de V. Waïlle qui l'aurait fouillé à la veille de sa mort, lors d'une dernière campagne restée inédite²³. De fait, dans les murs extérieurs de cette ferme exploitée par l'armée, j'ai observé la présence de quelques débris de marbre blanc, dont un fragment de canal, une base de colonne et quelques pierres taillées qui ont pu appartenir à ce nymphée. Dans la mesure où aucune ruine importante n'a été signalée à proximité, ce nymphée peut avoir été édifié au bord de la voie romaine pénétrant dans la ville par la porte monumentale sud et s'expliquer par le même souci ostentatoire.

Les nombreux puits antiques, parfois réutilisés à l'époque contemporaine qui parsè-

ment le plateau près du rempart sont en rapport avec ces aménagements hydrauliques. De même les puits toujours en service des environs de la ferme Tripiet, aux sources de l'oued Nsara ont probablement une origine antique. Mais les irrigations antiques ont laissé par ailleurs des traces incontestables. Sur le versant occidental de Plateau Sud, vers la cote 140 m (coord. Lambert : x : 454,50 et y : 365,80), d'énormes massifs de maçonnerie écroulés prouvent l'existence d'un bassin d'irrigation à côté duquel subsistent les restes d'un canal de 0,24 m de largeur interne sur 0,12 m de hauteur conservée. La présence d'un dépôt calcaire sur les parois du canal montre qu'il s'agissait du canal d'alimentation du bassin. Celui-ci a pu servir à l'irrigation de jardins ou au captage des eaux qui étaient ensuite conduites à Caesarea par un canal dont la trace ne paraît pas avoir subsisté²⁴. Deux cents mètres en contrebas de l'installation de pressage signalée ci-dessus (coord. Lambert : x : 454,80 et y : 355,30) existe un petit bassin de 6 m sur 4 m; ce bassin, actuellement comblé aux trois quarts devait être alimenté par une dérivation d'oued et servir à irriguer des jardins. Le paysan qui m'y a conduit, m'a indiqué, en face, en rive gauche de l'oued El Kantara, l'emplacement d'un autre bassin que je n'ai pu retrouver dans les broussailles²⁵. Malgré cette recherche infructueuse, je n'ai pas de raison de douter de l'exactitude du renseignement, d'autant qu'à proximité une captation moderne irrigue un jardin. Autre exemple, cette fois-ci nettement en contrebas du rebord du plateau, vers la cote 140 m dans un vallon de tête de l'oued Nsara (coord. Lambert : x : 456,80 et y : 366,40) : une maison, aujourd'hui en ruine, avait utilisé comme fondation, cinq contreforts de 1,10 m de large et espacés de 1,30 m marquant l'emplacement d'un bassin de cap-

²¹ PH. LEVEAU, *Note additionnelle sur l'«opus reticulatum» à Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1971-1974, p. 33.

²² PH. LEVEAU et J.L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 31-33.

²³ Lettres conservées dans le dossier personnel de V. Waïlle correspondant de l'Institut, Archives Nationales.

²⁴ Selon Shaw, *op. cit.*, p. 268 un aqueduc aurait existé

au sud-ouest de la ville; il peut s'agir d'une erreur de l'auteur (ou de son traducteur); mais lors des fouilles de sauvetage le long du rempart en 1960 on aurait mis à jour une canalisation pénétrant dans la ville (renseignement oral).

²⁵ Coord. Lambert approximatives : x : 455,10 et y : 364,70.

nage de 11 m de long. De tels contreforts sont trop caractéristiques pour qu'une autre identification soit possible; en l'absence de ruines de *villae* dans ce vallon, le bassin paraît avoir eu un usage agricole²⁶. L'existence de ces bassins me conduit à voir les vestiges d'une ruine de ce type dans les gros blocs de maçonnerie visibles sur la rive droite de l'oued Nsara en bordure du chemin, vers la cote 170 m (coord. Lambert : x : 455,10 et y : 365,40).

Ces bassins étaient alimentés soit par des dérivations d'oueds soit par des systèmes de griffons comme il en subsiste au-dessus de la ville²⁷. À l'ouest du plateau, un de ces griffons est toujours utilisé : un jardin situé dans la pente est irrigué par une galerie pénétrant d'une dizaine de mètres horizontalement dans le blanc de tuf, tandis que les maisons situées au-dessus, sur le rebord du plateau, puisent l'eau directement à la même source par un puits vertical (coord. Lambert : x : 454,70 et y : 375,75). Là se trouve une des sources qui devaient dans l'antiquité alimenter le bassin n° 6.

Telles sont les ruines que j'ai pu observer en surface²⁸. Peu d'entre elles sont des ruines d'habitat. Il devait pourtant en exister, en particulier entre le rempart romain et la ferme Tripier où, en cherchant des tombeaux, j'ai trouvé une vaste citerne voûtée (coord. Lambert : x : 456,1 et y : 366,45) destinée, non à l'irrigation, mais au puisage²⁹. Certes, la conservation des ruines est médiocre, car, s'il n'y eut pas ici de grandes fermes coloniales ni de plantations de vignes, l'installation de l'armée a été destructrice. Mais on ne voit pas pourquoi les bassins auraient été, eux, épar-

gnés. En définitive donc le trait le plus remarquable de la mise en valeur agricole du Plateau Sud a été l'abondance des travaux hydrauliques, galeries drainantes et bassins de toutes tailles. Les terrains volcaniques et miocènes favorables à la constitution d'une nappe phréatique ont évidemment permis ces travaux hydrauliques. Mais c'est la proximité de la ville qui explique sans doute qu'ils aient été entrepris : leur raison d'être était l'irrigation de jardins produisant les légumes vendus sur le marché urbain ou consommés dans les riches maisons des notables de *Caesarea*, ce qui, de tous temps, a été l'une des fonctions normales d'une zone suburbaine. Cette importance des jardins irrigués ne doit pourtant pas faire oublier le rôle de l'olivier présent ici comme dans l'économie agricole de l'Atlas de Cherchel³⁰.

LE LITTORAL À L'EST DE CAESAREA

À l'est de Cherchel, le plateau littoral est beaucoup plus étroit et discontinu qu'à l'ouest. Le pointement volcanique du djebel Chem-Beida le divise en deux parties inégales. La plus occidentale correspond à peu près à l'embouchure de l'oued Bellah; elle n'a que 2,5 km de long et, bien que nous soyons nettement à l'extérieur de la nécropole orientale, les ruines romaines y sont encore rares. La première qui se présente est recouverte par une maison moderne située dans le virage dominant la rive droite de l'oued Nsara : dans le

N° 10a

²⁶ Il faut pourtant tenir compte de la possibilité de rejoindre l'aqueduc oriental qui passe en contre-bas.

²⁷ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, op. cit., p. 29-30.

²⁸ A l'ouest du plateau, vers la cote 185 m, l'analyse des photos aériennes révèle d'importantes traces; celles qui se trouvent au point défini par les coord. Lambert : x : 445,90 et y : 367,45 correspondent vraisemblablement au fort Haxo de l'époque de la conquête; mais il est impossible d'identifier le carré de 80 m sur 80 m qui apparaît juste au sud. Rien n'est visible sur le terrain si ce n'est des tas de pierres et quelques tessons hétérogènes qui peuvent être aussi bien des vestiges antiques que

des traces de cantonnement des troupes françaises au lendemain de la conquête.

²⁹ Il ne paraît guère possible d'envisager un rapport entre ces citernes et la nécropole au-dessus.

³⁰ En plus de la plate-forme de passage signalée en dessous de Sidi-Yaya, il faut noter l'existence probable d'une installation de passage à l'intérieur de la ville sous la crête (coord. Lambert : x : 455,70 et y : 366,70) (PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 153-155). Un bloc d'ancrage retaillé dans la stèle funéraire d'un cavalier de l'aile des Parthes paraît provenir du plateau Sud (Ph. Leveau, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1971-1974, p. 185, fig. 14).

jardin, on aperçoit un mur décoré de colonnes engagées (coord. Lambert : x : 457,42 et y : 367,88). Entre l'oued Nsara et la ferme du Cap Blanc, sur la pointe Riad, aucune ruine n'est connue ni n'a été signalée. Cette situation n'a rien de surprenant et correspond sans doute à la réalité de l'occupation antique, car il existe, sur le Cap Blanc, la preuve de l'existence d'une importante *villa* comparable à celles que nous rencontrerons sur les caps du littoral et qui constituent la « dominante » caractérisant cette zone archéologique.

N° 11 Au Cap Blanc (coord. Lambert : x : 458,40 et y : 368,25) (S. Gsell, *Atlas Arch.* ..., f. 4, 19) en 1970, on ne voyait à l'extérieur de la ferme (que je n'ai pas visitée) qu'une base de chapiteau, et, sur la plage en contrebas, une autre base accompagnée de quelques pierres de taille, tandis que les rochers au sud de la ferme présentaient des traces, mal datables, d'exploitation en carrière. Mais il y a tout lieu de croire qu'une *villa* existait à cet endroit.

Schmitter y signalait des restes de mosaïques³¹ et une inscription funéraire : *CIL*, VIII, 21 167 : *Cl(audia) / Extri/cata / sorori*). Par ailleurs, dans une note, P. Gauckler signale que « deux sarcophages de plomb ayant plus de 2 m de longueur, et pesant l'un 80 et l'autre 75 kg, ont été trouvés en 1892 par M. le comte Lauer dans sa propriété du Rocher Blanc, sur la côte, à 4 km à l'est de Cherchel. Ces deux tombeaux, recouverts de maçonnerie, renfermaient des squelettes sans mobilier funéraire. Ils ont été vendus au poids et fondus »³². Mosaïques, éléments de décoration architecturale, nécropole justifient l'hypothèse de l'existence en cet endroit d'une *villa* de bord de mer analogue à celles qui seront décrites plus loin. Elle entre parfaitement dans une série continue, à une distance convenable aussi bien de la nécropole orientale que des *villae* plus à l'est. Son finage correspondait à l'embouchure de l'oued Bellah.

Au-delà du djebel Chem-Beida, à l'est de l'embouchure de l'oued el Hachem et au nord

du djebel Chénoua dont le versant nord est très raide, s'allonge une étroite bande de plateau littoral. Ce plateau n'a de véritable ampleur que sur quelques kilomètres dans le secteur des Trois-Îlots : à l'est de l'oued Mellah, il se réduit à d'étroites sections discontinues. Il existe pourtant d'importantes ruines romaines que l'on peut regrouper en trois ensembles relativement nets.

LE SECTEUR DES « TROIS-ÎLOTS » (fig. 49)

L'oued el Hachem se jette dans la mer au nord du bled el Bellah dont il est séparé par une gorge ouverte entre le djebel Chem-Beida et le djebel Chénoua. A l'est de son embouchure, une longue plage de sable s'étend sur plus d'un kilomètre ; elle vient se terminer à l'est au Ras-el-Meskouta, petit cap que prolongent trois îlots rocheux auxquels le site doit son nom. Ici, le plateau littoral a de 5 à 500 m de large. C'est une zone de jardins et de primeurs appartenant au domaine Ben-Khîra qui a succédé à la ferme Maître³³.

N° 12 Le principal groupe de ruines romaines se trouve sur le cap et elles sont connues depuis longtemps. Mais, à l'est du cap, l'analyse des photos aériennes révèle une forte densité de ruines sur une longueur de 1,5 km et une profondeur de 4 à 500 m et, de fait, la prospection en surface montre que des lignes de harpes existent encore 150 m à l'est du site principal, tandis qu'à l'ouest des vestiges antiques sont dissimulés dans les broussailles et ont été partiellement épargnés par la mise en culture.

En 1924 déjà, J. Glénat « avait repéré... des murs d'assez mauvaise construction dans lesquels (avaient) été réemployés des fragments de marbre et des pierres tombales »³⁴. Mais, c'est seulement en 1955 que les fouilles débutèrent sur ce site. A côté d'une *villa*, les premiers rapports parus en 1956 signalent l'existence d'une petite agglomération

³¹ SCHMITTER dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. 4, 1884, p. 103.

³² P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, Paris, 1890, p. 70, n. 1.

³³ X. DE PLANHOL, *Les nouveaux villages de l'Atlas Bli-*

déen, du Chénoua et de la Mitidja occidentale, dans *RAF*, 104, 1960, p. 282.

³⁴ A. BALLU, *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations exécutés par le Service des Monuments Historiques (exercice 1924)*, Alger, 1925, p. 9-10.

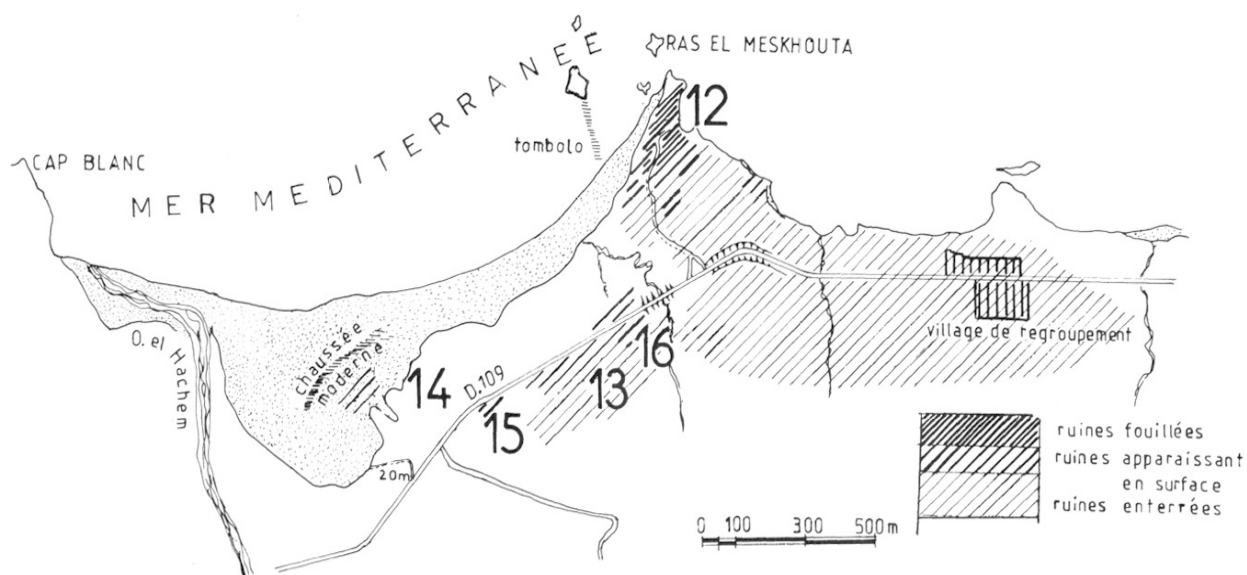


Fig. 49 – Localisation des vestiges antiques du secteur des Trois-Ilots. N° 12 : le site principal (la villa ; l'église) ; N° 13 : la nécropole ; N° 14 : fours ; N° 15 : restes d'installations de pressage ; N° 16 : dolia, pierres taillées.



Fig. 50 – La villa des Trois-Ilots d'après un plan dressé en mai 1956 (les bassins de salaison, dont l'emplacement a été porté sur ce plan, ont été trouvés sous des murs postérieurs pendant la suite des fouilles).

tardive³⁵. Une petite basilique chrétienne fut découverte. Mais, dès la fin de 1957, l'extension de la guerre obligea de les interrompre³⁶. Les fouilles paraissent avoir ensuite, épisodiquement, repris; un plan du site fut dressé et publié dans les *Actes du V^e congrès international d'archéologie chrétienne*³⁷. Mais aucun rapport définitif n'est paru à ce jour (fig. 50).

Au centre du cap, a été dégagé un ensemble de bâtiments dont la partie visible occupe près de 1800 m² (50 m sur 35 m), s'organisant autour d'un bassin cruciforme de construction très soignée et entouré d'un péristyle à arcades de 15 m de côté (fig. 51 et 52). L'angle nord-ouest de l'édifice est

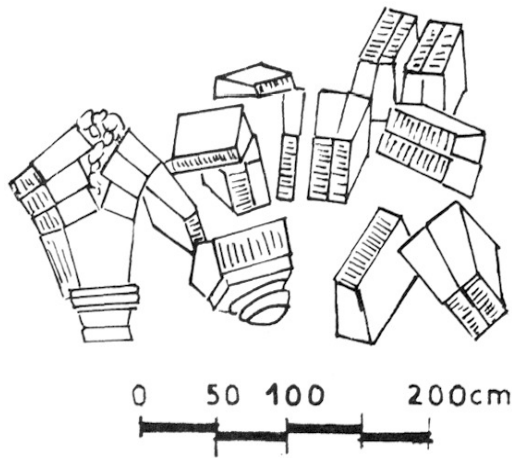


Fig. 51 - Claveaux et éléments d'arcs éboulés provenant du péristyle de la villa (niveau 1,20 m au-dessus du sol antique) (d'après le plan de 1956).

occupé par des bassins de salaisons installés dans un espace long de 11,50 m et large de 8 m : deux petits bassins au sud, trois grands au nord³⁸ (fig. 53). Au nord s'ouvre une citerne de 8 m de long sur 7 m de large. L'est de la cour est occupé par un grand massif de 16 m sur 6 m dont la partie nord présente des plans étagés couverts de mortier de tuileau. Je pense que cette ruine est celle d'une

³⁵ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1955*, dans *Libya, arch., ép.*, 4, 1956, p. 164-165.

³⁶ ID., *L'archéologie algérienne en 1957*, *ibid.*, 6, 1958, p. 201.

³⁷ J. LASSUS, *Les édifices du culte autour de la basilique*, dans *Atti del V^o congresso internazionale di Archeologia cristiana, Ravenna, 23-30 settembre 1962*, Rome, 1965, p. 583, fig. 1.

³⁸ Ces bassins ne sont pas des citernes et leurs caractéristiques coïncident avec la description par Ponsich et Tarradell : « Le principe fondamental consistait à les bâtir au ras du sol pour faciliter leur remplissage et assurer une meilleure résistance à la poussée des masses de pois-



Fig. 52 - Vue des deux tiers sud du bassin avec son massif central. Au premier plan, un contrepoids de pressoir réutilisé comme harpe dans les constructions postérieures (état des ruines en 1970).

villa à péristyle dont la partie nord était consacré à des activités agricoles et qui aurait comporté un étage.



Fig. 53 - Les bassins de salaison.

sons et de sel, compensée par celle de la terre qui les entourait. . . » « On ne trouve aucune évacuation dans ces bassins; seule une petite cuvette hémisphérique, au centre, permettait de récupérer les déchets lors de leur nettoyage » (M. PONSICH et M. TARRADELL, *Garum et industries antiques de salaison dans la Méditerranée occidentale*, Paris, 1975, p. 106). Ces installations comportaient des chaufferies, retrouvées seulement à Cotta et Tahadart; « peut-être les thermes que l'on signale souvent à proximité des usines de salaisons ne sont-ils que des chaufferies, surtout s'ils ne comportent aucune pièce d'eau » (p. 103).

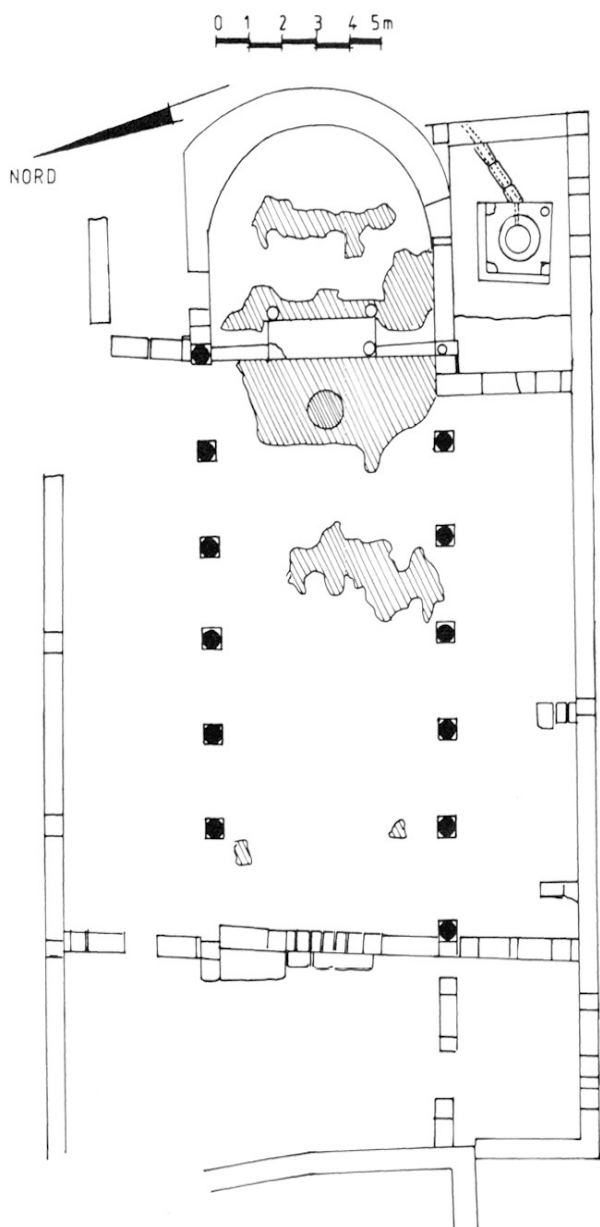


Fig. 54 – Plan de l'église. Les hachures figurent l'emplacement des mosaïques et le cercle à hachures plus denses celui de la dédicace dont le texte est donné à la note 39. L'enclos à mensa est situé le long du mur nord sur le plan publié par J. Lassus.



Fig. 55 – Le baptistère.

C'est à l'ouest du cap que se trouvait la basilique chrétienne. Elle mesurait environ 26 m sur 16 m et était divisée en trois nefs. Le sol de l'église était pavé de mosaïques dont plusieurs éléments ont été transportés au Musée de plein air du parc Bocquet³⁹ (fig. 54). Un baptistère avait été aménagé à l'extrémité est du bas-côté sud (fig. 55) et un petit enclos contenant une mensa s'appuyait le long du mur nord⁴⁰. Quelques-unes des cupules semi-cylindriques trouvées sur le site proviennent vraisemblablement d'une nécropole située contre cette église. Cinq portaient des inscriptions, toutes gravées dans un cartouche rectangulaire placé sur le côté. J. Glénat⁴¹ en signalait deux. Sur la plus abîmée qui mesurait 0,75 m de longueur pour 0,35 m de haut, il ne distinguait que le début des trois dernières lignes. La mieux conservée a été republiée par M. Leglay⁴²; elle est encore visible sur le site près de l'église (fig. 12). Une troisième a été ame-

³⁹ J. LASSUS, *Une église déblayée aux Trois-Îlots (près de Cherchel)*, dans *BACTHS*, 1955-1956 (1958), p. 119-121. Pour l'auteur, il s'agit d'une « paroisse » de village : la multiplicité des donateurs confirme l'impression donnée par les ruines : *D(omini) D(e)i gratia, Anianus, Portesit et Suttun cum suis fecerunt* (PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, 3^e série, dans *BAA*, 7, n° 228, à paraître.

⁴⁰ Cette mensa, qui a disparu, est nettement visible sur le plan publié par J. Lassus (cf. *supra*, n. 37). De l'église proviendrait également un autre fragment d'inscription

chrétienne (*ibid.*, n° 228).

⁴¹ A. BALLU, *Rapport sur les travaux...*, *loc. cit.*, *supra* n. 34.

⁴² M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique...*, *loc. cit.*, dans *BACTHS*, 1956, p. 121-122 (= *AE*, 1960, 105). La comparaison des diverses lectures et un réexamen de la pierre permettent de proposer le texte suivant : *D(iis) M(anibus) s(acrum), Ann[---] / CO[---] PATRA / vix(it) annis XXVII / men(sibus) [--- d(iibus)---] / An(no) p(rovinciae) [---*



Fig. 56 – Tombe visible sur le bas-côté sud de la route.

née dans l'ancienne ferme Maître (haouch Ben-Khira); le texte gravé sur le côté paraît trop légèrement tracé pour être lisible. Les deux autres ont été transportées à Cherchel l'une au parc Bocquet, l'autre dans la maison du commandant de l'École militaire⁴³. Ce textes sont au plus tôt du second siècle : lorsque la formule initiale est conservée, c'est une invocation aux Dieux Mânes; je ne connais pas de cupule monolithe datable du premier siècle.

Il se peut également que ces inscriptions proviennent d'une nécropole d'âge indéterminé dont les tombes ont été révélées par le creusement de la route en fouille au sud-ouest du cap (coord. Lambert : x : 461,25 et y : 309,15). Les tombes, orientées est/ouest, espacées de quatre à cinq mètres, ont été creusées dans la couche rouge. Ce sont des fosses à inhumation tapissées de pierres sèches avec parfois du mortier de chaux. Des pierres plates les recouvraient (fig. 56). L'une de ces fosses mesurait 1,50 m de long. La nécropole paraît se prolonger au nord de la route, où il y aurait eu des amphores funéraires⁴⁴. Enfin du même côté de la route, fut trouvé en 1958 un grand sarcophage déposé ensuite à la ferme Maître. C'est une cuve parallélépipédique monolithe à couvercle de pierre, analogue aux sarcophages des nécropoles antiques de Cherchel. Les circonstances de la découverte m'ont été

racontées par J. Maître. Le couvercle du sarcophage fut accroché et brisé par le soc profond de la charrue qui défonçait la parcelle, permettant de voir quelques minutes durant trois squelettes : deux adultes et un enfant. Le sarcophage fut enlevé et l'on put constater qu'il y en avait un second en dessous, d'un type analogue; il contenait deux squelettes. Ce second sarcophage a été laissé en place. Ces indications confirment l'existence aux Trois-Îlots d'une agglomération tardive.

Entre la basilique et la villa ont été dégagées des maisons en murs à moellons mal cimentés que signalent les rapports de fouilles. La plus grande mesurait 10 m sur 8 m. Il paraît difficile d'établir un rapport chronologique sûr entre ces maisons, la villa et la basilique. Mais ces constructions qui semblent avoir recouvert l'ensemble du cap pourraient bien correspondre aux murs « tardifs » réutilisant les cupules et des fragments de marbre antique que signalait J. Glénat en 1924.

L'abri des trois îlots a été utilisé par les habitants du cap pour la vie maritime. Les bassins de salaisons existant dans la partie nord-est de la villa et d'autres, signalés en 1958 et toujours visibles⁴⁵, prouvent qu'il y eut sur ce cap une population de pêcheurs. Les tessons de sigillée claire D sont abondants sur l'îlot occidental qui est aussi le plus vaste. Cet îlot, qui n'est séparé de la côte que par 150 m, a pu lui être rattaché par une digue ou un quai que recouvrirait un tombolo actuellement en cours de formation. Ainsi se serait trouvé délimité un plan d'eau relativement protégé au nord-ouest, d'où arrivent les tempêtes. À l'ouest, à l'extrémité de la plage (coord. Lambert : x : 460,30 et y : 368,70), j'ai longtemps été intrigué par les restes d'une chaussée pavée de galets d'oued formant une légère dorsale de 200 m de long, jusqu'à ce que J. Maître m'explique qu'il s'agissait d'un pavage qu'il avait fait réaliser avant que n'existe la route actuelle.

Sur un site de cette importance, il est normal de rencontrer des fours. Quelques-uns ont été trouvés lors des fouilles de dégagement de 1957⁴⁶. En 1972 ils étaient encore visibles à l'ouest du cap. Les vestiges apparents ont de trois à quatre mètres de diamètre; mais nous n'avons aucun détail sur les poteries qui y étaient cuites, s'il s'agit bien de fours

⁴³ Cupule conservée au parc Bocquet : PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, (3^e série) dans BAA, 7, n° 226; cupule conservée dans la villa du commandant de l'école militaire : Id. *ibid.* (2^e série), dans BAA, 6, n° 47, p. 114.

⁴⁴ En 1972, on voyait la trace de ces amphores dans le

talus bordant la route nationale.

⁴⁵ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch. épigr.*, 6, 1958, p. 201.

⁴⁶ Id., *L'archéologie algérienne en 1955*, *ibid.*, 4, 1956, p. 146-165.

N° 14 de potiers. D'autres fours existent à l'autre extrémité de la plage dans la dune dominant la chaussée dont il vient d'être question (coord. Lambert : x : 460,35 et y : 368,70).

Comme sur tous les sites de la région, on voit aux Trois-Îlots des vestiges d'huileries. À l'extrémité nord du cap, une installation de pressage était aménagée dans un édifice d'une trentaine de mètres de long et d'une dizaine de mètres de large : il en a été dégagé un contrepoids (fig. 231, p. 430) en place entre deux harpes. Un second contrepoids brisé est réutilisé comme harpe dans la villa. Au nord-est de la nécropole que traverse la route nationale et à 700 m du cap (coord. Lambert : x : 460,80 et y : 368,85) des éléments de pressoir gisent dans les broussailles : un fragment de contre-

N° 15 poids brisé et deux pedicinus de petite taille. Ces éléments de pressoirs peuvent être mis en rapport avec une surface de mortier de tuileau apparaissant en coupe de l'autre côté de la route, 150 m au nord-est du croisement de la route du Chénoua (coord. Lambert : x : 460,80 et y : 368,30)⁴⁷.

De petites ruines indéterminables m'ont encore été signalées en plusieurs endroits, en particulier ce qui pourrait être le reste d'une petite ferme (coord. Lambert : x : 421,25 et y : 369,15) : à cet endroit les paysans ont trouvé des *dolia* et des pierres taillées qui ont été jetées dans le ravin, à l'exception d'une pierre de très grande taille qui en indique encore l'emplacement.

N° 16

Il existait donc aux Trois-Îlots une petite agglomération de pêcheurs et d'agriculteurs qui dut se développer originellement autour d'une grande exploitation dont le centre était la villa à la fontaine cruciforme. À une époque inconnue, cette agglomération se christianisa. Elle dut connaître, dans l'Antiquité tardive, une certaine prospérité dont l'abondance de la sigillée claire D témoigne. Quand cette agglomération entre-t-elle en décadence? Quand la villa et la basilique furent-elles abandonnées? Autant de points auxquels les fouilles entreprises auraient peut-être pu donner une réponse. Mais il est sûr que le développement de l'agglomération principale implantée sur le cap favorisa l'installation de petites maisons et de bâtiments agricoles dans toute cette petite plaine entre le village moderne et l'embouchure de l'oued el Hachem.

⁴⁷ Les dimensions des contrepoids de pressoir et des pierres d'ancrage sont regroupées dans un tableau

EL KHOUS (coord. Lambert : x : 464,30 et y : 370,40) (fig. 57)

3,2 km à l'est des Trois-Îlots, un second groupe de ruines occupe un espace délimité en bordure de mer par les oueds el Khous et Ou Mazer.

Il a été endommagé par la construction en fouille de la route littorale. Celle-ci a fait apparaître sur son bord nord la tranchée de fondation d'un mur d'une quarantaine de mètres de long. De sa partie supérieure qui a disparu, il ne reste en

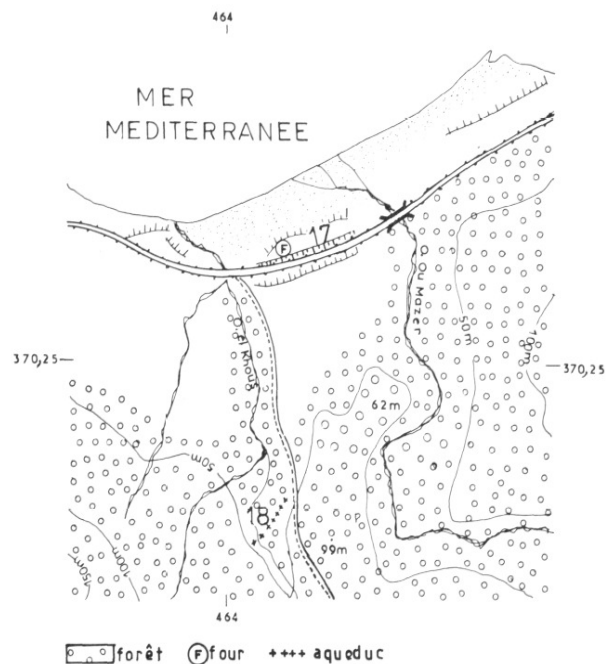


Fig. 57 - Les ruines d'El Khous (n° 17) et le tracé de la canalisation alimentant cet établissement (n° 18).

place qu'une harpe à l'angle sud-est de la construction. Les pierres à bossage visibles au bord de la route doivent en provenir, car il était très certainement bâti en *opus africanum*. Un *dolium* encore en place, qui devait être à moitié enfoui dans la terre, apparaît à peu près au milieu de la construction. Celle-ci s'étend au bord de la falaise dominant la mer, sur une largeur d'au moins 25 m. Quelques harpes sont visibles à l'intérieur de ce quadrilatère, N° 17 mais il n'a pas été possible d'en relever le plan. Il y a quelques chances que la superficie du site ait été supérieure aux 1 000 m² délimités, car la ruine a

auquel on se reportera (p. 436-438).

été rognée à la fois par le recul de la falaise et la construction de la route.

Un habitat annexe occupait probablement tout l'espace de 200 m de long délimité par les deux oueds. Au sud-ouest de la route, l'étude des photos aériennes laisse supposer l'existence de traces importantes sous l'habitat récent qui s'est développé depuis que l'armée française a obligé les populations montagnardes à descendre sur la côte. De l'autre côté de la route (au nord), en bordure du talus nord, une poche de terre brûlée correspond à un four dont il est encore une fois impossible de préciser l'âge ni l'utilisation.

Enfin, et c'est là une donnée montrant l'importance de ce site, un aqueduc franchissait l'oued el Khous. Il donne probablement l'explication de ce toponyme qui rappelle le mot arabe Khous désignant les arches⁴⁸. La canalisation, dont on voit les fragments sur la rive droite, avait 0,28 m de large pour 0,18 m de haut. La violence des crues du torrent n'a rien laissé subsister des piles. Il ne reste que des éléments de culées qui sont construites en blocage banché. Ce pont franchissait le ravin en un endroit très abrupt aux alentours de la cote 45 m. Étant donné la configuration du terrain, il est exclu que ce canal ait capté des sources dans l'interfluve des oueds Ou Mazer et el Khous; c'est donc qu'il alimentait en eau l'établissement situé en contrebas au bord de la mer.

LA VILLA DE THALEFSA

(coord. Lambert : x : 466,15 et y : 371) (fig. 60)

Dix-sept-cents mètres à l'est d'El Khous, le plateau littoral connaît un nouvel élargissement sur lequel subsiste un troisième ensemble de ruines s'éparpillant sur une longueur de 700 m. Le groupe principal qui couvre plus d'un demi-hectare correspond à une ruine signalée par les cartes et très visible depuis la route nationale. Sa partie la plus nette est constituée par un petit tell correspondant à un bâtiment orienté nord/sud et mesurant 25 m sur 19 m, que délimitent des lignes de harpes et des murs en *opus africanum*. Le centre de ce bâtiment que recouvrent de denses buissons de lentisques, paraît avoir été occupé par une cour entourée d'arcades dont il reste un tambour de colonne (fig. 60). La partie nord-ouest de la ruine était de construction plus légère si l'on en juge par la médiocrité des murs qui subsistent. Toute la partie centrale est occupée par des broussailles. Au



Fig. 58 – Le tell formé par la ruine dont on voit un angle à droite.

N° 18

nord, on voit nettement deux sols de mortier de tuileau correspondant à une cour ou à une salle; dans son angle nord-est, avait été aménagé un petit bassin et son mur nord était percé d'une ouverture dans le seuil de laquelle s'ouvrait un canal d'écoulement. De l'autre côté, au nord, au bord de la falaise dominant la plage d'une quinzaine de mètres, apparaît l'angle d'un mur contrebuté de contreforts qui maintiennent une terrasse (fig. 59).



Fig. 59 – Mur à contreforts en bordure de la falaise.

À proximité immédiate de ce bâtiment principal, sur le plateau, j'ai relevé la présence de deux fours au nord-ouest, en bordure de mer et d'un pressoir au sud près de la route nationale. Au premier abord, on ne remarque que le contrepoids de

⁴⁸ Ce toponyme se retrouve dans la vallée de l'oued el Hachem au grand pont du chabet Ilelouine.

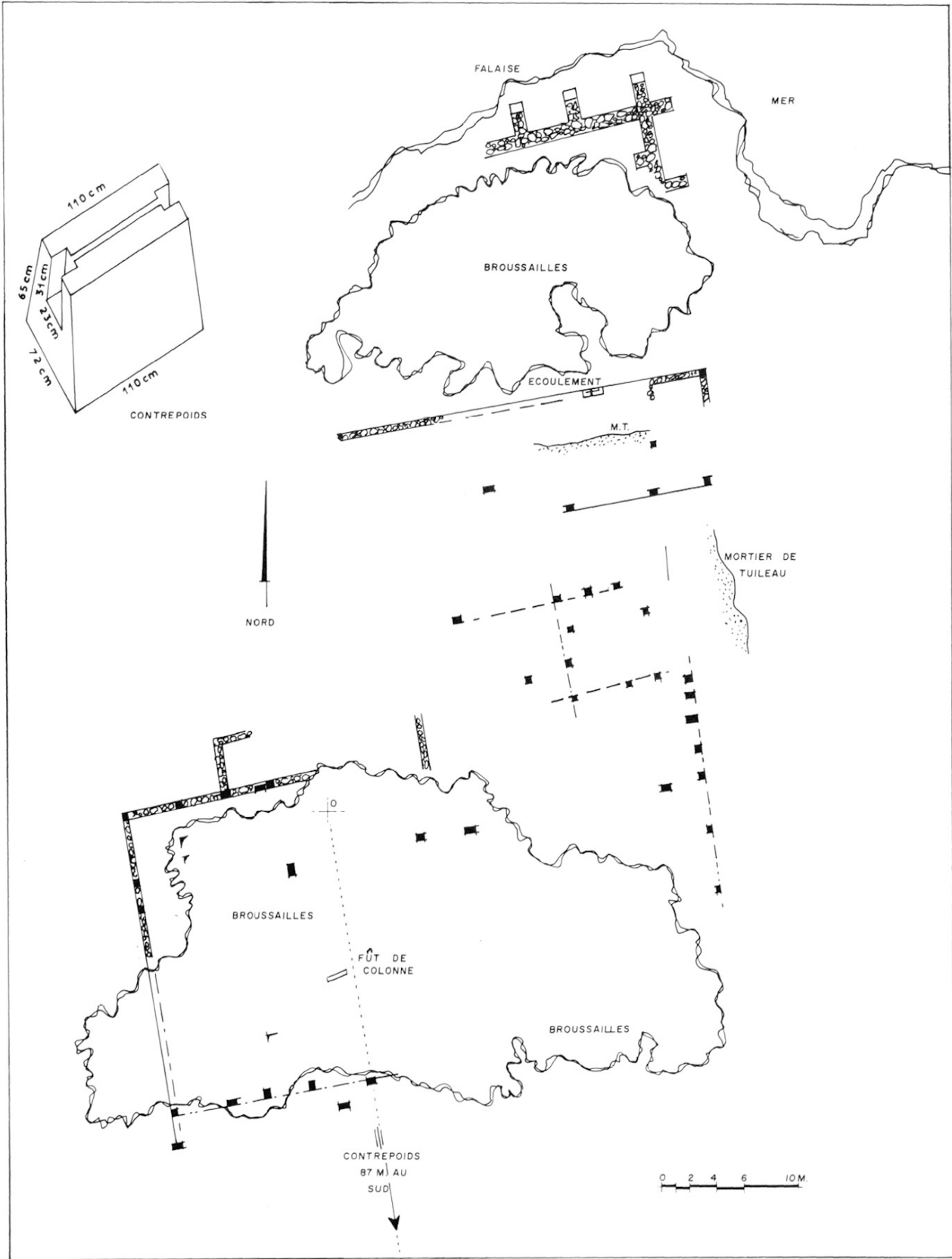


Fig. 60 a – La villa de Thalefsa sur la côte du Chénoua (n° 19) : relevé des ruines visibles.



Fig. 60 b - Id. : croquis de situation et schéma.



Fig. 61 – Une installation de pressage sur la côte du Chénoua : à gauche, au-dessus de la lettre A, la plate-forme de pressage ; à droite, au-dessus de la lettre B, le contrepoids, pratiquement en place.

forme trapézoïdale avec ses deux mortaises à queue d'aronde ; mais, en fait, ce contrepoids est en relation avec une surface de mortier de tuileau apparaissant en coupe légèrement au sud-ouest. Sans doute d'autres ruines existaient-elles à proximité immédiate du pressoir, recouvertes par des constructions détruites pendant la guerre. Par ailleurs, l'examen des photos aériennes prises avant l'implantation des maisons et des jardins qui occupent la partie occidentale du plateau révélait des traces dont, sur le terrain, il n'a pas été possible de préciser la nature. Par contre, l'isthme de quelques dizaines de mètres qui sépare l'îlot de la crique dominée par la ruine, était barré par un quai ou une digue dont un examen rapide montre l'existence. Comme sur l'îlot occidental des Trois-Îlots, des constructions durent exister : quelques blocs de mortier de tuileau et des tessons en sont la preuve. La petite crique qu'il borde, devait constituer un abri relativement sûr pour des barques en cas de tempête.

Vers l'est, à 500 m (coord. Lambert : x : 466,50 et y : 370,95), une très intéressante installation de pressage subsiste sur le bord nord de la route nationale (fig. 61). C'est un massif de médiocre blocage de 0,40 m de hauteur sur lequel a été coulée une forme de mortier grossier d'une dizaine de cm d'épaisseur, puis l'*opus signinum* lui-même. Il mesure 4,95 m de longueur sur 4,44 m de largeur. Le contrepoids se trouve 6,80 m à l'est du plus long côté. Un habitat s'est développé au nord, sur le cap ; son existence est révélée par des restes de murs non cimentés associés à des fragments de *dolia* et des tessons de poterie commune. Cette structure paraît en rapport avec le grand centre domanial qui vient d'être décrit.

Le ramassage des tessons en surface (fig. 62) permet de se faire une idée de la chronologie du site principal. La relative abondance des sigillées italique et sud-gauloise montre que la *villa* fut peut-être établie durant la première moitié du premier siècle de notre ère. Sa période d'activité majeure s'étend de l'époque flavienne au III^e siècle, si l'on accepte pour la sigillée claire A et les formes Hayes 23 A et 23 B une durée d'utilisation plus longue que ne le croyait Hayes en 1972. La sigillée claire D est remarquablement peu abondante pour un site de cette importance et la comparaison avec le site voisin des Trois Îlots est particulièrement frappante. La masse des tessons de céramique à rebord noirci apporte une confirmation à cette impression, malgré une typologie difficile : les formes à rebord très épais caractéristiques de l'époque tardive n'apparaissent pas. Il est donc probable que l'abandon de la *villa* se situe à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e siècle. Il n'y subsista plus qu'une activité réduite.

Au-delà, vers l'est, la prospection a perdu tout caractère systématique. J'ai cependant pu localiser un site antique à 2,8 km de là sur le cap le plus avancé du Chénoua, Mrabet, en face duquel se trouve l'îlot de Berinshel (Hadjar-Bsenès ou Msenas de la carte au 50 000^e de 1925) ou Bishès (carte au 25 000^e 1960). Des traces d'habitat antique ont été localisées sur les photos aériennes. Mais depuis les prises de vue, un village s'est développé. Au mois de juillet 1971, sur la partie la plus avancée du cap, j'ai vu les fragments de deux amphores antiques qui venaient d'être déterrées et brisées.

CONCLUSION

D'importantes *villae*, à la fois lieu de repos pour les riches Césaréens et centres agricoles, existaient donc sur la côte, à l'est de Caesarea. L'importance économique de ces *villae* peut surprendre, car, sur la côte du Chénoua, le plateau littoral ne dépasse pas quelques centaines de mètres et disparaît parfois complètement. Deux faits me paraissent rendre compte de cette situation. Le premier est l'importance relative de la vie maritime : en deux endroits au moins, aux Trois-Îlots et dans la crique de la *villa* de Thalefsa, il subsiste des traces d'aménagement permettant d'accueillir

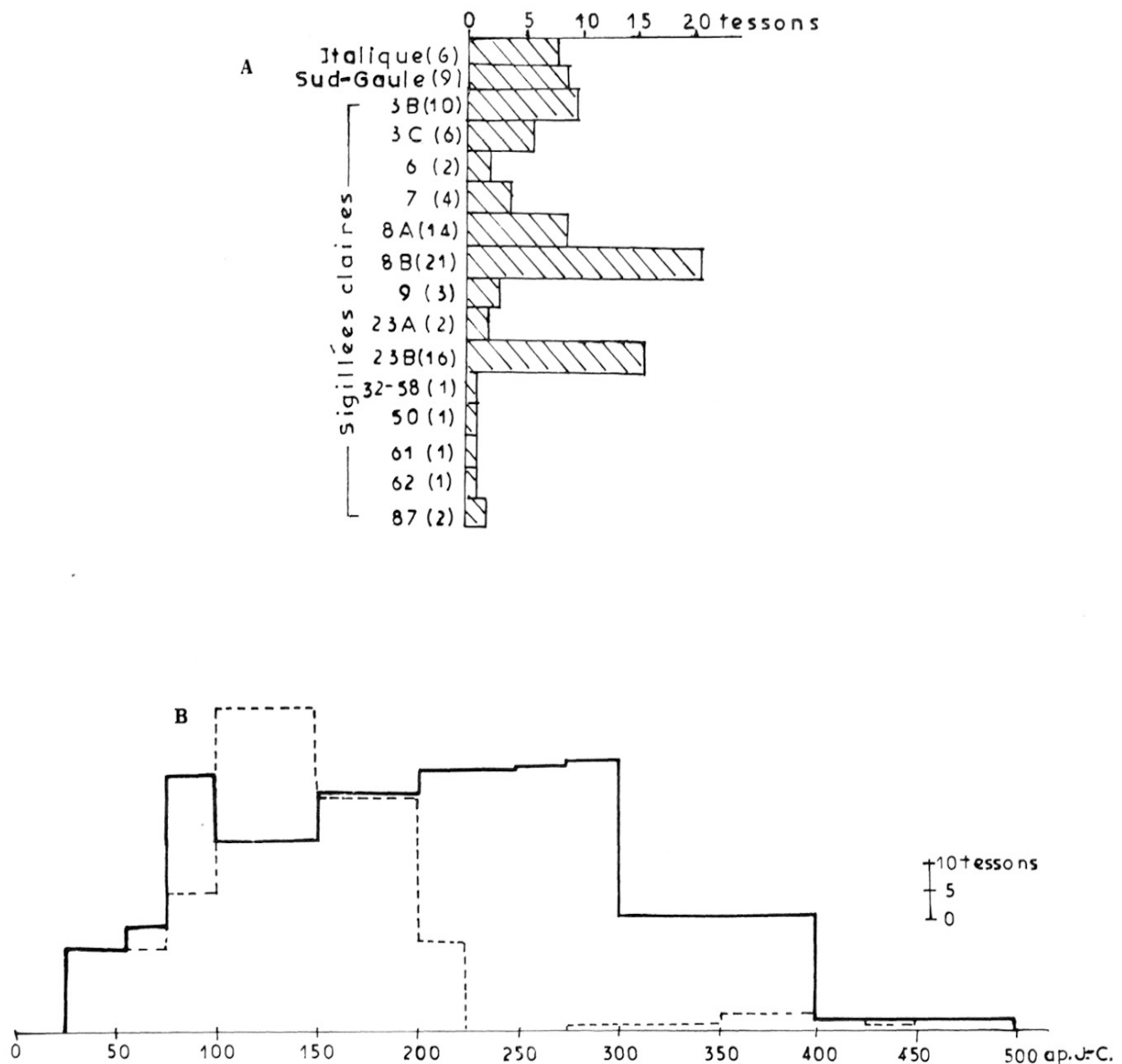


Fig. 62 – Ramassages de rebords de céramiques sur le site n° 19. **A** : histogramme des sigillées. **B** : diagramme établi à partir de la chronologie d'utilisation de ces sigillées; en pointillé, chronologie de Hayes (1972); en trait plein, chronologie de l'Atlante (1981) qui présente l'avantage et la vraisemblance majeure de faire disparaître l'impression d'un abandon du site au III^e siècle. Les sigillées représentent 99 des 167 fragments de rebords recueillis dont 84 pour les seules sigillées claires, dites africaines, soit un peu plus de 50%. La claire A dans laquelle j'ai inclus les formes 23 A et B est majoritaire de très loin. La D n'est représentée que par 6 tessons (3,5% de l'ensemble). Ce site est un de ceux où j'ai recueilli le plus de céramique italique et sud-gauloise : ces rebords, dont les profils ont été reproduits sur la fig. 242, se répartissent en 6 fragments d'italique dont un de la forme Goudineau 32, un de la forme 39 et peut-être un autre de la forme 49, et 9 fragments de sigillée du sud de la Gaule, dont un de la forme Drag. 15-17, un de la forme 24-25, un de la forme 27, un de la forme 36 et un de la forme 37. Ces céramiques représentent 9% de l'ensemble des fragments de rebords. Fr. Mayet a identifié parmi les fragments de paroi un tesson de sigillée hispanique (frise supérieure d'un vase Drag. 37, qu'elle date de la fin du I^{er} siècle et du début du II^e siècle après J. -C.). Les 59 fragments de rebord de céramique de cuisine non utilisés pour la construction du diagramme se répartissent entre 21 rebords de casseroles et 48 de plats-couvercles. Parmi les premières, on peut identifier 1 rebord de la forme *Ostia II*, fig. 310, 11 de la forme *Ostia III*, fig. 324-330 (fin premier siècle, début III^e siècle), 9 de la forme *Ostia I*, fig. 265-266 = *Ostia III*, fig. 267-269 (de la fin du second siècle à la fin du IV^e siècle). La détermination des formes de plats et couvercles est plus difficile : trois d'entre eux sont rattachables aux formes II et III d'*Ostia I*, fig. 262-263 (III^e-IV^e siècle); les 45 autres se rattachent plutôt aux formes *Ostia I*, fig. 262-263, ou *Ostia II* fig. 302 ou encore *Ostia III* fig. 332-334 en usage au second siècle et à l'époque sévérienne (sur l'ensemble des problèmes céramologiques, cf. *infra*, p. 449 sq. et n. 3).

des barques. Celles-ci pouvaient servir aussi bien au cabotage qu'à la pêche, car, sans transport par mer, ces *villae* du bord du Chénoua auraient été très isolées : il est peu probable qu'une route ait emprunté le plateau littoral; une simple piste muletière devait le longer⁴⁹. Un second facteur de prospérité est l'organisation du finage de ces fermes : elles ne devaient pas se borner à cultiver l'étroit plateau littoral, mais leur finage s'étendait à la partie basse du versant nord du Chénoua : là étaient plantés les oliviers dont les fruits étaient pressés dans les installations de pressage décrites près des fermes; là devaient se trouver les pâturages pour les troupeaux. Ce n'est pas par hasard que, comme nous le verrons, des ruines de villages et d'installations antiques existent justement au-dessus des deux ruines les plus importantes (cf. p. 262 et 263). C'est cette organisation de la circulation et du finage qui paraissent expliquer la richesse relative de zone rurale à l'époque de la « Paix romaine » plus qu'une hypothétique dégradation des conditions géographiques malgré la très réelle érosion des sols sur les versants abrupts et fortement arrosés.

UN MASSIF LITTORAL ENCLAVÉ : LE CHÉNOUA

Le djebel Chénoua est un petit massif de forme grossièrement ovale mesurant 13 km d'est en ouest et 8 km du nord au sud. Baigné au nord par la mer, il est séparé de l'Atlas de Cherchel par la plaine alluviale de l'oued el Hachem. C'est une montagne originale qui, comme le cap Ténès à l'ouest, appartient à la zone primaire kabyle (zone I de Glangeaud). Une chaîne calcaire de lias massif culminant à 904 m en forme l'épine dorsale qu'un abrupt souligne au sud. Le reste du massif est constitué d'un complexe de grès, d'argiles et

de schistes donnant dans l'ensemble de mauvaises terres : flysch primaire au nord, flysch alloctone d'époque sénono-nummulithique au sud et d'époque albo-aptienne au sud-ouest. Les marnes du pliocène n'apparaissent qu'au sud-ouest vers l'oued Touarès. Le seul élément favorable à la vie agricole est fourni en définitive par les possibilités hydrauliques : le massif est en effet bien arrosé. Au-dessus de 400 m à l'ouest et de 600 m à l'est, il reçoit plus de 1 m d'eau et la calotte sommitale qui avoisine 900 m, près de 1,50 m d'eau par an. La nature calcaire de la partie centrale du massif favorise la formation de réserves hydrauliques donnant, au nord, des sources importantes.

La majeure partie du Chénoua est occupée par une forêt pauvre et par des zones de broussailles. Mais il existe un notable contraste entre les versants méridional et septentrional. Sur la moitié nord correspondant à des écaillés primaires, au pied des calcaires liasiques de la calotte sommitale, se sont développés une multitude de vallons en berceau, de replats, de vallées et de bombements secondaires où la vie a pu s'accrocher. Le versant sud est plus abrupt et plus simple : vallons et replats y ont une ampleur moindre. Dominant Tipasa, le versant oriental est massif et escarpé, totalement inhabité dans sa partie supérieure. Au nord, le plateau littoral est extrêmement étroit et parfois même inexistant. Seule appartient au champ de cette étude la moitié occidentale de ce djebel; elle correspond en gros à la partie actuellement rattachée aux communes de Cherchel et de Menacer.

Antérieurement aux regroupements effectués sur la bordure du massif durant la guerre de Libération, le Chénoua était occupé par une population berbérophone dense dont l'habitat, très dispersé, était perché sur les crêtes, ce qui donnait au pays un aspect de montagne kabyle. Cette population qui, avant la conquête française, contrôlait un large ter-

⁴⁹ Au cours de mes prospections, je n'ai pas trouvé la moindre trace de pont. Deux bornes milliaires amenées par l'armée française dans l'ancienne ferme Faizant qu'elle occupait (haouch Zerroual) proviendraient pour-

tant des Trois-Îlots. Le fait n'est pas certain et, de toute manière, ne prouve pas que la route continuait au-delà (voir *infra*, p. 270).

roir de plaines et de plateaux au pied du massif, avait été rejeté dans la montagne par la colonisation. L'équilibre de son économie s'était trouvé brisé, de sorte qu'en définitive le regroupement des populations près des fermes coloniales durant la guerre constitua le terme d'un processus séculaire de prolétarianisation de cette communauté montagnarde. C'est pourquoi au lendemain de l'Indépendance rares sont les paysans qui soient remontés sur leurs terres anciennes⁵⁰.

Actuellement le problème principal réside sans doute moins dans l'isolement (tout relatif) du massif que dans l'érosion des sols et la destruction de la couverture forestière qui faisait de la région une sorte de château d'eau. Son histoire géologique récente reste à écrire. Mais un certain nombre d'indices (alluvions rharbiennes, remplissages de fours romains dans la vallée de l'oued el Hachem) laissent penser qu'il a connu à l'époque historique une érosion intense qui peut correspondre à la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen-Âge.

Dans la partie occidentale du massif, la seule qui entraine dans la prospection poursuivie, l'unique ruine qui puisse correspondre à une *villa* est située au sud de Sidi Ali el Bouadj, vers la cote 320 m, sur un éperon, en dessous de la ligne de crête (coord. Lambert : x : 464,70 et y : 367,80) (Sidi Daoud).

La ruine a trop été bouleversée pour qu'on puisse en dresser le plan. Mais l'abondance des pierres taillées, dont certaines présentent des bossages, la présence de murs construits au mortier de chaux visibles sur une surface approximative de 1200 m² justifient cette opinion. La seule trace d'activité productive est celle que l'on observe habituellement sur ce type de site en l'absence de fouilles : le pressage des olives. À l'occasion de deux visites successives, j'y ai repéré un contre-poids de pressoir et un *pedicinus* taillé dans un gros bloc de 1 m de section. Le site est probablement plus important que ces vestiges apparents, car la photo aérienne révèle des structures d'habitat détruit quelques centaines de mètres à l'ouest, près de la cote 313 m, contre une maison moderne.

N° 21

⁵⁰ PH. LEVEAU, *De la colonisation au village de regroupement, la prolétarianisation d'une communauté rurale d'Al-*

Les autres sites, présentant des pierres taillées ou des murs antiques de mortier de chaux, sont rares. Je n'en connais que trois, tous sur le versant nord du Chénoua.

Le premier se trouve en contrebas de Sidi-Amelha, vers la cote 180 m, sur un replat (coord. Lambert : x : 463,95 et y : 369,46). Située sur un interfluve, la construction mesure 7 à 8 m de large sur 14 m de long. Un mur de 0,70 m d'épaisseur la sépare en deux compartiments inégaux au niveau des fondations. Au nord, du côté par où l'accès est le plus normal, un fragment de seuil semble en place. A l'intérieur et tout autour de la ruine jusqu'à une centaine de mètres en contrebas, des fragments d'*opus signinum* jonchent le sol. Cette construction, en très mauvais état, paraît correspondre à une petite ferme (fig. 63 et 64).

N° 22



Fig. 63 – Ruine n° 22 en contrebas de Sidi Amelha. La grosse pierre visible devant la ruine (le seul bloc taillé sur ce site) est un seuil. (Site de même type, fig. 116, p. 316).

Une autre ruine existe plus à l'est, sur l'oued Medjoud, au lieu dit Cherchar («Les cascades»), au-dessus des cascades. Sur l'éperon central, des restes de murs dessinent les limites d'un édifice de 21 m de large sur 15 m de long, terminé au sud par un mur de refend dont on voit l'amorce. Au sud, contre la montagne, le rocher a été taillé et quelques fragments de béton de tuileau sont visibles. Les

N° 23

gérie, dans ROMM, 1975, p. 101-112.

murs apparents ont une soixantaine de cm d'épaisseur. Au sud-ouest, au bord du chemin donnant accès au site, existaient autrefois des grottes qui ont été détruites durant la guerre

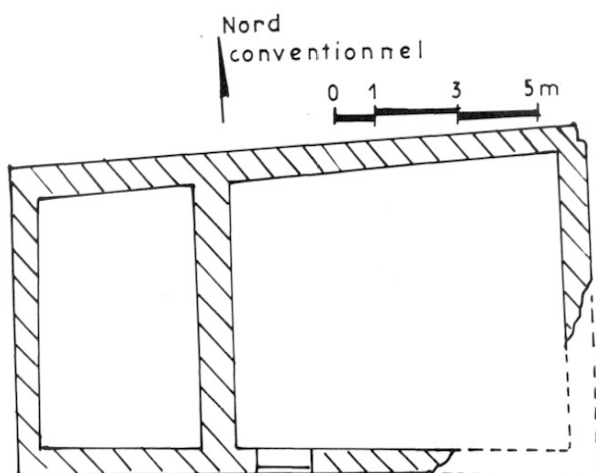


Fig. 64 - Id. ; plan sommaire des substructions.

de Libération. Mais au nord, du côté à pic, quelques marches donnent accès à une petite grotte où auraient été trouvés des objets antiques et en particulier des lampes à huile. Ces ruines ne me semblent pas correspondre à un habitat. Il s'agit plutôt d'un lieu cultuel avec des grottes funéraires ou votives probablement en liaison avec l'eau et les cascades (fig. 65 et 66).

N° 24

Le troisième site est plus à l'est encore, à proximité du marabout Sidi-Ben-Zahra (point coté 327 m) (coord. Lambert : x : 467,90 et y : 370) : au plus haut de la ligne de crête, près de la cote 163 m, un mur romain sort sur une vingtaine de mètres. A proximité, je n'ai recueilli que de la poterie commune rouge.

Les autres preuves d'une occupation antique peuvent être rangées en quatre catégories : les tessons en surface, les vestiges d'un habitat de maisons à murs en mortier d'argile, les restes de fours et le réseau des pistes et chemins anciens.

Il faut mettre à part un fragment de pilastre triangulaire en marbre blanc qui se trouve près de Sidi-Mohamed-Aberkane à la cote 330 m (coord. Lambert : x : 466 et y : 368,84). Ce pilastre qui mesure 0,20 m de côté s'intè-



Fig. 65 - La ruine des cascades de l'oued Ou-Mazer. Le site antique est sur le replat d'où monte le chemin et qu'un ravin sépare du replat visible au premier plan. La grotte se trouve dans la partie supérieure de la falaise (n° 23).

gre dans la série, bien représentée à Cherchel, N° 25 des pilastres du premier siècle⁵¹ (fig. 67). Il y en avait un second qui a disparu. Ces pilastres ont-ils été apportés au marabout ou trouvés sur place? Dans la dernier cas, il faudrait en expliquer la présence par un sanctuaire rural, car, si l'on ramasse quelques fragments de poterie antique un peu à l'ouest, aucune ruine proche ne peut être attribuée à une *villa*.

D'une manière générale, j'ai relevé la présence de poterie antique un peu partout dans les secteurs de la montagne que j'ai parcourus à pied, sans pouvoir mettre le plus souvent ces tessons en rapport avec un site précis. La poterie de facture antique n'est d'ail-

⁵¹ P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel, op. cit.*, p. 44-46.

leurs pas la seule : on ramasse également une poterie blanchâtre probablement d'époque turque. L'une et l'autre sont à mettre en rapport avec une occupation de la montagne autrefois beaucoup plus dense⁵².

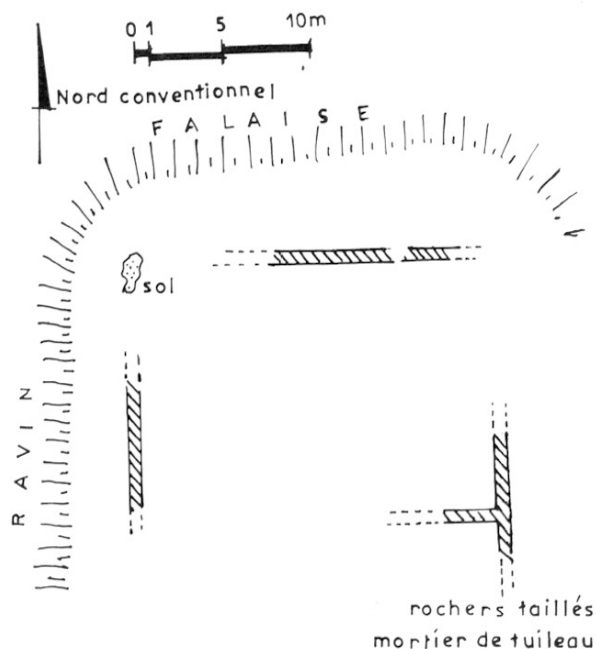


Fig. 66 - Id.; plan sommaire.

En quelques endroits, j'ai eu la chance d'identifier des ruines d'agglomérations et d'habitats isolés d'époque antique. Certes, les difficultés de communication avec les paysans et le mauvais état des pistes ont empêché une prospection systématique. Mais les renseignements recueillis semblent assez significatifs. L'analyse des photos aériennes révélait les restes d'un habitat à l'est de Sidi-Mohamed-bou-Ftoûm (coord. Lambert : x : 467,25 et y : 370,50) entre les cotes 150 m et 200 m. Sur trois ressauts formant autant de replats entre des ravins, on voyait de gros tas de pierres et de terre sur lesquels avaient poussé des arbres dont un énorme caroubier (fig. 68). Entre les racines apparaissaient des restes de murs en argile et en pierre. Il s'agissait donc

N° 26



Fig. 67 - Décor d'un fragment de pilastre de marbre de section triangulaire.

vraiment de vestiges d'habitat et l'antiquité du site était prouvée par la présence de poterie commune rouge et beige, par du mortier de tuileau et par un petit contrepoids de pressoir dont émergeait la mortaise à queue d'aronde (fig. 231). Ce sont donc les ruines d'un habitat semi-groupé dont les maisons étaient entourées de jardins comme nous en rencontrerons d'autres exemples ailleurs.



Fig. 68 - Restes d'habitat sur un replat : leur emplacement est signalé par l'arbre et les gros buissons qui ont protégé les ruines (n° 26) (cf. fig. 231, p. 430, contrepoids trouvé sur le site). Au fond, la mer et l'îlot de Berinshell.

⁵² C'est ce qui apparaît à la lecture des notes de voyage de Shaw qui parcourut la région vers 1840 : « Cette montagne s'étend sur plus de deux lieues le long de la mer et l'on trouve jusqu'au sommet des terres labourables dont les haies sont formées d'arbres fruitiers ».

(M. D. SHAW, *Voyage dans plusieurs provinces de la Berbérie et du Levant*, La Haye, 1743, p. 55 de la trad. de Mac Carty, Paris, 1830, p. 274-275). Cf. également PH. LEVEAU, *loc. cit.*, p. 105.

N° 27 Ainsi, plus à l'ouest, près d'El Touil, à la cote 180 m (coord. Lambert : x : 465,10 et y : 370,40), six ou sept tas de pierres perdus dans les broussailles représentent les vestiges de maisons que les habitants voisins reconnaissent comme tels mais dont ils ignorent l'origine. Aucune poterie visible en surface ne permet de dater cet habitat.

En deux endroits, j'ai noté l'existence de fours anciens marqués par un vaste cercle de terre rougie par le feu. Au sud-ouest de Sidi-el-Mokhfi, à la cote 350 m (coord. Lambert : x : 461,20 et y : 366,02), dans un fond d'oued, subsistent les restes de deux fours dont le

N° 28 mieux conservé a 3,5 m de diamètre. À proximité, des débris de verre et la poterie rouge commune peuvent marquer l'emplacement d'un habitat. Le second se trouve deux kilomètres à l'est, sur la piste, près de Sidi-Belkas (coord. Lambert : x : 469,5 et y : 366,05), à

N° 29 proximité d'une source actuellement captée. Les deux fours sont de dimensions analogues aux précédents; ils ont en commun l'apparence et la proximité de points d'eau. Mais ni leur âge ni leur utilisation ne peuvent être précisés.

L'examen du réseau des chemins qui parcourent cette montagne confirme l'impression donnée par l'étude des sites. Aucun ouvrage d'art ne prouve l'existence de route antique construite. Mais le tracé des chemins actuels qui empruntent les interfluves et leur rapport avec les quelques sites décrits assignent à ce réseau une ancienneté indiscutable et démontrent la permanence de l'habitat.

Ces quelques données laissent penser que le Chénoua connu dès l'Antiquité un réel peuplement, car elles sont recoupées par des observations faites sur la partie de la montagne qui domine Nador et sur la partie inférieure du versant de Tipasa⁵³. J'ai suffisamment insisté sur le caractère récent du dépeuplement actuel et le lien évident entre la crise de cette économie montagnarde et le fait colonial. Dans l'Antiquité, il faut imaginer un peuplement de petits paysans vivant sur les crêtes et les interfluves dans des maisons iso-

lées ou semi-groupées, cultivant des jardins dans les fonds de vallons, des figuiers et des oliviers sur les pentes, plantant un peu de céréales et élevant quelques moutons. Au siècle dernier, l'agriculture commerciale se cantonnait à l'étroit plateau littoral et aux plaines et vallées voisines; dans l'Antiquité, grâce à l'olivier, elle escaladait la partie basse des versants et s'implantait même dans le massif comme le prouve la *villa* de Sidi Daoud. De la sorte, les communautés attachées à l'économie «tribale» d'autoconsommation, se trouvaient coincées entre les *villae* du bas et la partie sommitale du massif que défendait sa pauvreté naturelle. Alors qu'à l'époque contemporaine, l'asphyxie économique des communautés rurales du massif détermina une descente des paysans, il faut imaginer pour l'Antiquité un processus très différent au cours duquel on vit plutôt les techniques économiques nouvelles pénétrer dans le massif. Ces processus, renforçant l'interdépendance de la plaine et de la montagne, créèrent sans doute une situation plus équilibrée et le développement économique n'entraîna peut-être pas alors l'abandon du massif.

PLAINES ALLUVIALES ET PLATEAUX DE L'EST

Le médiocre développement du plateau littoral à l'est de Cherchel est largement compensé par un ensemble de vallées et de plateaux limoneux qui constituent le prolongement occidental du synclinal de la Mitidja. Ce sont, d'ouest en est, la vallée de l'oued Bellah, celle de l'oued el Hachem, les plateaux de Sidi-Moussa et de Bou-Rouis.

La vallée de l'oued el Hachem, que l'on peut par commodité rattacher au sillon post-mitidjien, sépare l'Atlas de Cherchel, du Chénoua et des plateaux de Sidi-Moussa et de Bou-Rouis. Ce couloir, d'une largeur moyenne d'un kilomètre, peut être divisé en trois

⁵³ Pour la région de Nador, cf. *infra*, p. 274-281. Sur le bas du versant oriental, existent des huileries (renseigne-

ment communiqué par M. Bouchenaki). Cf. également p. 473, n. 47.

sections. La section supérieure, de direction nord-sud, se développe entre le plateau de Bou-Rouis et l'Atlas de Cherchel; en son milieu a été implanté le village de colonisation de Zurich, actuel Sidi-Amar. La section médiane suit le pied du Chénoua vers lequel l'oued a été rejeté par des affluents descendus de l'Atlas de Cherchel, comme le prouvent, en rive gauche, l'existence de bras morts et, en rive droite, le travail de sape exercé par les crues de l'oued contre des fours romains de plus de six mètres de haut qui avaient été creusés dans le talus d'un méandre. Dans sa partie inférieure, l'oued el Hachem débouche sur un bassin de trois kilomètres de diamètre isolé de la mer, au nord, par le djebel Chem-Beida. Ce bassin est divisé en deux par un ensellement reliant le Chem-Beida à l'Atlas de Cherchel; peu prononcé puisqu'il descend à moins de 30 m au col qu'emprunte la route nationale, ce seuil sépare les réseaux hydrographiques des oueds Bellah et el Hachem.

Cette vallée, autrefois marécageuse, a connu, depuis l'époque néolithique, une importante sédimentation qui a donné des sols rharbiens, peu évolués, constitués d'alluvions fines de couleur brun à jaunâtre, évoluant vers des sols bruns calcaires. Ces alluvions sont favorables aux cultures maraîchères, céréalières et industrielles, peu à l'arboriculture. À l'époque coloniale, la vallée avait été pratiquement vouée à la monoculture de la vigne. Actuellement, on envisage une reconversion vers le maraîchage, grâce à l'irrigation permise par le pompage des eaux de l'oued et surtout grâce au forage de puits artésiens qui, en 1971, avaient donné des résultats encourageants. La construction d'un barrage s'appuyant sur le piton volcanique de Bou-Rouis, au sud du village de Sidi-Amar, est également à l'étude.

Le plateau de Bou-Rouis forme, à la limite orientale du territoire étudié, un vaste ensellement entre le Chénoua au nord et le massif du Bou-Maad au sud. Comme le plateau de Bou-Yersene qui le prolonge au sud, mais dont l'étude est rattachée à celle des marges du territoire de Caesarea, il correspond à une sédimentation marine du pliocène supérieur et à un alluvionnement continental développé au villafranchien à la suite de la régression

du pliocène inférieur. Une légère dépression qu'emprunte la route de la vallée de l'oued el Hachem à la Mitidja sépare le plateau essentiellement pliocène inférieur de Bou-Rouis, des plateaux de piémonts constitués de cailloutis villafranchiens de Tamlat et Bou-Yersene. La mer pliocène a déposé sur le plateau de Bou-Rouis les mêmes sédiments marins (sables, grès, argiles sableuses et molasses) que dans le Sahel et la Mitidja. Quelques lambeaux de cailloutis villafranchiens sont venus s'y déposer.

Le plateau est drainé essentiellement par le réseau de l'oued Nador qui coule vers Tipasa. D'est en ouest, l'altitude s'élève régulièrement pour atteindre 130 m vers Sidi-Moussa, tandis qu'à l'ouest il domine par un talus abrupt la vallée de l'oued el Hachem dont le fond se situe entre 40 et 50 m d'altitude. La bordure nord est parcourue par les voies de communication qui longent le pied du Chénoua, tandis que la moitié méridionale était autrefois couverte d'une forêt dont la partie nord, constituée de peuplements de chênes-liège, a été entièrement défrichée au début du siècle. Seule subsiste de la forêt du Bou-Rouis la partie correspondant aux sols les plus pauvres; elle était recouverte d'une forêt de pins d'Alep. Le relief caractéristique sur lequel se trouve le marabout de Sidi Bou-Rouis (alt. 284 m) correspond aux épanchements volcaniques qui bordent le sillon post-mitidjien au sud de l'Atlas de Cherchel.

Ainsi, au sud du massif littoral du Chénoua, se sont développées de grandes fermes coloniales qui vivaient de la culture de la vigne et de celle du blé et bénéficiaient du réservoir de main-d'œuvre constitué par le Chénoua. Ces fermes sont devenues les centres de domaines autogérés et les villages de regroupements implantés à proximité durant la guerre ont continué à se développer, en particulier celui de Sidi-Moussa. Le principal obstacle au développement de ces centres est le manque d'eau.

Malgré une mise en valeur agricole intense, d'importantes ruines subsistent dans la vallée et sur le plateau. Certaines sont assez bien conservées pour qu'un plan relativement lisible ait pu en être levé. L'étude de notes archéologiques anciennes et la prospection en

surface permettent d'en augmenter la liste. Comme les fermes coloniales dont elles ont parfois réoccupé le site, ces *villae* romaines constituent l'élément fondamental et déterminant du paysage agricole antique dont elles font l'unité.

LE BLED EL BELLAH

Dans le bassin de trois kilomètres de diamètre, drainé par les oueds Bellah et el Hachem, il existait quatre importantes *villae* réparties sur la périphérie.

La villa de koudiet Bou-Roukht (coord. Lambert : x : 460 et y : 367,10) (fig. 69 et 70).



Fig. 69 – La villa de koudiet Bou-Roukht; le mur de façade délimitant la terrasse occupe toute la largeur de la photo entre les deux oliviers visibles à ses extrémités (n° 30).

L'une des plus importantes et des plus nettes *villae* de la région de Cherchel se trouve sur le flanc sud-est du djebel Chem-Beida, au pied du koudiet (colline) Bou-Roukht.

Elle mesure 75 m sur 45 m et couvre près de 3 400 m². Aucun mur ne subsiste en élévation, à l'exception notable de celui qui, à l'est, retenait les terres de la terrasse sur laquelle s'élevait la construction principale : il subsiste sur 1,7 m de hauteur et 35 m de longueur. Ce mur a été bâti en blocage banché renforcé de harpes à intervalles réguliers, (fig. 217, *infra*, p. 409). Au nord, il s'interrompt sur quelques mètres, probablement pour laisser la place à une rampe d'accès. Comme aucun contrefort ne le renforce, il faut supposer l'existence, en arrière, sous la terrasse, de construction enterrées comme des citernes qui lui ont permis de résister à la pression des terres.

Il semble possible de distinguer deux parties. Tout le nord de la ruine est occupé par une huile-

rie. En effet, contre la colline, cinq surfaces bétonnées, presque jointives, forment une petite terrasse marquée par un talus d'un mètre de dénivellation. Quatre d'entre elles, bien visibles en coupe montrent qu'elles ont été coulées sur des massifs de blocage de 0,85 à 0,90 m de hauteur. La cinquième, un peu en retrait, est plus haute que les autres d'une vingtaine de centimètres et correspond, probablement, à un autre dispositif. En contrebas, sur la terrasse principale, subsistent encore les quatre contrepoids correspondant aux quatre surfaces de pressage. Trois d'entre eux mesurent 0,96 m sur 0,52 m; le quatrième est un peu plus grand : 1,10 m sur 0,55 m. Situés 5 m à l'est des surfaces de pressage, ils paraissent pratiquement en place. Cette zone mesurait 15 m sur 25 m et quelques harpes visibles sur la terrasse peuvent correspondre à un muret la séparant du reste de la villa.

Il existe donc, dans cette ruine, une contradiction frappante entre la bonne conservation du mur délimitant la terrasse et celle de l'huilerie, d'une part, et, de l'autre, la médiocrité des ruines occupant la moitié restante de la terrasse. Force est de conclure que si une partie était réservée au maître, elle devait être de bien faible importance et qu'il n'y avait guère place que pour des bâtiments d'exploitation ou des logements pour les ouvriers du domaine. Malgré l'importance de la partie réservée au pressage des olives, je ne crois pas qu'il soit possible d'y voir une huilerie spécialisée comparable à celles de l'Atlas de Cherchel (sites n° 152 et 174). Par contre ces surfaces de pressage appellent une comparaison avec la ruine de Bou-Kisnaden (site n° 58) qui en possède d'analogues.

Au sud, à l'autre bout de la ruine, quelques harpes, plus nombreuses au nord, paraissent dessiner des lignes. L'une de ces pierres présente un détail caractéristique : son angle supérieur a été percé de manière à ménager une sorte de poignée pouvant servir à attacher un animal. La présence de cette pierre et la faible densité de harpes au sud donnent l'impression que toute cette partie de la villa était occupée par une cour ou par des bâtiments légers et que la partie habitée se trouvait contre le versant où apparaissent effectivement des murs : le glissement des terres cache très probablement les restes de l'habitat principal.

Le terrain étant en friche, je n'ai recueilli que 6 tessons; mais leur diversité est remarquable : 1 fragment d'italique, 1 fragment de sud-gauloise (Drag. 15-18), un fragment de sigillée orientale (forme 14 de Crowfoot datable du I^{er} siècle ap. J.-C.; cf. A. Papanicolaou Christensen et C. F. Johansen, *Hama, les poteries hellénistiques et orientales*, Copenhagen, 1971, p. 99-112), deux rebords de



Fig. 70 – Id.; relevé des ruines, plan de masse, plan de situation.

céramique de cuisine (plat Ostia I, fig. 261 et casserole Ostia I, fig. 265-266, variantes postérieures à l'époque sévérienne se maintenant jusqu'à celle de Constantin).

N° 31 En face de cette ruine, de l'autre côté de la route, à 800 m de là à vol d'oiseau, une broussaille de forme circulaire, visible au milieu d'un champ labouré, correspond à un grand bassin complètement recouvert par les terres (fig. 71 et 72). Cette broussaille a dû intriguer le propriétaire qui a fait des fouilles. Les restes de celles-ci permettent de voir qu'il s'agit d'un rectangle de 25 m sur 16 m, vide à l'intérieur. L'épaisseur considérable du mur qui le

délimite, l'arrondi des angles et la trace de puissants contreforts le contribuant sur les côtés sud-ouest et nord-ouest, vers la pente montrent qu'il s'agit d'un bassin d'irrigation. Son enfouissement total suppose que l'alluvionnement de la vallée a été d'au moins deux mètres depuis l'Antiquité.

Sur le pourtour du même bassin, existaient probablement trois autres *villae* dont l'emplacement a été recouvert par des fermes de colonisation, de sorte que leurs fonctions restent imprécises bien que l'on puisse être affirmatif sur leur réalité.

L'une est sur l'oued Saf-Saf, au-dessous du

pont de l'aqueduc (coord. Lambert : x : 458,70 et y : 365,50)⁵⁴. Le site est très favorable : l'eau est abondante ; le fond humide et brumeux du

N° 32 bassin est une vingtaine de mètres en contrebas ; à proximité, passait un chemin fréquenté conduisant de la vallée de l'oued el Hachem au Plateau Sud⁵⁵. La présence, à cet endroit, d'une ruine est encore maintenant prouvée par la présence de pierres taillées, réutilisées et par des tambours de colonnes de granit qui

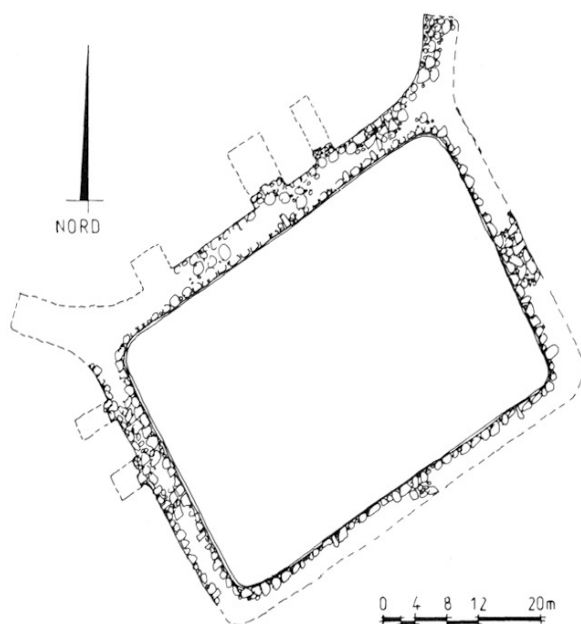


Fig. 71 - Réservoir (site n° 31).

gisent dans la cour de la ferme moderne. Ces colonnes suggèrent qu'ici nous ne sommes pas en présence d'un simple centre d'exploitation et qu'il y aurait eu là une maison de maître. Cette ruine est probablement en rapport avec une trace de 80 m de côté, située en contrebas, au bord de la piste descendant la vallée⁵⁶.

Une seconde ruine importante existe dans un site analogue, sur la rive gauche de l'oued Soromane, à son débouché dans la plaine, près de Lalla-Aïcha (coord. Lambert : x : 458,10 et y : 364,65). Comme le vallée voisi-



Fig. 72 - Id. ; le rectangle de broussailles correspondant aux murs du bassin est nettement visible dans le champ au sud du chemin. au fond, les contreforts du Chénoua.

ne de l'oued Saf-Saf, celle de l'oued Soromane devait être remontée par une piste conduisant au Plateau Sud et le finage de cette ferme correspondait à l'oued Soromane, aux premières pentes du Plateau Sud et à la rive gauche de l'oued Bellah. Le site, situé à la cote 40 m, sur un interfluve dominant l'oued, est recouvert par un habitat moderne. Seules en apparaissent quelques pierres taillées et un mur que traverse le chemin. La construction peut être évaluée à un minimum de 40 m sur 50 m correspondant à l'espace s'étendant entre la piste et le talus dominant l'oued. Dans notre étude sur *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétania*, J. L. Paillet et moi-même avons étudié et publié d'importantes installations hydrauliques implantées sur les deux rives de l'oued au-dessus du pont de l'aqueduc romain (coord. Lambert : x : 457,60 et y : 364,35 ; 457,75 et y : 364,50). Sur la rive droite, on voit les restes de deux bassins et, un peu en dessous, un nymphée à cinq niches dont les eaux s'écoulaient dans un grand bassin-réservoir très endommagé (fig. 227). Il peut s'agir d'un captage alimentant l'aqueduc principal. Mais ce sont plus vraisemblablement, des bassins alimentant la villa située en

⁵⁴ L'indication R.R. figurait déjà sur les anciennes cartes au 50 000°. Sur l'*Atlas arch.*, feuille 4, c'est le n° 17 qui ne se confond pas avec les ruines du pont d'aqueduc situé en amont de l'oued (sur celui-ci, PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau*, op. cit., p. 88-89).

⁵⁵ Voir *supra*, p. 245.

⁵⁶ Cette ruine est probablement à mettre en rapport avec une trace de 80 m sur 80 m visible en contrebas, au bord de la piste qui descend la vallée (coord. Lambert : x : 458,85 et y : 365,70).

contrebas où l'eau pouvait être amenée par des tubes de terre cuite. De toute manière, le bassin visible en rive gauche, vu sa forme, était probablement destiné à des usages agricoles⁵⁷.

À une distance égale de la ferme de l'oued Saf-Saf, c'est-à-dire à environ 1 km à vol d'oiseau, mais de l'autre côté de l'oued Aïzer, il devait y avoir une ferme d'importance analogue (coord. Lambert : x : 459,30 et y : 364,40).

N° 34 Un grand nombre de pierres de taille d'époque romaine ont été entassées dans la cour de l'ancienne ferme Rivailles (Dar-er-Ribai de la carte au 25 000°). D'autres ont servi à la construction de la ferme. Cet établissement occupait au-dessus de l'oued Tidaf une situation analogue à celle des deux précédents : au bas du versant occidental du djebel Tabarâned au-dessus de la plaine alluviale, à la cote 80 m.

Une cinquième *villa* paraît avoir existé au débouché de l'oued Bou Ammoûd sur la plaine de l'oued el Hachem, au point coté 39 m (coord. Lambert : x : 461,40 et y : 365,20).

N° 35 Comme à Dar-er-Ribaï, de nombreuses pierres de taille romaine ont été réemployées dans la construction ou subsistent dans la cour. Au nord, dans le champ voisin (coord. Lambert : x : 461,40 et y : 365,20), il y aurait eu un grand bassin réservoir qui a été détruit pour faire place à des cultures; le fait paraît confirmé par l'existence, elle certaine, de bassins analogues en contrebas du « pignon est » (site n° 31) et plus en amont de l'oued el Hachem, près de la grande ferme de Tirmlit (site n° 47). D'une nécropole également détruite, mais située à proximité, viendrait également une urne de marbre sur pied (H : 0,26 m; D : 0,27 m; prof. cavité : 0,11 m)⁵⁸.

Dans ce bassin du bled el Bellah, j'ai également localisé deux vestiges d'huileries identifiables par leur plate-forme d'écrasement. L'une se trouve à peu près au centre géométrique du bassin, sur une colline au point coté 47 m, dans le petit jardin d'une ancienne fer-

me de colonisation (coord. Lambert : x : 460,10 et y : 365,90). J'y ai vu quelques pierres de taille et, surtout, une petite plate-forme d'écrasement qui semble avoir été détruite depuis. La seconde est dans le bosquet où avait été installé le tombeau familial des Rivailles, marqué sur la carte au 25 000°, au point coté 56 m, sur une petite butte d'interfluve dominant directement la vallée de l'oued Bellah. N° 36 N° 37

De l'autre côté du chemin conduisant à la ferme Rivailles, 400 m au nord-est de celle-ci (coord. Lambert : x : 459,30 et y : 365) existent les ruines d'un hameau. Comme le site précédent, c'est une extrémité d'interfluve constituant un petit éperon dessiné par la courbe des 40 m. Malgré l'absence de cultures, on y voit peu de pierres de taille, mais surtout des fragments de mortier de tuileau appartenant à des sols détruits, des *tegulae* et des fragments de *dolia*. L'ensemble couvre un espace de 40 m sur 50 m. L'examen des photos aériennes a mis en évidence des traces d'habitat entre les deux sites et une centaine de mètres au nord-est du tombeau Rivailles. Il semble donc très vraisemblable que dans l'Antiquité, comme aujourd'hui d'ailleurs, une ligne de maisonnettes d'ouvriers agricoles constituant un petit éperon relativement individualisés qui dominent directement la plaine alluviale, au bas du versant, au-dessous d'un centre domanial qui devait se trouver à l'emplacement de la ferme Rivailles. N° 38

D'autres restes de cabanes existent à la sortie nord-ouest du bassin, sur la rive gauche de l'oued Bellah (coord. Lambert : x : 458,95 et y : 366,66). Dans un tas de galets d'oued correspondant à une maison écroulée aux murs à mortier d'argile, émergent quelques fragments de béton de tuileau, un peu de poterie commune et un fragment de *dolium*. Enfin au sud-ouest de la ferme de colonisation près de laquelle subsiste une plate-forme de pressage, à proximité d'une maison, ont été N° 39

⁵⁷ La situation est analogue à celle des ruines de l'oued Saf-Saf : la ruine mentionnée par l'*Atlas arch.* sous le n° 18 ne doit pas être confondue avec le pont situé en amont (PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, p. 87).

⁵⁸ Il ne paraît pas y avoir eu de construction antique remarquable sur la butte occupée par l'ancienne ferme Maître (autrefois Bordj Robrini). Les pierres visibles dans la ferme viennent du site des Trois-Îlots qui appartenait à la famille Maître.

rassemblées quelques pierres de taille d'origine incertaine (coord. Lambert : x : 459,70 et y : 365,50).

LA VALLÉE DE L'OUED EL HACHEM (fig. 73)

Au sud-est du bassin du bled-el-Bellah, dans la vallée de l'oued el Hachem, le même type d'occupation du sol se poursuit. La première ruine importante que l'on rencontre dans cette vallée, est en rive droite de l'oued, à l'emplacement du marabout Sidi-Bou-el-Messabih (coord. Lambert : x : 463,20 et

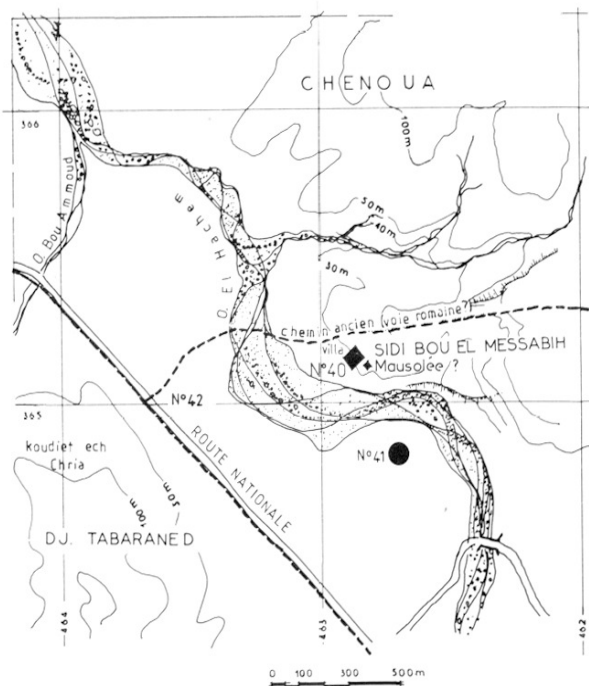


Fig. 73 – Sites n° 40, 41 et 42 dans la vallée de l'oued el Hachem.

y : 365,10). Ce marabout est installé dans une massif de maçonnerie de plus de 4 m de côté (fig. 74). Il s'agit, à mon sens, d'un mausolée en forme de pile funéraire du même type que celui de la *villa* de Tirmlit⁵⁹.

La *villa* se trouvait au-dessus, sur la terrasse des 35 m; elle est actuellement couverte de cultures maraîchères. L'ensemble de la ruine mesure



Fig. 74 – Sidi-Bou-el-Messabih (n° 40) : restes d'un mausolée (?) en contrebas de la *villa*. Au fond, le djebel Tabaraned.

une soixantaine de mètres sur une quarantaine. Des lignes de harpes en bordure de la terrasse, au sud-ouest, une ou deux bases de colonnes, indiquent un édifice soigné. Au nord-est, l'élément le plus caractéristique est une surface de tuileau de 2 m de long, pouvant avoir servi de plate-forme d'écrasement, à côté de laquelle émerge le petit côté d'un contre-poids de pressoir. Le seul fragment de céramique intéressant est un fond de sigillée claire D représentant un profil de femme rattachable au style E défini par Hayes⁶⁰. La présence d'éléments architecturaux, l'existence probable d'un mausolée permettent de penser que cet établissement comportait une résidence de maître.

Il faut très probablement mettre en rapport avec cette *villa* et considérer comme dépendant d'elle une petite ruine située de l'autre côté de l'oued, exactement au sud (coord. Lambert : x : 463,30 et y : 364,80). Elle a été complètement détruite par la plantation d'une vigne, mais sa trace apparaissait sur les

⁵⁹ Sur la *villa* de Tirmlit, site n° 46. Des mausolées en forme de pile de blocage existent dans la nécropole occidentale de Cherchel; ils pouvaient évidemment compor-

ter un parement et un couronnement.

⁶⁰ J. W. HAYES, *Late Roman Pottery*,..., p. 227 (n° 246-263) et fig. 52, p. 268.

photos aériennes sous l'aspect d'une tache d'une quarantaine de mètres de côté et, lors des labours, la charrue remontait des tessons, des *tegulae* des fragments de *dolia* et de mortier de tuileau ayant appartenu à des sols. Il peut s'agir d'un petit hameau plutôt que d'un bâtiment agricole. Par contre rien ne subsiste en surface d'une ruine mentionnée sur la carte au 50 000^e à l'est de koudiet Ech-Chria, entre la route nationale et l'oued (coord. Lambert : x : 462,50 et y : 365). De cette ruine part un chemin qui franchit l'oued au gué coté 22 m, passe au nord de Sidi-Bou-el-Messabih et s'enfonce dans le Chénoua. Ce chemin présente des caractères d'ancienneté.

Douze cents mètres au sud de Sidi-Bou-el-Messabih, sur la rive gauche de l'oued, il existait une ruine importante à l'emplacement de l'ancienne ferme de colonisation devenue le centre du domaine Ben-Khîra (coord. Lambert : x : 463 et y : 364).

Là où le chemin qui mène à la ferme débouche sur la route nationale, on voit deux pierres de taille romaines. À côté, dans le champ, la photo aérienne signale une trace (coord. Lambert : x : 463,10 et y : 364,10). Mais, surtout, de nombreuses pierres de taille ont été réemployées dans la ferme; un peu à l'ouest de celle-ci, au bord d'un petit oued, ont été rassemblées une douzaine de pierres de taille de grande dimension. C'est enfin probablement de là que proviennent deux inscriptions trouvées «à deux kilomètres du pont où le chemin de Tipasa coupe l'oued el Hachem quand on vient de Cherchel». Ce sont les textes épigraphiques *CIL*, VIII, 9315 (*Imp(eratori) Caesar[i] / L(ucio) Septim[io] Severo [Pio] / Pertina[ci] f(ilio) / [Aug(usto), Arabico] / Adiaben[ico] / . . .*) et *CIL*, 9319 (*---[sius] / [---]enus Ae/[mi]lianus / [ob h]onorem / aedilitatis / anno pro(vinciae) CLXX (= 209)*). Peut-être s'agit-il de la même inscription; de toute manière, le second texte paraît donner le nom du propriétaire de cette *villa*: celui-ci aurait élevé une dédicace à l'empereur à l'occasion de sa promotion à l'édilité, certainement à l'édilité de Caesarea⁶¹.

Les pierres de taille visibles dans l'ancienne ferme Faizant, de l'autre côté de l'oued

(coord. Lambert : x : 464,30 et y : 364,35) n'ont pas été trouvées sur place, mais y ont été amenées par les militaires français qui l'occupaient pendant la guerre⁶². Elles viennent en partie des Trois-Îlots. Ce serait en particulier le cas de deux bornes milliaires dont l'une porte une inscription assez lisible : *D(omino) n(ostro) / imp(eratori) Fl(avio) / Claudio / Pio, Feli/cissim(o), / Aug(usto) / . . .*⁶³.

Le second milliaire est en bien plus mauvais état; il semble porter l'indication d'une distance de VI milles, soit 8 886 m, ce qui correspond à peu près à la distance entre Cherchel et les Trois-Îlots. Mais il peut aussi bien s'agir d'une borne provenant de la voie qui suivait l'oued el Hachem⁶⁴.

D'autres blocs sont des éléments architecturaux ramenés pour leur aspect décoratif



Fig. 75 – La vallée de l'oued el Hachem et le bassin de l'oued Bellah (au fond dominé par le Plateau Sud). Le site de Djebannet-Sidi-Boudjema se trouve sur le mamelon dont le versant sud est planté d'oliviers (à droite sur la photo).

(bases de colonnes, linteaux). Certains d'entre eux peuvent également venir d'une petite ruine située huit cents mètres au nord à Djebannet-Sidi-Boudjem'a (coord. Lambert : x : 465,10 et y : 364,70). Ce marabout est installé à la cote 132 m, au flanc du Chénoua sur

⁶¹ Sur les *Messii*, cf. *supra*, p. 119.

⁶² Ceci me conduit à abandonner l'hypothèse d'une voie romaine en rive droite de l'oued el Hachem (PH. LEVEAU, *Prospections archéologiques autour de Cherchel*, dans *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, 8,

1970, p. 15).

⁶³ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel* (3^e série), dans *BAA*, 7, n° 229, à paraître.

⁶⁴ *Id.*, *ibid.*, n° 230.

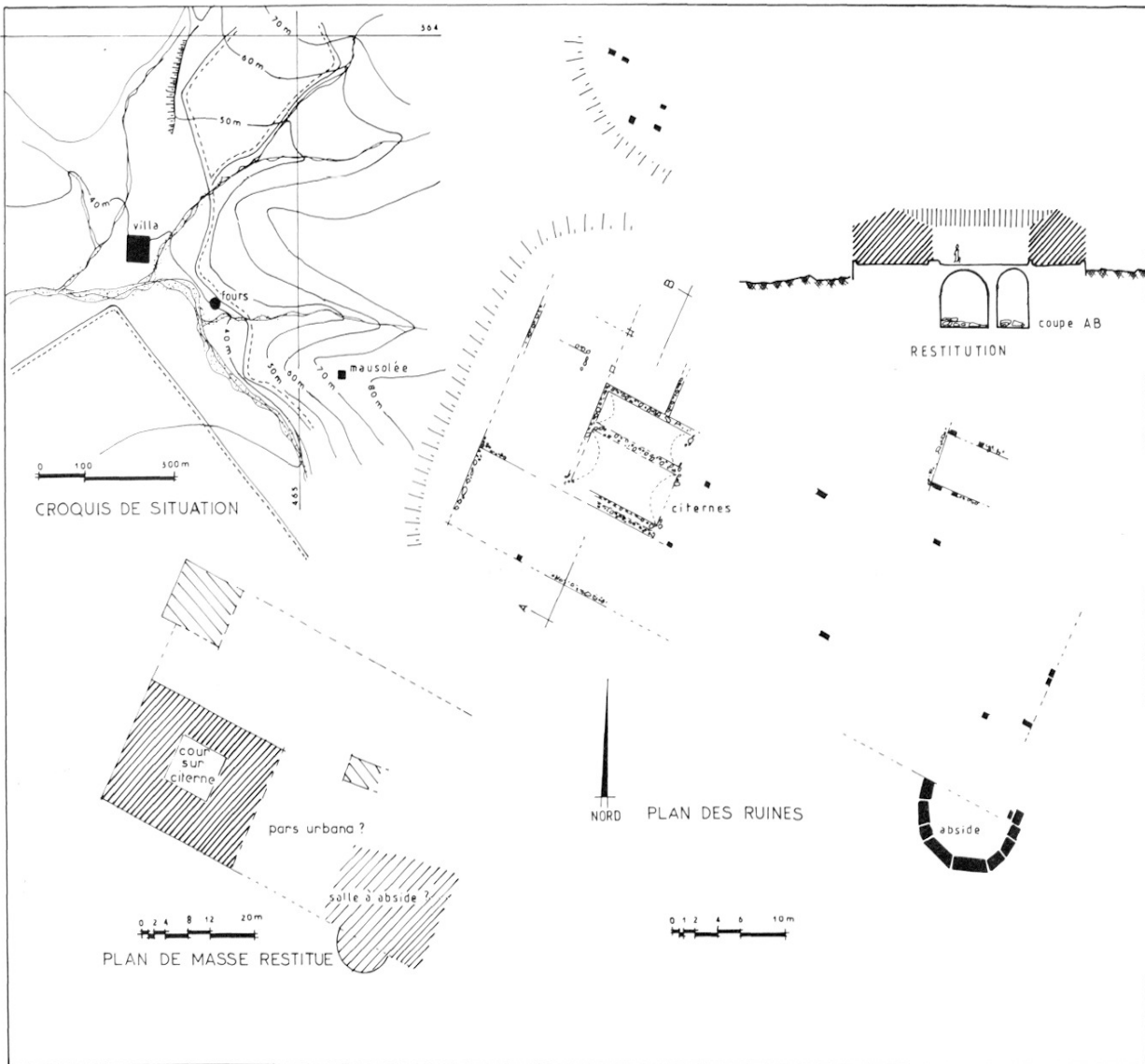


Fig. 76 - La ruine de Tirmlit (n° 47).

un petit éperon. Une ligne marquée par trois harpes en barre perpendiculairement à l'axe sur une quinzaine de mètres. En arrière, un sol de mortier de tuileau peut correspondre à un fond de bassin. Il est bien difficile de proposer une identification de ce petit établissement agricole : petite ferme, huilerie dans la dépendance des fermes du bas, sanctuaire rural?

Entre Sidi-Boudjem'a et la grande ruine de Tirmlit, dans la plaine comprise entre les oueds Mîzba et Assêl, des traces apparaissent sur les photos aériennes (coord. Lambert :

x : 464,40 et y : 363,40). Le sol a été intensément cultivé. Pourtant, on ramasse quelques tessons de poterie commune qui peuvent être rapportés à un habitat de cabanes, à moins que leur présence ne s'explique plus simplement par l'importance de la mise en culture dans l'Antiquité.

N° 45

Les ruines de Tirmlit, parmi les plus importantes de la vallée, paraissent avoir déjà été signalées par J. Gazagne⁶⁵. C'est une sorte de tell occupant un espace bien délimité de 60 m sur 40 m (2 400 m²) par l'oued el Hachem et par ses deux affluents de rive droite,

⁶⁵ M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années (1950-1953)*,

dans *BACTHS*, 1954, p. 140.

les oueds Mizba et Touarès. La densité des ruines y a empêché toute culture (fig. 76).

N° 46 Ces ruines se décomposent en trois bombements principaux qui, chacun, doivent correspondre à un quartier d'habitation. Le plus important se trouve à l'ouest. Il s'organise autour de deux citernes jumelles de 2,80 m et 4,20 m de large sur 8 m de long; leur voûte était montée sur un coffrage de roseaux bien visible sur la plus étroite. Ces deux citernes constituaient probablement le soubassement d'une cour entourée sur ses quatre côtés de pièces dont l'une semble pouvoir être restituée à l'ouest: elle mesurait 10 m sur 5 m, alors que les dimensions des autres échappent. L'orientation de la pente du tell permet de placer avec précision les murs sud et ouest que soulignent les bords d'une petite terrasse. Il paraît possible de voir dans ce petit ensemble de ruines une maison à cour centrale. Les autres bombements, surtout celui du nord, sont moins distincts. À l'est un hémicycle en grand appareil me paraît correspondre à l'abside d'une salle de réception telle que nous en avons vue dans les grandes maisons de Caesarea⁶⁶, plutôt qu'au soubassement d'une demi-tour flanquant une entrée monumentale qui logiquement aurait comporté un symétrique. Mais on ne peut non plus totalement exclure qu'il s'agisse de l'abside d'une église, hypothèse que j'ai également été amené à formuler pour la ruine n° 58.

L'entrée avait un caractère monumental: sur les bords de l'oued, de nombreuses pierres de taille ont été rejetées et, parmi elles, j'ai remarqué des montants et des claveaux d'arcs. Il est donc vraisemblable que l'ensemble de ce centre domanial était enclos d'un mur. Aucune inscription n'a été trouvée sur ce site, à l'exception d'un fragment de marbre blanc (H: 12 cm; l: 11 cm; ép.: 3,2 cm) portant deux lettres (H.l.: 7,8 cm).

---]DI[---

Des dépendances devaient exister aux alentours et deux sites, en particulier, peuvent être rattachés à celui-ci. Le premier est constitué de trois énormes fours creusés dans la berge de l'oued el Hachem et maintenant éventrés par l'oued de sorte que leur coupe est parfaitement distincte. Le plus grand, à l'est, mesure 5 m de diamètre et a autant

de hauteur. Le second n'a que 3 m et le dernier, le plus à l'ouest, est un peu plus petit. La partie supérieure du four était bâtie; les parois ont été durcies par un conglomérat qui prouve les très hautes températures atteintes. À l'ouest, une couche de cendres subsiste encore (fig. 77)⁶⁷. Le second site est



Fig. 77 – Fours creusés dans la berge droite de l'oued el Hachem et sapés par les crues. Le plus important se trouve au-dessus de la mire qui donne une échelle (2 m). Un four plus petit apparaît à gauche.

plus éloigné: 700 m au nord-est, au pied de l'éperon, point coté 106 m la carte au 25 000^e (coord. Lambert: x: 465,30 et y: 364,25), des blocs bouleversés de maçonnerie sont les restes d'un grand N° 47 bassin d'une vingtaine de mètres de diamètre, analogue à ceux de l'embouchure de l'oued el Hachem et des bords de l'oued Sebt⁶⁸. Sans doute était-il alimenté, comme eux par une dérivation d'oued et servait-il à irriguer des jardins en contrebas.

Enfin, sur un éperon dominant le site à l'est, à 700 m du site principal, a été édifiée une pile funéraire de 2,4 m de côté et 4,2 m de haut (coord. Lambert: x: 465,05 et y: 363,20) (fig. 78). Elle est construite en blocage et une cavité y a été creusée N° 48 par un chercheur de trésor. Mais actuellement restaurée et consolidée, elle sert de point géodésique. Ce type de monument funéraire est bien connu et doit être mis en rapport avec la ferme de Tirmilit⁶⁹.

⁶⁶ Cf. *infra*, p. 407-408.

⁶⁷ Ces fours sont la preuve de la violence de l'érosion qui s'est exercée sur ces versants à l'époque médiévale (cf. *infra*, p. 472). Très bel exemple de six fours disposés en batterie: W. SÖLTER, *Römische Kalkbrenner im Rhein-*

land, Dusseldorf, 1970.

⁶⁸ Bassin de l'oued el Hachem site n° 31; bassin de l'oued Sebt n° 232.

⁶⁹ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 2, *L'archéologie du sol*, t. 1, les routes, Paris, 1934, p. 215-



Fig. 78 – Pile funéraire (n° 48).

N° 49 Une voie privée devait conduire à ce domaine. En effet sous le pont moderne en ciment qui franchit l'oued Merzoug (coord. Lambert : x : 465,20 et y : 363,00) on aperçoit encore les massifs de blocage des culées du pont romain. Ce pont ne pouvait avoir été franchi par la voie principale venant de Tipasa : si elle empruntait la vallée de l'oued Merzoug pour descendre du plateau de Sidi Moussa vers la vallée de l'oued el Hachem, elle devait logiquement traverser l'oued el Hachem dont elle suivait ensuite la rive gauche. Trois fragments de milliaires correspondant probablement au VII^e mille ont été trouvés vers Khouas, près du pont de l'aqueduc romain au-dessus du chabet Ilelouïne⁷⁰.

A proximité du pont de l'oued Merzoug, on voit également les restes d'un massif de blocage mesurant 7,70 m de long sur 4,85 m de large et 2,30 m de haut (fig. 79). Il présente

l'apparence d'un petit podium de temple dépouillé de son parement. Sur ce socle subsiste l'amorce d'un mur dont la hauteur conservée est 0,50 m. On sait que de petits sanctuaires étaient fréquents près des routes, en particulier à proximité des carrefours et des gués⁷¹.

Entre Sidi-Amar-Bou-Sarouâya (au carrefour des routes de Cherchel, de Tipasa et d'Hadjout) et le village de Sidi-Amar, aucune ruine importante n'est connue. J'ai seulement identifié des traces d'occupation antique en deux endroits : dans une vigne, 700 m au sud du carrefour (coord. Lambert : x : 464,80 et y : 361,80), la poterie romaine est abondante (sigillée claire A), bien qu'aucune pierre de taille n'affleure ni n'ait été rejetée en bordure du champ. Au-dessus, sur la falaise, au point

N° 50



Fig. 79 – Massif de blocage en rive gauche de l'oued Merzoug (podium d'un temple rural?).

côté 127 m (coord. Lambert : x : 464,70 et y : 361,90), en un endroit où des taches pouvant correspondre à un habitat sont visibles sur les photos aériennes, quelques tessons antiques apparaissent en surface. Par contre, 500 m au sud, au pied du versant oriental du djebel Tabarâned, en rive gauche du canal d'irrigation et à proximité de la piste montant à Sidi-Amar-ou-Sahnoûn (coord. Lambert : x : 464,65 et y : 361,40), il existe une ruine enfouie dont une dizaine de pierres de taille de

N° 51

219 : à propos des piles funéraires du Sud-Ouest de la France, dont il compare le rôle à celui des tumulus en Belgique, A. Grenier écrit : «il semble bien qu'il faille y reconnaître des tombeaux, les tombes des grands seigneurs gallo-romains, maîtres du domaine où s'élevait la

pile».

⁷⁰ *CIL*, VIII, 22584; ils datent probablement du IV^e siècle, car le fragment a) porte la mention d]DNNIF[---

⁷¹ R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 84; A. GRENIER, *Les routes*, op. cit., p. 227.

N° 52 belle qualité ont été dégagées au cours de travaux agricoles et rejetées en bordure du canal.

Dans le village de Sidi-Amar, héritier du village de colonisation de Zurich, on ne voit que quelques pierres de taille dans les rues. Mais au siècle dernier on signala à cet endroit qui se nommait Ennseur-el-Aksob (la source des roseaux) et appartenait à la famille d'El

N° 53 Berkani, une importante ruine romaine qui fit parler d'elle.

En 1856, 29 monnaies d'or du V^e siècle y furent trouvées⁷². Elle était « au nord-est du village, à une vingtaine de mètres du fossé d'enceinte et à une quarantaine de la maison d'habitation, à droite de la porte, avant de sortir de Zurich pour aller à Cherchel ». Une cinquantaine de pierres de taille, puis une douzaine lors de la trouvaille des monnaies y ont été récupérées, ainsi qu'un dolium d'un mètre de haut et de 3 cm d'épaisseur et une quantité considérable de débris. Le site n'avait pourtant pas une grande étendue s'il est vrai que, comme l'écrit P. de Lhôtellerie, « une compagnie d'infanterie travaillant sur les lieux aurait retourné ce petit bout de terre sous quelques jours et à très peu de frais ». De Zurich proviennent deux inscriptions. La première est une funéraire gravée sur une petite plaque de marbre blanc toujours conservée au Musée de Cherchel; c'est une dédicace: *D(is) M(ani-bus) Eutra/pelo, Cornelia, co(n)iu/gi pio m(erenti) fecit / H(ic) s(itus) e(st)*⁷³. La seconde qui reste mystérieuse, a certainement été trouvée sur place; elle avait été réemployée comme marche dans une maison du village. C'était une haute stèle de 2,12 m de haut sur 0,54 m de section qui paraît disparue (CIL, VIII, 9318)

F
LVKETSIA
DONECF

Ce texte semble complet. La fin peut être interprétée comme *c(oloni) f(ecerunt)*. Le F initial pourrait être l'abréviation de *f(undus)* et le groupe central le nom du domaine?

⁷² DE LHÔTELLERIE, dans *RAf*, 1, 1856-1857, p. 84.

⁷³ WIERZEJSKI, dans *BACTHS*, 1890, p. CLXXXV. Une nécropole était déjà connue à cet endroit: HÉRON DE VIL-LEFOSSE, (*Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3, 2, 1875, p. 384, p. 400) mentionne la découverte d'une « marque de potier en forme de croissant (d: 13 cm), *Ex officina Tucusi*, découverte à Zurich dans des sépultu-

Au sud du village de Sidi-Amar, la vallée de l'oued s'encaisse entre le djebel Tabarâned et le Bou-Rouis. Au-delà s'ouvrent le bassin de Fedjana et la vallée de l'oued Boukadir qui appartiennent à la même zone archéologique et qui, pour des raisons de commodité de la description, seront étudiés avec les bassins de l'intérieur.

LE PLATEAU DE SIDI-MOUSSA ET DE BOU-ROUIS

Lorsque, continuant la description vers l'est, on en arrive au plateau de Sidi-Moussa, on y observe une égale densité de *villae*: deux *villae* dont une très importante, sur le rebord même du plateau, au-dessus de la vallée de l'oued el Hachem; au moins trois autres jusqu'aux limites approximatives de la commune de Tipasa⁷⁴. Ainsi se trouve mise en évidence l'absence de solution de continuité dans la mise en valeur des territoires de Caesarea et de Tipasa.

Une ruine considérable a été recouverte par une zaouïa elle-même en ruine, sur le bord du plateau, à l'ouest du point coté N° 54 121 m (coord. Lambert: x: 466,60 et y: 363,10), au-dessus de la rive gauche de l'oued Merzoug (*Atlas arch.*, f. 4, n° 29).

Les limites de l'établissement antique sont encore nettement marquées au sud et à l'ouest par un mur en grand appareil dont les pierres disposées en carreau et boutisse servaient à consolider la terrasse (fig. 80). A l'est, du côté du plateau, les constructions modernes cachent évidemment des constructions antiques en particulier des citernes. Par contre, à l'ouest, deux ensembles apparaissent (fig. 80 et 81). Au sud-ouest, parallèlement aux murs délimitant la terrasse, deux murs de blocage indiquent l'emplacement de l'angle d'une construction dont le plan s'organise autour d'une cour surmontant une vaste citerne. Celle-ci, profonde de 3,20 m et large 2,70 à 2,90 m, était divisée en deux

res accompagnée de fragments de verre et de deux plats rond en terre de Samos».

⁷⁴ Là convergent plusieurs limites communales. Les limites de la commune de Cherchel sont à Khouas (pont de l'aqueduc romain du chabet Ilelouïne ou Grand Aqueduc). À l'est s'étend la commune de Menacer dont dépend Sidi-Amar. La ferme du Nador est sur son territoire.



Fig. 80 – Mur en grand appareil renforcé de boutisses de la terrasse sur laquelle était construite la *villa* de la Zaouia de Sidi-Moussa (n° 54).

bassins inégaux par un muret de 0,40 m de large; le premier compartiment avait 6,80 m de long et le second 3,15 m. Par rapport au sommet du mur séparatif, leur profondeur était inégale: le petit compartiment dans lequel se déversaient les eaux d'arrivée, avait 0,95 m, alors que le plus grand n'avait que 0,85 m de profondeur (fig. 225). Il s'agit évidemment d'un système de décantation des eaux. Ce premier ensemble correspond probablement à la *pars urbana* de la *villa*: ce serait une maison à cour centrale de type classique, mesurant 34 à 35 m de côté. Au nord-ouest, sur le côté, s'étagent sept fonds de bassins, sur deux plans principaux: 0 et - 0,29 m; - 1,05 et - 1,25 m. (fig. 83). La destination de cette installation, peut-être agricole, m'est restée obscure. Enfin le chemin creusé en bordure de l'éperon depuis la route nationale au nord a fait apparaître en coupe, un four. D'au-



Fig. 81 – La *villa* de la Zaouia; plan des ruines visibles en 1970.

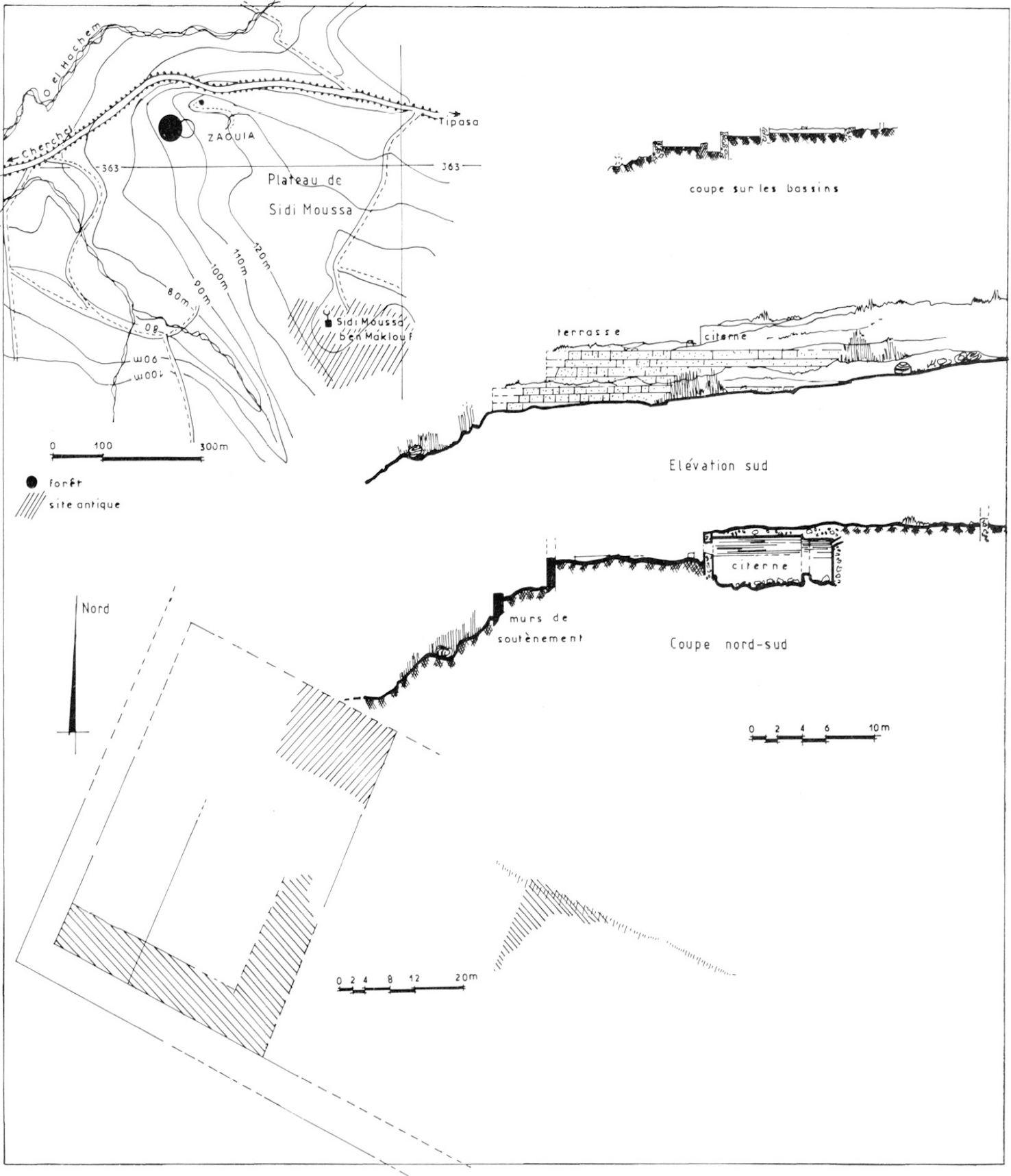


Fig. 82 – Id. : croquis de situation, coupes et plan de masse restitué.

tres existent au sud. Selon un paysan, une canalisation aurait abouti à cette ruine.

Sans doute faut-il mettre en relation avec cet important domaine une agglomération antique dont l'emplacement serait recouvert par l'actuel Sidi-Moussa. Ce village a été construit lors du déplacement des populations du Chénoua pendant la guerre. Des photos aériennes prises antérieurement montrent l'existence de taches qui peuvent avoir correspondu à un habitat. Surtout des objets antiques furent

N° 55

trouvés lors de la construction de l'école (lampes) et, au sud de la route, en face du village existe toujours une sorte de pyramide à gradins en blocage qui mesure 0,70 m hors du sol et 0,90 m de largeur à la base. Ce seraient les vestiges d'une nécropole.

Une seconde *villa* se trouve 1 200 m au sud de Sidi-Moussa, au nord du marabout de Sidi-Ali-Bou-Arrar (coord. Lambert : x : 466,40 et y : 361,90).

N° 56

Elle occupe, sur le rebord du plateau, vers la cote 150 m une situation dominante au-dessus de la vallée de l'oued el Hachem. La piste en fait le tour. Cette ruine paraît s'organiser autour d'une ou deux citernes occupant le centre d'une cour de 18 m sur 12 m (fig. 84). L'ensemble devait mesurer 36 m sur 24 m et serait une *villa* à cour centrale. Mais la réalité telle que la révéleraient des fouilles est sans doute plus complexe : au sud-ouest, un angle de mur en discordance suggère des réfections ou une superposition d'édifices.

À proximité de cette *villa*, il y avait une nécropole : le paysan qui occupe la maison voisine, m'a rapporté avoir trouvé des os dans une cruche. Il s'agirait d'une incinération partielle, rite funéraire que l'on rencontre à Caesarea au I^{er} siècle après J.-C.

Sur la partie occidentale du plateau lui-même, on voit encore les ruines de trois importantes *villae*. La moins étendue se trouve sur le bord de l'oued Zariel, dans un gros bosquet (coord. Lambert : x : 468,60 et y : 360-50).

N° 57

Il a été possible d'en dresser un plan sommaire. Elle couvre un espace de 30 m sur 35 m (1 050 m²). La partie la plus nette se trouve au nord ; c'est une aire de passage sur laquelle la pierre d'ancrage du pied du prelum (*pedicinus*) est encore en place (fig. 235). Comme tous les massifs de ce type, il est en



Fig. 83 – Un des bassins étagés au nord de la ruine.

blocage lié au mortier maigre. Sur ce massif, haut de 0,9 m, on a coulé une forme de mortier de tuileau de 5,5 cm d'épaisseur qu'un bourrelet délimite au sud : une seconde aire de passage existait en effet juste à côté, mais il n'en subsiste qu'une partie. Dans l'angle de la *villa* avait donc été aménagé comme dans celle de Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden une huilerie comportant au moins deux pressoirs. La disposition des harpes en place donne l'impression que nous sommes en présence d'une petite *villa* dont l'essentiel des bâtiments se trouvait à l'ouest et au sud, autant qu'on puisse en juger malgré la densité des broussailles (fig. 85).

La ruine située 1,5 km au nord-est, à Bou-Kisnaden dans une position dominante au-dessus du confluent de deux petits oueds est beaucoup plus importante (coord. Lambert : x : 469,90 et y : 362,40).

Elle couvre une surface approximative de 70 m sur 40 m (2 800 m²) (fig. 86). Le bâtiment principal est d'un plan relativement lisible. Il mesure une quarantaine de mètres de côté. Son entrée principale est à l'est ; elle se faisait par une porte monumentale, écroulée, mais dont les claveaux permettraient facilement de réaliser l'anastylose que suggère la restitution effectuée sur le plan. Cette porte ouvrait évidemment sur une cour centrale. Au nord une ligne de harpes, très nettes, limitait sur une trentaine de mètres de long, une série de pièces de 3,50 m de large qui s'ouvraient de plain-pied sur la cour et dominaient l'oued au nord.

N° 58

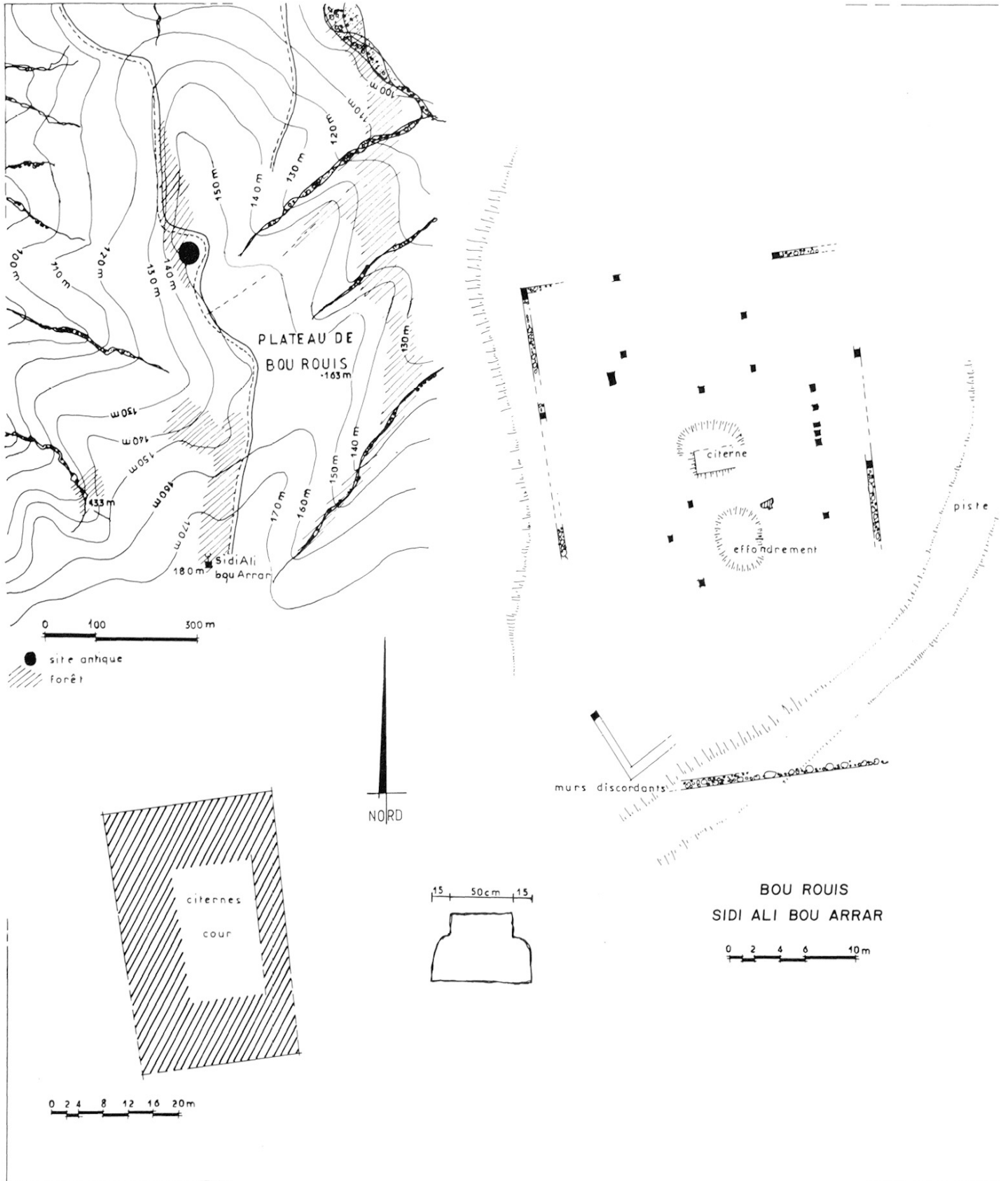


Fig. 84 - La villa de Sidi-Ali-Bou-Arjar (n° 56).

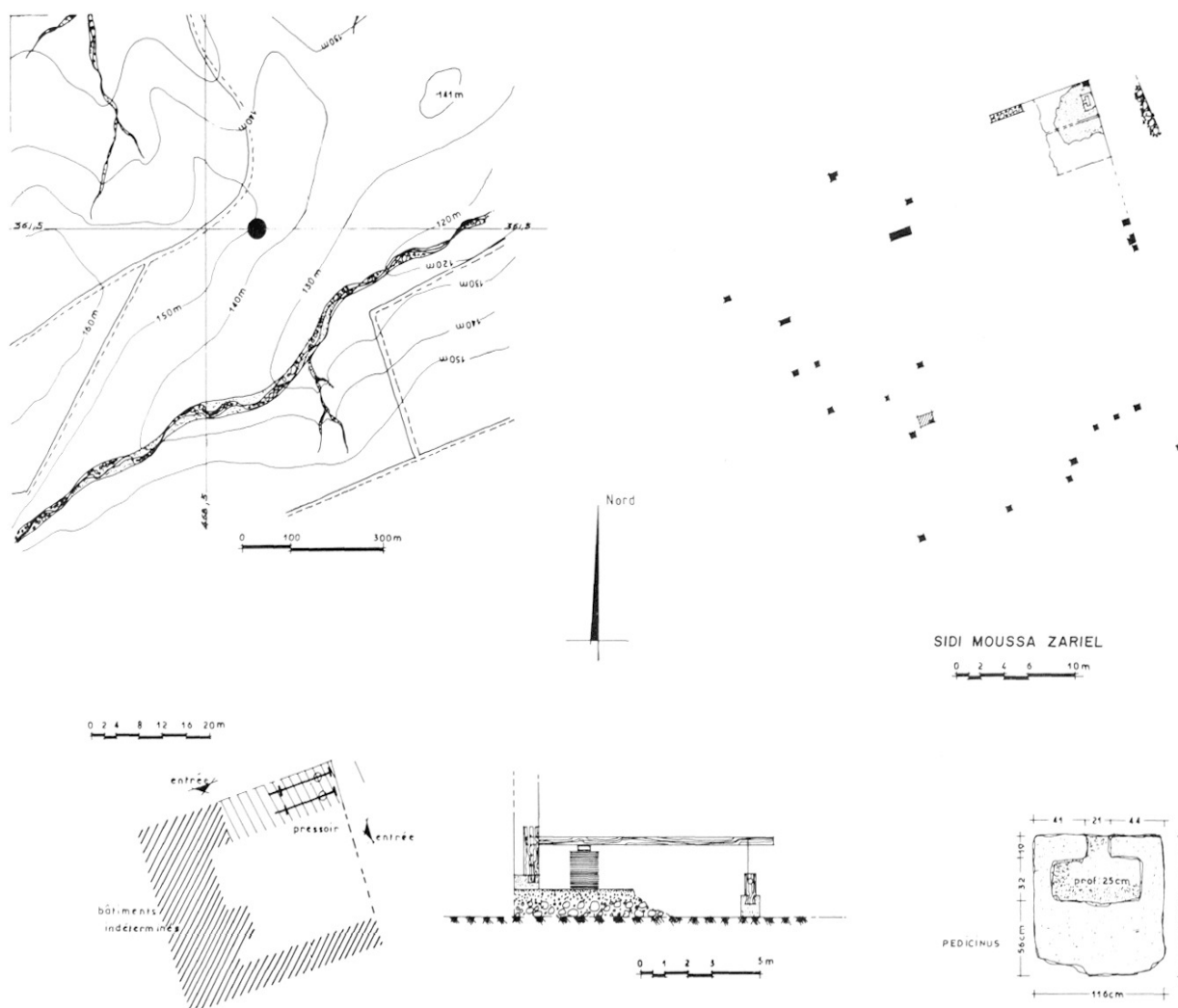


Fig. 85 – La villa de l'oued Zariel (n° 57) (photo de la plate-forme de pressage, fig. 235, p. 433).

De l'autre côté de la cour, au contraire, il ne semble pas y avoir eu de pièces analogues, mais des installations de production. Au sud-est, une citerne couverte paraît correspondre à une pièce. Surtout, au sud-ouest, quatre surfaces de pressage sont encore en place. Ce sont des massifs de blocage de 1 m de haut, séparés par des bourrelets; sur l'un d'entre eux ont été tracés des sillons destinés à orienter l'écoulement de l'huile, comme on en voit sur les tables de pressage monolithiques. Le système d'ancrage du *prelum* a disparu, mais on voit encore un contrepoids en place. Situé à 3,5 m du rebord de la plateforme de pressage, il mesure 1,40 m de long sur 0,60 m de large; le haut de la mortaise latérale d'encastrement a 0,23 m de large et cette mortaise était profonde de 0,13 m. La longueur probable du *prelum* était de 7,80 m⁷⁵. Au

sud sur toute la longueur de la ruine s'étendait une terrasse de 8 m de large. Le sol a été stabilisé par des blocs disposés en boutisse et l'on voit encore à son extrémité orientale un sol de mortier de tuileau qui devait s'étendre sur tout cet espace. Non loin et tout à fait au sud-est, émerge une cuve de 1,90 m de long sur 0,80 m de large; plutôt que d'un sarcophage, il peut s'agir d'une cuve de foulage du raisin.

Enfin, trente mètres à l'est et légèrement en contrebas, des lignes de harpes dessinent l'extrémité d'un édifice enfoui terminé par une abside d'une dizaine de mètres de diamètre, orientée vers l'est. Je me demande s'il ne s'agit pas d'une église dépendant de la villa. Cette hypothèse intéresse à la fois la question de la christianisation de la région et l'histoire de l'occupation du sol: sa vérification

⁷⁵ Autres exemples de *prelum* p. 257, n° 20; p. 265, n° 30.

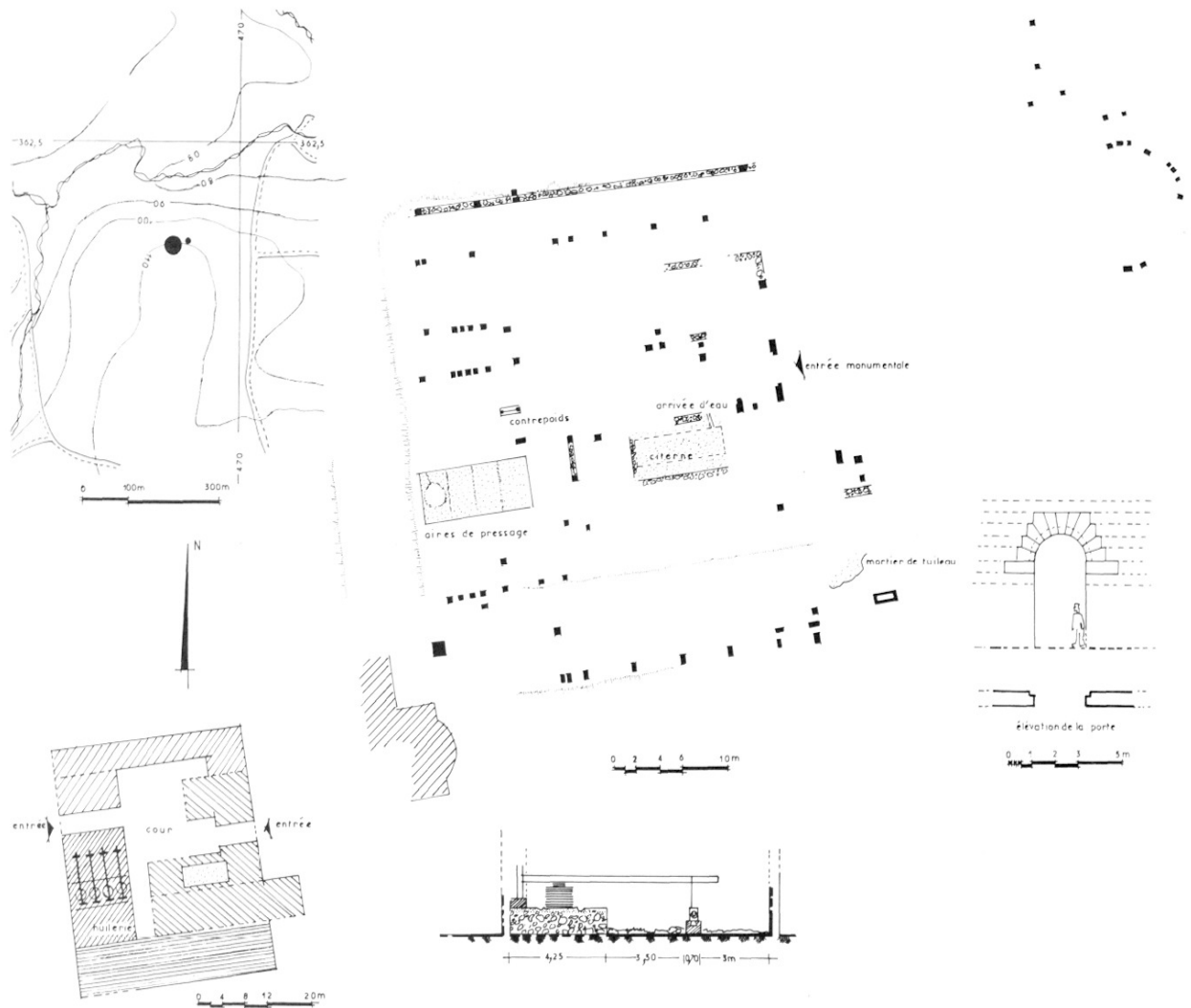


Fig. 86 – La villa de Bou-Kisnaden (n° 58).

établirait que la villa était toujours en activité à la fin de l'Antiquité⁷⁶.

Sept cents mètres au nord-ouest de là, en bordure de la route nationale, se dresse la porte monumentale de la ferme du Nador. La bonne conservation de cette porte, par ailleurs très restaurée et qui donne une bonne image de celle de la ferme de Bou-Kisnaden, a très tôt attiré l'attention sur cette ruine.

L'avancée de la porte et son système de fermeture, les deux tours qui marquent les angles de la façade y ont fait voir un établissement fortifié; elle

leur doit son nom de *castellum* du Nador. En réalité ses fonctions agricoles sont largement démontrées par les fouilles qu'y avait faites A. Ballu⁷⁷: elles ont montré la présence d'installations de vinification et de pressage des olives. Un contrepois de section trapézoïdale est toujours visible dans la ruine. Les massues de bronze exposées au musée de Cherchel et qui en proviennent, étaient destinées au trituration des olives ou au dépiquage du blé⁷⁸. Le dégagement des murs de derrière montre que l'aspect fortifié est réduit à la façade. Il convient donc d'y voir non un établissement militaire, mais une ferme monumentalisée du type des *turres*, appartenant à une série bien représentée en

⁷⁶ Sur la question des absides dans les ruines des environs de Cherchel, cf. *infra*, p. 407-408.

⁷⁷ S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. 1, Paris, 1901, p. 100-102; A. BALLU, *Rapport... en 1909*, dans *BACTHS*, 1910, p. 100-101; S. GSELL, *Atlas arch...*,

f. 4, 31, *add.*

⁷⁸ J. P. LAPORTE, *La tudicula, machine antique à écraser les olives et les massues de bronze d'Afrique du Nord*, dans *BACTHS*, n. s. 10-11 b, p. 167-174, Paris, 1977.

Afrique⁷⁹. Avec ses 41 m de façade et ses 49 m de profondeur, cette ferme se situe parmi les plus grandes *villae* de la région; mais bien d'autres sont aussi importantes, sinon plus et pourraient faire l'objet de fouilles plus intéressantes. La fouille de cette ferme a été reprise de 1972 à 1975 par une mission algéro-italienne dirigée par Andrea Carandini. Elle a permis de localiser les installations énumérées par A. Ballu et de préciser la durée d'occupation. Le plan est en effet plus complexe qu'il n'apparaissait au premier abord car l'établissement actuellement visible aurait été construit sur une ferme remontant au début du premier siècle après J.-C. D'autre part la ferme s'organise apparemment autour d'une cour centrale; mais la fouille a montré la présence de murs à cet endroit. Il convient donc d'attendre la publication de la fouille en précisant seulement que celle-ci ne paraît pas avoir mis en évidence de maison de maître (*pars urbana*). C'est un centre domanial (*praedium*) qui appartient un temps à M. Cincius Hilarianus, *flamen Augusti p(er)p(etuus)* (CIL, VIII, 20935) dont le nom est gravé au-dessus de la porte. Il aurait été abandonné au début du VI^e siècle ap. J.-C.⁸⁰

Ces ruines ne sont pas les seules de ce plateau. Gsell signale une «ruine en blocage (ferme?), sur le bord de la route»⁸¹ dont je n'ai plus retrouvé de traces (coord. Lambert x : 469 et y : 363). Sur les anciennes éditions des cartes au 50 000^e de Tipasa (n° 40), figure la mention de plusieurs R.R. (coord. Lambert : x : 469,40 et y : 360,60; 471,80 et y : 362); 472,70 et y : 362,50 avec la précision «aqueduc romain»; x : 473,20 et y : 363,55) auxquelles il convient d'ajouter une autre ruine coupée par un chemin à l'est de Nador (coord. Lambert : x : 471,80 et y : 363,10). La densité relative de ces ruines s'oppose à la médiocrité de celles qui ont été signalées dans la partie sud du plateau. En effet, la ruine figurant sur l'*Atlas archéologique* (13,19 = carte au 50 000^e de Marengo (Hadjout) n° 62, coord. Lambert : x : 468,59 et y : 359,40) ne paraît correspondre qu'à quelques pauvres traces d'habitat (*tegulae*, pierres grossièrement taillées) situées dans le petit bois qui

entoure un médiocre marabout. Ainsi, même sommaire, cet inventaire montre qu'entre Sidi-Moussa et Nador se retrouve le système d'exploitation agricole organisé autour de la *villa* décrite plus à l'ouest et qui caractérise le territoire de la ville romaine. Ces fermes établies de part et d'autre de la voie romaine dont le tracé doit se confondre avec la route moderne assuraient la continuité entre les territoires de Caesarea et de Tipasa.

CONCLUSION

L'organisation de l'habitat dans les plaines alluviales de la partie orientale du territoire de Caesarea était donc caractérisée par l'importance et la densité des *villae*. Trois ou quatre centres domaniaux paraissent s'être partagé le bassin de l'oued Bellah; ils étaient installés sur la périphérie, le plus souvent au débouché d'une vallée secondaire. Dans la plaine de l'oued el Hachem, les grandes fermes sont relativement rapprochées : 2 km entre la dernière ferme du Bled-el-Bellah et celle de Sidi-bou-el-Messabih; 1,1 km de celle-ci à l'ancienne ferme Mauguin (centre du Haouch Zerouâl); puis 1,5 km jusqu'à Tirmlit. De Tirmlit à Sidi-Amar, il y a 3,3 km; mais les fermes du bord du plateau ont pu empiéter sur cette partie de la vallée et un site intermédiaire peut avoir existé. Une situation analogue peut être observée sur le plateau de Sidi-Moussa, le long de la route de Tipasa, avec les grandes fermes de la Zaouia, de Bou-Kisnaden, du Nador (Bou Iklène) et les *villae* moins importantes de Zariel et Bou-Arrar.

Dans de nombreux cas, la ferme coloniale s'est installée sur la *villa* romaine dont le site convenait et qui, de plus, fournissait des matériaux de construction tout prêts. Mais il me semble remarquable de noter qu'aucune *villa* romaine n'a été construite dans le centre du Bled-el-Bellah. Le site choisi de préférence est le débouché d'une vallée affluente, à la base

⁷⁹ Sur les *turres*, J. TOUTAIN, communication à la séance du 17 avril dans *BNSAF*, 1912, p. 286-292 (à propos de *Turres Tamaleni*); P. GRIMAL, *Les maisons à tour hellénistiques et romaines*, dans *MEFR*, 56, 1939, p. 28-59; M. NOVICKA, *Les maisons à tour dans le monde grec, Aca-*

demia scientiarum Polona, 1975.

⁸⁰ A. CARANDINI, dans *À propos des céramiques de Conimbriga*, *Conimbriga*, 14, 1975, p. 82.

⁸¹ S. GSELL, *Atlas arch. . .*, op. cit., f. 4,30.

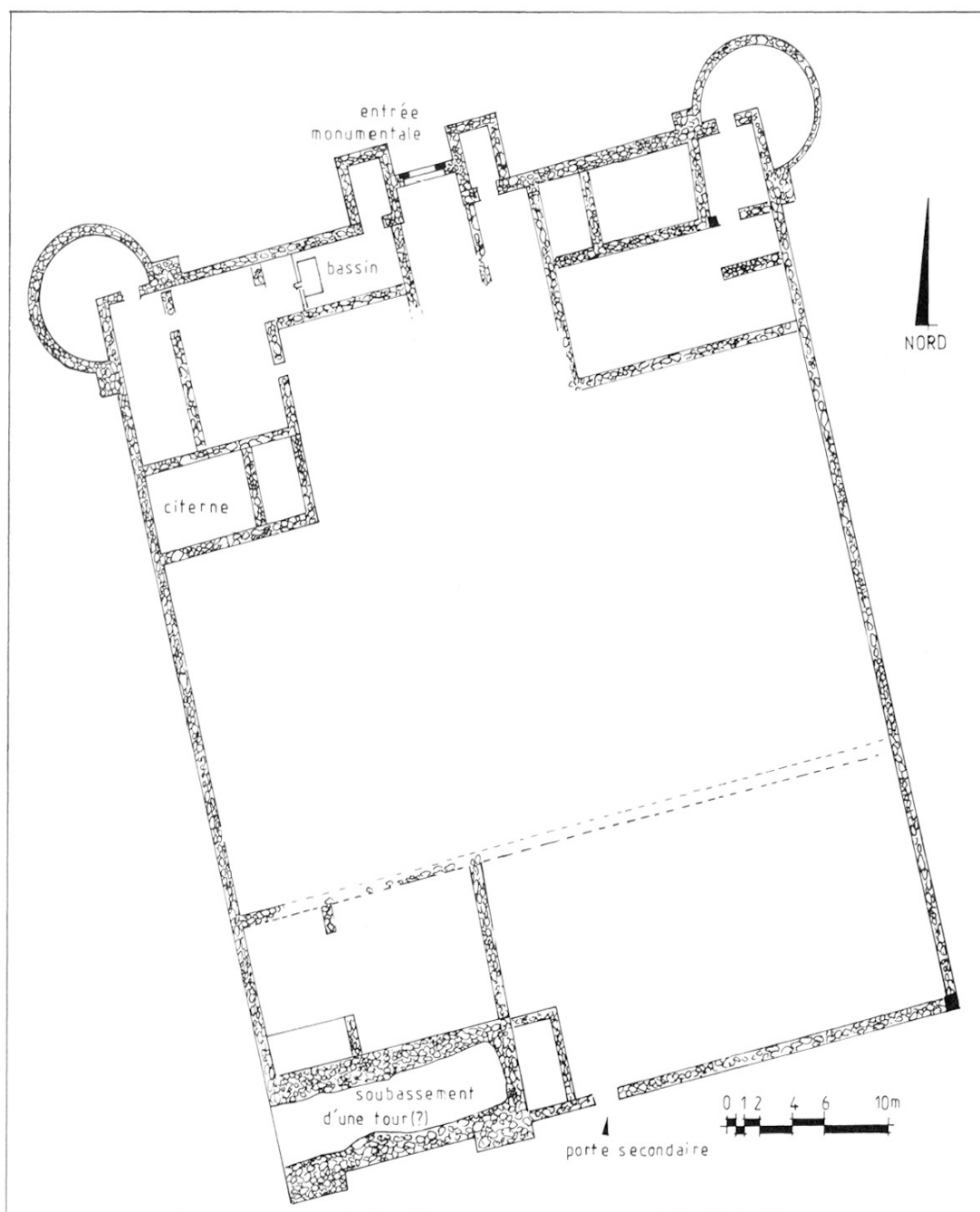


Fig. 87 – La villa du Nador (n° 59).

d'un versant, choix justifié par la place des cultures arbustives dans l'économie agricole. La présence de hameaux d'ouvriers agricoles, accolés à la ferme tels qu'ils existent dans l'Atlas de Cherchel, n'est pas certaine ici. La disparition de leurs vestiges peut être due aux labours par les engins modernes. Par contre, dans deux cas, de petites agglomérations de paysans s'étaient développées en contrebas du centre domanial, l'une sur une terrasse dominant l'oued Aizer d'une vingtaine de mètres

(n° 38), l'autre dans un méandre de l'oued el Hachem (n° 41).

Toutes les activités agricoles n'étaient pas réunies dans le centre du domaine ni à sa proximité immédiate. Quelques ruines isolées correspondant à des activités économiques précises peuvent en effet être rattachées à une villa. C'est ce qui a été fait dans la description de la villa de Tirmlit. Le bassin situé au pied de l'ancienne ferme Maître paraît, de même, devoir être rattaché à la villa de Bou-



Fig. 88 – Le plateau littoral à l'ouest de Cherchel. La ligne qui traverse le bas de la photo est le rempart antique. Au fond, à gauche, la forêt des Beni-Habiba (dj. Toukitouâmâne); à droite, le Koum Oudjaoùt.

Roukht. Par contre, il n'est pas possible de rattacher à un centre domanial précis les petites huileries spécialisées identifiées dans le bassin de l'oued Bellah ni dans la vallée de l'oued el Hachem.

Ces ruines et les bâtiments agricoles trouvés dans les *villae* donnent une idée des principales activités agricoles : cultures irriguées sur les berges des oueds, oléiculture sur les versants, mais aussi, probablement, dans le bassin de l'oued Bellah, sont les productions les mieux attestées. Il convient d'y ajouter la vigne⁸² et les céréales dont l'importance réelle ne peut être évaluée dans une étude de surface.

L'histoire de ces fermes échappe presque en totalité : les ramassages de tessons n'ont pratiquement rien donné sur ces sites trop bouleversés ou en friche. Elle est certainement complexe et doit se dérouler entre le premier siècle après J.-C., l'époque royale, et

le début du VI^e siècle comme le montre, à titre exemplaire, la fouille de la ferme du Nador.

LE PLATEAU LITTORAL À L'OUEST DE CHERCHEL

Cherchel est implantée pratiquement à l'extrémité orientale du plateau littoral qui s'étend en bordure de l'Atlas de Cherchel jusqu'au village d'Hadjret-en-Noûs. Ce plateau s'allonge sur une quinzaine de kilomètres de part et d'autre du village de Sidi-Ghilès qui en occupe le centre. Il est constitué de terrasses quaternaires d'Ouljien typique⁸³ dans lesquelles ont été trouvées des industries atériennes⁸⁴. La courbe des 50 m le délimite au sud; au nord, il se termine par une petite falaise

⁸² Des installations de vinification ont peut-être existé au Nador. La mission algéro-italienne a dégagé un ensemble analogue à celui décrit à l'intérieur du rempart de Caesarea. Cf. PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...*, loc. cit., p. 154, n° 34 c.

⁸³ M. GIGOUT, *Contribution à l'étude du Quaternaire marin des environs de Ténès et Cherchel (Algérie)*, dans BSGP, 1954, p. 89-95. L'oulijien constitue l'étape la plus récente du tyrrhénien; il précède directement le Versilien (Flandrien). Bibliographie dans M. GIGOUT. Sur le tyrrhé-

nien de la méditerranée occidentale, dans «*Early Man and Pleistocene Stratigraphy in the Circum-Mediterranean Regions*», July 14-20, 1960 (Note for Publication) p. 13-15.

⁸⁴ L. BALOUT, *Préhistoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1955, p. 316-319 (Bérard) et p. 320-322 (Novi); H. MARCHAND, *Stations moustériennes à quartzites de la région de Novi*, dans Bull. Soc. Hist. Nat. de l'Afrique Nord, 23, 1932, p. 239-242; ID., *Les industries préhistoriques littorales de la province d'Alger*, Constantine, 1936.

de 15 à 20 m. Cette terrasse est recouverte de sédiments fins alluviaux et colluviaux qui donnent des terres fertiles lorsqu'elles sont travaillées par des moyens modernes⁸⁵ et convenablement irriguées l'été. Les calcaires marins qui la constituent, ont, en outre, fourni un matériau abondamment utilisé dans les constructions du littoral, car relativement léger et, surtout, facilement exploitable et transportable par voie d'eau⁸⁶.

Deux secteurs peuvent y être distingués. 1) A l'est de Jofr el Amar (Pointe-Rouge), la plaine littorale est relativement étroite; les pointements volcaniques ont permis le développement de caps qui sont, en partie, à l'origine de la vocation maritime du site de Iol-Caesarea: ce sont le Cap Blanc, la Pointe Riad, le Cap Tizerine et l'ancien îlot du phare de Cherchel. Seul le tiers occidental de ce secteur entre dans la présente description, puisque le reste a été décrit en même temps que le littoral du Chénoua ou est occupé par la ville romaine et ses nécropoles. 2) À l'ouest, le synclinal de Sidi-Ghilès favorise le développement d'un plateau littoral qui atteint 3 à 4 km un peu à l'ouest du village. Vers Hadjeret-en-Nous, la montagne se rapproche de la mer et, à l'ouest de ce village, vers Aguenini, le plateau se réduit à un mince cordon permettant seulement le passage de la route. La côte, relativement rectiligne entre le Jofr-el-Amar et Sidi-Ghilès, est, au-delà, découpée en une multitude de petites baies qui constituent autant d'abris. Ces baies correspondent aux embouchures de petits oueds descendus de l'Atlas de Cherchel. Ceux-ci s'encaissent assez profondément dans la table gréseuse découpant le plateau en lanières si régulières que l'on aurait envie d'y reconnaître un cadastre fossile⁸⁷.

C'est sur ce plateau que se sont implantés les premiers centres de colonisation entre 1840 et 1850. Son défrichement et sa mise en culture selon des techniques modernes, la plantation de vignes, puis les labours récents par des charrues à soc profond ont été parti-

culièrement dévastateurs pour les ruines antiques qui ont également servi de carrières. De la sorte, beaucoup de ruines romaines portées sur le plan cadastral de 1850 ont totalement disparu. À peine quelques-unes d'entre elles sont-elles repérables sur les photos aériennes et manifestent-elles encore leur existence par des tessons en surface. Le plus souvent, il n'est donc pas possible d'en proposer une identification précise. C'est pourquoi il a semblé préférable d'en donner la liste descriptive par section de plaine délimitée par un accident topographique, d'est en ouest, et de rejeter en conclusion toute tentative de description d'un espace géographique organisé.

LE PLATEAU LITTORAL DE L'OUED RASSOUL À L'OUED EL HAMMAM

Ce secteur est caractérisé par un élargissement maximal de la bande côtière qui atteint 1,5 km au niveau du Jofr-el-Amar (Pointe-Rouge), cap délimitant à l'ouest la baie de Cherchel. Sur les deux kilomètres qui séparent les oueds Rassoul et el Hammam, il existe huit ruines d'importances inégales regroupées essentiellement sur le cap (fig. 88).

Une première ruine paraît avoir été coupée par la construction de la route actuelle: N° 61 un sol de mortier de tuileau, visible à l'angle de la route nationale et de la piste longeant la rive gauche de l'oued Rassoul, semble se continuer de l'autre côté au nord (coord. Lambert: x: 452,60 et y: 366,40). Deux cent cinquante mètres à l'ouest, la route longe une ancienne ferme coloniale qui a été bâtie sur des substructions antiques en grand appareil; N° 62 de nombreuses pierres de taille de technique romaine en parsèment les abords⁸⁸ (coord. Lambert: x: 452,30 et y: 366,30). En face, au sud de la route nationale, un labour profond effectué en 1968 a défoncé une nécropole dont aucune tombe n'a été fouillée; la char- N° 63 rue avait remonté de nombreuses *tegulae* et

⁸⁵ Ceci pose le problème des techniques culturales de l'époque romaine.

⁸⁶ Voir *infra* l'étude de ces carrières (p. 295, fig. 100;

p. 299-301).

⁸⁷ De fait plusieurs oueds sont distants de 1 400 m.

⁸⁸ Je n'ai pas eu la possibilité de visiter cette ruine.

quelques pierres de taille qui avaient été rejetées en bordure du champ.

Sur le cap même, des ruines romaines signalées depuis longtemps par les officiers topographes, existent en quatre endroits.

Au nord-est du cap (coord. Lambert : x : 452 et y : 366-75), à l'emplacement où est portée la mention RR sur la carte au 50 000^e (tirage de 1942), dans une ferme de colonisation détruite, on remarque encore des vestiges antiques réutilisés dans la construction : pierres de taille et fragments de mosaïques de pavement adhérant encore à des blocs de mortier de tuileau. Sur un bloc de granit, on

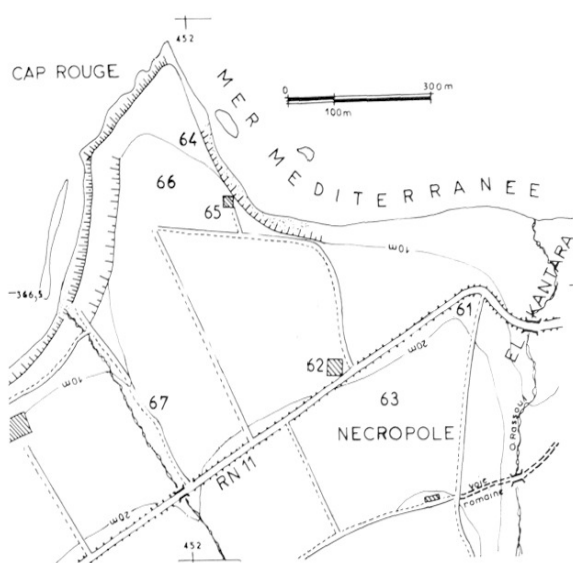


Fig. 89 – Les ruines du Cap Rouge. Les maisons modernes sont hachurées.

distingue quelques lettres d'une inscription brisée qui peut être un fragment d'une titulature municipale : *flame]n au[gusti?* Au sud-est de cette ruine, dans le jardin qui entoure une petite ferme, on voit un mur antique d'une vingtaine de mètres⁸⁹ (coord. Lambert : x : 452,10 et y : 366,66). Au centre du cap, sur un socle carré de plus de 8 m de côté et s'élevant d'une cinquantaine de centimètres au-dessus d'un tas de décombres, émergent les substructions d'une pyramide octogonale dont le côté a

⁸⁹ Sur ce texte, cf. PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, 3^e série, dans *BAA*, 7 n° 231. Je n'ai pu visiter la partie de la ruine qui était occupée par le jardin de la maison actuelle.

⁹⁰ Strabon, *Géographie*, IV, 184; C. DAREMBERG, E. SAGLIO, E. POTTIER, *Dictionnaire des antiquités grecques et*



Fig. 90 – Le mausolée (?) de Cap Rouge (n° 67).

4,80 m de longueur à la base (fig. 89 et 90). L'intérieur paraît avoir été creux. L'ensemble de l'édifice, si on lui suppose une plate forme sommitale de 2 m de large, devait avoir 5 m de haut. Un tel édifice peut être un phare ou un mausolée. En effet sa position sur un cap pourrait y faire voir une de ces tours où l'on faisait brûler de l'huile ou des torches résineuses⁹⁰; la plate-forme sommitale émergeait d'au moins 17 m au-dessus du niveau des eaux et était visible de loin. Mais à cet endroit précis, près des ruines probables d'une villa, on songe plutôt à un mausolée. Il n'est pas d'ailleurs impossible que ce soit dans les ruines de ce mausolée qu'ait été trouvé en 1855 le cippe de Sextus Julius Julianus de Germanie supérieure⁹¹. Des mêmes ruines proviennent également sans doute deux chapiteaux de pilastres de marbre blanc avec une ornementation à feuille imitant celle d'un chêne. Sous le chapiteau, on pouvait lire la marque FA (coord. Lambert : x : 452 et y : 366,80). Au sud-ouest du cap, en bordure du chemin conduisant à la mer, on voit une citerne couverte d'une voûte (L : 2,80 m; L : 7,80 m; H max. conservée : 2,80 m); elle est portée sur le tirage de 1942 de la carte au 50 000^e. Théoriquement une citerne couverte de ce type est en rapport avec un habitat et recueille les eaux tombant sur ses terrasses (fig. 91).

Il faut donc vraisemblablement supposer l'existence sur le cap Jofr-el-Amar d'au moins une de ces riches *villae pseudo-urbanæ* dont on connaît l'existence ailleurs en bordure de mer près des villes et dont d'autres exemples

romaines, Paris, 1907, t. 4, p. 427-432.

⁹¹ *CIL*, VIII, 20945 = 9381 (*ILS*, 2763 et p. CLXXX, révisé par M. Speidel, *Numerus Syrorum Malvensium. The transfer of a Dacian army unit to Mauretania and its implications*, dans *Dacia*, n. sér., 17, 1973, p. 172.

paraissent avoir existé de part et d'autre de Caesarea⁹².

Le tracé de la voie romaine principale peut coïncider avec celui du chemin qui suit le bord sud de la plaine dans le prolongement du pont franchissant l'oued Rassoul. Mais ce chemin pouvait aussi bien, comme mainte-

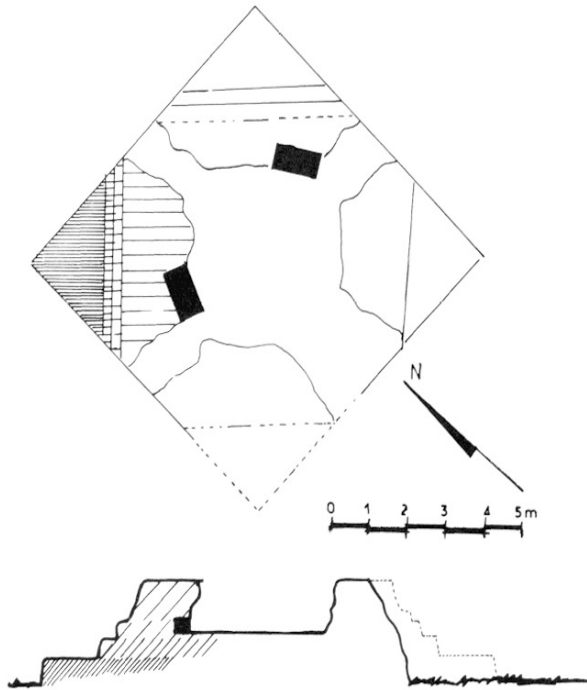


Fig. 91 - Id.; plan et coupe.

N° 68 nant, desservir uniquement la vallée de l'oued el Hammam. Le point de franchissement de cet oued reste inconnu. Les seuls vestiges antiques connus sur sa rive droite sont à l'emplacement d'un poteau de la ligne électrique (coord. Lambert x : 451,20 et y : 355,55) : la fouille effectuée pour le planter a fait remonter des tessons de poterie romaine.

LE PLATEAU LITTORAL DE L'OUED EL HAMMAM À L'OUED EL AFIRI

Entre les oueds el Hammam et el Afiri, distants de 1 400 m, la côte est pratiquement rectiligne. Le plateau a douze à treize cents mètres de large entre la mer et la cote 50 m.

⁹² Par exemple, à l'est, au cap Blanc (n° 11), aux Trois-îlots (n° 12), sur la côte d Chénoua (n° 19); à l'est, à la



Fig. 92 - Le mur sud de la villa de l'oued el Hammam (n° 69).

Les deux ruines les plus nettes et les mieux conservées sont au sud du plateau, loin de la mer. Ce sont les restes d'une villa et ceux d'une petite agglomération paysanne.

La villa de l'oued el Hammam est située à la cote 40 m, tout près de l'oued. Elle correspond à deux terrasses artificielles. La terrasse supérieure, la plus nette, large de 22 m, est délimitée au sud par un mur conservé en élévation sur une vingtaine de mètres (fig. 92) et du côté nord, par une série de murs moins nets interrompus par des murs de refends dont seule subsiste la base. Un alignement de harpes prolonge ces murs sur une quarantaine de mètres, de sorte que l'ensemble atteint une quarantaine de mètres. Le mur sud est construit en *opus africanum* dont les harpes sont régulièrement espacées de 5 m. Dans les murs nord sont employées des briques plates (L : 0,28 m; ép : 4 cm) formant arase de trois briques séparées par des joints de 4,5 cm. La seconde terrasse, moins nette, est délimitée au nord par un bout de mur de 7 m de long et une ligne de harpes placées dans son alignement. À l'est, une avancée de la terrasse supérieure correspond à l'extrados de la voûte d'une citerne de 5,95 m de long sur 2,2 m de large; cette citerne était enclose par des murs en *opus africanum* dont le mur ouest est bien conservé. Les parois latérales de la citerne avaient 0,60 m d'épaisseur (fig. 93).

L'ensemble de la ruine couvre près de 1 500 m² (45 m sur 25 m). Il paraît possible d'en proposer l'interprétation suivante. Le centre de la villa au-

« Cave-Hardy » (n° 87).

N° 69



Fig. 93 – Id.; relevé des ruines; croquis de situation et essai de restitution du plan de masse.

rait été constitué par la terrasse supérieure à la surface de laquelle apparaissent des fonds de sols en mortier de tuileau. Les bâtiments d'exploitation se seraient trouvés essentiellement au nord, au-dessus de la terrasse inférieure: de ce côté, ils auraient été construits en rez-de-chaussée surélevé, tandis qu'ils auraient ouvert de plain-pied sur la terrasse supérieure. Il est possible qu'au sud aient existé des bâtiments actuellement complètement recouverts par le glissement des terres de la colline, car il paraît étonnant que ce mur sud ait pu contenir la poussée des terres sans l'appui d'un contrefort.

Malgré son importance, ce site a livré peu de tessons: 1 rebord et un fragment d'italique, un

fragment décoré de poterie sud-gauloise, 2 rebords de sigillée claire A (forme 7 et forme 23 A), 1 rebord de sigillée claire D (forme 104 ou 105). Par ailleurs j'ai recueilli deux fragments de paroi de sigillée claire C. La céramique de cuisine est représentée par 1 rebord de casserole (variante *Ostia III*, fig. 268) et 2 rebords de plats (variante *Ostia III* fig. 332-334). Si l'on accorde une valeur représentative à ces quelques tessons, on peut en conclure que le site a été occupé durant toute l'Antiquité.

Autour de cette *villa* paraissent s'être groupées quelques maisons occupées par les paysans du domaine. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter les traces visibles au sud par photo aérienne, au bas

du versant et sur une centaine de mètres vers l'ouest. Quelques tessons en surface confirment cette probabilité.

N° 70 Le second site important se trouve 600 m à l'ouest (coord. Lambert : x : 450,40 et y : 365,20).

La seule construction est une surface bétonnée coulée sur un rocher aménagé en aire de pressage. Cet endroit figurait déjà comme ruine sur le cadastre de 1851. La plantation des vignes a amené d'importantes destructions. Mais dans les rangs de vignes abondent tessons et *tegulae*. Sur les photos aériennes, ce site se caractérise par une tache d'une centaine de mètres de diamètre, sans forme géométrique précise. Il s'agit très probablement d'une petite agglomération.

Les quelques tessons recueillis sur le site n° 70 prouvent une occupation allant, semble-t-il, du second au cinquième siècle. On retrouve les formes habituelles de sigillée claire A : 2 tessons de la forme 3, 1 tesson de la forme 6, 3 de la forme 8 B et 1 de la forme 23 B. La sigillée claire D est représentée par deux rebords de la forme 67 dont l'un est décoré d'une frise de lapins. Les 7 rebords de céramique de cuisine se décomposent en 4 rebords de casseroles (*Ostia I*, fig. 265-266) et 3 de plats (1 de la forme *Ostia III*, fig. 332; 1 de la forme *Ostia I*, fig. 264 et 1 proche de *Ostia I*, fig. 263).

N° 71 Les autres ruines sont bien moins nettes. Près de l'ancienne ferme Valencia, sur la rive gauche de l'oued el Hammam, au nord de la route (coord. Lambert : x : 450,85 et y : 365,75), des traces visibles sur les photos aériennes à l'ouest de la ferme peuvent être mises en rapport avec la présence de nombreuses pierres de taille dans la cour de la ferme. À peu de distance de là, plus à l'ouest, sur le bord de la mer, à proximité de la décharge de Cherchel (coord. Lambert : x : 450,60 et y : 366,60), on voit les restes de plusieurs fours N° 72 éventrés d'un diamètre apparent supérieur à 2 m. Tout autour, le sol est jonché de fragments de tuiles rondes qui peuvent être médiévales ou modernes. Sans doute s'agit-il de fours à tuiles. Enfin, juste au sud de la route, à peu de distance de ces deux sites, des traces possibles de constructions apparaissaient sur les photos aériennes (coord. Lambert : x :

450,70 et y : 366,55); en surface du champ, on ramasse de la poterie commune dont une partie peut être d'époque antique. À l'embouchure de l'oued el Hammam, les Brakna possédaient des terres et, sur les plus anciens plans du territoire de Novi dont l'oued el Hammam constituait la limite orientale, est mentionné un moulin des Brakna dont l'existence rend en partie compte de la présence de ces vestiges. N° 73

Dans toute cette partie de la plaine, le tracé précis de la voie romaine est incertain. Sur plus d'un kilomètre, à l'est de l'oued el Hammam, il coïncide probablement avec la piste qui gagne la vallée de cet oued. Mais le point de franchissement reste inconnu. À l'ouest, j'ai cru en trouver la trace dans un chemin, puis le long d'une ligne de broussailles correspondant à un talus très net marquant la ligne de rupture de pente entre le plateau littoral et le versant nord de l'Atlas. Un tel tracé présente deux difficultés : il débute juste à l'ouest de la *villa* de l'oued el Hammam et ne concorde pas avec les restes probables d'un pont sur l'oued el Afiri (*infra* site n° 75). Pourtant il me paraît plus intéressant d'interpréter la diversité de ces vestiges comme un phénomène de dédoublement s'expliquant parfaitement par la densité de l'occupation antique⁹³.

LE PLATEAU LITTORAL DE L'OUED EL AFIRI À L'OUED SIDI-GHILÈS (fig. 94)

Dans ce secteur actuellement occupé par le village de Sidi-Ghilès, la densité des ruines est particulièrement forte. Comme dans le secteur précédent, elles sont regroupées plutôt au sud du plateau littoral qu'en bordure de mer.

La première ruine que l'on rencontre, une centaine de mètres au sud de la route nationale, tout de l'oued el Afiri qui fait un coude à son niveau, est celle d'une *villa* (coord. Lambert : x : 449,50 et y : 365). Elle a beaucoup souffert de la mise en culture et, en particulier, de la plantation des vignes. Sur le plan cadastral de 1851, elle est figurée par N° 74

⁹³ A. GRENIER, *Archéologie du sol...*, *op. cit.*, p. 391 sq. y consacre toute une subdivision de chapitre.

une forme rectangulaire dont le plus long mur devait mesurer près de 50 m. Actuellement peu de pierres apparaissent en surface; on ne voit dans les sillons de vignes que des fragments abondants de *dolia*, des débris de mortier de tuileau arrachés à des sols, de la poterie commune et quelques fragments de colonnes engagées. A peu de distance au sud, en rive droite de l'oued, subsiste un énorme bloc de maçonnerie romaine, sans fondation apparente et dans l'oued les blocs empilés d'un mur de grand appareil (coord. Lambert : x : 449,56 et y : 366,08). Il peut s'agir des restes d'un pont et de ceux d'un mausolée de blocage.

Deux cent cinquante mètres au sud-ouest de la villa de l'oued el Afiri, à gauche du chemin qui monte, 100 m à l'ouest de celui conduisant au cimetière européen, des lignes de harpes dessinent dans le champ la forme d'un bâtiment rectangulaire de 16 m de long

N° 75

N° 76

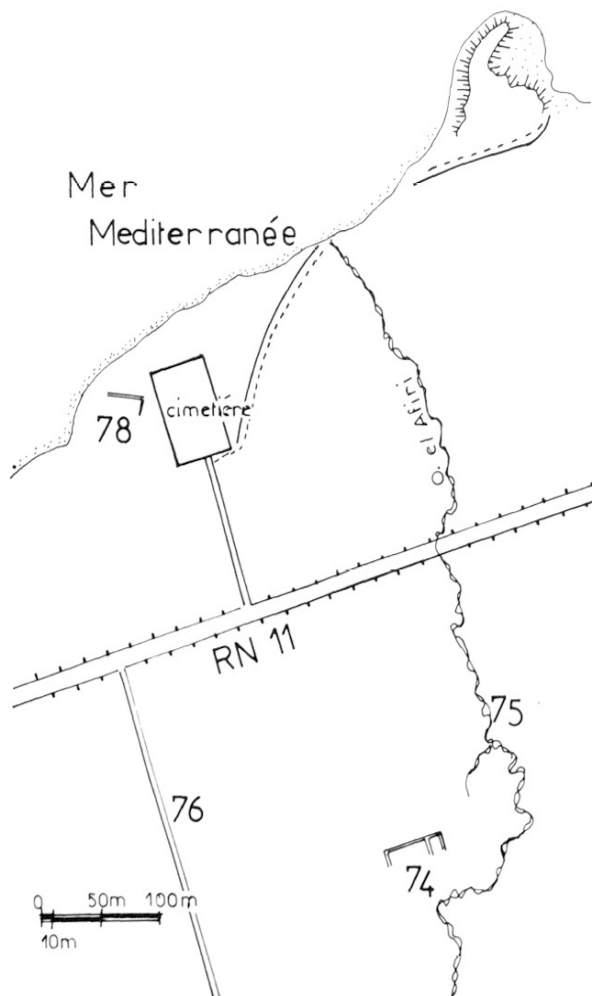


Fig. 94 - Sites antiques entre l'oued el Afiri et Sidi-Ghilès d'après le plan cadastral de Novi dressé en 1852.

sur une quinzaine de large (coord. Lambert : x : 449,40 et y : 365) (fig. 95). Un pan de mur subsiste encore à l'ouest et au centre de la construction s'élèvent les restes d'un mur épais de 1 m pour 1,5 m de longueur résiduelle. À l'est, il présente un parement en appareil réticulé grossier (carreaux de 6 à 9,5 cm de côté) surmontant un parement en appareil grossier présentant des joints repris à la règle. Ce dernier type de parement se retrouve sur la face ouest. Il ne paraît pas

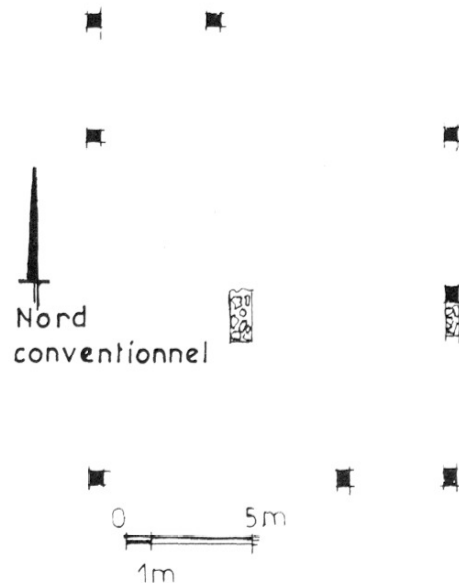


Fig. 95 - Plan sommaire du site n° 76.

possible de proposer d'interprétation de ce bâtiment.

Selon un paysan qui avait assisté à sa découverte une nécropole de sarcophages avait été détruite dans les années 1950 pour planter des vignes à proximité du Makrabet (cimetière) el Afiri (coord. Lambert : x : 449,75 et y : 364,40). Le même paysan m'a montré les substructions d'un grand four sur la berge de l'oued en contrebas (coord. Lambert : x : 449,50 et y : 364,40).

Des ruines sont toujours visibles à l'est et au sud du village de Sidi-Ghilès. Près du cimetière européen, en bordure de la mer, subsiste une cupule de blocage (L : 1,90 m et l : 1,10 m). Comme le plan cadastral signalait au même endroit des murs romains délimitant un espace de 30 m de long sur 12 m de large, ceux-ci sont peut-être ceux de l'*area* d'une nécropole (coord. Lambert : x : 449,50

N° 77

N° 78

et y : 365,50). Immédiatement à l'est du village, sur le rocher de l'Attriche, (coord. Lambert : x : 448,80 et y : 365,40), on observe des traces d'exploitation de carrières et une rigole de 0,60 m de large, taillée dans le tuf; elle peut être antique⁹⁴.

N° 79 Aux ruines signalées par l'*Atlas archéologique de l'Algérie* (tombeau monumental, pilastre de marbre, inscription chrétienne *CIL*, VIII, 9590)⁹⁵, il convient d'ajouter les vestiges suivants, visibles en 1970 en bordure de mer (coord. Lambert : 448,60 et y : 365,10).

Un mur d'une trentaine de mètres de long et de 0,60 m d'épaisseur présentait une orientation différente de celle des maisons du village de colonisation. En contrebas de ce mur, vers la mer, un paysan aurait trouvé en 1969 une tombe sous tuile, des fragments de poterie et des ossements; avant l'Indépendance, le propriétaire européen aurait mis à jour deux *dolia*. Les maisons du village recèlent des pierres taillées dont il est difficile de dire si elles ont été trouvées sur place ou amenées par quelque amateur d'Antiquités. C'est le cas d'un claveau orné d'un bucrane (fig. 219) ou de la dédicace à Claudius Constans transformée en abreuvoir⁹⁶. Le plan cadastral mentionnait en effet des ruines romaines dans les maisons situées au sud de la route nationale à l'emplacement du premier îlot de colonisation. Mais les habitants en connaissent d'autres dans des maisons auxquelles je n'ai pu avoir accès. Il n'en reste pas moins que la forte densité de ruines et plus particulièrement l'existence d'un mausolée et de fragments architectoniques (pilastre, claveau) me font croire à la présence en cet endroit d'un important centre domanial, avec peut-être une *villa pseudo-urbana*. Autour de ce centre s'est développée une agglomération qui reste vivante à la fin de l'Antiquité comme le prouvent quelques inscriptions chrétiennes⁹⁷. La physionomie d'ensemble de l'habitat devait donc être analogue à celle des Trois-Îlots.

La voie romaine devait passer au milieu du village de Sidi-Ghilès. Des crues récentes ont en effet dégagé en partie le pont romain



Fig. 96 – Massif de maçonnerie paraissant correspondre aux ruines d'un pont sur l'oued Sidi-Ghilès.

des alluvions de l'oued qui l'avaient enfoui (fig. 96). Ce pont se trouve 150 m au sud de la route moderne, tout près d'un petit pont donnant actuellement accès aux champs de la rive gauche de l'oued (coord. Lambert : x : 448,10 et y : 364,52). Ce pont paraît avoir été très bas et avoir comporté une série de piles courtes en blocage avec parement de grand appareil. La longueur du tablier est inconnue : il pouvait avoir une vingtaine de mètres de long. Si l'on considère qu'à l'est la voie empruntait le pont déjà signalé sur l'oued el Afiri, on situera son tracé au milieu de la plaine. Mais cet axe principal devait être doublé par des axes parallèles dont la meilleure preuve est le chemin ancien qui en longe le bord sud au niveau de la courbe des 40 m. N° 80

LE PLATEAU LITTORAL DE L'OUED SIDI-GHILÈS À L'OUED ARHBÂL

Ce secteur, de plus de 3 km de long, occupe une place particulière; car si le plateau littoral n'est pas beaucoup plus large qu'ailleurs, on éprouve une impression d'élargisse-

⁹⁴ D'après l'examen des photos aériennes, le cap était barré d'un mur et des constructions existaient sous les maisons qui l'occupent.

⁹⁵ Le doute que S. Gsell émet sur l'origine du pilastre n'est pas obligatoirement fondé : un pilastre analogue a été trouvé dans l'Atlas de Cherchel (site n° 178). Par ailleurs, les restes de sépultures mentionnés par la *RAF*,

1865, 9, p. 152 concernent probablement la nécropole occidentale (route de Novi).

⁹⁶ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel* (2^e série), dans *BAA*, 6, n° 10 = *AE*, 1980, 969.

⁹⁷ *Id.*, *ibid.* (3^e série), dans *BAA*, 7, n° 225; *CIL*, VIII, 9590.

ment qui s'explique par l'interruption de la bande forestière interposée entre le littoral et la partie supérieure de l'Atlas de Cherchel depuis le bassin de l'oued Bellah. Au-delà de l'oued Arhbâl, au flanc du koudiet Koum Oudjaout, la forêt reprend sa place et descend même jusqu'à la cote des 40 m. Les profils caractéristiques des Quatre-Mamelons dominent la plaine. C'est dans les vallées des oueds qui descendent de la ligne de crête, alors toute proche, ou sur leurs interfluves que passent les plus anciennes lignes de communication entre les fertiles vallons en berceau de la zone de crête et le plateau littoral.

À l'ouest de Sidi-Ghilès, la physionomie de la côte change : elle cesse d'être rectiligne ou presque ; de nombreuses petites criques où aboutissent les oueds descendus de l'Atlas la morcellent. L'habitat romain préfère alors les caps ; il abandonne la partie sud de la plaine pour s'installer en bordure de mer. Les destructions liées à la mise en culture et le défonçage des sols pour la plantation de vignes

puis pour les maraîchers ont laissé subsister la trace de ruines très importantes⁹⁸.

Immédiatement en rive gauche de l'oued Sidi-Ghilès, au-dessus du pont romain (coord. Lambert : x : 447,95 et y : 364,65), près de la maison Gouraï, nous avons pu dresser le plan N° 81 sommaire d'une *villa* (fig. 97) dont les murs délimitaient un espace de plus de 2 000 m² (47 m sur 43 m).

Sur le sommet d'une légère éminence, une série de murs orthogonaux entoure un bassin de 1,40 m sur 2,70 m et d'une profondeur apparente de 2,60 m ; ses parois, construites en blocage, sont épaisses de 0,70 m et percées d'une ouverture au nord ; ses angles inférieurs sont arrondis. Sur le versant sud qui domine l'oued, dans les figuiers de Barbarie, apparaissent d'autres murs organisés selon un axe différent. Plus à l'ouest, sur les photos aériennes, on observe des taches qui peuvent correspondre à des structures d'habitat. Il est par ailleurs difficile de savoir si cette importante ruine est en rapport avec le tombeau signalé de manière très imprécise « 300 m au sud-ouest de Novi »⁹⁹ par

⁹⁸ A. BERBRUGGER, *Colonnes milliaires des environs de Cherchel*, dans *RAf*, 4, 1859-1860 : « Dans la concession Tournon, et tout près du gisement de nos inscriptions itinéraires, est un petit carré, en pierres de taille, base de quelques fortins, qui rappelle ces espèces de blokhaus antiques que l'on rencontre si fréquemment dans la province de l'est, lorsqu'on suit les lignes principales de communication. Si l'on traverse ensuite la rivière, ou pour mieux dire le ravin, on entre sur le territoire supplémentaire de Novi, les Deux-Cents-Hectares. On y trouve alors au bord de la mer, dans la concession Hardy, une construction romaine, en pierres de grand appareil, de 30 m de côté, au centre de laquelle est une belle citerne dont la margelle offre des sillons produits par un long frottement des cordes. Un hypogée monumental, d'une disposition assez bizarre, s'élève non loin de là, dans la concession Imbert. Tout auprès, on remarque les vestiges d'un conduit romain, à ciel ouvert, dont les bifurcations allaient distribuer l'eau des montagnes voisines aux divers établissements, au nombre d'une vingtaine, situés dans ce canton. Les restes antiques sont placés comme en vigie, sur de petits caps compris entre les deux caps principaux qui limitent la vallée à son embouchure. On voit, en remontant un peu la vallée, un fût de colonne en granit d'un fort diamètre ; on avait commencé à le dégrossir, puis on l'avait abandonné sur place. On m'a dit que, non loin de là, dans la montagne de Gouraya, se trouvait la carrière d'où ce bloc avait été tiré. Les belles colonnes du nouveau chœur de la cathédrale d'Alger, qui sont de la même matière, ont été apportées de Cherchel. Si l'on revient sur ses pas dans la direction de Cherchel, à Novi,

on trouvera sur la place de ce village, les restes d'un beau tombeau romain monumental, qui était très bien conservé quand la colonisation est venue prendre possession du terrain qui l'entoure » (p. 23-24). L'oued que l'on traverse au-delà de la concession Tournon et qui limite les Deux-Cents-Hectares est l'oued el Haouch. Le petit carré en pierres de taille qui se trouve à l'est pourrait être un mausolée en rapport avec la grande ruine existant en rive gauche de l'oued près de la mer (n° 85). La ruine de la concession Hardy est la *villa* n° 87 ; et l'hypogée voisin de la concession Imbert, le tombeau décrit plus bas. Les vestiges du canal existaient encore il y a peu de temps (n° 90). Il est dommage qu'il ne décrive pas avec plus de précision la vingtaine de ruines dont il signale l'existence.

⁹⁹ *Blé antique de Novi*, dans *RAf*, 1854, p. 181. Voici la description qui est donnée du tombeau : « En octobre 1851, le colon Vielville (Antoine) en cultivant son champ situé à environ 300 m au sud-ouest de Novi, fouillait une ruine romaine qui se trouve sur ce point : sa pioche ayant pénétré dans la maçonnerie antique qui sonna creux, il continua sa recherche jusqu'à rencontrer un tombeau dans lequel était étendu un squelette humain, sous la tête, dans une cavité hermétiquement fermée par une pierre, se trouva un tube en verre à fond renflé. Cette espèce de fiole, bouchée avec du ciment, contenait trois épis de blé parfaitement conservés. La pioche brisa ce vase, à côté duquel s'en trouvaient plusieurs autres en poterie ainsi que deux pièces de monnaie, l'une à l'effigie de Tetricus Senior, très bien conservée, et l'autre fort oxydée. On a trouvé aussi un fragment de collier ou bijou

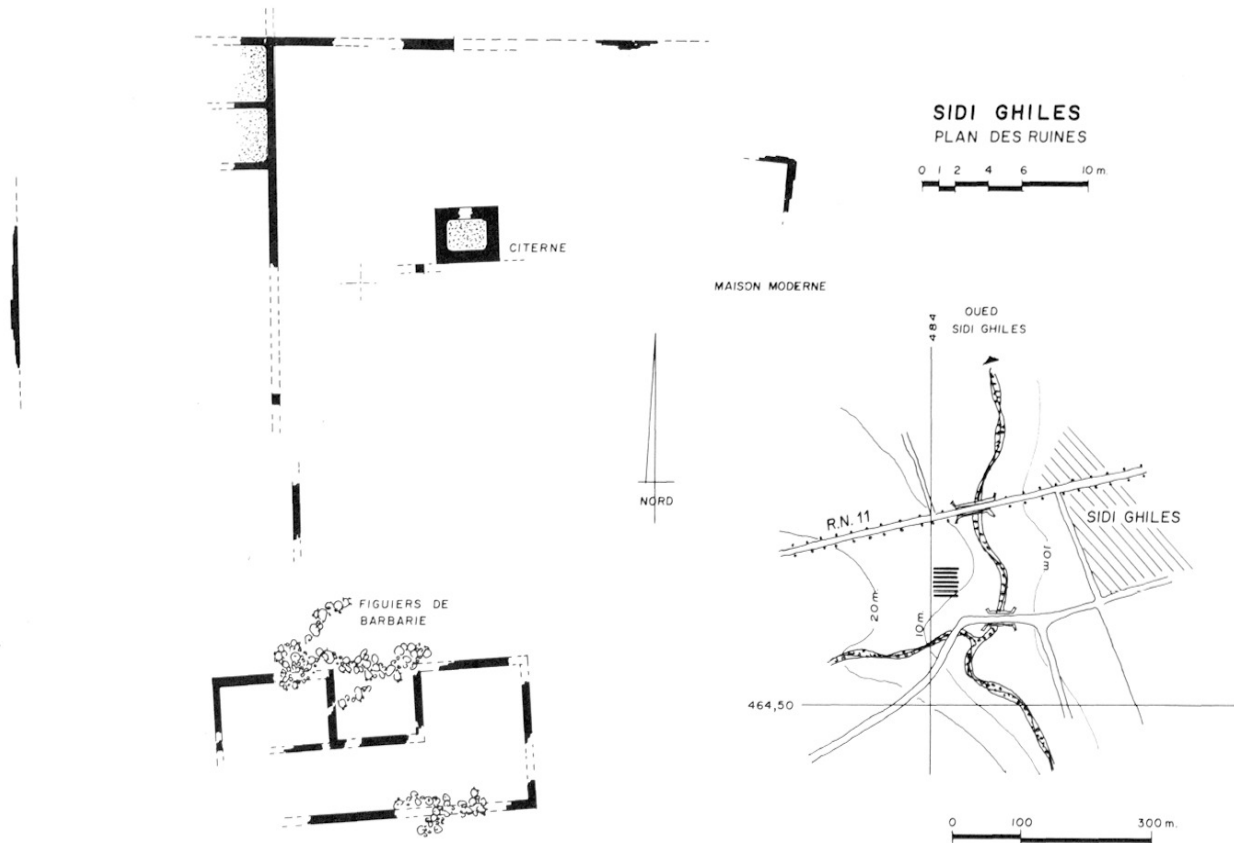


Fig. 97 – Les ruines de koubbet Sidi-Ghilés (n° 81).

une note de la *RAF* qui ne précise pas s'il faut chercher en rive droite ou en rive gauche de l'oued.

Le plateau de Boukhalem s'interpose sur un kilomètre de large entre la plaine littorale proprement dite, qu'il domine d'une soixantaine de mètres, et le bas du versant des Quatre-Mamelons. Cette région figure actuellement sur la carte au 25 000^e sous la dénomination de Bidâl, du nom de l'ancien colon Vidal qui y avait une propriété. Plusieurs ruines, dont quelques-unes sont encore visibles, existaient sur ce plateau. La plus orientale correspond à l'ensellement du plateau à proximité de la cote 84 m de la carte au 25 000^e (coord. Lambert: x: 447,20 et y: 364,20) (fig. 98). Juste sur l'ensellement, le cadastre mentionne une ruine romaine figurée sous la forme d'une tache irrégulière mesurant dans ses plus grandes dimensions

N° 82

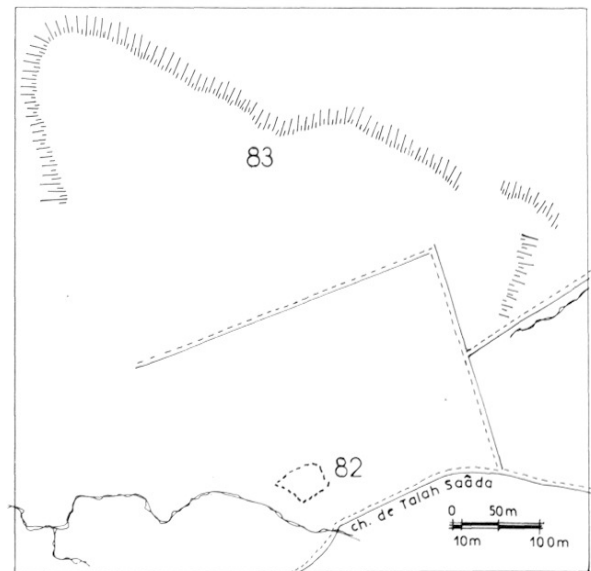


Fig. 98 – Sites antiques du plateau de Boukhalem (Bidâl) d'après le plan cadastral (n° 82) et la prospection en surface (n° 83).

imitant le verre de Bohême. Les urnes, au nombre de cinq ou six, furent remises à une personne qui les a brisées à coups de pierres pour amuser les enfants de l'école! Sur ces vases, il y avait des inscriptions. Il existe dans

l'endroit où ces objets ont été trouvés un ancien mur recouvert de palmiers nains, sur une étendue d'une soixantaine de mètres».

120 m sur 70 m; l'examen de la photo aérienne confirme cette impression d'irrégularité, de sorte que l'on peut penser qu'un hameau ou un petit village existait à cet endroit. Sur le

N° 83 bord du plateau, au nord, quelques pierres de taille ont été rejetées en bordure de champ dans les broussailles (coord. Lambert : x : 447,20 et y : 364,4). Entre ces deux endroits, les ouvriers du domaine Si Arbâoui ont dégagé en 1971 une inhumation dont la tête était placée au sud.

N° 84 Beaucoup mieux conservée est la ruine sur laquelle se sont implantés le petit marabout de Sidi-Rihane et le cimetière d'enfants qui s'est développé à proximité.

Cette ruine qui occupe un petit éperon sur le rebord occidental du plateau de Boukhalem était portée sur le plan cadastral de 1850. Des murs de blocage situés à l'est de l'éperon, des harpes à l'ouest délimitent un petit bâtiment agricole d'environ 20 m sur 27 m dont la partie nord est occupée par trois surfaces bétonnées. Les deux surfaces les plus basses mesuraient 1,4 m de large sur 2 m de

long et paraissent correspondre à des surfaces d'écrasement des olives. L'utilisation de la plus vaste (3 m de côté) qui domine les autres de près d'un mètre, reste indéterminée; peut-être les olives y étaient-elles broyées ou déposées avant d'être réparties entre les pressoirs (fig. 99). Ces pressoirs sont-ils une simple partie d'une ferme ou sommes-nous en présence d'une huilerie qui aurait comporté d'autres pressoirs? Il paraît impossible de répondre à cette question. Par contre, le ramassage des tessons a donné des résultats intéressants.

Sur ce site, j'ai recueilli 4 fragments de parois de vase de céramique italique, 2 fragments de rebords de vases de céramique sud-gauloise (formes Drag. 17 et 27) ainsi que 3 autres fragments de paroi de cette même céramique. La sigillée claire A est la plus abondante avec 3 rebords de la forme 6, 2 de la forme 8 A, 4 de la forme 8 B, 2 de la forme 9, 1 de la forme 14 et 1 de forme 194, 1 de la forme 23 B. La sigillée claire C est représentée par un tesson de la forme 31 et la sigillée claire D par 1 rebord de la forme 61 et 2 de la forme 67. La plupart des rebords de céramique de cuisine se rapprochent des formes du second siècle : 2 rebords de casseroles proches des variantes *Ostia III*,

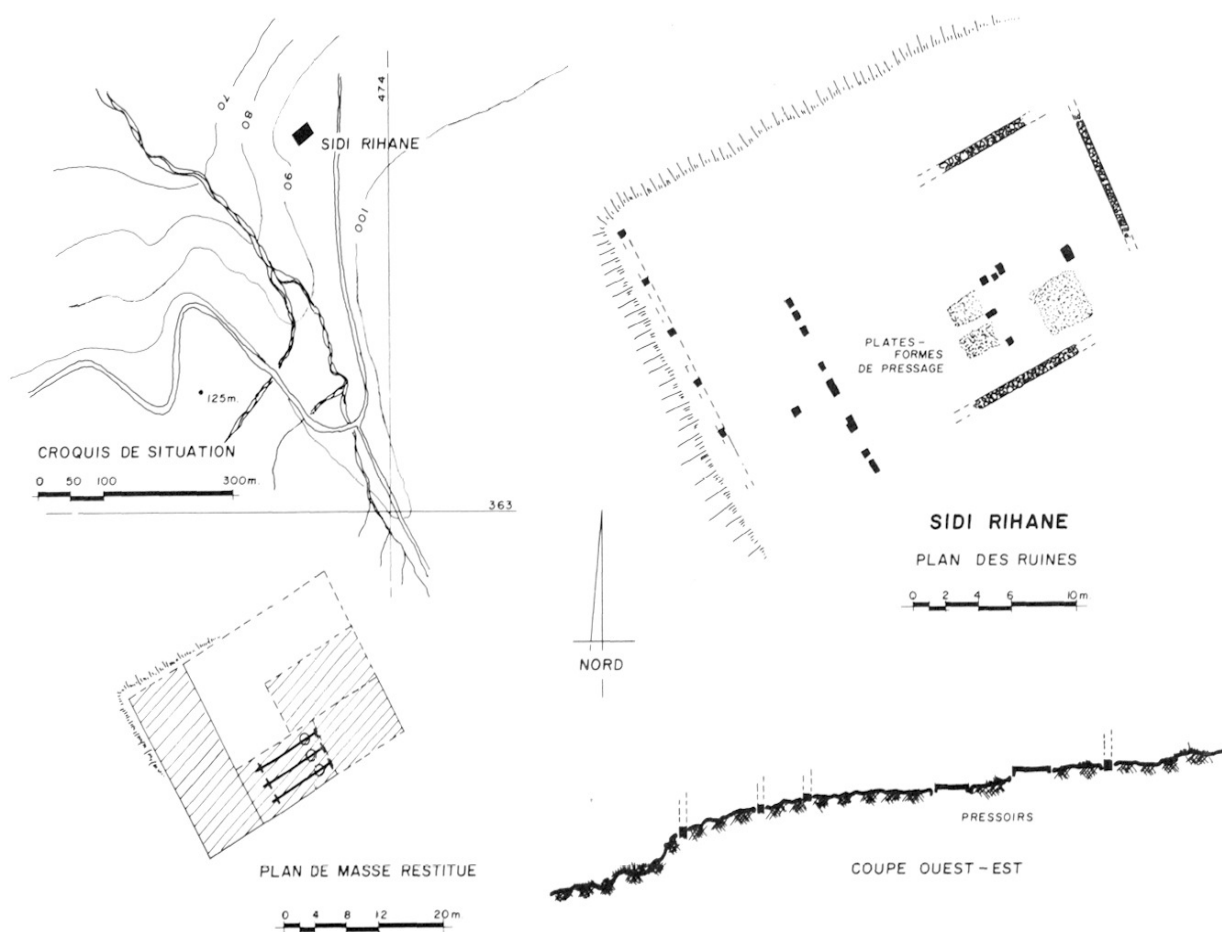


Fig. 99 - Sidi-Rihane (n° 84).

fig. 324-330. Les rebords des plats se rattachent plutôt aux formes *Ostia III*, fig. 332-334. L'occupation du site paraît donc avoir été continue, du I^{er} à la fin du V^e siècle, avec un apogée aux II^e et III^e siècles.

N° 85 Sur le plateau littoral s'étendant en contrebas au nord, (Pointe des Oliviers), avait été installée la piste d'un petit camp d'aviation. Aucune ruine romaine n'y a été signalée et les traces d'habitat visibles sur les photos aériennes entre la route et l'ancienne piste d'envol correspondent probablement aux restes arasés des bâtiments du camp. Par contre, tout l'espace compris entre la crique ouverte à la base de la pointe des Oliviers et l'oued el Haouch était occupé par une vaste ruine (coord. Lambert x : 445,80 et y : 364,45).

Le talus qui, en bordure de mer, limite le champ, correspond à un mur de pierres de taille d'une trentaine de mètres de long. Mais dans les rangs de vigne, les labours font remonter en abondance les tessons, fragments de *dolia* et de sol en mortier de tuileau. Au total, dans son extension maximale, ce site d'allonge sur 180 m le long de la mer et sur une profondeur d'une quarantaine de mètres jusqu'à la route nationale. Les ramassages en surface des rebords de poterie ont donné des résultats différents de ceux de Sidi-Rihane. L'ancienneté de l'occupation du site est prouvée par la présence de 3 fragments de sigillée italique et 3 de sud-gauloise. Les formes représentées de sigillée claire A sont les suivantes : 3 (1 rebord), 6 (1 rebord), 8 A (1 rebord), 23 B (1 rebord); celles de la sigillée claire C : 31 (3 rebords); celles de la sigillée claire D : 32 ou 32-58 (2 rebords), 61 (2 rebords), 62 (?) (1 rebord), 67, (2 rebords), 99 (2 rebords) et 104 (1 rebord). J'ai également recueilli un tesson décoré de sigillée claire D. La céramique de cuisine est représentée par 2 rebords de casseroles (*Ostia I*, fig. 265) et 4 rebords de plats-couvercles (*Ostia III*, fig. 332-334). Ce site est donc l'un de ceux où la sigillée claire D est la plus nombreuse (59% des tessons de sigillées claires).

Vers l'ouest, presque tous les caps et toutes les criques ont leur ruine romaine. C'est ainsi qu'en 1968, sur le cap bordant l'embouchure de l'oued el Haouch à l'ouest (coord. Lambert : x : 445,80 et y : 364,45), un labour

profond a dégagé une nécropole, remontant des *tegulae* et des pierres de taille qui ont été rejetées dans l'oued. Le contremaître qui dirigeait les travaux aurait vu au moins sept tombes qui étaient des inhumations dont la tête regardait à l'est («comme nous»), et qui étaient protégées par des *tegulae* disposées en dos d'âne; des clous étaient placés près de la tête. Aucune ruine n'apparaît sur la partie occidentale du même cap, mais, sur les photos aériennes, on relève la trace d'un carré de 25 m de côté qui, comme des poteries antiques intactes ont été trouvées à cet endroit, peut correspondre à une *area* de la nécropole s'étendant sur ce cap. N° 86

Sur le cap suivant (Haouch Taberkoût Mohamed; coord. Lambert : x : 445,3 et y : 364,50), au lieu-dit «la Cave Hardy»¹⁰⁰, se trouve une des plus importantes et des plus intéressantes ruines du littoral. N° 87

Le plan cadastral de 1851 la figure par un rectangle de 58 m sur 28 m, allongé en bordure de mer; sur les photographies aériennes, les traces visibles s'étendent sur un vaste espace de 200 m de long sur 125 m de profondeur. Les ruines qui affleurent en surface sont évidemment d'importance moindre. En voici la description d'est en ouest. La partie occidentale de la crique qui limite le cap à l'est a été entaillée par une carrière antique que protège encore un banc de rocher que la mer détruit peu à peu. Cette carrière a approximativement 80 m dans sa plus grande longueur (nord-ouest / sud-est) et une cinquantaine dans sa plus grande largeur. La hauteur maximale du front de taille est de 4 m (fig. 100). Le corps principal des ruines se trouve dans le centre du cap sous les broussailles. Malgré leur densité, nous avons pu dresser le plan d'un bâtiment rectangulaire de 35 m de large sur une soixantaine de mètres de long, dont la partie nord-ouest a dû s'effondrer avec un pan de falaise (fig. 101). Les ruines, d'orientation nord/sud, sont obliques par rapport à l'axe du cap. On voit d'abord un double mur d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur formant un couloir de 3,5 m de large, puis, à l'ouest de ce mur, une citerne mesurant 2,95 m de large et 6,80 m de long. Plus à l'ouest, le chemin qui longe la mer, passe sur un sol de mortier de tuileau renforcé de fragments de marbre rose du Chénoua.

¹⁰⁰ D'après l'*Atlas arch.* (f. 4, 13), la ruine avait 80 m de long. Cf. *supra*, p. 291, n. 98.



Fig. 100 – Carrière littorale à l'est de la Cave-Hardy; en bordure de mer, les restes du banc de rocher qui la protégeait.

Au sud-ouest, vers l'endroit où nous avons remarqué et porté sur le plan un effondrement pouvant correspondre à une autre citerne, existait un mur à parement en *opus reticulatum*, fait de carreaux de tuf de section pyramidale dont l'un mesurait 8 cm sur 8,5 cm et avait 7 cm de longueur en queue. La ruine se poursuit vers l'ouest : l'effondrement de la falaise sapée par la mer a sectionné une canalisation d'une vingtaine de centimètres de large, délimitée par des murs maçonnés d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur; des fragments du canal se voient encore dans les blocs effondrés en contrebas. Le banc de rocher repose en effet sur des argiles qui ont certainement été exploitées pour la confection de poteries, car j'ai ramassé un raté de cuisson. Au-delà des murs apparaissent encore; la position de deux d'entre eux a été relevée sur le plan; mais il est probable que toute la partie nord-ouest de la ruine est tombée dans la mer.

Au sud-ouest, en bordure du chemin s'élève un tombeau dont la partie occidentale paraît s'être effondrée récemment. C'est une chambre voûtée construite en grand appareil et en blocage dont les dimensions externes sont 4,90 m et 5,35 m. La longueur de la chambre est, à l'intérieur, de 3,20 m; il n'est pas possible d'indiquer sa largeur, car le côté ouest est écroulé; mais le mur est avait 1,7 m d'épaisseur. Dans les murs sud et est, étaient ménagées des niches dont les plus hautes apparaissaient seules à l'est, 1,20 m sous le sommet de la voûte (fig. 102 et 103). Un dégagement partiel effectué à l'intérieur de la chambre funéraire sans doute par des bergers, montra qu'au pied des ni-

ches s'ouvraient des puits dont la profondeur reste évidemment inconnue. Sur ces puits donnaient des niches dont la partie inférieure était constituée par un vase cimenté (fig. 104); deux de ces niches étaient visibles. Parmi les monuments connus, je n'ai pas trouvé de parallèle à ce tombeau. Mais, il est vrai qu'il est insuffisamment dégagé. La seule chose certaine est qu'il s'agit d'un *columbarium* où devaient être déposées les cendres des membres de la *familia*.

Cette description n'épuise pas l'inventaire des ruines visibles : un peu au sud du tombeau, dans le champ de vigne, des broussailles dissimulent un mur. Le ramassage de la poterie sur le site et dans les vignes avoisinantes a donné une récolte abondante, dont le bilan est analogue à celui de la *villa* du haouch Si Arbâoui. Certains détails de la *villa* (emploi de l'appareil réticulé, présence d'un *columbarium*) montrent déjà que sa construction doit être placée dans le courant du premier siècle après J.-C. L'abondance relative de la sigillée claire D paraît lui assigner une durée égale aux autres établissements du littoral, c'est-à-dire jusque dans l'Antiquité tardive (fig. 105). Il s'agit d'un très gros établissement comportant probablement une *villa pseudo-urbana*¹⁰¹, mais aussi sa carrière, ses fours de potiers et un établissement agricole ou de type artisanal qui jetait ses eaux usées dans la mer par le canal dont la trace subsiste à l'ouest.

Une ruine est portée sur le plan cadastral de Novi, immédiatement au sud, de l'autre côté de la route nationale (coord. Lambert : x : 445,30 et y : 364,25). Elle y est figurée par un carré de 24 m de côté qui apparaît sur les photographies aériennes et, en surface, manifeste sa présence par quelques tessons et des pierres de taille rejetées en bordure de la route. Du même côté de la route, mais 350 m à l'ouest (coord. Lambert : x : 445,30 et y : 363,95), la photographie aérienne révèle l'existence d'une autre ruine que signale une tache d'une soixantaine de mètres de diamètre au centre de laquelle apparaît un carré de 25 m de côté. De cette ruine proviennent apparemment les pierres de taille qui ont servi à construire le pont qu'emprunte la route au-dessus du ravin de l'oued Arhbâl. Après des labours profonds préparant le terrain pour des plantations maraîchères, on voit des tes-

N° 88

N° 89

¹⁰¹ Cette identification s'appuie sur le caractère soigné de la construction, l'existence d'un *columbarium*, celle,

probable, de thermes (ramassage d'un clou de paroi).

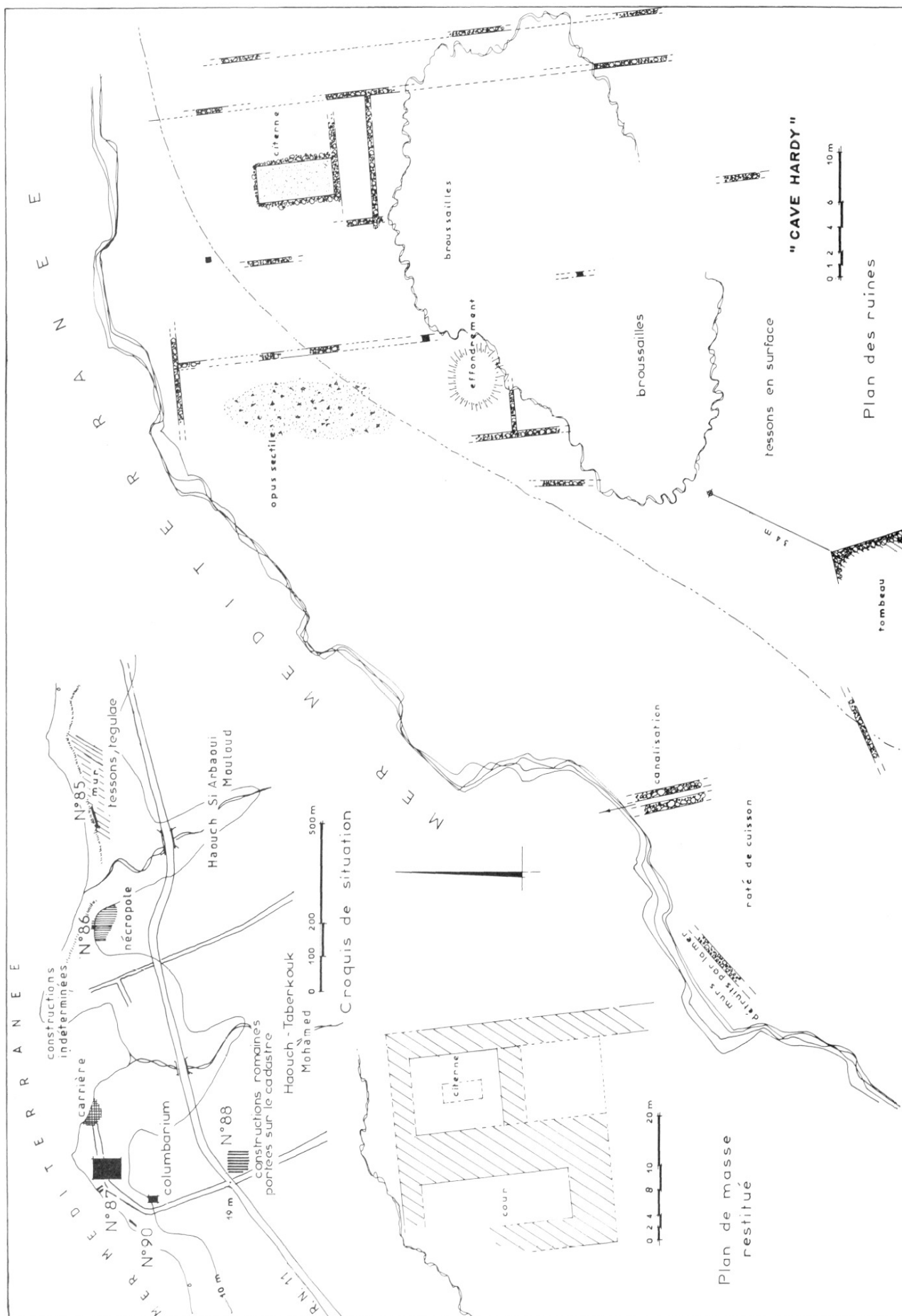


Fig. 101 - La villa de la Cave-Hardy (n° 87).

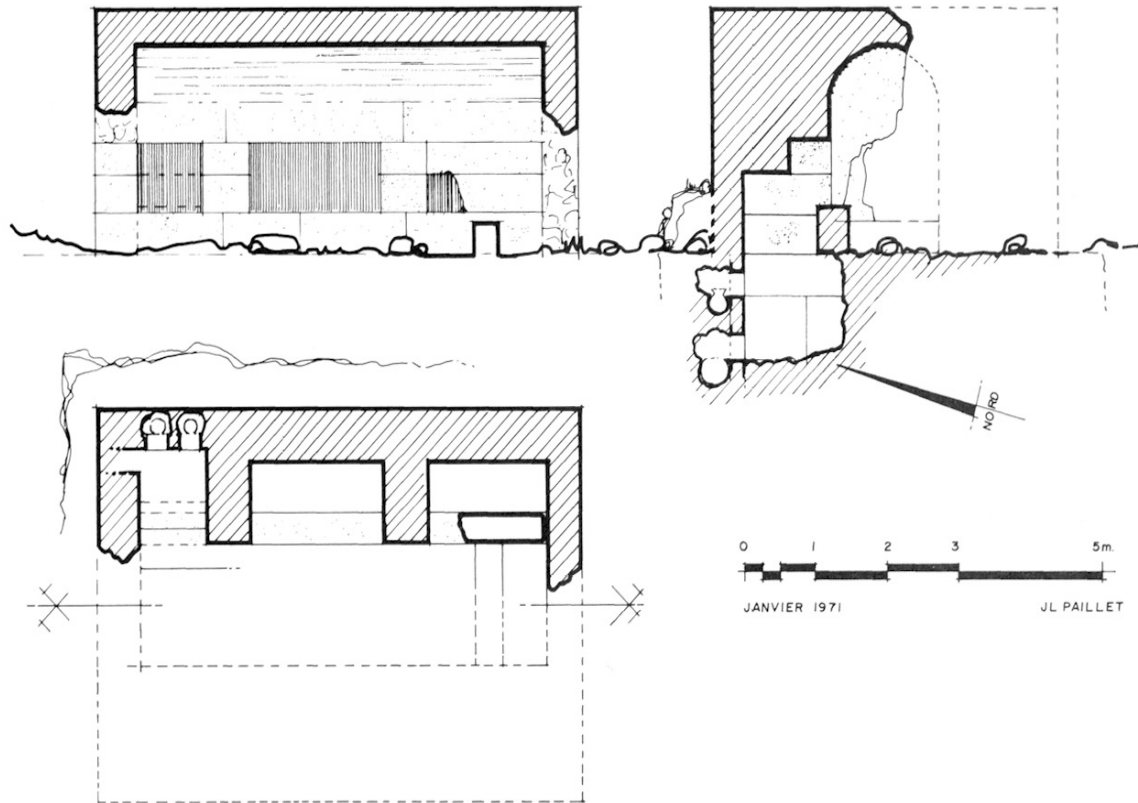


Fig. 102 - Le columbarium de la Cave-Hardy.

N° 90 sons de poterie romaine et une pierre de taille. Non loin de là, au sud de la villa de la Cave-Hardy (coord. Lambert : x : 3445,12 et y : 364,10), à l'occasion de labours, la charrue a rencontré la canalisation romaine correspondant à la conduite de direction est/ouest dont un fragment de 12 m de long était porté sur le plan cadastral de 1851. Cette canalisation alimentait très certainement la villa.

On voit donc que le tableau que dressait Berbrugger des établissements romains de la plaine à l'ouest de Novi est vérifié dans ses grandes lignes, même si leur interprétation militaire doit être rejetée et si le chiffre d'une vingtaine de ruines paraît fort. Il est dommage que les indications soient si vagues et que l'on ne puisse en particulier localiser avec précision l'endroit de la découverte des bor-

N° 91



Fig. 103 - Id. A droite dans les roseaux, on voit des fragments de la voûte dont l'effondrement est récent.



Fig. 104 - Id. : vue d'un puits funéraire du columbarium.

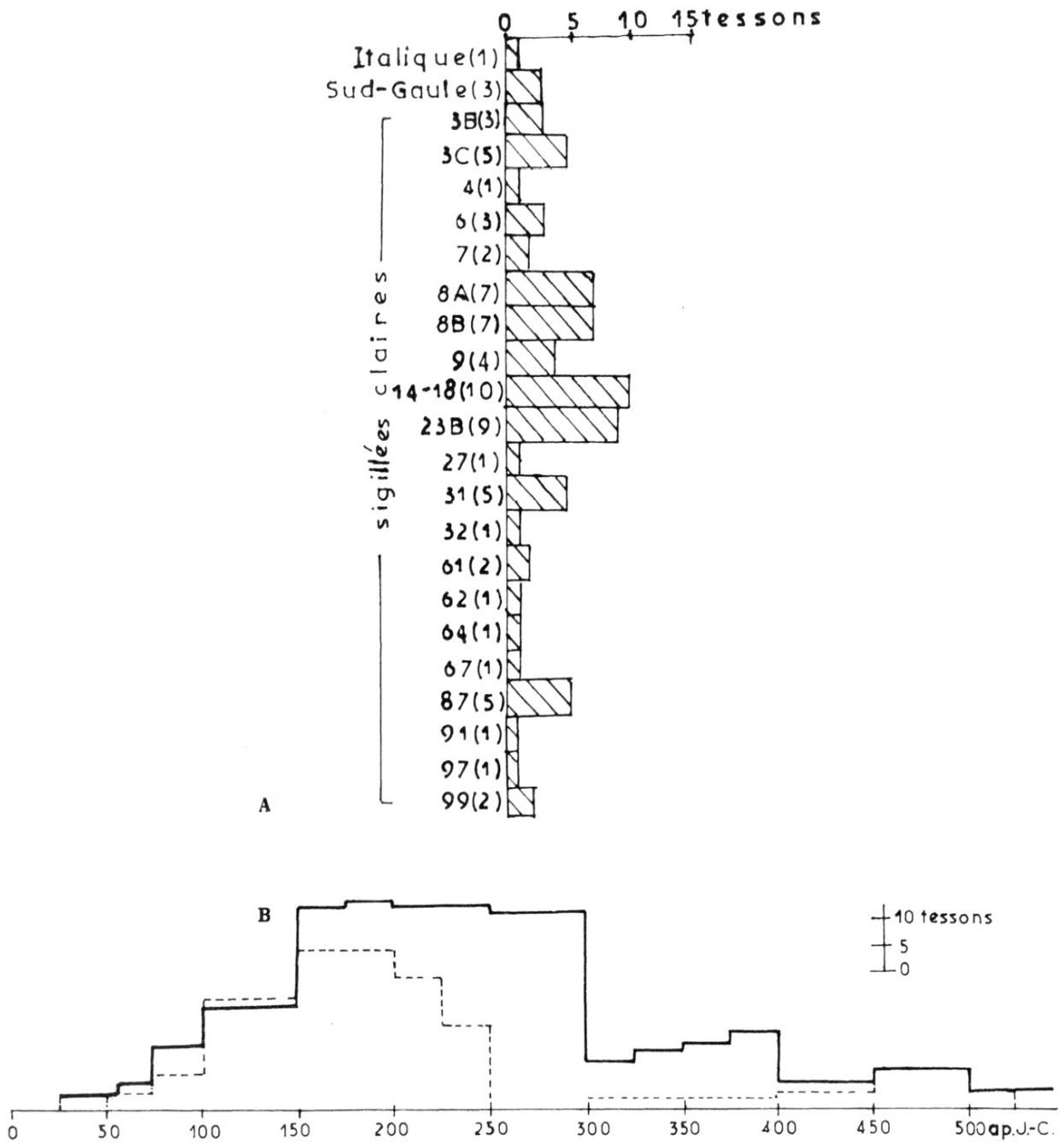


Fig. 105 – Ramassage de rebords de céramiques sur le site n° 87. **A** : histogramme des sigillées. **B** : diagramme établi à partir de la chronologie d'utilisation de ces céramiques : en pointillé, chronologie de Hayes (1972); en trait plein, chronologie de l'Atlante (1981). Les sigillées caractéristiques du I^{er} siècle sont représentées par 1 rebord d'italique et 3 de sud-gauloise (2 de la forme drag. 15-17 et 1 de la forme drag. 18) (cf. fig. 242, p. 451). Il convient d'y ajouter un fragment de marque dont seul subsiste la lettre N écrite à l'envers dans un cartouche de 0,5 cm de hauteur. La sigillée claire A représente 72% des tessons de sigillées africaines. Je n'ai pu répartir de manière satisfaisante une dizaine de tessons attribués aux formes 14 à 18; mais cela reste sans conséquence sur la chronologie. Deux tessons de la forme 23 B sont noirs à l'extérieur; un autre, de la même forme, présente à l'extérieur une alternance de bandes noires et rouges; tous 3 sont rouge-clair à l'intérieur. Six rebords, des formes 31 et 32 (soit 8% des tessons de sigillées claires) sont à classer dans la sigillée de transition A/D. La proportion de rebords de sigillée claire D est de 19,5%. Dans la céramique « de cuisine », j'ai décompté 9 rebords de casseroles répartis en deux groupes : tessons datables d'une période allant des années 100 à l'époque sévérienne (variantes *Ostia III* fig. 324-330) et 3 des III^e et IV^e siècles (variantes *Ostia I* fig. 265-266). La répartition des plats à rebord noirci est plus difficile à effectuer : 23 rebords me semblent plutôt attribuables au II^e siècle et à l'époque sévérienne (variantes *Ostia III* fig. 332-339); 15 autres, plus épais, dateraient plutôt des III^e et IV^e siècles (variantes *Ostia I* fig. 260-264). Par ailleurs, j'ai recueilli un nombre assez important de rebords de céramique commune dont on trouvera un certain nombre de profils reproduits fig. 248, p. 462.

MER MEDITERRANEE

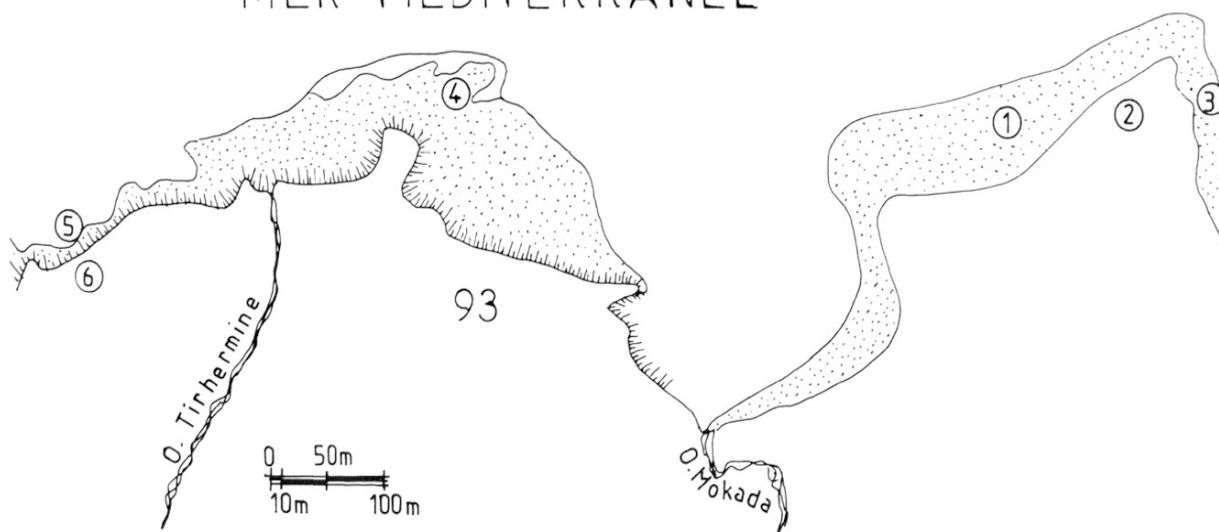


Fig. 106 – Les carrières de l'oued Mokada Nazizi : 1 : emplacement des extractions modernes (fig. 107 c); 2 : déblais fossilisés d'où proviennent quelques tessons (fig. 107 f); 3 : traces d'extraction de meules; 4 : banc de rocher protégeant la carrière de l'invasion par la mer; 5 : traces d'extraction les plus occidentales; 6 : apparition des brèches volcaniques.

nes milliaires du VI^e mille qui apportèrent la preuve absolue de la localisation de Caesarea à l'emplacement de Cherchel¹⁰². Les indications sommaires données par Berbrugger, le report de la distance de 6 milles depuis Cherchel (8 886 m) et la présence d'un croisement avec une piste ancienne montant vers les Quatre-Mamelons¹⁰³ permettent seulement de proposer une localisation approximative. Le tracé de la route nationale est récent : sur le plan cadastral de 1851, le chemin est plus au nord, à proximité immédiate de la mer. Sa principale caractéristique est de relier le fond des nombreuses criques qui échancrent le rivage entre Sidi-Ghilès et Hadjret-en-Noûss. Mais ce tracé est doublé par un second, qui suit en gros la ligne de rupture de pente entre le plateau littoral et le bas du versant des Quatre-Mamelons dans le prolongement de tronçons identiques signalés plus à l'est : il suit la courbe des 50 m avec un passage vers 80 m juste à l'ouest de Sidi-Ghilès et coïncide avec le chemin de terre marquant la limite entre, d'un côté, le terroir de plaine, de l'autre, les cultures arbustives de pente. Le dé-

doublement de la voie s'explique par l'intensité de la mise en valeur à l'ouest de Sidi-Ghilès.

LE PLATEAU LITTORAL DE L'OUED ARHBÂL À AGUENINI

À l'ouest de l'oued Arhbâl, la plaine devient plus étroite et la forêt occupe la totalité du versant très abrupt de la partie occidentale de l'Atlas de Cherchel. De la sorte, l'habitat tend toujours à se concentrer sur le bord de mer. Cette concentration est accrue par le phénomène économique majeur qu'est l'exploitation des carrières du littoral (fig. 106-107).

Ces carrières sont visibles en bordure de mer de part et d'autre du chabet Mokada-Nazizi entre les coordonnées Lambert : x : 444,80 et 364,36 à l'est et 443,80 et y : 364,30 à l'ouest avec une interruption correspondant à l'anse où arrive l'oued (fig. 106). La carrière orientale s'étend de part et d'autre d'un petit cap sur une longueur maximale d'environ 350 m et une largeur de 60 à 80 m à l'ouest du cap; cette largeur se réduit à une vingtaine de

N° 92

¹⁰² A. BERBRUGGER, *Colonnes milliaires...*, loc. cit., p. 23. Ces bornes sont les inscriptions *CIL*, VIII, 10451-10454 et 22585.

¹⁰³ Le carrefour de pistes se situe à peu près au point défini par les coord. Lambert : x : 446,50 et y : 364,10.

C'est probablement là, ou près de là, qu'ont été trouvées les bornes. Sur les accumulations de milliaires aux carrefours des voies romaines : R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 137.

mètres à l'est (fig. 107 a). L'épaisseur du front de taille est de 3 à 4 m. Au nord, un banc de rocher préservé de l'exploitation protégeait la carrière de l'invasion par la mer et sa disparition explique que ces carrières soient partiellement noyées. L'extraction a probablement commencé au sud pour s'enfoncer dans le banc de rocher et avancer vers la mer au nord. En effet l'érosion actuelle dégage dans le talus dominant la carrière des traces d'extraction qui avaient été noyées par les débris de taille. Ceux-ci se sont plus ou moins fossilisés et, à l'intérieur, j'ai noté la présence d'ossements d'animaux et de tessons de poterie¹⁰⁴. De l'autre côté du cap, à l'est, le banc de rocher était probablement plus étroit et plus exposé à l'action de la mer; il a été moins exploité, mais on remarque des traces d'extraction de meules.

La carrière occidentale est encore plus importante et mieux conservée. Elle se poursuit sur 360 m à l'ouest jusqu'au moment où ces grès disparaissent. Elle atteint jusqu'à 70 m dans sa plus grande largeur. La bande qui avait été épargnée par les carriers pour empêcher l'invasion de la mer est ici bien conservée; elle mesure une dizaine de mètres de large pour trois de haut. Au sud, le front de taille atteint 5 m par endroit. Les tirages de 1925 et 1945 de la carte au 50 000^e signalent l'existence d'une ruine à laquelle correspond sur les photos aériennes une trace de plus de 200 m de

N° 93

long sur une centaine de mètres de large en arrière de la carrière (coord. Lambert: x: 444 et y: 364,40). Peut-être cette ruine était-elle en rapport avec l'exploitation des carrières?

L'exploitation du banc de grès a été reprise pour la construction du village de Novi; mais les extractions modernes se distinguent fort bien des extractions anciennes (fig. 107 c). La différence ne réside pas tant dans la longueur des blocs qui, pour les tailles antiques varie de 0,70 m à 2,50 m, que dans les petites dimensions: 0,52 à 0,78 m de largeur pour les tailles antiques, 0,25 m pour les tailles modernes; 0,60 m de hauteur pour les tailles antiques et 0,25 m pour les tailles modernes. La carrière occidentale donne également des précisions intéressantes sur le travail des carriers. Des plans d'enlèvement sont bien visibles (fig. 107 d), ils doivent correspondre à des commandes et ont été orientés par la nature du banc de rocher, comme il apparaît nettement dans un très bel exemple où la direction d'extraction est commandée par une fissure. Dans un autre cas, un rectangle dont

un côté mesure 1,92 m vient recouper une taille antérieure mesurant 1,53 m sur 1,66 m. Dans la partie orientale de la carrière subsistent des sillons d'extraction perpendiculaires aux stratifications du rocher. Les blocs étaient isolés par un sillon mesurant 12 à 16 cm de large, ce qui est un autre critère de différenciation par rapport aux extractions modernes où ce sillon n'a que 4 cm de large. Puis ils étaient détachés selon un procédé bien connu consistant à enfoncer par en dessous des coins de bois dont quelques traces subsistent (fig. 107 e). Ensuite les blocs étaient repris sur place. Quant aux meules, elles étaient détachées par des trous creusés au trépan. Leur extraction a laissé sur le banc de grès, à l'est, des traces circulaires de 0,44 m de diamètre. C'est aussi probablement de cette carrière que proviennent certaines colonnes en brèche à ciment vert que l'on voit à Cherchel: de telles brèches apparaissent plus à l'ouest, dans des couches qui plongent sous les grès et sont en relation avec le granit intrusif du Koum Oudjaout.

Il existe par ailleurs une importante ruine au fond de la crique qui sépare en deux la carrière, près de l'embouchure du chabet Mokada-Nazizi. Sur le plan cadastral de 1851, elle est figurée par un rectangle de 40 m sur 25 m. Je n'ai pu visiter la ferme qui a été implantée sur la ruine (Haouch Si-Belfâssi-el-Moulood; coord. Lambert: x: 444,5 et y: 364,1); mais à l'extérieur on voit encore au nord, un mur de blocage formant le rebord d'une terrasse. Là auraient été trouvés des chapiteaux de marbre ultérieurement amenés au village de Novi.

N° 94

Des vestiges d'occupation à l'époque romaine existent tout le long de la côte jusqu'à Hadjret-en-Noûss en particulier à l'emplacement du village de colonisation et de part et d'autre du marabout de Lâlla-Tamezguida (fig. 108).

À l'ouest de la crique où débouche l'oued el Ifri, soit en face de ce marabout (coord. Lambert: x: 443,45 et y: 364,20), l'analyse des vues aériennes donne l'impression que le cap fermant la plage à l'est était barré par une sorte d'enceinte; or, de fait, des éléments de mur romain à parement en appareil grossier sont visibles en bordure de mer.

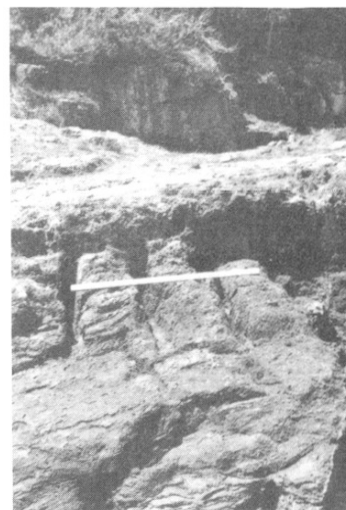
N° 95

¹⁰⁴ Ce sont surtout des tessons de poterie commune. Mais j'y ai également ramassé deux fragments d'italique

(dont un rebord) et un fragment de rebord d'un vase du Sud de la Gaule (forme Drag. 18).



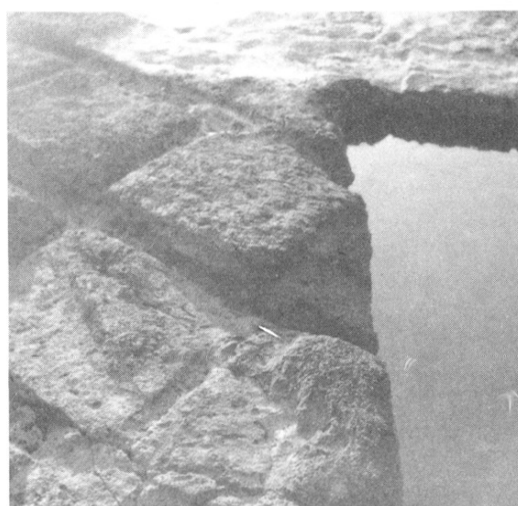
a



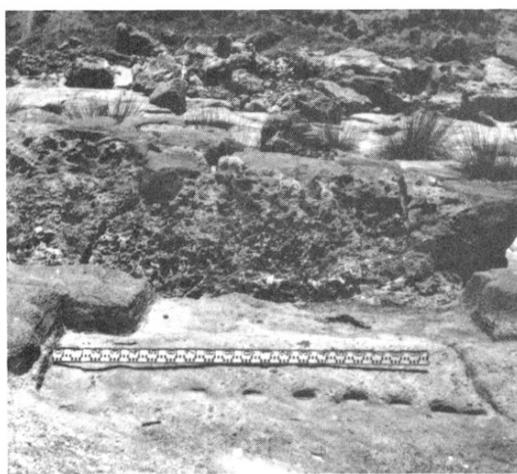
b



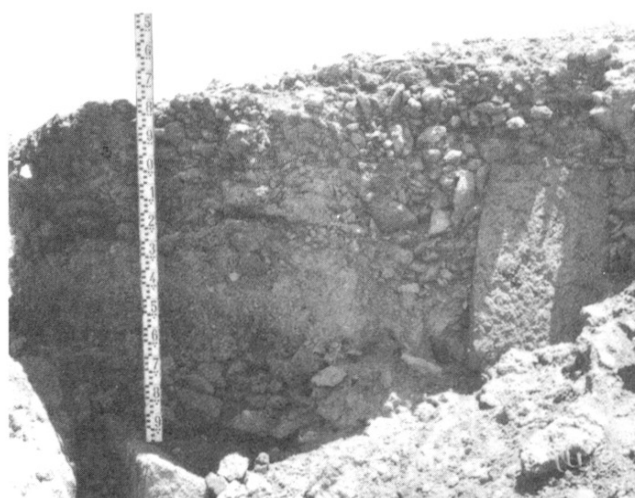
c



d



e



f

Fig. 107 – a : vue générale des extractions, prise de l'ouest de la crique de l'oued Mokada Nazizi ; b : extractions antiques ; c : extractions modernes ; elles diffèrent très nettement des extractions antiques par la largeur moindre des blocs extraits ; d : recouplement de bancs d'extraction ; e : traces de coins ; f : déblais d'extraction fossilisés.

Mais la ruine la plus importante est celle dont l'emplacement est occupé par le marabout (coord. Lambert : x : 443,20 et y : 364,10). De la route nationale, on voit nettement une petite ruine semblable à un fort qui occupe le sommet d'un petit cap orienté du sud-ouest au nord-est et dont l'oued el Ifri vient ronger la base. Dans son état actuel, cette

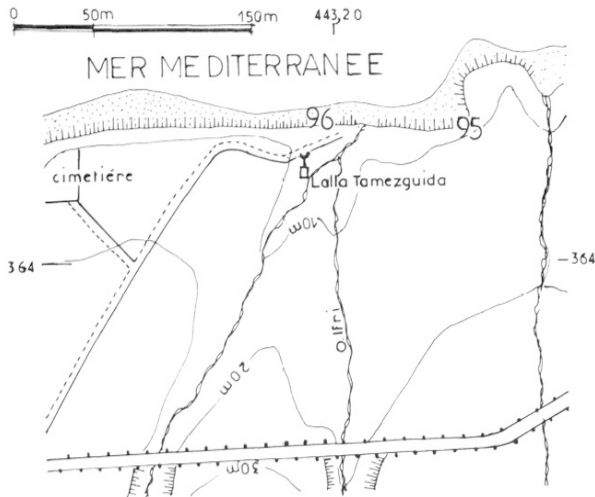


Fig. 108 – Les sites n° 95 et 96 d'après la carte au 25 000°. Des pierres taillées sont visibles entre le marabout et le cimetière européen d'Hadjret-en-Noûss.

ruine mesure une quinzaine de mètres de large sur une trentaine de long. Elle est très endommagée. Au nord, le mur de blocage très épais qui délimitait la terrasse a glissé vers la plage et s'est brisé. Du même côté, la piste donnant accès au marabout a éventré la ruine, montrant par ailleurs que cet édifice n'en recouvrait pas un autre plus ancien. De l'autre côté, au sud, la ruine est attaquée par l'oued qui sape l'éperon. La construction romaine la plus nette se trouve juste au sud-ouest du marabout. C'est une surface de pressage dont la structure apparaît en coupe, avec ses deux coulées de mortier de tuileau : en dessous une simple forme plus grossière, au-dessus la surface proprement dite à mortier de tuileau plus fin. Sur ce site dont une partie venait d'être bouleversée par le creusement de la piste à flanc, le ramassage des tessons a donné des résultats intéressants. J'y ai recueilli 3 rebords de sigillées non africaines : 1 d'italique (*Goud.* 18?), 1 de sud-gauloise (*Drag.* 27) et 1 d'hispanique de la forme *Drag.* 27 (pâte rouge à dégraissant très abondant; vernis rouge orangé, très vif et brillant datable de la fin du premier siècle et du début du second siècle). Un quatrième rebord me paraît appartenir à la forme *Lamb.* 2 de la

sigillée claire B. Par ailleurs, la présence de sigillée du Sud de la Gaule était confirmée par un fragment de paroi. Parmi les sigillées claires, on retrouve, comme sur tous ces sites, les formes de la fin du I^{er} siècle et des II^e et III^e siècles : 3 B (2 rebords) 3 C (2 rebords), 6 (1 rebord), 8 A (2 rebords), 8 B (4 rebords), 9 (1 rebord), 23 B (2 rebords) et 27 (1 rebord). Les formes de sigillée claire D sont relativement peu nombreuses 2 rebords seulement (formes 59 et 67). Elles montrent cependant que le site est probablement toujours occupé au V^e siècle. Les quelques fragments de rebords de casseroles de la céramique de cuisine se répartissent entre les variantes plus anciennes à lèvres nettement décollées de la panse (2 rebords) et les variantes plus tardives (2 rebords proches d'*Ostia I*, fig. 265 et *Ostia III*, fig. 269). Par contre les tessons de plats à rebord noir appartiennent plutôt à des variantes du second siècle (*Ostia III*, fig. 332-334). Enfin sur ce site qui a fourni une assez grande diversité de céramique j'ai ramassé un rebord de céramique vitrifiée brun-rouge dont la forme existe en sigillée claire D (forme 84) (fig. 245).

Il existait également des ruines à l'emplacement du village d'Hadjret-en-Noûss, qui, d'après la carte au 50 000°, se seraient trouvées un peu à l'est du village de colonisation¹⁰⁵. Ce site, protégé par un îlot, correspond tout à fait à l'image des petits sites portuaires de la région tels que les sites de la côte du Chénoua et Cherchel même en donnent l'image. Il est probable qu'à cet endroit avaient été aménagés des quais pour l'expédition des granits extraits à proximité; mais il ne paraît en subsister aucune trace, car la remise en activité des carrières de granit à la fin du XIX^e siècle a dû en faire disparaître les derniers vestiges.

Dans le secteur compris entre l'oued Arh-bâl et Aguenini, la ligne des établissements littoraux est doublée par une seconde série de ruines de moindre importance installées le long de la ligne de rupture de pente entre le versant de l'Atlas de Cherchel et le plateau littoral. Ces ruines sont situées aux débouchés des ravins descendant de la montagne. Le cadastre de 1851 signalait une ruine qu'il figurait par une ovale de 42 m sur 12 m en rive droite de l'oued Mokada-Nazizi (coord. Lam-

¹⁰⁵ *Atlas arch.* . . . , f. 4, 10 : « Fontaine-du-Génie. Quelques ruines romaines ».

- bert : x : 444 et y : 363,50). Sur le terrain, on ne voit plus en surface près d'un figuier qu'un mur de blocage à demi enfoui par les terres qui glissent du versant. À 700 m de là, une ruine marque le débouché de l'oued Tihermine dans la plaine. En rive droite, vers la
- N° 99 cote 55 m, juste au bord de la forêt, un peu à l'écart du chemin qui conduit à Sidi-Amar-Oudjaout (coord. Lambert : x : 443,66 et y : 363,48), dans un tas de pierres, on remarque des débris de mortier de tuileau arrachés à un sol détruit par de petites tranchées d'extraction de pierres; l'habitat dont l'existence est ainsi révélée est, par ailleurs, invisible. De même 250 m plus loin, à l'ouest, au-dessus du ravin suivant, sur un petit replat dominant le
- N° 100 plateau littoral (coord. Lambert : x : 443 et y : 363,50), on voit un magnifique contrepoids de pressoir de grande taille et de section trapézoïdale (fig. 231). Bien qu'il ne subsiste aucune trace d'habitat à proximité et qu'aucun fragment de tuileau ni tessons n'affleure, il est
- N° 101 probablement en place. De tels contrepoids apparemment isolés ne sont pas rares¹⁰⁶; sa taille et l'absence d'autres restes de construction excluent qu'il ait été réutilisé. Avec la surface de pressage de Lalla Tamesguida et les installations de Sidi Rihane, c'est un des rares témoignages de l'oléiculture sur cette zone du littoral. De l'autre côté de l'oued Ifri, 500 m au nord-ouest, juste au-dessus d'un jardin dont l'existence est liée à une source, on voit un épais mur à parement de briques,
- N° 102 tandis que des pierres de taille ont été rejetées en bordure du jardin (coord. Lambert : x : 442,95 et y : 363,70).

Les carrières de granit (syénite éleaeolithique) voisines sont connues depuis fort longtemps¹⁰⁷.

La colonne érigée sur la place du village a donné son nom actuel au village : Hadjret-en-Noûss, la pierre du milieu. La carrière antique ne coïncide

¹⁰⁶ Par exemple sur la côte du Chénoua, le contrepoids qui se trouve entre la route nationale et la ruine romaine paraissait isolé jusqu'à ce que je m'aperçoive qu'à peu de distance on voyait en coupe le mortier de tuileau d'une plate-forme de pressage (site n° 20). Même chose dans la partie aval de la vallée de l'oued el Hammam (site n° 125).

¹⁰⁷ *Atlas arch. . .*, f. 4, 10 : « Importante carrière de gra-

absolument pas avec la carrière moderne située sur le sommet du Koum Oudjaout d'où les pierres étaient descendues en téléphérique. Elle se trouvait sur le flanc de la montagne et les carriers romains durent attaquer les énormes boules de granit qui en parsemaient le flanc; de ce fait et à cause des exploitations antérieures à l'établissement du téléphérique, les blocs actuellement visibles sont impropres à la taille. Mais au milieu du XIX^e siècle, A. Berbrugger signalait des traces d'exploitation antique; certains blocs portent encore des traces de coins; on voit des ébauches de colonnes et la vasque de granit que mentionnait Berbrugger est toujours visible à l'emplacement de l'ancien village de regroupement. Ces colonnes et d'autres blocs étaient expédiés vers Cherchel par radeau depuis les installations aménagées à l'abri de l'ilot d'Hadjret-en-Noûss. Certaines durent tomber à la mer à l'occasion de leur débarquement dans le port de Cherchel et d'autres purent faire l'objet d'une exportation plus lointaine, au moins jusqu'à Tipasa où elles servirent à la construction de la basilique.

À l'ouest d'Hadjret-en-Noûss, la plaine littorale se réduit à un étroit replat entre la falaise dominant la mer et le Koum-Oudjaout. Je n'ai relevé qu'une seule trace d'habitat antique, à l'est de l'oued Tilemlal (coord. Lambert : x : 440,46 et y : 364,70). Ce ne sont que quelques tessons et des fragments de mortier de tuileau en un endroit où la photo aérienne signalait une petite trace. La voie antique devait se trouver à l'emplacement de la route moderne, bien qu'il ne paraisse rien en rester.

N° 103

CONCLUSION

Le nombre important de ruines subsistant sur le plateau littoral à l'ouest de Caesarea, malgré les destructions opérées lors de la plantation des vignes et, plus récemment par le défonçage des terres par des charrues à soc

nit exploitée par les Romains au lieu dit Arou Djaoud.; une vasque et plusieurs colonnes sont restées sur le chantier. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, p. 18, n. 3. Une grosse colonne extraite des carrières antiques a été dressée sur la place du village en 1883. De là viennent sans doute les colonnes de granit qui existent en grand nombre à Cherchel».

profond, prouve l'intensité de l'occupation agricole dans l'Antiquité. Bien qu'une identification précise de la plus grande partie de ces ruines soit impossible sans fouille, j'ai pu constater l'existence de grandes *villae* se succédant à intervalle régulier d'un à deux kilomètres et implantées, soit en bordure de mer (Jofr el Amar, Cave-Hardy, Haouch si Belfassi), soit au pied du versant (*villa* de l'oued el Hammam), soit au milieu du plateau (Sidi-Ghilès). Dans ces localisations, la forme de la côte, c'est-à-dire la possibilité d'une vie littorale, est essentielle : l'habitat s'installe en bord de mer lorsque la côte est découpée par des criques qui favorisent une activité maritime ; l'exploitation des carrières à l'ouest de l'oued Arhbâl dut également contribuer à fixer cette vie littorale. Entre la Pointe-Rouge et l'oued Sidi Ghilès, la côte est plus rectiligne et l'habitat est installé au pied de la pente ou au milieu de la plaine.

Ces ruines ne permettent pas de dresser un tableau complet des activités économiques. Les huileries sont faiblement représentées de même que les travaux hydrauliques¹⁰⁸. C'est donc en définitive l'extraction de la pierre qui est l'activité économique la mieux attestée. Enfin, comme sur la côte du Chénoua et plus à l'est, la pêche dut fournir des ressources complémentaires.

À la différence des *villae* de l'arrière-pays, celles qui étaient implantées en bordure de mer ont eu une fonction résidentielle. Le *columbarium* de la Cave-Hardy paraît avoir été celui d'une *familia* et doit être comparé à ceux que l'on connaît à Cherchel. Un tombeau analogue existait à l'emplacement de Sidi-Ghilès et un troisième a été signalé au sud-ouest. Les paysans travaillant sur ces domaines résidaient pour une partie à proximité du centre domanial comme le prouve la présence de nécropoles à proximité des *villae* de la Pointe Rouge, de la Cave-Hardy et à Sidi-Ghilès. Mais il y eut très certainement des villages ou des hameaux indépendants, même si à l'ex-

ception de celui repéré à l'ouest de la ferme de l'oued el Hammam, ils ont laissé peu de traces. Car dans l'état actuel des connaissances, dans le cas exemplaire des ruines de Sidi-Ghilès, il n'est pas possible de savoir si le développement de la *villa* (de *villae*?) et de l'agglomération a été simultané ou consécutif. Dès le premier siècle après J.-C., des *villae* existent sur le littoral. Un habitat s'est développé à proximité ; mais aux époques tardives, les deux ont-elles coexisté ou bien, comme cela paraît être aux Trois-Îlots, l'agglomération avait-elle recouvert la *villa*? Il ne faut pas non plus oublier que le découpage géographique choisi a momentanément exclu l'habitat de petits paysans implanté au-dessus de la plaine littorale dans la partie inférieure du versant de l'Atlas où sont attestés quelques nécropoles et des restes de cabanes mieux conservées dans cette zone de culture traditionnelle (sites n° 129 à 133) ; or ils ont dû vivre dans l'orbite des domaines de la plaine.

La clé des questions ainsi posées réside dans une chronologie plus fine que seules des fouilles permettraient d'élaborer. Ces sites, bouleversés par la mise en culture ou recouverts de broussailles, sont peu favorables à des ramassages de tessons en surface. Dans quelques cas seulement une telle récolte a été possible et il est important de constater que leurs résultats se recoupent. La présence de poterie italique et sud-gauloise montre que les premières *villae* furent bâties dans le courant de la première moitié du premier siècle après J.-C., datation que confirme l'utilisation de l'*opus reticulatum* dans deux édifices. À cette époque les carrières étaient déjà probablement en activité. La majeure partie des tessons ramassés sont datables des second et troisième siècles après J.-C. À la fin de l'Antiquité, ces sites étaient pour la plupart occupés comme le prouvent les tessons de sigillée claire D et les quelques inscriptions chrétiennes de Sidi-Ghilès ; mais je ne peux me prononcer sur leur mode d'occupation.

¹⁰⁸ Contrepoids isolé du site n° 100 ; surfaces de presage de Tamezguida (n° 96), de Sidi Rihane (n° 84), de

l'agglomération de l'oued el Hammam (n° 70). Restes de canalisations signalés par A. Berbrugger (n° 90).

CHAPITRE IX

L'ATLAS DE CHERCHEL

Ce massif montagneux, allongé sur 26 km d'est en ouest et dont la profondeur va de 7 à 10 km du nord au sud, occupe la partie centrale de la région étudiée. Bien individualisé sur les trois versants septentrional, occidental et oriental par le plateau littoral et les vallées des oueds el Hachem et Messelmoun, il est bordé au sud par les bassins des Touarès et de Menacer. Mais au sud-ouest, cette dépression disparaît par suite d'un relèvement d'axe et la continuité des bassins qui le ceinturent est interrompue par une zone volcanique qu'entaille le réseau de l'oued Messelmoun. Dans ce massif se retrouvent les deux unités structurales de base constituant la zone tellienne : l'unité inférieure dite du Bou-Maad, « autochtone, à schistosité et dont la série stratigraphique comprend essentiellement le crétacé inférieur (néocomien à albien) et la base du crétacé moyen (albien supérieur, uroconien) »¹ et « l'unité supérieure dite des Quatre-Mamelons, allochtone, composée de terrains dont l'âge va de l'albien supérieur au lutétien supérieur »².

Ces deux unités marquent le paysage. L'unité autochtone, donnant des sols forestiers, occupe la partie nord du massif, au-dessus du plateau littoral. L'autre, constituée de terrains calcaires et marno-calcaires forme la zone axiale. Au sud, cette zone axiale domine deux dépressions marneuses qu'une zone vol-

canique sépare des bassins néogènes de Ménacer et des Touarès. Dans ce cas, la diversité des aptitudes physiques commande l'économie agricole et explique la solution de continuité introduite entre le plateau littoral et la partie supérieure de l'Atlas de Cherchel par les forêts Affaïne et des Beni-Habiba.

LE VERSANT NORD DE L'ATLAS DE CHERCHEL

La partie nord de l'Atlas de Cherchel est occupée par un massif secondaire mesurant 11 km entre les oueds Aïzer et Sidi Ghilès. Au nord, il est grossièrement délimité par les courbes de niveau joignant les cotes 40 m et 50 m ; mais, en arrière de Cherchel, s'interposent les formations miocènes du Plateau Sud. Au sud, une dépression secondaire drainée par l'oued Bou Slimane, tête de l'oued Aïzer, et par la tête de l'oued el Hammam, le divise en deux ensembles autonomes : à l'est, la forêt Affaïne qui culmine vers 535 m à Koudiet Affaïne ; à l'ouest, la forêt des Beni-Habiba qui atteint 470 m au djebel Toukitouamame correspondant à des quartzites. Ce massif, qui doit son existence à des flyschs, s'interpose comme une barre forestière entre la plaine

¹ CL. LEPVRIER, J. MAGNÉ, J. SIGAL, *Données stratigraphiques et structurales sur les formations telliennes d'une partie du tell septentrional*, dans *Bull. soc. géol. de France*,

12, 1970, p. 801.

² *Id.*, *ibid.*

côtière qu'il domine directement au nord et la zone axiale du djebel Madine et des Quatre-Mamelons qui constitue l'essentiel et la partie utile de l'Atlas de Cherchel.

Sur la bordure et à l'intérieur de ces forêts, des pointements de trias gypsifère contribuent à accentuer la mauvaise qualité des terres. Aussi le massif est-il en grande partie inhabité. À l'ouest de l'oued el Hammam s'étend la forêt d'El Hammam ou des Beni-Habiba, formée de broussailles et de pins d'Alep; elle compte peu de clairières³. À l'est, la forêt Affaine est plutôt une zone de chênes-lièges mêlés à des broussailles. Les terres ne sont pas toujours mauvaises, car la zone schisteuse n'est pas homogène et la forêt recouvre des formations marneuses et marnocalcaires d'âge éocène⁴. Il faut supposer que cette forêt n'a pas été toujours abandonnée comme actuellement : dans la forêt Affaine, existent des ruines d'époque romaine. À l'époque précoloniale, elle relevait du terroir de villages installés dans la dépression qui, au sud, l'isole du reste du massif. Les paysans y cultivaient quelques champs et y trouvaient des ressources d'appoint⁵. La colonisation n'a mordu que sur la partie inférieure du versant : quelques fermes se sont installées dans les bassins ouverts dans la partie aval des oueds el Kantara et Rassoul où, sur un front d'un à deux kilomètres de large, s'ouvrent de larges clairières de culture. À partir de l'oued el Hammam, sur le territoire de Sidi-Ghilès, cette zone de clairières se réduit à une bande d'une largeur maximale de 500 m et la forêt descend pratiquement au bord du plateau littoral.

LA VALLÉE MOYENNE DE L'OUED AÏZER

Cet étroit couloir de plaine s'allonge sur trois kilomètres de long et deux à trois cents

³ Les inventaires du Senatus-Consulte évaluent la forêt à 680 ha dont 8 d'enclaves.

⁴ La même évaluation donne 703 ha de forêt dont 23 ha d'enclaves.

⁵ La présence d'oliviers perdus dans la forêt s'explique probablement par l'abandon de ces anciennes cultures. Les ressources complémentaires que les paysans trou-



Fig. 109 – La vallée de l'oued Aïzer; au fond le djebel Tabarâned. Le site n° 107 se trouve sur l'éperon dominant la piste moderne et vers lequel monte le sentier visible à droite de la photo. Celle-ci a été prise depuis le site n° 108.

mètres de large entre Aïn Aïzer et l'entrée du bassin de l'oued Bellah qui en constitue la limite aval⁶. Situé à la limite orientale du massif, il joue, entre la côte et le bassin supérieur de l'oued Aïzer, un rôle comparable à celui des vallées des oueds Sidi-Ghilès et el-Hammam à l'ouest; ces vallées assurent la communication entre l'intérieur du massif et le littoral. Celle de l'oued Aïzer était donc probablement parcourue par une piste carrossable dont le tracé se confond avec la route actuelle. Elle suivait la berge en rive droite, parallèlement à l'aqueduc de Menacer : une culée de pont construite en blocage est encore visible sur un petit affluent de la rive droite de l'oued Bellah, quelques mètres en aval du pont moderne (coord. Lambert : x : 458,60 et y : 363,80). Les nombreux pierres de taille réutilisées dans la construction du pont moderne paraissent avoir appartenu au parement de ce pont⁷. Cette route desservait les établissements antiques du haut bassin de l'oued Aïzer et pouvait contourner par le sud

vaient dans la forêt sont essentiellement les glands, le liège (pour la construction de ruches en particulier), le bois et les pâturages.

⁶ Coord. Lambert : x : 458,30 et y : 364,40.

⁷ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea . . .*, op. cit., p. 80-81.

le djebel Tabarâned : j'ai cru en observer les restes vers In-Tit-el-Mouzi (coord. Lambert : x : 458 et y : 359,30).

La principale ruine observable dans cette vallée est la canalisation de l'aqueduc de Menacer qui, dans son tracé primitif, la remontait jusqu'au pont dont les vestiges subsistent encore (coord. Lambert : x : 458,50 et y : 363,35). Un four, visible en coupe en bordure de la piste (coord. Lambert : x : 458,54 et y : 364,18) a sans doute servi à la construction du canal⁸.

N° 105 Malgré le médiocre développement de la vallée, des ruines existent en plusieurs points. Les deux premières sont très probablement en rapport avec les grandes *villae* du sud du bassin de l'oued Bellah (sites n° 33 et 34). Le premier emplacement repéré sur les photos aériennes, juste à l'entrée de l'oued Soromane, en face de la ferme de Lalla-Aïcha, est actuellement en zone militaire⁹ (coord. Lambert : x : 458,30 et y : 354,30). Ce site, situé à la cote 50 m, une quinzaine de mètres au-dessus de l'oued, sur un replat, doit correspondre à un habitat de paysans. De l'autre côté de l'oued, 300 m au sud-est, la piste contourne par l'ouest un petit site dont l'emplacement est nettement marqué par quelques harpes définissant un espace d'une douzaine de mètres de côté (coord. Lambert : x : 458,54 et y : 364).

N° 106 Les deux sites importants de cette section de vallée se trouvent plus au sud sur des replats dominant de plusieurs dizaines de mètres le fond de la vallée. Le premier occupe toute la surface d'un petit éperon que dessine, en rive droite de l'oued, la courbe des 120 m (coord. Lambert : x : 458,60 et y : 362,70).

N° 107 Cette ruine, au plan peu lisible, couvre plus de 1100 m² (45 m de long sur 25 m de large). À l'est de l'éperon, contre le versant de la vallée, on voit la trace d'un mur de pierres sèches et d'un bassin. Quelques harpes, plus denses dans les broussailles qui couvrent le talus aval, sont regroupées à l'extrémité ouest du replat lui-même. De la sorte il semble que les bâtiments, constituant cet établissement agricole ont été disposés en couronne sur le

pourtour du replat (fig. 110). J'y ai recueilli 1 fragment d'italique (forme Drag. 4 à feuille d'eau) et 4 fragments de rebords de sud-gauloise (4 de la forme Drag. 27 et 1 de la forme Drag. 29). Les formes de sigillée claire A sont les formes habituelles : 3 C (2 rebords), 8 B (1 rebord), 23 A (1 rebord) et 23 B (2 rebords). La céramique de cuisine est représentée par 1 fragment de casserole (proche de Ostia I, fig. 265) et 2 de plats (1 de la forme Ostia III fig. 334 et 1 proche de Ostia III fig. 108a); ces tessons appartenant à des formes paraissant plus tardives que celles de la sigillée claire A montrent une continuité dans l'occupation du site et ainsi suppléent à l'absence de sigillée claire D.

De l'autre côté de l'oued, juste en face, une ruine beaucoup plus importante occupe la partie centrale d'un vaste replat limité par la courbe des 100 m; elle domine d'une quarantaine de mètres le fond de l'oued (coord. Lambert : x : 458,40 et y : 362,80) (fig. 111).

N° 108

L'accès devait être au sud, car tous les autres versants sont abrupts, en particulier celui dominant l'oued. La surface occupée par les harpes couvre environ 2000 m² (40 m sur 50 m); 110 m au nord-ouest subsiste un bassin d'une dizaine de mètres de longueur qu'un mur de refend séparait en deux compartiments. Les murs visibles de ce bassin ont 0,70 m d'épaisseur. Appuyé au versant, il devait capter une source aujourd'hui disparue. Le plan sommaire qui en a été dressé révèle une direction principale marquée par un mur en blocage de direction est-ouest. Mais, au sud, un second mur d'axe différent montre que l'édifice est complexe. L'absence de harpes au sud-est et l'obligation d'accéder au replat par ce côté, suggèrent que l'entrée de cet établissement agricole se trouvait à cet endroit. Le regroupement des harpes sur trois côtés peut traduire l'organisation des bâtiments de la ferme autour d'un espace central formant cour. Mais des constructions plus légères devaient occuper une grande partie du replat.

Le site n° 108 est un de ceux sur lesquelles les céramiques italique et sud-gauloise sont les plus nombreuses. J'y ai en effet ramassé 6 fragments de céramique italique dont 1 provenant d'un fond de vase et 2 de pieds. Un des fonds porte la marque du potier arretin *Anteros Rasini (servus)*. La céramique sud-gauloise est représentée par 2 frag-

⁸ *Ibid.*, p. 134.

⁹ Le site m'a été désigné par un paysan; mais je n'ai

pu m'y rendre.

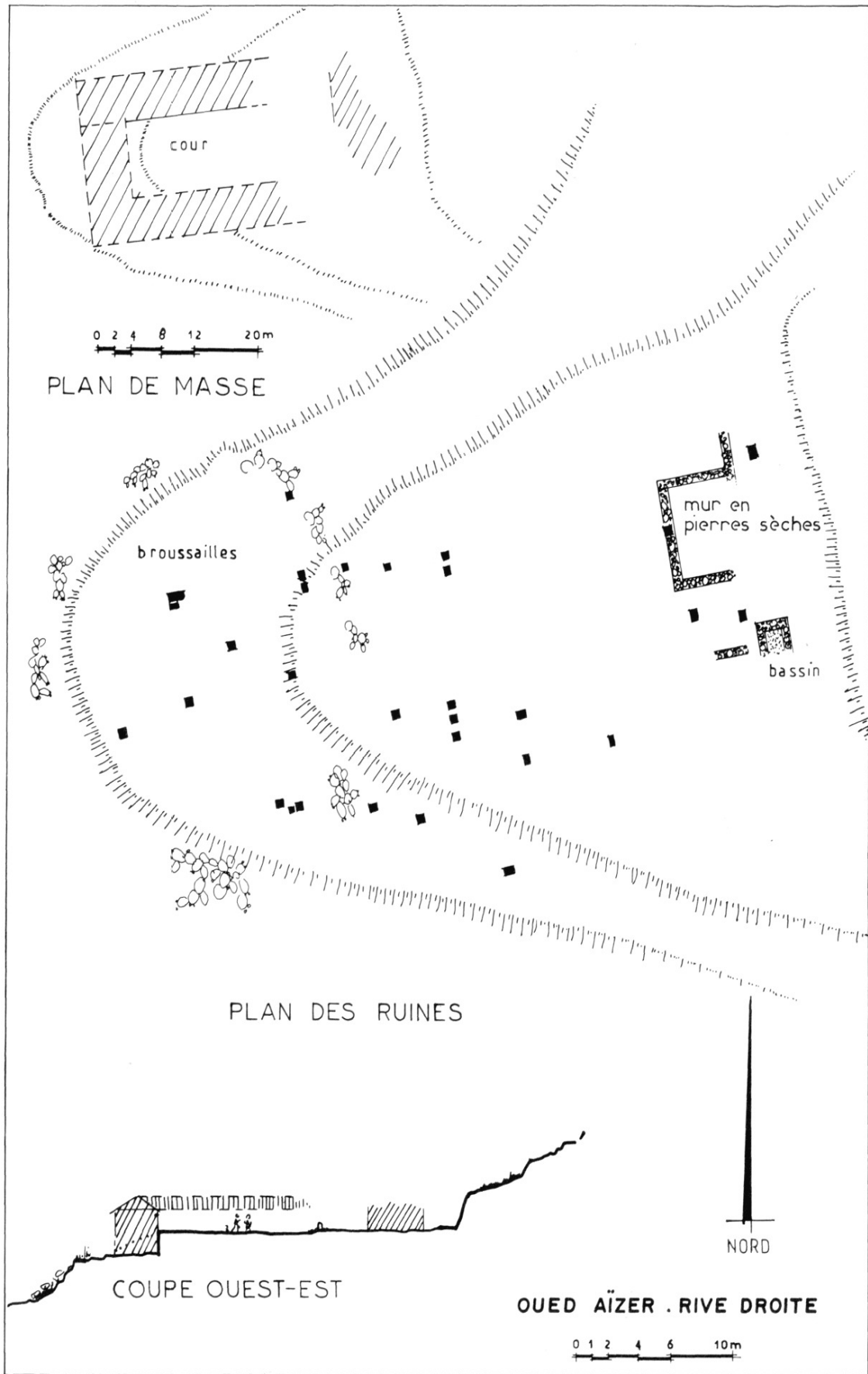


Fig. 110 – La villa de la rive droite de l'oued Aïzer. (n° 107).

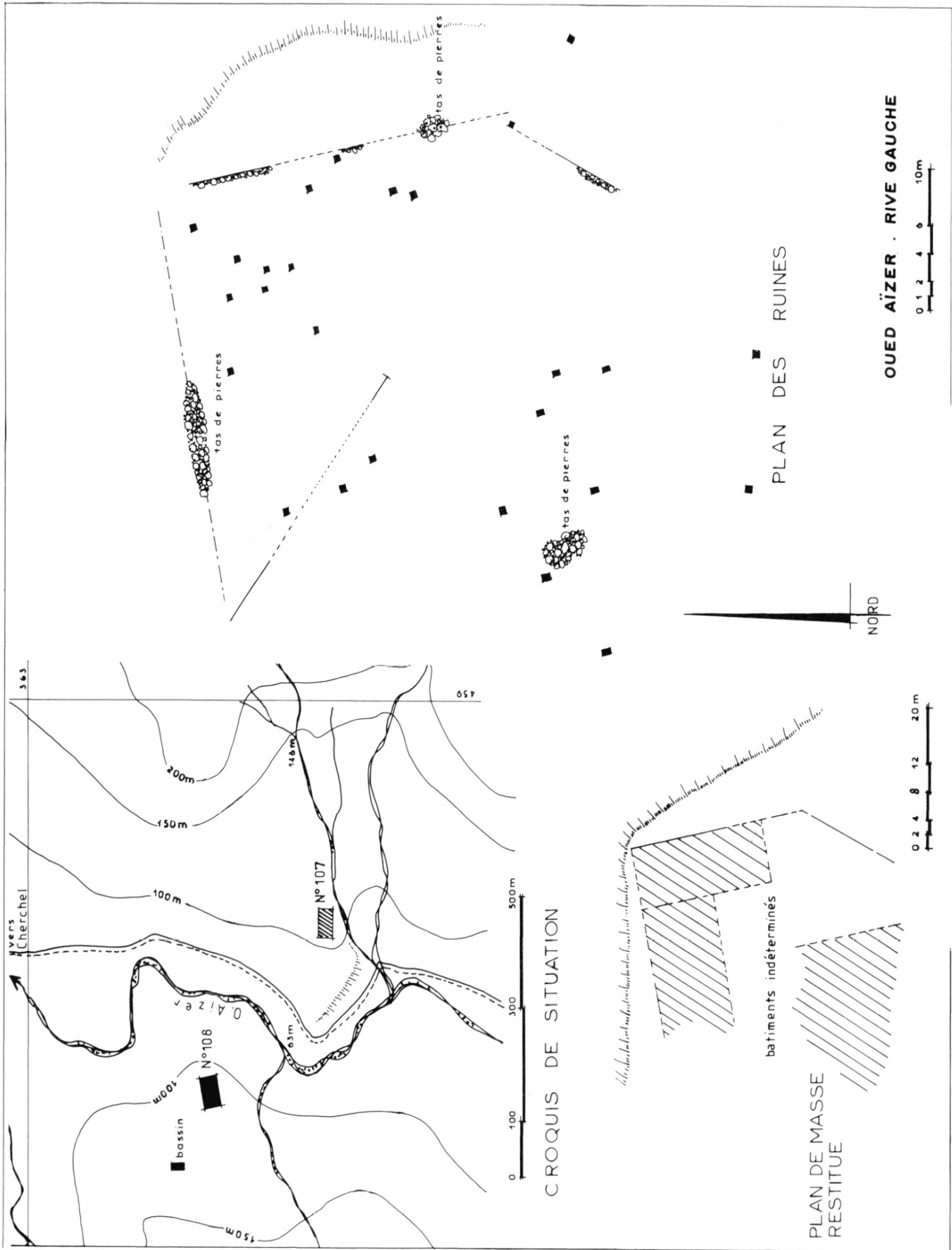


Fig. 111 – La villa de la rive gauche de l'oued Aizer (n° 108) et croquis de situation des sites 107 et 108.

ments dont un rebord de la forme Drag. 27. La sigillée claire n'est représentée que par la forme 19, relativement peu courante et ancienne. J'ai enfin ramassé 3 rebords de plats à rebord noirci de la forme *Ostia III*, fig. 333-334. Ces tessons montrent que l'occupation de ce site, comme celle de celui qui lui fait face, débuta dans le courant du premier siècle de notre ère, mais elle fut sans doute plus courte et ne dut pas dépasser la fin du second siècle.

LES FORÊTS AFFAÏNE ET DES BENI-HABIBA,
DE L'OUED AÏZER À L'OUED SIDI-GHILÈS

Les forêts Affaïne et des Beni-Habiba occupent la partie supérieure du massif secondaire, au-dessus des cotes 200 à 250 m entre les oueds Aïzer et el Hammâm, sur une longueur de 11 km d'est en ouest et une profondeur maximale de 3 km. Au-dessous, sur le tiers inférieur du versant, la forêt a été largement ouverte par des clairières de culture. Les difficultés d'une prospection en zone forestière expliquent le petit nombre de sites identifiés dans cette zone. Mais leur importance pour l'étude de l'occupation antique est inversement proportionnelle à leur médiocrité objective.

C'est dans la partie orientale de la forêt Affaïne que la prospection a été la plus fructueuse. Plusieurs sites intéressants dont un, plus important, ont été identifiés. Tout d'abord, en contrebas et au nord de koudiet Affaïne, près du point coté 418 m, au lieu-dit Bou-Khener (coord. Lambert : x : 457,70 et y : 362,40) existent quelques vestiges antiques. Le replat sur lequel ils se trouvent, a été débroussaillé pour la constitution d'un pare-feu permettant de voir quelques débris de maçonnerie et quelques pierres taillées dont un contrepoids enterré. Il ne s'agit certes pas d'un gros établissement agricole, mais les broussailles qui le recouvrent empêchent de se prononcer sur son étendue exacte.

700 m à l'ouest, sur le bord d'une piste passant en contrebas du site précédent et élargie en 1970 de façon à en faire une route à vocation touristique, vers le cote 290 m

N° 110 (coord. Lambert : x : 454,15 et y : 362,45), la

trace d'une construction très fruste est restée visible quelques semaines dans le talus qu'avaient entaillé les ouvriers des Ponts et Chaussées. Cet établissement se trouve sur un léger replat que contourne la piste. On voyait un mur de pierres liées avec de l'argile et un sol, en coupe, sur 7 à 8 m. Tout autour on ramasse une poterie commune rouge. Ce sont les restes d'une petite ferme isolée. À 1 km de là, sur le bord de la même piste, vers la cote 200 m, j'ai remarqué des tessons de la même poterie commune signalant sans doute la présence d'un habitat du même type (coord. Lambert : x : 453,60 et y : 362,50).

Je ne connais pas de site antique au nord-est, dans le secteur de koudiet Bel-Lâzem et de koudiet el Mâdene. Mais un établissement important existe dans le chabet Hadroug entre koudiet Bou-Alem (356 m) qui le sépare du Plateau Sud et koudiet es Sbâya. C'est l'un de ces vallons en berceau où prennent leur source les oueds qui descendent vers la côte, en l'espèce l'oued Felflêr qui rejoint l'oued el Kantara. La ruine la plus importante située au point coté 297 m est visible depuis la piste menant de Cherchel à la crête de l'Atlas Césaréen par tizi Mbouya (coord. Lambert : x : 455,50 et y : 363). Deux autres existent sur la rive gauche du ravin à 500 m de là. L'ensemble était la propriété de la famille Hâkem.

Le site principal est nettement délimité par deux petits ravins qui constituent la tête du chabet Hadroug, aux limites sud de l'actuelle clairière; la piste le longe au sud, mais des ruines existent également plus au sud à une trentaine de mètres de là. Du groupe principal de ruines, il n'est pas possible de donner un plan précis.

Une trentaine de harpes qui paraissent en place, quelques murs dont l'un semble important, les restes d'un bassin au nord-ouest et un sol de mortier de tuileau permettent d'évaluer à 2000 m² (40 m sur 50 m) le groupe de ruines visibles au nord du chemin. Mais les pierres de taille correspondant à un petit édifice au sud prouvent que l'ensemble est certainement plus étendu. En l'absence de labours, les ramassages de surface n'ont rien donné. Mais le réemploi d'un contrepoids de pressoir comme harpe, la densité des harpes, leur ordonnance relative et la présence de murs de blocage me font croire à l'existence en cet endroit

N° 111

N° 112

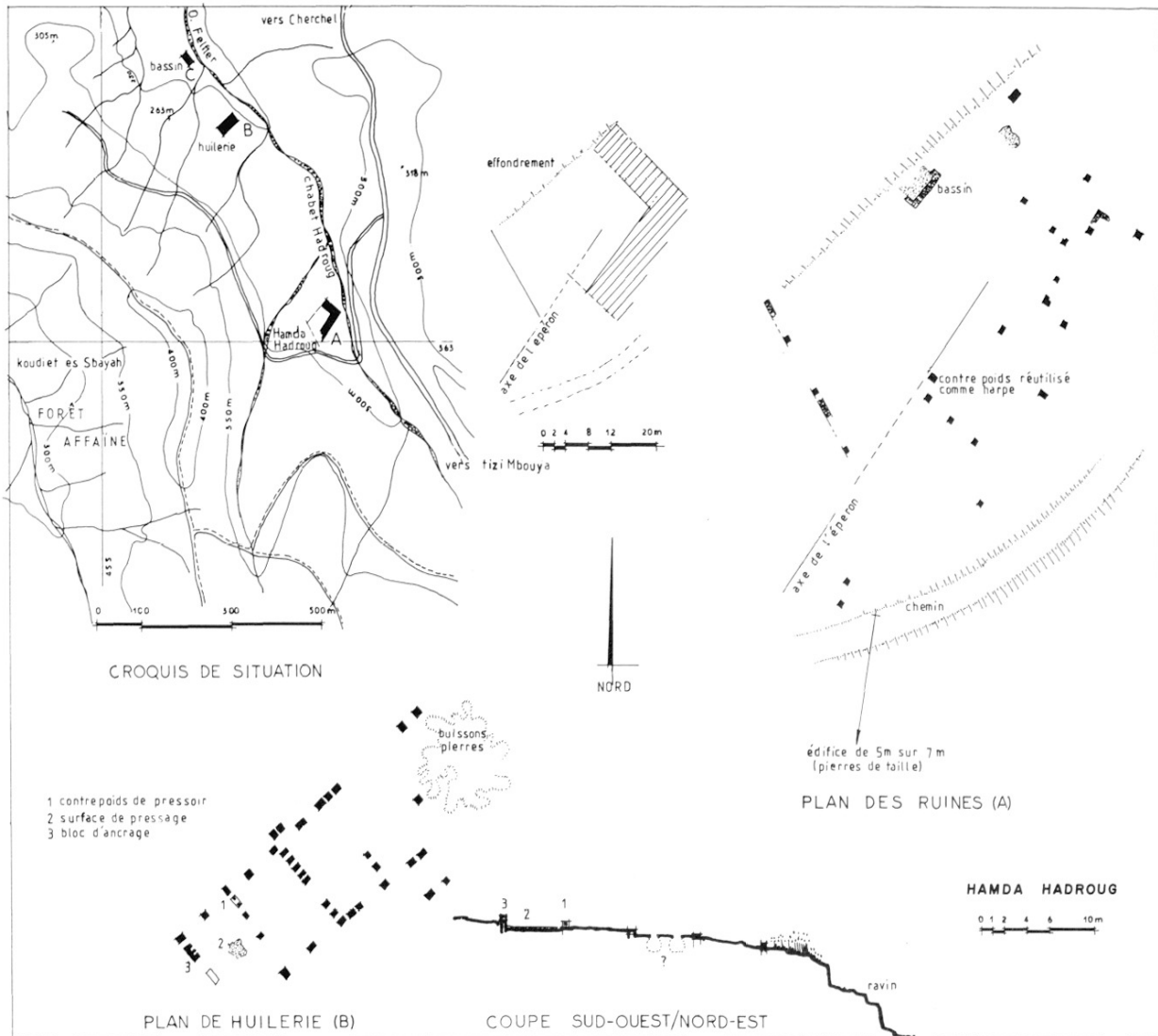


Fig. 112 – Les ruines d'Hamda-Hadroug : la villa (ruine A) et l'huilerie (ruine B) (n° 112).

d'un centre domanial dont dépendraient les ruines décrites en contrebas¹⁰.

En effet, 500 m plus bas, près du point coté 263 m, en bordure de l'oued, on voit les ruines très distinctes d'un édifice orienté sud-ouest/nord-est et mesurant une trentaine de mètres de long sur une douzaine de large. Son plan est beaucoup plus lisible que celui de la ruine précédente. Des lignes de harpes le divisent en trois compartiments au moins. L'examen du premier compartiment au sud-ouest, permet d'identifier l'ensemble de la ruine comme celle d'une huilerie. Dans le mur de fond, on voit une longue pierre (L : 1,17 m) percée

de deux entailles destinées à recevoir les jumelles d'encrage d'un *prelum* (cf. fig. 233). Un contrepois, pratiquement en place lui fait face à 5 m de distance¹¹. Entre ces deux blocs de pierre caractéristiques du pressoir subsiste un fragment de mortier de tuileau correspondant à l'emplacement d'une plate-forme de pressage. Sa présence suppose l'existence d'un second système de pressage, à côté du précédent. Au total, trois pressoirs purent fonctionner à cet endroit. En contrebas, au nord-est, deux et même peut-être trois compartiments paraissent avoir existé; ils peuvent avoir été affectés à la fabrication et au stockage de l'huile pro-

¹⁰ La présence dans la ruine principale d'un contrepois réutilisé comme harpe (s'il s'agit bien de cela) pose quelques problèmes : y a-t-il eu abandon d'une première

installation?

¹¹ Toutes les mesures de contrepois et de *pedicini* ont été regroupées en tableau p. 436-439.



Fig. 113 – Vestiges apparents de l'huilerie (n° 112 B).

duite au-dessus. Installée au bord d'un petit oued, cette huilerie était bien placée pour recevoir l'eau dont elle avait besoin.

· Une centaine de mètres au nord-est, en contrebas du chemin et sur la rive droite de l'oued, les restes d'un bassin romain émergent encore dans la pente (coord. Lambert : x : 456,20 et y : 363,60). Sa hauteur apparente est d'un mètre et il mesure 4 m sur 7 m. Les murs ont une cinquantaine de centimètres d'épaisseur; aucun contrefort ne paraît les avoir renforcés. Il s'agissait donc d'un tout petit bassin alimenté par une dérivation de l'oued et servant probablement à irriguer un jardin. Comme celle de l'huilerie, cette ruine me semble dans la dépendance du centre domanial situé en amont.

N° 113 Au sud de la ligne de crête descendant de koudiet Bel-Lâzem, à l'ouest, vers Sidi-Abd-el-Kader-Bou-Alêm, à l'est, s'étend le bassin largement ouvert d'Ouled-Abdi que draine l'oued Bou-Slimane. Un premier site antique existe sur la bordure nord de ce bassin, à la limite de la forêt, au pied et à l'ouest de koudiet Affaine (coord. Lambert : x : 454,30 et y : 361,5). Sur un petit éperon, vers la côte 420 m, au lieu-dit Annech, un paysan m'a montré une pierre de taille et tout autour des tessons de poterie commune rouge. Ce sont les seuls vestiges qui apparaissent dans cette petite clairière. Le chemin qui passe par ce site, contourne koudiet Affaine en venant de Tizi Mboûya; il suit une ligne d'interfluve qui permet de gagner le chabet Hadroûg ou la vallée de l'oued Rassoul. C'est sur son tracé que se trouve le site de Bou-Khener décrit

plus haut (n° 109). Ainsi se trouve prouvée l'ancienneté de son tracé. Par ailleurs, des paysans m'ont affirmé qu'il existait dans cette forêt d'autres vestiges antiques et les quelques notations qui viennent d'être présentées me paraissent justifier la véracité de ces affirmations.

De l'oued el Hammâm à l'oued Sidi-Ghilès, s'étend la forêt des Beni-Habîba qui culmine à 470 m au djebel Toukîtouâmâne. Des sites ont été identifiés dans les zones plus pénétrables que constituent la vallée de l'oued el Hammâm (sites n° 126 et 127) celle de l'oued Sidi-Ghilès (sites n° 136, 138) ainsi qu'au sud du village de Sidi-Ghilès (sites n° 131-135). C'est pourquoi il a donc tout lieu de lui étendre les considérations développées à propos de la forêt Affaine.

LA PARTIE INFÉRIEURE DU VERSANT, DU PLATEAU SUD À LA VALLÉE DE L'OUED EL HAMMAM

La partie inférieure du versant nord du massif de la forêt Affaine est drainée par les vallées parallèles et régulièrement espacées des oueds littoraux dont les deux plus importants, les oueds el Hammam et Sidi Ghilès constituent, comme l'oued Aizer, autant de voies de pénétration vers l'intérieur. La région s'étendant entre le Plateau Sud et l'oued el Hammam est elle-même subdivisée en deux zones par la vallée de l'oued Rassoul qui se trouve au point d'aboutissement de la piste ouverte en 1971 à travers la forêt Affaine. Mais ces divisions destinées à favoriser la lecture de la description archéologique ne correspondent pas à des différences dans l'organisation de la vie agricole : sur tout le versant, les *villae* se répartissent régulièrement entre les vallées secondaires et les interfluves.

De l'oued el Kantara à l'oued Rassoul.

Deux *villae* existaient en rive gauche de l'oued el Kantara à l'est de koudiet Garami. N° 115 Elles se partageaient une zone de 1500 m de façade pour 500 m de profondeur. La plus méridionale se trouve sur un petit éperon bien individualisé de son versant est (cote

125 m; coord. Lambert : x : 453,90 et y : 365,25). Son site est recouvert par une ancienne ferme de colonisation qui en a réutilisé les pierres.

Deux petits bassins en blocage subsistent encore, au sud, en contrebas du champ qui domine la ferme moderne. Selon les paysans qui y travaillent, de nombreuses pierres taillées existent dans le champ. La seconde ruine, située en aval, est également sur un éperon vers la cote 130 m. À droite de la piste, une citerne en bon état (fig. 114) sert d'abri aux bergers (coord. Lambert : x : 453,50 et y : 365,80). Ses dimensions internes sont les suivantes : L : 4,80 m ; l : 2,70 m ; h conservée : 2,90 m ; elle est bâtie en blocage et voûtée en plein cintre. Son revêtement de mortier de tuileau est conservé en plusieurs endroits ; le mur nord a été détruit ; mais en haut, à l'est, on voit encore l'orifice de puisage de l'eau. Cette citerne occupe l'angle nord-ouest d'un ensemble plus vaste, au plan quadrangulaire marqué par quelques harpes. L'édifice principal pouvait avoir une trentaine de mètres de long sur une vingtaine de mètres de large.



Fig. 114 – La citerne du site n° 116.

N° 116

La recherche des ruines m'a mené plus haut sur koudiet Garami même. Là, dans le bois, vers la cote 175 m qui correspond au sommet apparent de l'éperon (coord. Lambert : x : 453,50 et y : 365,05), une petite cabane ressemblant à un marabout a été construite sur un bassin en mortier de tuileau. De forme rectangulaire, il mesure 2,30 m de long sur 0,95 m de large et est profond de 0,95 m ; à l'intérieur, il est muni d'un gradin formant marche (h du gradin : 0,55 m et l : 0,33 m) et il est percé, en son milieu, d'un orifice de vidange de 0,28 m de diamètre. Un sol de mortier s'étend tout autour.

N° 117

À une centaine de mètres de là, dans une clairière, à proximité d'une ruine moderne (coord. Lambert : x : 453,50 et y : 365,05), on voit un puits taillé dans le rocher et actuellement à sec dont l'aspect rappelle tout à fait ceux du Plateau Sud. Entre cette clairière et la ruine précédente, la photo aérienne montre l'existence d'un vaste enclos d'environ 200 m sur 80 m dont l'ancienneté est prouvée par le chemin qui le coupe et le verger qui l'écorne. Dans la clairière, des murs de pierres sèches paraissent dessiner un parc. Aucun de ces vestiges n'est évidemment datable ; mais ils montrent la complexité de l'histoire rurale de ce versant.

N° 118

La vallée de l'oued Mrhis, affluent de rive droite de l'oued Rassoul, et la zone forestière qui en couvre la rive droite séparent le secteur qui vient d'être décrit de la rive droite de l'oued Rassoul. Au sud, commence la forêt Affaine. Dans la toponymie actuelle, c'est le Haouch el Mrhâzi et la région de Sidi-Mohammed-el-Mrhât. Elle paraît fertile et une ferme de colonisation dont le Haouch el Mrhâzi est l'héritier, y avait été installée. Les taches violettes du tirage d'octobre 1942 de la carte au 50 000^e montrent qu'elle avait été plantée en vigne. À l'emplacement de la ferme de colonisation (coord. Lambert : x : 426 et y : 364,95) il dut y avoir une ruine romaine : aucun mur en place ne subsiste, mais les pierres de taille réemployées dans la ferme ou éparses dans la pente en laissent supposer l'existence.

N° 119

Les autres vestiges sont la preuve d'une occupation ancienne. C'est tout d'abord un vieux chemin montant directement du confluent des oueds Rassoul et Mrhis vers la forêt, en suivant la ligne d'interfluve. En plusieurs endroits, il coïncide avec le chemin moderne. Les seules traces d'occupation antique que j'y ai relevées sont des tessons de poterie épars et une base de colonne isolée (d : 0,55 m) vue justement près du point coté 134 m où la photo aérienne signale l'existence possible de structures enterrées (coord. Lambert : x : 452,90 et y : 364,10).

N° 120

En rive droite de l'oued Rassoul, je n'ai identifié de vestiges antiques qu'en deux en-

droits. Le premier est dans la partie aval de la vallée vers la cote 35 m, sur un replat orienté à l'est et la dominant d'une quinzaine de mètres (coord. Lambert : x : 452,60 et y : 365,60). Aucune pierre taillée n'apparaît en surface; les tessons de sigillée claire sont peu nombreux; mais la poterie commune est très abondante. La seconde ruine est à koudiet el Hanafi vers la cote 180 m (coord. Lambert : x : 452,60 et y : 364,25). Au nord-est du point coté 219 m, au-dessus de la vallée de l'oued Rassoul, des pierres de taille antiques ont été réutilisées pour la construction d'un édifice lui-même ruiné, d'une vingtaine de mètres de côté. Dans ces réemplois, j'ai remarqué un seuil. Mais l'importance et la nature de cet établissement sont difficiles à évaluer. Un chemin très ancien s'échappe de la voie romaine à proximité de son franchissement de l'oued Rassoul et monte vers la forêt en empruntant la ligne d'interfluve qui passe par koudiet et Dekkîch et koudiet el Hanafi. En dehors de la ruine identifiée sur cette dernière colline, malgré des recherches assez poussées, je n'ai relevé aucun autre élément d'occupation antique, bien qu'une consultation ultérieure des photos aériennes m'ait laissé supposer l'existence d'un habitat à l'ouest du chemin.

La vallée de l'oued el Hammam.

La trouée, que l'oued el Hammam ouvre dans le massif, est actuellement l'une des voies les plus fréquentées pour gagner la zone centrale de l'Atlas de Cherchel. C'est là sans doute une permanence comme paraît le prouver la présence de deux pistes parallèles dont l'une, celle de rive droite, est pratiquement abandonnée.

Peu avant le débouché de la vallée sur la plaine littorale, des ruines romaines existent en trois points. Sur la rive gauche de l'oued (coord. Lambert : x : 451,25 et y : 364,60), deux massifs de blocage émergent de la pente, en dessous de la lisière de la forêt, l'une au-dessus de l'autre. Chacun mesure environ 3 m de large et autant de hauteur. Il paraît

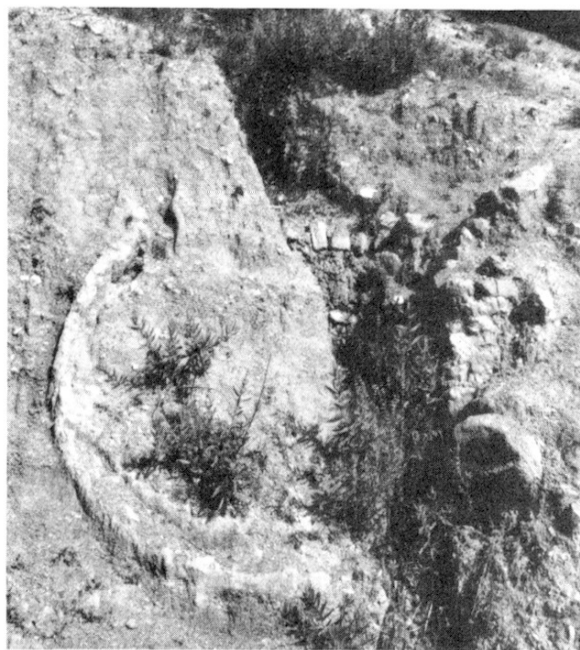


Fig. 115 – Dolium visible en coupe dans le talus bordant la route (d : 2 m) (site n° 125).

s'agir de contreforts. De l'autre côté de l'oued, en rive droite, sur un interfluve (coord. Lambert : x : 451,45 et y : 364,20), on voyait encore en 1969 des pierre taillées appartenant à une construction antique dont le plan n'apparaissait pas nettement. Ultérieurement des maisons se sont installées sur le site; mais l'examen des photos aériennes permet d'en préciser l'existence sans en donner les dimensions. Enfin, un peu plus au sud, sur la rive gauche, juste à l'amont du pont actuel (coord. Lambert : x : 461,40 et y : 364), sur un éperon dominant la piste, on voit un contrepoids de pressoir de grande taille (fig. 231) à proximité duquel émergent quelques harpes et de la poterie commune en faible abondance. La construction de la piste a coupé une jarre de près de 2 m de diamètre; elle était distante d'une quinzaine de mètres du pressoir (fig. 115). Une petite ferme pouvait exister à cet endroit.

Plus au nord, l'analyse des photos aériennes révèle une trace vaguement rectangulaire de 140 m sur 60 m de côté qui peut être celle d'un parc à bestiaux ou de jardins disparus¹².

¹² Ces vestiges peuvent être rapprochés de parcs décrits par J. Marion dans la région d'Oujda (*Les ruines*

anciennes de la région d'Oujda (bir du Ras-Asfour), dans *BAM*, 2, 1957, p. 139). Cf. *supra*, n° 118.

Sur la rive droite de l'oued, en suivant à pied le tronçon abandonné de la piste conduisant jusqu'au confluent de l'oued Bel-Lazhâr je n'ai repéré aucun site précis; mais tout le long, on remarque la présence en surface de poterie commune antique. L'existence d'un habitat au confluent des oueds Bel Lazhâr et el Hamman confirme la réalité d'une occupation humaine des bords de l'oued jusqu'à une époque pas très éloignée de la nôtre. Ce site est en rive droite de la vallée à la cote 90 m sur une terrasse dominant d'une dizaine de mètres le fond de l'oued (coord. Lambert : x : 451,40 et y : 362,60). Aucun mur construit n'apparaît; mais deux ou trois pierres taillées ont roulé au fond de l'oued. Quelques autres émergent des broussailles et parmi elles, un contrepoids de pressoir enterré. Le site se continue un peu au sud, de l'autre côté d'un ravin secondaire où la végétation masque totalement ce qui peut en subsister. L'ensemble paraît avoir une soixantaine de mètres de long sur une trentaine de large. Sans doute s'agit-il d'un hameau.

L'existence d'autres ruines m'a été signalée dans la forêt. Mais le seul qui m'ait été effectivement montré, se trouve à l'entrée sud de cette forêt, vers la cote 250 m, en contrebas de la piste (coord. Lambert : x : 450,60 et y : 361,70). Il est situé au flanc de la vallée, à proximité de la borne qui marque la limite de la forêt domaniale. Sur une longueur d'une cinquantaine de mètres, on voit des restes de murs à mortier de terre ou d'argile, quelques pierres taillées et parmi de nombreux tessons de poterie commune quelques fragments de paroi de vases de sigillée claire A (aucun rebord). Les broussailles qui le recouvrent empêchent de se faire une idée plus précise de ce site, mais j'y verrais volontiers cette fois encore les restes d'un groupe de cabanes.

LA PARTIE INFÉRIEURE DU VERSANT DE L'OUED EL HAMMÂM À L'OUED SIDI-GHILÈS

En arrière du village de Sidi-Ghilès, la partie inférieure du versant nord du massif de la forêt des Beni-Habiba a été défrichée sur près d'un kilomètre de profondeur. Vue depuis le plateau littoral, cette zone paraît découpée en

une série d'éperons. En réalité, il s'agit d'interfluvés morcellés par des replats qui dominent des ravins s'élargissant par endroit en berceau. Un habitat antique était installé sur ces replats et des jardins étaient cultivés dans les vallons en berceau.

Dans le douar Bouyaïch, à proximité du makrabet Sidi-el-Mokhfi, cimetière remarquable par ses stèles de bois à inscriptions en arabe, je n'ai trouvé aucune trace d'occupation antique, bien que d'après les photos aériennes il y ait probablement là un habitat enfoui. Par contre dans la zone forestière qui, à l'est de cette clairière, s'allonge comme une langue en bordure de l'oued el Hammâm, la construction d'une piste forestière a mis en évidence un site antique à proximité du point coté 147 m (coord. Lambert : x : 450,90 et y : 364,10). Il est situé sur un éperon où son existence est indubitablement prouvée par quelques pierres taillées et des tessons de poterie commune.

La plus forte densité des sites signalés au sud de Sidi-Ghilès s'explique d'abord par une prospection systématique de l'habitat antique rendue plus aisée par la déforestation et une certaine facilité de circulation. Plutôt que de l'opposer à la médiocre densité des sites signalés à l'ouest, il convient, à mon avis, d'étendre les observations qui vont être présentées aux secteurs voisins où la prospection n'a pu être poussée aussi loin.

Sur le front du versant, l'habitat antique paraît s'être étagé à deux niveaux. Le niveau inférieur comprend deux sites étendus pouvant correspondre à des hameaux, les habitats des paysans travaillant sur les domaines du bas. L'un est en contrebas du point coté 108 m (coord. Lambert : x : 449,25 et y : 364,35); il s'étage sur 150 m à 200 m de long entre les cotes 50 m et 80 m. Des tas de pierres non taillées parmi lesquels on remarque parfois des débris de *dolia*, des fragments de béton de tuileau et quelques pierres taillées dont un seuil, sont les seuls vestiges d'un habitat disparu. Mais en l'absence de tessons en surface, il faut se garder d'être trop affirmatif sur l'extension réelle de ce site. Un peu au nord-ouest, à proximité du point coté 48 m (coord. Lambert : x : 448,75 et y : 364,50) un second site est attesté sur le plan cadastral de

N° 126

N° 128

N° 127

N° 129

1851 où il est figuré par une tâche irrégulière.
 N° 130 Actuellement tout vestige de surface a disparu probablement lors de la plantation de la vigne; mais à son emplacement, de la poterie romaine (fragment de parois de vases de sigillée claire A) apparaît toujours. Sur les photos aériennes, ce site présente la structure lâche caractéristique des hameaux; il occupe une surface de 125 m sur 150 m environ.

Au niveau supérieur, de la cote 100 m au pied de la forêt, les sites sont particulièrement nombreux, mais ils ne correspondent qu'à de petites fermes isolées. Leur inventaire a été particulièrement important pour cette étude, car en cet endroit privilégié j'ai cru trouver un type d'habitat que je pense être celui de l'ensemble de la zone forestière.

En suivant le chemin, s'élevant par les points cotés 126 m et 202 m vers l'intérieur de la forêt des Beni-Habiba, on doit enjamber vers la cote 100 m (coord. Lambert : x : 448,65 et y : 364,95) une crapaudine (L : 0,70 m; l : 0,39 m; ép. : 0,18 m; diamètre du trou : 9 cm). Un habitat antique a dû exister un peu au-dessus, à l'emplacement de maisons récemment construites. Au sud du point coté 202 m, 500 m au-dessus, sur le chemin même, l'érosion a dégagé les limites d'une cabane quadrangulaire de 10 m sur 4 m (fig. 116) dont l'antiquité est prouvée par plusieurs fragments de sigillée claire et en particulier plusieurs rebords de la forme 8. À proximité gît une pierre taillée (L : 0,54 m et l : 0,50 m) dont je n'ai pu identifier l'utilisation.

Les replats de l'interfluve situé immédiatement à l'est recèlent également plusieurs vestiges d'habitat antique. À la cote 120 m, à l'emplacement de gourbis détruits pendant la Guerre de Libération, j'ai ramassé quelques tessons de sigillée claire A dont un rebord de la forme Hayes 3 C ainsi que de la poterie commune beige plus abondante (coord. Lambert : x : 448,80 et y : 363,70). C'est au-dessus et à l'ouest qu'a été trouvée une épitaphe dont



Fig. 116 - Emplacement d'une cabane d'un type analogue à celle du site n° 22 (cf. fig. 63, p. 260). Elle se trouve sur l'axe de l'interfluve, au-dessus du personnage accroupi (n° 132). Au fond, la mer et Sidi-Ghilès.

le caractère chrétien est prouvé par la formule *in pace* et l'alpha et l'oméga : *Bonae Memoriae Quotvuldeunis vixit an(nis) XX; in pace; mater fecit*¹³ (fig. 17).

Le berger qui avait trouvé l'inscription¹⁴ m'a signalé l'existence de quelques pierres taillées non loin de là (coord. Lambert approximatives : x : 448,80 et y : 363,60). De fait, sur la pente qui mène au site précédent, à l'endroit qui m'était indiqué, j'ai ramassé quelques tessons de sigillée claire A; malheureusement les pierres taillées étaient perdues dans les broussailles.

Des sites analogues existent sur d'autres interfluves, plus à l'ouest. À la cote 175 m (coord. Lambert : x : 448,20 et y : 363,42), N° 134 l'érosion a dégagé les traces très nettes d'une petite maison associées à de la poterie commune rouge (fig. 18). A l'est du point coté 102 m, vers la cote 100 m, sur un replat d'interfluve (coord. Lambert : x : 448,01 et y : 363,70), un olivier pousse sur les restes d'un mur de pierres non taillées liées au mortier d'argile; dans ses racines apparaissent des tessons de poterie commune antique, surtout beige. Plus à l'ouest, vers la cote 125 m, au

¹³ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, loc. cit., dans BAA, 7, n° 225.

¹⁴ Si le berger a effectivement trouvé l'inscription à l'endroit qu'il a désigné, ce qui est très probable, on ne peut pourtant en inférer qu'elle ait pu s'y trouver en pla-

ce. Une petite plaque de marbre de ce type a fort bien pu être amenée d'ailleurs, de la zone littorale en particulier, pour un usage domestique. J'en ai observé un exemple pour des tuiles provenant de la nécropole occidentale.

N° 136 bas de la forêt (coord. Lambert : x : 447,46 et y : 363,40), sur un replat dominant la rive droite de l'oued Sidi Ghilès, j'ai ramassé de la poterie commune d'un peu toutes les époques, dont quelques fragments m'ont paru antiques, et des *tegulae*. Aucune trace d'habitat n'apparaît avec évidence, mais le site a été bouleversé par des tirs de canon pendant la guerre de Libération (nombreux éclats d'obus).

La pauvreté probable de l'habitat antique, la violence de l'érosion sur ces pentes et les caractéristiques de la végétation font que je n'ai certainement trouvé qu'une faible partie de cet habitat. Mais la description qui vient d'être faite montre que dans l'Antiquité existait sur ce bas de versant un habitat analogue à celui dont on voit actuellement les ruines récentes. En effet, avant les regroupements décidés par l'armée française et avant la descente des populations de la montagne qui suivit l'indépendance, ces replats étaient beaucoup plus habités que maintenant. Là vivaient des familles qui tiraient leurs ressources de l'élevage de troupeaux de chèvres et de moutons et de la culture de jardins irrigués en contrebas de leurs maisons, dans des fonds de vallons en berceau relativement fertiles où quelques suintements révèlent la présence de sources qu'il suffit d'aménager. Ces paysans complétaient leurs ressources en s'employant dans les propriétés coloniales de la plaine.

La reprise récente de l'érosion à la suite de la destruction de la forêt pendant la guerre l'a en partie dégagé et en même temps endommagé, car plusieurs pierres taillées ont glissé dans la pente. N° 137 Aucun mur de blocage n'apparaît, mais des lignes de harpes suggèrent un plan (fig. 117). Les vestiges

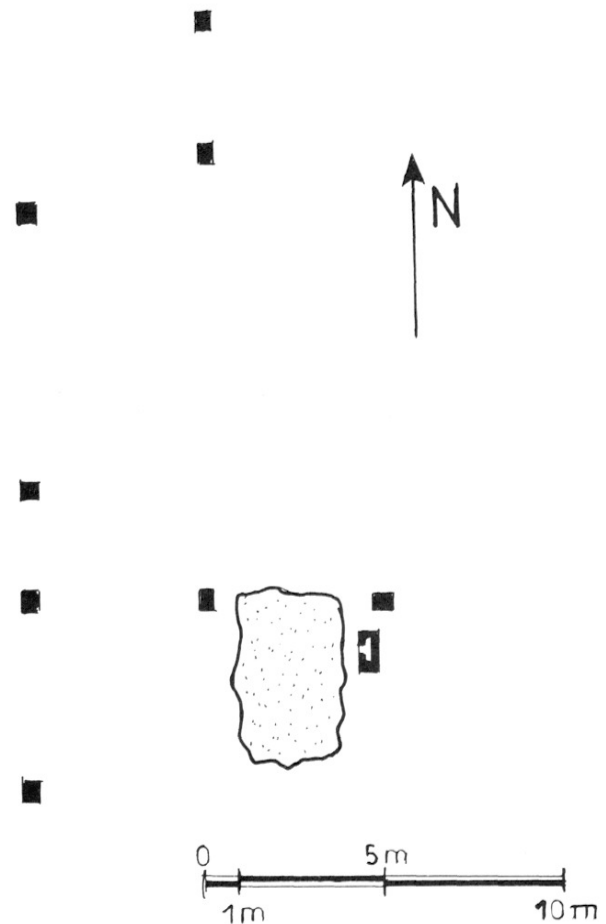


Fig. 117 - Vestige d'huilerie (n° 137).

LA VALLÉE DE L'OUED SIDI-GHILÈS

Cette vallée marque la limite orientale de la forêt des Beni-Habîba : à l'ouest, le versant reste découvert jusqu'à la forêt de Taourîra. Deux pistes suivent cet axe de communication qui constitue le passage normal depuis la plaine vers les bassins de Zerba et de Bouhânnech au pied des Quatre-Mamelons.

Dans la partie aval de la vallée, non loin du radier du gué qui traverse l'oued, j'ai relevé trois sites installés sur d'étroites terrasses dominant le fond de l'oued d'une dizaine de mètres. Le premier se trouve aux alentours de la cote des 40 m, en rive droite (coord. Lambert : x : 448 et y : 364).

visibles s'étendent sur une longueur de 20 m et une largeur de 12 m; mais le site est en réalité plus vaste et doit se poursuivre au-dessus où l'on remarque des tessons en relative abondance. Il pourrait se rattacher à un ensemble plus étendu apparaissant sur les photos aériennes. N'oublions pas enfin que le découpage choisi l'isole des habitats décrits au-dessus de Sidi-Ghilès, alors qu'il en est tout proche. Un relevé sommaire montre qu'au sud existait une petite huilerie identifiable par la présence d'une surface bétonnée et d'un *pediculus* à encoche en forme de T de 1 m de long sur 0,50 m de large, taillé, comme les autres pierres, dans le grès des carrières du littoral. Les autres bâtiments d'exploitation ou, plus probablement, les pièces d'habitat devaient se trouver au nord, le long de la terrasse. Une ruine de ce type occupe une situation intermé-



Fig. 118 – La partie inférieure de l'oued Karmoud Sidi-Ghilès. Le site n° 139 se trouve un peu avant le débouché de la vallée dans la plaine bordure de la piste, près du premier lacet qu'elle effectue pour s'élever au flanc du versant occidental (rive gauche) de la vallée.

dière entre les petites maisons signalées au-dessus de Sidi-Ghilès et les *villae* moyennes ou grandes de la côte et de l'intérieur.

Un site analogue existe 600 m au sud-ouest sur la même rive de l'oued et dans une situation semblable (coord. Lambert : x : 447,80 et y : 363,80) : dans un verger de figuiers installé sur un replat incliné, on voit une dizaine de harpes presque entièrement enfouies. Comme le champ n'est pas labouré, les tessons sont rares en surface. Quelques harpes ont glissé une quinzaine de mètres en contrebas dans le lit de l'oued.

N° 138

Beaucoup plus importante est la ruine située de l'autre côté de l'oued au lieu dit Karmoud (coord. Lambert : x : 447,80 et y : 363,80) (fig. 118).

N° 139

Son plan général a été rendu visible par une violente érosion consécutive à la déforestation récente du versant. Élevée sur une terrasse, la construction principale mesurait 37 m de long sur 18 m de large (fig. 119). Son ouverture principale était au nord-est; l'emplacement de la porte est encore marqué par une crapaudine. Le mur sud-est qui domine le ravin a été construit avec un soin particulier : en plusieurs endroits des blocs de grand appareil placés en boutisse sont disposés sur un mur de fondation en galets, de façon à mieux l'ancrer. Les murs sud-ouest et nord-ouest moins dégagés par l'action de l'érosion, sont peu visibles. Mais la construction se prolongeait vers le nord-ouest de la terrasse : une harpe paraissant en place se trouve 16 m au nord-est de la porte; plus bas, on voit

les restes de fours qui expliquent le nom du lieu (Karmoud). Étant donné le site, c'était là la seule possibilité d'extension. L'ensemble s'allongeait donc sur une cinquantaine de mètres. Il est difficile de savoir si nous sommes en présence d'une *villa* à fonctions diversifiées comportant également un habitat ou d'un bâtiment agricole spécialisé. Les quelques tessons ramassés sur ce site ne permettent pas de présenter des hypothèses sur la durée de son occupation, mais indiquent qu'il existait aux second et troisième siècle. La récolte a été en effet étonnamment maigre : 3 rebords de sigillée claire A : formes 8 B, 23 A et 27; 2 rebords de céramique de cuisine : un plat de la variante *Ostia I*, fig. 260 et une casserole de la variante *Ostia III*, fig. 268.

Près du point côté 121 m, à 800 m de là au sud, au-dessus de la rive gauche de l'oued (coord. Lambert : x : 447,25 et y : 363,05), le plan cadastral signale une ruine dont l'existence n'est plus attestée que par quelques pierres taillées et sur laquelle s'est probablement installée la maison que l'on voit aujourd'hui. À proximité l'analyse des photos aériennes révèle l'existence d'une tache correspondant probablement à l'extension de cet habitat.

N° 140

LE VERSANT NORD DE L'ATLAS DE CHERCHEL, À L'OUEST DU MASSIF DE LA FORÊT AFFAÏNE ET DES BENI-HABÏBA

À l'ouest de la vallée de l'oued Sidi-Ghilès et du fait de la disparition du massif secondaire de la forêt Affaïne et des Beni-Habïba, la ligne de crête de l'Atlas de Cherchel se rapproche de la mer. C'est le bord du synclinal de Sidi-Ghilès. Les facies flysh ont disparu et, avec eux, la forêt dense. Mais cette interruption n'est que momentanée : à l'ouest de la vallée de l'oued Arhbâl, la forêt reprend sa place sur le kouïb Oudjoût et descend même jusqu'au plateau littoral.

De l'oued Sidi-Ghilès à l'oued Arhbâl.

À l'ouest de l'oued Sidi-Ghilès, ma prospection a été moins poussée qu'au sud de Sidi-Ghilès, de sorte que, si je crois pouvoir affirmer qu'il n'existait pas d'établissement

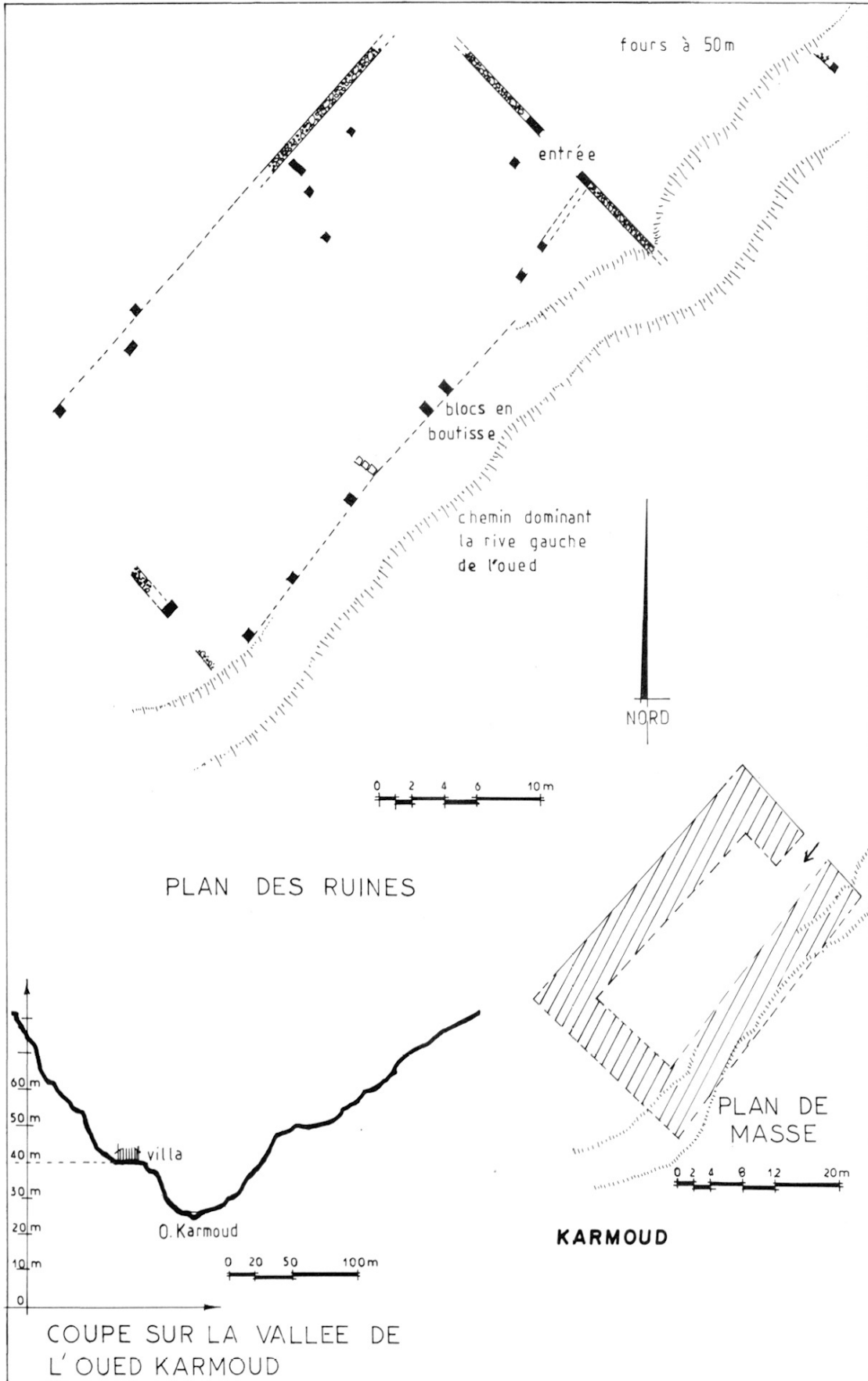


Fig. 119 - La villa de Karmoud (n° 139).

agricole important entre ceux du plateau littoral et ceux des vallons en berceau du sommet de l'Atlas, il ne m'est pas possible d'être aussi affirmatif pour le petit habitat. Plusieurs faits font croire à son existence, probablement sous les maisons actuelles. Le premier est la présence même de cet habitat moderne dans un secteur largement cultivé grâce au développement de nombreux vallons en berceau dans ces terrains argilo-marneux. Le second est le tracé de deux chemins anciens qui devaient desservir cet habitat. L'un conduit à Sidi-Ali-Besnès, au pied de Ahsâm ; l'autre monte vers Sidi-Mohand-Aklouch en suivant la ligne d'interfluve. La succession de sections rectilignes et de recouvrements de virages, en particulier sur le chemin de Sidi-Mohand-Aklouch vers Sidi-Louïmi, près du point coté 259 m, prouve l'ancienneté de ces chemins (cf. *infra*, fig. 240, p. 445).

N° 141 La seule ruine que j'ai pu identifier se trouve dans la vallée même de l'oued Arhbâl, au-dessus de la rive gauche vers la cote 200 m (coord. Lambert : x : 445,30 et y : 362,20). Elle est de petite dimension : une vingtaine de mètres de long sur une dizaine de large, aucun mur à mortier de chaux, quelques harpes en place et quelques pierres taillées. Pourtant la légende tenace d'un trésor caché lui est attachée.

Par ailleurs, il m'a été signalé plus à l'est vers la cote des 90 m (coord. Lambert : x : 446,40 et y : 363,60), une petite nécropole détruite par des travaux agricoles. Aucun matériel en surface ne permet de la dater, mais les ouvriers agricoles considéraient qu'il ne pouvait s'agir d'une nécropole musulmane, entendons par là qu'ils n'y voyaient rien de familier. C'est la preuve de l'ancienneté de l'habitat sur ce versant.

À l'ouest de l'oued Arhbâl.

À l'ouest de l'oued Arhbâl, les problèmes de prospection sont identiques à ceux rencontrés dans la forêt Affaine et des Beni-Habiba. Je ne connais pas de ruines dans ce secteur

où, malgré la forêt, les terres, bien qu'en forte pente, avaient pu être, au début du siècle, considérées par endroit comme assez riches pour justifier leur défrichement. Le projet fut abandonné, mais il attire l'attention sur les capacités agricoles de cette zone.

La seule trace d'habitat ancien que j'y ai notée, se trouve à la limite des territoires de Sidi-Ghilès et de Hadjret-En-Noûss. Près du point coté 147 m, juste à l'orée de la forêt (coord. Lambert : x : 444,80 et y : 363,20), on voit les restes de murs à mortier de terre ou d'argile parmi lesquels j'ai recueilli quelques débris de *tegulae*. N° 142

CONCLUSION

Malgré les incertitudes laissées par la prospection de la zone forestière, il apparaît que l'économie de *villa* n'occupe qu'une place réduite : elle se limite à la zone de contact avec le plateau littoral et à la proximité de Caesarea (*villae* de Hadroug et de l'oued el Kantara) et à quelques points localisés dans les vallées jouant un rôle important pour les communications régionales (vallée de l'oued Aizer en particulier) ; encore ces *villae* sont-elles de dimension réduite. Quelques ramassages de tessons en surface indiquent que, comme sur la côte, leur activité a commencé au premier siècle après J.-C. Étant donné le petit nombre de tessons recueillis, il est difficile d'utiliser l'absence de sigillée claire D comme un indice probant¹⁵. Pourtant, comme la même rareté est caractéristique de beaucoup de sites de l'intérieur où les récoltes ont été plus abondantes, on peut émettre l'hypothèse d'un déclin de l'activité des *villae* au début du IV^e siècle sur une partie de ces versants.

Par contre la faible densité de l'occupation actuelle dans toute la zone forestière et sur ses marges a permis de mettre en évidence l'existence de nombreuses petites exploitations paysannes. Dans ces constructions dont les murs étaient bâtis en pierres non équarries, liées au mortier de terre ou d'argile, les pierres taillées sont rares et leur utilisation

¹⁵ La découverte d'une inscription du IV^e siècle sur un site du versant dominant Sidi-Ghilès doit inciter à une certaine circonspection devant l'absence de céramique

tardive. Mais l'origine de cette plaque est incertaine (cf. p. 316, n. 14).

est limitée à quelques éléments essentiels de la construction (seuils...) ou à des activités productrices (*pedicinus*, contrepoids de pressoir). Quelques-uns de ces sites ont été identifiés au prix de beaucoup de peine dans la zone forestière. Ils prouvent que le développement de la forêt est récent et permettent d'induire de manière à mon sens acceptable, que l'image du peuplement antique de ces versants donnée par la prospection systématique de la zone dominant Sidi-Ghilès, peut être étendue à la plus grande partie du massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba : ce peuplement consistait pour l'essentiel en petits paysans dont les maisons étaient installées sur les replats des lignes d'interfluves et qui tiraient leur subsistance de jardins irrigués cultivés dans des fonds de vallons, de cultures arbustives, parmi lesquelles l'olivier devait occuper une place de choix, et, probablement, d'un élevage dont les traces d'enclos de koudiet Garami et de l'oued el Hammam peuvent nous donner la preuve. Sans doute ces paysans trouvaient-ils une ressource complémentaire dans un travail salarié sur les grands domaines de la plaine.

Une telle situation, fondamentalement différente de celle de l'époque coloniale est riche d'enseignement historique. C'est l'appropriation des forêts par l'Etat colonial du fait de l'application du code forestier français qui a provoqué l'abandon de nombreuses clairières de culture dans la forêt Affaine et des Beni-Habiba. Ce fait qui apparaît avec évidence à la lecture des procès-verbaux d'application du Sénatus-Consulte de 1863, est encore parfaitement connu des paysans. Certes une zone forestière a dû toujours exister sur ces formations flysch; mais elle n'est devenue qu'à l'époque contemporaine un no-man's-land entre deux mondes : la ville (européenne) et la tribu (algérienne). Très différent était son rôle à l'époque antique.

LA PARTIE CENTRALE DE L'ATLAS DE CHERCHEL

La partie centrale de l'Atlas de Cherchel est constituée par des calcaires massifs d'âge

éocène dont la ligne de crête se maintient constamment au-dessus de 500 m. Elle dessine une courbe dont la concavité est occupée par le massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba et dont la convexité domine au sud le bassin des Touarès. Deux massifs secondaires en marquent les extrémités : à l'est, le djebel Tabarâned qui appartient au même ensemble géologique, mais qu'isole la vallée de l'oued Aizer; à l'ouest, au-delà du col de Bouchkada, le Koum Oudjoût, d'origine partiellement volcanique. Ce massif n'est pas continu : entre le djebel Tabarâned et le djebel Madine s'ouvre le bassin de l'oued Aizer que limite au sud la barre volcanique de la «Dent» de Menacer. La vie agricole s'est concentrée au pied de la ligne de hauteur, dans des vallons en berceau largement ouverts qui en font la zone agricole la plus riche du massif. Le développement de ces vallons a déterminé la naissance d'une véritable dépression séparant cette zone centrale du massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba. Trois séries de vallons composent cette dépression : à l'est de Tizi Mbouya, les têtes de l'oued Bou Slimane, affluent de l'oued Bellah; au centre, celles de l'oued el Hammam; à l'ouest de la crête de Sidi-Aïssa, les têtes de l'oued Sidi-Ghilès.

LE DJEBEL TABARÂNED OU BOUHAI (DOUAR TIDAF)

C'est un massif calcaire de 6 km de diamètre dû à un bombement de l'allochtone. Il est nettement individualisé à l'est et au nord-est par la vallée de l'oued El Hachem et par la vallée de l'oued Aizer à l'ouest. Au sud, une zone de collines marneuses dont l'altitude s'abaisse à 300 m à Tizi-ou-Zouiar, assure la jonction avec la zone volcanique du sud (Dent de Menacer). La partie supérieure qui atteint 540 m forme un dôme où affluent les bancs de calcaire et d'où divergent des vallées dont les têtes se développent en larges vallons entre les cotes 250 m et 300 m. Une zone de gorges sépare ces vallons des plaines alluviales des oueds Aizer-Bellah et el Hachem (fig. 120).

Ce massif est dissymétrique : plus abrupt et forestier à l'ouest, plus long et plus sec au nord où la présence du flysch explique l'exis-

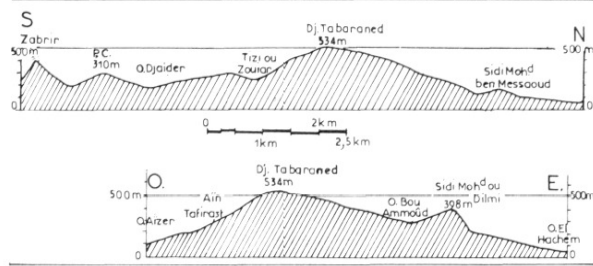


Fig. 120 – Le djebel Tabarâned: coupes sud-nord et ouest-est.

tence d'une bande forestière le séparant de la vallée de l'oued el Hachem; à l'est, les vallées des oueds Bou-Ammoûd et Bou-Sessouna ont creusé dans les marnes une sorte de sillon qui isole à l'est le kef Sidi-Amar. Au sud, enfin, les pentes supérieures dominent directement la zone de collines marneuses de Tizi-ou-Zouiar et de Sidi-Yaya qui se rattache par le sud à la zone volcanique (fig. 121).

La vie se concentre dans les têtes de vallons qui se développent vers les cotes 250 m - 300 m dans les marnes, au pied de la calotte calcaire sommitale à la faveur de lignes de sources sortant au contact des marnes et des calcaires. Au-dessus, le djebel est totalement dénudé et le rocher affleure partout.

La ruine la plus importante du massif est celle de Hattaba (*Atlas arch...*, f. 5, 24; autour des coordonnées Lambert, x : 462,60 et y : 361,30). Elle se trouve sur le versant oriental dans une sorte de dépression nord/sud, ouverte par les oueds Bou-Ammoûd et Bou-Achechou entre la calotte sommitale et le kef Sidi-Amar (fig. 122). Elle couvre cinq à six hectares sur le versant occidental de ce sommet secondaire. Aucun grand édifice n'apparaît. Mais, surtout entre les cotes 340 m et

N° 143



Fig. 121 – Le versant sud du djebel Tabarâned. Au fond, à droite, le Chénoua.

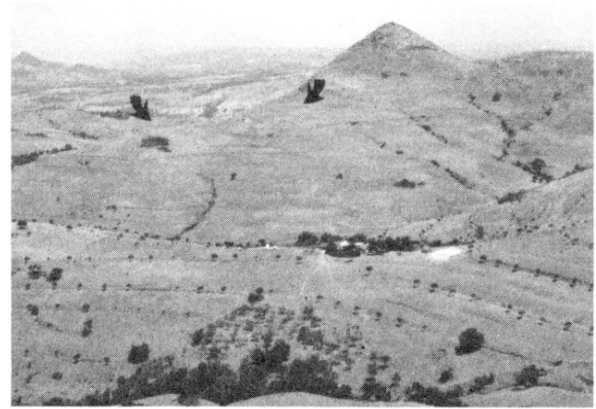


Fig. 122 – Le site d'El Hattaba (n° 143). Au premier plan, les vallons de tête des oueds Bou-Ammoûd et Achechou. Au-dessus, le kef de Sidi Mhammed-ou-Dilmi et, de profil, entre les deux flèches, l'emplacement des ruines.

240 m, s'étagent des harpes. Leurs espaces sont inégaux : elles sont parfois isolées, parfois regroupées; mais les paysans ont rassemblé les pierres en de gros tas qui paraissent correspondre à des groupements plus denses de harpes encore en place. Des éléments de pressoirs, une surface de pressage,

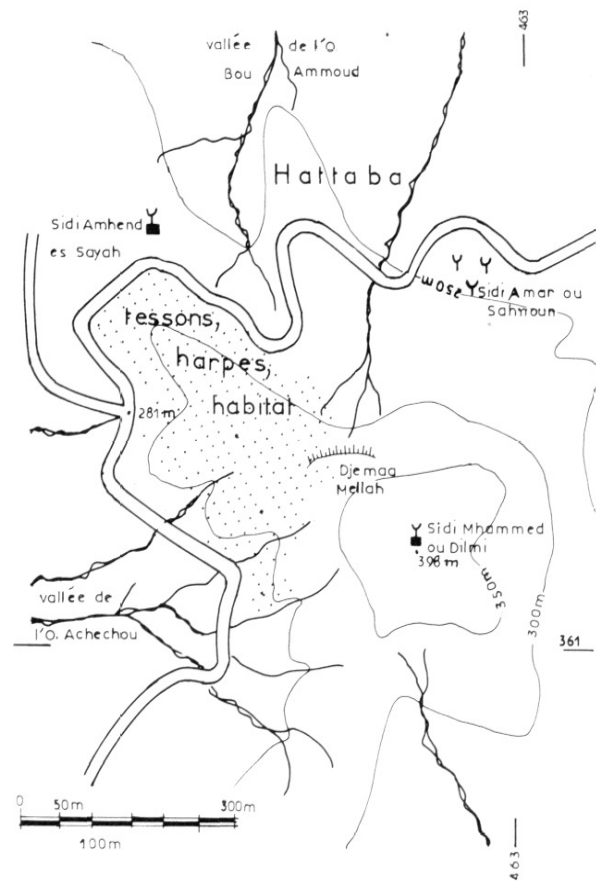


Fig. 123 – Id.; plan du site.

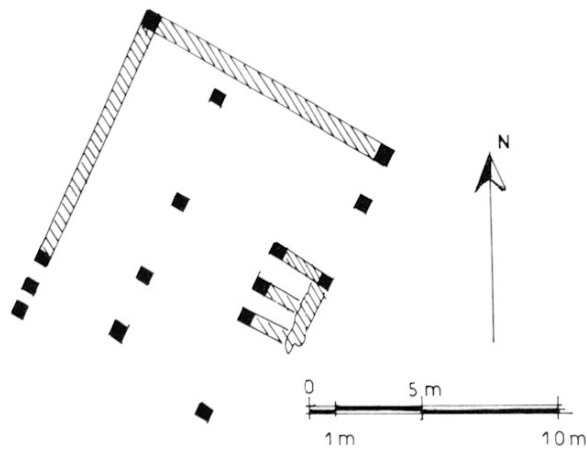


Fig. 124 – Djemaa Mellah : croquis des ruines (en hachures, murs de blocage à mortier de chaux).

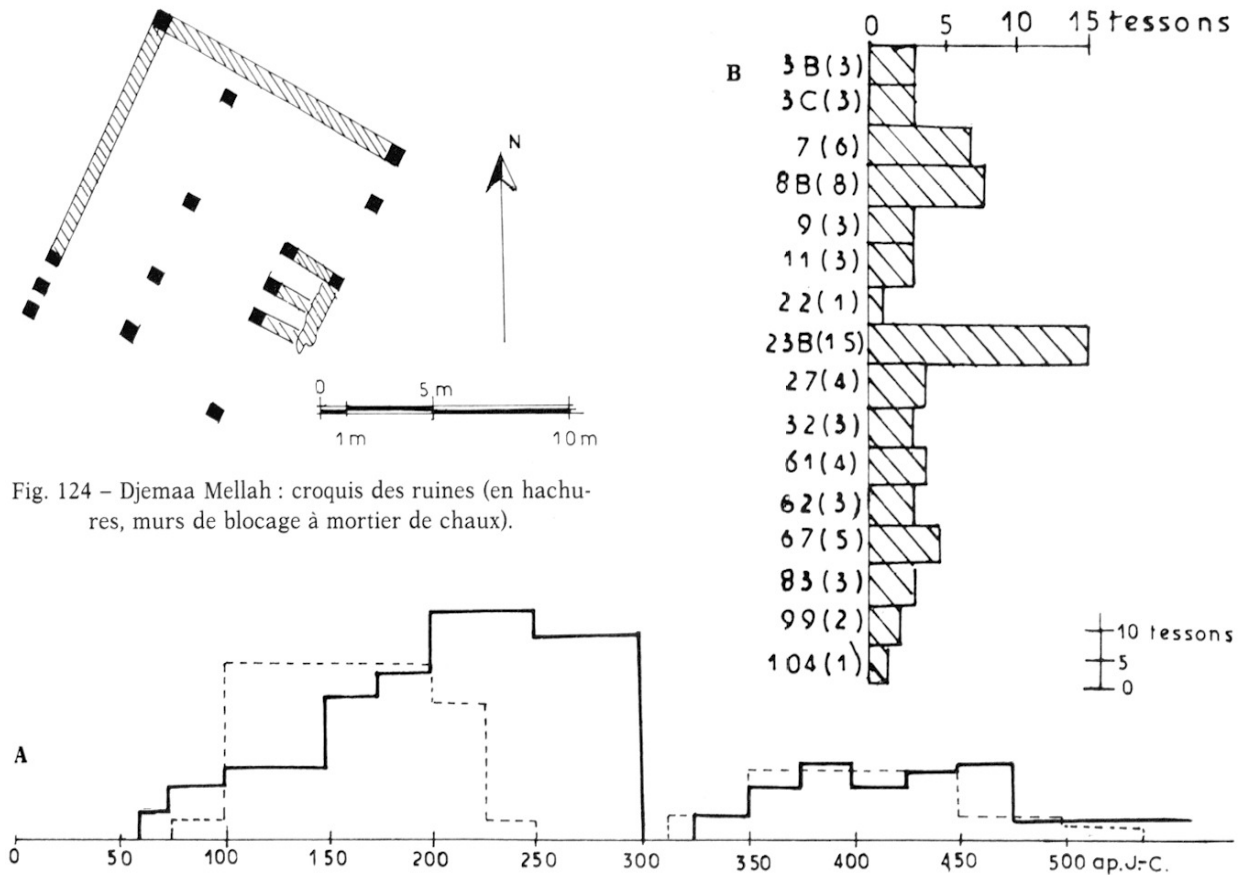


Fig. 125 – Ramassages de tessons sur le site de Sidi-Amar à El Hattaba (n° 143). **A** : histogramme des rebords de sigillées. **B** : diagramme chronologique; la datation d'après la chronologie de l'Atlante (en trait plein) fait disparaître la lacune qui existait entre une apogée de l'occupation du site au II^e siècle et une occupation persistante aux IV^e et V^e siècles d'après la chronologie de Hayes (1972). D'une manière générale, ce site a livré un bon échantillonnage des formes de sigillée claire A que l'on rencontre dans l'arrière-pays de Cherchel. La récolte a été particulièrement abondante, ce qui rend significative l'absence de céramique italique et sud-gauloise. La sigillée claire D ne représente que 24% de l'ensemble des rebords de sigillée claire ramassés sur ce site; elle indique pourtant une persistance de l'occupation du site jusqu'à la fin du V^e siècle au moins. La céramique de cuisine était très abondante : 44 rebords se décomposant en 12 rebords de casseroles (8 présentent des profils à lèvres bien décollées, qui semblent plus caractéristiques du I^{er} siècle; 4 de la forme *Ostia III* fig. 268 qui serait du III^e et du IV^e siècle) et 32 rebords de plats (23 de la forme *Ostia III* fig. 333-334 datable du second siècle; 6 de la forme *Ostia III* fig. 108a d'époque sévérienne; 3 de la forme *Ostia III* fig. 262 allant de l'époque antonine jusqu'au IV^e siècle).

cinq contrepoids et un *pedicinus* sont dispersés sur le site (fig. 123)¹⁶.

Le seul édifice dont le plan soit lisible, est situé sur le replat supérieur, à Sidi-Djemaa-Melah; il mesure 11,12 m de long. Une ligne de harpes paraît le séparer en deux compartiments inégaux. Trois harpes prolongées par des murets forment une sorte d'estrade contre le mur est. Il ne serait pas invraisemblable, étant donné la situation dominante de l'édifice et le plan du côté est, qu'il s'agisse d'un édifice cultuel (fig. 124).

En l'absence de fouilles, il est bien difficile de proposer une identification de ce site. Sommes-nous en présence d'un grand centre domanial, peut-être organisé autour d'une huilerie, ou d'une simple agglomération de paysans? La dispersion des contrepoids de pressoir sur l'ensemble du site fait pencher en faveur de cette dernière hypothèse, bien que l'on ne puisse exclure qu'ils proviennent tous de la destruction d'un même édifice. Cette agglomération pourrait alors être comparée à celle d'Icherène. Le ramassage des tes-

¹⁶ Toutes les dimensions des contrepoids et *pedicini*

ont été regroupées en tableaux p. 336-339.

sons sur ce site où les récoltes ont été relativement abondantes met en valeur l'importance relative de la sigillée claire A : 53 tessons en face de 17 tessons de sigillée claire D, soit 75% du total. Les II^e et III^e siècles paraissent donc avoir été les grands moments d'occupation du site. Mais celle-ci a pu se poursuivre jusqu'à la fin du V^e siècle. L'examen de la céramique dite de cuisine confirme cette impression (fig. 125).

N° 144 Au second site, beaucoup moins important, existe 2,5 km à l'ouest à vol d'oiseau, dans le vallon de tête de l'oued Tibhairine à la cote 337 m (coord. Lambert : x : 460,34 et y : 361,66). Près de la source ont été déposées quelques pierres taillées à bossage et une base de colonne. Le site principal se trouve au-dessus, sur un replat, en contrebas de Sidi-Ali-ou-Rahmoun, sur la rive gauche du vallon. Il ne semble pas mesurer plus d'une quinzaine de mètres de large sur une vingtaine de mètres de long. Sa partie centrale est occupée par un contrepoids de pressoir à une dizaine de mètres duquel se trouve une surface de pressage. Un peu plus loin, dans le champ gisent deux fragments de fût de colonne. Ce genre de ruine rappelle celle d'El-Kef (n° 168) et d'Achir (n° 204) où aucune trace de mur de blocage n'apparaît non plus.

Le versant occidental du djebel qui se développe en contrebas de ce site, au-dessus de l'oued Aizer dans le douar Tidaf, est plus abrupt. De ce fait, il est défavorable à la vie agricole; car s'il y existe les mêmes lignes de sources que sur les autres versants, les vallons n'ont pu s'y développer. Ces facteurs physiques et la défiance de la population font que je n'y connais aucun site. Si l'existence de centres domaniaux importants me paraît peu vraisemblable, il est par contre certain qu'y existent au moins quelques ruines de maisons construites à blocage de mortier de terre ou d'argile.

N° 145 Le versant nord du djebel Tabarâned est plus vaste; les interfluves y sont plus développés; mais l'eau est aussi plus rare. Je n'y connais que trois sites antiques. Le premier, sur un vaste replat, près du point coté 262 m (coord. Lambert : x : 461,30 et y : 363,20) ne devait pas être bien important puisque l'on ne voit qu'une pierre de taille. Par contre, un

petit bassin mesurant 500 m d'est en ouest sur 200 m du nord au sud et situé dans la dernière partie du versant vers la cote 60 m, était occupé par un petit hameau (coord. Lambert : x : 462 et y : 363,70). Vers le nord, du côté de la vallée de l'oued el Hachem, ce petit bassin est fermé par une gorge; au sud, l'oued Bou-Ammoûd est interrompu par une ligne de cascades. Des pentes broussailleuses l'entourent. Implanté sur un petit éperon au pied duquel passait l'aqueduc amenant l'eau à Caesarea, le petit hameau ne devait pas réunir beaucoup de maisons. Dans ce bassin, en amont du canal de l'aqueduc, on voit encore les restes d'une canalisation antique qui captait l'eau de l'oued au niveau de la cascade. Le canal d'amenée dont des tronçons subsistent dans la partie inférieure de la gorge mesurait 20 cm de section. Au début du siècle il a été doublé par un canal moderne, cimenté, qui

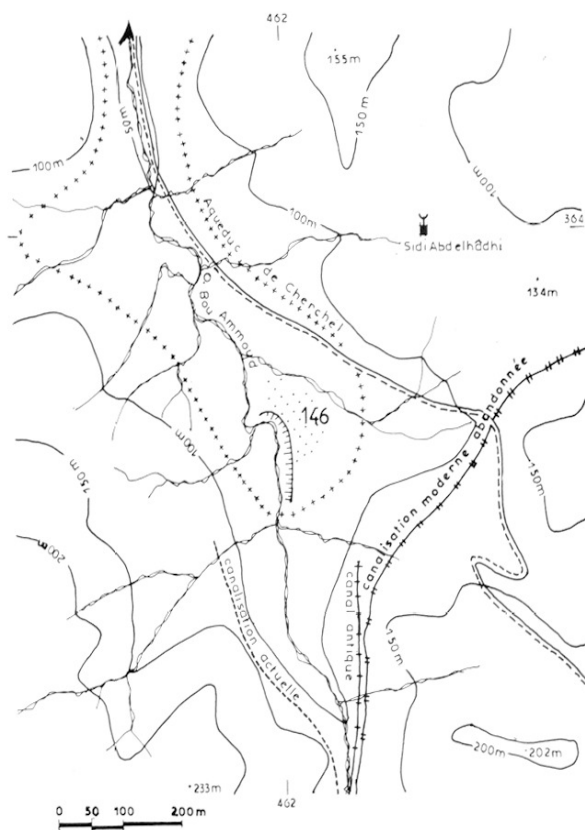


Fig. 126 - Le site n° 146 dans la vallée de l'oued Bou-Ammoûd dont trois canalisations successives ont utilisé les eaux : la canalisation antique, une seguia irriguant actuellement des jardins et une canalisation moderne maintenant abandonnée qui alimentait en eau la ferme Mauguin dans la vallée de l'oued el Hachem. Dans la partie aval de la vallée, passait l'aqueduc oriental de Caesarea qui décrivait une boucle autour du site antique.

devait conduire l'eau à la grosse ferme de colonisation située juste à l'est dans la vallée voisine. Ce canal est abandonné. Mais l'oued est toujours capté au même endroit par une *seguia* alimentant des jardins en rive gauche de l'oued. Sur cette même rive, existait probablement un édifice antique, car, entre les jardins et la *seguia*, on voit une pierre antique taillée dont je ne m'explique pas l'utilisation (fig. 126).

Le chemin qui monte du chabet Ielouïne vers l'agglomération antique de Hattaba passe à côté d'un troisième petit site antique situé aux environs de la cote 135 m (coord. Lambert : x : 463,03 et y : 362,25) : quelques harpes dessinent un petit édifice de 6 m sur 4 m. Les quelques tessons visibles en surface étaient de poterie commune. Sans doute s'agit-il d'une petite ferme.

Des sites analogues doivent exister dans ce massif. Les paysans disent connaître en plusieurs endroits des traces de constructions romaines. De fait en parcourant les pistes, j'ai remarqué un peu partout de la poterie commune antique.

LE BASSIN SUPÉRIEUR DE L'OUED AÏZER

Entre les bombements du djebel Tabarâned et du djebel Madine, l'érosion a évidé une vaste dépression dans les marnes du crétacé supérieur (Sénonien). Ce bassin est limité au sud par la zone volcanique qui borde les bassins néogènes de l'intérieur. Cette zone volcanique correspond à une crête forestière allongée entre l'oued Boukadir et l'oued Messelmoun dont l'élément le plus caractéristique est la barre rhyolitique qui domine Menacer. Son profil aigu en forme de dent et son altitude élevée qui en fait le point culminant du massif (736 m) la rendent visible depuis la Mitidja¹⁷.

Comme dans tout l'Atlas de Cherchel, l'habitat est établi tantôt dans les têtes de vallons correspondant aux lignes de sources qui sor-

tent au pied du djebel Tabarâned et à la base de la barre rhyolitique de Menacer, aux alentours de la cote 300 m, tantôt dans le fond du bassin. Sur les parties intermédiaires et abruptes des versants, l'eau est rare et la roche affleure.

Le versant méridional du djebel Tabarâned (fig. 127 et supra, 119).

J'ai identifié trois groupes de ruines à la base du versant méridional du djebel Tabarâned, au contact des marnes du bassin de l'oued Aizer. Un seul a pu être étudié avec précision.

Le premier site se trouve sur le bord est de l'ensellement, près d'Aïn-Madjoudj, au lieu-dit Tichiria (coord. Lambert : x : 460,80 et y :

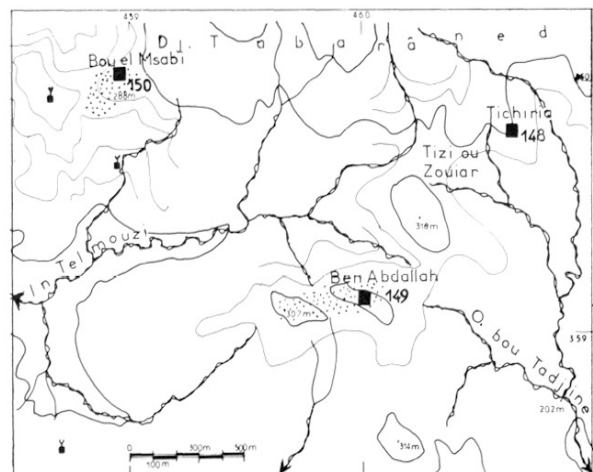


Fig. 127 – Les sites du versant sud du djebel Tabarâned.

359,50). Il était recouvert par une mechta que la guerre a détruite. À l'intérieur, dans les fondations, apparaissent des pierres taillées à bossage.

À 500 m de là, au sud-ouest, sur la crête, au douar Ben-Abdallah, les cartes signalent deux ruines romaines côte à côte, sur deux éminences de la ligne de crête.

Ces ruines ont pratiquement disparu, les pierres de taille ayant été brisées et récupérées pour la

¹⁷ Dans les années 1870, cette forêt de chênes lièges, dénommée forêt de Sidi-Mohamed-ou-Ali, était évaluée à 326 ha dans l'état du territoire de la tribu des Beni-Menacer

cer établi pour l'application du Senatus-Consulte de 1863 (Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, Senatus-Consulte, Dépôt d'Aix-en-Provence).

construction de maisons. Sur le mamelon le plus méridional subsistent les restes de murs et des harpes correspondant à un édifice de plan régulier qui pouvait mesurer une trentaine de mètres de côté, tandis que sur le mamelon occidental, séparé du précédent par un léger ensellement et sur lequel se sont installées les maisons actuelles, on ne voit que quelques pierres taillées dont un contrepoids brisé. Selon toute vraisemblance s'élevaient à cet endroit un centre domanial et un village de paysans, en tous points analogues à ceux que nous étudierons plus loin. Un ramassage rapide ne m'a permis de recueillir pratiquement que de la sigillée claire A : formes 8 B (2 rebords), 23 A (1 rebord), 23 B (2 rebords), 27 (1 rebord). Un rebord paraît appartenir à la forme Lamboglia 35 de sigillée claire C plutôt qu'à la forme Hayes 6 de sigillée claire A. La céramique de cuisine n'est représentée que par deux plats de la forme *Ostia III*, fig. 333. Ce site aurait donc été occupé essentiellement au III^e siècle ap. J.-C.

C'est justement cette association du centre domanial et du village qui se rencontre, avec quelques nuances dans l'organisation d'ensemble, plus à l'ouest, vers Sidi-ou-el-Msabi, sur la crête, près de Sidi-Yaya (coord. Lambert : x : 459 et y : 359,80).

N° 150

Un relevé sommaire des pierres en place et des murs apparaissant montre une construction d'environ 700 m², de forme légèrement trapézoïdale (23 m pour le côté ouest, 25 m pour le côté est, 24 à 25 m de long). Le mur ouest, le mieux conservé, est en blocage renforcé irrégulièrement de harpes. Les murs nord et sud sont marqués par des lignes de harpes rapprochées. Par contre les limites de la construction sont moins nettes à l'est, bien qu'une pierre arrondie à une extrémité (crapaudine) marque probablement l'entrée de l'édifice. A l'intérieur de l'espace ainsi délimité, trois ou quatre murs est-ouest semblent encadrer autant de zones déprimées. Ce compartimentage longitudinal peut correspondre à des divisions de la ruine même. Mais il ne faut pas exclure qu'il puisse appartenir à un habitat postérieur. Sur les quatre contrepoids de pressoir relevés sur la ruine, un seul peut avoir été en place, perpendiculairement à l'axe du compartiment situé le plus au nord. Les trois autres étaient hors de l'édifice, en contrebas, dans la pente. Il est possible que la tête des pressoirs ait été à l'ouest et que des aires de pressage aient existé entre la ligne de contrepoids et le mur occidental. Les zones déprimées pourraient alors marquer l'emplacement de bassins de décantation (fig. 128 ci-contre).

D'autres bâtiments peuvent avoir existé sur la

crête à l'est. Mais l'abondance de la poterie entre ce bâtiment et la piste qui passe en contrebas, suppose qu'il y avait là une petite agglomération. Par ailleurs des constructions romaines ont probablement été recouvertes par le hameau actuel qui s'est développé juste à côté, le long de la piste. Les abondantes récoltes de rebords que j'ai pu y effectuer montrent que l'activité de la *villa* a débuté au I^{er} siècle et qu'elle a connu son apogée aux II^e et III^e siècles (fig. 129). La sigillée claire D n'est représentée que par 5 rebords en face de 70 de sigillée claire A (93,4% du total) et 7 d'italique et de sud-gauloise. Enfin j'ai ramassé un fragment inscrit de col de dolium (L : 21 cm ; d : 8 cm ; H.l. : 7 cm) : --]FRA[--- (= BAA, 7, n° 235).

Le versant nord de la «Dent» de Menacer (fig. 131 et 132, p. 330).

Au nord de la Dent de Menacer, le mode d'occupation antique du sol est analogue. En effet, les terrains boisés et volcaniques de la rhyolithe de Menacer retiennent suffisamment d'eau pour alimenter les nombreuses sources qui sortent aux alentours de la cote 400 m. Ces conditions hydrologiques et la richesse relative des terres contribuent à rendre compte de la présence de deux importants groupes de ruines antiques situées juste en dessous de la ligne de source vers les cotes 320 m (Boghni) et 370 m (Sidi-Salah).

Boghni, le plus oriental de ces deux sites, est implanté sur un éperon s'allongeant vers le nord au-dessus du bassin de l'oued Aizer (coord. Lambert : x : 458,70 et y : 357,40) (fig. 133). En 1971, une école rurale a été construite à proximité. N° 151

Le site est très étendu puisqu'entre la ruine d'un bassin qui se trouve sur le bord sud de la piste et l'extrémité nord de l'éperon, il y a près de 350 m. Du bassin, il ne reste que quelques fragments de murs permettant de l'identifier comme tel : le mur de façade avait 1,20 m d'épaisseur et les dimensions de l'ouvrage étaient 9,6 m sur 10,20 m. Ce bassin assurait la régulation de l'alimentation en eau de l'établissement principal. Mais, plus au sud, des tas de pierres, des *tegulae* et de la poterie commune attestent l'existence d'une agglomération en ordre lâche qui paraît en relation avec la ruine occupant l'extrémité de l'éperon.

Cette ruine, la mieux conservée, a, seule, fait l'objet d'un relevé. Mais des restes d'autres bâtiments existent entre cet édifice et le bassin. Cer-

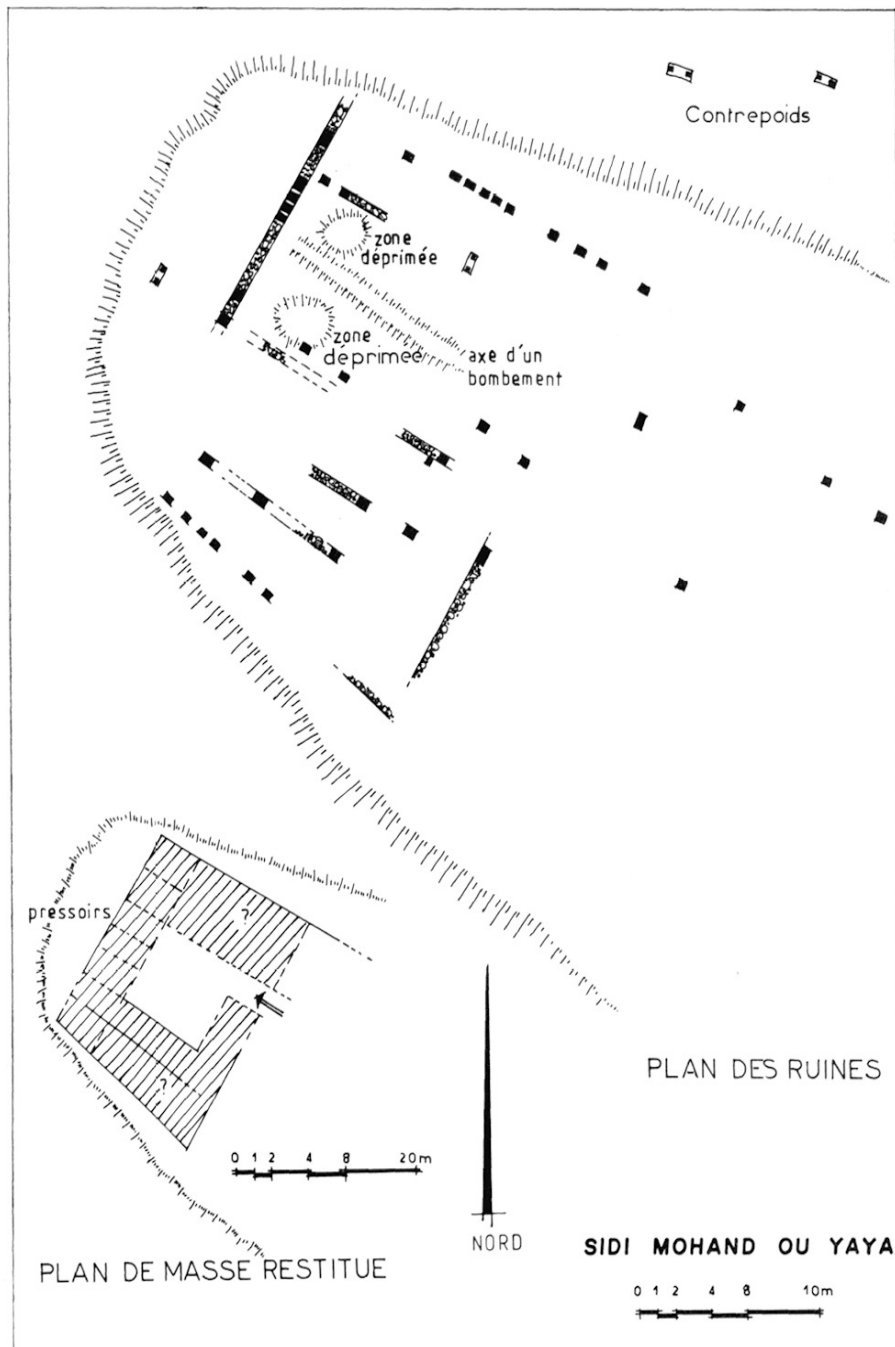


Fig. 128 – Sidi-Mohand-ou-Yaya (n° 150).

tains ne sont sans doute que des tas de pierres non taillées correspondant à des murs de pierres et d'argile. Mais, à mesure que l'on descend vers le nord, on voit apparaître des murs en blocage qu'il n'a pas été possible de placer sur le relevé (fig. 130).

Pratiquement carré (32,5 m sur 33 m), le bâtiment principal s'ouvre au sud par une porte dont l'emplacement est encore marqué par une crapaudine. Cette porte (L : 3 m) semble située en avant du mur sud-ouest qui ne commence que 3,8 m en

arrière. Comme la ruine avait été recouverte par des maisons détruites durant la Guerre de Libération, seule la partie occidentale présente un plan suffisamment complet. Sur le côté nord apparaissent trois surfaces de passage en mortier de tuileau, l'une encore encadrée du *pediculus* et du contrepoids de pressoir tandis que seul le contrepoids est toujours en place sur la seconde et que le troisième contrepoids visible de ce côté paraît avoir été déplacé. L'association *pediculus*-surface de passage en mortier de tuileau-contrepoids de

pressoir se retrouve le long des murs nord-est et sud-est de l'huilerie.

Sur la ruine, on ne voyait en 1970 que 4 contre-poids de pressoir et 3 *pedicinus*. Ces derniers appartenaient au type classique dans cette région, à encoche en forme de T, à l'exception de l'un d'entre eux qui avait été taillé dans un gros bloc parallélépipédique de 1,54 m de long sur 0,50 m et 0,61 m de section et présentait sur un long côté deux logements destinés à recevoir les pieds des montants (fig. 233)¹⁸. Mais l'huilerie dut comporter un nombre bien plus élevé de pressoirs. Ils semblent en effet disposés concentriquement sur les trois côtés d'un espace central surélevé de 18 m de côté qui correspondrait à la cour où se faisaient le dénoyautage des olives et leur distribution entre les pressoirs. Une répartition régulière permettrait même d'en installer une vingtaine. Il s'agit d'un plan que j'ai identifié sur deux autres sites (n° 174 et 197) même si le simple examen des relevés montre que sur chacun des aménagements particuliers contreviennent à une si parfaite régularité.

L'huilerie proprement dite est construite sur une terrasse nettement plus vaste que délimitent des murs dont l'orientation est sensiblement diffé-

rente. Cette différence pourrait s'expliquer par un édifice antérieur qui aurait été détruit. Mais l'explication de cette discordance me paraît devoir plutôt être recherchée dans une adaptation de la terrasse à la forme de l'éperon.

Ce site est l'un de ceux qui ont donné les plus abondantes récoltes de tessons. Il est d'autant plus

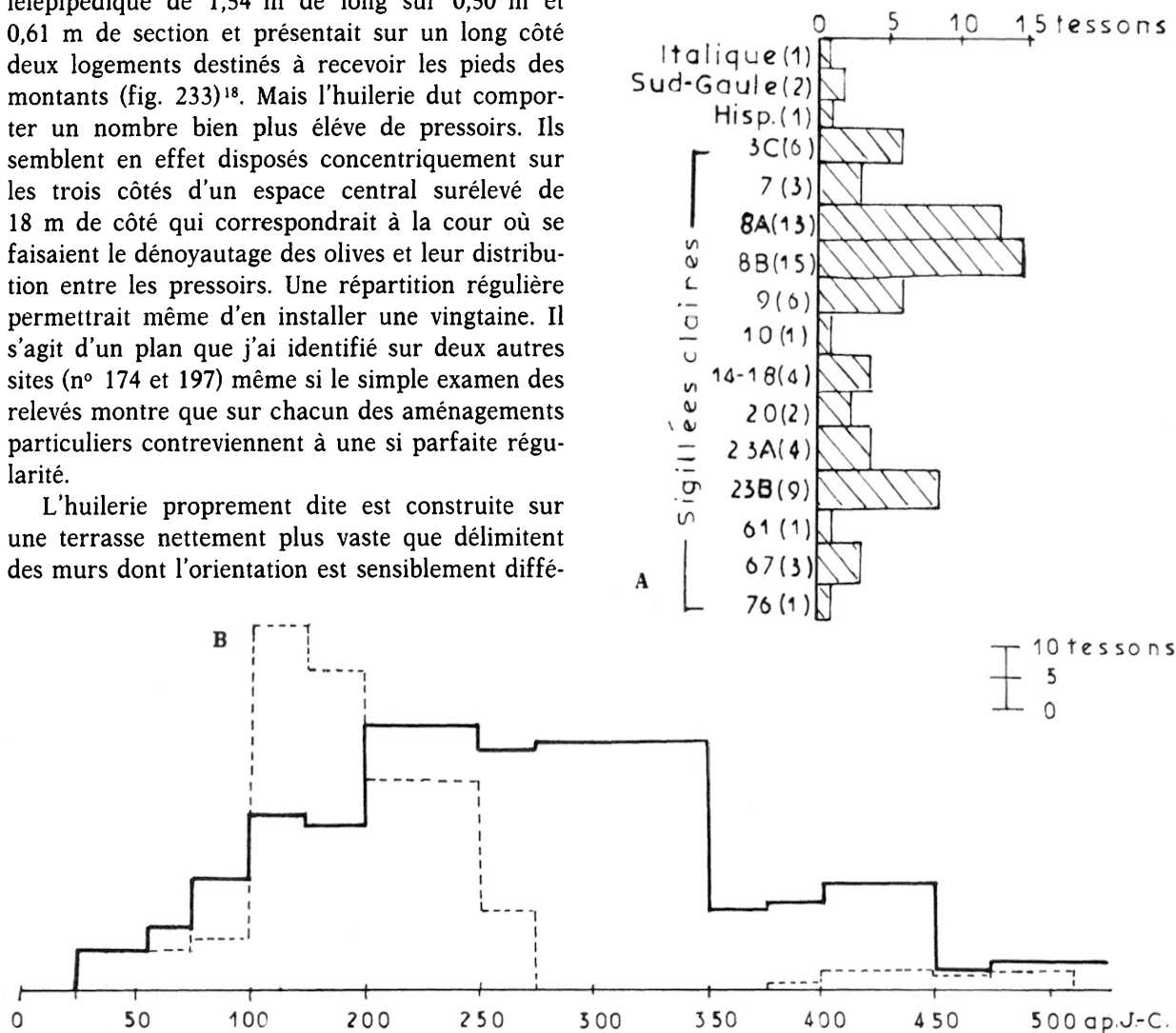


Fig. 129 - *Ibid.*; ramassages de tessons. **A**: histogramme des rebords de sigillées. **B**: diagramme chronologique. Encore une fois, l'adoption de la chronologie des céramiques dites africaines dans l'*Atlante* (1981) (trait plein) donne une image de l'occupation du site plus vraisemblable que celle de Hayes (1972) (trait discontinu). Ce site a livré un nombre important de tessons de sigillées italique (14 tessons dont 1 rebord de la forme Goud. 22) et sud-gauloise (18 tessons dont 5 rebords des formes Drag. 24-25, 27, 37 et Ritt. 8) et deux fragments de céramique à paroi fine. La sigillée claire est représentée par 71 rebords sur un total de 79 pour l'ensemble des sigillées claires (deux rebords de sigillée claire n'ont pas été identifiés). Il ressort de cela que le site a connu son apogée entre les années 100 et 350 ap. J. -C. La répartition des rebords de céramique de cuisine confirme cette impression. Les rebords de casseroles sont au nombre de 33: 1 de la forme *Ostia II* fig. 310-313, (de l'époque flavienne au milieu du second siècle), 25 présentant des lèvres extérieures nettement décollées que l'on peut attribuer à une période allant de la fin du I^{er} siècle au début du III^e siècle, 6 rattachables à la forme *Ostia I* fig. 265-266. Les rebords de plats sont au nombre de 38; parmi eux, 4 seulement se rattachent aux formes les plus tardives (*Ostia I*, fig. 260-261); les 32 autres appartiennent aux variantes datables du I^{er} au III^e siècle. L'occupation du site à la fin de l'Antiquité paraît donc beaucoup moins importante.

¹⁸ Cf. *infra*, p. 432.

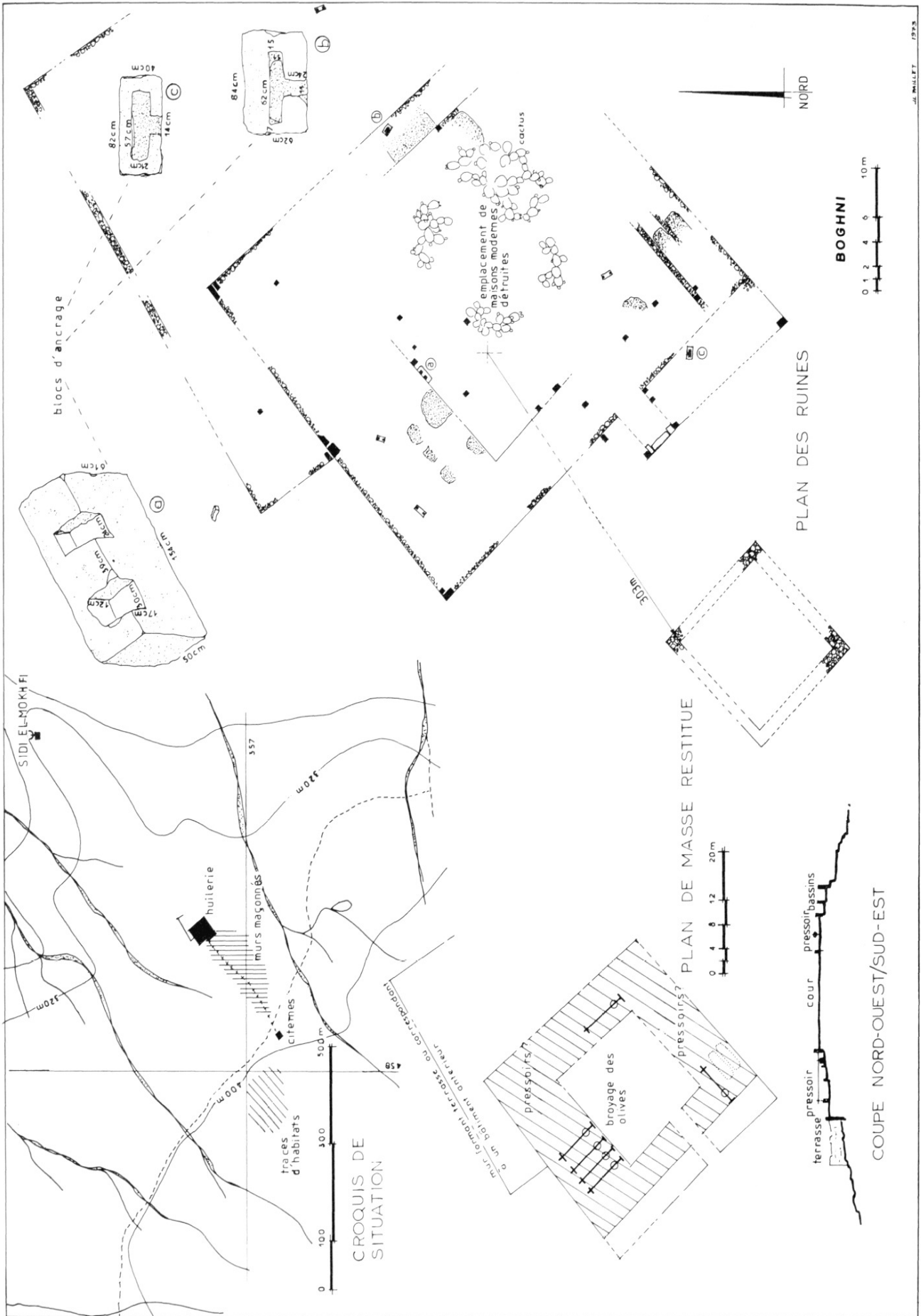


Fig. 130 - L'huilerie de Boghni.



Fig. 131 – Le haut bassin de l'oued Aizer et le versant septentrional de la Dent de Menacer (vue prise d'El Besch).

remarquable que j'y ai ramassé 3 tessons d'italique, 1 tesson de sud-gauloise, 7 d'hispanique et 92 de sigillée claire A et pas un seul de sigillée claire D. L'absence de cette céramique, assez abondante et même parfois prédominante sur d'autres sites, me paraît la preuve d'un abandon dans le courant du IV^e siècle après J.-C.

Le site de Sidi-Salah se trouve à près de 2 km à l'ouest (coord. Lambert : x : 456,50 et y : 357,50) (fig. 135 et 136, p. 332).

N° 152 Il comporte deux parties : au sud, un ensemble de 200 m de diamètre caractérisé par de gros tas d'épierrement où j'ai remarqué la présence de tessons de poterie commune, de fragments de mortier de tuileau et deux meules à grain en lave. Des maisons de paysans durent exister dans ce secteur. La

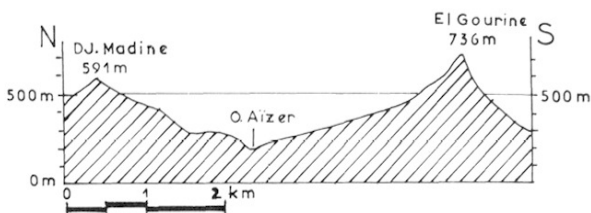


Fig. 132 – Coupe topographique de la Dent de Menacer (El Gourine) au Dj. Madine.

ruine principale se trouve au nord-est. Elle couvre un espace de 45 m sur 42 m. La qualité de la taille des pierres (pierres à bossages : fig. 137) et la densité des harpes y sont remarquables; le mur nord paraît avoir été en grand appareil. Malheureuse-

ment le plan de l'édifice est relativement peu lisible dans le détail. La partie sud-est devait être occupée par des installations de pressage des olives identifiables grâce à deux contrepoids et à un *pedicinus* (cf. fig. 232).

Une entrée monumentale se trouvait probablement au nord-est. Les bâtiments paraissent s'être organisés autour d'une cour centrale correspondant à l'espace où n'émerge aucune harpe; elle pouvait mesurer une quinzaine de mètres de côté. Par ailleurs la déclivité du terrain a dû être utilisée et la façade nord comportait probablement un rez-de-chaussée surélevé.

Les restes caractéristiques de deux grands bassins dont le plus bas garde encore ses contreforts, sont visibles sur la rive droite de la ravine qui longe la ruine principale (fig. 138). Cette identification se fonde sur la présence d'un sol de mortier

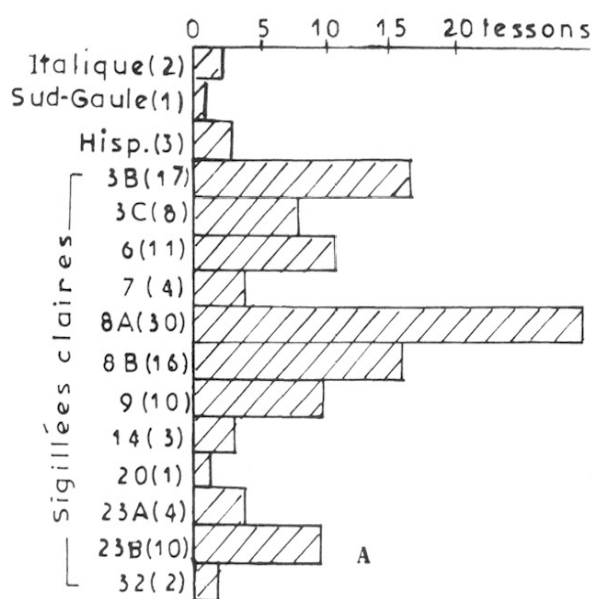


Fig. 133 – Le site de Boghni (n° 151). A : emplacement du bassin-réservoir ; B : emplacement de l'huilerie. Au fond, le djebel Tabarâned.

de tuileau et d'un revêtement du même mortier hydraulique dans ce qui a été identifié comme le bassin supérieur. Il pourrait évidemment s'agir d'une construction en terrasse. Mais, étant donnée la présence de bassins d'irrigation à proximité de plusieurs grandes fermes, cette hypothèse paraît la plus vraisemblable¹⁹. Un peu au-dessus de ces «bassins», des traces de coins sur un gros bloc de pierre montre que les rochers avoisinants ont été débités pour la construction de cette *villa*.

La ruine de Sidi-Salah est donc très différente de celle de Boghni. Cette dernière semble avoir comporté essentiellement une grande huilerie alors que la première avait des fonctions agricoles

¹⁹ C'est le cas, par exemple, des fermes de la vallée de l'oued el Hachem (sites n° 31, 35 et 46).



plus diversifiées parmi lesquelles nous reconnaissons le pressage des olives et probablement les cultures irriguées. Enfin la ruine de Sidi-Salah occupe une place particulière parmi toutes les *villae* de l'arrière-pays de Cherchel par la régularité des alignements de harpes qui subsistent et la qualité de la pierre. Les ramassages de tessons indiquent que l'occupation de ce site est contemporaine de celui de Boghni. Mais j'y ai ramassé quelques tessons de sigillée claire D qui montrent qu'une faible activité s'y est maintenue jusqu'à la fin de l'Antiquité (fig. 139).

La partie inférieure du bassin de l'oued Aïzer et la région des Ouled-Abdi.

À l'amont du point coté 87 m, la vallée de l'oued Aïzer s'élargit en un large bassin. Ce

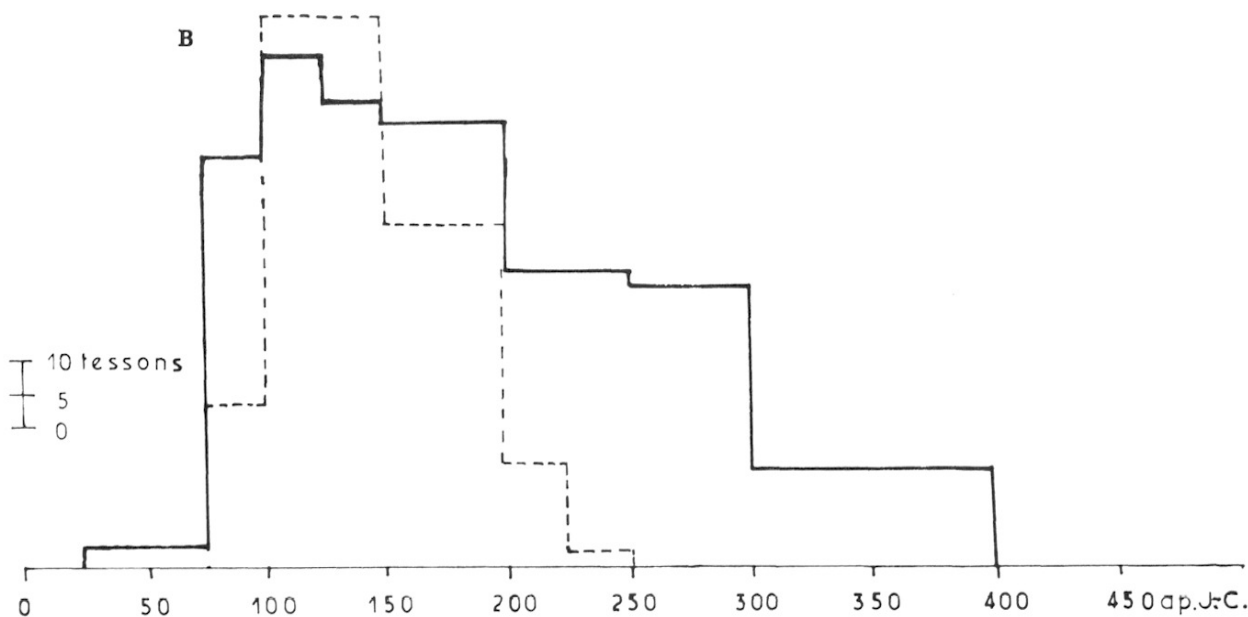


Fig. 134 - *Ibid.*; ramassages de tessons. A: histogramme des sigillées B: diagramme chronologique (en trait plein, d'après la chronologie de l'*Atlante* qui montre une occupation maximale au II^e siècle, comme la chronologie de Hayes 1972, mais, à la différence de celle-ci, indique un maintien de l'activité jusqu'à la fin du IV^e siècle). Les ramassages de tessons ont permis de recueillir une quantité relativement importante de sigillées non africaines : 1 rebord de pré-italique 6 fragments d'italique dont 2 rebords des formes *Goud.* 39 et 27; un fragment de céramique à paroi fine; 23 fragments de sigillée sud-gauloise dont un seul fragment de rebord de la forme *Drag.* 29 et un fragment de marque (h.l.: 2,5 mm; l: 10 mm : MVS[---]). Il y avait également 7 fragments d'hispanique dont 5 de la forme *Drag.* 37 datables du début du II^e siècle. Il est remarquable de constater qu'aucun rebord de sigillée claire D n'a été recueilli sur ce site qui, par ailleurs, a livré le nombre considérable de 104 rebords de sigillée claire A. Ce sont toutes les formes que l'on rencontre habituellement sur ces sites, y compris un fragment de la variante non vernis (forme Hayes 194) de la forme 20. La plupart des rebords de casseroles de céramique de cuisine se rattachent aux formes anciennes à lèvre extérieure décollée : sur 27 rebords 6 seulement peuvent être rattachés aux formes plus tardives à rebord moins décollé. Mêmes remarques pour les plats à rebord noirci : 2 seulement appartiennent à la forme la plus tardive (*Ostia I*, fig. 262); les 54 autres appartiennent à des variantes datables de la fin du premier siècle, du II^e ou du III^e siècle.



Fig. 135 – Le site de Sidi-Salah. Au fond, Koudiet Affaïne.



Fig. 137 – Angle nord-est de la villa.

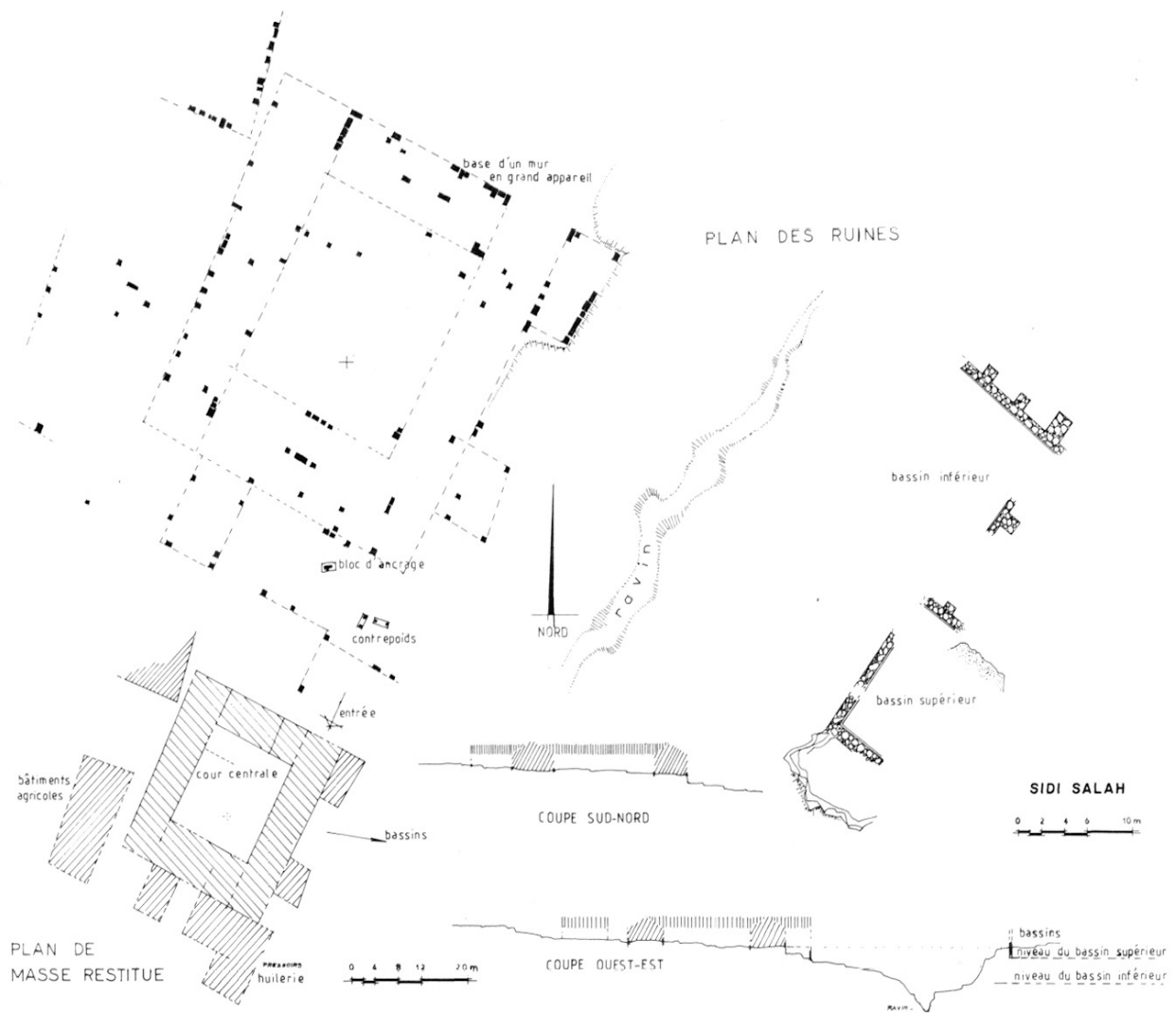


Fig. 136 – La villa de Sidi-Salah (n° 152).



Fig. 138 – Contreforts du bassin (?) situé à l'est de la villa.

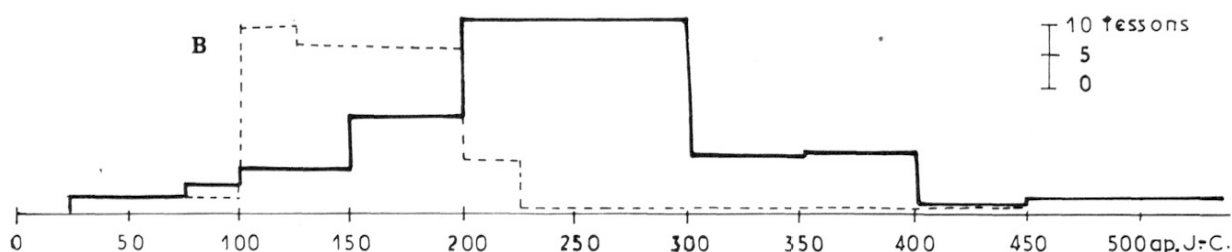
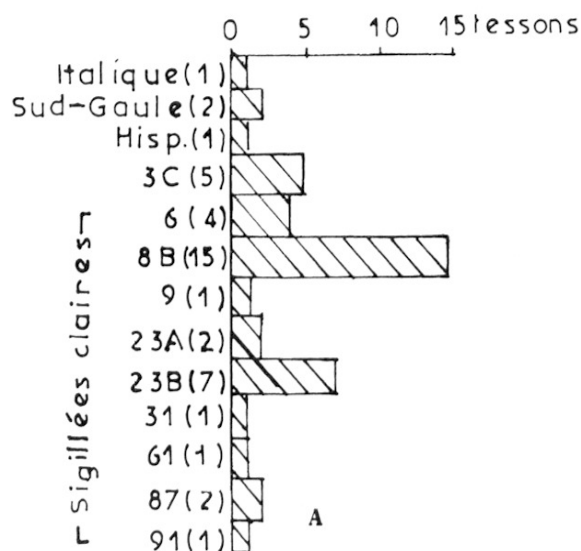


Fig. 139 – *Ibid.*, ramassages de tessons. A : histogramme des sigillées. B : diagramme chronologique; on voit que l'adoption de la chronologie des sigillées claires d'après l'*Atlante* (en trait plein) conduit à déplacer du II^e au III^e siècle la période d'apogée de la villa par rapport à ce qui découlait de l'utilisation de la chronologie de Hayes (1972) (trait discontinu). Malgré son importance, ce site a donné un nombre de tessons bien moindre que les deux précédents. Un tesson d'italique (Goud. 19) et un autre de sud-gauloise (Drag. 29) prouvent une occupation du site remontant au I^{er} siècle de notre ère. Par ailleurs, j'ai ramassé un rebord de sigillée hispanique (Drag. 29). La sigillée claire est représentée par les formes habituelles; elle représente 85% de l'ensemble des sigillées claires. La moitié des 6 rebords de casseroles de céramique de cuisine se rattachent aux formes plus anciennes à rebord nettement décollé, l'autre moitié aux formes plus récentes. Par contre les formes tardives ne paraissent pas représentées parmi les 21 plats à rebord noir : ils se rattachent aux variantes *Ostia II* fig. 302 ou *Ostia III* fig. 332-334.

bassin est limité à l'est par le djebel Tabarâned; il vient butter au sud contre la barre rhyolithique de Menacer. C'est à l'ouest, sur le versant sud de koudiet Affaïne et koudiet Bel Lazem qu'il connaît son extension maximale.

N° 153 Les premiers témoignages d'une occupation antique se trouvent à partir de Sidi-Mohand-Tarnit (coord. Lambert : x : 457,00 et y : 360,60), marabout détruit dans lequel avaient été réemployées des pierres taillées. Mais entre ce point et Sidi-Haddouch, 1500 m au sud (coord. Lambert : x : 457,80 et y : 358,90), où existe la trace très nette d'un village antique, les tessons sont relativement abondants en surface. Près du point défini par les coordonnées Lambert : x : 457,60 et y : 359,60, ces tes-

sons sont plus denses et associés à une pierre taillée. Plus que de la présence d'un habitat en un point précis, ces vestiges sont la preuve N° 154 d'une mise en culture de ce fond de vallée durant l'Antiquité. Des taches visibles sur les photos aériennes peuvent correspondre à des habitats enfouis ou à des champs anciens, bien que je n'ai pu établir aucun lien précis avec ce que l'on observe en surface.

Le site le plus important est celui de Sidi-Haddouch où, dans les oliviers, on voit des restes de murs de pierres non taillées à mortier d'argile associés à de la poterie antique.

Ce petit hameau devait regrouper quelques cabanes sur un espace d'une cinquantaine de mètres de diamètre. La seule pierre taillée est un contre-

poids de pressoir. Mais ce site, malgré la médiocrité de son apparence, a donné lieu à une récolte relativement abondante de tessons attestant une occupation continue durant les trois premiers siècles (contemporaine de celle de Boghni). J'y ai ramassé un fragment de pied d'un plat de campagnienne C, 10 fragments d'italique dont 3 rebords reproduits fig. 242, p. 451 et 13 fragments de sudgauloise dont 2 rebords des formes Drag. 18 et 24-25 et 2 fragments de sigillée hispanique datables du dernier tiers du 1^{er} siècle (forme Drag. 29). Les autres tessons de sigillée appartiennent à la claire A : formes 3 C (1 rebord), 8 B (3 rebords), 11 (rebord), 23 (1 rebord) 27 (1 rebord), 198 (2 rebords). Les 6 rebords de casseroles de céramique de cuisine se rattachent aux variantes à lèvres décollées (II^e, début III^e siècle). Les 6 fragments de rebords plats leur semblent contemporains.

Au-delà de Sidi-Haddouch, l'oued Aïzer a une direction ouest-est et le bassin prend une réelle ampleur. Je n'ai pas effectué à pied la liaison entre le fond de la vallée et les ruines de Sidi-Salah et de Boghni. Il n'existe probablement pas de restes d'habitat. Par contre la région des Ouled-Abdi, entre la vallée et la ligne de crête au sud, pose des problèmes pour l'analyse archéologique. Elle correspond à une vaste clairière, au pied de la forêt Affaïne et du djebel Madine. Les pentes sont constantes et assez fortes puisque sur une distance de 3,5 km, on monte de la cote 100 m à la cote 420 m; mais elles sont coupées de nombreux replats et l'eau, sans être abondante, n'est pas rare. C'est une région relativement peuplée qui donne une impression de prospérité. L'inventaire que j'ai pu dresser est resté limité pour deux raisons : la localisation des ruines a été rendue imprécise par la complexité du relief, l'absence totale de piste carrossable et de repères toponymiques ou cartographiques. D'autre part, la défiance générale de la population à l'égard des étrangers a réduit mon information.

N° 156 Au sud-est de Sidi-Yakoub (coord. Lambert : x : 457,50 et y : 361,10), quelques harpes marquent l'emplacement d'une petite construction d'une dizaine de mètres de long entourant un contrepoids de pressoir. Bien que je n'ai remarqué aucun habitat à proximité, on ne peut être sûr qu'il s'agisse seulement d'un bâtiment d'exploitation; car la saison se prêtait mal à la prospection au sol.

À plus d'un kilomètre de là, au lieu-dit Ledjouana, chez Abdeslamian, j'ai repéré N° 157 dans un champ de blé un second contrepoids. L'état de la végétation ne m'a pas permis de localiser d'autres pierres taillées aux alentours ni de ramasser des tessons. Il y aurait eu pourtant à proximité une nécropole sous tuiles (coord. Lambert approximatives : x : 456,10 et y : 360,50).

À l'occasion d'une autre visite (où je recherchais le site précédent), à El Abid (coord. Lambert : x : 456,40 et y : 360), j'ai repéré un site qui peut correspondre à une petite huilerie : un fragment de contrepoids de pressoir N° 158 sortait du sol labouré et on voyait des fragments de mortier tuileau appartenant à un sol détruit, quelques tessons et des fragments de *dolium* dont l'un portait sur le col une inscription faite avant cuisson (h l. : 7 cm) : IRA[--- (= BAA, 7, n° 236).

À proximité, à la même altitude, mais plus au nord, il y aurait eu, près d'une aire à battre, une pierre dont la description correspond à celle d'une meule dormante d'un moulin à dénoyauter les olives. Cette meule que je n'ai pu voir, m'a été signalée à deux ans d'intervalle par deux personnes différentes. Un peu plus haut, dans un bois d'oliviers où existait un village détruit durant la Guerre de Libération, on voit une fontaine construite avec des pierres antiques (coord. Lambert : x : 455,80 et y : 360,25). Enfin, un peu partout, j'ai remarqué en surface des tessons qui attestent non un habitat précis, mais une importante occupation antique.

Ainsi malgré les lacunes de ma prospection et les réticences des habitants, j'ai acquis la quasi certitude qu'il n'existait là aucune grosse *villa* mais seulement de petites fermes ou des hameaux comparables à celui signalé en contrebas dans l'oued Aïzer.

On observe donc dans la bassin de l'oued Aïzer une notable différence entre les bordures orientale et méridionale où existent d'importantes *villae* et la partie occidentale et septentrionale où je n'ai identifié aucun grand centre domanial. Les raisons de cette différence m'échappent. Sur tous les versants, l'oléiculture a joué un rôle essentiel. D'après les ramassages de céramique, les *villae* entrent en activité au début du I^{er} siècle; les II^e

et III^e siècles constituent leur période d'apogée tandis qu'au IV^e siècle s'amorce un déclin, plus rapide sur l'huilerie de Boghni.

Ce bassin qui connut un remarquable développement économique dans l'Antiquité constitue aujourd'hui l'une des régions les moins pénétrables de l'Atlas de Cherchel. Il est resté complètement en marge de la colonisation. Mais au lendemain du soulèvement de 1871, il fut question d'y installer un village de colonisation, car les terres étaient réputées de bonne qualité; à la suite d'une tradition qui paraît remonter à Shaw et qu'expliquent les ruines de Boghni et de Sidi-Salah on y plaçait la ville romaine de *Choezala*. Ce projet fut abandonné au profit de l'actuel site de Menacer, car on se rendit compte que les terres étaient trop pentues et le terroir trop étroit pour assurer le succès d'un village de colonisation²⁰.

LA ZONE AXIALE DE L'ATLAS DE CHERCHEL DE TIZI MBOUYA À RARDOUS

À l'ouest de la dépression de l'oued Aïzer, la ligne de crête reprend et se maintient au-dessus de 500 m sur une dizaine de kilomètres: elle culmine à 591 m au djebel Madine, passe à 554 m au djebel Koul-ou-Ali, à 555 m au nord de Tizi-Msaoun et à 571 m au sommet des Quatre-Mamelons. Relativement étroite, sauf aux points cités qui constituent autant de bombements, elle ne prend véritablement de largeur qu'aux Quatre-Mamelons petit massif de 8 à 900 m de large sur 2,5 km de long, qui correspond, comme le djebel Tabarâned à une déformation tardive des nappes allochtones. Ce massif forme donc un ensemble important justifiant une étude particulière (fig. 140).

La ligne de crête est une excellente voie de circulation longitudinale sur laquelle viennent se brancher des crêtes secondaires assurant les liaisons nord-sud. Sur ses flancs, essentiellement au nord, au niveau de la cote 400 m se développent les têtes de vallons où s'est

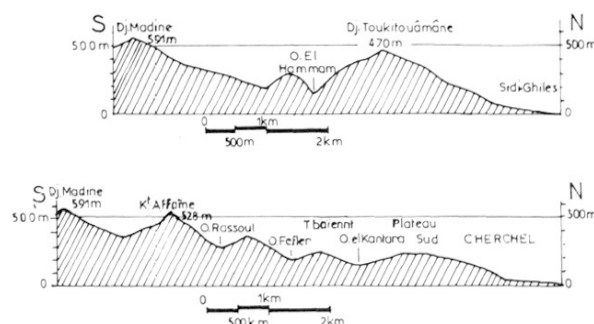


Fig. 140 – Coupes topographiques du Dj. Madine à Cherchel et à Sidi-Ghilès.

implanté l'habitat. Ils forment autant d'unités naturelles qui serviront de base à la description. À l'est de Rardous, ces vallons donnent naissance à une véritable dépression séparant la zone axiale de l'Atlas de Cherchel du massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba.

La dépression ouverte entre la ligne de crête et le massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba.

Le Tizi Mbouya, col ouvert à 421 m entre le koudiet Affaine et le djebel Madine, donne accès au bassin supérieur de l'oued Bel-Lezhâr. Entre le dôme calcaire dénudé du djebel Madine et les pentes forestières descendant vers la mer, le vallon de tête de l'oued Bel-Lezhâr correspond à une zone relativement peuplée et prospère favorisée par des lignes de sources. Comme l'habitat actuel, l'habitat antique s'est installé avec prédilection sur deux types de sites: des sites de hauteur sur une crête séparant deux vallons; dans les vallons proprement dits, sur des replats, en fonction de points d'eau.

Tizi Mbouya et la rive droite du vallon de tête de l'oued Bel-Lezhâr.

À Tizi-Mbouya même, sur un éperon du versant occidental du col (coord. Lambert: x: 454,20 et y: 360,55), quelques pierres taillées dont un contrepoids de pressoir sont les vestiges d'une petite installation de pressage. Le N° 159

²⁰ Voir *supra*, p. 225. La localisation du site de *Choezala* (Ptolémée, IV, 2, 6) au pied de la Dent de Menacer a

été proposée par Shaw (*Voyage dans la province d'Alger*, Paris, 1830 (trad. Mac Carthy), p. 274).

contrepoids de pressoir placé perpendiculairement à l'axe de l'éperon paraît en place. L'angle du mur situé à 7 m à l'ouest du contrepoids donne une idée des dimensions réduites de l'installation. Un peu plus haut, vers le djebel Madine (coord. Lambert : x : 454,40 et y : 360,70), émerge dans un champ ce qui pourrait être le haut d'un sarcophage à la cuve brisée. Cela supposerait l'existence d'une petite nécropole et, partant, d'une petite agglomération implantée sur la partie sud du col. Enfin, de l'autre côté du col, au nord, sur la crête conduisant à koudiet el-Rerhat, près du point coté 365 m (coord. Lambert : x : 453,80 et y : 361,25), j'ai noté la présence de tessons de poterie romaine en surface²¹.

- N° 160 Trois sites existent en contrebas du col, au niveau des lignes de sources. Du premier, il ne subsiste que deux pierres taillées et quelques tessons de poterie commune; le reste des ruines a dû être réutilisé dans la construction de quelques maisons installées sur un replat vers la cote 320 m (coord. Lambert : x : 452,32 et y : 360,42). En second lieu, selon le paysan qui m'a signalé la quasi totalité des sites décrits dans cette région, une dalle circulaire que je suppose être la partie dormante d'un *trapetum* serait restée longtemps visible près d'une source (coord. Lambert : x : 453,65 et y : 360,42). Mais la ruine la plus importante ou, peut-être, la mieux conservée est située plus au sud, vers la cote 325 m (coord. Lambert : x : 453,60 et y : 360,50).

- N° 162 La maison construite à proximité doit la recouvrir en partie et a dû réutiliser une partie des pierres. Mais plusieurs indices en prouvent l'importance. C'est tout d'abord l'angle intérieur de deux murs en *opus africanum* (blocage avec harpes) allongés respectivement sur 9,35 m et 2,90 m. La construction de ces murs est fort intéressante, car l'utilisation des pierres rappelle tout à fait celle des murs des maisons actuelles; mais le mortier est de chaux au lieu d'être d'argile et des harpes arment le mur (fig. 216, p. 409). Un corbeau et deux contrepoids de pressoirs avaient été placés contre la maison dont la construction a évidemment utilisé les matériaux antiques. Ce site devait occuper sur

²¹ Près du koudiet même (coord. Lambert : x : 453,40 et y : 361,40), l'examen des photos aériennes montrerait l'existence probable d'un site que je n'ai pas eu la possibilité de voir.

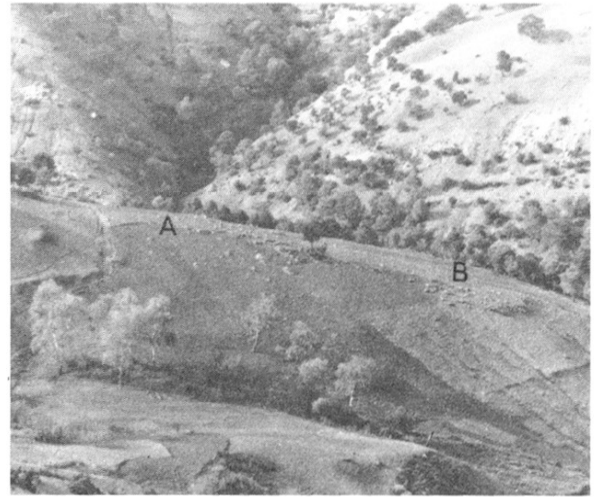


Fig. 141 – Le site d'Es Snab. A : ruine supérieure; B : ruine inférieure. Au premier plan, une source avec son jardin ombragé.

l'interfluve un espace d'une cinquantaine de mètres de côté. Une importante source sort à proximité. À mon avis, il convient de placer à cet endroit un centre domanial différent des restes d'agglomération ou d'établissement agricole isolé décrit à Tizi-Mbouya ou en contrebas, une *villa*, probablement la seule de cette partie du vallon.

La partie occidentale des vallons de tête de l'oued Bel-Lezhâr au sud du djebel Koulo-Ali.

Je n'ai pu explorer systématiquement la rive gauche de l'oued Bel-Lezhâr vers Sidi-Belkassem et aucune ruine ne m'y a été signalée. Par contre les paysans m'ont conduit sur un important site au lieu dit Es Snab²² dans le vallon plus occidental qui constitue l'une des têtes de l'oued Bel-Lezhâr.

N° 163

La ruine s'étage sur deux replats de l'interfluve séparant les oued El-Meroudj et Taghert-Irzer (fig. 141), qui sont distants d'une trentaine de mètres l'un de l'autre. Le plus bas est occupé par une ruine d'une vingtaine de mètres de côté délimitée par des harpes; aucun mur de blocage n'apparaît. Du côté aval, des blocs de plus d'un mètre de long, disposés en boutisse, paraissent destinés à assurer

²² Es-Snab désigne seulement les pierres (tououkkai en berbère). Ce nom signifie seulement que les paysans ont été sensibles à l'importance du site.

la stabilité de la terrasse sur laquelle est édifié le reste de la construction. La terrasse supérieure qui la domine d'une bonne dizaine de mètres, est plus vaste et la construction qui y était implantée semble se prolonger vers le sud, au-delà des 25 m où des harpes sont visibles. La ruine couvre un espace d'une quarantaine de mètres de côté. Le relevé qui en a été effectué (fig. 142), ne donne aucun plan précis, car le bâtiment de 8 m de côté apparaissant à son extrémité paraît avoir été édifié avec des blocs de récupération. Au nord, parmi les harpes, j'ai reconnu deux contrepoids de pressoir dont l'un au moins était encore en place entre deux harpes. À une centaine de mètres au nord sort une grosse source qui, comme maintenant, devait assurer l'alimentation en eau de cet établissement et l'irrigation d'un jardin.

Cette ruine qui occupait deux replats d'une surface supérieure à 1600 m² correspond certainement à un centre domanial analogue à celui décrit dans le vallon oriental de la tête de l'oued Bel-Laz-

hâr. Le ramassage des tessons en surface montre que ce site a connu, comme ceux du bassin supérieur de l'oued Aizer, une occupation dès le premier siècle après J.-C. : il a permis de recueillir quelques tessons de céramique italique et sud-gauloise. Plus de 90% des tessons de sigillées africaines recueillies appartiennent à la claire A, alors que la D est très peu représentée. La période d'occupation du site doit donc être rapprochée de celle des grands sites qui lui font face, Boghni (n° 151) et Sidi-Salah (n° 152) et il faut supposer qu'il a été abandonné dans le courant du IV^e siècle après J.-C. (fig. 143).

Près du marabout Sidi-Moktar à 6 à 700 m de là à l'ouest (coord. Lambert x : 452,20 et y : 359,50), quelques pierres taillées dont un montant de porte et un contrepoids de pressoir brisé signalent les vestiges de ce qui a pu être un bâtiment agricole annexe de la villa décrite au-dessus.

N° 164



Fig. 142 – Les ruines d'Es Snab (n° 163).

La ligne de crête séparant les vallons de tête de l'oued Bel-Lazhâr de ceux de l'oued el-Hammam était en partie occupée par une agglomération placée dans une situation analogue à celle de Tizi-Mbouya.

Cet habitat s'allonge sur deux à trois cents mètres vers la cote 450 m sur la crête de Boulalem (autour du point défini par les coord. Lambert : x : 450,95 et y : 360,40). Il est caractérisé par les restes de maisons en pierres non taillées à ciment de terre ou d'argile mesurant deux mètres sur trois environ. Quelques exemples apparaissent nettement aux endroits non cultivés correspondant à la partie sud du site, tandis qu'au nord, la présence d'un habitat enfoui est attestée par des éléments d'installations de pressage et des fragments de poteries



Fig. 144 – Un village de crête : Boulalem (n° 165) : les restes de cabanes se trouvent sur la ligne de crête, à côté du petit bosquet et plus au nord.

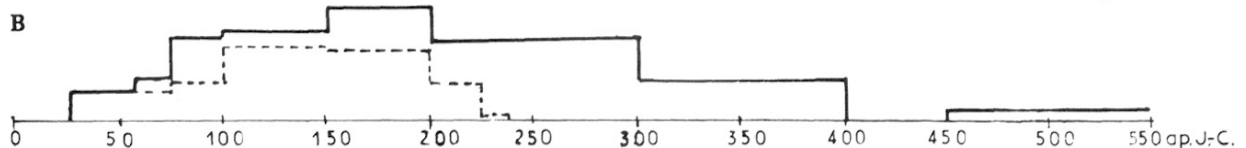
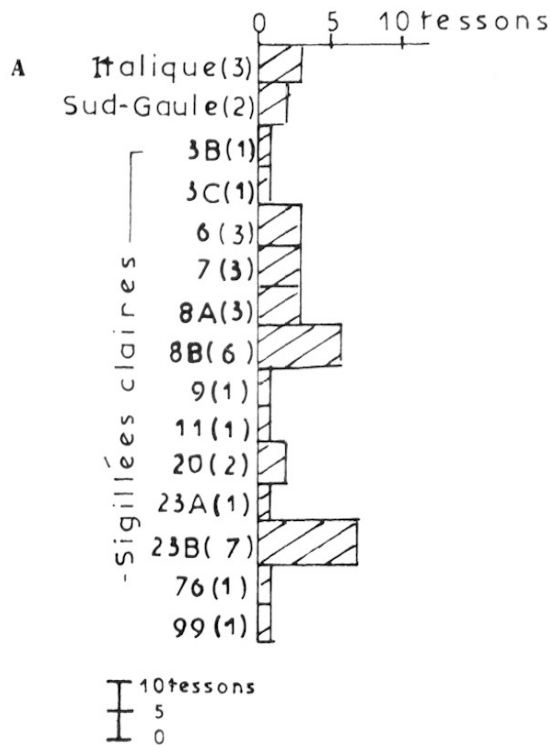


Fig. 143 – *Ibid.* : ramassages de tessons. **A** : Histogramme des sigillées ; **B** : diagramme chronologique d'après les chronologies de Hayes (1972) (trait discontinu) et de l'Atlante (1981). Le ramassage des tessons sur le site d'En Snab a permis de recueillir 23 fragments de céramique italique dont deux rebords (cf. fig. 242, p. 451) et 14 de céramique sud-gauloise dont 2 autres rebords (forme Drag. 15-18 et 24-25). La sigillée claire A représente la quasi totalité des sigillées claires : 28 rebords avec une forte proportion de formes caractéristiques de la première moitié du II^e siècle (formes 3,7,8A, 20). Deux rebords seulement appartiennent à la sigillée claire D. La céramique de cuisine paraît donner les mêmes indications chronologiques : 14 rebords de casseroles, dont 2 de la variante *Ostia III* fig. 320-323, 8 des variantes à lèvres décollées et seulement 4 rattachables aux variantes plus tardives de la forme *Ostia III* fig. 268. Aucun des 23 rebords de plats-couvercles, sauf peut-être un, ne présente le profil à lèvre épaisse et tombante dont l'apparition paraît se situer à la fin du II^e siècle.

le plus souvent communes (*dolia*, *tegulae*, cruches...) (fig. 144). Sur ce vaste espace, j'ai identifié 4 contrepoids ou fragments de contrepoids de pressoir et 2 *pedicini* et deux fragments de surfaces de pressage en mortier de tuileau. Leur dispersion invite à y voir non les éléments dispersés d'une huilerie analogue à celles de Boghni (n° 151) ou de Sidi-Haddouch (n° 174) mais plutôt ceux de petites huileries réparties dans toute l'agglomération comme à Icherène (n° 196) plus à l'intérieur. Enfin, des traces d'habitat (fragments de *dolia*, tessons de poterie commune) existent en plusieurs points sur cette crête, entre le marabout de Sidi-ben-Youssef et le site principal.

Le site de Boulalem est remarquable par l'abondance relative de la sigillée claire D que j'y ai ramassée : 10 sur un total de 12 rebords de sigillées claires. Ces rebords de sigillée claire D appartiennent aux formes 67 (1 rebord), 87 (1 rebord), 99 (2 rebords), 103 (5 rebords) et peut-être 69. Je n'ai recueilli que 2 tessons de claire A, 1 de la forme 3 C et 1 de la forme 23. La sigillée du sud de la Gaule est représentée par 2 fragments de paroi. Les 4 rebords de céramique de cuisine se répartissent en deux rebords de casseroles (un de la variante à lèvre décollée, le second d'un profil diffé-



Fig. 145 – El Kef; les sites 166 et 167 se trouvent sur la ligne de replats que l'on distingue au pied de la crête boisée. L'habitat actuel est toujours implanté sur les éperons : en bas à gauche, une mechta.

rent : cf. fig. 247, p. 161) et 2 rebords de plats de la variante *Ostia III*, fig. 332. Ce site a donc été occupé pendant toute l'Antiquité.

Le vallon de tête de l'oued el Hammam.

À l'ouest du village de crête de Boulalem, deux sites importants existent sur la rive droite (orientale) du vallon de tête de l'oued el Hammam (fig. 145 et 146).

Sur un replat, au pied de butte d'El-Kef, à

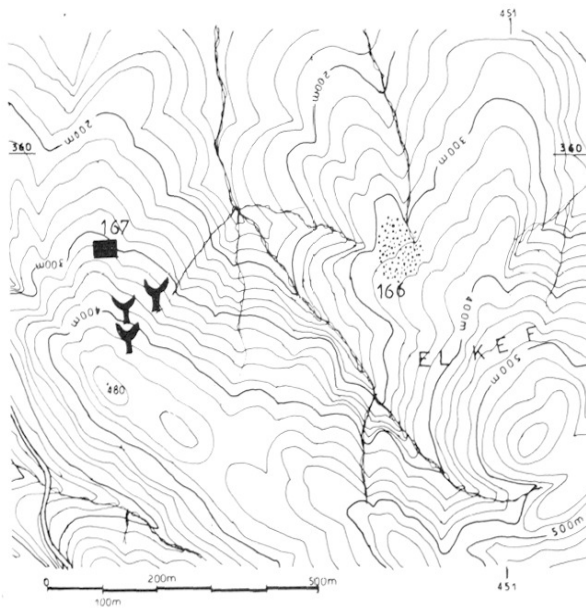


Fig. 146 – Croquis de situation des sites 166 et 167.



Fig. 147 – Le Priape d'El Kef.

l'endroit où sortent des lignes de sources, existe un site couvrant une surface d'une cinquantaine de mètres de diamètre (coord. Lambert : x : 480,70 et y : 360).

Aucune trace de maçonnerie n'apparaît en surface; je n'y ai recueilli aucun tessou. Mais en 1969 on y voyait quelques pierres de taille dont deux contrepoids de pressoir et une cupule (L : 1,08 m et h : 0,55 m) portant le texte suivant inscrit dans un champ épigraphique délimité par un cadre mouluré : *Pacate; vix(it) an(nis) XXVI, m(ensibus) VIII, d(iebus) X; C(aius) Iul(ius) Vitalio, marite me(renti) f(ecit)*²³. N° 166

C'est également de ce site que provient la statue de Priape (fig. 147) exposée à l'entrée du parc Bocquet dont la découverte avait été signalée par M. Leglay en 1954. La statue «acéphale», est en pierre; elle mesure 1,35 m de haut. Le dieu protecteur des champs et des jardins est représenté debout sur un socle, vêtu d'une longue tunique serrée à la taille par une ceinture. Cette tunique relevée sur le devant découvre toute la partie inférieure du corps et en particulier un membre viril, énorme et

²³ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, loc. cit., n° 234.

violemment dressé, qui porte la trace d'un martelage fait avec soin. Dans le creux de la tunique relevée, qu'il retient des deux mains, Priape porte des fruits : pommes, grappes de raisins, etc...²⁴. Comme le souligne M. Leglay, ce type de représentation est très rare en Afrique; c'est la seule statue que Herter cite pour l'Afrique dans son inventaire des monuments du culte de ce dieu²⁵. En fait un Priape ithyphallique d'un type analogue a été découvert en 1956 à Ain Djelloula près de Kairouan et publié par L. Foucher. Il paraît provenir d'une nécropole, ce qui permet à son éditeur d'établir un rapprochement avec celui de Cherchel et avec une terre cuite représentant un petit Priape ithyphallique trouvé dans une tombe d'Utique²⁶. Certes c'est sur la foi de renseignements erronés que M. Leglay a parlé d'un petit temple qui aurait été érigé à côté. Mais il reste que la statue de Cherchel a été découverte à côté d'une cupule funéraire; l'hypothèse d'un Priape gardien des tombeaux reste donc plausible. Certes les représentations de Priape sont peu fréquentes; c'est une divinité d'origine orientale dont le culte a été ensuite diffusé par Rome. Ici ce culte a pu bénéficier de coutumes locales s'exprimant dans la fréquence relative des représentations phalliques. Mais, à mon sens, il ne peut être mis sur le compte des traditions indigènes; il est en rapport avec la pénétration des influences italiennes et romaines par l'intermédiaire de la ville.

N° 167 Sans doute existe-t-il une relation entre ce site et un second situé 600 m à l'ouest (coord. Lambert x : 450,25 et y : 359,80). Quelques pierres taillées, rassemblées à l'ouest d'une petite ferme paraissent être tout ce qui subsiste d'une importante construction qui se poursuit sous cette maison et à laquelle se rattache une construction absidiale de 4 à 5 m de rayon visible en contrebas, au nord. Ce site paraissant étendu, comportant à la fois des murs en *opus africanum* dont il ne reste que les harpes et des murs liés au mortier de chaux, j'y placerais un centre domanial assez important alors que celui d'El Kef n'aurait pas abrité plus qu'un petit sanctuaire rural et quelques installations de pressage²⁷.

²⁴ M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années*, dans *BACTHS*, 1954, p. 138-139. = *Fasti arch.*, 6, 1953, n° 4829.

²⁵ HERTER, s.v. *Priapos*, dans *RE*, 22, Berlin, 1954, col. 1914-1942 et en particulier 1923-1926.

Le versant sud.

De l'autre côté de la ligne de crête, on observe une localisation analogue des sites antiques dans les têtes de vallons ou sous un col. J'y distinguerai deux secteurs : celui des djebels Madine et Koul-ou-Ali et celui de Rardous.

Le versant sud des djebels Madine et Koul-ou-Ali constitue le symétrique du versant nord de la Dent de Menacer par rapport à la vallée de l'oued Aizer. Mais il n'y existe pas d'aussi importantes ruines. Les trois ruines qui m'y ont été signalées sont dans le secteur d'El-Besch. Mais je n'ai pu explorer la région de Timedouine et de Lari Zeccar au nord de ce secteur (fig. 148).

Le site le mieux conservé se trouve au sud-est du petit col qu'emprunte la route pour

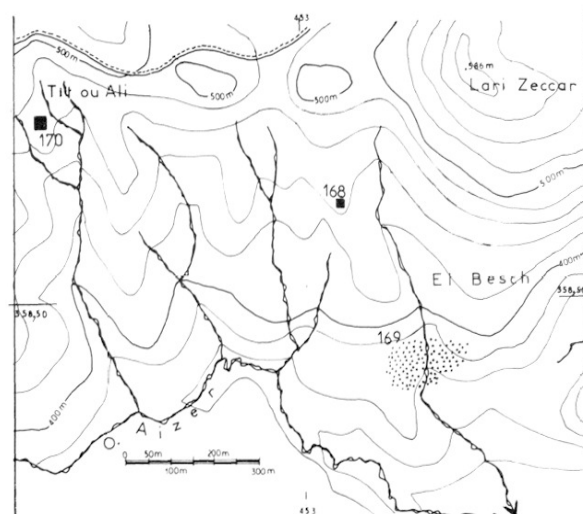


Fig. 148 - Les sites du versant sud du djebel Madine.

passer du bassin de l'oued el Hammam à celui de l'oued Aizer. On y accède directement N° 168 par un autre col situé à quelques centaines de mètres du premier, juste à l'aplomb, au sud d'Es-Snab (coord. Lambert : x : 453,10 et y : 358,70). La construction dont les restes sont bien visibles était implantée sur un petit épe-

²⁶ L. FOUCHER, *Priape ithyphallique*, dans *Kartago*, 7, 1956, p. 173-177 et n. 30.

²⁷ De là provient un fragment épigraphe, probablement un élément de la dédicace d'un mausolée des Aufidii (cf. p. 122 et 480).

ron vers la cote 440 m. C'est une petite huilerie de plan rectangulaire, orientée du nord-ouest au sud-est. Un contrepoids est encore en place, ainsi que sur un de ses côtés une harpe dressée s'élevant encore à plus de 2 m de haut. À proximité, on voit un second contrepoids et les fragments de mortier de tui-leau de l'aire d'écrasement. Aux alentours, sur un espace d'une trentaine de mètres de diamètre paraissent exister des restes de construction en pierres non taillées liées au mortier d'argile (fig. 149).

N° 169 À 500 m de là, à el Besch proprement dit (coord. Lambert : x : 453,40 et y : 458,50), les paysans m'ont montré, dans les champs, quelques pierres taillées et des tessons de poterie antique. Le site paraît plus étendu; mais il a été détruit par l'habitat plus récent. Bien abrité au nord par Lari-Zeccar et situé dans une



Fig. 149 – Une huilerie à El Besch (n° 168); le contrepoids paraît en place.

tête de vallon secondaire au point d'affleurement des sources, ce site doit correspondre à une petite agglomération²⁸.

N° 170 Le troisième site est à l'ouest des deux précédents, au pied du djebel Koul-Ou-Ali, vers la cote 450 m et à proximité de Tit-Ali (coord. Lambert : x : 452,30 et y : 358,80) : des blocs taillés et des harpes répartis sur une surface d'une trentaine de mètres de côté marquent l'emplacement probable d'une petite villa. Légèrement en contrebas du replat, sur la rive

²⁸ Des traces visibles sur les photo aériennes semblent indiquer l'existence d'un site de crête sur Lari Zeccar



Fig. 150 – L'éperon d'Achir ou Illou (Erisain-Okabeli). Il domine la vallée de l'oued Bou Iafdel. La première crête forestière est celle de Lari ou Melzi. Au fond, les hauteurs du Bou-Maad.

gauche de l'oued qui le borde au nord-est et dans l'oued lui-même, de gros massifs de blocage marquent probablement l'emplacement d'un bassin de captage servant à irriguer des jardins. De fait, *tit* signifie source dans le dialecte local.

Sur l'ancienne carte au 50 000^e, le toponyme Rardous figure au nord de Souk-el-Had (coord. Lambert : x 450,80 et y : 358); actuellement le lieu appelé Rardous se trouve plus au sud (coord. Lambert : x : 450,60 et y : 357,30). En réalité, il continue à désigner le principal carrefour des pistes de l'Atlas de Cherchel : ce secteur est en effet à l'endroit où se touchent deux lignes de crête, celle reliant Caesarea aux Quatre-Mamelons et celle, plus méridionale, allant de la Dent de Menacer à Lari-ou-Melzi. On comprend que Souk-el-Had, en contrebas, ait été un des centres de la tribu des Beni-Menacer (fig. 150 et 151).

Un site important, probablement un village de crête, existait au carrefour nord de Rardous (coord. Lambert : x : 450,40 et y : 358,40).

N° 171 Malheureusement, selon le témoignage d'un paysan, il a été détruit dans les années 1950 à l'occasion de travaux d'amélioration des pistes. Son souvenir n'est plus perpétué que par de nombreux tessons de poterie et surtout, au sud-ouest, en contrebas de la piste, par les restes d'une construction

(coord. Lambert : x : 453,40 et y : 358,90). Mais je n'ai pu effectuer de vérification sur le terrain.

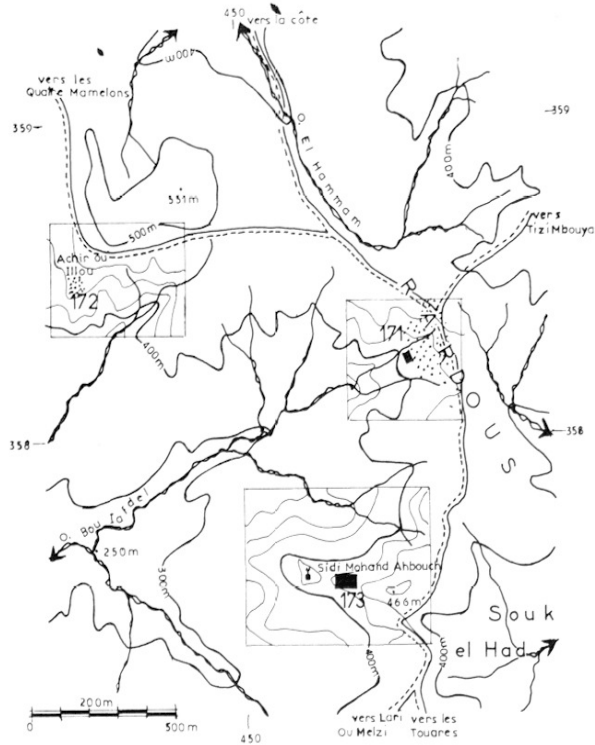


Fig. 151 – Les sites de Rardous (n° 171, 172 et 173).

en pierres liées au mortier de chaux. Elle mesurait 17 m de long sur 8,4 m de large et ses murs étaient épais de 0,90 m. Il paraît s'agir des restes d'un bassin servant à irriguer des jardins. Près de l'emplacement du site détruit, parmi de nombreux fragments de paroi, j'ai recueilli 4 rebords dont deux de sigillée claire A (forme 6 et forme 8 A), 2 de sigillée claire D (forme 87) et un rebord de céramique de cuisine (plat à rebord noirci de la variante *Ostia III*, fig. 333-334).

À 700 ou 800 m de là plus à l'ouest, sur un éperon situé en contrebas de la piste, au lieu dit Erisaïn-Okabeli ou Achir-ou-Illou (coord. Lambert : x : 449,80 et y : 358,60) gît un *pedicinus* isolé (fig. 150).

Sur la partie supérieure de l'éperon descendant de Rardous vers l'oued Bou-Iafdel, à proximité du marabout Sidi-Mohamed-Ahbouch, entre ce marabout et le point coté
 N° 173 464 m (coord. Lambert : x : 450,40 et y : 357,50) quelques harpes en place délimitent un petit espace d'une dizaine de mètres de côté. C'est tout ce qui reste d'une construction qui devait être beaucoup plus importante, car

on voit en contrebas de la poterie et des fragments de *dolia*; par ailleurs, des *tegulae* (pilettes d'hypocauste) ont été réemployées dans les tombes entourant le marabout.

Le vallon de Souk-el-Had, symétrique de Sidi-Mohamed-Ahbouch, par rapport à Rardous, n'a pas pu ne pas être occupé dans l'Antiquité. Pourtant, aucun vestige ne m'y a été signalé et je n'en ai trouvé aucun. Cette absence s'explique probablement par la densité de l'habitat Beni-Menacer à cet endroit jusqu'à la création du centre de colonisation de Marceau.

LES QUATRE-MAMELONS (fig. 152 et 153)

Vers l'ouest, le massif secondaire de la forêt Affaïne et des Beni-Habiba disparaît et la zone axiale de l'Atlas de Cherchel domine directement la mer. Elle se maintient dans ce secteur entre les altitudes de 500 à 600 m, constituant en fait un petit massif calcaire d'un kilomètre de large auquel le profil caractéristique de son versant nord a valu le nom de «Quatre Mamelons»²⁹. Le versant sud



Fig. 152 – Les Quatre Mamelons.

du massif domine la vallée de l'oued Bou-Iafdel dont les pentes abruptes et caillouteuses sont hostiles à l'installation humaine dans leur plus grande partie. Par contre, au nord-ouest, se développe une importante dépression qui correspond à la tête de l'oued Sidi-Ghilès et qu'un interfluve bas sépare de la tête de l'oued el Hammam; cette dépression est favorisée par les affleurements de sources sortant des calcaires du massif des Quatre-

²⁹ Ces Quatre-Mamelons sont en réalité cinq. Ce sont d'est en ouest Mâyer (517 m), Yousif (544 m), Ahsâm

(537 m), Taourirt Yala, (524 m) et Bou Khirâr (558 m).

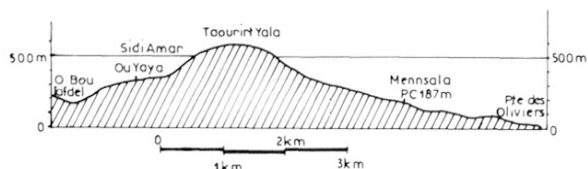


Fig. 153 - Coupe topographique du massif des Quatre-Mamelons du sud (O. Bou-Iafdel) au nord (Pointe des Oliviers) (PC = point coté sur la carte au 25 000^e).

Mamelons. C'est cette dépression et les vallons en berceau du pied nord du massif qui ont attiré l'habitat à l'époque antique.

Les sites antiques de la partie supérieure du massif (fig. 154).

Les seules ruines romaines que j'ai identifiées dans les Quatre-Mamelons se trouvent sur ses bordures nord-est et nord-ouest; aucun habitat notable ne paraît avoir existé au centre du massif.

Le site le plus important est sur sa bordure nord-est vers la cote 450 m aux alentours du marabout de Sidi Haddouch (coord. Lambert. : x : 449 et y : 359,70); il occupe par rapport à la tête de l'oued el Hammâm une situa-

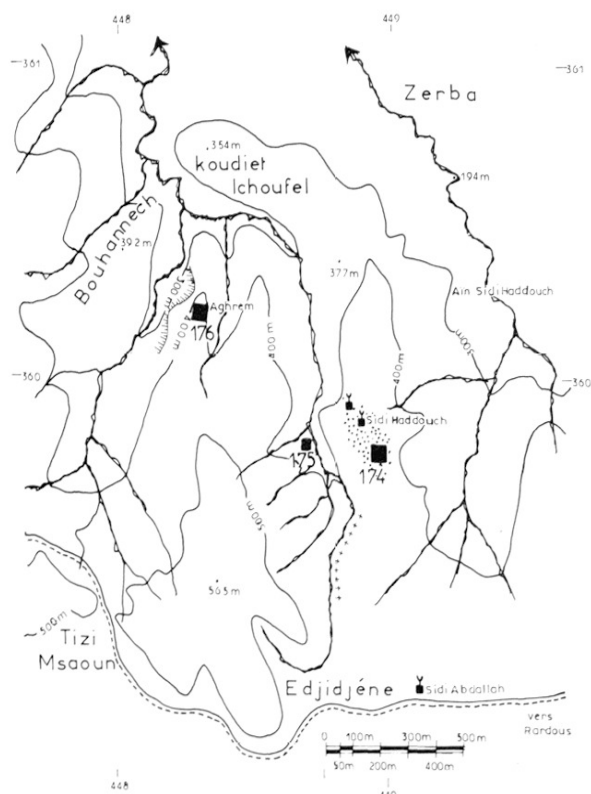


Fig. 154 - Croquis de situation des sites 174, 175 et 176.



Fig. 155 - Le site de Sidi-Haddouch. L'huilerie se trouve à gauche de l'olivier que l'on voit à l'extrême droite de la photo. Les tessons abondent entre cet endroit et le marabout que l'on voit plus haut.

tion symétrique de celle des deux sites d'El-Kef (fig. 155).

L'habitat s'étendit probablement sur une surface irrégulière de 250 m à 300 m de long. Mais la ruine principale, la seule qui apparaisse nettement en surface est celle d'un bâtiment carré de 32 m de côté couvrant une superficie de 1056 m² (fig. 156). Ce sont les restes d'une huilerie délimitée par des murs de blocage renforcés par des harpes aux angles. Les quelques harpes visibles au centre ne permettent pas d'en donner le plan précis; elles paraissent seulement indiquer l'existence le long des murs, d'une sorte de galerie de 4 m de large. Le plan carré de l'édifice, la présence de deux surfaces d'écrasement, de 2 ou 3 bassins de décantation, de deux *pedicinus* et de deux contrepoids de pressoir, malgré leur dispersion sur l'ensemble de l'édifice, démontrent qu'il s'agissait d'une huilerie au plan centré. De plus son plan présente de remarquables similitudes avec ceux des huileries de Boghni (n° 151) et de Taouriouine (n° 197) auxquels il est pratiquement superposable.

L'étude de la poterie ramassée en surface montre que les premières installations romaines sur ce site doivent remonter au premier siècle après J.-C. La sigillée claire A représente 81,7% de l'ensemble des sigillées claires. L'examen, moins précis, des autres poteries (céramique à extérieur gris et à rebord noirci) confirme cette prédominance des céramiques des II^e et III^e siècles. Mais le site connut une occupation persistante jusque dans l'Antiquité Tardive (fig. 157).

Ce bâtiment à fonction spécialisée est le seul qui ait fait l'objet d'une construction soignée. Entre cette ruine et le marabout de Sidi-Haddouch, les rares traces d'habitat visibles sont celles des cabanes qui montrent qu'un village s'était développé à proximité. Pourtant le petit marabout de Sidi-

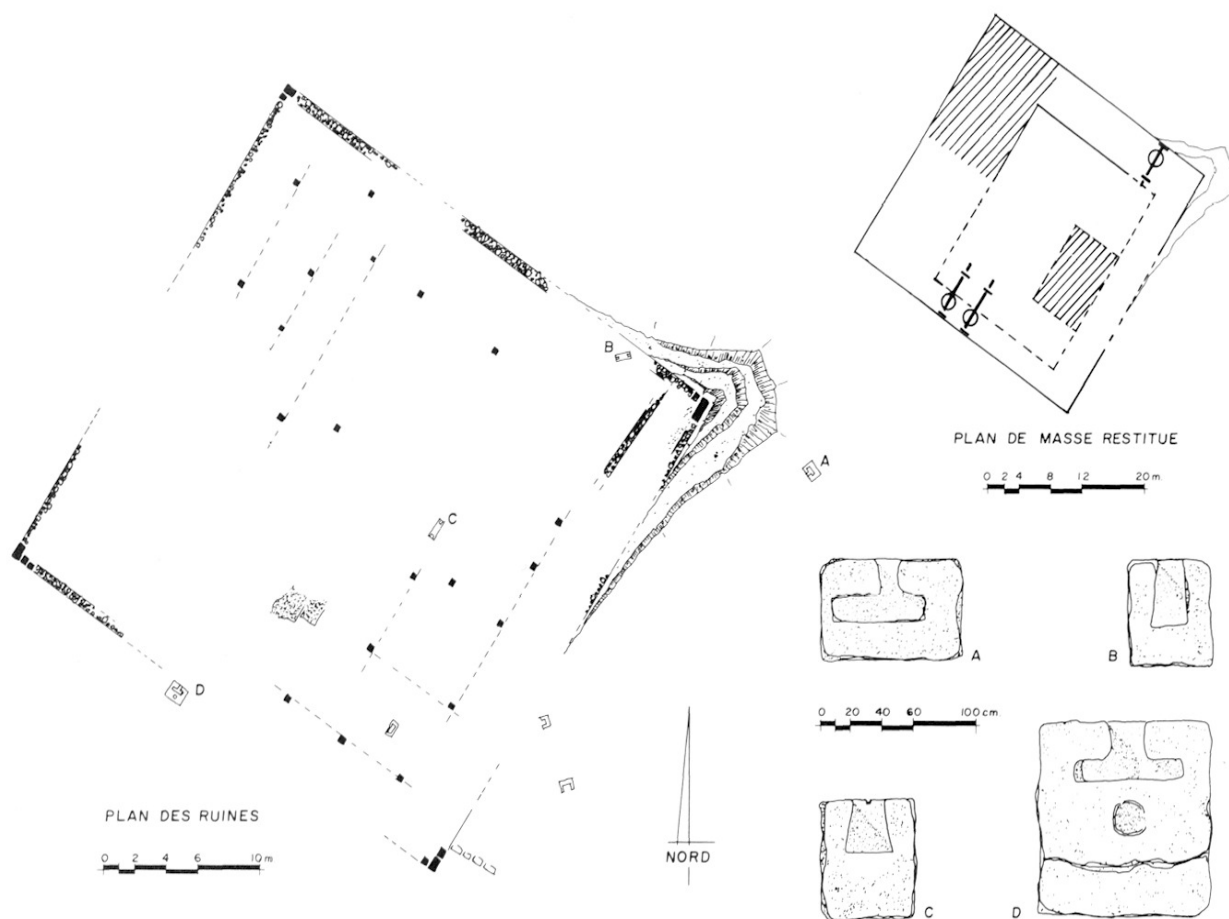


Fig. 156 – L'huilerie de Sidi Haddouch (n° 174).

Yidir construit en pierres à mortier d'argile qui se trouve un peu à l'ouest, incorpore dans sa construction des matériaux : pierres de taille et fragments de pilastres de marbre visibles à l'intérieur.

Si le village antique, comme les mechtas modernes d'Idjidiène, pouvaient se procurer l'eau par portage depuis les sources situées en contrebas au sud-ouest, les besoins en eau de l'huilerie nécessitaient des installations spécialisées. Il est probable que l'eau venait de sources captées au sud, dans le creux d'un vallon remontant vers la ligne de crête : deux massifs de blocage visibles sur la rive droite de ce vallon sont sans doute les vestiges de la canalisation. Il faut supposer que les hauteurs du sud qui atteignent 565 m étaient dans l'Antiquité assez boisées pour alimenter des poches d'eau sortant dans ce vallon.

Enfin en contrebas de Sidi Haddouch, vers la cote 480 m dans le vallon de tête de l'oued Sidi-Haddouch, trois massifs de blocage

émergent de 1,35 m dans la pente (fig. 158). Ce sont les contreforts d'un grand bassin qui recueillait l'eau d'Aïn Sidi-Haddouch et servait à l'irrigation de jardins beaucoup plus importants que ceux que l'on voit actuellement. Ces contreforts mesurent 1,70 à 1,80 m de large et ont 1,70 m de long; ils sont espacés de 3 m et 3,30, dessinant ainsi les limites d'un bassin qui avait 14 à 15 m de long.

N° 175

De l'autre côté de l'éperon de Mohamed-ben-Mouloud, au lieu dit Aghrem³⁰, au sud de Tizi-Msaoun (Tizi-Messaoud sur la carte au 50 000^e), existe une seconde ruine. Située vers la cote 460 m sur un éperon, elle domine Bouhânech (coord. Lambert : x : 448,30 et y : 359,95) (fig. 159).

La construction principale qui occupe la partie la plus avancée de l'éperon, est un bâtiment rectangulaire de 18 m sur 23 m (fig. 160), allongé du

³⁰ Toponyme identique : VOINOT, *Note sur les tumuli et quelques ruines des environs d'El Aioun-Sidi Mellouk*,

dans *Bull. trim. de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran*, 1916, p. 257-277.

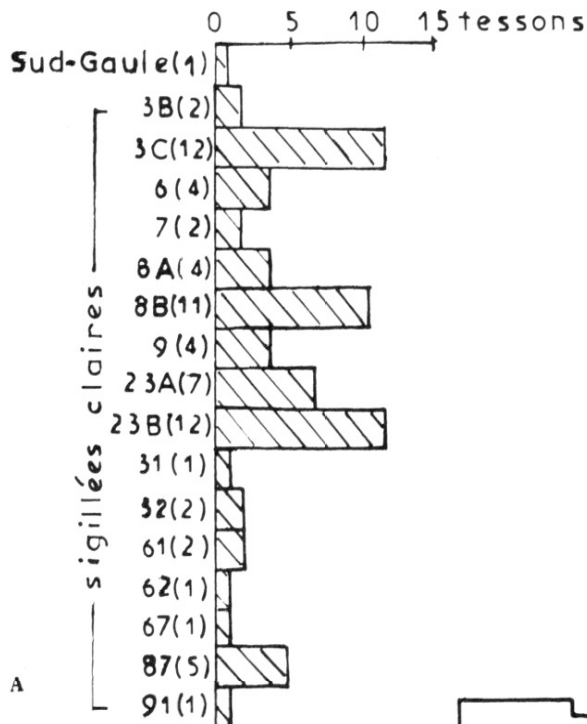


Fig. 158 - Bassin à l'ouest et en contrebas de Sidi-Hadouch (marqué par la flèche). Le bosquet d'arbres, à gauche, est un verger; à droite, dans la pente, un jardin.

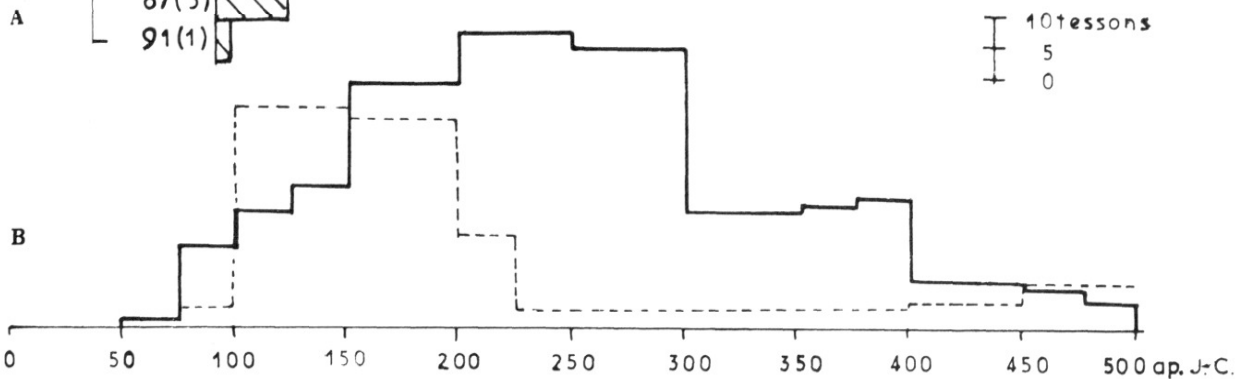


Fig. 157 - *Ibid.* : ramassages de tessons. **A** : histogramme des rebords de sigillées. **B** : diagramme chronologique. L'adoption de la chronologie de *l'Atlante* (en trait plein) déplace d'un demi-siècle la période supposée de l'occupation maximale du site et en augmente la durée d'un siècle par rapport à ce qui ressortait de la chronologie de *Hayes* (1972). Sur ce site, j'ai recueilli 4 fragments de céramique italique et 16 de sigillée du Sud de la Gaule dont un rebord de la forme Drag. 27. Avec rebords, la sigillée claire A représente 81,7% de l'ensemble des sigillées claires. La sigillée claire C n'est représentée que par 2 rebords. Quant à la sigillée claire D elle représente 15% du total des sigillées claires. La majorité des rebords de casseroles de céramique de cuisine semble se rattacher aux formes du II^e siècle à lèvres décollées (22 rebords); mais les formes plus tardives proches de *Ostia I* fig. 265-266 et *Ostia III* fig. 267-269 sont bien représentées (11 rebords). La répartition des rebords de plats à rebord noirci accuse encore mieux la prédominance des formes les plus anciennes de cette céramique : la très forte majorité (48 rebords) paraît aussi se rattacher aux formes du II^e siècle (*Ostia III*, fig. 332-334, *Ostia II* fig. 302) et un petit nombre seulement aux formes postérieures à l'époque sévérienne : *Ostia I* fig. 260-261 (5 rebords) et fig. 264 (1 rebord).

N° 176 nord au sud. Il se prolonge vers le nord par une abside et est flanqué à l'est d'une galerie de 5 m de large et d'une citerne (?) de largeur analogue³¹. Cette « annexe » d'une largeur totale d'une dizaine de mètres est située deux mètres en contrebas du

bâtiment principal; sur la terrasse appuyée à la construction principale, on voit une surface bétonnée et un contrepoids. À une centaine de mètres de là, la meule dormante d'un moulin à dénoyauter les olives a glissé sur le versant est de l'éperon (d :

³¹ L'identification d'une citerne est fondée sur le revêtement en mortier de tuileau dont subsistent des traces très nettes. Elle ne va pas sans poser des problèmes dont

le principal est l'absence de contreforts à l'est de l'éperon.

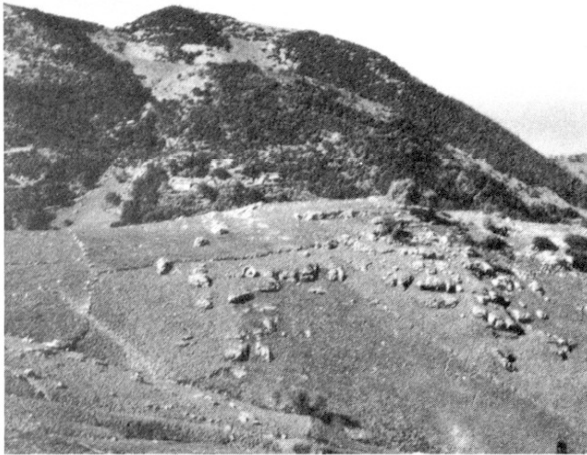


Fig. 159 – Le site d'Aghrem (n° 176). L'établissement antique occupe le haut d'un éperon d'où l'on voit la mer (à droite) et que dominent des hauteurs forestières. Les deux oliviers que l'on distingue au plus haut de l'éperon se trouvent à l'emplacement de l'abside; la construction dont le plan a été relevé s'étend vers la gauche (sud). En contrebas, on distingue la dalle ronde du *trapetum*.

1,90 m fig. 230, p. 429). Plus loin sur le replat que prolonge l'éperon, on voit l'angle arrondi et maçonné d'un bassin à enduit hydraulique de mortier de tuileau.

Par son plan, cette construction occupe une place originale parmi les *villae* et bâtiments agricoles; ce plan basilical est celui d'une église rurale et l'hypothèse est d'autant moins invraisemblable que d'après une tradition dont je n'ai pu vérifier la véracité, il y aurait là des mosaïques. Le contrepoids et la meule prouvent qu'il y eut là, également, une huilerie. L'église succéda-t-elle à des installations agricoles? Les unes et les autres coexistèrent-elles comme c'est probablement le cas aux Trois-Ilots? Seule une fouille permettrait de trancher. En attendant, les quelques tessons ramassés en surface ne permettent pas d'évaluer la durée d'occupation du site: je n'ai recueilli que 4 rebords dont 2 de sigillée claire D, l'un identifiable à la forme 99 A, l'autre non identifié. Les deux autres tessons étaient de la céramique commune.

Dans le cœur du massif même des Quatre-Mamelons, à l'ouest d'Aghrem, je ne connais pas de ruine importante. Le seul site incontestablement antique que j'ai trouvé, se trouve sur la ligne de crête au sud, en face de Taou-ri-rt-Yala, près de la cote 540 m (coord. Lambert: x: 446,40 et y: 360,10):

³² J. GAZAGNE, *Pilastre sculpté trouvé à Novi, dans Libyca, arch., épigr.*, 1954, p. 273.

Quelques médiocres harpes et de la poterie N° 177 marquent l'emplacement d'un édifice qui pouvait avoir une vingtaine de mètres de large sur une trentaine de mètres de long, mais bien peu de choses apparaissent en surface. La seule sigillée que j'y ai recueillie est de la sigillée claire A: formes 3 B (2 rebords), 3 C (8 rebords), 6 (2 rebords), 8 B (6 rebords), 9 (1 rebord), 23 A (1 rebord), 23 B (2 rebords). La céramique de cuisine se partage entre 2 rebords de casseroles (1 à lèvre décollée, l'autre de la variante *Ostia I*, fig. 265) et 6 de plats à rebord noir (proches des variantes *Ostia III*, fig. 332-334).

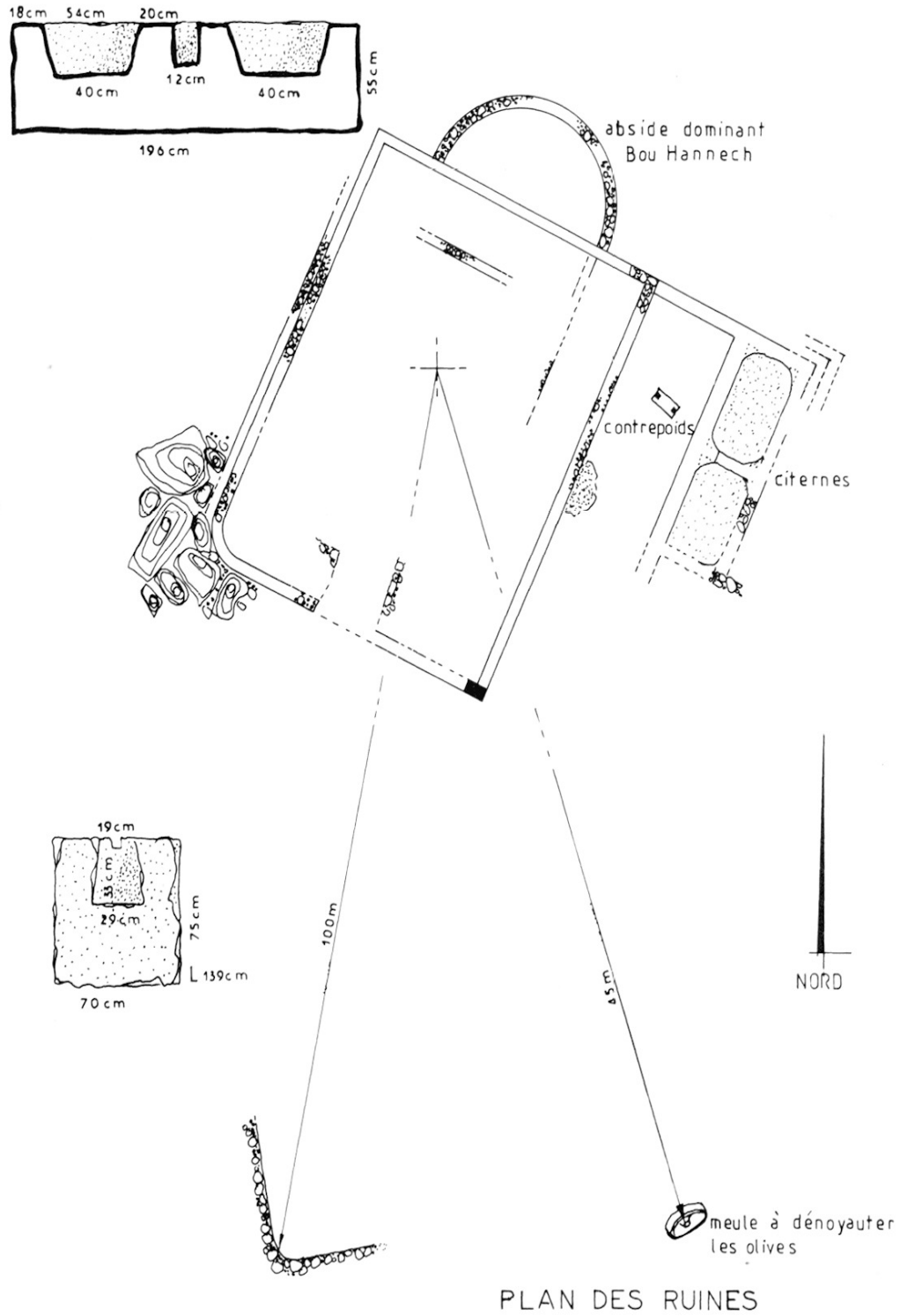
En fait donc les ruines importantes pouvant correspondre à des centres domaniaux se trouvent en contrebas des Quatre-Mamelons dans les vallons en berceaux qui se développent à leur pied à la faveur des lignes de sources.

Le versant sud du massif des Quatre-Mamelons (au-dessus de l'oued Bou-Iafdel).

Plus abrité des influences maritimes, le versant sud du massif des Quatre-Mamelons est aussi plus sec que le versant nord. Il est aussi plus abrupt. Mais des ruines antiques existent aux environs de la cote 400 m sur des lignes de replats; ils sont espacés de 1500 m environ entre Rardous et Lari-Nbou-Abib.

Le plus important de ces sites, ou peut-être le mieux conservé, est celui de Mialah ou Tamdit-at-Djouala, en contrebas de Tizi-Msaoun (coord. Lambert: x: 447,60 et y: N° 178 358,50). Il est implanté sur la partie droite (ouest) d'un vallon.

Le bâtiment principal aux murs de blocage dont l'angle nord-ouest a été construit en grand appareil mesurait environ 25 m sur 30 m (fig. 161). C'est de cette construction que provient un pilastre de marbre blanc transporté au Musée de Cherchel³²: un second pilastre y est toujours visible. Au sud-ouest de l'éperon paraissent avoir existé des bâtiments agricoles, à coup sûr une huilerie dont il reste deux contrepoids de pressoir, l'un réemployé comme harpe, l'autre brisé. Le site était vraisemblablement plus étendu, car on voit une pierre taillée et de la poterie, près de l'ensellement qui relie cet éperon au versant.



PLAN DES RUINES

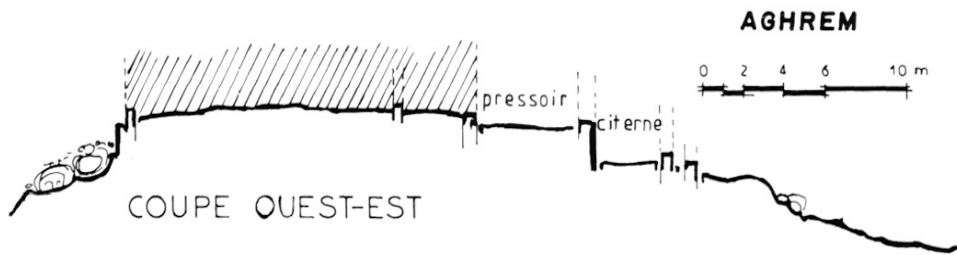


Fig. 160 - Les ruines d'Aghrem.

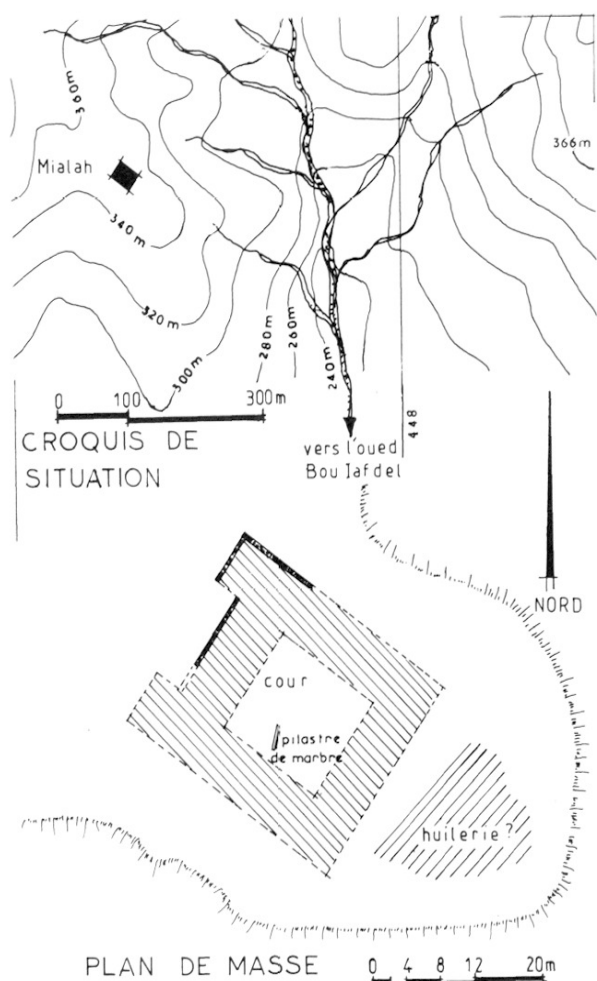


Fig. 161 - Les ruines de Mialah (Tamdit-at-Djouala) (n° 178).

Quelques tessons montrent que l'occupation du site de Mialah remonte au I^{er} siècle ap. J.-C. : 2 rebords d'italique dont un de la forme Goud. 39, et 4 tessons de sigillée du Sud de la Gaule (2 rebords des formes Drag. 29 et 33 et deux fragments de paroi décorés). Un fragment décoré de la frise supérieure d'un vase de sigillée hispanique (forme Drag. 37) peut être daté de la fin du second siècle. La sigillée claire est représentée par deux rebords de la forme 8 B et un morceau assez complet d'un vase de la forme 14/17. La sigillée claire D n'est attestée que par un rebord de la forme 59. Les quelques fragments de céramique de cuisine recueillis se décomposent en 2 rebords de casseroles (*Ostia III*, fig. 268) et 4 de plats (2 proches de *Ostia II*, fig. 302 et 2 proches de *Ostia III*, fig. 333-334).

³³ De telles auges existent sur les sites de Taouriouine (n° 197), de Sidi Haddouch (n° 174), d'Handla (n° 184). Cf. p. 433, fig. 236.

³⁴ Je n'ai pu visiter les abords de Sidi-Mbarek, à



Fig. 162 - Le bassin de Zerba au nord des Quatre-Mamelons. Au fond, à gauche, El Kef; au milieu, Ain Sidi-Haddouch; à droite, les Quatre-Mamelons. Le site de Bekkouch (n° 180) se trouve sur l'interfluve situé au premier plan.

L'occupation du site paraît donc avoir connu son apogée aux II^e et III^e siècles; mais il était toujours occupé à la fin de l'Antiquité.

À 1,5 km de Mialah, à l'ouest, on voit des auges analogues aux bassins de décantation d'huilerie³³, placées près de la fontaine alimentant le groupe d'habitations où s'arrête la piste descendant à Sidi-Amar (coord. Lambert : x : 446,90 et y : 358,90). Elles proviennent sans doute d'un site maintenant recouvert par ces maisons³⁴. Par ailleurs, les paysans connaissent sur ce versant plusieurs cimetières anciens qu'ils attribuent à des chrétiens, entendons à des gens qui ne pratiquaient pas les mêmes rites funéraires qu'eux. J'ai vu la trace de l'un d'entre eux plus à l'ouest dans le Kouba-Oudjaout (cf. *infra*, p. 352). N° 179

Le versant septentrional des Quatre-Mamelons et la dépression de Zerba et Anza-Habsa (fig. 162).

Au nord-est des Quatre-Mamelons, l'oued Sidi-Ghilès collecte les sources qui sortent à la base du massif calcaire dans une dépression ouverte entre ce massif et la forêt des Beni-Habiba. Ce sont les régions de Zerba, Anza-Habsa, Imeflane où existent plusieurs sites importants.

l'ouest de Sidi-Amar où d'après l'examen des photos aériennes existaient les traces d'une ancienne agglomération; le chemin ancien descendant les Quatre-Mamelons vers l'oued Messelmoun passe à proximité.

N° 180 L'un des plus intéressants se trouve sur la bordure droite de la dépression, en contrebas de Sidi-Aïssa entre la cote 220 m et le fond de l'oued (Bekkouch).

En haut, en contrebas de la maison Bekkouch, un petit bosquet marabout a été sommairement

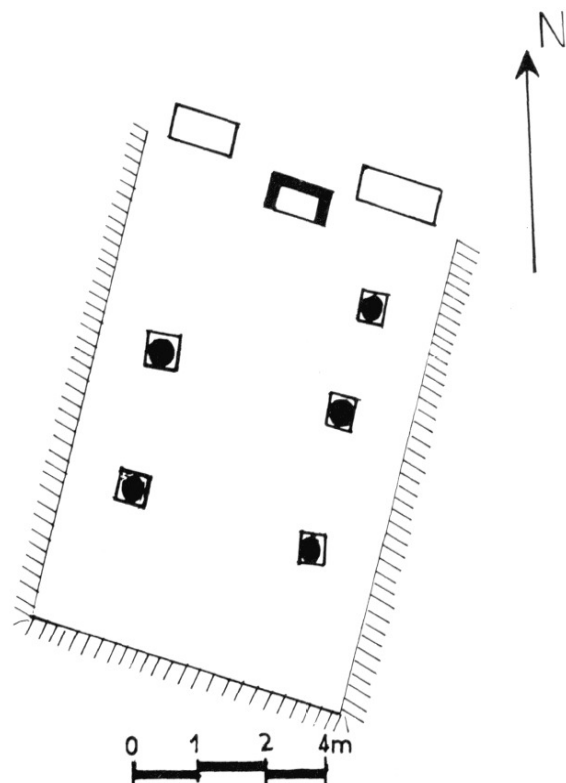


Fig. 163 – Le sanctuaire rural de Bekkouch (n° 180); croquis de la ruine.

fouillé dans les années 1959 (coord. Lambert : x : 449,20 et y : 361,20). On y a trouvé un sanctuaire dont les traces étaient encore très visibles dix ans après. C'est un rectangle de 6 m sur 5 m, délimité par des lignes de harpes et qu'à l'intérieur bordait une colonnade (diamètre des colonnes : 0,33 m) (fig. 163-164). Les colonnes reposaient sur des bases carrées de 0,45 m de côté, en grès du littoral. À l'entrée se trouvaient des cupules funéraires dont l'une portait l'épithaphe suivante :

*D(is) M(anibus) sacrum, / Domitia Urbana / vixit ann(is) LX; / Iulius Extrica/tus, marita(e) sua(e) / merita(e) cupula(m) / fecit*³⁵. En l'absence de fouilles, il ne me paraît pas possible de déterminer s'il s'agit d'un mausolée antique ou d'une petite chapelle rurale.

³⁵ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, loc. cit., n° 233.



Fig. 164 – Id. ; la cupule épigraphe est à gauche, à côté du fragment de colonne dressée.

Les ruines se continuent dans le bosquet abritant le marabout et tout autour. J'ai noté la présence d'un seuil, d'une plaque de mortier de tuileau arrachée à un sol et d'un bloc de pierre de 0,67 m sur 0,60 m dont la face était creusée d'une mortaise à queue d'aronde; peut-être s'agit-il d'un bloc d'encrage de prelum, le seul qui serait de ce type dans la région de Cherchel. Mais sur tout le versant en contrebas, jusqu'à l'oued, on remarque des restes d'habitat dont l'antiquité est assurée par quelques blocs taillés, des fragments de *dolia*, de mortier de tuileau et par de la poterie commune. Ces restes sont surtout denses vers l'oued. Mais cet habitat de structure assez lâche s'étend sur une longueur de 300 m et une largeur d'une centaine de mètres.

De l'autre côté de l'oued, au-dessus du confluent des oueds Sidi-Haddouch et Bouhannech, sur un éperon et sur son versant occidental existe la ruine d'une *villa* qui pouvait couvrir une surface d'une quarantaine de mètres de long sur une trentaine de mètres de large.

Les harpes encore en place sur l'éperon, les débris de construction qui parsèment le versant est de cet éperon, les pierres de taille qui ont été rassemblées en contrebas près d'une source et servent à délimiter des jardins, indiquent que nous sommes en présence d'un centre domanial important. Il était bien situé, dans la partie médiane du versant nord des Quatre-Mamelons, là où affluent les sources. L'une des pierres entourant le jardin est un contrepoids de pressoir. Le site a probablement connu une occupation contemporaine des sites implantés au-dessus, puisque l'un des quelques

N° 181

tessons que j'y ai ramassés a été un fragment de paroi de sigillée italique ou sud-gauloise. En outre, j'ai recueilli 12 rebords de sigillée claire dont 10 de A et 2 de D; ce sont les formes 8 B (2 rebords), 11 (1 rebord), 16 (1 rebord), 18 (1 rebord), 23 A (2 rebords), 23 B (3 rebords), 32 A (1 rebord), 61 B (1 rebord). La céramique de cuisine est représentée par 4 rebords de casseroles et 3 plats; un seul rebord de casserole paraît appartenir à une variante débutant au III^e siècle (Ostia III, fig. 267).

Dans la région d'Anza Habsa, plus à l'ouest, de l'autre côté de l'interfluve (coord. Lambert: x: 447,38 et y: 361,50) existe un autre site, probablement aussi important, mais en plus mauvais état encore. Car avant les destructions de la guerre, la mise en culture et l'habitat y étaient plus denses. En contrebas de deux sources, sur un replat, des pierres de taille affleurent sur un espace d'environ 30 m sur 40 m; son centre est occupé par une semelle de mortier de tuileau, grossièrement ovale, qui mesure 3 m de long sur 1 m de large. Il semble s'agir d'une surface de pressage.

Enfin, à la sortie nord de ce bassin, avant que l'oued ne s'encaisse en bordure et à l'ouest de la forêt des Beni-Habiba, on voit, sur une petite butte en rive droite, quelques traces de construction avec des tessons de poterie commune et quelques pierres taillées dont l'une bien que brisée, présente un angle mouluré (coord. Lambert: x: 448 et y: 362,25).

La partie occidentale du versant nord des Quatre-Mamelons.

Entre Anza-Habsa et l'oued Arhbâl, le versant nord-ouest des Quatre-Mamelons paraît moins favorable à la vie rurale que la dépression drainée par l'oued Sidi-Ghilès. Je n'ai identifié aucune trace d'habitat antique sur les interfluves, mais les pistes qui les suivent présentent d'incontestables caractères d'ancienneté (sections rectilignes et recoupement de virages) et l'examen des photos aériennes paraît révéler des traces d'habitat. Je n'ai pas non plus eu la possibilité de procéder à l'exploration systématique des vallées. Mais dans les deux têtes de vallons les plus importants,



Fig. 165 – Le site d'Anza Habsa; le site antique est situé sur l'éperon, dans le champ labouré en contrebas de la maison (flèche). Les pierres sont rassemblées près de la source reconnaissable aux arbres du verger (à gauche).

j'ai repéré deux sites antiques dont l'un est bien conservé.

Le plus oriental se trouve à la tête de l'oued el-Haouch au lieu-dit Taberkouk (ce qui signifie les pruniers) ou Sakaouchir (coord. Lambert: x: 446,10 et y: 361,05). Au centre du vallon, près du point de convergence des ravins alimentant l'oued, quelques pierres taillées subsistent à l'emplacement probable d'une villa. Le second se trouve à la tête de l'oued Arhbâl au lieu-dit Handla, au pied du plus occidental des Mamelons, Boukhirar, très exactement à l'emplacement du point coté 392 m (coord. Lambert: x: 445,25 et y: 360,55). Malheureusement la terrasse sur laquelle ce site était installé, a été utilisée en 1970 pour la construction d'une école rurale et le plan que nous en avons dressé a été en partie établi en relevant les trous laissés par les harpes qui venaient d'être brisées à la masse. Il avait d'ailleurs subi une mutilation relativement récente lors de l'établissement de la piste longeant vers l'est les Quatre-Mamelons.

Quelques harpes avaient été réutilisées dans un pont moderne. Les bâtiments antiques étaient établis à deux niveaux dont le plus haut correspond à la terrasse qui domine la piste actuelle. La construction principale paraît avoir été celle du niveau supérieur. Le relevé que nous avons établi met en évidence un bâtiment de 30 m sur 35 m soit 1050 m² (fig. 166), qui, d'après les alignements repérés de harpes, s'organiserait autour d'une sorte de cour centrale. Or, compte tenu de quelques approximations, ce plan se surperpose à ceux des

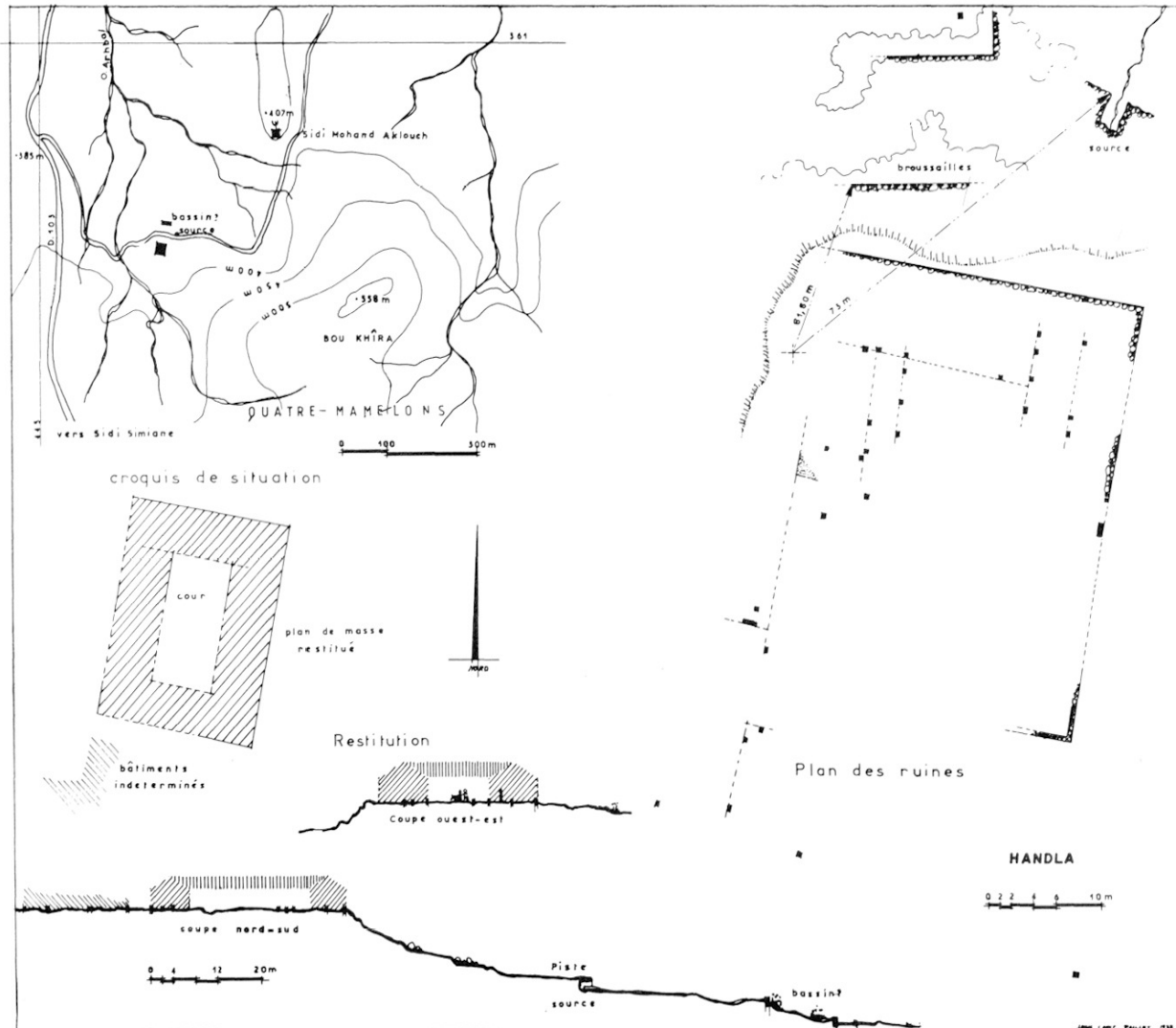


Fig. 166 – La villa d'Handla (n° 184).

huileries de Boghni (n° 151), Sidi-Haddouch (n° 174) et Taouriouine (n° 197). Ce fait est remarquable car sur la quarantaine de plans que j'ai relevés ce sont les seuls³⁶. Je crois donc qu'il y avait à cet endroit une huilerie analogue à celles qui viennent d'être énumérées. La ruine étant en voie de disparition il n'y a pas à s'étonner qu'en 1970 je n'ai relevé aucun contrepoids ni pedicinus. Pourtant les auges rassemblées à proximité de la source située en dessous sont semblables à celles de l'huilerie de Sidi-Haddouch (n° 174). Sur la même terrasse, au sud, des bâtiments annexes de direction légèrement différente couvraient un espace de 40 m sur 20 m. Des ruines existent égale-

ment en contrebas de la piste, en liaison avec la grosse source qui sort à cet endroit. La construction en pierres sèches qui actuellement protège cette source, réutilise des pierres antiques. Plus à l'ouest, non loin de là, dans un massif de broussailles, nous avons cru reconnaître, dans les restes de construction antiques, des bassins. Sans doute l'eau qu'ils recueillaient, servait-elle à irriguer des jardins, comme j'ai cru pouvoir en donner d'autres exemples. En relation avec cet important ensemble la présence de tessons de poterie commune antique et de *tegulae* dans les champs, entre le cimetière de Sidi-Mohand-Aklouch et Taourirt-Yala³⁷. Ce site n'a livré aucun rebord de vase permettant de

³⁶ Cf. *infra*, p. 435.

³⁷ On voit les restes d'une construction circulaire ara-

sée (tumulus?), quelques, tessons et un fragment de brique carrée.

proposer une chronologie. Pourtant j'y ai recueilli une intéressante marque imprimée en creux dans un cartouche rectangulaire sur le rebord d'un mortier de terre cuite : M^{*}CIMON³⁸.

Le koudiet Koum-Oudjoût.

À l'ouest du col de Bouchkada qui marque la limite du massif des Quatre-Mamelons, la zone calcaire disparaît. Mais l'altitude ne diminue pas; car cette zone a été déformée et exhaussée par un volcanisme déterminant l'intrusion d'un pointement granitique. Ce pointement culmine à 536 m. Tout autour de ces granits intrusifs, sur les conglomérats gréseux et les marnes de la partie centrale et occidentale, sur les flyschs de la partie orientale du massif s'est développée une zone forestière, la forêt de Taourira³⁹.

Ne pouvant procéder à une prospection systématique, je me suis borné à réunir quelques renseignements qui permettent de penser que cette forêt n'existait pas dans l'Antiquité sous son actuelle forme inhabitée et que, comme dans les autres zones forestières de la région, les clairières cultivées et habitées devaient être beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui. L'abandon de la zone forestière est du reste un phénomène qui paraît récent. Ainsi, sur le bord de la piste qui suit la crête, en venant du col de Bouchkada, on voit encore les traces d'un habitat qui n'est peut-être pas très ancien. De même près de Boukhirane (coord. Lambert : x : 444 et y : 316,50) subsistent les restes d'un habitat d'âge indéterminé, probablement moderne.

N° 185 En allant reconnaître les carrières modernes de granit qui étaient installées sous le sommet et qu'un téléphérique, aujourd'hui abandonné, reliait à la côte, j'ai remarqué, au sud du sommet, vers la cote 420 m (coord. Lambert approximatives : x : 442,35 et y : 362,25), dans les broussailles, de la poterie antique en assez grande abondance, mais aucune pierre taillée. Il s'agit probablement de restes d'habitat. Je n'ai pas parcouru la clairière correspondant au douar el-Koub (coord. Lambert : x : 442,70 et y : 362,15). Mais on m'a parlé de maçonnerie romaine dans le fond d'un ravin et la photo aérienne signale des restes d'habitat et une imbrication de terrasses rectangulaires et régulières sous l'habitat moderne, lui-même détruit lors des

regroupements effectués pendant la Guerre de Libération.

Au sud, en dessous de la forêt de Taourira, vers la cote 180 m, à Ou-Mad, la carte au 50000^e porte la mention d'une ruine romaine toujours bien conservée. Le site doit son nom à une grande citerne : Azerka-ou-Roumi : « la maison du romain » (coord. Lambert : x : 442,10 et y : 358,90). Cette citerne mesure à l'extérieur 7,50 m de large sur 5,20 m de long; sa hauteur apparente est de 2,20 m et les murs ont 1 m d'épaisseur. La partie orientale de la ruine est occupée par une maison récente, au nord de laquelle quelques harpes taillées dans la granit sont encore visibles. La construction peut avoir plus de 40 m de long sur une trentaine de mètres de large. À l'est de l'éperon sur lequel est implantée cette construction, le paysan qui habite là, m'a montré les restes d'un cimetière ancien et des ossements dégagés par l'érosion, qu'il attribue aux Romains. Si l'ancienneté de ces tombes est indéniable, il faudrait pour l'attribuer à l'époque romaine y trouver de la céramique romaine, ce qui ne paraît pas avoir été le cas. Selon le même paysan, des cimetières analogues existeraient dans la forêt, au nord.

De tels indices sont évidemment limités et on ne saurait en déduire que, dans l'Antiquité, les versants du Koudiet-Koum-Oudjoût étaient couverts de riants jardins et de champs de blé. Par contre, il est probable que sur des replats et dans des vallons en berceau s'étaient implantées de petites fermes. Aucun centre domanial important n'y a certainement jamais existé. Le site d'Azerka-ou-Roumi se trouve en effet sur la marge de la zone forestière et correspond plutôt à la partie supérieure du versant nord du bassin de l'oued Messelmoun où plusieurs autres ruines importantes sont connues.

CONCLUSION

Dans la partie centrale de l'Atlas de Cherchel, on retrouve la série complète des types d'habitat déjà recensés : des *villae* régulièrement espacées en contrebas de la zone sommitale et dans les têtes de vallons; des agglom-

³⁸ PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, loc. cit., n° 237.

³⁹ Sur l'inventaire de la tribu des Beni-Menacer en

1868, la forêt de Taourira est donnée pour 1748 ha dont 133 ha d'enclaves; elle est peuplée en pins d'Alep.

mérations de paysans groupées autour d'une *villa* dans un vallon ou isolées sur une crête (Rardous, Boulalem); une grande variété de petits sites dont les vestiges se réduisant parfois à un contrepoids ou à un bloc isolé attestent l'existence d'un petit habitat dispersé. Tous ces établissements agricoles ont un point commun : la place que l'oléiculture paraît avoir occupé dans l'économie agricole aussi bien pour les *villae* que pour les petits paysans. Mais l'importance de cette oliveraie et des vestiges d'installation de pressage ne doit pas faire oublier les autres cultures : dans les vallons, celles de jardins dont les bassins d'irrigation apportent la preuve archéologique; sur les versants, la céréaliculture dont il ne subsiste évidemment aucune preuve archéologique en surface.

Les *villae* constituent la base de l'organisation agricole. Ce ne sont jamais des ruines très importantes en superficie : elles couvrent entre 1000 et 1600 m². Deux d'entre elles étaient des huileries spécialisées dont l'importance suppose qu'elles contrôlaient la production d'un vaste secteur. Leurs plans, de conception fonctionnelle, sont identiques; un troisième exemple du même plan existe dans le bassin d'Icherène. Les autres *villae* avaient une production moins spécialisée et leurs activités s'adaptaient aux possibilités agricoles des vallons constituant leur terroir. L'absence de *villae* dans le koudiet Koum-Oudjoût n'a rien de surprenant; car on retrouve dans cette région des formations géologiques analogues à celle du versant nord de l'Atlas de Cherchel.

Dans ce massif montagneux, la circulation s'adaptait aux articulations des lignes de crête. Trois points y jouaient un rôle essentiel. Le plus oriental est le tizi Mbouya entre le massif de la forêt Affaine et le djebel Mâdine : là, une ligne d'interfluve montant du plateau sud sur le flanc gauche de la vallée de l'oued Aizer rattrappe la ligne de crête. Le second point au centre correspond au principal carrefour de l'Atlas; c'est un nœud orographique où se rejoignent deux lignes de hauteur dont les concavités s'opposent : celle qui va du dje-

bel Madine au Koudiet-Koum-Oudjoût et celle qui va de la Dent de Menacer à Lari-ou-Melzi. Perpendiculairement à cet axe est-ouest, Rardous sépare le bassin de l'oued Aizer de celui de l'oued Bou-Iafdel. Y convergent donc la piste venant de plateau sud de Cherchel par Tizi-Mbouya et continuant vers l'ouest, celle venant de l'oued Boukadir et longeant par le nord le pied de la Dent de Menacer, ainsi qu'une piste donnant accès au bassin des Touares. Mais c'est à ce même carrefour qu'aboutit la piste venant de la côte par l'oued el Hammam. Le troisième carrefour, d'importance comparable à Tizi Mbouya est celui du col de Bouchkada où se croisent la piste suivant les lignes de hauteur (est-ouest) et celle montant du nord par la vallée de l'oued Arhbal et redescendant au sud vers l'oued Messelmoun.

La piste carrossable que l'on peut suivre de Cherchel à Tizi Mbouya, Rardous et sur la crête des Quatre-Mamilons a été tracée pour des nécessités militaires. Elle correspond seulement au tracé général de la piste ancienne. Celle-ci passe souvent plus près de la crête, au niveau des lignes de sources. Mais le nombre de ruines romaines identifiées à proximité permettent de la considérer comme remontant à l'Antiquité pour son tracé général.

Le ramassage des tessons sur les sites indiquent que ces établissements ont été construits dans le courant du premier siècle après J.-C. Comme sur le plateau littoral, ce sont les formes de sigillée claire caractéristiques des II^e et III^e siècles après J.-C. qui sont les plus fréquentes. La sigillée claire D est en proportion relative moins abondante que sur les sites du littoral. On peut donc en induire qu'une modification de l'organisation économique y a été plus précoce et s'est affirmé dès la seconde moitié du III^e siècle après J.-C.⁴⁰ Mais il ne s'agit là que d'une impression générale qui demande à être nuancée en fonction des cas particuliers (à Boulalem, la sigillée claire D est nettement la plus abondante) et à être confirmée par un examen récapitulatif de tous les ramassages de rebords de céramique effectués dans l'ensemble de la région.

⁴⁰ J'insiste sur cette idée de modification économique. Dans une première rédaction, je croyais pouvoir parler

de déclin. Or la ville n'apparaît pas en décadence. Sur cette question, cf. *infra*, p. 463-464 et p. 503.

CHAPITRE X

LES BASSINS DE L'INTÉRIEUR

L'Atlas de Cherchel est séparé du massif montagneux méridional par une zone déprimée correspondant à plusieurs bassins d'importance inégale : à l'est, les bassins néogènes de Menacer et des Touares; à l'ouest, la vallée de l'oued Messelmoun. Les bassins néogènes constituent la terminaison occidentale du synclinal de la Mitidja, dont ils sont séparés par les plateaux de Sidi Moussa et de Bou-Rouis. L'oued Boukadir dont la vallée se resserre un moment à Bouchaoun entre Sidi-el-Masmeudi et Sidi Mohand-ou-Saïd, assure la liaison entre ces bassins intérieurs et celui de l'oued el Hachem.

Beaucoup plus vaste que le bassin de Menacer, celui de Touares (6 km d'est en ouest

sur 3 km du nord au sud au lieu de 3 km sur 0,8 km) est pourtant le moins habité. Il n'a pas été touché par la colonisation et il est cultivé selon les techniques traditionnelles en céréales; depuis 1970 pourtant, la culture moderne y a fait une apparition à l'est avec la plantation de vignes pour le raisin de table. Ce déséquilibre est la conséquence de la primauté accordée par la colonisation aux facilités de circulation et aux considérations stratégiques sur les possibilités agricoles. En effet, dans le bassin de Menacer, convergent les oueds Zaouia et Roumane auxquels les sources du Bou-Maad assurent un débit constant, et l'oued Sahia dont la vallée donne accès vers l'ouest au bassin des Touares. Ces con-

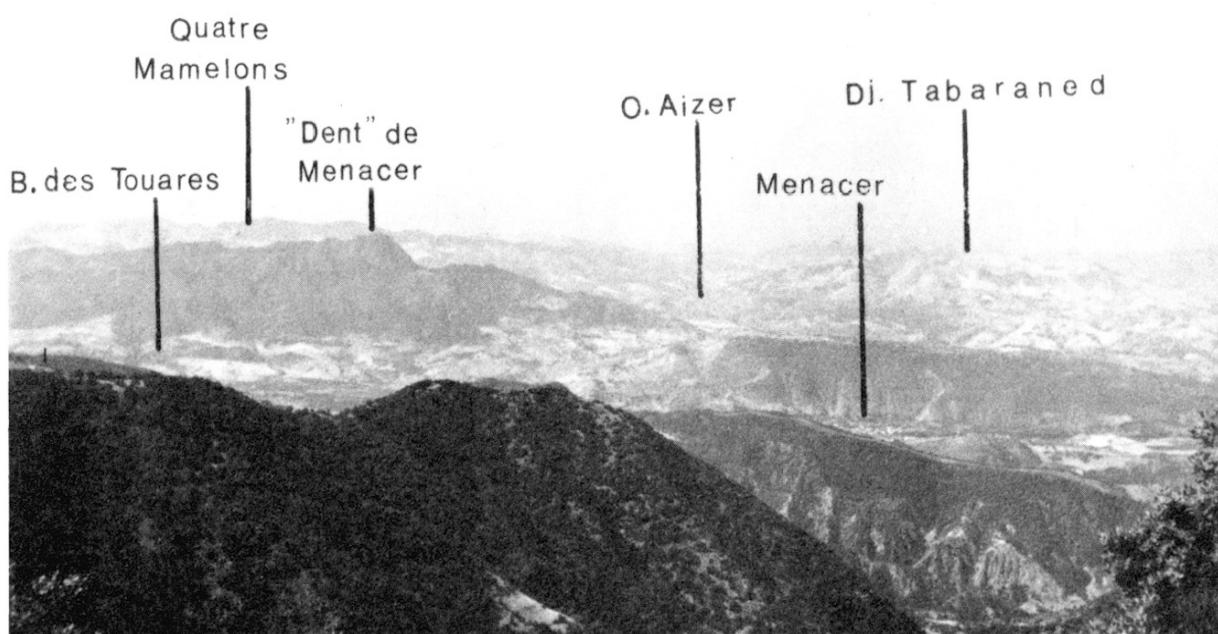


Fig. 167 - L'arrière-pays de Cherchel vu du Bou-Maad. Au second plan, les bassins de Menacer et des Touares.

fluences d'oueds expliquent le rôle que joue ce bassin dans les communications vers l'arrière-pays et, au-delà, vers les régions chéliennes. Les Turcs avaient installé à son extrémité orientale le Bordj-el-Khémis dont parle Shaw¹. La zaouia des Brakna, centre de résistance aux Turcs, puis aux Français, se trouvait plus au sud, contre la montagne dans la petite vallée qui en a conservé le nom. C'est au centre de ce bassin, au confluent des oueds Zaouia et Sahia, que les Français créèrent en 1884 le village de colonisation de Marceau² qui supplanta rapidement le marché de Souk-el-Had au nord du bassin des Touarès. Bien que ses possibilités agricoles soient inférieures à celles des Touares³, le bassin de Menacer offre des terres de bonne qualité que les oueds descendus de la montagne permettent d'irriguer; mais surtout, pour la colonisation, il offrait plus de sécurité en cas de soulèvement des Beni-Menacer du fait de son moindre enclavement dans la zone montagneuse⁴. Ce furent en définitive les facilités de communication qui primèrent les possibilités agricoles. Ce choix entraîna le déclin de Souk-el-Had.

Bien que relié au bassin de Menacer par la vallée de l'oued Sahia qui offre un passage commode, les Touares appartiennent à la zone de drainage de l'oued Messelmoun (oued Aïfer s'écoulant vers l'oued el Arba). Mais le déversoir hydrographique du bassin est une profonde gorge creusée dans les terrains volcaniques qui ceignent le bassin; elle ne livre passage à aucune voie de communication⁵. L'essentiel du bassin est constitué par des marnes du Vindobonien inférieur et du Burdigalien qui expliquent la mollesse de sa partie occidentale. Ces marnes donnent une bonne terre de culture favorable surtout au maraîchage et aux céréales mais impropre à l'arboriculture⁶. La partie orientale du bassin est dominée par les reliefs gréseux et argilo-sa-

bleux d'Azrou-Idji qui alimentent des lignes de sources dans la partie occidentale du bassin de Menacer, du fait de l'inclinaison du pendage vers l'est. Les trois autres versants sont constitués par des terrains volcaniques très rocailloux sur lesquels se sont développés des formations forestières et broussailleuses. L'habitat s'est installé sur les bords pour éviter la partie inférieure du bassin trop humide et malsaine en hiver. Pourtant l'ouverture récente d'écoles au bord de la piste, au centre du bassin, a entraîné la descente de quelques familles.

LE BASSIN DE MENACER

La vallée de l'oued Boukadir assure le lien entre celle de l'oued el Hachem qui a été étudiée plus haut, avec les plaines alluviales et les plateaux situés à l'est de Caesarea. C'est un étroit couloir coincé entre le djebel Tabarâned et le plateau de Bou-Rouis. Il connaît un léger élargissement à l'amont du confluent de l'oued Bou-Achechou descendu du djebel Tabarâned où il prend sa source à proximité de la petite agglomération antique de Sidi-Amar (site n° 143). Au centre de ce petit bassin, j'ai identifié une ruine romaine à l'emplacement du marabout de Sidi-Mohand-ou-Saïd, sur le côté nord de la route nationale, dans un bosquet d'oliviers (coord. Lambert : x : 463,70 et y : 358,30). L'existence d'un établissement antique est assurée par l'abondance des tessons apparaissant dans le champ labouré entre la route nationale et le bosquet, par plusieurs blocs de pierres ainsi que par des fragments de blocage visibles çà et là dans le bosquet. La ruine forme l'ossature du petit tell sur lequel a été édifié le marabout. Etant données sa situation, ses dimensions et l'existence de blocs de pierres taillées, je crois qu'il y avait là une de ces *villae* qui en aval se partageaient les terres de la vallée.

¹ DR. SHAW, *Voyage dans la régence d'Alger*, trad. J. Mac Carthy, Paris, 1830, p. 274.

² Cf. *supra*, p. 225.

³ Touarès est un mot arabe que l'on retrouve fréquemment dans la toponymie et qui désigne des terres noires, profondes et fertiles.

⁴ Cf. *supra*, p. 227.

⁵ Cette indifférence des oueds envers le relief est une constante du réseau hydrographique nord-africain que l'on explique mal : H. ISNARD, *Le Maghreb*, Paris, 1971, p. 13.

⁶ Il n'y a d'ailleurs aucun arbre dans le bassin, sauf sur les pentes rocailleuses et volcaniques du pourtour.



Fig. 168 a - La villa de Sidi-el-Masmeudi (n° 188) : relevé des ruines visibles.

Au sud-est de la gorge de Bouchaoun, on entre dans le petit bassin de Sidi-el-Masmeudi que limite au sud la barre de Zabrir. À la sortie de cette petite section de vallée, la route nationale traverse une ruine romaine occupant un hectare entre l'oued et le bas du versant du djebel. Les limites orientales de cette ruine sont peu nettes, car l'espace où apparaissent les pierres taillées est prolongé par des restes probables d'un habitat dont le seul vestige est l'abondance des tessons en surface. Un peu au-dessus, on distingue même les

vestiges d'un grand four aux trois quarts détruit.

L'importance de la ruine principale qui a N° 188 donné naissance à un petit tell anthropogène au nord de la route pourrait faire croire qu'il s'agit des restes d'une petite agglomération. Mais un examen plus attentif et surtout le plan des éléments visibles en surface permettent d'y reconnaître plutôt un gros établissement agricole. Son plan est médiocrement lisible car la ruine, très endommagée par les labours, se perd dans les champs. Toute trace

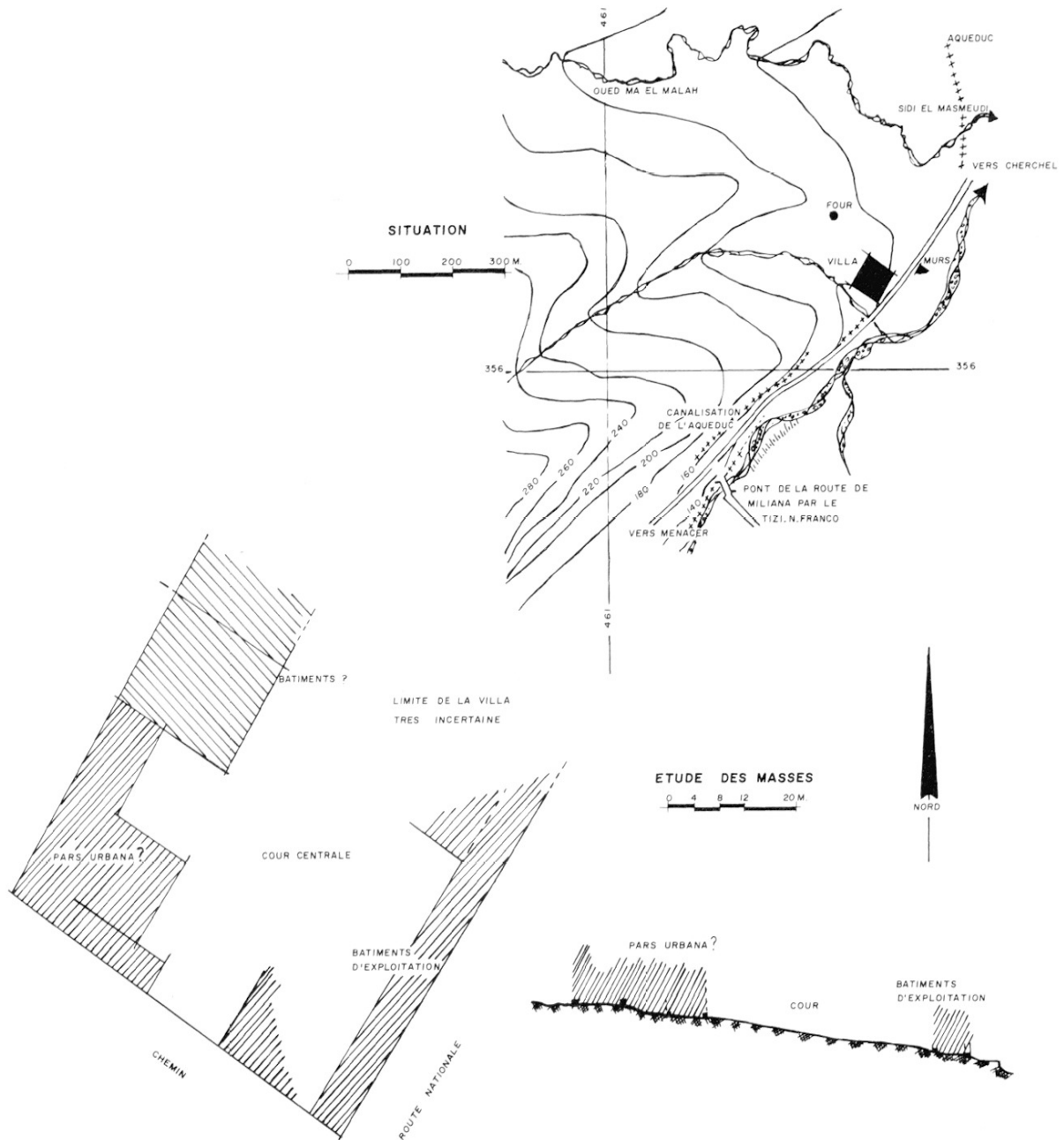


Fig. 168 b – In.; croquis de situation et schéma d'interprétation.

doit d'ailleurs bientôt en disparaître lorsqu'à cet endroit aura été construite une briqueterie.

Tout semble s'organiser autour d'un espace d'une trentaine de mètres de côté, vide de harpes; la pente trop forte, empêche d'y voir une simple cour centrale. À l'ouest, une plus grande densité de murs et de harpes où l'accumulation éolienne a déterminé la formation d'un net bombement, correspond au principal groupe de ruines; là peut se trouver la partie de la ruine qui était affectée à l'habitat; elle occupe une vingtaine de mètres de

large sur une cinquantaine de long. Le mur de direction est-ouest qui longe le chemin perpendiculairement à la route, forme un second côté. Des bâtiments ont pu s'appuyer contre lui. Enfin, en contrebas, juste au-dessus de la route, deux murs de direction nord-sud, grossièrement parallèles et distants de 5 à 6 m délimitent un replat où avaient pu s'installer des bâtiments appartenant à un ensemble débordant la route à l'est, du côté de l'oued.

Ce gros établissement agricole s'organisait donc en fonction de la pente en profitant des replats. Les traces visibles dans les champs au nord et à

l'est des bâtiments principaux correspondent probablement aux maisons des paysans du domaine. De plus, il convient de le mettre en relation avec des travaux hydrauliques. Étudiant l'origine de l'aqueduc qui alimentait Caesarea, J. L. Paillet et moi-même avons été conduits à nous interroger sur la destination de la canalisation antique ancrée dans la falaise de Zabrir au-dessus du pont de la

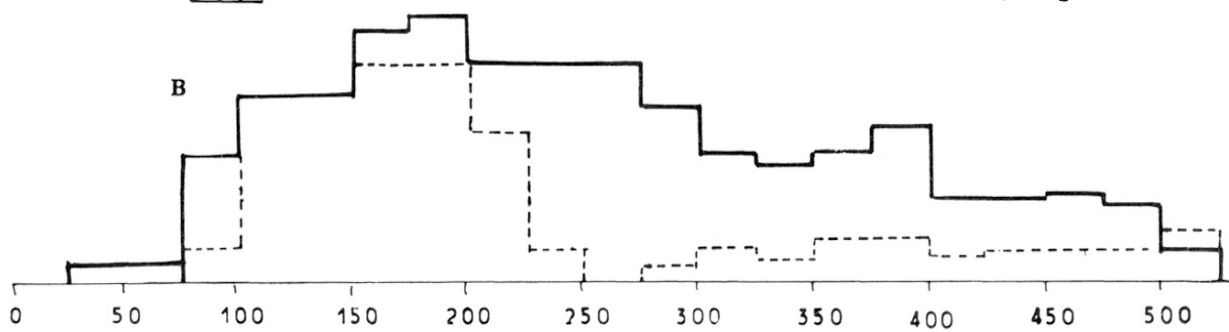
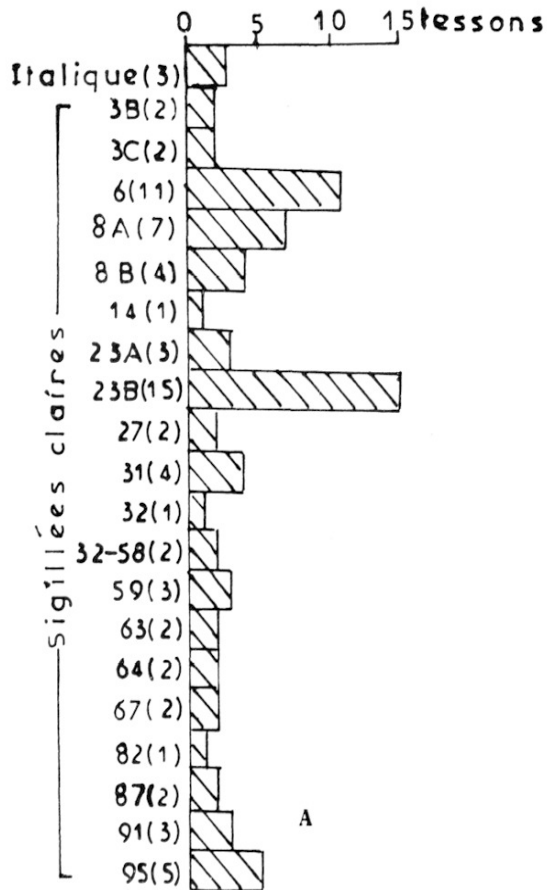


Fig. 169 - Ramassages de tessons à Sidi-el Masmoudi. **A** : histogramme des sigillées claires. **B** : diagramme chronologique. L'utilisation de la chronologie proposée par l'Atlante (en traits pleins) met en évidence la continuité de l'occupation du site dans l'Antiquité tardive, alors que celle de Hayes (1972) montrait une certaine discontinuité. Le ramassage de plusieurs rebords de céramique italique (formes Goud. 36, 37 et 38) montre que le site était déjà occupé au premier siècle ap. J.-C. La sigillée claire A représente 63,5% du total des rebords de sigillée claire et la D 30%, ce qui est une proportion sensiblement différente de celle que l'on trouve habituellement sur ces sites de villae; la sigillée claire C est par ailleurs présente. La céramique de cuisine est relativement peu abondante : 5 rebords de casseroles se décomposant en 3 rebords à lèvres décollées (datables du second siècle) et 3 proches de la variante Ostia III fig. 267-268); 16 rebords de plats (13 rebords proches des variantes Ostia III fig. 332-334 datables second siècle, 2 proches de Ostia I fig. 260-261 et 1 proche de Ostia III fig. 170).

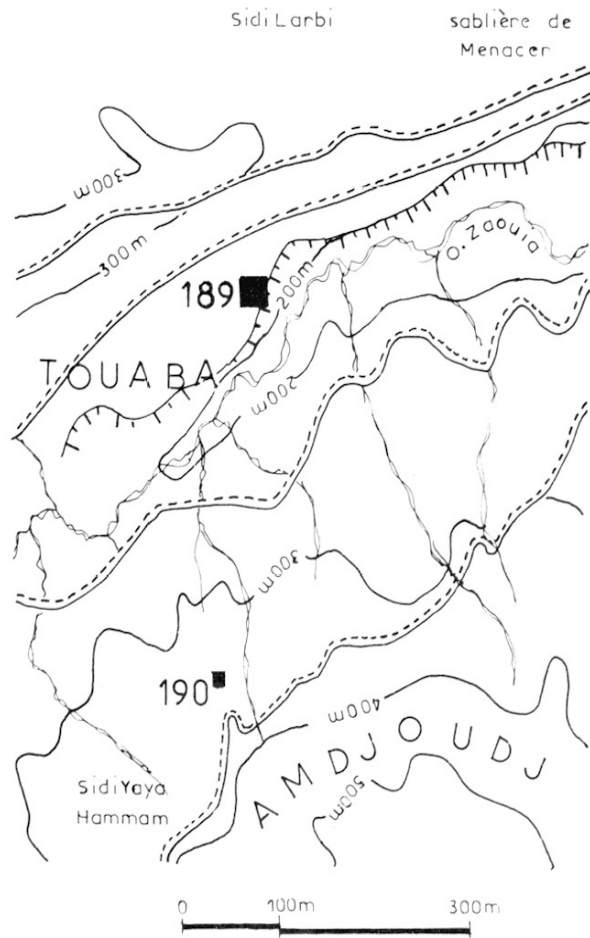
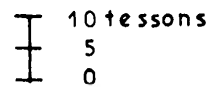


Fig. 170 - Croquis de situation des sites n° 189 et 190.



route du Tizi-Nfranco : était-ce une des branches de l'aqueduc ou avait-elle été construite pour alimenter en eau la *villa* qui vient d'être présentée? En second lieu, nous avons signalé que le pont par lequel l'aqueduc de Cherchel franchissait l'oued Ma-el-Malah était doublé d'un second pont supportant une conduite d'eau à ciel ouvert qui servait à l'irrigation de la rive gauche de l'oued. L'importance de ces irrigations est confirmée par un rapport de l'administrateur de la Commune mixte reproduit dans *l'Enquête sur les travaux hydrauliques anciens*⁷ qui mentionne l'existence de barrages, aujourd'hui disparus, sur l'oued Boukadir ainsi que sur les oueds Roumane et Zaouia. Ainsi connaissons-nous une des activités agricoles de ce centre domanial. D'autres activités qui n'apparaissent pas, la céréaliculture dans la vallée et l'oléiculture sur les pentes, devaient y avoir la place qu'elles ont ailleurs. Le ramassage des rebords sur ce site montre une proportion de sigillée claire D atteignant près de 29% des 73 rebords de sigillées claires recueillis, ce qui est notablement plus que sur les sites de l'Atlas de Cherchel. Les formes sont assez diverses. La présence de 3 tessons de sigillées non africaines indique que cette *villa*, comme la plupart de celles qui ont été identifiées, connut une phase d'occupation remontant au moins à la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. (fig. 169).

N° 189 La seule autre ruine correspondant probablement à une *villa* que je connaisse dans ce bassin, se trouve 4 km au sud-ouest à vol d'oiseau, à Tabziouine, près de Sidi-er-Rebi (fig. 170) sur la rive gauche de l'oued Zaouia (coord. Lambert : x : 457,80 et y : 353,90). Elle est presque entièrement enfouie sous les alluvions et il n'en subsiste de visible qu'une grande citerne voûtée et, une dizaine de mètres à l'est, au-dessus de l'oued, un grand mur de blocage. Bien qu'il soit difficile de porter un jugement sur l'importance d'une ruine aussi peu dégagée, je la crois d'importance moyenne.

Il existe pourtant à peu de distance à vol d'oiseau une seconde ruine, plus au sud, au-dessus du fond du bassin de Tabziouine sur le bord de la piste s'élevant dans la montagne

vers les crêtes du Bou-Maad. C'est une citerne couverte.

N° 190 Complètement isolée par rapport à toutes les autres ruines, que l'on voit à proximité de Sidi-Yaya-Hammam, elle est plantée sur un petit éperon, vers la cote 340, au pied de la forêt de chênes-lièges (fig. 170) (coord. Lambert : x : 467,65 et y : 353,20). Elle mesure à l'extérieur 6,4 m sur 5 m et ses murs ont 0,70 m d'épaisseur. Du côté amont deux ouvertures, l'une au milieu, l'autre à l'angle sud (1 : 0,17 m ; L : 0,80 m ; h : 0,23 m) devaient servir à la remplir. De l'autre côté, vers la vallée, la partie supérieure de la citerne est percée d'une troisième ouverture située à la base de la voûte, au même niveau que les deux autres. Il peut s'agir d'un trop-plein; mais c'est peut-être aussi la preuve que cette citerne est en réalité un bassin de décantation. Comme d'autres ruines de citernes, elle est désignée par les paysans sous le nom de Dar-en-Nsara (la maison des chrétiens). Je n'ai pu la mettre en rapport avec aucune autre trace d'habitat ou d'installation antique. Sa signification m'échappe donc.

Les trois ruines qui viennent d'être décrites représentent peu de choses pour un bassin de la dimension de celui de Menacer. D'autres sites antiques ont probablement été complètement effacés par des réutilisations ultérieures, puisque c'est là que se trouvaient la zaouia des Brakna (coord. Lambert : x : 456,20 et y : 352,50) et le bordj el Khemis : x : 461,45 et y : 353,50) et qu'a été implanté le village de colonisation de Marceau. Ainsi il y eut peut-être un site à l'extrémité orientale de ce centre : à l'entrée du village, sur le côté nord de la route, de gros blocs taillés servent de sièges à un café maure. D'autre part, les rapports administratifs sur les travaux hydrauliques anciens indiquaient la présence de barrages sur les oueds Zaouia et Roumane⁸; ces barrages ne contribuaient probablement pas à l'alimentation de l'aqueduc, comme on l'a dit, mais servaient à l'irrigation des cultures⁹. Je n'en ai pas trouvé de traces. De même, il ne reste rien des fours antiques de verriers qui, selon la notice de la carte géologique, au-

⁷ *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie*, publiée par S. GSELL, Paris, 1902, p. 37. PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea . . .*, op. cit., p. 53-54.

⁸ S. GSELL, *Atlas Archéologique . . .*, op. cit., fe. 13, n° 7; *Enquête administrative . . .*, op. cit., p. 37-38.

⁹ PH. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau . . .*, op. cit., p. 51.

raient subsisté dans les carrières de sable de Sidi-Larbi à l'ouest de Marceau¹⁰. Sans doute ont-ils été détruits par l'installation de la verrerie moderne dont on voit encore quelques restes de coulées de verre fondu au bord de la route¹¹. Enfin il existerait une autre ruine dans la vallée de l'oued Zaouia¹².

LE BASSIN DES TOUARES

Les ruines du bassin des Touares sont dans l'ensemble mieux conservées et plus réparables. La plupart figuraient déjà sur la carte au 50 000¹³. Ce sont quatre *villae* disposées aux deux extrémités orientale et occidentale, une agglomération au centre et des restes de structures d'habitat sur la partie supérieure des versants septentrional et méridional du bassin.

Immédiatement à l'entrée du bassin, quand on vient de Menacer, une ruine romaine occupe l'éperon qui fait face au marabout de Bou-Alem (coord. Lambert : x : 454,40 et y : 355,80 = *Atlas arch.* . . , fe 13, n° 15).

Les restes de murs et les harpes qui couvrent un espace d'environ 3 000 m² dessinent un plan relativement lisible s'organisant autour d'une cour qui occupe le sommet de l'éperon (fig. 171). Le dessin de la cour n'est pas orthogonal : l'édifice s'adapte aux mouvements de l'éperon qui s'élargit et s'infléchit vers le nord-est. Mais, en l'absence de fouilles, on ne peut savoir si cette irrégularité traduit une succession chronologique ou si les deux éléments apparaissant sur le plan sont contemporains.

L'entrée principale est une porte de 2,90 m de large située au sud, du côté de la vallée; elle était surmontée d'un arc monumental dont il subsiste la base (fig. 172) et auquel appartenait peut-être le claveau décoré d'un bucrâne visible dans l'espace central (fig. 219). On y accédait par une sorte de rampe oblique dont des éléments en grand appa-

reil indiquent l'emplacement et le tracé. Le côté occidental de l'édifice est marqué par deux murs parallèles situés à un niveau légèrement inférieur à celui de la cour centrale. Distants de 5 m l'un de l'autre, ils ne sont visibles que sur 10,5 m; mais leur longueur probable est double. Cette galerie peut correspondre à un rez-de-chaussée surélevé en-dessous duquel auraient été installées des activités agricoles ou domestiques (mortier, contrepoids de pressoir). Une colonne située en bordure de la cour centrale atteste le caractère soigné de l'architecture bien que l'on ne puisse parler à coup sûr de péristyle. De l'autre côté, à l'est, la pente est moins forte et aucune ligne de rupture de pente ne permet de délimiter avec précision l'édifice vers l'extérieur. Le côté nord juxtapose deux bâtiments placés de part et d'autre de l'ouverture probable d'une petite porte : au nord-ouest, une sorte de pièce trapézoïdale de 8,70 m de hauteur, dont les bases ont 7,30 m et 8 m de large; au nord-est, une série de pièces larges de 3,20 m qui s'allongent sur 12 m de long. Au milieu gît un second contrepoids de pressoir.

Malgré l'imprécision de ces notations, une impression générale se dégage du plan qui a été dressé. Plutôt qu'une *villa pseudo-urbana* organisée autour d'un péristyle, c'est une grosse ferme aux bâtiments regroupés en couronne autour d'une cour centrale ménagée sur la partie médiane aplanie de l'éperon. Cette cour, d'environ 20 m sur 25 m de côté, est vaste par rapport à la surface totale de la ruine; mais cette affirmation ne préjuge pas de l'existence de bâtiments plus légers qui y auraient été installés.

En contrebas de la ruine principale, au sud-ouest, nous avons relevé dans la pente, la trace d'une série de pièces occupant un espace à peu près carré de 15 m de côté. Enfin, toute la partie orientale de l'éperon paraît avoir été occupé par de petites maisons aux murs de pierres non taillées assemblées au mortier d'argile dont les traces irrégulières occupent près d'un hectare. Une centaine de mètres plus loin, au sud-ouest, des restes de maçonneries assez confuses peuvent correspondre à des bassins qui, étant donné leur éloignement,

¹⁰ L. Glangeaud, auteur de la notice, ne dit nullement sur quoi il fonde cette affirmation. Un verrier est connu à Caesarea : *CIL*, VIII, 9340, cf. *supra*, p. 69, n. 255. Sur la verrerie de Tipasa : S. LANCEL, *Verrerie antique de Tipasa*, Paris, 1967.

¹¹ Le sable siliceux de Menacer est très riche (98,85% de silice pure) et abondant (6 700 000 m³). La verrerie brûlait la lignite qui affleure à l'ouest (F. DOR, *Cherchel et la commune mixte de Gouraya*, Paris, 1895, p. 68).

¹² On m'a parlé d'un café auprès duquel on voyait un élément architectural de marbre. Je ne l'ai pas retrouvé (cf. *infra*, n. 17).

¹³ Les deux ruines situées à l'est du bassin figurent aux numéros 16 et 17 de la feuille 13 de l'*Atlas Archéologique*. S. Gsell pensait que la route reliant *Caesarea* à *Zucchabar* passait à proximité. Pour des raisons développées plus bas, cette opinion ne me semble pas acceptable.

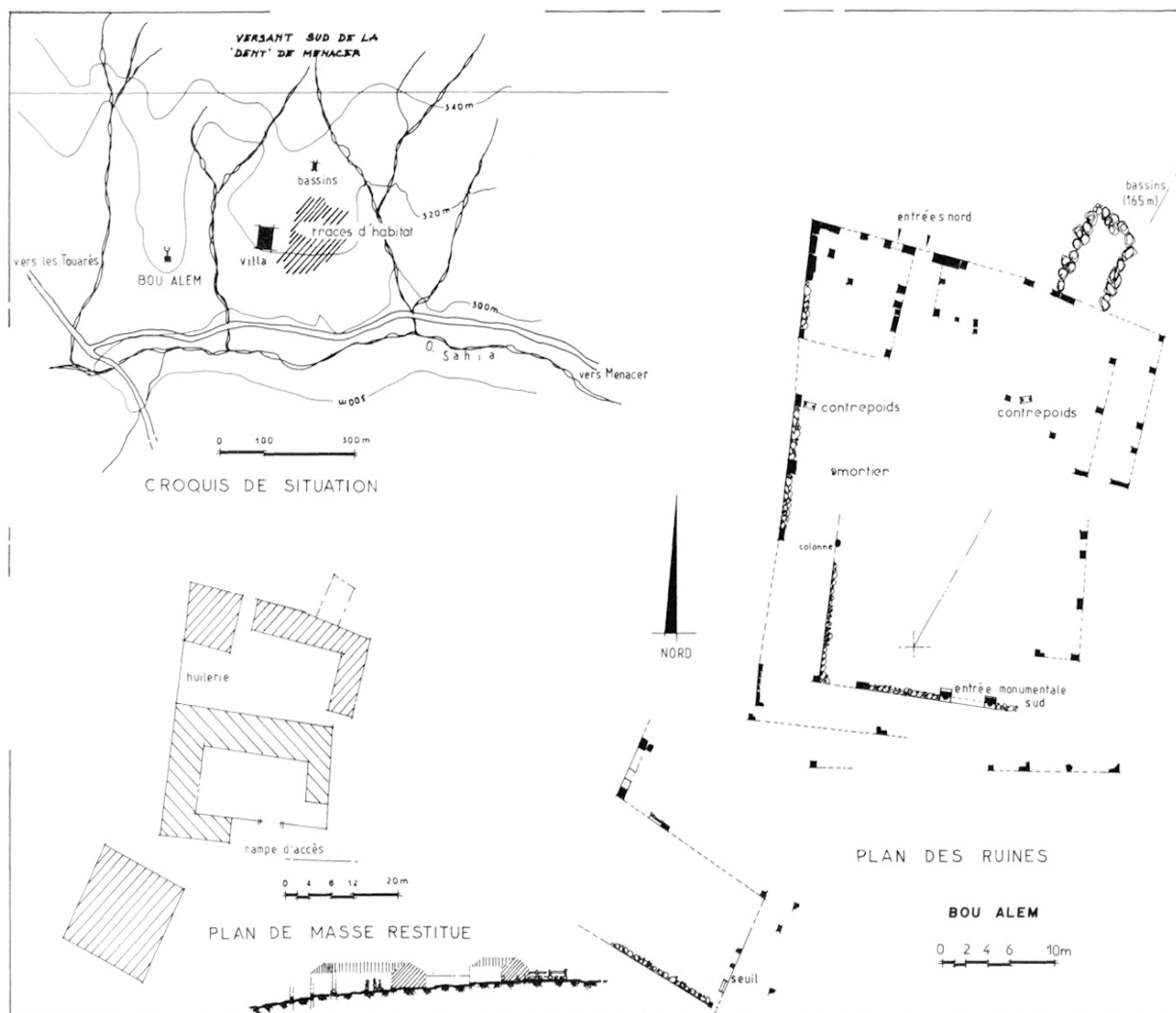


Fig. 171 – La villa de Bou-Alem (n° 191).

auraient servi à irriguer des jardins plutôt qu'à alimenter en eau la ferme.

La porte monumentale de cette construction, l'utilisation de pierres de grand appareil soigneusement taillées l'élément de colonnade bordant la cour à l'ouest, l'existence à proximité d'une agglomération de paysans permettent de ranger cette construction dans la série des centres domaniaux de la région de Cherchel. Deux seulement parmi ses activités agricoles apparaissent : le pressage des olives et la culture de jardins irrigués. Les quelques rebords de tessons ramassés sur le site n'enseignent rien de nouveau par rapport à ce qui a été noté pour les *villae* analogues. Ce site en effet a livré peu de tessons. Pourtant la proportion entre les sigillées claires A et D est conforme à ce que l'on observe ailleurs. Sont ainsi attestées les formes : 6 (3 rebords), 8 B (2 rebords), 9 (1 rebord), 23 B (3 rebords), 61 (1 rebord), 104 (1 rebord); par ailleurs, un rebord de sigillée claire C rappelle la

forme 42-45 bien que la paroi du vase paraisse plus inclinée. La céramique de cuisine est représentée par 11 rebords, dont 2 de casseroles (variante *Ostia III*, fig. 267 apparaissant à l'époque sévé-



Fig. 172 – Éléments de la porte monumentale de la villa.

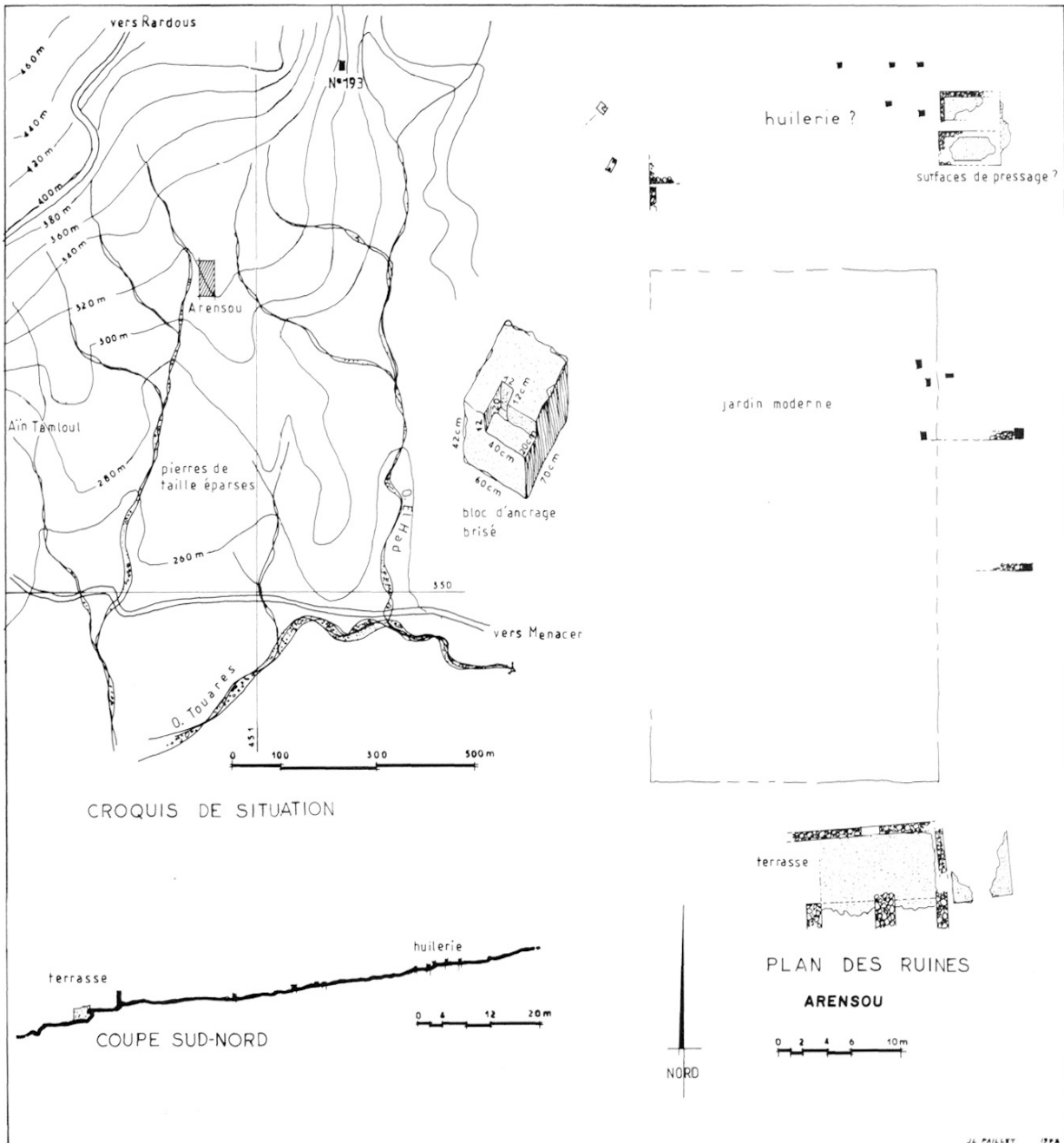


Fig. 173 – La villa d'Arensou (n° 195).

rienne) et 9 rebords de plats proches des variantes *Ostia III*, fig. 332-334 (II^e siècle). Comme pour la plupart des sites de *villae*, la céramique de ramassage indique un apogée aux II^e et III^e siècles avec maintien de l'occupation aux IV^e et V^e siècles.

№ 192 Au sud de Bou-Alem, au-dessus de la rive droite de l'oued Izdi, vers la cote 400 m, les officiers topographes signalaient une autre ruine (*Atlas arch.*, f. 13, n° 16). Installée sur un éperon détaché du versant, près de l'Ain el Kalaa, elle a maintenant pratiquement dispa-

ru, car ses matériaux ont été utilisés dans la construction de la ferme coloniale qui en occupe l'emplacement. La seule pierre caractéristique dont j'ai remarqué la présence est un contrepoids de pressoir. Il y avait vraisemblablement là un établissement agricole analogue à celui de Bou-Alem.

À l'ouest de Bou-Alem et sur la bordure septentrionale du bassin, ma prospection n'a pas été systématique. Par ailleurs, l'étude des photos aériennes IGN n'a pas donné de résul-

tats positifs. Pourtant à l'occasion d'une brève recherche le long de l'oued qui descend de Souk-el-Had, j'ai identifié deux sites dont l'intérêt principal est de montrer qu'à côté des gros établissements, existait un habitat intercalaire.

N° 193 Le premier se trouve au fond de la vallée, juste avant d'aborder la ligne de cascades qui terminent le vallon de Souk-el-Had (coord. Lambert : x : 451,30 et y : 356,20). En rive droite de l'oued, sur un replat, à la cote 300 m, quelques fragments de mortier de tuileau et des tessons de poterie commune marquent probablement l'emplacement d'une structure d'habitat.

N° 194 Le second se trouve un peu au nord-est, plus haut vers la cote 380 m, à l'est de Souk-el-Had et à peu près au même niveau (coord. Lambert : x : 451,40 et y : 356,40). Sur un éperon orienté au sud-ouest, on voit une dizaine de pierres grossièrement taillées, mais de grandes dimensions (par exemple : 0,95 m sur 0,70 m et 0,40 m) et présentant des bossages. L'arête de l'une d'elle est percée d'un trou d'attache. Aucun tesson n'apparaît en surface. D'autres pierres sont dispersées dans la pente et, parmi elles, j'ai relevé un contrepoids de pressoir. Deux cents mètres en contrebas, quelques pierres groupées en un point où des broussailles marquent la présence d'un point d'eau, peuvent être les restes de l'aménagement d'une source. Par ailleurs, en d'autres points du même secteur, au hasard d'un labour, on ramasse quelques tessons isolés qui ne correspondent évidemment pas à des traces d'habitat, mais témoignent de la vie agricole sur ce versant dans l'Antiquité¹⁴.

Mais le site important est à moins d'un kilomètre à l'ouest de l'oued el Had, près d'Ain-Tamloul, à Arensou (coord. Lambert : x : 450,50 et y : 356,40).

N° 195 À la différence de la plupart de ceux décrits plus haut, cet établissement n'est pas sur un éperon, mais sur un replat du versant. Mal délimité, il paraît s'étendre sur plus de 2 000 m² (fig. 173). Un jardin irrigué par une grosse source réaménagée pendant la guerre de Libération marque la partie



Fig. 174 – Id. ; contreforts de la partie inférieure de la villa et fragments de blocage éboulés.

centrale de la ruine dont seules les extrémités sont visibles. Au nord, c'est-à-dire vers l'amont, apparaissent deux sols de mortier de tuileau mesurant environ 2 m sur 5 m qui semblent correspondre à des plates-formes d'écrasement des olives. Aucun contrepoids de pressoir n'est visible sur le site; mais, un peu à l'ouest, au-dessus du ravin subsiste un fragment de pierre d'ancrage d'arbre de *prelum* caractérisé par son encoche en T.

Au sud, l'extrémité aval du replat est soulignée sur une quinzaine de mètres de longueur par d'énormes murs de blocage ayant jusqu'à 1,7 m d'épaisseur et dont les morceaux jonchent la pente en contrebas (fig. 174). L'existence de contreforts suggère qu'il s'agit de citernes. Pourtant cette identification paraît devoir être écartée; car je ne vois pas à quoi auraient pu servir de telles citernes ainsi placées: elles n'auraient pu alimenter le bâtiment principal en contrebas duquel elles se trouvent. En réalité, il doit s'agir des contreforts de cet établissement et leur importance s'explique par les risques de glissements de terrains, beaucoup plus grands pour une construction implantée sur un versant que sur un éperon. Le sol en mortier de tuileau situé en arrière et délimité à 4,5 m au nord par un mur de 0,6 m de large, correspondrait à une pièce. La construction principale à laquelle doivent appartenir les deux murs et les quelques harpes visibles à l'est est enfoui sous le jardin.

Ainsi ce relevé sommaire met en évidence l'existence à Arensou d'un gros établissement agricole, le plus étendu du versant depuis Bou-Alem. Le pressage des olives était une de ses activités; mais son importance et, plus encore, la nature de ses

¹⁴ Un troisième site paraît exister entre les deux qui viennent d'être décrits et l'oued el Had (coord. Lambert :

x : 451,60 et y : 356,70).

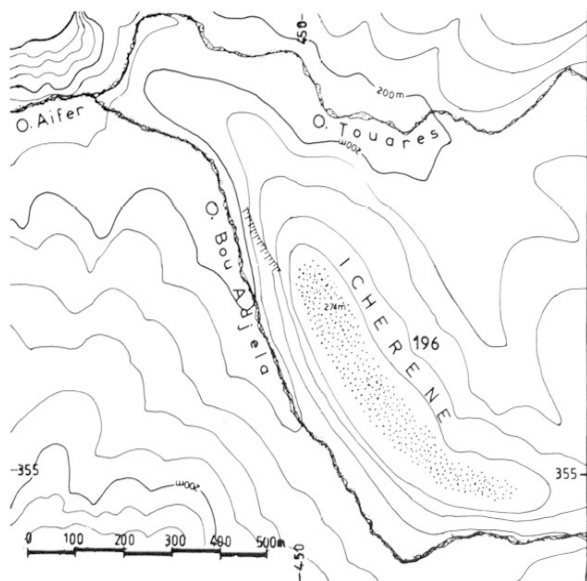


Fig. 175 – Topographie du site d'Icherène (n° 196).

autres activités agricoles m'échappent. Par ailleurs, je n'y ai recueilli que quelques rebords, essentiellement de la sigillée claire A, formes 3 C (1 rebord), 8 B (3 rebords), 23 B (1 rebord); mais aussi 1 fragments de céramique de cuisine : 1 rebord de casserole à lèvre décollée (II^e siècle?) et un rebord de plat de la forme Ostia III, fig. 333 (II^e siècle). Pourtant, un fragment de fond de sigillée claire D permet d'imputer l'absence de rebord de cette céramique aux conditions de ramassage sur le site. La chronologie de l'occupation du site paraît donc analogue à celle de Bou Alem : apogée aux II^e et III^e siècles et maintien d'une activité réduite durant la période suivante.

Mais le site le plus important et le plus intéressant est, sans conteste, l'agglomération qui occupe tout l'éperon formé par la confluence des oueds Touares et Bou-Adjela, au lieu dit Icherène.

Délimitée en gros par la courbe des 260 m, elle est figurée sur les anciennes éditions de la carte au 50 000^e par des points rouges couvrant un espace de 700 à 800 m de long sur 150 m à 200 m de large; cette extension paraît confirmée par l'examen des photos aériennes. Mais actuellement les ruines ne sont bien nettes que sur un espace de 300 m de long (fig. 176). À l'intérieur même de cette zone, un secteur d'une quarantaine de mètres de côté a été nivelé au bulldozer par un officier des S.A.S. amateur de ruines romaines. Il a dû s'attaquer à une des parties les plus intéressantes de la ruine et a transporté des quantités considérables de pierres à bossage, de bases de colonnes et d'auges au poste



Fig. 176 – Le bassin des Touares et le site d'Icherène vus depuis Rardous. Les banquettes qui soulignent les courbes de niveau ont été aménagées, à une époque tout à fait récente, contre l'érosion des sols. Les points noirs visibles sur le sommet de l'éperon sont les harpes qui abondent sur le site (cf. *infra*, fig. 177).

militaire installé pendant la guerre de Libération près de l'actuel carrefour de Rardous, au-dessus de Souk-el-Had et du bassin des Touares. J'avais ainsi cru avoir affaire à une ruine romaine (coord. Lambert : x : 450,50 et y : 356,90).

Le plan rapide que nous en avons dressé ne permet de distinguer ni rues, ni maisons (fig. 178). Mais il montre la densité des harpes et surtout met deux faits en évidence. Le premier est l'existence d'orientations orthogonales 30 gr N/NE – 290 gr O/SO. Le second est la dispersion des éléments de pressoir sur toute la superficie de la bourgade;



Fig. 177 – Id.; alignements de harpes sur le site.

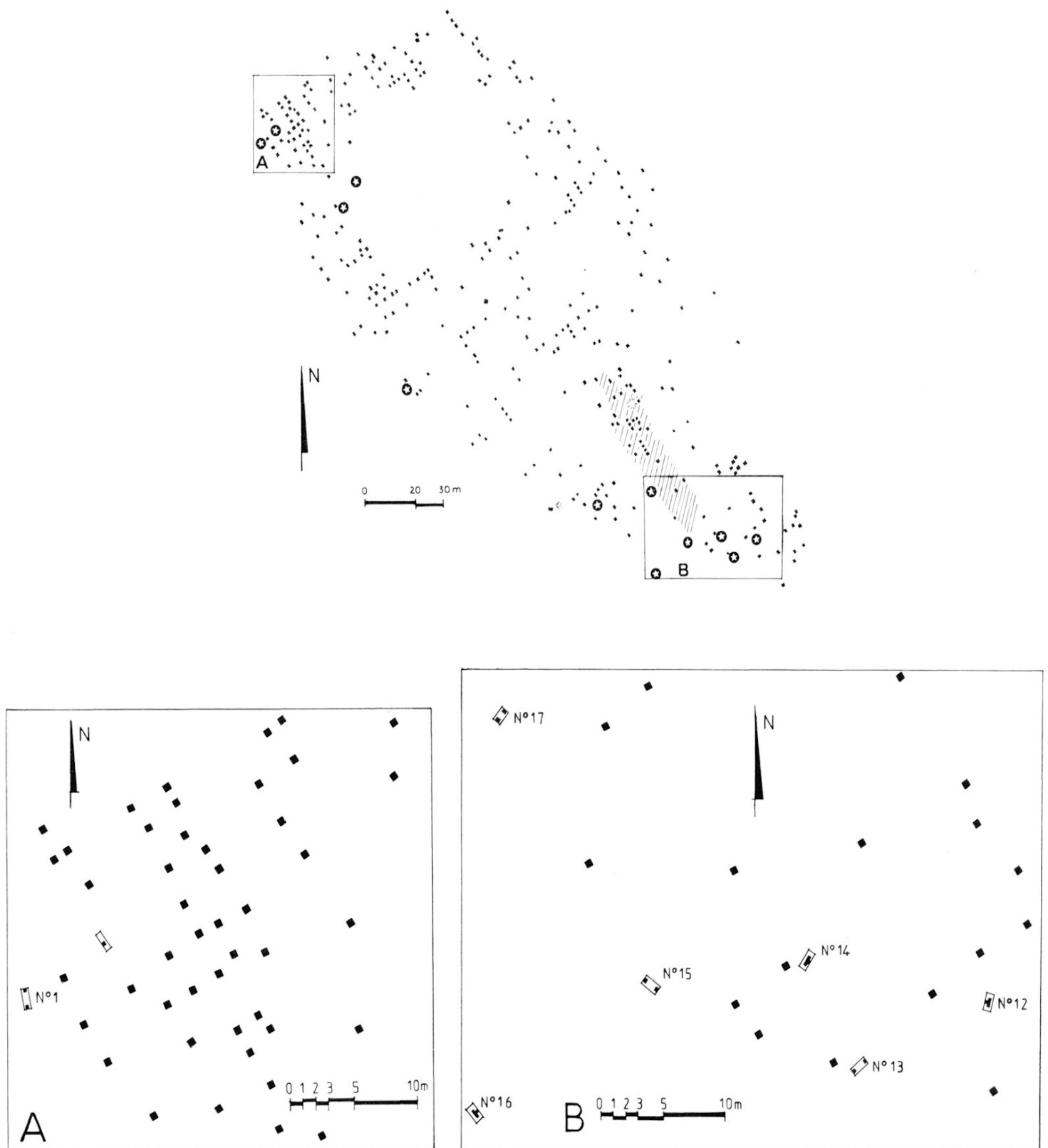
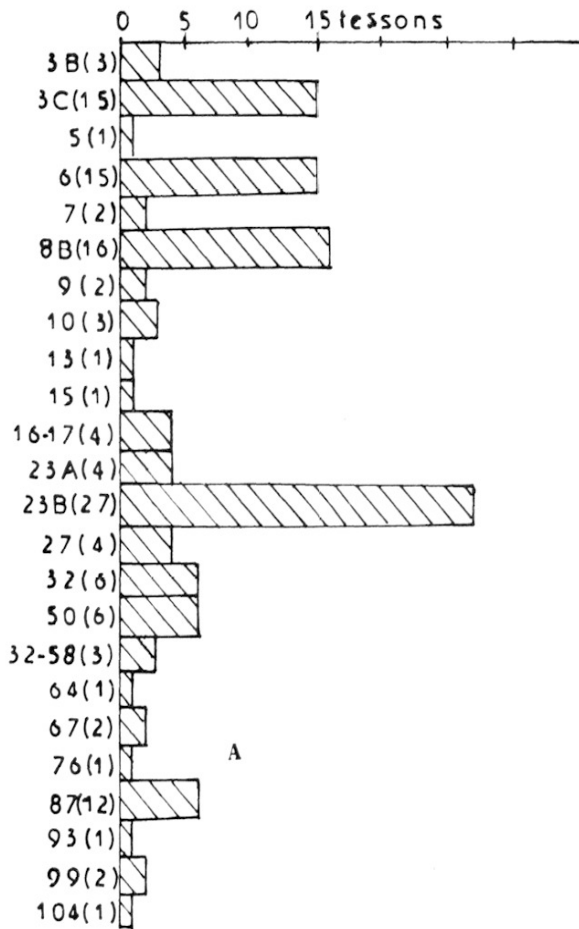


Fig. 178 – Relevé d'ensemble des harpes en place sur le site d'Icherène. L'espace vide qui apparaît au nord-ouest correspond à la zone d'où ont été systématiquement extraites les pierres amenées à Rardous par un officier SAS. Les hachures indiquent une zone légèrement surélevée et les étoiles l'emplacement des contrepoids et des *pedicini* visibles. En dessous **A** : détail de la zone encadrée à l'ouest du site. **B** : détail de la zone encadrée à l'est. Toutes deux ont été choisies à titre exemplaire du fait de la densité des harpes et de la présence d'éléments d'huileries. Les chiffres renvoient aux indications relatives aux dimensions des contrepoids et *pedicini* portées à la suite du n° 196 sur les tableaux p. 436-438.



ceci prouve qu'il s'agit bien d'une agglomération de paysans. J'ai ainsi mesuré 10 contrepoids de pressoir et 4 *pedicini* et plusieurs auges (fig. 178 a et b et tableaux p. 436-438).

Parmi ces éléments d'huilerie, un certain nombre est certainement en place. À l'est, il existe même un exemple bien conservé d'huilerie puisqu'un contrepoids et un *pedicinus* se font face à 7 m l'un de l'autre, distance correspondant à peu près à la longueur du *prelum*. Dans la vallée de l'oued Messelmoun à Tahelmoûcht (site n° 205), j'ai relevé une autre huilerie de ce type, également en assez bon état.

La partie centrale de l'éperon est occupée par une zone légèrement surélevée formant une échine aboutissant à des effondrements. J'y vois la trace d'une canalisation alimentant des citernes. Aucune trace de fortification n'apparaît. Le ramassage des rebords sur ce site a donné une proportion de près de 76% de sigillée claire A sur un total de 130 tessons appartenant à la catégorie des sigillées claires. La sigillée claire C est rare (6 rebords). La proportion de sigillée claire D est donc un peu inférieure à celle relevée sur la villa de Sidi el Masmeudi (fig. 179). Mais l'occupation du site dans l'Antiquité tardive est confirmée par le seul texte épigraphique qu'il ait livré. C'est l'épigramme d'un prêtre gravée sur une plaque de lave noire, matériau particulièrement abondant dans ce bassin (L : 0,60 m ; l : 0,30 m ; h : 0,10 m) : [I...] / *Memoriae Po[...] / osi P(res)b(ite)ri*; *hic in p(ace alle)luia*

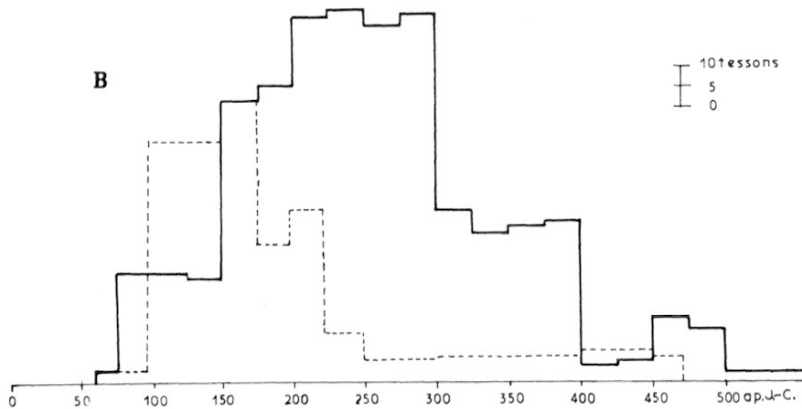


Fig. 179 - Ramassages de tessons sur le site d'Icherène. **A** : histogramme des rebords de sigillée claire. **B** : diagramme chronologique : en trait plein, d'après la chronologie de l'Atlante; et trait discontinu, d'après celle de Hayes 1972. C'est évidemment sur le site d'Icherène que j'ai recolté la plus grande quantité de tessons. L'occupation du site parait ancienne puisque j'y ai recueilli un fragment d'italique. Mais c'est la sigillée claire A qui est la plus abondante avec près de 80% de l'ensemble des rebords de sigillées claires. Ce site est l'un des rares où j'ai recueilli quelques tessons de sigillée claire C. La céramique de cuisine est abondante : 20 rebords de casseroles (7 à lèvre décollée datables du II^e siècle et 13 proches des variantes *Ostia III*, fig. 267-268 datables des III^e et IV^e siècles), 52 rebords de plats (43 proches des variantes *Ostia III* fig. 332-334 datables du second siècle et 10 proches des variantes *Ostia I* fig. 263-264 et *Ostia III* fig. 170 datables des III^e et IV^e siècles). Par ailleurs, j'ai ramassé un nombre assez important de rebords de céramique commune (cf. fig. 248 p. 462). Compte-tenu des hésitations sur la datation des formes de sigillée claire D numérotées par Hayes au-delà de 100, on peut considérer que l'occupation du site qui connaîtrait son apogée au troisième siècle s'est prolongée au moins jusqu'au V^e siècle.



Fig. 180 – Le site de Taouriouine. L'importance des vestiges et leur situation sur un éperon au débouché occidental des Touares avaient fait considérer comme un fort ce qui était en réalité un établissement agricole.

*amen*¹⁵. Elle présente aussi l'intérêt de montrer que dans ce bassin existait une communauté organisée et d'une certaine importance.

Deux huileries de plan quasi identique existent dans l'Atlas de Cherchel à Sidi-Haddouch et à Boghni. Une troisième a été construite à l'ouest du bassin dont elle paraît garder la sortie à Taouriouine (coord. Lambert : x : 448,70 et y : 355,30).

Visible de loin, elle dessine un rectangle au-dessus de la rive gauche de l'oued. La construction qui est bien conservée, couvre plus de 3 000 m² et présente un plan assez lisible (fig. 180). Elle a été installée sur l'extrémité d'un éperon que borde à l'ouest un profond ravin (fig. 181). La porte principale devait être au sud et le mur qui délimitait l'huilerie de ce côté apparaît encore très nettement sous la forme d'une ligne de harpes. Le sommet de l'éperon semble occupé par une vaste cour de 15 à 20 m de côté dans laquelle devaient être entreposées les olives et se faire le dénoyautage. Des pressoirs sont bien visibles au nord où subsiste la trace de trois d'entre eux. Le pressage des olives s'effectuait également à l'est où l'édifice est moins bien conservé : on y retrouve une zone de 6 m de large et 23 m de long correspondant probablement à une sorte de galerie où étaient installés des contrepois dont il reste un exemplaire au sud-est¹⁶.

¹⁵ Selon certains renseignements d'autres inscriptions auraient été trouvées sur ce site et seraient chez des paysans de la région. L'inscription a été publiée par M. LEGLAY, dans *BACTHS*, 1954, p. 139.

Sur ce site, j'ai relevé 5 contrepois de pressoir dont un réutilisé comme harpe, un second transformé en *pedicinus*, deux en place en face du *pedicinus*, à 8 m de celui-ci au nord du bâtiment et un cinquième dont le profil est trapézoïdal au sud-est.

Deux *pedicinus* sont en place. L'un présente l'entaille en forme de T caractéristique de cette région; l'autre, qui est un contrepois réutilisé, n'a été creusé que de l'entaille centrale (fig. 233, p. 432).

Le ramassage des rebords a permis de faire cette importante constatation que parmi les sigillées claires africaines, la sigillée claire A était particulièrement abondante (71 fragments) alors que la sigillée claire D n'était pas plus fréquente que la sigillée claire C (3 fragments). Une telle constatation doit être opposée à celle faite sur le site d'Icherène où les sigillées claires D représentent 76% de l'ensemble des sigillées claires et mise en parallèles avec celles faites sur les sites de Sidi Haddouch (n° 174) et de Boghni (n° 151) où la sigillée claire D n'est pratiquement pas attestée. De là ressort l'idée que ces huileries avaient vu leur activité décliner au IV^e siècle et n'étaient sans doute plus en activité au V^e siècle (fig. 182, p. 370).

Sur un site analogue, cette huilerie présente un plan très semblable à celui de Boghni (n° 151). Un éperon orienté vers le nord a été aménagé de sorte que sa partie supérieure aplanie serve de cour d'où étaient distribuées les olives pressées sur les bas-côtés. Ce dispositif permet une utilisation fonctionnelle de la pente. À la base du mur sort une conduite d'évacuation des eaux usées. Au-dessus de l'huilerie il ne subsiste pas de traces de son alimentation en eau; mais celle-ci ne posait pas de problème d'importantes sources sortent au sud-ouest, dans le hameau actuel.

Je n'ai pas vu en surface les restes d'un habitat ancien. Mais d'après l'examen des photos aériennes, des traces existeraient au sud-est. Dans ce secteur, en dehors de l'huilerie, le seul reste antique relevé est un grand four de 4 m de diamètre situé un peu en contrebas. Il peut s'agir d'un four à chaux ayant servi pour la construction de l'huilerie.

En dehors de la ruine d'Aïn-el-Kalaa, il ne semble pas exister de ruine de centre domanial sur le versant méridional du bassin des

¹⁶ Ces 6 m peuvent paraître un peu étroit pour l'installation d'un pressoir; mais la tête du *prelum* peut avoir été placé en retrait vers l'intérieur.

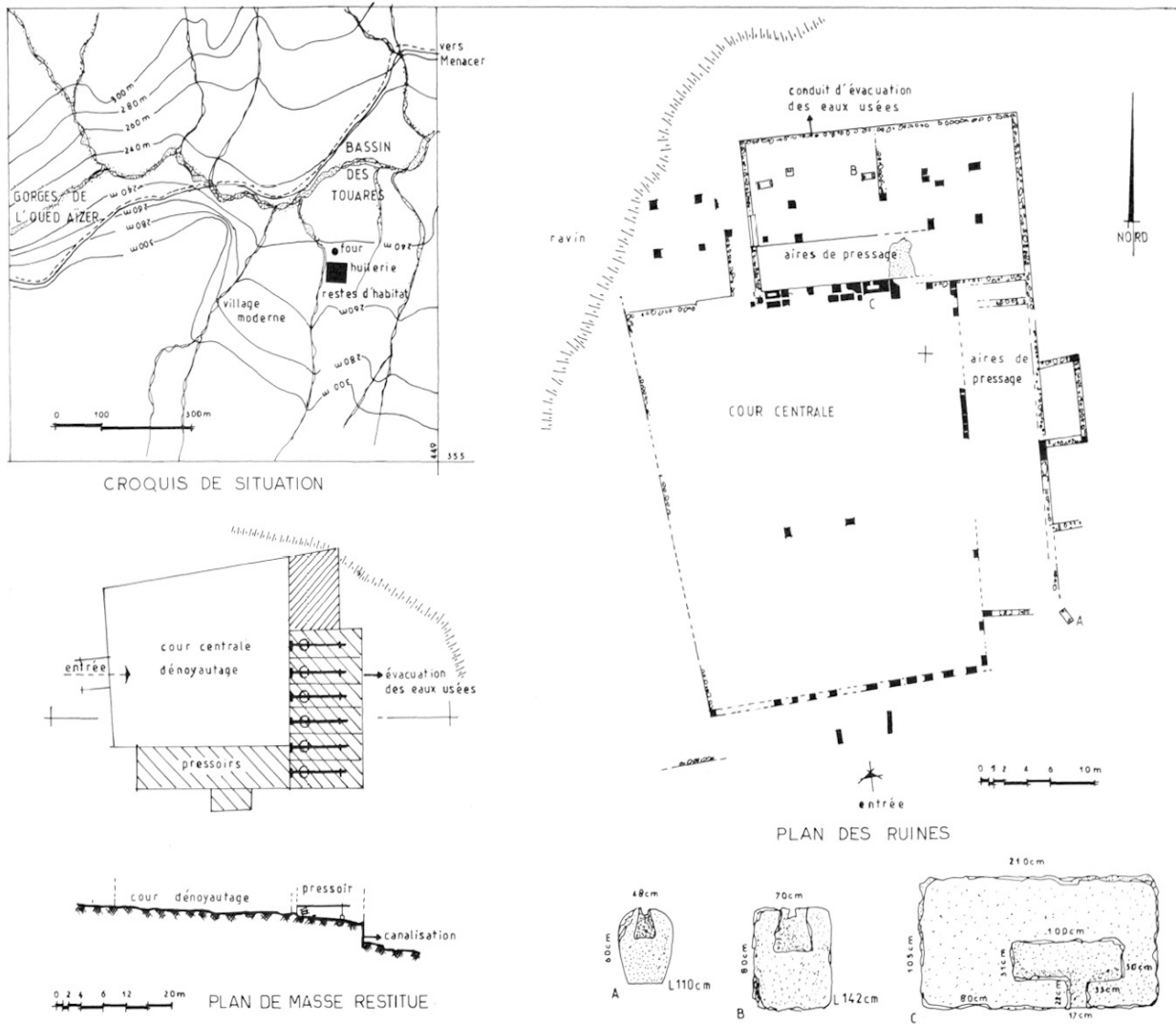


Fig. 181 – L'huilerie de Taouriouine (n° 197).

N° 198 Touarès. J'y ai seulement trouvé la trace de deux structures d'habitat. L'une se trouve à Sidi-Mohand-el-Hadj (coord. Lambert : x : 450,50 et y : 354) vers la cote 360 m, sur un replat où une école rurale a été édifée en 1971. Ce site est en contrebas d'un village actuel. Les structures d'habitat dont la trace apparaît à l'examen des photos aériennes, sont invisibles sur le terrain. Je n'y ai vu qu'un contrepoids de pressoir isolé et n'y ai recueilli que deux rebords, un rebord de céramique commune (cf. p. 462, fig. 248) et un rebord de sigillée claire D, forme 103; j'ai également ramassé un autre tesson de sigillée claire D.

Le second site est à l'est et un peu plus haut, à Lari-Ouchir, vers la cote 400 m (coord.

Lambert : x : 451,30 et y : 353,20). Sur un espace couvrant 1 200 m² à 1 500 m², parmi de nombreuses pierres taillées, j'ai relevé la présence d'un contrepoids de pressoir.

LES BASSINS DE L'OUED MESSELMOUN

La continuité entre les bassins néogènes et la vallée de l'oued Messelmoun est interrompue par le développement d'une zone volcanique que l'oued Aifer doit franchir en de profondes gorges. À l'ouest de Rardous, la vallée de l'oued Bou-Iafdel, évidée dans les marnes du crétacé supérieur, est étroite et caillouteuse. Je ne connais qu'un seul site dans cette zone complexe et abrupte, celui de Tasselia,

N° 200 au nord de Lari-ou-Melzi (coord. Lambert : x : 446,80 et y : 357,10). C'est d'ailleurs l'isolement du site qui en fait l'intérêt, car il se réduit à quelques traces de constructions à mortier de terre, quelques tessons de poterie commune et un bloc taillé tombé dans l'oued.

Le bassin d'El Arba.

Ce site de Tasselia se trouve en fait au bord du petit bassin d'El Arba correspondant



Fig. 183 – La vallée de l'oued Messelmoun et le Bou-Maad.

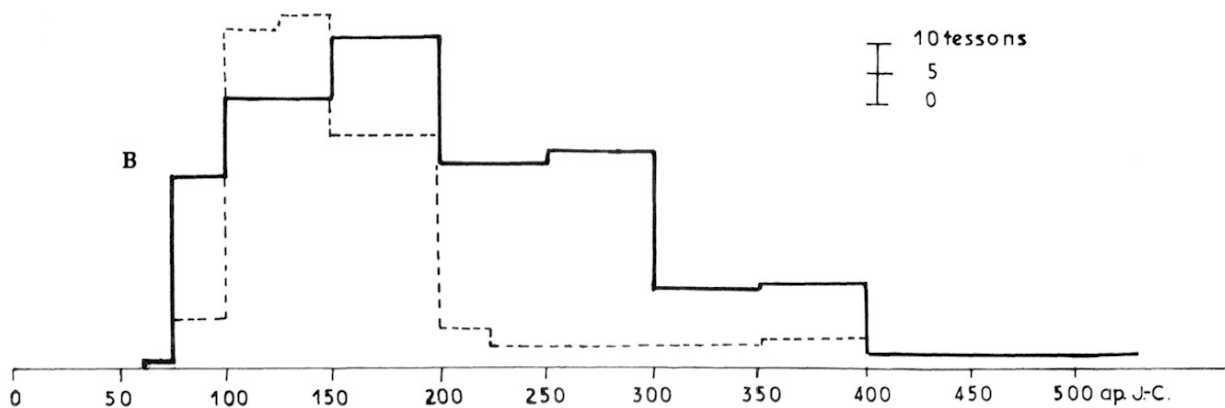
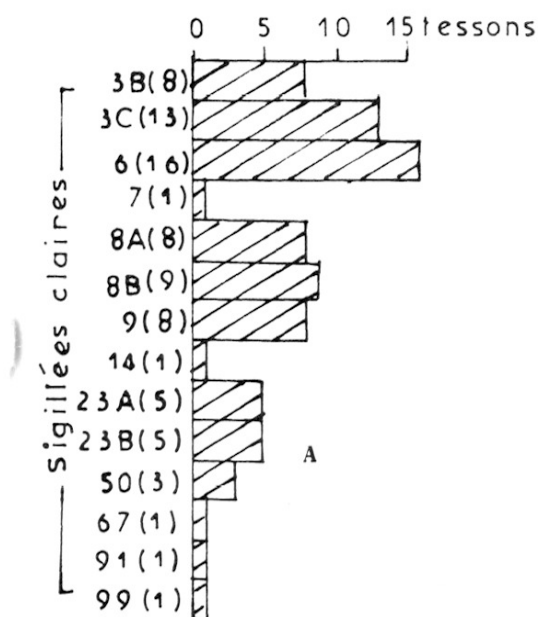


Fig. 182 – Ramassages de tessons sur le site de Taouriouine. **A** : histogramme des sigillées. **B** : Diagramme chronologique. L'adoption de la chronologie de l'*Atlante* (en trait plein) modifie ici encore très sensiblement l'image que l'on pouvait se faire de la durée de cet établissement à partir de la chronologie de Hayes (1972) (en trait discontinu). La sigillée claire A l'emporte de très loin sur les autres sigillées claires : 74 rebords en face de seulement 3 rebords de claire C et 3 de claire D. J'ai également recueilli un fragment de panse d'un vase de la forme Drag. 37 datable du III^e siècle. La céramique de cuisine est représentée par 19 rebords de casseroles (1 de la forme Hayes 181 datable des II^e et III^e siècles; 13 à lèvre décollée datables du second siècle, 5 de la variante plus tardive *Ostia I*, fig. 265) et 8 rebords (2 de la forme *Ostia II* fig. 302 datable des années 60 à 150; 11 de la variante *Ostia III* fig. 332-334 datable du second siècle; 2 de la variante *Ostia I* p. 260-261 plus tardive). Ce site semble donc apparaître à la fin du I^{er} siècle et décliner au cours du IV^e siècle, ce qui n'exclut pas bien sûr une occupation sporadique au V^e siècle.

à la convergence des oueds Bou-Iafdel et el Arba. L'oued Bou-Iafedel descend de Rardous; il n'a d'eau que pendant la période humide. L'oued el Arba est beaucoup plus important et a toujours de l'eau; car il réunit les apports de l'oued Aifer, venu des Touares, Bou-Harb et El Anasseur, descendus du Bou-Maad. Le lit actuel de l'oued est très large (150 à 200 m) et caillouteux laissant, en dehors de la zone du confluent, peu de place aux terrasses cultivables.

C'est sur la rive gauche (sud-ouest) (fig. 185) du bassin de confluence que s'est installée une petite agglomération antique occupant un espace irrégulier de 150 m de diamètre environ (coord. Lambert : x : 444,80 et N° 201 y : 356,60).

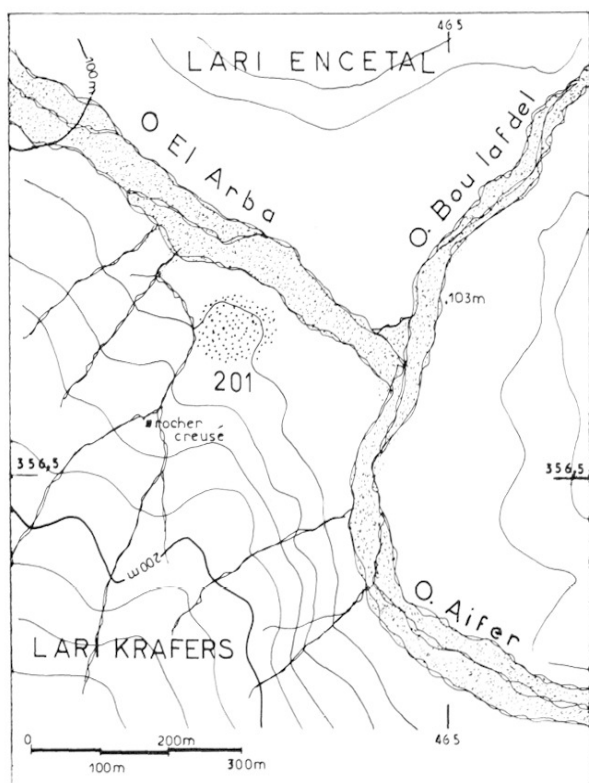


Fig. 184 – Les ruines d'El Arba (n° 201).

Les pierres taillées sont peu nombreuses; aucune maçonnerie n'apparaît en surface. Comme à Icherène, j'y ai relevé plusieurs éléments d'huilerie dispersés attestant l'existence de petites installations de pressage: un *trapetum* (fig. 230) (d: 1,70 m) et 2 *pedicini*, l'un à encoche en T, l'autre d'un type différent rappelant celui d'Hamda-Hadroug (n° 112) (fig. 232, p. 429) et un second *pedicinus* de type différent. Au-dessus du site, dans un rocher actuellement brisé en deux, avaient été aménagées trois cavités parallépipédiques longues de 1,90 m, larges de 0,54 m et profondes de 0,33 m. Il semble s'agir de tombes (fig. 186).

Le nombre des tessons recueillis sur le site d'El Arba est réduit: 5 rebords de sigillée claire A, formes 3 C (1 rebord), 5 B (1 rebord), 8 B (2 rebords), 23 B (1 rebord); 1 rebord de la forme 91 C de sigillée claire D; 6 rebords de céramique de cuisine, 2 de casseroles (1 à lèvre décollée, 1 proche de la variante *Ostia III*, fig. 268) et 4 rebords de plats de la variante *Ostia III*, fig. 333-334. Comme sur beaucoup de site de *villae*, le ramassage des tessons paraît indiquer une apogée de l'occupation du site aux II^e et III^e siècles.

¹⁷ Pourtant il faut tenir compte d'un renseignement selon lequel des blocs de marbre travaillés auraient existé

De l'autre côté du confluent, exactement au sud, près de point coté 270 m de la carte au 50 000^e, à Tarzout-ou-Amoun (coord. Lambert: x: 445 et y: 357,40), un second site s'étend sur trois replats étagés.

Sur le replat supérieur, on voit un contrepoids de section trapézoïdale et sur le replat médian un *pedicinus*. Des traces d'occupation antique existent également sur le troisième, en contrebas des deux autres. Sans doute, la présence de maisons à proximité peut expliquer la médiocrité des vestiges visibles en surface. Mais quelles qu'aient pu être les réutilisations de matériaux antiques et l'effet de l'alluvionnement, je ne pense pas qu'un centre domanial important puisse être localisé à cet endroit¹⁷. Ce site est sur le tracé d'un chemin montant du confluent vers la crête des Quatre Mamelons. Le nombre des tessons recueillis sur ce site est très réduit: 1 rebord de la forme 8 B de sigillée claire B, un fragment de fond décoré de rouelles d'un vase de sigillée claire D, un rebord de plat à rebord noirci de la variante *Ostia III*, fig. 332 et un rebord de céramique commune (cf. fig. 248, p. 462).

N° 202

Le bassin d'El Djenane (tête de l'oued Messelmoun) (fig. 187).

Ce bassin de 1,5 km à 2 km de diamètre correspond à la convergence de trois oueds descendus du Bou-Maad: l'oued el Arba dont il vient d'être question, l'oued Bou-Djera qui (comme son nom l'indique en arabe) sort des gorges que domine le village de Sidi-Simiane, l'oued Bektourt. Aucun de ces oueds ne correspond à une ligne de communication; mais les lignes d'interfluves qui les séparent sont suivies par des chemins et des pistes, en particulier par la route départementale D 103 qui, au-delà de Sidi-Simiane, s'élève vers les crêtes du Bou-Maad et rejoint les pistes chélifiennes.

La plus grande partie du bassin est encombrée par les lits caillouteux des oueds convergeant à cet endroit. Mais au nord se développe un petit plateau limité par l'oued Messelmoun et l'irzer Ntarat (ravin de la chèvre). L'oued Messelmoun en sape les bords

N° 203

à proximité du café d'El Arba. (Peut-être y a-t-il confusion avec le renseignement cité n. 12, p. 361).



Fig. 185 – Le bassin d'El Arba, au premier plan, le replat où se trouvait l'agglomération antique, puis, traversant la photo, l'oued El Arba dans lequel vient se jeter l'oued Bou Iafdel qui remonte vers Rardous; au fond, le versant sud des Quatre-Mamelons.

déterminant la formation d'un talus parallèlement auquel apparaît un mur à mortier de chaux d'une quarantaine de mètres de long, visible également en coupe à ses extrémités.

Au nord dans le champ émergent quelques harpes qui ne permettent pourtant pas d'en dresser le plan. À proximité, j'ai relevé deux contrepoids de pressoir, l'un parallélépipédique dont seul le haut apparaissait, l'autre de section vraisemblablement trapézoïdale. Une pierre creusée d'une rainure sur sa partie supérieure paraît correspondre à un troisième contrepoids. Le site ne se réduit pas à ces maigres vestiges d'un probable centre domanial. Il

subsiste sur tout le plateau les restes d'un habitat constitué de petites fermes semi-groupées réparties assez régulièrement tous les 40 m à 50 m. Dans les tas de pierres régulièrement espacés correspondant à ces habitats, je n'ai pas remarqué de pierres taillées, mais seulement des fragments de mortier de tuileau, de grandes jarres et quelques tessons de poterie commune. La douzaine de rebords de vases ramassée sur ce site se répartit assez régulièrement en 1 fragment de poterie du Sud de la Gaule (Drag. 29), deux rebords de sigillée claire A, formes 6 et 8 B, quatre rebords de sigillée claire D, formes 67, 87, 99 et 105, un rebord de plat à rebord noirci proche de la variante *Ostia III*, fig. 459¹⁸.

¹⁸ Le toponyme Achir désigne un endroit situé en face d'El Djenane sur la partie occidentale du bassin. Je n'y ai

pas vu de traces d'occupation antique. Mais ce toponyme est très fréquemment en rapport avec des ruines.



Fig. 186 - Le rocher creusé (tombes?) au-dessus d'El Arba.

La vallée de l'oued Messelmoun.

L'oued Messelmoun déroule sa vallée large et caillouteuse sur près de 7 km jusqu'au littoral. Elle est, par endroit, très resserrée entre la forêt de Taourira qui domine sa rive gauche et les hauteurs de Lari Belkoul et d'Iboujetna qui s'élèvent à l'ouest vers les Gouraya. Replats et terrasses y tiennent une

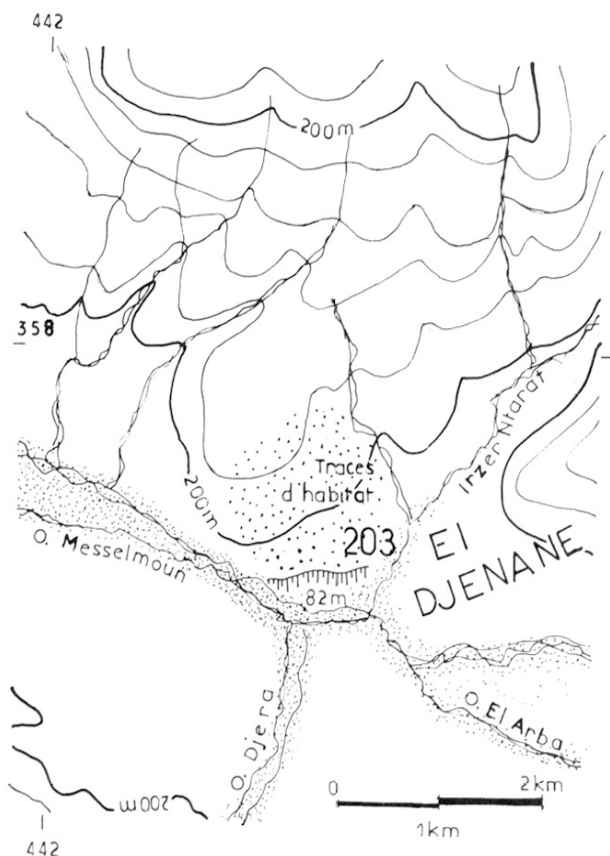


Fig. 187 - Le bassin d'El Djenane.

place limitée. Aussi n'est-il pas surprenant qu'en amont de Tahelmoùcht je ne connaisse qu'un seul site. Il se trouve dans un méandre, en face du lieu dit Achir (coord. Lambert : x : 440,60 et y : 359,60). Les vestiges visibles sont sur l'éperon que contourne l'oued : un contrepoids de pressoir de très grande taille, l'un des plus grands que j'ai mesuré dans la région, et deux murs à mortier de chaux s'allongeant respectivement sur 10 m et 20 m. Selon le paysan qui habite là, des *dolia* y auraient été découverts autrefois. D'après l'exa-

N° 204

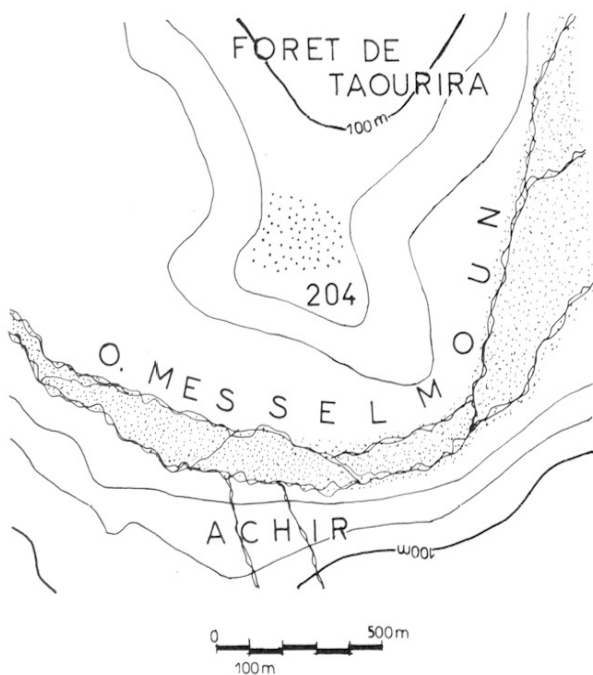


Fig. 188 - Le site d'Achir (n° 204).

men des photos aériennes, le site s'étendrait sur le bord occidental de l'éperon en contrebas (fig. 188).

Tahelmoùcht correspond à un élargissement de la vallée, 2,5 km en amont de son embouchure. Le site antique est à Timerdine (coord. Lambert : x : 459,50 et y : 360,82), au pied du versant méridional d'un éperon où a été bâtie une école et où se développe un petit hameau. La principale ruine visible est celle d'un pressoir tout près de l'oued.

N° 205

Le *pedicinus* a disparu ; mais le contrepoids de pressoir, partiellement enfoui, paraît en place, à l'extrémité d'une surface de mortier de tuileau qui semble être l'aire de pressage. De grande taille, il est analogue au contrepoids d'Achir et, comme lui,

taillé dans un bloc de poudingue rougeâtre local (fig. 189). Le site a sans doute été partiellement détruit par l'oued dans le lit duquel on voit quelques pierres de taille. D'autre part, toute une partie se trouve sous le village actuel : les paysans

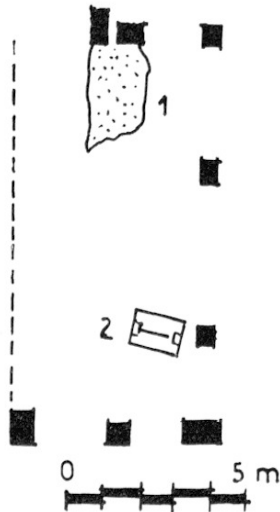


Fig. 189 – Croquis d'une petite installation de pressage à Tahelmoûcht. 1 : surface de pressage; 2 : contrepoids de pressoir (n° 205).

m'ont assuré rencontrer des vestiges romains (*tegulae*) dans leurs jardins. Mais il n'est pas possible de dire s'il s'agit d'un centre domanial ou d'un site analogue à celui d'Achir.

Deux kilomètres plus loin, l'oued Messelmoun atteint la mer. Les éditions anciennes de la carte au 50 000^e mentionnaient une R.R. en rive droite de l'oued près de l'embouchure. Maintenant, on ne voit plus que quelques pierres de taille réemployées dans une maison actuellement en ruine (coord. Lambert :
N° 206 x : 438,60 et y : 363,10) et quelques autres, brisées, dans un champ. Par ailleurs des traces d'habitat apparaissent sur les photos aériennes. Il y aurait enfin sur la rive gauche une inscription que je n'ai pu retrouver. Tout cela est évidemment vague et rend incertaine toute hypothèse sur la nature d'une implantation romaine à cet endroit.

L'embouchure de l'oued Messelmoun paraît coïncider avec celle du *Chinalaph* qui selon la carte de Ptolémée (*Géographie*, IV, 2) se

jette dans la mer entre *Caesarea* et *Gunugu*. E. Cat y voyait une erreur de Ptolémée qui aurait oublié que le Chélif faisait un coude juste au sud de Cherchel¹⁹ et reprochait à ce géographe d'appeler le Chélif *Chulimath*. Le rapprochement *Chelif-Chinalaph* se fonde uniquement sur une ressemblance phonétique d'une utilisation douteuse. La position de S. Gsell est ambiguë : dans l'*Atlas Archéologique*, fe 4,9, il identifie l'oued Messelmoun et le *Chinalaph* et fe 11,3, le Chélif et le *Chulimath*, alors que sur les cartes, il appelle le Chélif *Chinalaph* en y adjoignant, il est vrai, un point d'interrogation. J. Desanges de son côté proposait de revenir à l'identification du *Chulimath* au Chélif²⁰.

CONCLUSION

Tout au long de cette description géographique, il a peu été question des axes de circulation, alors que l'oued Sahia et le bassin des Touarès à l'est, l'oued Messelmoun jusqu'à El Arba à l'ouest, ouvrent de larges trouées dans ce pâté montagneux. C'est que les voies antiques coïncident probablement avec les pistes actuelles ou, à l'ouest, ont été effacées par les divagations des oueds : c'est seulement quand elles abordent la montagne que des signes d'ancienneté peuvent être révélés par le tracé, un virage recoupé ou le choix d'un interfluve. Quelques observations ont mis en évidence, comme il fallait s'y attendre, l'existence d'un important carrefour de pistes anciennes à l'ouest de Menacer. Mais la zone volcanique que l'oued Aifer doit franchir par des gorges empêchait le développement d'un axe de circulation contournant par le sud l'Atlas de Cherchel. C'est pourquoi les voies qui ont pu emprunter ces vallées sont restées des axes de circulation locale et régionale; elles n'ont joué aucun rôle dans les relations entre *Caesarea* et les autres villes romaines de la province. C'est par le littoral et par la région de Fedjana que passaient les liaisons interprovinciales.

¹⁹ E. CAT, *Essai sur la Province romaine de Maurétanie césarienne*, Paris, 1891, p. 19.

²⁰ J. DESANGES, *Deux études de toponymie de l'Afrique*

romaine, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne*, Tunis, 1968, p. 107, n. 23.

Le schéma suivant donne une image sommaire de la vie agricole de ces bassins : cultures irriguées dans le bassin de Menacer, céréales sur les berges de l'oued et dans les Touarès, oliviers sur les pentes. Par contre il est beaucoup plus difficile de dégager à partir de la seule archéologie, les grands traits de l'organisation de l'habitat et sa chronologie. Le ramassage des tessons paraît montrer que, dans ces bassins, l'économie de *villa* s'est introduite dès la seconde moitié du premier siècle après J.-C. Les *villae* de Sidi-Mohand-ou-Saïd et de Sidi-el-Masmeudi marquent la continuité de cette organisation par rapport au bassin de l'oued el Hachem. Chacune des sections de vallée dont l'ensemble constitue le bassin de Menacer paraît avoir abrité une *villa*. Dans les Touarès, les *villae* sont installées en bordure du bassin. Dans la vallée de l'oued Messelmoun, celle d'El Djenane est aussi la plus méridionale des *villae* du massif des Quatre-Mamelons.

Mais un élément nouveau est introduit par l'agglomération d'Icherène au centre des Touarès. Les indications chronologiques tirées de l'étude des tessons recueillis paraissent indiquer que son développement a été

contemporain de celui des *villae*. Il n'y a encore aucune preuve d'occupation antérieure au premier siècle de notre ère. La physionomie du bourg, l'absence probable de monuments exprimant l'autonomie d'une communauté urbaine romaine, la répartition régulière des activités agricoles sur toute la superficie habitée empêchent de croire que les *villae* de Bou-Alem, Aïn-el-Kalaa, Arensou et Taouriouine ont pu appartenir à ses riches notables. L'hypothèse qui me semble la plus vraisemblable est celle d'une agglomération de colons travaillant pour eux-mêmes et sur les terres des propriétaires des *villae* de la périphérie du bassin selon un schéma par ailleurs connu au Haut-Empire en Afrique romaine²¹.

La fin de l'Antiquité paraît avoir vu intervenir d'importants changements : si le site d'Icherène est toujours occupé, un net déclin de la vie agricole se manifeste sur ceux de la périphérie, en particulier à Taouriouine. Il nous faudra discuter de la généralité de ce déclin : Sidi-el-Masmeudi a livré de la sigillée claire D en proportion importante ; les autres sites des Touarès en ont donné en proportion moindre. À El Arba, à El Djenane, la sigillée claire D est de nouveau plus abondante.

²¹ Je pense à la situation des agglomérations de paysans travaillant sur les grands domaines de la région du *Bagradas*, à l'*oppidum Ismuc* dont parle Pline, aux *vici circa villam* de Frontin (J. KOLENDO, *Le colonat en Afrique au Haut-Empire*, Paris, 1976, p. 23-26) et également

aux *castella* de la plaine de Sétif (P. A. FÉVRIER, *Inscriptions inédites relatives aux domaines de la région de Sétif*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, Paris, 1966, p. 217-228).

CHAPITRE XI

PLAINES ET MONTAGNES DES MARGES DE LA RÉGION DE CHERCHEL

En présentant la zone prospectée, j'ai insisté sur l'impossibilité où je me trouvais, de lui assigner des limites physiques précises et expliqué que le caractère principal permettant de définir l'espace rural contrôlé par Caesarea (la déterminante) était l'existence de *villae*. La prospection de l'arrière-pays de Cherchel devait donc être poursuivie au-delà des zones étudiées jusqu'ici, afin de mettre en évidence un changement dans le paysage archéologique, c'est-à-dire la disparition des *villae*. Une fois la certitude de ce changement acquise et ainsi délimitée la zone d'influence urbaine, il devenait inutile, pour mon propos, de continuer plus loin et de poursuivre un inventaire plus détaillé. C'est cette démarche qui explique le caractère disparate et incomplet des inventaires présentés ici.

LES LIMITES ORIENTALES

À l'est, vers Tipasa, l'analyse archéologique ne permet pas de proposer des limites administratives entre les territoires de *Tipasa* et de *Caesarea* : au pied du Chénoua, vers Nador comme sur le littoral, il n'existe aucune véritable solution de continuité dans l'implantation des *villae*¹. Par contre, la prospection de la zone des plateaux villafranchiens qui s'interposent entre la plaine de la Mitidja et

les bassins de l'oued el Hachem et de Menacer, m'a permis de saisir les limites probables de la zone directement contrôlée par la ville.

Entre le plateau de Bou-Rouis et les montagnes du sud, s'étendent une série de cônes de déjection d'âge villafranchiens qui ont remblayé une partie du bassin néogène de Menacer. À l'est, ils se relient aux dépôts de cailloutis provenant de la destruction de l'Atlas que l'on retrouve dans le Sahel et sur le flanc sud de la Mitidja. Ce piémont a été découpé en lanières par les torrents descendus de la montagne. Ce sont d'ouest en est, les plateaux de Fedjana, de Tamlat et de Bou-Yersene. Dans leur ensemble, ces plateaux ne sont pas totalement défavorables à une implantation humaine : des nappes aquifères se constituent dans leurs niveaux sableux et caillouteux. Seules les parties centrales sont surtout forestières ; elles forment une zone intermédiaire entre le domaine colonial qui s'est développé au contact de la plaine et l'habitat traditionnel qui s'est maintenu du côté de la montagne.

LE PLATEAU DE FEDJANA

Le plateau de Fedjana forme un triangle dont les deux côtés sont les oueds Fedjana et Boukadir, têtes de l'oued el Hachem, et la base, une zone éruptive d'âge vindobonien, formant, entre le plateau proprement dit et le

¹ Cf. *supra*, p. 274-281.



Fig. 190 – Le plateau de Fedjana. Au fond, de gauche (sud) à droite (nord), le Bou-Maad puis le profil caractéristique de la barre de Zabrir et de la Dent de Menacer qui dominant ce bourg.

djebel Boukeram, un bourrelet qui présente l'avantage d'assurer une liaison facile entre les têtes des oueds (crête de Boukeram). Les interfluves de la partie centrale du plateau sont couvertes de placages forestiers et broussailleux. Mais sa partie inférieure a été touchée par la colonisation : plusieurs fermes y ont été créées ; elles étaient destinées à faciliter la liaison entre Cherchel et Marengo. Ces fermes s'adonnaient à la céréaliculture et à la viticulture, actuellement de plus en plus remplacées par des cultures maraîchères et des jardins. Dans la partie supérieure, vers Boukeram, des lignes de sources ont fixé un habitat traditionnel.

La prospection de ce secteur a été entreprise relativement tard et n'a pas été systématique. Mais j'ai cru acquérir deux certitudes.

La première est que, malgré la fertilité du plateau, il n'y a eu qu'un seul établissement romain important, celui de Sidi-Slimane au confluent des oueds Boukadir et Fedjana (coord. Lambert : x : 464 et y : 358) (fig. 2).

Sous le domaine autogéré existe une ruine considérable dont les tranchées de fondation des murs, remplies de galets d'oued, apparaissent en coupe au bord de la piste. Des pierres de taille ont été réemployées dans la construction ou sont éparpillées dans la cour et dans le jardin (meule à dénoyauter les olives, contrepoids de pressoir, meules à grain). C'est là qu'a été trouvée une dédicace à Jupiter, à la Victoire et à Noreia². Deux cents mètres au sud-est, près du marabout, les fragments de *tegulae* sont nombreux. En l'absence de plan, il est difficile de proposer une identification de cet établissement. Mais les vestiges visibles conviennent mieux à une grosse ferme qu'aux mai-

N° 206a

² PH. LEVEAU, *Un nouveau témoignage sur la résistance maure en Maurétanie césarienne centrale*, dans AA, 8, 1974, p. 103-110. M. SPEIDEL, *Africa and Rome: conti-*

nuous resistance? (a vexillation of the Norican Ala Augusta in Mauretania), dans *The proceedings of the African Classical Association*, 13, 1975, p. 36-38.

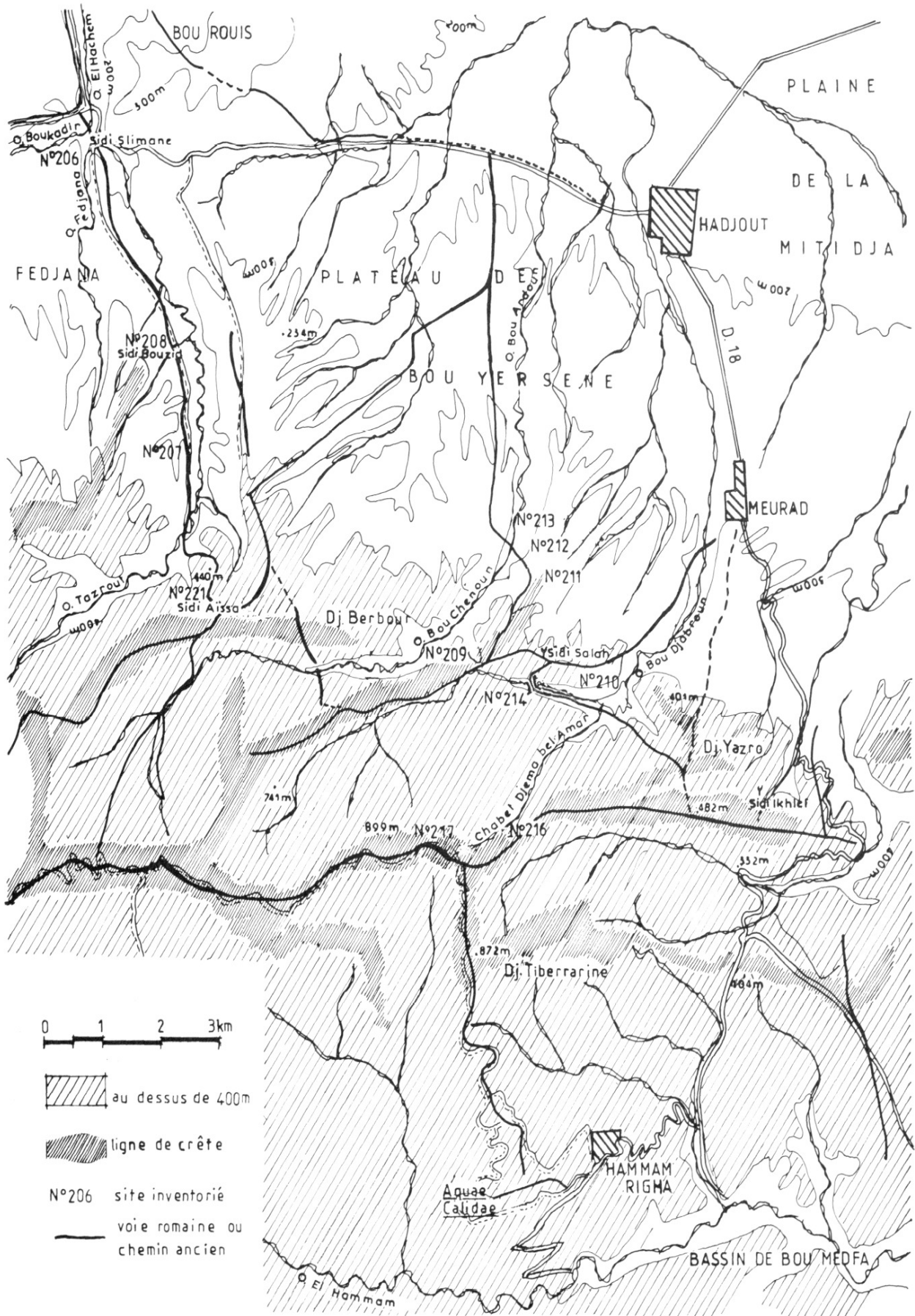


Fig. 191 - Les sites antiques des marges orientales de la région de Cherchel.

sons d'une petite agglomération de paysans. Dans la maçonnerie d'un moulin à eau bâti au confluent de l'oued Boukadir et de l'oued Fedjana et alimenté par une dérivation de l'oued Boukadir, était réemployée une dédicace à Septime Sévère datée de 195 et mentionnant l'existence d'un *castellum*, hélas anonyme (*CIL*, VIII, 9317). L'origine exacte de cette pierre, qui a d'ailleurs disparu, est inconnue. Mais elle peut provenir de la grande ruine décrite.

La seule autre ruine où existent des pierres taillées de belle qualité est, à ma connaissance, Mouloud-el-Gadat, 4,5 km au sud-est, au bord de l'oued (coord. Lambert : x : 466,40 et y : 353,90) : trois magnifiques pierres taillées en calcaire blanc sur un éperon dominant directement l'oued d'une dizaine de mètres. Entre ces deux points, près de l'école de Fedjana (coord. Lambert : x : 463,75 et y : 366,15), une pierre taillée peut être mise en rapport avec une trace d'habitat visible sur les photos aériennes. Non loin de là, à Sidi-Bouزيد (coord. Lambert : x : 466,91 et y : 351,3), un tracteur avait remonté à l'occasion d'un labour profond une borne délimitative portant sur deux côtés l'inscription : *Terminum i/nter Tabia/ne(n)ses et Suru/m vete-rean/um*. À proximité, les seules traces d'occupation antique étaient quelques tessons de poterie commune, des fragments de *tegulae* et de mortier de tuileau³. Un peu partout, mais plus particulièrement le long de la piste allant de Sidi-Bouزيد à Boukeram, j'ai ramassé de la poterie commune antique. À Boudërba (coord. Lambert : x : 464,20 et y : 354,30), l'examen des photos aériennes révèle l'existence d'une agglomération probablement antique⁴. De très anciens chemins paraissent avoir convergé vers la crête de Boukeram à partir d'une voie antique suivant la rive gau-

che de l'oued Fedjana et se confondant plus ou moins avec la piste moderne. La réalité d'une occupation ancienne constitue donc la seconde certitude ainsi acquise.

LES PLATEAUX DE TAMLAT ET DE BOU-YERSENE

Le plateau de Tamlat est une zone tabulaire s'étendant entre le bassin de Menacer et la Mitidja. Naturellement inculte, il est pour l'essentiel occupé par un vaste camp militaire. Le plateau de Bou-Yersene a été formé par le cône pliocène des torrents descendus du Bou-Maad vers la Mitidja. Sauf dans ses zones de contact, avec la plaine, au nord-est vers Meurad, ou avec la montagne, au sud-ouest vers Bou-Chénoun, il est couvert de placages forestiers.

Aucun site antique n'a été signalé sur le plateau de Tamlat et la présence d'un camp militaire interdisait toute prospection. Par contre l'*Atlas archéologique*⁵ mentionne deux sites au sud du plateau de Bou-Yersene contre la montagne⁶. Le plus important se trouve sur un ensellement séparant les oueds Bou-Ardoun / Bou-Chénoun et l'oued Bou-Yaya (coord. Lambert : x : 471 et y : 350,20) (= *Atlas arch.*, fe 13, 21) (fig. 192).

En 1971, on y voyait en surface des tessons, des harpes et un *pediculus* très bien taillé. Les éditions de l'entre-deux-guerres de la carte au 50 000^e portent à cet endroit la mention « oppidum romain ». Sur l'édition de 1901 de cette carte était figurée à cet endroit une construction irrégulière de 250 m de long sur 175 m de large. Il ne paraît pas s'agir d'un dessin conventionnel. Les officiers des brigades topographiques cités par S. Gsell y voyaient un fort. Cette identification, toujours suspecte d'avoir été proposée par déformation professionnelle, ne peut être retenue, car le plan serait plus régulier.

³ PH. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie : la borne de Sidi-Bouزيد*, dans *REA*, 76, 1974, p. 293-304. Pour expliquer la forme *terminum*, j'avais proposé de sous-entendre *posuit*. Il s'agit en réalité d'une forme aberrante de nominatif parfois appelée « hypercorrecte » (par ex. R. A. HAADSMA et J. NUCHELMANS, *Précis de latin vulgaire*, Groningen, 1963, 51 a). *Terminum* est d'ailleurs attesté dans Ps.-Cyprien, *De laude martyrii*, 4 par un texte daté de 253. On ne peut pourtant prendre cette date comme critère chronologique sûr, car

dès le 1^{er} siècle dans le *Satiricon* on trouve la forme *thesaurum* pour *thesaurus*.

⁴ La description qui suit reprend l'inventaire archéologique présenté dans l'article ci-dessus en le complétant.

⁵ *Atlas arch.*, fe 13, 21 *Add.*; je n'ai pu retrouver ce mur.

⁶ C. LEPVRIER, J. MAGNÉ, J. SIGAL, *Données stratigraphiques et structurales sur les formations telliennes d'une partie du tell septentrional*, dans *Bull. soc. géol. de Fr.* (7), 12, 1970).

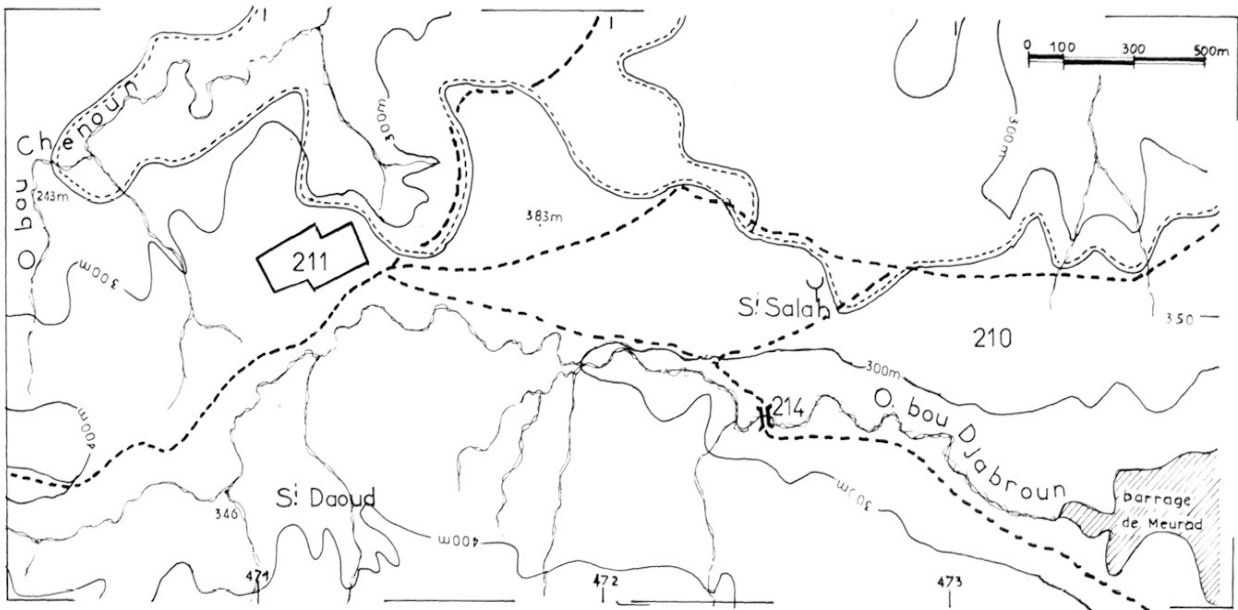


Fig. 192 – Croquis de situation du *castellum* (?) de Bou-Chénoun et du pont de Sidi-Salah. En trait discontinu, les chemins présentant des caractères d'ancienneté.

Mais il a pu exister là une petite agglomération. Sa durée est mal connue : je n'y ai guère recueilli que quelques rebords de sigillée claire A, formes 8 B (4 rebords), 17 (?) (1 rebord), 23 B (2 rebords), 27 (1 rebord) ainsi qu'un rebord de plat de céramique de cuisine rappelant la variante *Ostia III*, fig. 334.

Le second est placé sur une hauteur dominant la rive droite de l'oued Bou-Djabroun (coord. Lambert : x : 473,10 et y : 349,80).

N° 209 Actuellement on n'y voit plus que des tessons et quelques pierres de taille dont un fragment de contrepoids de pressoir. Mais sur les photos aériennes apparaît très nettement un grand édifice rectangulaire de 50 m sur 75 m qu'entourait un habitat lâche. Le plus raisonnable est sans doute d'y voir une grosse ferme. Cependant comme elle se trouve en situation défensive, à proximité de la voie gagnant *Aquae Calidae* (Hammam Righa) par la montagne, loin de tout autre habitat de même type, il n'est pas possible d'exclure qu'il s'agisse d'une construction militaire. La répartition du petit nombre de rebords recueillis correspond à celle rencontrée sur la majorité des sites : prédominance de la sigillée claire A représentée par 2 rebords de la forme 8 B, 1 de la forme 23 A et 2 de la forme 23 B, qui sont les plus fréquentes; faible représentation des sigillées claires C (1 rebord de la forme 32-58) et de la sigillée claire D (1 rebord de la forme 62). J'ai en outre ramassé deux rebords de céramique de cuisine, un rebord de casserole à

lèvre décollée, un rebord de plat de la variante *Ostia II*, fig. 302.

Les autres ruines sont probablement liées à la présence d'un axe de communication allant du littoral vers l'intérieur. Le plateau de Bou-Yersene paraît en effet avoir été pris en écharpe par une route ancienne qui suivait d'abord la rive droite de l'oued Fedjana vers l'agglomération de Bou-Chénoun; elle passait à proximité, puis suivant l'oued Sidi-bou-Yaya qu'elle franchissait un peu au sud-ouest de Sidi-Salah. Les éditions anciennes de la carte au 50 000^e de Marengo (révision de 1911) signalent une portion de voie romaine entre les oueds Bou-Djabroun (Bou-Chénoun) et Bou-Ardoun (entre les points définis par les coordonnées Lambert : x : 472,10 et y : 351 et d'autre part x : 472,20 et y : 351,40). La voie romaine semble correspondre à des sections de la piste reliant Bou-Chénoun à Hadjout. La liaison vers l'ouest et vers Fedjana est assurée par la piste qui part du point coté 172 m et longe la rive droite de l'oued Bou-Yersene; il faut ensuite probablement en chercher la trace sous la route de Fedjana à Hadjout. À proximité au nord, sont signalés, dans l'oued Bou-Ardoun, un « moulin romain » (coord. N° 211 Lambert : x : 471,70 et y : 351,65) et, au-des-

N° 212 sus, un « puits romain » (coord. Lambert : x : 472 et y : 352) (*ibid.*). Il existe d'ailleurs d'autres itinéraires possibles entre Fedjana et Sidi-Salah : des chemins suivent les deux rives de l'oued Fedjana. Ils se rejoignent avant le coude que fait cet oued quand il aborde le plateau, remontent un interfluve en rive droite pour accéder à la ligne de crête secondaire séparant les oueds Fedjana/Tazrout et Bou-Chénoun, puis se dirigent vers l'ouest en suivant au nord le djebel Berbour. Ce tracé correspond à des sections de pistes muletières.

Le pont romain de Sidi-Salah est d'une conservation remarquable (coord. Lambert : x : 472,40 et y : 349,65) (fig. 193 et 194).

N° 213 Les culées du pont, distantes de 5,45 m sont reliées par un radier dont la partie supérieure est constituée d'un dallage parfaitement conservé. Chaque culée a 7,10 m de large. Elle est continuée par un mur de retour formant un angle de 156°, long de 3,20 m et assurant la liaison avec un mur perpendiculaire à la culée; visible sur 2 m, il se perd ensuite dans la berge de l'oued. Seules les



Fig. 193 – Le pont de Sidi-Salah (n° 214).



Fig. 194 – *Id.* On voit le radier sur lequel coule encore l'oued et la différence d'appareil montrant une reconstruction de l'ouvrage au dessus de la seconde assise.

deux premières assises, hautes de 0,85 m sont d'origine. Les blocs de calcaire sont parfaitement taillés et jointoyés à angles vifs. Les assises supérieures qui portent la culée à une hauteur totale de 1,90 m procèdent d'une réfection d'époque indéterminée. Il n'est donc pas possible de dire si le pont était voûté ou si le tablier était en bois. La voie, qui est visible en coupe à proximité, est constituée d'un simple lit de graviers. À quelques dizaines de mètres en aval, sur la rive droite on voit quelques pierres taillées et un bloc mouluré qui pourrait être un imposte d'un arc marquant le passage du pont.

La piste se perd ensuite. Peut-être le mur de soutènement signalé à 800 m de là, à l'est, est-il en rapport avec elle. C'est, à mon avis, un élément de la route romaine se dirigeant vers *Aquae Calidae* et qu'atteste l'Itinéraire Antonin (XV Milles entre *Caesarea* et *Aquis*).

LES LIMITES MÉRIDIONALES : LE BOU-MAAD

Le Bou-Maad est le principal obstacle qui s'interpose entre, d'une part, les bassins intérieurs et les petites montagnes du littoral, le bassin du Chélif d'autre part. Ce massif qui,

stratigraphiquement, appartient à l'unité inférieure (crétacé inférieur) autochtone et à schistosités des formations telliennes, correspond à la partie la plus haute de la zone montagneuse continue qui s'allonge entre la Mitidja et la trouée de l'oued Allalah, à la longitude de Ténès. Entre Tizi-Nfranco et une ligne passant à l'aplomb de l'embouchure de l'oued Messelmoun, pendant une vingtaine de kilomètres, l'altitude est constamment au-dessus de 1 000 m et la crête culmine à 1417 m au djebel Bou-Maad. À l'est, la montagne s'abaisse progressivement vers la Mitidja et le petit massif du djebel Nador. Elle disparaît dans la zone d'ennoyage de l'oued Djer pour reparaitre au-delà vers le djebel Mouzaïa. Comme sur le versant nord de l'Atlas de Cherchel, en particulier dans la forêt Affaine où les mêmes formations géologiques se retrouvent, la forêt occupe les pentes. Au sud, le Bou-Maad est directement « en contact avec les séries primaires et jurassiques du massif de Miliana (Zaccar) lequel forme avec d'autres massifs isolés dans le néogène de la dépression du Chélif, l'ensemble dit des massifs du Chélif (zone III), échelonnés entre El Khe-mis-Miliana et Oued Fodda ».

Ce massif peut être divisé en plusieurs unités. À l'est, la trouée de l'oued Soumata que suit la route de la Mitidja au bassin de Bou-Medfa est dominée par le dôme du djebel Tiberarine (854 m). À l'ouest du djebel Tiberarine, surtout à partir de Tizi-Nfranco, l'axe de la crête s'élève; c'est le Bou-Maad proprement dit dont les pointements principaux sont le djebel Trarert (1245 m), le djebel Bou-Maad (1417 m) et le djebel El Annasser (1306 m). Plus à l'ouest, l'axe de la crête s'abaisse de nouveau aux environs de 1000 m.

La ligne de crête est suivie par des pistes muletiers. Les principaux points de franchissement sont, à l'ouest du djebel Tiberarine, entre celui-ci et le djebel Mrid (pistes vers Hammam-Righa), au Tizi Nfranco (route de Cherchel à Miliana), au Tizi-Mali (route de Sidi-Ghilès à Ain-Defla)⁷. Tout le versant nord

de la montagne est occupé par une vaste forêt divisée en deux secteurs. Le secteur oriental est celui de Tizi-Nfranco que l'inventaire effectué pour l'application du Senatus-Consulte évalué à 2 200 ha. C'est une forêt basse de chênes verts, irrégulière et discontinue avec quelques chênes-lièges, développée sur des formations schisteuses; elle comporte quelques enclaves cultivées. À l'ouest s'étend la forêt de Bou-Harb, aussi importante (2 090 ha); elle se poursuit chez les Beni-Ferah et présente des caractères identiques; mais les enclaves y sont un peu plus importantes (31 ha). Cette forêt est fréquentée l'été par les troupeaux qui viennent y chercher fraîcheur et humidité, car les schistes contiennent des réserves d'eau non négligeables.

La partie la plus utile est constituée par les bassins de tête d'oued qui se développent entre les cotes 400 m et 700 m dans les mar-nes formant la base du massif. Dans ces vallons, les sols sont profonds et les sources assez abondantes pour que la culture soit possible. Mais ces petits bassins sont isolés par la présence de barres volcaniques qui s'interposent entre eux et les bassins néogènes. Ce sont le bassin de Sidi-Charef, que les hauteurs forestières d'Azrou-Idji et le djebel Hamchach isolent des Touares, le bassin de l'oued Bou-Hadj, au centre, au pied du Bouharb; les bassins de Sidi-Moussa, de Miktat-ou-Kerouch, d'Ikelayen, drainés par d'étroites gorges creusées dans les terrains volcaniques et dont la plus remarquable est celle de l'oued Djera. Les populations de ce secteur sont berberbérophones, souvent monolingues, et descendent rarement sur la côte.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES DE LA PARTIE ORIENTALE DU VERSANT

Sur la partie orientale du versant nord du Bou-Maad, j'ai cherché à revoir les sites figurant sur l'*Atlas archéologique* plutôt qu'à en identifier de nouveaux.

⁷ X. YACONO, *La colonisation...*, op. cit., t. 1, p. 109-110.

Les officiers des brigades topographiques avaient signalé l'existence de ruines à Sidi-Iklef, au-dessus du plateau de Bou-Yersene, avant que la piste ne s'enfonce dans la montagne (coord. Lambert : x : 474,50 et y : 348,30) (*Atlas arch.*, fe 13, *add.*, n° 21). Je n'y ai remarqué que quelques tessons épars de sigillée claire pouvant confirmer la présence d'un habitat enfoui, visible sur les photos aériennes. La piste actuelle qui emprunte un interfluve entre le chabet Djemaa-bel Amar et l'oued Boulekfine paraît correspondre à un très ancien chemin. Entre cette piste et le chabet Djemaa-bel-Amar, un second site avait été signalé (*ibid.*); je l'ai retrouvé, à mi-pente, sur un replat vers la cote 580 m (coord. Lambert : x : 473,20 et y : 347,70).

Il est envahi par les broussailles; mais on y voit quelques pierres de taille; j'y ai ramassé 12 rebords de sigillée claire A dont 10 de la forme 8 B, 1 paraissant une variante de la forme 10 B, 1 de la forme 23 B et seulement 1 rebord de sigillée claire D (forme 62 ou 64). La céramique de cuisine est représentée par 2 rebords de casseroles, 1 de la variante à lèvres décollées et 1 proche de la variante *Ostia III*, fig. 267, et 4 rebords de plats proches des variantes *Ostia III*, fig. 332-334. L'occupation du site paraît donc s'être étendue dans les II^e et III^e siècles.

Le troisième site signalé est sur la crête, au départ du chabet, à la cote 760 m. Il s'étendait sur plus d'une centaine de mètres; mais il a été partiellement détruit par des travaux d'élargissement de la piste empruntant cette crête (coord. Lambert : x : 471, et y : 347,20). Il s'agit très certainement d'une petite agglomération de paysans (fig. 195).

Une prospection plus systématique, mais très difficile, ferait certainement apparaître sur tous ces versants, l'existence d'un petit habitat de paysans. Ainsi, cherchant à atteindre des ruines assez étendues, signalées sur le versant nord du djebel Tiberrarine, j'ai eu la surprise de trouver, dans les broussailles, des restes de cabanes aux angles arrondis; auxquelles étaient associés des tessons de sigillée

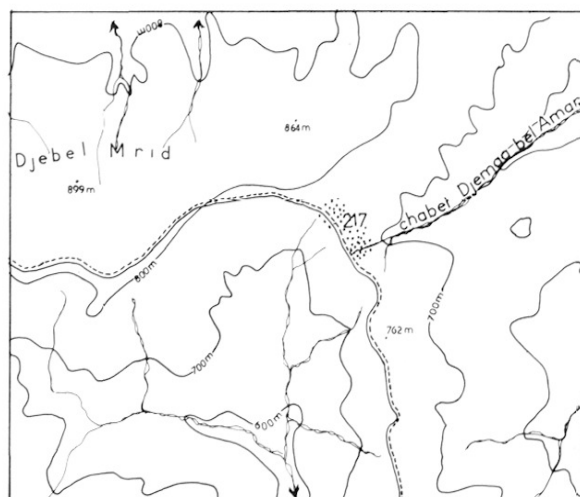


Fig. 195 - Croquis de situation du site n° 217.

claire A (coord. Lambert : x : 471,80 et y : N° 217 345,40). Des ruines que je n'ai pas vues ont été signalées près de Sidi-Chourfa (coord. Lambert : x : 473,80 et y : 346,50) et à Ferket-Merdja (coord. Lambert : x : 472 et y : 345). Il paraît s'agir de celles que Despierres situait et décrivait ainsi : « À 4 500 m à vol d'oiseau N.-N.-E. des ruines d'*Aquae Calidae*, et à 2 km O. de la route nationale d'Alger à Oran, au N. du djebel Tiberrarine, sur un plateau, r.r. assez étendues; nombreuses pierres de taille, cuves, meules. À 1 700 m de là, à l'est, fondation d'une maison » (*Atlas arch. add.*, n° 21). Ces indications ont le mérite de montrer la continuité du peuplement antique dans cette zone montagneuse.

Il est vraisemblable que la voie romaine de Caesarea à *Aquae Calidae* passait par le pont romain de Sidi-Salah et de là gagnait Sidi-Ikhléf, puis « le ravin des voleurs ». Ce tracé correspond à une piste figurée sur l'édition de 1898 de la carte au 200 000^e utilisée pour l'*Atlas archéologique*. On le voit déjà figurer sur un mémoire du bureau arabe de Miliana⁸. Le mur de soutènement signalé 800 m à l'est du pont romain de Sidi Salah doit appartenir aux *substructiones* permettant à la voie romaine de s'élever à flanc de vallée.

⁸ Rapport du Sous-Lieutenant Thomas, Service topographique de l'armée, 1882, Dépôt des Archives d'Outre-

Mer, Algérie, F 80, 1587.

C'est plus à l'ouest, entre les oueds Tazrout et Bou-Chénoun, au sud de Sidi-Aïssa (coord. Lambert: x: 466,20 et y: 350,70 = *Atlas Arch.* fe 13, n° 20), vers la cote 450 m, que se trouve la plus importante ruine de ce secteur.

Sur un petit plateau, l'érosion a partiellement mis en évidence les restes d'une agglomération d'une centaine de mètres de long sur une soixantaine de mètres de large. Elle s'est développée au pied d'une grosse construction partiellement entaillée par la piste actuelle. Le plan que j'en ai dressé, met en évidence l'existence de deux absides, l'une de 8,80 m de diamètre, au nord-est, l'au-

tre de 5,60 m de diamètre, au sud-ouest, et d'un mur de 1,20 m, à l'ouest, du côté du ravin. D'autres murs et des harpes apparaissent dans l'espace ainsi délimité (fig. 197). Je suis tenté de voir dans cet édifice non une *villa* à abside, hypothèse toujours plausible, mais une église. La plus petite abside serait soit un exèdre funéraire, soit une contre-abside, la première hypothèse me paraissant la plus vraisemblable. Le grand mur ouest ne serait pas un mur latéral de cette église qui dans ce cas aurait eu la largeur considérable de 34 m. En l'absence de fouilles, une hypothèse autre que celle d'une *villa* ou d'une église, peut être avancée: il pourrait s'agir d'un de ces monuments à auges de destination mystérieuse qui ont été parfois pris

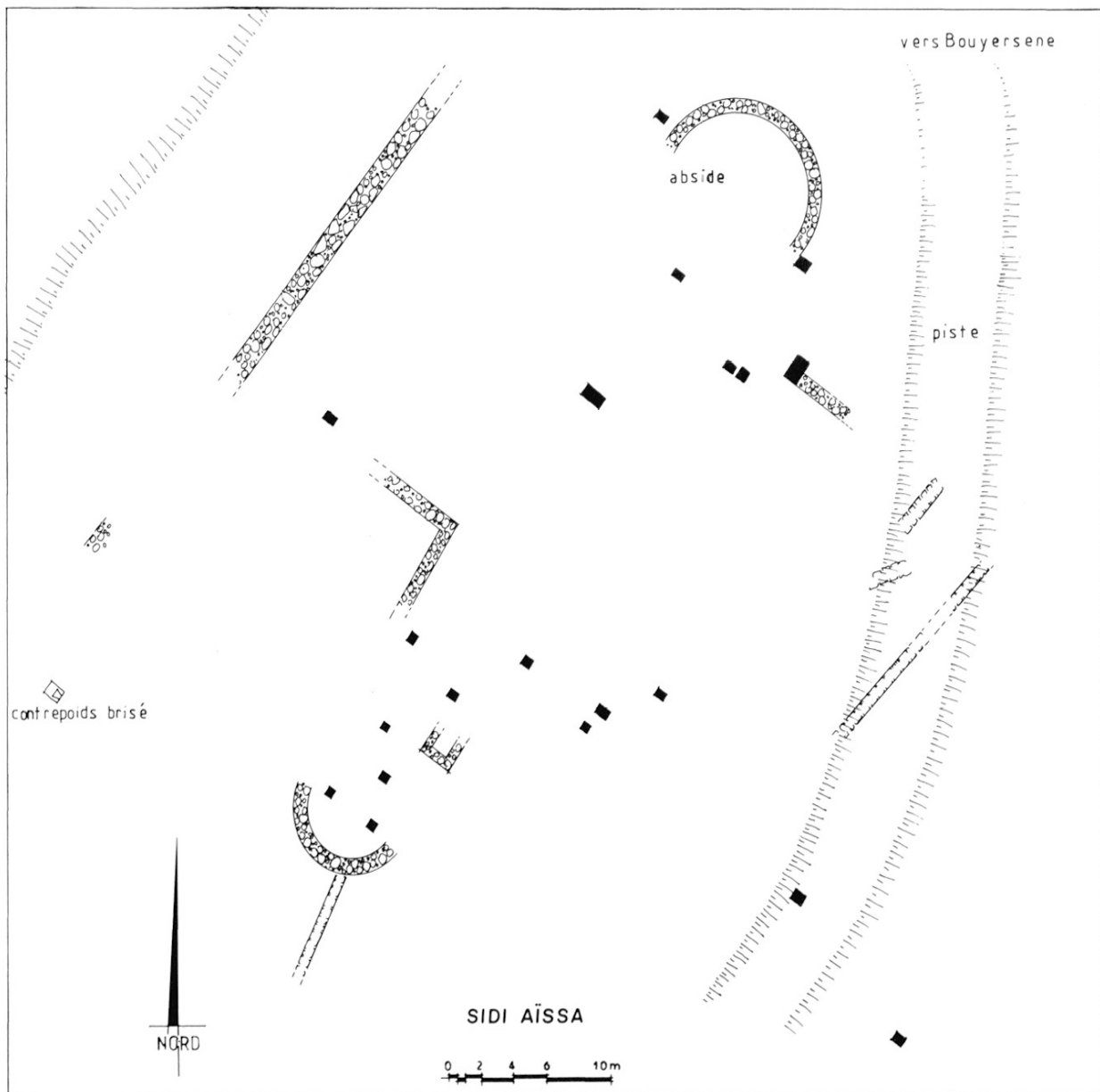


Fig. 196 – Les ruines de Sidi-Aïssa (n° 221).

pour des églises⁹. L'ensemble de la construction couvre plus de 2 000 m². À l'est, j'ai vu un contre-poids brisé et un peu plus loin un fragment de *pedicinus*. Le ramassage des tessons en surface donne l'impression que ce site a été occupé du second siècle après J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité (fig. 197).

La prospection menée dans cette partie du versant nord du Bou-Maad montre donc que des agglomérations antiques ont existé dans des zones de contact : contacts entre le versant de la montagne et le plateau de piémont (Sidi-Aïssa, Bou-Chénoun, Sidi-Ikhlef), carre-

four entre les pistes venant du plateau de Bou-Yersene, celles se dirigeant vers *Aquae Calidae* et celles suivant la crête. Cette région a été parcourue par des pistes importantes assurant la liaison entre la capitale provinciale qu'était Caesarea et la dépression de Bou-Medfa par où l'on accède soit à la partie orientale des plaines du Chélif, soit à des axes conduisant aux Hauts-Plateaux. Ces pistes, négligeant le détour que fait la route actuelle par la Mitidja, passaient au plus court par cette zone de moyennes montagnes, beaucoup plus franchissables que la région située directement au sud de Caesarea où les cols ne sont pas beaucoup plus hauts, mais où la montagne est plus large et plus complexe.

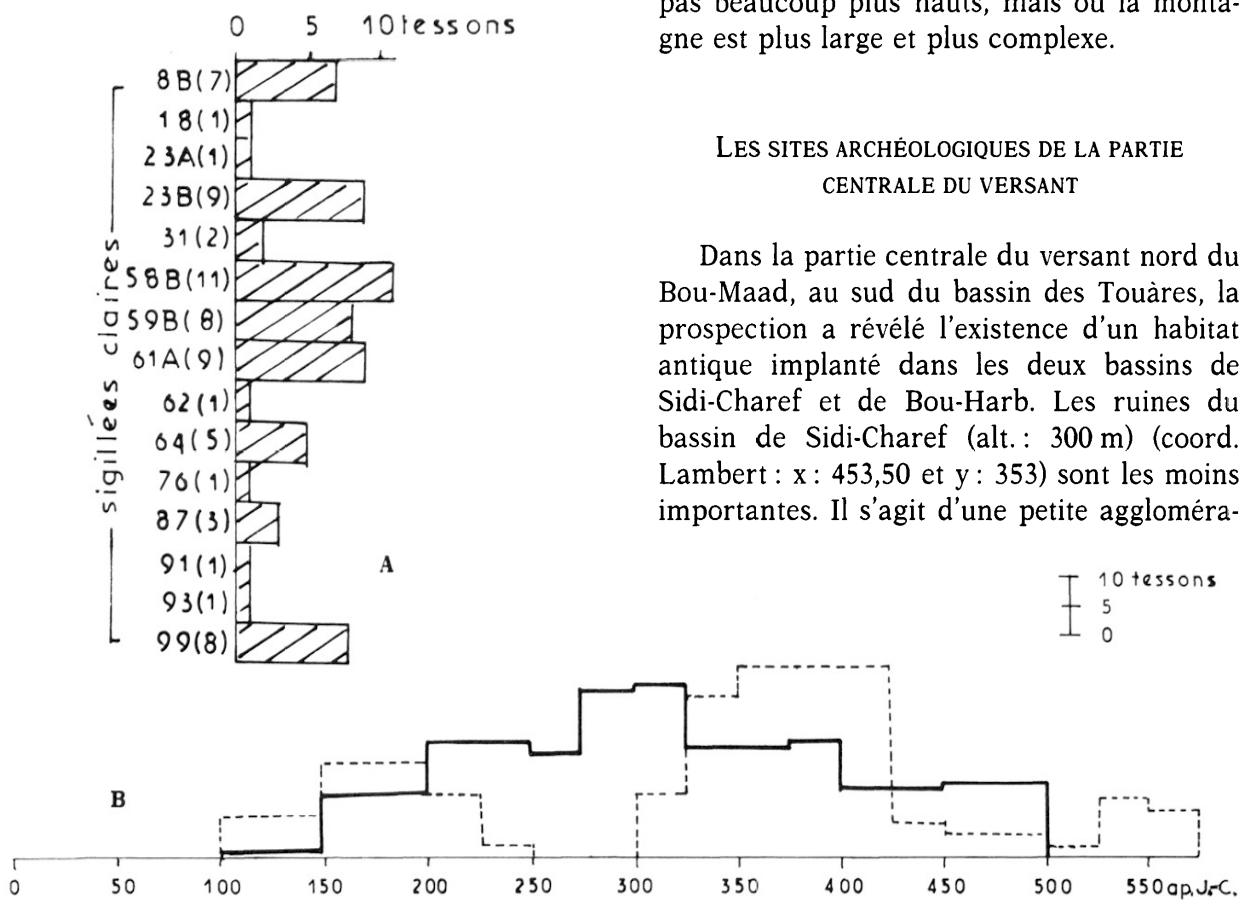


Fig. 197 - *Ibid.* Ramassages de tessons. A : histogramme des sigillées claires (formes Hayes). B : Diagramme chronologique d'après la chronologie de l'Atlante (trait plein) et d'après celle de Hayes (1972) (trait discontinu). Les ramassages de tessons sur le site de Sidi-Aïssa ont donné une image de l'occupation du sol sensiblement différente de celle observée sur la plupart des autres sites. L'ancienneté de l'occupation du site est indiscutable et j'y ai ramassé un fragment de poterie sud-gauloise. Mais la sigillée claire A ne représente que 25% de l'ensemble des 66 rebords de sigillées claires; la proportion de sigillée claire D s'élève à 73% et le reste représente les deux tessons de claire A/D. Une observation différente peut être faite à propos des rebords de plats de céramique de cuisine : 8 se rattachent aux variantes *Ostia III* fig. 332-334 (II^e siècle), 3 aux variantes *Ostia I* fig. 260-261 et 3 autres à la variante *Ostia III* 108 a d'époque sévérienne. Je n'ai recueilli aucun rebord de casserole. Par ailleurs la poterie commune était abondante et intéressante : j'ai en particulier recueilli des fragments de vases de grande dimension à décor ondé (qui ne sont pas forcément d'époque antique) (cf. fig. 248, p. 462). Enfin sur ce site on remarque la présence de céramique vernissée verte et marron.

⁹ Cf., p. 408, n. 19.



Fig. 198 – Le bassin de Bou-Hadj. Les ruines sont sur la ligne de replat bien visible à droite et qui aboutit juste en dessous du col de Bou-Hadj à gauche de la photo.

tion de maisons dont les murs comportent
 N° 221 très peu de pierres taillées. Elle est implantée dans un petit bassin très isolé, de 1,5 km de diamètre, qui est situé au pied du Bou-Maad et est séparé des Touarès par les hauteurs volcaniques d'Azrou-Idji (450 m). Par l'oued Zaouia qui y prend naissance, il communique vers l'est avec le bassin de Menacer.

Beaucoup plus importantes sont les ruines du bassin de Bou-Harb qui est juste en face de Lari-Krafers et de Lemri et que draine l'oued Bou-Hadj, affluent de l'oued el Annasser. La partie supérieure du vallon s'étage entre les altitudes de 500 m et 700 m, à la base de la forêt qui couvre la partie supérieure du versant. La population actuelle est installée de part et d'autre de la crête secondaire de Bou-Harb qui partage le vallon en deux. La zone cultivable s'étend sur 1 km de large et 2 km de long; une ligne de sources lui assure une alimentation en eau à peu près régulière. C'est sur le versant de la montagne un îlot relativement privilégié qui communique à l'est par Tizi Bou-Hadj avec le bassin des Touarès dans lequel ses habitants cultivent des terres (fig. 198).

Les ruines se trouvent sur le versant nord de la crête de Bou-Harb, au-dessus de l'oued Bou-Hadj, sur un replat s'allongeant sur près de 2 km de long et 200 m de large. J'y ai repéré trois sites dont l'un est très important et correspond à un centre domanial équivalent à ceux du bassin des Touarès ou du versant nord des Quatre-Mamelons. Lorsque l'on pénètre dans le bassin par Tizi Bou-Hadj, la première ruine rencontrée est celle que des maisons modernes recouvrent juste en face de
 N° 222 Sidi-Bou-Otsman vers la cote 600 m (coord. Lambert : x : 449,70 et y : 353,70). Il ne m'a pas été possible de la voir en détail, mais la qualité de la taille des pierres visibles à proximité incite à y chercher une construction importante.

La seconde ruine se trouve 800 m à l'ouest, à l'aval du bassin, sur le bord inférieur du replat, vers la cote 580 m (coord. Lambert : x : 449 et y : 352,50).

C'est un bâtiment de 24 m sur 48 m allongé dans le sens de la pente (fig. 199 et 200). Entre le replat qui s'étend en avant, au sud, et le haut des
 N° 223 murs inférieurs, la dénivellation totale est de l'ordre de 4 m. On y accédait par une porte monumen-

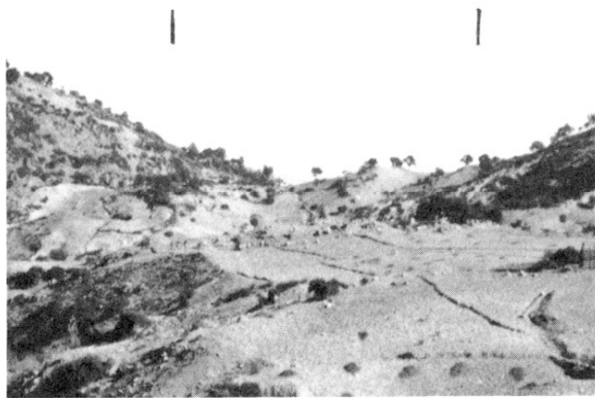


Fig. 199 - La ruine n° 224 s'étend sur la largeur du replat depuis le gros buisson visible à gauche (amorces de traits à l'aplomb des limites de la villa).

tales dont subsistent le sommier et les claveaux. L'arc devait être engagé dans la maçonnerie car ces claveaux ne sont taillés que d'un côté.

Des harpes visibles sur le replat au sud peuvent correspondre à des bâtiments précédant l'entrée monumentale. Les murs ouest et nord sont assez bien conservés. Ils sont construits en blocage renforcé irrégulièrement par des harpes (espacement de 2,5 m à 8 m pour le mur ouest; 2 m à 4,5 m pour le mur nord qui devait être construit plus solidement pour mieux résister à la poussée des terres). La maçonnerie du mur oriental a disparu; il n'en reste qu'une ligne de harpes. Les angles inférieurs de la construction ont été particulièrement soignés et construits avec des blocs de grande taille : à l'angle nord-est, deux blocs superposés

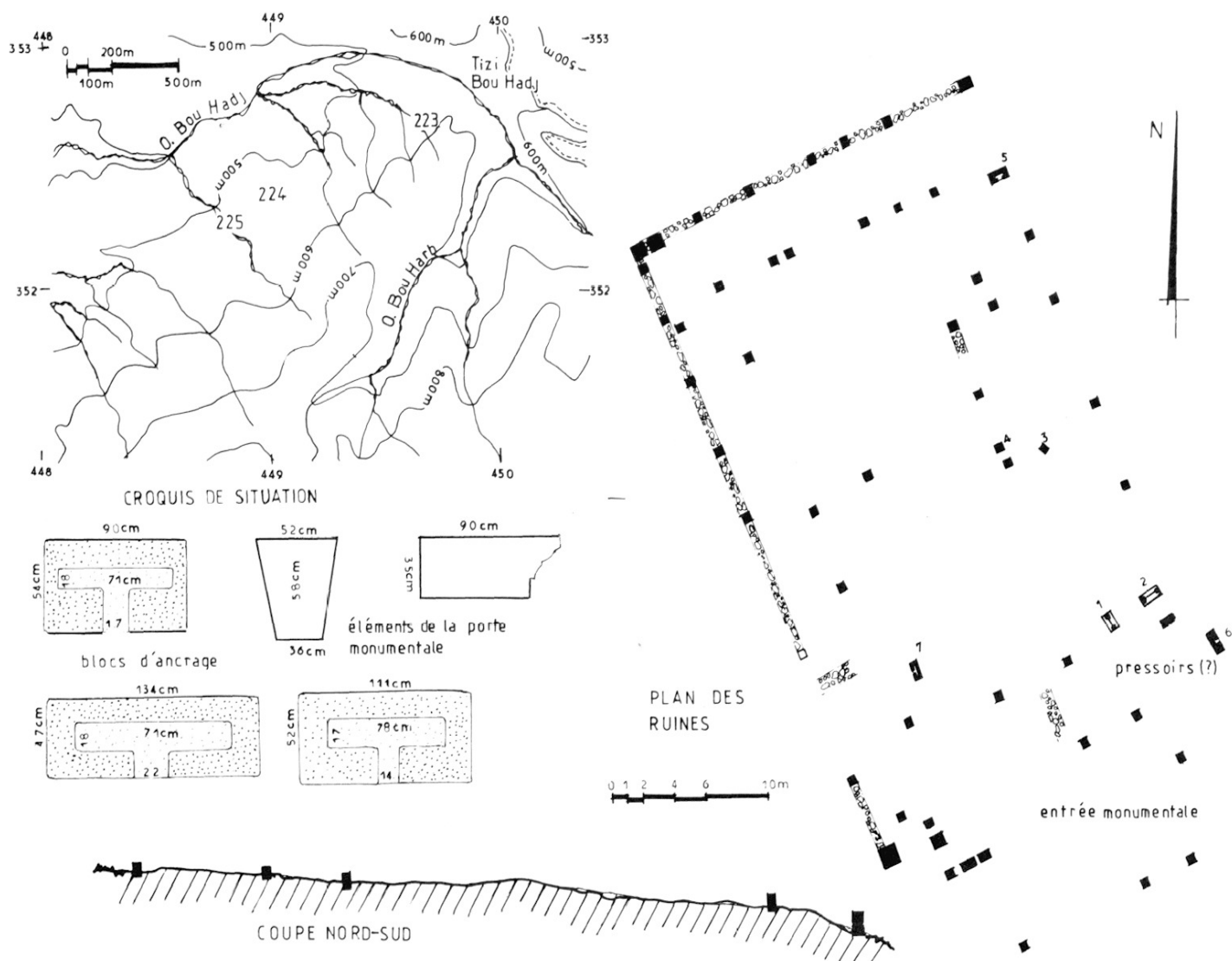


Fig. 200 - La villa d'Achir.

de 0,90 m sur 1 m de long et 0,56 m d'épaisseur ; à l'angle nord-ouest, deux blocs de 0,95 m sur 1 m de long et 0,62 m d'épaisseur (fig. 201).

La présence d'éléments de pressoir à huile au sud-est, près de l'entrée, laisse supposer l'existence d'une installation de pressage à cet endroit. D'autres contrepoids et *pedicini* situés plus bas ou réutilisés dans la construction peuvent avoir été simplement déplacés. Une construction de 13 m sur 12 m aurait occupé l'autre angle ; les restes de gros murs en donnent la limite. Plus bas, parallèlement aux murs apparaissent des lignes de harpes qui suggèrent la présence de pièces de 3,5 à 4 m de profondeur organisées autour de cours étagées, sans qu'il soit possible de proposer une restitution vraisemblable. Les 4 contrepoids de pressoir et les 3 *pedicini* incitent à voir dans cette ruine un établissement essentiellement orienté vers l'oléiculture. Il y a autant de contrepoids et de *pedicini* en surface que sur les grandes huileries de Taouriouine, Boghni ou Sidi-Haddouch. Mais le plan diffère et n'est pas très lisible. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la place réelle de l'oléiculture dans cette *villa*. Était-elle exclusive ? Ce qui est certain c'est qu'elle était largement pratiquée sur les versants de ce bassin : 200 m à l'ouest, au-delà d'un petit ravin (coord. Lambert : x : 448,80 et y :



Fig. 201 – Angle nord-ouest de la ruine d'Achir.

352,30), la présence d'un contrepoids isolé prouve que c'était bien la culture essentielle.

N° 224

Je n'ai pas eu la possibilité de vérifier si les restes d'habitat signalés par la photo aérienne sur la crête au sud, vers le point coté 737 m (coord. Lambert : x : 449,25 et y : 358) sont ceux d'une agglomération antique ou d'un village détruit pendant la Guerre de Libération.

Sur le site de la *villa*, j'ai ramassé 19 rebords de sigillées claires, dont 11 de claire A, formes 8 B (7 rebords), 18 (1 rebord), 21 A (1 rebord) et 27 (2 rebords) ; 3 rebords de claire C, formes 50 (2 rebords) et 32-58 (1 rebord) ; 5 rebords de sigillée claire D, formes 87 (2 rebords), 91 A (1 rebord), 91 D (1 rebord), 99 (1 rebord). La céramique de cuisine était relativement abondante : 4 rebords de casseroles répartis pour moitié entre les variantes à lèvre décollée (II^e siècle) et *Ostia III*, fig. 267-268 ; 7 rebords de plats correspondant aux variantes *Ostia III*, fig. 332-334. La durée d'occupation du site paraît donc correspondre aux II^e, III^e et IV^e siècles.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES DE LA PARTIE OCCIDENTALE DU VERSANT : SIDI-SIMIANE ET SES ENVIRONS

À l'ouest, dans la région de Sidi-Simiane, l'importance du volcanisme accuse encore l'enclavement des bassins évidés au pied du Bou-Maad. La recherche des vestiges antiques a donné quelques résultats auprès de ce village, car la circulation dans cette partie de la montagne est facilitée par la piste qui suit la ligne de crête montant depuis le bassin collecteur de l'oued Messelmoun vers le Bou-Maad et donne accès aux pistes conduisant vers la vallée du Chélif. J'ai ainsi pu prospecter les vallons s'ouvrant de part et d'autre de cette ligne de crête.

Sidi-Simiane est placé à un endroit d'où la vue sur l'oued Messelmoun est magnifique. Cet important marabout a donné son nom à un des deux douars formés à partir de l'ancienne tribu des Beni-Menacer. Le site correspond à l'apparition d'une ligne de sources réparties régulièrement autour du pointement volcanique de Lari Krafers. Les anciennes éditions de la carte au 50 000^e signalent des ruines romaines au col qu'emprunte la piste au sud du village (coord. Lambert : x : 443,40 et y : 355,30). Ce site a probablement été dé-

N° 225



Fig. 202 – La région montagneuse des marges de l'ouest. Au premier plan, le bassin de Tifas drainé par l'oued Bou-Hadj, vers El Arba. À droite, la forêt d'Aziem, la gorge de l'oued Aifer et le bombement volcanique de Lari-ou-Melzi que continue vers l'est (à droite) la barre forestière d'Imazouzene. Entre celle-ci et la forêt d'Aziem, on aperçoit les Touares. Au fond, vers la gauche, le versant sud des Quatre-Mamelons et la vallée de l'oued Bou-Jafdel.

truit par l'installation d'un camp militaire français et d'un village de regroupement en contrebas. Je n'en ai, du moins, pas retrouvé de trace. Pourtant, des recherches menées sur le pourtour de Lari-Krafers m'ont permis de relever quelques traces d'occupation antique en plusieurs points. Ce sont tout d'abord des tessons épars dans les champs, à l'est de Sidi-Simiane au pied de Lari-Krafers (coord. Lambert : x : 444 et y : 355,55), à Tetembeyene, à l'ouest de la ligne de crête reliant Lari-Krafers à Lemri, au bord de l'ancienne piste (coord. Lambert approximatifs : x : 444,50 et y : 353,50). Il existe sur ce versant de Lemri, probablement aux sources de l'oued Bou-Fares (coord. Lambert : x : 444,50 et y : 352,60) des galeries de mine attribuées aux Espagnols. On trouve là de la barytine, ce qui serait un indice de ce que l'on y a recherché du fer. Ces mines ne sont probablement pas très anciennes (sans doute datent-elles du XIX^e siècle).

De l'autre côté de la crête, au nord de Lemri, à Tamazalout m'ta Ali, en contrebas de la piste récente et sur un replat du versant (coord. Lambert : x : 445,70 et y : 353,20), une

forte densité de tessons de poterie commune, des *tegulae* montrent l'antiquité probable des traces d'habitat visibles sur les photos aériennes. Celles-ci paraissent indiquer l'existence de deux sites analogues (coord. Lambert : x : 446,20 et y : 353,30; x : 446,80 et y : 354,70). En contrebas, je n'ai pu visiter que la partie nord du bassin de Tifes. On y voit des restes de maisons très anciennes, sous la forme de tas de pierres. Mais ce site n'est pas datable. L'analyse des photos aériennes indique des restes d'habitat à proximité et sous le marabout de Sidi-el-Moufssa (coord. Lambert : x : 347 et y : 354,50). Je n'ai pas visité la région de Tifas.

Toujours à l'ouest de cette ligne de crête, un site m'a été signalé vers Sidi-el-Hassene; on n'y verrait aucun bloc taillé, mais beaucoup de poterie antique. Ce site m'a été montré de très loin et je le place vers le point défini par les coordonnées Lambert : x : 445,80 et y : 354,40). Mais sur place, je n'ai rien vu : il est probable que l'erreur m'incombe car il y a plusieurs marabouts Sidi-el-Hassene.

De l'imprécision relative de ces notations, on retiendra que ces versants, où des sources

N° 228

N° 226

N° 227

relativement nombreuses entretiennent une certaine humidité, ont connu dans l'Antiquité une occupation réelle, probablement semblable à celle qui y existe de nos jours. Au mois de juillet, on y voit encore de petits étangs pleins d'eau. Un habitat dispersé s'est installé sur des replats ou dans de petits vallons. Mais, à l'époque romaine, aucun centre domanial important ne paraît y avoir existé.

- N° 229 Plus à l'ouest, chez les Beni-Ferah, deux sites sont signalés par les anciennes éditions de la carte au 50 000^e. Le plus occidental se trouve sur la crête séparant les bassins des oueds Merassel et Bektourt, affluents de rive gauche de l'oued Messelmoun, près d'Aïn-Tetouchir, vers la cote 400 m (coord. Lambert : x : 439 et y : 357,80). A proximité de la source, il subsiste quelques traces d'un établissement antique : des tessons, des restes de murs à mortier d'argile et la partie mobile (*catillus*) d'une meule à grain en excellent état. L'endroit ne correspondant pas exactement à la ruine portée sur les cartes anciennes, il se pourrait qu'il y ait un autre site sur l'éperon dominant l'oued Bektourt à l'ouest. Mon guide ne le connaissait pas. Mais, de toute manière, il ne peut y avoir eu là de ruines d'un gros établissement agricole. Le second site est également sur la ligne de crête, dans la partie occidentale de celle qui sépare les bassins des oueds Bektourt et el Azib, à Bou-Alem, au nord du point coté 426 m de l'édition récente de la carte au 50 000^e (coord. Lambert : x : 440,80 et y : 355,20). Là non plus, on ne voit rien de remarquable, car le site correspond à un très important cimetière à stèles de bois et il semble que les pierres antiques ont été brisées pour border les tombes. Le sol a été extrêmement remué et je n'ai vu comme trace d'occupation antique que des pierres de grande taille, mal équarries, réemployées dans la construction du marabout, et quelques fragments doliaires. Il existe probablement d'autres sites. Mais ces deux derniers ont pour intérêt principal de montrer que ces hauts bassins ont été occupés dans l'Antiquité. La densité de l'habitat reste impossible à préciser. Selon toute vraisemblance il faut placer là des populations échappant au contrôle économique de la ville et vivant selon un mode d'organisation traditionnel.
- N° 230

L'isolement et le conservatisme social et linguistique qui caractérisent actuellement le versant nord du Bou-Maad et que les brassages de la guerre n'ont pu briser, ne sont certes pas des phénomènes nouveaux. Mais, dans l'Antiquité, la situation devait être notablement différente : des voies de communication ouvraient le pays surtout à l'est; l'économie de la *villa* romaine a pénétré jusque dans le bassin de l'oued Bou-Harb grâce au relais que le bassin des Touarès offrait aux influences urbaines. Ainsi l'implantation de ces fermes confirme l'impression que l'on pouvait tirer de l'étude de la répartition des *villae* dans l'Atlas de Cherchel. La partie inférieure du Bou-Maad n'offre pas de conditions agricoles moins favorables que ce massif. Il reste donc que le facteur déterminant a été l'éloignement par rapport à *Caesarea*, c'est-à-dire les difficultés de communication avec la ville et la résistance des structures traditionnelles que ces difficultés favorisaient. Ce versant nord du Bou-Maad peut avoir été, dans sa totalité, rattaché administrativement à *Caesarea*; il n'en a pas moins constitué, dans sa plus grande partie, une région économiquement marginale.

LES LIMITES OCCIDENTALES

À l'ouest d'Hadjret-Enous et de l'oued Messelmoun, la zone montagneuse domine directement la mer réduisant le plateau littoral à une bande très étroite qui disparaît même par endroit. Mais tous les 6 à 8 km, les oueds descendant de la montagne drainent d'étroits couloirs de plaine de plusieurs kilomètres de long sur quelques centaines de mètres de large. Actuellement un lit caillouteux en occupe une large portion. Mais, comme nous le verrons, il y a quelques chances que, dans l'Antiquité, la situation ait été différente. Entre l'oued Messelmoun qui constitue la limite occidentale du pays Beni-Menacer et jusqu'où j'ai mené une prospection archéologique systématique et le village de colonisation de Gouraya qui occupe le plateau littoral juste à l'est du site de la colonie augustéenne de *Gunugu*,

les deux seules vallées importantes sont celles des oueds Sebt et Ikelalene. Je n'ai étudié systématiquement que la vallée de l'oued Sebt et cette prospection a donné des résultats intéressants.

À l'embouchure même de l'oued Sebt, il existe une remarquable concentration de ruines romaines. La première que l'on rencontre à l'est, est un grand réservoir situé à l'est, sur la rive gauche du ravin de Bou-Maïzane (coord. Lambert : x : 436,05 et y : 362,90) (fig. 203 et 204)¹⁰.

N° 231 C'est un bassin rectangulaire aux angles arrondis mesurant à l'intérieur 20 m de long sur 17,60 m de large. Au sud-ouest, il a été partiellement recouvert par le glissement des terres du versant qui le domine. Ses murs, en appareil grossier réglé, ont de 1 m à 1,10 m d'épaisseur. Du côté de l'oued Bou-Maïzane, ils sont munis de contreforts de 1,10 m d'épaisseur et de 1,80 m de long. Deux autres contreforts encadrent également au nord l'orifice de vidange du bassin. Leur partie supérieure est inclinée à 45°. La profondeur du bassin paraît avoir été de l'ordre de 3 m, ce qui permet d'évaluer sa capacité à un volume supérieur à 1 000 m³ d'eau. Les murs se sont effondrés dans l'angle nord-est et, à l'est, des contreforts encadrent l'orifice de sortie. Il y avait là des points de faiblesse qui s'expliquent par l'absence de contreforts. Mais rien ne permet de dire si cette rupture est intervenue pendant la période d'utilisation du bassin ou si, postérieurement, elle a été provoquée par les terres qui l'avaient comblé. Aucune source importante ne paraît justifier l'existence de ce réservoir; sans doute était-il rempli par un canal venant de l'oued Bou-Maïzane grâce à un barrage de dérivation. Dans ce cas, il devait s'agir d'eaux écoulées irrégulièrement à l'occasion d'une crue, comme c'était le cas pour le bassin de Tirmlit dans la vallée de l'oued el Hachem¹¹. Une cinquantaine de mètres au nord, en contrebas, subsistent des restes de murs appartenant à un bâtiment qui s'est par-

¹⁰ Le bassin de Bou-Maïzane ne paraît pas être indiqué sur l'*Atlas archéologique*. Il figure pourtant sur *L'Enquête administrative sur les travaux hydrauliques...* (op. cit.), p. 37, avec la description suivante : « Entre l'oued Messelmoun et l'oued Sebt, en amont du chemin de grande communication n° 1 et à 200 mètres environ vers l'intérieur des terres, existent les traces d'un bassin réservoir, qui pouvait avoir 20 mètres de longueur sur 30 mètres environ de largeur; il était alimenté par de nombreuses sources que l'on retrouve de ce côté. Sa destination était

tiellement écroulé dans le ravin. Deux hémicycles de 1,6 m de rayon, disposés symétriquement de part et d'autre d'un mur, peuvent avoir appartenu à une fontaine alimentée par le grand bassin.

Quelques centaines de mètres à l'ouest, la culée du pont emprunté par la route moderne s'appuie sur de très importants massifs de maçonnerie antiques. Ceux du nord, du côté de la mer, paraissent pleins. Mais au sud du pont, le sapement des crues de l'oued a dégagé de très grands bassins (fig. 205), qui sont très certainement des bassins de salaison. Il existe donc dans les alluvions de la rive droite de l'oued de très importantes ruines, probablement en relation avec le grand bassin décrit plus haut. Quelques tessons apparaissent dans les berges de l'oued. Le petit nombre de rebords recueillis (parois fines, sigillée claire A) montre que, comme sur les autres sites du littoral situés plus à l'est, l'occupation romaine remonte au premier siècle de notre ère. N° 232

En face sur l'autre rive de l'oued (coord. Lambert : x : 434,40 et y : 361,90), sur une hauteur, on voit les restes d'une importante construction mesurant environ 30 m sur 40 m. En surface, parmi les pierres, j'ai remarqué des chapiteaux de pilastres (fig. 206). N° 233 Comme beaucoup de ces fermes, celle-ci était construite au-dessus d'une vaste citerne, actuellement éventrée sur le côté et qui sert d'abri aux bergers. Quelques centaines de mètres plus haut, dans la forêt, les broussailles recouvrent les vestiges d'une petite agglomération sur laquelle je n'ai recueilli aucuns tessons permettant de proposer une datation. Il existerait plus loin une inscription que je n'ai pas pu retrouver.

En amont, l'oued Sebt décrit de vastes méandres qui entourent des terrasses large-

probablement l'irrigation des jardins établis aux abords de l'oued Sebt, depuis l'emplacement de ce bassin-réservoir jusqu'au bord de la mer». Le n° 7 de la feuille 4 paraît correspondre aux bassins de salaison qui se trouvent sous la culée orientale du pont moderne. Le n° 8 (Grandes pierres de taille, citernes couvrant une éminence sur la rive gauche de l'oued Sebt, à 800 m environ de la mer, E. CAT, dans *Bull. de Corresp. afr.*, 1, 1881, p. 129) serait le site n° 234.

¹¹ Cf. *supra*, n° 49, p. 272.

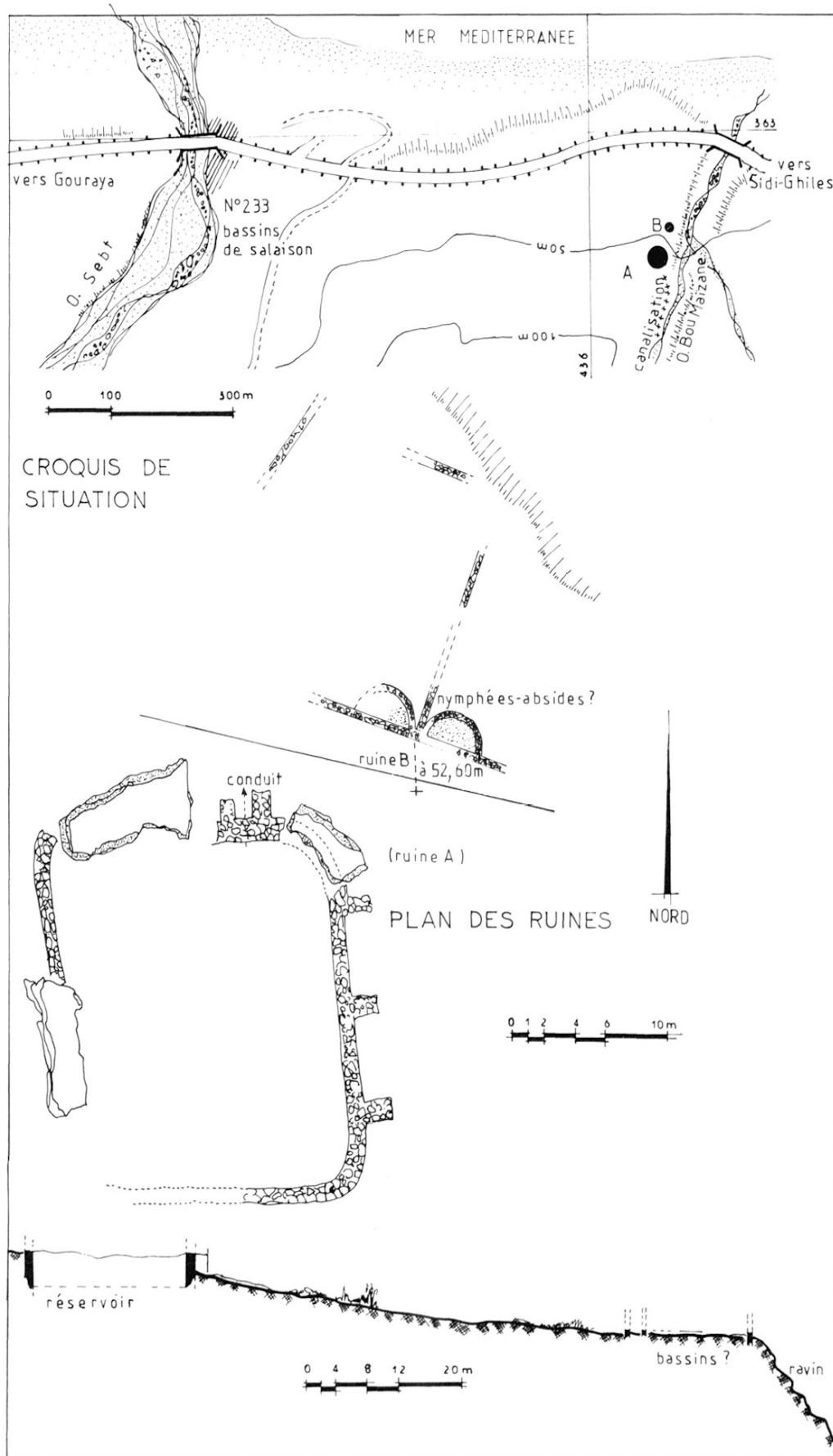


Fig. 203 – Les ruines de l'oued Bou-Maizane (n° 232).



Fig. 204 – Le réservoir.

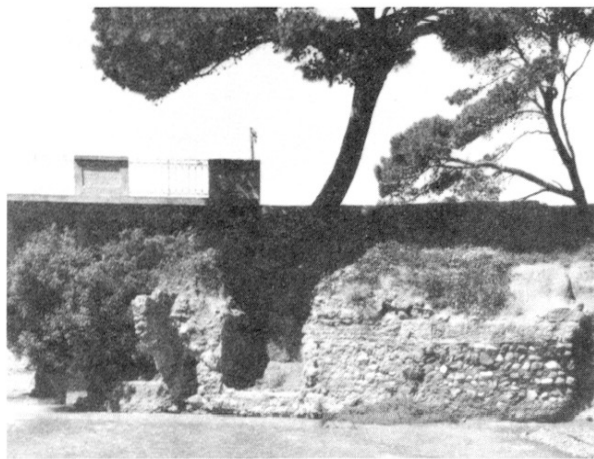


Fig. 205 – Les bassins de l'embouchure de l'oued Sebt (n° 233).



Fig. 206 – Chapiteau de pilastre de la villa de l'oued Sebt (n° 234).

ment développées (fig. 207). A 1 km de l'embouchure, un important site occupe la rive gauche au lieu-dit Achir (coord. Lambert : x : N° 234 434,50 et y : 361). Les ruines émergent en trois points. Ce sont d'abord, près d'un arbre, des murs de briques ayant appartenu à un bassin. 200 m au sud apparaissent les restes d'autres bassins dont deux en escalier. Enfin un peu en contrebas et toujours en amont de l'oued, on voit dans un bosquet quelques pierres taillées et des restes d'habitat auxquels sont associés des tessons de sigillée sud-gauloise.

Un peu plus loin, le chemin traverse un petit affluent de l'oued Sebt, puis il s'élève pour surmonter un encaissement de l'oued. Juste avant de rentrer dans la forêt, il passe à proximité des vestiges d'une petite huilerie. On ne voit en surface aucun mur maçonné ; mais seulement un contrepoids de grande

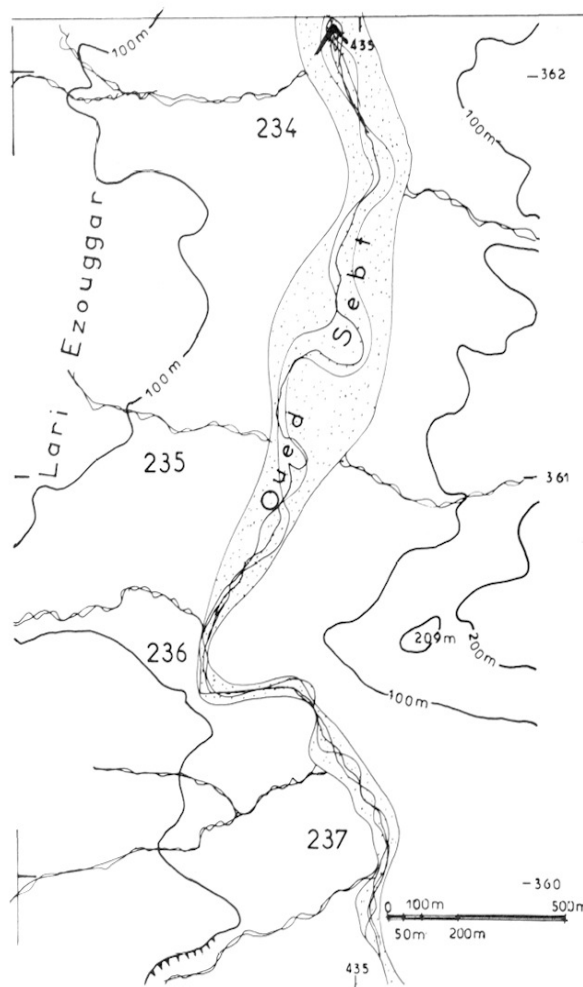


Fig. 207 – Les sites de l'oued Sebt.

N° 235 taille et, plus bas, la partie dormante d'une petite meule à dénoyauter les olives (D : 1,04 m) (fig. 208). Plus loin vers l'amont à

N° 236 200 m de la forêt, sur un petit replat, subsiste une seconde huilerie apparemment très bien conservée, puisque le contrepoids semble encore en place à l'intérieur d'un enclos (fig. 209). J'y ai ramassé un fragment de céramique sud-gauloise.

Je n'ai pas continué ma prospection au-delà. Mais les résultats obtenus permettent quelques remarques. Sur les 1,5 km de vallée



Fig. 208 – *Trapetum* du site n° 236. Le contrepoids du pressoir se trouve à peu de distance.



Fig. 209 – Huilerie (n° 237); à gauche, le contrepoids de pressoir qui paraît en place; à droite, le mur est de l'huilerie.

ainsi explorés, la densité des vestiges antiques est assez forte, en particulier vers l'embouchure. L'abondance relative de la céramique du Sud de la Gaule permet d'affirmer que l'occupation du sol est aussi ancienne qu'aux environs immédiats de Cherchel. Plus surprenante est l'absence totale de sigillée claire D sur les sites de l'intérieur. Il n'est pas possible d'en tirer des conclusions sur un éventuel déclin de la région à partir du second siècle : un fait analogue a été observé dans la vallée de l'oued Aizer¹². L'explication la plus vraisemblable est l'attrait exercé sur certaines activités agricoles par les établissements du littoral.

Je n'ai pas poursuivi de prospection systématique plus à l'ouest où le plateau littoral s'élargit de nouveau pour atteindre une largeur de 500 m sur plus de 3 km de long. Le seul vestige antique connu est la borne milliaire *CIL*, VIII, 22583. Par contre, des ruines ont été signalées près du village de colonisation de Gouraya (*Atlas arch.*, fe 4,5). La plus intéressante est à l'est, sur le Ras Tazerka-ou-Roumi (La maison du Romain). C'est un massif de blocage de 6,80 m de long sur 5,40 m de large à l'intérieur duquel a été ménagée une chambre de 2,50 m sur 2,20 m. Le parement interne de la chambre est en briques et on y accède par une ouverture de 1,10 m de large ménagée dans le long côté est. Il faut vraisemblablement restituer un étage supérieur. Cette ruine doit être rapprochée de celle de la pointe Rouge¹³; elle pose des problèmes analogues que je trancherai dans le même sens en proposant d'y voir un tombeau ayant pu lui aussi servir à l'occasion de repère à la navigation. Il a été construit sur un tumulus peu élevé, mais très net (2 m de hauteur pour 14 à 15 m de diamètre). L'ensemble se trouve dans un espace bien délimité par un fossé barrant le cap sur toute sa largeur quelques dizaines de mètres au sud (fig. 210 et 211). Ce monument funéraire paraît entrer dans la catégorie de ceux que G. Camps appelle « les formes évoluées des monuments funéraires nord-africains », constructions africaines dans

N° 237

¹² A Sidi Haddouch, n° 155, p. 333-334.

¹³ Cf. *supra*, n° 67, p. 285.



Fig. 210 - Azerka-ou-Roumi (n° 239). La construction de blocage et de briques (mausolée?) est placée sur un tumulus.

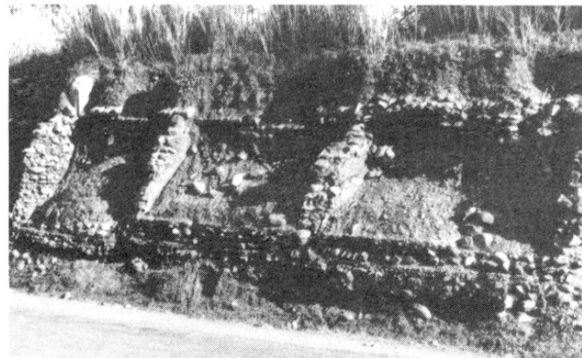


Fig. 212 - Bassins (de salaison?) coupés par la route nationale à l'ouest de Gouraya (n° 240).

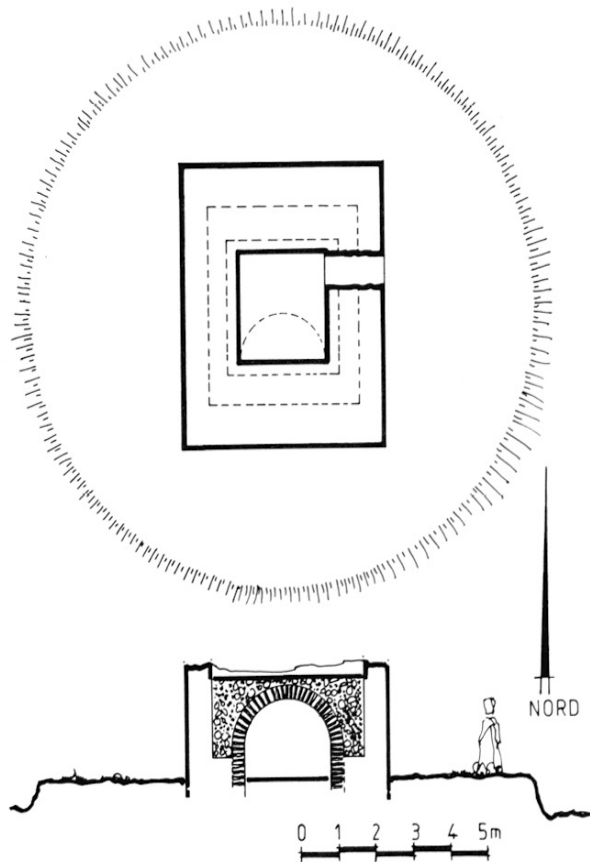


Fig. 211 - Id.; plan et élévation.

leurs conceptions mettant en œuvre des techniques romaines¹⁴.

Des pierres de taille provenant de constructions antiques ont été entassées sur la pla-

ce du village moderne de Gouraya et dans la cour de l'école. Des sarcophages auraient été trouvés au sud du village. L'*Atlas archéologique* (fe 4, n° 4) signale des ruines 200 m à l'ouest («on y distingue encore une conduite d'eau et deux petites citernes»). Ces ruines ont-elles un rapport avec le site visible à la sortie du village où la construction de la route actuelle a entaillé trois vastes bassins mesurant chacun 2,80 m de large et ayant au moins 1,80 m de hauteur? Ils présentent des traces de réfection. Ce sont très certainement des bassins de salaison (fig. 212).

N° 238

N° 239

Ces notations montrent, me semble-t-il, qu'il n'existe pas de solution de continuité entre la zone archéologique décrite à l'est de l'oued Messelmoun et les environs de la colonie augustéenne de *Gunugu*. La moindre densité s'explique tout simplement par l'étirement du plateau littoral et l'absence de prospection systématique. La présence des quelques ruines qui ont été décrites est très normale en bordure de l'axe de circulation constitué par la voie dont une borne au moins est connue avant *Gunugu* et qui se poursuit à l'ouest¹⁵. Les bassins de salaison sont là également pour rappeler l'importance de la vie maritime qui avait été déjà soulignée à propos de l'agglomération des Trois-Ilots¹⁶.

¹⁴ G. CAMPS, *Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, 1961, p. 156.

¹⁵ Pour une ébauche de description de la côte à l'ouest : PH. LEVEAU, *Recherches historiques sur une ré-*

gion montagneuse de Maurétanie césarienne, des Tigava Castra à la mer, dans *MEFRA*, 1977, 1, p. 260-268.

¹⁶ Cf. *supra*, p. 250.

CONCLUSION

Il est donc possible de préciser ce qui a été suggéré au début de cette étude. Sur le littoral que ce soit à l'ouest vers *Gunugu* ou à l'est vers Tipasa, la continuité du mode d'occupation et de mise en valeur du sol est très nette. L'espacement des *villae*, par endroit, s'explique simplement par l'étroitesse ou même la disparition du plateau littoral. Au sud-est, par contre, la forte différence, dans le mode d'occupation du sol, entre le piémont du Chénoua, le long de la route conduisant à Tipasa, les plateaux de Bou-Rouis et de Bou-Yersene, le long de la route d'*Aquae Calidae*, ne s'explique pas par des différences physiques évidentes. Inversement, pour la montagne, la pré-

sence d'une *villa* à Bou-Hadj n'a pas plus de justification physique que l'absence de *villae* à Sidi-Charef ou dans la région de Sidi-Simiane. L'éloignement par rapport à la ville et la présence de tribus mal pénétrées par l'économie urbaine me semblent la raison de ces changements dans les données archéologiques. Ces derniers indiquent donc les limites économiques du rayonnement urbain et il faut rappeler qu'elles ne coïncident pas forcément avec des limites administratives que seules donnent les bornes. Le territoire administré par la colonie de Caesarea devait être beaucoup plus vaste que celui mis effectivement en valeur et contrôlé économiquement. On le sait pour sa voisine *Tipasa* dont le territoire s'étendait sur la partie occidentale de la Mitidja jusqu'à l'Atlas¹⁷.

¹⁷ *Atlas archéologique...*, fe. 14, 1 : Les ruines d'El Hadjeb à 500 m au sud-est du village de colonisation « représentent un centre romain qui fut peut-être situé sur le territoire de Tipasa jusqu'au IV^e siècle (voir dans *BACTHS*, 1901, p. CLXII, et *CIL*, VIII, 10445 : deux bor-

nes milliaires des règnes de Dèce et de Dioclétien trouvées près d'El Hadjeb et à El Hadjeb même ; l'une fut placée par les *Tipasitani* ; sur les deux, la distance est comptée depuis *Tipasa*).

CHAPITRE XII

LA CAMPAGNE AUTOUR DE CAESAREA : LES HABITATS ANTIQUES

Au terme de ces longues descriptions de géographie archéologique, il est nécessaire de procéder à une récapitulation des données acquises sur la vie rurale autour de Caesarea dans l'Antiquité. Cet exercice est très délicat, car il convient de séparer ce qui est sûr de ce qui est seulement probable ou plus douteux. Ce qui est sûr, c'est l'existence d'un certain nombre de ruines relativement bien délimitées, dont la liste a été dressée. Ce qui est seulement probable ou douteux, c'est l'identification de ces ruines et, en l'absence de fouilles, une grande partie des hypothèses portant sur leur fonction et leur durée. La description des ruines et de leur implantation, qui a fait l'objet des chapitres précédents, me semble autoriser cette démarche. Tout l'exposé qui suit est donc fondé sur une progression du moins discutable au plus hypothétique, d'un bilan des données acquises sur les habitats et les techniques de construction ou d'exploitation, sur les communications, à la recherche du rapport entre ces ruines et la société rurale.

On peut établir une première distinction entre des sites d'habitat (cabanes des paysans, *villa rustica* et *villa urbana*) ou en rapport direct avec un habitat (nécropoles en particulier) et des sites correspondant à des techniques agricoles (citernes rurales et aménagements hydrauliques, bâtiments d'exploitation comme les huileries) ou même à des carrières. J'ai pris le terme habitat dans le sens utilisé par les géographes, soit agencement de

l'espace habité, et non au sens habitation utilisé par les urbanistes. Ainsi, certains de ces habitats, en particulier des *villae* sont des bâtiments d'exploitation.

LES VILLAE DE LA RÉGION DE CHERCHEL¹

LES DIFFICULTÉS D'UNE TYPOLOGIE

Malgré la quarantaine de plans que j'ai levés en compagnie de J. L. Paillet ou tout seul, j'ai eu la déception de constater qu'il ne m'était pas possible de dresser une typologie des habitats. C'est qu'à l'exception de la ferme du Nador, aucun établissement agricole n'a été fouillé. D'autre part, leur durée s'étend sur plusieurs siècles comme le prouvent les ramassages de tessons en surface et ils ont connu des aménagements qui rendent les plans complexes; c'est ce que montrent a priori des réutilisations d'éléments de pressage comme harpes (sites n° 14, 112, 224 par ex.) ou des discordances de murs (site n° 56). Beaucoup sont certainement plus des œuvres de maçons que d'architectes. Enfin la publication et l'étude des établissements ruraux en Afrique du Nord ne sont pas assez avancées pour fournir des éléments comparatifs.

¹ Sur l'emploi du terme *villa*, cf. *supra*, p. 233-235.



Fig. 213 – Les instruments du maçon sur une harpe de la villa des Trois-Îlots (n° 12).

Pourtant il me paraît possible d'avancer l'hypothèse apparemment négative d'après laquelle il n'existait aucun plan standard. Cette constatation permet de supposer que chaque propriétaire a construit et agrandi sa ferme selon ses finances et ses convenances. Elle met en valeur la seule exception qu'ait permis de noter un simple relevé de prospection : l'existence d'un plan type pour les grandes huileries². Mais elle explique que, dans l'exposé qui va suivre, j'ai dû me limiter à des développements généraux, d'ailleurs entachés de considérations qualitatives aussi hétérogènes

² Cf. *supra*, p. 435. Il faut opposer cette diversité à l'uniformité des plans des fermes découvertes par R. Agache dans les plaines de la Somme; cette uniformité serait la conséquence d'une rapide mise en culture de ces terres à blé au I^{er} siècle ap. J.-C. (R. AGACHE, *Détection aérienne de vestiges protohistoriques, gallo-romains et médiévaux dans le bassin de la Somme et ses abords*, dans

que celles de l'isolement ou de la qualité de la ruine. Certes, il est possible de retrouver dans les *villae* de l'arrière-pays de Caesarea, les grandes familles de plans reconnus par J. G. Gorges dans son étude sur *Les villas hispano-romaines* : plans linéaires, plans ramassés et villa aulique³. Mais il s'agit d'une classification commode qui ne peut pas nous apporter grand chose ici pour la compréhension des habitats : sur un replat, il est toujours préférable d'adopter un plan linéaire, alors que sur un éperon, une butte ou en terrain plan, la villa tend à s'organiser autour d'un espace central laissé libre (cour ou péristyle). Par ailleurs cette classification juxtapose des considérations morphologiques (plan linéaire, plan ramassé) et sociologiques (*villa aulique*).

LA SUPERFICIE DES RUINES (fig. 21A et tableau p. 402)

C'est pourquoi j'ai cru préférable aborder la question par l'aspect quantitatif : ces établissements agricoles sont d'abord des ruines qui occupent une certaine superficie. Celle-ci n'est pas toujours facile à évaluer, mais il est possible de donner des ordres de grandeur.

La majorité des ruines ont une superficie comprise entre 600 et 2000 m². Les huit plus grandes ruines, qui couvrent plus de 2400 m², sont sur le plateau littoral, en plaine. Mais les ruines de superficie moyenne, c'est-à-dire comprises entre 1000 et 2000 m² sont également réparties entre l'intérieur et les régions littorales. D'une manière générale, ces ruines ne cèdent pas en importance à celles qui ont été signalées par des inventaires dans d'autres régions d'Afrique du Nord ou du monde romain, à condition bien sûr de ne pas prêter une attention excessive aux grandes *villae* de type palatial⁴.

numéro spécial du *Bulletin de la Société de Préhistoire du nord*, n° 7, Musée d'Amiens, 1970), p. 187 et p. 204-205.

³ J. G. GORGES, *Les villas hispano-romaines*, Paris, 1979, p. 118-133.

⁴ Je songe ici non aux fermes des environs de Pompéi, mais aux immenses et luxueuses *villae pseudo-urbanæ* des bords du Rhin ou d'Italie.

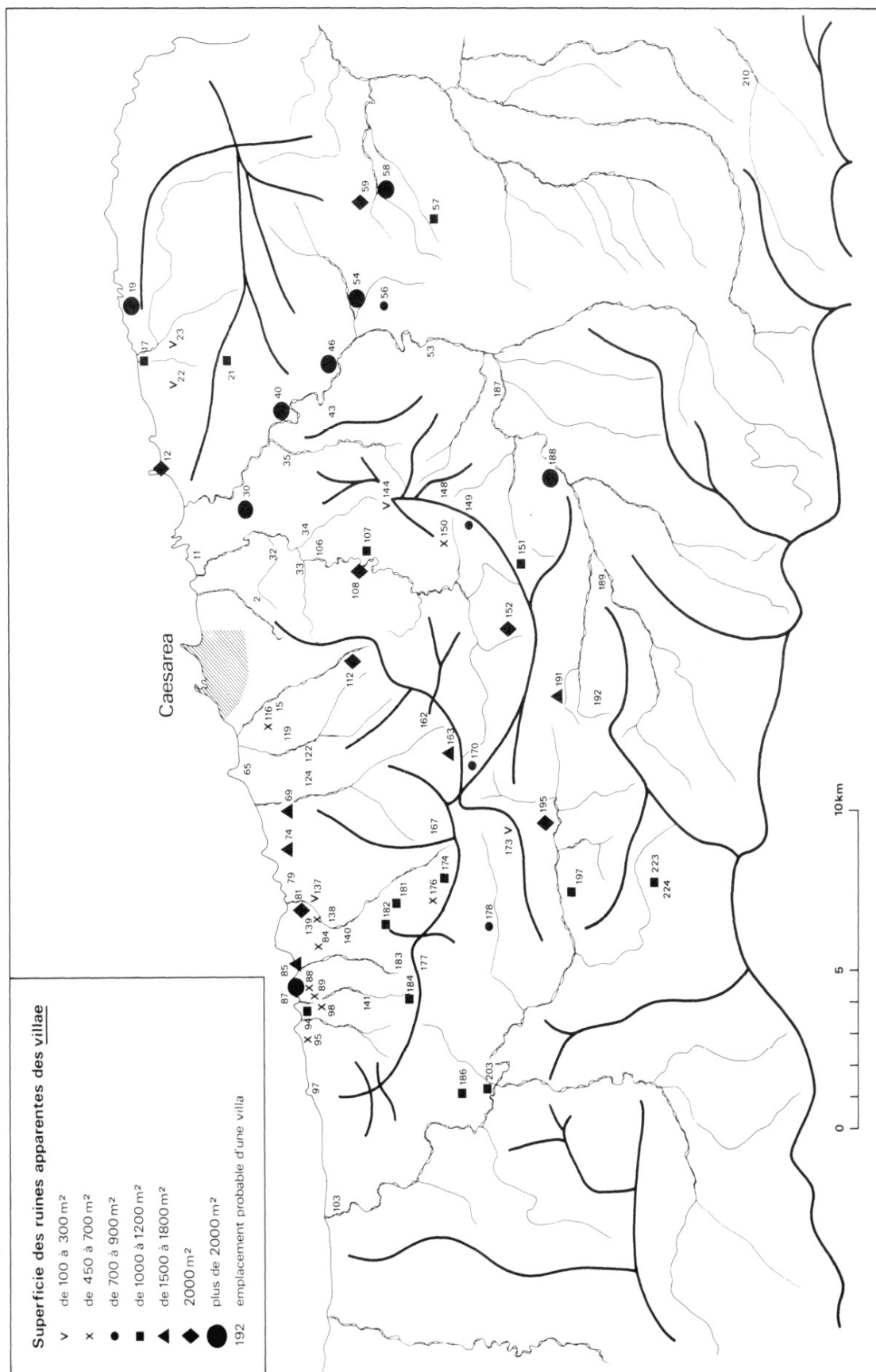


Fig. 214 – Superficie des ruines apparentes de villae.

TABLEAU DES SUPERFICIES DES RUINES APPARENTES DE *VILLAE*

		Numéro du site	100-300 m ²	450-700 m ²	700-900 m ²	1000-1200 m ²	1500-1800 m ²	2000 m ²	sup. à 2000 m ²	
LITTORAL	littoral est	12					1800 m ²			
		17				1000 m ²				
		19							2500 m ²	
		Chenoua	21				1200 m ²			
			22	118 m ²						
			23	315 m ²						
	plaines et plateaux de l'est	30							2400 m ²	
		33						2000 m ²		
		40							2400 m ²	
		46							2400 m ²	
		54							2500 m ²	
		56			860 m ²					
		57				1050 m ²				
		58							2800 m ²	
		59						1900 m ²		
		69						1500 m ²		
	littoral ouest	74						1500 m ²		
		81						2020 m ²		
		84		540 m ²						
		85					1500 m ²			
		87							2500 m ²	
		88		580 m ²						
		89		625 m ²						
		94					1000 m ²			
95			450 m ²							
98			600 m ²							
INTERIEUR	Atlas de Cherchel	105	150 m ²							
		107				1100 m ²				
		108						2000 m ²		
		112						2000 m ²		
		116		600 m ²						
		137	240 m ²							
		139		670 m ²						
		141	200 m ²							
		144	300 m ²							
		149			900 m ²					
	150		700 m ²							
	151				1000 m ²					
	152						1900 m ²			
	163					1600 m ²				
	170			900 m ²						
	173	100 m ²								
	174					1050 m ²				
	176		560 m ²							
	177		600 m ²							
	178			750 m ²						
181					1200 m ²					
184					1050 m ²					
186					1200 m ²					
bassins de l'intérieur	188							3600 m ²		
	191					1800 m ²				
	195						2000 m ²			
	197				1150 m ²					
	203				1200 m ²					
	marges	210							3500 m ² (?)	
		221						2000 m ²		
		224				1150 m ²				

Les plans qui ont pu être dressés et les indications recueillies sur le terrain ont permis d'élaborer un tableau des superficies des ruines. Ils ne prennent évidemment en compte que ce qui est visible en surface ou reconstituable avec certitude. Ces chiffres ne constituent que des ordres de grandeur et doivent être utilisés avec la plus grande prudence. Ce sont plutôt des minimaux. En effet, les parties de la construction qui ont été conservées, ont quelque chance d'être aussi les mieux construites; ce sont celles dont les murs étaient armés de harpes ou liés au mortier de chaux, alors que les parties les moins solides, aux murs à mortier de terre ou d'argile, ont toute chance d'avoir disparu. D'autre part une partie de l'établissement peut avoir été détruit ou être profondément enfoui. Inversement, il peut arriver que la superficie proposée à titre indicatif corresponde en réalité à un maximum. Le cas exemplaire est celui de la ferme de koudiet Bou-Roukht (n° 30), où les limites réelles des bâtiments devaient être plus réduites que celles de la terrasse qui les supportait; or le mur qui a été pris en compte pour le calcul de superficie est justement ce mur de terrasse. Par contre dans le cas de Sidi-Moussa (n° 54) j'ai cru préférable de prendre pour base de calcul non le mur de terrasse, mais le mur intérieur, choix qui réduit comparative-ment l'importance de la *villa*. Enfin les superficies de ruines portées sur le tableau ci-contre concernent essentiellement des bâtiments jointifs et non l'ensemble potentiel de l'établissement. C'est une restriction importante dont il faut tenir compte dans d'éventuelles comparaisons avec des ensembles fouillés ou surtout, repérés par la photographie aérienne⁵.

Ainsi, la grande huilerie de Boghni (n° 151) n'est portée que pour 1 000 m²; mais des bâtiments occupaient tout l'éperon jusqu'à un grand bassin de captage et j'ai tout lieu de penser qu'une petite agglomération lui était accolée. Ce cas n'est pas unique. Ailleurs il est

évident qu'au bâtiment principal se rattachait un bâtiment annexe distant parfois de plusieurs centaines de mètres. À Hamda Hadroug, l'huilerie se trouve à 500 m du bâtiment principal (n° 112 et 113). Une situation analogue a été décrite pour le gros établissement de Talefsa (n° 19); c'est de cas des établissements situés en bordure de mer à l'ouest de Sidi-Ghilès. On parlera alors plutôt d'un complexe rural.

C'est en fonction de ces considérations qu'il faut interpréter le tableau des superficies des ruines. Aux deux extrémités du tableau, il est presque sûr que les petites ruines d'une superficie inférieure à 300 m² ne sont que des bâtiments annexes ou des fermes de simples colons et que les huit ruines d'une superficie supérieure à 2 500 m² sont d'importants centres domaniaux. Mais la plus grande prudence est de mise dans l'interprétation des ruines intermédiaires. La *villa* au bassin cruciforme des Trois-Îlots n'est portée que pour 1 800 m² (n° 12), mais la qualité de la construction et surtout son plan laissent penser qu'il s'agit d'une très importante *villa*. Des installations spécialisées dans le pressage des olives recevaient les récoltes d'un territoire sans doute beaucoup plus vaste que celui exploité par une ferme d'égale superficie⁶: l'huilerie de Sidi-Haddouch (n° 174) est un établissement dont la zone d'influence est plus vaste et sans doute différente du finage de la ferme de Khouss (n° 17) d'une superficie pourtant équivalente. Ces considérations sont également valables pour les fermes d'une taille inférieure à 1 000 m². Ainsi je ne pense pas qu'à la seule considération de la superficie de la ruine, on puisse inférer un statut économique et considérer la ruine de Mialah (n° 178, 750 m²) comme celle d'une métairie.

J'ai dressé le tableau des superficies qui vient d'être présenté à partir des données recueillies dans ma prospection. Il est adapté à celle-ci. Mais il me paraît utile d'en comparer les résultats avec la classification proposée

⁵ C'est en particulier le cas des *villae* des plaines de la Somme connues par les travaux de R. Agache (*La campagne à l'époque romaine dans les grandes plaines du Nord de la France d'après les photos aériennes*, dans H. TEMPORINI et W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang des*

römischen Welt, Berlin, II, 4, p. 658-713.

⁶ Cela implique une organisation complexe, de grandes propriétés comportant plusieurs *villae*, dont certaines spécialisées.

par T. W. Potter à partir de la prospection de l'*ager faliscus*⁷. Il distingue des sites nucléés et des sites dispersés. Les premiers sont des agglomérations. Parmi les autres, il distingue quatre catégories en fonction de la superficie et de la nature des ruines visibles : A : restes probables d'une cabane (concentration de tuiles et tessons sur environ 300 m²) — B : reste d'une ferme ou d'une métairie (tuiles, tessons, matériaux de construction taillés, cubes de mosaïque, marbre, *opus spicatum*, verre, sur environ 1 200 m²) — C : petite villa (*id.*, et, en plus, une citerne, des enduits peints... sur 2 200 m²) — D : grande villa (*id.*, et, en outre, des éléments architectoniques... sur environ 4 700 m²). Seules les catégories B, C, et D intéressent le propos présent. Sur les 200 km² du territoire prospecté, T. W. Potter a identifié 128 sites relevant de ces trois catégories, dont B : 84 ; C : 28 ; D : 16. Or sur les 500 km² de la région prospectée autour de Cherchel, je n'ai trouvé que 36 établissements se décomposant en 14 de classe B, 17 de classe C et 5 de classe D. Certes ces chiffres ne tiennent compte que des établissements dont les ruines étaient assez apparentes pour qu'un relevé en soit effectué et on sera plus proche de la réalité en multipliant ces chiffres par deux. Il reste que même multipliés par deux (28 établissements de classe B, 34 de classe C et 10 de classe D), ces chiffres sont de plus de la moitié inférieurs à ceux proposés pour les 200 km² du pays falisque (soit une superficie qui ne représente que 40% de la zone où autour de Caesarea se rencontraient les *villae*). Cette comparaison pourrait être révélatrice d'une moindre mise en valeur agricole de la campagne autour de Caesarea. Pourtant je ne peux écrire ceci sans de vives réserves : la mise en valeur agricole de l'Étrurie dans le cadre de l'économie de *villae* est antérieure de près de deux siècles à celle de l'arrière-pays de Cherchel. Est-il légitime de procéder

à une telle comparaison sans introduire un paramètre chronologique ? Certainement pas. Mais l'histoire détaillée des déplacements d'habitat en pays falisque reste à écrire.

Une autre région d'Italie a fait l'objet d'une prospection systématique : celle de Cosa pour laquelle Dyson a proposé une classification du même type. Ce qu'il appelle l'*ager cosanus* couvre une superficie de 5 à 600 km². Il n'y aurait que 5 établissements correspondant à la classe D de Potter, 11 à la classe C et 20 à la classe B, soit donc une densité bien moindre que celle observée par Potter dans le pays falisque et inférieure même à celle des environs de Caesarea⁸. La zone montagneuse paraît en particulier vide de sites importants. Mais la question a été reprise partiellement par A. Carandini qui a donné un premier aperçu sur de nouvelles prospections d'après lesquelles Dyson apparaît avoir largement sous-estimé la densité de l'habitat : pour une zone d'une cinquantaine de km² le val d'Oro, la plaine littorale et des collines il y aurait au moins 12 *villae agrariae* régulièrement réparties dans la plaine et une *villa maritima*, soit un tiers d'établissements de plus que ne le dit Dyson⁹. Ces quelques indications montrent combien la question reste ouverte et quel intérêt il y a à publier les résultats de prospections systématiques.

LA DIVERSITÉ DES PLANS DE VILLAE

Les plus petites ruines, celles dont le plan, très simple, se réduit à un rectangle d'une dizaine de mètres de côté, correspondent à des établissements très divers : des installations de pressage¹⁰, une basilique (n° 180) et tout une série de bâtiments indéterminés¹¹ dont, en particulier, de petites fermes¹². Plus encore que pour les grandes *villae* dont les vestiges apparents sont parfois très impor-

⁷ T. W. POTTER, *Recenti ricerche in Etruria meridionale : problemi della transizione dal tardo antico all'alto medioevo*, dans *Archeologia Medievale*, 1975, p. 217-218 ; *Id.*, *The changing Landscape of South Etruria*, London, 1979, p. 122.

⁸ S. L. DYSON, *Settlement Patterns in the Ager Cosanus*, dans *Journal of Field Archaeology*, 1978, p. 251-268.

⁹ A. CARANDINI et S. SETTIS, *Schiavi e padroni nell'Etruria romana. La villa di Settefinestre dallo scavo alla mostra*, Bari, 1979.

¹⁰ Cf. *infra*, p. 434.

¹¹ Comme en particulier les ruines n° 4 ou n° 76.

¹² Ainsi, dans le chabet Ilelouine, la ruine n° 147.

tants et surtout caractéristiques, une identification plus précise dépend essentiellement des fouilles qui y seront conduites.

Parmi les ruines identifiables comme celles de *villae*, une première catégorie comprend de petites exploitations d'une quarantaine de mètres de côté dont les bâtiments, de taille relativement réduite, sont disposés apparemment en ordre dissocié autour d'un espace central vide de murs ou de harpes. Ce sont surtout des *villae* installées dans la zone montagneuse sur un éperon ou un replat. La combinaison des données topographiques et architecturales donne l'impression que l'espace central est une cour. Trois variétés apparaissent. Les bâtiments forment une sorte de couronne à l'extrémité d'un éperon dont le sommet aplani constitue la cour. L'accès est situé dans l'axe de l'éperon. Ce type de plan, adapté à un terrain accidenté a été observé en particulier dans la ferme de Hamda-Hadroug (n° 112), mais il doit correspondre à d'autres petites fermes trop mal conservées pour qu'un plan ait pu en être levé, ainsi la *villa* d'Anza-Habsa (n° 182). Seconde variante : la *villa* a été construite sur la périphérie d'un replat de dimension réduite, du côté de la pente. C'est le cas de la ruine n° 107 en rive droite de l'oued Aïzer : les principaux bâtiments semblent avoir été construits sur le bord du replat, dans la pente. Comme le replat s'appuie à un versant abrupt, l'accès se faisait non par le haut, mais sur le côté. La partie supérieure du replat, contre le versant, paraît avoir été utilisée pour des installations légères. Troisième variante : l'éperon est assez large pour que les bâtiments puissent y être installés et la pente trop abrupte pour que l'on retrouve la disposition en couronne déjà signalée. La ruine d'Es Snab (n° 163) répartie en deux groupes sur des replats distants d'une centaine de mètres comportait de tels bâtiments. Celle de la rive gauche de l'oued Aïzer (n° 108) est disposée de même manière. Ce type de ferme, bien que médiocrement représenté sur les plans qui ont pu être levés, correspond pourtant probablement à la ma-

rité des *villae* observées dans la zone montagneuse. La médiocrité même du plan et de la construction explique qu'ils aient rarement été conservés et que lorsque nous avons pu en dresser un plan celui-ci était relativement flou. À ce type de plan appartient en plaine la ruine de Zariel (n° 57) dont le tiers nord-est est occupé par une huilerie et un espace vide de harpes.

Deux *villae* de dimension réduite (25 à 30 m de côté) présentaient un plan plus net, s'organisant sans doute autour d'une sorte d'atrium¹³. À Sidi-Ali-Bou-Arrar (n° 56), le centre de la ruine est occupé par deux citernes. Celle de Mialah semble comporter en façade une galerie dont les deux extrémités se terminent par une pièce en retour d'aile selon un plan très classique¹⁴.

Les *villae* de superficie plus grande paraissent se partager en deux types principaux : certaines étaient construites en façade sur une terrasse plus ou moins aménagée au bas d'un versant; d'autres se rattachent au plan classique de la ferme méditerranéenne à cour centrale¹⁵.

Le plus bel exemple de *villa* construite sur une terrasse aménagée au bas d'un versant est celle de koudiert Bou-Roukht (n° 30). Comme la terrasse était de largeur insuffisante, elle a été élargie jusqu'à atteindre une quarantaine de mètres de profondeur et consolidée par un mur d'une soixantaine de mètres de long. Les bâtiments s'allongeaient contre le versant dont la déclivité a été également utilisée pour une importante huilerie. Le reste de la terrasse forme une vaste cour sur laquelle ont pu être édifiés quelques bâtiments légers. La *villa* de l'oued el Hammam (n° 69) est d'un type analogue. Mais, là, le bâtiment principal a été installé non le long du versant, mais à l'extrémité du replat, de façon à obtenir un rez-de-chaussée surélevé. La terrasse est au moins partiellement artificielle comme le montre la présence d'une citerne à l'est. La ruine de Karmoud (n° 139), de dimension beaucoup plus réduite, peut se rattacher à ce type.

¹³ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine...*, *op. cit.*, p. 797 (la villa de Bildsdorf).

¹⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 797-798.

¹⁵ J. G. GORGES, *Les villas...*, *op. cit.*, p. 119-120.

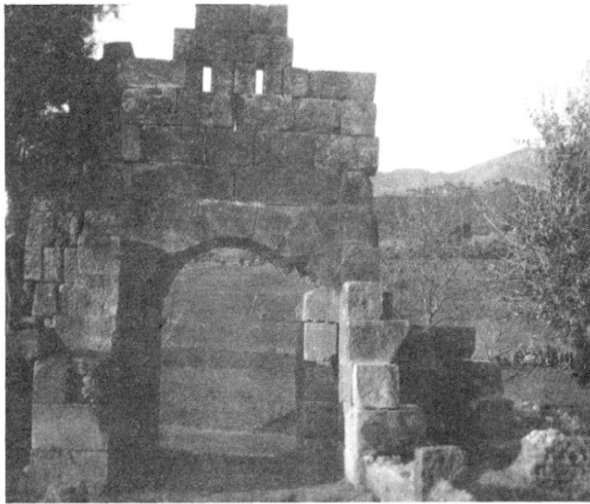


Fig. 215 – La porte monumentale de la ferme du Nador vue de l'intérieur (n° 59). Des portes du même type marquaient l'entrée de beaucoup d'autres *villae* de la région.

Un certain nombre de ruines importantes dont les limites extérieures sont nettement marquées par une ligne de harpes ou un mur maçonné et dont la partie centrale est apparemment libre de toute construction, se rattachent au type de la *villa* à cour centrale. Dans plusieurs cas (n° 46, 58, 59, 191 et 224) subsistent les restes d'une porte monumentale dont la mieux conservée est celle de la ferme du Nador (n° 59). En dehors de cette *villa*, dont les fouilles italiennes ont d'ailleurs révélé que l'histoire était complexe, celle dont le plan est la plus lisible est la ruine voisine de Bou-Kisnaden (n° 58) dont le bâtiment principal mesure 35 m sur 40 m. Ses limites sont précises, mais elle n'était pas aussi nettement enclose que la ferme du Nador : toute la façade sud-est occupée par une terrasse probablement aménagée en hangar. L'angle sud-ouest de la ruine est occupé par une huilerie. La cour est de dimension réduite : une douzaine de mètres de côté ; elles est légèrement décalée vers le nord et on y accédait par une porte monumentale. La ruine de Bou-Alem (n° 191) dessine un quadrilatère irrégulier de 30 m sur 40 m. Implanté à l'extrémité d'un éperon dominant la rive gauche de l'oued Sahia, elle rappelle les *villae* construites sur le pourtour d'un éperon dont le sommet aplani forme une cour. Cette fois-ci, il s'agit d'un véritable plan centré s'organisant autour d'une vaste cour de 18 m sur 25 m où l'on accédait par le sud

grâce à une rampe montant obliquement depuis l'est. Une porte monumentale dont les montants subsistent, en marque l'entrée. Des bâtiments indéterminés s'allongent sur les longs côtés ; de plain-pied sur la cour, à l'est et au sud, ils forment un rez-de-chaussée surélevé à l'ouest.

Mais certaines ruines importantes n'entrent dans aucune de ces catégories. C'est en particulier le cas de celle de Achir-Sidi-Larbi (n° 221). Des murs et des alignements de harpes dessinent un plan barlong de 24 m sur 48 m. Mais, au lieu d'être bâti en longueur en bordure du replat, il est construit dans la pente, perpendiculairement à ce replat, de sorte qu'il faut imaginer sans doute un bâtiment en escalier.

Toutes ces ruines, petites ou grandes, présentent cette caractéristique commune que l'on y restitue difficilement une *pars urbana*. Ce sont des centres domaniaux, non résidentiels où le maître ne devait pas faire plus que de passer ou de séjourner brièvement. Les plus petites peuvent correspondre à des exploitations familiales ou à des bâtiments particuliers d'un vaste domaine. Mais à côté de ces établissements, qui sont, de loin, les plus nombreux, existent quelques ruines beaucoup plus importantes comportant très vraisemblablement des bâtiments résidentiels.

Ce sont tout d'abord les trois grandes *villae* de bord de mer de Talefsa (n° 19), des Trois-Îlots (n° 14) et de la Cave-Hardy (n° 87). La *villa* de Talefsa semble avoir comporté au sud une cour à péristyle et au nord un système de pièces assez complexe se terminant par une terrasse dominant directement la mer. Celle des Trois-Îlots est remarquable par le bassin quadrilobé de la cour centrale. Le plan des ruines de la Cave-Hardy est encore plus incertain que celui de ces deux *villae*. Pourtant la complexité apparente du bâtiment principal, certains détails de construction (sol avec fragment de marbre, appareil réticulé), la proximité d'un tombeau familial et l'étendue de la zone de ruines permettent d'avancer l'hypothèse de l'existence d'une maison de maître. D'autre part, il ne faut pas oublier que leur situation en bordure de mer en faisait, sinon des lieux de plaisance à proprement parler, de moins des résidences d'un sé-

jour agréable. On connaît évidemment surtout les *villae* de plaisance de Campanie¹⁶; mais il en existait près d'autres grandes villes du monde romain¹⁷. Près de Caesarea, des *villae maritimae* à fonction résidentielle devaient encore exister à Jofr-el-Amar (Pointe-Rouge, n° 64-67) et au Cap-Blanc (n° 11).

La réutilisation des ruines comme carrières pour des constructions modernes n'a épargné qu'un petit nombre de sites du plateau littoral et des grandes vallées alluviales de l'est. La série possible des *villae* résidentielles s'en trouve réduite d'autant dans ces régions et je ne peux proposer une telle hypothèse que pour deux ou trois des sites étudiés : Tirmlit (n° 46), Sidi-el-Masmeudi (n° 188) et peut-être Sidi-Moussa-Zaouïa (n° 54). La mieux conservée et la plus nette est celle de Tirmlit. Son plan est probablement assez complexe avec, au sud-ouest, un quartier d'habitation organisé autour d'une cour dans le soubassement de laquelle étaient aménagées deux citernes et, au sud, cette abside qui peut correspondre à une pièce de réception, comme on en voit dans les grandes *villae*, ou à une église. . . J'ai pu y rattacher une série de ruines aussi diverses qu'un mausolée, un bassin, de grands fours et peut-être le pont d'une voie privée y conduisant. La ruine de Sidi-el-Masmeudi est au moins aussi complexe. La superficie occupée par les ruines est très étendue. J'ai supposé qu'elle comportait une succession de bâtiments étagés. Ce sont ces apparences et l'existence probable d'un aqueduc alimentant l'établissement qui me font croire qu'il a pu abriter un ensemble résidentiel. Pour Sidi-Moussa-Zaouïa, il y a encore moins de preuves : les constructions modernes qui recouvrent le site empêchent d'en dresser un plan complet. Ce qui détermine ma conviction, c'est le soin apporté à la construction de la terrasse, l'organisation de pièces autour d'une cour surmontant une vaste citerne. Mais j'ignore si les bassins en escaliers qui occupent le flanc nord-ouest de l'éperon, avaient une fonction ornementale

ou agricole. D'autres *villae* ont pu avoir également une fonction résidentielle, mais la médiocrité des données ou leur caractère trop qualitatif laissent une part trop grande d'incertitude. Pourtant Sidi-el-Messabbih (n° 40) doit être rangée parmi les *villae* de ce type.

Dans la montagne, la seule ruine à propos de laquelle il soit possible de proposer une fonction résidentielle est celle de Sidi-Salah (n° 152) au pied de la Dent de Menacer. La présence d'un vaste espace libre entre des lignes régulières de harpes paraît correspondre à un plan à cour centrale d'une quinzaine de mètres de côté. La caractéristique la plus remarquable de cette construction est la symétrie du plan et le soin apporté à la taille des blocs de grand appareil. Mais ces indices, la superficie de la ruine (1 900 m²), la présence d'un grand bassin, la proximité d'une petite agglomération de paysans ne sont pas forcément des données très convaincantes pour en induire une fonction résidentielle.

LA QUESTION DES ABSIDES

La prospection et les levés de plans ont mis en évidence sur plusieurs sites la présence d'absides. À Bou-Maizane (n° 232), les deux absides fermées par un mur correspondent à des bassins. Mais celles de Tirmlit (n° 46), Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden (n° 58), Aghrem (n° 176) et Sidi-Aïssa (n° 221) ont une tout autre signification. La seule construction de ce type pour laquelle il soit possible d'être relativement affirmatif est celle de Sidi-Aïssa : l'orientation nord-est convenant à celle d'une église, cette identification peut être considérée comme vraisemblable. Par contre en l'absence de fouilles, il ne me paraît guère possible de savoir si l'abside qui lui est opposée est une contre-abside, un exèdre funéraire ou un bassin. À Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden, il ne reste que la trace de l'abside ; mais la position de l'édifice par rapport au bâtiment principal, à une cinquantaine de mètres et légèrement en

¹⁶ R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine*, t. 1, Paris, 1916, p. 316-318.

¹⁷ E. SALZA PRINA RICOTTI, *La ville maritime de Silin (Leptis Magna)*, dans *Atti della Pontificia Accademia Ro-*

mana di Archeologia. Rendiconti, 43, 1970-1971, p. 135-163; ID., *Ville maritime residenziali nel Nord Africa*, dans *Colloqui del Sodalizio, seconda ser.*, 2, 1968-1970, p. 21-32.

contrebas, et l'orientation de l'abside dans la direction de l'est rendent vraisemblable l'hypothèse d'une église rurale. N'oublions pas qu'aux Trois-Îlots (n° 12) les fouilles ont révélé l'existence d'un ensemble de ce type.

La ruine de Aghrem (n° 176) ressemble parfaitement à une église rurale. Le seul élément qui empêche de proposer avec quasi certitude une telle identification est l'orientation nord-nord-est de l'édifice. Certes l'orientation vers l'est des églises n'est pas une nécessité absolue¹⁸ et ici l'adaptation au site d'éperon a pu jouer. Mais l'importance de l'oléiculture dans la région, la proximité de grandes huileries et les éléments de pressage relevés sur le site pourraient permettre d'y voir un de ces « bâtiments à auges » dont N. Duval a montré l'existence¹⁹. Une telle hypothèse ne peut être écartée bien que, dans l'état actuel des recherches, ce soit remplacer l'incertain par le plus incertain.

L'abside de Tirmlit est franchement orientée au sud-sud-ouest. Je ne crois pas qu'il puisse s'agir d'une église. C'est plus probablement l'abside d'une salle de réception. Enfin, il existe une autre abside à El Kef (n° 167); le reste des ruines est sous les maisons modernes et je n'en ai pas levé le plan, de sorte que je dois me contenter de la signaler. Ces deux absides sont peut-être à mettre en rapport avec le goût des niches, des absides et des pièces rondes qui se développe à la fin de l'Antiquité, à partir du IV^e siècle. Elles constitueraient donc aussi un indice de datation²⁰.

LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Les techniques de construction ont eu une conséquence fondamentale sur la prospection que j'ai pratiquée, puisque c'est la conservation des matériaux utilisés qui m'a permis de dresser le plan d'un certain nombre de ruines et d'en proposer l'identification.

L'utilisation systématique du grand appareil est rare. Elle n'a été pratiquée que dans certaines parties de l'édifice. Le plus bel exemple est constitué par les trois assises de l'angle nord-est de la ruine de Sidi-Salah (n° 152) où il présente des bossages (fig. 137). Cette ruine et celle de la Pointe des Oliviers (n° 85) sont les seuls édifices dont une façade au moins paraît avoir été construite en grand appareil. Dans les autres cas, le grand appareil semble avoir été réservé à certaines parties. C'est en particulier le cas des arcs marquant l'entrée dans la cour d'une ferme : à Sidi-Moussa-bou-Kisnaden (n° 58) où l'un d'eux, bien que renversé, est pratiquement conservé; à Sidi-Bou-Alem (n° 191) où subsistent seules les bases (fig. 172), à Bou-Harb (n° 224) où ce sont les claveaux. Ailleurs, le recours au grand appareil a une fonction utilitaire : il renforce des angles de murs à Mialah (n° 178), à Bou-Harb (fig. 201). Des blocs de grand appareil sont également utilisés dans les murs délimitant la terrasse sur laquelle sont implantées certaines ruines. À Sidi-Moussa-Zaouia (n° 54) (fig. 80), ils forment un mur continu conservé sur trois assises constituées chacune de blocs disposés en carreau et boutisse (appareil à besace). À Karmoud (n° 139), la terrasse était consolidée par de gros blocs disposés en boutisse et conservés sur deux assises. Il en est de même à En Snab (n° 163) pour la construction implantée sur la terrasse inférieure. Enfin le grand appareil est utilisé en parement dans la construction du mausolée de la « Cave-Hardy » (n° 87) (fig. 103), dans le puits de Sidi-Yaya (n° 1) et dans le pont de Sidi-Salah (n° 214) (fig. 194).

Le plus souvent ces murs de terrasse sont bâtis en blocage renforcé de harpes selon la technique dite de l'*opus africanum*. Les plus beaux exemples que je connaisse sont à Boghni (n° 151), Bou-Roukht (n° 30), Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden (n° 58), Oued-el-Hammam

¹⁸ Sur la question de l'orientation des églises, N. DUVAL, *Les églises africaines à deux absides*, t. 2, Paris-Rome, 1973, p. 303-304.

¹⁹ N. et Y. DUVAL, *Fausses basiliques (et faux martyrs); quelques monuments à auges d'Afrique*, dans *MEFRA*, 84, 1972, 2, p. 679-719; N. DUVAL et J.-C. GOLVIN, *Haidra à*

l'époque chrétienne; IV — Le monument à auge et les bâtiments similaires, dans *CRAI*, 1972, p. 133-172; N. DUVAL, *Encore les monuments à auge d'Afrique: Tebessa Khalia, Hr Faraoun*, dans *MEFRA*, 88, 1976, 2, p. 929-959.

²⁰ Par ex. dans la péninsule ibérique; cf. J. G. GORGES, *Les villas... op. cit.*, p. 128.



Fig. 216 – Mur en *opus africanum* de la villa n° 162 du vallon de tête de l'oued Bel Lezhar.

(n° 69), Bou-Alem (n° 191). Mais le blocage n'est pas toujours ainsi renforcé de harpes. Tel est le cas des murs soutenant les terrasses des ruines de Taouriouine (n° 197) ou de Tirmlit (n° 46). Ces murs de terrasse sont munis de contreforts particulièrement puissants à Arensou (n° 195) (fig. 174), moins importants à Thalefsa (n° 19) (fig. 60). Ces contreforts sont identiques à ceux utilisés pour les citernes, de sorte que j'ai hésité sur leur identification.

Mais la technique la plus fréquemment utilisée est celle de l'*opus africanum* à mortier maigre ou à mortier de terre ou d'argile (mortier d'hirondelle). Ces murs ont laissé pour seule trace les harpes (orthostates) qui l'armaient. Cette technique a été utilisée sur la plupart des sites et c'est souvent le simple relevé des harpes qui a permis de dresser le plan de la ruine ou d'identifier des alignements.

Le remplissage du mur entre les harpes est effectué par des pierres analogues à celles dont les paysans se servent pour construire leurs maisons. À cet égard la similitude entre la ruine du vallon d'Ammâne (n° 162) et la maison voisine m'a semblé digne d'être relevée. Ce sont les harpes armant ces murs, qui, conservées en place ou même déplacées par les paysans, ont été mes premiers et mes plus sûrs guides dans l'identification des ruines d'époque romaine. Les harpes présentent parfois des bossages (n° 17, 148, 194), particularité que je n'ai pas cru pouvoir utiliser comme

indice chronologique. Dans la zone de colonisation, les fermes coloniales les ont fréquemment réemployées dans leurs murs. Arrachées parce qu'elles gênaient les cultures ou, dans un cas, par la fantaisie d'un officier de S.A.S., elles peuvent contribuer à créer de pseudo-sites archéologiques²¹.

Dans ces constructions, les éléments ornementaux ont certainement été les premiers récupérés et doivent toujours l'être quand ils apparaissent. Il est d'autant plus intéressant, pour montrer le luxe de certaines constructions, de relever les quelques exemples que j'ai pu réunir : deux pilastres de marbre rectangulaires à Mialah (n° 178), des fragments de pilastres analogues à Sidi-Haddouch (n° 174) et de pilastres triangulaires dans le Chénoua (n° 25) (fig. 67), des chapiteaux de pilastre dans la villa de l'oued Sebt (n° 234) (fig. 206), un poteau d'angle muni sur les cô-



Fig. 217 – Mur en *opus africanum* soutenant la terrasse de la villa de Bou-Roukht (n° 30, p. 265).

tés adjacents de rainures pour l'encastrement de plaques de bois à Tit-Ali (n° 170), quelques tambours de colonne de calcaire (n° 19, 120) ou de granit (n° 32), quelques bases et chapiteaux (n° 11, 40, 65, 94, 119, 180, 191, 196), deux clés d'arcs ornées de bucranes (n° 79, 191) (fig. 219). La provenance des chapiteaux, bases et fragments de colonne rassemblés dans les anciennes fermes Maître et Roseau

²¹ À Rardous (cf. *supra*, p. 365, site n° 196); en bordure de mer, à l'ouest du cap Joffr el Amar (coord. Lambert : x : 451,60 et y : 367,30). Sur cette notion de pseudo-

sites, cf. R. DAUVERGNE, *L'enfouissement des gisements gallo-romains*, dans *Hommages à A. Grenier* (col. *Latomus*, vol. 58), Bruxelles, 1962.



Fig. 218 – Mur de blocage sur tranchée de fondation remplie de galets d'oued (n° 232).

est inconnue; la plus grande partie a dû être amenée des Trois-Îlots (n° 12), mais peut-être pas la totalité. Enfin une tradition atteste la présence de plusieurs mosaïques à Aghrem (n° 176) et à Handla (n° 184).

Les appareils utilisés dans les constructions rurales fournissent rarement des éléments pour une chronologie. Trois exemples seulement d'utilisation de l'*opus reticulatum* pour un parement ont été relevés sur le littoral (n° 4, 76, 87). La brique elle-même paraît peu utilisée (un mur dans la vallée de l'oued Sebt: n° 235), même dans l'arase d'un mur (n° 69). En dehors de la ferme du Nador (n° 59) et du grand bassin de l'oued Sebt (n° 232), je ne connais pas de parements en appareil grossier, pourtant si banal à Cherchel même. Des fouilles feront sans doute apparaître d'autres exemples de ces parements, mais cela ne changera sans doute rien de fondamental au problème.

Dc même l'examen des seuls éléments de



Fig. 219 – À gauche, claveau orné d'un bucrâne conservé dans la cour d'une maison de Sidi-Ghilès. À droite, reste d'un décor analogue (?) sur un claveau de la villa de Bou-Alem (n° 191).

construction apparaissant sur les sites nous renseigne mal sur la durée de l'utilisation de ces édifices et les remaniements qu'ils ont subis. La fouille de la ferme du Nador a montré que l'établissement visible avait été construit à l'emplacement d'une ferme du I^{er} siècle ap. J.-C. À Sidi-Ali-Bou-Arrar (n° 56), un mur discordant coupé par le chemin permet de penser que la ruine visible correspond à un second état. Mais comment interpréter la réutilisation de contrepoids de pressoir comme harpes dans des constructions? Le cas s'est présenté aux Trois-Îlots (n° 12) (fig. 52), à Hamda-Hadroug (n° 112) et à Bou-Harb (n° 224). S'agit-il de simples remaniements, de restauration ou du remplacement d'un édifice par un autre? À Hamda-Hadroug, un contrepoids est réutilisé; mais il existe une huilerie un peu plus bas. Aux Trois-Îlots (n° 12), la situation est la même. Il y a donc beaucoup plus à attendre des ramassages en surface que de l'étude des techniques constructives utilisées pour donner une dimension historique à l'étude de ces *villae* en attendant évidemment d'improbables fouilles.

LES HABITATS DES PAYSANS

J'ai évoqué plus haut l'importance qu'avait eu pour ma recherche la prise de conscience de la possibilité d'identifier ces ruines apparemment «an-historiques»²².

²² Cf. *supra*, p. 235.

LES CABANES ET LEUR IDENTIFICATION

Tailler des pierres, les amener de la carrière dépassait les moyens du petit paysan, même si, comme il a été constaté à Sidi-Salah (n° 152), la carrière était constituée par l'exploitation de gros rochers tout proches. Les petits paysans, simples colons du domaine, devaient habiter dans des maisons qui ne se distinguaient sans doute pas beaucoup de celles des paysans actuels. À un moment de ma prospection l'existence de telles ruines ou plutôt la possibilité de les repérer s'est imposée à moi. De tels murs ne subsistent évidemment pas en élévation. On les reconnaît parfois à des lignes régulières de pierres dégagées par l'érosion dans une pente (au-dessus de Sidi-Ghilès, ruines n° 132, 134, 135; à Sidi-Aïssa, n° 221) (fig. 63 et 116). Ailleurs l'écroulement de la construction a formé un tell sur les bords duquel apparaissent quelques murs (par ex. n° 26) (fig. 220). Sur ces ruines, les



Fig. 220 – Tell formé par l'écroulement d'une cabane et protégé par la végétation sur un replat du versant nord du Chénoua (n° 26).

seules pierres taillées sont, le plus souvent, non les harpes qui armaient le mur, mais des éléments de porte (linteau, montant ou seuil) ou une pièce du pressoir à huile (*pedicinus* ou contrepoids). À priori, ces structures d'habitat n'ont pas d'âge. Ce sont seulement les quelques pierres taillées et essentiel-



Fig. 221 – Structures de cabanes dégagées par l'érosion à Boulalem (n° 165).

lement les tessons qui leur sont associés, qui permettent de les attribuer à l'Antiquité. Il est bien difficile de se faire une idée de ces maisons. Au mieux, l'érosion en surface ne permet de distinguer que de toutes petites pièces : à Boulalem (n° 165), elles mesurent 2,5 m à 3 m de côté. Certaines étaient de plan quadrangulaire; d'autres présentent un petit côté arrondi (n° 218). Le sol de ces habitations devait être en terre battue; mais parfois on remarque à proximité les débris d'un sol de mortier de tuileau grossier (n° 99 par ex.). Enfin les fragments de *dolia* sont assez abondants sur ces sites; sur un site, la tranchée de construction de la piste a coupé un de ces *dolia*, le mettant ainsi en évidence (n° 125) (fig. 115). Il est vraisemblable qu'une grande partie des contrepoids isolés appartiennent à ces habitats.

La fragilité de ces constructions explique donc le petit nombre d'entre elles qui ont pu être identifiées, bien qu'elles forment la trame essentielle de l'occupation humaine. Leur identification suppose une recherche extrêmement pénible et difficile. On conçoit que celle-ci ait privilégié les agglomérations rurales sur les sites isolés. Mais l'expérience de prospection systématique conduite autour de Sidi-Ghilès²³ est là pour rappeler que bien souvent l'absence de cet habitat est due aux lacunes de la recherche.

²³ Cf. *supra*, p. 315-317.

LES AGGLOMÉRATIONS RURALES

Hameau, village et bourgade sont des expressions, commodes, mais toujours difficiles à appliquer aux agglomérations rurales dont les limites sont malaisées à saisir et dont la définition est encore plus incertaine²⁴.

Certains de ces habitats groupés correspondent aux *vici* qui entouraient les *villae* «*in modum munitio*» pour reprendre l'expression de Frontin souvent citée²⁵. Archéologiquement, ils sont connus par des structures irrégulières visibles à proximité des *villae*, par l'abondance des tessons, des *tegulae*, des fragments de *dolia* ou de sols en mortier de tuileau mélangés dans des tas de pierres provenant de l'épierrement des champs. Les exemples les plus typiques sont ceux de Boghni (n° 151), de Sidi-Salah (n° 152) et de Sidi-Haddouch (n° 174). Leurs dimensions peuvent être évaluées à deux ou trois hectares au plus. Dans d'autres cas, comme en particulier près de la *villa* de la Cave-Hardy (n° 87), c'est une nécropole qui en révèle l'existence²⁶.

Ailleurs, ces habitats sont isolés d'un centre domanial²⁷. Les deux cas les plus typiques sont ceux de Boulalem (n° 165), et d'El Arba (n° 201). L'étendue de la zone de ramassage des tessons, des débris de *dolia* ou de mortier de tuileau, la dispersion des éléments de presage, l'exiguïté des structures d'habitat, la rareté des harpes, l'absence de mur à mortier de chaux interdisent d'y voir les restes d'un centre domanial. Les deux cas cités ne sont que les plus nets; il en existe d'autres tout aussi intéressants comme en particulier les ruines de Beckouch (n° 180) et celles de Tizi Mbouya (n° 59). Ces habitats ne sont pas plus étendus que les *vici* accolés aux *villae*: 2 à

3 ha²⁸. Certaines de ces agglomérations sont en ordre lâche, ce qui pour Tacite est signe de non romanité²⁹.

Avec l'agglomération de Sidi-Aïssa (n° 221), on passe, au niveau des vestiges apparents au moins, à un degré supérieur dans l'organisation et dans l'autonomie du centre, puisqu'à une agglomération de pauvres maisons est associée une église. Étant donné l'isolement du site, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une église de domaine. Par contre, son existence montre que l'agglomération bâtie à côté est plus qu'un groupement de fait et qu'elle mérite sans doute le titre de *castellum*. Du fait de l'absence de publication, l'agglomération des Trois-Îlots ne présente pas une situation beaucoup plus claire. Il y eut là une *villa*, une agglomération et une église. Mais la proximité n'implique pas la simultanéité et il n'est pas sûr que la *villa* ait toujours existé quand l'église était en fonction. De sorte qu'on ignore si l'église est une de celles que les grands propriétaires édifiaient sur leurs domaines ou si c'est celle d'une agglomération indépendante postérieure à la *villa* comme paraît l'impliquer la multiplicité des donateurs attestés sur les dédicaces des pavements³⁰.

Par son étendue (de 5 à 10 ha et peut-être même plus), par ses lignes orthogonales de harpes, par l'abondance des éléments de presage et la présence d'éléments architectoniques, le site d'Icherène (n° 196) occupe une place particulière parmi ces agglomérations. Il n'y a pas lieu d'en reprendre ici la description. Celle qui en a été donnée m'incite à y voir une agglomération pourvue d'un statut juridique qui a pu être celui du *castellum*, c'est-à-dire celui d'une agglomération indigène ou d'un groupement de colons. C'est une

²⁴ Sur cette question, Ph. LEVEAU, *Prospections archéologiques et contribution à l'explication du village*. Communication au Colloque sur les apports de l'archéologie et de l'histoire à l'explication du village et de la maison rurale, Paris, 1979, p. 191-199.

²⁵ FRONTIN, *De controversiis agrorum*, II, dans *Schriften der römischen Feldmesser*, herausgegeben und erläutert von F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff, t. 1, Berlin, 1848, p. 53.

²⁶ Ce sont les sites n° 17, 19, 55, 62, 78-79, 86-87, 150, 151, 152, 174, 191.

²⁷ Il s'agit d'une indépendance géographique qui ne

préjuge pas des relations juridiques éventuelles avec un centre domanial.

²⁸ Ce sont les sites n° 20, 37, 41, 70, 82, 89, 126, 127, 129, 130, 146, 155, 157, 159, 165, 171, 180, 185, 194, 198, 199, 201, 202, 203, 205, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 226, 230, 235.

²⁹ À propos des Germains, il écrit: «Ils établissent leurs villages (*vicos*) non pas avec des bâtiments qui, comme chez nous, s'appuient et tiennent les uns aux autres...» (Germanie, 16,2).

³⁰ J. LASSUS, *Une église déblayée aux Trois-Îlots près de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1955-1956, p. 119-121).

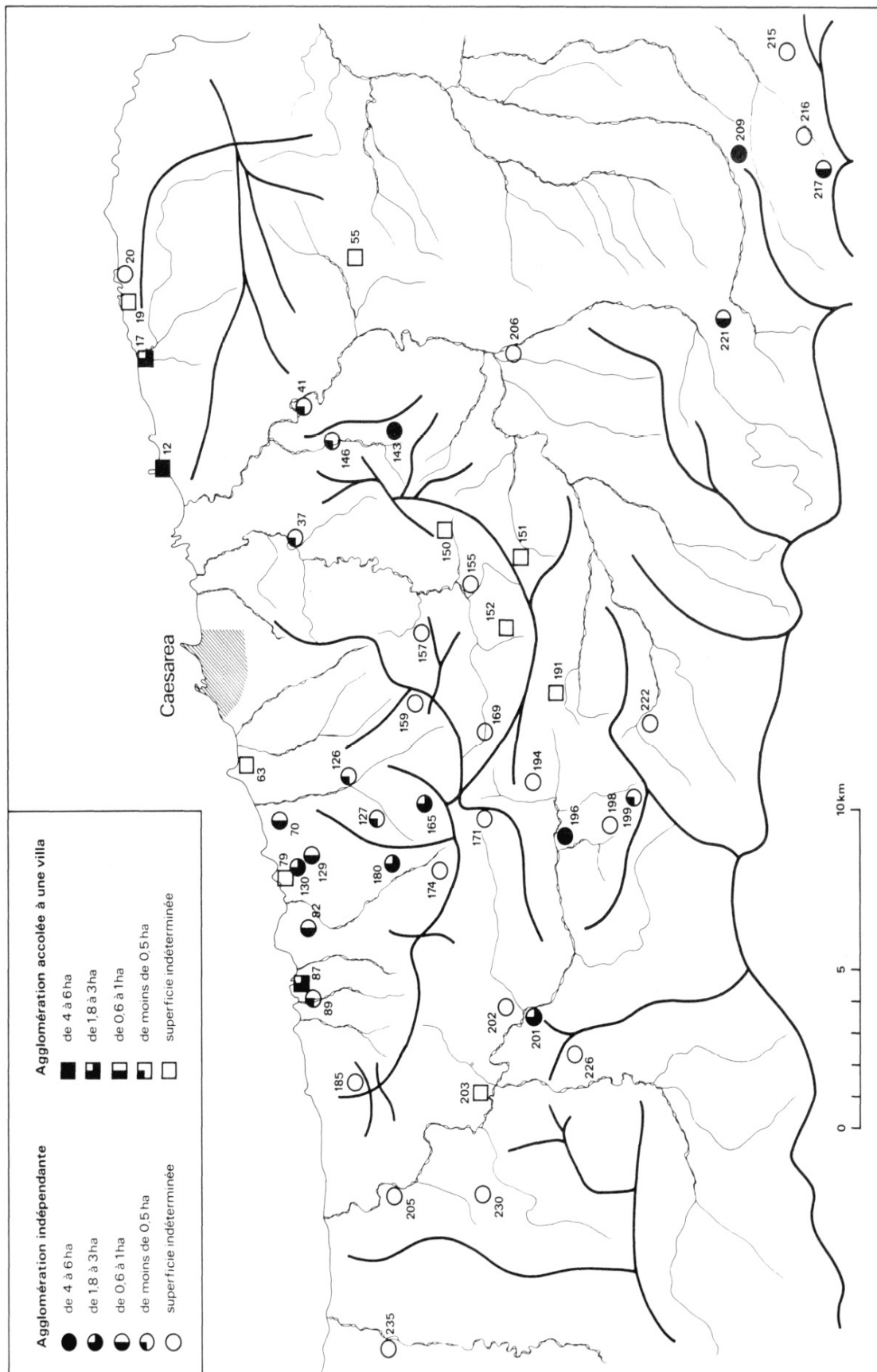


Fig. 222 – Superficies apparentes des agglomérations rurales. Les chiffres figurant après les différents symboles renvoient au numéro du site.

hypothèse que je me contente ici d'évoquer et sur laquelle il faudra revenir pour tenter d'en préciser les fondements³¹. Une inscription de la région de Fedjana signale un *castellum* (CIL, VIII, 9317). Elle ne peut être mise avec certitude en rapport avec aucun site précis. Pourtant y a quelques probabilités pour que ce *castellum* se soit trouvé au confluent des oueds Fedjana et Boukadir où a été découverte une autre inscription importante et où une ferme de colonisation recouvre d'importantes ruines romaines (n° 206). En définitive je suis dans la situation embarrassante de connaître un site archéologique pouvant correspondre à un *castellum* dont je n'ai pas preuve épigraphique et de me trouver devant un texte mentionnant un *castellum* sans que je puisse le rapporter à des ruines précises. Cette situation se repète pour l'interprétation du site de Sidi-Amar (n° 143) : le site est très étendu (4 ha environ); il ne paraît pas présenter de plan régulier, ce qui s'explique par le relief (succession de replats); les éléments de pressoir (pierres d'ancrage, contrepoids, plate-formes de pressage) sont dispersés parmi les harpes sur l'ensemble du site. Mais s'agit-il bien d'une agglomération et non d'une *villa* dont les ruines seraient très endommagées? La même question peut être posée à propos du site de Bou-Chénoun (n° 209) : les limites qui figurent sur la carte au 50000^e enclosent un espace de près de 4 ha; mais les ruines visibles dans les années 1970 ne me permettent pas de me prononcer avec certitude bien que l'hypothèse d'une agglomération soit la plus probable.

LES NÉCROPOLES ET LES MONUMENTS FUNÉRAIRES (fig. 223)

Ce sont évidemment les habitats qui nous renseignent le mieux sur eux-mêmes. Mais on ne saurait négliger le rôle des nécropoles et des monuments funéraires isolés dans l'orga-

nisation de l'espace rural et plus concrètement pour l'identification des habitats : on peut rappeler l'exemple de la nécropole de la Cave-Hardy (n° 87) qui permettrait de supposer l'existence d'une agglomération de paysans accolée à la *villa* et celui du mausolée disparu de Sidi-Ghilès (n° 79) probablement lié à une *villa* détruite lors de la création du village de colonisation. L'inventaire des sites présenté dans les chapitre précédent permet de dresser deux listes, celle des mausolées et celle des nécropoles rurales.

LES MAUSOLÉES

Quelques mausolées ont été signalés ou subsistent encore dans la campagne. Ce sont tout d'abord deux mausolées en forme de pile funéraire, toujours visibles à proximité des ruines de Tirmlit (n° 48) (fig. 78) et de Sidi-Bou-el-Messabih (n° 40) (fig. 74). Ce type de mausolée, bien représenté dans les nécropoles de Cherchel, serait d'origine hellénistique³². Deux autres mausolées sont de plan plus complexe. Avec ses puits à niches pour les urnes funéraires et sa chambre voûtée en blocage, le mausolée de la Cave-Hardy (n° 87) ne paraît se rattacher à aucun type connu (fig. 102). Celui de la Pointe-Rouge (n° 66) (fig. 90-91), malgré son plan hexagonal, est proche des grands mausolées connus par ailleurs en Afrique. L'aspect du tombeau monumental qui existait à l'emplacement de Sidi-Ghilès, est évidemment inconnu³³. Le gros massif de blocage visible sur le bord de l'oued el Afiri (n° 75) a pu appartenir à une pile funéraire.

Une urne de marbre aurait été trouvée dans la vallée de l'oued el Hachem, au débouché du ravin de Bou-Ammoûd (n° 35). Si le renseignement est exact, elle devrait prouver la présence d'un tombeau monumental; car ce type d'urne ne paraît pas avoir pu être enfoui en pleine terre ni recouvert d'une simple cupule.

Le tombeau signalé à l'ouest de Sidi-Ghilès (n° 81) devait être un mausolée réutilisé pour

³¹ Cf. *infra*, *Romains et Maures autour de Caesarea*, Ch. XVI, p. 487-500.

³² E. WILL, *Le problème du pilier funéraire de Belgique*

et de Germanie, dans *Actes du colloque sur les influences helléniques en Gaule*, Dijon, 1958, p. 123-131.

³³ Cf. *supra*, p. 290.

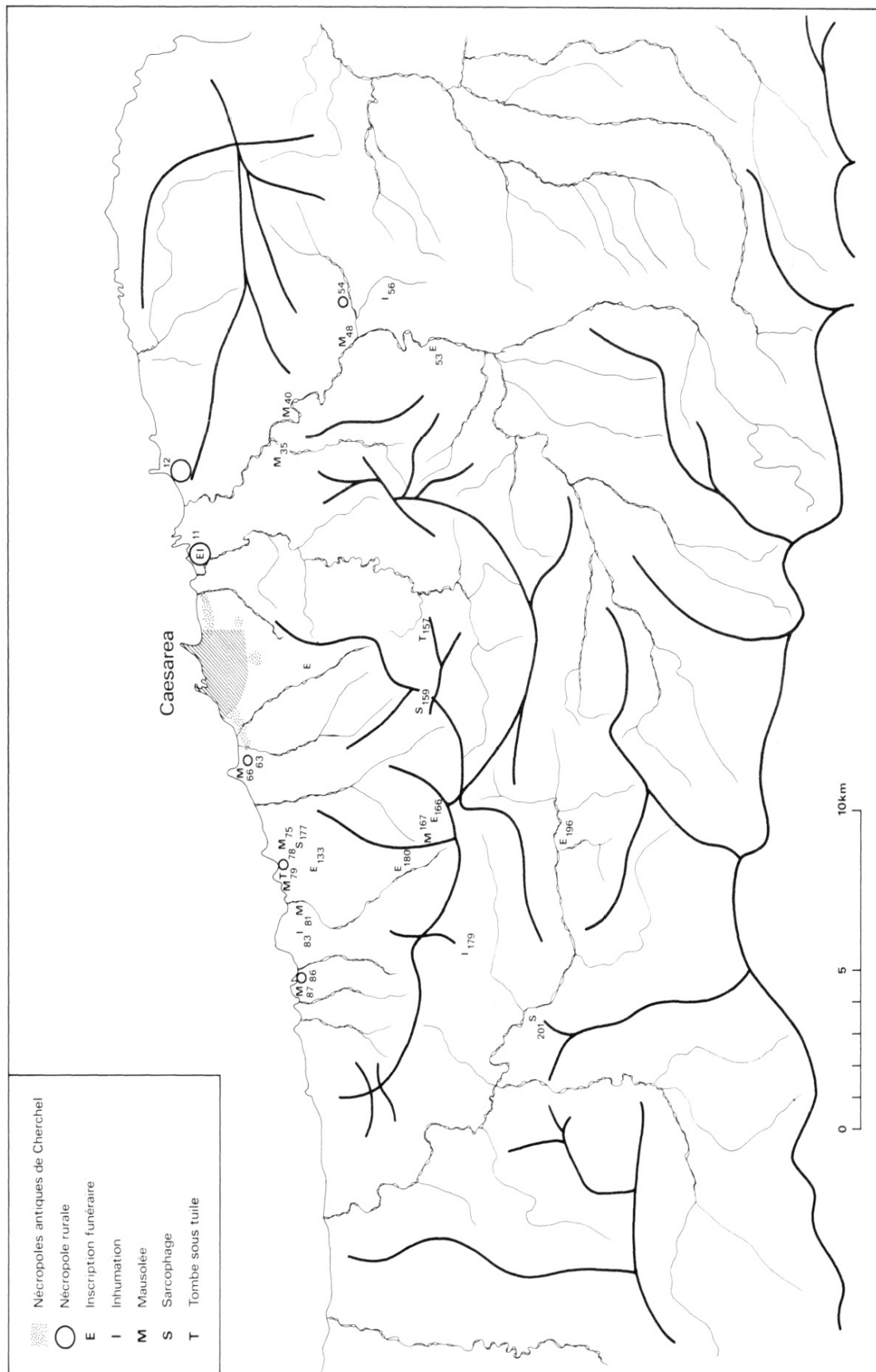


Fig. 223 – Tombes isolées, nécropoles et mausolées. Les chiffres figurant après les différents symboles renvoient au numéro du site.

une inhumation. Sous l'inhumation, ont été en effet découvertes cinq ou six urnes funéraires inscrites; il semble s'agir de vases. Le mobilier funéraire en outre comprenait des vases, une fiole de verre, où l'on a trouvé du blé, et des monnaies dont une pièce de Tetricus³⁴. Cette description conviendrait à un *columbarium*. L'inscription des Aufidii trouvée dans la région des Quatre-Mamelons probablement près de la ruine d'El Kef appartenait sans doute au décor de marbre d'un mausolée ou d'un tombeau familial (n° 167).

LES NÉCROPOLES RURALES

Si aucune nécropole rurale n'a été fouillée, plusieurs sont connues par la découverte fortuite d'inscriptions funéraires ou de tombes. En voici la liste :

1) V. Waïlle rapporte que « dans la montagne, au lieu dit Thebaynet, également parsemé de tombes, on a découvert précédemment les deux inscriptions » (*CIL*, VIII, 21158 et 21179)³⁵. Or le toponyme Tbaïennit figure sur la carte au 50000^e entre l'oued el Kantara et l'oued Fefler; il correspond aux environs du marabout de Bou-Alem (coord. Lambert : x : 445,50 et y : 364-40). S'agit-il d'une extension de la nécropole sud ou doit-il être mis en rapport avec les ruines d'Hamda-Hadroug (n° 112 et 113) un kilomètre au sud ou bien encore un autre site existe-t-il? Mes recherches sont restées infructueuses; mais il faut toujours se méfier des indications de V. Waïlle qui ne s'est pas rendu sur le site et a reçu les textes et les renseignements d'une tierce personne.

2) Au cap Blanc, à l'est de Cherchel, ont été trouvés l'épithaphe *CIL*, VIII, 21167 et deux tombeaux maçonnés contenant deux sarcophages de plomb (n° 11).

3) La nécropole, relativement la mieux

connue, est celle qui s'étend à l'ouest des Trois-Îlots (n° 12). Elle paraît avoir contenu une grande variété de tombes : cupules monolithes, sarcophages sur plusieurs épaisseurs, tombes en jarres, fosses construites en pierres sèches, recouvertes de dalles et d'âge indéterminé (fig. 56).

4) Au débouché de Bou-Ammoûd (n° 35), y avait-il une nécropole ou un mausolée (cf. *supra*, p. 268)?

5) Sidi-Moussa : une nécropole avec tombes à incinération aurait été trouvée à cet endroit. De l'autre côté de la route (sud), une pyramide à gradins paraît correspondre à un monument funéraire (n° 55).

6) À Sidi-Ali-bou-Arrar (n° 56), une tombe à incinération m'a été signalée.

7) De Sidi-Amar (Zurich), provient une plaque funéraire de marbre blanc (n° 53). Provient-elle d'un mausolée ou d'une cupule maçonnée?

8) À la base de la Pointe-Rouge, des labours profonds ont remonté des *tegulae* et des pierres de taille (n° 63).

9) Vers El Afiri, une nécropole contenant des sarcophages aurait été détruite pour planter une vigne (n° 77).

10) Près du cimetière chrétien de Sidi-Ghilès (n° 78), une cupule subsiste en bordure de mer; sur le cadastre de 1840 figurait un mur qui doit correspondre à une area funéraire.

11) Au nord du village de Sidi-Ghilès, un paysan a dégagé une tombe sous tuiles (n° 79).

12) Une inscription funéraire a été trouvée au sud du village. Sa provenance précise est inconnue : elle peut avoir été remontée d'une nécropole de la côte (n° 133).

13) Une inhumation en pleine terre (n° 83).

14) À l'est de la villa de la Cave-Hardy, des labours profonds ont amené la destruction d'une petite nécropole : des inhumations sous tuiles ont été détruites (n° 86).

³⁴ Les renseignements contenus dans *Le Progrès Manufacturier*. 1^{ère} année, n° 232, du dimanche 9 septembre 1855, donnent peu de précisions : « La semence de ce blé a été trouvée en 1851 dans une tombe romaine. Renfermée dans un tube de verre, hermétiquement bouché avec du ciment, elle était dans un trou creusé sous la tête du

squelette... Dans le cercueil en question on trouva des monnaies de cuivre à l'effigie de Tetricus I^{er}... », p. 265-266.

³⁵ V. WAÏLLE, *Fouilles de Cherchell (1902-1903)*, dans *RAf*, 1903, p. 124.

15) Dans la région d'Ouled-Abdi, une nécropole avec des tombes sous tuiles m'a été signalée (n° 157).

16) À Tizi-Mbouya (n° 159), l'angle d'un sarcophage paraît émerger.

17) À El Kef, j'ai relevé une cupule funéraire épigraphe (n° 166).

18) Sur le versant sud des Quatre-Mamelons, existent des nécropoles que les paysans ne reconnaissent pas comme musulmanes (« tombes de chrétiens ») (n° 179).

19) Chez Beckouch (n° 180), deux cupules monolithes dont l'une est épigraphe, gisent près d'un édifice qui pourrait être un sanctuaire rural.

20) L'épithaphe d'un prêtre a été trouvée à Icherène (n° 196).

21) Au-dessus d'El Arba (n° 201), des cuves creusées dans un rocher semblent avoir été des sarcophages monolithes.

Le nombre de monuments funéraires et de nécropoles connues est trop peu important pour que l'on puisse constituer des séries. Je n'y remarque rien d'original par rapport aux nécropoles urbaines de Caesarea : ce sont apparemment les mêmes rites et les mêmes monuments : plaques de marbre, cupules monolithes ou de blocage, tombes sous tuiles, sarcophages. Il serait évidemment essentiel de poursuivre cet inventaire et de fouiller une des nécropoles rurales signalées, en particulier de celles du sud des Quatre-Mamelons qui paraissent avoir été des inhumations sans monuments funéraires et dont les paysans reconnaissent l'ancienneté. La nécropole d'Icherène devrait également être assez aisée à retrouver : elle se situerait au sud-est de l'agglomération et plusieurs inscriptions autres que celle qui a été publiée, y auraient été découvertes. Mais l'étude des rites funéraires n'est pas le seul intérêt de ces nécropoles ; tout aussi intéressant est le rapport entre ces nécropoles

et l'habitat des vivants. La nécropole constitue en effet souvent un élément fixe du paysage rural. Une cartographie plus précise des nécropoles aiderait à mieux comprendre la répartition de l'habitat et elle mettrait probablement en évidence un déplacement constant des habitants dans le finage qui assurait leur subsistance, comme cela a été fait en Europe pour les villages du Haut-Moyen-Age³⁶ ou plutôt elle montrerait que des abandons de sites peuvent s'expliquer non par un abandon des cultures mais par un déplacement de l'habitat. De tels déplacements n'ont rien de surprenant dans cette région. Certes ils ont atteint un paroxysme pendant la Guerre de Libération à la suite des regroupements organisés par l'armée et aux lendemains de l'Indépendance. Mais, dans le paysage rural de la région, l'élément fixe a toujours été le cimetière groupé autour du marabout et non la maison construite en matériaux périssables : elle peut être assez facilement déplacée. G. Camps avait été amené à proposer une hypothèse analogue pour interpréter le cimetière rural d'époque romaine qu'il avait fouillé à Draria-El-Achour dans la région d'Alger³⁷.

L'association *villa*/mausolée fournit des indications plus faciles à exploiter immédiatement pour dresser un tableau de la société rurale³⁸ : la proximité d'un mausolée montre que la *villa* n'est pas alors un simple bâtiment d'exploitation, qu'il existe un lien réel entre la *villa* et la famille qui la possédait, qu'elle a dû en constituer l'assise rurale. En l'absence d'indications épigraphiques, le mausolée de la Cave-Hardy et celui de l'oued Sidi-Ghilès qui sont des *colombaria* confirment la vraisemblance d'une datation au I^{er} siècle des établissements littoraux et de la structure familiale de ces exploitations. L'inscription des Aufidii montre que ces structures socio-économiques ne sont pas particulières à la zone littorale.

³⁶ J. CHAPELOT et R. FOSSIER, *Le village et la maison au Moyen-Age*, Paris, 1980, p. 46-47.

³⁷ G. CAMPS, *La nécropole de Draria-El-Achour*, dans *Libya, arch., ép.*, 3, 1955, p. 255-264 ; ID., *Monuments et rites funéraires...*, op. cit., p. 562.

³⁸ Y. Burnand a montré très concrètement tout ce que l'on pouvait tirer de ce type de matériel (Domitii Aquenses. *Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence, Mausolée et domaine*, dans suppl. 5 de la *Revue archéologique de Narbonnaise*, Paris, 1975).

CHAPITRE XIII

LA CAMPAGNE AUTOUR DE CAESAREA : LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION DU SOL ET LES COMMUNICATIONS

Il est possible de réunir en un second dossier la documentation archéologique recueillie durant la prospection et portant sur les techniques d'exploitation du sol autour de Caesarea. Ce dossier s'appuie en particulier sur deux séries de données archéologiques particulièrement favorisées par une prospection en surface : celles relatives à l'oléiculture et à l'hydraulique agricole. Mais puisque, même dans l'Antiquité, les activités d'un espace rural ne se réduisaient pas aux activités agraires, il m'a semblé intéressant de compléter ce tableau en rappelant la place des carrières et y incluant l'étude des communications locales et régionales.

Ce regroupement présente deux inconvénients. En premier lieu, il peut donner l'impression que les *villae* de l'arrière-pays de Cherchel sont considérées comme étant essentiellement des habitations, alors que ce sont presque toujours des bâtiments d'exploitation. En second lieu, il peut conduire un lecteur pressé à croire que l'oléiculture et les cultures irriguées occupaient une place exclusive ou au moins dominante alors qu'il s'agit tout simplement d'une lacune de la recherche, excluant la possibilité d'évaluer l'importance de la culture des céréales, de la vigne ou des figuiers. Les textes épigraphiques, en

particulier ceux relatifs aux grands domaines africains, donnent de la réalité une vision beaucoup plus équilibrée et en l'absence de témoignages littéraires ou épigraphiques, il n'y a aucune raison de croire à une spécialisation du territoire de Caesarea dans l'oléiculture.

LES TECHNIQUES HYDRAULIQUES D'APRÈS L'ARCHÉOLOGIE (fig. 224)

En Afrique du Nord, l'irrégularité du régime des pluies et la longueur des sécheresses estivales interdisent de se fier uniquement aux sources. Celles-ci sont d'ailleurs à la fois très nombreuses et d'un débit faible et irrégulier¹. Il est donc normal que beaucoup de ruines de fermes aient comporté des citernes et que les ruines de bassins soient relativement nombreuses. Citernes couvertes et bassins n'avaient pas la même fonction : les unes stockaient l'eau pour l'alimentation humaine, les autres pour les cultures. C'est sur cette division classique qu'est fondé l'exposé qui suit.

¹ Sur les conditions hydrauliques, cf. *supra*, p. 218-221.

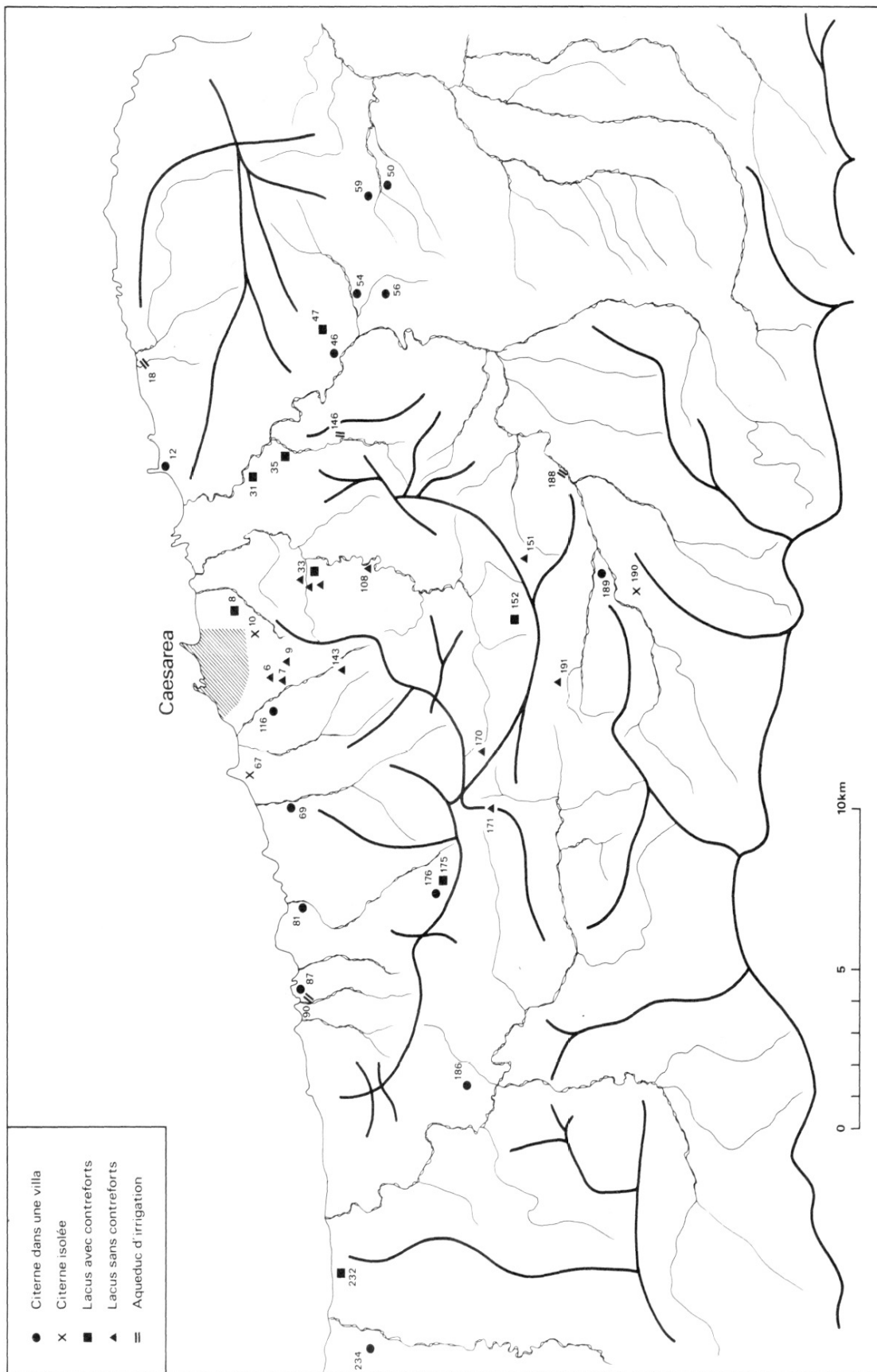


Fig. 224 – Citernes, bassins et aqueducs d'irrigation. Les chiffres figurant après les différents symboles renvoient au numéro du site.

LES CITERNES DE FERME²
ET LES CAPTAGES DE SOURCE

Ces citernes présentent un certain nombre de caractéristiques communes qui définissent justement ces constructions : un revêtement de mortier de tuileau fin, plus ou moins bien conservé; des angles arrondis; une voûte percée d'un orifice de puisage. Cette voûte est presque toujours conservée, au moins en partie et la technique de construction est parfois révélée par son intrados : dans les citernes de la Pointe-Rouge (n° 67) et de la ruine de l'oued el Hamman (n° 70), l'empreinte des solives du coffrage; à Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden (n° 58) et à Dar-en-Nsara (n° 190), celle des roseaux de ce coffrage³. Le fond d'aucune de ces citernes n'est visible.

Leurs dimensions sont très diverses. Normalement la largeur est de 2,70 m à 2,80 m, ce qui peut indiquer l'utilisation d'un même type de cintre. Mais la citerne d'Azerka-ou-Roumi mesurait plus de 3 m de large à l'intérieur et les deux citernes d'Aghrem, il est vrai écroulées, 3,20 m; celle de Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden, 3,40 m; celle de Dar-en-Nsara, 3,60 m; ainsi que probablement la plus large des deux citernes de Tirmlit. Les longueurs sont encore plus diverses : 15,40 m à Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden (n° 58), 9,95 m à Sidi-Moussa-Zariel (n° 57), 8 m à Tirmlit (n° 46), 7,80 m à la Pointe-Rouge (n° 67), 6,80 m à la Cave-Hardy (n° 87), 5,95 m la villa de l'oued el Hammam (n° 69), 5,50 m et 4,80 m à Aghrem (n° 176) et à l'oued el Kantara (n° 116), 5 m à Dar-en-Nsara (n° 190).

Le système d'alimentation des citernes n'est visible que dans deux cas : à Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden (n° 58), un tuyau conduisant dans la citerne les eaux recueillies probablement à l'intérieur de la ferme. Le dispositif d'alimentation de la citerne de Sidi-Moussa-Zaouia (n° 54) est intéressant : l'eau se déver-

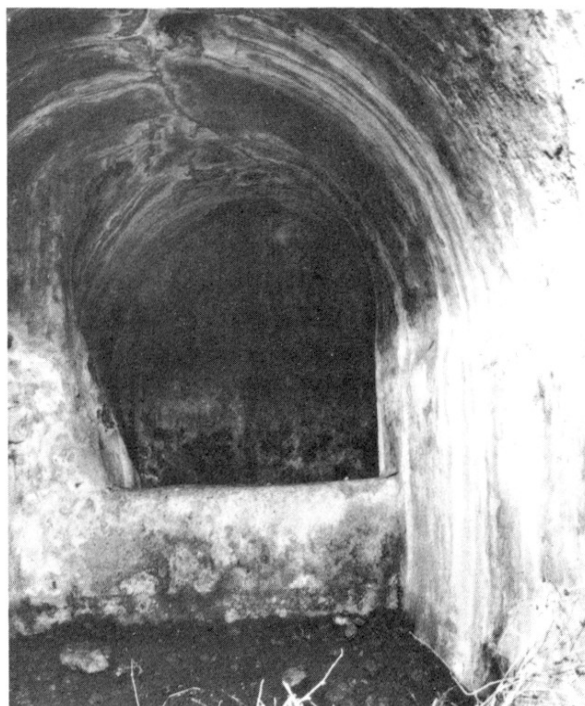


Fig. 225 – La citerne avec bassin de décantation de la villa de la Zaouia de Sidi-Moussa (n° 54).

sait dans un premier bac de 3,15 m de long; quand celui-ci était plein, elle s'écoulait dans la seconde partie de citerne dont il était séparé par un muret de 0,90 m de hauteur. Il s'agit très certainement d'un système de décantation (fig. 225). D'une manière générale, tous ces bassins devaient être alimentés par les eaux de pluie.

Le plus souvent les citernes sont en dessous du niveau de la construction. Des effondrements en laissent supposer l'existence dans plusieurs cas. Mais quelques-unes sont toujours accessibles : celles de Sidi-Moussa-Zaouia et de la Cave-Hardy qui sont entaillées dans le rocher; celle de Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden est bien conservée; par contre, celle de Tabziouine est presque comblée (n° 189). C'est dans le cas où l'on a profité du nivellement

² Le mot citerne peut s'appliquer à la fois aux citernes voûtées et aux réservoirs non couverts. Le latin *cisterna* correspond plutôt à la citerne couverte de ferme, *lacus* au réservoir destiné à l'irrigation (Varron, *De re rustica*, I, II, 2) : *si omnino aqua non est viva, cisternae faciendae sub tectis et lacus sub dio, ex alterno loco ut homines, ex*

altero ut pecus uti possit. E. GUILLAUME, s.v. *cisterna*, dans C. DAREMBERG, E. SAGLIO et E. POTTIER, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. 1, Paris, 1887, p. 1208-1211.

³ L. HEUZEY, s.v. *Camera*, dans Id., *ibid.*, p. 854-856.

d'une terrasse ou d'un éperon que les citernes sont le mieux conservées : plutôt que de remplir avec des pierres ou de la terre l'espace vide laissé vers l'aval, on a installé une citerne. À ce type appartiennent les citernes de la villa de l'oued Sebt (n° 234) et celle de l'oued el Kantara (n° 116). Bien d'autres citernes de ce type doivent exister derrière les murs de terrasses qui ont été décrits. La citerne de la villa de l'oued el Hammam (n° 69) est en bordure de la terrasse supérieure. À Tirmlit (n° 46), j'ai supposé que les deux citernes devaient se trouver sous la cour d'une sorte de rez-de-chaussée surélevé. À Aghrem (n° 176), les deux citernes sont sur le côté de l'éperon.

L'installation de la citerne sous la villa n'est pourtant pas une règle absolue. Dans la ferme du Nador (n° 59), elle subsiste en élévation contre le mur ouest. À Azerka-ou-Roumi (n° 186), elle est complètement enveloppée dans un massif de maçonnerie. Sur la ruine de Gouraï (n° 81), le seul élément subsistant en élévation est une citerne de 1,40 m sur 2,70 m de dimensions internes.

Comme dans une maison urbaine, les citernes peuvent occuper une position centrale et constituer le soubassement d'une petite cour autour de laquelle sont distribuées les pièces d'habitation (Sidi-Ali-Bou-Arrar : n° 56 ; Tirmlit : n° 46), ou d'une partie de celle-ci (Cave-Hardy : n° 87). Mais lorsque la citerne se trouve en arrière d'un mur de terrasse ou lorsqu'elle est construite en élévation, sa position est excentrique et les pièces ne peuvent s'organiser autour d'elle.

Dans quelques cas, ces citernes voûtées et couvertes m'ont posé des problèmes auxquels je n'ai pu apporter de solution satisfaisante. Trois d'entre elles ne paraissent associées à aucune ruine d'habitat. Ce sont celles de la Pointe-Rouge (n° 67), du Plateau Sud (n° 10) et de Dar-en-Nsara (n° 190). Pour les deux premières, il est possible de proposer des hypothèses : disparition du reste de la ruine dont les harpes auraient été utilisées pour des constructions récentes (n° 67), rapport avec la



Fig. 226 – Citerne ou bassin réutilisé dans une construction postérieure aux Trois-Îlots. Au nord (vers la mer), on aperçoit deux des bassins de salaison (n° 12).

nécropole du Plateau Sud voisine (n° 10). Mais aucune ruine n'est visible à côté de la citerne de Dar-en-Nsara ; avec ses deux orifices d'arrivée d'eau à l'amont et son orifice de départ vers l'aval, elle pourrait être un captage ; mais de quoi et vers quoi ? La citerne de la villa des Trois-Îlots (n° 12) ne conserva aucune trace de voûte ; mais elle paraît avoir subi des réfections (fig. 226).

Les citernes voûtées sont le principal vestige du système d'alimentation en eau potable des habitats ruraux. Elles expliquent l'indépendance (relative, bien entendu) de l'habitat par rapport à l'eau, phénomène fréquent en pays méditerranéen⁴. Mais lorsque la villa était assez importante et qu'on en avait la possibilité, on a dû construire de petits aqueducs assurant une alimentation plus abondante. Les paysans rapportent que dans la zone calcaire du djebel Tabarâned et des Quatre-Mamelons, des aménagements de sources ont été souvent trouvés à l'occasion de nettoyages ou de captages. Il n'en restait évidemment aucune trace. Par contre les restes de plusieurs conduites, alimentant probablement des fermes, subsistent. À el Khus (n° 18), la canalisation avait 0,28 m de large sur 0,18 m de

⁴ R. LIVET, *Habitat rural et structures agraires en Basse-Provence*, Paris, 1962, p. 208-210 et surtout, p. 233-234 où il montre que « la corrélation entre l'exploitation rura-

le isolée et la source n'est pas aussi fréquente qu'on pouvait le croire » et que la source sert plus « à l'arrosage qu'à l'alimentation ou à l'hygiène ».

haut. Pour trois autres ouvrages qui se trouvent à proximité du grand aqueduc oriental, il est difficile de savoir avec certitude si le captage avait été réalisé pour la ferme située en contrebas ou pour compléter le débit de l'aqueduc⁵. Près du pont de la route de Tizi-Nfranco, c'est une véritable canalisation d'aqueduc, qui, installée dans la falaise, double le captage principal de l'aqueduc de Menacer. Les deux canalisation se rejoignaient un peu plus loin ou bien la canalisation supérieure avait-elle été construite pour la grosse *villa* de Sidi-el-Masmeudi (n° 188)⁶? L'alternative est la même pour la petite canalisation de Bou-Ammod (n° 146) (section 0,20 m)⁷. J'ignore enfin si les captages de l'oued Soromane (n° 33) (fig. 227) sont destinés à l'aqueduc ou à la ruine de Lalla-Aicha (n° 33)⁸. La seconde solution me paraît préférable dans la mesure où ce tracé de l'aqueduc oriental a été abandonné sans doute dès le second siècle. D'autres établissements agricoles et *villae* devaient être ainsi alimentés, comme à l'ouest de Sidi-Ghilès, dans la région dite des Deux-Cents-Hectares, près de la ruine de la Cave-Hardy (n° 90)⁹. Les opérations de pressage des olives demandaient d'assez grandes quantités d'eau pour le flottage de l'huile et le nettoyage des pressoirs. C'est une des raisons pour lesquelles les huileries de Boghni (n° 151) et de Sidi-Haddouch (n° 174) étaient ravitaillées par des captages. À ces quelques conduites attestées par l'archéologie, il faut ajouter celles que feraient connaître des traditions dont je n'ai pu vérifier le bien-fondé. Ainsi, une canalisation venue du Chénoua aurait alimenté les ruines de Sidi-Moussa, celles qui se trouvent sous le village actuel (n° 55) et celles de la Zaouia (n° 54); une autre se serait dirigée vers la ferme du Nador (n° 59). A Icherène (n° 196), une zone légèrement surélevée formant une échine me-

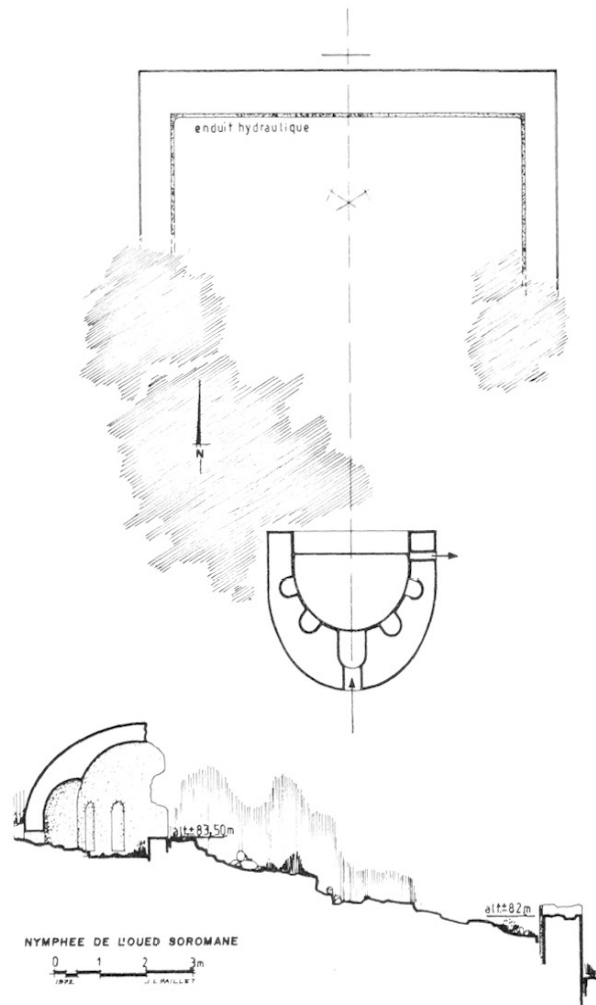


Fig. 227 - Plan et élévation du nymphée de l'oued Soromane (d'après J. L. Paillet).

nant à des effondrements pourrait correspondre à une canalisation aboutissant à des citernes.

Il faut enfin, pour mémoire, dire quelques mots des puits. N'ayant pas revu le « puits romain » mentionné par la carte au 50000^e à l'est (n° 213), je n'en ai trouvé aucun, en dehors de celui de Sidi-Yaya tout près du rempart de la ville (n° 1). Leur existence doit logi-

⁵ La question est un peu illusoire : les *villae* se trouvant sous l'aqueduc pouvaient être ravitaillées par leurs propres canalisation ou par des prises d'eau concédées sur l'aqueduc. Frontin (*Les aqueducs de Rome*, 75) évoque ces prises d'eau à propos des abus qu'elles occasionnent.

⁶ Cf. *supra*, p. 360 et également Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea...*, op. cit., p. 45-46.

⁷ ID., *ibid.*, p. 78-79.

⁸ ID., *ibid.*, p. 156-158, fig. 87-88.

⁹ A. Berbrugger parle des « vestiges d'un conduit romain, à ciel ouvert, dont les bifurcations allaient distribuer l'eau des montagnes voisines aux divers établissements » (*Colonnes milliaires des environs de Cherchel*, dans *RAF*, 4, 1850-1860, p. 24).

quement être supposée non seulement dans les zones gréseuses du Plateau Sud¹⁰, mais également sur le littoral où les conditions géologiques sont proches de celles de Cherchel¹¹ et dans l'Atlas¹². Des fouilles et des recherches hydrologiques montreraient si, dans la campagne, on retrouve les remarquables ouvrages hydrauliques mis en évidence sur le versant nord du Plateau Sud, en particulier les drains, griffons et barbacanes¹³. Des techniques pratiquées aux limites de la « rentabilité » dans la zone urbaine ont certainement été utilisées par les propriétaires des *villae* de la campagne. L'induction ne me semble pas audacieuse, même si elle attend une confirmation archéologique¹⁴.

LES CITERNES (LACUS)¹⁵ ET LES OUVRAGES D'IRRIGATION

Les archéologues se sont surtout intéressés aux ouvrages hydrauliques qui, en Afrique du Nord, permettent de maintenir une vie agricole dans des zones de très faible pluviométrie. Ce sont sans doute les plus intéressants pour montrer le maintien et l'extension de la vie agricole jusque dans des régions steppiques et au bord du désert. Dans une zone où les pluies sont abondantes, mais mal réparties, la mise en évidence d'importants aménagements hydrauliques est la preuve d'un souci d'intensifier l'agriculture et d'améliorer sa rentabilité. J'insiste sur cette distinction, car on a parfois tendance à imaginer l'Afrique du Nord comme une zone climatique homogène; dans le cas présent, les com-

paraisons sont à chercher moins du côté des ouvrages hydrauliques du piémont de l'Aurès ou du Sud Tunisien que vers ceux d'Italie, d'Espagne méditerranéenne ou du Sud de la France, malheureusement moins connus¹⁶.

Les bassins d'irrigation.

Les plus importantes parmi les citernes rurales sont de grands bassins rectangulaires, aux angles arrondis. Ils sont munis de contreforts du côté de la pente inférieure. Deux d'entre elles sont bien conservées. Le bassin qui se trouve en face de Bou-Roukht (n° 31) mesure à l'intérieur 24 m de long sur 16 m de large; ses murs, particulièrement puissants, ont 2 m de large. Seul est encore visible un contrefort d'angle; les autres sont restituables par leur amorce. Ce bassin est en plaine, sur le bord de l'oued el Hachem. Le bassin de Bou-Maizane (n° 232) près de l'oued Sebt, est conservé en élévation. Il mesure 17 m sur 20 m. Les murs ont 1 m d'épaisseur et sont renforcés par des contreforts de 1,60 m de long et de 1,20 m de large. Seul le mur oriental qui se trouve du côté du ravin, est régulièrement contrebouté par trois contreforts. Les murs sud et ouest n'étaient pas menacés, car ils sont adossés à la pente supérieure. Mais le mur nord n'était renforcé que par deux contreforts disposés de part et d'autre de l'orifice de vidange; toute la partie orientale ainsi que l'angle nord-est ont été renversés par la poussée des terres qui avaient envahi le bassin. Un bassin de type et de dimension analogues existe près de la ruine de Tirmlit (n° 47). Deux autres bassins implantés sur des replats de

¹⁰ Sur les travaux hydrauliques du Plateau Sud, Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, p. 29-34.

¹¹ Des sources jaillissent à la base des bancs de grès à la Cave-Hardy et au Cap-Blanc.

¹² Cf. p. 219.

¹³ Le griffon est l'ouverture par où jaillit une source; le mot peut désigner l'ensemble de la galerie drainante. Une barbacane est un conduit ou une galerie servant à l'écoulement des eaux d'infiltration.

¹⁴ Tout dépend évidemment de la valeur du revenu agricole dans l'Antiquité. Par ailleurs la question de la rentabilité de ces travaux hydrauliques s'est imposée à

J. L. Paillet et à moi-même dans notre étude de *L'alimentation en eau de Caesarea* (*op. cit.*, p. 154-159).

¹⁵ Cf. *supra*, n. 2 (citation de Varron) et H. THEDENAT, s.v. *Lacus*, dans C. DAREMBERG, E. SAGLIO et E. POTTIER, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. 3, Paris, 1904, p. 904-905.

¹⁶ K. D. WHITE, *Agricultural Implements of the Roman World*, 1967, p. 171 comment, à mon sens, cette erreur. On trouve, pour le Provence, des exemples d'aqueducs antiques alimentant des fermes dans l'ouvrage de Y. BURNAND, *Domitii Aquenses, une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence*, dans suppl. 5 de la *Revue archéologique de Narbonnaise*, Paris, 1975, p. 188-189 (aqueduc souterrain), p. 195 (aqueduc de domaine).

vallons de tête d'oued, paraissent un peu plus petits. Ce sont ceux de l'oued Nsara (n° 8) (L : 11 m; contreforts larges de 1,10 m et espacés de 1,90 m) et de Sidi-Haddouch (n° 175) (L : 14 à 15 m; largeur des contreforts : 1,80 m; L : 1,70 m; espacement : 3 m à 3,30 m). Deux autres grands bassins existaient aussi sur le revers du Plateau Sud (n° 6 et n° 9). Les grands bassins dont les restes sont visibles en face de la ruine de Sidi-Salah (n° 152) et au même niveau devaient être également utilisés pour l'irrigation. Près de Tit-Ali (n° 170), de gros massifs de blocage proviennent probablement d'un réservoir de ce type. Enfin un dernier bassin aurait existé dans la vallée de l'oued el Hachem (n° 35).

Le plus remarquable ensemble de bassins se trouve dans la vallée de l'oued Soromane, un peu au-dessus du pont-aqueduc. Outre le nymphée et son bassin déversoir, j'ai décompté deux bassins de 5 à 6 m de long, une centaine de mètres en amont, et un bassin de 9 m de long, renforcé par trois contreforts plus haut, à la base de la forêt. En outre on voit sur l'autre rive, en amont du pont, deux autres bassins, l'un de 10,30 m de long, l'autre de 9,30 m de long pour 5,80 m de large et 1,20 m de profondeur¹⁷. D'autres, d'un même type, existeraient en amont. Il n'est pas impossible qu'ils aient servi de réserve pour l'aqueduc. Mais cette partie du tracé ayant été abandonnée sans doute dans le courant du II^e siècle, ils ont plus vraisemblablement été utilisés pour des eaux d'irrigation.

Celui qui se trouve à Boghni (n° 151) au-dessus des ruines l'huilerie pourrait très bien avoir eu, étant donné sa situation, une utilisation un peu différente et avoir servi de réserve d'eau à l'habitat et surtout à l'huilerie qui se trouvent en contrebas. De plan presque carré (9,60 m sur 10,20 m), il ne devait pas comporter de contreforts, de sorte que seuls les angles ont subsisté. En fait ce bassin n'est pas le seul sur l'utilisation duquel j'hésite. Le grand bassin de l'oued Bou-Maïzane a pu avoir lui aussi un usage « industriel » : il aurait

servi pour alimenter en eau les salaisons de l'embouchure de l'oued Sebt quelques centaines de mètres en contrebas (n° 232).

Ordinairement seuls les grands bassins étaient renforcés de contreforts. Comme on peut le remarquer pour les bassins de l'oued Soromane (n° 33), en dessous d'une dizaine de mètres de long, fréquemment, il n'a pas été jugé utile de construire des contreforts. C'est le cas des bassins des ruines n° 7 (6 m sur 4 m), n° 108 (L : 10 m avec une division en deux compartiments), n° 113 (7 m sur 4 m), n° 191 et 235. Le bassin de Rardous (n° 171) est un cas particulier : bien qu'il mesure 17 m de long sur 8,4 m de large, il ne semble pas avoir été renforcé.

Comment ces bassins étaient-ils alimentés ? Dans aucun cas, je n'ai retrouvé de tuyau ou de conduite d'amenée d'eau. Il est à peu près sûr qu'un certain nombre étaient remplis grâce à des sources captées ou aménagées. C'est en particulier le cas de Boghni et de Sidi-Salah (n° 151 et 152) au pied de la Dent de Menacer ou de Tit-Ali (n° 170). Mais les plus grands bassins étaient sans doute alimentés, non par le captage d'une source, mais par le détournement des eaux écoulées par un ravin pendant la période pluviale ou à la suite d'un orage. Un simple canal de terre ou une dérivation légère, facilement reconstruite, suffisait et cela explique l'absence de traces de canal d'amenée. Telle était en particulier la situation des bassins de Tirmlit et de Bou-Maïzane (n° 47 et 232).

Les barrages.

L'irrigation était également assurée grâce à des barrages. Aucun d'entre eux ne paraît subsister. Mais au début du siècle l'administrateur de la commune mixte de Gouraya, en réponse à l'*Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens*¹⁸ en signalait plusieurs dans la région de Marceau (Menacer) : « L'irrigation des berges de l'oued Rouman, en plaine sur une longueur de 2 à 3 km, était

¹⁷ Cf. n. 8, p. 423.

¹⁸ *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques*

anciens en Algérie, publiée par S. Gsell, Paris, 1902.

assurée, jusqu'à la limite du territoire de colonisation de Marceau, par un barrage de 7 à 8 mètres de longueur, dont on retrouve des débris en maçonnerie dans le lit de la rivière» ... «Nous ne terminerons pas sans signaler un barrage sur l'oued Zaouia, situé à 500 ou 600 mètres au-dessous de l'endroit où était captée cette rivière. Il n'existe aujourd'hui de cet ouvrage que des vestiges, qui ne permettent pas d'établir l'importance qu'il avait, ni sa destination»¹⁹. Dans notre étude sur *L'alimentation en eau de Caesarea*, J. L. Paillet et moi-même avons formulé l'hypothèse que ces barrages sur des oueds qui ont de l'eau toute l'année, avaient pour fonction de saturer la nappe phréatique alimentant la source captée par l'aqueduc de Caesarea en même temps que d'irriguer la plaine alluviale. J'ignore leur implantation exacte. Mais l'un d'entre eux devait être à l'origine de la canalisation qui s'appuie au canal principal de l'aqueduc au niveau du pont de l'oued Ma-el-Malah²⁰. La canalisation, qui n'est pas couverte, comme le montre l'arrondi de ses murs latéraux, mesure 27,5 cm de large sur 45 cm de hauteur (fig. 228).

Je ne connais pas d'autres barrages. Mais il devait en exister sur le cours de l'oued el Hachem, plus bas, et sur l'oued Messelmoun. Il ne s'agit pas en effet d'ouvrages rares : l'*Enquête administrative* contient pour les régions littorales de l'Afrique du Nord, de multiples exemples d'ouvrages d'un type analogue. Deux d'entre eux peuvent être cités, car ils concernent les vallées de l'oued Mellah et de l'oued Harbil, peu éloignés à l'ouest et qui sont très comparables à la vallée de l'oued Messelmoun. Au début du siècle, l'administrateur écrivait donc que dans la région de Villebourg (Larhat) «on voit sur l'oued Mellah, les culées d'un ancien barrage, à 100 m environ du chemin de grande communication n° 1 allant d'Alger à Mostaganem. Les matériaux qui ont servi à sa construction sont des moellons, de la chaux et du sable. Le couronnement est

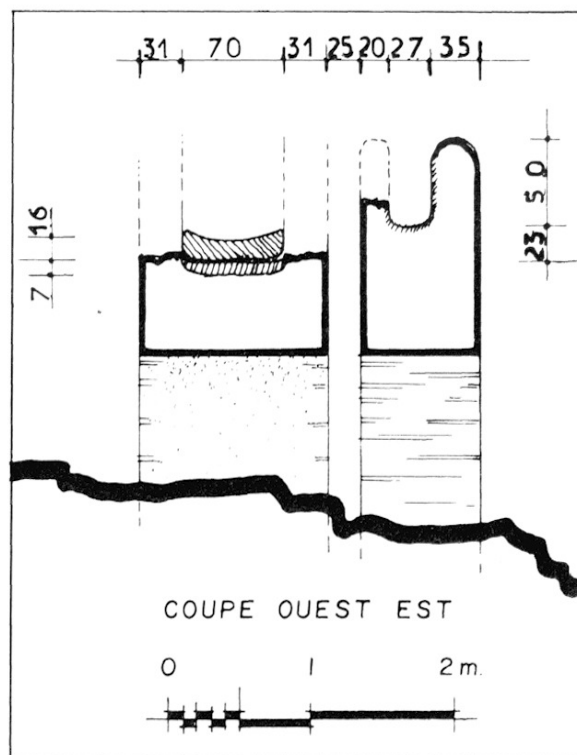


Fig. 228 – Les deux canalisations de l'oued Ma-el-Malah : à gauche, celle de l'aqueduc oriental de Cherchel ; à droite, celle d'un aqueduc d'irrigation. Les indications de chiffres sont en centimètres (d'après J. L. Paillet (n° 188).

en pierre de taille»²¹. Contrairement à ce que pense l'administrateur, cet ouvrage ne pouvait être le point de départ de la canalisation allant vers *Gunugu* : la prise d'eau se serait alors trouvée à une altitude d'une vingtaine de mètres inférieure à celle de cette ville. C'était donc un barrage pour l'irrigation²². Quelques kilomètres à l'ouest, dans la vallée de l'oued Harbil, le même administrateur signale un barrage de ce type : «Sur l'oued Harbil, on rencontre quelques ruines d'un ancien barrage, de petites dimensions ; il pouvait avoir 6 à 8 m de large ; on en reconnaît encore les gradins. Il était destiné sans doute à irriguer les jardins de la rive gauche de l'oued»²³. Cet ouvrage a maintenant disparu : il a probablement été recouvert par un barra-

¹⁹ *Ibid.*, p. 37.

²⁰ Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 51-55.

²¹ *Enquête administrative...*, p. 36-37.

²² Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau...*, *op. cit.*, p. 174-175.

²³ *Enquête administrative...*, p. 37.

ge bâti au début du siècle pour irriguer les cultures de la région de Oued-Damous (Dupleix).

Ces ouvrages en dur jouaient tout simplement le rôle des dérivations et seguia que tous les ans, après les crues de l'hiver et du printemps, les paysans rétablissent dans le lit majeur et jusque sur les berges de ces oueds. Par ailleurs, et bien qu'il me semble le plus souvent de mauvaise méthode de décrire le passé avec le présent, je crois devoir considérer comme évident que cette petite hydraulique, qui n'a pu laisser de trace, était pratiquée dans l'Antiquité; les ouvrages en dur en sont dérivés.

ÉLÉMENTS DE PRESSEUR ET OLÉICULTURE²⁴ (fig. 229)

LES ÉLÉMENTS DU PRESSEUR

Les blocs de pierres taillées et les éléments de plates-formes maçonnées ayant servis au pressage des olives se retrouvent dans toute la campagne. Isolés, ils permettent de localiser de petites exploitations individuelles; regroupés, ils caractérisent certaines parties de

grandes fermes et même des huileries spécialisées.

Au cours de mes prospections, j'ai identifié la partie dormante de trois meules à dénoyauter les olives (fig. 230). Elles avaient été creusées dans des dalles monolithes et mesuraient respectivement 1,90, 1,70 et 1,50 m²⁵. C'est le système le mieux connu en Afrique, peut-être d'ailleurs en partie parce qu'il laisse les vestiges les plus spectaculaires. Mais en Afrique, à Volubilis, R. Étienne a décrit les moulins à olives bâtis et non taillés dans une dalle²⁶. Le système décrit au Liban par Tchalenko est très différent; mais il a peut-être été utilisé dans l'huilerie de Val d'Or près de Constantine²⁷; il ne nécessitait pas d'installation particulière. Les fouilles de Boscoreale ont confirmé l'utilisation de la technique décrite par Caton²⁸. Je n'en ai pas trouvé de traces dans la région étudiée; mais, en l'absence de fouilles, cette constatation n'a rien de probant. Enfin, J. P. Laporte a cru pouvoir identifier des «massues de bronze» provenant du Nador comme une des pièces de la *tudicula*, machine à écraser les olives²⁹.

Le contrepoids est l'élément de la presse proprement dite le plus souvent conservé. Tous ceux que j'ai identifiés dans la région de Cherchel sont du type décrit par M. Christofle: ce sont pour la plupart des blocs parallé-

²⁴ Il n'est pas question ici de présenter une mise au point sur l'huile et l'olivier en Afrique du Nord. Sur les techniques de pressage, les exposés fondamentaux restent ceux de A. G. DRACHMAN, *Ancient Oil Mills and Press*, Copenhagen, 1932 et de HÖRLE, s.v. *Torcular*, dans *RE* 6 A2, Stuttgart, 1936, col. 1727-1748. Pour l'Afrique du Nord, les travaux les plus pratiques sont ceux de M. CHRISTOFLE, *Essai de restitution d'un moulin à huile de l'époque romaine à Madaure (Constantine)*, Alger, 1930, de H. CAMPS-FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953 que l'on complètera par la mise au point de P. ROMANELLI, *Topografia et archeologia...*, *op. cit.*, p. 204-207 et par D. OATES, *The tripolitanian Gebel: Settlement of the Roman Period around Gasr ed-Daun*, dans *Pap. Br. Sc.*, 21, 1953, p. 81-117. Il n'y a pas lieu enfin de mettre en question le lien établi entre ces presseurs et l'oléiculture. C'est l'opinion générale de tous les chercheurs: le pressage du raisin devait se faire par foulage et ne nécessitait pas en tout cas les énormes contrepoids retrouvés; les plus petits excédaient les besoins de

la vinification de l'époque (F. BENOÎT, *Notes et documents d'archéologie arlésienne*, 16, *Presseurs d'olives à leviers et contrepoids en Provence et Afrique*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1936, p. 109 et 117). Sur la culture de l'olivier, cf. LOUSSERT et G. BROUSSE, *L'olivier*, Paris, 1978.

²⁵ À Aghrem (n° 176), El Arba (n° 201), Oued Sebt (n° 236).

²⁶ R. ÉTIENNE, *Le quartier nord-est de Volubilis*, Paris, 1960, p. 157 (moulin à galerie-gouttière).

²⁷ G. TCHALENKO, *Villages antiques...*, *op. cit.*, p. 362 et fig. p. 368; A. BERTHIER, *Établissements agricoles antiques à Oued-Athménia*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 12-16 et fig. 4-6.

²⁸ R. CAGNAT et V. CHAPOT, *Manuel d'archéologie romaine*, t. 2, Paris, 1920, p. 247 et fig. 247 et 470.

²⁹ J. P. LAPORTE, *La «tudicula», machine antique à écraser les olives, et les massues de bronze d'Afrique du Nord*, dans *BACTHS*, n.s., 10-10b, 1977, p. 167-174.

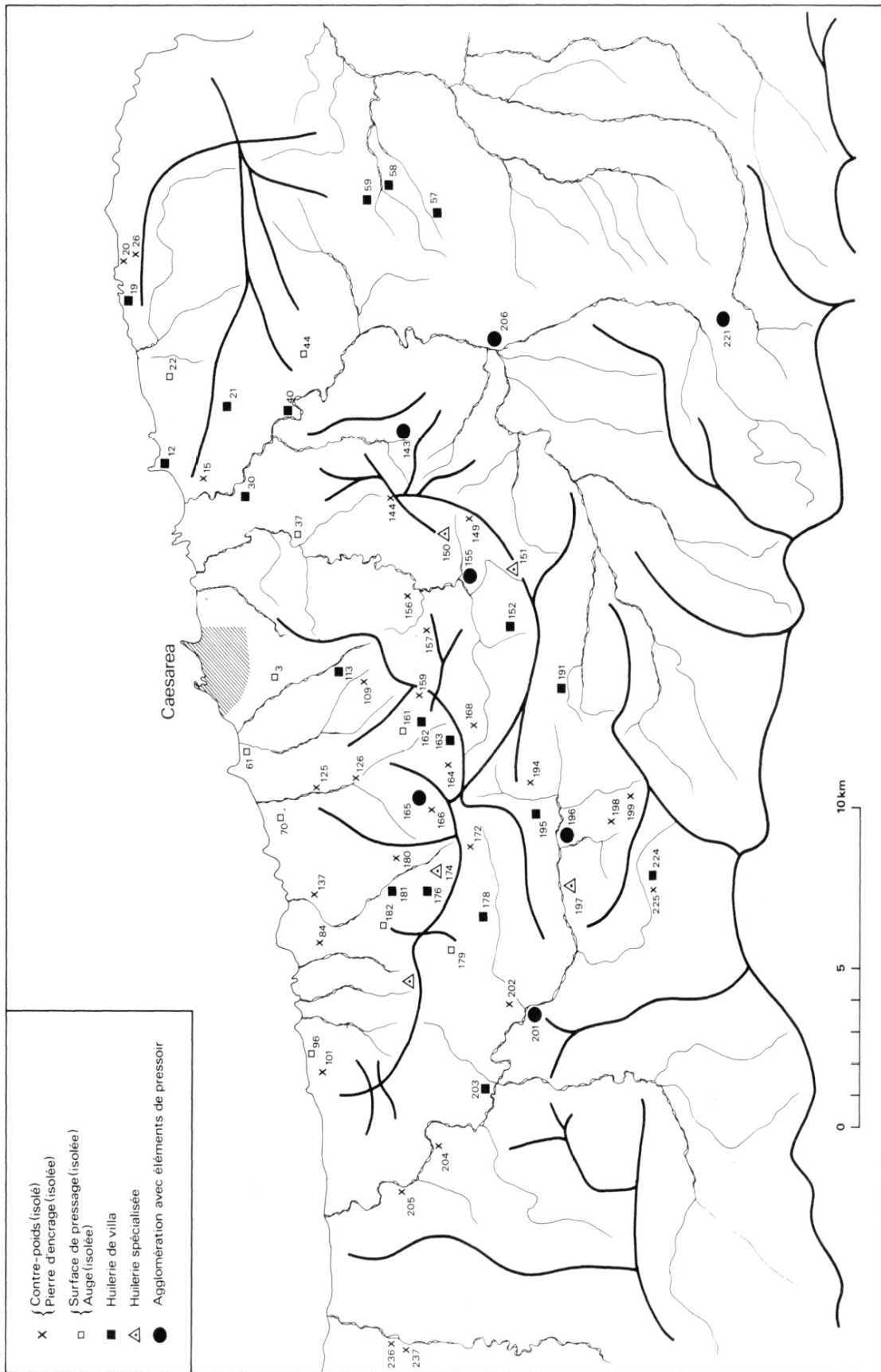


Fig. 229 – Témoignages archéologiques sur l'oléiculture autour de Caesarea.
Les chiffres figurant après les différents symboles renvoient au numéro du site.

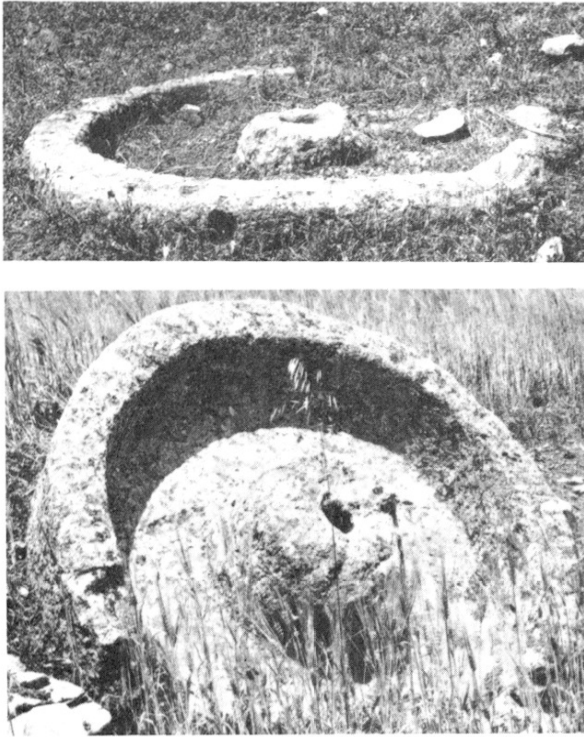


Fig. 230 – Deux meules servant à dénoyauter les olives : en haut, celle d'El Arba (n° 201); en bas, celle d'Aghrem (n° 176).

l'épipédiques portant aux deux extrémités une queue d'aronde; ces deux encoches sont parfois réunies par un canal creusé sur la face supérieure de la pierre³⁰. Contrairement à l'opinion formulée par M. Christofle, pour cette région rurale du moins, les dimensions de ces contrepoids sont très variables, comme le montre la lecture du tableau (p. 436-437) qui a été établi à partir des mensurations effectuées sur un certain nombre de contrepoids. Les longueurs varient de 0,60 m à 1,60 m; les largeurs se situent entre 0,40 m et 1 m et les hauteurs entre 0,30 et 0,80 m (fig. 231). Les poids des contrepoids, tels que je les ai calculés en prenant pour base 1 m³ = 2200 kg, varient évidemment au cube entre 380 kg et 2400 kg. En fait le contrepoids

moyen a la section d'une harpe (0,50 m de côté ou plutôt une coudée punique); il mesure 0,80 m à 1 m de long et pèse 500 à 700 kg. Plusieurs contrepoids sont de section trapézoïdale; normalement la base est plus large que la partie supérieure³¹, mais dans un cas c'est le contraire (n° 197). Un contrepoids paraît avoir été arrondi au sommet (n° 151); mais, nulle part, je n'ai remarqué l'existence de contrepoids circulaires comparables à ceux qui existent au Maroc ou en Provence³². Les dimensions des mortaises ne sont pas moins variables : la plus petite (n° 225) est un trapèze de 9 et 14 cm de côté et de 26 cm de hauteur; la plus grande (n° 236) mesure 26 cm et 20 cm de côté et 40 cm de hauteur. Normalement les deux bases mesurent 14 à 15 cm et 20 à 25 cm et les hauteurs oscillent autour d'une trentaine de cm. La profondeur des mortaises varie de 6 à 18 cm. Seule une minorité de contrepoids est munie d'un canal supérieur. Il faut donc constater que ces contrepoids sont de puissance extrêmement variable sans pouvoir préciser s'il y a un rapport entre les dimensions du contrepoids et celle du reste de l'installation. La question qui se pose est en effet de savoir si les plus petits parmi les contrepoids appartenaient à des installations de pressage des olives ou de pressage du raisin : les pressoirs à raisin ne devaient pas être fondamentalement différents.

Ordinairement, on considère que tous ces pressoirs étaient à cabestan comme le propose M. Christofle dans sa reconstitution. Cette opinion amène à considérer que l'Afrique a ignoré le pressoir à vis que Pline considérait comme le dernier perfectionnement de la technique³³. En fait, les reconstitutions proposées par Drachmann paraissent infirmer ce fait, par ailleurs étonnant.

Les techniques de fixation de la tête du *prelum* étaient très diverses. G. Tchalenko le

³⁰ M. CHRISTOFLE, *op. cit.*, p. 9-11.

³¹ Par exemple dans la grande *villa* du bord de mer au pied du Chénoua (n° 19) (*supra*, p. 255).

³² R. ETIENNE, *Le quartier nord-est...*, *op. cit.*, par exemple pl. 53,2; 64,2; 78,1; 83,2...; M. PONSICH, *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris,

1970, p. 277, pl. 87 (huilerie de Cotta).

³³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 18, 317. A. G. DRACHMANN, *Ancient Oil...*, *op. cit.*, p. 50-63. C'est également l'avis de F. BENOÎT, *Pressoirs d'olives...*, *op. cit.*, p. 112-117.

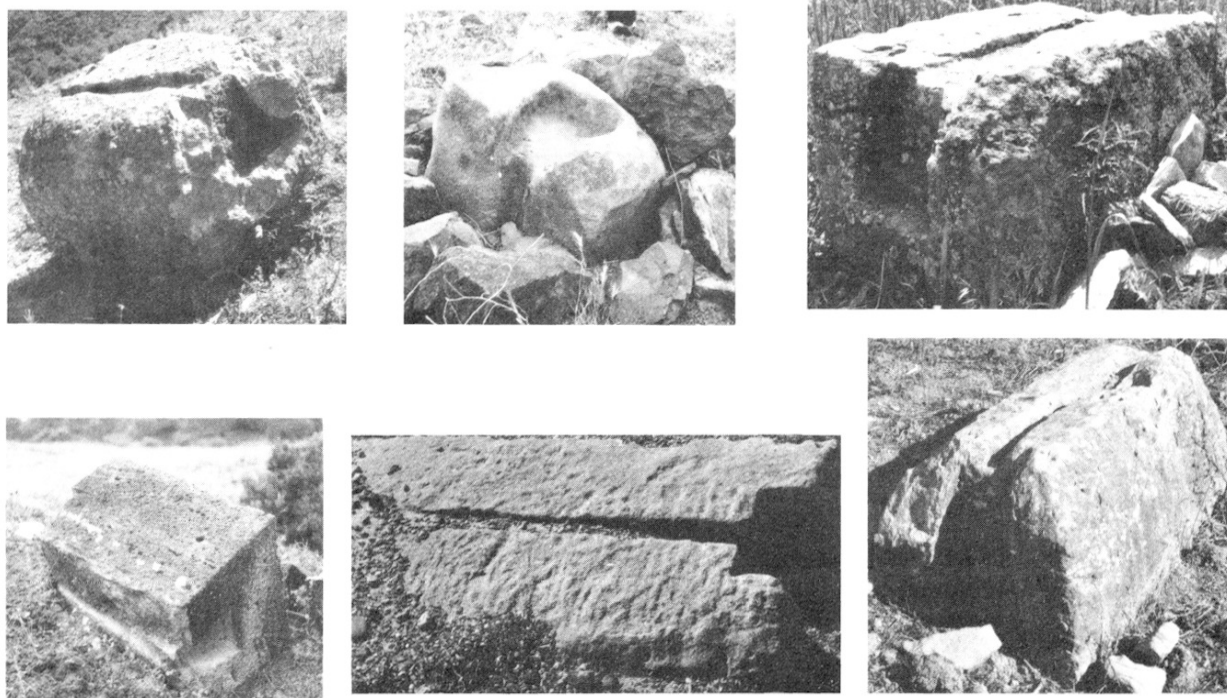


Fig. 231 – Diversité des contrepoids de pressoirs : de haut en bas et de gauche à droite : n° 125, n° 26, n° 156, n° 101, n° 12, n° 168.

notait pour le massif du Belus³⁴. En Afrique du Nord le système le premier identifié a été celui des jumelles (*arbores*), doubles pierres munies de fenêtres permettant de varier la hauteur de la tête du pressoir durant les diverses phases du pressage : c'est ainsi que Saladin reconstituait une huilerie tunisienne³⁵. Mais on note de grandes différences dans la disposition des fenêtres ou des encoches permettant de fixer la tête du *prelum* entre ces jambages de pierre³⁶. Plus tard, M. Christofle, dans son étude de l'huilerie de Madaure, a identifié une pierre munie d'une queue

d'aronde destinée à recevoir une pièce de bois dans laquelle était fixée la tête du *prelum*³⁷. Ces deux systèmes, jumelles de pierre et bloc à simple queue d'aronde, sont les plus connus en Afrique du Nord; ils coexistent sur beaucoup de sites et dans diverses régions³⁸. Mais, en fait, Drachmann avait déjà montré la grande variété des techniques³⁹ et d'autres systèmes ont été mis en évidence dans les régions africaines ce qui s'explique très bien par l'importance qu'y prit la culture de l'olivier. À Volubilis, R. Étienne décrivait une pierre à quatre logements destinés à recevoir les pieds

³⁴ G. TCHALENKO, *Villages antiques...*, *op. cit.*, p. 364, n. 1.

³⁵ *Recherche des Antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, reconstitution du pressoir de Choud-el-Battal près de Feriana par A. Saladin, p. 132-133, fig. 126 (= A. SALADIN, *Plan et restauration du pressoir de Choud-el-Battal près de Feriana*, *Archives des Missions*, 3^e série, 13, 1887, p. 125-128. Également, S. GSELL, *Les monuments antiques...*, *op. cit.*, p. 2, p. 30.

³⁶ Par exemple A. G. DRACHMANN, *Ancient Oil...*, *op. cit.*, p. 160-161. Ph. LEVEAU, *Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétanie césarienne, des « Tigava castra » à la mer*, dans *MEFRA*, 1977, 1, p. 273.

³⁷ M. CHRISTOFLE, *Essai de restitution...*, *op. cit.*, p. 25-26, 30 et fig. 9-10.

³⁸ D'une manière générale, le système de fixation du *prelum* tel que le décrit A. Saladin se retrouve surtout à l'est (Libye, Tunisie, Est Algérien); celui décrit par Christofle dans la région de Constantine, dans celle de Sétif et en Kabylie. Mais en fait cette carte dépend encore largement de l'attention qu'ont portée les chercheurs à cette technologie. Personnellement j'ai observé la coexistence d'une grande variété de systèmes dans le Constantinois.

³⁹ A. G. DRACHMANN, *Ancient Oil...*, *op. cit.*, p. 50-62. HÖRLE, *loc. cit.*, *RE* col. 1334-1335 (dans un évidement du mur, dans la fente d'un pilier, entre deux piliers...).

de montants de bois assemblés deux à deux et constituant des jumelles de bois⁴⁰; ce système se retrouve dans toute l'Afrique et a été identifié dans l'huilerie du Val d'Or près de Constantine⁴¹. A *Aquae Sirienses*, H. Camps-Fabrer identifie une pierre à logement unique comme pied d'un arbre de pressoir⁴². À Tipasa, M. Christofle proposait la restitution d'un autre système d'ancrage du *prelum* à partir d'une pierre comportant une encoche en forme de croix à branches inégales se rapprochant de la forme du T⁴³. Ce système servait de base à une charpente maintenant en place le gros bout du *prelum*.

Ce rappel était indispensable pour mettre en évidence un certain particularisme utilisé dans les techniques identifiées dans la région de Cherchel. Ni les jumelles monolithes ni la pierre à mortaise unique ne paraissent avoir été employées⁴⁴. Le système normalement utilisé est celui étudié par M. Christofle à Tipasa. Les dimensions du bloc sont encore plus variées que celles des contrepoids de pressoir. Normalement les longueurs se situent entre 0,70 m et 1,40 m et les largeurs entre 0,45 m et 0,80 m; l'épaisseur du bloc varie entre 0,30 et 0,40 m (fig. 232). Certains ont des dimensions considérables: 1 m de côté. D'autres sont de très petite taille: 0,65 m, 0,32 m et 0,25 m aux Trois-Îlots. En fait le poids de ces blocs ne paraît pas importer beaucoup: ils étaient placés dans une maçonnerie et conçus pour recevoir le pied de l'arbre et le maintenir. La dimension la plus constante est la largeur de la gouttière: normalement une vingtaine de centimètres avec 11 cm et 31 cm pour largeurs extrêmes. Les longueurs va-

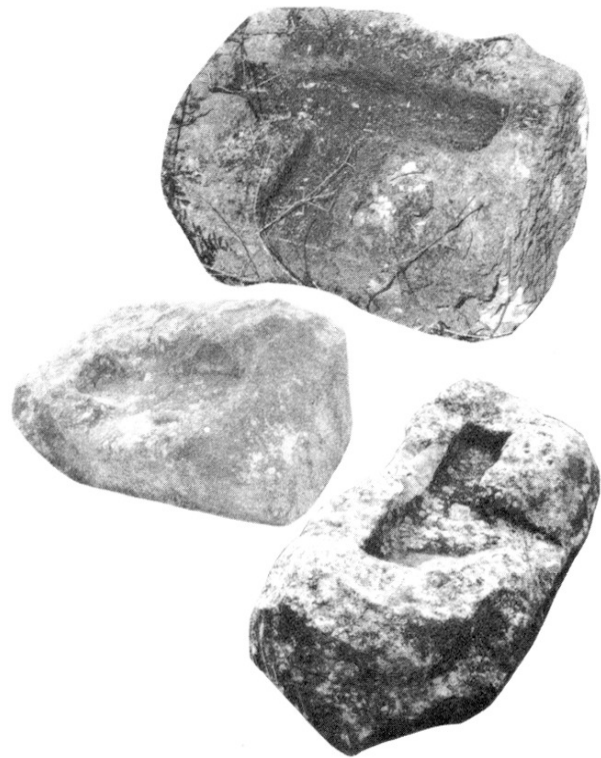


Fig. 232 – Blocs d'ancrage du *prelum* à encoche en T (de haut en bas, n° 152, 165, 196) (Dimension, p. 438).

rient entre 93 et 35 cm; mais habituellement elles se tiennent autour de 60 et 70 cm. Les profondeurs vont de 8 à 25 cm. J'ai également identifié trois pierres à double encoche où s'engageait le pied de l'arbre; l'une d'elles était munie d'un système permettant l'insertion de chevilles bloquant le pied de l'arbre (n° 201)⁴⁵ (fig. 233). En fait la trentaine de pierres de ce type ne représente que le tiers des contrepoids identifiés sur ce territoire. Il est donc probable que d'autres systèmes en-

⁴⁰ R. ÉTIENNE, *Le quartier nord-est...*, op. cit., p. 158.

⁴¹ A. BERTHIER, *Établissements agricoles...*, loc. cit.; le système n'a pas été correctement identifié par l'auteur qui suppose l'existence de pierres à mortaise en queue d'aronde (disparues) et de montants de bois intermédiaires (p. 14 et fig. 4, p. 13).

⁴² H. CAMPS-FABRER, *L'oliver...*, p. 57 et p. 59 fig. 22 (sur cette huilerie cf. également M. CHRISTOFLE, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en 1930-1931-1932 par le service des monuments historiques de l'Algérie*, Alger, p. 59-61 avec photo et plan). Ce système paraît également utilisé en Italie.

⁴³ M. CHRISTOFLE, *Rapport...*, op. cit., p. 22-25.

⁴⁴ Je n'ai identifié aucun pilier de pierre muni de fenêtres. Mais sur certaines huileries on observe de longues pierres qui auraient pu faire cet office (en particulier cf. n° 168). De même, il y a peut-être un système d'encastrement à mortaise unique sur le site n° 180 (p. 349).

⁴⁵ F. BENOÎT, *Pressoirs d'olives...*, op. cit., p. 112-116, décrit des *pedicini* constitués par des pierres à entailles horizontales de type analogue. On trouvera des photos de pieds d'arbres du même type dans M. E. BELLET, *Les huileries gallo-romaines de Provence*, dans *Archeologia*, mars 1976, p. 54-55.

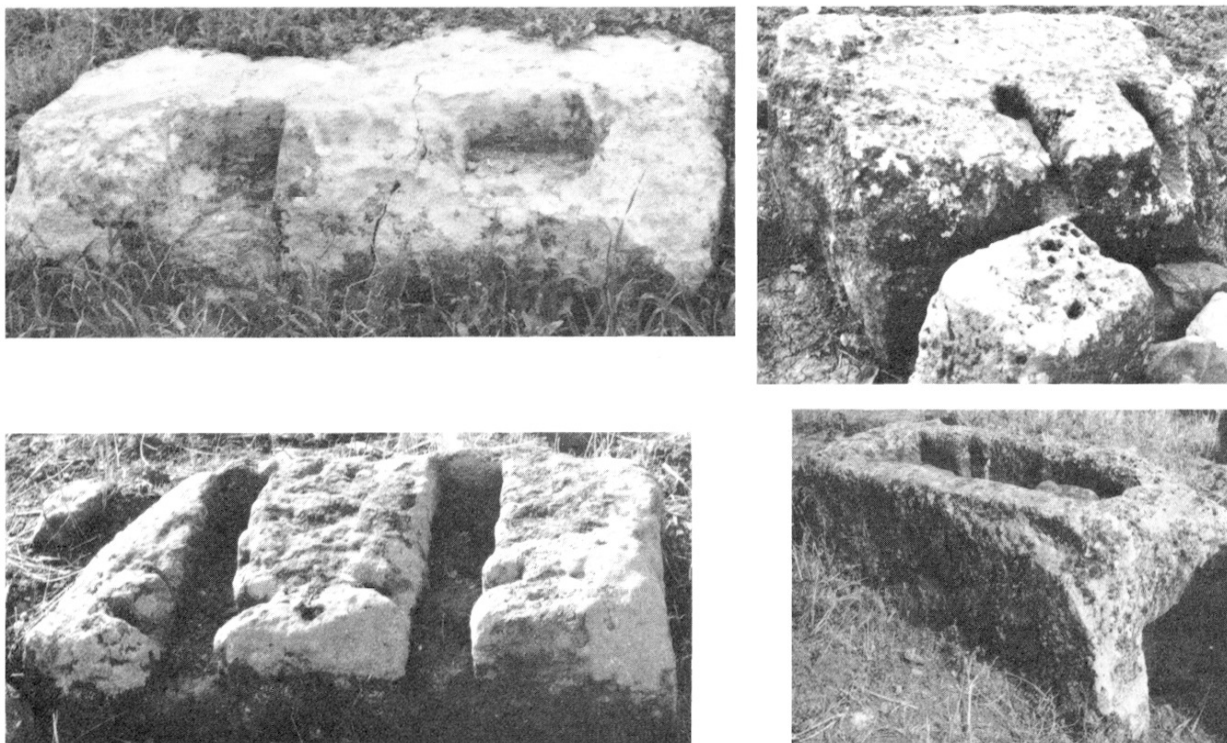


Fig. 233 – Trois blocs d’ancrage à double encoche (de haut en bas et de droite à gauche, n° 151, 112 et 201).
En bas à droite, contrepoids réutilisé comme bloc d’ancrage (?) à Taouriouine (n° 197).

tièrement en bois étaient utilisés (*cf.* tableau récapitulatif, p. 438).

Le pied de l’arbre se trouvait normalement sur une plate-forme surélevée construite en blocage. Sur le bord de la mer, au pied du Chénoua, l’une d’elle était constituée d’un massif de blocage de médiocre qualité d’une hauteur de 0,40 m sur lequel était placée une forme de mortier grossier d’une dizaine de centimètres d’épaisseur, puis l’*opus signinum* lui-même qui remontait sur les bords. Ce massif mesurait 4,05 m sur 4,44 m; une aire de pressage ayant normalement 6 pieds romains soit environ 1,8 m de large, il y avait place pour deux pressoirs⁴⁶ (fig. 234). Dans l’huile-

rie de la ferme de Sidi-Moussa-bou-Kisnaden (n° 58)⁴⁷ des sillons circulaires analogues à ceux que l’on voit sur les plates-formes monolithes des huileries de l’Est algérien⁴⁸ ont été creusés dans le mortier de façon à faciliter l’écoulement de l’huile. À Bou-Roukht (n° 30), la plate-forme est à 1 m au-dessus du haut des contrepoids; à Sidi-Moussa-Zariel (n° 57), elle est haute de 1,50 m (fig. 235). Ce sont les caractéristiques de ces plates-formes qui m’ont amené à identifier comme des installations de pressage les ruines de Sidi-Yaya (n° 3), de l’oued el Hammam (n° 70), de Sidi-Rihane (n° 84) et de Lalla-Tamesguida (n° 95) en particulier. Mais, du point de vue techno-

⁴⁶ Voir *supra*, p. 257. À Sidi-bou-Kisnaden (n° 58), les tables de pressage ont 1,10 à 1,20 m de large. Précisons bien qu’il s’agit de possibilités théoriques qui ne préjugent pas du nombre réel de pressoir. Ainsi dans la maison aux deux pressoirs à Volubilis, l’aire à presser mesure 6,20 m sur 3,70 m et la photo de l’huilerie montre qu’entre les deux aires à presser il y aurait très bien eu la place pour une troisième (R. ETIENNE, *Le quartier nord-est...*, p. 156 (Tableau des huileries) et pl. 63.

⁴⁷ Voir *supra*, p. 279.

⁴⁸ Ces tables avaient été parfois prises pour des tombeaux mégalithiques (C^{dt} GUENIN, *Inventaire archéologique du cercle de Tébessa*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 17, Paris, 1909, p. 191-192). Ces tables de pressages sont évidemment en rapport avec la possibilité de trouver de grandes dalles calcaires, ce qui n’est pas le cas près de Cherchel. À Volubilis, au lieu d’être circulaires, les rigoles taillées pour l’écoulement de l’huile sont rectangulaires) R. ETIENNE, *Le quartier nord-ouest...*, *op. cit.*, pl. 63.



Fig. 234 – Coupe de la plate-forme de pressoir du site n° 20 : en bas, de gros blocs de pierre sur une épaisseur d'une quarantaine de centimètres; puis une forme de mortier grossier d'une dizaine de centimètres d'épaisseur; au-dessus, l'*opus signinum* lui-même, que la végétation masque en partie.

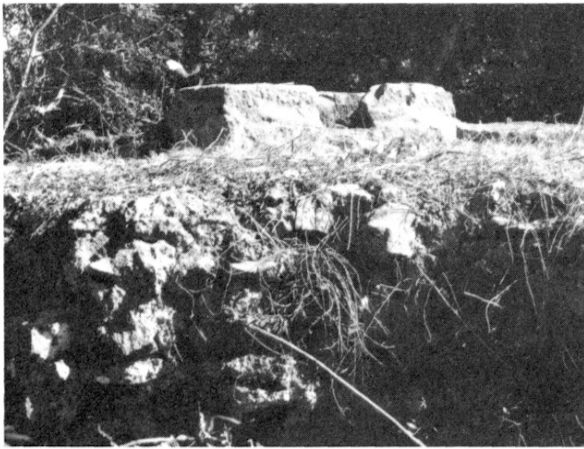


Fig. 235 – La plate-forme de pressage de la villa de l'oued Zariel (n° 57).

logique, les petites huileries de Tahelmoucht (n° 205) et d'Icherène (n° 196) posent des problèmes, car *pedicinus* et contrepoids paraissent au même niveau. Sans doute convient-il de supposer entre eux des installations en

⁴⁹ Publication en cours par la mission archéologique algéro-italienne qui a repris les fouilles de Ballu (voir *supra*, p. 280). Du même type devaient être les pressoirs dégagés près de Tipasa dans une ferme de la famille Hortensia (S. GSELL, *Monuments antiques...*, *op. cit.*, p. 31-



Fig. 236 – Auges près de la fontaine de Sidi-Amar (n° 197). Celles de Sidi-Haddouch (n° 174) et de Handla (n° 184) sont d'un type analogue.

bois surélevées et permettant ainsi l'écoulement de l'huile.

Nulle part je n'ai vu de bassins de décantation analogues à ceux décrits par M. Christophe ou G. Tchalenko. Cette observation n'a pourtant rien de très probant, car aucune huilerie n'a été fouillée et ces bassins sont les premiers enfouis. Il devait en exister et il faut les imaginer du type de ceux dégagés dans la ferme du Nador (n° 59)⁴⁹. Par ailleurs, il est à peu près certain que de petites auges monolithes existant près des huileries étaient utilisées pour la décantation de l'huile. Taillées aux dimensions d'une harpe, elles avaient une cinquantaine de centimètres de section et étaient un peu plus longues⁵⁰ (fig. 236). Des auges de ce type ont été repérées à Icherène (n° 196), Sidi-Haddouch, Sidi-Amar (n° 179). Plusieurs étaient rassemblées près de la source de Handla (n° 184). A Taouriouine (n° 197), un contrepoids a été creusé d'une cavité de 1 m de long sur 0,40 m de large; mais elle peut avoir été faite pour recevoir les jumelles fixant la tête du *prelum* (fig. 233).

33); ces installations étaient toujours visibles en 1970.

⁵⁰ J'ai visité en compagnie de J. P. Laporte, au-dessus de Tizirt, une huilerie très bien conservée où l'on voyait un de ses bassins en place sous une table de pressage, juste sous le bec verseur par où s'écoulait l'huile.

La dimension exacte du pressoir, c'est-à-dire, la distance réelle entre le contrepoids et la tête du *prelum* a été rarement observée. À Sidi-Moussa-bou-Kisnaden (n° 58), elle paraît avoir été de 7,80 m, ce qui concorde avec les prescriptions de Caton pour la longueur du *prelum*. Mais si le contrepoids correspondant à la plate-forme de pressage visible sur la côte du Chénoua (n° 20) était bien en place, il se trouvait à près de 11 m du pied de l'arbre, chiffre qui n'est pas plus invraisemblable⁵¹.

LES PRESSEIRS : DE L'INSTALLATION ISOLÉE À LA GRANDE HUILERIE

J'ai relevé plusieurs exemples d'éléments de pressage presque complètement isolés, sans qu'aucune harpe ou qu'aucun vestige de construction ne subsiste à proximité. Tels sont le contrepoids du site n° 101 ou la plate-forme de pressage du site n° 20. Une fouille ferait-elle apparaître des vestiges d'habitat plus importants analogues à ceux découverts par la tranchée de la route dans la vallée de l'oued el Hammam (n° 125)? Ou s'agit-il seulement de pressoirs dépendant d'un domaine et installés sur l'oliveraie même ou à proximité? La même question peut être posée pour les petites huileries de l'Atlas de Cherchel : quartiers d'une petite ferme ou installations dépendant d'un domaine? C'est le cas de la petite construction d'une soixantaine de mètres carrés de Sidi-Yakoub (n° 144), de celle de taille équivalente à Tizi-Mbouya (n° 159) et de celle encore mieux conservée d'El Besch (n° 168) (fig. 149). D'autres installations de pressage sont dispersées au milieu de vestiges d'habitat correspondant à des restes d'agglomération. Ce sont de petites installations villa-géennes. Icherène (n° 196) avec ses dix contrepoids et ses quatre *pedicini*, Boulalem (n° 165) avec ses quatre contrepoids, ses deux *pedicini*

en sont de bons exemples⁵². Le nombre de ces installations est difficile à évaluer, car au préalable il faut définir la nature de la ruine. Or sans fouille, il est souvent malaisé de dire si l'on est en présence d'une petite agglomération ou des ruines indistinctes d'une *villa*.

Les huileries occupent parfois tout un quartier dans les *villae* aux activités agricoles diversifiées. L'exemple déjà cité de l'huilerie de la *villa* de Sidi-Moussa (n° 58) est à cet égard caractéristique⁵³, mais il n'est pas isolé. À Bou-Roukht (n° 30), ce quartier est aussi important et de disposition similaire. Au Nador (n° 59), également, existe une zone réservée au pressage des olives. Sur plusieurs autres sites de *villae*, j'ai été amené à identifier de telles installations : à Sidi-Salah (n° 152), à Mialah (n° 178), à Bou-Alem (n° 191), à Sidi-Moussa-Zariel (n° 57), pour ne citer que les exemples les plus caractéristiques. J'ai pu même me demander parfois s'il ne s'agissait pas d'une huilerie spécialisée d'un autre type que celui défini plus bas. Cette question s'est posée pour la ruine de Bou-Harb; mais dans ce cas, le grand nombre de contrepoids de pressoirs et de *pedicini* s'explique par la réutilisation de certaines de ces pierres dans la construction de la *villa*; les pressoirs occupaient seulement la partie nord de l'édifice (n° 224).

Dans d'autres cas, en particulier celui de très grandes *villae*, l'huilerie pouvait être installée à proximité de la construction principale. C'est ce que j'ai observé sur la côte du Chénoua (n° 19). Dans ce cas il s'agit de bâtiments en ordre dispersé, mais appartenant à un même ensemble⁵⁴. Telle est également la position du second pressoir de Bou-Harb (n° 225). Par contre à Hamda-Hadroug, l'huilerie est à plusieurs centaines de mètres du bâtiment principal (n° 113)⁵⁵. Ici la réutilisation d'un contrepoids comme harpe donne l'impression que l'huilerie de la *villa* a été déplacée et que ses matériaux de construction ont été réutili-

⁵¹ HÖRLE, s.v. *Torcular*, RE, loc. cit., col. 1735; chez Caton, le *prelum* mesure 25 pieds (7,3 m) dont 18 pieds (5,5 m) de longueur libre; celui de Héron a 25 coudées (11,6 m); dans des installations modernes, il peut mesurer jusqu'à 15 m. Cf. également p. 367 (7 m) et 368, n. 16 (6 m).

⁵² Le nombre de ces installations reste bien modeste

par rapport à ce que l'on connaît en Numidie (cf. A. BERTHIER, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, Alger, 1942, p. 24-26).

⁵³ Voir *supra*, p. 277; autres exemples : la *villa* du Nador (n° 59), la *villa* de Bou-Roukht (n° 30).

⁵⁴ Cf. p. 256-257.

⁵⁵ Voir *supra*, p. 310-312, fig. 112.

sés dans un réaménagement. À Sidi-Abdallah (n° 149), une huilerie paraît avoir occupé la butte voisine de celle où était construite la *villa*.

Certaines ruines de dimensions modestes (4 à 500 m²) semblent avoir été des huileries spécialisées situées à proximité des lieux de production. C'est le cas de celle de Sidi-Rihane (n° 84) qui mesure 27 m sur 20 m de côté. Les contrepoids ont disparu, mais la présence de deux surfaces à mortier de tuileau étagées et allongées selon l'axe de la pente sur une longueur totale de 7 m en permet l'identification certaine. La ruine de Sidi-Mohand-ou-Yaya (n° 150) (700 m²) paraît d'un type analogue; les pressoirs occupaient la partie occidentale de la terrasse; à l'est s'ouvrait une cour dont une crapaudine marque l'emplacement de la porte d'entrée.

Mais l'un des éléments les plus intéressants du travail de prospection que j'ai poursuivi a été la mise en évidence d'un plan courant d'huileries. Les trois grandes huileries de Taouriouine (n° 197), Boghni (n° 151) et Sidi-Haddouch (n° 174) présentent des plans quasi identiques: Sidi-Haddouch et Boghni se superposent à peu près exactement. Taouriouine diffère légèrement des deux précédents par des impératifs d'adaptation au site. Ce sont des édifices quadrangulaires (42 m sur 32 m) s'organisant autour d'une plate-forme d'une dizaine de mètres de côté légèrement surélevée à partir de laquelle devait se faire la distribution des olives entre les différents pressoirs. Cette plate-forme centrale était entourée d'une sorte de galerie de 7 m de large jalonnée vers l'intérieur par les blocs d'ancrage du *prelum* et vers l'extérieur par les contrepoids selon un dispositif très fonctionnel.

⁵⁶ L'huilerie de Kherbet-Agoub se trouve près d'Ain-el-Kebira (ex-Périgotville), Satafis (J. MEUNIER, *L'huilerie romaine de Kherbet-Agoub (Périgotville)*, dans *Bull. de la Société historique et géographique de la région de Sétif*, 1941, p. 37-45 = H. CAMPS-FABRER, *L'olivier...*, op. cit., p. 54-57 avec photos et plans). Elle comportait 21 plates-formes de pression avec un contrepoids pour deux plates-formes.

⁵⁷ C'est peut-être le cas des établissements agricoles de Sidi-Yaya, (n° 150), d'Arensou (n° 195), Bou-Harb (n° 224). Les grandes huileries signalées dans les différentes publications ont un plus petit nombre de pressoirs; le nombre

Le dénoyautage des olives devait se faire à l'extérieur, dans une cour dont on voit encore la trace à Taouriouine, au sud de l'huilerie. Il fallait beaucoup d'eau pour les diverses opérations de décantation et de lavage; aussi chacune de ces huileries avait-elle sa conduite d'alimentation particulière qui a pu être identifiée à Boghni et Sidi-Haddouch. À Taouriouine, on ne voit que l'orifice du conduit de rejet des eaux usées qui sortait dans le mur de terrasse. Ces huileries étaient uniquement destinées au pressage de la récolte d'un espace géographique déterminé et de l'absence de toute trace d'entrepôt et de fragments de *dolia*, il faut sans doute induire que la récolte était stockée ailleurs. Une reconstitution théorique montre la puissance de ces huileries qui potentiellement pouvaient accueillir une vingtaine de pressoirs. Il s'agirait donc d'établissements soutenant la comparaison avec les vingt et une surfaces de pressage de l'huilerie de Kherbet-Agoub⁵⁶, un des plus grands qui aient été publiés.

La mise en évidence de ce type de plan m'a conduit à admettre que la ruine de Handla (n° 184) dont nous n'avons relevé que les limites, pourrait très bien être une huilerie de ce type. Cette hypothèse se fonde sur la possibilité de superposer les relevés et sur la présence de plusieurs auges près de la fontaine.

Dans la réalité, nous ignorons évidemment le nombre des pressoirs fonctionnant dans chacune des ces huileries car celui des contrepoids et blocs d'ancrage retrouvés est purement indicatif. Les dispositions de détails étaient également variables. D'autre part il a pu exister d'autres types de grandes huileries que l'absence d'exemples parallèles a empêché d'identifier⁵⁷.

de six se retrouve dans les huileries de Ksar-Tebinet (*Atlas archéologique...*, op. cit., fe 29, n° 147 = S. GSELL, *Les Monuments antiques...*, op. cit., t. 1, p. 89, n. 1 et t. 2, p. 31, n. 1), dans la fameuse huilerie de Brisgane ou Bir-Sgaoun (ID., *Atlas archéologique...*, fe 40, n° 78; *Monuments antiques...*, p. 29-31 (description, plans et photos). J. P. BOUCHER, *Le temple rond de Tébessa Khalia*, dans *Libyca, arch., épig.*, 4, 1956, p. 10-12 avec figures: « Une grande huilerie à six pressoirs prend appui sur le cryptoportique... » (autre huilerie apparemment à deux pressoirs, p. 9). Il existe très certainement dans l'Est algérien et en Tunisie des huileries plus importantes.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIMENSIONS ET DES POIDS DES CONTREPOIDS DE PRESSEUR¹

N° du site	Dimensions du bloc (en cm)			Poids (en kg)	Dimensions de l'encoche (en cm)			
	Longueur	largeur	hauteur		Longueur inf.	Longueur sup.	hauteur	profondeur
12	sup. à 120	50	50	> 660				
<i>id.</i>	96	51	55	580				
15	100	48			20	15	23	
19	100	42						
20	100	72	65	1270	23	14	31	15
26	110	44	50	530	15	11	38,5	
30	96	50	30		17	13		10
<i>id.</i>	96	52						
<i>id.</i>	110							réutilisé (harpe)
40		43	50			21	33	
58	140	60			23			13
59								
100	110	54	52	745		15	24	3,5
109	70	54	62					
112	sup. à 82	52	52					
<i>id.</i>	87	48	48	440				
125	162							
126	150	60						
143	105	50	sup. à 44	1040	27,5	18	31	10
<i>id.</i>	sup. 75	56	51	> 470				
<i>id.</i>		57	50		19	12	21	
<i>id.</i>	80	46	67	1180	19			12
<i>id.</i>	110	50						
144	140	63	60	1850	17	19,5	29	
150	100	55						
<i>id.</i>	131	65	sup. à 50	> 1320	22	16		13
<i>id.</i>					22,5			15
<i>id.</i>	90	52			25	12	30	6
151	100	66						
<i>id.</i>	90	50						
<i>id.</i>	110	60	55	800	24	14		
<i>id.</i>	100	60						
152	125	40	70	770		14		16
<i>id.</i>	130	52	56	831	23	13		13
155	77	60	70	710	26	22		10
156	116	55	65	910	22	16	35	12
157	116	66			30	22		15
158	93	60						
159	107	50				15		11
162	100	50			26	12	20	
<i>id.</i>	90	60	sup. à 60	> 720	20	17		9
163	89	53			22	12	30	

(à suivre)

¹ Ce tableau contient les cotes d'environ 90 contrepooids. Ce chiffre est inférieur au nombre total des contrepooids identifiés : les cotes de certains d'entre eux (par ex. n° 21) m'ont manqué. De même manquent certaines dimensions qui n'ont pas été relevées. Le chiffre placé entre parenthèse à la suite du numéro d'identification du site correspond au numéro donné à ce contrepooids dans la description du site. Lorsque deux cotes sont données pour la largeur, c'est que la pierre est de section trapézoïdale.

(suite)

N° du site	Dimensions du bloc (en cm)			Poids (en kg)	Dimensions de l'encoche (en cm)			
	Longueur	largeur	hauteur		Longueur inf.	Longueur sup.	hauteur	profondeur
164	88				20	11	14	18
164	77	50	45	380	15	10	29	
<i>id.</i>	62	64	sup. à 48	> 420	18	11	34	
<i>id.</i>	sup. à 73	sup. à 64	76	> 780	20	12	44	11
166	120	50						
<i>id.</i>	120	68	70	1260				
168	146	62	sup. à 56	> 1110	30	18		11
<i>id.</i>	108	56	sup. 48	> 640	16	13	28	14
174		60	68		30	18	31	
<i>id.</i>		60	54		24		37	
176	135	70	75	1560	29	19	33	
178		53	53		22		38	8
<i>id.</i>		80			32		43	
181	116	43	53	580	19	13	15	
191	104	53	54	563				
194	sup. 90	59	60	> 700				
196 (1)	130	52	75	1115	30	21	34	10
196 (2)	102	64	70	1000	32		34	12
<i>id.</i> (3)	135	77	70	730	30	16,5	39	14
<i>id.</i> (7)	110	63	80	1220	35	16	46	18
<i>id.</i> (9)	116	68				14		13
<i>id.</i> (10)	137	68	65	1330	32	18	34	
<i>id.</i> (13)	115	60				16,5		13
<i>id.</i> (15)	130	64	75	1370	23	15	36	18
<i>id.</i>	88	60	53	620	25	18	31	12
<i>id.</i> (17)	92	46	55	510	19	12	35	16
197 (1)	102	70				23		
<i>id.</i> (2)	141	67	80	755	34	22	34	
<i>id.</i> (3)	110	48	60	625	20	10	18	
<i>id.</i> (4)		30						
<i>id.</i> (5)		50	66					réutilisé (harpe) réutilisé (auge)
198	110	50	50	605	26	15	30	9
199	120	54	55	780		10	30	10
202	90	52	57	460	16	10	27	7
203	77	30			19		27	8
<i>id.</i>	80	30			20			6,5
204	145	100	75	2400	25	16	39	18
205	144	74				18		15
221	80	63	64	720			20	13
224 (1)	104	55	56	700	20	17	29	9,5
<i>id.</i> (2)	116	45	45	510	18	13	27	14
<i>id.</i> (3)		sup. à 50						10
<i>id.</i> (4)		60	82		26			14
		70						réutilisé (harpe)
225	78	52	52	460	14	9	26	10
236	150	68	sup. à 60	1350	26	20	40	15
237	118	51	60	800	24	17	30	

Ce tableau réunit les dimensions de 89 contrepoids de pressoir pour lesquels il manque, hélas, parfois un certain nombre de dimensions. Seul un petit nombre de contrepoids n'ont fait l'objet d'aucune mesure et ne figurent donc pas sur ce tableau.

Le commentaire de ce tableau (cf. également 429) pose un problème auquel je suis incapable de répondre : Quel rapport existe-t-il entre l'huilerie et le poids du contrepoids? On sait en effet que la quantité d'huile obtenue est liée à l'intensité de la pression et donc

BLOCS D'ANCRAGE DU *PRELUM (PEDICINI)*¹ (CF. P. 431)

N° du site	Dimensions du bloc (en cm)			Poids (en kg)	Dimensions de l'encoche (en cm)		
	Longueur	largeur	hauteur		Longueur	largeur	profondeur
15	65	32	25	114			
<i>id.</i>	70	45	25	171			
21	100	100	100	2200	60	20	20
57	110	108			76	32	25
137	100	50	50	550			
151	82	40	25	180	57	17	10
<i>id.</i>	84	62			62	11	11
152	90	57	33	371	50	14	
165	88	48	50	464	57	16	
<i>id.</i>	101	49	27	293	55	16	
172	125	54	50	742	80	26	
174	110	110			70	20	
<i>id.</i>	90	58			61	15	
196 (11)	77	53			35	12	9
<i>id.</i> (12)	136	53			93	22	
<i>id.</i> (14)	130	49	34		84	12	10
<i>id.</i> (16)	105	57	sup. à 30		85	12	
197	205	105			100	31	
199	105	50	50	583	55	16	
201	85	53					
202	100	53	40	664	77	13	
209	110		33			18	9
221	80	55				19	12
224	90	54	sup. à 20		71	18	8
<i>id.</i>	134	47	35	485	98	15	19
<i>id.</i>	111	52			78	17	

BLOCS D'ANCRAGE DU *PRELUM (PEDICINI)* À DOUBLE LOGEMENT

N° du site	Dimensions du bloc (en cm)		
	Longueur	largeur	hauteur
112	117		
151	154	50	61
201	116	57	

¹ Les chiffres placés entre parenthèses à la suite du n° de site 196 correspondent aux chiffres figurés sur le plan du site d'Icherène.

au poids du contrepoids. On pourrait donc supposer que les plus belles installations (les grandes huileries) ont les plus lourds contrepoids. Il n'en est rien. Les contrepoids de ces huileries et de celles des *villae* pèsent de 600 à 800 kg et les contrepoids les plus lourds se trouvent sur les sites d'agglomérations (en particulier dans le bassin des Touarès) ou sont associés à des restes de simples cabanes. Le poids considérable de cette pierre est technologiquement inutile; c'est une preuve d'archaïsme.

LES CARRIÈRES

L'extraction de matériaux de construction constituait un notable facteur d'animation économique. Certes une partie des matériaux était utilisée sur place. Mais, sur le littoral au moins, à l'est de Sidi-Ghilès, des carrières de calcaire gréseux ont fait l'objet d'une exploitation systématique (sites n° 92 et 93). La pierre n'est peut-être pas excellente car elle a tendance à s'effriter; mais son transport devait être très bon marché: l'exploitation étant en bordure de mer, il était facile d'expédier les blocs vers Caesarea ou d'autres sites sur des barques ou des radeaux. Plus précieux était le granit d'Hadjret-en-Nous qui servit à tailler des colonnes et des vasques dont des exemplaires ont été retrouvés sur les ruines de Caesarea et de Tipasa. Par ailleurs, il n'est pas impossible que certaines colonnes aient été taillées dans des brèches volcaniques de la région de Sidi-Simiane ni qu'il ait existé une exploitation de marbre dans la région du djebel Gourine où a été signalé «un gisement de marbre d'assez belle qualité», que «les difficultés d'accès, d'exploitation et le coût du transport rendent» inexploitable⁵⁸. Les seules carrières de marbre connues sont celles du Cap Chénoua (*Atlas arch.*, f. 4,27); mais elles sont sur le territoire de Tipasa. Nous avons également vu que certains fours à chaux de-

vaient avoir une capacité dépassant largement les besoins constructifs d'une *villa* (n° 46). La plupart de ceux que j'ai repérés dans la campagne sont de petite taille. Certains sont manifestement en rapport avec la construction de l'aqueduc de Menacer⁵⁹; d'autres, en particulier, ceux du Chénoua sont plus difficiles à expliquer et il n'est même pas sûr qu'il s'agisse bien de fours à chaux (n° 28 et 29).

LES COMMUNICATIONS

(fig. 237)

Caesarea eut un double rayonnement: centre d'une administration importante dont le chef occupait une place enviable dans la hiérarchie des procureurs équestres, c'est aussi le cœur d'une région qui connut dans l'Antiquité une prospérité dont cette étude cherche à évaluer l'importance. Cette double fonction locale et régionale était conditionnée par le développement d'un réseau de communications qui dut s'adapter à un relief assez complexe. Le caractère montagnoux de l'arrière-pays de Cherchel ne fut pourtant pas un obstacle réel au développement rural et un réseau de voies vicinales put sans doute assez facilement s'y établir en reprenant tout simplement des itinéraires probablement très anciens. Les grandes routes qui avaient aussi une fonction militaire, empruntèrent des chemins plus détournés afin de profiter des grandes vallées et des zones de plateaux plus favorables à la circulation éventuelle de chariots.

L'exposé qui suit est fondé sur cette division entre un réseau à vocation provinciale et un réseau à usage local, division commode et qui coïncide avec l'opposition géographique entre les montagnes du sud et le corridor de plaines littorales débouchant à l'est sur la Mididja. Mais Caesarea est aussi une ville littorale et une étude des communications ne peut négliger la mer, non tant pour l'importance de Caesarea dans cette partie de la Méditerranée

⁵⁸ *Monographie de l'arrondissement de Cherchel. . . , op. cit.*, p. 35.

⁵⁹ Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea. . . , op. cit.*, p. 131.

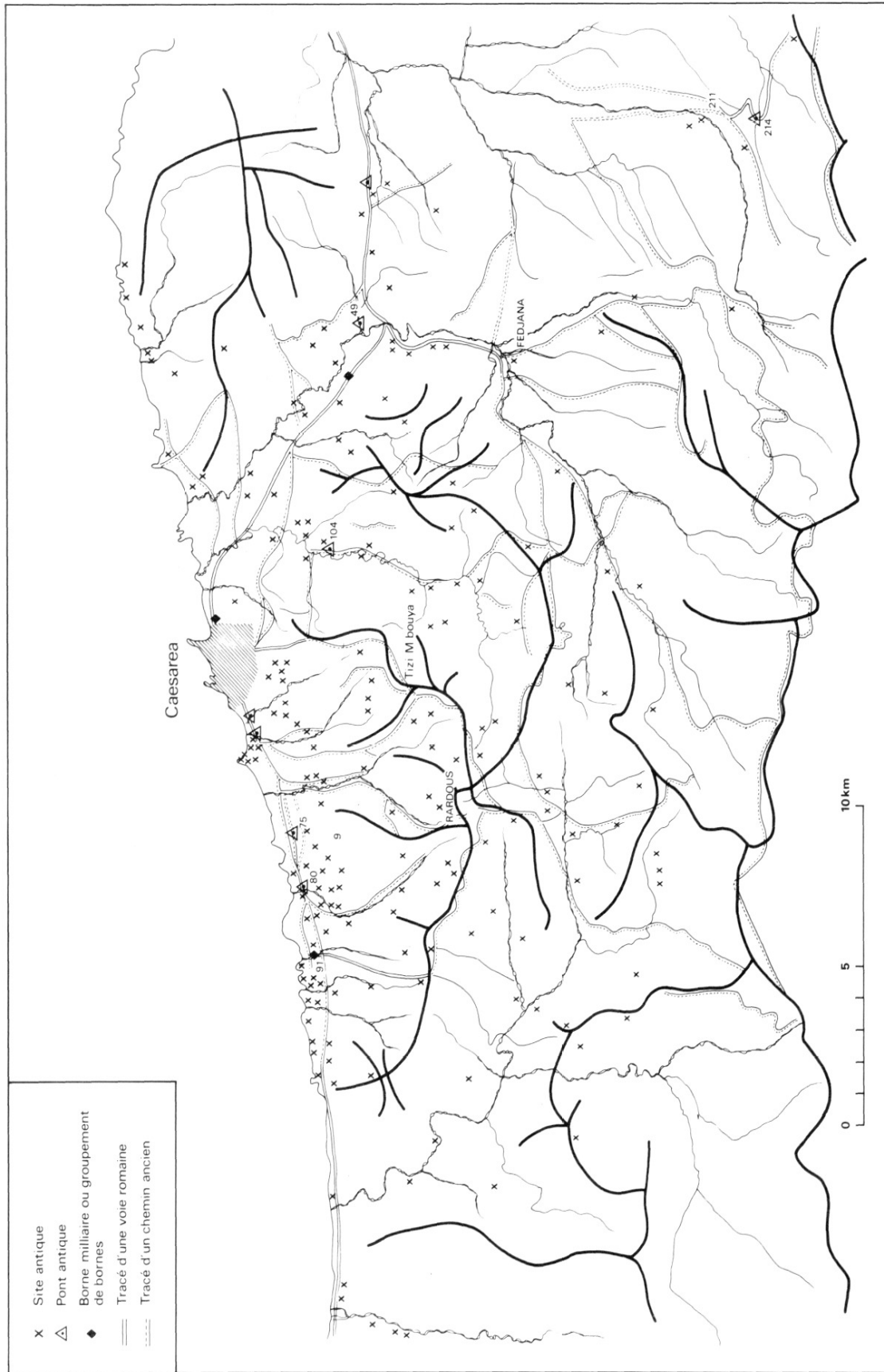


Fig. 237 – Vestiges archéologiques du réseau de communication.

née que pour le rôle essentiel d'un petit cabotage dans la vie rurale de la plaine littorale.

Après des hésitations, je n'ai pas cru devoir utiliser la distinction entre *viae publicae* et *viae privatae*. Il s'agit en effet d'une distinction juridique inapplicable à une étude locale se fondant essentiellement sur des données archéologiques et non sur des textes précisant le statut de la voie. Or s'il est certain que les voies de grande communication étaient des *viae publicae*, le réseau secondaire n'était pas forcément privé⁶⁰. Dans l'arrière-pays de Caesarea, comme dans le reste de l'Empire, il existait des chemins privés; on en a peut-être un témoignage épigraphique⁶¹ dont l'origine précise est inconnue mais qui présente au moins l'utilité de nous dissuader d'une utilisation abusive des témoignages archéologiques qu'il convient de ne pas rattacher systématiquement au réseau principal.

TÉMOIGNAGES ARCHÉOLOGIQUES ET ÉPIGRAPHIQUES

D'une manière générale, les routes ont laissé peu de traces. Le terrain n'y prédisposait pas. J'ai pourtant trouvé, à l'ouest, les restes de quatre petits ponts enjambant des ruisseaux : deux d'entre eux sont bien conservés; ce sont ceux de l'oued el Kantara et de l'oued Rassoul (fig. 46 et 48). Deux autres sont en très mauvais état : ceux de l'oued el Hafiri et de l'oued Sidi-Ghilès. Ce qui frappe, c'est leur hétérogénéité : 4,90 m de large à l'oued el Kantara, 2,95 m à l'oued Rassoul. Un cinquième pont est celui de Sidi-Salah sur la route de Caesarea à *Aquae Calidae* (n° 214)

(fig. 193 et 194). Le pont de Tirmlit (n° 49) appartient-il à une voie privée reliant la grande villa à la route principale? Je le crois. Il subsiste enfin les restes d'un septième pont sur un ravin affluent de l'oued Aïzer (n° 104); la voie qui le franchissait appartenait au réseau secondaire. Le seul autre ouvrage qui me paraît attribuable à une voie, est le mur de soutènement signalé au sud de Sidi-Salah⁶². Nulle part je n'ai vu de trace archéologique de la chaussée, à l'exception de Sidi-Salah où la voie apparaît en coupe, constituée d'un simple lit de graviers. Des fouilles donneraient certainement pourtant des résultats puisque la voie avait été trouvée au siècle dernier par Mgr Lavigerie à l'ouest de la ville⁶³ et qu'une section de la voie romaine serait visible à l'est, sur le plateau de Bou-Yersene (n° 211).

Deux groupes de bornes ont été trouvés⁶⁴. La plus ancienne découverte est celle du dépôt de la région des Deux-Cents-Hectares à l'ouest de Sidi-Ghilès; c'est lui qui donna la preuve absolue de la localisation de Caesarea à Cherchel⁶⁵. Le second groupe de bornes provient des fouilles de la porte orientale de Cherchel : dix milliaires étaient alignés d'ouest en est. «Chaque milliaire comprend un socle rectangulaire et une colonnette; dans trois d'entre eux, un tore s'interpose entre le socle et la colonnette. La pierre est détestable; c'est un calcaire coquillier très grossier, qu'il était impossible de rendre lisse et dont la surface a beaucoup souffert»⁶⁶. Tous ces milliaires sont du IV^e siècle. Le seul qui soit complet mesure 1,70 m.

Voici, par ordre chronologique, la liste des bornes actuellement connues⁶⁷ :

⁶⁰ Sur cette question, H. E. HERZIG, *Probleme des römischen Strassenwesens : Untersuchung zu Geschichte und Recht*, dans H. TEMPORINI, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 1, 1974, p. 604-614 et R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972, p. 68-69.

⁶¹ Ph. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions...*, loc. cit., n° 29 : sur une plaque de calcaire écaillée : ...]tempor[e f]Jun[- - - / - - -]atis iter[- - - = AE, 1980, 988.

⁶² Cf. *supra*, p. 382.

⁶³ Cf. *supra*, p. 244.

⁶⁴ Ces groupes ou «nids» de bornes sont considérés

comme des témoignages de fidélité : A. GRENIER, *L'archéologie du sol. Les routes*, Paris, 1934, p. 60-63; R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, op. cit., p. 45.

⁶⁵ A. BERBRUGGER, *Colonnes milliaires des environs de Cherchel*, dans *RAF*, 4, 1859-1860, p. 18-24.

⁶⁶ E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1929, p. LXIII.

⁶⁷ Je n'ai pas tenu compte de l'inscription *CIL*, VIII, 20982 (= *ILS*, 5376) qui concerne la remise en état d'une chaussée non sur la route de *Zucchabar* mais à l'intérieur de l'enceinte romaine, vers la porte dite de *Zucchabar*.

Date	Nom- bre	Lieu de la découverte	Source
Caracalla	1	site n° 91 (à l'ouest)	<i>CIL</i> , VIII, 10451
Philippe l'Arabe	1	<i>ibid.</i>	<i>id.</i> 22581
Gordien III	1	<i>ibid.</i>	<i>id.</i> 10452
Tétrarchie	1	inconnu	<i>id.</i> 22582
Sévère et Maximin	1	site n° 91	<i>id.</i> 10454
Constantin et ses successeurs	6	porte de Tipasa	<i>BACTHS</i> , 1923, p. LXIII
Julien (palimpsesto)	7	<i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
Julien	1	site n° 43 bis (à l'est)	<i>BAA</i> , 7, n° 229
Julien	1	site n° 91	<i>CIL</i> , VIII, 22585
IV ^e siècle (?)	1	vers <i>Gunugu</i>	<i>id.</i> 22583
IV ^e siècle (?)	2	Khoulas (vallée de l'oued el Hachem)	<i>id.</i> 22584 a et c
indéterminée	1	<i>ibid.</i>	<i>id.</i> 22584 b
indéterminée	1	site n° 43 bis	<i>BAA</i> , 7, n° 230

Il faut donc constater pour conclure que ces milliaires ne concernent en rien les travaux de voirie qui durent accompagner la constitution de la province. Par contre ils prouvent un entretien de ces routes au III^e et surtout au IV^e siècle⁶⁸.

Le tracé précis de ces voies reste assez incertain. Contrairement à ce que l'on croit souvent, dans cette région, l'étude des photos aériennes ne m'a pas été d'un grand secours : la mise en culture a été trop continue, à moins que tout simplement le réseau antique soit recouvert par le réseau actuel. Dans le cours de la description de chaque zone archéologique, j'ai proposé des hypothèses sur le tracé des voies; il est nécessaire d'en présenter une brève synthèse.

⁶⁸ J'ai écarté de cette liste, comme se rapportant à l'aqueduc, le texte publié par E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1918, p. CCLIX-CCLX. Cf. Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea...*, op. cit., p. 150.

⁶⁹ L'Itinéraire Antonin indique 22 milles entre *Caesa-*

LES VOIES PRINCIPALES

L'Itinéraire Antonin fait connaître trois voies qui se dirigeaient à l'est vers *Tipasa*, à l'ouest vers *Gunugu* et au sud-est vers *Aquae Calidae*⁶⁹. Contrairement à S. Gsell suivi par P. Salama⁷⁰, je ne crois pas légitime de parler d'une voie de *Caesarea* à *Zucchabar* directement par la montagne. L'Itinéraire Antonin n'en parle pas et aucune borne n'a jamais été trouvée à l'intérieur, sur son tracé supposé. Cette opinion ne préjuge évidemment pas de liaisons directes par des pistes secondaires tout le long de la chaîne : par Tizi-Nfranco à travers le Bou-Maad et le col des Rirhas entre les deux Zaccar vers Miliana, mais aussi plus à l'ouest par Tizi-Mali vers Ain-Defla (Duperre) et *Oppidum Novum*. Ces itinéraires ont été d'ailleurs repris par des pistes rendues carrossables par les moyens modernes. Ils empruntent des lignes d'interfluves des crêtes secondaires et des cols aux alentours de 1000 m. On n'y décèle aucune trace de « romanisation » de la voie.

Rien ne semble subsister de la voie occidentale allant vers Tipasa ni en particulier des ponts qui franchissaient les oueds Nsara, Bellah et el Hachem. En fait le tracé de la voie se confond probablement avec celui de la route moderne. Une anomalie dans l'écartement des piles du pont de aqueduc de l'oued Bellah paraît en donner une preuve ponctuelle. L'entraxe des piles de ce pont est quasi constant : 7,40 m. Or les deux piles conservées de part et d'autre de la route nationale sont distantes de 13,75 m, distance supérieure de 1,91 m à celle attendue. La pile 11 ayant une longueur de 3,30 m, soit un pied de plus qu'une pile normale, il devait en être de même de la pile 12. Ces deux piles auraient été conçues pour supporter une arche plus large de 1 m (5,50 m au lieu de 4,40 m) afin de

rea et *Gunugu*, 25 milles entre *Caesarea* et *Aquae Calidae*, 16 milles entre *Caesarea* et *Tipasa*.

⁷⁰ S. GSELL, *Atlas arch.*, op. cit., f. 13, n° 15-16 et 70. P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951, carte.

ménager le passage de la route⁷¹. La voie remontait ensuite la rive gauche de l'oued el Hachem et doit se confondre avec le tracé de la route actuelle : c'est de ce côté qu'ont été trouvés les fragments de milliaires. J'ignore complètement le tracé choisi pour accéder au plateau de Sidi-Moussa : la voie remontait-elle à flanc le ravin de l'oued Merzoug ou suivait-elle un interfluve entre l'oued Kessala et l'oued Merzoug ? Sur le plateau, son tracé doit se confondre avec celui de la route actuelle ; en particulier elle passait devant la porte monumentale de la ferme du Nador (n° 59) à deux cents mètres de laquelle S. Gsell avait trouvé une borne anépigraphie⁷². Cette borne se trouve à 6 km environ de celles d'El Kouas, c'est-à-dire à 4 milles. Mais étant donnée l'absence d'autre borne milliaire jusqu'à Tipasa, il est impossible d'en déduire grand-chose⁷³.

La voie principale devait être doublée au nord-est de l'oued el Hachem par une voie secondaire empruntant le pont de Tirmlit et reliant les *villae* de Tirmlit et de Sidi-bou-el-Messabih. Sur cette voie devaient prendre des pistes d'accès au Chénoua. Il en était de même au sud. Mais surtout comme de nos jours, un important carrefour existait au débouché de l'oued Merzoug. C'est là en effet que se séparaient les deux pistes de *Tipasa* et d'*Aquae Calidae*.

Les problèmes posés par la route d'*Aquae Calidae*, à laquelle l'Itinéraire Antonin attribue 15 milles, ont été présentés essentiellement dans la description des marges de la région de Cherchel. Cette route est relativement complexe (fig. 191). Au sud du carrefour de la route de Tipasa, elle comporte trois sections : une, en vallée, le long de l'oued el Hachem ; une autre, sur un plateau, dans la région de Bou-Yersene ; une troisième en montagne, entre Sidi-Salah et *Aquae Calidae*. Le

jalon le plus sûr dans la détermination de son tracé est le pont de Sidi-Salah. La partie la plus incertaine est celle qui traverse la montagne : plusieurs itinéraires sont possibles. Tous convergent vers le site d'*Aquae Calidae* qui est implanté au point d'aboutissement d'une ligne de crête nord-sud, qui, longeant à l'ouest de djebel Tiberrarine, permet de descendre facilement des hauteurs vers le bassin de Bou-Medfa. Cette route est jalonnée de restes de petites agglomérations qui sont peut-être autant de *castella* : à Fedjana, à Bou-Chenoun, sur la crête (n° 206, 209, 212).

La voie occidentale est naturellement plus simple. Quatre petits ponts en indiquent le tracé probable. Des incertitudes subsistent. Elles s'expliquent par des phénomènes de déboulement absolument normaux dans une région particulièrement riche et bien mise en valeur où, de plus, débouchent des pistes descendues de la montagne⁷⁴.

LES VOIES SECONDAIRES

Le soin avec lequel a été bâtie la porte sud a pu faire croire que c'était l'arrivée de la grande voie du sud. Il est fort possible que des voyageurs arrivant de l'oued el Hachem aient pu couper par le Plateau Sud et découvrir la ville par le haut, depuis cette porte. Mais c'était surtout la porte où aboutissait le principal axe de l'arrière-pays, que fréquentaient non seulement les pauvres paysans descendant au marché, mais aussi les *honestiores* de Caesarea se rendant sur leurs domaines (fig. 238). En effet, du Plateau Sud de Cherchel, une ligne continue de hauteurs permet de rattraper, au nord du djebel Madine, la crête est-ouest de l'Atlas de Cherchel. Le point de passage obligatoire est le tizi Mbouya entre le massif de la forêt Affaine et des Beni-

⁷¹ Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea...*, *op. cit.*, p. 101.

⁷² S. GSELL, *Tipasa, ville de Maurétanie Césarienne*, dans *MEFR*, 14, 1894, p. 108 ; *id.*, *Atlas arch.*, *op. cit.*, f. 4, n° 32.

⁷³ En particulier, il est impossible de fixer la limite entre Caesarea et Tipasa ; si une indication de distance

avait figuré sur cette borne, il aurait été possible de savoir si elle était comptée depuis Caesarea ou depuis Tipasa, si donc la limite était plus à l'est ou plus à l'ouest.

⁷⁴ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 2, 2, Paris, 1934, *Archéologie du sol*, p. 392-401.



Fig. 238 – Base commémorant la réfection de la route montante au Plateau Sud et donnant accès à l'arrière-pays (CIL, VIII, 20982) par les décurions *qui lapide stratam dignam congruentemque splendori patriae suae reddiderunt*. Cf. supra, p. 27.

Habiba et le djebel Madine. Le second point important est le secteur de Rardous, au sud-ouest. Au milieu de l'Atlas de Cherchel, Rardous constitue en effet un nœud orographique reliant deux lignes de hauteurs dont les convexités s'opposent : celle qui partant de Cherchel aboutit au Kob-Oudjout et celle qui relie Zabrir à Lari-ou-Melzi. Perpendiculairement à cet axe est-ouest, Rardous sépare le bassin de l'oued Aizer-Bellah de celui de l'oued Bou-Iafdel. Y convergent donc la piste venant de Cherchel et continuant vers l'ouest, la piste venant de l'oued Boukadir et longeant au sud le haut bassin de l'oued Aizer et une piste donnant accès au bassin des Touares (fig. 239).

La piste carrossable que l'on peut suivre actuellement de Cherchel à tizi Mbouya, Rardous et sur la crête des Quatre-Mamelons, a été tracée pour la circulation des camions militaires pendant la Guerre de Libération. Elle correspond seulement au tracé général de la piste ancienne. Celle-ci devait passer souvent

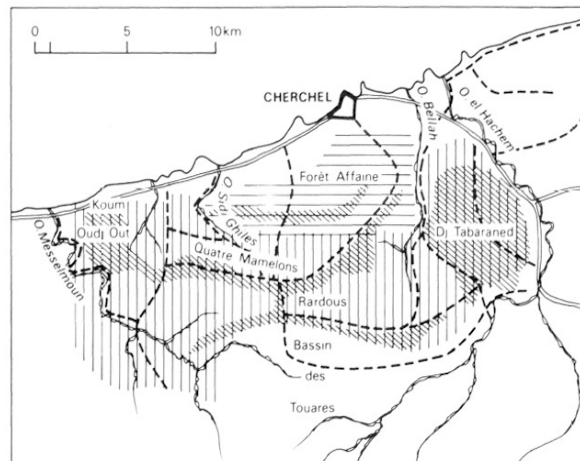


Fig. 239 – Axes directeurs de la circulation dans l'Atlas de Cherchel.

plus près de la ligne de crête, un niveau des lignes de sources.

Cet axe principal était rejoint par les pistes remontant les principales vallées : vallée de l'oued Aizer où j'ai trouvé la culée d'un pont routier (n° 114), vallée de l'oued el Hammam dont la fréquentation est prouvée par un déboulement de la voie dans sa partie inférieure, vallée de l'oued Sidi-Ghilès, vallée de l'oued Arhbal, vallée de l'oued Messelmoun. L'étude de la circulation dans la vallée de l'oued Arhbal est un excellent exemple des choix et des modifications d'un tracé que déterminent des situations nouvelles. L'ancien tracé de la D. 103, qui était l'amorce d'une liaison avec la région de Duperré (actuelle Aïn-Defla) dans les régions chéelifiennes, décrivait plusieurs lacets à l'est de la forêt de Taourira. Le tracé fut rectifié et rendu pratiquement direct pour des raisons de sécurité militaire et au prix d'une forte augmentation des pentes. Mais les pistes les plus anciennes paraissent être celles empruntant les deux lignes d'interfluvies en haut desquelles se trouvent Sidi-Mohand-Akloûch et Sidi-Ali-Besnès ; c'est cette ancienneté qui explique la succession de sections rectilignes et de recouvrements de virages (fig. 240).

Il faut donc constater à la fois une certaine pérennité dans les axes de circulation et des choix différents dans le tracé précis. De fait en région accidentée, réseau de circulation moderne et réseau ancien se distinguent

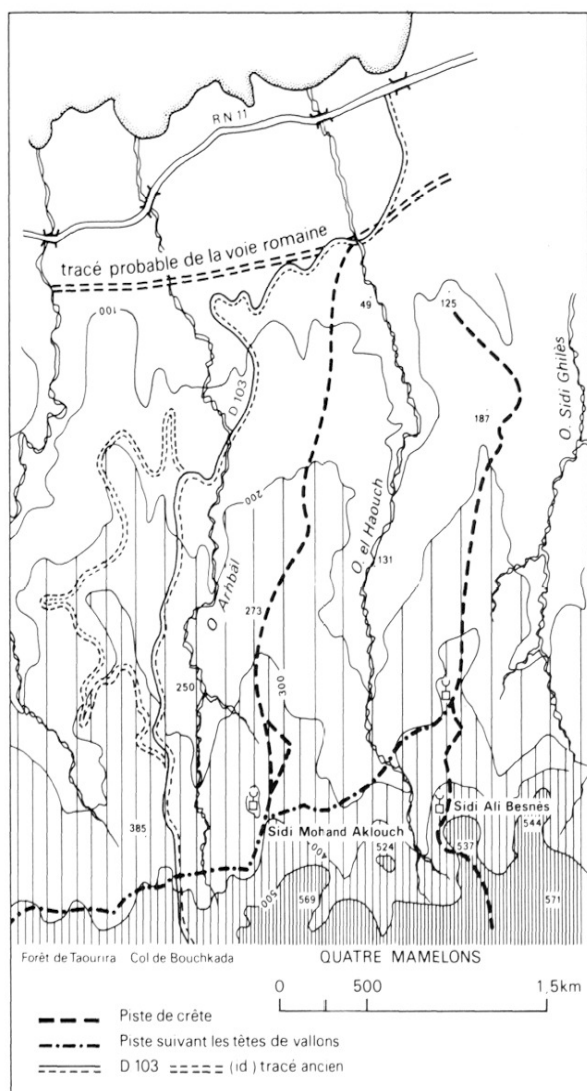


Fig. 240 – Tracés anciens et modernes des voies de communication sur le versant nord des Quatre-Mamelons. Les chemins anciens suivaient les lignes de crête. Originellement la D. 103, montait vers le col de Bouchkada par une série de lacets afin de diminuer la pente; son tracé fut rectifié pour éviter les embuscades pendant la Guerre de Libération. Les cotes 569, 524 et 537 m correspondent aux sommets : Boukhirar, Taourirt Yala et Ah-sam en dessous duquel se trouve Sidi Ali Besné.

nettement ainsi : les routes modernes conçues pour la voiture cherchent le plus souvent à mi-pente la déclivité la plus régulière et n'hé-

sitent jamais à en briser le tracé par de fréquents lacets. La route ancienne obéit à des considérations techniques différentes dont la principale est la sécurité de l'itinéraire. Ce mot sécurité ne doit pas être pris au sens militaire : il s'agit de la sécurité de la chaussée par rapport aux débordements des ruisseaux et surtout, dans ces régions, aux glissements de terrain que favorisent la nature argileuse du sol et le violent contraste entre une sécheresse extrême et des pluies diluviennes. Le chemin ancien suit donc le fond de la vallée tant que les berges sont assez larges et assez stables et dès que cela devient impossible, choisit l'interfluve le plus commode pour gagner une ligne de crête⁷⁵.

Aucune de ces caractéristiques ne permet à elle seule de dire que ce réseau de circulation a été établi à l'époque romaine : ni bornes milliaires, ni ponts, ni murs de soutènement ne sont là pour attester la moindre « romanité ». C'est à la fois la difficulté et l'intérêt de son étude. Les voies attestés par les Itinéraires et les milliaires prennent leur sens dans le cadre des liaisons provinciales et interurbaines. Le réseau secondaire est, lui, essentiel pour les liaisons locales et doit être étudié en relation avec l'habitat antique. La multiplicité des tracés présentant des caractéristiques d'ancienneté et des chemins fossiles s'accorde avec la densité de l'habitat antique : cette densité supposait une égale densité de chemins et de pistes; dans le détail, il n'est pas possible de dire que tel ou tel chemin est antique; mais dans l'ensemble, on peut affirmer que le réseau des chemins actuels était en place dès l'Antiquité. Ce type de routes n'est pas particulier à cette région. Il devait constituer l'essentiel de la voirie antique dans l'Empire romain⁷⁶. Un texte de Strabon sur l'origine de la fortune d'un notable d'une cité d'Asie Mineure montre l'importance économique des transports à dos de mulet⁷⁷.

⁷⁵ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. 2, 1, *op. cit.*, p. 161 : par opposition aux routes romaines, qui suivent les vallées, les chemins de troupeaux se tiennent sur la partie supérieure des versants (p. 161). *Ibid.*, p. 182, la voie romaine, voie de hauteur.

⁷⁶ C. NICOLET, *Rome et la conquête du monde méditer-*

ranéen. 1 — *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1977, p. 158.

⁷⁷ STRABON, *Géographie*, XIV, 24 : Hybréas « avait reçu pour tout patrimoine un mulet et son muletier, un mulet servant à porter le bois et dont le travail pendant quelque temps, fut son unique ressource » (texte commenté par

LA CIRCULATION LITTORALE

Il me semble très probable qu'un autre mode de circulation et surtout de transport jouait un rôle important, bien que difficile à évaluer : le cabotage. Sur cette côte extrêmement découpée, les possibilités offertes par la mer n'ont certainement pas été négligées : tout abri déterminé par un îlot, toute anse ou plage d'estuaire sont susceptibles d'avoir été utilisés. Charger sur une barque quelques amphores de vin ou d'huile, quelques bêtes pour se rendre à une dizaine de kilomètres de là, lorsque le temps est favorable, est une opération aisée permettant de doubler la circulation terrestre.

Quelles preuves archéologiques en avons-nous ? Les aménagements portuaires sont difficiles à trouver, d'autant que, pour ce qui nous intéresse, il suffisait souvent d'une plage où tirer les barques. Pourtant j'ai cru en observer sur plusieurs sites. C'est le cas à Talef-sa sur la côte du Chénoua (n° 19) : une digue paraît avoir relié un îlot à la côte et l'ensemble a sans doute constitué un point d'accostage et un abri. Une installation similaire existait aux Trois-Îlots (n° 14) : le plus grand des îlots auxquels le site doit son nom devait être relié à la plage qui s'étend à l'ouest du cap. Des barques pouvaient être tirées sur la plage qui s'étend au pied du Cap-Blanc (n° 11). Entre Cherchel et Sidi-Ghilès, de tels sites sont plus rares : entre le Cap-Rouge et le rocher de l'Attriche, la côte est rectiligne. Le seul site présentant des possibilités portuaires est celui du Cap-Rouge. Par contre, à l'ouest, la côte est très découpée et les nombreuses criques ont pu offrir autant de points d'accostages à des barques. C'est probablement même une des raisons pour lesquelles l'habitat est installé dans les criques ou sur les caps. Tels sont les sites de la Pointe des Oliviers (n° 85), de la Cave-Hardy (n° 87), de l'oued Mokada-Nazizi (n° 94), de Lalla-Tamesguida (n° 95) (fig. 241).

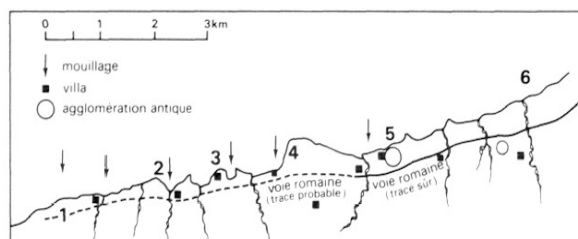


Fig. 241 – Communication et habitat entre l'oued el Hammam et Hadjret Enous. 1 – Hadjret Enous ; 2 : carrières littorales de l'oued Mokada Nazizi ; 3 : Cave-Hardy ; 4 : Pointe des Oliviers ; 5 : Sidi-Ghilès ; 6 : Oued el Hammam. À l'est, de la Pointe des Oliviers, l'habitat semble s'organiser par rapport à la voie romaine ; à l'ouest, il est attiré par les criques du littoral.

Les carrières littorales constituent l'argument le plus convaincant en faveur de la réalité de cette vie littorale. La localisation en bordure de mer des carrières (n° 92) s'explique en effet à la fois par la présence à cet endroit de bancs de pierre et par la facilité de transport qu'offre la voie d'eau. Le site d'Hadjret-Enous avec son îlot (n° 97) est particulièrement favorable à des aménagements portuaires. La plus grande partie des blocs extraits a dû être envoyée vers *Caesarea*, *Tipasa* ou d'autres villes, non par charroi mais par mer. Cela rend probablement compte de la présence de nombreux blocs noyés à proximité du port de Cherchel. L'existence de tambours de colonne surtout à l'ouest du port actuel a beaucoup intrigué les habitants de Cherchel qui y ont vu le reste de temples noyés par une remontée des eaux ou un tremblement de terre. D'ailleurs les pêcheries dont les vestiges archéologiques subsistent non seulement à *Caesarea*, mais aussi aux Trois-Îlots (n° 12) et à l'embouchure de l'oued Sebt (n° 233) prouvent que la vie maritime était dans l'Antiquité une réalité avec laquelle il faut compter⁷⁸.

En définitive le problème posé par ces petits mouillages, leur rapport avec le port de

L. ROBERT, *Annuaire du Collège de France, 74^e année. Résumé des cours de 1973-1974*, p. 535. Le futur empereur Vespasien aurait pratiqué cette activité : T. P. WISEMAN, *New Men in the Roman Senate*, p. 84, 88, 104. Cf. égale-

ment pour une époque antérieure, G. VALLET, *Rhégion et Zancle*, Paris, 1958, p. 166-179.

⁷⁸ À l'époque précoloniale, la vie littorale était plus importante que maintenant. À l'époque turque, Cherchel

Caesarea est identique à celui du rapport des voies romaines avec les chemins protohistoriques. Ici il faut rappeler les recherches de P. Cintas sur la colonisation phénicienne le long des côtes de l'Afrique du Nord. Il se fondait sur l'observation suivante : «La conception ancienne du lieu de débarquement ne saurait aucunement être rapprochée de l'idée que nous faisons aujourd'hui d'un port parce que les navires de l'époque et les nôtres ne sont plus les mêmes. De nos jours, sur toutes les côtes méditerranéennes où il existe encore une navigation de barques ou de vaisseaux légers, en Sicile, en Espagne, dans nos calanques provençales ou à Djerba aussi bien qu'à Nemours, on répète les gestes antiques... Une petite bande de sable où la quille pourra talonner une première fois sans dommage, un chemin de halage solide pour tirer la barque au sec, tel est le vrai port»⁷⁹. Ce type de port convient parfaitement au *portus naturaliter bene positus*, anse fermée par deux promon-

toires s'avancant l'un vers l'autre en se recourbant, décrit par Vitruve⁸⁰. À juste titre, J. Rougé observe que «cette pratique est véridique pour les périodes anciennes où le commerce était embryonnaire et ne portait que sur de faibles quantités; elle ne peut être acceptée pour le grand commerce de l'époque à laquelle nous nous plaçons. En effet ce qui rendait réalisable la pratique de la mise journalière du navire au sec, c'était que l'on pouvait facilement décharger et recharger la cargaison, étant donné que l'embarcation ne peut être halée que vide»⁸¹. Mais le raisonnement de P. Cintas est toujours valable pour le trafic de barques légères à l'époque romaine. C'est la proximité de vestiges antiques qui permet d'attribuer une antiquité aux chemins dont le tracé répond à certains impératifs qui n'ont pas d'âge précis. De même, c'est la présence de ruines romaines qui suggère l'utilisation portuaire de certaines criques ou de certains abris d'ilots.

exportait ses poteries, les fruits et les bois des Beni-Menacer par de grosses barques (X. YACONO, *Les bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois*, Paris, 1953, p. 64 et p. 69. C'est la colonisation qui fit disparaître la pêche pratiquée par les Algériens au profit des Italiens ou des Maltais).

⁷⁹ P. CINTAS, *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc*, dans *Publication de l'Institut des hautes études marocaines*, t. LVI, Paris, 1954, p. 11. Id., *Céramique punique*, Paris, 1950, p. 574.

⁸⁰ *Ni autem, naturaliter si sint bene positi : habeantque acroteria sive promuntoria procurrentia, ex quibus introrsus, curvatures sive versurae ex loci natura fuerunt confor-*

mita : maximas utilitates videbuntur habere, Vitruve, *De architectura*, V, 12, 2. A l'ouest de Tipasa existe au fond d'une crique un site qui illustre parfaitement cette description : au fond d'une crique monte un chemin à ornière, sur les bords, on voit des bassins de salaison et dans le rocher a été écrit le mot Kellé qui en grec signifie la pince (coord. Lambert : x : 483,7 et y : 365,5). Commentaire sur ce texte de Vitruve : J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 147-149.

⁸¹ *Ibid.*, p. 35-36. Exemples d'aménagements portuaires liés à des *villae* sur le littoral de Dalmatie : A. DEGRASSI, *Scritti vari di Antichità*, II, Rome, 1962, p. 821-870.

CHAPITRE XIV

LES PROBLÈMES CHRONOLOGIQUES ET L'APPORT DE LA CÉRAMIQUE

Rares et surtout d'utilisation délicate sont les indices chronologiques permettant de donner à cette étude une dimension historique, c'est-à-dire à l'intérieur de la période romaine de mettre en évidence des différences chronologiques dans le développement des régions et dans la typologie des établissements agricoles. Ces données sont les modes et les techniques de construction, les trouvailles monétaires, les inscriptions, certains édifices caractéristiques, c'est-à-dire les églises, et la céramique. Or le seul mode de construction observé qui puisse être considéré comme indice chronologique est l'*opus reticulatum* attesté à peu d'exemples (n° 4, 76, 87); le seul trésor monétaire trouvé dans la campagne est celui de Sidi-Amar (n° 53): les inscriptions sont très peu nombreuses¹; aucun des édifices identifiables comme des églises n'a été fouillé, à l'exception des Trois-Îlots et ces identifications sont sujettes à discussion.

Les ramassages de tessons en surface qui constituent la base essentielle des hypothèses formulées sur l'occupation des sites n'ont évi-

demment pas la précision des sondages stratigraphiques. Pourtant des expériences ont montré que dans le cas de collectes suffisamment abondantes, on pouvait être à peu près assuré de trouver en surface des restes de toutes les époques que mettrait en évidence un sondage². Cette constatation n'implique évidemment pas que la proportion des catégories céramiques recueillies corresponde à l'importance réelle des phases d'occupation du site.

Je crois donc à la fiabilité des récoltes de tessons que j'ai utilisées, d'autant que les caractéristiques géographiques et la situation des sites sur des éperons ou des replats permettait à l'érosion d'atteindre les couches les plus profondes. Le vrai problème me semble autre. Les ramassages ont été sélectifs et ont porté essentiellement sur les céramiques fines, les mieux connues: italique, sud-gauloise et sigillées claires. Leur connaissance, celle de la sigillée calire A et surtout celle de la sigillée claire D, est loin d'être parfaite³. Ces céramiques ont servi de support essentiel à mes hy-

¹ La liste de ces inscriptions peut être assez vite dressée. À l'est, les inscriptions de Fedjana: *CIL*, VIII, 9317; *REA*, 1974, p. 293; *AA*, 8, 1974, p. 103; celles de Sidi-Amar: *CIL*, VIII, 9318; *BACTHS*, 1890, p. CLXXXV; celle de la vallée de l'oued el Hachem: *CIL*, VIII, 9315 et le fragment trouvé sur le site de Tirmlit (n° 46); celles des Trois-Îlots (cupules et inscriptions sur mosaïque cf. n° 12); les inscriptions de Sidi-Ghilès: *CIL*, VIII, 9590 et texte chrétien du site n° 133; les inscriptions de l'Atlas de Cherchel: cupules des sites 166 et 180; *BACTHS*, 1921, p. LXXXVI; inscription chrétienne d'Icherène, *BACTHS*, 1954, p. 139.

² Cette méthode est largement pratiquée par les archéologues qui effectuent des prospections. On en trouve une illustration dans le travail de T. W. POTTER, *A Faliscan town in South Etruria: excavations at Narce 1966-1971*, British School at Rome, London, 1976, p. 179.

³ Comme le souligne P. A. FÉVRIER, *De Sétif à Conimbriga en passant par l'Orient (à propos de la céramique de la fin de l'Antiquité)*, dans *Conimbriga*, 17, 1976, p. 65-66. Ultérieurement P. A. FÉVRIER a repris l'ensemble de ces critiques relatives à la chronologie de Hayes dans les actes du colloque de Besançon sur les céramiques hellé-

pothèses sur la chronologie de l'occupation des sites. Il ne m'a pas en effet semblé possible d'utiliser systématiquement les ramassages d'une céramique particulièrement abondante, la céramique dite «da cucina» par les archéologues italiens malgré le parallélisme de ses formes avec celles de la sigillée claire et les progrès récemment accomplis dans sa connaissance⁴. J'ai cependant dessiné les profils de la totalité des rebords recueillis et je me suis efforcé de les classer. Par contre, à quelques exceptions près, je n'ai pas recueilli les tessons de céramique commune. Dans la mesure où il ne m'était pas possible d'effectuer les sondages indispensables à l'établissement d'une chronologie, cette récolte me semblait complètement inutilisable pour mon travail. Malgré tout, l'abondance des tessons étudiés me semble un argument décisif en faveur de la crédibilité des chronologies proposées : 1063 rebords des seules sigillées claires répartis sur 39 sites dont une vingtaine ont donné moins de 10 rebords et 9 plus de 70⁵.

C'est donc l'apport de la céramologie à la chronologie des sites de la région de Cherchel que je vais présenter ici. Mais la présentation de ces ramassages de tessons peut aussi aider utilement à l'étude de la diffusion spatiale des formes connues ailleurs. C'est pourquoi j'ai cru bon de donner sur les différentes formes des précisions qui n'ont pas obligatoirement une signification chronologique.

LES CÉRAMIQUES FINES

LES PROBLÈMES POSÉS PAR L'ABSENCE DE CAMPANIENNE

Durant toute ma prospection, je n'ai recueilli qu'un seul fragment de céramique à

nistiques et romaines (*À propos de la céramique de la Méditerranée Occidentale, (I^{er}-VI^e siècle après J. -C.)*, dans *Céramiques hellénistiques et romaines*, vol. 242 des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Paris, 1980, p. 159-199). Il étend sa critique à la chronologie de la sigillée claire A. Or son expérience est parfaitement recoupée par celle des archéologues italiens dont les contributions sont parues dans l'*Atlante delle forme ceramiche. I - Ceramica fine romana nel bacino mediterraneo (medio e tardo impero)*, Roma, 1981, supplément à l'*Enciclopedia dell'Arte Antica*; j'en ai eu connaissance peu de temps

verniss noir. Je n'ai certes pas la prétention d'affirmer qu'il n'y en a pas. Mais c'est une réalité statistique qui est mise en évidence par l'abondance des autres céramiques.

Or la céramique à vernis noir est relativement répandue à Cherchel. Les fouilles des années 1950 sur la nécropole du cap Tizerine en ont dégagé de nombreux services encore inédits⁶ et son abondance a permis aux archéologues algériens et anglais qui fouillent l'emplacement du forum d'établir l'ancienneté du site.

N'en concluons pas que l'occupation de l'arrière-pays de Cherchel est postérieure à celle du site d'Iol : il me semble évident que cette région était cultivée à l'époque pré-romaine. De l'absence de céramique à vernis noir, on ne peut inférer que l'inexistence d'un certain type de relations entre la ville, où la présence de cette céramique est bien établie, et la campagne. Mais seules une meilleure connaissance des céramiques communes pré-romaines et des fouilles permettront d'identifier des établissements agricoles pré-romains et de définir leurs relations avec la ville. En 1980, les archéologues fouillant à l'emplacement du forum m'ont montré des céramiques communes pré-romaines qui m'ont rappelé des tessons pour moi indatables que j'avais remarqués sur certains sites de l'intérieur. Cette anecdote montre combien la question reste ouverte.

LES SIGILLÉES ITALIQUE, TARDO-ITALIQUE ET SUD-GAULOISE

J'ai ramassé 28 rebords de céramique italique et tardo-italique et 33 de céramique sud-gauloise dont les profils sont reproduits sur la

avant l'envoi de mon texte à l'impression par l'article de L. SAGUI, *Ceramica africana della villa di Tiberio a Sperlonga*, dans *MEFRA*, 92, 1980, 1. Ces corrections allant dans le sens de mon opinion personnelle, j'ai cru devoir en tenir compte, bien que je n'ai pas eu alors en main l'*Atlante*.

⁴ Un état de la question est paru sous le plume de S. Tortorella dans l'*Atlante*.

⁵ Ces sites sont ceux portant les numéros 19, 87, 150, 151, 174, 188, 196 et 197.

⁶ Cf. *supra*, p. 13, n. 18.

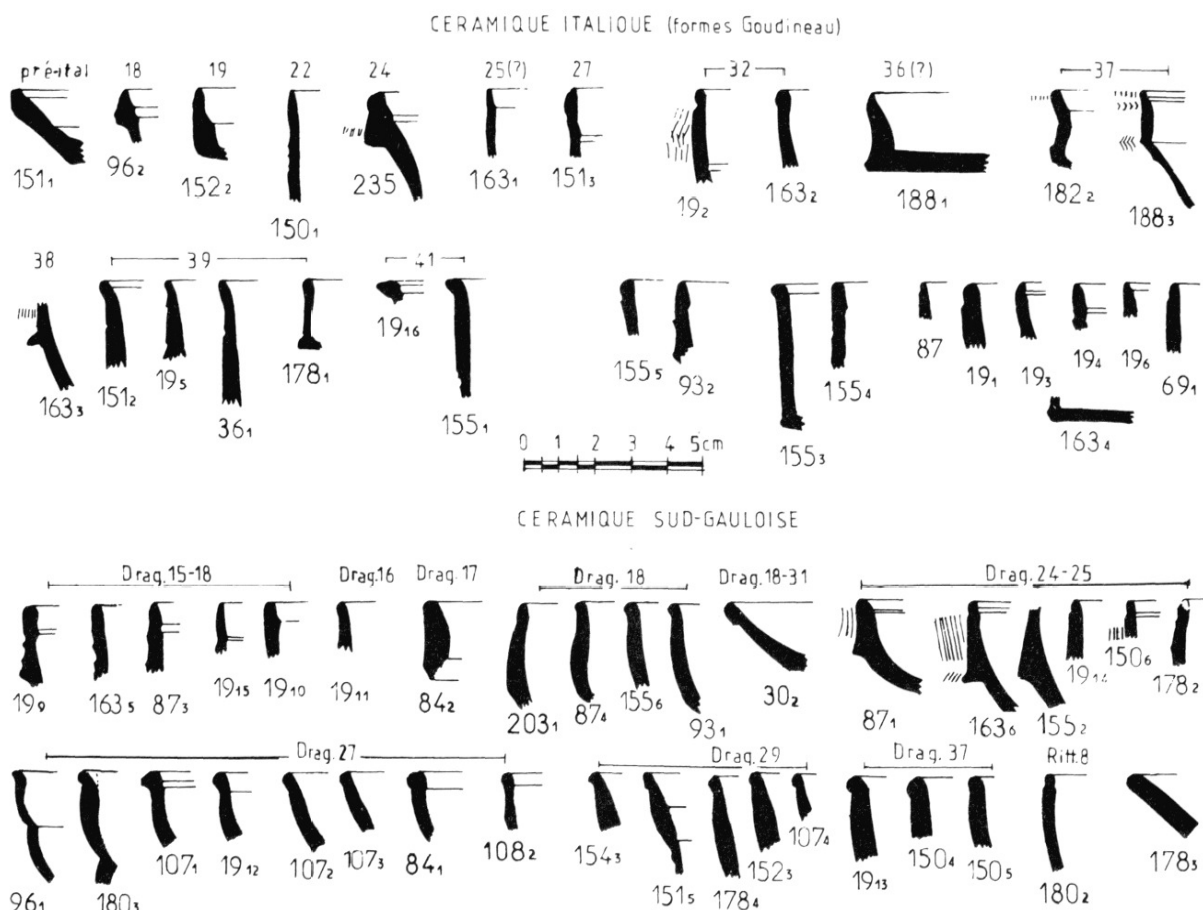


Fig. 242 – Céramique italique et tardo-italique (en haut) et céramique sud-gauloise (en bas) recueillie sur les sites des environs de Cherchel. Pour la céramique italique, j'ai utilisé la classification de C. Goudineau (chiffres portés au-dessus des tessons); mais un certain nombre de rebords n'ont pas pu être identifiés. Les chiffres portés sous les tessons renvoient aux planches de profils de rebords constitués pour chaque site dans l'exemplaire de soutenance de ma thèse.

figure 242. Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait à la fréquence de ces céramiques car ils ne prennent pas en compte les fragments de parois. Étant donné l'importance de ces céramiques pour saisir les débuts des *villae*, j'ai cru utile de tenir compte de ces fragments de parois, à la différence de ce que j'ai fait pour la sigillée claire très abondante et pour laquelle donc le ramassage de tessons pratiquement impossibles à identifier ne paraissait pas nécessaire. Il faut donc ajouter à ces chiffres 53 tessons de céramique italique et tardo-italique, l'un d'entre eux étant un fond portant dans un cartouche la marque *Anteros Rasini (servus)*⁷ et 83 tessons de sigillée sud-gauloise. Ces deux céramiques sont toujours associées. Mais alors que l'identification des formes d'italique et de tardo-italique

n'est pas toujours évidente et que j'ai dû me contenter souvent de reproduire le profil, les formes de sud-gauloise sont très classiques.

La carte de la répartition des sites sur lesquels ces céramiques ont été recueillies montre une assez large diffusion. Certes on peut constater une prédominance des sites du versant nord de l'Atlas de Cherchel; mais, la présence de sud-gauloise est assurée sur des sites de l'intérieur (n° 203, 221) et des marges occidentales (n° 235, 237) (fig. 244, 1 et 2). Un autre fait important doit par ailleurs être noté: alors que l'on a tendance à considérer que la céramiques fine ne se rencontre pas habituellement sur les sites «pauvres» (ceux où les éléments constructifs taillés et les murs liés au mortier de chaux n'apparaissent pas), les sigillées italique et sud-gauloise sont relative-

⁷ A. OXÉ et H. COMFORT, *Corpus vasorum arretinorum*, Bonn, 1968, p. 365, n° 1490.

vement abondantes sur deux sites de ce type (n° 155 et 237). Le cas du site de Sidi-Had-douch (n° 155) est même exemplaire : sur ce site, où j'ai d'ailleurs recueilli le seul fragment de céramiques à vernis noir de la prospection, il y a également de l'hispanique et ces céramiques nord-méditerranéennes sont beaucoup plus abondantes que la sigillée claire A, ce qui est unique dans la région⁸.

Il ressort donc de ces ramassages de tessons que les débuts des *villae* du littoral et de l'arrière-pays de Cherchel se placent vraisemblablement dans la première moitié du premier siècle de notre ère. La fouille de la ferme du Nador (n° 59) l'a montré. Mais les *villae* ne sont pas seules concernées et, si l'on considère aussi ces céramiques comme la preuve d'échanges à caractère commercial, on doit observer que ceux-ci commencent à intéresser les petites agglomérations de la région.

LE SIGILLÉE CLAIRE A⁹

Avec 843 fragments de rebords, la sigillée claire A représente plus de 80% de l'ensemble des rebords de sigillées claires recueillis dans la région. Cette abondance et la connaissance relativement satisfaisante de la chronologie de ses formes m'ont permis de dresser des cartes qui mettent en évidence l'importance des II^e et III^e siècles ap. J. -C. dans cette région (fig. 243) : sur les 39 sites où j'ai recueilli de la céramique, 34 ont donné de la sigillée claire A et ce sont les plus importants ; sur les quelques sites où je n'en ai pas ramassé, on ne voyait que trois ou quatre tessons (fig. 244, 3).

Voici le détail des formes reconnues d'après la typologie de J. W. Hayes. Il distingue trois varian-

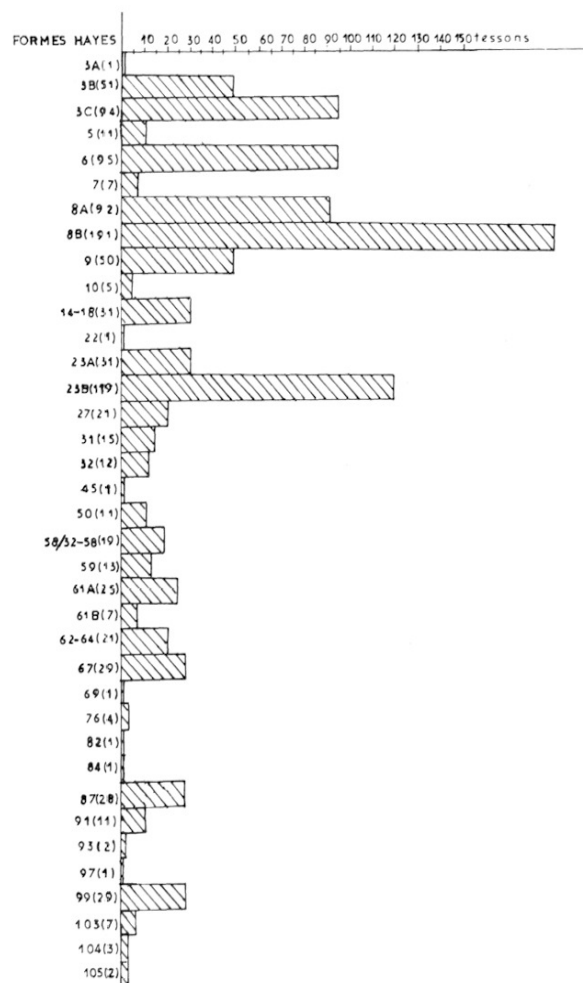


Fig. 243 – Histogramme des sigillées claires d'après la classification de Hayes 1972.

tes principales de la forme 3. La moins fréquente, qui est aussi la plus ancienne, est un plat dont le large rebord, décoré à la barbotine de feuilles d'eau, comporte une rainure le long de l'angle interne. Je n'ai recueilli qu'un exemplaire de cette variante A (196,1)¹⁰. Le rebord de la variante 3B est également décoré, mais il est plus étroit et ne comporte pas de rainure ; j'en ai ramassé 51 fragments représentant 6,16% du total. La variante 3C, sans décor, est la plus fréquente : 92 rebords soit 10,91%. Dans leur ensemble, ces rebords de la for-

⁸ De même T. W. Potter fait état de ramassages de tessons de sigillée claire sur les sites de la catégorie A en Étrurie méridionale (sur cette classification, cf. *supra*, p. 404). Il ne me paraît donc pas possible de retenir l'observation faite pour la période médiévale par H. Blake (*Medieval pottery : technical innovation or economic change?*, dans H. M. BLAKE, T. W. POTTER, et D. B. WHITEHOUSE, *Papers in Italian Archeology*, I, *The Lancaster seminar*, dans *BAR*, 541, p. 435-474.

⁹ Je me réfère par commodité à la typologie de

J. W. HAYES, *Late roman pottery*, Londres, 1975. Pour la révision de sa chronologie, cf. *supra*, n. 3, p. 449.

¹⁰ Le premier chiffre renvoie au numéro du site, le second au numéro du tessons dans la planche de profils des rebords ramassés sur ce site. 196,1 = site n° 196, tesson n° 1. Ces planches n'ayant pu être reproduites je renvoie aux exemplaires de ma thèse déposés à l'Université de Provence, au centre Camille Jullian de cette même Université et au Service des Antiquités de l'Algérie.

me 3 de la classification de J. W. Hayes constituent plus de 17% de la sigillée claire A recueillie.

Sont ensuite présents (18 exemplaires) les rebords des formes 5 et 7. La forme 5 (*Lamb.* 18) est un bol aux parois assez inclinées formant un coude au niveau du pied; normalement le rebord est roulé et mince; J. W. Hayes en distingue trois versions dont les deux premières ont en commun une rainure à l'intérieur du rebord, tandis que cette rainure n'existe plus dans la variante 5C dont le rebord, d'apparence plus lourde, tend à être roulé. La forme 7 (*Lamb.* 7) présente un rebord épaissi ou roulé et, à l'extérieur, deux ou trois zones d'impressions à la roulette séparées à mi-hauteur par une rainure. En fait, lorsqu'on ne dispose que du rebord, comme c'est le cas ici, la distinction entre les deux formes n'est pas évidente. En prenant pour critère l'impression de stries à la roulette qui caractérise la forme 7 et en tenant compte de la moindre fréquence de cette forme selon J. W. Hayes, j'ai cru devoir attribuer 11 rebords à la forme 5 et 7 à la forme 7. Mais si l'on admettait l'existence, à mon avis vraisemblable, d'une forme 7 sans impressions externes, il faudrait réviser cette répartition.

La forme 6 (*Lamb.* 13 ou 18A) est fréquente. C'est un plat dont le rebord large et plat n'est décoré que d'une rainure. Les 95 fragments qui lui sont rattachables représentent 11,3% de la sigillée claire A. Mais certaines identifications peuvent être contestées, car, lorsque le rebord n'est plus rattaché à un morceau de paroi, il est toujours possible de faire une confusion avec les formes 58 ou 59 de la sigillée claire D. Ces rebords sont de profil variable comme le montre la comparaison des tessons 149,1; 150,12; 84,3; 191,1 et 2; 233,1.

Les formes 8, 9 et 23 sont les plus usuelles puisqu'au total avec 483 tessons, elles représentent 57,30% de la sigillée claire A et 45,40% de l'ensemble des rebords de sigillées claires. La forme 8 (*Lamb.* 1), issue de la forme Dragendorf 29, est un bol dont le rebord se caractérise à l'extérieur par une large mouleure convexe comportant dans sa partie inférieure une étroite saillie; à l'intérieur, deux sillons font pendant à cette mouleure. Une décoration à la roulette sur la mouleure différencie deux variantes, une variante 8A qui la comporte et une variante 8B qui en est dépourvue. La forme 8A (92 fragments de rebords) est deux fois moins fréquente que la forme 8 B (191). Mais, en fait, surtout dans sa variante non décorée, le profil du rebord est beaucoup plus diversifié que ne le dit J. W. Hayes. Le plus souvent son profil interne est

rectiligne ou légèrement convexe; mais il est parfois concave (site 151, tessons 59, 65 et 66). Les sillons internes formant le pendant de la mouleure se réduisent parfois à un seul ou peuvent même être inexistants (site 19, tesson n° 60). La position de la mouleure par rapport au haut du rebord varie et il arrive que la mouleure même soit très peu prononcée (196,32). L'arête qui la borde en dessous est parfois inexistante dans la variante B (143, 20; 149,3), mais même aussi dans la variante A (151,38). Inversement, dans un cas au moins, il n'y a pas une, mais plusieurs arêtes (196,30). L'arête peut également se trouver au-dessus de la mouleure principale (196,21). Sur d'autres exemplaires, un certain aplatissement de la mouleure externe, combiné avec un développement des sillons internes donne des profils en S, plus fréquents dans la variante B (19,51; 155,10), attestés même dans la variante A (150,22). De la sorte, paraissent avoir existé des formes dérivées (197,25 et 26; 201,3; 221,4) ou formant transition avec la forme 9 (196,33 à 36; 151,65 et 66). Les décors à la roulette sont très variés dans leurs dispositions; ils sont constitués de stries parallèles et décalées ou de poinçons triangulaires.

La forme 9, qui est normalement associée à la forme 8, est bien moins fréquente: elle n'est représentée que par une cinquantaine de rebords, soit moins de 6% de la sigillée claire A. Plus de la moitié appartiennent à la variante 9 A caractérisée par la présence d'un rebord décoré, c'est-à-dire que la répartition des rebords de cette forme est inverse de celle des rebords de la forme 8 à laquelle elle est considérée comme liée. Aux rebords marquant une transition entre les formes 8 et 9 déjà signalés, il faut ajouter le tesson 163, 19. Enfin, les rebords 143,22 à 24; 30,3 et 191,8 paraissent être des variantes des types définis par J. W. Hayes.

La forme 23 (*Lamb.* 10) que l'*Atlante* range parmi les «céramiques de cuisine» est une sorte de casserole dont le fond arrondi et marqué de sillons concentriques est relié à des parois verticales par une sorte de talon. Le rebord se présente sous deux variantes. Le plus caractéristique est celui de la variante 23B qui est roulé à l'intérieur et comporte une assez grande diversité de profils. La forme 23B est représentée par 118 tessons (14,10% de la sigillée claire A) et se place ainsi en seconde position, assez loin derrière la forme 8. À l'extérieur, elle est fréquemment décorée d'une alternance de bandes rouges et noires ou d'une large bande grise ce qui la rapproche de la céramique à extérieur gris, l'intérieur étant alors seul vernis¹¹. L'identi-

¹¹ A. CARANDINI, *Sigillata chiara, Ostia I*, dans *Studi Miscellanei*, 13, Rome, 1968, p. 44-48.

cation des rebords de la forme 23A est moins aisée, car sa simplicité ne permet pas de les différencier aisément de ceux des formes 14 à 18 et mes identifications (31 rebords soit 3,7% de sigillée claire A) restent largement conjecturales¹².

N. Lamboglia avait réuni en une seule forme, la forme 9 dont il distinguait trois variantes, des bols que J. W. Hayes a répartis entre les n° 14 à 18 de sa classification. Sa forme 18 correspond également à la forme A20 de Salomonson. En fait les distinctions ne portent pas sur les rebords dont le profil est très voisin et qui eux-mêmes se distinguent très mal des rebords des formes 23A et 31. 34 des rebords ramassés correspondent à ces formes. Il ne faut pas accorder une très grande fiabilité au détail des identifications que j'ai proposées; mais cette incertitude n'a pas de conséquence chronologique majeure.

La forme 27 (*Lamb.* 9a) est attestée de façon certaine par un nombre relativement réduit de tessons: 21, soit 2,5% de la sigillée claire A. C'est un plat dont les parois évasées se recourbent en haut de manière à donner un rebord plus ou moins vertical; le plus souvent un sillon existe à l'intérieur sous le rebord. La forme 31, dont un important fragment a été recueilli sur le site de Mialah (n° 178), correspond à un large plat aux parois verticales dont le rebord est simple; j'y ai rattaché une quinzaine de tessons. Enfin, une douzaine d'autres sont identifiables au profil court et plat de la forme 32. Ces deux formes sont assez communes. Elles ont été considérées comme marquant une transition entre les sigillées claires A et D (d'où la dénomination A/D).

J'ai enfin recueilli sur ces sites quelques rebords appartenant à des formes considérées comme peu fréquentes. La forme 10, qui correspond à un bol caréné muni d'un rebord à épaisse moulure, est attestée au moins par un tesson (140,1); un second tesson lui est vraisemblablement attribuable (216,11); par contre, en l'absence d'élément de paroi l'attribution de 3 autres tessons à cette forme est plus discutable (196,37 à 39).

Les formes 11 et 19 de J. W. Hayes ont leur parallèle dans la céramique «de cuisine» à extérieur gris. Cinq rebords peuvent être ainsi rattachés soit à la forme 11, proche de la forme 10, mais caractérisée par un rebord dont le sommet est creusé d'un sillon (143,24, 26, 28; 163,20; 181,3); la forme *Ostia II* 306-307 est identique en céramique à extérieur gris. La forme 19 (*Lamb.* 10) dont le parallèle dans cette céramique est la forme

Ostia II 303-304, est une casserole dont le rebord est séparé de la paroi par une moulure concave; 7 rebords lui sont rattachables. Enfin, j'ai recueilli un rebord de la forme 22 qui est un couvercle (143,47).

La classification utilisée ici est appelée à être rapidement mise en question par les progrès rapides de la céramologie. J'ai moi-même éprouvé la manière dont est devenue caduque la typologie chronologique de J. W. Hayes. Pour cette raison, j'ai cru devoir faire systématiquement figurer sur les diagrammes chronologiques réalisés grâce aux tessons ramassés le tracé obtenu à partir de sa chronologie et celui issu de l'utilisation de la chronologie nouvelle proposée par *l'Atlante* dont j'ai eu connaissance au moment même où j'allais envoyer mon texte à l'impression. Ma préférence va évidemment à la chronologie de *l'Atlante*, historiquement plus vraisemblable. Pourtant nul doute que cette nouvelle chronologie devra elle-même être bientôt révisée grâce à des fouilles stratigraphiques réalisées sur les sites maghrébins, et je pense précisément aux fouilles de la mission algéro-britannique à Cherchel: la question reste ouverte. Mais ces difficultés ne m'ont pas paru une raison valable pour refuser de tenter une utilisation chronologique provisoire des céramiques recueillies sur les sites. De toute manière, la liste des tessons utilisés et éventuellement la consultation de leurs profils dans les exemplaires de soutenance de ma thèse déposés à l'Université de Provence permettront de réviser ces conclusions.

J. W. Hayes proposait une chronologie trop haute de la sigillée claire A. *L'Atlante*, revenant en cela à une opinion qui était déjà celle de N. Lamboglia redonne de l'importance au III^e siècle en montrant que les formes 3C et 8B suivent à cette époque les formes 3B et 8A. Une durée plus longue reconnue à l'utilisation de ces formes si abondantes sur les sites de l'arrière-pays de Cherchel a des conséquences fondamentales sur les hypothèses relatives à leur occupation. Cette révision va dans le sens des hypothèses de A. Carandini distinguant une sigillée claire AD (formes 27,31 et 32 du début du III^e siècle) assurant une transition entre la A et la D. L'hypothèse d'une continuité de l'occupation des sites aux III^e et IV^e en contradiction avec la chronologie proposée par Hayes en 1972 est confirmée par la datation des formes 23A et B, que *l'Atlante* classe avec la céramique dite de cuisine: du II^e siècle à la fin du IV^e.

¹² La seule prise en compte du rebord peut également entraîner une confusion avec la forme 62, ce qui est

impossible quand on dispose du fond.

LA SIGILLÉE CLAIRE C (fig. 244, 4)

La sigillée claire C de la classification de N. Lamboglia est rare sur les sites antiques de l'arrière-pays de Cherchel. Sur le site de Bou-Alem (n° 191), j'ai ramassé un fragment de rebord rattachable à la forme Lamb. 42 ou Hayes 45 qui est un plat à large rebord. Par ailleurs j'ai recueilli 11 rebords de la forme 50 (*Lamb.* 40) qui appartient à un plat à rebord simple. Ce sont les tessons les plus caractéristiques.

Un examen plus précis des tessons de ramassage ferait peut-être apparaître un plus grand nombre de rebords attribuables à cette céramique, au détriment de certaines attributions à la sigillée claire A (en particulier dans les formes 14 à 18) ou de la sigillée claire D (j'ai surtout tenu compte de la forme ou certaines formes comme la forme 76 existent en C et en D ou comme la forme 87 en C/E en D). Mais ces confusions n'ont pas d'incidence chronologique importante au niveau d'approximation où je me place.

LA SIGILLÉE CLAIRE D

ET L'OCCUPATION DE L'ARRIÈRE PAYS DE CHERCHEL
À LA FIN DE L'ANTIQUITÉ

La sigillée claire D représente à peine plus de 17% de l'ensemble des rebords de sigillée claire ramassés sur les sites de l'arrière-pays de Cherchel : 208 tessons dont 197 ont pu être identifiés. Dans la présentation qui en est donnée ici, je suivrai la classification chronologique de Hayes parce qu'elle me paraît la plus commode pour l'utilisation que je veux en faire. Cette position ne méconnaît pas les difficultés chronologiques posées par cette classification qu'a récemment soulignées P. A. Février et que reconnaît l'auteur lui-même¹³. Je les évoquerai à propos des formes «tardives». Elles m'ont conduit à regrouper sur une seule carte les sites où l'on a ramassé des tessons que l'on hésite à dater du IV^e ou du V^e siècle. Cependant j'ai cru utile de dres-

ser la carte des formes attribuées à la fin de l'Antiquité, quelles que soient les réserves qu'elle puisse susciter (fig. 244, 5 et 6).

Au IV^e siècle après J.-C. correspondent les formes Hayes 58 (*Lamb.* 52 A) et 32-58, 59 et 61 A (*Lamb.* 54). Leur nombre total s'élève à 52 rebords soit 26,4% de l'ensemble des tessons de sigillée claire D. Les formes Hayes 58 (*Lamb.* 52 A) et 32-58 qui en est très proche, sont des plats de grande dimension, peu profonds et terminés par un rebord court et plat. Ce rebord est l'un des mieux attestés sur ces sites : 19 fragments (9,65%) s'y rattachent, dont, il est vrai, la moitié provient du site 221 assez excentrique¹⁴. La forme Hayes 59, proche de la précédente mais qui s'en distingue par l'allongement du rebord, est attestée par 13 rebords (6,6%). La forme 61 (*Lamb.* 54) est un large plat très commun dont existent deux variantes. Dans la variante A, une des formes typiques du IV^e siècle, le rebord est vertical ou incurvé et il est muni d'un chanfrein externe faisant un angle aigu avec la paroi. J'en ai recueilli 25 rebords (12,7%). La variante B présente un rebord vertical tendant à faire saillie vers l'extérieur; elle paraît plus tardive et avoir été utilisée jusqu'au début du V^e siècle. J'en ai ramassé 7 exemplaires.

Parmi les formes que J. W. Hayes considère comme caractéristiques du V^e siècle, j'ai rencontré sur les sites de l'arrière-pays de Cherchel les formes 62, 63, 67, 84 et 87. Le nombre total de rebords recueillis pour cette catégorie s'élève à 84 soit 54,2% de l'ensemble des fragments de sigillée claire D décomptés.

Les formes 62 et 64 correspondent à des plats à paroi incurvée et à rebord lisse. Il est bien difficile de les distinguer à partir du seul rebord. Entre les deux, la différence essentielle paraît être l'épaisseur des parois. De plus, pour ajouter à la difficulté, il faut noter que le rebord de la forme 62 est proche de celui de la forme 23A, dont le pied est évidemment fondamentalement différent. La forme 63, proche des deux précédentes, s'en distingue par la présence de sillons sous le rebord; j'en ai recueilli un exemplaire. Au total, ces formes, caractéristiques de la première moitié du V^e siècle sont représentées par 21 tessons soit 10,65% de l'ensemble.

La forme 67 est une coupe utilisée durant une période plus importante. Le rebord est constitué

¹³ Cf. n. 3, p. 449, et J. W. HAYES, *North african flanged bowls: a problem in fifth-century chronology*, dans J. DORE et K. GREENE, *Roman Pottery studies in Britain and beyond*, dans BAR supplementary series 30, Oxford,

1977, p. 279-285.

¹⁴ Le profil de ces rebords est assez proche de ceux reproduits dans *Ostia I*, fig. 28-32.

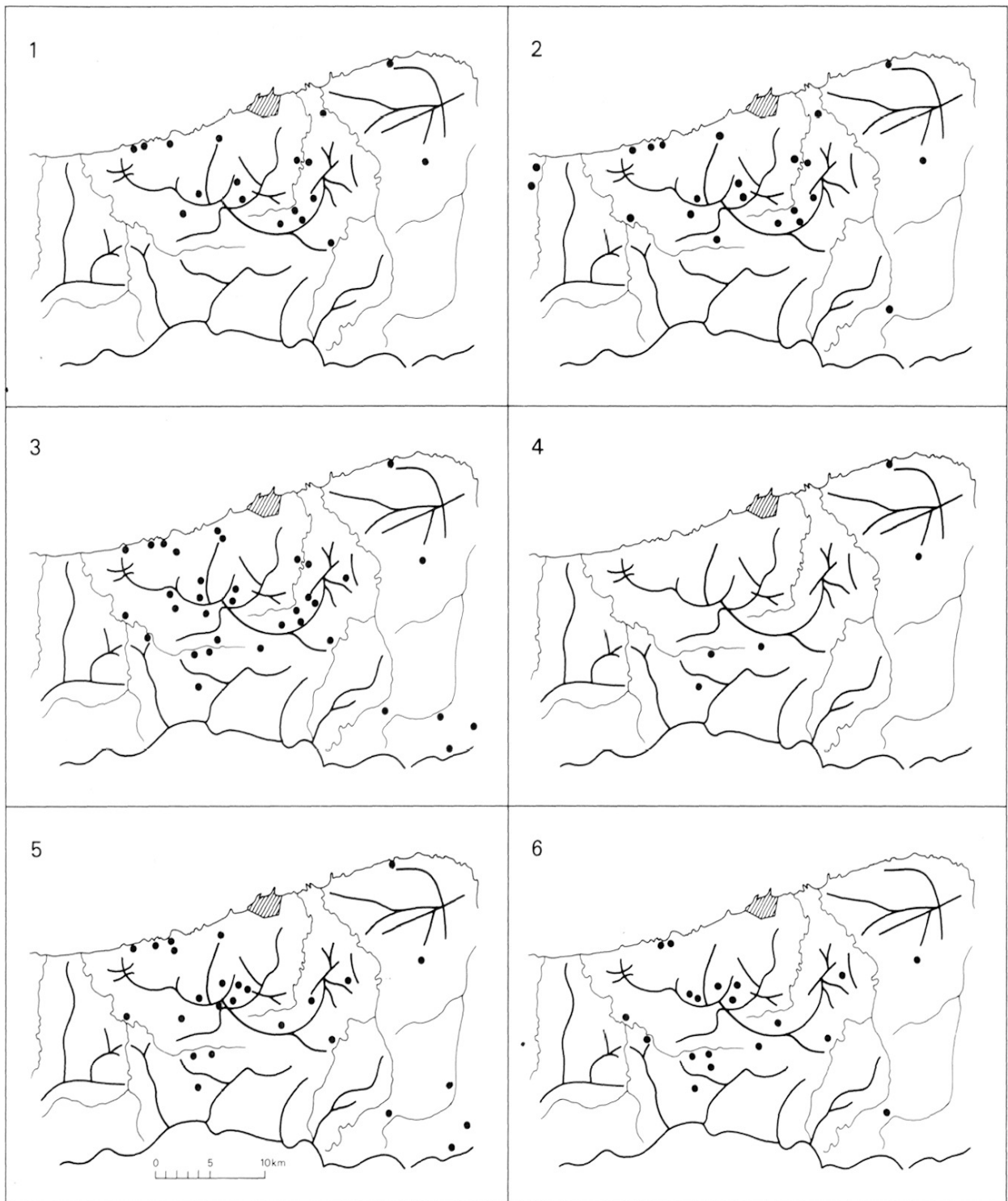


Fig. 244 – Carte de répartition des sigillées autour de Cherchel. 1 : Sigillée italique et tardo-italique. 2 : Sigillée sud-gauloise. Pour ces deux cartes, il a été tenu compte des fragments de panse. On remarque qu'elles se recoupent, avec cette différence que la sud-gauloise est attestée sur 4 sites périphériques où je n'ai pas ramassé d'italique. 3 : Sigillée claire A, A/D et formes 23 A et B de la céramique de cuisine. 4 : Sigillée claire C. (formes Hayes 45 et 50). 5 : Sigillée claire D, formes 58, 32/58, 59, 61, 62, 63, 67, 76, 84, et 87. 6 : Sigillée claire D, formes, 91, 97, 99, 103, 104 et 105.

de deux éléments rectilignes légèrement inclinés, reliés par une partie courbe. Près de la lèvre, l'élément supérieur est décoré de sillons. Le rebord est ourlé et assez lourd. Comme il est normal pour une forme si commune et utilisée durant plus d'un siècle, elle est représentée par des exemplaires assez divers. Les 29 fragments de rebords de cette forme représentent 14, 7% de la sigillée claire D. La partie supérieure d'un rebord est décorée d'une frise de lapins (70,9). Par ailleurs, un tesson paraît appartenir à la forme 69 (165,9).

La forme 76 est un plat dont le rebord large et plat se termine par une protubérance. Bien qu'assez commune, elle n'est représentée ici que par 4 tessons dont l'un (143,64) n'est pas d'identification certaine. La forme 84 est un plat creux terminé par un rebord de section triangulaire formant une proéminence. Je n'en ai recueilli qu'un seul exemplaire (221,1). Hayes considère la forme 87 comme assez peu commune. C'est un plat à rebord saillant ou recourbé, souvent concave à l'intérieur, mais pouvant s'allonger en s'aplatissant vers le haut, qu'il date de la fin du V^e siècle. Avec 28 fragments, soit 14,2%, c'est une des formes de sigillée claire D les plus fréquentes sur les sites du Cherchelais, elle n'y est pas moins courante que la forme 67. Par contre, l'absence de la forme 82 que Hayes considère comme assez commune est notable ainsi que la médiocre représentation des formes 76 et 84.

La cartographie des rebords de sigillée claire D attribuables aux IV^e et V^e siècles fait apparaître un sensible déclin de l'occupation par rapport à la carte des sites où j'ai recueilli de la sigillée claire A : le nombre de ceux-ci passe de 34 à 23. Cependant, si un site important, celui de Boghni (n° 151), disparaît, la plupart des sites importants figure sur cette carte (fig. 244, 5). Mais il ne faut pas se laisser tromper par cette relative densité et la prise en compte du nombre des tessons laisse deviner de profondes modifications dans la nature même des établissements cartographiés. J'y reviendrai plus loin.

Dans sa classifications, J. W. Hayes date de la fin du V^e siècle et du VI^e siècle les formes auxquelles il attribue les numéros au-delà de 90. J'en ai ramassé un total de 54 rebords représentant 27,4% de la sigillée claire D : 11 de la forme 91 (5,6%), 1 de la forme 97, 29 de la forme 99 (14,7%), 7 de la

forme 103 (3,5%), 6 des formes 104 et 105 (3%). La forme 91 (*Lamb.* 24-25 et 28) est un bol hémisphérique à rebord simple ou légèrement roulé. À l'extérieur, il comporte une collerette plus ou moins large et recourbée. Les 11 fragments ramassés se rattachent aux variantes C et D : mais sur certains exemplaires, comme le rebord 152, 31, la collerette paraît se développer et s'élever au-dessus du rebord. Ces variantes sont normales vu la durée de la forme. Selon J. W. Hayes elle serait datable du milieu du V^e siècle au VI^e siècle. Cette datation a été contestée par P. A. Février qui a rappelé qu'elle est attestée « par trop d'exemplaires dans la couche de comblement de la basilique sud de Sétif pour que ce soit un simple hasard »¹⁵ et dans un article récent, J. W. Hayes a reconnu qu'il fallait remonter jusqu'à la fin du IV^e siècle l'apparition de cette forme¹⁶.

J'ai en outre recueilli un rebord de la forme 97 (97, 62) dont les côtés sont rectilignes et qui ne présente pas de sillon à l'extrémité interne du rebord, alors que normalement ce rebord plat ou faiblement convexe et coupé de manière à former plusieurs angles légèrement concaves est délimité par un sillon sur les deux côtés interne et externe.

La forme 99 (*Lamb.* 1) est une de celles dont la datation tardive a été mise en question par P. A. Février qui pense en avoir trouvé des exemplaires dans des couches du IV^e siècle¹⁷. Ainsi qu'il le souligne, ce rebord, isolé du reste du vase peut être confondu avec la forme 103 également courante¹⁸. Les formes 104 et 105 ont des rebords assez proches, se terminant par une protubérance arrondie; le rebord peut être vertical ou roulé. J'ai cru pouvoir attribuer 2 tessons à la forme 104A, 1 à la forme 104B et 3 à la forme 105.

Le nombre des sites ne diminue pas sensiblement : il passe à 19 répartis à peu près également sur l'ensemble de la région prospectée (fig. 244, 6). D'autres éléments chronologiques confirment d'ailleurs la permanence de la vie rurale dans cette région à la fin de l'Antiquité. Parmi eux, le plus anciennement connu et le plus précis est la trouvaille de monnaies d'or à Sidi-Amar en 1856; la monnaie la plus tardive est un solidus de Marcianus, ce qui nous place dans les années 460 ap. J.-C.¹⁹

¹⁵ P. A. FÉVRIER, *De Sétif à Conimbriga...*, loc. cit., p. 68.

¹⁶ Cf. n. 13, p. 455.

¹⁷ P. A. FÉVRIER, *De Sétif à Conimbriga...*, loc. cit., p. 68-69.

¹⁸ Notons à propos de cette forme que plusieurs des exemples choisis par Hayes sont justement de pièces provenant de Cherchel.

¹⁹ DE LHOTELLERIE, *Cherchel (Chronique)*, dans *RAF*, 1, 1854-1855, p. 84.

Mais la présence de communautés chrétiennes est attestée sur le littoral, en dehors de Cherchel, par l'église des Trois-Îlots et par les inscriptions chrétiennes de Sidi-Ghilès²⁰; à l'intérieur, par l'építaphe d'un prêtre à Icherène et très certainement aussi par plusieurs sanctuaires chrétiens : chez Bekkouch (n° 180), à Aghrem (n° 176) et à Sidi-Aïssa (n° 221).

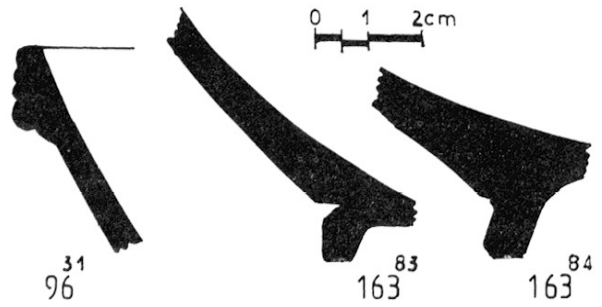


Fig. 245 – Céramique émaillée.

LES AUTRES CÉRAMIQUES FINES

J. J. Hatt avait déjà signalé la présence de sigillée hispanique à Cherchel²¹. F. Mayet a identifié à mon intention, parmi les tessons que j'ai recueillis, 1 de la forme *Drag. 27*, 8 de la forme *Drag. 29* et 4 de la forme *Drag. 37*²². Les sites concernés sont 3 *villae* (n° 19, 152 et 158), 2 huileries (n° 151 et 197) et la petite agglomération de Sidi-Haddouch (n° 155).

J'ai en outre ramassé sur un site littoral (n° 96) un rebord de la forme 2 de sigillée claire B et sur le site de la villa de Bou-Roukh (n° 30) un fragment de paroi appartenant très certainement à la forme 14 de l'*eastern sigillata A*²³. Cela n'apporte rien à la chronologie mais présente un intérêt évident pour l'étude de la diffusion de ces produits.

Enfin j'ai encore noté la présence de quelques fragments de céramique tibérine à paroi fine sur les sites n° 150 (2 fragments), 151 (1 fragment) et 233 (1 fragment).

LA CÉRAMIQUE ÉMAILLÉE

Quelques tessons de céramique émaillée ont été recueillis les sites 96, 163 et 221. La glaçure des fragments de fonds de bol du site

163 est verte. Le rebord recueilli sur le site 96 est brun-rouge et son profil est celui de la forme 84 de sigillée claire D. Les tessons de céramique émaillée recueillis sur le site 221 étaient différents : la glaçure est par endroit beige et tend ailleurs vers le vert olive ; la pâte est grise ; l'un de ces tessons est un morceau d'anse.

La date de ces céramiques est inconnue. Mais leur attribution à l'Antiquité peut être envisagée. Dans une fouille sur les nécropoles de Cherchel, j'ai trouvé dans des niveaux antiques des fragments de céramique émaillée verte et marron. On en connaît sur d'autres sites. Mais elle ne paraît pas encore avoir fait l'objet d'études systématiques²⁴.

LA CÉRAMIQUE SEMI-COMMUNE DITE DE CUISINE

Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'ai ramassé sur les sites de l'arrière-pays de Cherchel une céramique à laquelle on s'était peu intéressé jusqu'à ces dernières années puisqu'elle n'avait fait l'objet d'aucune typologie. C'est une céramique sans vernis, dite semi-commu-

²⁰ Cf. *supra*, p. 251, 290 et 316.

²¹ Le seul article paru sur les importations de céramique à Cherchel est celui de J. J. HATT, *Importations gallo-romaines à Cherchel*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 8, 1960, p. 113-124. Il insiste sur la présence de « sigillée décorée ibérique, particulièrement abondante à Cherchel » (*ibid.*, p. 124).

²² Les sites où ont été recueillis des fragments de sigillée ibérique sont les suivants : 19, 96, 151, 152, 155, 178,

et 197.

²³ À Bou Roukh n° 30 : G. M. CROWFOOT, *Eastern sigillata A*, dans J. W. CROWFOOT, G. M. CROWFOOT, K. M. KEENYON, *The objects from Samaria*, Londres, 1957.

²⁴ PH. LEVEAU, *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 83-84, fig. 14,1 et p. 112, fig. 68. Sur les tessons de céramique émaillée vert d'Hippone, cf. J. -P. MOREL, *Céramiques d'Hippone*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 134-135.

ne ou de cuisine, appellations également peu satisfaisantes mon avis²⁵. Elle comprend des plats et des casseroles. C'est ce que les archéologues italiens ont appelé à la suite de N. Lamboglia *piatti a bordo annerito*²⁶, *ceramica a orlo annerito* et *a patina cenerognola*²⁷ et que Niemeyer dénommait *Schwarzrandware*²⁸. Dans son ouvrage sur la poterie romaine, J. W. Hayes la range dans l'*african red slip ware* parmi les formes sans vernis. Il lui suppose une origine dans l'époque hellénistique et la met en rapport avec les séries africaines à vernis rouge²⁹. Le rapport entre ces céramiques a été clairement mis en évidence par un parallélisme typologique évident au niveau des formes de sigillée claire A 19, 22 et 23B.

En attendant la parution de typologies et de datations plus précises que celles parues dans le volume 3 des fouilles d'Ostie³⁰, j'ai cru utile d'énumérer les diverses formes ou variantes recueillies sur les sites de la région de Cherchel. Il s'agit naturellement d'une classification toute relative et sans prétention à la généralisation, d'autant qu'elle porte non sur des plats ou des casseroles intactes, mais exclusivement sur l'étude de rebord. Elle s'appuie sur un échantillonnage assez large puisque j'ai dessiné 228 rebords de casseroles à extérieur gris et 508 rebords de plats à rebord noirci, soit au total 736 tessons.

LES PLATS

Pour les plats à rebord noir, j'ai été ainsi conduit à distinguer cinq types principaux de rebords (fig. 246).

²⁵ Cette dénomination a le mérite de regrouper des plats et des casseroles qui manifestement devaient sortir des mêmes ateliers. Une typologie plus complète était préparée par les archéologues italiens qui ont travaillé aux fouilles d'Ostie (*supra*, n. 4). Celle-ci n'étant pas parue au moment où je terminais la publication de mes recherches, je me suis référé essentiellement aux pages A. CARANDINI dans *Ostia III*, p. 408-420.

²⁶ N. LAMBOGLIA, *Gli scavi di Albintimilium e la cronologia della ceramica romana, parte prima, campagne di scavo 1938-1940*, Bordighera, 1950, p. 203.

²⁷ A. CARANDINI, *loc. cit.*, cf. n. 25.

²⁸ H. G. NIEMEYER et C. RÜGER, *Vorbericht über die Arbeiten in Centcelles*, dans *Madriider Mitteilungen*, 3, 1962, p. 112-1133.

1 – Le bord du plat n'est pas épaissi ou ne l'est que peu; il se termine par un arrondi. Les surfaces interne et externe des parois sont parallèles. Elles peuvent être rectilignes ou légèrement courbes et, dans ce cas, dessiner une convexité orientée vers l'intérieur. Ce type de rebord paraît être celui du couvercle de la forme *Lamb.* 19. Il est proche du rebord *Ostia II* 302 (p. 83-84) datable de l'époque flavienne et de la première moitié du II^e siècle ap. J.-C.

2 – Les parois présentent à leur extrémité un épaississement. Le rebord est arrondi. Le lien avec la paroi externe se fait par une convexité, tandis que, vers l'intérieur, la paroi est concave et dessine un angle avec le rebord³¹.

3 – Le rebord est arrondi. Les deux parois sont concaves; elles forment avec le rebord un angle arrondi à l'intérieur. Ce rebord apparaîtrait à l'époque sévérienne³².

4 – Le rebord est plus développé vers l'extérieur et forme un bourrelet proéminent, en crochet. À l'intérieur, la paroi est soit concave soit droite et l'angle qu'elle forme avec le rebord est parfois arrondi. Il correspond aux formes *Hayes* 182 et 195 et *Ostia I* 263, III 459. Sa durée s'étendrait de l'époque antonine à la fin du IV^e siècle.

5 – Le rebord, en crochet, a son développement maximum. Il forme un bourrelet roulé vers l'extérieur qui peut se relier à la paroi interne par un angle. Mais le plus souvent, le profil est constitué par des courbes sinueuses. Ce rebord rappelle les formes *Hayes* 185 et *Ostia*, I, 262, 264, *Ostia*, III, 170. C'est une forme parallèle à la forme *Carandini* 62 en sigillée claire³³; elle correspondrait aux IV^e et V^e siècles.

LES CASSEROLES

J'ai ramassé 228 fragments de rebords appartenant à des casseroles à parois plus ou moins verti-

²⁹ J. W. HAYES, *Late roman pottery*, Londres, 1975, p. 205. J. P. MOREL, *Céramique d'Hippone*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 130-131. S. LANCEL, *Tipasitana IV*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 241.

³⁰ Cf. *supra*, n. 25.

³¹ *Ostia III*, fig. 332. Également, S. LANCEL, *Tipasitana IV*, *loc. cit.*, fig. 81,4 et p. 241; M. BOUCHENAKI, *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (1968-1972)*, Alger, 1975, p. 85, fig. 55 M 60; p. 82, fig. 48 M 113; p. 104 fig. 66 m.106.

³² S. LANCEL, *Tipasitana IV*, *loc. cit.*, fig. 81,5 et p. 243. *Ostia I* 260-261; *Ostia III* 333-334. Correspond à la forme *Hayes* 196.

³³ M. BOUCHENAKI, *Fouilles de la nécropole...*, *op. cit.*, p. 88, fig. 60 M 56.

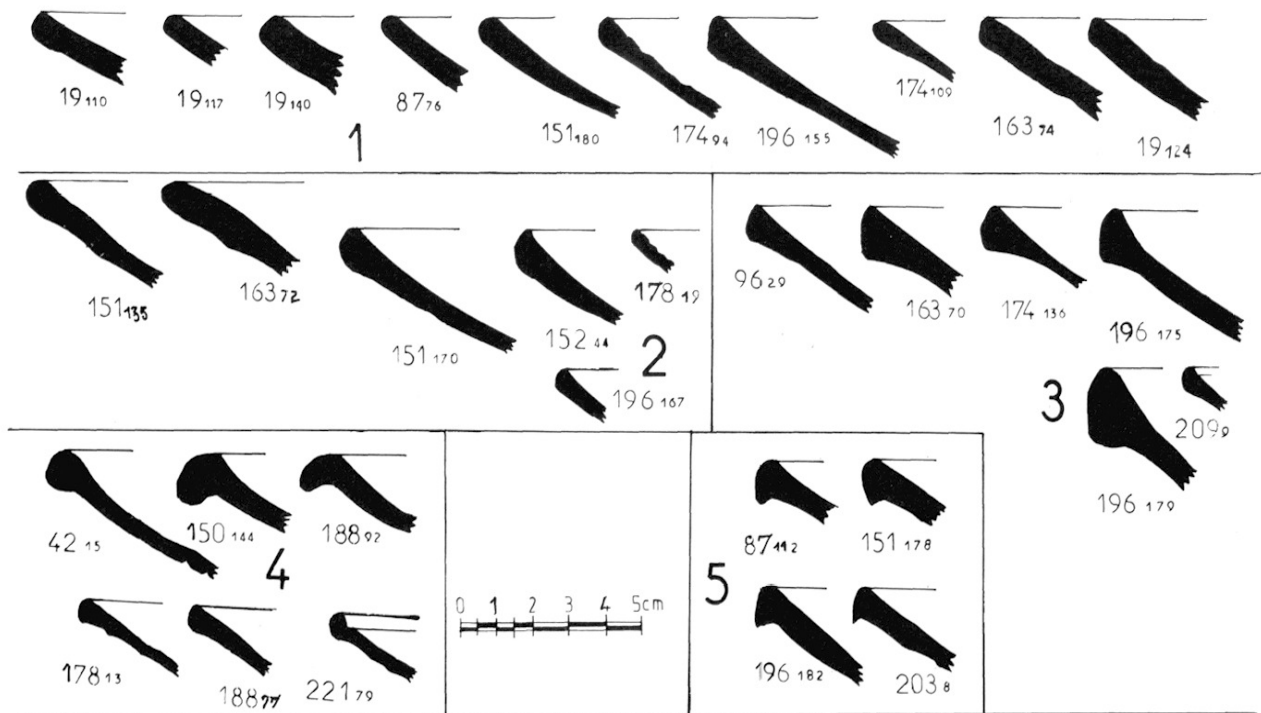


Fig. 246 – La céramique de cuisine : plats et couvercles.

cales et à fond arrondi. Ordinairement ils comportent une épaisse moulure débordant vers l'extérieur et, sur leur partie supérieure, une rainure destinée à recevoir le bord d'un couvercle. À l'intérieur, et parfois aussi à l'extérieur, sont tracés des sillons arrondis; les fonds sont striés (d'où le nom de « céramique à microsillons »). Parmi ces rebords, A. Carandini a distingué plusieurs types en fonction de l'importance de la moulure et de son décollement par rapport à la paroi. Un certain nombre des types fondamentaux qu'il a défini se retrouve parmi ceux que j'ai ramassés et l'on y observe bien l'évolution morphologique allant du rebord très décollé et oblique au rebord de section triangulaire ou arrondi qu'aucun sillon distinct ne sépare de la paroi. Sur la partie supérieure du rebord, une simple arête tend à se substituer à la rainure destinée à recevoir le couvercle. J'ai ainsi pu distinguer six principales formes de rebords correspondant pour la plupart à celles identifiées dans les stratigraphies d'Ostie (fig. 247).

1 – Le rebord est largement développé en parement vers l'extérieur; il se raccorde à la paroi par une large convexité creusée d'une dépression (*Ostia* II 310-312 = *Hayes* 198) (de l'époque flavienne à l'époque antonine).

2 – La partie extérieure du rebord est plus

développée, mais aussi plus rapprochée de la paroi dont elle reste séparée par un profond sillon. Sur la partie supérieure du rebord, on observe soit une rainure soit un décrochement interne déterminant la naissance d'une arête externe plus ou moins importante (= *Ostia*, III, 324-330) (II^e et III^e siècles).

3 – Le profil du rebord est moins anguleux et plus arrondi. La lèvre est toujours bien développée; elle est séparée de la paroi par un sillon et couronnée par une arête. L'ensemble a un profil en S (II^e-III^e s.?).

4 – Le rebord est collé à la paroi. Mais une rainure subsiste à la base extérieure ainsi qu'une double convexité interne et externe (*Ostia*, I, 265-266; *Ostia*, III, 267-268; *Hayes*, 197) (II^e au IV^e siècle)³⁴.

5 – Le rebord a moins d'importance. Surtout le profil est moins sinueux, les parois paraissant verticales; le rebord est roulé.

6 – Le rebord présente un profil triangulaire terminé en haut par un angle aigu; c'est une sorte de simplification du rebord précédent.

7 – Le rebord est simplement roulé.

On voit donc que, quelque soit l'intérêt de cette céramique, il est encore impossible de fonder des hypothèses chronologiques sur le seul examen de

³⁴ Id., *ibid.*, p. 82, fig. 48 M 114.

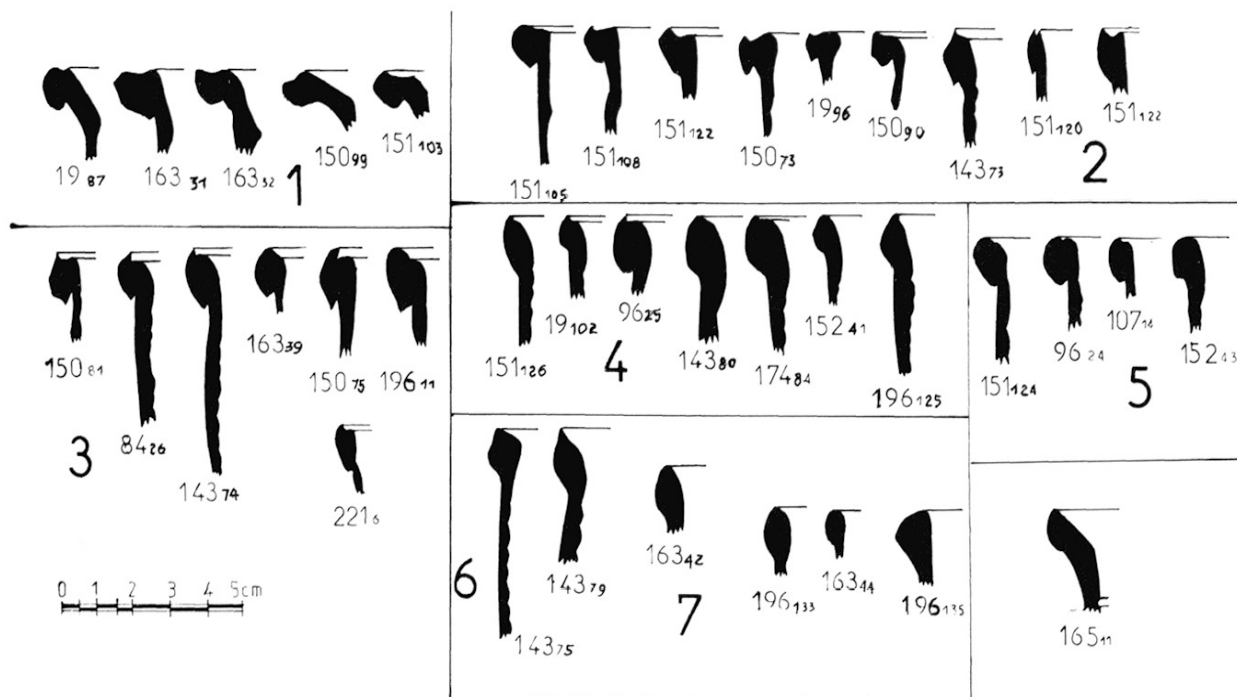


Fig. 247 - La céramique de cuisine : casseroles.

ses rebords. Il s'agit en effet, en définitive, de variantes de deux ustensiles de forme pratique très adaptée à la cuisine sur un fourneau : une casserole et un plat-couvercle. Ce caractère fonctionnel explique la faible évolution de formes qui ont duré à travers les âges : les ouvriers des chantiers archéologiques d'Afrique du Nord y reconnaissent immédiatement les tajins dont ils se servent pour leur cuisine.

LA CÉRAMIQUE COMMUNE

Dans la mesure où la céramique commune, trop mal connue dans la région, ne pouvait aider à dater l'occupation des sites, je n'ai pas cru utile de la ramasser systématiquement. Cependant, au cours de ces séances de ramassage, j'ai observé la présence d'un certain nombre de type de rebords dont je présente ici un échantillonnage. Il est évident que tous ces rebords ne sont pas forcément antiques et c'est sans doute justement l'identification de certains de ces rebords qui permettrait de parler d'une occupation médiévale. Certains

sites ont fourni une plus grande diversité de ces rebords : ceux des agglomérations d'Ichère (n° 196) et de Sidi-Aïssa (n° 221), celui de la Cave-Hardy (n° 87).

En haut de la figure 248, j'ai regroupé des rebords de plats. Le plus caractéristique est le rebord 139⁶, qui appartenait à un plat de 28 à 30 cm de diamètre en terre cuite de couleur brun-rouge, très dure. Des rebords analogues ont été trouvés sur d'autres sites (en particulier site 199) et M. Bouchenaki en a recueilli dans des fouilles de la nécropole de Matarès à Tipasa³⁵. Le rebord 202² est de pâte semblable. D'autres fragments de plats rappellent des formes de sigillée claire D; ainsi, le tesson 165⁴ (pâte à dégraissant mal réparti, brun-rouge clair à l'intérieur, virant au noir à l'extérieur) évoque le profil de la forme 84 de sigillée claire D. Un certain nombre de ces rebords appartiennent peut-être en réalité à des imitations de sigillée claire D; ainsi le rebord 174¹⁴² de pâte rouge claire présente des traces de vernis. D'autres ont des formes analogues à celles de la céramique semi-commune dite de cuisine, ainsi le rebord 165¹⁵ dont la pâte rose tend au brun-jaune ou encore le rebord 174¹³⁸ de pâte brun-rouge à dégraissant grossier. Sur le site 221, j'ai recueilli les rebords de plusieurs plats de grande dimension re-

³⁵ Id., *ibid.*, fig. 87.

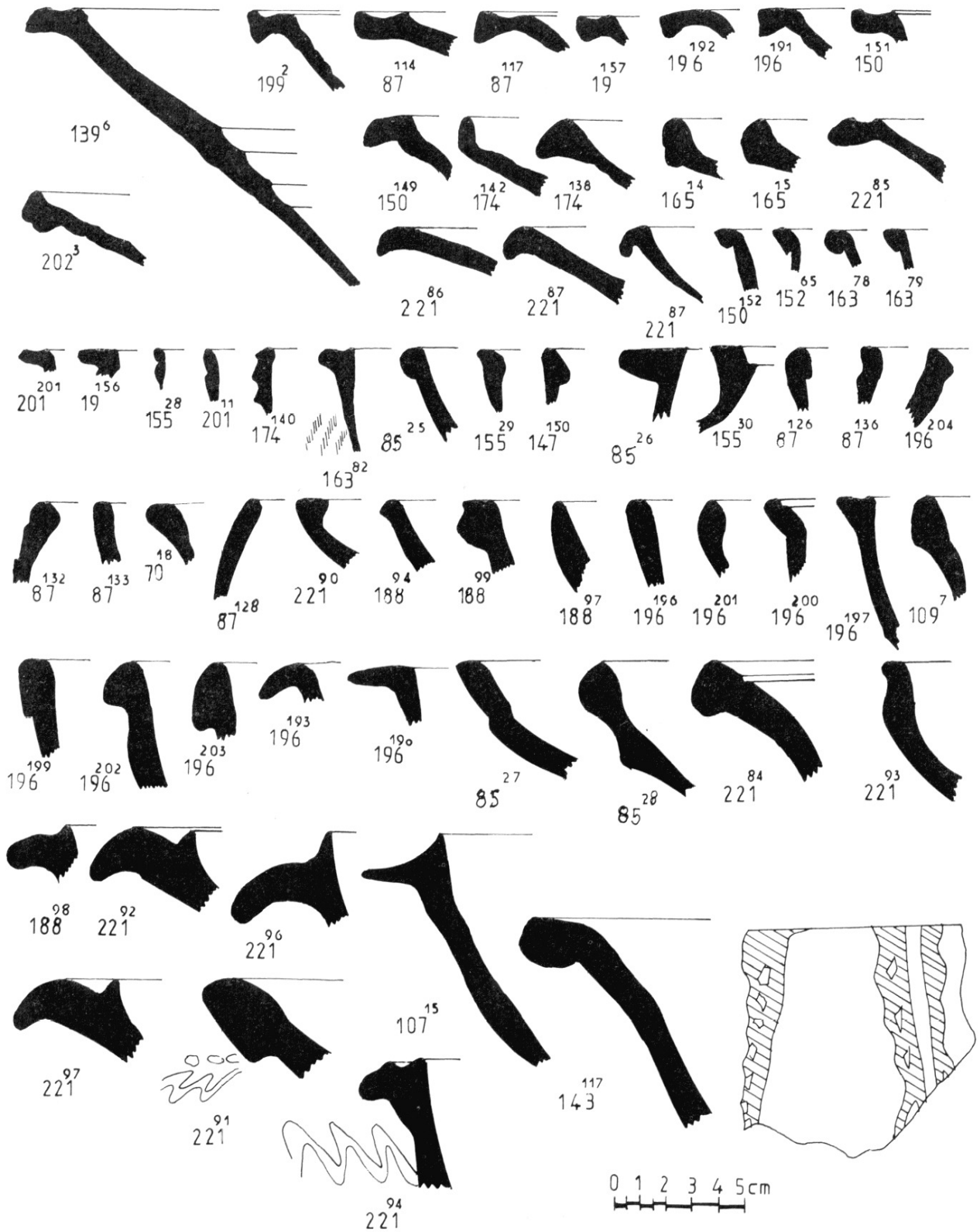


Fig. 248 – La céramique commune.

groupés sur la 4^e ligne; les pâtes varient comme les formes : rosée (221⁸⁵ et ⁸⁶), brun-rouge (221⁸⁶), brun (221⁸⁷).

Beaucoup plus grande est la diversité des rebords d'ustensiles à formes creuses. Un certain nombre d'entre eux, de petite taille, sont proches des rebords de casseroles de la céramique semi-commune dite de cuisine (150¹⁵², 152⁶⁵, 163⁷⁸ et ⁷⁹). Parmi les fragments reproduits, certains ont peut-être appartenu à des céramiques fines dont le vernis a disparu (ainsi 155²⁸). J'ai regroupé sur une ligne la plupart des formes à rebord rentrant. J'ai également reproduit les rebords de céramique commune ayant appartenu à des formes analogues à la forme 91 de sigillée claire A, à collerette très caractéristique. Le site 221 a, en outre, fourni de la céramique dont la panse présentait un décor ondulé.

D'une manière générale, ces formes appartiennent à des céramiques très diverses. Dans la pâte de certaines, j'ai remarqué de la brique écrasée utilisée comme dégraissant (196¹⁹⁶, de couleur brun clair; 196²⁰² de couleur rosée-clair), dans celle d'autres, des fragments de quartz (196²⁰³, ²⁰⁴). La couleur de la pâte varie énormément, ce qui témoigne de cuissons très différentes; elle peut être rose (196¹⁹³, ¹⁹⁴, 196¹⁹⁷, ¹⁹⁹, 200), beige (87¹²⁶, ¹³³, ¹³⁷), brun (188⁹⁴, 196¹⁹⁸, 221⁹¹, ⁹⁴, ⁹⁶), brun-jaune (221⁹⁰, ⁹¹, ⁹³, ⁹⁷), jaune (221⁹⁶) ou jaune très clair (188⁹⁷, ⁹⁹) brun-rouge (155³⁰, 109⁷, 174¹³⁹ et 140).

Le dernier tesson figuré (143¹¹⁷) appartenait à un grand pot de pâte rosée. Sa partie intérieure présentait un décor géométrique rouge pâle sur un fond blanc.

CONCLUSIONS

LES VILLAE ET LA QUESTION DE L'APOGÉE DE L'OCCUPATION DU SOL À L'ÉPOQUE ROMAINE

D'une manière générale, la cartographie des céramiques fines montre que les II^e et III^e siècles constituent avec plus d'un tiers de sites en plus, un moment d'apogée entre deux périodes (le premier siècle après J.-C. et la fin de l'Antiquité) durant lesquelles le nombre

des sites occupés est sensiblement équivalent. Dans le détail, on se posera évidemment la question de la fiabilité des récoltes de tessons qui dépend de deux paramètres : la représentativité des tessons récoltés et la valeur des chronologies utilisées. Les diagrammes chronologiques illustrant les récoltes de tessons sur les sites les plus importants montrent clairement l'incidence d'une révision de ces dernières. Cependant le résultat obtenu me semble de première importance : c'est un argument précis concernant un secteur de l'histoire romaine plus mal connue que l'histoire militaire et même l'histoire urbaine : il va dans le sens de la remise en question générale de l'idée de crise africaine qui constituerait au III^e siècle le pendant de celle de la Gaule envahie par les barbares et dévastée par les troubles sociaux et politiques³⁶. L'époque sévérienne apparaissait comme un temps fort de l'expansion territoriale de l'Afrique romaine; dans les villes, la fin du III^e siècle est une période d'ouverture de chantiers³⁷. Certes on doit se garder de généraliser; mais, dans le cas présent, il faut bien mettre en relation les constructions d'époque sévérienne, la richesse urbaine attestée par la splendeur des maisons du IV^e siècle et l'image que les ramassages de céramique donnent de la vitalité des *villae* de l'arrière-pays de Caesarea au III^e siècle; les fouilles algéro-italiennes de la ferme du Nador viennent justement de confirmer cette image en montrant que la *villa* avait été l'objet d'une reconstruction complète à cette époque, après la phase d'abandon de l'établissement d'époque royale.

Il importe pourtant de ne pas tomber dans l'excès opposé. La question des limites chronologiques de l'existence du réseau des *villae* reste ouverte. Car les sites de la région de Cherchel diffèrent de ceux de l'Est algérien par la médiocre abondance relative de la sigillée claire D et il y eut bien à un moment, sinon un abandon des cultures, du moins un déplacement des habitats. Pour rendre compte de leur instabilité, il faut prendre en considération la nature de l'établissement car les

³⁶ P. A. FÉVRIER, *Le fait urbain dans le Maghreb du III^e siècle. Les signes d'une crise? à paraître.*

³⁷ C. LEPALLEY, *Les cités. . . , op. cit.*, p. 112-120.

agglomérations n'ont pas évolué de la même manière que les *villae*. Je ne crois pas en effet qu'il soit possible de considérer les agglomérations autonomes (c'est-à-dire ne se regroupant pas autour d'une ferme) comme caractéristiques d'une époque. Ainsi, à Sidi-Haddouch (n° 155), site sur lequel j'ai recueilli quasi exclusivement de la céramique italique et sud-gauloise, il ne paraît avoir existé aucun établissement agricole de type *villa*, mais de simples maisons de paysans. À Icherène (n° 196), grosse agglomération de paysans que je considère comme un *castellum*, la sigillée claire A prédomine nettement, mais toutes les séries sont représentées. À Sidi-Aïssa (n° 221) aussi, toutes les séries sont représentées, mais la sigillée claire D l'emporte. A Boulalem (n° 165), je n'ai recueilli que de la céramique tardive.

Par contre la même permanence ne peut être observée à propos des *villae*. Le cas des huileries de Boghni (n° 151), Sidi-Haddouch (n° 174) et Taouriouine (n° 197) dont le plan

type a été mis en évidence, est exemplaire : la sigillée claire D y est pratiquement ou même totalement absente. Sur la plupart des *villae*, elle représente moins de 20% des tessons ramassés. Ne font exception que les sites de Sidi-el-Masmeudi (n° 188) et de Bou-Harb (n° 224). Certes la fouille de la ferme du Nador (n° 59) incite à la prudence : elle a montré que cet établissement était toujours en activité aux IV^e et V^e siècles. Par ailleurs l'absence de fouille empêche de tirer partie de remaniements observés comme ici un mur en discordance (n° 56), là des contrepoids réutilisés comme harpes (n° 14, n° 112, n° 224). Mais prospections et ramassages me semblent bien établir que l'apogée du second siècle est due à la généralisation d'un type d'établissement agricole, les *villae*, qui, à quelques exceptions près, tendent à disparaître par la suite. La *villa* apparaît ainsi comme une forme économique liée à la ville romaine du Haut-Empire. C'est une question sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

CHAPITRE XV

ESSAI DE GÉOGRAPHIE RURALE DE LA RÉGION DE CHERCHEL DANS L'ANTIQUITÉ

Au terme de cette étude, il me paraît possible de présenter un tableau de la géographie rurale antique de l'arrière-pays de Caesarea. Je préfère employer le terme de géographie rurale à celui de géographie agraire, car mon travail débouche sur l'étude des rapports entre la ville et la campagne et prend en compte des éléments qui n'intéressent qu'indirectement la géographie agraire, comme par exemple les carrières ou la circulation¹. Bien évidemment, faute de documentation, des parties essentielles de la géographie rurale ne peuvent être abordées, en particulier toutes celles qui mettent en jeu des données quantitatives ou encore tout ce qui concerne le « système agraire »². Par contre, il existait des données permettant de proposer un tableau du paysage rural antique et des structures sociales et de montrer comme la ville antique avait organisé un espace rural.

LE PAYSAGE RURAL ANTIQUE

Le paysage rural est le résultat de l'aménagement par l'homme d'un espace géogra-

phique. La prospection a permis dégager un certain nombre de données sur la répartition des cultures et sur l'habitat qui entrent dans sa définition. Son étude ne concerne naturellement pas le milieu physique qui lui a servi de cadre; cependant, pour évaluer la place respective des facteurs humain et physique, il m'a paru indispensable de me poser ici la question de l'évolution du milieu physique depuis l'Antiquité: si le paysage rural était en partie différent, était-ce pour des raisons physiques ou bien l'homme a-t-il sa part dans ces modifications du paysage?

LES CULTURES ET LEUR RÉPARTITION

L'analyse archéologique de la région de Cherchel met en évidence la spécialisation (relative) de deux zones géographiques: les abords de la ville pour les maraîchers, l'Atlas de Cherchel pour l'oléiculture. Les traités d'agriculture de Varron et de Columelle montrent que les cultures maraîchères étaient considérées comme une spécialisation suburbaine intensive particulièrement intéressantes pour des raisons de commodité d'écoulement commercial³.

¹ M. DERRUAU, *Précis de géographie humaine*, Paris, 1961, p. 177.

² Id., *ibid.*, p. 177.

³ R. MARTIN, *Recherches sur les agronomes...*, p. 375 avec référence n. 1 à Columelle, III, 3, 1-2 et Varron, *RRL* I, 8, 1. Déjà, dans la hiérarchie des cultures, Caton plaçait le jardin irrigué en seconde position, derrière la

vigne: *secundo loco hortus irriguus* (*De l'agriculture*, I, 7). Le traité de Frontin sur les *Aqueducs de la ville de Rome* mentionne de telles installations (9,5; 11) (éd. P. Grimal, Paris, 1961, p. 72 n. 26 et p. 73 n. 33). Il existait par ailleurs des machines à irriguer: K. D. WHITE, *Roman farming*, Londres, 1970, p. 155-157 renvoyant à Plin l'ancien, 19,60; Columelle, 11,3, 8-9; Varron, 1, 16, 3.

Or j'ai été frappé par la répartition régulière de travaux hydrauliques, petits bassins et captages, qui forment une sorte de ceinture autour de la ville antique. La configuration géologique, les bancs de grès du Plateau Sud et de l'amphithéâtre de collines dominant la ville, étaient favorables à de tels ouvrages. Ceux-ci ont été présentés plus haut⁴. Mais je n'ai pas alors cherché à en dégager la finalité qui me semble avoir été l'irrigation de jardins dont la production maraîchère était commercialisée en ville. Une telle situation me paraît absolument normale près d'une grande ville. J'y vois une des raisons de l'absence de grosse ferme aux environs immédiats de la ville : une telle activité pouvait facilement s'exercer depuis la ville. Mais la production maraîchère pour la commercialisation était certainement aussi une importante source de revenus pour les fermes de la vallée de l'oued el Hachem et du plateau littoral ; c'est ainsi que j'explique les grands réservoirs du bassin de l'oued Bellah (n° 31, 33) de la vallée de l'oued el Hachem (n° 35 et 47), les irrigations des rives de l'oued Boukadir⁵.

La zone de l'oléiculture correspond aux collines et aux montagnes de l'intérieur, essentiellement à l'Atlas de Cherchel où sont localisées les grandes huileries spécialisées de plans similaires, c'est-à-dire au nord les sites de Boghni (n° 151), Sidi-Haddouch (n° 174) et peut-être de Handla (n° 184), au sud le site de Taouriouine (n° 197), mais aussi une part importante des installations oléicoles isolées ou appartenant à de petites fermes. C'est une zone de terrains calcaires et marno-calcaires portée comme favorable à l'olivier sur la car-

te des sols de l'Algérie. Cette spécialisation relative permettait de tirer le meilleur parti d'une montagne peu propice à d'autres cultures dans un contexte économique favorable à l'agriculture arbustive⁶. L'oléiculture est en effet loin d'être exclue de la plaine et du littoral. Certes les grandes installations et les contrepoids sont moins nombreux sur la côte et ils peuvent aussi bien avoir servi à presser les fruits cueillis sur les oliviers des collines de Bou-Roukh (n° 30), du versant sud du Chenoua (n° 14, n° 19), ou du versant sud des Quatre-Mamelons (n° 84, n° 96). Mais on ne peut oublier les installations des fermes du plateau de Sidi-Moussa (n° 57, 58, 59).

La prospection a par ailleurs permis de constater que la zone forestière qui s'interpose sur le versant nord de l'Atlas de Cherchel entre le littoral et l'intérieur montagneux n'existait pas dans l'Antiquité, sous cette forme au moins : j'y ai relevé sinon la présence de *villae* (il y pourtant la ruine n° 112 d'Hamda Hadroug), du moins celle d'agglomérations ou de maisons isolées⁷. Entre les grands ensembles cultivés du plateau littoral et la zone oléicole correspondant à la partie supérieure de l'Atlas, il faut imaginer un *saltus* coupé de petits agers⁸. La situation de la paysannerie installée sur ce terroir devait d'ailleurs être proche de celle des paysans Beni-Menacer jusqu'au moment où la colonisation agricole française s'est emparée du littoral et leur a interdit l'utilisation d'une forêt devenue domaniale⁹. Ils devaient cultiver des céréales sur les quelques replats, pratiquer une arboriculture soignée faisant place en particulier au figuier dont les Tablettes Albertini

⁴ Cf. *supra*, p. 246-247.

⁵ Cf. *supra*, p. 360.

⁶ J'ai plus haut proposé un rapprochement avec le paysage agricole antique du Belus tel que décrit G. Tchalenko (cf. *supra*, p. 222, n. 13). Peut-on voir une allusion à ce type de paysage dans une inscription de la plaine du Sers? : sur un poème en l'honneur de Silvain, il est fait allusion à des bois sacrés qui surgissent des fentes des rochers (*gignitur e saxo lucus inque arb/ore rami*) (L. CHATELAIN, *Le culte de Silvain en Afrique*, MEFRA, 30, 1910, p. 83).

⁷ Cf. *supra*, p. 320-321.

⁸ L'alternance *ager saltus*, dans le vocabulaire de la

géographie agraire, correspond à celle entre les ensembles cultivés et les landes. « On appelle *ager* (mot latin de même sens) la partie d'un territoire exploité véritablement « tenue » par la culture. Les champs, les prés entretenus fauchés, font partie de l'*ager*. Le « *saltus* est au contraire la partie imparfaitement tenue : landes, pâtures maigres, friches permanentes ». M. DERRUAU, *Précis...*, *op. cit.*, p. 194.

⁹ La situation des Beni-Menacer est identique à celle de la plupart des communautés algériennes face à la colonisation ; cf. C. R. AGERON, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Paris, 1968, p. 103-128 (La question forestière).

rappellent le rôle dans l'alimentation antique¹⁰ et élever des bêtes auxquelles d'importants espaces devaient être réservés. J'ai signalé à deux reprises l'existence possible de vastes enclos¹¹. Cette alternance de champs cultivés dans le saltus se retrouvait probablement sur les pentes rocailleuses des zones volcaniques du Kouba-Oudjout, de la région de Sidi-Simiane et de la Dent de Menacer ainsi que sur les flysh du revers nord du Chénoua et du Bou-Maad¹².

Cependant, si à certains égards, comme il vient d'être noté, le paysage agraire antique devait être, au moins pour la forêt Affaine et des Beni-Habiba, plus proche du paysage agraire du début du XIX^e siècle que de l'actuel, il ne faut pas généraliser cette constatation. En effet, au début du siècle dernier, des régions actuellement mises en culture comme le plateau gréseux du Bou-Rouis dans le secteur de Sidi-Moussa ou même la zone dite des 200 hectares à l'ouest de Sidi-Ghilès correspondaient à ce qu'en géographie agraire on appelle un saltus¹³ alors que les restes de *villae* qui ont été décrites prouvent qu'elles appartenaient bien à l'ensemble cultivé et étaient donc beaucoup plus proches du paysage agraire actuel.

Rappelons et c'est essentiel, que l'étude archéologique ne nous documente pas sur la place qu'occupaient dans le paysage agraire deux cultures dont le rôle est capital. La pre-

mière est celle des céréales qui devait constituer la base de l'alimentation; les meules à grains que l'on rencontre sur certains sites se rapportent évidemment à leur consommation et non à leur culture. J'ai évoqué plus haut cette culture à propos des petites exploitations occupant les versants pauvres de la zone montagneuse. Mais la céréaliculture était évidemment une des activités agricoles fondamentales des grandes *villae* des plaines et plateaux du littoral. La célèbre mosaïque des Travaux Champêtres du Musée de Cherchel¹⁴ représente des scènes de semailles et de labour au milieu d'oliviers. Cette forme typiquement méditerranéenne de *coltura promiscua*¹⁵ a toute chance d'avoir été effectivement pratiquée dans la région, bien que l'artiste n'ait pas forcément cherché à représenter une scène qu'il avait effectivement observé autour de Caesarea. Mais il devait en exister d'autres. La seconde culture est celle de la vigne. Qu'elle ait été pratiquée dans la région, est évident : si les témoignages archéologiques que j'ai réunis sur elle sont discutables¹⁶, rappelons qu'une installation de vinification a été trouvée à Tipasa et invoquons le simple bon sens. Cela ne nous dit pas quelle était sa place dans le paysage agraire. Sur la mosaïque des Travaux Champêtres, elle est disposée en treilles (*vites jugatas*) selon une disposition dite « en hautain » qui s'est maintenue dans tous les pays méditerranéens et dont Columel-

¹⁰ C. COURTOIS, L. LESCHI, C. PERRAT, C. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952. L'importance du figuier, cultivé soit seul soit associé à l'olivier, est fortement mise en évidence (p. 202).

¹¹ Cf. *supra*, n° 118, p. 313 et p. 314 *in fine*.

¹² Cf. *supra*, p. 259, 320-321, 352 et 391.

¹³ Sur cette forêt du Bou-Rouis, cf. Ph. Leveau, *Le Chénoua, de la colonisation au village de regroupement*, dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1975, p. 105-106. Sur les terrains broussailleux de la région des Deux-cent-hectares, H. ROSEAU, *Histoire d'un village d'Algérie : Novi, colonie agricole de 1848*, dans *Alger, Comité départemental pour la célébration du centenaire de la révolution de 1848 en Algérie*, Alger, 1950, p. 18-19. H. Roseau, pour mieux mettre en valeur les difficultés des colons, a tendance à sous-estimer la mise en culture avant leur arrivée : une carte de 1840 dressée avant l'établissement du plan parcellaire montre que sur les 1 300 ha de la commune, seuls 385 ha étaient « des terres parsemées de broussailles » (Archives du gouvernement général de l'Algérie, 1 L 101).

¹⁴ J. BÉRARD, *Mosaïques inédites de Cherchel*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 113-142.

¹⁵ Sur la *coltura promiscua*, cf. M. DERRUAU, *Précis...*, *op. cit.*, p. 209. Le même problème se pose pour le *fundus tuletianensis* des Tablettes Albertini où il n'est jamais question des céréales. Il est possible que cette culture n'ait pas été pratiquée « Mais il est plus probable que comme aujourd'hui encore dans certaines régions de l'Afrique du Nord et d'autres pays méditerranéens, on réservait aux céréales les espaces ménagés entre les oliviers, dussent ceux-ci souffrir du fâcheux voisinage » (C. COURTOIS, L. LESCHI, CH. PERRAT, CH. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini*, *op. cit.*, p. 202).

¹⁶ Sur le plateau de Sidi-Moussa, dans la ferme du Nador, il a pu exister des installations de pressage du raisin; de même, une cuve trouvée près de la *villa* de Bou-Kisnaden peut avoir été utilisée pour le foulage. La destination des installations trouvées dans le Plateau Sud reste également problématique (PH. LEVEAU, *Les maisons nobles...* *loc. cit.*, p. 154-155).

le donne une description¹⁷. Comme pour l'olivier des cultures intercalaires étaient pratiquées entre les rangées de vignes. Mais là encore l'artiste qui a conçu ce tableau n'avait pas besoin de se promener autour de Caesarea pour l'observer et cette mosaïque ne nous apprend rien sur le paysage agraire précis de la campagne césarienne.

L'HABITAT RURAL DANS LE PAYSAGE AGRAIRE

Il convient de compléter l'étude de l'habitat donnée plus haut par celle de sa place dans le paysage agraire dont il est inséparable. Sous cet aspect, il y a deux manières de l'aborder : l'étude des sites et celle du groupement ou de la dispersion des habitats.

La diversité des sites.

Il ne paraît pas y avoir existé d'implantation caractéristique. Sur le littoral, les ruines les plus importantes sont sur les caps (n° 64-67 : Pointe-Rouge; n° 11 : Cap-Blanc) ou en face d'îlots (n° 19 : Talefsa). Les Trois-Îlots (n° 14) conjuguent ces deux avantages. D'autres ruines sont au fond d'une crique (n° 17 : El Khous, n° 94 : Mokada-Nazizi, n° 95 : Tamesguida). La plupart des établissements situés au pied des premières pentes sont d'importance secondaire, à l'exception de la villa de l'oued el Hammam (n° 69). Mais il existe des établissements installés au pied du plateau littoral sur une légère éminence (n° 81 : Gourai) ou dans des zones planes (n° 70 : El Afiri).

Dans la vallée de l'oued el Hachem et sur le plateau de Bou-Rouis, aucune règle n'apparaît. Certes, quelques établissements paraissent avoir cherché à éviter les brumes des fonds de vallée (n° 43 : Ben-Khira; n° 54 : Zaouia-Sidi-Moussa; n° 58 : Sidi-Moussa-Bou-Kisnaden). Mais si c'était une règle, comment justifier les fermes de Sidi-el-Messabbih (n° 40) située sur une terrasse dominant di-

rectement l'oued et surtout de Tirmlit (n° 46) qui est immédiatement au bord de l'oued? Aucun facteur physique ne paraît avoir déterminé le choix des sites de Sidi-Moussa-Zariel ni de la ferme du Nador (n° 57 et 59).

En zone accidentée, c'est-à-dire dans les bassins de l'intérieur et dans les zones montagneuses de l'Atlas de Cherchel ou du Bou-Maad, le site type est l'éperon s'avancant dans un bassin ou sur le versant d'une vallée. Il en existe plusieurs beaux exemples : Boghni (n° 151), Mialah (n° 178), Bou-Alem (n° 191), Icherène (n° 196), Taouriouine (n° 197) pour ne citer que les plus remarquables. C'était également le site de Sidi-Moussa-Zaouia (n° 54). Mais la règle n'est pas absolue. Parfois on a choisi le replat d'un versant (n° 195, Arensou) ou le fond d'un vallon en berceau (n° 112 : Hamda Hadroug; n° 167 : el Kef; n° 184 : Handla). Ailleurs comme à Sidi-Aïssa (n° 221) la distinction entre replat et éperon n'est pas très évidente. Dans le cas d'un bassin, les établissements agricoles sont évidemment installés plutôt sur la périphérie (n° 32, 33, 34 dans le bassin de l'oued Bellah) ou au milieu sur un éperon (n° 196 : Icherène). Mais il existe au moins un cas d'une ruine installée au fond d'un bassin au bord même de l'oued (n° 201 : El Arba).

Le plus typique des sites de crête est Boulalem (n° 165) implanté sur un ensellement entre le massif de la forêt Affaine et les Quatre-Mamelons. D'une manière générale, presque tous les sites de crête comme Boulalem, de col ou de dépression d'une ligne de crête (Tizi-Mbouya, n° 159; Bou-Chénoun (n° 209) et de carrefour (confluence d'oued à Fedjana, n° 206; convergence de lignes de crête à Rardous, n° 171; aboutissement d'une vallée sur la ligne de crête, n° 217) sont des sites d'agglomération. La seule *villa* qui fasse exception est l'huilerie de Sidi-Haddouch (n° 174), bien qu'installée un peu en dessous de la ligne de crête. Le choix de ce type de site pour les agglomérations procède apparemment de la combinaison d'une prédilection culturelle et

¹⁷ Columelle, *De re rustica*, IV, 19. Commentaire sur la disposition des vignes de la mosaïque de Cherchel, dans l'article de J. Bérard cité plus haut n. 14 et T. PRÉ-

CHEUR-CANONGE, *La vie rurale en Afrique romaine d'après les mosaïques*, Paris, 1961, p. 56.

du rôle attractif d'un carrefour. Dans d'autres cas, l'agglomération est tout simplement au centre du bassin qui paraît en avoir constitué le finage (Icherène, n° 196; Bekkouch, n° 180; El Arba, n° 201).

Ainsi aucun déterminisme ne paraît présider au choix d'un site. Il n'y a pas vraiment de site de plaine caractéristique ni de site de montagne. La seule constatation particulière est l'absence quasi totale de *villa* sur les crêtes. Ce n'est pas non plus un point d'eau qui a fixé l'habitat : les sources sont aussi nombreuses que leur débit est faible. Bien souvent il fallait descendre à la source. D'ailleurs toutes les *villae* devaient être munies de citernes¹⁸. Des carrières existent près des grandes fermes du littoral; mais c'est leur construction qui a déterminé l'ouverture de la carrière et non la possibilité d'extraire de la pierre qui aurait présidé au choix du site.

J.-G. Gorges a cru observer un choix plus précis dans l'implantation des *villae* d'Espagne¹⁹ avec une prédilection pour les sites de hauteur offrant de vastes panoramas. Mais les *villae* qu'il étudie ont le plus souvent abrité une résidence de maître, temporaire ou permanente et il n'y a donc aucune contradiction réelle entre ses observations et celles effectuées dans la région de Cherchel : la recherche de l'agrément du site joue pleinement pour les *villae* du littoral qui ont comporté une *pars urbana* alors que les établissements de l'intérieur sont essentiellement des *villae rusticae*. Il reste d'ailleurs que le goût des horizons dégagés se retrouve dans les sites d'agglomération. À cet égard, avec ses montagnes couvertes d'oliviers et ses villages groupés sur les hauteurs, le paysage rural de la région de Caesarea devait ressembler à la Kabylie actuelle et d'une manière générale à beaucoup de paysages méditerranéens de l'époque moderne.

Habitat groupé, habitat dispersé.

La prospection archéologique conduit par une tendance normale à privilégier les habi-

tats groupés ou les ruines de *villae* importantes : ce sont celles qui apparaissent le plus facilement à l'observateur. La prospection menée autour de Cherchel ne pouvait éviter cette difficulté. Elle a mis en évidence une dispersion assez régulière d'établissements agricoles qui peuvent être considérés comme des *villae* et un regroupement des habitats de petits paysans en agglomération accolées à ces *villae* ou géographiquement autonomes. Cette constatation n'est certainement pas due aux seules conditions de conservation et d'observation : la dispersion des *villae* coïncide trop bien avec l'image que l'on peut se faire du territoire rural d'une grande cité romaine : ces fermes constituent l'assise foncière de la richesse de la bourgeoisie locale; il est donc normal qu'elles se répartissent sur l'ensemble d'un territoire dont elles assurent l'exploitation, la mise en valeur et le contrôle économique. Par contre il est plus intéressant et moins évident que les agglomérations de paysans ne soient pas toutes regroupées autour des *villae* et je chercherai à montrer que la localisation de certaines de ces agglomérations sur les marges de la zone d'influence économique de *Caesarea* est susceptible d'une exploitation historique²⁰.

Par ailleurs la prospection a mis en évidence des indices de dispersion de l'habitat. Une prospection systématique aux alentours de Sidi-Ghilés (sites n° 131 à 136), le hasard d'une découverte en forêt et sur le bord d'une piste (n° 109 à 111) ont montré l'existence d'un petit habitat dispersé. Dans la vallée de l'oued Messelmoun, à el Djenane (n° 203), j'ai remarqué à proximité de la ruine d'une *villa* la trace d'un habitat semi-groupé. La dispersion ne concerne d'ailleurs pas que le petit habitat. À côté des grosses *villae* au plan groupé paraissent avoir existé des domaines dont les bâtiments agricoles étaient disjoints et parfois éloignés de plusieurs centaines de mètres. Le cas le plus typique est celui d'Hamda-Hadroug (n° 112 et 113) où l'huile est à cinq cents mètres de ce qui paraît avoir été le centre du domaine. Mais cet

¹⁸ Cf. *supra*, p. 421 sq.

¹⁹ J.-G. GORGES, *Les villas hispano-romaines*, Paris, 1979, p. 91-93.

²⁰ Cf. *infra*, p. 483 : les *villae* et la détermination de l'espace rural économique contrôlé par la ville.

exemple n'est pas isolé et la dispersion des bâtiments agricoles d'une exploitation permet d'interpréter la situation de la plate-forme de pressage d'un site des bords du Chenoua (n° 20) et celle de l'huilerie de Sidi-Rihane (n° 84). Un certain nombre des ruines de superficie comprise entre 100 et 200 m² sont très probablement celles de dépendances d'un centre domanial plus important.

Apportons cependant une nuance à ces observations : seules des fouilles précises pourraient dire si ces habitations sont contemporaines ou si leur dispersion n'est pas en réalité à mettre au compte d'une certaine instabilité de l'habitat caractéristique des époques anciennes, et même, dans ces régions, des époques récentes (*cf. supra* p. 417 et n. 36).

LES RELIEFS CRÉÉS PAR L'AMÉNAGEMENT DU SOL

L'étude du paysage rural comprend encore celle des reliefs créés par l'aménagement agraire, qui, lorsqu'elle porte sur une époque ancienne, révèle un paysage agraire fossile. Dans la région de Cherchel, les quelques tentatives que j'ai faites sur le terrain ou, avec l'aide de Mme Soyer, à partir des photographies aériennes n'ont rien donné. Il ne subsiste apparemment aucune trace de centuriation, sauf peut-être dans le secteur de Fedjana²¹. L'étude des photographies aériennes révèle seulement des traces de champs dans des zones abandonnées à la forêt qui correspondent au saltus coupé de petits agers signalé un peu plus haut. Mais en définitive son apport principal a été la mise en évidence du réseau de chemins anciens qui relève de l'étude du paysage rural mais que j'ai préféré présenter dans un chapitre précédent²².

L'observation sur le terrain et l'étude des photographies aériennes confirment l'absence de terrasses de culture construites que J. Despois a observée dans tout le Maghreb à l'ex-

ception de sa bordure saharienne²³. Mais il semble de toute manière que ces aménagements étaient inconnus dans l'Antiquité²⁴.

L'ÉVOLUTION DU MILIEU PHYSIQUE DEPUIS L'ANTIQUITÉ

Théoriquement l'étude du milieu physique, cadre dans lequel s'inscrivent les aménagements par l'homme, est indépendante de celle du paysage agraire. Pourtant il me semble indispensable de poser ici la question des rapports entre celui-ci et l'action de l'homme : entrevoit-on la part respective de l'homme et de la nature dans l'évolution du paysage agraire ? Les études récentes d'E. Leroy-Ladurie pour l'Europe et de C. Vita-Finzi pour l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée fournissent à cet égard des éléments de référence²⁵.

Le climat.

Il est acquis que le climat n'est pas une donnée stable et que même si l'Antiquité et notre époque avaient connu un climat identique cela ne signifierait absolument pas que ce climat régnait au Moyen-Age. Depuis la dernière glaciation se sont succédé une période pré-boréale caractérisée par la déglaciation, un optimum climatique dit atlantique au climat tiède amenant la remontée du chêne vert jusqu'en Normandie, puis la période actuelle subatlantique plus fraîche. La péjoration du climat correspond à la fin de la préhistoire en Méditerranée occidentale, c'est-à-dire au début du premier millénaire avant J.-C. Mais la phase subatlantique a été elle-même marquée par des variations : optimum des XI^e et XII^e siècles, petite glaciation de 1550 à 1850²⁶. Récemment, H. de Lumley et G. Demians d'Archimbaud ont montré que le Midi méditerranéen avait connu dans l'Antiquité un climat

²¹ Cf. *supra*, p. 377 sq.

²² Cf. *supra*, p. 433 sq.

²³ J. DESPOIS, *La culture en terrasse dans l'Afrique du Nord*, dans *Annales ESC*, 77, 1956, p. 42-50.

²⁴ J. DERRUAU, *Précis...*, *op. cit.*, p. 194.

²⁵ E. LEROY-LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an*

Mil, Paris, 1967; C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys, geological Changes in historical Times*, Cambridge, 1969.

²⁶ E. LEROY-LADURIE, *Histoire du climat...*, *op. cit.*, en particulier p. 95 et suivantes.

proche du nôtre, avec une oscillation plus humide à la fin du IV^e siècle ap. J.-C. : les rivières étaient plus importantes et l'humidité plus grande²⁷. Il est donc probable que ces variations ont influencé le Tell maghrébin²⁸. Le seul élément un peu précis que nous puissions apporter est l'existence de chênes à feuille caduque dans la région de Cherchel où l'on n'en voit plus actuellement. M. Couvert, analysant quelques charbons de bois recueillis dans des incinérations du second siècle après J.-C. sur la nécropole occidentale de Cherchel²⁹ a montré l'existence de ce type de chêne à côté des lentisques et oléastres dont on attendait l'existence. Cet arbre, actuellement disparu dans la région, paraît supposer un climat plus humide que le climat actuel, ce qui serait en accord avec des notations de J. Boulaine à propos de la formation des sols des plaines du Chéelif³⁰. Mais il faudrait être sûr de l'origine de la bûche et en trouver d'autres exemples. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur le tableau du climat de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité dressé par S. Gsell³¹.

L'alluvionnement.

La seule nouveauté qui paraît acquise depuis S. Gsell, est l'importance d'un alluvionnement qui, à partir de la fin de l'époque romaine, a recouvert des sites antiques sous plusieurs mètres de limon. Le fait a été constaté un peu partout autour de la Méditerranée³². Les causes de cet alluvionnement font l'objet de débats et pour la région de Cherchel on ne peut écarter l'hypothèse d'un rapport avec

des modifications médiévales du climat³³. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'a pu y avoir d'importantes modifications géologiques, même si on ne peut exclure l'effet d'éventuelles catastrophes locales. Des tremblements de terre analogues à ceux qui en 1954 et 1980 détruisirent El Asnam n'ont pas manqué de se produire. Mais il est invraisemblable que le niveau général de la mer ou l'altitude des montagnes se soit modifié. Vita-Finzi accumule les preuves montrant que l'hypothèse d'une montée sensible du niveau marin déterminant une sédimentation dans les deltas doit être écartée³⁴. De fait, le rivage ne devait pas être sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui. L'existence de blocs de marbre et de colonnes dans la mer à l'ouest du port actuel de Cherchel, est en rapport avec le trafic du port antique et sa destruction; il ne s'agit en aucun cas d'un quartier noyé³⁵. Les carrières envahies par la mer que l'on observe sur le littoral ne sont pas en relation avec une montée du niveau marin, mais avec la destruction par la mer de la bande rocheuse qui protégeait une zone exploitée³⁶. Ce n'est donc pas une remontée de la mer qui explique l'alluvionnement des vallées.

Dans la région de Cherchel, on trouve une série de confirmations des observations faites dans le reste de l'Algérie : les profils des oueds sont stables à l'amont : l'oued Bou Djabroun coule exactement sur le radier qui joignait les deux culées du pont de Sidi-Salah (n° 214). Par contre on observe un fort alluvionnement dans le cours inférieur des oueds : à l'embouchure de l'oued el Hachem,

²⁷ H. DE LUMLEY, et G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD, *Études quaternaires*, Mémoire n° 1, 1972, p. 371-373.

²⁸ C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, *op. cit.*, p. 111.

²⁹ PH. LEVEAU, *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans BAA, 5, 1971-1974, p. 145, n. 5.

³⁰ J. BOULAIN, *Étude des sols des plaines du Chéelif*, Paris 1957, p. 436.

³¹ S. GSELL, *Le climat de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité*, dans RAfr, 55, 1911, p. 343-410 (chapitre détaché du tome 1 de *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, 1913, p. 40-99).

³² C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, *op. cit.*; T. W. POTTER, *Valleys and settlement : some new evidence*, *World Archaeology*, 8, 1976, p. 207-219; C. DELANO-

SMITH, *Western Mediterranean Europe. A historical geography of Italy, Spain and Southern France since the neolithic*, Londres, 1979, J. Le Coz a eu la possibilité d'étudier un exemple remarquable, la coupe de Banasa au Maroc qui fournit des indications de valeur exceptionnelle pour la chronologie du remblaiement rharbien. Celui-ci, qui a été de 6 m dans les 5 siècles qui précèdent l'ère chrétienne, n'a été que de 2 m au cours des 18 qui ont suivi (*Le Rharb*, t. 1, *Les cadres de la nature et de l'histoire*, Rabat, 1964, p. 54-55).

³³ C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, *op. cit.*, p. 115.

³⁴ ID., *ibid.*, p. 104-105, 112 et 117.

³⁵ Voir *supra*, p. 49.

³⁶ Voir *supra*, site n° 93, p. 299 sq.

un bassin d'irrigation romain se trouve maintenant au-dessous du niveau de la plaine qu'il irriguait (n° 31). Cet alluvionnement dont le début est très antérieur à la période romaine est évalué à 4,5 m dans les puits de l'oued el Hachem près de Sidi Amar³⁷. Par endroit, lorsque le lit est irrégulier, il peut être considérable : une vingtaine de mètres sur l'oued Nador près de Tipasa³⁸.

Des résultats précis ont été donnés par M. Bouchenaki à la suite de sa fouille de la nécropole de Matarès où «les déblais d'oued et le sable dunaire alternaient sur une hauteur de plus de 3 m, suivant le schéma suivant : cailloux et terre rougeâtre»³⁹. Ces couches surmontent une dune consolidée désignée par les autres anciens sous le vocable de «grès à hélices»⁴⁰. Cet alluvionnement a entraîné l'accumulation de limons et le développement de facies marécageux dans la vallée de l'oued el Hachem où l'on observe l'existence de bras morts. Sur certaines pentes, l'érosion a dû être très forte : de très grands fours romains ont été remplis par des cailloutis disposés en couches aux pendages inclinés qui attestent une violente érosion sur le versant sud-ouest du Chénoua (n° 46). Cela montre le caractère récent de la formation de ces larges lits d'oueds encombrés de galets sur plusieurs centaines de mètres qui se sont développés aux dépens des plaines alluviales à l'ouest de Cherchel. Le phénomène est lié à des crues violentes et dévastatrices⁴¹.

Mais depuis quelques temps, on assiste à la reprise de l'enfoncement des oueds dans cette terrasse : le creusement de l'oued Chéelif en amont de Boghari date du siècle dernier et actuellement tous les oueds sapent leurs rives⁴². Dans les régions chéelifiennes, J. Boulaine a montré qu'il y avait eu à la fois un fort

alluvionnement se traduisant par une sédimentation de plusieurs mètres sur des ruines romaines et parallèlement un enfoncement du cours de l'oued dans la terrasse récente, enfoncement qui lui paraissait lié à la mise en culture et à la concentration des eaux de ruissellement qui en était résulté⁴³.

Dans la région de Cherchel, le tracé du lit des oueds ne paraît pas avoir beaucoup changé : les culées des ponts romains sont bien en place sur les berges des oueds el Kantara et Rassoul⁴⁴ et sur l'oued Merzoug (n° 49). Mais en d'autres endroits, les berges sont sapées et des éléments de ruines romaines commencent à être précipités dans le lit de l'oued⁴⁵. Les fours, dont il a été question, avaient été creusés dans la berge de rive droite de l'oued el Hachem ; ils sont actuellement entaillés par l'oued que ses affluents de rive gauche paraissent repousser contre le Chénoua. À l'ouest de Cherchel, des bassins de salaison romains qui avaient été enfouis sous un épais manteau d'alluvions limoneuses sont actuellement dégagés à leur base et sapés par la violence des crues de l'oued Sebt qui menacent également le pont moderne.

Évolution du couvert végétal et origine anthropique des phénomènes d'alluvionnement et de creusement.

On sait que l'alluvionnement s'explique par le poids excessif des alluvions, lui-même imputable à la baisse de la quantité d'eau charriée ou à une érosion surchargeant l'oued, phénomènes qui ne sont pas forcément contradictoires. Il peut y avoir eu à l'origine une action de facteurs climatiques et tectoniques. Il est en particulier probable que des modifications du climat depuis le milieu

³⁷ Carte géologique de l'Algérie ; feuille de Menacer (L. Glangeaud, notice).

³⁸ C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, op. cit., p. 56 et fig. 29.

³⁹ M. BOUCHENAKI, *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (1968-1972)*, Alger, 1975, p. 30.

⁴⁰ A. AYMÉ, *La feuille géologique de Tipasa*, dans *Bulletin de la société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, t. 42, p. 16 ; cité par M. Bouchenaki, op. cit., p. 174, n. 21.

⁴¹ Id., *ibid.*, p. 174, n. 26.

⁴² C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, op. cit., p. 55-56.

⁴³ J. BOULAINÉ, *Étude des sols...*, p. 365-366. PH. LEVEAU, *Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétaine Césarienne, des Tigava Castra à la mer*, dans *MEFRA*, 89, 1977-1, p. 292-294.

⁴⁴ Cfr. p. 243 et 244.

⁴⁵ Sur l'oued Messelmoun, à proximité du pont de la route de Sidi Simiane (n° 203) ; sur l'oued Sebt (n° 233).

du siècle dernier n'ont pas manqué de se faire sentir mais leur lien direct avec la reprise de l'enfoncement des oueds reste à établir. Vita-Finzi montre bien que la plupart des chercheurs s'orientent vers une explication anthropique de la reprise de l'érosion qui paraît liée au déboisement et à la mise en culture⁴⁶. Une telle explication paraît s'adapter à la situation de la région de Cherchel. Durant la période coloniale, il fallut bien prendre quelque part les terres nécessaires à la subsistance de populations expropriées de la plaine. Les Beni-Menacer durent mettre en culture des terres jusqu'ici sans doute consacrées à l'élevage dans la zone comprise entre la forêt du Bou Maad et les forêts des Beni Habiba et Affaine au-dessus de la plaine. L'attention de l'historien est évidemment attirée par la concomitance entre l'enfoncement des oueds et la surcharge agricole de la montagne.

D'une manière différente, l'alluvionnement tardo-romain et le comblement des lits d'oueds pourraient bien être liés à l'évolution du paysage agraire. Des précipitations équivalentes n'ont pas le même effet sur l'alimentation de la nappe phréatique et le régime des sources selon qu'elles tombent sur des pentes dénudées ou protégées par un couvert végétal. La comparaison entre la médiocrité des sources actuelles et les besoins attestés à l'époque romaine par les ruines de *villae* et d'huileries fait penser qu'à cette époque la nappe phréatique était mieux alimentée. Un meilleur couvert végétal est sans doute responsable de cette situation et il s'explique lui-même par l'oléiculture pratiquée sur les pentes et par l'alternance *saltus/ager* dont l'hypothèse a été présentée plus haut. On peut supposer qu'à la fin de l'Antiquité le déclin de l'oléiculture, dont l'abandon des grandes huileries serait la preuve, et une surcharge agricole ont provoqué un déboisement qui a favo-

risé une érosion massive des versants et un comblement des fonds de vallée : à propos de l'érosion sur le versant du Chénoua au nord de Nador, R. Nègre parle d'une couche allant « jusqu'à 2 cm d'épaisseur par orage, ce qui représente un volume de 200 m³ soit près de 300 tonnes à l'hectare »⁴⁷. Il existe d'ailleurs peut-être une relation entre ces déboisements et les grands fours dont les restes sont assez nombreux.

LES STRUCTURES SOCIALES

L'étude archéologique systématique de la campagne autour de Caesarea permet de passer à des conclusions sur les structures de la société qui a construit les habitats dont les ruines ont été décrites plus haut. Ces conclusions peuvent être obtenues de deux manières complémentaires : par une réflexion sur ces ruines prises en elles-mêmes et par la mise en rapport de ces ruines avec l'espace environnant.

CE QUE LES RUINES NOUS APPRENNENT SUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE DES CAMPAGNES AUTOUR DE CAESAREA

Signification socio-économique des ruines d'huileries.

La grande huilerie semi-industrielle et le contrepoids de pressoir isolé dans la campagne et mêlé à un habitat indigène renvoient évidemment à des réalités socio-économiques extrêmement différentes. Le contrepoids isolé s'explique par une production limitée sur une

⁴⁶ C. VITA-FINZI, *The Mediterranean Valleys...*, op. cit., p. 105-111 (Man as geological agent).

⁴⁷ R. Nègre, Carte au 50 000^e de Tipasa, *Mémoires de la société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, n° 8, n.s., Marseille, 1964, p. 67. R. Nègre fait également des observations montrant l'influence de l'homme sur le climat local (*ibid.*, p. 66 : « En étage semi-aride, le thuya règne en maître incontesté sur les calcaires. Reste à ex-

plier sa présence dans la région de Desaix, Koudiet Kebbach, Koudiet Guergour, dans un domaine qui devrait revenir au chêne-liège; celle-ci est climatique : elle résulte d'un assèchement probable du climat dû en grande partie à l'action humaine. La végétation primitive et climatique dans toute cette région était certainement la forêt de chêne-liège ».

exploitation microfundiaire, tandis que la grande huilerie est liée à une production d'huile immédiatement expédiée vers la ville et destinée à y être commercialisée ou exportée; elle implique l'existence de grands domaines. Les huileries installées dans les *villae* sont d'une signification qualitative analogue aux grandes huileries spécialisées : comme elles, elles alimentent les revenus des bourgeois urbains romains.

Le rôle économique et social de l'olivier a été bien mis en évidence par les géographes. En l'absence du châtaignier exclu de la zone climatique nord-africaine, c'est avec le figuier l'arbre nourricier par excellence. Il fournit au paysan un complément de protéines qui équilibre son régime alimentaire et, par la vente des excédents de production, une rentrée en argent. L'huile est souvent le seul produit par lequel le paysan méditerranéen entre dans les circuits commerciaux. Inversement l'oléiculture s'accorde avec l'absentéisme de grands propriétaires fonciers et avec l'accaparement de la terre par la bourgeoisie urbaine⁴⁸. Ce lien entre l'oléiculture et l'absentéisme d'un grand propriétaire est la conclusion que G. Tchalenko tire de l'étude archéologique et architecturale de la villa de Ramuqqa, « demeure temporaire d'un personnage très riche appartenant à une classe cultivée et aristocratique, étranger à la montagne. Le régime attesté par ce type de propriété, dont les éléments essentiels sont la plantation, le pressoir et le pied-à-terre du maître, est celui de la monoculture de l'olivier, où le propriétaire n'exploite pas personnellement son domaine, mais en laisse le soin à des colons, à des métayers ou à des fermiers à redevance fixe; la vente et l'exportation se traitent probablement à distance, avec des entreprises spéciali-

sées. Nul besoin, par conséquent, de communs étendus : le maître a son logis, et veille sur le pressoir au moment de la cueillette »⁴⁹.

La coexistence apparemment contradictoire entre la grande propriété équipée d'huileries semi-industrielles et l'exploitation microfundiaire de petits paysans possesseurs d'un pauvre pressoir s'accorde parfaitement à la réalité archéologique de la campagne romaine autour de Caesarea et permet d'en rendre compte. Les petites installations de pressage isolées où la seule pierre taillée est le contrepoids de pressoir et les grandes huileries ne doivent pas être interprétées en termes de succession chronologique, mais de différence économique. L'huilerie de Taouriouine (n° 197) fonctionnait en même temps que les pressoirs de l'agglomération voisine d'Icherène (n° 196); mais elle alimentait les revenus d'un grand domaine, alors que les pressoirs d'Icherène étaient peut-être ceux des paysans travaillant sur ce même domaine.

Des contrepoids de pressoir existent sur les sites les plus anciens (par exemple à Sidi-Haddouch, n° 155, ou sur le site n° 236 de l'oued Sebt) comme sur les plus récents (Sidi-Aïssa, n° 221). Les ramassages de tessons m'ont montré que la période d'utilisation des grandes huileries se situe aux II^e et III^e siècles ap. J.-C. J'en induis que l'oléiculture, sous forme de la petite exploitation, est une donnée permanente de l'économie rurale de cette région de l'époque royale à l'époque byzantine. Sur cette toile de fond, de la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. à celle du troisième siècle, et dans de grands domaines, s'est organisée une production massive d'huile. Cette production doit être mise en relation avec l'expansion et la prospérité de l'agglomération urbaine de Caesarea. La mise en valeur du territoire rural de

⁴⁸ E. KOLODNY, (*La population des îles de la Grèce*, t. 1, Aix-en-Provence, 1974, p. 92) écrit dans un chapitre intitulé « Une civilisation de l'oliver » : « l'olivier maintient et équilibre la petite exploitation vouée à la polyculture et à l'élevage; il apporte le flux en espèces nécessaires à sa survie. Il est, par contre, à la source des disparités sociales les plus flagrantes du monde insulaire. D'une part, de grosses propriétés sous-exploitées, d'autre part une pulvérisation microfundiaire, où l'effort du paysan n'est ré-

compensée que par des revenus médiocres ». Cf. également ID., *L'olivier dans la vie rurale des îles de la Grèce*, dans *Actes du colloque de géographie agraire, Madrid, 23-27 mai 1971* (1972), p. 159 (à propos de l'occupation ottomane à Lesbos et en Crète).

⁴⁹ G. TCHALENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord, Le massif du Belus à l'époque Romaine*, Paris, 1953-1958, p. 311.

cette ville ne se réduit certes pas à l'oléiculture : il serait difficilement admissible que la céréaliculture, la viticulture et, près de la ville, les cultures légumières et l'élevage, n'aient pas joué un rôle. Mais l'oléiculture a ce privilège d'avoir été à la fois l'une des principales sources du revenu agricole et l'activité agricole qui laisse les traces archéologiques les plus lisibles en surface.

Reste ensuite à interpréter cette relation qui doit être complexe. Cette région, comme d'ailleurs l'Afrique toute entière⁵⁰, s'est mise tardivement à l'oléiculture. Dans le cas présent, il est impossible de lier oléiculture et urbanisation⁵¹. Inversement au IV^e siècle, les grandes huileries sont abandonnées, des contrepoids de pressoir sont réutilisés comme matériaux de construction. Est-ce une cause, une conséquence du déclin de la ville ou bien s'agit-il de deux phénomènes indépendants?

Architecture funéraire et société.

L'étude de Y. Burnand sur le mausolée des Domitii fournit un excellent et convaincant exemple du lien existant entre une classe sociale et un monument funéraire rural : « Un bon nombre de ces édifices funéraires (il s'agit des piles) paraît pouvoir être mis en rapport avec une structure domaniale. Il semble ainsi que, parmi les classes fortunées du monde romain, le tombeau monumental ait convenu particulièrement à la classe des propriétaires fonciers importants : la constatation a été faite depuis longtemps pour les piles de l'Aquitaine; elle a été étendue à la plus grande partie de la Gaule Chevelue et plus récemment G.-C. Susini a fait la même remarque pour les édifices funéraires de l'Émilie »⁵². Dans la Maurétanie de Caesarea, on observe les mêmes rapports entre le mausolée et le grand domaine rural⁵³.

⁵⁰ Au premier siècle de notre ère, Pline, écrit encore : « L'Afrique ne porte que des grains; cette terre est l'Empire de Cérès; l'huile et le vin lui ont été refusées, mais les moissons suffisent à sa gloire » (*H.N.* XV, 2).

⁵¹ Avec comme étape éventuelle une sédentarisation. Sur le thème de Dionysos qui apprend aux hommes à construire des villes et à cultiver la terre, cf. P. BRIAND, « Brigandage », *dissidence et conquête en Asie achéménide*

Habitat et société.

La signification du matériau.

En interprétant les ruines, il faut être conscient de l'aspect culturel de certains choix technologiques. La construction en pierres de taille revient sans doute toujours plus cher que l'utilisation de l'argile. Mais comme l'écrit R. Livet, étudiant l'habitat à l'époque actuelle en Basse Provence : « Ce serait une singulière erreur de croire que ces maisons de terre sont réservées à des usages grossiers ou provisoires. . . Ce ne sont pas forcément de pauvres gens qui occupent des demeures de terre ». Il montre que l'utilisation des matériaux révèle une différenciation sociale plus qu'économique dans la mesure où la pierre est le matériau noble, aristocratique, alors que la terre battue est celui des roturiers. Le choix du matériau de construction « n'est pas en rapport avec le milieu naturel, pourtant contraignant, mais avec une sorte de respectabilité aristocratique. Il traduit à sa façon l'extension généralisée de la grande propriété foncière »⁵⁴.

Ces réflexions me semblent particulièrement judicieuses pour éclairer la distinction entre un habitat de technique romaine et un habitat de tradition indigène. Les Romains ont systématiquement développé des techniques de construction caractérisées par l'emploi de la pierre taillée et du mur lié au mortier de chaux. Cet usage présentait évidemment de grands avantages. Mais il faut se garder de considérer que l'autre technique, celle de la construction de pierre et d'argile ne peut servir qu'à un habitat sommaire. Ainsi peut-on donner un contenu culturel plus précis à la notion de ruine romaine. Parmi les ruines d'époque romaine, il y a effectivement des ruines laissées par les Romains et des ruines laissées par les indigènes. Elles renvoient

et hellénistique, dans *Dialogues d'histoire ancienne*, 2, (vol. 188 des Annales littéraires de l'Université de Besançon), p. 201-208.

⁵² Y. BURNAND, *Domitii Aquenses. . .*, *op. cit.*, p. 130.

⁵³ Cf. *supra*, p. 417.

⁵⁴ R. LIVET, *Habitat rural et structures agraires en Basse-Provence*, Aix-en-Provence, 1962, p. 175-176.

non seulement à des niveaux économiques différents, mais encore à des sociétés différentes⁵⁵.

Matériaux et techniques de construction permettent donc de regrouper les vestiges d'habitats en deux catégories essentielles définies comme indigène et romaine. Est définissable comme « indigène » un habitat où les éléments constitutifs caractéristiques d'une économie ou d'une technologie élaborée et diversifiée sont pratiquement inexistantes. C'est le cas typique des maisons et des villages dont les vestiges seraient indatables si l'on n'y observait quelques fragments d'*opus signinum*, quelques pierres taillées, toujours les mêmes d'ailleurs (montants de porte, seuils, éléments de pressoir), et si l'on n'y ramassait des tessons de poteries sigillées. Sont définis comme romains les restes d'habitat et d'établissement agricole où les techniques de constructions dénoncent une influence d'une technologie conquérante dont les vestiges se retrouvent dans toute la zone méditerranéenne unifiée par la conquête romaine : pierres de taille abondantes armant les murs, briques bétons de tuileau, murs appareillés, tessons. Cet habitat est beaucoup plus diversifié que le précédent et le matériau utilisé permet souvent sans l'aide de fouilles de dresser des plans qui en permettent l'étude.

Cette distinction permet une classification des ruines débouchant sur une interprétation historique dans laquelle les restes d'habitat jouent le rôle de clé archéologique pour la lecture du paysage rural. Ainsi s'établit une hiérarchisation des sites : à côté des vestiges

d'habitat, les autres sites archéologiques, n'écropoles, mausolées, installations hydrauliques, fours et carrières jouent un rôle second car leur existence isolée est impossible et ils tirent leur sens de l'habitat : un mausolée ou un bassin d'irrigation n'ont pas la même signification s'ils se trouvent à proximité d'une grande ferme ou d'une zone d'habitat indigène. Dans la hiérarchisation des sites, ils ne présentent pas une valeur déterminante.

La signification du plan de la ruine.

Durant tout l'exposé descriptif, j'ai été tenté de proposer des hypothèses sur la position sociale et économique des occupants d'une ferme et de ses éventuels propriétaires. Pouvaient-ils s'agir d'une ferme de colon ? y avait-il place pour une maison de maître ? ou s'agissait-il uniquement d'un centre agricole ? On ne peut certes jamais atteindre la certitude, mais pour chaque cas pris à part, il y a des vraisemblances qui s'imposent.

Il m'est donc apparu qu'en dehors du littoral, où les influences maritimes viennent tempérer la chaleur de l'été, à l'exception des grands sites de la vallée de l'oued el Hachem et de celui de Sidi el Mameudi, aucune *villa* ne comportait de quartier résidentiel important. Il est douteux qu'à une époque quelconque et en dehors d'une inspection à certaines périodes du travail agricole, les possesseurs des riches et vastes maisons de Caesarea soient venus résider sur leurs domaines et que les propriétaires fonciers aient déserté la ville pour la campagne.

⁵⁵ Contre Y. THÉBERT (*Romanisation et déromanisation en Afrique : histoire décolonisée ou histoire inversée*, dans *Annales ESC*, 1978, p. 75), je crois à l'efficacité de l'opposition « ville-culture urbaine (= romanisation) / structures non urbanisées-culture indigène ». M. CASTELLS (*La question urbaine*, Paris, nelle éd., 1977) auquel Y. Thébert se réfère, refuse « la correspondance entre un certain type de production (essentiellement défini par une activité industrielle), un système de valeur (« le modernisme ») et une forme spécifique d'organisation de l'espace, la ville, dont les traits distinctifs sont une certaine taille et une certaine densité » (p. 21). En fait, les théories qui lient le développement des villes antiques au grand commerce ou au capitalisme antique sont prati-

quement abandonnées. De plus, il ne s'agit pas d'opposer l'organisme urbain à la campagne qui commence au-delà des nécropoles ceinturant la ville ; mais l'ensemble constitué par la ville, lieu de résidence du propriétaire foncier, et la campagne qu'elle domine à une autre campagne où la seule agglomération est le village, lieu de résidence et de production du paysan (cf. PH. LEVEAU, *prospections archéologiques et contribution à l'explication du village*, loc. cit.) (cf. *infra*, p. 487, *Les deux campagnes*). Dans son étude sur les *villae* romaines d'Espagne, J. G. Gorges souligne également le lien entre les transformations économiques imputables à la présence romaine et l'essor des *villae* (op. cit., p. 76-81).

Cette campagne est donc bien exploitée et mise en valeur depuis la ville, par elle et à son profit⁵⁶.

VILLAE, TERROIRS, FINAGES :
LE PROBLÈME DE LA SUPERFICIE DES DOMAINES

Comment procéder pour en arriver à proposer des évaluations acceptables de la superficie des domaines? Il me semble de bonne méthode de situer le problème en rappelant les chiffres qui sont donnés par les textes anciens. En s'en tenant aux agronomes latins, on constate qu'au second siècle av. J.-C., pour Caton, le domaine doit avoir entre 25 ha s'il s'agit d'un *praedium suburbanum* et une centaine d'hectares (250 jugères) pour une propriété semi-spécialisée⁵⁷. Cet ordre de grandeur reste valable dans les siècles suivants puisque pour Varron le bon domaine paraît avoir eu 150 à 200 ha⁵⁸ et que, pour Pline, la superficie d'un *latifundium* commence à 300 ha⁵⁹. Mais, au premier siècle après J.-C., un autre courant s'affirme avec Columelle pour qui le grand domaine ne doit pas excéder la possibilité d'en faire le tour à cheval, ce qui correspond à un périmètre de 20 km et à une superficie de 2 500 ha⁶⁰. De fait, Pline le Jeune manifeste, dans sa correspondance, une nette préférence pour le domaine d'un millier d'hectares⁶¹. Telles sont les rares don-

nées littéraires dont nous disposons à titre comparatif, car il est difficile d'invoquer les lois limitant l'étendue des propriétés foncières, comme celle de Licinius Stolon qui, rapporte Pline l'Ancien, avait limité l'étendue des propriétés foncières à 500 jugères, soit 125 ha⁶².

Archéologues et historiens se sont parfois risqués à proposer des évaluations⁶³. D'une manière générale, raisonnant sur des espaces agricoles, ils ont cherché à définir des finages culturels, c'est-à-dire des étendues exploitées par une *villa*, dans la mesure où à l'exception de cas comme celui des grands plateaux limoux, on peut légitimement supposer que l'espace dépendant d'une unité antique d'exploitation juxtaposait des cultures différentes, donc des terroirs différents puisque ce terme dans le vocabulaire de la géographie agraire désigne une unité physique considérée sous le rapport de l'agriculture⁶⁴. Soit une *villa* située au pied d'un versant de vallée, on aura tendance à lui attribuer un terroir de vallée, un terroir de pente et un terroir pris sur le plateau dans lequel s'enfonce la vallée. Ce type de raisonnement, fait sur le terrain, doit être distingué de celui beaucoup plus arbitraire et fondé sur la toponymie qui a amené l'identification entre la superficie d'un domaine gallo-romain et celle d'une commune rurale⁶⁵. Ces évaluations ou assimilations, comme par exemple celle qui conduit à attribuer 7 000 ha à la villa de Montmaurin⁶⁶, concernent tou-

⁵⁶ Je ne crois pas que l'expression « rentier du sol », parfois employée pour définir le notable urbain, soit heureuse : elle donne une impression de passivité alors que tout démontre l'activité organisatrice de ces gens. Il est vrai pourtant qu'il n'existe pas d'autre mot pour dire qu'ils vivent de la rente foncière.

⁵⁷ R. MARTIN, *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris, 1971, p. 89-90.

⁵⁸ Id., *ibid.*, p. 220 n. 4 renvoyant à Varron I, 16,3 et 4.

⁵⁹ Id., *ibid.*, p. 383-384 s'appuyant sur Pline, XVIII, 17 et XIII, 92.

⁶⁰ Id., *ibid.*, p. 358-360 (Columelle, I, 23).

⁶¹ Id., *ibid.*, p. 348-350.

⁶² Pline, *H.N.*, XVIII, 17.

⁶³ En dernier lieu pour la péninsule ibérique, J. G. GORGES, *Les villas...*, *op. cit.*, p. 94 sq.

⁶⁴ « Le terroir est une unité physique considérée sous

le rapport de l'agriculture. Ainsi un fond de vallée, un flanc de butte sont des terroirs » (M. DERRUAU, *Précis...*, *op. cit.*, p. 194). G. Bertrand (s.v. *pour une écologie de la France rurale*, dans G. DUBY et A. WALLON, *Histoire de la France rurale*, Paris, 1975, p. 84) précise : « Au sens élargi, c'est un territoire présentant certains caractères qui le distinguent au point de vue agronomique des territoires voisins » (Commission du lexique agraire du Comité national de géographie). Le terroir est une unité écologique à l'intérieur d'un finage, exploitée comme telle par les divers propriétaires qui y possèdent une ou plusieurs parcelles ». « Le mot tinage (du latin *finis*, limite) désigne au contraire un territoire attribué à une cellule rurale » (M. DERRUAU, *Précis...*, *op. cit.*, p. 194).

⁶⁵ F. LOT, *La France des origines à la guerre de Cent-Ans*, Paris, 1948, p. 22; cité par R. MARTIN, *op. cit.*, p. 78-79.

⁶⁶ G. FOUET, *La villa gallo-romaine de Montmaurin* (Haute-Garonne), Paris, 1969.

jours des propriétés et non des domaines précis. Elles ne tiennent pas compte de la différence entre finage administratif (la propriété) et finage cultural d'une *villa*. A. Grenier en a fait la remarque à propos de la *villa* de Chiragan⁶⁷. Un examen archéologique procédant à partir de l'analyse des ruines ne peut suggérer l'étendue d'une propriété foncière; tout juste peut-il suggérer les dimensions de l'espace dépendant d'un établissement agricole. D'ailleurs les chiffres de 25 ha, 100 ha, 1 000 ha proposés par les agronomes latins concernent des domaines d'un seul tenant et non des propriétés. En second lieu, très souvent les grands domaines étudiés sont extra-territoriaux par rapport aux territoires des villes⁶⁸, qu'il s'agisse de domaines impériaux ou de domaines sénatoriaux. Leurs dimensions et même leur organisation renseignent donc médiocrement sur celles des domaines d'une aristocratie locale qui tire ses profits d'un territoire urbain. Or, sur cette propriété moyenne, nos connaissances sont encore plus limitées que sur la grande propriété⁶⁹.

Dans le cas présent, on peut, en première approximation, éclairer le problème par une opération simple consistant à diviser l'espace géographique prospecté par le nombre d'établissements agricoles considérés comme *villae*, c'est-à-dire comme centres d'exploitation. Ici le nombre des centres oscille de 60 à 70⁷⁰

et la région étudiée correspond à une cinquantaine de milliers d'hectares. Le quotient est de 720 à 830 ha. Ces chiffres appellent immédiatement des restrictions. Tout d'abord les chiffres de bases sont des extrapolations hypothétiques. En second lieu, ils ne tiennent compte ni de la nature des sols et leurs aptitudes culturales ni des cultures effectivement pratiquées. En troisième lieu, il est rarement possible de distinguer parmi les ruines identifiées celles qui peuvent être considérées comme des centres d'exploitations agricoles et celles qui sont des bâtiments annexes. Enfin c'est préjuger de la contemporanéité des exploitations: il a dû se produire des déplacements de *villae* et toutes les ruines ne sont pas contemporaines. Pourtant la médiocrité de nos connaissances sur les dimensions réelles des exploitations agricoles existant sur un territoire urbain m'a empêché de considérer ces objections comme décisives et je n'ai pas cru devoir renvoyer une prise de position en ce domaine au moment où d'hypothétiques fouilles auraient fait progresser la connaissance locale de la nature et de la chronologie des ruines identifiées.

Parallèlement la prise en considération d'exemples concrets permet de mieux cerner le problème⁷¹. Le terroir de plaine correspondant à la *villa* des Trois-Îlots (et à l'agglomération qui lui est accolée dont on ignore si elle

⁶⁷ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, Paris, t. 2, 1934, *L'archéologie du sol*, p. 888-897.

⁶⁸ Cette extra-territorialité des grands domaines par rapport aux territoires des cités apparaît très nettement dans le texte de Frontin sur les controverses sur la souveraineté des terres: « De tels litiges entre les cités (*respublicae*) et les personnes privées (*privati*) ne surviennent pas souvent en Italie, mais ils sont fréquents dans les provinces, et surtout en Afrique, où les personnes privées ont des domaines dont la surface est aussi importante, sinon plus, que celles des territoires des cités... De tels litiges ont lieu non seulement avec des propriétaires privés, mais aussi avec l'empereur qui possède beaucoup de domaines dans les provinces » (Frontin, *cf.* n. 79; citation d'après J. KOLENDO, *Le colonat en Afrique sous le Haut-Empire*, Paris, 1976, p. 23).

⁶⁹ M. LEGLAY, *La Gaule romanisée*, dans G. DUBY, et H. WALLON, *Histoire de la France rurale*, Paris, t. 1, 1975, p. 241: « Il y avait donc de grands domaines, des domaines moyens et de petits domaines. Bien que rares soient ceux qui ont été étudiés en tant que tels, et que leur étude

reste souvent très approximative, car on se fonde généralement sur l'importance de la villa plus que sur des enquêtes archéologiques de détail pour évaluer l'étendue du *fundus*, on prendra deux exemples... ».

⁷⁰ Les Verrines permettent d'évaluer le nombre des propriétaires d'une ville comme Leontinoi au I^{er} siècle av. J.-C.: ils étaient 84 en 73 av. J.-C. et possédaient en moyenne 830 jugères soit 210 ha (Cf. R. DUNCAN-JONES, *Some configurations of landholding in the Roman Empire*, dans M. I. FINLEY, *Study in roman property*, Cambridge, 1976, p. 13). À Veleia, 50 propriétaires engagent leurs biens, à Bénévent, ils sont 80 (mais il y a quelques étrangers à la cité et inversement, étant donné les lacunes, on peut supposer qu'il nous manque des noms de Bénéventins); compte tenu du caractère évergétique des institutions alimentaires, ces chiffres ont des chances de correspondre à ceux des membres de l'*ordo*.

⁷¹ A. Carandini propose une superficie arable de 125 ha pour la *villa* de Settefinestre par un raisonnement analogue (A. CARANDINI, et S. SETTIS, *Schiavi e padroni nell'Etruria romana*, Bari, 1979, p. 37 et panneau 7).

est contemporaine ou postérieure) peut être évalué à 60 à 70 ha auxquels s'ajoutait une superficie inconnue de terrains (propices à l'oléiculture) sur le versant nord du Chénoua. À proximité de la villa du Rocher-Blanc (n° 11) s'étend un terroir de plaine de 20 à 25 ha; mais le djebel Chem-Beida était-il mis en culture dans l'Antiquité? Dans la vallée de l'oued el Hachem, entre le coude correspondant au carrefour de la route de Menacer et l'entrée du bassin de l'oued Bellah deux ou trois *villae* importantes (n° 46: Tirmlit; n° 40: Sidi bou el Messabih; et peut-être n° 43: Ben-Khira) se partageaient environ 600 ha de plaine, ce qui fait 2 à 300 ha par unité; et il convient d'ajouter des superficies indéterminées sur le versant sud du Chénoua.

Sur le plateau littoral, à l'ouest de Sidi-Ghilés, j'ai localisé une quinzaine de ruines d'établissements agricoles pour 6 à 700 ha de terroir de plaine. Mais il est vraisemblable qu'une partie importante de ces ruines ne sont que des bâtiments annexes et fort possible qu'il n'y ait eu là que les domaines des *villae* de la Cave-Hardy (n° 87), de Gourai (n° 81) et, peut-être, de la Pointe-des-Oliviers (n° 85) et de l'Oued Mokada-Nazizi (n° 94); ce qui donne entre 150 et 300 ha de terroir de plaine. À l'est de Sidi-Ghilés et jusqu'à Cherchel, trois à quatre *villae* (n° 79: Sidi-Ghilés; n° 74: El-Afiri; 69: Oued el Hammam; n° 65: Jofr-el-Amar) se partageaient un demi-millier d'hectares, ce qui donne une moyenne inférieure à 150 ha de terroir de plaine.

Prenons ensuite le cas du plateau de Bou-Rouis, particulièrement intéressant maintenant que les fouilles italiennes ont donné des idées plus précises sur la ferme du Nador. Sur trois kilomètres, au sud de la route nationale qui longe le pied du Chénoua, j'ai recensé trois ruines importantes: celles de la Zaouia de Sidi-Moussa (n° 54), du Nador (n° 59), de Bou-Kisnaden (n° 58), qui avec les deux ruines moins importantes de Sidi-Ali-Bou-Arrar (n° 56) et de Zariel (n° 57) se partagent 1 000 à 1 200 ha. Dans son état actuel, la ferme du Nador date du III^e siècle après J.-C. Précédemment existait à cet endroit une ferme remontant à l'époque royale. Comme, avec ses tours et son mur extérieur, en appa-

reil grossier, elle apparaît différente des autres fermes du plateau qui ne présentent pas cette structure fermée, je crois raisonnable d'estimer qu'au second siècle seuls existaient les deux gros établissements de la zaouia de Sidi-Moussa, de Bou-Kisnaden, de Sidi-Ali-Bou-Arrar et de Zariel. C'est-à-dire que les terroirs contrôlés par ces *villae* étaient beaucoup plus importants que ceux des *villae* situées plus à l'ouest: avec une moyenne de 300 ha, plus du double. Or à ces superficies il convient d'ajouter des terroirs s'étendant sur le versant sud du Chénoua et la partie méridionale du plateau de Bou-Rouis. Aux IV^e et V^e siècle, la reconstruction de la ferme du Nador traduit des remaniements dans le système d'exploitation. Mais il n'existait probablement pas un seul domaine s'étendant à l'ensemble du plateau: si la ruine visible à l'est de celle de Bou-Kisnaden correspond bien à une église, c'est que cet établissement était toujours en activité à cette époque. J'ignore ce qu'il en était des autres *villae* car aucun ramassage de tessons ne vient éclairer le problème.

La fragmentation du relief rend encore plus aléatoire l'application de ce type de raisonnement aux régions de l'intérieur. Les 1 200 à 1 500 ha du bassin des Touares faisaient vivre l'agglomération d'Icherène, l'huilerie de Taouriouine (n° 197), les *villae* de Bou-Alem (n° 191), Oued-Izdi (n° 192) et Arensou (n° 195). Une évaluation de la répartition du terroir entre ces unités par simple division des surfaces est impossible puisqu'il ne s'agit pas d'établissements de même nature. Les 600 à 700 ha de la partie sud du bassin de tête de l'oued Aizer sont à partager entre les deux ruines de Sidi-Salah et de Boghni. Le caractère spécialisé de l'huilerie de Boghni peut inciter à en faire une dépendance de Sidi-Salah. De la sorte, il n'est pas invraisemblable de penser que l'ensemble constitue un grand domaine dont la superficie dépasserait les 600 à 700 ha de la partie sud du bassin. Les terres sont d'inégale valeur et dans les années 1870 l'autorité militaire avait dû renoncer à y édifier un village. Mais plantées d'oliviers dans l'Antiquité, elles purent être alors d'un bon rapport.

Plus à l'ouest, dans l'Atlas de Cherchel

proprement dit, dans la tête du bassin de l'oued el Hammam existait selon toute vraisemblance un domaine appartenant aux Aufidii⁷². Le centre du domaine doit être localisé à l'emplacement de la ruine n° 167, hélas occupée par des constructions modernes. Si ces suppositions sont exactes, il faudrait considérer comme dépendant de ce domaine l'autre ruine toute proche n° 166. L'ensemble correspond à un vallon d'une superficie de 100 à 150 ha. Comme cela paraît un peu exigü pour un domaine, on se trouve placé devant l'alternative suivante : admettre qu'il s'agit d'un petit domaine ou, tout simplement, qu'il s'étend vers l'est au-delà de la croupe de Boulalem vers Es Snab (n° 163), qui peut en avoir dépendu ou vers l'ouest et que l'huilerie de Sidi-Haddouch (n° 174) doit lui être rattachée. J'ai insisté sur ces hypothèses car le cas me semble typique des incertitudes auxquelles aboutit ce type de réflexion. Le problème posé est identique à celui rencontré pour la dualité Sidi-Salah-Boghni : sommes-nous en présence d'un seul domaine, l'huilerie étant un bâtiment spécialisé dépendant de l'autre ruine, ou bien s'agit-il de deux domaines différents ?

Que conclure ? En zone de plaine, la proximité de la montagne laisse penser que les *villae* du littoral, de la vallée de l'oued el Hachem et du plateau de Bou-Rouis disposaient également d'un terroir de pente dont la superficie doit être ajoutée aux approximations proposées : 100 à 200 ha de plaine pour un

grand domaine suburbain, le double à l'est. En zone montagneuse, les accidents topographiques rendent les calculs encore plus aléatoires, mais je crois que des superficies domaniales de 500 à 700 ha peuvent être proposées. Dans l'ensemble ces chiffres ne contreviennent pas à la moyenne qui avait été proposée (700 à 800 ha) et leur sont même plutôt inférieurs. Ils peuvent aider à se faire une idée de l'assise foncière de la bourgeoisie de Caesarea, à condition évidemment de ne pas négliger les considérations qui ont été développées sur les limites de ces évaluations et de pas oublier que plusieurs familles pouvaient vivre des revenus d'un même domaine comme une même famille pouvait posséder plusieurs domaines. Ces chiffres concordent avec ceux proposés par Y. Burnand pour le domaine des Domitii près d'Aix en Provence⁷³ et par G. Fouet pour le domaine dépendant de la première *villa* de Montmaurin⁷⁴.

CAESAREA ET SON ESPACE RURAL

LE PROBLÈME DU TERRITOIRE⁷⁵

En l'absence de bornes explicites, bornes limitatives de la *colonia Caesarea Mauretaniae* ou même à défaut bornes milliaires⁷⁶, il n'est pas possible de définir les limites (*fines*) ni le territoire (*territorium*) de Caesarea. Ces termes ont en effet un sens juridique trop précis,

⁷² Cf. *supra*, p. 122 et p. 340 (site n° 167).

⁷³ Y. BURNAND, *Domitii Aquenses; Une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence; Mausolée et domaine* dans (*Revue arch. de la Narbonnaise*, suppl. 5), Paris, 1975, p. 207).

⁷⁴ G. FOUET, *La villa gallo-romaine de Montmaurin*, *op. cit.*, p. 308, n. 403. Autres exemples cités par M. LEGLAY, *La Gaule romanisée*, *loc. cit.*, p. 242. Voir également n. 70. F. DIDIERJEAN, (*Le paysage rural antique au nord-ouest de Séville*, dans *Mélanges de la Casa Velasquez*, 14, 1970, p. 20-21) propose pour la région qu'il étudie une superficie moyenne de 600 ha.

⁷⁵ Il s'agit d'un thème de recherche familier aux historiens de la Grèce. On trouvera une bibliographie abondante dans *La città e il suo territorio, atti del settimo convegno di studi sulla Magna Grecia*, Taranto, 8-12 ottobre 1967, Naples, 1968, en particulier dans la communi-

cation de G. VALLET, *La cité et son territoire dans les colonies grecques d'Occident*, p. 67-142. Pour la période romaine, une synthèse, essentiellement bibliographique a été présentée par R. CHEVALLIER, *Cité et Territoire. Solutions romaines aux problèmes de l'organisation de l'espace. Problématique 1948-1973*, dans H. TEMPORINI, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 1, Berlin 1974, p. 651-783; mais il y est en réalité surtout question de l'organisation de l'espace urbain. N'intéressent vraiment la question envisagée ici que les p. 762 à 776. (Villes et territoires. Les limites de la cité. L'espace économique rural).

⁷⁶ Ainsi une borne milliaire trouvée à Mouzaïa, 25 km à vol d'oiseau de Tipasa paraît impliquer que le *territorium* de cette ville allait jusque-là (S. GSELL, *Atlas arch. . .*, *op. cit.*, f. 14,1). Autre exemple de définition d'un territoire par des bornes milliaires : celui de *Diana Veteranorum* (Id., *ibid.*, f. 27, 62).

leur utilisation a trop d'implications pour qu'une utilisation approximative soit admissible⁷⁷. Il en est d'ailleurs de même du mot *ager* au sens d'*ager municipalis* que l'on voit parfois employé sans qu'une documentation précise le justifie. Il existait bien sûr un *ager caesariensis*, un *territorium caesariense*, mais je suis bien incapable de définir son extension par rapport à ceux de *Tipasa*, de *Gunugu*, d'*Aquae Calidae* et des cités chéliennes et de préciser si telle ou telle tribu lui était effectivement rattachée. Certes on peut parfois compléter au manque de borne par l'utilisation d'obstacles naturels, zone forestière, accident de terrain, cours d'eau qui ont pu servir de frontière⁷⁸. Mais c'est d'une certaine manière supposer résolue une question dont on sait justement par les *agrimensores* que dans l'Antiquité elle était à l'origine de nombreux procès, en particulier en Afrique⁷⁹.

Pourtant l'impossibilité de retrouver par une enquête archéologique les limites juridiques du *territorium* de Caesarea ne signifie pas que toute recherche sur l'organisation de l'espace par la ville soit vaine. Le problème est d'ailleurs analogue à celui rencontré dans la définition du domaine : par l'archéologie du sol, on peut à la rigueur identifier un finage cultural, mais jamais un finage administratif⁸⁰.

VILLAE ET AGGLOMÉRATIONS RURALES : LA HIÉRARCHISATION DES HABITATS

Lorsque j'ai traité des habitats, j'ai laissé de côté la question du rapport entre les agglomérations rurales et les *villae*. Le problème

est parfois délicat. Certes dans le cas de petites agglomérations accolées à une *villa*, à Sidi-Haddouch (n° 174), à Boghni (n° 151), à Sidi-Salah (n° 151)... la dépendance est évidente : d'une donnée spatiale (la proximité) on peut induire sans difficulté un lien économique et social. Mais qu'inférer de l'isolement de petites agglomérations comme Boulalem (n° 165) sur sa crête, Bekkouch (n° 180) ou El-Arba (n° 201) dans leur bassin ?

Dans ces cas, il me paraît nécessaire de tenir compte de deux éléments : la densité des *villae* situées à proximité et la topographie. Les ramassages de surface sur les quelques habitats donnent en effet l'impression que ces sites ont été occupés durant toute la période étudiée, de sorte que la question chronologique est analogue à celle des huileries : l'existence de ces agglomérations indigènes constitue une toile de fond dont la permanence a pour pendant celle des petites installations de pressage. Je crois donc que les agglomérations profondément enclavées dans une zone de *villae* à quelques heures de la ville devaient être des réservoirs de main-d'œuvre pour les domaines voisins, au moins pendant la période d'apogée de ces derniers. Sur les marges de la zone géographique où j'ai identifié des *villae*, c'est le cas d'El Arba (n° 201). Le problème se pose alors en termes différents. Car finalement l'un des acquis de cette prospection, c'est la disparition des *villae* à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain et sans que l'élévation d'altitude, l'enclavement d'un bassin ou la pauvreté du sol puissent être invoqués comme facteurs décisifs. J'ai eu sur les marges orientales du territoire de Cherchel l'impression d'une modification dans

⁷⁷ Sur la signification précise des termes *territorium* et *ager*, cf. J. TOUTAIN, s.v. *territorium*, dans C. DAREMBERG, E. SAGLIO et E. POTTIER, *Dictionnaire des Antiquités*..., t. 5, Paris, 1919, p. 124-125. s.v. *Ager municipalis*, dans G. DE RUGGIERO, *Dizionario epigrafico di antichità romane*, Rome, t. 1, p. 356-357. Les Actes du colloque international sur la condition juridique du sol dans les provinces romaines incitent à la prudence dans l'utilisation de ces termes (*Atti del convegno internazionale sul tema : I diritti locali nelle province romane con particolare riguardo alle condizioni giuridiche del suolo*, (Roma, 26-28 ottobre 1971), Problemi attuali di scienza e di cultura, Accad. naz. dei Lincei, Quaderno n° 194, Rome, 1974.

⁷⁸ R. CHEVALLIER, *Cité et territoire*..., loc. cit., p. 762-763.

⁷⁹ FRONTIN, *De controversiis agrorum*, dans F. BLUME, K. LACHMANN et A. RUDOLF, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, I, Berlin, 1848, p. 53. Texte p. 478, n. 68.

⁸⁰ M. DERRUAU, *Précis*..., op. cit., p. 194 : « Une ferme isolée a un finage cultural mais n'a pas de finage administratif. Ainsi, quand une commune comprend un village et deux fermes, le territoire cultivé par les deux fermes fait partie du finage administratif mais non de son finage cultural, qui se trouve donc plus petit que son finage administratif ».

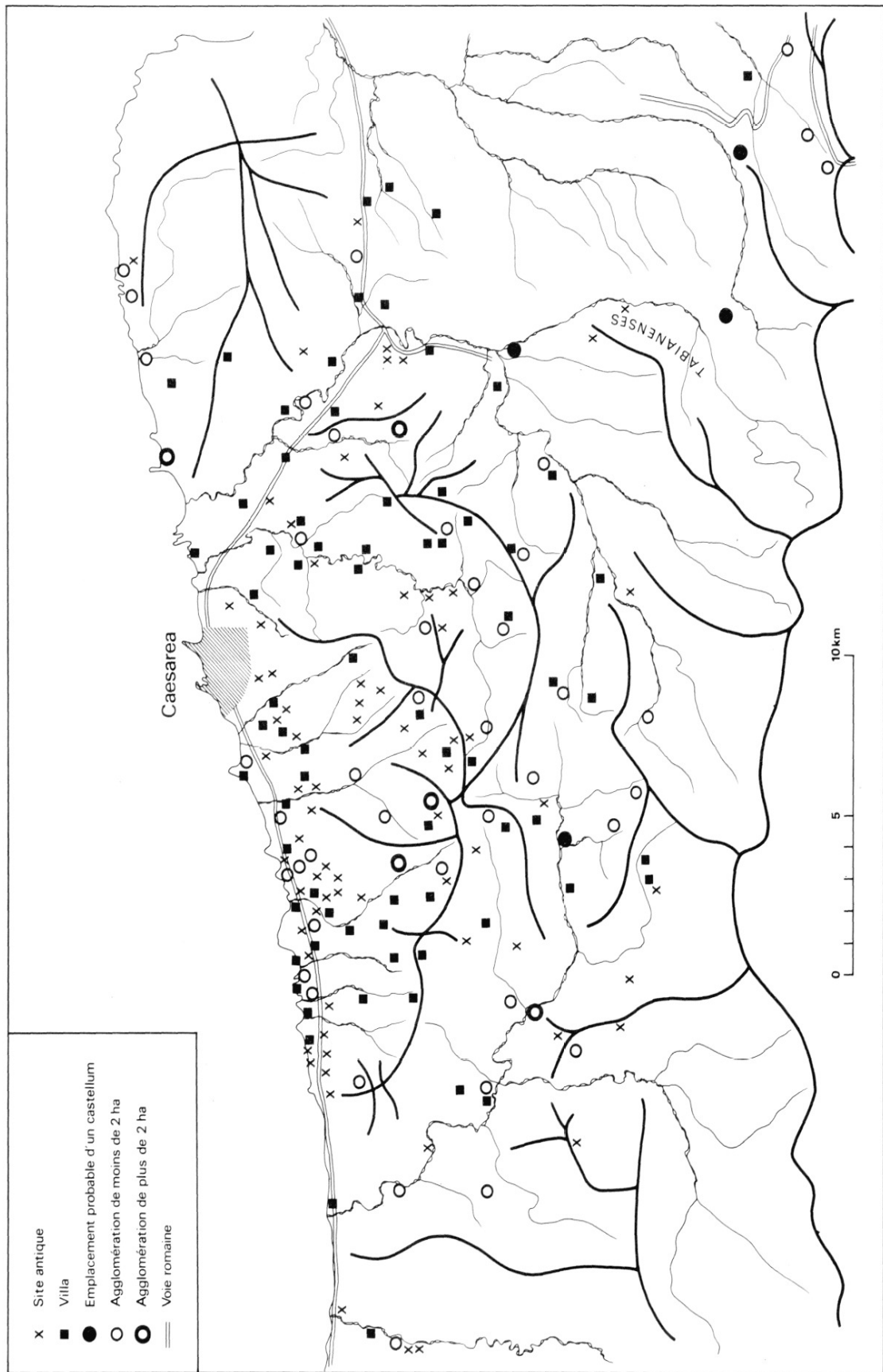


Fig. 249 – Organisation de l'espace rural autour de Cherchel : villae et agglomérations.

l'organisation spatiale de l'habitat : à une campagne dont la mise en valeur paraissait prise en main par une économie de *villae*, succédait à une autre campagne d'où les *villae* étaient absentes et où l'élément déterminant du paysage archéologique était constitué par les ruines de petites et moyennes agglomérations⁸¹.

LES *VILLAE* ET LA DÉTERMINATION DE L'ESPACE
RURAL ÉCONOMIQUEMENT CONTRÔLÉ PAR LA VILLE :
SOCIO-TOPOGRAPHIE DES CAMPAGNES

Tout au long de cet exposé, je me suis appuyé sur le postulat d'un lien entre la *villa* et l'économie urbaine. Un tel lien a été nettement mis en évidence en particulier par l'archéologue anglais A. L. F. Rivet dont les cartes montrent nettement le rapport entre la carte des *villae* et celle des villes de Bretagne ainsi qu'entre la densité des *villae* et la proximité d'une ville⁸². J'ai utilisé la *villa*, conçue comme centre domanial, comme déterminante dans l'analyse archéologique du paysage rural pour tenter de définir des productions et des spécialisations agricoles ou des superficies de domaines. La présence de *villae* sur un territoire permet de tracer les limites de l'influence économique de la ville qui en occupe le centre ; elle y exprime la polarisation de la vie rurale⁸³. Cette limite dessine autour de Caesarea un demi-cercle d'une quinzaine de kilomètres de rayon : vers la mer, une zone archéologique définie par la présence régulière de *villae*, vers l'intérieur une zone archéo-

logique définie par leur absence et qui me paraît donc caractériser un autre type d'organisation socio-économique, c'est la zone des tribus indigènes.

Ces zones ne sont pas forcément homogènes. À l'intérieur de l'espace rural organisé par la ville existent des secteurs où les *villae* sont rares ou inexistantes. C'est le cas du Chénoua, du djebel Tabarâned et du Kob-Oudjoût et de la bande forestière s'allongeant entre les *villae* du littoral et celles du sommet des Quatre-Mamelons. Je ne crois pas que ces vides s'expliquent pas un défaut de prospection : il s'agit de zone d'agriculture traditionnelle où ne sont jamais intervenus les moyens mécaniques modernes destructeurs de sites archéologiques et où j'ai pu identifier de petits sites. Dans le cas du versant nord des Quatre-Mamelons et du Kob Oudjoût, les facteurs physiques me paraissent déterminants : ces zones correspondent à des formations schisteuses donnant des sols pauvres. Le Chénoua et le djebel Tabarâned posent des problèmes différents, car je ne les crois pas naturellement moins doués que d'autres secteurs de l'Atlas de Cherchel où ont été implantées des *villae*. Une explication physique paraît ici insuffisante et il faut s'orienter vers des facteurs humains. Il ne s'agirait pas de zones refuges, expression qui suggère trop l'idée d'une résistance militaire conduite depuis une montagne utilisée comme forteresse naturelle, position invraisemblable à l'intérieur de la zone romanisée pour des secteurs si réduits. Ce seraient de petits secteurs où des communautés rura-

⁸¹ Cf. *supra*, p. 412-414.

⁸² A. L. F. RIVET, *The roman villa in Britain*, London, 1969, cartes p. 20 et p. 178. On retrouve la mise en application de principes analogues par exemple dans l'étude de I. HOLDER et M. MILLETT, *Romano-british and towns : a systematic analysis*, dans *World Archaeology*, 12, 1980, p. 69-76. De même, M. LÉGLAY écrit, à propos des campagnes gauloises : « Construction en dur, utilisant des matériaux maçonnés, la *villa* apparaît en Gaule comme la marque caractéristique la plus visible de la colonisation romaine des campagnes... Étroitement associée à un type d'exploitation la *villa* constitue en outre le témoin durable d'un genre de vie... ». *La Gaule romanisée, op. cit.*, p. 209.

⁸³ Sur la notion de polarisation, voir A. REYNAUD, *La géographie entre le mythe et la science, essai d'épistémolo-*

gie, Travaux de l'Institut de géographie de Reims, n° 18-19, Reims, 1974, p. 90-94 (un mythe : la distinction région homogène-région polarisée). Cette notion de polarisation dont A. Reynaud rappelle la définition par F. Perroux (« pôle = ensemble d'unités motrices qui exerce des effets d'entraînement à l'égard d'un autre ensemble économiquement et territorialement défini ») convient parfaitement à l'analyse d'un territoire urbain (A. Reynaud citant P. George : « la région géographique se définit en économie avancée, comme la zone de rayonnement et de structuration spatiale d'une ville, la métropole régionale », *ibid.*, p. 94). Dans son ouvrage *A Faliscan Town in South Etruria*, London, 1976, T. W. Potter a proposé une méthode de calcul du territoire d'une ville romaine à partir des polygones de Thiessen (p. 27-28).

les réduites auraient maintenu leur cohésion. Pour des raisons qui nous échappent, mais parmi lesquelles les données géographiques ont pu jouer un certain rôle, la forme économique romaine d'exploitation du sol, la *villa* ne s'y serait pas installée. Cette idée n'est pas en contradiction avec celle d'une dépendance relative par rapport aux *villae* des zones voisines où les paysans de ces régions auraient pu chercher des compléments de ressources. J'explique ainsi dans la partie occidentale du Chénoua, l'absence de ruines de *villae*, à l'exception probablement de la ruine n° 21, et les preuves archéologiques de la réalité d'un peuplement antique. Dans le djebel Tabarâned, la question est plus complexe, car il n'est pas certain que les ruines de Sidi-Amar (n° 143) soient celles d'une agglomération plutôt que celles d'une *villa*, bien que je penche pour la première solution.

Inversement, dans une région éloignée de toute ville romaine, dont il est presque certain qu'il s'agit d'un territoire de tribu, la présence d'un centre domanial, *villa*, de construction parfaitement identique à celles rencontrées dans la zone organisée par la ville prouve la pénétration des formes romaines de mise en valeur d'un espace rural. C'est une région archéologique de ce type que j'ai étudiée dans la zone montagneuse située entre Damous et Ténés⁸⁴. Les ruines d'El Ksar, près de Souk-el-Tenine, d'Ararfi, dans le bassin de Bou-Yamene/Razelia et d'El Limt dans la montagne, toutes situées à plusieurs dizaines de kilomètres de la ville romaine la plus pro-

che, tranchent par leur étendue sur les petites ruines relevées aux alentours. Parmi celle-ci, un certain nombre sont les ruines de *villae* aux activités diversifiées ou spécialisées (huileries). Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse d'établissements militaires : ce sont plutôt des *fundi* ayant appartenus à des familles de l'aristocratie maure *mazices* ou intertribale dont plusieurs exemples apparaissent dans le récit de la guerre de Firmus⁸⁵. Ces ruines montrent l'adoption de techniques agronomiques romaines par l'aristocratie indigène des préfets de tribus et des rois dont sont issus Firmus et sa famille. Elles traduisent ce que l'on peut appeler une romanisation économique, comme on parle de romanisation juridique ou onomastique.

Ces remarques permettent de mieux délimiter l'apport de l'analyse archéologique à la connaissance historique d'une région. La dualité des ruines de *villae* et de petites agglomérations me paraît être l'expression spatiale de deux systèmes d'organisation de l'économie agricole. Par ailleurs cette analyse montrant des hétérogénéités dans chaque zone correspondant à un type de ruine et des interférences, il faut sans doute plutôt faire appel aux termes de formations sociales urbaine et romaine ou tribale, termes qui justement dans le vocabulaire marxiste traduisent la pluralité et l'hétérogénéité des modes de production qui peuvent se rencontrer au même moment sur un même espace⁸⁶.

Mais la dimension spatiale doit être nuancée par la dimension temporelle évidemment

⁸⁴ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 257-311. De la même manière, E. Thomas attribue des *villae* à des *principes* dans les régions danubiennes (*Römische Villen in Pannonien. Beiträge zur pannonischen Siedlungsgeschichte*, Budapest, 1964, p. 177-192). La Bretagne romaine fournit un bel exemple de l'adoption par l'aristocratie indigène des modèles romains : les archéologues britanniques ont proposé d'attribuer à Verica, le chef de la grande tribu des Atrébates, la *villa* de Fishbourne qui, dès l'époque de Néron, comportait des thermes et qui, vers 75 ap. J.-C., fut remanié selon un plan de type méditerranéen, c'est à dire romain : quatre bâtiments de 150 m de long s'organisaient autour de cours à colonnade. Sur la romanisation économique par imitation, cf. également J. M. LASSÈRE, *Ubique populus...*, op. cit., p. 361 et n. 366.

⁸⁵ Id., *ibid*, p. 301-303.

⁸⁶ «Le mode de production constitue un objet abstrait-formel qui n'existe pas, au sens fort, dans la réalité. Les modes de production capitaliste, féodal, esclavagiste constituent également des objets abstraits-formels, car eux non plus ne possèdent pas cette existence. Seule existe en fait une *formation sociale* historiquement déterminée, c'est-à-dire un tout social — au sens le plus vaste — à un moment de son existence historique : la France de Louis Bonaparte, L'Angleterre de la révolution industrielle... La formation sociale constitue elle-même une unité complexe à dominante d'un certain mode de production sur les autres qui la composent. Il s'agit d'une formation sociale historiquement déterminée par un mode de production» (N. POULANTZAS, *Pouvoir politique et Classes sociales*, t. 1, Paris, 1975, p. 9).

fondamentale en histoire. De la première partie de cette étude, celle portant sur la ville, ressortaient deux constatations essentielles pour l'interprétation de la campagne. En premier lieu, le développement urbain remonte au début du premier siècle de notre ère, alors que les *villae* apparaissent postérieures d'un bon demi-siècle. Certes en l'absence de fouilles stratigraphiques sur ces fermes, ce second élément de la première proposition peut être contesté : des indices d'un développement antérieur existent et la fouille du Nador a effectivement mis en évidence un établissement rural de l'époque de Ptolémée. Mais il reste vrai que le développement rural sous forme de l'économie de *villae* est au plus tôt contemporain de la ville romaine et que donc ce ne sont pas les profits apportés par cette agriculture qui peuvent expliquer le développement urbain. En second lieu, et à l'autre extrémité chronologique de l'étude menée, se pose la question du rapport éventuel entre l'abandon de nombreuses *villae* au IV^e siècle et le « déclin » de la vie urbaine. Or précisément, l'un des apports de l'étude archéologique de la ville à son histoire est que l'absence de grandes

inscriptions urbaines ne peut être invoquée comme preuve du déclin urbain. Parmi les grands monuments urbains, les thermes et les édifices de spectacles étaient toujours utilisés au IV^e siècle. Surtout, la découverte de riches maisons toujours habitées et entretenues au IV^e siècle invite à recuser l'hypothèse d'un déclin de la richesse de l'aristocratie urbaine à cette époque. Or, s'il est vrai que la richesse de la ville vient de l'exploitation de la terre, ce qui est mon hypothèse fondamentale, l'abandon des *villae* ne doit pas être conçu en termes de déclin comme j'ai pu le penser un moment, mais en termes de changement dans l'organisation de l'exploitation du territoire de la ville.

Ainsi, et c'est le schéma d'interprétation que je suis conduit à proposer, le territoire de Caesarea aurait vu se succéder trois systèmes d'organisation de la production agricole : celui antérieur à la ville romaine, celui des II^e et III^e siècles qui correspond non pas forcément à l'apogée de la ville mais à coup sûr à celui du système de la *villa* et enfin le système de la fin de l'Antiquité où les agglomérations villa-geoises jouent le rôle apparemment essentiel.

CHAPITRE XVI

ROMAINS ET MAURES AUTOUR DE CAESAREA : LA RÉSISTANCE À LA ROMANISATION EN MAURÉTANIE CÉSARIENNE CENTRALE

LES DEUX CAMPAGNES ET LES DEUX AFRIQUES

L'essentiel de travail présenté jusqu'ici traite de réalités matérielles concernant l'espace urbain et la zone rurale contrôlée et organisée par la ville. Les hommes qui les habitent, nous sont partiellement connus par les inscriptions urbaines et les épitaphes des nécropoles de Caesarea. Ils entrent dans la catégorie de ceux que M. Benabou a appelés les Romains d'origine et d'adoption ou les romanisés partiels¹. La prospection archéologique que j'ai menée m'a montré qu'il était impossible de voir en Caesarea une ville étrangère isolée au milieu de campagnes africaines hostiles. Si le système romain a pu survivre et se développer, c'est qu'il a su mettre en place des groupes intermédiaires. Le clivage entre ville romaine et campagne indigène², dualité à laquelle je persiste à croire, ne passe pas entre le rempart urbain et les premiers établissements agricoles. Je pense avoir apporté une illustration concrète de la manière dont la ville romaine a mis en valeur et exploité une campagne dépendante à laquelle elle ne s'opposait pas foncièrement : la romanisation s'étend naturellement aux campagnes des villes romaines.

Mais cette même prospection archéologi-

que, plus précisément l'étude des marges, a mis en évidence des changements dans l'organisation de la campagne, à mesure que l'on sortait de la zone compatible avec les possibilités d'influence d'une cité antique. Même élargi aux limites de sa campagne, le complexe constitué par celle-ci et la ville elle-même s'opposait à un autre monde, celui d'une campagne indigène africaine où l'analyse archéologique met en évidence un habitat qui est le reflet d'autres structures économiques. Cette distinction essentielle que j'ai soulignée dans le chapitre précédent, me permet de réintroduire, sans nier l'importance du groupe des romanisés partiels, le thème de l'opposition entre l'Afrique romanisée des villes et l'Afrique indigène des campagnes tribales.

Cette opposition avait été introduite dans l'historiographie de l'Afrique romaine par C. Courtois, qui, à l'Afrique urbaine des Romains, oppose l'Afrique oubliée des Berbères³. Ce brillant schéma a évidemment suscité des réactions qui en ont montré les limites : contrairement à ce que pensait C. Courtois, on ne peut en dresser la carte en la calquant, même avec des nuances, sur celle des massifs montagneux⁴; d'autre part, la réalité est différente selon que l'on étudie la Proconsulaire

¹ M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 583-584.

² Cf. *supra*, p. 476 et n. 55.

³ C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 104-126. L'expression Afrique oubliée apparaît p. 325 dans une phrase qui la justifie ainsi : « Tout s'est passé

comme si l'on avait oublié qu'il pût exister en Afrique des montagnards ou des nomades ».

⁴ Sur ce thème, PH. LEVEAU, *L'opposition de la montagne et de la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique*, dans *Annales de géographie*, 1977, p. 201-205.

ou les Maurétanies⁵. Ces modifications apportées, je crois que pour la région que j'ai étudiée et plus généralement pour les Maurétanies, l'image que donne C. Courtois reste vraie : elles m'apparaissent « comme un bloc ethnique dans lequel Rome a sculpté le double visage de Jānus. Il y a le Berbère qui est resté Berbère, et celui qui est devenu Romain »⁶.

Il est donc essentiel d'évaluer la place des deux Afriques dans l'espace géographique correspondant à la Maurétanie Césarienne centrale.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE CENTRALE

LES VILLES

Les données littéraires et épigraphiques dont on dispose actuellement ne permettent pas de dresser un tableau exhaustif des villes de Maurétanie Césarienne centrale. Comme dans le reste de l'Afrique, il y a encore beaucoup de sites urbains à découvrir⁷. Il convient donc d'être particulièrement prudent à l'égard de tout raisonnement utilisant les blancs de l'*Atlas archéologique de l'Algérie*⁸.

⁵ CL. LEPALLEY insiste à juste titre sur cet aspect fondamental de la géographie historique de l'Afrique romaine (*Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 1, *La permanence d'une civilisation municipale*, Paris, 1979, p. 29-57). Je ne comprends pas pourquoi il m'accuse d'avoir minimisé le contraste entre la Maurétanie et les provinces orientales de l'Afrique (*ibid.*, p. 52); je n'ai jamais rien écrit sur la partie orientale de l'Afrique romaine.

⁶ C. COURTOIS, *Les Vandales...*, *op. cit.*, p. 112.

⁷ Cf. l'exemple des agglomérations antiques de la région de Taougrit (ex Paul-Robert) cité *infra*, n. 11 et p. 488.

⁸ C'est en particulier l'erreur de R. I. LAWLESS, *L'évolution du peuplement, de l'habitat et des paysages agraires du Maghreb*, dans *Annales de Géographie*, 1972, p. 461-464.

⁹ Sur ces villes, on consultera toujours les notices de l'*Atlas archéologique de l'Algérie*; j'ai suivi l'identification de *Zucchabar* et *Milianah* et de *Manliana* et *El Khemis Milianah* (ex Affreville). Pour une bibliographie plus récente, on se reportera à l'édition du *Livre V* de l'*Histoire*

Le texte fondamental de Pline l'Ancien (V, 20) nous apprend que l'Empereur Auguste avait fondé trois colonies sur le littoral, *Cartenna* (Ténès), *Gunugu* (Sidi-Brahim près de Gouraya), *Rusguniae* (Cap Matifou ou actuellement Tementfoust à l'est d'Alger) et deux colonies dans l'arrière-pays, *Aquae Calidae* (Hammam Righa) et *Zucchabar* (Miliana)⁹. Sous Claude, Caesarea est promue au rang de colonie honoraire, une déduction de vétérans est effectuée à *Oppidum Novum* et *Tipasa* reçoit le droit latin. Sous Vespasien, *Icosium* reçoit également le droit latin. Sur le littoral, Rome s'est contenté de renforcer une urbanisation bien antérieure et de lui imposer ou lui apporter ses propres cadres juridiques¹⁰. Mais, à l'intérieur, la situation n'est pas fondamentalement différente, bien que l'absence de recherches archéologiques systématiques tende à minimiser la réalité d'une occupation pré-romaine. Longtemps on n'a pu s'appuyer que sur la caractère typiquement libyque d'une partie de la toponymie. Tel est le cas des sites chélifiens nommés par Pline (la colonie de *Zucchabar* et les *civitates* de *Timici* et *Tigava*), de ceux plus tardivement attestés de *Sufasar* et de *Castellum Tingitanum*¹¹ et de ceux nommés par Ptolémée et localisables dans la région (*Apphar*, *Gighui*, *Garra*, *Casmarra*)¹². Des découvertes archéologiques essentiellement dues au hasard sont venues confir-

Naturelle de Pline consacré à *L'Afrique du Nord* par J. DESANGES (Paris, 1980) : *Cartenna* (p. 160-161), *Gunugu* (p. 161), *Rusguniae* (p. 169), *Aquae* (p. 178), *Zucchabar* (p. 179). Cette édition du livre V, longtemps attendue, est parue trop tard pour que j'ai pu en tenir compte autrement qu'en renvoyant aux très érudites notices que J. Desanges consacre à tous les toponymes, oronymes et hydronymes cités dans le texte de Pline. On y cherchera également la bibliographie la plus récente sur les *gentes* citées plus bas.

¹⁰ Cf. *supra*, p. 12 et 13.

¹¹ Sur ces villes, on consultera encore l'*Atlas Archéologique*. Sur *Timici*, cf. J. MARION, *Les agglomérations antiques de la région de Paul-Robert* dans *RAF*, 95, 1950, p. 209-258; J. DESANGES, *op. cit.*, *supra*, p. 181. Sur *Tigava Municipium* et *Tigava Castra*, PH. LEVEAU, *Recherches historiques sur une région montagneuse de Maurétanie césarienne : des « Tigava Castra » à la mer*, dans *MEFRA*, 89, 1977, 1, p. 280-290; J. DESANGES, *op. cit.*, *supra*, p. 181. Sur *Sufasar*, PH. LEVEAU, « *Sufasar* », *municipe de Maurétanie césarienne*, dans *AA*, 14, 1979, p. 135-153.

¹² Ptolémée, *Géographie*, IV, 2.

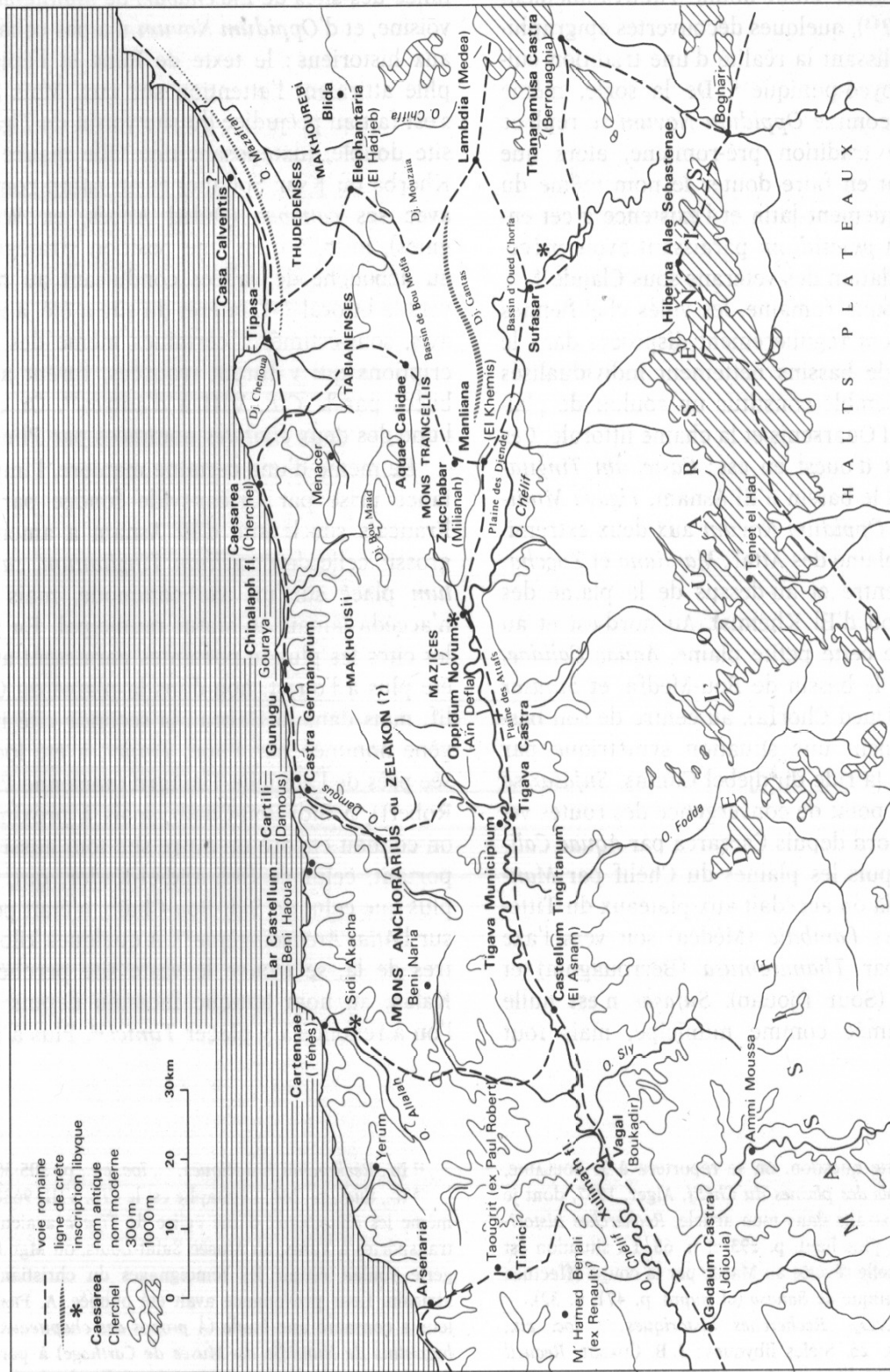


Fig. 250 – Géographie historique de la Maurétanie Césarienne centrale.

mer la réalité de cette occupation préromaine : pas de ramassages de tessons (mais faut-il s'en étonner étant donné l'alluvionnement du Chélif?¹³), quelques découvertes épigraphiques établissant la réalité d'une tradition culturelle libyco-punique¹⁴. De la sorte, même une ville comme *Oppidum Novum* se replace dans une tradition pré-romaine, alors que pourraient en faire douter le nom même du site, typiquement latin et l'existence à cet endroit d'un *praesidium* paraissant avoir précédé l'installation des vétérans sous Claude¹⁵.

À l'époque romaine, les villes chéliennes apparaissent régulièrement disposées dans le chapelet de bassins nettement individualisés dont l'ensemble constitue un couloir de plaines entre l'Ouarsenis et la chaîne littorale. Ces villes sont d'ouest en est : *Castellum Tingitanum* dans le bassin d'El Asnam, *Tigava Municipium* et *Oppidum Novum* aux deux extrémités de la plaine des Attaf; *Manliana* et *Zucchabar* au centre et au-dessus de la plaine des Djendel (ou d'El Khemis). Au nord-est et au sud-est de cette petite plaine, *Aquae Calidae*, dominant le bassin de Bou-Medfa, et *Sufasar* (Amoura-Oued Chorfa), au centre de son bassin, occupent une situation symétrique par rapport à la ride du djebel Gantas. *Sufasar* se trouve au point de convergence des routes venant du nord depuis Caesarea par *Aquae Calidae* et depuis les plaines du Chélif par *Manliana*. De là on accédait aux plateaux du Titteri soit vers *Lambda* (Médéa) soit vers l'axe passant par *Thanaramusa* (Berrouaghia) et *Rapidum* (Sour Djouab). *Sufasar* n'est nulle part nommée comme municipes, mais tout

porte à croire que la cité fut promue à cette situation sous le règne d'Hadrien¹⁶. L'importance des sites de *Zucchabar*, de *Manliana*, sa voisine, et d'*Oppidum Novum* n'a pas échappé aux historiens : le texte de Pline et l'épigraphie attireraient l'attention sur eux. Mais cela s'est fait au préjudice du site voisin de *Tigava*, site double, juxtaposant une ville maure (El Kherba ou Ksar Soltane) et un camp romain avec ses *canabae* (Ouled Abbés, ex Wattignies), installé dans une position stratégique au débouché de vallées conduisant au nord vers le littoral¹⁷. L'intérêt du site a été, à mon avis, sous-estimé et certaines même des inscriptions qui y furent trouvées, furent attribuées par le *CIL*, VIII à d'autres¹⁸. Or c'est l'une des deux *civitates* nommées par Pline.

De même d'une certaine manière, l'importance prise par Orléansville fondée par les Français sur le site d'El Asnam a amené à grossir celle de *Castellum Tingitanum*, *castellum* placé sur un axe commode, mais qui n'accéda jamais au statut municipal. En fait, les cités les plus importantes paraissent avoir été plus à l'ouest, non dans la plaine du Chélif, mais dans la Dahra : la seconde cité indigène nommée par Pline, *Timici*, a été localisée près de l'actuelle Taougrit (ancienne Paul-Robert), à Sidi-Bou-Chaïb; mais à proximité, on connaît encore un autre site tout aussi important, celui de Sidi-Abd-el-Kader, qui, pas plus que celui de Sidi-Bou-Chaïb, n'était porté sur l'*Atlas Archéologique*¹⁹. À quelques kilomètres de là, se trouve le vaste site perché de Kalâa, au nom antique inconnu depuis que l'on a renoncé à y placer *Timici*²⁰. Plus à l'est

¹³ Sur cette question, on se reportera à J. BOULAIN, *Étude des sols des plaines du Chélif*, Alger, 1957, dont je donne des extraits dans mon article, *Recherches historiques...*, cité plus haut, p. 293 et n. 68. La situation est analogue à celle révélée au Maroc par la coupe effectuée sur le site antique de *Banasa* (cf. *supra*, p. 471, n. 32).

¹⁴ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 285 et fig. 26. Stèles libyques : J. B. CHABOT, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1940, p. 189-190, n° 869, 870 et 871.

¹⁵ Id., *ibid.*, n° 870 (le texte libyque serait postérieur au texte latin). Cf. également J. DESANGES, *op. cit.*, p. 164.

¹⁶ PH. LEVEAU, « *Sufasar* ». . . , loc. cit., p. 151.

¹⁷ Id., *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 305-306.

¹⁸ Id., *ibid.*, p. 284; l'épithaphe est le *CIL*, VIII, 9638; de même les chapiteaux d'une église de *Tigava* avaient été transportés à Tunis, au Musée Saint-Louis, où Mgr Lavignerie voulait réunir les témoignages du christianisme africain. Leur provenance avait été oubliée. A. PRALONG leur a consacré une étude (*À propos des chapiteaux dits byzantins de Numidie du Musée de Carthage*) à paraître dans les *Actes du Congrès International d'archéologie chrétienne* qui s'est tenu à Thessalonique en 1980.

¹⁹ Cf. *supra*, p. 488, n. 11.

²⁰ Kalâa et d'autres villes de cette région étaient des agglomérations à l'époque précoloniale; devenues excentriques par rapport aux axes de communication situés

l'*Atlas archéologique* signale d'autres sites d'agglomérations certainement aussi importantes que *Castellum Tingitanum*, ainsi à l'emplacement de la ferme Pommereau à Yeroum (7 à 8 ha) (*fe* 12, 59) ou bien dans la haute vallée de l'oued Ouharane à Ben Naria (ex Flatters) (*fe*. 12,58). En l'absence de données épigraphiques, il n'est pas possible de se prononcer avec certitude sur le statut juridique de ces agglomérations. Mais leur existence est là pour témoigner de la réalité d'une occupation du sol et d'agglomérations très certainement antérieures à l'occupation romaine.

LES COMMUNAUTÉS MAURES

Les gentes.

Dans sa *Géographie* (IV, 2), dont on sait que la documentation remonte probablement à l'époque de Trajan²¹. Ptolémée énumère parmi les *gentes* les *Makhousii* (Μαχούσιοι) sur les bords du *Chinalaph* et plus à l'est, les *Makkhoubi* (Μακχουβήβοι). Le rapprochement entre *Chinalaph* et Chélif a été défendu au siècle dernier par E. Cat²². En réalité, le Chélif est très certainement le *Chulimath* et le *Chinalaph* est l'oued Messelmoun²³. Les *Makhousii* doivent vraisemblablement être identifiés avec les *Maccui*²⁴ dont une inscription (*AE*, 1904, 150) date la soumission de 107 ap. J.-C.; il s'agirait donc des populations occupant le littoral et le massif montagneux entre Caesarea et *Gunugu*. Leur limite occidentale est mal connue : entre eux-mêmes et les *Taladousii*, localisables en Oranie, Ptolémée ne cite aucune tribu et J. Desanges a cru pouvoir, pour cette raison, interposer les *Sorae* qu'il situe immédiatement à l'ouest du Chélif²⁵. Sans doute y a-t-il un rapport entre la

soumission des *Maccui-Makhousii* et les *castra Germanorum* mentionnés par Ptolémée à une époque voisine; ces *castra* étaient probablement au débouché de l'oued Damous, à proximité de la localité littorale de *Cartili*, au nom libyco-punique²⁶.

Les *Makkhoubi* sont localisables de l'autre côté de Caesarea, dans la Mitidja. Leur nom est également cité par Pline (*H.N.*, V, 21) qui place apparemment, les *Macurebi*, plus vers la partie orientale de la plaine. Mais aucune trouvaille épigraphique n'est encore venue vérifier ces localisations. Enfin, il y a quelques chances pour que les tribus des *Avastomates*, les *Cafaves* et les *Centauriani* connues par le récit de la guerre de Firmus, se soient trouvées dans la zone montagneuse au sud de Caesarea²⁷. Dans la zone montagneuse s'interposant entre le bassin de Menacer et le Zaccar, le peuplement indigène était évidemment moins important. Dans l'Antiquité, ce massif paraît avoir été désigné par l'oronyme *Zelakon* (Ptolémée, IV, 2,4), qui peut être rapproché du *mons Zelel* figurant sur une inscription de Tipasa (*CIL*, VIII, 20857). J'ai proposé de reconnaître dans le *mons Ancorarius* mentionné par Pline (*H.N.*, 13,95) et par Ammien Marcellin (XXX, 5, 17) la partie occidentale du massif s'allongeant de la longitude d'Ain-Defla (Duperré - *Oppidum Novum*) à celle de Ténès (*Cartennae*)²⁸. Par contre l'identification du Zaccar au *mons Transcellis* est solidement appuyée sur le texte d'Ammien Marcellin (XXIX, 5). À la suite de ces identifications oronymiques, il convient de placer dans la zone montagneuse se développant au sud-ouest de Caesarea la puissante tribu des *Mazices* dont la personnalité subsiste durant toute la domination romaine : un préfet militaire, également patron de la ville

dans la plaine, elles ont rapidement décliné; dans le cas de Kalâa, la désurbanisation a été extrême. Cf. D. SARI, *Les villes précoloniales de l'Algérie occidentale, Nédroma, Mazouna, Kalâa*, Alger, 1970.

²¹ Sur cette question, J. GASCOU, *Lepti Minus, colonie de Trajan*, dans *AA*, 6, 1972, p. 139.

²² E. CAT, *Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*, Paris, 1891, p. 9.

²³ Cf. *supra*, p. 374. J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar,

1962, p. 59-61.

²⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 57-58.

²⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 68-69.

²⁶ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, *loc. cit.*, p. 296-297.

²⁷ Ammien Marcellin, XXIX, 5, 33. A condition, évidemment, que *Tipata* puisse être assimilée à *Tipasa*.

²⁸ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, *loc. cit.*, p. 299-300.

d'*Oppidum Novum* et préfet de l'aile II des Thraces lui est connu, probablement à l'époque de Trajan²⁹. Une seconde inscription trouvée anciennement plus à l'est, à *Zucchabar*, en mentionne un second, cette fois-ci appartenant à l'aristocratie tribale, ce qui est normal dans l'Antiquité tardive³⁰; d'autres sont nommés dans le récit de la guerre de Firmus³¹.

Les castella de la région de Cherchel.

L'attention portée à la richesse épigraphique de la partie orientale de l'Afrique du Nord ne doit pas faire oublier qu'il existe en Maurétanie Césarienne centrale une documentation sur les communautés indigènes qui ne se réduit pas à l'énumération des *gentes* par Pline et Ptolémée. Dans cette région d'habitat sédentaire, ces communautés peuvent apparaître sous trois dénominations : *vici*, *pagi* ou *castella*³².

Aucun texte ne mentionne de *vicus*. Par contre deux textes portent la mention de *pagi* et il importe de savoir s'il s'agit, comme cela se trouve dans d'autres régions d'Afrique, de collectivités pèrègrines pourvues d'un sénat et d'une assemblée populaire³³. Le premier est une inscription de *Gunugu* qui me semble avoir été mal comprise³⁴. Elle prouverait que l'*ordo* de cette cité a placé un tribun à la tête du *pagus Salutaris Silonensis*. Ce personnage, du nom de Iulius Clemens, serait donc com-

parable aux *praefecti i.d.* connus dans la région de Carthage³⁵. Mais un tel titre serait un apax et l'on ne connaît pas de tribun dans les institutions municipales; d'autre part, dans la carrière de Iulius Clemens, cette fonction suit le duumvirat quinquennalis et le flaminat d'Auguste. Son tribunat est en réalité très certainement un tribunat militaire exercé à la tête d'une unité inconnue, après l'achèvement d'une carrière municipale. Indépendamment de celle-ci, Iulius Clemens aurait été agrégé (*adlectus*) à l'*ordo* du *pagus Salutaris Silonensis*. Il me paraît donc impossible de voir dans ce texte la preuve de ce que *pagus* aurait été administré par le conseil des décurions de *Gunugu* comme S. Gsell le croyait³⁶. Il n'est d'ailleurs même pas sûr que ce *pagus* soit sur le territoire de *Gunugu* ou même dans la région³⁷.

La seconde inscription, dont il manque hélas la partie gauche, fait mention d'un *decretum pagi*³⁸. Son interprétation est problématique car non seulement le texte est mal daté, malgré la mention d'un roi qui est probablement Juba, mais la nature juridique du *pagus* est incertaine. J. Gascou croit à l'existence d'un *pagus* de citoyens romains³⁹. Pour ma part je m'étais demandé s'il ne pourrait pas s'agir d'un *pagus* réunissant des cités stipendiaires, par exemples les *castella* du nord-ouest de la Mitidja ou de la région de Cherchel, dont il va être question; il s'agirait alors d'un regroupement de circonscriptions terri-

²⁹ ID., *ibid.*, et *L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les « praefecti gentis » en Afrique du Nord*, dans AA, 7, 1973, p. 152-192.

³⁰ ID., *ibid.*, p. 173 donnant la bibliographie de CIL, VIII, 9613.

³¹ Ammien Marcellin, XXIX, 7,21 : Fericius.

³² Sur cette question, cf. en dernier lieu CL. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique*. . . , *op. cit.*, p. 132-134; le propos de Cl. Lepelley dépasse la période du Bas-Empire.

³³ G. CH. PICARD, *Le « pagus » dans l'Afrique romaine*, dans *Karthago*, 14, 1969, p. 4-5 renvoyant à W. SESTON, *Des « portes » de Thugga à la « constitution » de Carthage*, dans RH, 237, 1967, p. 285, n. 3.

³⁴ CIL, VIII, 21452 = ILS, 6884 : --]ul(io) Q(uinti) f(ilio) Quir(ina tribu) / [C]lementi aed(ili) / [II]viro iterum, II[v]iro q(uin)q(uenali), flam(ini) Aug(usti) / [t]rib(uno) ab ordine / [e]lecto pagi Sal/[lu]taris Silonen/[si] L(ucius) Semproni/[u]s Venustus, ami/[c]o optimo ob mer(itis).

³⁵ H.-G. PFLAUM, *La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique*, dans AA, 4, 1970, p. 111-114.

³⁶ S. GSELL, *Atlas arch.*. . . , *op. cit.*, f. 4, 3.

³⁷ Ce *pagus* entre dans la catégorie des *pagi* désignés par un nom divin connu en Italie (il y a deux *pagus salutaris* sur la table de Veleia et un sur celle de Bénévent). On en connaît peu en Afrique (G. CH. PICARD, *Le « pagus »*. . . , *loc. cit.*, p. 10). L'adlection dans l'*ordo* du *pagus* peut être un honneur conféré à Iulius Clemens par un *pagus* dont se serait le seul rapport avec *Gunugu*, à la manière des magistratures plurimunicipales.

³⁸ CIL, VIII, 9343 : in honorem Jubae] regis / [et Cleopatras] reginae / [--bo]nae magna[e] / [signum] Victoriae / [--]s Felix / [decret]o pagi.

³⁹ J. GASCOU, *La politique municipale de Rome en Afrique du Nord*, dans ANRW, II, 10, 2, 1982, p. 154 et *Tendances de la politique de Claude en Maurétanie*, à paraître dans *Ktema*, n° 6, 1981.

toriales remontant à l'époque numide comme l'ont montré successivement G. Picard et M. Szynger à propos du *pagus thuscae*⁴⁰. Mais J. Gascou objecte à cette hypothèse que seul un *ordo pagi* peut prendre un *decretum* et que l'on ne connaît pas de telles assemblées dans ce type de *pagus*.

La discussion sur la définition du *castellum* reste largement ouverte et elle restera sans doute toujours aussi incertaine que celle du mot bourg en français⁴¹. On peut cependant considérer sans risque d'erreur que *castellum* est le titre porté par des agglomérations urbanisées ou en cours d'urbanisation qui ne possédaient pas le statut municipal de plein exercice, qu'elles aient été sur le territoire d'une cité dont elles devaient accepter le contrôle ou qu'elles aient gardé leur autonomie par rapport aux cités voisines⁴².

Au sud-est de Cherchel, une inscription qui avait été lue alors qu'elle se trouvait en réemploi dans le mur d'un moulin sur l'oued Fedjana, mentionne un *castellum* dont le nom manque malheureusement (*CIL*, VIII, 9317). À l'époque sévérienne, elle était dirigée par deux *magistri* qui portaient les *tria nomina*. De cette dernière précision, il n'est pas possible d'induire qu'il s'agissait d'un *castellum* peuplé de citoyens romains : leur citoyenneté a pu être personnelle. Par contre le prénom et le gentilice du premier des deux magistrats, C. Iulius Ianuarius sont ceux portés par des indigènes ayant reçu la citoyenneté aux origines de la pénétration romaine en Maurétanie⁴³. L'emplacement du *castellum* est inconnu, bien qu'il ait pu se trouver au confluent

des oueds Fedjana et Boukadir où existait une ruine très importante (site n° 206). Quels étaient les rapports entre ce *castellum* et les *Tabianenses* cités sur une borne délimitative trouvée à peu de distance? J'ai été amené à supposer que le vétéran Surus dont les terres sont limitrophes de celles des *Tabianenses* se trouvait sur le territoire du *castellum* de Fedjana et que les *Tabianenses* étaient une communauté indigène dont le centre était un *Castellum Tabianense*⁴⁴. Bien sûr, en l'absence de certitude, on pourra toujours proposer de situer à Fedjana le *Castellum Tabianense*. Mais mon hypothèse se fonde sur la prospection systématique présentée plus haut⁴⁵ : elle a mis en évidence l'existence d'une série d'agglomérations au sud-est de Cherchel en bordure de la Mitidja. Ce sont en particulier celles de Bou-Chénoun (n° 209) et de Sidi-Aïssa (n° 221). La série de ces agglomérations est continuée à l'ouest par celle d'Icherène, la plus grande et la mieux conservée (n° 196). Ainsi, d'une manière générale, sur la marge de la zone des *villae* qui s'étend en auréole dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Cherchel, on rencontre des agglomérations suffisamment vastes et apparemment structurées pour que l'on soit autorisé à y voir des restes de *castella*, c'est-à-dire des bourgades rassemblant essentiellement des paysans, mais où apparaissent déjà certains des éléments caractérisant la ville, comme à Bou-Chénoun sans doute un rempart⁴⁶, à Icherène un plan régulier ou à Sidi-Aïssa une église. D'autres agglomérations peuvent d'ailleurs prétendre à ce titre⁴⁷.

⁴⁰ G.-CH. PICARD, *Le « pagus »...*, loc. cit., p. 6-7; SZYNGER, *Antiquités et épigraphie nord-sémitique*, dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, IV^e section, année 1975-1976, Paris, 1976, p. 177-181, à propos de l'inscription du djebel Massoudj.

⁴¹ Cf. *infra*, p. 496, n. 67. En outre pour le Haut-Empire, P. A. FÉVRIER, *Inscriptions inédites relatives aux castella de la région de Sétif*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 224 et M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, p. 186-191.

⁴² Cl. Lepelley donne des exemples des deux cas pour le Haut-Empire et bien sûr pour la fin de l'Antiquité, *Les cités...*, op. cit., p. 133-134.

⁴³ Cf. *supra*, p. 115. Par contre Cassius, le gentilice de l'autre magistrat, n'est pratiquement pas représenté dans l'onomastique de Caesarea.

⁴⁴ PH. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie, la borne de Sidi-Bowzid*, dans *REA*, 76, 1974, p. 293-304.

⁴⁵ Cf. *supra*, p. 378-380.

⁴⁶ C'est le cas des *castella* de la région de Sétif: P. A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Afrique du Nord. Les exemples comparés de Djemila et de Sétif*, dans *Cahiers Archéologiques*, 14, 1964, p. 40. Mais il se peut que ces localités aient été des *Castella* antérieurement à l'édification d'un rempart.

⁴⁷ Cf. *supra*, p. 412-414.

L'hypothèse de l'existence d'une série de *castella* sur le territoire dépendant de Caesarea est renforcée par la situation que l'on entrevoit mieux sur celui de la ville voisine de *Tipasa*. Là en effet, on connaît au moins deux *castella* du territoire de la cité. À El Hadjeb, près de Mouzaïa, qui est à 25 km à vol d'oiseau au sud-est de *Tipasa*, est située une importante agglomération romaine dont le nom n'est pas certain mais qui paraît bien être le *Castellum Elephantaria* nommé par le Géographe de Ravenne sur la route reliant *Tubusuptu* à *Aquae Calidae*⁴⁸; or des milliaires trouvés à cet endroit paraissent indiquer que ce site est situé sur le territoire de *Tipasa*⁴⁹. Le second *castellum* du territoire de *Tipasa* est de connaissance plus récente et aussi plus certaine : un texte d'un intérêt capital relatif à des *castellani Thuddedenses*⁵⁰ prouve que le territoire d'un *castellum* situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est de *Tipasa* dans la Mitidja avait reçu un privilège d'immunité sous le roi Juba et avait pu maintenir son individualité et son autonomie jusqu'à l'époque sévérienne.

Comme je l'ai rappelé plus haut, il n'est pas évident que tout *castellum* ait été rattaché à une cité de droit municipal : des exemples contraires sont même connus et, pour prendre le cas de la Maurétanie Césarienne centrale, je ne vois pas de quelle cité auraient dépendu des localités comme *Castellum Tingitanum* ou *Lar Castellum*⁵¹. Mais ces *castella* sont dans des régions éloignées de toute colonie ou municipe. Par contre les aggloméra-

tions qui se trouvent à une quinzaine de kilomètres de Caesarea, comme en particulier Icherène, me semblent trop proches pour n'avoir pas été administrativement rattachées à cette *colonia*. Il en est de même a fortiori pour le *castellum* de Fedjana, celui des *Tabianenses* (s'il est bien distinct de ce dernier comme je le crois) et pour les agglomérations de Bou-Chénoun et de Sidi-Aïssa, localités toutes situées dans le triangle formé par les *coloniae* de Caesarea, de *Tipasa* et d'*Aquae Calidae* : elles étaient très vraisemblablement rattachées à l'une de ces villes.

LES RAPPORTS MILITAIRES ENTRE MAURES ET ROMAINS

Un bilan des connaissances sur le peuplement maure de cette partie de la Maurétanie Césarienne conduit évidemment à évoquer la partie la moins mal connue et la plus souvent traitée des rapports entre Maures et Romains, l'histoire militaire. Le sujet a été récemment repris et je n'ai pas l'intention d'apporter plus que quelques remarques générales sur le débat en cours⁵². Les matériaux sur lesquels il se fonde sont très hétérogènes : des récits proprement historiques dont le seul digne de ce nom est en fait celui de la guerre de Firmus, les autres étant plutôt de simples phrases⁵³; des documents épigraphiques se rapportant explicitement à des épisodes militaires⁵⁴ et

⁴⁸ S. Gsell a montré qu'il était impossible de placer à cet endroit *Thanaramusa*. L'identification de l'actuelle Mouzaïa (ancienne Mouzaïaville) à *Castellum Elephantaria* est admise par P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951, p. 125. Elle a été proposée par G. Charrier; cf. A. BALLU, *Rapport sur les travaux... en 1918*, Alger, 1919, p. 7.

⁴⁹ *CIL*, VIII, 19445 et *BACTHS*, 1901, p. CLXII.

⁵⁰ Je remercie P. A. Février et M. Bouchenaki de m'avoir signalé ce texte avant la parution de leur publication dans le *BAA*, 7.

⁵¹ Sur l'identification de *Lar Castellum* avec El Kessour près de Beni-Haoua (ex Francis-Garnier), Ph. LEVEAU, *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 265.

⁵² En dernier lieu, M. BENABOU, *La résistance africaine...*, op. cit., p. 135-144.

⁵³ C'est le cas de la mention de la guerre menée par Antonin contre les Maures : ... *et Mauros ad pacem postulandam coegit* (*Vita Pii*, 5); R. Rebuffat invoque également le témoignage de Pausanias (VIII, 43,3) : Ces Maures sont la plus grande partie des Libyens indépendants. Ils sont nomades... Quand ils prirent les armes contre Rome, il les chassa de leur pays et les força de fuir jusqu'aux parties les plus reculées de la Libye, aussi loin que l'Atlas et que les peuples qui habitent ces montagnes (*Encintes urbaines et insécurité en Maurétanie tingitane*, dans *MEFRA*, 86, 1974, 1, p. 518).

⁵⁴ Ces documents sont rassemblés et critiqués par R. Rebuffat dans l'article cité à la note précédente (p. 514-517). Comme il écrit à propos du travail de J. Baradez : « décrire des mouvements de troupes combinés, nous faire assister à une vaste mobilisation des provinces,

surtout un ensemble très divers constitué essentiellement d'inscriptions qui ont été largement sur-interprétées. L'épithaphe d'un soldat ne signifie pas forcément qu'il soit mort au combat et, lorsqu'elle est dédiée par les parents, il n'est même pas certain que ce soit dans la province où il est enterré; les dédicaces à la Victoire d'un empereur sont des témoignages du culte impérial et non des documents à mettre en rapport avec un événement militaire accompli près du lieu précis où elles ont été dédiées. La même remarque peut être faite à propos de la question des enceintes ainsi que l'ont montré simultanément P. A. Février et R. Rebuffat⁵⁵.

Ce problème de la valeur des documents utilisés ne doit pas être confondu avec un second élément du débat qui est celui de l'évaluation de l'importance de la résistance militaire des communautés maures. Là est le vrai débat: les manifestations violentes de la résistance indigène qui ont traversé l'histoire sont-elles de simples flambées, épisodes sans lendemain, ou la conséquence la plus visible d'une résistance continue⁵⁶?

LES ÉPISODES MILITAIRES DANS LA RÉGION DE CAESAREA

Les opérations consécutives au soulèvement d'Aedemon dans les années 40 ap. J.-C. sont assez mal connues en dehors de l'épisode volubilitain et de l'expédition vers le fleuve

Ghir. On ne sait pas non plus très bien où se déroulèrent les combats liés à la légation de Sextus Sentius Caecilianus en 75 ni l'expédition de C. Velius Rufus entre 83 et 86 ni les opérations menées sous le règne d'Hadrien⁵⁷. Au premier siècle ap. J.-C., aucun document épigraphique ne permet de localiser dans ces régions un quelconque engagement militaire, à l'exception d'un texte d'*Oppidum Novum* où il est question de soldats d'un *praesidium* tués par les Barbares⁵⁸. Sous Hadrien, la seule localisation sûre concerne le raid Baquate contre *Cartenae*⁵⁹. Enfin, un récent article de R. Rebuffat a mis en évidence la fragilité du dossier constitué par S. Gsell et J. Carcopino et complété par J. Baradez sur la révolte maure du règne d'Antonin⁶⁰.

Cependant pour des raisons que je développerai plus loin (l'existence d'un système militaire enserrant les tribus, la réalité de motivations socio-économiques expliquant leur éventuel soulèvement), je ne le suis pas quand il trouve difficilement imaginable «qu'il s'agisse d'une insurrection affectant les bandes côtières directement contrôlées, voire les tribus clientes et tenues bien en main»⁶¹. L'expérience ultérieure de la guerre de Firmus montre comment ces structures de contrôle des tribus par Rome pouvaient se retourner contre celle-ci. Il y a bien eu une révolte dans les années 147-150. Mais le fait qu'une grande partie des troupes qui furent appelées en Maurétanie Césarienne pour les réprimer aient été originaires des régions danubiennes

dresser un schéma de débarquements parallèles, tout cela relève davantage de la stratégie en chambre que d'une critique historique sérieuse». Plus récemment le dossier a été rouvert par M. Christol, qui conclut aussi que l'on a eu «peut-être tendance à gonfler, sans justification, l'importance des effectifs engagés par le gouvernement impérial dans la répression des troubles maures du règne d'Antonin le Pieux» (*L'armée des provinces panoniennes et la pacification des révoltes maures sous Antonin le Pieux*, dans *AA*, 17, 1981, p. 133-141).

⁵⁵ P. A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie (De Nîmes à Vérone, Toulouse et Tipasa)*, dans *Revue des Études ligures*, 35, 1969 (Hommage à F. Benoît), p. 277-286.

⁵⁶ C'est le thème essentiel de la première partie du livre de M. Benabou (*La résistance africaine...*) qui, à ce titre, dénonce l'emploi de l'expression de «flambées maures» utilisée en particulier par M. Racht (*Rome et les berbères*, Bruxelles, 1970). La question présente un aspect

idéologique nettement affirmé par M. P. Speidel dans une note intitulée «*Africa and Rome: continuous resistance?*» (dans *The proceeding of the African Classical Association*, 13, 1975, p. 36-38 (in extreme cases goes so far as to dissociate the present-day African peoples from their most glorious epoch in history, the five centuries of Roman civilisation of distinctly African character).

⁵⁷ M. BENABOU, *La résistance africaine...* *op. cit.*, p. 103-104, p. 109-111, p. 121-134.

⁵⁸ E. ALBERTINI, dans *BACTHS*, 1925, p. CCII-CCXVI avec correction dans *BACTHS*, 1927, p. 75-76 = J. B. CHABOT, *Inscriptions libyques d'Algérie*, Paris, 1940, n° 870, p. 189-190; le texte latin est antérieur aux textes libyques.

⁵⁹ *CIL*, VIII, 9663; M. BENABOU, *La résistance africaine...* *op. cit.*, p. 127-129.

⁶⁰ Cf. *supra*, n. 54 et 55.

⁶¹ R. REBUFFAT, *Enceintes urbaines...* *loc. cit.*, p. 518.

n'implique pas une venue simultanée; cette origine commune s'explique sans doute simplement par l'importance prise par le front danubien au second siècle : à partir du règne de Trajan, l'armée du Rhin perd sa prédominance. Toute une partie des textes qui ont été rapportés à la guerre maure du règne d'Antonin doit être ventilée entre les nombreuses expéditions qui eurent lieu entre 118 et 182. Il en est de même, à mon avis pour l'inscription de Fedjana et pour l'épithaphe d'*Aquae Calidae* (CIL, VIII, 21 453 relue par M. Speidel)⁶², qui sont, pour la région, les seuls autres textes épigraphiques attestant la présence de détachements militaires.

Postérieurement aux événements du règne d'Antonin, M. Benabou a attiré l'attention sur l'épithaphe d'un centurion de la III^e Auguste, *debellator hostium prov(inciae) His(pantiae) et Mazicum reg(ionis) Montens(is)*⁶³. S'appuyant sur le rapprochement établi par F. Grosso entre la guerre espagnole de Romanus et l'expédition de Vallius Maximianus en 177/178, il identifie l'expédition contre les Mazices avec la guerre contre les Maures dont l'*Histoire Auguste* fait état sous le règne de Commode et qui se serait terminée en 182⁶⁴. Dans la mesure où un examen des textes et une prospection archéologique m'ont amené à localiser la tribu des Mazices dans le massif montagneux se développant au nord du Chéelif, entre *Tigava* et la mer⁶⁵, la *regio montensis* en question serait celle qui s'étend à l'ouest de Caesarea.

L'extension éventuelle à cette partie de la Césarienne des épisodes militaires connus au III^e siècle dans la région d'*Auzia* sous Alexandre Sévère, puis sous Maximin en Kabylie⁶⁶ n'est pas attestée. Mais le déroulement de la guerre de Firmus dans les années 372 pose le problème de la continuité d'une résistance indigène entre les guerres du premier et du second siècle et la fin de l'Antiquité. On constate en effet qu'une partie de la guerre se déroule dans la région de Caesarea. La ville est une des premières prises ainsi qu'*Icosium* tandis que *Tipasa* résiste à grand peine. Cette ville, ou *Tigava* dans la vallée du Chéelif, sert alors de base à la lutte menée par Théodose contre les Mazices durant l'hiver 373-374 et au début du printemps. La principale zone de résistance est le massif montagneux entre Caesarea et *Cartennae*⁶⁷. Que Théodose attaque par la vallée du Chéelif n'a rien de surprenant : c'est par ce versant que la pénétration dans le massif est la plus aisée. On ne peut donc pas dire qu'une présence romaine de deux siècles et demi ait vraiment gagné à Rome les tribus maures; elles constituent l'épicentre de la révolte. Les faits ultérieurs restent mal connus. Il y eut d'autres guerres : une inscription d'El Hadjeb (Mouzaïa : *Atlas arch.*, fe 14, 1; CIL, VIII, 9287) est l'épithaphe d'un évêque tué *in bello Maurorum* en 495. Mais, si l'on ignore encore presque tout des circonstances dans lesquelles les Maures de Mastigas, mirent la main sur «le pays tout

⁶² M. SPEIDEL, *The pedites Singulares Pannonici in Mauretania*, dans *American Journal of Philology*, 43, 2, 1972, p. 299-305. Après avoir montré que le texte étudié peut dater aussi bien d'Hadrien que d'Antonin, l'auteur marque sa préférence pour l'époque d'Antonin, par souci de raccrocher à la révolte de 144-145 tous les textes possibles.

⁶³ M. BENABOU, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 157 sq. Le développement traditionnel de cette inscription fondé sur l'existence d'un *limes Montensis* dépendant du *comes Africae* et situé dans le sud de la Numidie (ce qui va donc contre l'hypothèse formulée ci-dessous d'une localisation de ces tribus en Césarienne) a été contesté par J. Desanges qui suggère de développer *reg(iani)* et rappelle que Ptolémée mentionne des Malkhoubii montagnards (*Un princeps gentis à Sétif*, dans *BACTHS*, 12-14, 1976-1978, p. 126, n. 25 = *AE*, 1979, 679).

⁶⁴ Cela expliquerait la présence à Milianah de l'épithaphe d'un soldat de la III^e Auguste. Cf. *infra*, p. 500, n. 91.

⁶⁵ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, *loc. cit.*, p. 300.

⁶⁶ M. BENABOU, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 179, p. 192-196, p. 336-337. P. A. Février revient sur la question des troubles de la Sitifienne à la fin de l'époque sévérienne dans une note où il met en garde contre la généralisation à l'ensemble d'un secteur provincial d'événements locaux et contre l'interprétation en termes militaires de documents épigraphiques que l'on peut comprendre tout autrement (*À propos des troubles de Maurétanie ville et conflits du III^e siècle*), dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 43, 1981, p. 143-148.

⁶⁷ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, *loc. cit.*, p. 310-311. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 17-32.

entier, à l'exception de la ville de Caesarea»⁶⁸, le rappel de ces événements et la prise de conscience de la dualité des campagnes (celles contrôlée par les villes et celles restées à un stade de développement antérieur), permettent de rendre mieux compte de cette évolution⁶⁹.

LE SYSTÈME MILITAIRE

L'étude du système militaire aide à cerner ces questions de résistance des tribus. Il faut évidemment se démarquer des identifications militaires systématiques du siècle dernier. La ferme du Nador, le mausolée des Touarès ne sont pas les vestiges d'une puissante ligne défensive comme a pu l'écrire R. Cagnat⁷⁰. Nous avons vu ce qu'il fallait penser d'identifications figurant sur l'*Atlas archéologique*⁷¹. De la même manière le *castellum* de Fedjana attesté par l'inscription *CIL*, VIII, 9317 n'est pas un fort mais une agglomération. Les récents articles déjà cités de P. A. Février et R. Rebuffat sur la question des enceintes ont montré que celles-ci n'avaient pas une signification exclusivement militaire⁷².

En fait, dans la région, deux camps seulement sont attestés par la toponymie : *Castra Germanorum* à l'ouest et *Tigava Castra* au sud-ouest. D'après les indications de Ptolémée, les *Castra Germanorum* se trouveraient à l'embouchure de l'oued Damous et de leur mention par cet auteur on peut induire qu'ils sont antérieurs au règne d'Hadrien. Leur établissement pourrait donc être lié au contrôle des *Maccui*⁷³; mais leur localisation précise

reste inconnue. Par contre les *Tigava Castra*, mentionnés par l'*Itinéraire Antonin*, ont été identifiés : ils sont situés sur la rive gauche du Chélif, en face et à l'est de *Tigava Municipium*; une agglomération s'est ultérieurement développée à proximité⁷⁴. Ce camp occupe une situation symétrique aux *Castra Germanorum* par rapport au pâtre montagneux interposé entre la mer et le Chélif. La présence d'un petit amphithéâtre à proximité m'a conduit à y voir le camp d'une unité de cavalerie. Ce serait l'un des camps de l'aile des Thraces dont, précisément, un préfet exerça à l'époque de Trajan ou d'Hadrien, le patronage de la tribu des Mazices et de la cité d'*Oppidum Novum*⁷⁵. N. Benseddik a objecté à cette identification que les dimensions du camp, 151 m sur 161 m, étaient insuffisantes pour un camp d'aile. De fait, les tableaux qu'elle donne montrent que les camps de l'*ala Sebastenae*, de l'*ala Parthorum*, de la *cohors Sardonum (Rapida Castra)* ont une superficie comprise entre 3,06 ha et 3,36 ha, ce qui convient à une cohorte quingenaire *equitata*⁷⁶. Peut-être n'y aurait-il eu là que le stationnement d'un détachement d'aile?

Quelle place les villes occupaient-elles dans le système de défense? N. Benseddik a fortement insisté sur le rôle de *Caesarea* d'où proviennent 74 des 225 inscriptions concernant des militaires auxiliaires qu'elle a recensées⁷⁷. Certaines unités comme l'*ala Thracum*, l'*ala Miliaria*, l'*ala Sebastena* sont si bien représentées qu'un stationnement, au moins momentané, dans cette ville paraît très vraisemblable. Il existait certainement quelque part des casernements. N'oublions pas non plus la présence d'une escadre destinée à lut-

⁶⁸ Procope, *Bell. Vand.*, p. 501 cité d'après CH. DIEHL, *L'Afrique byzantine; histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, Paris, 1896, p. 260.

⁶⁹ K. KADRA, *Les Djedars, monuments funéraires berbères de la région de Frenda (willaya de Tiaret-Algérie occidentale)*, à paraître.

⁷⁰ Dans la 1^{re} édition de *l'Armée romaine d'Afrique*, Paris, 1982, p. 882-883 (opinion suivie par S. Gsell dans *l'Atlas archéologique*, fe 4, n° 28).

⁷¹ S. GSELL, *Atlas arch.*, op. cit., f. 13, 21 et add. au n° 21; ruines n° 197 et 209.

⁷² Cf. *supra*, p. 495, n. 53 et 55.

⁷³ PH. LEVEAU, *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 297.

⁷⁴ Id., *ibid.*, p. 288-281. Il faut en effet distinguer *Tigava Municipium* de l'agglomération de *canabae* qui s'est développée à proximité. *Tigava Municipium* est antérieur au camp.

⁷⁵ Cf. *supra*, p. 492, n. 29.

⁷⁶ *RE*, *limes*, t. 3, col. 577-578; N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut Empire*, Alger, 1982 p. 172.

⁷⁷ Id., *ibid.*, p. 163-165.

ter contre une piraterie locale éventuelle. La fonction de camp retranché qui a été attribuée par le colonel Baradez à l'enceinte de Tipasa est très excessive et cette ville n'a certainement jamais joué non plus le rôle de grand port militaire qui lui aurait été lié. Mais on a cependant éprouvé le besoin de défendre la ville par un rempart⁷⁸. De même les colonies augustéennes d'*Aquae Calidae*, *Zucchabar*, *Gunugu* étaient très certainement protégées par des remparts, ainsi que *Tigava Municipium* et sans doute aussi *Oppidum Novum*⁷⁹. À El Hadjeb, une inscription évoque la construction de *nova moenia* sous Constance II (CIL, VIII, 9282). On sait qu'à la fin de l'Antiquité cette expression désigne en général des bâtiments publics et non des remparts. Toutefois, il se peut, et c'est du moins ce que pense C. Lepelley en se fondant sur l'insécurité de la région à cette époque (mais n'est-ce pas justement ce qu'il faut démontrer?), qu'il s'agisse bien de remparts⁸⁰. Aucune de ces enceintes n'est datée, en dehors de celles de Cherchel et de Tipasa étudiées par P. M. Duval⁸¹; ce sont donc les seules qui puissent être utilisées dans un raisonnement historique.

P. A. Février appliquant à Tipasa une thèse qu'il avait déjà développée à propos des *Castella* de la plaine de Sétif⁸² et R. Rebuffat

étudiant les rapports entre enceinte et insécurité en Maurétanie Tingitane⁸³ ont insisté sur la signification économique et sociale de l'enceinte. Sa construction témoigne d'abord de la prospérité des finances d'une ville dont elle prouve la puissance. De fait nous avons vu⁸⁴ que l'ampleur de l'enceinte de Cherchel était sans rapport avec la ville effectivement bâtie, que la stratégie n'obligeait absolument pas à tenir les hauteurs du Plateau Sud. En définitive, le rempart est à ranger comme l'aqueduc dans la série des monuments ostentatoires destinés à matérialiser le luxe urbain de la cité romaine. Mais de même que l'aqueduc assure une alimentation en eau, le rempart défend la ville. Trop grand ou trop beau, il ne doit pas pour autant être réduit à la fonction d'inutile parade. Il me paraît suffisant, militairement, d'y voir la réponse à une situation d'insécurité latente. Ces villes fortifiées seraient autant d'éléments d'un dispositif non stratégique mais policier destiné à prévenir les actions de « brigands ».

Pour moi, ce « brigandage » saisissable au niveau des réactions de défense qu'il suscite, n'est pas un phénomène marginal mais doit être mis en relation avec les problèmes posés à la société indigène par la pénétration romaine⁸⁵.

⁷⁸ Rappelons que J. Baradez a inventé à Tipasa un port dont l'importance s'accordait à ses idées stratégiques et qu'il a réussi à faire fouiller un port qui n'a jamais existé à cet endroit ! Sur cette étonnante et édifiante histoire, M. BOUCHENAKI, *À propos du port antique de Tipasa*, dans *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, 8, 1970, p. 30-31.

⁷⁹ C. COURTOIS (*Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, p. 122-123), a établi, d'après l'*Atlas archéologique* de S. Gsell, une liste des villes fortifiées : *Oppidum Novum* et *Tigava Municipium* n'y figurent pas. Pourtant sur les photos aériennes, *Oppidum Novum* semble défendu par un rempart; le rempart de *Tigava Municipium* a été vu par Mgr Toulotte (Ph. LEVEAU, *Recherches historiques...*, loc. cit., p. 281).

⁸⁰ C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine...*, op. cit., p. 301 et p. 339 n. 20 (l'exemple de *Lepcis Magna*); p. 547 (le cas de Mouzaïa - El Hadjeb).

⁸¹ N. DUVAL, *Cherchel et Tipasa, Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946.

⁸² P. A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie*, loc. cit.; *Note sur le développement urbain en Afrique du Nord. Les exemples*

comparés de Djemila et de Sétif, dans *Cahiers archéologiques*, 14, 1964, p. 1-47.

⁸³ R. REBUFFAT, *Enceintes urbaines...*, loc. cit. : « Les enceintes urbaines ne doivent pas être utilisées pour dater des crises, avec lesquelles elles n'ont pas de relation chronologique immédiate; elles doivent encore moins être utilisées pour imaginer des crises. Il est plus légitime d'y voir des monuments de l'enrichissement et de l'ennoblissement des villes » (p. 522).

⁸⁴ *Supra*, p. 29-33.

⁸⁵ Sur ce thème : P. BRIANT, *Brigandage, dissidence et conquête en Asie achéménide et hellénistique*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne*, 2, 1976 (vol. 188 des *Annales littéraires de l'Université de Besançon*), p. 164-278. En gros les historiens se divisent en deux tendances; pour les uns, le brigandage est le fait d'individus isolés et marginaux; pour les autres, c'est le fruit d'un malaise social et économique. L. FLAM-ZUCKERMANN, *À propos d'une inscription de Suisse (CIL, XIII, 5010)*; étude du phénomène du brigandage dans l'Empire romain, dans *Latomus*, 29, 1970, p. 451-473.

L'ORIGINE DE L'INSÉCURITÉ :
FISCALITÉ ET LIMITATION DES TRIBUS

J'ai cherché à rassembler des éléments démontrant la cohérence persistante d'une société indigène. Une image positive en est donnée par les noms des tribus transmis par les documents littéraires ou épigraphiques, ceux des cadres politiques imposés ou reconnus par Rome à ces tribus et une structure socio-économique apparaissant dans une organisation de l'espace rural différente de celle de la société romano-africaine. L'image négative est celle transmise par les opérations de guerre ou de police menées depuis un réseau de camps et de villes appelé à contrôler les tribus indigènes. Il convient maintenant de rechercher les motivations de ces conflits.

Rappelons les griefs que Tacite prête aux indigènes à l'encontre de la domination romaine par la bouche du chef calédonien Calgacus s'adressant à ses hommes à la veille de la bataille du *mons Graupius* : « Biens et richesses pour le paiement de l'impôt, terres et récoltes de l'année en vue de réquisitions de blé, les corps eux-mêmes et les bras sous prétexte de gagner à la culture forêts et marais... » (*Vie d'Agricola*, XXXI). La fiscalité romaine était certainement l'un des principaux motifs de mécontentement des indigènes : dans un autre discours attribué, cette fois, à Cerialis, elle est présentée comme le seul désavantage que les Gaulois éprouvent par rapport aux Romains et ce chef s'empresse de la justifier : « Nous n'avons rien demandé pour prix de notre victoire, que les moyens de vous conserver la paix : car la paix entre les nations ne peut s'obtenir sans troupes armées, ni les troupes sans soldes, ni les soldes sans tributs. Tout le reste nous est commun » (*Histoires*, IV, 74). Dans l'état actuel de la re-

cherche les questions fiscales n'apparaissent pas encore aux origines des troubles connus. Pourtant un article récent de M. Corbier sur une table de *Banasa* méconnue montre une relation possible entre des questions fiscales et des troubles en Maurétanie Tingitane⁸⁶. Deux textes touchant la région étudiée ici devraient pouvoir entrer dans ce dossier. Le premier est le texte d'époque sévérienne étudié par P. A. Février et M. Bouchenaki qui montre la revendication par les *Thudedenses* d'une immunité qui leur avait été accordée sous Juba. La fiscalité visée ici n'est pas la fiscalité impériale, mais la fiscalité urbaine de *Tipasa* et c'est une pièce à verser au dossier de l'opposition entre ville (romaine) et campagne (indigène)⁸⁷. En second lieu, je me demande, c'est en effet une hypothèse, si la *cura gentium* dont est chargé M. Pomponius Vitellianus (*CIL*, VIII, 9327 = *ILS*, 2750 = H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes...*, n° 278, p. 736-737) n'est pas une fonction fiscale à rapprocher plutôt de la fonction de *curator rei publicae* que d'une préfecture de tribu⁸⁸.

L'idée d'un prélèvement de terres au profit de vétérans et au détriment de *gentes* indigènes qui auraient été limitées m'a été suggérée par la borne délimitative de Sidi-Bouزيد aux confins sud-est de la zone de *villae* que je mets en relation avec Caesarea. Cette ville est un des centres militaires les plus importants de la province ; 22 à 25 textes épigraphiques y mentionnent des vétérans. Il est normal et conforme aux habitudes romaines que des militaires démobilisés ici aient reçu des terres sur la périphérie du territoire urbain : Frontin le dit explicitement à propos de la colonie augustéenne d'Emerita : *Propter magnitudinem enim agrorum veteranos circa extremum fere finem velut terminos disposuit paucissi-*

⁸⁶ M. CORBIER, *Le discours du prince, d'après une inscription de Banasa*, dans *Ktéma*, 2, 1977, p. 228-232.

⁸⁷ Exemple de conflit entre les *curiales* et les ruraux, le discours de Libanios sur les patronages : « Voici que se dirigent vers les bourgs en question... ceux qui se disposent à recouvrer l'impôt (c'est en quoi consiste leur besogne et leur charge). Lors donc, ils réclament leur dû, tout d'abord avec douceur et d'un ton modéré, puis, ayant

essuyé mépris et sarcasme, d'un accent dès lors indigné et enflant la voix, comme il est naturel à ceux qui échouent dans leur justes revendications... Ayant donc recueilli, en guise de résultat, des coups, les collecteurs s'en retournent à la ville... » *Discours sur les patronages*, trad. L. Harmand, Paris, 1955, 7 et 8, p. 29.

⁸⁸ J. GAUDEMET, *Institutions de l'Antiquité*, Paris, 1967, p. 520.

mos circa coloniam et circa flumen A(nam) (Frontin dans Agennius Urbicus, *De controversiis agrorum*, p. 44,5 = R. GROSSE, *Las fuentes desde Cesar hasta el siglo V d. J.-C.*, t. 8 des *Fontes Hispaniae Antiquae*, Barcelone, 1959, p. 242).

Les occasions d'enlever des terres aux communautés indigènes ne devaient pas manquer⁸⁹. Je me rallie donc à l'idée exprimée par M. Benabou selon lequel, à l'origine des troubles de l'Afrique romaine, il y aurait le

plus souvent la question des terres⁹⁰. C'est pourquoi je ne considère pas comme le fruit d'un hasard la découverte dans un cercle de 3 km de rayon des trois documents épigraphiques dont j'ai eu l'occasion de parler : la borne délimitative entre les *Tabianenses* et le vétéran Surus, la dédicace des *magistri* du *castellum* de Fedjana, la dédicace offerte à Jupiter, à la Victoire et à la déesse éponyme de leur province d'origine par les officiers d'une vexillation de l'armée du Norique⁹¹.

⁸⁹ PH. LEVEAU, *Un cantonnement de tribu...*, *loc. cit.*, p. 295-296 (les vétérans à Caesarea).

⁹⁰ M. BENABOU, *La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 29-445.

⁹¹ PH. LEVEAU, *Un nouveau témoignage...*, *loc. cit.*, p. 108-110. La question des rapports entre les événements militaires en Afrique et le limes du Norique a été reprise par E. W. RUPRECHTBERGER, *Verbindung zwischen Nordafrika und dem nördlichen Grenzgebiet von Noricum und Pannonien*, dans *Mitteilungen der Gesellschaft der*

Freunde Carnuntums, Heft 1, 1981, p. 10-30 et Heft 2, 1981, p. 2-23. Dans *Le Maroc romain*, Paris, 1943, p. 227 et n. 3, J. Carcopino rapporte aux événements du règne d'Antonin l'épithaphe d'un soldat de la III^e légion Auguste enterré à *Zucchabar* (Milianah) (*BACTHS*, 1920, p. CV). Ce texte peut aussi bien, et plus vraisemblablement, être invoqué à l'appui de l'hypothèse formulée plus haut à partir de celles de M. Benabou (p. 496 et n. 63) d'une expédition menée au début du règne de Commode contre les Mazices au sud de Caesarea.

CONCLUSION

La documentation que j'ai recueillie et présentée s'organise autour des deux divisions traditionnelles, la ville et la campagne dont la confrontation me paraît éclairer l'histoire de ce secteur de Maurétanie Césarienne.

Je crois avoir en effet mis en évidence la physionomie d'une ville romaine du premier siècle après J.-C., avec un urbanisme géométrique, des monuments dont l'ancienneté est certaine et une population que l'importance de la proportion de non-romains et de gens d'origine et de condition servile différencie profondément de celle d'une ville du siècle suivant. Ce dernier trait est confirmé par l'étude de la condition juridique des Césariens des second et troisième siècles.

La prospection archéologique menée m'a permis de dégager le réseau des *villae* appartenant à l'aristocratie urbaine et dont il constituait l'assise foncière. La campagne ainsi organisée par les *villae*, unités d'exploitation caractéristiques du contrôle urbain, forme avec la ville un ensemble se différenciant nettement d'une autre campagne d'où les *villae* sont absentes et où j'ai identifié un habitat antique de petites fermes isolées ou groupées en hameaux et en villages. En l'absence de fouilles stratigraphiques de ces habitats, des questions importantes restent obscures, en particulier celle de la permanence des habitats. On peut assigner aux *villae* une durée relativement précise comprise pour la majorité d'entre elles entre la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. et la fin du III^e siècle ou le début du IV^e. Par contre, les agglomérations paraissent

avoir connu une moins grande fixité : tout en constituant la donnée permanente de l'habitat, elles paraissent s'être déplacées à l'intérieur de leur finage et s'être ainsi installées au moins momentanément à proximité des *villae*.

Mais, quelles que soient les zones d'incertitude, les cartes archéologiques dressées mettent en évidence une discontinuité dans le paysage rural qui me paraît fondamentale : elle passe non entre la ville, espace précis que définissent son rempart et la ceinture de ses nécropoles et la campagne, mais deux ensembles : d'une part, la ville romaine et la campagne qu'elle organise, de l'autre, une campagne où se sont conservées les formes économiques antérieures à la romanisation. Une telle recherche me permet à la fois de préciser l'histoire propre de Caesarea de Maurétanie et d'éclairer celle de la ville romaine en définissant un certain nombre de généralités qui se retrouvent dans d'autres cités du monde romain.

Ni les textes littéraires ou épigraphiques ni les fouilles ne nous renseignent encore suffisamment sur les origines et les premiers temps de Iol, la ville maure. L'origine de cette agglomération paraît remonter au V^e ou au IV^e siècle av. J.-C., mais elle n'entre dans l'histoire qu'avec le roi Micipsa dont elle fut l'une des capitales. À peine peut-on supposer qu'elle attira un groupe de citoyens romains, origine d'un *conventus* ou d'un *pagus*. Tout change à l'époque augustéenne où Juba II, roi d'un territoire confié par l'empereur, bâtit à

la romaine une ville à laquelle il donna le nom de Caesarea comme le firent d'autres rois clients de cet empereur¹. Il apparaît donc que, loin d'être une ville maure, témoignage de l'essor d'un royaume promis à un avenir dont la conquête romaine, serait venue, sous Caligula et Claude, briser l'essor, Caesarea est, comme les colonies déduites par Auguste et qu'énumère Pline, le premier acte de l'implantation romaine en Maurétanie : le royaume maure est en réalité un morceau de l'Empire romain, confié à un gouverneur-roi avant de l'être à un gouverneur-procurateur². La débaptisation de Iol devenue Caesarea traduit donc le passage de la ville indigène à la ville romaine. Ce fait essentiel ne doit jamais être perdu de vue lorsque l'on traite des événements des années 40 ap. J.-C. La période royale de Caesarea voit la mise en place d'un quadrillage urbain dont le géométrisme a été révélé par les fouilles conduites sur les quartiers occidental et oriental et la construction des monuments caractéristiques de toute ville romaine que sont le théâtre, l'amphithéâtre, le rempart et sans doute l'aqueduc oriental ou encore d'autres édifices reconnus par des fouilles mais restés inédits, peut-être des palais royaux. Quelques monnaies et textes permettent d'ajouter à cette liste des temples dont certains peuvent correspondre à des ruines encore visibles sur le versant dominant la ville. Cette phase majeure de l'histoire de la ville voit aussi les débuts de la romanisation juridique des notables maures reconnaissables à leur gentilice Iulius aux côtés desquels prennent place les descendants de *negotiatores* romains et italiens.

Si la plupart des constructions importantes du I^{er} siècle paraissent devoir être mises au crédit des rois maures, l'époque claudienne joue le rôle décisif dans la mise en place du cadre juridique : le royaume devient province romaine et à l'administration royale embryonnaire se substituent le gouverneur et son *officium* ; la ville est promue au rang de colonie honoraire et sans doute le reste de ses notables reçoivent-ils la citoyenneté romaine.

Une telle promotion est à la fois la conséquence d'une romanisation ancienne et la récompense probable de son calme pendant la guerre contre Aedemon qui prétendait venger son dernier roi. Ultérieurement le corps civique et son *ordo* ne paraissent avoir été renforcés que par la promotion interne de quelques familles nouvelles descendant soit d'affranchis impériaux (Flavii) soit d'affranchis de grandes *familiae* de l'aristocratie romaine dont ils avaient pu être les agents locaux (Vibii, Marii). La ville avait été construite à l'époque augustéenne ; l'étape décisive de sa romanisation juridique se situe à l'époque claudionéronienne ; c'est sous les Flaviens qu'elle semble s'être dotée de l'assise économique nécessaire à sa survie en organisant de manière systématique l'exploitation agricole de son territoire. De cette époque datent en effet la plupart des *villae* identifiées au cours de mes prospections. Il ne s'agit évidemment pas d'une création *ex nihilo* : les ramassages de surface qui appuient cette hypothèse attestent une occupation des sites plus ancienne d'un bon demi-siècle et la seule fouille scientifiquement conduite, celle de la ferme du Nador, a révélé la présence d'un établissement agricole d'époque royale.

Le second siècle est traditionnellement considéré comme le début d'une période d'apogée de la vie urbaine qui en Afrique atteint son plein épanouissement à l'époque sévérienne. Bien que très largement justifiée cette vue a parfois contribué à faire oublier l'importance du premier siècle dont le rôle est fondamental pour le développement de Caesarea. Mais inversement les connaissances relativement exceptionnelles que l'on a sur l'activité édilitaire à Caesarea au premier siècle ne doivent pas conduire à y minimiser le rôle des suivants. Il s'agit en fait sans doute moins de constructions entièrement nouvelles, à l'exception d'ailleurs essentielle des grands établissements thermaux et peut-être du cirque, que de travaux d'entretien, d'amélioration et de transformation. Les plus notables de ces derniers concernent le rempart,

¹ Cf. *supra*, p. 16 sq.

² D'après Tite-Live (XLV, 13,15), Massinissa se recon-

naissait *procurator* de son propre royaume.

l'aqueduc oriental et sans doute aussi les édifices liés aux jeux — l'amphithéâtre qui est agrandi et le théâtre dont le dispositif de représentation est modifié. Des recherches archéologiques systématiques ne manqueront pas d'allonger cette liste qui se fonde seulement sur la série limitée des monuments étudiés et que ne nourrit aucune dédicace. La Caesarea romaine a donc eu la capacité non seulement de prendre en charge le capital édilitaire légué par les rois maures, mais aussi de l'améliorer et de le compléter. Sans doute convient-il de placer à la source de cette richesse une mise en valeur systématique du territoire rural environnant : ébauchée au premier siècle, elle donne alors son plein rendement. Dans la mesure où les troubles du second siècle et plus particulièrement de l'époque antonine ne semblent pas en avoir brisé l'essor, il convient de suivre les historiens qui y ont vu une réaction des tribus maures à leur délimitation par le pouvoir romain et à la perte de terre consécutive.

Le première partie du troisième siècle se situe dans la parfaite continuité de la période précédente. De l'époque sévérienne datent la *porta triumphalis* du cirque et, semble-t-il, le réaménagement du forum. La population urbaine était profondément romanisée : la place médiocre des Aurelii dans l'onomastique s'explique par l'ancienneté de la colonie. Le contrôle militaire de Rome est également à son apogée et un certain nombre des unités auxiliaires stationnées à Caesarea sont parties vers la *nova praetentura* plus au sud. Ainsi on s'explique mieux que Caesarea ait, en la personne de Macrin, donné un empereur à Rome. La prospérité urbaine se maintient au-delà de l'époque sévérienne et le cas de Caesarea est l'un de ceux qui contredisent la théorie autrefois trop facilement admise d'un déclin urbain de l'Afrique au III^e siècle.

Aux IV^e et V^e siècle, la prospérité de la ville et de sa campagne paraît mise en question par l'évolution des rapports de force entre Rome et le monde indigène en Maurétanie Césarienne Centrale. La disparition probable à cette époque d'une partie des *villae* de l'Atlas de Cherchel, la montée des troubles dont la conséquence la plus catastrophique est la prise de la ville par Firmus en 371 pourraient en

constituer des indices. Mais une telle vision de la fin de l'Antiquité reste discutable. La demande de moratoire fiscal que les décurions de Caesarea confient à l'évêque Clément en invoquant le pillage de la ville par Firmus ne traduit pas une situation désastreuse. L'épigraphie ne fait connaître aucun monument nouveau ; mais la pauvreté de l'épigraphie monumentale est une des caractéristiques de ce site. Aucun monument urbain important ne paraît abandonné, contrairement aux hypothèses formulées par S. Gsell à propos des transformations du théâtre. Par contre les fouilles des années 1960 ont mis en évidence la richesse des demeures de l'aristocratie césarienne au IV^e siècle. Le maintien de la prospérité urbaine contraint à refuser l'interprétation de la disparition d'une partie des *villae* en terme de déclin. Sans doute vaut-il mieux parler de réorganisation du contrôle urbain : celui-ci désormais cessant de passer par le réseau des *villae* emprunte celui des villages.

Cette dernière observation met parfaitement en évidence l'intérêt qu'il y a pour l'histoire de ne pas séparer l'étude de la ville de celle de la campagne. Mais cette unité ne peut être maintenue si l'on ne se pose pas un certain nombre de questions sur l'éventuelle exemplarité du cas de Caesarea pour une meilleure compréhension du rapport entre ville et campagne dans le monde romain.

Un premier résultat de l'enquête menée sur la ville doit être rappelé : la ville n'apparaît pas en tant que telle créatrice de richesse. Son port devait, certes, être le théâtre d'une activité commerciale notable remontant à la Iol libyco-punique et dont nous avons vu qu'elle expliquait la présence probable de *negotiatores* romains et italiens dès le premier siècle av. J.-C. La richesse des *domus* de son aristocratie, la somptuosité et l'importance des monuments urbains impliquent la présence d'un artisanat de luxe dont nous n'avons que de rares témoignages explicites mais qui paraît avoir conservé son dynamisme jusqu'à la fin de l'Antiquité : on a depuis longtemps en effet renoncé à tout rapporter à Juba II. Certaines de ces activités ont dû alimenter un courant d'exportation : c'est probablement le cas de la verrerie ; les colonnes de granit de

Hadjret-E-nous se retrouvent sur les sites du littoral; Caesarea a pu être un centre de fabrication de céramique sigillée claire A ou D ou de céramique africaine «de cuisine»³. Mais tout cela reste sans commune mesure avec l'importance de la ville.

La fonction de capitale est essentielle : elle est à l'origine même de la refondation de la ville par Juba II et de la mobilisation à son profit des ressources de tout un royaume. Par la suite, la présence du gouverneur romain et de son *officium*, la tenue annuelle des assemblées provinciales ne manquèrent pas de jouer un rôle fondamental dans l'économie de la cité. Même en l'absence de témoignages épigraphiques, on doit supposer que l'Empereur vint en aide aux finances urbaines au moins autant qu'il le fit pour d'autres capitales provinciales. En définitive donc la source principale de la richesse dont l'aristocratie locale administre la preuve par le luxe de ses maisons et celui des constructions urbaines, lui vient de la gestion de la terre. Ainsi à la fois comme capitale et comme centre de gestion de la campagne, Caesarea apparaît bien comme une ville politique pour reprendre l'expression d'H. Lefevre⁴. Elle l'est même doublement en ce qu'un choix politique est à l'origine de son essor. Des situations analogues ont été mises en évidence par les historiens des cités grecques et hellénistiques qui ont étudié l'organisation de leur espace rural⁵. Malheureusement il n'existe pas encore de tentatives analogues pour l'étude des campagnes des villes romaines.

Caesarea et ses campagnes présentent un caractère exemplaire pour définir un modèle de postériorité du développement urbain sur le développement rural dans l'Antiquité romaine. Une telle situation doit se retrouver dans d'autres villes du monde romain qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des géné-

rosités d'un trésor royal. Je pense en particulier aux villes nées de la colonisation romaine en Méditerranée occidentale et, plus précisément en Afrique, à l'origine de villes comme Djemila, Sétif ou Timgad fondées certes sur des sites et dans une campagne déjà occupés mais qui n'auraient pu exister sous la forme de leur premier état de ville romaine sans une volonté politique externe⁶. Une telle origine ne préjuge évidemment pas du développement futur, car, pour grandir comme elles le firent, ces villes surent organiser le développement économique de leur espace rural et y dégager les richesses investies dans leur parure monumentale et dans les *domus* de leur aristocratie. Caesarea se différencie de ces villes par sa précocité relative et par l'ampleur originelle d'un programme d'urbanisme qu'il lui incombait non tant de concevoir que de réaliser et d'améliorer. Telle me paraît être sa spécificité par rapport à ce type de ville. Mais ce dernier doit être placé dans des circonstances historiquement bien définies, c'est-à-dire dans le cadre de la conquête par Rome du bassin occidental de la Méditerranée et de ses conséquences. C'est l'époque des grands bouleversements.

On saisit mieux l'originalité de ce modèle de création urbaine caractéristique de la période de colonisation du I^{er} siècle avant J.-C. et, encore, de l'époque augustéenne, si l'on envisage, en regard, un autre modèle de création de villes, celui que l'on observe en particulier dans la période suivante, celle de la «paix romaine»: l'urbanisation est alors plutôt la conséquence de la mise en valeur progressive des ressources agricoles d'un terroir. Pour une époque antérieure, dans le cas de l'Olbia pontique, A. Wasowicz a montré la concordance du développement de la ville et celui de la chora⁷. Toute une partie de l'urbanisation du monde romain s'est faite par

³ Cf. *supra*, VIII, n. 16.

⁴ Cf. *supra*, *ibid.*

⁵ A. VASOWICZ, *Olbia pontique et son territoire*, Paris, 1975, Introduction, p. 4-5; Conclusions, p. 132-137. R. MARTIN, *Rapports entre les structures urbaines et les modes de division et l'exploitation du territoire*, dans M. I. FINLEY, *Problèmes de la terre dans la Grèce ancienne*, Paris, La Haye, 1973, p. 97-112. G. VALLET, *La cité et*

son territoire dans les colonies grecques d'Occident, dans *La città e il suo territorio, Atti del VII convegno di studi sulla Magna Grecia*, Naples, 1968, p. 67-72.

⁶ P. A. FÉVRIER, *Notes sur le développement urbain en Afrique du Nord*, *loc. cit.*, p. 1-47. *Id.*, *Djemila*, Alger, 1968, J. LASSUS, *Visite à Timgad*, Alger, 1969.

⁷ A. VASOWICZ, *Olbia pontique... op. cit.*, p. 104.

l'agrandissement progressif de bourgs ruraux qu'a sanctionné une promotion juridique : en Afrique du Nord, c'est le cas de nombreux *castella* ou *oppida* indigènes⁸.

Enfin l'exemple de Caesarea me paraît important pour une plus juste compréhension de la romanité africaine. Caesarea est une cité authentiquement romaine, africaine certes au moins par sa situation géographique et par la spécificité que celle-ci lui confère, mais dans laquelle rien de fondamental ne peut être expliqué par un substrat ou une influence indigène. Par contre j'interprète la différence entre deux formes d'organisation de la campagne, que définit l'absence ou la présence de *villae*, à la lumière de l'opposition historiquement attestée entre la pénétration romaine et la résistance indigène. Cette démarche me semble rendre opératoire le vieux thème de l'opposition ville-campagne dont la valeur a été mise en question pour rendre compte de la résistance indigène à Rome⁹. Pour ces raisons donc, prenant position dans un vieux débat, mon étude me paraît apporter une confirmation à l'équivalence entre Romains et citadins, indigènes et paysans¹⁰. Créée par imitation d'un modèle étranger, juxtaposée au monde tribal indigène, Caesarea apparaît relever d'un modèle colonial au sens moderne de ce terme, quels qu'aient pu être les ponts jetés entre son aristocratie et l'aristocratie tribale sur laquelle elle exerça une indiscutable attirance¹¹. La ville constituait évidemment le

phénomène politique, culturel et économique majeur de la région. L'ouverture des grands chantiers urbains sous Juba, puis l'entretien des monuments créèrent un énorme besoin de main-d'œuvre que ne pouvait pallier une émigration portant, au plus, sur des spécialistes. Quelle qu'ait été l'importance de l'esclavage, en dehors du cas des spécialistes, il ne pouvait pleinement répondre à ces besoins et l'on dut avoir recours à la main-d'œuvre indigène. Les programmes urbanistiques eurent donc sans doute sur la vie de la région une incidence comparable à ceux des colonies grecques sur les communautés indigènes de Sicile telle que la présente R. Martin dans une hypothèse que je crois applicable au cas présent¹². Un travail plus ou moins contraint sur les chantiers contribua à arracher les paysans indigènes à leur vie traditionnelle et à les faire entrer dans l'univers économique de la ville. Cela a pu préparer et favoriser la mise en place du réseau dense de *villae* qui semble postérieur. D'autre part le travail sur les chantiers urbains expliquerait l'adoption des techniques de construction qui constituent le témoin par excellence de la romanisation des campagnes. Mais une fois achevée la grande période de construction, les effets négatifs de ces bouleversements ne pouvaient manquer d'apparaître. Là se trouve peut-être l'une des raisons des difficultés rencontrées du côté des tribus dès le II^e siècle.

⁸ Quelles que soient les lenteurs et les arrière-pensées des différentes politiques impériales, cf. J. GASCOU, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique provinciale de Trajan à Septime-Sévère*, Paris-Rome, 1972.

⁹ Il y avait en particulier accord sur ce point entre Y. Thébert (*Romanisation et déromanisation en Afrique : histoire décolonisée ou histoire inversée?*, dans *Annales ESC*, 1978, p. 75) et M. BENABOU (*La résistance africaine...*, *op. cit.*, p. 584).

¹⁰ Sur l'équivalence Grecs = citadins, indigènes = pay-

sans, cf. C. PRÉAUX, *Le monde hellénistique...*, *op. cit.*, t. 2, p. 487; P. BRIANT, *Laos et paysans*, dans *Actes du colloque sur l'esclavage 1971*, Paris, 1973, p. 93-133.

¹¹ PH. LEVEAU, *La situation coloniale de l'Afrique romaine*, dans *Annales ESC*, 1978, p. 89-92.

¹² R. MARTIN, *Aspects financiers et sociaux des programmes de construction dans les villes grecques de Grande Grèce et de Sicile*, dans *Economia e società nella Magna Grecia*, Taranto, 1972, Naples, 1973, p. 185-206.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AU SITE DE CERCHEL DANS L'ANTIQUITÉ

(y sont inclus quelques travaux relatifs aux périodes plus récentes dans la mesure où ils ont été utilisés)

- E. ALBERTINI, *Notes d'épigraphie et d'archéologie sur Cherchel*, publiées dans *BACTHS*, 1920, p. CLXXIV-CLXXV; 1922, p. XXXV-XXXVI, p. LXXVIII-LXXXVI; 1923, p. CXVI-CXXII, LXIII-LXX; 1924, p. XXXIII-XXXVI; 1925, p. CLXXIV-CLXXIX; 1927, p. 39-41; 1930-1931, p. 168-171, p. 228-234; 1932-1933, p. 441-443; 1934-1935, p. 256-257.
- E. ARCHAMBAULT, *Sur la nécropole païenne de Julia Caesarea*, Sarlat, 1916.
- A. AUDOLLENT et J. LETAILLE, *Mission épigraphique en Algérie*, dans *MEFR*, 10, 1890, p. 403-415 (Cherchel).
- S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, *Recherches et travaux en 1962-1965*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 3; *Recherches et travaux en 1966-1967*, dans *BAA*, 2, 1966-1967, p. 1; *Recherches et travaux en 1967*, dans *BAA*, 3, 1968, p. 2-5; *Recherches et travaux en 1968-1969*, dans *BAA*, 4, p. 15. A. BALLU, on trouvera des renseignements sur des découvertes archéologiques à Cherchel dans les rapports adressés par A. Ballu, architecte des Monuments historiques, aux gouverneurs généraux de l'Algérie entre 1902 et 1929. Ces rapports ont été publiés dans le *BACTHS*, 1902, p. CXXXVII (*Rapport de M. Ballu à M. le gouverneur général de l'Algérie sur les fouilles exécutées à Cherchel en 1901*); 1903, p. CLXVIII-CLXIX (*Rapport... pour 1902*); 1905, p. 75-76 (*Rapport sur les travaux de fouilles opérés en 1904 par le Service des monuments historiques en Algérie*); 1906, p. 182-183 (*Rapport... en 1905...*); 1910, p. 100-102 (*Rapport... en 1909...*); 1911, p. 91-92 (*Rapport... en 1910...*); 1912, p. 467-468 (*Rapport... en 1911*); 1916, p. 168-172 (*Rapport... en 1915...*); 1917, p. 213-221 (*Rapport... 1916...*); 1919, p. 55 (*Rapport... en 1917...*), p. 148-151 (*Rapport... en 1918*). J'ai pu consulter cette première série de rapports dans un volume unique du recueil intitulé : *Rapports officiels sur les Travaux de fouilles et de consolidation des monuments historiques de l'Algérie à Monsieur le Gouverneur général de l'Algérie, extraits du Journal officiel*; ces rapports étaient publiés dans l'année suivant l'exercice; les références suivantes indiquent l'année d'exercice, l'année de publication et la page intéressant Cherchel : exercice 1904, 1905, p. 5-8; exercice 1905, 1906, p. 4-8; exercice 1906, 1907, p. 6; exercice 1907, 1908, p. 4; exercice 1908, 1909, p. 4; exercice 1909, 1910, p. 6-8; exercice 1910, 1911, p. 5-7; exercice 1911, 1912, p. 4-7; exercice 1913, 1914, p. 3-4; exercice 1918, 1919, p. 8-12. Après 1920, le *BACTHS* ne publie plus régulièrement ces rapports qu'il se contente de signaler; on trouvera encore des renseignements sur Cherchel dans cette revue aux années 1926, p. CXXXIII (*Rapport... en 1924...*); 1927, p. 38-41 (*Rapport... en 1925...*). La *RAf* a publié le «*Rapport... en 1919...*» (*RAf*, 1920, 61, p. 302-305). Ultérieurement des rapports ont fait l'objet d'une publication à part dans l'année suivant l'exercice : *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en 1921 par le Service des monuments historiques de l'Algérie*, Alger, 1922, p. 9-14; *Rapport... en 1922*, Alger, 1923, p. 5-7; *Rapport... en 1923...*, Alger, 1924, p. 5-9; *Rapport... en 1924...*, Alger, 1925, p. 8-13; *Rapport... en 1925...*, Alger, 1926, p. 5-7; *Rapport... en 1927, 1928 et 1930...*, Alger, 1931, p. 9-13.
- R. BASSET, *Le dialecte des Beni-Menacer*, dans *Journal asiatique*, 1885, n° 1 et 13, réunis en un fascicule de 111 p. dans *Notes de lexicographie berbère*, Paris, 1883-1888 (B. N.).
- BEAUJEAN, *Au sujet d'une découverte faite à Cherchel*, dans *RAf*, 9, 1865, p. 65-71 avec note d'A. Berbrugger.
- Id., *Inscription découverte à Cherchel*, dans *RAf*, 10, 1866, p. 143-144.
- Id., *Envoi d'un fragment d'inscription de Cherchel*, dans *RAf*, 12, p. 80, p. 147.
- N. BENSEDDIK et T. W. POTTER, *Rapport préliminaire sur la fouille du forum de Cherchel*, supplément au *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, à paraître.
- N. BENSEDDIK et M. KORGALI, *Découvertes à Cherchel*, dans *Le Moudjahid*, supplément culturel, n° 242 du 18 mai 1977.
- J. BÉRARD, *Note sur les aqueducs antiques de Cherchel*, dans *RAf*, 75, 1934, p. 418-425.
- Id., *Mosaïques inédites de Cherchel*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 113-142 et 53, 1936, p. 151-165.
- Id., *Un triomphe bacchique sur une mosaïque de Cherchel*, dans *MEFR*, 53, 1936, p. 151-165.
- A. BERBRUGGER, *Julia Caesarea (inscriptions chrétiennes)*, dans *RAf*, 1, 1857, p. 113-119.
- Id., *Blé antique de Novi*, *ibid.*, p. 181.
- Id., *Observations sur une notice descriptive d'un hypogée de Cherchel*, *ibid.*, p. 445-446.

- Id., *Observations sur une dédicace à Orbiana trouvée à Cherchel*, dans *RAf*, 3, 1858, p. 158-160.
- Id., *Colonnes milliaires des environs de Cherchel*, dans *RAf*, 4, 1859-1860, p. 18-24.
- Id., *Inscriptions de Cherchel. Coiffeuses et coiffures romaines*, dans *RAf*, 1863, p. 233-235.
- Id., *Thermes de la rue du Centre à Cherchel*, dans *RAf*, 8, 1864, p. 476-479.
- Id., *Le fort de Cherchel*, dans *RAf*, 1865, p. 202-206.
- Id., *Inscriptions découvertes à Cherchel*, *ibid.*, p. 214.
- Id., *Au sujet d'une découverte à Cherchel*, dans *RAf*, 10, 1866, p. 143-144.
- Id., *Sur le nom de Julia Caesarea*, *ibid.*, p. 75-77.
- Id., *Observations sur les ex-voto à Saturne de Cherchel*, dans *RAf*, 12, 1868, p. 487-488.
- BEULÉ, *Fouilles à Carthage*, Paris, 1881, p. 49.
- A. BLANCHET, *Bijou amulette en calcaire provenant de Cherchel*, dans *BSAF*, 1921, p. 169-170.
- DE BLINIÈRE, *Antiquités de la ville de Cherchel*, dans *RA*, 5, 1848-1849, p. 344-352.
- E. BOUCHER-COLOZIER, *Statue inédite de Cherchel*, dans *RA*, 39, 1952, p. 22-30.
- Id., *Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 1, 1953, p. 23-35.
- Id., *Note sur l'Athéna Alcaménienne*, *ibid.*, p. 265-267.
- Id., *Une statue de Doryphore à Cherchel*, dans *RA*, 41, 6^e série, 1953, p. 129-136.
- Id., *Nouveaux visages de Cherchel*, dans *Libyca, arch. épigr.*, 2, 1954, p. 73-87.
- Id., *Recherches sur la statuaire de Cherchel*, dans *MEFR*, 66, 1954, p. 101-139.
- Id., *Tête d'Apollon provenant de Cherchel*, dans *Libyca, arch. épigr.*, 3, 1955, p. 77-85.
- M. BRESNIER, *Inscription arabe de la grande mosquée de Cherchel*, dans *RAf*, 1869, p. 240.
- A. BRUHL, *Mosaïque de la légende d'Achille à Cherchel*, dans *MEFR*, 48, 1931, p. 109-123.
- BUGNOT, *Esquisse historique sur Iol Caesarea*, dans *RAf*, 14, 1870, p. 45-71 et p. 130-164.
- De Caesarea à Cherchel*, brochure éditée par l'École militaire de Cherchel, 1961.
- R. CAGNAT, *Inscriptions inédites d'Afrique, extraites des papiers de L. Renier*, dans *BACTHS*, 1887, p. 176-180 (n° 794-810).
- Id., *Note sur une stèle de marbre blanc trouvée à Cherchel*, dans *BSAF*, 1908, p. 200-201.
- Id., *Inscription chrétienne récemment découverte à Cherchel*, dans *BSAF*, 1912, p. 347-348.
- Id., *Deux inscriptions de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1917, p. CXLV.
- G. CAPUTO, *Teatri romani d'Africa*, dans *Dioniso, Bolletino dell'Istituto nazionale del Dramma antico*, 10, 1947, p. 13.
- J. CARCOPINO, *Mélanges d'épigraphie algérienne*, dans *RAf*, 1914, p. 339-342.
- Id., *Communication*, dans *BACTHS*, 58, 1918, p. CCLIX (n° 4-7) et p. 225 sq.
- Id., *Communication*, dans *RAf*, 1943, p. 375-376.
- Id., *La reine Urania de Cherchel*, dans *Mélanges dédiés à la Mémoire de Grat*, Paris, 1946, 1, p. 31-38.
- Id., *Épitaphe à ascia*, dans *Mélanges Andrieu*, n° hors série de la *Revue des sciences religieuses*, Strasbourg, 1957, p. 79-81.
- E. CAT, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *Bul. de Corresp. Afr.*, 1882, p. 28-37.
- Id., *ch. 4, La capitale et ses environs*, dans *Essai sur la Province romaine de Maurétanie Césarienne*, Paris, 1891, p. 125-136.
- F. CHAMOUX, *Documents du Musée de Cherchel*, dans *BSAF*, 1962, p. 43.
- J. CHARBONNEAUX, *Un portrait de Cléopâtre au Musée de Cherchel*, dans *CRAI*, 1953, p. 435-437.
- Id., *Un portrait de Cléopâtre VII au Musée de Cherchel*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1954, p. 49-63.
- CHARON l'EMERILLON, *Envoi de statues*, dans *RAf*, 2, 1857-1858, p. 251.
- Id., *Communication d'une dédicace à Orbiana trouvée à Cherchel*, dans *RAf*, 3, 1858-1859, p. 155-156. *CIL*, VIII, p. 800-818 (n° 9320-9598), p. 974-975 (n° 10938-10944), p. 982 (10979-10984), p. 1989-2024 (n° 20937-21446).
- M. CHRISTOFLE, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en 1930-1931-1932 par le Service des Monuments Historiques de l'Algérie*, Alger, 1933, p. 9-20.
- Id., *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en 1933-1934-1935-1936 par le Service des Monuments Historiques de l'Algérie*, Alger, 1937, p. 7-41.
- C. COURTOIS, s.v., *Césarée de Maurétanie, Cherchel*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastiques*, 12, 1953, col. 203-206.
- F. CUMONT, *Ulysse et les Sirènes*, dans *CRAI*, 1941, p. 103-109.
- L. DEMAEGHT, *Notes d'épigraphie africaine*, dans *Bulletin trimestriel des Antiquités Africaines*, fasc. 1, 1882-1883, p. 19-22 et 31-36.
- DESSAU, s.v., *Caesarea Mauretaniae*, dans *RE*, III, 1, col. 1294-1295.
- Ph. DIOLÉ, *Le port de Cherchel*, ch. 7 de *Promenade d'archéologie sous-marine*, Paris, 1952, p. 149 sq.
- H. DOISY, voir H. PAVIS D'ESCURAC-DOISY.
- F. DOR, *Cherchel et la commune mixte de Gouraya*, Paris, 1895.
- M. DOUËL, *Sept villes mortes*, Paris, 1917 (Cherchel, p. 3-79).
- DUPOTET (Commandant), *Cercueil en plomb trouvé entre Cherchel et Novi*, dans *RAf*, 9, 1865, p. 152.
- M. DURRY, *Musée de Cherchel*, Paris, 1924 (dans *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, Description de l'Afrique du Nord entreprise par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).
- Id., *Notes d'épigraphie*, dans *BACTHS*, 1924, p. CXLII-CXLV.
- Id., *Valeur de Cherchel*, dans *Études d'archéologie romaine de l'École des hautes études de Gand*, 1, 1938, p. 111-113.
- R. DUSSAUD, *Note d'épigraphie*, dans *BACTHS*, 1924, p. CXLVI.
- P. M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa. Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946.
- d'ESCURAC, voir H. PAVIS D'ESCURAC-DOISY.

- P. FAIZANT, *De Novi à Sidi-Ghilés ou du village agricole colonial au village de l'Algérie indépendante*, Mémoire de maîtrise de géographie, Institut de géographie, Alger – Université Paul Valéry, Montpellier, présenté en juillet 1974.
- M. FASCIATO et J. LECLANT, *Tête ammonienne du Musée de Cherchel*, dans *Mélanges d'archéologie et d'Histoire Charles Picard*, Paris, 1949, p. 360-375.
- S. FERDI, *Catalogue des mosaïques publiées de Cherchel*, thèse de doctorat de III^e cycle, U.E.R. Histoire, Aix-en-Provence, 1982.
- J. FÉVRIER, *L'inscription funéraire de Micipsa*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 45, 1951, p. 139-150.
- M. D. FISHWICK, *The imperial cult under Juba II and Ptolemy of Mauretania: the evidence of Mauretania: the evidence of the coins*, communication au 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble, 6-9 avril 1983.
- K. FITTSCHEN, *Bildniss numidischer Könige*, dans H. G. Horn et C. R. Rüger, *Die Numider*, Rheinisches Landesmuseum Bonn, Bonn, 1979, p. 209-226.
- Id., *Juba II und seine Residenz Iol Caesarea (Cherchel)*, *ibid.*, p. 227-242.
- M. FLORIANI SQUARCIAPINO, s.v. *Cherchel*, dans *Enciclopedia dell'arte antica*, 2, 1959, p. 543-545.
- P. GAUCKLER, *Inscriptions inédites d'Algérie*, dans *BACTHS*, 1892, Cherchel, p. 88-123.
- Id., *Musée de Cherchel*, Paris, 1895 (Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie publiés sous la direction de M. R. de la Blanchère, Description de l'Afrique du Nord entreprise par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).
- GAVAULT SAINT-LÉGER, *Mosaïque de Cherchel*, dans *RAf*, 27, 1883, p. 482.
- P. GAVAULT, *Mosaïque de Cherchel*, dans *RAf*, 29, 1885, p. 381-382.
- GÉRARD, *Vases romains de Cherchel*, dans *RAf*, 2, 1857-1858, p. 320.
- L. GLANGEAUD, *Étude géologique de la province d'Alger*, Bordeaux, 1932.
- J.-C. GOLVIN et Ph. LEVEAU, *L'amphithéâtre et le théâtre-amphithéâtre de Cherchel: monuments à spectacles et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie*, dans *MEFRA*, 91, 1979, 2, p. 817-843.
- J. GRAND'HENRY, *Le parler arabe de Cherchel*, Algérie. Institut orientaliste de Louvain-la-Neuve, 1972.
- S. GSELL, *Chronique archéologique*, dans *RAf*, 38, 1894, p. 231-232.
- Id., *Notes d'archéologie algérienne*, dans *BACTHS*, 1901, p. 313.
- Id., *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris, 1911, feuilles 5 et 13 avec *addendum*.
- Id., *Tête de femme coiffée d'une dépouille d'éléphant découverte à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1916, p. 54-57.
- Id., *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*, Paris, 1926, Cherchel, p. 7-83.
- Id., s.v. *Cherchel*, dans F. CHABROL et H. LECLERO, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 3, 1^{ère} partie, Paris, 1948, col. 1269-1281.
- Id., *Cherchel, antique Iol Caesarea*, rééd. par le Service des Antiquités de l'Algérie avec mise à jour par M. Leglay et E. S. Colozier, Alger, 1952.
- L. GUIN, *Deux inscriptions trouvées à Cherchel*, dans *RAf*, 16, 1872, p. 478-480.
- Id., *Notice sur la famille des Robrini de Cherchel*, dans *RAf*, 17, 1873, p. 453-472.
- A. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, dans *Archives des Missions scientifiques*, 3^e série, 2, 1875, Cherchel, p. 391-400.
- Id., *Communication sur les inscriptions découvertes par A. Schmitter*, dans *BSAF*, 1880, p. 78-83.
- Id., *Inscriptions africaines*, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, 1, 1881, p. 20-21 et 103-110.
- Id., *Communication sur les inscriptions découvertes par A. Schmitter*, dans *BSAF*, 1881, p. 187-191.
- Id., *Inscription de Cherchel au Musée de Montbéliard*, dans *BSAF*, 1882, p. 330.
- Id., *Communication sur les inscriptions découvertes par A. Schmitter*, dans *BSAF*, 1883, p. 134-135 et p. 143-144.
- Id., *Communication sur une inscription chrétienne conservée au Musée du Louvre*, dans *BSAF*, 1894, p. 174-175.
- Id., *Note communiquée de la part de R. Cagnat*, dans *BSAF*, 1898, p. 189.
- Id., *Statue cuirassée trouvée à Cherchel (Algérie)*, dans *BACTHS*, 1916, p. 93-108.
- M. JANON, *Stèles funéraires en bois sculpté de Cherchel*, dans *Libyca, anthr., préhist., ethn.*, 15, 1967, p. 343-355.
- J. KOLENDO, *Cyrk w rzymskiy Afryce*, dans *Archeologia* (Pologne), 1974, 25, p. 26-51, Cherchel, p. 44-46 avec résumé en français, p. 52.
- R. DE LA BLANCHÈRE, *Inscriptions de Maurétanie Césarienne*, dans *Bull. de Correspondance Africaine*, 1882, Cherchel, p. 113-114.
- Id., *Voyage d'étude dans la Maurétanie Césarienne*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e série, 10, 1883, p. 1 à 129.
- E. LAOUST, *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua, comparé avec celui des Beni-Menacer et des Beni-Salah*, Paris, 1912.
- J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en... Ces rapports ont été publiés simultanément dans la revue Libyca, arch., épigr. et dans la Revue africaine. L'archéologie algérienne en 1955*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 4, 1956, p. 164-168, dans *RAf*, 101, 1957, p. 188-189. *L'archéologie algérienne en 1956*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 5, 1957, p. 129-133, dans *RAf*, 101, 1957, p. 441-442. *L'archéologie algérienne en 1957*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 201-216; dans *RAf*, 103, 1959, p. 171-174. *L'archéologie africaine en 1958*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 7, 1959, p. 227-269; dans *RAf*, 104, 1960, p. 223-224. *L'archéologie algérienne en 1959*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 1960, p. 19-62. *L'archéologie algérienne en 1959 et 1960*, dans *RAf*, 105, 1961, p. 440-442.
- Id., *Cherchel, trois reliefs*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 5, 1957, p. 297-305.
- Id., *Découvertes récentes de Cherchel*, dans *CRAI*, 1959, p. 215-225.
- Id., *Cherchel, mosaïque de Thétis et Pélée*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 75-105.
- Id., *Une église déblayée aux Trois-Îlots (près de Cherchel)*, dans *BACTHS*, 1955-1956, p. 119-121.

- Id., s.v. *Iol*, dans *The Princeton Encyclopedia of classical sites*, Princeton, 1976, p. 413-414.
- Mgr LAVIGERIE, *De l'utilité d'une mission archéologique à Carthage*, Alger, 1881, p. 42-45 = *Missions catholiques*, 1881, p. 165.
- M. LEGLAY, *L'archéologie algérienne en 1953*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 2, 1954, p. 274; dans *RAf*, 98, 1954, p. 217-218. *L'archéologie algérienne en 1954*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 3, 1955, p. 189; dans *RAf*, 1955, p. 217-218.
- M. LEGLAY, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années (1950-1953)*, dans *BACTHS*, p. 131-139.
- Id., *Saturne africain. Les monuments*, 2, Paris, 1966, p. 314-321.
- Id., *Une dédicace à Vénus offerte à Caesarea par le futur empereur Galba*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 628-639.
- CL. LEPALLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. 2, Paris, 1981, p. 513-520 et p. 547-548.
- C. LEPVRIER, J. MAGNÉ, J. SIGAL, *Données stratigraphiques et structurales sur les formations telliennes d'une partie du tell septentrional*, dans *Bull. Soc. géol. de France* (7), 12, 1970, n° 5, p. 794-804.
- L. LESCHI, *L'archéologie algérienne en...* Ces rapports qui résument l'activité archéologique en Algérie ont été publiés dans la *Revue Africaine*; les pages citées concernent les passages où il est question de Cherchel. *L'archéologie algérienne en 1932*, dans *RAf*, 74, 1933, p. 188; *L'archéologie algérienne en 1933*, dans *RAf*, 75, 1934, p. 116; *L'archéologie algérienne en 1934*, dans *RAf*, 76, 1935, p. 231; *L'archéologie algérienne en 1935*, dans *RAf*, 77, 1936, p. 183-184; *L'archéologie algérienne en 1936*, dans *RAf*, 81, 1937, p. 120; *L'archéologie algérienne en 1937*, dans *RAf*, 82, 1938, p. 190; *L'archéologie algérienne en 1938*, dans *RAf*, 83, 1939, p. 151-152; *L'archéologie algérienne en 1939*, dans *RAf*, 84, 1940, p. 146; *L'archéologie algérienne en 1940*, dans *RAf*, 85, 1941, p. 136; *L'archéologie algérienne en 1941*, dans *RAf*, 86, 1942, p. 172; *L'archéologie algérienne en 1942*, dans *RAf*, 87, 1943, p. 163; *L'archéologie algérienne en 1943*, dans *RAf*, 88, 1944, p. 163; *L'archéologie algérienne en 1944*, dans *RAf*, 90, 1945, p. 131; *L'archéologie algérienne en 1945*, dans *RAf*, 90, 1946; *L'archéologie algérienne en 1946*, dans *RAf*, 91, 1947, p. 193-194; *L'archéologie algérienne en 1947*, dans *RAf*, 92, 1948, p. 226; *L'archéologie algérienne en 1948*, dans *RAf*, 93, 1949, p. 155; *L'archéologie algérienne en 1949*, dans *RAf*, 94, 1950, p. 202; *L'archéologie algérienne en 1950*, dans *RAf*, 95, 1951, p. 205; *L'archéologie algérienne en 1951*, dans *RAf*, 96, 1952, p. 205; *L'archéologie algérienne en 1952*, dans *RAf*, 97, 1953, p. 264-265.
- Id., *Découvertes épigraphiques et archéologiques de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1932-1933, p. 308-313 (= *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaine*, Paris, 1957, p. 394-396).
- Id., *Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*, dans *MEFR*, 52, 1935, p. 81-94.
- Id., *Un sacrifice pour le salut de Ptolémée, roi de Maurétanie*, dans *Mélanges E. F. Gautier*, Paris, 1937, p. 332-340 (= *Études...*, op. cit., p. 389-392).
- Id., *La carrière de Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien*, dans *CRAI*, 1945, p. 144-162.
- Id., *Inscriptions nouvelles de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1946-1949, p. 102-104 (= *Études...*, op. cit., p. 397-398).
- Id., *Algérie Antique*, Paris, 1952, p. 160-174.
- Ph. LEVEAU, *Prospections archéologiques autour de Cherchel*, dans *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, 8, 1970, p. 7-21.
- Id., *Trois tombeaux monumentaux à Cherchel*, dans *BAA*, 4, 1970, p. 101-147.
- Id., *Un cantonnement de tribu au sud-est de Caesarea de Maurétanie*, dans *REA*, 76, 1974, p. 293-304.
- Id., *Un nouveau témoignage sur la résistance maure en Maurétanie Césarienne centrale*, dans *AA*, 8, 1974, p. 103-110.
- Id., *Paysanneries antiques du pays Beni-Menacer. À propos des «ruines romaines» de la région de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1972, p. 3-26.
- Id., *Paysans maures et villes romaines en Maurétanie Césarienne centrale*, dans *MEFRA*, 87, 1975, p. 857-871.
- Id., *Une area funéraire de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans *BAA*, 5, 1971, p. 73-152.
- Id., *Nouvelles inscriptions de Cherchel*, *ibid.*, p. 173-193.
- Id., *Note additionnelle sur l'opus reticulatum à Cherchel*, *ibid.*, p. 25-34.
- Id., *Les hypogées de la rive gauche de l'oued Nsara et la nécropole orientale de Caesarea (Cherchel) d'après des fouilles et des dessins anciens*, dans *AA*, 11, 1977, p. 209-256.
- Id., *Fouilles anciennes sur les nécropoles antiques de Cherchel*, dans *AA*, 12, 1978, p. 89-112.
- Id., *Prospections archéologiques et contribution à la compréhension du village d'époque romaine en Afrique du Nord (L'exemple de Cherchel)*, dans *Géographie historique du village et de la maison rurale (Actes du colloque tenu à Bazas les 19-21 oct. 1978)*, Paris, 1979.
- Id., *Une mensa de la nécropole occidentale de Cherchel*, dans *Karthago*, 18, 1979, p. 127-131.
- Id., *Nouvelles inscriptions de Cherchel (2^e série)*, dans *BAA*, 6, 1975-1976, p. 83-165.
- Id., *Nouvelles inscriptions de Cherchel (3^e série)*, dans *BAA*, 7, à paraître.
- Id., *Caesarea de Maurétanie*, dans *ANRW*, II, 10, 2, Berlin-New York, 1982, p. 683-738.
- Id., *Les maisons nobles de Caesarea de Maurétanie*, dans *AA*, 18, 1982, t. 19, à paraître.
- Id., *Recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea Mauretaniae) (1880-1961)*, *AA*, t. 19, à paraître.
- Id., *La fin du royaume maure et les origines de la province de Maurétanie Césarienne*, dans *Bull. arch. du CTHS*, n.s., fasc. b, 1981, p. 313-321.
- Ph. LEVEAU et J. L. PAILLET, *L'alimentation en eau de Caesarea de Maurétanie et l'aqueduc de Cherchel*, Paris, 1976.
- Id., *L'aqueduc de Caesarea de Maurétanie*, dans *Archeologia*, 105, avril 1977, p. 28-37.
- P. DE LHOTELLERIE, *Cherchel (Julia, Caesarea), découvertes de monnaies et de statues antiques*, dans *RAf*, 1, 1856-1857, p. 54-56 (chronique).

- ID., *Entrée d'un cippe romain au Musée archéologique de Cherchel*, *ibid.*, p. 139-140 (chronique).
- ID., *Découvertes archéologiques à Cherchel*, *ibid.*, p. 143-146 (Bulletin bibliographique).
- ID., *Mosaïques de Cherchel*, *ibid.*, p. 303-304 (chronique).
- ID., *Notice sur un hypogée de Cherchel*, *ibid.*, p. 441-446.
- ID., *Tombeau des affranchis de Juba*, dans *RA*, 14, 1857-1858, p. 403-406 et pl. 316.
- ID., *Inscriptions de Cherchel*, dans *RAf*, 2, 1857-1858, p. 321-322 (chronique).
- ID., *Découvertes d'objets antiques à Cherchel*, dans *RAf*, 3, 1858-1859, p. 67.
- ID., *Envoi d'une inscription latine de Cherchel*, dans *PAf*, 12, 1868, p. 479.
- ID., *Fragments épigraphiques de Cherchel*, *ibid.*, p. 479-481.
- G. MARCAIS, *La Vénus de Cherchel*, Paris, 1952.
- H. MARCHAND, *Cherchel préhistorique*, dans *Bull. de la SPF*, 1932, p. 1-7.
- ID., *Stations moustériennes à quartzites de la région de Novi*, dans *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afrique du Nord*, 23, nov. 1932, p. 239-242.
- J. MEUNIER, *Les fortifications de Césarée et la porte de Zuchabar*, dans *RAf*, 86, 1942, p. 179-194.
- M. MEUNIER, *Notice sur les ports de Cherchel et de Tipasa*, Ministère des Travaux publics, Ports maritimes de France, Paris, 1890.
- P. MONCEAUX, *Statue de Cherchel provenant du Musée grec des rois maures de Cherchel*, dans *Gazette archéologique*, 1886, p. 60-63 et pl. 7.
- ID., *Monuments du Musée de Cherchel*, dans *BSAF*, 1902, p. 329-330.
- ID., *Rapport sur une épitaphe métrique*, dans *BACTHS*, 1915, p. CXXVI-CXXVII.
- ID., *Note sur une inscription grecque*, dans *BACTHS*, 1918, p. CCLXIV. *Monographie de l'arrondissement de Cherchel*, département d'Alger, Cherchel, 1959 (ronéotypé).
- MOWAT, *L'atelier de Murismus*, dans *RA*, 1888, p. 145-147.
- R. NÈGRE, *Carte au 50 000^e de Tipasa*, Mémoires de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord, n° 8, nouvelle série, Marseille, 1964.
- M. F. G. DE PACHTÈRE, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, 3, *Afrique Proconsulaire, Numidie, Maurétanie*, Paris, 1911, p. 98-106.
- A. PALLU DE LESSERT, *Communication*, dans *BSAF*, 1907, p. 209-210.
- H. PAVIS d'ESCURAC, *Un nouveau procureur de Maurétanie césarienne*, dans *MEFR*, 69, 1957, p. 137-150.
- ID., *Quelques inscriptions de Caesarea (Cherchel)*, dans *MEFR*, 64, 1952, p. 87-110 (cet article a été publié sous le nom de H. Doisy).
- ID., *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du troisième siècle d'après une inscription de Caesarea*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 1, 1953, p. 181-187.
- ID., *Trophée de bronze découvert à Cherchel*, dans *Libyca, arch., épigr.*, 6, 1958, p. 75-88.
- ID., *Un soulèvement en Maurétanie césarienne sous Alexandre Sévère*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 1202-1204.
- P. PENSABENE, *Les chapiteaux de Cherchel. Étude de la décoration architectonique*, 3^e supplément au *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, Alger, 1982.
- ID., *La decorazione architettonica di Cherchel: cornici, architravi, soffitti, basi e pilastri*, dans *Mitteilungen des Deutschen archäologischen Instituts. Römische Abteilung*, 25. Ergänzungsheft, 1982.
- Colonel PHILIBERT, *Expédition dans les Beni-Menacer en 1871*, dans *Journal des Sciences militaires*, 8^e série, 6, 1873, p. 170-193 et 593-623 (p. 1-23 et 25-55 du tiré-à-part conservé à la B. N.).
- G. C. PICARD, *Une réplique oubliée du Pothos scopasique*, dans *RA*, 1946, p. 224-225.
- ID., *L'Asclepeios assis de Caesarea (Cherchel)*, dans *RA*, 1958, p. 115-117.
- G. Ch. PICARD, *La date du théâtre de Cherchel et les débuts de l'architecture théâtrale dans les provinces romaines d'Occident*, dans *CRAI*, 1975, p. 386-397.
- Pilastre sculpté trouvé à Novi, dans Libyca, arch., épigr.*, 1, 1953, p. 273-275.
- X. DE PLANHOL, *Les nouveaux villages de l'Atlas blidéen du Chénoua et de la Mitidja occidentale*, dans *RAf*, 104, 1960, p. 273-282.
- E. POINSOT, *Inscriptions de Maurétanie Césarienne, Cherchel*, dans *Bulletin trimestriel des Antiquités Africaines*, 1, 1882, p. 31-36 (Cherchel). *Rapports sur les travaux de fouilles... à Cherchel*: voir A. Ballu, M. Christofle, M. Leglay, L. Leschi, J. Lassus, S. A. Baghli et P. A. Février.
- A. RAVOISIÉ, *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842. Beaux-Arts, architecture et sculpture*, Paris, 1846, 3, pl. 24 à 52.
- L. RENIER, *Bas-relief du Musée de Cherchel*, dans *RA*, 19, 1857-1858, p. 1-6.
- L. M. RINN, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, p. 507-536 (Malek el Berkani).
- H. ROSEAU, *Histoire d'un village d'Algérie. Novi, colonie agraire de 1848*, Alger, Comité départemental pour la célébration du centenaire de la révolution de 1848 en Algérie, Alger, 1950.
- A. SCHMITTER, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 2, 1882, p. 138-142, 191-193, 277-281; 3, 1883, p. 44-49, 83-89, 139-142, 178-181, 242-246.
- ID., *Communication*, dans *BSAF*, 1883, p. 134-135.
- Th. SHAW, *Travels and observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, Oxford, 1738, trad. *Voyage dans la régence d'Alger par J. Mac Carthy*, Paris, 1830, p. 264-265 (Cherchel).
- M. P. SPEIDEL, *An urban cohort of the Mauretanian kings?*, dans *AA*, 14, 1974, p. 121-122.
- H. STERN, *Fontaine de Neptune au musée de Cherchel (Algérie)*, dans *AA*, 15, 1980, p. 285-302.
- Ch. TEXIER, *Extrait d'un aperçu statistique des monuments d'Algérie*, dans *RA*, 3, 2, 1847, p. 728-729 (Cherchel).
- C. VATIN, *Une épigramme funéraire grecque de Cherchel*, dans *AA*, 19, 1983 (à paraître).
- B. DE VERNEUIL et J. BUGNOT, *Esquisses historiques sur la Maurétanie Césarienne et Iol Caesarea*, dans *RAf*, 14, 1870, p. 44-71 et 130-165.
- DE VILLIERS DU TERRAGE, *Sur une ancienne construction découverte à Cherchel*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 23, 1857, p. 35-45.

- G. VUILLEMOT, *Reconnaissances aux échelles puniques d'Oranie*, Autun, 1965, p. 334 (fouilles de l'îlot du phare).
- A. WAHU, *Une ville déshéritée*, dans *Bulletin Monumental*, 14, 1860, p. 143.
- V. WAILLE, *Découverte d'une statue de Jupiter à Cherchel*, dans *Bull. de Corresp. afr.*, 1885, 3, 4^e année, p. 347-348.
- Id., *Mission archéologique à Cherchel (mai 1886), rapport adressé à Mr Tirman, Gouverneur Général de l'Algérie*, dans *Bull. de Corresp. afr.*, 4, 5^e année, 1886, p. 120-129.
- Id., *Note sur les fouilles de Cherchel, faisant suite au rapport adressé à Mr Tirman*, *ibid.*, p. 133-135.
- Id., *Découvertes archéologiques au Musée de Cherchel*, *ibid.*, p. 135-136.
- Id., *Note relative à des fouilles exécutées à Cherchel au mois de mai 1886*, p. 301-305, dans *CRAI*, 30, 1886, p. 301-305.
- Id., *Note sur les fouilles de Cherchel*, dans *CRAI*, 31, 1887, p. 53-58.
- Id., *ibid.*, p. 232-236.
- Id., *La basilique de Cherchel*, dans *Bulletin rédigé par E. Fagnan*, dans *RAf*, 41, 1887, p. 389-390.
- Id., *Découvertes archéologiques à Cherchel*, dans *RA*, 1887, 2, p. 369-370.
- Id., *Quatrième note sur les fouilles de Cherchel*, dans *CRAI*, 32, 1888, p. 35-45.
- Id., *Cinquième note sur les fouilles de Cherchel*, *ibid.*, p. 241-250 avec plan.
- Id., *Dédicace à Licinius Hieroclès, gouverneur de la Maurétanie Césarienne découverte à Cherchel*, dans *CRAI*, 33, 1889, p. 201-204.
- Id., *Sixième note sur les fouilles de Cherchel (exploration du Palais des Thermes)*, *ibid.*, p. 360-368.
- Id., *Note sur le Prométhée du Musée de Cherchel*, dans *RA*, 1889, 1, p. 297-302.
- Id., *Note sur les fouilles de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1890, p. 393-398, pl. 33.
- Id., *Bas-relief chrétien de Cherchel*, dans *RA*, 1890, p. 214-216.
- Id., *De Caesarea monumentis quae supersunt*, Alger, 1891.
- Id., *Diplôme militaire découvert à Cherchel, Rapport de G. Perrot*, dans *BACTHS*, 1891, p. XC; rapport de R. CAGNAT, *ibid.*, p. 571.
- Id., *Note sur un portrait du roi Juba II*, *ibid.*, p. 256-258 et pl. 18.
- Id., *Note sur un diplôme militaire récemment découvert à Cherchel*, *ibid.*, p. 501-508 et pl. 36-37.
- Id., *Inscription concernant une cohorte de Singulares à Cherchel*, rapport de R. CAGNAT, *ibid.*, p. 554-555.
- Id., *Nouveaux thermes de Cherchel*, rapport de R. CAGNAT, *ibid.*, p. 555.
- Id., *Inscriptions romaines inédites de la région de Cherchel*, rapport de R. CAGNAT, *ibid.*, p. 555.
- Id., *Bas-relief chrétien trouvé à Cherchel*, rapport de R. CAGNAT, *ibid.*, p. 583.
- Id., *Diplôme militaire de Cherchel*, rapport de G. PERROT, dans *CRAI*, 35, 1891, p. 421-422.
- V. WAILLE et P. GAUCKLER, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *RA*, 1891, 1, p. 13-35 et 129-149.
- V. WAILLE, *Stèle romaine avec bas-relief et inscription provenant de Cherchel*, dans *BACTHS*, 1892, p. 90.
- Id., *Copie d'inscriptions à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1892, p. 99.
- Id., *Moule en terre cuite découvert à Cherchel (1892)*, *ibid.*, 1892, p. 463-465.
- Id., *Découverte d'inscriptions romaines à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1892, p. 493.
- Id., *Moule de terre cuite de Cherchel*, rapport de G. PERROT, dans *CRAI*, 36, 1892, p. 73.
- Id., *Fouilles à Cherchel*, *ibid.*, p. 307.
- Id., *Note sur une patère d'argent découverte entre Cherchel et Tipasa*, dans *BACTHS*, 1893, p. 83-90, pl. 10.
- Id., *Nouvelle note sur les fouilles de Cherchel (août-septembre 1892)*, *ibid.*, p. 91-93.
- Id., *Inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchel (1893)*, *ibid.*, p. 130-137.
- Id., *Note sur les fouilles de Cherchel*, *ibid.*, p. 393-398.
- Id., *Patère d'argent à reliefs dorés du cap Chénoua*, dans *CRAI*, 37, 1893, p. 7-8.
- Id., *Tabula lusoria trouvée à Cherchel et inscription mentionnant l'Ala Sebastena Severiana*, *ibid.*, p. 400-403.
- Id., *Peintures murales de Cherchel*, dans *CRAI*, 38, 1894, p. 289-293.
- Id., *Fouilles à Cherchel en 1894; rapport E. Babelon*, dans *BACTHS*, 1894, p. LXXXII-LXXXIII.
- Id., *Rapport sur les fouilles faites à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1895, p. 49-57, pl. 5.
- Id., *Note sur une tête colossale (de Juba I^{er}) en marbre trouvée à Cherchel*, *ibid.*, p. 62-67, pl. 5.
- Id., *Relevé d'estampilles de potiers*, *ibid.*, p. 326.
- Id., *Fouilles à Cherchel*, dans *CRAI*, 39, 1895, p. 318-319.
- Id., *Catalogue du Musée de Cherchel*, dans *RAf*, 39, 1895, p. 173-198.
- Id., *Mosaïque découverte à Cherchel*, dans *RAf*, 42, 1898, p. 165-167.
- Id., *Rapport sur les fouilles exécutées à Cherchel*, dans *RAf*, 46, 1902, p. 5-40.
- Id., *Fouilles de Cherchel. Rapport adressé à M. Jonnard*, dans *RAf*, 47, 1903, p. 97-133.
- Id., *Découverte d'inscriptions romaines à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1904, p. CLV.
- Id., *Nouveau rapport sur les fouilles de Cherchel en 1903-1904. Rapport adressé à M. Jonnard*, dans *RAf*, 48, 1904, p. 56-91.
- Id., *Découverte d'inscriptions romaines à Cherchel*, dans *BACTHS*, 1905, p. CLXII.
- Id., *Nouvelles explorations à Cherchel. Rapport adressé à M. Jonnard*, dans *RAf*, 49, 1905, p. 71-91.
- J. WIERZEJSKI, *Copie et estampage d'inscriptions de Cherchel*, p. CXCIV, dans *BACTHS*, 1899, p. CXCIV.
- Id., *Inscriptions romaines de Cherchel. Rapport de R. Cagnat*, dans *BACTHS*, 1900, p. CLI-CLII.
- Id., *Inscriptions romaines découvertes à Zurich et conservées au Musée de Cherchel. Rapport de R. Cagnat*, dans *BACTHS*, 1899, p. LXXXIV.
- Id., *Catalogue du Musée de Cherchel avec préface de R. Cagnat*, dans *RAf*, 44, 1900, p. 228-260 et 45, 1901, p. 237-288.
- G. YVER, s.v. *Sherschel*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, Paris, 1934, 4, p. 361-362.

ARCHIVES ARCHÉOLOGIQUES

J'ai effectué des recherches sur les archives archéologiques concernant le site de Cherchel. Celles-ci se sont révélées peu fructueuses. J'ignore en effet le destin des rapports inédits qui furent confiés à S. Gsell pour la rédaction de l'*Atlas archéologique de l'Algérie* et dont il fait état. Il n'y a pas non plus de trace des notes et rapports qui servirent aux Directeurs des Monuments Historiques pour rédiger leurs rapports annuels; or il est certain que A. Ballu et M. Christofle eurent sous les yeux des rapports et des plans qu'ils se sont contentés de reproduire. Sans doute ces archives n'ont-elles pas été conservées.

Par contre, il est possible de consulter aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence les rapports adressés par P. de Lhotellerie à A. Berbrugger. On y trouvera non seulement des documents inédits, mais de très précieux renseignements sur l'origine d'objets, de statues ou de mosaïques conservés au Musée (Archives du Gouvernement général de l'Algérie, F⁸⁰ 1587, 1588 et 1589). Ces dossiers contiennent d'ailleurs des rapports émanant d'autres archéologues et correspondants, en particulier d'A. Berbrugger lui-même. Je n'ai pas retrouvé les rapports de V. Waille adressés à l'Académie et à la section Afrique du Nord du Comité des travaux historiques et scientifiques. On trouve quelques détails d'intérêt scientifique dans la correspondance administrative conservée aux Archives nationales (F¹⁷ 3014^A).

D'une manière générale, tout rapport présentant un intérêt pour l'épigraphie était systématiquement transmis à L. Renier. Les dossiers ainsi réunis furent classés par R. Cagnat qui les déposa à la Bibliothèque de la Sorbonne après en avoir extrait les inscriptions inédites. Il ne tint aucun compte de l'intérêt archéologique de ces documents. On y trouvera non seulement la localisation de découvertes épigraphiques qui n'ont pas été reproduites au *CIL* VIII (et présentent un intérêt pour l'étude des nécropoles) mais encore des renseignements archéologiques inédits (Bibliothèque de la Sorbonne, Manuscrits 452-455).

J'ai également consulté des documents sur les fouilles de Mgr Lavigerie à l'archevêché d'Alger et à la Bibliothèque Vaticane à Rome (Vat. lat. 10537).

Il reste sans doute encore beaucoup de documents inédits. Mais ils sont très difficiles à identifier en tant que tels. C'est ainsi que j'ai trouvé un plan des citernes romaines situées sous la caserne non dans des archives archéologiques, mais dans un dossier relatif à l'alimentation en eau de la ville moderne à la fin du siècle dernier. Les dossiers relatifs à la colonisation de Cherchel et de son arrière pays contiennent des renseignements utiles sur l'emplacement ou la nature de ruines romaines que les topographes de l'époque prenaient soin de relever. Mais il s'agit de renseignements extrêmement dispersés dont la collecte demande de compulsier de grandes quantités d'archives. Ces archives sont essen-

tiellement au dépôt d'Aix-en-Provence; mais je n'ai pas négligé d'autres sources, ainsi les dossiers relatifs à la place de Cherchel qui se trouvent à Vincennes dans les Archives de l'Armée et où j'ai trouvé un plan de Cherchel en 1842 situant les ruines romaines encore visibles avant que la colonisation française ne remanie le plan urbain.

J'ai enfin pu utiliser une correspondance et des croquis adressés par J. Glénat à L. Leschi et qui contenaient des données inédites sur les fouilles effectuées dans les an-

nées 1940. Ces documents constituent l'essentiel des archives relatives au site de Cherchel conservées par le Service des Antiquités de l'Algérie. Pourtant l'examen des photographies prises par J. Lassus et ses collaborateurs dans les années d'intense activité qui précédèrent l'indépendance de l'Algérie permettent de comprendre quelques plans levés par J. Gazagne et Stawski avant 1962. Les négatifs de ces photos et les calques des plans sont conservés par le Service des Antiquités de l'Algérie.

Documents cités :

ARCHIVES DE L'ARMÉE, département de Vincennes : 53 n. 145, 74 n. 270, 225 n. 25.

ARCHIVES NATIONALES

Paris : 246 n. 23.

Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence : 2 et *ibid.* n. 3, 5, 112, 223 n. 18, 224 n. 20, 229, 306 n. 3 et 4, 321, 325 n. 17, 352 n. 39, 384 n. 8.

ARCHIVES DU SERVICE DES ANTIQUITÉS : 4 n. 5.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, Archives L. Renier : 2 et *ibid.* n. 3.

BIBLIOTHÈQUE VATICANE, Fondo G. B. De Rossi : 244 et *ibid.* n. 13.

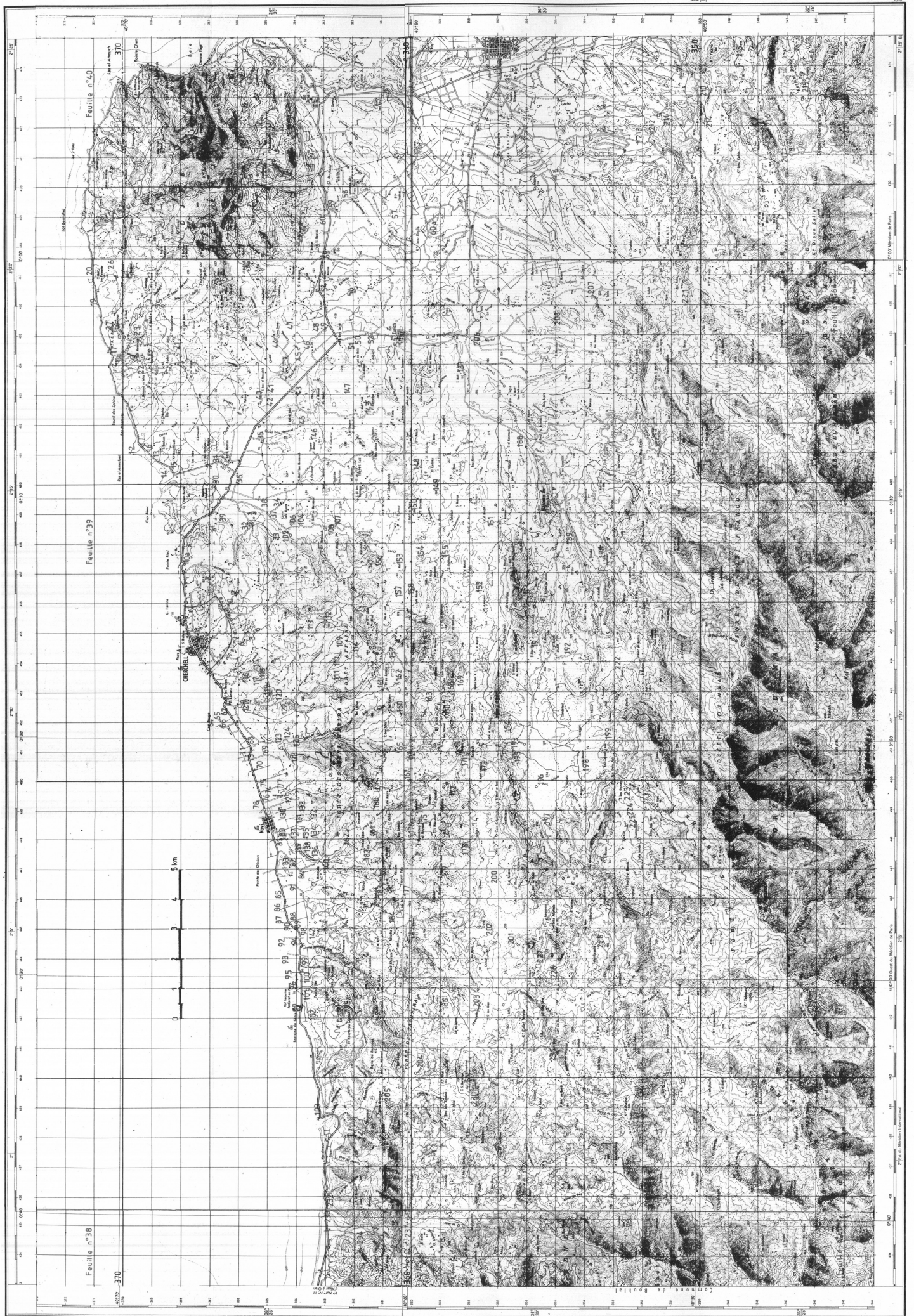


Fig. 251 - Carte archéologique des sites étudiés. Elle a été établie par un montage des feuilles au 50 000^e suivantes : n° 38 (Gouraya), n° 39 (Cherchel), n° 40 (Tippasa) pour le littoral; n° 60 (oued Damous), n° 61 (Marceau), n° 63 (Marengo) pour l'intérieur. Les limites de chacune de ces cartes sont surimposées au fond de carte en rouge comme les numéros de l'inventaire des sites. L'ensemble a été réduite de moitié, ce qui donne une échelle approximative d'1/100 000.

INDICES

SOURCES LITTÉRAIRES

- ACTA SANCTORUM, *De Sancta Marciana*; p. 39 n. 74; p. 172.
- AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, XXIX, 5; p. 209, p. 491, p. 492, p. 496; cf. également INDEX DES NOMS.
- CATON, *De Agricultura*, I, 7 : p. 465 n. 3; p. 477. Cf. également INDEX DES NOMS.
- CICÉRON, *Pro Roscio Comoedo*, X : 150 n. 43.
- Code Justinien*, X, LIII (Constitution de Philippe) : 93.
- COLUMELLE, *De re rustica*, I, 23; p. 477 n. 60; III, 3, 1-2 : p. 465 n. 3; IV, 19 : p. 468 n. 17; XI, 19 : p. 468 n. 17; cf. également INDEX DES NOMS.
- PSEUDO-CYPRIEN, *De Laude martyrii*, 4 : p. 380 n. 3.
- Digeste*, III, tit. 2 : 150 n. 43; XVII, 2 : 93.
- DION CASSIUS, *Histoire*, II, 14 : p. 62; LIII, 26 : p. 13; LIV, 9, 1 : p. 14; LV, 26 : p. 13; LIX, 25 : p. 14; LXXVIII, 11 : p. 97 n. 38; *ibid.*, 35 : p. 122.
- EUTROPE, *Breviarium historiae romanae*, VII, 10 : p. 17 n. 63.
- FLAVIUS JOSÉPHE, *Antiquités juives*, XV, 217, 292, 296-297 : p. 18 n. 73; XIX, 200 : p. 32; *Guerre des Juifs*, I, 21, 1 : p. 18 n. 73, p. 25 n. 1, p. 32; I, 21,9,10 : p. 33; II, 9,1 : p. 19.
- FRONTIN, *De Aquaeductu*, 9,5 : p. 232 n. 66, p. 465 n. 3; 11, *ibid.*; 18, 5 : p. 61 n. 186; 75 : p. 423 n. 5; *De controversiis agrorum* : p. 375 n. 21; p. 481 n. 79 (= p. 478 n. 69); p. 499.
- GÉOGRAPHE DE RAVENNE : p. 494.
- GERONTIUS, *Vie de Sainte Mélanie* : p. 118 n. 165.
- HÉRODIEN, *Histoire*, IV, 12, 1 : p. 97 n. 38.
- HISTOIRE AUGUSTE, *Vita Pii*, 5 : p. 494 n. 53; *Vita Macrini* : p. 97 n. 38.
- HORACE, *Satires*, 1,6, 28; 2,5, 18; 2, 7, 54 : p. 153.
- Itinéraire Antonin* : p. 482, 442-443, 497.
- LIBANIOS : *Discours sur les patronages*, 7 et 8 : p. 29.
- LUCIEN : *La manière d'écrire l'histoire*, 28 : p. 49.
- Nouveau Testament* : 210, 212.
- PAUSANIAS : VIII, 43,3 : p. 494 n. 53.
- PHILOSTRATE : *Vie d'Apollonios de Tyane*, IV, 22 : p. 36 n. 66.
- PLINE L'ANCIEN : *Histoire Naturelle* V : p. 488; V, 1, 11 : p. 15,16 : p. 110; 2, 20-21 : p. 16, p. 71 n. 265; 10,5 : p. 63, p. 106 n. 83, p. 203 n. 137; XIII, 92 : p. 477 n. 59; XV, 2 : p. 475 n. 31; XVIII, 17 : p. 477 n. 62; 317 : p. 429 n. 33; XIX, 60 : p. 465 n. 3. Cf. également INDEX DES NOMS.
- PLINE LE JEUNE : 79,3 : p. 143 n. 1; 90 et 91 : p. 62. Cf. également INDEX DES NOMS.
- PLUTARQUE : *Vie d'Antoine*, 61, 1-2 : p. 14, *Vie de César*, 55 : p. 110 n. 116.
- POLYBE : p. 11.
- POMPONIUS MELA : *Chorographia*, 1,6 30 : p. 71 n. 265; 1,6,31; p. 12 n. 21.
- PROCOPE : *Bellum Vandalicum* : p. 496 n. 68, p. 501.
- PTOLÉMÉE : *Géographie*, IV, 2 : p. 488 n. 12, p. 491; IV, 2,6 : p. 335 n. 20; 2,8 : p. 47 n. 108.
- SALLUSTE : *Jugurtha*, 92-94 : p. 232 n. 67.
- PSEUDO-SCYLAX : p. 10 n. 10.
- SOLIN : XXV, 16; p. 12 n. 21.
- STRABON : *Géographie*, IV, 184 : p. 285 n. 90; XIII, 3,12 : p. 71 n. 265; XIV, 24 : p. 445 n. 76; XVII, 3, 24 et 25 : p. 14; 12 : p. 47.
- SUÉTONE : *Divus Julius*, 39 : p. 38 n. 73; *Auguste* : 60, p. 17; *Caligula*, 35 : p. 14; *Domitien*, 10,3 : p. 170 n. 90.
- SYMMAQUE : I, 64 : p. 99 n. 112, p. 209, p. 212; I, 66 : p. 109.
- Tablettes Albertini* : p. 466-467.
- TACITE : *Agricola* : XXI : p. 203 n. 136; XXXI : p. 499; *Annales*, III, 55 : p. 14-15; IV, 23 : p. 22; 27 : p. 14; XIV, 31 : p. 33; *Germanie*, XVI, 12 : p. 412 n. 29.
- TITE-LIVE : *Histoire Romaine*, XLV, 13,15 : p. 502 n. 2; également p. 11.
- VARRON : *De re rustica*, I, 2,2 : p. 421 n. 2; 16,3 : p. 465 n. 3; 81 : *ibid.*
- VITRUVÉ : *De Architectura* : V, 1,2 : p. 38 n. 71; 12,2 : p. 447 n. 79; 32 : p. 33 n. 52; VI, 7 : p. 108 n. 106.

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET PAPYROLOGIQUES

Dans cet index, je n'ai pas pris en compte les textes mentionnés dans les tableaux donnant la liste des inscriptions relatives à la domesticité des rois maures (p. 83), aux magistratures municipales (p. 91-92), aux esclaves et affranchis impériaux (p. 99), au culte des souverains (p. 102) et des diverses divinités attestées à Caesarea (p. 103-104) ou la liste des milliaires (p. 442). Je n'ai pas non plus, bien entendu, repris les listes onomastiques des chapitres 4, 5 et 6. On trouvera un bref inventaire des sources épigraphiques p. 81 n. 1.

<i>CIL II :</i>	9352 : 94 n. 18.
14214, I, 14 : 146 n. 16.	9359 : 100.
<i>CIL III :</i>	9362 (= 20943) : 116, 151 n. 52.
6758 : 95 n. 117.	9363 : 101.
<i>CIL VI :</i>	9364 : 100.
3, 262 : 90.	9376 : 146 n. 15.
3235, d, 29 : 119 n. 171.	9380 : 148.
6758 : 146.	9382 : 146 n. 15.
9046 : 20.	9400 : 117.
10110 : 83 n. 1.	9405 : 118 n. 167.
20409 : 83 n. 1.	9406 : 118 n. 167.
32536 : 146.	9416 : 94.
<i>CIL VIII :</i>	9422 : 163.
2728 : 47 n. 61.	9428 : 150.
5866 : 121 n. 178.	9430 : 170.
9045 : 87 n. 20.	9431 : 150.
9098 : 96, 116 n. 155.	9433 : 174.
9257 : 86 n. 18.	9436 : 150.
9262 : 87 fig. 33.	9441 : 164 n. 80.
9282 : 498.	9442 : 148 n. 29 et 33.
9284 : 87 fig. 33.	9449 : 148 n. 29.
9287 : 496.	9450 : 148 n. 29 et 33.
9315 : 270, 449 n. 1.	9451 : 121.
9317 : 380, 414, 449 n. 1, 493, 497.	9453 : 148 n. 29.
9318 : 274, 449 n. 1.	9473 : 86 fig. 32, 148 n. 29.
9319 : 270.	9508 : 116, 121 n. 178.
9320 : 63, 117 n. 162.	9513 : 122.
9327 : 106, 122, 499.	9515 : 148 n. 29 et 33.
9329 : 150.	9519 : 109 n. 114, 122.
9330 : 150.	9520 : 121.
9332 : 150.	9586 : 210 n. 9.
9337 : 206.	9590 : 210 n. 5, 290, 449 n. 1.
9341 : 16.	9591 : 210 n. 5.
9343 : 22, 492 n. 38.	9597 : 109.
9344 : 83.	9613 : 492 n. 30.
9346 : 83.	9638 : 490 n. 18.
9348 : 83, 174.	9663 : 149.
9349 : 83, 148 n. 28.	9684 : 183 n. 191.
9350 : 83, 86 fig. 32.	9699 : 119.
9351 : 82, 83.	9767 : 16.

- 10451 : 299 n. 102.
 10452 : 299 n. 102.
 10453 : 299 n. 102.
 10454 : 299 n. 102.
 10484 : 48.
 10939 : 87.
 18121 : 61.
 19084, 56 : 146.
 20627 : 22.
 20857 : 491.
 20935 : 281.
 20937 : 94 n. 19.
 20942 : 116.
 20943 (= 9362) : 116, 121, 151 n. 52.
 20944 : 122 n. 181, 146 n. 13.
 20945 (= 9381) : 100 n. 59, 285 n. 91.
 20945 : 146.
 20946 : 209 et *ibid.* n. 4.
 20948 : 93.
 20952 : 96.
 20953 : 150, 207 n. 167.
 20958 (= 9585) : 210 n. 8.
 20960 : 206.
 20963 : 53 n. 143.
 20965 : 53 n. 143, 101, 116.
 20970 : 146.
 20976 : 63.
 20982 (*ILS* 5376) : 27 n. 9, 56 n. 164, 66 n. 214, 100, 444
 fig. 238.
 20983 : 13, 120.
 20984 : 21, 120.
 20985 : 23, 118, 119, 120.
 20986 : 94 n. 18.
 20987 : 94 n. 18.
 20988 : 90 n. 8, 124, 150 n. 43.
 20990 : 63.
 20991 : 117.
 20994 : 98, 146 n. 15.
 21006 : 100.
 21007 : 9 n. 47, 116.
 21008 : 151.
 21014 : 210.
 21020 : 146 n. 15.
 21023 : 147.
 21024 : 147.
 21025 : 48 n. 115, 151.
 21027 : 119, 147.
 21031 : 48, 97, 109 n. 113 et 114, 174.
 21032 : 96, 109 n. 114.
 21034 : 147.
 21035 : 87 n. 20, 121.
 21036 : 101.
 21038 : 172.
 21039 : 117, 147.
 21042 : 120, 147.
 21046 : 150.
 21047 : 146.
 21049 : 146 n. 15.
 21054 : 150.
 21055 : 147.
 21057 : 146 n. 15..
 21062 : 88.
 21063 (= *BACTHS*, 1924, p. CXLII) : 117.
 21064 : 147.
 21066 : 94 n. 25.
 21067 : 94.
 21069 : 150.
 21071 : 207 n. 167.
 21073 : 150.
 21075 : 120.
 21077 a : 93 n. 16.
 21077 : 94 n. 17.
 21078 : 53 n. 143, 90, 95, 118.
 21080 : 94.
 21081 : 56 et *ibid.* n. 162, 109 n. 114.
 21082 : 69 n. 256.
 21083 : 116.
 21084 a : 44.
 21085 : 83.
 21086 : 83.
 21087 : 83.
 21088 : 83.
 21090 : 83.
 21092 : 83.
 21093 : 83.
 21094 : 83.
 21095 : 83.
 21096 : 15 et *ibid.* n. 42.
 21096 : 15 n. 42, 97 n. 37, 100, 149 n. 37.
 21097 : 83, 150.
 21098 : 21, 149 n. 37, 150.
 21099 : 149 n. 37, 150.
 21100 : 88, 150.
 21101 : 150.
 21102 : 150.
 21103 : 150.
 21104 : 148 n. 29 et 33, 150.
 21105 : 150.
 21106 : 94, 149, 202.
 21107 : 150.
 21108 : 109 n. 114, 149.
 21109 : 148 n. 29 et 33.
 21110 : 96.
 21111 : 120.
 21112 : 96, 120.
 21115 : 97.
 21116 : 120.
 21117 : 97.
 21118 : 96.
 21119 : 97.
 21125 : 87.
 21140 : 87.
 21145 : 148 n. 29.
 21158 : 215, 416.
 21167 : 416.
 21172 : 150.
 21179 : 109 n. 114, 245, 416.
 21183 : 153.
 21194 : 121 n. 79, 148 n. 28.
 21195 : 121 n. 178.
 21198 : 121.
 21207 : 148 n. 29.

- 21214 : 85.
 21236 : 109 n. 114.
 21246 : 112.
 21272 : 88 n. 22.
 21275 : 85, 109 n. 114, 163.
 21289 : 87.
 21292 : 100, 149 n. 37.
 21295 : 149 n. 36.
 21303 : 109 n. 114.
 21326 : 87, 150.
 21333 : 121.
 21334 : 208 n. 169.
 21346 : 85 n. 2, 109 n. 114.
 21347 : 109 n. 114.
 21348 : 109 n. 114.
 21349, 109 n. 114.
 21350 : 109 n. 114.
 21352 : 109 n. 114.
 21356 : 109 n. 114.
 21357 : 109 n. 114.
 21414 : 209.
 21417 : 210 n. 9.
 21418 : 210 n. 9.
 21421 : 214 n. 34.
 21431 : 210 n. 5.
 21435 : 210 n. 5.
 21441 : 109 n. 114.
 21442 : 15, 83, 97 n. 37, 100, 149 n. 37.
 21445 : 109.
 21452 : 492 n. 34.
 21453 : 496.
 22584 : 273 n. 70.
 22585 : 299 n. 102.
 22645 : 109 n. 110, 480.
 22720 : 119 n. 168.
 22902 : 96 n. 32, 118.
- CIL XIII* :
 7411 : 98.
- CIL XVI* :
 56 : 146, 147.
- ILAlg. I*,
 177 : 42.
 1229 : 42.
 2033 : 206 n. 157.
- EE IX* :
 p. 383, n° 605 : 146 n. 17.
- AE* :
 1902, 12 : 63, 93.
 1902, 14 : 149 n. 40, 150.
 1913, 158 : 117 n. 160.
 1914, 35 : 46, 63.
 1919, 36 : 121.
 1920, 31 : 100.
 1922, 35 : 69 n. 256.
 1925, 43 : 98, 146 n. 15.
 1925, 43 bis : 150, 202 n. 125.
 1925, 44 : 115, 120.
 1925, 45 : 150, 163.
 1928, 13 : 169 n. 119.
 1930, 2 : 42.
 1933, 61 : 174.
- 1938, 149 : 85 n. 16, 96.
 1943, 102, : 83.
 1946, 79, : 103.
 1946, 80 : 122.
 1952, 98 : 117 n. 159, 147.
 1952, 101 : 816 fig. 32.
 1952, 102 : 86 n. 19.
 1954, 210 : 150.
 1955, 158 : 119 n. 168.
 1955, 238 : 146.
 1958, 128 : 96 n. 31.
 1958, 134 : 96 n. 31.
 1960, 105 : 25 n. 42.
 1966, 595 : 123 n. 191.
 1969-1970, 633 : 119 n. 170, 122 n. 88, 146.
 1971, 517 : 83.
 1971, 518 : 109 n. 114.
 1971, 519 : 83.
 1973, 654 : 492 n. 29.
 1975, 951 : 378, 449 n. 1.
 1975, 952 : 380 et *ibid.* n. 3, 449 n. 1, 493.
 1976, 571 : 121 n. 180.
 1976, 678 : 62 n. 188.
 1976, 737 : 170, 206 et *ibid.* n. 157.
 1976, 741 : 174.
 1976, 743 : 146.
 1976, 744 : 146 n. 14.
 1978, 896 : 84 n. 8.
 1979, 98 : 166 n. 85.
 1979, 679 : 496 n. 63.
 1980, 961 : 123 n. 191.
 1980, 969 : 290 n. 96.
 1980, 971 : 146 n. 12.
 1980, 975 : 170.
 1980, 978 : 23, 148 n. 14.
 1980, 982 : 121 n. 179.
- ILS* :
 1099 : 98.
 2750 : 499.
 2763 : 100 n. 59, 285 n. 91.
 3804 : 94 n. 20.
 5376 : 27 n. 9, 66 n. 214.
 5912 : 119.
 6871 : 118 n. 165.
 6883 : 93.
 6884 : 492 n. 34.
 7286 : 202.
 7766 : 143, 150 n. 44, 207.
- Bulletin d'archéologie algérienne* (pour la pagination, voir n. 1 p. 81).
 t. 6, n° 19 : 148 n. 29.
 t. 6, n° 23, : 86 n. 19.
 t. 6, n° 36 : 96.
 t. 6, n° 47 : 252 n. 43.
 t. 6, n° 54 : 121.
 t. 6, n° 59 : 97 n. 38.
 t. 6, n° 72 : 149 n. 37.
 t. 6, n° 74 : 148 n. 29.
 t. 6, n° 81 : 150.
 t. 7, n° 93 : 88.
 t. 7, n° 110 : 148 n. 30.

- t. 7, n° 118 : 86 n. 19, 150.
 t. 7, n° 121 : 150.
 t. 7, n° 166 : 174.
 t. 7, n° 183 : 207 n. 167.
 t. 7, n° 199 : 109 n. 110.
 t. 7, n° 210 : 208 n. 169.
 t. 7, n° 224 : 210 n. 6, 214 n. 34.
 t. 7, n° 225 : 290 n. 97.
 t. 7, n° 226 : 252 n. 43.
 t. 7, n° 228 : 251 39 et 40.
 t. 7, n° 229 : 270 n. 63.
 t. 7, n° 230 : 270 n. 64.
 t. 7, n° 231 : 285.
 t. 7, n° 232 : 210 n. 5, 316, 449 n. 13.
 t. 7, n° 233 : 349, 449 n. 1.
 t. 7, n° 234 : 339, 449 n. 1.
 t. 7, n° 235 : 326.
 t. 7, n° 235 : 334.
 t. 7, n° 238 : 49 n. 126.
 t. 7, n° 239 : 49 n. 126.
 t. 7, n° 244 : 21, 83, 163, 109 n. 114.
 t. 7, n° 245 : 109 n. 114.
 t. 7, n° 246 : 109 n. 114.
 t. 7, n° 247 : 109 n. 114.
 t. 7, n° 248 : 109 n. 114.
 t. 7, n° 274 : 214 n. 34.
- BACTHS :**
 1880, p. CLXXXV : 274, 449 n. 1.
 1900, p. CLI (= *ILS* 7760) : 143, 10 et *ibid.* n. 44, 207.
 1900, p. CLI, n° 2 : p. 207 n. 167.
 1902, p. 329-330 et 358 : 214 n. 34.
 1905, p. CLXII : 98.
 1915, p. LXXVI-LXXVII : 97.
 1917, 216-217 : 122 n. 185.
 1918, CCLIX-CCLX : 442 n. 67.
 1918, p. CCLIX-CCLX, n° 4 : 243 n. 8.
 1918, p. 228-229, n° 6 : 109 n. 115.
 1920, p. LXV-LXVI : 106.
 1921, p. LXXXVI : 122, 340 n. 27, 416, 449 n. 1, 480.
 1923, p. CXVII, n° 1 : 206 n. 153.
 1923, p. 121 : 53 n. 143.
 1924, p. CXLII (= *CIL* VIII 21063) : 117.
 1927, p. 75-76 : 495 n. 58.
 1930-1931, n° 6, p. 23 : 118 n. 164, 210 n. 7.
 1930-1931, p. 230 : 150.
 1932-1933, p. 309, n° 1 : 209.
 1932-1933, p. 311 : 214 n. 34.
 1935, p. 348 : 206 n. 157.
 1954, p. 135 : 85.
 1954, p. 135-136, b : 148 n. 32.
 1954, p. 136, c : 148 n. 29.
 1954, p. 139 : 210 et *ibid.* n. 9, 367-368, 449 n. 1.
- BNSAF :**
 1898, p. 292 : 49.
- Libyca, arch., épigr.**
 t. 6, 1958, p. 214, n° 4 : 146 n. 15.
- MEFR :**
 t. 64, 1952, p. 97, n° 6 : 148 n. 31.
 t. 64, 1952, p. 100, n° 10 : 86 n. 19.
 t. 64, 1952, p. 103, n° 17 : 150.
- RAf :**
 1903, p. 105 : 148 n. 29 et 33.
 1903, p. 121 : 96.
 1903, p. 118, n° 3 : 174.
 1903, p. 119-120, n° 7 : 98 n. 47.
 1903, p. 123, n° 13 : 86 n. 19, 148 n. 29. -
- A. BALLU, *Rapport sur les travaux de fouilles... , exercice*, 1924, p. 9-10 : 251 n. 41.
 M. LEGLAY, *Une dédicace à Vénus...*, p. 636 n. 1 : 103 n. 67.
 Fragment d'inscription nouvelle : 72.
 Inscription nouvelle : 447 n. 179.
 J. B. CHABOD, *Recueil des Inscriptions libyques*, Paris, 1940, : 117 n. 157, 168 n. 87, 495 n. 58, 168 n. 87, 490 n. 14 et 15, 495 n. 58.
- SOURCES PAPYROLOGIQUES**
 A. BRUCKNER ET R. MARICHAL, *Chartae latinae antiquiores...* : 140 n. 14 et 163 n. 79.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE *

* Auteurs et titres abrégés d'articles et ouvrages cités en notes. Voir également la bibliographie du site p. 507-512.

- P. V. ADDYMAN, *The archaeology* . . . , p. 234, n. 85.
 R. AGACHE, *Détection aérienne* . . . , p. 231, n. 61; *La campagne* . . . , p. 403, n. 5.
 C. R. AGERON, *Les Algériens* . . . , p. 225, n. 24.
 J. ALARCAO ET R. ÉTIENNE, *L'architecture* . . . , t. 1, p. 62, n. 187; *Conclusions* t. 7, p. 148, n. 27.
 E. ALBERTINI, cf. p. 507.
 M. L. ALBERTOS FIRMAT, *La onomastica* . . . , p. 174, n. 102.
 G. ALFÖLDY, *Consulat* . . . , p. 98, n. 41; *Die Personennamen* . . . , p. 82, n. 5; *Die römischen Inschriften* . . . , p. 84, n. 6; *L'onomastique* . . . , p. 154, n. 64.
 C. AMPOLO, A. CARANDINI, G. PUCCI, P. PENSABENE, *La villa* . . . , p. 69, n. 256.
 H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, p. 230, n. 56.
 E. ARCHAMBAULT, cf. p. 507.
 P. AUPERT, *Le nymphée* . . . , p. 56, n. 160.
 A. AYMÉ, *La feuille géologique de Tipasa* . . . , p. 472, n. 40.
 P. AZAM, *Conquête* . . . , p. 225, n. 25.
 S. A. BAGHLI et P. A. FÉVRIER, cf. p. 507.
 A. BALLU, cf. p. 507.
 L. BALOUT, *Préhistoire* . . . , p. 84, n. 84.
 J. BARADEZ, *Le castellum* . . . , p. 96, n. 31; *Les nouvelles fouilles* . . . , p. 26, n. 4; *Tipasa et les opérations* . . . , p. 100, n. 59.
 A. BASSET, *Aires phonétiques* . . . , p. 224, n. 19.
 R. BASSET, *Le dialecte* . . . , cf. p. 507.
 F. BECHTEL, *Die historischen Personennamen* . . . , p. 164, dans le texte.
 M. F. BELLET, *Les huileries* . . . , p. 431, n. 45.
 M. BELTRAN LLORIS, *Las anforas romanas* . . . , p. 49, n. 126.
 M. BENABOU, *La résistance africaine* . . . , p. 13, n. 32.
 F. BENOÎT, *Notes et documents* . . . , p. 427, n. 24.
 N. BENSEDDIK, cf. p. 507 et p. 7, n. 10.
 J. BÉRARD, cf. p. 507.
 A. BERBRUGGER, cf. p. 508.
 J. BERCIU ET W. WOLSKI, *Un nouveau type* . . . , p. 208, n. 173.
 PH. BERGER, p. 11, n. 12.
 A. BERQUE, *Esquisse d'une histoire* . . . , p. 225, n. 26.
 A. BERTHIER, *Établissement* . . . , p. 427, n. 27; *Les vestiges du christianisme* . . . , p. 434, 51 bis.
 G. BERTRAND, *Pour une écologie* . . . , p. 477, n. 64.
 A. BESCHAOUCH, *À propos de la question* . . . , p. 107, n. 93.
 R. BIANCHI-BANDINELLI, *The buried City* . . . , p. 78, n. 288; *Rome* . . . , p. 108, n. 102.
 I. BIEZUNSKA-MALOWIST, *L'esclavage* . . . , p. 163, n. 79.
 H. M. BLAKE, T. W. POTTER ET D. B. WHITTAKER, *Papers* . . . , p. 452, n. 8.
 F. BLUME, K. LACHMANN UND A. RUDORFF, *Schriften* . . . , p. 412, n. 25.
 H. BLÜMMER, *Technologie* . . . , p. 150, n. 42.
 A. BOETHIUS, *Urbanism* . . . , p. 68, n. 246.
 N. BONACASA, *Nisa* . . . , p. 38, n. 69.
 M. BOUCHENAKI, *Fouilles de la nécropole* . . . , p. 208, n. 170; *À propos du port antique* . . . , p. 498, n. 78; *Le Mausolée royal* . . . , p. 12, n. 22; . . . et S. A. BAGHLI, p. 63, n. 204; . . . et P. A. FÉVRIER, p. 494, n. 50.
 J. P. BOUCHER, *Le temple rond* . . . , p. 435, n. 56.
 S. BOUCHER-COLOZIER, cf. p. 508.
 J. BOULAINÉ, *Étude des sols* . . . , p. 471, n. 30.
 G. BOULVERT, *Domestiques* . . . , p. 15, n. 41; *Esclaves et affranchis* . . . , p. 20, n. 87.
 P. BOURDIEU ET A. SAYAD, *Le déracinement* . . . , p. 227, n. 39.
 C. BRAHIMI, *L'ibéro-maurusien*, p. 10, n. 5.
 F. BRAUDEL, *Les Espagnols* . . . , p. 223, n. 17.
 P. BRIANT, *Brigandage* . . . , p. 19, n. 76; *Laoi* . . . , p. 505, n. 10.
 G. BROUSSE (R. LOUSSERT et . . .), *L'olivier* . . . , p. 427, n. 24.
 A. BRUCKNER ET R. MARICHAL, *Chartae Latinae* . . . , p. 146, n. 14.
 P. BÜCHELER, A. RIESE ET LOMMATZSCH, *Anthologia latina* . . . , p. 109, n. 114.
 J. BUGNOT (B. DE VERNEUIL et . . .), *Esquisses historiques* . . . , p. 48, n. 116.
 R. J. BULL, *The joint expedition* . . . , p. 19, n. 74.
 Y. BURNAND, *Domitii Aquenses* . . . , p. 94, n. 22.
 R. CAGNAT, cf. p. 508; *L'armée romaine* . . . , p. 47, n. 109; *s.v. eques*, p. 202, n. 128; . . . et V. CHAPOT, *Manuel* . . . , p. 232, n. 69.
 G. CAMPS, *Monuments et rites* . . . , p. 10, n. 8; *Massinissa*, p. 11, n. 15; *Nouvelles observations*, p. 12, n. 24; *L'inscription de Béja* . . . , p. 107, n. 91; *La nécropole de Draïa* . . . , p. 417, n. 37.
 G. CAMPS ET P. R. GIOT, *Un poignard* . . . , p. 10, n. 7.

- H. CAMPS FABRER, *L'olivier* . . . , p. 427, n. 24.
- A. CARANDINI, *À propos des céramiques* . . . , p. 281, n. 80; *Sigillata chiara* . . . , p. 453, n. 11; . . . et S. SETTIS, *Schiavi* . . . , p. 404, n. 9; avec C. AMPOLO, G. PUCCI, P. PENSABENE, *La villa* . . . , p. 69, n. 256.
- J. CARCOPINO, *La mort de Ptolémée* . . . , p. 14, n. 34; *Le Maroc* . . . , p. 19, n. 79; *Le culte des Cereres* . . . , p. 206, n. 154.
- M. CASTELLS, *La question urbaine* . . . , p. 476, n. 55.
- E. CAT, cf. p. 508; *Essai* . . . , p. 374, n. 19; p. 392, n. 10.
- M. CÉBEILLAC-GERVASONI, *T. Messius Exiricatus* . . . , p. 119, n. 168.
- J. B. CHABOT, *Recueil des inscriptions libyques* . . . , p. 117, n. 157.
- M. CHAMP, *La commune* . . . , p. 237, n. 98.
- H. CHANTRAINE, *Freigelassene* . . . , p. 152, n. 52.
- J. CHAPELOT et R. FOSSIER, *Le village* . . . , p. 417, n. 36.
- V. CHAPOT, s.v. *taberna* . . . , p. 68, n. 245; R. CAGNAT et . . . , *Manuel* . . . , p. 232, n. 65.
- N. CHARBONNEL, *Les Munera publica* . . . , p. 93, n. 12 bis.
- G. CHARRIER, p. 494, n. 48.
- A. CHASTAGNOL, *L'albun municipal* . . . , p. 90, n. 9.
- L. CHATELAIN, *Le culte* . . . , p. 466, n. 6.
- G. L. CHEESMAN, *The auxilia* . . . , p. 122, n. 181.
- R. CHEVALIER, *Les voies romaines* . . . , p. 71, n. 267; *Cité et territoire* . . . , p. 480, n. 75.
- M. CHRISTOFLE, cf. p. 508; *Essai de reconstitution* . . . , p. 427, n. 24.
- M. CHRISTOL, *L'armée des provinces pannoniennes* . . . , p. 495, n. 54.
- M. R. CIMMA, *Reges socii* . . . , p. 14, n. 39.
- P. CINTAS, *Contribution* . . . , p. 447, n. 78; *Céramique* . . . , *ibid.*
- P. CLAVAL, *La théorie des villes* . . . , p. VII, n. 13; . . . et J. P. NARDY, *Pour le cinquantenaire* . . . , p. 238, n. 100.
- M. CLAVEL, *Béziers* . . . , p. 230, n. 55; M. CLAVEL et P. LEVÈQUE, *Villes et structures* . . . , p. 108, n. 106.
- P. COLLART, *Le théâtre* . . . , p. 36, n. 59; *Philippe* . . . , p. 36, n. 64.
- H. COMFORT (A. OXE et . . .), p. 451, n. 7.
- M. CORBIER, *Le discours du prince* . . . , p. 499, n. 86.
- P. CORBIER, *Neptune africain* . . . , p. 166, n. 86.
- M. T. COUILLOUX, *Les monuments* . . . , p. 85, n. 15.
- C. COURTOIS, cf. p. 508; *Les Vandales* . . . , p. 20, n. 84; *Les politiques navales* . . . , p. 47, n. 111; *Les Tablettes Albertini* . . . , p. 467, n. 10.
- O. DE CROIZANT, *Les Cominii* . . . , p. 96, n. 36.
- G. M. CROWFOOT, *Eastern sigillata* . . . , p. 458, n. 23.
- J. P. DARMON, *Les mosaïques* . . . , p. 214, n. 32.
- R. DAUVERGNE, *L'enfouissement* . . . , p. 409, n. 21.
- D. P. DAVIDSON (R. A. YORK et . . .), *Roman Harbours* . . . , p. 47, n. 108.
- F. DECRET, *L'Afrique manichéenne* . . . , p. 215, n. 42.
- D. DEER, *Die römische Namengebung* . . . , p. 119, n. 172.
- A. DEGRASSI, *Scritti* . . . , p. 447, n. 80.
- H. DEVIJVER, *Prosopographia* . . . , p. 98, n. 43.
- C. DELANO-SMITH, *Western Mediterranean* . . . , p. 471, p. 32.
- G. DEMIANS D'ARCHIMBAUD et H. DE LUMLEY, *Études quaternaires* . . . , p. 471, n. 27.
- J. DERENBOURG, p. 11, n. 13.
- E. DERMENGEN, *Le culte des saints* . . . , p. 224, n. 22.
- M. DERRUAU, *Précis de géographie humaine* . . . , p. 234, n. 86.
- J. DESANGES, *L'Afrique romaine*, p. 12, n. 19; *Deux études*, p. 374, n. 20; *Commentaire de l'Histoire Naturelle* . . . , p. 488, n. 9; *Catalogue* . . . , p. 491, n. 23; *Un princeps* . . . , p. 496, n. 63.
- J. DESPOIS, *L'Afrique du Nord* . . . , p. 219, n. 7; *La culture en terrasse* . . . , p. 470, n. 23.
- H. DESSAU, s.v., *Caesarea in Kappadokien* . . . , p. 18, n. 68.
- F. DIDIERJEAN, *Le paysage rural* . . . , p. 234, n. 85; *Archéologie aérienne* . . . , *ibid.*
- CH. DIEHL, *L'Afrique byzantine* . . . , p. 496, n. 68.
- PH. DIOLÉ, *Promenades* . . . , p. 47, n. 108.
- I Diritti locali* . . . , p. 481, n. 77.
- B. DOBSON, *Die Primipilares* . . . , p. 147, n. 18.
- H. DOISY, cf. H. PAVIS D'ESCURAC.
- A. VON DOMASZEWSKI, *Die Rangordnung* . . . , p. 90, n. 10.
- C. DOMERGUE, *Catalogue des lingots* . . . , p. 23, n. 103.
- F. DOR, *Cherchel* . . . , p. 226, n. 34.
- W. DÖRPFELD et E. REISCH, *Das griechisches Theater* . . . , p. 36, n. 61.
- G. DOUBLET, *Musée d'Alger* . . . , p. 54, n. 148; . . . et P. GAUCKLER, *Musée de Constantine* . . . , p. 111, n. 134.
- A. G. DRACHMAN, *Ancient Oil* . . . , p. 427, n. 24.
- C. DUFOURCO, *L'Espagne catalane* . . . , p. 75, n. 272.
- F. DUNAND et P. LEVEQUE, *Les syncrétismes* . . . , p. 103, n. 65.
- R. P. DUNCAN-JONES, *City populations* . . . , p. 116, n. 116; *Some configurations* . . . , p. 478, n. 70.
- M. DURRY, cf. p. 508.
- N. DUVAL, *Observations* . . . , p. 88, n. 21; *Églises africaines* . . . , p. 408, n. 18; . . . et Y. DUVAL, *Fausse basiliques* . . . , p. 408, n. 19; . . . et J. C. GOLVIN, *Haïdra* . . . , *ibid.*; *Encore les monuments* . . . , *ibid.*
- P. M. DUVAL, cf. p. 509.
- Y. DUVAL, *Loca sanctorum* . . . , p. 214, n. 34.
- S. L. DYSON, *Settlements Pattern* . . . , p. 404, n. 8.
- E. EMERIT, *L'Algérie* . . . , p. 225, n. 24.
- W. ENSSLIN, *L. Vibius Secundus* . . . , p. 121, n. 178.
- K. K. ERY, *Investigations* . . . , p. 201, n. 120.
- H. D'ESCURAC-DOISY, cf. H. PAVIS D'ESCURAC.
- R. ÉTIENNE, *La naissance de l'amphithéâtre* . . . , p. 38, n. 72; *Le Quartier* . . . , p. 51, n. 134; *Nouveaux bronzes* . . . , p. 69, n. 254; . . . et J. ALARCAO, *Fouilles à Conimbriga. I. l'architecture* . . . , p. 51, n. 132; *Conclusion*, p. 148, n. 27; . . . et G. FABRE, *Démographie* . . . , p. 99, n. 50.
- D. E. EVANS, *Gaulish Personal Name* . . . , p. 172, n. 99.
- G. FABRE, *La vie familiale* . . . , p. 149, n. 38; *Libertus* . . . , p. 152, n. 57; R. ÉTIENNE et . . . , *Démographie*, p. 99, n. 50.
- P. FAIZANT, cf. p. 509.
- D. FALZMANN, *Zur Münzprägung* . . . , p. 14, n. 37.
- M. FASCIATO, cf. p. 509; *Inscriptions provenant d'Ostie* . . . , p. 122, n. 184.
- D. FAUCHER, *Géographie agraire* . . . , p. 222, n. 13.
- J. C. FAUR, *Caligula* . . . , p. 14, n. 38.
- E. FENTRESS, *Dii Mauri* . . . , p. 107, n. 91.
- A. FERDIÈRE et A. M. FOURTEAU, *Gestion des archives* . . . , p. 228, n. 44; *Recherches sur* . . . , p. 231, n. 59.
- J. FÉVRIER, cf. p. 509.

- P. A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie* . . . , p. 31, n. 36; *Religion et domination* . . . , p. 94, n. 18; *Le culte des Cereres* . . . , p. 206, n. 155; *Les inscriptions datées* . . . , p. 209, n. 3; *Aquilée* . . . , p. 213, n. 24; *Problèmes de l'habitat* . . . , p. 231, n. 59; *Inscriptions inédites* . . . , p. 375, n. 21; *De Sétif* . . . , p. 449, n. 3; *À propos de la céramique* . . . , *ibid.*; *Le fait urbain* . . . , p. 463, n. 36; *A propos des troubles* . . . , p. 496, n. 66; *Notes sur le développement urbain* . . . , p. 493, n. 46; S. A. BAGHLI et . . . , *Recherches* . . . , I, p. 46, n. 105; *Recherches* . . . , III, p. 78, n. 291; M. BOUCHENAKI et . . . , *Le castellum Thuddedense* . . . , p. 494, n. 50.
- M. I. FINLEY, *L'économie antique* . . . , p. 238, n. 102.
- M. D. FISHWICK, *The imperial cult* . . . , p. 16, n. 51.
- L. FLAM-ZUCKERMANN, *A propos d'une inscription de Suisse* . . . , p. 498, n. 85.
- R. FOSSIER (J. CHAPELOT et . . .), *Le village* . . . , p. 417, n. 36.
- L. FOUCHER, *Priape* . . . , p. 340, n. 26.
- G. FOUET, *La villa gallo-romaine* . . . , p. 477, n. 66.
- P. FOURNIER, *L'Etat* . . . , p. 225, n. 24.
- A. M. FOURTEAU (A. FERDIÈRE et . . .), *Gestion des Archives* . . . , p. 228, n. 44.
- H. DE FRANCE, *Essai sur l'agriculture traditionnelle* . . . , p. V, n. 1.
- E. FREZOULS, *Recherches* . . . , p. 24, n. 111; *Les théâtres antiques* . . . , *ibid.*
- H. FRÉZOULS-FASCIATO, *Note sur Vérone* . . . , p. 116, n. 153.
- FUSTEL DE COULANGES, *L'alleu* . . . , p. 230, n. 56.
- J. GAGÉ, *Les classes sociales* . . . , p. 89, n. 2.
- L. GALAND, *Le berbère* . . . , p. 166, n. 86.
- P. VAN GANSBEKE, *Quelques types de fermes* . . . , p. 234, n. 87.
- G. GARBRECHT, *L'alimentation en eau de Pergame* . . . , p. 60, n. 179.
- Y. GARLAN, *La défense* . . . , p. 30, n. 32.
- J. GASCOU, *La succession* . . . , p. 19, n. 79; *La politique municipale* . . . , p. 505, n. 8; *Lepti Minus* . . . , p. 491, n. 21; *Tendances* . . . , p. 492, n. 39.
- P. GAUCKLER, cf. p. 509; G. DOUBLET et . . . , *Le Musée de Constantine* . . . , p. 111, n. 134.
- J. GAUDEMET, *Étude juridique* . . . , p. 121, n. 178; *Institutions* . . . , p. 499, n. 88.
- E. F. GAUTHIER, *Structure de l'Algérie*, p. 220, n. 8.
- M. GAYRAUD, *Narbonne* . . . , p. 172, n. 99.
- J. GAZAGNE, *Pilastres* . . . , p. 346, n. 32.
- S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad* . . . , p. 54, n. 152.
- P. GHIRON-BISTAGNE, *Recherches sur les acteurs* . . . , p. 150, n. 43.
- E. G. GIBERT, *Les mapalia* . . . , p. 235, n. 91.
- M. GIGOUT, *Contribution* . . . , p. 283, n. 83.
- L. GLANGEAUD, cf. p. 509.
- J. C. GOLVIN et PH. LEVEAU, cf. p. 509; N. DUVAL et . . . , p. 408, n. 19.
- L. GOLVIN, *Le Maghreb* . . . , p. 232, n. 72.
- R. G. GOODCHILD, *Libyan Studies* . . . , p. 234, n. 85.
- J. G. GORGES, *Les villas* . . . , p. 230, n. 56.
- C. GOUDINEAU, *Les villes* . . . , p. 31, n. 35.
- M. GOUGH, *Anazarbos* . . . , p. 18, n. 69.
- J. GRAND'HENRI, *La géographie historique* . . . , p. 75, n. 278 et cf. p. 509.
- A. GRENIER, *L'architecture* . . . , t. 1, p. 20, n. 85; t. 2, p. 36, n. 60; *L'archéologie du sol* . . . , p. 30, n. 34; *Les routes*, p. 272, n. 69.
- P. GRIMAL, *Les aqueducs* . . . , p. 232, n. 63; *Les maisons* . . . , p. 281, n. 79.
- E. GROAG et F. STEIN, *Prosopographia* . . . , p. 98, n. 42.
- P. GROS, *Aurea templa* . . . , p. 44, n. 102; *ibid.*, n. 104; *Le forum de Carthage* . . . , p. 42, n. 94.
- R. GROSSE, *Las fuentes* . . . , p. 499.
- S. GSELL, cf. p. 509; *Atlas archéologique* . . . , p. 6, n. 6; *Études sur* . . . , p. 10, n. 10; *Histoire ancienne* . . . , t. 1, p. V, n. 2; t. 2, p. 10, n. 10; t. 5, p. 235, n. 9; t. 8, p. 17, n. 58; *Tête de femme* . . . , p. 103, n. 75; *Virgile* . . . , p. 109, n. 113; *Les esclaves ruraux* . . . , p. 144, n. 5; *Les monuments antiques* . . . , t. 1, p. 280, n. 77; t. 2, p. 207, n. 165; *Enquête administrative* . . . , p. 360, n. 7; *Tipasa* . . . , p. 443, n. 71; *Le climat* . . . , p. 471, n. 1; . . . et JOLY, *Khamissa* . . . , p. 33, n. 52.
- J. GUERRIER, *L'onomastique des Senons* . . . , p. 148, n. 27.
- CDT GUENIN, *Inventaire* . . . , p. 432, n. 48.
- E. GUILLAUME, *Cisterna* . . . , p. 421, n. 2.
- A. GUILLERME, *La destruction des aqueducs* . . . , p. 62, n. 190.
- GUIN, cf. p. 509; p. 224, n. 20.
- R. A. HAADSMA et J. NUCHELMANS, *Précis de latin* . . . , p. 380, n. 3.
- HABEL, *Aeditus* . . . , p. 120, n. 173.
- Y. HAJJAR, *La triade d'Héliopolis* . . . , p. 105, n. 80.
- G. HALLIER (R. REBUFFAT et . . .), *Thamusida I*, p. 50, n. 130.
- G. B. HALSBERGHE, *The cult of Sol* . . . , p. 105, n. 79.
- J. HARMAND, *Sur la valeur archéologique* . . . , p. 232, n. 66.
- L. HARMAND, *Le patronat* . . . , p. 90, n. 6; *Discours sur* . . . , p. 499, n. 87.
- J. J. HATT, *Importations* . . . , p. 458, n. 21.
- A. G. HAUDRICOURT, *La technologie* . . . , p. 232, n. 70.
- J. W. HAYES, *Late Roman* . . . , p. 233, n. 80; *Flanged bowls* . . . , p. 455, n. 13.
- D. E. L. HAYNES, *An archeological* . . . , p. 78, n. 289; *Antiquities* . . . , p. 31, n. 39.
- B. HELLY, *Ateliers lapidaires* . . . , p. 84, n. 91.
- W. HENSEL, *Méthodes* . . . , p. 230, n. 58; *Au sujet de la différence* . . . , p. 239, n. 107.
- HÉRON DE VILLEFOSSE, cf. p. 509.
- HERTER, *Priapos* . . . , p. 340, n. 25.
- H. E. HERZIG, *Problem* . . . , p. 441, n. 59.
- L. HEUZÉY, *Camera* . . . , p. 421, n. 3.
- M. HOFFMAN, *Ptolemaios* . . . , p. 14, n. 35.
- A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, p. 172, n. 99.
- I. HOLDER et M. MILLETT, *Romano-british villas* . . . , p. 483, n. 82.
- HÖRLE, *Torcular* . . . , p. 427, n. 24.
- HÜBNER, *Anazarba* . . . , p. 18, n. 69.
- P. HUTTUNEN, *The social strata* . . . , p. 154, n. 72.
- H. ISNARD, *Structure de l'agriculture* . . . , p. V, n. 1; *Le Maghreb* . . . , p. 217, n. 2.
- M. G. JARRETT, *An Album* . . . , p. 93, n. 13; *The african contribution* . . . , p. 95, n. 28.
- A. JIMENEZ, *Problemas de los acueductos* . . . , p. 59, n. 175.
- A. JODIN, *Volubilis* . . . , p. 19, n. 80.
- C. F. JOHANSEN (A. PAPANICOLAOU CHRISTENSEN et . . .), *Hama* . . . , p. 265.
- C. A. JOLY (S. GSELL et . . .), *Khamissa* . . . , p. 33, n. 52.
- A. H. M. JONES, *City of the eastern* . . . , p. 18, n. 69.
- E. J. JORRY, *Associations of actors* . . . , p. 150, n. 43.

- D. JULIA, *Les monuments funéraires*... , p. 208, n. 173.
- C. A. JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*... , t. 1, p. 226, n. 29.
- K. KADRA, *Les Djedars*... , p. 497, n. 69.
- I. KAJANTO, *The latin cognomina*... , p. 96, n. 35; *Onomastic studies*... , p. 119, n. 172; *On the particularities*... , p. 120, n. 173; *Supernomina*... , p. 121, n. 175.
- T. KLEBERG, *Hotels*... , p. 95, n. 25.
- J. KOLENDO, *Cyrki*... , p. 39, n. 75; *C. Sallustius*... , p. 96, n. 36; *Le colonat*... , p. 375, n. 21.
- E. KOLODNY, *La population*... , p. 474, n. 48.
- M. KORGALI (N. BENSEDDIK et...), cf. p. 507.
- KORNEMANN, *Conventus*... , p. 16, n. 45.
- T. KOTULA, *Encore sur la mort*... , p. 14, n. 36; *Principes gentis*... , p. 23, n. 100; *Les origines des assemblées*... , p. 95, n. 25.
- KROLL, *Juba*... , p. 14, n. 33.
- J. W. KUBITSCHKEK, *Imperium romanum*... , p. 90, n. 5.
- R. DE LA BLANCHÈRE, *De rege Juba*... , p. 47, n. 113; *Voyage d'étude*... , p. 235, n. 89.
- K. LACHMAN (F. BLUM, ... und A. RUDORFF), *Schriften*... , p. 412, n. 25.
- G. LACOSTE, *La géographie*... , p. 238, n. 100.
- N. LAMBOGLIA, *Nuove osservazioni*... , p. 233, n. 80; *Gli scavi*... , p. 459, n. 26.
- F. LAMMERT, *Primipilaris*... , p. 147, n. 18.
- S. LANCEL, *Tipasitana III*... , p. 13, n. 29; *Tipasitana IV*... , p. 29, n. 25; *Verrerie antique*... , p. 69, n. 254; *Actes de la conférence*... , t. 1, p. 109, n. 111; t. 2, p. 215, n. 41.
- E. LAOUST, cf. p. 509.
- J. P. LAPORTE, *La tudicula*... , p. 280, n. 78.
- A. LARAOUÏ, *L'histoire du Maghreb*... , p. VI, n. 3.
- J. M. LASSÈRE, *Ubique Populus*... , p. 16, n. 44; *Recherches sur*... , p. 81, n. 2.
- J. LASSUS, cf. p. 509; *Visite à Timgad*... , p. 110, n. 120; *La salle à sept absides*... , p. 213, n. 24; *Les édifices du culte*... , p. 250, n. 37; *Hypothèses relatives à la présence d'églises*... , p. 215, n. 45.
- R. I. LAWLESS, *L'évolution*... , p. 488, n. 8.
- CH. LE CŒUR, *Les mapalia*... , p. 235, n. 91.
- J. LE COZ, *Le Rharb*... , p. 471, n. 32.
- R. LEDRUT, *L'espace social*... , p. VIII, n. 20.
- H. LEFEBVRE, *Du rural à l'urbain*... , p. VII, n. 12; *La révolution urbaine*, p. VIII, n. 16.
- M. LEGLAY, cf. p. 510; *À la recherche d'Icosium*... , p. 10, n. 9; *La religion*... , p. 17, n. 54; *La sculpture*... , p. 17, n. 55; *Saturne*... , p. 85, n. 17; *Les syncrétismes*... , p. 103, n. 65; *La vie intellectuelle*... , p. 110, n. 120; *Remarques sur l'onomastique*... , p. 172, n. 99; *La Gaule romanisée*... , p. 230, n. 5.
- C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique*... , t. 1, p. 53, n. 143; t. 2, p. 209, n. 1.
- C. LEPVRIER, J. MAGNÉ, S. SIGAL, *Données stratigraphiques*... , p. 218, n. 3.
- E. LEROY-LADURIE, *Histoire du climat*... , p. 470, n. 25.
- L. LESCHI, cf. p. 510; *Tablettes Albertini*... , p. 467, n. 10.
- J. LESQUIER, *L'armée romaine*... , p. 47, n. 110.
- PH. LEVEAU, cf. p. 510; *La fin du royaume maure*... , p. 16, n. 50; *La situation coloniale*... , p. 24, n. 112; *L'opposition de la plaine et de la montagne*... , p. 487, n. 4; *Sufasar*... , p. 488, n. 11; *L'aile II des Thraces*... , p. 492, n. 29.
- P. LEVÉQUE (F. DUNAND et...), *Les syncrétismes*... , p. 103, n. 65; (M. CLAVEL et...), *Villes et structures*... , p. 108, n. 106.
- L. I. LEVIN, *Roman Caesarea*... , p. 19, n. 74.
- E. LEVI-PROVENCAL, *Histoire*... , p. 223, n. 17.
- B. LEWICK, *Antiocheia*... , p. 18, n. 67.
- A. LÉZINE, *Architecture antique*... , p. 39, n. 76; *Sur la population*... , p. 79, n. 299.
- P. DE LHOTELLERIE, cf. p. 510-511.
- R. LIVET, *Habitat rural*... , p. 422, n. 4.
- LOMMATZSCH (A. RIESE, P. BÜCHELER et...), *Anthologia latina*... , p. 107, n. 114.
- J. LORCIN, *La station préhistorique*... , p. 10, n. 4.
- F. LOT, *La France*... , p. 477, n. 64.
- R. LOUSSERT et G. BROUSSE, *L'olivier*... , p. 427, n. 24.
- PH. LUCAS et J. C. VATIN, *L'Algérie des anthropologues*... , p. 231, n. 62.
- H. DE LUMLEY, *Etudes quaternaires*... , p. 471, n. 27.
- D. MAGIE, *Roman rule*... , p. 18, n. 64.
- J. MAGNES (C. LEPVRIER, ... J. SIGAL), *Données stratigraphiques*... , p. 218, n. 3.
- M. MAHBOUBI, *Les élites municipales*... , p. 89, n. 3.
- J. L. MAIER, *L'épiscopat*... , p. 215, n. 43.
- D. MANACORDA, *Ostia IV*... , p. 49, n. 126.
- R. MANDOUZE, *Prosopographie*, p. 215, n. 43.
- R. MANTRAN, *La description*... , p. 223, n. 17.
- PH. MARCAIS, *Algérie*... , p. 75, n. 278.
- H. MARCHAND, cf. p. 511; *Les industries préhistoriques*... , p. 283, n. 84.
- J. MARCILLET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*... , p. 92, n. 11.
- G. MARCY, *Remarques*... , p. 235, n. 91.
- R. MARICHAL (A. BRUCKNER et...), *Chartae*... , p. 146, n. 14.
- J. MARION, *Inscriptions sur bronze*... , p. 10, n. 9; *Ruines anciennes*... , p. 235, n. 91; *Les agglomérations anti-ques*... , p. 488, n. 111.
- H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation*... , p. 150, n. 44; *Onomastique chrétienne*... , p. 209, n. 2.
- J. A. MARTIGNY, *Antiquités chrétiennes*... , p. 214, n. 34.
- René MARTIN, *Pline le Jeune*... , p. 232, n. 65; *Recherches sur les agronomes latins*... , p. 477, n. 57.
- Roland MARTIN, *L'espace civique*... , p. 56, n. 213; *L'urbanisme*... , p. 60, n. 180; *Rapport entre les structures urbaines*... , p. 504, n. 5; *Aspects financiers*... , p. 505, n. 12.
- J. MARTINIÉ, *À propos des*... , p. 235, n. 91.
- K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*... , p. VII, n. 15.
- O. MASSON, *Les noms des esclaves*... , p. 152, n. 54; *La déclinaison des noms*... , p. 166, n. 86.
- J. M. MAUGENEST, *Nomenclature*... , p. 230, n. 57.
- J. MAZARD, *Corpus*... , p. 11, n. 14; *Nouvel apport*... , *ibid.*; *Les monnaies d'or*... , p. 16, n. 47.
- P. MERLAT, *Jupiter*... , p. 98.
- J. MEUNIER, cf. p. 511; *L'huilerie*... , p. 435, n. 55.
- J. MICHÉA, *Essai de systématique*... , p. 232, n. 70.
- M. MILLETT (I. HOLDER et...), *Romano-british villas*... , p. 483, n. 82.
- P. MONCEAUX, cf. p. 511; *Les colonies juives*... , p. 172, n. 96; *Histoire littéraire*... , p. 214, n. 33; *Monuments*... , p. 214, n. 34.

- J. P. MOREL, *Céramiques*... , p. 458, n. 24.
 L. MUNFORD, *La cité*... , p. 8, n. 17.
 S. MROZEK, *Prix et rémunérations*... , p. 88, n. 26.
 J. P. NARDY (P. CLAVAL et...), *Pour le cinquantenaire de...* p. 238, n. 100.
 A. NEGEV, *Samaria*... , p. 18, n. 73; *Caesarea*... , p. 19, n. 74.
 R. NÈGRE, cf. p. 511.
 A. NEUMAN, *Veterani*... , p. 147, n. 24.
 C. NICOLET, *L'ordre équestre*... , p. 238, n. 102; *Rome*... , p. 445, n. 75.
 H. G. NIEMEYER et C. RÜGER, *Vorbericht*... , p. 459, n. 28.
 M. NOWICKA, *Les maisons à tour*... , p. 281, n. 79.
 J. NUCHELMANS (R. A. HAADSMAN et...), *Précis de latin*... , p. 380, n. 3.
 D. OATES, *The tripolitanian*... , p. 427, n. 24.
 A. OXÉ et H. COMFORT, *Corpus*... , p. 451, n. 7.
 J.-L. PAILLET (PH. LEVEAU et...), cf. p. 510.
 M. PALOMAR LAPESA, *La onomastica personal*... , p. 174, n. 103.
 A. PAPANICOLAOU CHRISTENSEN et C. F. JOHANSEN, *Hama*... , p. 265.
 H. PAVIS D'ESCURAC-DOISY, cf. p. 511; *Verrerie antique*... , p. 69, n. 254; *Inscriptions de Timgad*... , p. 84, n. 11; *La Magna Mater*... , p. 82, n. 106; *Notes sur phénomène associatif*... , p. 147, n. 25; *Flaminat*... , p. 89, n. 3.
 E. PELISSIER DE REYNAUD, *Mémoires historiques*... , p. 75, n. 271; *Annales Algériennes*... , p. 225, n. 24.
 P. PENSABENE, cf. p. 511; (G. AMPOLO, A. CARANDINI, ... G. PUCCI) *La villa*... , p. 69, n. 254.
 C. PERRAT, *Tablettes Albertini*... , p. 467, n. 10.
 A. PERRODON, *Etudes géologiques*... , p. 218, n. 3.
 F. FERROUX, p. 483, n. 83.
 P. PETIT, *La paix romaine*... , p. 229, n. 52.
 H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes*... , p. 93, n. 14; *Les procurateurs équestres*... , p. 98, n. 45; *Considérations*... , p. 88, n. 24; *Les flamines*... , p. 93, n. 12; *Les juges*... , p. 94, n. 22; *Les Creperii*... , p. 96, n. 36; *La fortification*... , p. 98, n. 43; *L'onomastique de Cirta*... , p. 116, n. 151; *L'onomastique de Castellum Celtianum*... , p. 144, n. 4; *Sur les noms grecs*... , p. 163, n. 78; *L'onomastique de Castellum Tidditanorum*... , p. 169, n. 88; *La romanisation*... , p. 492, n. 35.
 G. PFOHL (éd.), *Inchriften der Griechen*... , p. 150, n. 46.
 Cél PHILIBERT, *Expédition*... , p. 225, n. 25.
 G. PICARD, cf. p. 511.
 G. CH. PICARD, cf. p. 511; *La civilisation*... , p. 31, n. 41; *Un témoignage sur le commerce*... , p. 69, n. 254; *Les religions*... , p. 107, n. 93; *Universités et maisons de Jeunes*... , p. 110, n. 119; *La démographie*... , p. 117, n. 156; *Le pagus*... , p. 492, n. 33; (... et C. PICARD, A. BOURGEOIS, C. BOURGEOIS), *Recherches archéologiques*... , p. 57, n. 169; (... et J. ROUGÉ), *Textes et documents*... , p. 207, n. 166.
 X. DE PLANHOL, cf. p. 511.
 C. PONSARD, *Histoire des théories*... , p. VII, n. 13.
 M. PONSICH, *Tanger*... , p. 429, n. 32; *Séville*... , p. 234, n. 85; ... et M. TARRADELL, *Garum et salaisons*... , p. 250, n. 38.
 T. W. POTTER, cf. p. 511; *Villas in South Etruria*... , p. 234, n. 84; *The changing. ibid.*; *Recenti ricerche in Etruria*... , p. 404, n. 7; *A Faliscan*... , p. 449, n. 2. H. M. BLAKE... , D. B. WHITEHOUSE, *Papers*... , p. 452, n. 8; *Valleys and settlemen*... , p. 471, n. 32.
 N. POULANTZAS, *Pouvoir politique*... , p. 484, n. 86.
 A. PRALONG, *A propos des chapiteaux*... , p. 490, n. 18.
 C. PRÉAUX, *Le monde hellénistique*... , t. 1, p. 17, n. 54; t. 2, p. 23, n. 99.
 T. PRÉCHEUR-CANONGE, *La vie rurale*... , p. 468, n. 17.
 S. PRIULI, *Ascyllus*... , p. 172, n. 99.
 G. PUCCI (C. AMPOLO, A. CARANDINI, P. PENSABENE, ...), *La villa*... , p. 69, n. 256.
 M. RACHET, *Rome*... , p. 495, n. 56.
 F. RAKOB, *Amphithéâtre flavien*... , p. 38, n. 69; *Hellenistische Architektur*... , p. 12, n. 24.
 J. RAMIN et P. VEYNE, *Droit romain*... , p. 149, n. 41.
 M. RASKOLNIKOF, *La recherche soviétique*... , p. VII, n. 8.
 A. RAVOISIÉ, cf. p. 511.
 R. REBOUFFAT, *Le développement urbain*... , p. 205, n. 83; *Enceinte urbaine*... , p. 32, n. 42; *L'ascia*... , p. 174, n. 101; (et G. HALLIER), *Thamusida II*, p. 15, n. 130.
 E. REISCH (W. DÖRPFELD et...), *Das griechische Theater*... , p. 36, n. 61.
 J. P. REY-COQUAIS, *Paneas*... , p. 19, n. 75; *Inscriptions grecques*... , p. 62, n. 188.
 A. REYNAUD, *La géographie*... , p. 238, n. 100.
 J. M. REYNOLDS et J. B. WARD-PERKINS, *Inscriptions*... , p. 92, n. 11.
 A. RIESE (P. BÜCHELER et LOMMATZCH), *Anthologia*... , p. 109, n. 114.
 J. RINGEL, *Césarée*... , p. 19, n. 74.
 L. M. RINN, cf. p. 511.
 A. L. F. RIVET, *The roman villa*... , p. 234, n. 83.
 L. ROBERT, *Les gladiateurs*... , p. 150, n. 49; p. 151, n. 53; *Annuaire*... , p. 446, n. 76.
 P. ROMANELLI, *Leptis Magna*... , p. 31, n. 41; *Topografia*... , p. 33, n. 51.
 H. ROSEAU, cf. p. 511.
 ROSENBERG, *Rex sacrorum*... , p. 92, n. 11.
 M. ROSTOVTSSEF, *Gesellschaft*... , p. 203, n. 134.
 J. ROUGÉ, *Recherches*... , p. 10, n. 11; (G. CH. PICARD et...), *Textes et documents*... , p. 207, n. 166.
 N. ROULAND, *Pouvoir politique*... , p. 17, n. 63.
 A. RUDORFF (F. BLUME, K. LACHMANN und...), *Schriften*... , p. 412, n. 25.
 W. RUGE, *Neokaesareia*... , p. 18, n. 70; *Sebasteis*... , *ibid.*
 C. RÜGER, *Siga*, p. 19, n. 78; (G. NIEMEYER et...), *Vorbericht*... , p. 459, n. 28.
 E. W. RUPRECHTBERGER, *Verbindung*... , p. 500, n. 91.
 I. I. RUSSU, *Onomastique de la Dacie*... , p. 170, n. 91.
 L. SAGUI, *Ceramica*... , p. 450, n. 3.
 A. SALADIN, *Recherches*... , p. 430, n. 35.
 P. SALAMA, *Les voies romaines*... , p. 442, n. 89.
 E. SALZA PRINA RICOTTI, *La villa marittima*... , p. 407, n. 17; *Ville maritime*... , *ibid.*
 D. SARI, *Les villes précoloniales*... , p. 491, n. 20.
 C. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini*... , p. 467, n. 10.
 A. SAYAD (P. BOURDIEU et...), *Le déracinement*... , p. 227, n. 39.
 A. SCHMITTER, cf. p. 511.
 A. SCHÖBER, *Die römische Grabsteine*... , p. 82, n. 5.
 P. SELTZER, *Le climat*... , p. 220, n. 8.

- W. SESTON, *Des portes* . . . , p. 492, n. 33.
- S. SETTIS (A. CARANDINI et . . .), *Schiavi* . . . , p. 404, n. 9.
- M. D. SHAW, *Voyage* . . . , p. 48, n. 121.
- J. SIGAL (C. LEPVRIER, J. MAGNE et . . .), *Données stratigraphiques* . . . , p. 218, n. 3.
- E. SMADJA, *L'inscription du culte impérial* . . . , p. 24, n. 111.
- H. SOLIN, *Beiträge zur Kenntnis* . . . , p. 154, n. 72; *Orientalische Sklaven* . . . , p. 162, n. 89.
- W. SÖLTER, *Römische Kalkbrenner* . . . , p. 272, n. 67.
- M. SPEIDEL, *An urban cohort* . . . , p. 22, n. 90; *Die Equites singulares* . . . , p. 98, n. 48; *Numerus* . . . , p. 100, n. 59; *Africa and Rome* . . . , p. 378, n. 2; *The pedites singulares* . . . , p. 496, n. 62.
- E. M. STAERMAN, *Die Blütezeit* . . . , p. 149, n. 41; (et M. K. TROFIKOVA), *La schiavitù* . . . , *ibid.*
- C. G. STARR, *The roman imperial Navy* . . . , p. 47, n. 109.
- J. STARKY, p. 172, n. 97.
- A. STEIN, *Die Reichsbeamten* . . . , p. 98, n. 42; (E. GROAG et . . .), *Prosopographia*, p. 98, n. 42.
- H. STERN, *Fontaine de Neptune* . . . , p. 213, n. 30.
- R. I. SULLIVAN, *The dynasty of Judea* . . . , p. 115, n. 148.
- R. SYME, *La révolution romaine* . . . , p. 18, n. 66; p. 169, n. 89.
- Symposion de Ciudad augustea* . . . , p. 20, n. 85.
- J. SZILAGYI, *Die Sterblichkeit* . . . , p. 201, n. 120.
- M. SZNYCER, *Antiquités et épigraphie* . . . , p. 493, n. 40.
- M. TARRADELL (M. PONSICH et . . .), *Garum* . . . , p. 250, n. 38.
- G. TCHALENKO, *Villages antiques* . . . , p. 222, n. 13.
- C. M. TERNES, *Das römische Luxemburg* . . . , p. 234, n. 83; *La vie quotidienne* . . . , *ibid.*
- Y. THÉBERT, *La romanisation* . . . , p. 154, n. 68; *Romanisation et déromanisation* . . . , p. 203, n. 136.
- H. THEDENAT, *Lacus* . . . , p. 424, n. 15.
- W. THIELING, *Hellenismus* . . . , p. 162, n. 74.
- THIESSSEN . . . , p. 483, n. 83.
- E. B. THOMAS, *Römische Villen* . . . , p. 234, n. 83.
- H. THYLANDER, *Études sur l'épigraphie* . . . , p. 154, n. 62.
- G. TILLON, *L'Afrique bascule* . . . , p. 227, n. 38.
- M. TODD, *Studies in* . . . , p. 234, n. 83.
- S. TORTORELLA, *Atlante* . . . , p. 68, n. 249.
- J. TOUTAIN, *Communication* . . . , p. 281, n. 79; *territorium* . . . , p. 281, n. 77; *ager* . . . , *ibid.*
- A. TOVAR, *Les noms ibériques* . . . , p. 172, n. 99.
- S. M. TREGGIARI, *Urban labour* . . . , p. 149, n. 41.
- M. K. TROFIKOVA (E. M. STAERMAN et . . .), *La schiavitù* . . . , p. 149, n. 41.
- J. UNTERMANN, *Elementos de un Atlas* . . . , p. 174, n. 103.
- G. VALLET, *Rhégion* . . . , p. 446, n. 76; *La cité* . . . , p. 480, n. 75.
- W. A. VAN ES, *Établissements ruraux* . . . , p. 230, n. 58.
- A. VASOWICZ, *Olbia* . . . , p. 504, n. 5.
- J. C. VATIN (PH. LUCAS et . . .), *L'Algérie* . . . , p. 231, n. 62.
- C. VATIN, cf. p. 511.
- F. VATTIONI, *Per una ricerca* . . . , p. 166, n. 86.
- B. DE VERNEUIL et J. BUGNOT, *Esquisses historiques* . . . , p. 511.
- P. VEYNE, *Le pain* . . . , p. 89, n. 2; *Iconographie* . . . , p. 94, n. 24; (J. RAMIN et . . .), *Droit romain* . . . , p. 149, n. 41.
- DE VILLIERS DU TERRAGE, cf. p. 511.
- C. VITA-FINZI, *The mediterranean Valleys* . . . , p. 470, n. 25.
- VOINOT, *Notes sur les tumuli* . . . , p. 344, n. 30.
- G. VUILLEMOT, *Reconnaisances aux échelles* . . . , cf. p. 512.
- M. WAELKENS, *Ateliers lapidaires* . . . , p. 86, n. 18.
- A. WAHU, *Une ville déshéritée* . . . , p. 25, n. 3.
- V. WAILLE, cf. p. 512.
- J. P. WALTZING, *Étude historique* . . . , p. 207, n. 166.
- J. B. WARD-PERKINS, p. 44, n. 104; *The early development* . . . , p. 68, n. 246. (J. M. REYNOLDS et . . .), *Inscriptions* . . . , p. 92, n. 11.
- P. WEAVER, *Cognomina ingenua* . . . , p. 118, n. 163.
- WEINREICH, *Manus Draconis* . . . , p. 106, n. 81.
- K. D. WHITE, *Agricultural* . . . , p. 424, n. 16; *Roman farming* . . . , p. 465, n. 3.
- D. B. WHITEHOUSE (H. M. BLAKE, T. W. POTTER et . . .), *Papers* . . . , p. 452, n. 8.
- J. WIERZEYSKI, cf. p. 512.
- E. WILL, *Le problème* . . . , p. 414, n. 32.
- D. R. WILSON, *Neocaesarea* . . . , p. 18, n. 70.
- T. P. WISEMAN, *New men* . . . , p. 446, n. 76.
- W. WOLKSI (I. BERCIU et . . .), *Un nouveau type* . . . , p. 208, n. 173.
- R. E. WYCHERLEY, *The Olympeion* . . . , p. 17, n. 63.
- X. YACONO, *La colonisation* . . . , p. 220, n. 8; *Les bureaux arabes* . . . , p. 222, n. 12.
- R. A. YORK et D. P. DAVIDSON, *Roman harbours* . . . , p. 47, n. 108.
- G. YVER, cf. p. 512; *Berbères* . . . , p. 224, n. 20.
- F. ZEVI, *Appunti sulla* . . . , p. 23, n. 103.

INDEX DES NOMS

Les noms des divinités sont imprimés en caractères gras. Ceux des personnages historiques sont en petites capitales. J'ai exclu de cet index toutes les personnes dont le nom ne présente qu'un intérêt onomastique ; on les retrouvera dans les tableaux et les listes onomastiques des chapitres III, IV, V et VI. Mais j'y ai inclus des personnalités dont l'existence est postérieure à mon sujet d'étude. Les noms des auteurs modernes cités dans le texte sont en italiques. Bien que cela fasse parfois double emploi avec l'index bibliographique, j'ai inclus des renvois à des notes dans la mesure où l'opinion de l'auteur apparaissait importante et susceptible d'inciter à une discussion ou parce que j'avais à son égard une dette particulière (renseignement ou opinion communiquée. . .). Enfin, j'ai fait figurer dans cet index un certain nombre de gentili- ces importants étudiés en d'autres endroits que l'étude des gentilices (p. 115-123).

- ABD-EL-KADER, 225.
 AEDEMON, 15, 100, 495, 502.
 P. AELIUS PEREGRINUS, 117.
 AELII, 85, 115, 145, 160, 164.
Africa (déesse), 103.
 AGENNIUS URBICUS, 499.
C. R. Ageron, 226, 227.
 AGRIPPA, 62.
E. Albertini, 3, 4, 41, 54.
 ALEXANDRE SÈVÈRE, 496.
G. Alföldy, 82, 98, 154, 196.
 AMMIEN MARCELLIN, 25, 491 (cf. également sources littéraires).
 AMYNTAS, 18.
 ANNII, 90, 116.
 ANTIOCHOS, 18.
 ANTOINE, 13, 14, 18, 21, 32, 163.
 ANTONIA MINOR, 17, 63.
 ANTONINS (révolte de l'époque des), 495, 496.
Apollon, 103, 106, 108, 204.
 APULÉE, 110.
 ARCHELAUS SISINNIS, 18.
Asclepios, voir **Esculape**.
Attis, 106.
 AUFIDI, 23, 122 n. 184.
 AUGUSTE (OCTAVE), 12, 13, 16, 18, 23, 48, 123, 144, 147, 488 ; également architecture augustéenne : 24, 38 ; art augustéen, 44-46 ; époque augustéenne, 29, 30, 61, 170 ; propagande augustéenne : 24 ; urbanisme augustéen : 79-80.
 AUGUSTIN, 215.
 AURELII, 115, 145.
Baal Hammon, 11.
Bacchus, 103, 108.
S. A. Baghli, 5.
 SEX. BAIUS PUDENS, 106, 116, 151, 204.
A. Ballu, 3, 4, 280, 281, 513.
J. Baradez, 96 n. 31, 495, 497.
F. Bechtel, 164.
Bellone, 63, 94, 106, 122.
M. Benabou, VII, 7, 107, 198, 206, 487, 496, 500.
A. Benmansour, 228.
N. Benseddik, 6, 40, 42, 145, 497.
J. Bérard, 4.
A. Berbrugger, 1, 6, 297, 299, 303, 513.
 BOCCHUS, 12, 13.
 BOGUD, 11, 13.
M. Bouchenaki, 5, 208, 263 n. 53, 461, 472, 499.
S. Boucher-Colozier, 3, 4, 107.
J. Boulaine, 471, 472.
G. Boulvert, 20, 99.
P. Bourdieu, 227.
C. Brahimi, 10.
 BRAKNA, 224, 225, 236, 288, 356 ; zaouia des . . . , p. 360.
A. Bruhl, 4.
 BUGEAUD, 221.
Y. Burnand, 475, 480.
S. de Butler, IX.
 CAECILII, 23, 118.
Caelestis, 103, 206.
R. Cagnat, 3, 47, 48, 146, 497, 513.
 CALGACUS, 498.
 CALIGULA, 14, 15, 39, 502.
G. Camps, VIII, 10, 11, 12, 17, 23, 107, 206, 395, 417.
H. Camps-Fabrer, 431.
A. Carandini, 112, 281, 404, 460.
J. Carcopino, 3, 4, 19, 206, 495.
E. Cat, 491.
 CATON, 108, 427, 434 n. 51, 477 (voir également sources littéraires).
 M. CENSIUS HILARIANUS, 281.
Ceres, 124, 206.
Ceres Maurusia, 206.
 CERALIS, 499.

- CÉSAR, 38.
G. Charrier, 494 n. 48.
M. Christofle, 3, 4, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 513.
M. R. Cimma, 14.
P. Cintas, 447.
 CLAUDE, 15, 20, 22, 23, 32, 48, 103, 164, 488, 490.
 CLAUDII, 23, 100, 116, 145, 147, 151, 164.
 CLAUDIUS CONSTANS, 290.
 CLÉMENT (évêque), 109, 209, 212, 503.
 CLÉOPÂTRE VII, 163.
 CLÉOPÂTRE SÉLÈNÉ, 13, 17, 22, 97 n. 37, 106, 110, 163.
R. Collart, 36 et *ibid.* n. 64 et 66.
 COLUMELLE, 465, 477 (voir également sources littéraires).
 COMMODE, 496.
 CONSTANCE II, 498.
 CONSTANTIN, 266.
M. Corbier, 499.
 CORNELII, 90.
 SEX. CORNELIUS CLEMENS COS. SUF. 170, 98.
 COTYS, 19.
C. Courtois, 6, 79, 88, 487, 488.
M. Couvert, 471.
F. Cumont, 4.
Cybèle, 105-106.
D. P. Davidson, 50.
F. Decret, 215.
S. Demougin, 94 n. 24, 117 n. 160.
 DEUTERIUS, 215.
G. Demians d'Archimbaud, 470.
J. B. De Rossi, 206, 244 n. 13.
J. Desanges, 491.
J. Despois, 470.
H. Dessau, 150 n. 45.
Deus Invictus, 105-106.
Deus Manūs Draconis, 106.
Deus Salutifer, 204.
Diane, 105.
Dieux Manes, 82, 85, 87.
Dieux Maures, 22, 100, 106-107, 122.
 DIOCLÉTIEN, 101, 103, 204.
Dionysios, 103, 475 n. 51.
Ph. Diolé, 48.
Dius Fulgur, 103.
R. Dokali, 5.
 DOMITIA LUCILLA, 108.
A. G. Drachmann, 429, 430.
R. P. Duncan-Jones, 198.
M. Durry, 4.
P. M. Duval, 3, 4, 26, 27, 30, 32, 41, 65, 498.
N. Duval, 408.
S. L. Dyson, 404.
 EMERITUS, 109, 215.
K. K. Ery, 201.
Esculape, 63, 94, 103, 106, 204.
R. Étienne, VIII, 427, 431.
P. Faizant, 219, 228 n. 48.
J. C. Faur, 14.
S. Ferdi, 107.
Feronia Augusta, 14 n. 56.
P. A. Février, VIII, 5, 32, 107, 213, 228, 455, 457, 495, 497, 498, 499.
 FIRMUS, 25, 36, 39, 203, 209, 484, 492, 494, 495, 496, 503.
K. Fittschen, 15.
 FLAVII, 100, 115, 119, 145, 151, 164.
 FLAVIUS ANTIQCHIANUS, *praef. urbis*, 269-270, 98.
C. Forni, 146.
Fortune, 103.
L. Foucher, 340.
G. Fouet, 480.
 FRONTIN, 499.
 GALLIEN, 99.
Gamurrini, 210.
J. Gascoü, 492.
 GAUDA, 11.
P. Gauckler, 1, 3, 4, 44, 68, 74, 111, 248.
J. Gazagne, 4, 27, 43, 56, 64, 229 n. 54, 271, 514.
Genius Imperii, cf culte impérial.
 GERMANICUS, 18.
 GHOBRINI, 224-225, 237.
Giret, 47.
J. Glénat, 3, 4, 13, 30, 34, 54, 70, 241, 250, 251, 252, 514.
J. C. Golvin, 30.
 GORDIEN III, 63.
J. G. Gorges, 400, 469.
Ch. Goudineau, 124.
M. Gras, IX.
D. Grébénard, 228 n. 48.
A. Grenier, 30, 50, 79, 478.
P. Gros, 44 n. 104.
F. Grosso, 496.
S. Gsell, 3, 6, 9, 20, 21, 33, 34, 36, 45, 79, 86 n. 18, 88, 109, 110, 112, 144, 206, 213, 215, 231, 248, 281, 290 n. 95, 380, 471, 492, 495, 503, 513.
P. R. Guiot, 10.
 GULUSSA, 11.
 HADRIEN, 61, 490, 495, 497.
J. J. Hatt, 458.
J. W. Hayes, 452, 453, 455, 457, 459.
D. E. L. Haynes, 31.
Hercule, 103.
 HÉRODE LE GRAND, 18-19, 24, 25, 31, 32-33.
 HÉRON D'ALEXANDRIE, 434 n. 51.
Héron de Villefosse, 41, 47.
Herter, 340.
J. Heurgon, VIII.
M. Hoffmann, 14.
 HOMÈRE, 110.
Hygie, 111.
 HYRCAN, 32.
 IBN AWKAL, 1.
Isis, 14, 63, 203 et *ibid.* n. 137.
M. Janon, 5.
M. G. Jarrett, 95.
A. Jodin, 19.
Juba (divinité), 22.
 JUBA I^{er}, 12, 15.
 JUBA II, 12, 13, 16, 17, 20-22, 23, 24, 25, 31, 32, 33, 35, 38, 40, 42, 43, 48, 61, 63, 65, 66, 78, 79, 80, 82, 103, 106, 108, 110, 115 n. 148, 123, 163, 492, 494, 499, 501, 504, 505.
 JUGURTHA, 11.
 JULIEN, 63.

- JULII, 23-24, 95, 96, 115, 117, 144, 151, 164.
 JULIUS BASILIANUS, praef. *Egypt.*, 97, 122.
 JULIUS CLEMENS (de *Gunugu*), 492.
Jupiter, 17, 22, 101, 495, 500.
Jupiter Dolichenus, 98, 106.
Junon, 22, 103.
L. Harmand, 151 n. 52.
I. Kajanto, 121, 122, 152, 195, 196 n. 111.
J. Kolendo, 39, 40.
T. Kotula, 14.
R. de La Blanchère, 3, 47.
S. J. de Laet, 99.
N. Lamboglia, 455, 459.
S. Lancel, 29, 69, 109, 111, 208.
J. P. Laporte, 427, 433 n. 50.
J. M. Lassère, 7, 15, 23, 49, 80 n. 302, 85, 97 n. 37, 115, 116, 144 n. 5, 154 n. 61, 169 n. 89, 201, 484 n. 84.
J. Lassus, 4, 5, 39, 48, 65, 66, 67, 69, 213, 251, 514.
Mgr. Lavigerie, 2, 3, 5, 243, 244, 441, 513.
J. Le Coz, VIII.
R. Ledrut, VIII.
H. Lefebvre, VII, 504.
M. Leglay, VIII, 3, 4, 17, 85, 103, 123, 203, 204, 251, 339, 340.
Léon l'Africain, 74.
Cl. Lepelley, 7, 63 n. 195, 89, 498.
R. Lequément, 49 n. 126.
E. Leroy-Ladurie, 470.
L. Leschi, 3, 4, 514.
A. Lezine, 40, 51, 52, 79, 109.
P. de Lhotellerie, 1, 5, 51, 112, 274, 513.
Liber Pater, 103, 124.
 LICINIUS STOLON, 477.
R. Livet, 475.
 LIVIE, 17.
H. de Lumley, 470.
 MACRIN, 80, 97, 122, 503.
J. Maître, 252.
 MARC-AURÉLE, 20.
H. Marchand, 9, 10.
 MARCIANUS, 457.
 MARCII, 96, 117-118.
 MARI, 23, 121 et n. 180.
Mars, 105.
Marsyas, 32. R.
R. Martin, 65, 70, 505.
 MASSINISSA, 11.
 MASTANABAL, 11.
 MASTENESSOSUS, 12.
 MASTIGAS, 496.
 MAXENCE, 101.
 MAXIMIN, 101, 103, 496.
F. Mayet, 258, 458.
J. Mazard, 17.
Mercure, 105.
 MESSII, 96, 119, 270.
J. Meunier, 27, 43.
 MICIPSA, 11, 12, 13, 206, 501.
Minerve, 105.
Mithra, 105.
Mithridate, 18.
Th. Mommsen, 93.
L. Munford, VIII.
Muses, 54.
Nemesis, 103.
 NÉRON, 100.
Noreia, 103, 495, 500.
R. Nègre, 473.
H. G. Niemeyer, 459.
 C. OCTAVIUS PUDENS CAESIUS HONORATUS, 100.
Orphée, 108, 111.
J. L. Paillet, IX, 6, 30, 40, 56 n. 161, 229 n. 50, 267, 359, 399, 424 n. 14, 426.
H. Pavis d'Escurac-Doisy, 4, 5; cf également index bibliographique.
P. Pensabene, 35, 46, 75.
 C. PETRONIUS CELER, 116.
 PETRONIUS RESTITUTUS, 116.
H. G. Pflaum, 6, 88, 98, 116, 144, 499.
 PHILIPPE LE TÉRRARQUE, 19.
G. Ch. Picard, 24, 31, 34, 35, 43, 44, 63, 154, 493.
J. Planchet, 228 n. 48.
 PLAUTIEN, 97.
 PLINE L'ANCIEN, 477, 488, 490, 492, 502; cf également index bibliographique.
 PLINE LE JEUNE, 100, 143, 429, 479.
 POLEMONT DU PONT, 18.
 POMPEE, 13, 18.
 M. POMONIUS VITELLIANUS, 100, 499.
 Q. PORCIUS VETUSTINUS, 116.
T. W. Potter, 339.
 PRISCIEN, 109.
 PTOLÉMÉE DE MAURÉTANIE, 14, 15, 22, 23, 38, 39, 47, 63, 66, 82, 106, 123.
 PTOLÉMÉE (géographe), 491, 492, 497.
 PYTHODORUS, 18.
Ravoisié, 1, 5, 34, 39, 40, 47, 53.
R. Rebuffat, 78, 495, 497, 498.
L. Renier, 48, 513.
 RHASCUPORIS, 19.
 RHOEMETALCES, 19.
A. L. F. Rivet, 483.
L. Robert, 151 n. 53, 203.
P. Romanelli, 31.
 ROMANUS, 496.
M. Rostovzev, 14 n. 34, 16 n. 50, 203.
J. Rougé, 49, 447.
 SAINT-ARNAUD, 226.
A. Saladin, 430 n. 38.
P. Salama, 442.
Salomonson, 454.
Saturne, 85, 103, 106, 203-205.
A. Sayad, 227.
I. Schmidt, 3.
A. Schmitter, 3, 248.
 L. SEIUS AVITUS, 116.
 SEX. SENTIUS CAECILIANUS, 116, 475.
 SEPTIME-SÉVÈRE, 42, 80, 101.
Sergeev, VI.
 SERGIUS SULPICIUS GALBA, 123.
Shadrapa, 124.
Th. Shaw, 1, 48, 335.

- E. Smadja*, 80.
Sol invictus, 105.
H. Solin, 154, 162, 163, 172, 198.
 SOSUS, 12.
J. Soyer, 228, 470.
M. Speidel, 22, 47 n. 113, 496.
J. Starky, 172 n. 97.
E. Stawski, 514.
H. Stern, 213.
 C. STERTINIUS AEMILIANUS, 100.
G. Susini, 475.
 SYMMAQUE, 109, 209, 212.
 SYPHAX, 11.
M. Szynger, 493.
 TACITE, 499.
 TARCONDIMOTOS, 69 n. 18.
G. Tchalenko, 222, 427, 429, 433, 474.
 TETRICUS, 417.
Y. Thébert, 154.
 THÉODOSE, 63, 209, 496.
W. Thieling, 162.
 TIBÈRE, 19, 20, 63, 103.
G. Tillon, 227.
S. Turrenc, 5, 46, 64.
 TRAJAN, 31, 61, 496, 497.
 TRANQUILLINA, 101.
H. Tylander, 121, 154.
F. Ch. Uginet, IX.
G. Vallet, VIII.
 VALLIUS MAXIMIANUS, 496.
 van Gansbeke, 234.
 VARRON, 465.
 C. VELIUS RUFUS, 495.
Vénus, 54, 103 et *ibid.* n. 67.
 VERICA, 484 n. 84.
 VERMINA, 11.
 M. VETTIUS LATRO, 116.
P. Veyne, VIII.
 VIBII, 23, 121, 164.
Victoire, 101, 103, 495, 500.
 VIBIUS SECUNDUS, 116.
 VICTOR MENACCENSERITANUS, 224.
Villiers du Terrage, 56, 57.
 VIRGILE, 109, 110.
C. Vita-Finzi, 470, 471, 472.
 J. H. VON THÜNEN, VII.
G. Vuillemot, 12.
 ULPII, 85, 100, 115, 145, 151, 164.
V. Waille, 3, 51, 53, 54, 63, 64, 66, 67, 73, 75, 77, 245, 246, 416, 513.
A. Wasovicz, 504.
J. Wierzeyski, 4.
 X. Yacono, 221.
 R. A. York, 50.
G. Yver, 75.

INDEX GÉOGRAPHIQUE

Les noms antiques sont en italiques; les noms des sites inventoriés en caractères gras. Les toponymes n'ont pas été recensés dans tous leurs emplois mais essentiellement pour les passages permettant de les localiser (par exemple, je n'ai pas inventorié tous les emplois du toponyme Bou Maad et je me suis contenté d'indiquer où peuvent être cherchés les renseignements utiles à la connaissance de ce djebel et de son occupation dans l'Antiquité).

- Abdeslamian** n° 157 : 334.
Achir (capitale çanhadjenne), 75.
Achir ou Illou, n° 172 : 342.
Achir, 372 n. 18.
Achir, n° 204 : 373.
Achir (Bou Hadj), n° 224 : 387-389.
Achir, n° 235 : 394.
Adamklissi, 146.
Aegimurus (Zembra), 149.
Affaine, cf. 9, en particulier 310-312 et 333 (koudiet).
Aghbal, 237.
Aghrem, n° 176 : 344-346.
Aguenini, 302.
Ahrsam, 320.
Aifer (O.), 390, fig. 202.
Ain-Defla (Duperré), cf. *Oppidum Novum*.
Ain el Kalaa, n° 192 : 363.
Ain Madjoudj, 325.
Ain Tamloul, n° 195 : 364.
Aitn Tetouchir, n° 230 : 391.
Aix-en-Provence, cf. *Aquae Sextiae*.
O. Aïzer, cf. 9, en particulier 306-310 et 325-334 (bassin supérieur).
Alexandrie, 17, 23, 47, 48, 97.
Alger, cf. *Icosium*.
Altava, 210.
Amoura, cf. *Sufasar*.
Ampsaga, 13.
Anazarbos, 18.
Ancorarius (mons), 491.
Ancyre, 95.
Andalous, 74-75, 223.
Annech, n° 114 : 312.
Antioche de Pisidie, 18.
Anza-Habsa, n° 182 : 350.
Apamée sur l'Oronte, 62 n. 18.
Apphar, 488.
Aquae Calidae, 94 n. 22, 147, 381, 382, 384, 386, 441, 442, 443, 480, 481, 488, 490, 494, 496, 498.
Aquae Sirienses, 431.
Aquitaine, 475.
Ararfi, 484.
Arensou, n° 195 : 364.
O. Arhbâl, cf. 9, 318-320; site : n° 141 : 320.
Aribs, 224.
Arles, 31, 94 n. 22.
Asie Mineure, 18, 36.
O. Assel, 271.
Astigi, 49, 97.
Athènes, 17, 36, 65, 68.
Atlas de Cherchel, 217, ch. 9.
Atrebates, 484 n. 84.
Attaf (plaine des), 490.
Attriche (rocher de l'), 296.
Augustodunum, cf. Autun.
Aumale, cf. *Auzia*.
Aurès, 424.
Autun 31 et *ibid.* n. 35.
Auzia (Sour-Ghozlan, Aumale), 96, 496.
Avastomates, 491.
Azerka ou Roumi, n° 187, 352.
Aziem, p. 390, fig. 202.
El Azib, 391.
Azerou Idji, 387.
Bagradas (flumen), 375 n. 21.
Banasa, 471 n. 32, 499.
Baris, 32.
Bekkouch, n° 180, 349.
O. Bektourt, 391.
O. Bellah, 59.
Bel-Lazem, ch. 9, en particulier p. 310 (koudiet), 333.
Bel-Lezhar, 336-339.
Ben Abdallah, 224 (fraction), n° 149, 325 (douar).
Bénévent (table de), 478 n. 70.

- Beni Ferah, 224 (tribu), ch. 11 en particulier 383 et 391.
 Beni Habiba, 9, ch. 9 en particulier 310-312.
 Beni Salah, 224 (fraction).
 Ben Khîra (haouch = ferme Maître), 248, 252.
Baquates, 495.
 Bari, 154 n. 62.
 Berinshel, 257.
 Belgique, 234.
Belus, 222, 236 n. 93, 430, 466.
 Beni Bou Mileuk, 224, 238.
 Bidâl, 292.
 Bishès, 257.
 Beni Ghomorian, 224.
 Beni Haoua, 224.
 Beni Menacer, 223-226, 236.
 Beni Menade, 223-224.
 Beni Zioui, 224.
 Ben Naria (= Flatters), 491.
 Berard, 10.
 Berrouaghia cf *Thanaramusa*.
 Bétique, 174.
 Bir Sgaoun, 435 n. 56.
 Blida, 238.
 Boghari, 472.
Boghni, n° 151, 326-328.
 Bordj el Khémis, 356, 360.
 Bordj Robrini (= ferme Maître), 268 n. 58.
 Boscoreale, 427.
 Bosphore Cimmérien, 10.
 Bou Achechou 356.
 Bou Adjela, 365.
 Bou Alem (= Tbaient), 245 n. 18, 310 (koudiet).
Bou Alem, n° 191 : 361-363.
Bou Alem, n° 231 : 391.
Bou Ammoûd, n° 35 : 268, 321, n° 146 : 324.
 Bou Ardoun, 380.
 Bouchaoun (O.), 59, 355.
 Bou Chénoun, 380.
 Bouchkada (col de), cf. 11, 321, 352.
 Boudërba, 380.
Bou Djabroun, n° 210 : 381.
Bou Farès (O.), n° 228 : p. 390.
 Bou Hadj : 383.
 Bouhai, 321-325.
 Bouhânnèch, ch. 9, 317. n° 181 : 349.
 Bouhlal (douar) 237.
 Bou Harb, ch. 11, 383, n° 222-225 : 387-389.
 Bou Iafdel, 342, 346-348, 369-370 (vallée de l'oued).
Bou Ikelene (= ferme du Nador), n° 59 : 280-281.
 Boukadir (O.), ch. 11, 355-360, 377.
 Boukeram : 378.
 Boukhalem (plateau de), 292.
Bou Khener, n° 109 : 310.
Boukhirane, n° 186 : 352.
Boulalem, n° 165 : 338.
 O. Boulekfine, 384.
 Bou Maad, 217 (massif du), 224 (fraction), 305, ch. 11 en particulier 382-391.
Bou Maïzane, n° 232 : 392.
 Bou Medfa : 383, 443, 490.
Bou Rouis, 264, n° 56 : 277, 281.
Bou-Roukht, n° 30 : 265-266.
 Bou Sessouna, 322.
 Bou Slimane (O.), ch. 9, 305, 312.
 Bou Yamene, 484.
 Bou Yaya, 380.
 Bou Yersene, 225 (fermes de), ch. 11 en particulier 380.
 Bretagne, Bretons, 33, 203, 234, 483.
 Brindisi, 154 n. 62.
 Brisgane, 435 n. 56.
Bulla Regia, 63, 154.
Cabeira, cf *Diospolis*.
Caesarea, voir en général 17-19 et 31 et en particulier au nom ancien : *Anazarbos*, *Antiocheia* de Pisidie, *Cabeira-Diospolis*, *Germanice*, *Mazaca*, *Panéas*, tour de Straton ; pour *Caesarea* de Palestine, cf plus particulièrement 18, 24, 25 et n. 1, 27, 31, 33, 119 n. 170. Cf. *infra*, Cherchel.
Cafaves, 491.
Calama (Guelma), 42 122.
Camarata, 22.
 Campanie, 154 n. 61, 407.
Camulodunum, 33.
 Cap-Matifou (Tamentfoust), cf *Rusguniae*.
 Capoue, 62.
 Cappadoce, 18.
 Cap Rouge (Pointe Rouge), cf Jofr el Amar.
Cap Blanc, 9, n° 11 : 248.
Cartennae (Tènès), 10, 75, 123 n. 191, 149, 484, 488, 491, 495, 496.
Cartili, 491.
 Carthage, 11, 49, 79, 81, 96, 99, 109-110, 154, 201, 492.
Casmara, 488.
Castellum Celtianum, 81, 122, 144, 169.
Castellum Elephantaria (Mouzaïa?), 494 n. 48, cf également Mouzaïa et El Hadjeb.
Castellum Tingitanum (El Asnam = Orléansville), 471, 488, 490, 491, 494.
Castra Germanorum, 491, 497.
Castra Nova (Mohammadia = Perregaux), 96.
Cave Hardy, n° 88 : 294-298.
Centauriani, 491.
 Chabet : voir du nom du chabet (ravin).
 Chélif (O., plaine du), V, 11, 217, 221, 382, 383, 472, 482, 483, 490, 491, 496, 497.
 Chem Beïda, 247.
Cherchel : liste de toponymes situés à l'intérieur du rempart romain.
 CADAT, 4, 5, 208 n. 171, 243.
 Cap Tizerine, 4, 13 n. 28, 28 et *ibid.* n. 18, 29, 33, 36, 48, 50, 65, 206, 450.
 Douanes, 56.
 Ennabod, 30, 54, 65.
 Esplanade, 44.
 Gendarmerie (Nouvelle), 66, 73, 77, 78.
 Hôtel Césarée, 63.
 Ilot du Phare, II, 4, 5, 47.
 Mairie, 42, 43.
 Maison Peuto, 41.
 Musée (ancien), 77.
 Parc Bocquet ou Parc des Mosaïques, 44, 67, 73.
 Place de l'Eglise, 41.
 Place des Martyres, 44.

- Plateau Sud, 26, 29, 111.
 Porte de Miliana, 54, de Ténès. 77.
 Propriété Berbache, 5, 213 n. 28.
 Bouchami, 66 n. 222.
 Bocquet, 13, 213.
 Delkich, 57 n. 169.
 Espitalier, 108.
 Hanafi, 29 n. 20.
 Kaid-Youssef, 5, 27, 28, 55, 63, 65, 66, 67, 68 n. 245,
 69, 71, 73 n. 268, 124, 213 et *ibid.* n. 28.
 Marcadal, 55.
 Nicolas, 55.
 Pietrini, 111.
 Quartero, 77.
 Roseau, 28 n. 19.
 Saadoun, 54 et *ibid.* n. 156, 70.
 Serfatti, 28 n. 19.
 Volto, 154.
 Rempart moderne, 43, 74.
 Rue, en général, 74.
 Rue Amiral Mouchez (= Romaine), 42, 77.
 du Caire, 42.
 de Césarée, 41, 77.
 de l'Est (= de Maurétanie, de Verdun), 77, 223.
 Gambetta, 42.
 de l'Hippodrome, 12.
 Jules-Belle, 223.
 Lamy, 77.
 de la Marne, 223.
 de Maurétanie (= de l'Est, de Verdun), 77, 223.
 de Monastir, 223.
 Pasteur, 41.
 Romaine (= Amiral Mouchez), 42, 77.
 du Théâtre, 41.
 de Verdun (= de l'Est, de Maurétanie), 77, 223.
 Sous-préfecture (Daïrat), 46.
 Square de l'Eglise, 42.
 Bugeaud (= Abd el Kader), 77.
 Tennis Club, 4, 5, 46, 65, 78, 213, 214.
 Chénoua, 10, 49, 223, 236 (tribu), 259-263 (occupation
 antique).
Cherchar, n° 23 : 260-261.
Chinalaph (flumen), 374 (identification à l'O. Messel-
 moun); 491.
 Chiragan (*villa de*), 478.
Choezala, 335.
Chulimath (flumen) (= O. Chéelif), 374, 491.
 Cilicie Campestris, 18.
Cirta (Constantine), 20, 81, 96, n. 36, 117 n. 161, 144, 154,
 169, 430 n. 38.
 Commagène, 18.
 Constantine, cf *Cirta*.
 Constantinople, 109.
 Corinthe, 65.
 Cologne (*C. Claudia Ara Agrippinensium*), 97.
Conimbriga, 51 n. 132, 62 n. 187, 134, 154.
Cosa, 404.
Cuicul, (cf Djemila).
Cypros, 33.
 Dar er Ribai, cf ferme Rivailles.
 Dacie, 98.
 Dahra, 490.
 Dent de Menacer, (= El Gourine), 326-335.
 Desaix, cf Nador.
 Deux-Cents-Hectares, 291 n. 98.
Diana Veteranorum, 169 n. 89, 480 n. 76.
Diospolis, 18.
Djebannet Sidi Boudjema, n° 45 : 270.
 Djebel, voir au nom du djebel.
Djemaa bel Amar, n° 215 : 384.
 Djemila (*Cuicul*), 51 81 n. 3, 89, 201, 202, 504.
 Djendel (plaine des), 490.
 O. Djer, 383.
 O. Djera, 383.
 Douar, voir au nom du douar.
 Dougga cf *Thugga*.
 Draria el Achour, 417.
 Duperré, cf Ain Defla.
 Dupleix, cf Oued-Damous.
 Ebre, 221.
Ech Chria, n° 42 : 270.
El Abiod, n° 158 : 334.
El Afiri, n° 75 : 288 (O. el...), n° 78 : 299 (makrabet
 el...).
 El Annasser (djebel), 383.
El Arba, 227 (Village), n° 201 : 370-372 (*ibid.* bassin).
 El Asnam (Orléansville), cf *Castellum Tingitanum*.
 El Bellah, 265-269.
El Besch, 340, n° 168 et 169 : 341.
 El Gourine, 226 n. 34, 237 (Commune mixte).
 El Hachem, 27 n. 61, 263-274, 305.
 El Hadjeb, 397 n. 17, 494, 496, 498; cf également *Castel-
 lum Elephantaria* et Mouzaïa.
 El Hammam, partie inférieure de la vallée : n° 70 : 286;
 partie supérieure ch. 9, 305, 314, 315; tête de la vallée :
 339-342.
El Hanafi, n° 122 : 314.
 El Hanaïat, 61.
El Haouch (O.), 294, n° 184 : 350.
 El Ifri (O.), 300, 303.
 El Kantara, 28, 29, 111, 243, 306.
El Kef, n° 166 : 339.
 El Kessour (Beni Haoua) (*Lar Castellum*), 494 et *ibid.*
 n. 51.
 El Khemis, 490.
 El Khemis-Miliana, 383.
 El Kherba, cf *Tigava municipium*.
El Khou, n° 17 : 253-254.
 El Ksar, 484.
 El Limt, 484.
 El Meroudj (O.), 336.
El Touil, n° 27 : 263.
Emerita : 499.
 Emèse : 97.
 Emilie, 475.
 En Nakkâch, 245.
Ennseur el Aksob, n° 53 : 274.
Erisaïn Okabeli, n° 172 : 342.
 Es Sbaya (koudiet), ch. 9, 310.
 Espagne, 221, 234, 469.
Es Snab, n° 163 : 336-337.
 Et Dekkich, ch. 9, 314.

- Etrurie, 404.
Faizant (ferme) (= haouch Zerroual), 259 n. 49, n° 44 p. 270.
Faliscus (Ager), 404.
 Fedjana, 236 (fermes), ch. 11 en particulier 377-380, 414, 493.
 Felflêr, ch. 9, 310.
 Ferme . . ., voir au nom du propriétaire.
 Flatters, cf Ben Naria.
 Fontaine du Génie, 225, 237, 238, cf Hajret-Enous.
 Fréjus, 94 n. 22.
 Galatie, 18.
 Gantas (djebel), 490.
 Garamantes, 31.
Garami (koudiet), n° 117 : 313.
Garra, 488.
 Gaule, 232, 234, 258, 275.
 Gaule Narbonnaise, 30, 424, 429, 470, 475.
Germanice (Caesarea), 18.
 Gétules, 11, 13, 33 n. 48.
 Ghir (O.), 495.
Gightis, 96, 119 n. 108.
Giglii, 498.
 Gnosse, 62.
Gourai, n° 82 : 291.
Gouraya, 237 (commune mixte), 391, n° 239-240 : 396.
 Grenade, 223.
 Guelma, cf *Calama*.
Gunugu, 12, 13, 22, 50, 96, 147, 392, 396, 442, 481, 488, 491, 492, 498.
 Hadjar Bsénès ou Msenas, 257.
 Hadjout (Marengo), 381.
Hadjret-Enous, 4, 9, 49, 52, n° 98 : 302-303, 391, 503 ; cf également Fontaine-du-Génie.
Hadroug (chabet), ch. 9, n° 112 : 310.
 Haiouna, 224 (fraction).
 Hammam-Righa, cf. *Aquae Calidae*.
Handla, n° 185 : 350.
 Haouch, voir le nom du domaine.
 Harbil (O.), 426.
Hattaba, n° 143 : 322-324.
Heliopolis, 105.
Herodium, 33.
 Hippone, 67.
 Iboujetna, 373.
Icherène, n° 196 : 365-368.
Icosium (Alger), 75, 85, 96, 119, 238, 488, 496.
 Ifri (O.), 303.
 Ikelayen, 383.
 Ilelouine (chabet), 59, 274 n. 74.
 Imazouzene, p. 390, fig. 202.
 Imbert (concession), 291 n. 98.
 Imeflane, 348.
 Irzer Ntarat, 371.
 Italie, 154, 163, 234, 404, 424.
Izdi (O.), n° 192 : 363.
 Jerusalem, 32.
Jofr-el-Amar (Pointe Rouge, Cap Rouge), 9, n° 62-68 : 284-286.
 Judée : 19, 32.
 Julias, 19.
 Kabylie, 430 n. 38, 469.
 Kairouan, 340.
 Kalâa, 490.
Karmoud, n° 139 : 318 et 319.
 Ker Rerhat, 336.
 Kherbet-Agoub, 435.
 Kouba Oudjout, ch. 9, 303, 318, 352.
 Koudiet (colline), voir le nom de la colline.
 Koul ou Ali (djebel), ch. 9, 335, 341.
 Koum Oudjaout, cf Kouba Oudjout.
 Ksar Soltane, cf *Tigava Municipium*.
 Ksar Tebinet, 435 n. 56.
Lâlla Aïcha, n° 33 : 267.
 Lâlla Aïcha, ch. 9, 307.
Lâlla Tamesguida, n° 96 : 300-302.
Lambdia, 490.
 Lambèse, 38, 81, 88, 89, 146.
 Laodicée, 38 n. 69.
Lar Castellum, cf El Kessour.
 Larhat, 238.
 Lari Bekoul, 373.
 Lari Krafers, 387 et 389-390.
Lari Ouchir, n° 198 : 369.
 Lari Zeccar, 340.
Ledjouana, n° 157 : 334.
 Lemri, 387, 390.
Leontinoi, 478 n. 70.
Lepcis Magna, 31, 34, 42, 52, 63, 78, 79, 80, 201 n. 119.
Lepti Minus, 96, 118.
 Liban, 427.
Lixus, 22.
 Lusitanie, 174.
Maccui, 491, 497.
 Mactar, 57 n. 169, 69 n. 254, 110.
Macurebi, 491.
 Madaure, 81, 110, 430.
 Madine (djebel), ch. 9, 306, 335.
 Ma el Malah (O.), 360.
 Maître (ferme) (= haouch Ben Khira), 248, 252, 268 n. 58 (Bordj Robrini).
Makkhourebi, 491.
Makhousii, 491.
 Mali (Tizi), 383, 442.
Manliana, 490, cf El Khemis-Miliana.
 Marceau, 57, 69, 217, 225, 237, 305, 355, 356-361, cf également Menacer.
 Marengo, cf Hadjout.
 Maroc, 429.
 Massyles, Massaesyyles, 11.
Mauguin (ferme) (= haouch Ben Khira), n° 43 : 270, 324 fig. 126.
Mazaca (Caesarea), 18.
 Mazafran (castellum dit du), 96.
Mazices, 484, 491, 496, 497.
 Mazer, 224 (fraction).
Mbouya (tizi), ch. 9, 310, n° 159 : 335, 443.
 Médéa, cf *Lambdia*.
 Medjoud (O.), 260.
Menaccenseritanus, 224.
 Menacer, cf Marceau.
 Merassel (O.), 391.

- Merida, 38, 59, 63, 154.
Merzoug (O.), n° 49 : 273.
 Messelmoun (O.), 305, 373-374 (vallée de l'), 491 (*Chinalaph*).
 Meurad, 225.
Mialah, n° 178 : 346.
 Miktat ou Kerouch, 383.
 Miliana, 27, 238 (arrondissement de), 442, voir également *Zucchabar*.
 Mitidja, VI, 12, 217, 491, 492.
 Mizba (O.), 271.
 Mohammadia (Perregaux), cf *Castra Nova*.
 Mohamed ben Mouloud, 344.
Mohand el Hadj, n° 198 : 369.
Mokada Nazizi (chabet), n° 93 : 299, 300, n° 99 : 302-303.
 Montmaurin (*villa*) de), 477, 480.
 Mouloud el Gadat, 207, 380.
 Mouzaïa (djebel), 383; (El Hadjeb, *Castellum Elephantara*), 494, 496, 498.
 Mrabet, 257.
 Mrhis, ch. 9, 313.
 Mrid (djebel), 383.
 Msaoun (tizi), ch. 9, 335, 344.
Municipium Hadrianum Drobotense, 98.
 Nador (djebel), 383.
 Nador (Desaix), 225, 473; 472 (Oued).
 Nador (castellum ou ferme du), cf Bou Ikelene.
 Narbonne, 94 n. 22, 172 n. 99.
 Nfranco (Tizi), 383, 442.
Nicopolis, 146.
 Nimes, 31, 94 n. 22.
 Norique, 101, 154, 196.
 Novi (Sidi-Ghilès), 224-226, 237, 238; cf Sidi-Ghilès.
 Nsara (O.), 28, 29, 59, 60, 61, 111, 112.
 Numidie, 23.
 Nysa de Carie, 38 n. 69.
 Olbia pontique, 504.
Oppidum Novum (Aïn-Defla, Duperré), 147, 383, 442, 444, 490, 492, 497, 498.
 Oranie, V, 12.
 Orléanville (El Asnam), cf *Castellum Tingitanum*; département d'... , 238.
 Ostie, 70, 110, 154, 459.
 Ouarsenis, 490.
 Oued, voir au nom de l'oued.
 Oued-Chorfa, cf *Sufasar*.
 Oued-Damous (Dupleix), 404, 427, 491, 497.
 Oued-Fodda, 383.
 Ouled-Abbès, cf *Tigava Castra*.
 Ouled-Abdi, cf. 9, 312, 331-335.
 Ouled Arbi (fraction), 224.
Ou Maad, n° 187 : 352.
 Oranie, 491.
 Ouharane (O.), 491.
 Ou Mazer (O.), 253-254.
 Ou Zouiar, 321.
 Pannonie (Bassin Pannonien), 234, 484 n. 84.
 Paul-Robert, cf Taougrit.
 Pergame, 60.
 Perregaux (Mohammadia), cf *Castra Nova*.
 Philippes, 36.
 Pommereau (ferme), 491.
 Plateau Sud, 245-247, 305, 498; cf également Cherchel.
 Pointe des Oliviers, 294.
 Pointe Riad, 248.
 Pointe Rouge, cf Jofr el Amar.
 Pompei, 59 n. 169, 70.
 Pont Polemaïque, 18.
 Provence, cf Gaule Narbonnaise.
 Quatre Mamelons, ch. 9, 335, 342-352.
Rapidum, Rapida castra (Sour Djouab), 490, 497.
 Rardous, 341-342, 444.
 Rassoul (O.), 29, 244, 284, ch. 9, 306, 313-314.
Ras el Meskouta, cf Trois Ilots.
Ras Tazerka ou Roumi, n° 238 : 395.
 Razelia, 484.
 Rhénée, 85.
 Rhodes, 163.
 Righa (tribu), 224.
 Rirha, 442.
Rivailles (ferme) (= Dar er Ribai), n° 34 : 268.
 Rome (la ville), 21, 22, 24, 34, 38, 49, 59, 61, 70, 80, 82, 94 n. 22, 101, 108, 146, 214.
 Roseau (ferme), 243, cf également Cherchel.
 Roumane (O.), 355.
Rusaddir, 22.
Rusguniae, 96, 488.
 Sabratha, 34, 78.
Saf Saf (O.), 27, n° 32 : 266.
 Sahia (O.), 355.
Sakaouchir, n° 184 : 350.
 Sala, 22.
Saldae, 47, 61, 96.
 Saintes, 38.
Salutaris Silonensis (pagus), 492.
 Samarie (*Sébasté*), 18, 32.
Satafis, 435 n. 55.
Sébasté, 18, 19.
 Sebt (O.), 392-395.
 Seghiet el Hamara, 224.
 Segovie, 59.
 Séville, 154.
 Sétif, 201, 228, 430 n. 38, 498, 504.
Siagu, 198.
 Si Arbâoui (Raouch), 293.
 Si Belfâssi el Moulouïd, 300.
 Sicile, 478 n. 70, 505.
 Sidi Abd el Kader Bou Alem, ch. 9, 312.
Sidi Aïssa, n° 180 : 349.
Sidi Aïssa, n° 221 : 385.
 Sidi Ali Besnès, ch. 9, 320.
Sidi Ali Bou Arrar, n° 56 : 277.
Sidi Ali el Bouadj, n° 21 : 260.
Sidi Ali ou Rahmoun, n° 144 : 324.
Sidi Amar (Zurich), 225-226, 236, 238, n° 53 : 274, 457 (monnaies d'or).
 Sidi Amar (kef), 322.
Sidi Amar (Quatre-Mamelons), n° 179 : 348.
 Sidi Amar bou Sarouya, 273.
 Settefinestre, 478 n. 71.
 Sidi Amar Oudjoût, 303.
 Sidi Amar ou Sahnoun, 273.

- Sidi Amelha**, n° 23 : 260.
Sidi Belkas, n° 29 : 263.
 Sidi Belkassem, 336.
Sidi Ben Zahra, n° 24 : 261.
 Sidi Bou Chaïb, cf *Timici*.
Sidi Bou el Messabih, n° 40 : 269.
Sidi Bou Otsman, n° 223 : 387.
Sidi Bouzid, n° 208 : 380, 499.
Sidi Charef, 383, n° 222 : 387.
Sidi Chourfa, n° 219 : 384.
 Sidi Djemaa Melah, 323.
Sidi el Masmoudi, n° 188 : 357-360.
Sidi el Mokhfi, n° 28 : 263.
 Sidi el Moufssa, 390.
 Sidi er Rbi, 360.
Sidi Haddouch, n° 155 : 333.
Sidi Haddouch, n° 174 : 343-344, n° 175 : 344 (Aïn Sidi Haddouch).
 Sidi el Hassene, 390.
Sidi-Ghilès (Novi), 9, 10, 210, n° 80 et 81 : 290, 305, 306.
 Sidi Ghilès (O.), ch. 9, en particulier 317-318.
 Sidi Iklef, 384.
 Sidi Larbi, 360.
 Sidi Loumi, 320.
Sidi Mohamed Ahbouch, n° 173 : 342.
Sidi Mohamed bou Ftoûm, n° 26 : 262.
Sidi Mohand Aberkane, n° 25 : 261.
Sidi Mohand Aklouch, 320, n° 185 : 351.
Sidi Mohand ou Saïd, n° 187 : 356.
Sidi Mohand Tarnit, n° 153 : 333.
Sidi Moktar, n° 164 : 337.
 Sidi Moussa (bassin), 383.
 Sidi Moussa (plateau), 274-281.
Sidi Moussa Bou Kisnaden, n° 58 : 277-280.
 Sidi Bou el Msabi, 326.
Sidi Ribane, n° 85 : 293.
Sidi Salah, n° 152 : 330, 382.
 Sidi Simiane, 237, 389.
Sidi Slimane, ch. 11, n° 206 : 378.
Sidi Yakoub, n° 156 : 334.
Sidi Yaya (Plateau Sud), n° 1 : 245.
Sidi Yaya, n° 150 : 326.
Sidi Yaya Hammam, n° 190 : 360.
 Siga, 11, 22, 78 n. 19.
 Sinope, 62.
Sorae 491.
 Soromane (O.), 267, ch. 9 en particulier 307.
 Souk el Had, 341, 356, 364.
 Souk el Tenine, 484.
 Soumata (O.), 383.
 Sour Djouab, cf *Rapidum*.
 Sour Ghozlan, cf *Auzia*.
Sufasar, 488, 490.
 Syracuse, 36.
 Syrie, 17, 32, 47.
 Tabarâned (djebel), ch. 9, 307, 321-325.
Taberkouk, n° 184 : 350.
 Taberkoût Mohamed (haouch), 294.
Tabianenses, 174, 380, 493, 494, 500.
Tabziouïne, n° 189 : 360.
 Tahelmoûcht, 373.
Taladousii, 491.
Tamazalout m'ta Ali, n° 229 : 390.
 Taghert Irzer (O.), 336.
Tamdit at Djouala, n° 178 : 346.
 Tamlat, ch. 11, 380.
 Tamouda, 22.
 Taougrit (= Paul-Robert), 490.
Taouriouïne, n° 197 : 368.
 Taourira, 224 (fraction), 237, 317, 352 (forêt de).
 Taourirt Yala, 346.
 Tarente, 154 n. 62.
 Tarragone, 59, 81, 154.
Tarzout ou Amoun, n° 202 : 371.
Tasselia, n° 200 : 369-370.
 Tazrout, 382.
 Tebessa, cf *Theveste*.
 Tementfoust (Cap Matifou), cf *Rusguniae*.
 Ténès, cf *Cartennae*.
Tetembeyene, n° 227 : 390.
Thalefsa, n° 19 : 254-257.
 Thalesroua, 245.
Thamugadi, 31, 51 et n. 135, 52, 53, 54, 67, 88, 89, 110, 202, 205 n. 149, 504.
Thamusida, 50 n. 130.
Thanaramusa Castra, 490, 494 n. 48.
 Thebaynet ou Tbaient, 245, 416; cf également Bou Alem.
Theveste, 48, 81, 432, 435 n. 56.
Thougga, 34, 42, 52, 79, 81, 85 n. 14.
Thubursucu Numidarum, 42, 81, 116, n. 86.
Thuddedenses, 494, 499.
Thuscae (pagus), 493.
 Tiberarine (djebel), 383.
 Tibhairine, 324.
Ticheria, n° 148 : 325.
 Tidaf (douar), 224 (fraction), 321-325.
Tiddis, 169.
 Tifas, 390.
 Tifes, 390.
Tigava Castra (Ouled Abbès), *Tigava Municipium* (El Kherba), 50, n. 130, 488, 490, 496, 497, 498.
 Tizirt : 433 n. 50.
 Tihermine, 303.
 Timedouïne, 340.
Timerdine, n° 205 : 373-374.
 Timgad, cf *Thamugadi*.
Timici, (Sidi Bou Chaïb), 22, 488, 490.
Tingi, 22, 96.
Tipasa de Maurétanie, 12, 13, 20, 27, 29, 38, 50, 56, 69, 78 n. 292, 96 n. 31, 111, 208, 259, 263, 264, 270, 273, 274, 281, 303, 377, 397, 431, 433 n. 49, 439, 442, 443 et *ibid.* n. 72, 446, 461, 472, 480 n. 76, 488, 491 et *ibid.* n. 27, 494, 496, 497, 498, 499.
Tipata (Tipasa ou Tigava?), 491 n. 27.
Tirmlit, n° 47 et 48 : 271-272.
Tit Ali, n° 170 : 341.
 Titteri, 490.
 Tizi, voir au nom du col.
 Touares, 217, 227, 305, 355-356, 361-369.
 Toukitouamam (djebel), ch. 9, 305.
 Tour de Straton, 18, 33.
Transcellis (mons), 491.

- Trarert (djebel), 383.
 Trinobantes, 33.
Tripier (ferme), n° 5 : 246.
Trois Ilots (Ras el Meskouta), 4, 9, 214, n° 12-16 : 248-253.
Tubusuptu, 117 n. 161, 494.
 Tunisie, 221, 224.
Tusdrus ou *Thysdrus*, 96.
Tyndaris, 36.
 Utique, 38, 340.
 Vaison-la-Romaine, 94 n. 22, 124.
 Val d'Or (Constantine), 427, 431.
Valencia (ferme), n° 72 : 288.
Veleia (table de), 478 n. 70.
 Vienne, 31, 94 n. 22.
 Villebourg (Larhat), 426.
Volubilis, 19, 20, 51 n. 134, 69 n. 254, 78, 427, 432 n. 46 et n. 48.
 Wattignies (Ouled Abbès), cf *Tigava Castra*.
 Yeroun, 491.
 Zabrir, 357.
 Zaccar, 217 (massif), 224 (fraction), 383, 442, 491.
 Zaouia (O.), 355, 387.
 Zaouia des Brakna, 238 n. 99, 360.
Zaouia de Sidi Moussa, n° 54 : 274-277.
Zariel (O.), n° 57 : 277.
 Zatima, 237.
Zelakon, 491.
Zelal (Mons), 491.
 Zembra (*Aegimurus*), 149.
 Zerba, ch. 9, 317, 348-350.
 Zerroual (Haouch), cf ferme Faizant.
Zucchabar (Miliana), 26, 147, 442, 488, 490, 492, 498.
 Zurich, cf Sidi-Amar.

INDEX RERUM

- Abandon de cultures : 306 n. 5, 463-464, de site, 311 n. 10, 463-464 ; cf. dégradation, désertion de village.
- Abside : 41, 53, 55, 56, 67, 213, 271-272 (n° 46), 279 (n° 57), 349 (n° 167), 344-345 (n° 176), 407-408.
- Adlectio* : 94.
- Administration royale : 20-22; impériale : 98-100; cf. également *familia, officialis*.
- Affranchis, affranchissement : 15, 20-22, 95, 98-100, 149-153, 163-164, 166, 198-201, 207.
- Africain, africaine : 148 (africanisation); 152, 153, 166-170, 196, 211 (onomastique); 210, 215 (christianisme); 496-497; cf. Firmus, Gétules, Maures, Mazices, Numides, *castellum*, colonisation, communautés indigènes, indigène, libyque, résistance.
- Ager* : 466-467, 473 (terme géographique); 481 n. 77 (territoire).
- Agglomération : 232, 412-414; cf. *castellum, vicus*.
- Agriculture (activités agricoles) : 284 n. 85, 465-468; conclusions des chapitres 8 à 11 et cf. les termes : *ager*, arboriculture, *coltura promiscua*, clairière de culture, eau, élevage, jardins, occupation du sol, oléiculture, paysage rural, spécialisation, système agraire, vigne.
- Ala* : cf. armée.
- Alimentation en eau : 58; cf. aqueduc, eau.
- Alluvionnement : 471-472.
- Amphithéâtre : 2, 35, 78; cf. jeux, théâtre.
- Antiquité tardive : 25, 29, 30, 38, 52-53, 62-63, 88, 95, 163, 209-215, 224, 407-408.
- Appareil (de construction) : 2, 38, 40, 52.
- Aqueduc : 57-63, 306, 307; cf. alimentation en eau, canal, nymphée, pont.
- Arbre (cultures arbustives) : 222, 247, 282, 466; cf. agriculture, oléiculture, vigne.
- Arc, arches : 27, 59-61, 77; cf. porches.
- Architectonique (décor) : 27, 35, 44, 45, 46, 48.
- Architecture (romaine) : 33, 52, 58, 61, 399.
- Area funéraire : 207-214, 289.
- Aristocratie : 49, 68, 69, 80, 89-141 (ch. 4), 143, 149, 164, 210, 239, 469, 475-477; cf. élites, évergétisme, luxe, magistratures, mobilité sociale, notables, ostentation, patronat, prestige, richesse, sénateurs.
- Armée : 6, 33 (organisation militaire), 98, 101, 113 n. 145; ailes : 145; cohortes : 145; *numeri* : 146; légions : 146, 209; cohortes urbaines : 22; cohorte des vigiles : 146; flotte : 47-48, 96, 146; vétérans : 93, 146, 147-148, 174, 490, 493, 499; auxiliaires : 163, 166, 172, 174, 175, 196, 198, 207; épisodes et système militaires : 495-498.
- Arpenteur : 481.
- Artisans, artisanal : 54, 68, 112; cf. ateliers, métiers.
- Ateliers : 69, 86 (lapidaires); 68 (potiers); 69, 112 (sculpteurs).
- Augustéen : cf. INDEX DES NOMS.
- Autel votif : 103, 105; funéraire : 208.
- Base : 41, 52, 86, 87, 106, 108, 111, 164.
- Basilique : 41.
- Bassin ornamental : 56, 57; d'irrigation : cf. hydraulique; de salaison : cf. salaisons.
- Bâtiments agricoles *intra muros* : 30.
- Bijoutier : 112; cf. métiers.
- Bornage : 147, 470-471, 480-481; cf. limitation, *terminus*.
- Bourgade : cf. agglomération, *castellum, vicus*.
- Boutiques : 68.
- Bronze (four à) : 70.
- Byzantine (époque) : 206, 274.
- Cabanes (habitats de paysans) : 411, 451-452; cf. *mapalia*.
- Cabotage : 446-447.
- Cadastre : 236, 470.
- Campagne (rapport ville-campagne) : VIII, 7, 241-242, 245, 476, 484-485, 503-504.
- Canal, canalisation : 56, 57, 58, 60, 61, 67, 421-427.
- Canistraria* : 206.
- Cantonement : cf. limitation.
- Capitole : 63, 101.
- Captage : 57, 307, 421-424.
- Cardo* : 30, 41, 43, 44, 65, 66-67, 71, 73-79.
- Carrières (de pierres) : 33 n. 51, 34, 49, 439.
- Castellum* : 96 n. 31, 119, 323, 380, 412-414, 464, 469, 481-483, 492-495, 504-505; cf. agglomération, *vicus*.
- Cavalier : cf. armée.
- Celtique (onomastique) : 153, 172-175.
- Centuriation : 236, 470.
- Céramique : 44, 49; arétine : 307, 450-452 et 456; campagnienne : 450; hispanique : 458; sud-gauloise : 450-452,

- 456; sigillées claires et céramiques africaines : 45, 68, 229, 452-461; émaillée : 458; commune : 68, 229, 450; autres : 458; cf. potiers, poterie.
- Céréales : 222; 466-467; cf. agriculture.
- Chapelle : cf. église.
- Chapiteaux : 35, 40, 46, 75, 409.
- Château d'eau : 56.
- Chemin ancien : cf. voie romaine.
- Chevaliers : 81, 94-95, 97, 146.
- Christianisme : 2, 88, 209-215, 253, 279, 408, 458.
- Chronologie (problèmes de) : 78, 81-88, 449-464.
- Cimetières : cf. nécropoles.
- Circulation : 27 n. 10; cf. voie romaine.
- Cirque : 39-40.
- Citoyenneté : 22, 144, 147, 148.
- Citerne (couverte) : 60, 68, 421-424; cf. irrigation.
- Clairières de culture : 310.
- Classes supérieures : cf. aristocratie (ch. 4).
- Classes inférieures : ch. 5.
- Clientèle (royale) : VIII, 14-15, 17-19, 31, 32; cf. *familia*.
- Climat actuel : 220-222; évolution depuis l'Antiquité : 470-471.
- Cognomina* (sens dans l'onomastique) : 154, 162-164, 170; cf. onomastique.
- Cohorte : cf. armée.
- Collèges (associations) : 143, 202, 207.
- Colonus*, colon : 274, 411.
- Colonie romaine : 16, 22-23, 31, 32, 147.
- Colonisation (impérialisme) : V-VI, 24, 231 n. 62, 321; (moderne) : 335, 341, 356; occupation moderne / occupation antique : 226-227, 263, 281, 391.
- Colonnade : 46, 64.
- Coltura promiscua* : 467.
- Columbaria* : 84, 88, 111, 206, 208, 295, 297, 304, 416.
- Commerçant, commerce : 49, 68, 452, 465, 473; d'esclaves : 163; cf. boutiques, *negotiatores*, port.
- Communautés indigènes : 239; cf. *gentes*.
- Construction : techniques de : 30, 38, 40, 59-61, 403, 408-411; matériaux de : 232, 475-476; cf. appareil, carrières, mortier.
- Contrepoids de pressoir : cf. oléiculture.
- Conventus* : 16, 22, 23, 501.
- Corinthien : 42.
- Corporation, *corpus* : cf. collèges.
- Crise de l'Empire : 463; cf. décadence, prospérité.
- Culte impérial : 16-17, 41, 63, 101-102 (tableau); 103, 495.
- Cultes indigènes : 106-107, 111, 124, 204-206, 340; orientaux : 106-107, 111, 122, 204, 340; romains : 101-105, 107, 124, 202-203; cf. religion, temples.
- Cultores* : 103.
- Cultures : cf. agriculture.
- Culture, culturel : 24, 107-110, 202-203, 419, 424-427, 465-468, 475.
- Cupule : 84, 87, 88, 111, 416, 417.
- Curiales*, curie : 90-93.
- Dallage : 27, 41, 56, 66, 67, 77.
- Décadence (notion de) : 213, 463-464, 475; cf. crise, prospérité.
- Décor de la maison : 108-109; cf. architectonique, mosaïque, peinture, statue.
- Decumanus* : 2, 27, 28, 41, 44, 65, 66-67, 71, 73-79.
- Décurions : cf. *curiales*.
- Défense : cf. armée.
- Dégradation physique : 230; cf. abandon, désertion.
- Démographie : 198, 201, 227.
- Désertion de villages : 417, 463-464, 470; cf. abandon, dégradation, crise.
- Déterminisme géographique : 223, 230, 465, 472-473, 483-484.
- Développement urbain : 25, 58, 65, 78, 80, 463, 485.
- Digue : 48.
- Domaine : 122, 149, 232, 270, 274, 281, 473-474 (petit), 475, 477-480 (grand).
- Domus* : 2, 30, 46, 54, 55, 60, 63, 66, 68, 108, 109, 202, 213, 243, 463; cf. décor, mosaïque.
- Douane, *portoria* : 99.
- Duumvir* : cf. magistrature.
- Eau : 419-427; cf. alimentation en eau, aqueduc, captage, château d'eau, citerne, drainage, hydraulique, hydrographique, hydrologique, irrigation, nymphée, ravitaillement.
- Échanges : cf. commerce.
- Économie tribale ou traditionnelle : 239, 491, 497; de *villa* : 239, 391, 397, 464, 473-488.
- Église : 41, 215, 250, 251.
- Élevage : 259, 313 et 314.
- Élites : 23; cf. aristocratie.
- Elogia* : 85, 109, 122.
- Émigration romaine : 23; orientale : 172; cf. migrations.
- Enseignement : 110.
- Entablement : 43, 44, 45.
- Éperon : 30, 66.
- Érosion des sols : 222, 259, 260, 272 n. 67.
- Esclavage, esclave : 20-22, 82-83, 95, 98-100, 143, 144, 145, 149-153, 163-164, 166, 198-201; cf. *familia*, affranchis.
- Espace (organisation de l') : VI, VII, VIII, 236, 238-239, 377, 469-470, 473-485, 487.
- Étrangers : 49, 96-97, 196.
- Évergétisme : 20, 80, 93-94.
- Évolution du milieu physique : 470-473; cf. érosion, dégradation.
- Exportation : 68; cf. commerce.
- Ex voto* : 106.
- Familia* : 15, 20-22, 82-83 (royale); 98-100, 150 (impériale); 121, 164, 207 (privée).
- Femme magistrat : 93.
- Fiscalité : 98, 209, 212, 499-500.
- Flamine : 92-93, 101, 117; flaminique : 93, 118.
- Flotte : cf. armée.
- Fonctionnaires : cf. *officialis*, *officium*.
- Fonctions urbaines : 68-70.
- Fours à brique : 252-253; à céramique : 70, 295; à chaux : 252, 272, 307; indéterminés : 254, 263, 288 n° 75, 289 n° 78; de bronzier : 70.
- Forêt actuelle : 219-220, 230; antique : 466-467, 471-472.
- Formule funéraire : 82, 87, 88, 209-210; votive : 204-205.
- Forum* : 2, 40-42, 46, 68, 70.
- Fundus* : cf. domaine.
- Funéraire : cf. *area*, collèges, *columbaria*, cupule, formule, hypogée, inscriptions, mausolée, monuments, nécropoles, rites, sarcophage, sodalité, statue, stèle, *tumulus*, urne.

- Gardes du corps : 21.
 Gaulois : cf. Celte.
Gentes : 491-492.
 Gentilices : 23-24, 113-141.
 Géographie historique : 18; physique : 217-222, 229-230; rurale et agraire antique : 465; cf. alluvionnement, climat, déterminisme, érosion, espace (organisation de l'), évolution du milieu physique, forêt, géologie, hiérarchisation, mise en valeur, occupation du sol, paysage rural, polarisation, terrasse, territoire, végétation.
 Géologie : 218-219.
 Germanique : 210, 211.
 Gladiateur : 35-36, 38-39, 101, 201-202; cf. amphithéâtre, jeux, théâtre.
 Gouverneur : 6, 42, 47, 98-100, 115-116.
 Grec : 109-110 (langue); 151-152, 154, 166, 170, 172, 198, 211 (onomastique) cf. hellénisme.
 Hiérarchisation de l'habitat : 476, 481-483; des sites : 236, 399.
 Historiographie : 201.
Honestiores : 27, ch. 4, 245.
 Huile : cf. oléiculture.
Humiliores : 88, ch. 5, 143.
 Hydraulique : 34, 61, 419-427; cf. aqueduc, eau, irrigation.
 Hydrographie actuelle : 218, 220, 221; ancienne : 471, 473.
 Hypogée : 111.
 Ibérique : 172-175 (onomastique).
 Impérialisme : 108; cf. indigène, résistance.
Incolae : 143, 148-149.
 Indigène (société) : 483-485, ch. 16, 487-510; cf. armée, économie, *gentes*, habitat, impérialisme, maure, numide, opposition, paysan, *princeps*, religion, rois, royaumes.
 Inscriptions : 75, 81-88 (datation), 209-210; cf. formule funéraire, votive, *elogia*, *ex voto*, néo-punique. . .
Insula : 28, 78.
 Irrigation : 221 n. 9, 247, 417, 424-427; eau.
 Jardin : 247, 465-466; cf. agriculture.
 Jeux : 35-36, 38-39, 101, 201-202; cf. amphithéâtre, théâtre.
Latifundium : cf. *fundus*.
 Latin : 176-196 (onomastique); 109-110 (culture).
 Légion : cf. armée.
 Libyque : 12; 152-153, 162, 164, 169-170, 175, 176, 196, 198-201 (onomastique); cf. africain, culte.
 Limitation : 148, 493-494, 495, 499; cf. bornage, *terminus*.
 Limites de prospection : 238.
 Luperque : 94, 117, 118.
 Luxe (des maisons) : 108-109, 213-214.; cf. richesse.
 Magistratures municipales : 23-24, 89-93, 145, 147; pluri-municipales : 49, 90, 95-96, 119.
 Maisons urbaines : cf. *domus*.
Mapalia : 235, 239; cf. cabanes, habitats de paysans.
 Marchands : cf. commerce, commerçants.
 Marché : 68.
 Marine : cf. armée, commerce, port.
 Maure : dynastie : 12, 17, 19, 151; notables : 24, 144, 149; tribus : 15, 149; royaume : 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20-24, 32.
 Matériaux de construction : cf. construction.
 Mausolées royales : 12; autres : 5, 20, 29, 110, 111.
 Métiers : 68, 149-150.
 Meule à grain : 467; à huile : 427, 429.
 Migrations internes : 96.
 Militaire : cf. armée.
 Milliaire : cf. voie.
 Mise en valeur : VI.
 Mobilité sociale : 89, 94-101, 115, 146-148.
 Module : 71-73.
 Monnaies d'or (frappe) : 14, 16, 22; cf. également trésor.
 Montagne (opposition montagne-plaine); cf. opposition.
 Monuments funéraires : 82-88, 110-111, 206-208, 414-417, 475.
 Mortier d'argile : 235.
 Mosaïque : 5, 41, 52, 53, 54, 56, 67, 69, 103, 108, 111, 112, 213-214, 248, 410, 467.
 Mosquée : 40, 42, 75.
 Moulin : cf. meule.
 Moyen-âge : 71-76.
 Mule, muletier : cf. portage.
Munus, *munera* : cf. aristocratie.
 Mythologie : 107, 108, 110.
 Nécropoles : 2, 5, 13, 28-29, 75, 81, 206-208, 214, 241, 243, 245, 414-417.
Negotiatores : 23, 172, 502, 503; cf. commerce.
 Nomenclature : 87-88, 113-124 (en particulier 119-121).
 Notables : cf. ch. 5, aristocratie.
Numerus : cf. armée.
 Numide : cf. pré-romain.
 Nymphée : 34, 55, 56, 246.
 Occupation du sol : 6, 229, 263, 281, 396, 397, 404, 449-464; cf. colonisation.
 Odéon : 33.
Officium, *officialis* : 9, 89, 98-100, 210; cf. administration.
 Oléiculture, huile : 49, 222, 247, 259, 303, 403, 413, 423, 427-439, 466-467, 473-475, 477.
 Onomastique : 88, 113-124, 143, 152-201, 209-213; cf. également aux différentes catégories ethniques.
 Opposition ville-campagne : 24, 224, 475, 505; montagne-plaine : V, 227, 228, 260, 263, 483-485, 487-488, 497; romains- indigènes (voir ces termes).
 Orientation : 25.
 Organisation de l'espace : cf. espace.
 Orientaux : 17-19, 24, 79-80, 153, 154, 163, 172; cf. cultes.
 Ostentation : cf. aristocratie, évergétisme, prestige.
 Pacification : cf. résistance.
Pagus : 22, 23, 492-493, 501.
 Parc à bestiaux : cf. élevage.
 Patronat : 90.
 Paysage rural : 417, 465-473.
 Paysans (habitats de) : 235, 239, 411-414, 434.
 Pêche : 49-50, 225, cf. agriculture, port, salaison, vivier, vie maritime.
 Peinture : 57.
 Perchement : 468-469.
 Pèrgrins : 145, 148-149, 153, 166, 198.
 Péristyle : cf. *domus*, plan, *villa*.
 Phare : 48, 285.
 Photo aérienne : 236.
 Piste : cf. voie.

- Place (urbanisme) : 55, 78.
 Plaine-montagne : cf. opposition.
 Plan des maisons ; cf. *domus*, *villa*.
 Plan urbain (rythme, tracé régulateur) : 71 n. 265, 78 n. 293 ; cf. module, orientation.
 Polarisation de l'habitat : 476, de l'espace : 483 n. 93.
 Politique routière : cf. voies.
 Polyonymie : 119-121.
 Ponts : 28, 59-61 (ponts-aqueducs), 441 (récapitulation).
 Population : 79, 88, 201.
Populus : 89, 143-145.
 Porche monumental : 404, 408.
 Port : 47-50, 80 n. 303, 172, 446-447.
 Portage : 445.
 Porte : 26, 27, 28.
 Portique : 41, 43, 46, 64, 66.
Portoria : cf. douane.
 Poterie, potier : 68, 69, 295 ; cf. céramique.
 Préhistoire : 9-10.
 Pressoir : cf. oléiculture.
 Prestige (travaux de) : 27, 51, 56, 62, 245.
Princeps : 23, 148.
 Profession : cf. métier.
 Propriété foncière : cf. domaine.
 Programme urbain : 46 (des rois maures) ; 24, 79 (augustin) ; 25, 32, 56, 62, 79.
 Prospection : 49, 228-232, 449.
 Prospérité africaine : 63 n. 195 ; cf. crise, décadence, mise en valeur.
 Punique : 10, 11, 12 ; cf. Afrique, religion.
 Quartiers : 68-70, 71-79 (plan d'urbanisme).
 Ramassages de tessons : 449, 463 ; cf. prospection.
 Ravitaillement en eau : 51.
 Relation : cf. opposition.
 Religion : africaine : 106-107, 111, 124, 204-206, 340 ; orientale : 105-106, 111, 122, 204, 340 ; punique : 124 ; romaine : 101-105, 107, 124, 202-203 ; cf. cultes, temples.
 Emplois : 399 ; cf. bases, statues.
 Réseau : cf. hiérarchisation, organisation, polarisation.
 Réservoir : cf. eau, hydraulique.
 Résistance : 6, 15, 24, 32, 203-206, 225-226, 487-488, 492, 495-498 ; cf. impérialisme.
 Richesse urbaine : 62, 93-94, 108-109, 112, 214-215, 463 ; cf. luxe.
 Richesse de l'aristocratie : 480, cf. évergétisme, luxe.
 Rois hellénistiques : 14 ; maures : 79, 83 ; cf. *familia*, clients, vassaux et voir aux noms des rois.
 Romains-Indigènes (différentiation ou opposition) : 475-476, ch. 16, 487-500, 505.
 Romanisation : 24, 145, 203, 484 n. 84, 505.
 Route : cf. voie.
 Ruine (notion de) : 231, 232-233, 475.
 Rural : cf. agriculture, opposition, paysage.
 Sacerdotes municipaux : 92-93.
 Salaison : 50, 250, 252, 425 ; cf. pêche, viviers.
 Saltus (terme géographique) : 466-467.
 Sanctuaire : 16, 30, 34, 49, 106, 261, 271 cf. temple.
 Sarcophage : 214.
 Sculpture : cf. décor, statue.
 Sénateur : 81, 90, 97, 98, 164, 210.
 Sépultures : cf. funéraire.
Servus publicus : 150.
 Site : notion : 231 ; pseudo-site : 407 ; *villae* : 405-447 ; villa : 469 ; typologie : 468-469 ; cf. hiérarchisation.
 Sodalités funéraires : 207.
 Soldats : cf. armée.
 Sources : cf. captage, eau.
 Spécialisation agraire : 465-466.
 Statue : 5, 16, 52, 62, 64, 103, 105, 108, 109, 111-112 (funéraires) ; 203, 214.
 Stèle : 84-86, 106, 111-112, 204-205, 208.
 Syncrétisme : 103.
 Système agraire : 465.
 Techniques de construction : cf. construction.
 Teinturerie : 70.
 Temple : 2, 46, 63-66, 101.
Terminus : 147, 238, 480-481 ; cf. borne, bornage, limite.
 Terrasse de culture : 236, 470 ; et habitat : 405, 408, 409.
 Territoire : 480-481, 483.
 Théâtre-amphithéâtre : 36 ; cf. amphithéâtre, jeux.
 Théâtre : 33-36, 55 ; cf. jeux.
 Thermes : 2, 30, 41, 42, 46, 50-55, 77, 78, 214, 242.
 Toponymie : 230.
 Tracé modulaire : cf. module.
Trapetum : cf. oléiculture.
 Travaux hydrauliques : cf. hydraulique.
 Trésor monétaire : 274 n° 53, 457.
 Tribu : cf. à son nom ou *gentes*.
 Trottoir : 66.
 Tumulus : 396.
 Turc : 75, 223, 356.
Turris : 280.
 Tuyau d'argile : 67 ; de plomb : 56, 57.
 Urbanisation : 25, 71-79, 488-91, 504.
 Urbanisme : 40, 65, 70-79.
 Urne funéraire : 49, 86, 87, 111, 206, 414, 416.
 Végétation : 218, 219-220 (actuelle), 471, 473 (ancienne).
 Verrerie : 69.
 Vétérans : cf. armée.
Vicus : 232, 413 ; cf. agglomération.
 Vie maritime : 396 ; cf. pêche, port.
 Vigne : VI n. 1, 467-468 ; cf. arbres.
Villa : 232, 233-234 (typologie), 239, 399-407, 409-410 (décor), 417, 421-424 (et citernes), 434-435 (et oléiculture), 451, 452, 475, 476 ; cf. économie, porche.
 Village : cf. agglomération.
 Ville : VIII-IX, 14, 29, 32, 353 n. 40, 476 n. 55, 491 ; cf. campagne, décadence, développement urbain, fonctions urbaines, prestige, programme urbain, quartier, urbanisation, urbanisme.
 Vin : cf. vigne.
Viridarium : 124.
 Vivier : 50, 57.
 Voie romaine : 27, 270, 281, 296, 381-382, 384, 395, 439-446 ; milliaire : 27, 41, 270, 297, 442 (tableau) ; chemin ancien : 29, 263, 288, 291, 299, 320, 380, 470 ; routes et sites : 468-469 ; cf. circulation, pont.
 Voûte : 30, 54, 55, 68, 70.
 Ziride : 75.

TABLE DES FIGURES

Fig.	Pag.
1 – Vue aérienne de Cherchel en 1960	2
2 – Le rempart d'après le plan de P. M. Duval	26
3 – Les nécropoles : plan de situation	28
4 – Vue oblique du théâtre romain prise depuis le nord	34
5 – Plan du théâtre romain	35
6 – Plan de l'amphithéâtre	37
7 – Vue aérienne du cirque	39
8 – Plan des fouilles du forum en 1978	41
9 – Plan des fouilles de la «place romaine»	43
10 – Plan des fouilles du terre-plein est du rempart français en 1956	44
11 – Fragments de corniches provenant sans doute du théâtre	45
12 – Fragments de corniches et de plaques décorées	45
13 – Fragments d'éléments de corniches	46
14 – Vue aérienne oblique du port moderne, prise de l'ouest	47
15 – Plan des viviers situés en bordure de mer à l'est du cap Tizerine	50
16 – Vue aérienne oblique des thermes de l'ouest (prise du nord vers le sud)	52
17 – Plan des thermes de l'ouest	52
18 – Vue aérienne oblique des thermes de l'est	53
19 – Plan du quartier des thermes de l'est	55
20 – Les «Bains de la Reine» d'après le plan de De Villiers du Terrage	57
21 – Tracé de l'aqueduc oriental de Caesarea	58
22 – Le pont du chabet Ilelouine. Arches entretoisées du second niveau	59
23 – Le pont de l'oued Bellah	60
24 – Parement de la base des piles du pont de l'oued Nsara	61
25 – Vue aérienne oblique du grand temple ouest	64
26 – Le petit temple ouest	64
27 – Plan du quartier occidental	72
28 – Plan d'un îlot du quartier oriental (nouvelle gendarmerie, d'après J. Lassus)	73
29 – Plan du centre de la ville en 1840	74
30 – Plan restitué de Caesarea	76
31 – Formes des stèles du I ^{er} siècle ap. J.-C.	84
32 – <i>Id.</i> : quelques exemples	86
33 – <i>Id.</i>	87
34 – Une cupule de la nécropole occidentale	207
35 – Cupules maçonnées de la nécropole occidentale	207
36 – Une cupule monolithe	208

37 – Géographie physique de la région de Cherchel	218
38 – Coupe topographique du plateau littoral au djebel Bou-Maad	218
39 – Les facies géologiques	219
40 – Carte pluviométrique de la région de Cherchel	220
41 – Diagramme thermo-pluviométrique de la station de Cherchel	221
42 – Organisation traditionnelle des douars du nord de la tribu des Beni-Menacer (Sidi-Simiane et El Gourine)	224
43 – Carte administrative de l'arrondissement de Cherchel en 1952	237
44 – Étude archéologique de la région de Cherchel : délimitation des secteurs étudiés	240
45 – Vue aérienne oblique de Cherchel et de son arrière-pays en 1960	242
46 – Petit pont romain sur l'oued el Kantara	243
47 – La voie romaine entre les ponts de l'oued el Kantara et de l'oued Rassoul d'après les fouilles de Mgr Lavigerie	244
48 – Le pont sur l'oued Rassoul : la culée ouest	244
49 – Localisation des vestiges antiques du secteurs des Trois-Îlots	249
50 – La <i>villa</i> des Trois-Îlots	249
51 – Claveaux et éléments d'arcs éboulés provenant du péristyle de la <i>villa</i>	250
52 – Vue des deux tiers sud du bassin avec son massif central	250
53 – Les bassins de salaison	250
54 – Plan de l'église	251
55 – Le baptistère	251
56 – Tombe visible sur le bas-côté sud de la route	252
57 – Les ruines d'El Khous (n° 17) et le tracé de la canalisation alimentant cet établissement (n° 18)	253
58 – Le tell formé par la ruine	254
59 – Mur à contreforts en bordure de la falaise	254
60a – La <i>villa</i> de Thalefsa sur la côte du Chénoua (n° 19) : relevé des ruines visibles	255
60b – <i>Id.</i> : croquis de situation et schéma d'interprétation	256
61 – Une installation de pressage sur la côte du Chénoua	257
62 – Ramassages de rebords de céramiques sur le site n° 19	258
63 – Ruine n° 22 en contrebas de Sidi Amelha	260
64 – <i>Id.</i> ; plan sommaire des substructions	261
65 – La ruine des cascades de l'oued Ou-Mazer	261
66 – <i>Id.</i> ; plan sommaire	262
67 – Décor d'un fragment de pilastre de marbre de section triangulaire	262
68 – Restes d'habitat sur un replat	262
69 – La <i>villa</i> de koudiet Bou-Roukht	265
70 – <i>Id.</i> ; relevé des ruines, plan de masse, plan de situation	266
71 – Réservoir (site n° 31)	267
72 – <i>Id.</i> ; le rectangle de broussailles correspondant aux murs du bassin	267
73 – Sites n° 40, 41 et 42 dans la vallée de l'oued el Hachem	269
74 – Sidi-Bou-el-Messabih (n° 40) : restes d'un mausolée (?)	269
75 – La vallée de l'oued el Hachem et le bassin de l'oued Bellah	270
76 – La ruine de Tirmlit (n° 46)	271
77 – Fours creusés dans la berge droite de l'oued el Hachem	272
78 – Pile funéraire (n° 48)	273
79 – Massif de blocage en rive gauche de l'oued Merzoug (<i>podium</i> d'un temple rural?)	273
80 – Mur en grand appareil renforcé de boutisses de la terrasse	275
81 – La <i>villa</i> de la Zaouia ; plan des ruines visibles en 1970	275
82 – <i>Id.</i> : croquis de situation, coupes et plan de masse restitué	276
83 – Un des bassins étagés au nord de la ruine	277

84 – La <i>villa</i> de Sidi-Ali-Bou-Arar (n° 56)	278
85 – La <i>villa</i> de l'oued Zariel (n° 57)	279
86 – La <i>villa</i> de Bou-Kisnaden (n° 58)	280
87 – La <i>villa</i> du Nador (n° 59)	282
88 – Le plateau littoral à l'ouest de Cherchel	283
89 – Les ruines du Cap Rouge	285
90 – Le mausolée (?) du Cap Rouge (n° 66)	285
91 – <i>Id.</i> ; plan et coupe	286
92 – Le mur sud de la <i>villa</i> de l'oued el Hammam (n° 69)	286
93 – <i>Id.</i> ; relevé des ruines; croquis de situation et essai de restitution du plan de masse	287
94 – Sites antiques entre l'oued el Afiri et Sidi-Ghilés	289
95 – Plan sommaire du site n° 76	289
96 – Massif de maçonnerie paraissant correspondre aux ruines d'un pont sur l'oued Sidi-Ghilés	290
97 – Les ruines de koubbet Sidi-Ghilés (n° 81)	292
98 – Sites antiques du plateau de Boukhalem (Bidâl)	292
99 – Sidi-Rihane (n° 84)	293
100 – Carrière littorale à l'est de la Cave-Hardy	295
101 – La <i>villa</i> de la Cave-Hardy (n° 87)	296
102 – Le <i>columbarium</i> de la Cave-Hardy (plan)	297
103 – <i>Id.</i> (photo)	297
104 – <i>Id.</i> ; vue d'un puits funéraire du <i>columbarium</i>	297
105 – Ramassages de rebords de céramiques sur le site n° 87	298
106 – Les carrières de l'oued Mokada Nazizi : localisations	299
107 – <i>Id.</i> ; vues générales et de détail	301
108 – Les sites n° 95 et 96 d'après la carte au 25000 ^e	302
109 – La vallée de l'oued Aizer; au fond le djebel Tabarâned	306
110 – La <i>villa</i> de la rive droite de l'oued Aizer (n° 107)	308
111 – La <i>villa</i> de la rive gauche de l'oued Aizer (n° 108) et croquis de situation des sites 107 et 108	309
112 – Les ruines d'Hamda-Hadroug : la <i>villa</i> et l'huilerie	311
113 – Vestiges apparents de l'huilerie	312
114 – La citerne du site n° 116	313
115 – Dolium visible en coupe dans le talus bordant la route (site n° 125)	314
116 – Emplacement d'une cabane	316
117 – Vestige d'huilerie (n° 137)	317
118 – La partie inférieure de l'oued Karmoud-Sidi-Ghilés	318
119 – La <i>villa</i> de Karmoud (n° 139)	319
120 – Le djebel Tabarâned : coupes sud-nord et ouest-est	322
121 – Le versant sud du djebel Tabarâned	322
122 – Le site d'El Hattaba (n° 143)	322
123 – <i>Id.</i> ; plan du site	322
124 – Djemaa Mellah : croquis des ruines	323
125 – Ramassages de tessons sur le site de Sidi-Amar à El Hattaba (n° 143)	323
126 – Le site n° 146 dans la vallée de l'oued Bou-Ammoûd	324
127 – Les sites du versant sud du djebel Tabarâned	325
128 – Sidi-Mohand-ou-Yaya (n° 150)	327
129 – <i>Ibid.</i> ; ramassages de tessons	328
130 – L'huilerie de Boghni	329
131 – Le haut bassin de l'oued Aizer et le versant septentrional de la Dent de Menacer	330
132 – Coupe topographique de la Dent de Menacer (El Gourine) au Dj. Madine	330

133 – Le site de Boghni (n° 151)	330
134 – <i>Ibid.</i> ; ramassages de tessons	331
135 – Le site de Sidi-Salah. Au fond, Koudiet Affaine	332
136 – La <i>villa</i> de Sidi-Salah (n° 152)	332
137 – Angle nord-est de la <i>villa</i>	332
138 – Contreforts du bassin (?) situé à l'est de la <i>villa</i>	333
139 – <i>Ibid.</i> , ramassages de tessons	333
140 – Coupes topographiques du Dj. Madine à Cherchel et à Sidi-Ghilés	336
141 – Le site d'Es Snab	336
142 – Les ruines d'Es Snab (n° 163)	337
143 – <i>Ibid.</i> ; ramassages de tessons	338
144 – Un village de crête : Boulalem (n° 165)	338
145 – El Kef	339
146 – Croquis de situation des sites 166 et 167	339
147 – Le Priape d'El Kef	339
148 – Les sites du versant sud du Djebel Madine	340
149 – Une huilerie à El Besch (n° 168)	341
150 – L'éperon d'Achir ou Illou (Erisaïn-Okabeli)	341
151 – Les sites de Rardous (n° 171, 172 et 173)	342
152 – Les Quatre Mamelons	342
153 – Coupe topographique du massif des Quatre-Mamelons du sud (O. Bou-Iafdel) au nord (Pointe des Oliviers)	343
154 – Croquis de situation des sites 174, 175 et 176	343
155 – Le site de Sidi-Haddouch	343
156 – L'huilerie de Sidi Haddouch (n° 174)	344
157 – <i>Ibid.</i> ; ramassages de tessons	345
158 – Bassin à l'ouest et en contrebas de Sidi-Haddouch	345
159 – Le site d'Aghrem (n° 176)	346
160 – Les ruines d'Aghrem	347
161 – Les ruines de Mialah (Tamdit at Djouala) (n° 178)	348
162 – Le bassin de Zerba au nord des Quatre-Mamelons	348
163 – Le sanctuaire rural de Bekkouch (n° 180)	349
164 – <i>Id.</i> ; la cupule épigraphe et le fragment de colonne dressée	349
165 – Le site d'Anza Habsa	350
166 – La <i>villa</i> d'Handla (n° 184)	351
167 – L'arrière-pays de Cherchel vu du Bou-Maad	355
168a – La <i>villa</i> de Sidi-el-Masmeudi (n° 188) : relevé des ruines visibles	357
168b – <i>Id.</i> ; croquis de situation et schéma d'interprétation	358
169 – Ramassages de tessons à Sidi-el-Masmeudi	359
170 – Croquis de situation des sites 189 et 190	359
171 – La <i>villa</i> de Bou-Alem (n° 191)	362
172 – Éléments de la porte monumentale de la <i>villa</i>	362
173 – La <i>villa</i> d'Arensou (n° 195)	363
174 – <i>Id.</i> ; contreforts de la partie inférieure de la <i>villa</i> et fragments de blocage éboulés	364
175 – Topographie du site d'Icherène (n° 196)	365
176 – Le bassin des Touares et le site d'Icherène vus depuis Rardous	365
177 – <i>Id.</i> ; alignements de harpes sur le site	365
178 – Relevé d'ensemble des harpes en place sur le site d'Icherène	366
179 – Ramassages de tessons sur le site d'Icherène	367
180 – Le site de Taouriouine	368
181 – L'huilerie de Taouriouine (n° 197)	369

182 – Ramassages de tessons sur le site de Taouriouine	370
183 – La vallée de l’oued Messelmoun et le Bou-Maad	370
184 – Les ruines d’El Arba (n° 201)	371
185 – Le bassin d’El Arba	372
186 – Le rocher creusé (tombes?) au-dessus d’El Arba	373
187 – Le bassin d’El Djenane	373
188 – Le site d’Achir (n° 204)	373
189 – Croquis d’une petite installation de pressage à Tahelmoûcht	374
190 – Le plateau de Fedjana	378
191 – Les sites antiques des marges orientales de la région de Cherchel	379
192 – Croquis de situation du <i>castellum</i> (?) de Bou Chénoun et du pont de Sidi-Salah	381
193 – Le pont de Sidi-Salah (n° 214)	382
194 – <i>Id.</i> : la culée et le radier	382
195 – Croquis de situation du site n° 217	384
196 – Les ruines de Sidi-Aïssa (n° 221)	385
197 – <i>Ibid.</i> ; ramassages de tessons	386
198 – Le bassin de Bou-Hadj	387
199 – La ruine d’Achir Bou-Hadj : le site	388
200 – La <i>villa</i> d’Achir	388
201 – Angle nord-ouest de la ruine	389
202 – La région montagneuse des marges de l’ouest	390
203 – Les ruines de l’oued Bou-Maïzane (n° 232)	393
204 – Le réservoir	394
205 – Les bassins de l’embouchure de l’oued Sebt (n° 233)	394
206 – Chapiteau de pilastre de la <i>villa</i> de l’oued Sebt (n° 234)	394
207 – Les sites de l’oued Sebt	394
208 – <i>Trapetum</i> du site n° 236	395
209 – Huilerie (n° 237)	395
210 – Azerka ou Roumi (n° 239)	396
211 – <i>Id.</i> ; plan et élévation	396
212 – Bassins (de salaison?) coupés par la route nationale à l’ouest de Gouraya (n° 240)	396
213 – Les instruments du maçon sur une harpe de la <i>villa</i> des Trois-Îlots (n° 12)	400
214 – Superficies des ruines apparentes de <i>villae</i>	401
215 – La porte monumentale de la ferme du Nador vue de l’intérieur	406
216 – Mur en <i>opus africanum</i> de la villa n° 162 du vallon de tête de l’oued Bel Lezhar	409
217 – Mur en <i>opus africanum</i> soutenant la terrasse de la <i>villa</i> de Bou-Roukht (n° 30)	409
218 – Mur de blocage sur tranchée de fondation remplie de galets d’oued (n° 232)	410
219 – Claveaux ornés d’un bucrane	410
220 – Tell formé par l’écroulement d’une cabane et protégé par la végétation sur un replat du versant nord du Chénoua (n° 26)	411
221 – Structures de cabanes dégagées par l’érosion à Boulalem (n° 165)	411
222 – Superficies apparentes des agglomérations rurales	413
223 – Tombes isolées, nécropoles et mausolées	415
224 – Citernes, bassins et aqueducs d’irrigation	420
225 – La citerne avec bassin de décantation de la <i>villa</i> de la Zaouia de Sidi-Moussa (n° 54)	421
226 – Citerne ou bassin réutilisé dans une construction postérieure, aux Trois-Îlots	422
227 – Plan et élévation du nymphée de l’oued Soromane	423
228 – Les deux canalisations de l’oued Ma-el-Melah : celle de l’aqueduc oriental de Cherchel et celle d’un aqueduc d’irrigation	426
229 – Témoignages archéologiques sur l’oléiculture autour de Caesarea	428

230 – Deux meules servant à dénoyauter les olives	429
231 – Diversité des contrepoids de pressoirs : quelques exemples	430
232 – Blocs d'ancrage du prelum à encoches en T : quelques exemples	431
233 – Trois blocs d'ancrage à double encoche et un contrepoids réutilisé comme bloc d'ancrage (?) à Taouriouine (n° 197)	432
234 – Coupe de la plateforme de pressoir du site n° 20	433
235 – La plateforme de pressage de la <i>villa</i> de l'oued Zariel (n° 57)	433
236 – Auges près de la fontaine de Sidi-Amar (n° 179)	433
237 – Vestiges archéologiques du réseau de communication	440
238 – Base commémorant la réfection de la route montant au Plateau Sud et donnant accès à l'arrière-pays (<i>CIL</i> VIII 20982)	444
239 – Axes directeurs de la circulation dans l'Atlas de Cherchel	444
240 – Tracés anciens et modernes des voies de communication sur le versant nord des Quatre-Mamelons	445
241 – Communication et habitat entre l'oued el Hammam et Hadjret Enous	446
242 – Céramique italique et tardo-italique et céramique sud-gauloise recueillie sur les sites des environs de Cherchel	451
243 – Histogramme des sigillées claires d'après la classification de <i>Hayes 1972</i>	452
244 – Carte de répartition des sigillées autour de Cherchel	456
245 – Céramique émaillée	458
246 – La céramique de cuisine : plats et couvercles	460
247 – La céramique de cuisine : casseroles	461
248 – La céramique commune	462
249 – Organisation de l'espace rural : <i>villae</i> et agglomérations	482
250 – Géographie historique de la Maurétanie Césarienne centrale	489
251 – Carte archéologique des sites	dépliant hors texte

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos : historique de la recherche	V-IX
Introduction générale	1-7
– Recherches archéologiques sur le site de Cherchel	1-5
– Les difficultés d’une étude de la ville	5-6
– Orientation de la recherche	6-7
Chapitre I – DES ORIGINES À LA FONDATION DE CAESAREA	9-24
I – Le site	9
II – Les débuts de l’occupation humaine	9-10
III – <i>Iol</i>	10-13
– La colonisation phénicienne et les origines de l’habitat urbain	10-11
– Les rapports entre Iol et les royaumes africains : origines de la fonction de capitale	11-13
IV – <i>Caesarea de Maurétanie</i>	13-24
– La fondation de Caesarea et les origines de la province romaine	13-14
– Le statut du royaume maure dans l’Empire	14-16
– Caesarea, les origines du culte impérial et l’hommage rendu à Auguste par les rois vassaux	16-19
– Caesarea et l’urbanisme royal en Maurétanie	19-20
– Caesarea de Maurétanie, capitale maure et ville romaine	20-22
– Les rapports entre le roi et la ville : la question des institutions municipales	22-24
– Conclusions : Caesarea, ville-vitrine de la Rome d’Auguste en Maurétanie ?	24
Chapitre II – CAESAREA : L’URBANISME	25-80
I – <i>Les limites de la ville : le rempart et les nécropoles</i>	26-33
Description du rempart	26-28
Géographie des nécropoles	28-29
L’ampleur de l’enceinte et sa signification	29-33
II – <i>Les édifices de spectacles</i>	33-40
1 – Le théâtre	33-36
2 – L’amphithéâtre	36-39
3 – Le cirque	39-40

III – <i>Le centre monumental</i>	40-47
1 – Le forum	40-42
2 – Les vestiges du centre monumental de la ville	42-47
IV – <i>Le port</i>	47-50
1 – Le port militaire	47-48
2 – Le port marchand	48-49
3 – Caesarea, port de pêche	49-50
V – <i>Les monuments des eaux : les thermes, les fontaines et l'aqueduc</i>	50-63
1 – Les thermes	51-55
Les thermes de l'Ouest	51-53
Les thermes du Centre	53
Les thermes de l'Est	53-54
Les petits thermes	54-55
2 – Le décor de la ville : places et fontaines publiques	55-57
3 – L'aqueduc de Menacer et l'alimentation en eau de la ville	57-63
VI – <i>Les temples</i>	63-66
VII – <i>La voierie</i>	66-68
VIII – <i>Organisation de l'habitat et fonctions urbaines : existait-il des quartiers de commerçants et d'artisans?</i>	68-70
IX – <i>Peut-on parler d'un plan d'urbanisme?</i>	71
1 – Éléments antiques du quadrillage urbain aux extrémités de la ville	71-73
2 – Le centre de la ville et le problème de la permanence du plan urbain	73-77
3 – L'orthogonalité du plan de la ville antique	77
4 – La question de l'orientation des quartiers urbains	78-79
X – <i>L'évaluation de la population urbaine de Caesarea</i>	79
Conclusion : place de l'urbanisme jubéen dans l'urbanisme romain d'époque augustéenne et continuité du développement urbain	79-80
Chapitre III – LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES DE L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ	81-88
I – Les inscriptions de la première période	82-87
<i>Les épitaphes sur plaque de marbre</i>	84
<i>Les stèles funéraires et votives</i>	84-86
<i>Autres monuments funéraires de la première période</i>	86-87
II – Les inscriptions de la seconde période	87-88
III – La fin de l'antiquité	88
Chapitre IV – LES CLASSES DIRIGEANTES ET L'ARISTOCRATIE MUNICIPALE	89-141
I – <i>Les composantes de la classe dirigeante</i>	90-101
1 – Décurions et magistrats municipaux	90-93
Les institutions municipales romaines	90
Décurions et magistrats : l' <i>ordo caesariensium</i>	90-93
Les évérgésies	93
2 – Aristocratie municipale et ordre équestre	94-95

3 – L'aristocratie de Caesarea et ses liens avec l'aristocratie municipale des villes africaines	95-97
4 – L'aristocratie de Caesarea et ses liens avec la noblesse impériale	97-98
5 – Le personnel dirigeant des services impériaux	98-101
II – <i>Religion et culture dans les classes dirigeantes</i>	101-112
1 – La documentation épigraphique	101-107
Le culte impérial	101
Les dieux du panthéon romain	101-105
Les divinités orientales et indigènes objets d'un culte officiel	105-107
Religion et domination à Caesarea	107
2 – Les modèles culturels et leur transmission	107-112
Culture et religion	107-108
Organisation et décor de la maison	108-109
La culture littéraire	109-110
Enseignement et culture	110
La religion funéraire	110-112
Le rôle de l'aristocratie locale dans l'économie de la cité	112
III – <i>L'aristocratie de Caesarea : étude prosopographique</i>	112-141
1 – Inventaire des gentilices	113-115
2 – Étude des gentilices	115-124
Les gentilices impériaux	115
Les gentilices d'anciens gouverneurs	115-116
Les familles notables	116-119
La polyonymie et les classes supérieures	119-121
Autres méthodes d'identification	121-123
Conclusion	123-124
Liste des porteurs de gentilices	125-141
Première période (I ^{er} siècle ap. J.-C.)	125-130
Seconde période (II ^e -III ^e siècles)	131-138
Gentilices indatables	139-141
Chapitre V – LES CATÉGORIES INFÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ DE CAESAREA	143-208
I – <i>Les composantes de la société d'après la nomenclature</i>	143-153
1 – Les hommes libres	144-149
Le <i>populus caesariensis</i>	144-145
Les militaires	145-148
Le statut pérégrin d'après la nomenclature	148-149
2 – Esclaves et affranchis d'après la nomenclature	149
Évolution générale	150-151
L'onomastique servile	151-153
Les limites d'une étude fondée sur la nomenclature	153
II – <i>Statut social et onomastique</i>	154-201
1 – L'onomastique grecque et hellénisante	154-166
Listes des noms grecs et hellénisants	155-162
Première période	155-158
Deuxième période	159-161
Noms indatables	162

La signification sociale du nom grec	154, 162-164
Classification des noms grecs à Caesarea	164-166
2 – L'onomastique indigène	166-170
3 – Les autres noms	170-175
Les noms orientaux	170-172
Les noms celtiques	172-174
Les noms illyriens	175
4 – Les noms latins	176-196
5 – Noms non identifiés	196-198
Conclusion : latinisation de l'onomastique et promotion juridique	198-201
III – « <i>Deux ou trois choses</i> » sur la vie et la mort des « <i>humiliores</i> »	201-208
1 – Vie matérielle	201-202
2 – Culture et religion des classes populaires	202-208
La diffusion des modèles culturels romains	202-203
La place limitée des formes non romaines de religiosité	203-206
Les coutumes funéraires	206-208
Chapitre VI – L'ANTIQUITÉ TARDIVE	209-215
I – <i>L'onomastique tardive à Caesarea</i>	209-213
1 – Chronologie des inscriptions	209-210
2 – Les noms	211-212
II – <i>La fin de l'antiquité et le maintien de la vie urbaine</i>	213-214
III – <i>La christianisation de la société</i>	214-215
Chapitre VII – INTRODUCTION À LA GÉOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE DE LA RÉGION DE CHERCHEL	217-240
I – <i>Diversité géographique de la région de Cherchel</i>	217-223
1 – Les grands traits du relief	217-218
2 – Les sols et la végétation naturelle	218-220
3 – Le climat actuel	220-223
Les précipitations	220-221
Les températures	221-222
4 – Les possibilités agricoles	222-223
II – <i>Le cadre historique</i>	223-227
1 – La période précoloniale	223-225
2 – La colonisation française	225-227
III – <i>Les prospections archéologiques autour de Cherchel et dans le pays Beni-Menacer</i>	227-236
1 – Les conditions générales de la prospection	228-232
2 – L'identification des « <i>ruines romaines</i> »	232-233
3 – Les problèmes d'interprétation	233-236
IV – <i>Les limites de la zone prospectée</i>	236-240
1 – Le cadre administratif	236-238
2 – Le rayonnement de la ville et la détermination de la zone prospectée	238-240

Chapitre VIII – LE LITTORAL	241-304
1 – La zone suburbaine	241-247
Le plateau littoral	241-244
Le plateau Sud	245-247
2 – Le littoral à l'est de Cherchel	247-259
3 – Un massif littoral enclavé : le Chénoua	259-263
4 – Les plaines alluviales et les plateaux de l'est	263-283
Le bled el Bellah	265-269
La vallée de l'oued el Hachem	269-274
Le plateau de Sidi-Moussa et de Bou-Rouis	274-281
Conclusion	281-283
5 – Le plateau littoral à l'ouest de Cherchel	283-303
Le plateau littoral, de l'oued Rassoul à l'oued el Hammam	284-286
Le plateau littoral, de l'oued el Hammam à l'oued el Afiri	286-288
Le plateau littoral, de l'oued el Afiri à l'oued Sidi-Ghilès	288-290
Le plateau littoral, de l'oued Sidi-Ghilès à l'oued Arhbâl	290-299
Le plateau littoral, de l'oued Arhbâl à Aguenini	299-303
Conclusion	303-304
 Chapitre IX – L'ATLAS DE CHERCHEL	 305-353
A – Le versant nord de l'Atlas de Cherchel	305-321
La vallée moyenne de l'oued Aïzer	306-310
Les forêts Affaine et des Beni-Habiba, de l'oued Aïzer à l'oued Sidi-Ghilès	310-312
La partie inférieure du versant, du Plateau Sud à la vallée de l'oued el Hammam	312-315
De l'oued el Kantara à l'oued Rassoul	312-314
La vallée de l'oued el Hammam	314-315
La partie inférieure du versant de l'oued el Hammam à l'oued Sidi-Ghilès	315-317
La vallée de l'oued Sidi-Ghilès	317-318
Le versant nord de l'Atlas de Cherchel, à l'ouest du massif de la vallée Affaine et des Beni-Habiba	318-321
De l'oued Sidi-Ghilès à l'oued Arhbâl	318-320
À l'ouest de l'oued Arhbâl	320
Conclusion	320-321
B – La partie centrale de l'Atlas de Cherchel	321-352
Le djebel Tabarâned ou Bouhaï	321-325
Le bassin supérieur de l'oued Aïzer	325-331
Le versant méridional du djebel Tabarâned	325-326
Le versant nord de la Dent de Menacer	326
La partie inférieure du bassin de l'oued Aïzer et la région des Ouled Abdi	331-335
La zone axiale de l'Atlas de Cherchel de Tizi Mbouya à Rardous	335-336
La dépression ouverte entre la ligne de crête et le massif de la forêt Affaine et des Beni-Habiba	336-339
La partie occidentale des vallons de tête de l'oued Bel-Lezhar au sud du Djebel Koul-ou-Ali	336-339
Le vallon de tête de l'oued el Hammam	339-340

Le versant sud	340-342
Le versant sud des djebels Madine et Koul-ou-Ali	340-341
Rardous	341-342
Les Quatre-Mamelons	342-352
Les sites antiques de la partie supérieure du massif	343-346
Le versant sud du massif des Quatre-Mamelons	346-348
Le versant septentrional des Quatre-Mamelons et la dépression de Zerba et Anza-Habsa	348-350
La partie occidentale du versant nord des Quatre-Mamelons	350-352
Le koudiet Koum-Oudjoût	352
Conclusion	352-353
Chapitre X – LES BASSINS DE L'INTÉRIEUR	355-375
Le bassin de Menacer	356-361
Le bassin des Touarès	361-369
Les bassins de l'oued Messelmoun	369-374
Le bassin d'El Arba	370-371
Le bassin d'El Djenane	371-372
La vallée de l'oued Messelmoun	373-374
Conclusion	374-375
Chapitre XI – PLAINES ET MONTAGNES DES MARGES DE LA RÉGION DE CHERCHEL	377-397
Les limites orientales	377-382
Le plateau de Fedjana	377-380
Les plateaux de Tamlat et Bou-Yersene	380-382
Les limites méridionales : Le Bou-Maad	382-391
Les sites archéologiques de la partie orientale	383-386
Les sites archéologiques de la partie centrale	386-389
Les sites archéologiques de la partie occidentale : Sidi-Simiane et ses environs	389-391
Les limites occidentales	391-396
Conclusion	396-397
Chapitre XII – LA CAMPAGNE AUTOUR DE CAESAREA : LES HABITATS ANTIQUES	399-417
I – <i>Les « villae » de la région de Cherchel</i>	399-410
Les difficultés d'une typologie	399-400
La superficie des ruines	400-404
La diversité des plans des <i>villae</i>	404-407
La question des absides	407-408
Les techniques de construction	408-410
II – <i>Les habitats des paysans</i>	410-414
Les cabanes et leur identification	411
Les agglomérations rurales	412-414
III – <i>Les nécropoles et les monuments funéraires</i>	414-417

Chapitre XIII – LA CAMPAGNE AUTOUR DE CAESAREA: LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION DU SOL; LES COMMUNICATIONS . . .	419-447
I – <i>Les techniques hydrauliques d'après l'archéologie</i>	419-427
Les citernes de ferme et les captages de sources	421-424
Les citernes (<i>lacus</i>) et les ouvrages d'irrigation	424-427
II – <i>Éléments de pressoirs et oléiculture</i>	427-429
Les éléments du pressoir	427-434
Les pressoirs, de l'installation isolée à l'huilerie	434-435
Tableaux des dimensions des contrepoids et des <i>pedicini</i>	436-439
III – <i>Les carrières</i>	439
IV – <i>Les communications</i>	439-447
Les témoignages archéologiques et épigraphiques	441-442
Les voies principales	442-443
Les voies secondaires	443-445
La circulation littorale	446-447
 Chapitre XIV – LES PROBLÈMES CHRONOLOGIQUES ET L'APPORT DE LA CÉRAMIQUE . . .	 449-464
I – <i>Les céramiques fines</i>	450
Les problèmes posés par l'absence de campanienne	450
Les sigillées italique, tardo-italique et sud-gauloise	450-452
La sigillée claire A	452-454
La sigillée claire C	455
La sigillée claire D et l'occupation de l'arrière-pays de Cherchel à la fin de l'Antiquité	455-458
Les autres céramiques fines	458
La céramique émaillée	458
II – <i>La céramique semi-commune dite «de cuisine»</i>	458-461
Les plats	459
Les casseroles	459-461
III – <i>La céramique commune</i>	461-463
Conclusion : Les <i>villae</i> et la question de l'apogée de l'occupation du sol à l'époque romaine	463-464
 Chapitre XV – ESSAI DE GÉOGRAPHIE RURALE DE LA RÉGION DE CHERCHEL DANS L'ANTI- QUITÉ	 465-485
I – <i>Le paysage rural antique</i>	465-473
1 – Les cultures et leur répartition	465-468
2 – L'habitat rural dans le paysage agraire	468-470
La diversité des sites	468-469
Habitat groupé, habitat dispersé	469-470
3 – Les reliefs créés par l'aménagement	470
4 – L'évolution du milieu physique depuis l'Antiquité	470-473
Le climat	470-471
L'alluvionnement	471-472

Évolution du couvert végétal et origine anthropique des phénomènes d'alluvionnement et de creusement	472-473
II – <i>Les structures sociales</i>	473-480
1 – Ce que les ruines nous apprennent sur la société et l'économie des campagnes autour de Caesarea	473-475
Signification socio-économique des ruines d'huileries	473-475
Architecture funéraire et société	475
Habitat et société	475-477
La signification du matériau	475-476
La signification du plan de la ruine	476-477
2 – <i>Villae</i> , terroirs, finages : le problème de la superficie des domaines	477-480
III – <i>Caesarea et son espace rural</i>	480-485
1 – Le problème du territoire	480-481
2 – <i>Villae</i> et agglomérations rurales : la hiérarchisation des habitats	481-483
3 – Les <i>villae</i> et la détermination de l'espace économique rural contrôlé par la ville	483-485
Chapitre XVI – ROMAINS ET MAURES AUTOUR DE CAESAREA	487-500
Les deux campagnes et les deux Afriques	487-488
I – <i>Géographie historique de la Maurétanie Césarienne Centrale</i>	488-494
1 – Les villes	488-491
2 – Les communautés maures	491-494
Les <i>gentes</i>	491-492
Les <i>castella</i> de la région de Cherchel	492-494
II – <i>Les rapports militaires entre Maures et Romains</i>	494-498
1 – Les épisodes militaires	495-497
2 – Le système militaire	497-498
L'origine de l'insécurité : fiscalité et limitation des tribus	498-500
CONCLUSION	501-505
<i>Bibliographie relative au site de Cherchel dans l'Antiquité</i>	507-512
<i>Archives archéologiques</i>	513-514
INDICES : sources littéraires, 517; sources épigraphiques et papyrologiques, 518; index bibliographique, 522; index des noms, 528; index géographique, 532; index rerum, 539.	
Table des figures	543-548
Table des matières	549-556